



Y.P. 517

John Adams Library.



IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.



SHELF N°

80.1
v. 2



TRAITÉ GÉNÉRAL
DU
COMMERCE.

T O M E S E C O N D .



TRAITE DU COMMERCE.

DES OBSERVATIONS SUR LE COMMERCE DES
PRINCIPAUX ÉTATS DE L'EUROPE;

LES PRODUCTIONS NATURELLES, L'INDUSTRIE DE CHAQUE PAÏS;

*Les qualités des principales Marchandises qui passent dans l'Etranger, leur
prix courant, & les frais de l'expédition;*

Le Fret des navires, & les Primes d'Assurance d'un port Européen à l'autre;

DES OBSERVATIONS SUR LA MANIERE DONT SE FAIT LE
COMMERCE DANS DIFFÉRENS PAÏS;

LE COURS DES CHANGES, LES USAGES RECUS EN
DIVERS LIEUX RELATIVEMENT A L'ACQUIT DES
LETTRES DE CHANGE;

UN RAPPORT COMPARÉ DES MONNOIES, POIDS ET
MESURES, EN DOUZE TABLES;

DES REGLES SUR L'ARBITRAGE, AVEC PLUSIEURS TABLES
DE COMBINAISON DE CHANGE;

PLUSIEURS MAXIMES ET USAGES RECUS DANS LES VILLES DE
COMMERCE DE L'EUROPE; ENFIN

*LES ORDONNANCES ET USAGES ÉTABLIS
A AMSTERDAM, TOUCHANT LES ASSURANCES
ET LE RÉGLEMENT DES AVARIES.*

*EDITION entièrement refaite d'après un plan nouveau, rédigée
& considérablement augmentée*

*Par Mr. de M * *.*

T O M E S E C O N D.



CHEZ { E. VAN HARREVELT ET
A. SOETENS.

Avec Privilege de N. S. les Etats de Hollande & de Westfrie.

14

82.1

2.2

INTRODUCTION AU TRAITÉ GÉNÉRAL DES MONNOIES, POIDS ET MESURES.

Avant que les hommes aient pensé à se servir des Monnoies & des Mesures de Capacité ou de Contenance, il est vraisemblable qu'ils ont fait usage des Poids, dont l'origine doit être aussi ancienne que le Commerce. Dans le tems où l'on ne commerçoit que par l'échange d'une chose contre une autre, où les matieres d'or & d'argent n'étoient regardées que sur le pied d'une simple marchandise, on se servoit de Poids pour apprécier le contenu véritable de tout objet qu'il étoit impossible d'évaluer au juste à la simple vue. Il y avoit cependant certaines marchandises qu'il n'étoit pas facile de peser sans faire usage de vaisseaux pour les contenir, telles que le vin, l'huile & les autres matieres liquides; les grains de toute espece, le sel & autres denrées de cette nature. Le premier raisonnement qui se présenta à l'esprit, fut sans doute qu'il falloit faire usage de Mesures dont la capacité fût relative aux Poids dont on s'étoit servi jusqu'alors pour la vente de chaque marchandise. Dans la suite du tems, lorsque le Commerce prit quelque accroissement, on sentit la nécessité d'avoir des signes, qui ayant en eux-mêmes des valeurs réelles, représentassent le prix des marchandises, & l'on vit, presque aussitôt, qu'en multipliant ces signes on faciliteroit beaucoup les opérations de Commerce. Les métaux d'or & d'argent en masse avoient cela d'incommode, qu'il falloit, à chaque payement qu'on en faisoit, les peser, les essayer & les tailler ou couper en pieces; & cela ne pouvoit pas se faire par tous les particuliers, mais seulement par ceux qui avoient acquis la connoissance de ces métaux. Le peuple, surtout, dut se trouver souvent fort embarrassé tant pour la vente que pour l'achat des petits objets dont il faisoit son trafic journalier, aussi long-tems qu'il n'eut point des Monnoies ou des signes qui pussent servir de prix aux choses; & ce fut, sans doute, pour parer à cet inconvénient, que les Souverains des Etats déjà formés, commencerent à faire tailler des pieces de cuivre & de fer auxquelles ils donnerent une valeur proportionnelle au prix que coûtoit la matiere, compris les frais de la fabrication des especes. Ce premier pas fait, & l'utilité que l'on tiroit de ces monnoies une fois reconnue, on ne dut pas tarder à en fabriquer d'or & d'argent.

Il y a toute apparence que les Poids de tous les païs ont eu une origine commune (*), qu'ils ont été transmis par un peuple commer-

(*) Il y a des Auteurs qui supposent que les premiers types des poids ont été des grains de froment: la pesanteur de 4 grains fit le *Kirat* ou *Carat*; 6 carats ou 24 grains formerent le *Scrupule* ou *Denier*; 3 deniers ou 72 grains, la *Drachme* ou *Gros*; 8 gros ou 576 grains, l'once; 8 onces, le marc; & $1\frac{1}{2}$ ou 2 marcs, la livre.

quant à un autre peuple qui commençoit à commercer, par celui-ci à un autre; & que ce n'est que par une suite naturelle de l'instabilité des choses qu'ils sont devenus si différens les uns des autres, qu'il semble aujourd'hui que chaque Etat & même chaque province & ville d'un même Etat ait inventé les Poids dont elle se sert. Cependant, comme il convenoit pour le bien du Commerce qu'on eût des Poids fixes dans chaque endroit, les Magistrats établirent des étalons qu'on gardoit avec un soin tout particulier dans les principaux édifices publics, où il étoit d'usage de les déposer. Ces étalons servoient ensuite, quand l'occasion s'en présentoit, à ajuster les Poids en usage dans le Commerce pour peser surtout l'or & l'argent, ces deux métaux exigeant des Poids d'une extrême exactitude. On ne mit pas le même intérêt & par conséquent la même précision dans les Poids dont on se seroit pour peser les marchandises grossières, & il résulta de là que dans chaque país il s'établit deux Poids, dont l'un seroit à peser l'or & l'argent & les autres choses précieuses; & l'autre à peser les marchandises grossières: ces poids différoient en quelque chose l'un de l'autre.

Les Mesures de capacité ou de contenance, surtout celles pour les matieres liquides, ont sans contredit été composées d'après la pesanteur des mêmes matieres. La *Chopine* de Paris, la *Pinte* d'Angleterre, le *Quartillo* d'Espagne, (*) contiennent à peu près chacun, une livre d'eau; & il est à présumer que les autres Mesures, grandes & petites, qui sont en usage dans ces trois Royaumes, ont été composées d'après les trois que nous venons de nommer. Quant aux Mesures rondes, ou pour les grains, nous avons lieu de croire qu'elles ont eu une même origine que celles pour les matieres liquides, quoi qu'en dise M. *Paucton* dans sa *Métromanie*. Nous conviendrons néanmoins avec lui qu'il y a eu quelques Mesures de contenance, soit pour les matieres liquides, soit pour les grains, qui ont été composées d'après les mesures linéaires; mais rien ne nous semble plus invraisemblable & plus destitué de preuves, que les Mesures linéaires aient fait naître l'idée des Mesures de capacité, celles-ci l'idée des Poids, & enfin les Poids l'idée des Monnoies. Au reste, il nous paroît que cet Auteur n'avance cela que pour favoriser quelque système qu'il lui importe sans doute de soutenir, car les preuves qu'il donne sont plus plausibles qu'évidentes. Il seroit donc inutile de s'arrêter à combattre un semblable système. Pour ce qui est des Mesures

(*) Il y a en Espagne deux sortes de *quartillos*, dont l'un sert pour mesurer le vin; l'autre pour mesurer l'huile. Celui-ci est de $\frac{1}{17}$ plus grand en capacité que le premier par la raison naturelle que le vin pèse $\frac{1}{16}$ plus & s'étend moins que l'huile dans la proportion de 16 à 17. Cela prouve que cette mesure a été composée d'après la poids des matieres, & non pas d'après les mesures linéaires.

linéaires ou de longueur, il est hors de doute, comme le dit très-bien M. Pauton, qu'elles ont été étalonnées dans la nature & immatriculées sur les proportions du corps humain.

La différence qu'on remarque dans les Poids & les mesures des Marchandises d'un même pays, différence qui souvent ne laisse pas d'être considérable, ne vient pas seulement de la disproportion réelle qu'il y a entre les Poids & les Mesures qui portent le même nom & appartiennent au même pays; mais aussi de la manière dont on s'en sert. En effet, la manière de peser, de mesurer les grains, les matières liquides & les étoffes, est différente dans chaque pays. Dans quelques lieux on accorde, outre le Poids ordinaire, un *trait* ou Poids fourd, plus ou moins grand, suivant l'espece de la marchandise; & comme l'on ne compte pas ce surplus, il résulte que la marchandise étant arrivée & pesée dans l'endroit de sa destination, elle y rend un Poids plus avantageux qu'elle ne devrait rendre suivant la proportion connue des deux Poids. Ici on comble la mesure des grains; là on la rase de manière à ne rien laisser dépasser. Dans plusieurs villes d'Espagne, lorsqu'on mesure les étoffes, on pose le pouce de la main immédiatement après l'aune, de manière que l'espace qu'occupe le pouce, lequel est compté pour rien, forme néanmoins une différence notable dans la totalité de la mesure: elle peut aller à peu près à 3 p^o. Ailleurs, on a soin de bien ajuster l'aune, afin de ne la pas dépasser; mais on accorde à l'acheteur une aune & quelquefois plus sur une piece, & cette aune lui tient lieu de bénéfice. Voilà pourquoi l'on compte dans le Commerce la capacité des Mesures & la pesanteur des Poids sur le plus ou moins, sans s'arrêter à une différence modique. Par exemple: un last, Mesure de froment d'Amsterdam, est composé de 108 scheppels, dont chacun jauge 1362 $\frac{1}{4}$ pouces cubes, Mesure de France; le last devrait donc en mesurer à proportion à peu près 147120. Par contre, la fanegue de Cadix mesurant 2881 pouces le last d'Amsterdam devrait contenir seulement 51 $\frac{1}{4}$ fanegues. Cependant il est avéré que ce même last rend à Cadix environ 52 à 53 fanegues, & à Séville jusqu'à 54 & 55 fanegues, Mesure rase, plus ou moins; ce qui dépend de la manière de mesurer le grain tant à Amsterdam qu'à Cadix & à Séville: on en peut dire de même des autres pays; il y en a même quelques-uns où l'adresse à mesurer les grains est portée jusqu'à l'abus.

Les Monnoies de tous les pays ont été formées d'après les Poids en usage dans chaque lieu; mais il est étonnant combien elles ont changé, & quelle différence se trouve entre les Poids des Monnoies anciennes & ceux des Monnoies modernes, quoique portant un même nom & représentant un même numéraire. Cependant les valeurs sont différentes en proportion de la différence qu'il y a dans les Poids & titres des Monnoies anciennes & modernes. Pour bien connoître cette différence &

voir les changemens survenus dans les Monnoies des principaux Etats de l'Europe, nous devons remonter un peu haut dans les siècles antérieurs.

Dès le commencement de la monarchie on a fabriqué en France des Monnoies de cuivre; ensuite (en 657 selon M. de Bettange) on en fabriqua d'argent, puis d'or (*) en 760. Jusqu'à ce tems on s'étoit servi en France du Poids romain, dont la livre étoit de 12 onces: il fut remplacé vers la fin du huitième siècle par le *Poids de Troyes* dont la livre étoit alors composée aussi de 12 onces du Poids de marc d'aujourd'hui †). C'est d'après ce dernier Poids que Charlemagne fit frapper de la Monnoie d'argent à la taille de 20 pièces la livre pondérale de 12 onces. On donna à chacune de ces pièces le nom de *Sol*, qui valut dès lors 12 *Deniers*; & de 20 sols on forma la *Livre* numéraire, parce qu'en effet 20 sols répondoient à la livre pondérale de 12 onces. Le titre de ces Monnoies fut de 11½ deniers; en sorte que, suivant M. Pauton, la livre numéraire, du tems de Charlemagne, répondoit à 78 livres 17 sols, Monnoie actuelle de France. Depuis Charlemagne jusqu'à Philippe I, les sols furent d'argent, & les 20 peserent presque toujours une livre ou approchant; mais dans la suite, les sols ayant beaucoup diminué de leur Poids, on ne discontinua pas pour cela de se servir du terme de *Livre* pour exprimer une somme de vingt sols, quoique vingt sols ne pesassent pas une livre à beaucoup près.

Voici une Table, extraite de celles de M. Denis, des réductions qu'a souffert jusqu'à présent la Monnoie ou la *Livre* de Charlemagne (§).

Regnes,	Epoques.		Monnoie actuelle		
	Depuis	Jusqu'en	Livres.	Sols.	den
Charlemagne,	768.	1113.	—	78.	17. —
Louis VI & VII.	1113.	1158.	—	18.	13. 8.
Philippe Auguste.	1158.	1222.	—	19.	18. 4½
St. Louis & Philippe le Hardi, .	1222.	1226.	—	18.	4. 11.

(*) Il y avoit cependant en France, suivant ce même auteur, des monnoies d'or longtems avant Charlemagne, puisqu'il parle de pièces d'or d'un fol, d'un demi-fol, &c., fabriquées sous divers Rois de la première race; ou bien il faudra dire que ces sols & demi-sols &c. étoient plutôt des Médailles que des Monnoies.

(†) C'est vers le milieu du onzième siècle que la livre de 16 onces, *poids de Marc*, s'est établie en France.

(§) Ces réductions sont faites en supputant la valeur des Monnoies diverses sous le règne de chacun de ces Princes, de ceux principalement de la troisième race, qui ne se faisoient aucun scrupule d'affoiblir les Monnoies quand ils manquoient d'argent, & qui cependant avoient soin de le cacher au peuple autant qu'ils pouvoient.

I N T R O D U C T I O N.

<i>Regnes,</i>	<i>Depuis</i>	<i>Jusqu'en</i>	<i>Monnoie actuelle.</i>		
			<i>Livres.</i>	<i>Sols.</i>	<i>den.</i>
Philippe le Bel,	1226.	1235.	—	17.	19. —
Louis Hutin & Philippe le Long,	1235.	1313.	—	18.	8. 10.
Charles le Bel,	1313.	1321.	—	17.	3. 5.
Philippe de Valois,	1321.	1344.	—	14.	11. 10.
Jean,	1344.	1364.	—	9.	19. 2 $\frac{2}{5}$
Charles V,	1364.	1380.	—	9.	9. 8.
Charles VI,	1380.	1422.	—	7.	2. 3.
Charles VII,	1422.	1461.	—	5.	13. 9.
Louis XI,	1461.	1483.	—	4.	19. 7.
Charles VIII,	1483.	1497.	—	4.	10. 7.
Louis XII,	1497.	1514.	—	3.	19. 8.
François I,	1514.	1543.	—	3.	11. 2.
Henri II & François II.	1543.	1559.	—	3.	6. 4 $\frac{4}{5}$
Charles IX.	1559.	1574.	—	2.	18. 7.
Henri III.	1574.	1589.	—	2.	12. 11.
Henri IV.	1589.	1611.	—	2.	8. —
Louis XIII.	1611.	1642.	—	1.	15. 3.
Louis XIV.	1642.	1715.	—	1.	4. 11.
Louis XV.	1715.	1720.	—	8.	—
Louis XV & XVI.	1720.	1781.	—	1.	—

On commença vers le milieu du onzieme siecle à avoir en France deux Monnoies courantes portant le même nom, quoique de différente valeur; elles étoient cependant distinguées par les surnoms d'*Argent Tournois* & d'*Argent Parisis*. La livre tournois qui, comme nous l'avons dit, consistoit en 20 sols tournois & chaque sol en 12 *Petits Tournois* ou deniers, valoit $1\frac{1}{4}$ livre *Parisis*. La livre parisis étoit pareillement composée de 20 sols parisis, & le sol parisis de 12 deniers parisis; mais elle ne valoit que 16 sols tournois, ou 192 deniers tournois. La Monnoie parisis étoit celle que les Comtes de Paris faisoient fabriquer dans leurs domaines & qui avoit cours dans tout le Royaume, aussi bien que la Monnoie dite tournois, qui appartenoit aux Rois.

Les Monnoies d'or & d'argent, fabriquées en France depuis Charlemagne jusqu'à Louis XIV, ont été en plus grande partie du titre de 23 carats pour l'or & 11 $\frac{1}{2}$ deniers pour l'argent. Ce n'est pas que les Rois

n'aient souvent, dans ce laps de tems, altéré leurs Monnoies, d'une maniere même extraordinaire; mais c'étoit un abus occasionné ou par leurs prodigalités ou par le malheur des tems. Ces Princes ne pouvoient se dissimuler combien il étoit dangereux de recourir à un pareil remede; aussi, dès que la crise étoit passée, ordonnoient-ils de nouvelles fabrications sur l'ancien pied. Sous la plupart des regnes des Monarques français, les Monnoies ont eu des empreintes & des noms différens; nous n'entrerons dans aucun détail là-dessus & nous ne remonterons qu'au dix-septième siecle.

Louis XIV, au commencement de son regne, fit fabriquer des écus d'argent à la Couronne à la taille de $8\frac{1}{2}$ au marc, pesant 7 gros, 4 grains d'argent du titre de 11 deniers; des *Lys d'or* à la taille de 61 au marc, pesant 1 gros $39\frac{1}{2}$ grains du titre de 23 carats, qui avoient cours pour 7 livres; des *Écus* ou *Louis d'or au soleil*, à la taille de 60 au marc, du titre de $21\frac{1}{4}$ carats, ayant cours pour 6 livres; des *Lys d'argent* à la taille de $30\frac{1}{2}$ au marc, du poids de 2 gros 5 grains du titre de $11\frac{1}{2}$ deniers, ayant cours pour 20 sols; des *Écus blancs* des mêmes poids, titre & valeur que les lys d'argent. En 1690 le même Monarque ordonna une nouvelle fabrication d'espèces d'or & d'argent, favoir: des *Louis d'or* à la taille de $36\frac{1}{4}$ au marc & du titre de 22 carats: ces Louis valurent ensuite 11 livres; & des écus d'argent à la taille de $8\frac{1}{2}$ au marc d'argent du titre de 11 deniers. Pendant la minorité de Louis XV on fabriqua en France des *Louis de Navarre* à la taille de $30\frac{1}{2}$ au marc, du titre de 22 carats: ces Louis valoient 20 livres chacun; des *Louis de Noailles* à la taille de 20 au marc & du titre de 22 carats, ayant cours alors (en 1716) pour 30 livres, qui répondent à 36 livres d'aujourd'hui; enfin, depuis 1726 les Monnoies ont été fixées en France sur le pied suivant. Les *Louis* à la taille de 30 au marc d'or au remede de 15 grains du titre de $21\frac{2}{3}$ carats, déduit le remede de loi de $\frac{10}{3}$, ont cours pour 24 livres; & l'*Ecu* à la taille de $8\frac{1}{2}$ au marc d'argent, au remede de 36 grains, du titre de 10 deniers 21 grains, déduit le remede de 3 grains, a cours pour 6 livres.

Les Monnoies d'Angleterre n'ont pas éprouvé des variations aussi considérables que celles de France. La *Livre numéraire* fut au commencement de 20 shillings & 3 pences, & pesoit 12 onces, poids de Troyes, d'argent du titre de 11 onces 2 estelings ou sterlings & 1 farthing. Ce fut Edouard 1^{er}. qui établit sur ce pied la Monnoie de ce Royaume vers l'an 1302; à partir de cette époque jusqu'à nos jours, voici selon M. Lowndes & l'Évêque Fleetwood quelles révolutions a éprouvé la Monnoie d'argent d'Angleterre.

<i>Années de J. C.</i>	<i>Années du regne des Rois.</i>	<i>Titre de l'argent.</i>		<i>Taille à la livre de troyes de 12 onces.</i>	
1302.	28 ^e . d'Edouard I.	11 onces	2 deniers.	20 fhillings	3 deniers.
1345.	20 ^e . d'Edouard III.	11.	2.	22.	6.
1352.	27 ^e . d'Edouard III.	11.	2.	25.	—
1422.	9 ^e . de Henri V.	11.	2.	30.	—
1422.	1 ^e . de Henri VI.	11.	2.	37.	6.
1425.	4 ^e . de Henri VI.	11.	2.	30.	—
1460.	29 ^e . de Henri VI.	11.	2.	37.	6.
1509.	1 ^e . de Henri VIII.	11.	2.	45.	—
1542.	34 ^e . de Henri VIII.	10.	—	48.	—
1544.	36 ^e . de Henri VIII.	6.	—	48.	—
1545.	37 ^e . de Henri VIII.	4.	—	48.	—
1549.	3 ^e . d'Edouard VI.	6.	1.	72.	—
1552.	6 ^e . d'Edouard VI.	11.	1.	60.	—
1554.	2 ^e . de Marie,	11.	—	60.	—
1560.	2 ^e . d'Elisabeth,	11.	2.	60.	—
1601.	43 ^e . d'Elisabeth	11.	2.	62.	—

Et depuis cette dernière époque la taille des monnoies angloises d'argent a été de 62 fhillings à la livre de 12 onces, poids de troyes, & 20 de ces fhillings ont fait la livre numéraire. Pendant plusieurs siècles on n'eut en Angleterre d'autre Monnoie réelle que le *Penny*, mot dérivé de *Pfening*, terme allemand qui répond à celui de denier. On appeloit cette Monnoie *Easterling* ou *Sterling*, parce qu'elle tiroit son origine de la partie septentrionale de l'Allemagne, dont les peuples étoient appelés *Easterlins*. Le *Penny-sterling* étoit donc la 240^e. partie d'une livre d'argent du titre de 11 $\frac{1}{8}$ deniers. Il faut observer que cette livre n'étoit composée, comme la livre romaine, que de 12 onces, & qu'on la divisoit en 1 $\frac{1}{2}$ marc, le marc étant par conséquent de 8 onces. Or, le marc valoit en ce tems-là 160 pences sterlings, & l'once en valoit 20. Mais on divisoit cette même livre, comme Monnoie numéraire, en 20 fhillings ou 240 pences sterlings; division qui a subsisté jusqu'à présent malgré les changemens progressifs qu'a subi le poids de ces Monnoies, comme on l'a vu ci-dessus.

Ce fut sous le regne d'Edouard III, vers l'an 1320, qu'on commença à battre en Angleterre de la Monnoie d'or, à l'instar de celle qu'on fabriquoit dans quelques autres Etats de l'Europe. Ce Prince fit fabriquer des *Florins* d'or, Monnoie qui tiroit son nom de Florence, où les premiers florins avoient été fabriqués; des *Nobles* d'or, des *Roses-nobles* qui valoient 6 fhillings 3 pences sterlings piece; des *Demi-Roses-nobles*,

qu'on appelloit *Demi-Permis* d'or, & qui valoient 20 pences sterlings piece. Les successeurs de ce Prince ordonnerent ensuite la fabrication des *Doubles-Roses-nobles*, des *Grands-Souverains*, des *Henri-nobles*, des *Angels* d'or, des Couronnes ou *Crowns*, des *Demi-Couronnes*, des *Sbillings* & des *Demi-Sbillings* d'argent.

La fabrication de la Guinée ne fut ordonnée pour la première fois qu'en 1682; la valeur en fut fixée d'abord à 20 shillings; mais le poids & le titre ayant varié depuis cette époque, la valeur numéraire qui étoit montée jusqu'à 30 shillings, fut enfin fixée à 21 shillings par un acte du parlement du 13 Janvier 1718, qui est encore dans toute sa vigueur; & le prix de cette Monnoie n'a plus varié depuis.

Les monnoies d'Espagne ont souffert deux sortes d'altérations considérables à deux époques différentes; la première dans leur valeur numéraire depuis Alphonse X surnommé le Sage, Roi de Castille & de Leon, qui florissoit vers le milieu du treizieme siecle, jusqu'à Charles-Quint vers le milieu du seizieme. La seconde espece d'altération a été dans la valeur intrinsèque des Monnoies, depuis Charles-Quint jusqu'à présent.

Alphonse X fut le premier qui ordonna la fabrication des *Reales*, *Royaux*, ou *Réaux*, à la taille de 65 au marc de 8 onces, poids de Castille, d'argent du titre de 11 deniers 4 grains, avec l'augmentation de 2 réaux à chaque marc pour l'alliage, le seigneurage & autres frais de fabrication. Ainsi, d'un marc d'argent de 11 deniers 4 grains de fin, qui valoient seulement 65 réaux dans le Commerce, on tiroit 67 réaux en monnoie, & chacun de ces réaux valoient 2 *Maravedis de plata* ou d'argent. Ce même Prince fit fabriquer aussi de la Monnoie de billon, c'est à-dire d'un argent de bas aloi, sur le pied suivant. D'un marc de 8 Onces de cet argent qui étoit seulement de 3 deniers de fin, on tailloit 288 *Maravedis de vellon* ou billon, ou 576 *Méexas*, ou pieces, qui s'appelloient aussi des *Demi-Maraveais*. Le rapport de ces monnoies étoit tel que le réal de 2 maravedis de plate avoit cours pour 12 maravedis de vellon ou 24 méexas. Avant Alphonse X il y avoit en Castille des Monnoies d'or qui portoient le nom de *Maravedis buenos*, dont chacun avoit cours pour 6 maravedis de plate, ou 36 maravedis de vellon, ou 72 méexas. Ces maravedis-buenos étoient à la taille de 160 au marc de 8 onces d'or du titre de 16 carats. Mais ce Prince ordonna une nouvelle fabrication de Monnoie d'or à la taille de 65 au marc d'or de 23 $\frac{3}{4}$ carats, avec augmentation de $\frac{1}{2}$ de piece pour les frais de fabrication; ainsi on tiroit du marc d'or 65 $\frac{1}{2}$ pieces, qui porterent divers noms, comme nous le remarquerons après avoir montré la progression successive de l'augmentation du numéraire du réal depuis Alphonse X jusqu'au regne de Ferdinand & Elisabeth.

<i>Depuis</i>	<i>Epoques.</i>	<i>Jusqu'à</i>	<i>Regnes</i>	<i>valeur numérique du réal de plate.</i>
1253.	—	1284.	Alfonse X.	. . . 2 maravedis de plate.
1312.	—	1350.	Alfonse XI.	. . . $1\frac{10}{12}$ dito.
1369.	—	1379.	Henri II.	. . . $3\frac{1}{12}$ dito.
1379.	—	1390.	Jean I.	. . . $3\frac{1}{12}$ dito.
1390.	—	1407.	Henri III.	. . . $7\frac{2}{12}$ dito.
1400.	—	1454.	Jean II.	. . . $15\frac{1}{12}$ dito.
1454.	—	1474.	Henri IV.	. . . $34\frac{3}{12}$ dito.
1474.	—	1516.	Ferdinand & Elifabeth	34 dito.

La proportion entre l'or & l'argent fut du tems d'Alfonse comme 1 à 10; & pendant le regne de Ferdinand & Elifabeth, comme 1 à $10\frac{69}{12}$.

Charles-quin en montant sur le trône d'Espagne trouva les Monnoies de ce Royaume dans l'état que nous venons de voir. Il trouva entre autres une Monnoie d'or du poids de 192 grains, poids d'or de Castille du titre de $23\frac{3}{4}$ carats, qu'on appeloit *Excelente-mayor* & qui avoit cours à 28 réaux 28 maravedis de plate; & une autre Monnoie du poids de $73\frac{22}{27}$ grains, poids d'or de Castille, du même titre de $23\frac{3}{4}$ carats, qu'on nommoit *Excelente-menor*, ou *Cruzado*, *Ducado* &c. Cette Monnoie avoit cours à 11 réaux 1 maravedis ou à 375 maravedis de plate vieille (*). En 1537 les Etats d'Espagne assemblés à Valladolid ayant supplié ce Prince d'ordonner la fabrication d'une nouvelle Monnoie d'or, il déféra à leurs prieres, & en conséquence il en fut fabriquée une à la taille de 68 écus (*Escudos*) au marc d'or du titre de 22 carats, & chaque écu eut cours à 10 réaux 10 maravedis ou 350 maravedis de plate. Il haussa aussi la valeur des anciennes Monnoies d'or dont le *Ducado* valoit dès lors 11 réaux $19\frac{5}{12}$ maravedis de plate, & les autres Monnoies à proportion. Par cet arrangement la proportion entre l'or & l'argent se trouva comme 1 à $10\frac{37}{12}$.

Cependant Charles-quin ne fit aucun changement dans les Monnoies d'argent qui avoient eu cours avant lui en Espagne; il en fit au contraire continuer la fabrication sur l'ancien pied de 67 réaux de plate par marc d'argent du titre de 11 deniers 4 grains. Philippe II, son fils, suivit à l'égard de Monnoies d'argent la même maxime; il ne fit non

(*). Le ducat de Change d'Espagne, d'après lequel on regle aujourd'hui le change sur ce Royaume en Hollande. tire son origine de cette Monnoie d'or, dont la valeur intrinsèque répondoit à peu de chose près à celle du ducat d'or de Hollande d'aujourd'hui, ou proprement à $203\frac{1}{2}$ vis beo d'Amsterdam, en comptant le ducat pour 5 florins de banco de Hollande; car le *Ducado* contenoit $73\frac{22}{27}$ grains, poids d'or de Castille, d'or du titre de $23\frac{3}{4}$ carats, ce qui répond à $69\frac{2}{3}$ grains, poids d'argent de Castille, d'or fin, & ceux-ci à $72\frac{1}{2}$ as, poids de Troyes d'Amsterdam: or le ducat de Hollande ne contient que $71\frac{1}{2}$ as d'or fin.

II. PARTIE.

plus aucun changement dans les poids & titres de la nouvelle Monnoie d'or dont Charles - quint avoit ordonné la fabrication ; mais il haussa la valeur numéraire de l'écu ou Escudo d'or, qui monta de 350 maravedis à 400 maravedis ; au moyen de quoi la proportion entre l'or & l'argent fut comme 1 à $12\frac{1}{2}\frac{1}{2}$.

Philippe III laissa subsister les monnoies d'or & d'argent sur l'ancien pied à l'égard de leurs poids & titres respectifs ; mais il ordonna que l'écu d'or vaudroit, durant son regne, 440 maravedis, ce qui établissoit entre l'or & l'argent la proportion de 1 à $13\frac{1}{2}$. Il fut le premier Roi d'Espagne qui fit fabriquer des *Piafres* ou pieces de 8 réaux de plate à la taille de $8\frac{3}{4}$ par marc, poids de Castille, d'argent du titre de 11 deniers 4 grains. Ayant à soutenir des guerres longues & dispendieuses, il donna à la Monnoie de cuivre une valeur infiniment plus grande qu'elle n'avoit intrinsèquement, (*) espérant par là se faire des fonds sans aucun inconvénient pour ses sujets, attendu qu'il n'avoit pas touché aux Monnoies d'or & d'argent, dont les poids, titres & valeurs ne souffriroient aucune altération, comme nous avons déjà dit ; mais il arriva tout le contraire de ce qu'il avoit espéré, car, comme les billonneurs nationaux & étrangers trouvoient à gagner gros dans les Monnoies de cuivre, ils en fabriquerent & en introduisirent une si forte quantité en Espagne, que les Monnoies d'or & d'argent en disparurent, & le Royaume se trouvant inondé d'une Monnoie méprisable dont personne ne vouloit se charger, il fut réduit à la misère la plus affreuse.

Philippe IV trouvant les choses dans cet état à son avènement au trône d'Espagne, ne vit d'autre moyen d'y remédier, que de hausser la valeur des monnoies d'argent. La piastre, qui ne valoit alors que 8 réaux de plate, monta tout-à coup à 10, & en proportion les autres Monnoies subalternes. Ce même Prince ordonna, en 1642, la fabrication d'une nouvelle Monnoie à la taille de $8\frac{3}{4}$ réaux de plate d'un marc d'argent du titre de 11 deniers 4 grains ; & on fabriqua sur ce pied des pieces de 8 réaux de cette nouvelle monnoie à la taille de $10\frac{1}{2}$ par marc ; en sorte qu'il s'introduisit dès lors dans le Royaume deux manieres de compter les monnoies d'argent, à cause de la différence entre les *vieilles* & les *neuves*. La piastre ancienne qui valoit 8 réaux de plate vieille ou 10 réaux de plate neuve, fut appelée *Escudo de plata* ou écu d'argent ; la piastre moderne qui valoit 8 réaux de plate neuve ou $6\frac{1}{2}$ réaux de plate vieille fut appelée *Piece de huit* ou *Réal de à ocho*.

Il n'y eut aucun changement dans les monnoies d'argent pendant le

(*) Cette fabrication de Monnoie de cuivre étoit à la taille de 34 *Quartos* ou 68 *Ochavos* par marc de cuivre, le *quarto* étant de la valeur de 4 maravedis de plate, le marc de cuivre monnoyé valoit dans le public 4 réaux de plate vieille, tandis qu'un marc de cuivre brut ne valoit dans ce tems-là qu'un réal de vellon. Philippe III ne se contentant pas encore de ce bénéfice, il doubla la valeur numéraire de cette Monnoie, & ce fut alors que les billonneurs acheverent de ruiner l'Espagne.

regne de Charles II; mais il y en eut un très-considérable dans la valeur numéraire des monnoies d'or dont la fabrication étoit demeurée sur le pied que l'avoit ordonné Charles-quin en 1537. L'*Escudo* ou écu d'or, dont 68 pesoient un marc d'or de 22 carats, fut fixé à 544 maravedis de plate vieille; de sorte que deux Ecus d'or, qui valoient un *Doblon* ou Pistole, avoient cours pour 32 réaux de plate vieille, ou pour 4 piaftres, ou *Escudos de plata*, argent vieux (*). La proportion de l'or à l'argent fut du tems de Charles II comme 1 à $15\frac{3\frac{1}{2}}{445}$.

Philippe V. fut obligé par les circonstances à faire de grands changemens dans les Monnoies d'Espagne. Sans entrer dans un grand détail à cet égard, qu'il nous suffise de remarquer qu'en 1723, ce Prince ordonna la fabrication d'une nouvelle Monnoie à la taille de $8\frac{1}{2}$ piaftres ou 68 réaux de plate par marc d'argent du titre de 11 deniers, avec le remède de 2 grains d'écharfeté. Comme les Monnoies de billon & de cuivre avoient éprouvé les révolutions les plus étonnantes jusqu'à Philippe V, en Espagne, ce Prince avoit ordonné en 1707 la fabrication d'une nouvelle Monnoie à la taille de 75 réaux par marc d'argent du titre de 10 deniers, en pieces doubles, simples, demi-pieces, qui furent appelées alors & le font encore aujourd'hui, *Pefeta*, *Réal de plata provincial*, & *Réal de vellon*; lesquelles Monnoies devoient avoir cours seulement dans l'intérieur du Royaume. Ces pieces furent dès lors regardées comme la Monnoie courante d'Espagne; & comme elles n'ont point changé depuis, puisqu'elles ont encore cours dans le commerce intérieur, nous devons dire ce que les Monnoies d'or & d'argent anciennes & modernes qui étoient en usage dans le Commerce extérieur, dans le Perou & le Mexique, avoient de valeur en Monnoie provinciale à l'époque dont nous parlons, & le changement qu'elles ont subi depuis.

Par Edit du Roi en date du 8 Février 1726, il fut ordonné que la piaftre ancienne, nommée *Escudo de plata*, vaudroit dans le Commerce $9\frac{1}{2}$ réaux de plata Provincial ou 19 réaux de vellon; & que les Pieces de huit réaux ou *Real de à ocho*, dont la fabrication avoit commencé en 1642, comme nous l'avons dit ci-dessus, seroient portées au billon, où l'on en payeroit aux propriétaires la valeur qu'elles avoient en argent effectif, qui étoit de 15 réaux & 2 maravedis de vellon pour la piece de huit, de 256 maravedis de vellon pour la demi-piece de huit, de 128 maravedis de vellon pour le quart de piece de huit, de 64 maravedis ou 16 quartos pour le simple réal de plate (†). Quoiqu'en 1726 cette Monnoie ait cessé d'avoir cours, elle a conservé jusqu'aujourd'hui en Espagne le nom de *Plata antigua*, ou plate vieille, comme on le pourra voir à l'Article d'Espagne

(*). C'est depuis ce tems que les Français ont commencé à régler leur change avec l'Espagne à tant de livres la pistole de 32 réaux de plate vieille. La pistole a dû répondre dans son origine à environ 23 livres argent de France d'aujourd'hui.

(†) La Piece de huit de 15 réaux 2 maravedis de vellon a été la monnoie d'après laquelle les Anglois ont commencé à régler leurs changes avec l'Espagne. Elle valoît dans son origine $44\frac{1}{2}$ sterlings.

de ce Volume , pour la distinguer de la Monnoie de *Plata provincial*, ou plate neuve , qui a cours dans le Commerce intérieur du Royaume depuis 1707 ; & de la Monnoie de *Plata mexicana* , qui a cours dans le Commerce extérieur d'Espagne , dans le Perou & le Mexique depuis que la fabrication en a été commencée, sous Alphonse X. D'abord, la Monnoie de *plata-mexicana* fut à la taille de 67 réaux de plate par marc d'argent du titre de 11 deniers 4 grains , & elle continua ainsi jusqu'à 1728 sous Philippe V. Depuis cette époque jusqu'en 1772, cette Monnoie fut à la taille de 68 réaux de plate par marc d'argent du titre de 11 deniers, avec le remede de 2 grains d'écharfeté ; mais, en 1772, le titre du marc d'argent de cette même Monnoie fut réduit à 10 deniers 17 grains de fin. Quant à la valeur numéraire de la monnoie de *Plata-mexicana*, elle a été fixée en 1728 à 10 réaux de plate provincial ou à 20 réaux de vellon pour la piafre, ou l'*Escudo de plata* ; & à 2½ réaux de vellon pour le simple *Réal de plata mexicano*, dont 8 par conséquent font une piafre.

Les Monnoies d'or d'Espagne ont éprouvé moins de changement dans leur valeur intrinsèque depuis la première fabrication qui s'en fit en 1537, à la taille de 68 Ecus d'or le marc d'or du titre de 22 carats, jusqu'en 1772 ; & encore à cette dernière époque le titre n'en fut-il affoibli que de $\frac{1}{4}$ de carat, étant aujourd'hui de 21¼ carats, ou, suivant les essais faits à Paris, de 21½ carats. Mais la valeur numéraire de ces Monnoies a souffert une altération considérable, surtout le 17 Juillet 1779, qu'elle a haussé dans la proportion de 15 à 16, suivant qu'il sera expliqué à l'article Espagne de ce Volume.

Par une loi promulguée en Portugal, le 4 Août 1618, pour l'augmentation des especes d'or & d'argent, on fixa la valeur du marc d'or monnoyé au titre de 22 carats, à 96000 rées & celle du marc d'argent monnoyé au titre de 11 deniers à 5000 rées. En 1722 toutes les Monnoies portugaises, tant d'or que d'argent, haussèrent d'un cinquième de leur valeur numéraire. Autrefois on fabriquoit en Portugal de grosses Monnoies d'or de 24000 rées ; mais depuis 1732 on n'en bat plus aucune dont la valeur excède 4800 rées.

L'Italie est peut-être le pays où la Monnoie principale ait subi moins de changemens dans le poids & le titre ; quoique le numéraire ait dû varier en proportion des changemens occasionnés par les circonstances dans la valeur des especes des différens Etats de l'Europe. Cela même n'est plus probabilité, mais certitu le pour qui fait attention que les *Sequins* d'or qu'on fabrique dans les principaux Etats d'Italie, sont les mêmes que ceux de la plus ancienne fabrication, & que ce sont ces sequins qui ont servi de modele pour toutes les Monnoies d'or qui sont en usage dans tout le reste de l'Europe.

Le marc d'or a valu dans les Pais-bas durant le cours du XI^{ve}. siecle de 42½ à 49 florins ; & le marc d'argent de 160 à 222 gros ou de 4 à 5 florins. La livre de gros de Flandre valoit alors (& probablement

depuis le tems de Charles-quin) plus que le marc d'argent, puisque cette livre contenoit 240 gros ou deniers. Depuis 1736 le marc d'argent est monté de 4 florins à $25\frac{1}{2}$ & même à 26, ou comme de 1 à $6\frac{1}{2}$, ce qui est en proportion exacte de l'affoiblissement qu'a souffert la Monnoie des Pais-bas dans sa valeur intrinseque depuis son origine jusqu'à nos jours.

Le droit de battre monnoie en Allemagne appartient originairement & proprement à l'Empereur ; les Electeurs en jouissent en vertu de la Bulle d'or. En 1559 on fit à la Diète d'Augsbourg un règlement général concernant le monnoyage de l'Empire ; mais on y a dérogé depuis. En 1667 les Electeurs de Saxe & de Brandebourg, à leur entrevue au convent de *Zinna*, convinrent de conserver le titre de la Reichsthale (*) selon l'évaluation faite à la Diète de 1559 ; mais de monnoyer le marc fin, qui l'avoit été jusqu'alors à 9 thalers 2 grosches, à raison de $10\frac{1}{2}$ thalers, en grosches & autres especes plus menues. Le Duc de Brunswick adopta le titre convenu à *Zinna*, & vraisemblablement les Cercles de Franconie, de Baviere & de Souabe l'adoptèrent aussi dans leurs districts. En 1690 les Electeurs de Saxe & de Brandebourg & le Duc de Brunswick-Lunebourg firent une nouvelle convention, en vertu de laquelle le marc fin de Cologne devoit être monnoyé à raison de 10 thalers, en pieces de $2\frac{1}{3}$ d' $\frac{1}{2}$ & d' $\frac{1}{3}$; à raison de 12 thalers 9 grosches en pieces de 2 grosches ; & à raison de 13 thalers en pieces de 6 pfennings : c'est ce qu'on appelle le *titre de Leipzig*. En 1753, l'Autriche & la Baviere introduisirent ce qu'on appelle le titre de *convention* ; & , afin d'établir entre l'or & l'argent la proportion de 1 à 14, ou tout au plus $14\frac{1}{2}$, il fut convenu de monnoyer le marc d'argent de Cologne, depuis la thaler jusqu'au grosche, à raison de 20 florins, & le marc de Cologne d'or fin, à raison de 283 florins 5 Kreuzers $3\frac{4}{7}$ pfennings, & ainsi d'évaluer le ducat à 4 florins 10 Kreuzers. Quant à l'état monétaire actuel de l'Allemagne, voici quel il est : On fabrique en Autriche, en Baviere, en Franconie, en Suabe & le long du Rhin au titre de convention de 20 florins. Toutes les especes, jusqu'aux pieces de 6 Kreuzers, sont ajustées & étalonnées, piece par piece. Malgré cette uniformité de titre, la valeur des especes n'est pas la même dans tous ces Cercles : en Autriche & en Saxe la reichsthale de convention ne vaut que 2 florins & le ducat 4 fl. $7\frac{1}{2}$ Kreuzers ; tandis qu'en Baviere, en Suabe, en Franconie & le long du Rhin, la reichsthale de convention vaut 2 florins 2 Kreuzers, le ducat 5 florins, & les autres especes à proportion. Ainsi le marc d'argent vaut toujours 24 florins & par conséquent trop peu

(*) La *Reichsthaler*, ou l'écu d'Empire, est une Monnoie effective de la valeur de deux florins, qu'on divise ordinairement en $1\frac{1}{2}$ thaler ou écu simple. La thaler est une Monnoie imaginaire qui vaut $1\frac{1}{2}$ florin ; & le florin d'Empire, dit *Reichsgulden*, est une monnoie réelle qu'on nomme ordinairement *Zweydrittelstück*, parce qu'elle vaut les $\frac{2}{3}$ de la thaler.

par rapport à l'or. L'électeur de Brunswick-Hannovre & le Duc de Brunswick font battre leur monnoie au titre de Leipzig. Les villes impériales de Hambourg & de Lubeck & le Duc de Mecklembourg-Schwerin fabriquent le ducat & la reichsthale au titre de l'Empire, c'est-à-dire qu'ils fabriquent 67 ducats, d'un marc de Cologne de 23 carats 8 grains d'or fin, & 8 reichsthales d'un marc de Cologne de 7 onces 4 grains d'argent fin, (ou 10 deniers 16 grains). A compter depuis les pieces de deux marcs jusqu'aux pieces de deux schillings, un marc de Cologne d'argent fin est monnoyé à $11\frac{1}{3}$ thalers en argent courant. Les Monnoies de billon sont à 12 thalers en pieces d'un schilling & à $12\frac{2}{3}$ thalers en pieces d' $\frac{1}{2}$ & d' $\frac{1}{3}$. La reichthale de banque de Hambourg est équivalente à la rixdale d'Amsterdam.

Le Dannemarc, la Suede & la Pologne ont commencé la fabrication de leurs Monnoies au titre de l'Empire; &, quoique les monnoies courantes de ces trois Royaumes aient éprouvé des changemens considérables, elles ont néanmoins conservé un rapport immédiat avec l'ancienne Monnoie qui y a cours encore sous le nom de *reichthale d'espece*, laquelle est toujours exactement fabriquée au titre de l'Empire, tel que nous l'avons énoncé ci-dessus.

Il y a quatre siècles, on n'avoit d'autre Monnoie en Russie que le *Denga*, mot originairement tartare, qui signifie coin ou empreinte. Le *denga*, ou *kopeica*, ou *copeck*, étoit d'argent, portant d'un côté les armes & de l'autre le nom du Régent. Quand il étoit question de faire un grand payement, on se servoit d'un morceau de bois dans lequel on tailloit un cran à chaque centaine de copecks qu'on comptoit, & ce cran ou taille fut appelé *Rouble*; c'est de là qu'a tiré son nom le rouble, qui encore aujourd'hui vaut 100 copecks. On n'a commencé à fabriquer le rouble que dans les premières années de ce siècle. Les Monnoies de ce tems-là pesoient le double de celles d'à présent; la preuve en est que 100 copecks d'alors pesoient $1\frac{3}{4}$ once, ce qui fait, à peu de chose près, le poids de deux roubles de la nouvelle Monnoie; & que 48 copecks d'argent fin d'alors valoient 50 sols de Hollande. D'après cette remarque, il est clair que le vieux rouble valoît deux rixdales de Hollande ou un ducat. Pierre Alexiowits fut le premier Souverain de Russie qui altéra les Monnoies de cet Empire; il fit refrapper les rixdales de Hollande dont il fit des roubles, & le changement fut tel que la rixdale de Hollande qui au commencement du regne de ce Prince ne valoît que 55 copecks, en valut tout à coup 100 dès la première atteinte qu'il donna aux vieilles Monnoies. Cet affoiblissement fut suivi bientôt d'un autre; enfin, quelque tems avant sa mort, il réduisit la taille à 14 roubles & 14 copecks par livre de 96 solotniks d'argent du titre de 8 deniers 18 grains, qui répondent à 70 solotniks d'argent fin. Ce titre & ce poids se soutinrent sous les regnes de Catherine I & de Pierre II. Le titre augmenta sous les impératrices Anne & Elizabeth; il monta à 9 deniers 15 grains, car

de la livre de Russie contenant 77 folotnicks d'argent fin on fabriqua 15 roubles 84 copecks. Il y a eu une nouvelle altération de Monnoies sous Catherine II; mais elle ne nous est pas assez connue pour pouvoir assurer positivement en quoi elle consiste.

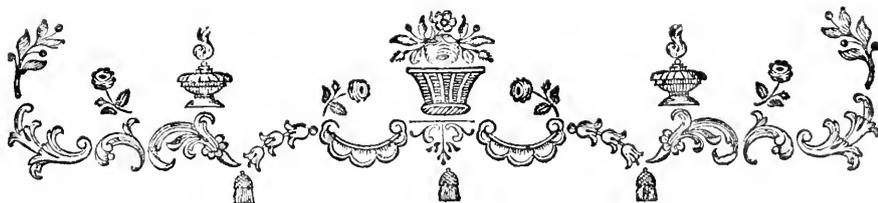
Nous ne pourrions entrer dans le détail de l'origine & des variations des Monnoies particulieres à beaucoup de païs situés hors de l'Europe sans étendre trop cette introduction, c'est pourquoi nous nous tiendrons à l'exposé que nous venons de faire; il doit suffire pour éclairer nos lecteurs sur ce qui les intéresse essentiellement dans cette matiere.

La valeur intrinseque des especes & le change relatif d'un Etat sont le vrai thermometre de son Commerce, comme les rapports de l'importation à l'exportation sont les regles naturelles du Change (*). Le change

(*) Supposons deux nations commerçant ensemble, l'une ayant des manufactures dans tous les genres d'industrie possible, & s'appliquant au travail avec une ardeur singuliere; l'autre naturellement riche par les productions de son sol, & avec cela maîtresse de mines d'or & d'argent qui la mettent en état de se procurer des jouissances en tout genre: le Commerce que ces deux nations feront ensemble sera plus utile à la premiere qu'à la seconde, à cause que celle-ci prenant de l'autre les articles de ses manufactures dont elle ne peut se passer & ne pouvant lui donner en retour que des matieres crues qui communément valent moins que les objets travaillés, elle est obligée de solder la balance du Commerce en argent; & cet argent doit augmenter les richesses de la nation qui le reçoit, en proportion de ce qu'il approuvrit celle qui le donne. En pareil cas le change sera toujours à l'avantage de la nation industrieuse & au désavantage de celle qui possède les mines, dans la proportion, à peu près, des frais qu'occasionnera le transport de l'or & de l'argent, en lingots ou en especes, d'une nation chez l'autre. Si, au contraire, la balance du Commerce des deux nations se solde par les marchandises qu'elles se fournissent réciproquement, alors le Change se soutiendra au pair & aucune des deux nations n'éprouvera de perte. Par exemple: le change entre Amsterdam & Bordeaux se trouvant au pair, qui, suivant ce qui est dit à la page 337 de ce Volume est de 53 $\frac{7}{12}$ s, ou environ 53 $\frac{7}{8}$ s de gros de banque de Hollande pour un écu de 60 sols tournois; un négociant d'Amsterdam prend du papier sur Bordeaux payable à vue & il le paye à raison de 53 $\frac{7}{8}$ s par écu: si le papier est à 2 mois de date, il ne le paye qu'à 52 $\frac{7}{8}$ s par écu, les $\frac{1}{8}$ de différence, qui font $\frac{1}{2}$ p $\frac{1}{2}$, étant comptés comme un intérêt de deux mois à raison de 3 p $\frac{1}{2}$ suivant l'usage d'Amsterdam; d'une autre part, si le papier pris à Amsterdam sur Bordeaux étoit à 3 mois de terme, alors le preneur ne le payeroit qu'à 53 $\frac{1}{2}$ s ou même 52 $\frac{7}{8}$ s parce qu'il lui conviendrait mieux d'avoir le papier à 2 mois de terme à 53 $\frac{7}{8}$ s que celui à 3 mois à 53 $\frac{1}{2}$ s, le $\frac{1}{4}$ ou le $\frac{1}{2}$ p $\frac{1}{2}$ qu'il y auroit de différence dans les deux changes ne faisant pas l'équivalent de l'intérêt d'un mois qui, à Bordeaux où l'intérêt est ordinairement à 5 p $\frac{1}{2}$, fait un objet de $\frac{1}{4}$ p $\frac{1}{2}$. De plus, l'on doit faire attention que lorsque le Change à Amsterdam pour le papier à vue sur Bordeaux est à 53 $\frac{7}{8}$ s par écu, celui de Bordeaux sur Amsterdam doit être (pour faire le pair en y ajoutant $\frac{1}{2}$ p $\frac{1}{2}$ pour provision, courtage & port de lettres d'un retour d'opération fait entre Amsterdam & Bordeaux) à 54 $\frac{1}{4}$ s par écu pour le papier à vue, à 54 $\frac{3}{8}$ s pour celui à 2 mois ou 2 usances, & à 54 $\frac{1}{2}$ s pour celui à 3 usances. Cependant cette proportion n'est pas toujours égale entre ces deux places, qui, chacune de leur côté, reglent le cours du Change suivant les circonstances, & il peut très-bien arriver qu'une grande abondance de papier survenant en même tems dans les deux places, le Change de Bordeaux sur Amsterdam éprouve une hausse subite, en même tems qu'il survient dans celui entre Amsterdam & Bordeaux une baisse notable par la raison contraire des rapports des deux places.

doit hauffer ou baiffer selon le degré de foiblesse ou de faveur de ces deux causes ; il est donc évident que l'altération des Monnoies est une opération fausse & pernicieuse ; les maux qu'elle entraîna chez le Romains dans le tems de leur corruption, ceux qu'elle a occasionnés & occasionne encore de nos jours dans différens Etats (*) devroient être des leçons bien instructives pour tous les Souverains. Mais l'altération des Monnoies est un moyen aisé de subvenir aux besoins présens & les Princes ne savent guere ce que c'est que de résister à la tentation d'un bien momentané, quel que doive être le mal qui en résultera pour leurs finances & leur Commerce.

(*) Donnons pour exemple l'Espagne. Elle a le malheur de posséder les riches mines de la Nouvelle-Espagne & du Pérou, qui, loin de lui être de quelque secours, ont été cause en plus grande partie de la pauvreté & de la décadence où elle est tombée depuis la découverte de l'Amérique. Ainsi la disette a découlé de la source des richesses. Incapable de remonter au principe du mal, le gouvernement a cru pouvoir y remédier en faisant des changemens dans les Monnoies & ne s'est pas aperçu, ou n'a pas voulu s'apercevoir, que c'étoit là tout au plus un palliatif & non un remède salutaire. Ce qui cause ces changemens dans les Monnoies est cependant facile à connoître : l'Espagne a besoin de tirer de l'Etranger une infinité d'articles dont le travail est d'un grand prix, & n'a de retour à donner que des productions dont la valeur est beaucoup au-dessous de celle de ces articles ; elle est donc obligée de solder le surplus en argent effectif. D'un autre côté, les étrangers, regardant avec raison l'or & l'argent d'Espagne comme des marchandises sur lesquelles il y a de bonnes spéculations à faire, préfèrent tantôt l'or à l'argent, tantôt l'argent à l'or, selon qu'ils y trouvent plus de bénéfice. Si l'or est préféré, il disparoit tout-à-coup d'Espagne, & le gouvernement ne voit d'autre remède à ce mal que de hauffer le numéraire des Monnoies d'or sans toucher à celui des Monnoies d'argent. Il en est de même de l'argent s'il est demandé par préférence ; ce dernier cas eut lieu en 1772 : l'Espagne voyant que les étrangers préféroient l'argent à l'or, fit une diminution de près de 2 p^o dans les monnoies d'argent. D'un autre côté, en 1779 le Ministere espagnol remarquant que presque tout l'or avoit disparu du Royaume, prit le parti, pour l'y faire revenir, de hauffer de 6¼ p^o la valeur numéraire de l'or. Qu'arriva-t-il à ces deux époques ? Le Change de Hollande sur l'Espagne, qui en 1772 se trouvoit à 96 s, tomba aussi-tôt après l'affoiblissement de la monnoie d'argent à 93 s vls. En 1779, la chute du même Change fut encore plus subite : au mois de Juillet il rouloit de 93 à 94 s, & il tomba en Septembre de la même année à 88 s. Ce Change, il est vrai, s'est remis ensuite à la proportion où il devoit être relativement à la valeur intrinsèque des Monnoies d'Espagne, mais le mal étoit fait, & dans l'intervalle entre le moment de la révolution, & le tems du rétablissement du change à de justes bornes, le Commerce d'Espagne avoit esuyé des pertes immenses. Mais le Commerce & la fortune de beaucoup d'Espagnols reçurent des plaies plus profondes encore & pour ainsi dire incurables en 1780, lorsque le Ministere espagnol, par un aveuglement inexcusable, introduisit dans le Royaume premierement 9 millions de piastres en papier-monnoie & ensuite 5 autres millions. Nous nous taisons sur la cause de l'établissement de ce papier-monnoie qui auroit pu se faire également, mais d'une manière & plus prudente & plus solide. Les effets qui en sont résultés sont si terribles, que le Commerce d'Espagne s'en ressent encore & s'en ressentira peut-être longtems, puisque le Change sur ce Royaume, depuis près de 9 mois est d'environ 15 p^o au-dessous du pair, ce qui fait une perte, à peu près, de cette importance dans le Commerce que les Espagnols font avec les étrangers. Si le Gouvernement espagnol avoit la moindre connoissance de ses véritables intérêts, il remédieroit promptement à cette fautive mesure. Ce qu'il pourroit faire de mieux dans cette circonstance seroit, se-on nous, de faire retirer tous les billets d'Etat & d'en rembourser au plutôt la valeur avec les intérêts.



TRAITÉ GÉNÉRAL
D U
C O M M E R C E.



SECONDE PARTIE.

LIVRE PREMIER.

*Des Monnoies, des Poids, des Mesures & des Changes
des principaux Etats & Villes de Commerce
dans les quatre parties du monde.*

LA Connoissance des Monnoies, des Poids & des Mesures a fait de tout tems la premiere science du Négociant. Cette science à la vérité est peu agréable & difficile à retenir, à cause de la diversité de noms, de valeurs & de contenances des monnoies, des poids & des mesures en usage aujourd'hui chez tous les peuples commerçants de l'univers; diversité qui ayant lieu non seulement de nation à nation, mais de province à province & de ville à ville, la rend nécessairement un objet aussi compliqué que diffus. De-là cette indifférence marquée pour cette étude de la part de quelques-uns de ceux qui, par leur état, en devroient être mieux instruits qu'ils ne sont. De-là souvent aussi le peu de succès de leurs entreprises, qui ne leur laissent que de la perte au lieu des profits sur lesquels ils comptoient. Il ne suffit pas non plus d'avoir, sur cet objet, de simples notions, souvent peu exactes, & encore moins réfléchies. Cependant, combien de négociants n'y a-t-il pas qui s'en contentent, & qui ne se piquent pas de

Monnoies, Poids, Mesures, &c. faire une étude sérieuse d'un objet duquel, s'ils en étoient mieux instruits, ils tireroient un meilleur parti dans les diverses branches de commerce que leur offre chaque jour la carrière qu'ils suivent? Il y en a d'autres, qui, plus versés dans cette science que ceux dont nous venons de parler, ont néanmoins besoin, de tems en tems, de rafraîchir leur mémoire de choses, qui, n'étant point du courant de leurs affaires, ne sont point aussi présentes à leur esprit qu'il faudroit, pour combiner avec justesse une spéculation. C'est donc autant pour soulager ces derniers que pour aider les premiers des lumières qui peuvent leur manquer, que nous avons traité cette matière avec toute l'étendue possible. Nous l'avons d'ailleurs rédigée en forme de Dictionnaire pour la plus grande commodité des uns & des autres; & nous avons cru devoir commencer par l'article d'Amsterdam, parce que les monnoies, les poids & les mesures des autres villes sont réduits en ceux dont on se sert dans cette dernière.



A M S T E R D A M.

AMSTERDAM. **D**ANS la Province de Hollande, ainsi que dans cette ville, les écritures se tiennent en Florins, *Guldens*, de 20 Sols, *Stuivers*, & le Sol de 16 Deniers, *Penningen*.

La Livre de Gros, *Pondt Vlaams, ou Lvls*, est composée de 6 Florins, 20 Escalins, ou de 240 Gros.

La Rixdale, *Ryksdaalder*, vaut 2½ Florins, ou 50 Sols.

Le Florin répond à 3½ Escalins, 20 Sols, 40 Gros, ou 320 Deniers.

L'Escalin, *Schelling*, vaut 6 Sols, 12 Gros, ou 96 Deniers.

Le Sol, vaut 2 Gros, ou 16 Deniers, &

Le Gros, *Groot ou dvls*, vaut 8 Deniers.

Le Florin d'or, *Goud-Gulden*, dont on règle les prix des bleds, est compté pour 28 Sols, ou 1½ Florins ordinaires.

La réduction des principales de ces monnoies peut se faire plus aisément de la manière suivante, savoir;

2 Rixdales par	5 Florins.
3 dites	25 Escalins.
12 dites	5 Livres de gros.
10 Escalins	3 Florins.
5 Florins d'or.	7 dits.

On attribue à ces monnoies deux valeurs qui sont distinguées par les noms d'*Argent Courant*, & d'*Argent de Banque*.

L'*Argent Courant* est composé des monnoies réelles suivantes, appartenant à la République, savoir:

D'Or: Le Ryder, qui vaut	14 Florins.	<i>Monnoies, Poids, Me- sures &c.</i> <hr/> AMSTERDAM.
Le Demi-Ryder,	7 dits.	
D'Argent: Le Ducaton,	3 Fl. & 3 Sols, ou 63 Sols.	
Le $\frac{1}{2}$ & le $\frac{1}{4}$ de Ducaton	à proportion.	
La Rixdale, <i>Ryksdaalder.</i>	50 Sols.	
La Dale, <i>Daalder.</i>	30 dits.	
La Piece de	28 dits.	
Le Florin	20 dits.	
Le Florin double	40 dits.	
Le triple Florin, dit <i>Staaten-Gulden,</i>	60 dits.	
De Billon: L'Escalin, <i>Schelling,</i>	6 dits.	
L'Escalin réduit, <i>Sesthalf,</i>	5 $\frac{1}{2}$ dits.	
Le Sol double, <i>Dubbeltje,</i>	2 dits.	
Le Sol simple, <i>Stuiver,</i>	16 Deniers.	
De Cuivre: La Dute, <i>Duyten,</i>	2 dits.	

Nous ne comprenons point le Ducat dans le nombre des monnoies de l'Etat, quoiqu'il soit une monnoie de Hollande de la valeur de 5 $\frac{1}{4}$ Florins, reçue sans difficulté à ce prix & quelquefois davantage dans le public, ainsi que dans le Commerce, parce que sa valeur n'étant point fixée par aucune loi du Souverain, elle est sujette non-seulement à changer de prix, mais aussi à ne point être admise, si on ne le veut pas, dans les paiements, de quelque nature qu'ils puissent être.

Comme il se fait souvent à Amsterdam de grands paiements en argent comptant, les Caissiers qui en sont chargés les font, pour éviter l'embarras, en especes mises en sacs dont le poids détermine le nombre, chaque sac devant nécessairement contenir les monnoies & les poids suivants, savoir;

		<i>Mars.</i>	<i>Onces.</i>	<i>Escalins.</i>	<i>As.</i>
200 Ducatons, qui valent	630 Florins, pesent,	26	3	15	27
200 Rixdales,	500	22	6	11	7
200 Pieces de 3 Florins	600	25	5	11	20
400 dites de 1 $\frac{1}{2}$ Fl.	600	25	5	11	20
600 dites de 1 Fl.	600	25	5	15	20
300 dites de 28 Sols	420	23	7	.	.
1000 dites de 6 Sols, ou Escalins,	300	20	.	7	13
3000 dites de 2 Sols, ou dubbeltjes,	300	19	5	4	8
6000 dites de 1 Sol, ou stuivers,	300	19	4	4	12

Cependant on ne regarde pas à quelques *As* de plus ou de moins sur le poids ci-dessus, n'étant pas possible que chaque sac pese exactement de même, surtout pour les monnoies de 6, de 2 & de 1 sol.

La valeur de l'Argent de Banque est celle qui dépend du prix que la Banque d'Amsterdam, dont nous avons donné la description dans le pre-

Monnoies, mien volume, paie pour les monnoies, tant du païs qu'étrangères, qu'on *Poids, Me-* lui donne en dépôt. Voici quel est à cet égard l'usage de la Banque. *ſures &c.*

AMSTERDAM.

Elle prend le Ducat neuf de Hollande, à . . .	4	Fl.	19	f.	8.	d.
Le Louis d'or vieux de France, à . . .	8	.	14	.	.	.
Le Louis d'or neuf, & celui au ſoleil, à 10 . . .	10	.	14	.	.	.
Le Ducaton, à	3
La Rixdale, à	2	.	8	.	.	.
Le Cruzade d'or de Portugal, le Marc, 310	310
La Piaſtre vieille d'Eſpagne, dit	22
La Piaſtre neuve depuis 1772, dit	21	.	10	.	.	.

Elle reçoit auſſi des Florins & des pieces de 3 Florins, mais avec une portion égale de Ryders ou de demi-Ryders, & ſous la déduction de 4 pour cent de leur valeur.

La Banque ne reçoit ces monnoies que par parties depuis 200 juſques à 1000 Pieces & en ſus; & chaque partie miſe en ſacs doit avoir le poids ſuivant, quelques *As* plus ou moins, ſavoir :

	Mares.	Ounces.	Eſſelins.	As.
1000 Ryders, en Ryders ou demi-Ryders, . . .	40	3	9	16
1000 Ducats,	14	1	11	12
1000 Louis d'or vieux de France,	27	1	15	.
1000 Louis neuſs, & ceux au ſoleil,	33	1	.	.
1000 Monnoies d'or de Portugal de 4800 Récs.	43	6	.	.
200 Ducatons	26	3	15	.
200 Rixdales	22	6	11	8
600 Florins en pieces de 1 ou de 3 Fl.	25	5	11	20
1000 Piaſtres	109	4	.	.

Le titre de chacune de ces monnoies eſt reconnu par la Banque & doit être ainſi qu'il ſuit: ſavoir;

Le Ryder doit répondre à	22	Carats,	.	Grains
Le Ducat	23	.	.	7
Le Louis d'or vieux de France,	21	.	.	7
Le Louis neuf & celui au ſoleil	21	.	7 à 8	.
Les monnoies de Portugal	22	.	.	.
Le Ducaton	11	Deniers	6	Grains
La Rixdale	10	.	.	10
Le Florin	10	.	.	22
La Piaſtre vieille d'Eſpagne	10	.	21 à 22	.
La Piaſtre neuve	10	.	17 à 18	.

La différence qu'on aura remarquée entre les prix des monnoies de Hollande comme argent courant & ceux auxquels la Banque les reçoit, différence qui approche de 5 p^o eſt la baſe de ce qui ſe nomme *Agio* dans le

commerce. Cet Agio varie chaque jour, & il se trouve ordinairement à $4\frac{1}{2}$ pour cent, un quart, plus ou moins (a). Mais il y a des exemples qu'il a subi des baisses & des hautes extraordinaires. Nous en avons marqué les époques ainsi que les causes dans la description de la Banque qu'on trouvera dans la première partie de cet ouvrage.

Toutes les monnoies étrangères, soit d'or ou d'argent, peuvent se vendre à Amsterdam, soit en qualité d'effet, soit comme simple matière. On paie pour les principales les prix suivans, à très-peu de chose près; favoir:

	Argent Fl.	Courant. f. d.
Le souverain d'or de Brabant	15	10
La Monnoie d'or de Portugal de 6400 Rées	20	4
La Pistole d'Espagne, neuve	9	3
Le Louis d'or vieux de France	9	4
Le Louis d'or neuf,	11	4
La Guinée d'Angleterre,	11	10
Le Frederick, le George & le Carl d'or, à	9	4
Le Carolin d'or,	11	4
Le Max d'or,	7	8
Les Ducats d'or étrangers, à	5	3
La Couronne d'Angleterre,	2	16
L'Ecu vieux de France, dit Louis blanc,	2	11
L'Ecu neuf de six livres de France,	2	16
La Rixdale d'Espece de l'Empire,	2	12
Le Florin d'Empire, dit Piece de $\frac{1}{2}$ de Saxe,	1	6
La Piece de $\frac{1}{2}$ de Lunebourg & de Hanovre	1	4
La Piafre vieille d'Espagne,	2	11
La Piafre neuve dite	2	10

Ces monnoies, surtout celles d'or, doivent peser, d'après un Placard de la Régence d'Amsterdam publié en 1750, comme suit; favoir:

Le Ducat	72 $\frac{1}{2}$ As.
Le Louis d'or vieux de France & la Pistole d'Espagne	140 dits.
Le Louis d'or neuf dit, ou le Louis au soleil,	170 dits.
La Guinée d'Angleterre	172 dits.
Le Ryder de Hollande	207 $\frac{1}{2}$ dits.
La Monnoie d'or de Portugal de 4800 Rées,	224 dits.
Le souverain d'or de Brabant	230 dits.

Les demis & les quarts de ces monnoies à proportion.

Le Marc pour les essais de l'or, se divise en 24 Carats ou *Karaaten*, & le Carat en 12 Grains ou *Graanen*.

(a) Il est à présent à $4\frac{1}{2}$ pour Cent.

Monnoies, Poids, Mé- fures &c. Le Marc d'or fin en lingots, vaut constamment 355 Fl. Bco: mais l'agio qu'on en paie en fus est extrêmement variable. Il est aujourd'hui (15 Novembre 1779) à $\frac{11}{16}$ p³ de plus que l'argent de Banque, ou à $\frac{5}{16}$ p³, d'avantage que l'argent courant.

AMSTERDAM.

Ainsi le Marc d'or fin vaut maintenant, . . . Bco Fl. 357 9 f. d.
 Agio $4\frac{13}{16}$ p³ 17 4 . . .
 Revient à courant Fl. 374 13 f. d.

Le Marc d'or fin en monnoies de Portugal vaut sur le prix de Fl. 355 Bco, en outre $\frac{1}{4}$ p³ d'agio pour argent de Banque.

L'Once d'or de Ducats légers de poids, du titre de 23 Carats 6 Grains se paie maintenant 46 Florins argent courant.

L'Once d'or de Pistoles légères de poids & de monnoies de France & d'Allemagne du titre de 21 Carats 6 à 10 Grains, vaut 42 Fl. cour.

L'Once d'or de Guinées & de Souverains légers de poids, du titre de 22 Carats, vaut enfin 43 Fl. courant.

Le Marc, pour les essais de l'argent, se divise en 12 Deniers ou *Pennin-gen*, & le Denier en 24 Grains.

Le Marc d'argent fin en barres vaut à présent, Fl. 25 9 f. courant.

L'Argent du titre de 11 Deniers, vaut le Marc fin, à 25 8

Dit . . . de 9 dits à 25 7

Dit . . . de 8 dits à 25 6

Dit . . . de 5 dits à 25 4

Plusieurs espèces d'argent étrangères se vendent en qualité de matière aux prix suivants, quelque chose plus ou moins, savoir;

Des Florins d'Empire ou Pièces de $\frac{2}{3}$ d'Allemagne du

titre de 11 D. 22 Gr. le Marc brut à Fl. 25 5f. cour.

Des Pièces de $\frac{2}{3}$ dites, de 11 8 dit . . . à 24

Dites . . . de 9 . . . dit . . . à 19

Des Rixdales d'Espèce, de 10 16 . dit . . . à 23

De l'Argent de France, de 10 21 . dit . . . à 23 $4\frac{1}{2}$. . .

De l'Argent d'Angleterre, de 11 . . dit . . . à 23 $5\frac{1}{2}$. . .

Des Piaftres vieilles, de 10 21 à 22 . dit . . . à 22 6 Bco.

Des Piaftres neuves, de 10 17 à 18 . dit . . . à 21 $16\frac{1}{2}$. . .

Nous remarquerons touchant les Piaftres, qu'elles pesent quelque chose de plus lorsqu'elles sont nouvellement frappées qu'après qu'elles ont circulé quelque tems. Il a été avéré que dans le premier cas, 912 Piaftres suffisent pour 100 Mares, & qu'il en faut 913 pour faire le même poids dans le second. Au reste, il est d'usage à Amsterdam d'accorder à l'acheteur 2 Piaftres plus qu'il n'en entre dans chaque 100 Mares, en titre de bon poids.

Les *Récépiffés* ou reçus des Eſpeces déposées dans la Banque, qui, *Monnoies*, comme nous l'avons dit dans la premiere partie de cet ouvrage, ſont *Poids, Me-* des effets négociables & ſujets aux mêmes révolutions que les Eſpeces *ſures &c.* qu'ils repréſentent, valent aujourd'hui dans le Commerce les prix ſui- AMSTERDAM vants, ſavoir ;

Le Récépiffé des Ducats	. Bco Fl.	4	19	f. 8.	d. & agio	1/2 f. la piece
Dit des Louis vieux	.	8	14	.	.	1/2 f. dite.
Dit des Louis neuſs,	.	10	14	.	.	1/4 f. dite.
Dit des Piaſtres vieilles	.	22	.	.	.	6 ſlemare
Dit des Piaſtres Neuves.	.	21	10	.	.	6 1/2 f. dit.

Le Florin courant, monnoie de compte ou imaginaire de Hollande, contient, à proportion de ſa valeur avec celle du Florin eſſectif, 203^{1/2} As d'argent fin, & avec celle du Ryder 13^{1/2} As d'or fin. Nous pouvons auſſi établir dans la même proportion la valeur du Florin de Banque, en obſervant que la Banque reçoit les Ryders & les Florins eſſectifs ſous la déduction de 4^{1/8} pour cent. Ainſi par le moyen de cet agio nous trouvons que le Florin de Banque contient 213^{1/2} As d'argent fin, ou 14^{3/5} As d'or fin, la proportion de l'or à l'argent étant comme 1 à 14^{3/5} ou comme 1 à 14^{3/5}. Mais aujourd'hui que l'or vaut, comme nous l'avons dit ci-deſſus, 374 Fl. 13 f. argent courant, & l'argent 25 Fl. 9 f. la proportion de l'un à l'autre eſt comme 1 à 14^{3/5}. Au reſte, les prix de ces deux métaux varient chaque jour dans le Commerce, & ils ſont plus ou moins hauts en raiſon de leur plus grande abondance ou leur plus grande rareté reſpective & réciproque. Depuis 1686, la valeur de l'or eſt reſtée fixe dans les hôtels des monnoies de la République à Fl. 355 argent de Banque, avec 5 p¹⁰⁰ d'agio, celle de l'argent à Fl. 25 2 f. argent courant de Hollande. La fabrication des monnoies fut faite dès lors ſur ce pied ; & comme il n'y a eu aucun changement depuis cette époque, nous nous y conformerons dans le détail que nous allons faire des monnoies & des eſpeces d'or & d'argent de la République. Nous comprenons ſous le nom de *Monnoies* le Ryder, la piece de 3 Florins & celle de 1 Florin, l'Eſcalin, le Double ſol, & le ſol, enfin la Dute ; Et ſous celui *d'Eſpeces*, le Ducat, le Ducaton & les Rixdales vieilles & neuves dont les prix ſont ſujets à varier dans le commerce qu'on en fait. Voici donc quelle eſt la valeur intrinſeque des unes & des autres.

D'Un Marc d'or du titre de 22 Carats & 1 Grain, dont on déduit 3/4 d'Eſtelin pour le remede de poids & 1 Grain pour le remede de loi, ſont taillés 24^{1/2} Ryders ou 49^{1/2} demi-Ryders ; qui valent dans le public, l'un 14 Florins & l'autre 7. Ces monnoies ont 22 parties d'or, 1^{1/2} d'argent, & 3/4 d'une de Cuivre ; & elles coûtent, la premiere 13 Fl. ou 17 f. 6 d. argent courant, & la ſeconde 6 Fl. 18 f. 11 d. ;

Monnoies, de maniere qu'il ne reste pour les frais de la fabrication, qui s'élevent *Poids, Nic.* à 1 pour cent, que 2 sols & 10 deniers pour chaque Ryder, & *fures &c.* lement 1 sol 5 deniers pour un demi-Ryder (a).

AMSTERDAM.

D'un Marc d'or du titre de 23 Carats & 8 Grains, dont il y a 1 Eftelin de faiblage & 1 Grain d'Escharfeté, font taillés 70 Ducats, dont chacun pese $72\frac{1}{3}$ As d'or du titre de 23 Carats & 7 Grains, qui coûtent 363 Fl. 19 f. 12 d. à quoi il faut ajouter pour les frais de la fabrication, qui font $1\frac{3}{10}$ pour cent, au moins 3 Fl. 10 f. 4 d.; ce qui fait en tout $367\frac{1}{2}$ Florins argent courant, le ducat valant alors $5\frac{1}{4}$ Florins.

D'un Marc d'argent du titre de 11 Deniers & 7 Grains, dont il y a 1 Eftelin de faiblage & 1 Grain d'Escharfeté, font taillés $7\frac{1}{2}$ Ducatons ou plutôt $7\frac{8522}{16943}$ pieces dont chacune pese $677\frac{18}{35}$ As d'argent du titre de 11 Deniers & 6 Grains tirant sur $\frac{1}{4}$ de grain de plus ou de moins. Le Ducaton contient en argent fin la valeur de 23 Fl. 7 f. 11 d. & si l'on ajoute, pour $1\frac{1}{2}$ pour cent à quoi s'élevent les frais de la fabrication, 5 sols & 5 Deniers, on aura 23 Fl. 13 f. qui est le juste prix des $7\frac{8592}{16943}$ Ducatons, compté chacun à 3 Fl. 3 sols argent courant.

D'un Marc d'argent du titre de 11 Deniers & 1 Grain, dont il faut déduire 1 Eftelin pour remede de poids & 1 Grain pour remede de loi, font fabriquées $7\frac{3}{4}$ ou, pour dire plus juste, seulement $7\frac{3442}{32893}$ pieces de trois Florins. Chaque piece est du poids de $657\frac{43}{50}$ As d'argent du titre de 11 Deniers tirant sur le $\frac{1}{4}$ d'un grain, haut ou bas: Le Marc de monnoies de cette fabrication coûte 22 Fl. 17 f. 4 d. & il reste $6\frac{1}{4}$ sols pour les frais qui s'élevent à $1\frac{1}{2}$ pour cent.

D'un Marc d'argent du titre de 10 Deniers & 11 Grains, dont 1 Eftelin pour remede de poids & 1 Grain pour remede de loi, font taillées $8\frac{3}{4}$ ou $8\frac{11}{16}$ Rixdales du poids de $584\frac{1}{2}$ As d'argent du titre de 10 Deniers & de 10 Grains, qui coûtent 21 Fl. 13 f. & $1\frac{1}{10}$ pour cent pour les frais de la fabrication; & comme le marc de monnoies de cette fabrication ne vaut dans le public que 21 Fl. 15 f. $7\frac{1}{2}$ d. à raison de 50 sols la Rixdale, il y a de la perte à en fabriquer. Voilà aussi pourquoi l'on

(a) Nous allons faire un autre calcul du coût du Ryder. 1000 Pieces pesent 40 Marcs 3 onces 9 Eftelins & 17 As;		
Dont 37 Marcs 1 Carat & 7 Grains d'or fin coûtent au	prix ci-dessus de Fl. 355 Bco.	
& 5 p ^o d'agio,	Cour. Fl. 13816. 6 f. 13 d.	
2 Marcs 1 Denier 19 $\frac{13}{32}$ Grains d'argent fin,		
à Fl. 25. 2 f. arg. cour. le Marc	53 19 10	
& 1 Marc & 19 $\frac{23}{32}$ Grains de cuivre	11 4	
1000 Ryders à Fl. 13. 17 f. 6 d. coûtent	Cour. Fl. 13870. 17 f. 11 d.	
& 24 $\frac{8}{15}$ Ryders qu'on taille d'un Marc, coûtent,	Cour. Fl. 341. 9 f. 10 d.	
Ainsi le Ryder pesant $207\frac{1}{15}$ As coûte	Fl. 13. 17 f. 6 d.	
1 pour cent pour les frais de la fabrication	2 10	
Le même Ryder vaut dans le public sa valeur numeraire de	Fl. 14	

l'on paie maintenant dans le commerce un agio de 2 pour cent, plus ou moins, sur le prix de cette dernière Monnoie.

*Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.*

AMSTERDAM;

Pendant les années 1622 jusqu'à 1659 inclusivement, il fut fabriqué en Hollande des Rixdales à la taille de $7\frac{1}{2}$, ou $7\frac{1}{5}$ pièces par Marc d'argent de 10 Deniers & 15 Grains, dont le remède étoit 1 Estelin de foiblage & 1 Grain d'Escharfeté; ainsi chaque Rixdale pefoit 600 $\frac{1}{3}$ As d'argent du titre de 10 Deniers & 14 Grains. Le Marc d'argent de cette fabrication Coûtoit 22 Florins, & $1\frac{1}{5}$ pour cent de fraix. La monnoie de la même fabrication, qu'on nomme Rixdale d'Espece, vaut aujourd'hui avec l'agio dans le commerce environ 50 $\frac{1}{2}$ fols, plus ou moins.

D'Un Marc d'argent de 11 Deniers, dont 1 Estelin pour remède de poids & $1\frac{1}{4}$ à $1\frac{1}{2}$ Grains pour remède de loi, font taillés 23 $\frac{1}{3}$ ou plutôt 23 $\frac{1}{3}$ Florins, dont les 600 pièces doivent répondre suivant la loi au poids de 25 Mares, 5 Onces & 15 Estelins; & au titre de 10 Deniers, 22 $\frac{1}{2}$ Grains un quart de grain, plutôt plus que moins; de manière que nous trouvons que le Florin contient largement 200 As d'argent fin; & c'est d'après cette monnoie que nous avons estimé & réglé dans cet ouvrage les valeurs intrinsèques des autres monnoies d'argent étrangères. Au reste, le Marc de Florins de cette fabrication coûte 22 Fl. 14 f. 11. d. & il reste 9 fols pour les fraix, qui vont à $1\frac{1}{3}$ pour cent.

2000 Escalins, qui font 600 Florins, pefent 40 Mars, 4 Onces & 9 Estelins d'argent du titre de 6 Deniers 20 $\frac{1}{2}$ Grains, qui répondent à 23 Mares, 1 once, 6 Estelins & 12 $\frac{1}{2}$ As d'argent fin dont, à Fl. 25. 2 f. le Marc, la valeur est de Fl. 581. 8 f. 13 $\frac{1}{2}$ d.

6000 Doubles fols (dubbeltjes) ou 12000 fols (stuivers), qui font aussi 600 Florins, pefent 39 Mares 2 onces 8 $\frac{1}{2}$ Estelins d'argent du titre de 6 Deniers 20 Grains, qui répondent à 22 Mares 3 onces & 30 $\frac{1}{2}$ As, d'argent fin, dont, au prix ci-dessus le Marc, la valeur est de Fl. 561. 15 f. 4 d.

Enfin. 160 Dutes (Duyten) pefent une livre de 16 onces, ou 10240 As de Cuivre, & font le numéraire d'un Florin. Les 100 ff de Cuivre au prix de 62 Florins, coûteront, après qu'elles auront été réduites en plaques propres à fabriquer des Dutes, environ 78 Florins. Et dans ce cas il reviendra 205 Dutes pour un Florin; ce qui fait 45 Dutes davantage que le numéraire de cette dernière monnoie; & par conséquent, il reste 28 $\frac{1}{2}$ pour cent pour les fraix de la fabrication des Dutes.

Il est facile de connoître par ce détail, que la fabrication des monnoies & des especes de Hollande a été établie sur un pied le plus avantageux possible pour le public, n'y ayant d'autre différence entre la valeur réelle & la valeur numéraire ou de compte, que celle qui résulte nécessairement des fraix de la fabrication. Mais, d'un autre côté, lorsque les matieres sont aussi cheres qu'aujourd'hui, il ne peut résulter que de la perte pour l'Etat, à fabriquer des especes

Monnoies, Poids, Mesures, &c. ou des monnoies d'or & d'argent quelconques. Il est vrai aussi que les hôtels de monnaie de la République font depuis long-tems dans l'inaction. Quant au droit d'en battre, chaque Province le possède: *Dordrecht* bat Monnaie pour la Hollande Méridionale; & pour la Nord-Hollande ou la West-Frise les Villes de *Horn*, *Enckhuysen* & *Medenblick* jouissent du même privilège, qu'elles exercent alternativement pendant dix ans: c'est cette dernière qui est maintenant en charge & qui le fera jusques en 1781.

AMSTERDAM.

Harderwyk bat monnaie pour la Province de Gueldre,

Utrecht pour celle de son nom,

Middelbourg pour celle de Zelande.

Leuwarden pour la Frise Orientale,

Zwol, *Deventer* & *Campen* pour la Province d'Overyffel,

Groningue, pour celle de son nom.

En 1761, les Etats-Généraux permirent aux maîtres de monnaie de fabriquer pour leur compte particulier toute sorte de monnoies & especes de la République. Ceux-ci en profiterent pendant les années 1762 & les suivantes jusques en 1765, que les prix des matieres étoient allés bas pour leur laisser du bénéfice. Les Maîtres de monnaie, employés dans les hôtels de la République, n'ont au reste, à ce qu'on assure, aucun salaire ou profit quelconque que celui qu'ils peuvent faire eux mêmes dans le commerce d'especes & de matieres. Ce commerce consiste principalement d'un côté, à vendre ou à fabriquer des Rixdales & des Ducats neufs dont les négociants ont besoin très-souvent pour faire des envois dans les villes de Commerce du Nord & de la Mer Baltique, ou ces especes font d'une nécessité absolue; &, de l'autre côté, à acheter de vieux Ducats & de vieilles Rixdales que l'affoiblissement dans leur poids met hors du cours. Dans ce Commerce, les Maîtres de monnaie tâchent de se procurer de l'or de 22 de 18 & de 17 Carats, dans lequel ils trouvent plus de profit par l'argent qu'ils en séparent au moyen de l'affinage, qu'à acheter de l'or fin ou d'un titre plus haut que celui de 22 Carats. Ils peuvent s'en procurer dans la Banque du meilleur tout préparé pour la fabrication des Ducats, au prix de 71 Ducats le Marc fin; mais ils préfèrent d'en payer 71 pour des especes vieilles d'or, dont l'alliage d'argent, qu'ils ne paient pas, leur laisse du bénéfice.

A l'égard de la Banque, nous remarquerons en passant qu'outre l'or, elle vend de l'argent en lingots ou barres de quatre titres différents, depuis 11 Deniers 23 Grains jusqu'à 11 D. & 15 Gr. dont elle se fait payer, à raison du titre, le prix que l'argent fin vaut dans le commerce; ce qui, comme nous l'avons déjà dit, varie tous les jours

L'Argent œuvré, essayé à Amsterdam, est du titre de 10 Deniers, & la marque des essayeurs consiste en deux croix surmontées d'une couronne.

Le Marc, poids de l'or & de l'argent, en usage à Amsterdam & dans

toute la Hollande, est nommé *poids de Troyes*, & il est exactement *Monnoies*, le même que celui de Bruxelles dont l'étalon est tenu pour le *Dor-Poids, Mesurant du véritable poids de Troyes*. Ce dernier, dont le marc est composé de 8 Onces ou 5120 As, comme celui de Hollande, répond, suivant l'essai qu'en a fait M. Tillet, à 1 Marc & 12 Grains ou en tout 4620 Grains, poids de France. La division de ce Marc se fait en Hollande de la manière suivante, savoir :

AMSTERDAM.

Mark.	Oncen.	Engels.	Vierling.			
Troys-	ou	ou	ou			
Gewigt.	Onces.	Estelins.	As.	Quarts.	Troykens.	Deuskens.
1	8	160	5120	20480	40960	81920
	1	20	640	2560	5120	10240
		1	32	128	256	512
			1	4	8	16
				1	2	4
					1	2

Le même Marc, pour peser des perles & des diamants, se divise en 1200 Carats; l'Engel ou Estelin en 7² Carats, & le Carat se divise ensuite en $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{8}$, $\frac{1}{16}$ & $\frac{1}{32}$ parties.

Les Apothicaires se servent de la livre de 2 Marcs poids de Troyes, sous le nom de poids d'Arfenic, & d'une autre livre de 1¹/₂ Marcs poids de Troyes, sous celui de poids d'Apothicaire. Ils divisent ces poids de la manière suivante, savoir :

La Livre, poids d'Arfenic, en 16 onces, l'once en 8 Drachmes, la Drachme en 8 Scrupules, & le Scrupule en 20 Grains.

La Livre, poids d'Apothicaire, en 12 onces ou en 24 Loots.
3 ff poids d'Arfenic, en font 4 d'Apothicaire.

La Livre, poids de Commerce d'Amsterdam, se divise en 16 onces, 32 Loots, ou 128 Drachmes.

Cette Livre qui, ayant 2 Marcs poids de Troyes, ne devrait peser que 10240 As, en contient néanmoins 10280, & elle est par conséquent tant soit peu plus forte que la livre poids de Troyes de Hollande.

C'est cependant de ce dernier poids dont les Epiciers, les Droguistes & autres Marchands détailliers & boutiquiers doivent se servir maintenant suivant les ordonnances publiées à cet effet par la Régence de la ville d'Amsterdam; & non plus du poids de Liege ou d'Anvers, ni de celui de Cologne dont ils se servoient auparavant.

Le Schff ou *Schippondt* est composé de 20 Lff ou de 300 ff .

Le *Centenaar* ou quintal, de 6²/₃ Lff, ou de 100 ff .

Le *Steen* ou la Pierre, de 8 ff , & le Lff ou *Lispondt* de 15 ff .

256 ff poids de Commerce d'Amsterdam, font 257 ff poids de Troyes de Hollande.

*Monnoies,
Poids, Me-
sures, &c.*

AMSTERDAM.

Le *Last*, mesure de bled, contient 27 *Muddes* ou 108 *Scheepels*;
Il se divise d'ailleurs de la maniere suivante, savoir;

<i>Last.</i>	<i>Tonnen.</i> ou <i>Barrils.</i>	<i>Muddes.</i>	<i>Sakken.</i> ou <i>Sacs.</i>	<i>Scheepels.</i> ou <i>Aggelen.</i>	<i>Vierdevats.</i>	<i>Kops.</i>
℥	21 $\frac{3}{4}$	27	36	108	432	3456
	℥	1 $\frac{1}{4}$	1 $\frac{1}{2}$	5	20	160
		℥	1 $\frac{1}{2}$	4	16	128
			℥	3	12	96
				℥	4	32
					℥	8

Le *Last* de Froment de 125 *ff* pesant le sac, répond à 4500 *ff*.
Celui de Seigle, qui sert ordinairement à régler l'encombrement des
Navires pour les allrétemens qu'on en fait, est estimé du poids de
4000, à 4100 *ff*.

Toutes les Provinces de la République se servent du même *last* que
celui d'Amsterdam; mais ce *last* est divisé dans chaque Ville en d'au-
tres mesures de diverses manieres, comme il sera aisé de voir par le
détail suivant, savoir;

Le *Last* se divise à *Edam, Monnickendam & Purmerent*, tout de mê-
me qu'à Amsterdam.

Il se divise à *Hoorn, Eenhuysen, Muyden, Narden & Weesp*, en
22 *Muddes*, 44 *Sacs*, 88 *Scheepels*, ou 352 *Taakels*.

▲ *Harlem*, en 38 *Sacs*, ou *Sakken*.

▲ *Rotterdam, Delft & Schiedam*, en 2 $\frac{2}{3}$ *Hoedts*, & le *Hoedt* en 10 $\frac{1}{2}$ *Sacs*
ou 32 *Achtendeelen*.

▲ *Alckmaar*, en 32 *Sacs* ou *Sakken*.

▲ *Gouda*, en 2 $\frac{2}{3}$ *Hoedts*, & le *Hoedt* en 10 $\frac{1}{2}$ *Sacs* ou 32 *Scheepels*.

▲ *Dordrecht*, en 3 *Hoedts*, 24 *Sacs* ou *Vaaten*, ou 96 *Achtendeelen*.

▲ *Gorcum*, en 2 *Hoedens* & 5 *Achtendeelen*.

▲ *Breda*, en 33 $\frac{1}{2}$ *Viertelen* de bled dur, ou 29 *Viertelen* d'Avoine.

▲ *Utrecht*, en 25 *Muddes*.

▲ *Amersfort*, en 64 *Scheepels*.

▲ *Middelbourg*, en 41 $\frac{1}{2}$ *Sacs*, ou 83 *Achtendeelen*.

▲ *Fleffingue & à Ter-Veer*, en 39 *Sacs*.

▲ *Zirkzée, Ter-Goes, Bommene, Ter-Toolen, Stavenes, & Dayve-
land*, en 37 $\frac{1}{2}$ *Sacs*.

▲ *Sommelsdyk, Dirkslandt, Middelharnes, Oeltjesplaat, Putten &
Briel*, en 38 $\frac{1}{2}$ *Sacs*.

Dans la *Frisé*, en 18 *Barrils* ou *Tonnes*, 33 *Muddes* ou 36 *Loopers*.

▲ *Groningue*, en 33 *Muddes*, &

▲ *Deventer* en 36 *Muddes*, ou 144 *Scheepels*.

Le Cent, *Hondert*, de sel qui contient 40½ Maaten ou mesures, *Monnois, Poids, Mesures &c.* répond au poids de 40000 ff d'Amsterdam.
 Le *Heat* de charbon de pierre est composé dans cette dernière ville de 38 Maaten. AMSTERDAM.

L'*Aam*, mesure de vin de Moselle & d'eau-de-vie de grains, se divise de la manière suivante; savoir:

<i>Aam.</i>	<i>Aneres.</i>	<i>Stekanen.</i>	<i>Viertels</i> ou <i>Veltes</i>	<i>Scoopen.</i>	<i>Mingelen</i> ou <i>Mingles.</i>	<i>Pintes.</i>
1	4	8	21	64	128	256
	1	2	5½	16	32	64
		1	2½	8	16	32
			1	3½	6½	12½
				1	2	4
					1	2

Le Mingle contient 13 onces poids de Troyes d'eau de pluie.
 Le Barril, *Tonne*, de biere contient 128 Mingles.
 Le Tonneau, *Vat*, de vin de France, est composé de 4 barriques ou 6 Tierçons.
 La Barrique, *Oxhoof*, contient 12½ stekanes ou 200 Mingles: néanmoins la barrique est comptée seulement pour 180 Mingles, & le Tierçon pour 120.
 La Pipe de vin d'Espagne ou de Portugal contient 340 Mingles.
 La Velte, *Viertel*, d'eau-de-vie de Bordeaux répond à 6¼ Mingles, & cette liqueur se vend à Amsterdam à raison de 30 Veltes qui 7 pesent 410 ff.
 La Piece ou Bote, *Stuk* ou *Vat*, d'huile d'olive se vend à raison de 717 Mingles.
 L'*Aam* d'huile de graine de chanvre, delin & de Navets, contient 7½ Stekanes ou 120 Mingles.
 La Futaille, *Quardeelen*, d'huile de balcine contient 18 à 21 stekanes; mais cette liqueur se vend à raison de 12 stekanes.

Toutes les futailles contenant des matieres liquides quelconques, se jaugeant avant qu'on en fasse la livraison aux acheteurs; mais les prix y sont réglés d'après les mesures ci-dessus expliquées.

L'Aune d'Amsterdam mesure exactement 306 lignes du pied de Roi de France dont nous nous sommes servis pour déterminer au plus juste possible les longueurs des mesures des divers pays dont nous faisons mention dans cet ouvrage.

On se sert aussi à Amsterdam de l'aune Flamande pour mesurer certaines marchandises, elle est longue de 315 lignes de France.
 Le Pied d'Amsterdam en contient 126. Il se divise en 3 Palmes, ou en 11 Pouces, & le Pouce en 24 quarts.

Monnoies, Poids, Mesures &c. La *Palme*, qui sert de mesure pour les Mats & autres bois ronds, contient 42 lignes de France, & son diametre est de 14 lignes.
La *Ruthe* ou Perche de Hollande mesure 13 Pieds d'Amsterdam.

AMSTERDAM. La *Morgen*, mesure d'arpentage, contient 600 Ruthes quarrées, qui font 101400 Pieds quarré, d'Amsterdam.

Le *Maat*, autre mesure d'arpentage, contient 500 Ruthes quarrées.

Le *Mille*, ou la lieue Hollandoise, contient 20692 Pieds.

Le rapport des monnoies, des poids & des mesures ci-dessus avec ceux des principaux états & villes de Commerce, est si détaillé dans les tables qui sont placées à la fin de ce premier livre; que nous croyons devoir nous en tenir à ce que nous venous de dire. Mais, avant de finir cet article, nous devons observer que les lasts & les nombres de diverses marchandises pour les achats & ventes s'y composent des pieces suivantes, favoir;

Le last de hareng & de poix, de . . . 12 Tonnes ou barrils.
Celui de Goudron, de . . . 13 dits.
Le cent de peaux ou Cuir, de . . . 104 Pieces.
Le cent de planches de sapin de Suede, de 120 dites.
Le cent de planches de Norvege, de . . . 126 dites, & quelquefois de 132, comme celles de Coperwick.

La Ville d'Amsterdam ayant des relations de Commerce dans les quatre parties du monde, elle a des changes ouverts sur les principales villes de Commerce, ou celles-ci en ont sur elle; mais, comme d'ordinaire l'on ne compte sur les prix courants que les changes de quelques-unes des dites villes, il suffira d'en donner ici le cours du 15 Novembre, attendu que nous traiterons ailleurs cette matiere avec toute l'étendue qu'elle le merite.

Amsterdam change sur les places suivantes, favoir:

Sur Paris,	52 $\frac{1}{4}$ fl Bco,	contre 1 Ecu de 60 sols, à Court ou à Vue.
	ou 52 $\frac{1}{4}$ fl Bco . . .	1 dit . . . à 2 Mois.
Bordeaux,	52 $\frac{1}{10}$ fl Bco . . .	1 dit . . . à 2 Mois.
Londres,	35 β 7 fl Bco . . .	1 Livre sterling, à Court ou à Vue,
	ou 35 β 4 fl Bco . . .	1 dit . . . à 2 Mois.
Madrid,	91 fl Bco . . .	1 Duc. de 375 mrf. à Usance.
Cadiz,	91 fl Bco . . .	1 Duc. dit.
Seville,	89 $\frac{1}{2}$ fl Bco . . .	1 Duc. dit.
Bilbao,	90 $\frac{1}{4}$ fl Bco . . .	1 Duc. dit.
Li-bonne,	44 $\frac{1}{4}$ fl Bco . . .	1 Crusade de 400 Rees à Us.
Venise,	87 $\frac{1}{2}$ fl Bco . . .	1 Duc. de Bco. à Us.
Genes,	81 $\frac{1}{2}$ fl Bco . . .	1 Piaft. de 115 f. f. di Bco. à Us.

Livourne,	85 $\frac{1}{2}$ Ɔvls Bco . . .	1	Pezza de 8 R. m lung. à Uf.	<i>Monnoies</i>
Vienne,	35 f. Bco . . .	1	Th. par Caiffe à 6 fem	<i>Poids, Me-</i>
Hambourg,	33 $\frac{1}{2}$ f. Bco . . .	1	Th. Bco, à Court ou à Vue.	<i>ſures &c.</i>
	ou 33 $\frac{3}{4}$ f. Bco . . .	1	Th. Bco à 2 Mois.	
Bruxelles,	100 Ɔvls Bco . . .	106	Ɔvls de ch. à Court.	
Anvers,	100 Ɔvls Bco . . .	105 $\frac{1}{2}$	Ɔvls de ch. dit	
Gand,	100 Ɔvls Bco . . .	105 $\frac{1}{2}$	Ɔvls de ch. dit.	

AMSTERDAM

L'Uſance des lettres de change eſt comptée à Amſterdam pour un mois eſſectif lorsque celles-ci ont été tirées de quelque ville des Provinces-Unies, de la Flandre, de Brabant, de France, d'Angleterre & de celle de Geneve; pour deux mois pour les lettres de Change d'Eſpagne, de Portugal & d'Italie; & pour 14 jours de vue pour celles qui ſont tirées de l'Allemagne.

La loi accorde aux lettres de change, payables à Amſterdam, fix jours de faveur qui doivent commencer le lendemain du jour de l'échéance. Si le ſixieme jour eſt Dimanche ou fête, le paiement doit ſ'en faire la veille; & ſi l'acceptant eſt Juif & que le dernier jour de faveur tombe un ſamedi ou quelqu' autre jour de fête pour lui, le paiement de la lettre de change doit en être exigé ſans faute la veille.

Cette loi eſt dans le fond encore dans toute ſa force à Amſterdam; mais elle n'y eſt point obſervée quant à la pratique, attendu que les lettres de change qui ſont payables en argent de Banque, ſ'envoient d'ordinaire le même jour de leur échéance chez l'acceptant, qui en fait écrire les valeurs dans les livres de la Banque, en faveur du porteur ou des porteurs des mêmes lettres de change, ce jour-là-même ou au plus tard le lendemain; à défaut de quoi le porteur ne manque point de ſ'informer le ſecond ou le troiſieme jour de l'échéance du motif du retardement, & il peut ſans différer faire proteſter les dites lettres, à moins d'un prompt a quit. Les lettres de change payables en argent courant ne ſ'envoient d'ordinaire au recouvrement, que le ſecond ou le troiſieme jour de l'échéance, & à défaut de paiement le proteſt peut avoir lieu le quatrieme jour, quoique le porteur des lettres de change ne ſoit pas obligé de le faire juſqu' au ſixieme jour après celui de l'échéance.

Le paiement des lettres de change payables en argent de Banque ſe fait, comme nous l'avons dit dans le premier Volume, en décrivant la Banque d'Amſterdam, par un ſimple transport des ſommes à payer du compte de l'acceptant des lettres de change qui en eſt débité, au compte des porteurs ou derniers endoſſés des mêmes lettres de change qui en ſont crédités dans les livres de la Banque.

Le paiement des lettres de change, payables en argent courant, ſe fait d'ordinaire par le moyen d'une ſimple aſſignation que l'acceptant donne ſur ſon caſſier au porteur. Ce dernier peut cependant reſuſer un tel billet contre le montant de la lettre de change qu'il a en main, étant en

Monnoies, Poids, Mesures &c. droit d'en exiger le paiement en argent comptant, & de faire protester, en cas de refus, la dite lettre de change; mais ces cas arrivent rarement, sur-tout parmi des négociants sur la solidité desquels on n'a point d'idées défavorables.

AMSTERDAM.

Le porteur d'un billet ou d'une assignation d'un négociant ou d'un marchand sur son caissier, doit, en vertu de l'ordonnance publiée par la Régence de la Ville d'Amsterdam le 30 Janvier 1776, en exiger le paiement dans dix jours à compter de la date du même billet ou assignation; à défaut de quoi il perd le droit de recours, qu' avant cette époque, il avoit, contre le tireur, dans le cas que le Caissier refusât de payer son billet ou assignation, ou que le même Caissier vint à manquer sur ces entrefaites.



A C H E M.

ACHEM.

ROYAUME d'Asie situé dans l'Isle de Sumatra: On y compte par Taëls ou tayels de 4 Pardaves, & la Pardave de 4 Mas. Le Taël vaut aussi 64 Coupangs, ou 25600 Cas ou Caches. La Pardave contient 16 Coupangs, & le Coupang 400 Caches. Le Mas ou Malli, qui est la monnoie la plus courante, est d'or, du poids d'environ 11 As & de la valeur d'à-peu-près 15 sols, argent de Hollande. La Cache est d'étain & vaut à proportion du Mas.

Le *Candil* ou *Kandil*, poids de Commerce d'Achem, contient 200 Cattis.

Et le Catti se divise en d'autres poids de la maniere suivante: savoir,

	<i>Mas</i> ou					
<i>Catti.</i>	<i>Boncals.</i>	<i>Tayels.</i>	<i>Pagodes.</i>	<i>Majons.</i>	<i>Massis.</i>	<i>Coupangs.</i>
1 . . . 20 . . . 100 . . . 280 . . . 320 . . . 1600 . . . 6400						
	1 . . . 5 . . . 14 . . . 16 . . . 80 . . . 320					
		1 . . . 2 $\frac{2}{5}$. . . 3 $\frac{1}{5}$. . . 16 . . . 64				
			1 . . . 1 $\frac{1}{7}$. . . 5 $\frac{5}{7}$. . . 22 $\frac{5}{7}$			
				1 . . . 5 . . . 20		
					1 . . . 4	

Le Catti pese 19981 As; & nous trouvons d'après cela que
 100 Cattis d'Achem font environ 194 $\frac{3}{5}$ ff, poids de Com. d'Amsterdam.
 100 ff d'Amsterdam font au contraire 56 $\frac{3}{5}$ Cattis d'Achem.

On y emploie pour le Commerce de la poudre d'or, des monnoies imaginaires de même nom que les monnoies réelles & qui portent

le furnom d'or; comme Taëls d'or, Massias d'or &c. Celles-ci valent *Monnoies, Poids, Mesures, &c.* moins que les autres monnoies dans la proportion de 4 à 5: c'est-à-dire que 5 Taëls d'or, ne font que 4 Taëls ordinaires.

Toutes les marchandises s'y vendent au poids, & le produit en est ordinairement payé à raison d'un Boncal pesant de poudre ou sable d'or pour 7 Taëls; ainsi, en supposant qu'on aura vendu une partie d'Opium pour la valeur de 1000 Taëls d'or, on divisera cette somme par 7 Taëls, & le produit qui sera 142 $\frac{2}{7}$ Boncals, fera 7 Cattis, 2 Boncals, 13 Majons, 3 Mas & 2 $\frac{2}{7}$ Coupangs pesant de poudre d'or. Il faut excepter de cette règle les marchandises qui viennent de la côte de Coromandel, comme des Guines, Chits & autres pareilles étoffes, dont les prix s'évaluent en Taëls d'or comme les autres marchandises; mais dont la réduction de Taëls en Boncals se fait par 7 $\frac{1}{2}$ Taëls: de sorte que la somme de 1000 Taëls d'or ci-dessus, revient dans ce dernier cas à 133 $\frac{1}{2}$ Boncals, qui font seulement 6 Cattis, 13 Boncals, 5 Majons, 1 Mas & 2 $\frac{2}{7}$ Coupangs pesant de poudre d'or.

Au reste, cette poudre d'or est du titre de 9 $\frac{1}{4}$ Toques, qui répond à 22 Carats 2 $\frac{1}{2}$ Grains.

ACHEM.



A C R E.

Cette ville, nommée autrement S. Jean d'Acre & qui est située dans la province de Sirie, compte par Piaftres de 80 Aspres.

ACRE.

Le *Cantar*, poids de Commerce, est composé de 100 Rotoles.

Le *Rotole* de Coton brut pèse à Livourne 6 $\frac{1}{2}$ lb; & celui de Coton filé 6 lb: ce qui fait dans le premier cas 4 $\frac{1}{2}$ lb poids de Commerce d'Amsterdam, & seulement 4 $\frac{1}{4}$ lb dans le second.

L'*Ardep*, mesure de ris, pèse à Livourne 750 lb, qui font à peu près 520 lb, poids de Commerce d'Amsterdam.



A I X L A C H A P E L L E,

Ville Impériale du Duché de Juliers dans le Cercle de Westphalie, en Allemagne. On y compte par Reichsthales de 54 Marcs, *Marken*, & le Marc de 6 Busches.

AIX LA CHAPELLE.

On nomme cette Reichsthale, *Courante*, pour la distinguer de la Reichsthale d'*Espece* qui y vaut 72 Marcs.

La *Schlecht-Thaler* n'y vaut que 26 Marcs.

Voici le rapport & la division de ces monnoies:

II PARTIE.

C

Monnoies, Poids, Me- sures &c.	Rthlr. d'Espece.	Rthlr. Court. d'Empire.	Florins. Thalers.	Schlecht- Thalers.	Schillings. ou Esealins.	Florins. d'Aix.	Marcken. ou Marcs.	Buschens.	Hellers
AIX LA CHA- PELLE.	I	1½	2	2½	8	12	72	432	1728
	I	1½	2½	6	9	54	324	1296	
	I		1½	4	6	36	216	864	
	I			2½	4½	26	156	624	
					I	1½	9	54	216
					I	6	36	144	
						I	6	24	
							I	4	

On peut compter autrement

- 3 Reichsthales d'Espece par 4 Reichsthales courantes.
- 13 Reichsthales courantes, 27 Schlecht-Thalers.
- 18 Schlecht-Thalers, . . . 13 Florins d'Empire ou *Reichsgulden*.

Les monnoies réelles d'Aix la Chapelle, & leurs valeurs font les suivantes, favoir ;

D'or: Le *Ducat*, de 3½ Reichsthales courantes.

D'argent: Le *Raths-präsentger* de 16 Marcs: les doubles & les demi-pieces à proportion.

De *Billon*: Des Pieces de 3. de 2. & de 1 Marc.

De *Cuivre*: Des Pieces de 3 & de 1 Busche, qui font 12 & 4 Hellers. Les monnoies étrangères valent tantôt plus tantôt moins, suivant leur rareté ou abondance:

Le Souverain d'or double y vaut environ 3 Ducats, 10 Rthlr. ou 60 Esc. courans, plus ou moins.

Le Carolin d'or, & le Louis d'or neuf de France, 7½ dits, ou 44 dits.

Le Ducat d'or simple d'Empire 3½ dits, ou 20 dits.

L'Ecu neuf de six livres de France 1 Rthlr & 45 Marcs, ou 16½ Florins d'Aix.

La Couronne d'argent, de Brabant, 1 Rthlr & 39 Marcs, ou 15½ Flor.

La *Reichsthale* d'Espece, monnoie imaginaire d'Aix la Chapelle, contient d'après la valeur que nous attribuons à son numéraire, environ 28½ As d'or fin, ou 405 As d'argent fin; & elle vaut au pair 40½ fols argent d'Hollande.

La *Reichsthale* courante de la même ville, contient, à cette proportion, 21½ As d'or fin, ou 304 As d'argent fin, & vaut au pair 30 fols & 6 deniers de Hollande.

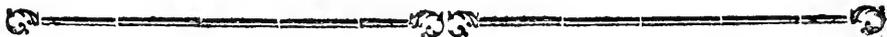
Le *Raths-präsentger*, monnoie réelle d'Aix la Chapelle de 16 Marcs, contient seulement 75½ As d'argent fin, & sa valeur intrinsèque ne répond qu'à 7 f. 9 d. de Hollande.

Le *Schß*, *Schiffpund*, poids de Commerce, contient 3 Centners, ou 300 lb.

Le Schff, poids de voiture, contient aussi 3 Centners; mais il est com-
posé de 318 lb. *Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.*
Le Centner ou quintal ordinaire pèse 100 lb; celui de voiture 106 lb. *AIX LA CHA-
PELLE.*
La Livre se divise en 2 Marcs, 16 onces, 32 Loths, 128 Quantins, ou
512 pfenings,
Le Marc a 8 onces ou 16 Loths; & le Loth 4 Quantins ou 16 pfenings.
La Livre de beurre pèse 52 loths.
100 lb d'Aix la Chapelle font 94 $\frac{7}{8}$ lb poids de Commerce d'Amsterdam.
100 lb d'Amsterdam égalent 105 $\frac{3}{8}$ lb d'Aix la Chapelle.
Le Malter, mesure de bled, contient 6 fafs ou Barrils.
Le Fafs ordinaire de froment a 4 Kops; & celui d'avoine en a 6.
Le Last d'Amsterdam mesure environ 122 fafs ordinaires d'Aix la Cha-
pelle.
L'Ahm, mesure de vin de 8 Estecans de Hollande, contient 130 Kanns
d'Aix la Chapelle.
L'Aune, Elle, est longue de 296 Lignes du Pied de Roi de France
& le Pied, Fufs, de 128 $\frac{1}{2}$ Lignes.
100 Aunes d'Aix la Chapelle font donc 96 $\frac{1}{2}$ Aunes d'Amsterdam, &
100 Aunes d'Amsterdam 103 $\frac{3}{8}$ Aunes d'Aix la Chapelle.
100 Pieds d'Aix la Chapelle font . . . 102 Pieds d'Amsterdam, &
100 Pieds d'Amsterdam 98 $\frac{1}{8}$ dits d'Aix la Chapelle.

Cours des changes d'Aix la Chapelle, sçavoir;

Sur Amsterdam, 162 Rthlr. cour. p. ou m. contre 100 Rixdales courant.
Anvers, . 118 Rthlr. d'Espece . . . 100 Rixdal. de change.
Francfort, S. M. 100 Rthlr. cour. . . . 100 Rthlr. de change.
Paris, . . 66 Rthlr. d'Espece 100 Ecus de 60 sols.
Vienne, . 120 Rthlr. cour. 100 Rthlr. courant.

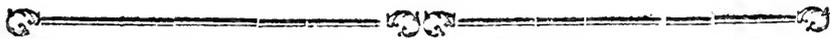


A L E P. E T C.

On compte dans cette ville, à Alexandriette ou Scanderone, & dans *ALEP. &c.*
d'autres places de Sirie, par Piaftres de 80 Aspres. On y divise aussi la
Piaftre en 24 Sjaines qui font à peu près la valeur de 26 sols, argent cou-
rant de Hollande.

Les monnoies réelles font à peu près les mêmes en Sirie que dans la
Turquie. Voici les monnoies étrangères qui roulent dans le Commer-
ce d'Alep.

- Monnoies*, Le sequin Venitien, pour environ 3 Piaftres & 60 Aspres.
Poids, Mesures &c. Le Ducat Cremnitz de Hongrie 3 Piaftres & 56 dits.
 Le Chérif. 3 dites . & 20 dits.
 ALEP. &c. Le Sultanin, 3 dites.
 La Piaftre d'Espagne de poids, vaut 2 Piaftres d'Alep, pl. ou m.
 La Piaftre d'Espagne n'y est reçue qu'au poids, & il faut que 17 Piaftres pefent 150 Drachmes.
 Nous allons détailler les poids qui font en ufage dans le Commerce d'Alep.
 Le *Cantar* ordinaire pefe 100 Rotoles, dont chacun a 720 Drachmes.
 Le Grand Cantare Tripolitain lui eft égal.
 Le *Sarle* ou *Zurlo* pefe 27 $\frac{1}{2}$ Rotoles ordinaires.
 Le Rotole ordinaire, avec lequel fe pefent la plupart des Marchandifes, a 12 onces, ou 720 Drachmes. Ce même Rotole pefe environ 4 $\frac{3}{4}$ lb, poids de Commerce d'Amfterdam.
 Le Rotole avec lequel on pefe les foies de Tripoli & d'Antioche, les Barutines, Pajaffes, Bedouines & Beiledines, eft composé de 700 Drachmes, & il pefe environ 4 $\frac{1}{2}$ lb d'Amfterdam.
 Le Rotole en ufage pour les foies de Perfe, les Cherbaffis, les Bourmes, les Ardaffes & les Ardaffettes, contient 680 Drachmes, & pefe environ 4 $\frac{1}{2}$ lb poids d'Amfterdam.
 Le *Cole*, le plus grand poids d'Alep, fe compose de 7 Vesnes,
 Le *Vesne*, contient 5 Rotoles & 200 Drachmes, & il pefe 3 $\frac{1}{2}$ lb d'Amfterdam. On s'en fert à pefer le leton, le fil de Cuivre, l'Ambre jaune brut, le Camphre, le Benjoin, la Spica-Nardi, le Bois de la Mecque & le Bois d'Aloës.
 Le *Batman* pefe 6 Okes ou 2400 Drachmes; ce qui fait environ 15 $\frac{1}{2}$ lb poids de Commerce d'Amfterdam.
 L'*Ok* ou *Oke*, qui a 400 Drachmes, pefe environ 2 $\frac{5}{8}$ lb d'Amfterdam.
 Le *Métical*, poids pour les Perles & pour l'Ambre gris, contient 1 $\frac{1}{2}$ Drachmes.
 La Livre, poids de Commerce d'Amfterdam, répond à 155 $\frac{3}{4}$ Drachmes ou 233 $\frac{5}{8}$ Méтикаles.
 Le *Pik*, mesure de longueur, eft de 299 $\frac{1}{2}$ lignes de France; ainfi 100 Piks d'Alep font 98 Aunes d'Amfterdam, & 100 Aunes d'Amfterdam font 102 $\frac{1}{4}$ Piks d'Alep.

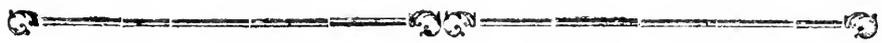


A L E X A N D R I E.

ALEXANDRIE. On compte dans cette ville, au Caire, & dans toute l'Egipe, par Piaftres courantes de 33 Medines, & la Medine de 8 Borbes ou de 6 Forles. Nous tenons cette Piaftre pour valoir au pair 23 fols argent de Hollande.

Le Ducatelle, monnoie réelle, vaut 10 Medines.	<i>Monnoies, Poids, Me- sures &c.</i>
Le Griscio ou l'Abuquepe, . . . 30 dites.	
Le Zenzerle 107 dites.	

La Bourse y est comptée pour 25000 Medines, ou 75000 Aspres: ALEXANDRIE.
 La Medine vaut 3 Aspres.
 Les monnoies rapportées à l'article de Turquie, ont cours en Egypte, ainsi que les Eſpeces étrangères suivantes, ſavoir :
 Le Sequin Foundoucli, vaut environ 126 Medines.
 Et le Sequin Zeramabouck . . . 110 dites.
 Les Sequins de la Côte de Barbarie y ont auſſi diverſes valeurs.
 La Piaſtre forte d'Eſpagne, vaut 76 Medines, plus ou moins.
 Le *Cantaar* ou Cantar, poids de Commerce ſemblable au quintal, peſe 100 Rotoles, dont on compte quatre fortes, ſavoir :
 Le *Rotole Forfore* répond à 8870 As de Hollande : ainſi
 100 Rotoles Forfores font 86½ lb poids de Commerce d'Amſterdam.
 Le *Rotole Zaidin* répond à 12600 As, & il eſt 22½ p^s plus fort que la Livre d'Amſterdam.
 Le *Rotole Zauze*, ou Zere, répond à 19656 As, & il peſe 91 p^s davantage que la livre d'Amſterdam.
 Le *Rotole Mine* peſe 15724 As, & il eſt 52 p^s plus fort que la Livre d'Amſterdam.
 Le Quintal, *Cantaar*, de Caffé du Caire, peſe environ 95 lb d'Amſterdam.
 L'*Oke* a 200 Drachmes & il peſe environ 2½ lb d'Amſterdam.
 La *Drachme* ſe diviſe en 16 Quirates, ou 64 Grains.
 Le *Rebebe*, meſure de bled d'Egipte, contient 186 Kops d'Amſterdam.
 Le *Quillot* ou *Kizloz* répond à 202 Kops.
 L'Aune, *Pik*, y eſt longue de 300 lignes de France.
 100 Piks d'Alexandrie font donc 98½ Aunes, meſure d'Amſterdam.
 Et 100 Aunes d'Amſterdam égalent 102 Piks d'Alexandrie.



A L I C A N T E.

On tient les écritures dans cette ville d'Eſpagne en *Libras* ou *Pefos* ALICANTE.
 de 20 *Sueldos*, & le *Sueldo* de 12 *Dincros*; on y compte auſſi par *Reales* de 24 *Dincros*; car la libra ou le *Pefo* contient 10 *Reales* ou 240 *Dincros*.

Cette *Libra* ſe nomme auſſi *Pefo*, parce qu'elle eſt de même valeur que la *Piaſtre* de Change d'Eſpagne de 128 *Quartos*, de 8 *Reales* de platte vieille, ou de 512 *Maravedis* de vellon.

Le *Real* d'Alicante répond à 51½ mrs. de vellon.
 Voici la réduction de ces monnoies en celles d'Eſpagne :

<i>Monnoies, Poids, Mé- sures &c.</i>	375 Libras d'Alicante font	272 Ducados de Cambio de	375 mrs. de
		platte vieille.	
	75 dites	68 Ducados d'Alicante.	
	4 Ducados de Cambio	5 dits.	
ALICANTE.		4 Reales de platte vieille	5 Reales d'Alicante.

Toutes les monnoies effectives d'Espagne font courantes dans cette ville, & leurs valeurs respectives font dans la proportion suivante :

Le Doblón de 2 Escudos, ou la Pistole d'or, qui valoit 5 Libras d'Alicante, y vaut depuis la nouvelle augmentation de l'or, 5 $\frac{1}{2}$ libras.

Le Peso duro, ou Piastre, y vaut encore 13 $\frac{3}{4}$ Reales ou 26 $\frac{1}{2}$ sols d'Alicante.

La *Carga*, poids d'Alicante, pese 2 $\frac{1}{2}$ Quintaux, ou dix arrobes.

Le *Quintal* contient 4 Arrobes dont chacune pese 24 lb poids fort, ou 36 lb poids foible.

La *Libra Mayor*, ou Livre poids fort, est composée de 18 onces.

La *Libra Menor*, ou Livre poids foible, l'est seulement de 12 onces.

La *Libra Castellana*, ou Livre de poids ordinaire d'Espagne, est de 16 onces.

On se sert de la premiere pour peser des anis, des amandes & d'autres fruits ; de la seconde pour les épiceries ; & enfin de la derniere pour toutes les marchandises lors du payement des droits du Roi. Au reste,

100 lb poids fort d'Alicante font 104 $\frac{3}{4}$ lb poids de Comm. d'Amsterdam.

100 lb poids foible dits. 69 $\frac{3}{4}$ dits.

100 lb poids de Castille 93 $\frac{1}{2}$ dits.

Le *Cahiz* ou *Cassifé* est composé de 16 Barfelles qui répondent à 9 $\frac{1}{2}$ Schepels, mesure de bled d'Amsterdam.

La *Cantara*, mesure pour les matieres liquides, répond à environ 9 Mingels d'Amsterdam.

La *Tonclada*, ou le Tonneau, se compose de 2 Pipes, 80 Arrobas, ou 100 Cantaras.

La *Pipa*, qui contient 50 Cantaras, répond à environ 75 Veltes d'Amsterdam : Elle pese pleine d'huile 1000 lb poids de Commerce de cette derniere ville.

L'Aune, *Vara*, se divise en 4 Palmos ; & elle mesure 337 Lignes de France. Or,

100 Varas d'Alicante font 110 $\frac{1}{2}$ Aunes d'Amsterdam, &

100 Aunes d'Amsterdam font 90 $\frac{1}{2}$ Varas d'Alicante.

Alicante change sur Madrid à 1 p $\frac{3}{4}$ plus ou moins de gain ou de perte.



Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.
AMERIQUE,

AMÉRIQUE MÉRIDIONALE.

Nouvelle Espagne & Pérou, Voyez MEXIQUE.
 Colonies Angloïses, Voyez JAMAÏQUE.
 Colonies Françaises, Voyez ISLES.
 Colonies Danoïses, Voyez Ste. CROIX.
 Colonies Hollandoïses, Voyez CURAÇAU, SURINAM,
 S. EUSTACHE.
 Colonies Portugaises, Voyez BRÉSIL.

AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.
 VOYEZ ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE.

A N C O N E.

ANCONE.

On compte dans cette ville d'Italie par *Scudo* de 20 *foldi*, & le *Soldo* de 12 *Denari*; & encore par *Scudo* de 10 *Paoli*, & le *Paolo* de 10 *Bajocchi*; enfin souvent par *seudo* de 100 *Bajocchi*.

La réduction de ces monnoies se fait de la manière suivante, savoir :

<i>Scudo.</i>	<i>Paoli.</i>	<i>Soldi.</i>	<i>Bolognini.</i>	<i>Bajocchi.</i>	<i>Denari.</i>
1 . . .	10 . . .	20 . . .	80 . . .	100 . . .	240
	1 . . .	2 . . .	8 . . .	10 . . .	24
		1 . . .	4 . . .	5 . . .	12
			1 . . .	1 $\frac{1}{4}$. . .	3
				1 . . .	2 $\frac{2}{3}$

Toutes les monnoies de Rome ont cours à Ancone sans aucune différence dans les noms ou les valeurs.

Le poids d'Ancone est 2 pour cent plus foible que celui de Livourne; Et comme

100 lb d'Amsterdam font 144 $\frac{1}{2}$ lb de Livourne, par contre,
 100 lb d'Ancone qui font 98 lb de Livourne répondent à 68 lb d'Amsterdam.
 Le *Rubbo*, mesure de bled, contient 8 Lappes, & il répond à 10
Schepfels d'Amsterdam, &

Le *Last* d'Amsterdam contient 10 $\frac{2}{3}$ *Rubbi* d'Ancone.

La *Soma*, mesure pour les liquides, se divise en 8 *Boccali*, & 100
Boccali répondent à 120 *Mingles* d'Amsterdam.

La *Brasse*, *Braccio*, est longue de 284 $\frac{1}{2}$ lignes de France.

100 *Brasses* d'Ancone font 93 $\frac{1}{4}$ *Aunes* d'Amsterdam, &

100 *Aunes* d'Amsterdam, 107 $\frac{2}{3}$ *Brasses* d'Ancone.

Monnoies,
Poids. M^l.
sures &c.

Voici les changes de cette ville sur celles qui suivent :

Sur Bologne,	1 Scudi pl. ou m. contre	100 Bolognini.
Florence,	118 Scudi	100 Scudi d'oro.
Livourne,	90 Bajocchi	1 Pezza de 8 Reali.
Nove,	182 Scudi	100 Scudi d'oro marchi.
Rome,	100 Scudi pl. ou m. . . .	100 Scudi de Rome.
Venise,	91 Scudi pl. ou m. . . .	100 Duc. Bco.

ANCONA.

A N V E R S. V O Y E Z B R U X E L L E S.

A R A G O N.

ARAGON.

Cette Province d'Espagne portant le titre de Royaume, dont Saragosse est la Capitale, se sert pour faire les comptes d'une monnoie particuliere qu'on nomme *Libra Jaquesa*, & qu'on divise en 20 fols, *sueldos*, & le fol en 16 deniers, ou *dineros de Plata*.

Il faut observer, pour bien connoitre cette monnoie, qu'elle y vaut 10 Reales, qui sont de même valeur que les Reales de Plate vieille, de 16 quartos ou de 64 maravedis de vellon argent d'Espagne, ainsi 16 Piaftres fortes d'Espagne, répondent à 17 Libras Jaquesas.

La valeur des autres monnoies, tant réelles qu'imaginaires, d'Espagne, en celles d'Aragon, ne fera pas difficile à trouver par le moyen de cette clef; nous croyons cependant devoir donner le détail suivant, favoir:

La Pistole de change, *doblon de Plata*, y vaut 32 Reales, ou 64 sueldos d'Aragon.

La Piaftre de change, *Peso de Plata* 8 ou 16

Le Ducat de change, *Ducado de cambio* 11 $\frac{1}{4}$ ou 22 $\frac{1}{7}$

La Pistole d'or, *doblon de oro*, y vaut maintenant 42 $\frac{1}{2}$ ou 85

La Piaftre forte, *Peso duro* 10 $\frac{3}{4}$ ou 21 $\frac{1}{4}$

On y fait autrement la réduction de ces monnoies de la maniere suivante, favoir:

5 Pistoles de change par 16 Libras Jaquesas.

5 Piaftres de change 4 dites.

68 Ducats de change 75 dites.

4 Pistoles effectives d'or 17 dites.

16 Piaftres fortes effectives . . . 17 dites.

I.e

Le Marc, poids d'or & d'argent d'Aragon, est composé de 8 onces.
 L'Once a 4 quartos, le quarto 4 Ariengos ou Adarmes.
 L'Ariengo se divise en 18 Granos ou Grains du poids de la lentille.
 Ainsi le Marc d'Aragon contient seulement 4096 Grains; mais, comme chaque Grain de ceux-ci pese autant que 1½ Grains du poids d'argent de Castille, il s'enfuit que le Marc de cette dernière province est égal à celui d'Aragon, puisque 4096 Grains d'Aragon pesent autant que 4608 Grains, poids d'argent de Castille.

Monnoies,
 Poids, Mesures, &c.

ARAGON.

La *Libra Penfil* ou livre ordinaire d'Aragon n'est que de 12 Onces.
 La Livre, pour peser la viande & le poisson, est de 36 Onces.
 L'*Arroba*, poids de Commerce, est de 36 lb, de 12 Onces chacune; ainsi ce poids répond à 27 lb, poids de Castille.
 Le *Quintal* a 4 Arrobes ou 144 lb d'Aragon, ou 108 lb de Castille.
 Le *Cahiz*, mesure de bled, contient 8 Fanegas, 24 Quartaes, ou 96 Almudes ou Célémines.
 La *Fanega* d'Aragon, ayant 12 Célémines, répond à 4½ Célémines de Castille; ainsi
 79 Fanegas de Castille font 192 Fanegas d'Aragon.
 Le *Nietro* ou *Carga* de vin d'Aragon, contient 16 Cantaras.
 La *Cantara*, autrement *Arroba*, pese 28 lb d'Aragon, ou 21 lb de Castille.
 17 Cantaras d'Aragon répondent à 82 Azumbres de Castille.
 L'huile & le miel s'y vendent toujours au poids.
 Le *Vara*, ou Aune d'Aragon, est de ⅓ plus petite que celle de Castille, ainsi
 12 Varas de Castille font 13 Varas d'Aragon.
 La réduction des Monnoies, des Poids & des Mesures d'Aragon en ceux d'Amsterdam, se trouve dans les tables respectives à la fin de ce premier Livre.

ARCHANGEL VOYEZ RUSSIE.

ARGEL.

Ville de Barbarie, portant le titre de Royaume: on y compte de diverses manieres, dont les principales sont:
 Par *Saimes*, ou *Doubles*, de 50 Aspres.
 Par *Pataques chiques*, de 232 Aspres.
 Par *Pataques d'Aspres*, de 8 Temines, & la Temine de 29 Aspres.
 Ces deux dernières Pataques, qui proprement ne sont qu'une seule monnoie, valent chacune 13½ fols, argent de Hollande.

ARGEL.

Monnoies, Voici les monnoies réelles de cette ville ;
Poids, Me La Piafre, ou Pataque goude, y vaut 3 Pataques chiques.
sures, &c. La Teinine 29 Alpres.
 ARGEL. La Carube 14 dites.
 Le Sultanin y vaut 8½ Pataques chiques, plus ou moins, &
 Le Sequin, *Zequino*, 10 Pataques chiques, plus ou moins.
 Le *Doubron*, ou *Dobraon* de Portugal, de 6400 Réés, qu'on nomme
 à Argel, *Carotte*, y vaut 4½ Sultanins.
 La Piafre forte d'Espagne, vaut de 4¼ à 4¾ Pataques chiques.
 Le *Cantar*, ou Quintal ordinaire, contient 200 Rotoles.
 Celui de figues, raisins, beurre, miel,
 dates, huile & savon. 166 dites
 Celui de fer, plomb, fil & laine, 150 dites.
 Celui d'amandes, fromage & coton 110 dites.
 Celui de bronze, cuivre, cire & drogueries 100 dites.
 Le *Rotole* se divise en 16 onces, & il est environ 9½ pour cent moins
 fort que la Livre poids de Commerce d'Amsterdam.
 Le *Mitigal*, poids pour peser l'or, l'argent, les diamants & les perles,
 pese environ 5 Fenings, poids de Marc de Cologne, qui font 97 As,
 poids de Troyes de Hollande.
 Le *Cassife*, mesure de bled, contient 16 Terries, dont 146 répon-
 dent au Last d'Amsterdam.
 Le *Metalli*, mesure pour les matieres liquides, & sur-tout pour l'huile,
 pese en cette derniere liqueur 36¼ lb poids de Commerce d'Amsterdam.
 On s'y fert, pour mesures de longueur, de deux Piks, dont l'un,
 nommé *Pik-Turc*, qui se divise en 8 Robi, est long de 276 lignes de
 France; & l'autre, nommé *Pik-More*, mesure 207 des dites lignes: ce
 dernier est seulement en usage pour les Toileries.
 100 Piks-Turcs font 133½ Piks-Mores, ou 90½ Aunes d'Amsterdam.
 100 Piks-Mores font 75 Piks-Turcs, ou 67½ Aunes dites.
 100 Aunes d'Amsterdam égalent 110½ Piks-Turcs } d'Argel.
 ou 147½ Piks-Mores }



A U G S B O U R G.

AUGSEOURG. Ville libre & impériale dans le cercle de Suabe, en Allemagne: On
 y compte par Florins, *Gulden*, de 60 Kreutzers, & le *Kreutzer* de 4 De-
 niers ou *Pfenings*.
 La *Thaler* est composée de 1½ Florins, ce qui répond à 90 Kreutzers.
 Le Florin se divise d'ailleurs en 15 Batzes, ou 20 Käisergroschens.
 Le Batze vaut 1½ Käisergroschens, 4 Kreutzers, ou 16 Pfenings.

Ces monnoies ont trois valeurs qui font : *Argent de Giro* ou de Change, *Monnoies*, *Argent Courant*, & *Argent blanc*, ou *Muntzen*. *Poids, Mesures &c.*

L'*Argent de giro*, ou valeur de change, est destiné pour les opérations des lettres de Change, & vaut 27 pour cent plus que l'argent courant.

AUGSBOURG.

L'*Argent courant* d'Augsbourg, est maintenant de la même valeur que l'argent courant de convention, dont les monnoies ont une valeur fixe & constante dans cette ville. Ce n'étoit auparavant que l'argent vieux de constitution de l'Empire qui composoit ce que nous nommons argent courant d'Augsbourg; mais cet argent étant devenu beaucoup trop rare, on y substitua, par arrêt du Sénat du 28 février 1737, des *Carolins* d'or de Baviere à 9 Florins, des *Max* d'or à 6 Florins, des demi-Florins de Baviere & de Wittemberg à 25 Kreutzers, des Ecus vieux ou Louis blancs de France à 2 Florins. Le Sénat déclara par le même arrêt, que les Especies d'or & d'argent de Baviere & de Wittemberg devoient, pour avoir cours, être de juste poids, lequel répond à 24 Carolins d'or pour un Marc, poids de Cologne, & à 1000 Florins de Baviere & de Wittemberg en pieces de demi-Florin pour les 70 marcs du dit poids. C'est donc depuis l'époque de ce dernier réglement, que la ville d'Augsbourg reconnoît pour argent courant celui de convention, qui est aujourd'hui introduit dans le commerce de presque toutes les villes d'Allemagne. La valeur de cet argent est de 20 pour cent meilleure que celle de l'argent blanc de la ville d'Augsbourg.

L'*Argent blanc*, *Muntzen*, est composé de nouvelles monnoies, frappées par la ville même, & qui font des pieces d'argent d'un titre fort bas, de la valeur depuis 1 Florin de 60 Kreutzers jusqu'à 1 Kreuzer.

Les monnoies réelles d'Augsbourg font les suivantes; sçavoir:

D'Or:	Le <i>Ducat</i> , qui vaut 1 p ^s plus ou moins que 4 Fl. 12 Kr. cour.
	Le <i>Florin</i> , dit, 3 . . . dit.
D'Argent:	La <i>Reichsthale</i> d'Espece de constitution, dit, 2 . 12 dit.
	La <i>Reichsthale</i> d'Espece de convention, 2 . . . dit.
De Billon:	Le <i>Florin</i> de 60 Kreutzers, le demi-Florin de 30, & des
	Pieces de 20, 15, 12, 10, 7½, 5, 4, 3, 2½, 2 & 1 Kreuzer.

Ces dernières monnoies font ce que nous nommons, *Argent blanc de la ville d'Augsbourg*, & elles y font très-abondantes & les plus répandues parmi le peuple: elles y perdent, comme nous l'avons déjà observé, 20 pour cent contre l'argent courant, & 52½ p^s contre l'argent de Giro ou de Change.

Monnoies, Poids, Mesures &c. Voici les monnoies étrangères qui roulent à Augsbourg :

Le Louis d'or neuf de France, y vaut	9 $\frac{3}{4}$ Florins argent courant.
Le Louis d'or vieux & la Pistole d'Espagne à	7 $\frac{1}{2}$ dits.
AUGSBOURG. Le Carolin d'or	9 $\frac{1}{2}$ dits.
Le Max d'or	6 $\frac{1}{2}$ dits.
L'Ecu neuf de France	2 $\frac{2}{3}$ dits.

Quoique ces monnoies soient toujours évaluées à ces mêmes prix, elles y perdent ou gagnent suivant les circonstances; le Louis & l'Ecu neuf de France y perdent maintenant environ 4 pour cent, & le Louis vieux & la Pistole y perdent aussi 1 pour cent, plus ou moins.

Le Marc, pour les essais de l'or, se divise en 24 Carats ou *Karatten*, & le Carat en 12 Grains: le Marc contient donc 288 Grains.

Le même Marc, pour les essais de l'argent, se divise en 16 Loths de 4 Quintins, & le Quintin de 4 Pfénings ou Fenins. Le Marc d'argent a par conséquent 256 Fenins; & c'est de cette dernière manière qu'on y divise souvent aussi le Marc d'or, quoique la première méthode y soit la plus propre & la plus généralement adoptée. Quand le Marc d'or fin vaut à 280 Florins, argent courant, & celui d'argent fin à 19 Fl. 48 Kr. même argent, alors la proportion entre l'or & l'argent est comme 1 à 14 $\frac{1}{3}$.

Le titre de la poudre ou fable d'argent d'Augsbourg est, suivant la loi, de 15 Loths, 3 Quintins, & 2 Fenins, qui font 11 Deniers 21 $\frac{3}{4}$ Grains.

Les Ecus vieux, ou Louis blancs de France, sont, suivant l'essai d'Augsbourg, du titre de 14 Loths 2 $\frac{1}{2}$ Quintins, ou de 10 D. 23 $\frac{1}{4}$ Gr.

On y range sous trois classes l'argent de basse loi, ou plutôt le Billon dont il se fait un grand Commerce, favoir :

La première forte est de 7 loths & 10 Pfénings ou de 5 Deniers 17 $\frac{1}{4}$ Grains.

La seconde, . . . de 7 . . . 9 . . . ou de 5 . . . 16 $\frac{1}{2}$

La troisième, . . . de 6 . . . 10 . . . ou de 4 . . . 23 $\frac{1}{4}$

Enfin l'argent ouvré d'Augsbourg est de 13 Loths ou de 9 Deniers, 18 Grains.

La Reichsthale de Giro, ou valeur de Change, répond à 32 $\frac{3}{4}$ As d'or fin, ou à 463 As d'argent fin.

La Reichsthale courante, contient 25 $\frac{3}{4}$ As d'or fin, ou 365 As d'argent fin.

Le rapport de l'or à l'argent est, d'après le contenu de ces monnoies, dans la proportion de 1 à 14 $\frac{1}{3}$.

Ces deux monnoies valent au pair, en argent de Hollande, favoir :

La Reichsthale de Change Fl. 2. 6 f. 5 d.

La Reichsthale courante Fl. 1. 16 f. 1 d.

L'or & l'argent, soit en especes, soit en matiere, se pesent par le Marc *Monnoies, Poids, Mesures &c.* d'Augsbourg, composé de 16 Loths, de 64 Quintins, ou Quarts, ou de 256 Pfenings ou Fenins.

100 Mars d'Augsbourg font 101 Mars de Cologne, qui répondent à 96 AUGSBOURG. Mars, poids de Troyes de Hollande.

Le Quintal, *Centner*, poids de Commerce, pese 100 lb; mais il y en a de deux fortes. Le premier, dont la livre pese 33 $\frac{1}{4}$ Loths, y est nommé *Frohngewicht*; l'autre, dont la livre se compose de 32 Loths, se nomme *Kramgewicht*: ces deux termes se rapportent à ceux de poids de voiture & de poids marchand. La livre, poids marchand, répond à 2 Mars & $\frac{1}{2}$ d'un Fenin du poids de l'or & de l'argent; & nous calculons d'après cela, que

100 lb, poids de Voiture, font 103 $\frac{29}{32}$ lb, poids de Marchand, ou 208 $\frac{1}{16}$ mars, poids de l'or & de l'argent.

100 lb, poids Marchand, font 96 $\frac{1}{4}$ lb, poids de Voiture, ou 200 $\frac{1}{4}$ mars, poids de l'or & de l'argent.

100 Mars, poids pour l'or & l'argent, font 48 $\frac{1}{2}$ lb, poids de voiture, ou 49 $\frac{1}{2}$ lb, poids de Marchand. Au reste,

100 lb, poids de Voiture, font 99 $\frac{1}{2}$ lb } poids de commerce d'Amsterdam.

100 lb, poids de Marchand, 95 $\frac{1}{2}$ lb }

Enfin 100 lb d'Amsterdam répondent à 100 $\frac{1}{2}$ lb, poids de Voiture, ou à 104 $\frac{1}{2}$ lb, poids marchand d'Augsbourg.

Le *Schaf*, mesure de bled, contient 8 *Metzes*, le *Metze* 4 *Vierlings*, le *Vierling* 4 *Viertheile* & le *Viertheile* 4 *Meeffles*.

Le *Fuder*, ou Tonneau, contient diverses mesures pour les matieres liquides, & leur division s'en fait comme suit, savoir :

<i>Fuder.</i>	<i>Jez.</i>	<i>Muddens.</i>	<i>Befens.</i>	<i>Maas.</i>	<i>Seidels.</i>	<i>Quartels.</i>	<i>Achtels</i>
1	8	16	96	768	1536	3072	6144
	1	2	12	96	192	384	768
		1	6	48	96	192	384
			1	8	16	32	64
				1	2	4	8
					1	2	4
						1	2

Deux Aunes font en usage à Augsbourg: l'une contient 270 $\frac{1}{2}$ lignes de France & l'autre seulement 262 $\frac{1}{2}$ des dites lignes.

100 des premieres font 102 $\frac{1}{2}$ des dernieres, ou 88 $\frac{1}{3}$ Aunes d'Amsterdam.

100 Aunes courtes d'Augsbourg, égalent 85 $\frac{1}{2}$ Aunes dites.

100 Aunes d'Amsterdam font par contre 113 $\frac{1}{4}$ Aunes longues } d'Augsb.
116 $\frac{1}{2}$ dites courtes }

Monnoies, Poids, Mesures, &c. Le Pied, *Fufs*, est justement la moitié de l'Aune courte d'Augsbourg, c'est-à-dire qu'il mesure 131 $\frac{1}{2}$ lignes de France. 100 Pieds d'Augsbourg font 104 $\frac{1}{2}$ pieds d'Amsterdam.

AUGSBOURG.

Les Changes d'Augsbourg font les suivans, plus ou moins, savoir :

Sur Amsterdam,	108 Rthlr de Change,	contre 100 Rixd. Bco.
Leipzig	99 Rthlr cour.	100 Rthlr courant.
Bolzane en foire	99 Fl. cour.	100 Fl. mon. lunga.
Hambourg	108 Thlr. de Change	100 Rthlr. Bco.
Londres	8 Fl. 50 Kr. cour.	1 Livre sterling.
Lyon & Paris	115 Fl. cour.	100 Ec. de 60 f. Tourn.
S. Gall	100 Fl. de Change	118 Fl. de Change.
Venise	100 Thlr. de Change	100 Ducati di Bco.
Vienne	100 Florins cour.	100 Fl. courant.

On y fournit les lettres de Change sur ces diverses Places le plus souvent à Usance; & quelquefois sur la France & sur l'Angleterre à 1 ou à 2 mois de date.

L'usance y est comptée pour 15 jours après celui de l'acceptation. Deux usances font 30 jours depuis la même époque, demi-usance 8 jours, & 1 $\frac{1}{2}$ usance 23 jours.

Les lettres de Change y sont payées ordinairement les mardis de chaque semaine, ce qui fait qu'elles jouissent, tantôt un seul jour de faveur, & quelquefois jusques à huit; parce que celles dont le jour de l'échéance tombe dans un lundi, doivent être acquittées le lendemain, au lieu que celles dont l'échéance tombe le mardi, ne doivent être payées que le mardi de la semaine suivante.

Les Lettres de Change à simple vue doivent être payées dans les 24 heures de leur présentation.



B A R C E L O N E.

BARCELONE. Ville Capitale de la Principauté de Catalogne, en Espagne, on y compte par *Libras Catalanas* de 20 *Sueldos* ou Sols, & le *Sueldo*, de 12 *Dineros* ou Deniers.

Voici comme l'on fait la réduction de ces monnoies.

<i>Libras.</i>	<i>Reales de plata.</i>	<i>Reales.</i>				<i>Monnoies,</i>
<i>Catalanas.</i>	<i>Catalones.</i>	<i>Ardites.</i>	<i>Sueldos.</i>	<i>Dineros.</i>	<i>Mallas.</i>	<i>Poids, Me-</i>
						<i>asures &c</i>
I	6 $\frac{2}{3}$	10	20	240	480	BARCELONE.
	I	1 $\frac{1}{2}$	3	36	72	
		I	2	24	48	
			I	12	24	
				I	2	

Le *Doblon de Plata* ou *Pistole de Change* de 32 Reales de plata vieille, y vaut 5 livres 12 sols de Catalogne.

Le *Peso de Plata*, ou *Piafre de Change*, de 8 Reales de plata vieille y vaut 28 sols de Catalogne.

Le *Ducado de Cambio*, ou *Ducat de Change* de 375 Maravedis de plata vieille, y vaut 38 Sols 7 $\frac{1}{2}$ Deniers de Catalogne.

Le *Ducado de Vellon* de 374 Maravedis de Vellon, y vaut 20 Sols 5 $\frac{1}{8}$ Deniers de Catalogne.

Le *Real de plata vieille*, y vaut 3 $\frac{1}{2}$ Sols ou 42 Deniers de Catalogne.

Enfin le *Real Vellon*, y vaut 22 $\frac{1}{2}$ Deniers ou 45 Mallas.

On peut réduire ces monnoies plus facilement de cette maniere; favoir:

5 Pesos de plata, ou 40 Reales de plata vieille par	7 Libras Catalanes.
5 Doblonnes de plata de 32 Reales chacune,	28 dites.
272 Ducados de Cambio	525 dites.
136 dits.	2625 Reales Ardites.
68 dits	2625 Sueldos.

Voici maintenant le cours que les monnoies réelles d'or & d'argent d'Espagne ont en Catalogne:

Le *Doblon de 8 Escudos de oro*, ou la *Quadruple de 4 Pistoles*, y vaut aujourd'hui 30 Fl. . f. d.

Le *Peso duro*, ou *Piafre forte* 1 . 17 6

Le *Real de Vellon*, 1 10

Le *Quarto* vaut 5 $\frac{5}{17}$ } Mallas.
 Le *Maravedi de Vellon* 1 $\frac{11}{34}$ }

Nous estimons, d'après ce rapport, que la *Livre Catalane* contient 272 $\frac{71}{100}$ As d'argent fin, & elle vaut par conséquent au pair 27 $\frac{1}{4}$ Sols, argent de Hollande.

Le *Marc*, poids d'or & d'argent de Catalogne, est composé de 8 Onces. L'*Once* de 4 *Quartos*, & le *Quarto* de 4 *Argiensos*.

L'*Argienso* se divise en 36 *Granos* ou grains: ainsi le *Marc* contient 4608 Grains: mais chaque grain de ceux-ci pese autant que 1 $\frac{1}{2}$ Grains du poids d'argent de Castille; c'est pourquoi 6 *Marc*s de Catalogne font 7 de Castille.

- Monnoies, Poids, Mesures &c.* Le *Quintal*, poids de commerce, pèse 4 Arrobes, ou 104 lb de 12 Onces chacune.
- 100 lb, poids de commerce d'Amsterdam, font 122 $\frac{1}{3}$ lb de Barcelone.
- BARCELONE. La *Quartera*, mesure de bled, contient 12 Cortanes.
- La *Salma* contient 4 Quarteras, ou 48 Cortanes.
- La *Carga* répond à 2 $\frac{1}{2}$ Quarteras, ou 30 Cortanes.
- Le Last d'Amsterdam contient environ 42 $\frac{1}{2}$ Quarteras.
- La *Carga*, mesure pour les matieres liquides, contient 12 Arrobes.
- L'*Arroba* pèse 26 lb, & la livre 12 onces, qui répondent à 22 $\frac{1}{2}$ lb de Castille.
- La *Carga* de vin & d'eau-de-vie se divise en 16 Cortanes, 32 Quarteras, ou 128 Quartos.
- La *Carga* d'huile est composée de 11 Arrobes, 30 Cortanes, ou 120 Quartos.
- La Pipe ordinaire de vin contient 4 Cargas, qui font 60 Veites d'Amsterdam.
- La Pipe ordinaire d'huile de Mallorque, répond à 107 Cortanes.
- La *Canne*, ou Aune, a 8 Palmos, & mesure 69 $\frac{6}{10}$ lignes de pied de Roi de France; ainsi
- 100 Cannes font 185 $\frac{1}{2}$ Varas de Castille, ou environ 227 $\frac{1}{2}$ Aunes, mesure d'Amsterdam.
- Pour ce qui est des Changes, ils y font à peu-près comme à Madrid.



B A S L E ou B Â L E.

BASLE.

On compte dans cette ville & dans le canton du même nom, en Suisse, par *Ecus* de 60 Sols, & le Sol de 12 Deniers; souvent par *Livres*, de 20 Sols, à 12 Deniers chacun; d'autre fois par *Thalers* ou *Reichsthales* de 108 Kreuzers à 5 Pfénings ou Fenins chacun; ou enfin par *Florins*, *Gulden*, de 60 Kreuzers ou Creitzers, & le *Creitzer* de 5 Fenins.

La *Reichsthale* ou l'Ecu vaut 1 $\frac{1}{2}$ Florins, 3 Livres, 27 Bons-Batzes, 36 Gros, 45 Plapperts ou Escalins, 60 Sols, ou 108 Creitzers.

Le *Florin* vaut 1 $\frac{1}{2}$ Livres, 15 Bons-Batzes, 20 Gros, ou 60 Creitzers.

La *Livre* vaut 9 Bons Batzes, 12 Gros, 20 Sols, ou 240 Deniers.

La réduction du Bon-Batze dans les autres monnoies inférieures se fait de la maniere suivante, sçavoir:

Bon-

<i>Bon-Batze.</i>	<i>Gros.</i>	<i>Plapperts.</i>	<i>Sols.</i>	<i>Creitzers.</i>	<i>Rappens.</i>	<i>Fenins.</i>	<i>Deniers.</i>	<i>Monnoies, Poids, Me- sures &c.</i>
1	$1\frac{1}{3}$	$1\frac{2}{3}$	$2\frac{2}{9}$	4	10	20	$26\frac{2}{3}$	<u> </u> L E.
	1	$1\frac{1}{4}$	$1\frac{2}{3}$	$3\frac{2}{3}$	$7\frac{1}{2}$	15	20	
		1	$1\frac{1}{4}$	$2\frac{1}{3}$	6	12	16	
			1	$1\frac{4}{5}$	$4\frac{1}{2}$	9	12	
				1	$2\frac{1}{2}$	5	$6\frac{2}{3}$	
					1	2	$2\frac{2}{3}$	
						1	$1\frac{1}{2}$	

Le Batze Suisse, qui est différent du Bon-Batze, vaut 2 fols, 18 Fenins ou 24 Deniers de Basle.

L'Efcalin, *Schilling*, de Lucerne, y vaut 6 Fenins, &

L'Efcalin de Zurich, $7\frac{1}{2}$ Fenins.

On peut réduire aulli :

- 5 Ecus par 9 Florins.
- 3 Florins. 5 Livres.
- 9 Creitzers 5 Sols.

Toutes ces monnoies y sont distinguées par les noms & les valeurs d'*Espece* & de *Courante*.

Les lettres de Change s'y payent en argent valeur d'*Espece*, ou de Change, & le payement y a lieu de deux manieres. 1°. Si on le fait avec des Louis d'or neufs de France, alors le Louis est compté à 14 Livres & 13 Sols, argent de Change. 2°. Mais le plus souvent on commence par diviser la somme de Livres d'*Espece* ou de Change, par 11 Livres & 13 Sols, qui est la valeur d'une Pistole d'Espagne, & le revenu en doit être multiplié par 7 Florins 38 Creitzers pour le réduire en Florins; cette somme de Florins se paye alors, ou en Ecus neufs de six livres de France, à 2 Florins & 24 Creitzers, ou en Louis d'or neufs, à 9 Florins & 36 Creitzers chacun. Cela revient au même prix de 14 livres & 13 fols, argent de Change, le Louis, & pour les Ecus à $73\frac{1}{3}$ fols, même argent, la piece.

La *valeur courante* comprend non-seulement la valeur numéraire des monnoies réelles de Basle; mais on entend aulli sous ce nom les monnoies de Suisse & de l'Empire. Cette valeur est d'environ $9\frac{2}{3}$ plus foible que celle de l'argent d'*Espece* ou de Change expliquée ci-dessus.

Voici maintenant les noms & les valeurs des monnoies réelles de Basle, favoir :

- D'Or, Le *Ducat*, à $4\frac{1}{2}$ Florins plus ou moins.
- D'Argent, La *Reichsthale*, ou Ecu, à 2 Florins.
- Le Florin, *Gulden*, à 15 Batzes.
- De Billon, Des pieces, de 3 de 2 & de 1 Batze.
- Des Creitzers ou *Kreutzers*.

Les monnoies étrangères y ont cours pareillement aux prix suivants, à quelque chose près, haut ou bas, favoir :

<i>Monnoies, Poids, Mesures &c.</i>		<i>Argent courant.</i>	
		Florins	Kr.
BASLE.	Le Ducat d'or,	4	18
	La Pistole d'Espagne & le Louis d'or vieux de France.	7	36
	Le Louis d'or neuf de France	9	15
	Le Carolin d'or	9	36
	Le Louis blanc, ou Ecu vieux de France,	2	13
	L'Ecu neuf dit	2	24
	La Rixdale, ou l'Ecu d'Albert :	2	11

L'Or vaut à Basle 296 Fl. courant, plus ou moins, le Marc fin; l'argent y vaut 20 Fl. 54 Kr. plus ou moins, le Marc fin.

Nous estimons d'après les valeurs qu'ont les monnoies de compte de cette ville, qu'elles répondent,

L'Ecu d'Espece à $31\frac{1}{2}$ As d'or fin, ou $456\frac{2}{3}$ As d'argent fin.

Et l'Ecu courant, 29 As d'or fin, ou 420 As d'argent fin.

Le rapport de l'or à l'argent s'y trouve donc établi dans la proportion d'à peu près 1 à $14\frac{1}{2}$

La valeur intrinsèque de ces monnoies, relativement à celle de l'argent de Hollande, est comme suit :

L'Ecu d'Espece répond à Fl. 2. 5 f. 10 d.

L'Ecu courant, à 2. . . . 2 d.

L'Or & l'argent se pesent par le Marc, poids de Cologne.

Le Poids de commerce est égal au poids de Marc de France, dont

les 100 lb ne font qu'environ $99\frac{1}{2}$ lb, poids de comm. d'Amsterdam.

Le Sac ou Sack, mesure de bled, contient 8 Muddes.

Le Mudde, ou le Scheffel contient 4 Kupfleins, ou 8 Beches.

Le sac de froment pese environ 200 lb, & le Mudde 25 lb.

Le Last d'Amsterdam contient environ $22\frac{2}{3}$ sacs de Basle.

Le Saum de vin comprend 3 Ohms; & l'Ohm contient 32 Pots vieux, ou 40 Pots nouveaux.

100 Pots vieux de Basle répondent à $131\frac{1}{2}$ Mingles d'Amsterdam, &

100 Pots nouveaux à 105 dites

L'Aune & la Brasse de Basle, font deux mesures différentes l'une de l'autre dans la proportion de 6 à 13.

La première est longue de $522\frac{1}{2}$ lignes du pied de Roi de France.

La Brasse a seulement $241\frac{1}{2}$ lignes du même pied.

100 Aunes de Basle, répondent à $170\frac{1}{2}$ Aunes d'Amsterdam &

100 Aunes d'Amsterdam à $58\frac{1}{2}$ Aunes de Basle.

100 Brasses, Bracci, de Basle font $78\frac{1}{2}$ Aunes d'Amsterdam &

100 Aunes d'Amsterdam $126\frac{1}{2}$ Brasses de Basle.

Le fuchart, du Pays de Basle, mesure 140 Ruthes quarrées.

La Ruthe, ou Verge, a 16 Pieds de long, &

Le Pied répond à $132\frac{1}{2}$ Lignes de Br.; ainsi,

100 Pieds d'Amsterdam font	95 $\frac{1}{3}$ Pieds de Basle, &	<i>Monnoies, Poids, Me- sures &c.</i>
100 Pieds de Basle	105 Pieds d'Amsterdam.	
Cours des Changes principaux de Basle, fâvoir:		
Sur Amsterdam, 100 Rthlr, de Ch. contre	90 Rixd. Bco. pl. ou m.	BASLE.
Geneve, 100 Rthlr, dits	98 Ecus, pl. ou m.	
Lyon, 100 Rthlr, dits	164 Ecus de 60 f.	

Il n'y a point de jours de faveur fixes pour les lettres de Change.



BASSANO.

B A S S A N O.

On compte dans cette ville d'Italie, par *Lire* de 20 *foldi*, & le *Soldo* de 12 *Denari*, argent courant.

Voici la division des monnoies de compte de cette ville:

<i>Ducado.</i>	<i>Lire.</i>	<i>Grossi.</i>	<i>Soldi.</i>	<i>Piccioli.</i>	<i>Denari.</i>
1 . . .	6 $\frac{1}{3}$. . .	24 . . .	124 . . .	288 . . .	1488
	1 . . .	3 $\frac{27}{31}$. . .	20 . . .	46 $\frac{14}{31}$. . .	240
		1 . . .	5 $\frac{1}{6}$. . .	12 . . .	62
			1 . . .	2 $\frac{12}{31}$. . .	12
				1 . . .	5 $\frac{1}{2}$

Les monnoies réelles y font les mêmes qu'à Venise.

Nous estimons que le *Ducado*, ou Ducat courant de Bassano, contient 20 $\frac{1}{2}$ As d'or fin, ou 303 As d'argent fin.

La *Lira* corrente a par conséquent 3 $\frac{3}{8}$ As d'or fin, ou 48 $\frac{2}{10}$ As d'argent fin, & la proportion de l'or à l'argent y répond à celle de 1 à 14 $\frac{24}{31}$. Au reste,

Le Ducat vaut au pair, 30 $\frac{5}{16}$ fols, argent de Hollande.

Et la *Lira* à proportion, environ 4 $\frac{7}{8}$ fols dits.

100 lb de Bassano font 69 $\frac{1}{11}$, poids de commerce d'Amsterdam, &

100 lb d'Amsterdam 144 $\frac{2}{3}$ lb de Bassano.



B A S S O R A.

Ville de Commerce & port de mer dans l'Arabie déserte. On y compte par *Mamoudis* de 10 Danimes, & la *Danime* de 10 *Flouches*. Il faut 100 Mamoudis pour faire 1 Toman.

BASSORA.

Voici les monnoies réelles qui ont cours à Bassora :

<i>Monnoies, Poids, Mé- sures &c.</i>		<i>Mamoudis, Danimes, Fouches,</i>		
<i>D'Or,</i>	Le <i>Sequin Misry</i> du Caire y vaut	13	5	
	Le <i>Sequin Gingerly</i>	15	.	
	Le <i>Glani de Perse</i>	18	.	
	Le <i>Talari ou Mogobory</i> de Hongrie	19	.	
	Le <i>Sequin, Zecchino,</i> de Venise	21	.	
	<i>D'Argent,</i>	Le <i>Mamoudi de Bassora</i>	1	.
		L' <i>Abassi</i> vieux de Perse	2	.
		Les <i>Abassis</i> neufs du même Pays,	2	2
		Le <i>Grouche & le Solote,</i> ou <i>Ifelote</i> de Turquie.	4	5
		Le <i>Torali</i> d'Alep.	6	.
L'Ecu au Lion, <i>Löwenthaler,</i> de Holl.	8	1		
L'Ecu d'Espece d'Allemagne	10	6		
<i>De Cuivre,</i>	La <i>Danime</i> vaut		10	

Ces prix varient tous les jours, quelque chose plus ou moins.

100 Ecus au lion valent à Bassora 180 Ifelotes de Turquie, pl. ou m.

Le *Miscal* d'or fin y vaut environ 22½ Mamoudis.

Le *Chaqui* de 100 Miscals d'argent fin, y vaut 180 Mamoudis, pl. ou m.

Nous estimons donc, que le Mamoudi répond à 4½ As. d'or fin, ou à 53 As d'argent fin, quelque chose plus ou moins; & qu'il vaut par conséquent 5¼ sols, argent de Hollande.

L'or & l'argent sont pesés à Bassora, par Chaquis de 100 Miscals, ou de 150 Drames ou Drachmes.

Le *Miscal*, qui contient 1½ Drachmes, répond à 97 As de Hollande.

Le *Mon-à-Tary*, le *Mon-Scffy*, & l'*Oke* de Bagdad, sont autant de poids en usage dans le Commerce de Bassora.

Le *Mon-à-Tary* se compose de 27 Vaquis à Tary, &

Le *Vaqui-à-Tary*, de 106½ Miscals, ou de 160 Drachmes.

Nous observerons néanmoins, qu'on y compte le *Mon-à-Tary* tantôt par 24, & tantôt par 26 & 27 Vaquis, suivant le genre de Commerce où il est employé.

Le *Mon-Scffy*, ou plus proprement, le *Mon* de Bassora contient 3 *Mons-à-Tary*: On le divise aussi en 24 *Vaquis-Scffy*. Le *Vaqui-Scffy*, autrement l'*Oke* de Bassora, pèse 333½ Miscals, ou 500 Drachmes.

L'*Oke* de Bagdad répond à 2½ *Vaquis-à-Tary*, à 266½ Miscals, ou à 400 Drachmes.

Un acheteur y compte ordinairement le *Mon-Scffy* par 75 ou 76 *Vaquis-à-Tary*.

Les habitans de Bassora se sont toujours servis de ces poids. Les Européens, qui y sont établis, s'en servent pareillement; mais ils les divisent & les comptent d'une manière différente. Voici qu'elle est leur méthode à cet égard:

	Marses	ou	Deniers.	Monnoies, Poids, Me- sures &c.
Le <i>Vaqui-à-Tary</i> , dont 25 font 1 <i>Mon</i> , contient	112 $\frac{2}{5}$	ou	168 $\frac{12}{5}$	BASSORA.
Le <i>Vaqui-Seffy</i> , contient 3 $\frac{1}{2}$ <i>Vaquis-à-Tary</i> , ou	351	ou	526 $\frac{1}{2}$	
L' <i>Oke</i> de Bagdad a 2 $\frac{1}{2}$ <i>Vaquis-à-Tary</i> , ou	280 $\frac{1}{2}$	ou	421 $\frac{1}{2}$	
Le <i>Mon-à-Tary</i> , est compté pour 52 Marses, poids de France, & contient	2803	ou	4212	
Le <i>Mon-Seffy</i> a 3 <i>Mons-à-Tary</i> , ou	8424	ou	12636	

Le *Mon-à-Tary*, contenant donc, comme il est dit, 52 Marses de France, doit peser environ 25 $\frac{1}{2}$ lb, poids de Commerce d'Amsterdam.



B A T A V I A.

Capitale des établissemens de la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales, dans l'Inde. On y tient les écritures en *Piaftres* de 60 sols, *Stuivers*. BATAVIA.

Les monnoies réelles, étrangères, sont les *Piaftres* d'Espagne, & les *Ecus* de France, de Hollande & d'Allemagne.

Celles du pays font la *Pataque* & la *Cache*.

La *Pataque* vaut 6 *Mas*, ou 24 *Caches*, dans le Commerce ordinaire; & seulement 5 *Mas* & 4 *Condorines* ou 21 $\frac{1}{2}$ *Caches*, lorsqu'on en fait le paiement de quelque somme de *Piaftres*.

Le *Taël* vaut 10 *Mas*, & le *Mas* 4 *Caches*, ou 10 *Condorines*.

La *Satta* ou *Santa* répond à 20 *Caches*; le *Peku* à 1000, le *Laxfau* à 10000, le *Kati* à 100000, l'*Utta* à 1000000, & le *Bahar* à 10000000.

La *Piaftre* vaut depuis 20 jusqu'à 35 *Pekus*, ou autant de milliers de *Caches*.

Le *Catti*, le *Pikul* & le *Bahar*, font les poids en usage dans le Commerce de Batavia.

Le Grand *Bahar* est de 4 $\frac{1}{2}$ *Pikuls*, & le petit *Bahar* de 3 *Pikuls*.

Le *Pikul* contient 99 *Cattis*; il répond à environ 118 $\frac{1}{2}$ lb, poids de commerce d'Amsterdam.

Le *Taël* sert à peser l'or, l'ambre gris, le musc, & le bézoar: il répond à 1 Once, 2 Estelins & 20 As, poids de Troyes de Hollande.

Le *Timbang*, mesure pour le ris, le poivre, & autres marchandises & denrées sèches, contient 10 sacs, & répond à 5 *Pikuls*.

Le *Timbang*, mesure pour les liquides, contient 7 *Kulacks*, & le *Kulack* pèse environ 7 $\frac{1}{2}$ *Cattis*.

*Monnoies,
Poids, Mesures, &c.*

BAYONNE.

On y compte par Livres de 20 Sols, & le Sol de 12 Deniers.
 L'Ecu de change y vaut 3 Livres, 60 Sols, ou 720 Deniers tournois.
 Les monnoies réelles & les poids y font les mêmes que ceux rapportés dans l'article de France.
 Le Sac, mesure de bled, contient 2 Conques, dont 71 répondent à un Last, mesure d'Amsterdam.
 La Piece ou Pipe d'eau de vie de Bayonne contient 80 Veltes, mais la vente de cette liqueur s'y fait à raison de 32 Veltes.
 Le Tonneau de vin y est composé de 4 Barriques, mais vu la grandeur de ces dernières, on les estime pour 5 barriques ordinaires de Bordeaux.
 La Barrique de Bayonne, contient en effet 40 Veltes, mesure d'Amsterdam.
 L'Aune y est longue de 39 $\frac{1}{4}$ lignes de France.
 100 Aunes de cette ville répondent à près de 128 Aunes d'Amsterdam, & 100 Aunes d'Amsterdam, . . . à 78 $\frac{1}{2}$ Aunes de Bayonne.

Cours des changes de Bayonne.

Sur Amsterdam 1 Ecu de 60 sols, contre 53 *£*vl. Bco p. ou m.
 Hambourg 1 Ecu dit . . . 26 *£* Bco.
 Madrid 15 Liv. p. ou m. . . 1 Pistole de Change.
 Sur Paris & d'autres villes de France $\frac{1}{2}$ p^e de gain ou de perte, p. ou m.
 Les usances, les termes des lettres de Change, & les jours de grace, comme dans le reste du Royaume.

BENDER-ABASSI. VOYEZ GOMRON.

BENGAL E.

BENGAL E. Royaume de l'Inde, dans les Etats du Grand Mogol. On y compte par Roupies & autres monnoies, dont les noms & les rapports font les suivants, favoir :

<i>Roupie.</i>	<i>Cames.</i>	<i>Annas.</i>	<i>Ponnes.</i>	<i>Coris.</i>	<i>Gondas.</i>	<i>Cauris.</i>	<i>Monnoies, Poids, Me- sures &c.</i>
1 . . .	2 . . .	16 . . .	32 . . .	128 . . .	640 . . .	2560 . . .	
	1 . . .	8 . . .	16 . . .	64 . . .	320 . . .	1280 . . .	
		1 . . .	2 . . .	8 . . .	40 . . .	160 . . .	
			1 . . .	4 . . .	20 . . .	80 . . .	
				1 . . .	5 . . .	20 . . .	
					1 . . .	4 . . .	

BENGALÉ.

Le *Curon* répond à 100 Laeks ou Leks, & le *Lek* à 10000 Roupies.

Les Roupies diffèrent l'une de l'autre autant par le nom que par la valeur intrinsèque. Voici celles qui ont cours en Bengale :

La *Roupie sicca*, ou *Roupia sicca*, est l'une des plus belles & meilleures monnoies d'argent de cette espèce : elle est fabriquée par les Mogols, du poids de 104 Grains de Bengale, qui sont environ 243 As, poids de Troyes de Hollande, & du titre de 11 Deniers 22 gr. Elle est frappée au coin & avec les armes de l'Empereur des Mogols ; & il y a peine de mort pour ceux sur lesquels l'on trouve des pièces rognées ou faussées. Cette Roupie vaut environ 39 Ponnes, qui sont 24 $\frac{1}{4}$ sols, argent de Hollande.

La *Roupie de Bombay*, ou de Madras, frappée par les Anglois, & marquée au coin du Nabab de cette dernière ville, pèse 103 Grains de Bengale, & a cours à environ 38 Ponnes ; elle vaut 3 p $\frac{1}{2}$ moins que la Roupie Sicca.

La *Roupie d'Arcate*, frappée par les Français, & marquée au coin du Nabab d'Arcate, doit peser 102 Grains de Bengale. Cette monnaie est la plus abondante & la plus courante en Bengale, quoiqu'elle soit la plus faible de toutes les Roupies quant à la valeur, & qu'il s'en trouve plusieurs qui ne sont pas de poids. Elle vaut environ 37 Ponnes, & moins par conséquent d'environ 6 p $\frac{1}{2}$ que la Roupie sicca.

Dans les marchés qui se font en Bengale sans bourse délier, c'est-à-dire par simple accord, on détermine & l'on entend régler les prix des marchandises, par Roupies courantes, de 16 Annas, ou de 32 Ponnes, comme il est dit au commencement de cet article. Les Loges Françaises & Hollandoises y comptent ordinairement la Roupie courante à environ 8 pour cent de perte contre la Roupie effective d'Arcate, ou à environ 9 pour cent de perte contre celle de Madras.

Les Européens en arrivant dans l'Inde s'adressent d'ordinaire, pour se défaire de leur argent, soit en espèces, soit en matière, à un Baniane ou Chargeur public, qui commence d'abord par peser 240 Roupies siccas avec des Piaîtres, dont il faut communément 105 pièces pour égaler la balance ; & cette somme de Piaîtres répond à la valeur intrinsèque de 219 $\frac{1}{2}$ Roupies siccas, en combinant le titre des Piaîtres neuves

Monnoies, Poids, Mesures &c.

BENGALE.

d'Espagne avec celui des Roupies ficcas; mais les changeurs n'en accordent guere au-delà de 208 pieces pour les sus-dites 105 Piaftres Il convient au reste mieux aux Européens de vendre leur argent sur la Côte de Coromandel, ou l'on en paye davantage qu'au Bengale.

Toute forte de grains, le ris, le bois, le vin & les liqueurs s'y vendent au poids. Ce poids s'appelle *Mon*; il se divise par 40 Seyras, & le Seyra & le Xataque, dont 16 font un Seyra, se subdivisent en Roupies & en Annas de la maniere suivante:

	<i>Roupies</i>		<i>Roupies</i>	<i>Annas.</i>
Le Seyra, grand poids Pacha, pese	82	& le Xataque	5	2
Le Seyra, poids de Salpêtre	81	& le Xataque	5	1
Le Seyra, petit poids Pacha	80	& le Xataque	5	
Le Seyra, poids de foie brute	76	& le Xataque	4	12
Le Seyra, poids Rattele	72	& le Xataque	4	8

Le *Mon-Bazar* pese 40 Seyras ou 3168 Roupies ficcas, qui font environ 75 lb de France, ou 74½ lb, poids de commerce d'Amsterdam.

Le *Mon-Rattele* pese aussi 40 Seyras, mais qui ne contiennent que 2893½ Roupies Siccas, lesquelles pesent environ 68½ lb, poids de France, ou 68 lb, poids d'Amsterdam.

Le Seyra du *Mon-Bazar*, répond à 79½ Roupies ficcas.

Et le Seyra du *Mon-Rattele* à 72½ Roupies dites.

8 Mons-Bazar, font 25 Mons de Pondichery.

137 Mons de Pondichery 48 Mons-Ratteles, &

150 Mons-Ratteles 137 Mons-Bazars.

Le *Mon-Rattele* de 40 Seyras, dont on se sert dans les Factories Angloises, pese 2895 Roupies Siccas; & le Seyra y répond à 72 Roupies & 6 Annas.

La Mesure de Ris à Calicata, s'appelle *Gonge*; elle pese 5 Seyras de 80 Roupies chacune, ce qui répond au poids de 1400 Roupies.

A Banqui-Bazar, le *Huguly* ou *Bondel*, le *Gonge* & le grand *Bazar*, mesure de ris, pesent chacun 5 Seyras, mais le Seyra y est de 82 Roupies, ce qui répond au poids de 410 Roupies.

Enfin, on se sert à Chandernagor de deux mesures, dont la plus grande pese 1 Seyra & 9½ Xataques de ris, & l'autre 1½ Seyras; & chaque Seyra y répond au poids de 82 Roupies.



B E R G A M E.

BERGAME. On compte dans cette ville d'Italie, par *Lire* de 20 *Soldi* & le *Seldo* de 12 *Denari*, *monneta corrente*.

Le

Le *Scudo* y vaut 7 Lire, 140 Soldi, ou 1680 Denari.

Le *Ducato* n'y vaut que 6½ Lire, mais il se divise en 24 *Grossi*, 124 Soldi, 288 *Piccioli* & en 1488 Denari.

Le *Grosso*, vaut 5½ Soldi, 12 *Piccioli*, ou 62 Denari.

On peut réduire $\left\{ \begin{array}{l} 5 \text{ Ducati par } 31 \text{ Lire \&} \\ 31 \text{ Scudi par } 35 \text{ Ducati.} \end{array} \right.$

Presque toutes les monnoies réelles de Bergame, sont frappées par la République de Venise: on y en voit aussi un assez grand nombre d'étrangères dont les valeurs changent d'un jour à l'autre & dont le cours est ordinairement comme suit :

*Monnoies,
Poids, Mesures &c.
BERGAME.*

	<i>Lire.</i>	<i>Soldi.</i>	<i>Denari.</i>
La Moëde de Portugal, de 4800 Rées, y vaut environ	60	.	.
La Pistole d'or d'Espagne & le Louis vieux de France	38	.	.
Les Pistoles de Florence & autres villes d'Italie.	36	10	.
Le Louis d'or neuf de France.	45	12	6
Le Sequin de Venise.	21	15	.
Le Ducat de Hollande.	21	.	.
L'Ecu neuf de six livres de France.	11	10	.
La Piaïstre forte d'Espagne	10	5	.

L'Ecu, *Scudo*, de Bergame, répond, d'après sa valeur numéraire, à 23½ As d'or fin, ou à 342½ As d'argent fin. La Lira corrente répond à environ 3½ As d'or fin, ou à 48½ As d'argent fin. Ces deux monnoies valent au pair, favoir :

Le *Scudo*, ou Ecu, 34½ fols, argent de Hollande.

La Lira, ou Livre, 4½ f. dit.

La Livre dont on pese la soie, la Cochenille, l'Indigo, la Cire & les Epicerics, est nommée *Poids léger*; par ce qu'elle n'est que de 12 Onces.

La Livre à l'usage des autres marchandises grossières, qui est nommée *Poids fort*, contient 30 Onces, la proportion de ces deux Livres est comme 5 à 2; ainsi,

100 lb, poids fort de Bergame, répondent à 165 lb, poids de com. d'Amst.
 100 lb, poids léger, à 66 lb, dit. &
 100 lb d'Amsterdam font 60½ lb, poids fort } de Berg.
 ou 151½ lb, poids foible }

La *Somma*, mesure de bled, se compose de 8 *Satari*.

La *Branta*, mesure pour les liquides, y contient 52 Pintes.

La *Brasse*, ou *Braccio*, mesure 290½ lignes de France; ainsi,
 100 *Brasses* de Bergame font près de 95 Aunes d'Amsterdam.
 & 100 Aunes d'Amsterdam. 105½ *Brasses* de Bergame.

Monnoies,
Poids, Mesures &c.

B E R G E N.

BERGEN.

On compte dans cette ville capitale du Royaume de Norvege, de la dépendance de la Couronne de Dannemarc, par *Ryksdales* de 6 Marks, & le Mark de 16 Efcalins Danois, *Skilling Dansk.*

D'autres villes de Norvege, telles que Drontheim, Christiania, Flec-keren, Kopervick, Laarvig, Romsdal &c, divisent la Ryksdale, en 4 Orts, & l'Ort en 24 Efcalins Danois.

Toutes les monnoies de Dannemarc, ont cours en Norvege, & l'on peut consulter à cet égard l'article de Copenhague.

Le poids de Norvege est pareillement égal à celui de Dannemarc.

Le *Skippund* ou Skib est de 20 Lbs, ou de 320 lb.

Le *Centner*, ou Quintal, est de 6¼ Lbs, ou de 100 lb.

Le *Vaag*, ou *Veg*, est de 3 Bismarpondt, ou de 36 lb.

Le Lispond, ou Lbs, contient 16 lb, & le Bismarpondt en contient 12.

La Livre, *Skaalpond*, se divise comme celle de Copenhague.

100 lb de Norvege font 101½ lb, poids de commerce d'Amsterdam, &

100 lb d'Amsterdam . 98½ lb de Norvege.

Le Last de bled est de 12 Tændes, & celui de sel de 18 dits.

Le *Tande* ou barril, mesure de bled, contient 144 Pots ou *Krage.*

Le *Tande*, mesure de sel, 136 dits.

Le *Tande* de Goudron 120 Pots.

L'Aune de Norvege, *Allen*, a 2 pieds, & elle doit être longue, sui-
vant un édit du Roi de Dannemarc, de 2 pieds du Rhyn. Ainli,

100 Aunes Danoises répondent à 91 Aunes d'Amsterdam, &

100 Aunes d'Amsterdam, à environ 110 Aunes de Dannemarc.

100 Pieds Danois font 110½ Pieds d'Amsterdam, &

100 Pieds d'Amsterdam 90½ Pieds Danois.

Les Mâts & autres bois ronds, se mesurent en Norvege par Palmes, dont chacune répond à 39½ lignes de France; car 3 Palmes de Norvege font 10 Pouces & 2 lignes de Dannemarc.

Les Changes sur Amsterdam & sur Hambourg se reglent à Bergen & dans les autres villes principales de Norvege, d'après ceux qui ont cours à Copenhague, quoique toujours avec une différence d'environ 1 à 1½ p. de moins que dans cette dernière ville.

Les Lettres de Change sur Copenhague s'y négocient, avec 1 p. plus ou moins, de perte.

B E R L I N.

Cette ville, celles de Magdebourg, Francfort sur l'Oder, & plusieurs autres de l'Electorat de Brandebourg, comptent par *Thalers*, de 24 *Gutegrosches*, & le *Gutegroschen* de 12 *Pfenings*. BERLIN.

Cependant les Banquiers, & les principaux Négociants y comptent depuis l'établissement de la Banque, par *Livres, Gros & Deniers*, argent de Banque. Cette Livre a 30 Gros, & le Gros 12 Deniers ou *Pfenings*: & c'est aussi en cette monnoie que les Changes sur l'étranger y sont réglés.

Voici les monnoies réelles des Etats du Roi de Prusse:

- D'Or,** Le *Frederick*, se compte pour 5 *Thalers* ou *Reichsthalers*:
Il y a aussi des doubles *Fredericks* ainsi que des $\frac{1}{2}$ *Fredericks*.
Le *Ducat* se compte pour 2 $\frac{1}{2}$ *Rthlr*.
D'Argent, La *Reichsthaler*, ou *Thaler*, de 24 *Gutegroschen*.
Des pieces de 12, 8, 4, 2, 1 *Gutegroschen*.
De Cuivre, Des pieces de 3, & de 1 *Pfenings* ou *Fenins*.

Quoique l'on compte le *Frederick* à 5 *Rthlr*, & le *Ducat* à 2 $\frac{1}{2}$ *Rthlr*, ils gagnent cependant l'un & l'autre quelque chose sur l'argent courant. Par exemple:

100 <i>Fredericks</i> qui sont comptés pour 125 <i>Rthlr</i> , ou	}	valent
44 $\frac{1}{2}$ <i>Ducats</i> qui répondent à . . . 122 $\frac{1}{2}$ dits.		
131 <i>Thalers</i> , argent courant de Brandebourg, plus ou moins.		

La Banque de Berlin reçoit tant ces deux monnoies que plusieurs autres especes d'or sur le pied suivant, sçavoir:

Le <i>Frederick</i> à 4 <i>Liv. Bco</i> , ou à 5 <i>Rthlr</i> , moins 25 p ^{ts}	}	pl. ou m. contre l'ar- gent de Banque.
Le <i>Ducat</i> , 2 $\frac{1}{2}$ dits. 22 dit		
Le <i>Louis & le Carl d'or</i> 5 dits. 25 dit		
Le <i>Carolin d'or</i> 6 dits. 20 dit		
Le <i>Souverain d'or</i> 8 $\frac{1}{4}$ dits. 23 dit		

La même Banque reçoit l'or en lingots, suivant le titre, sçavoir:

Celui de 21 à 24 Carats, à 150 *Liv. Bco*, le *Marc fin*,
Celui de 16 à 21 dits. 148 dits. dit.
Celui de 15 Carats & au-dessous 140 dits. dit.

Elle reçoit pareillement, à raison de leur titre respectif, les monnoies d'or suivantes, sçavoir:

Les *Portugaises*, les *Guinées* & les *souverains*, pour 22 Carats. . . Grains.
Les *Ducats*, à l'exception de ceux de *Russie* & de *Turq.* 22 . . . 6

<i>Monnoies,</i>	Les Louis de France, vieux & neufs	12	7
<i>Poids, Mesures &c.</i>	Les Pièces de 5 Rthlr. de Brunswig	21	8

BERLIN.

L'Argent en barres est reçu dans la Banque de Berlin, comme suit, favoir :

Celui de 12 à 16 Loths, ou de 9 à 12 Deniers, à 91. 14 gr. Bco le M. fin.	
Celui de 6 à 12 dits, ou de 4½ à 9 dits,	8 22½ dit.
Celui de 5 Loths & au-dessous	8 dit.

Les monnoies d'argent suivantes y sont pareillement reçues à raison de leur titre respectif, favoir :

Les Pièces de $\frac{3}{4}$ fines d'Allemagne, *Feine Zweydrittel Sülcke*, pour 15 Loths & 15 Grains, qui répondent à 11 Deniers 21 Grains.

Les Pièces de $\frac{3}{4}$ ordinaires d'Allemagne, *Grob Zweydrittel Sülcke*, pour 11 Loths & 17 Grains, qui répondent à 8 Deniers 23 Grains.

Les Reichsthalers d'Espece de l'Empire, vieilles, pour

	14 Loths -- Gr. ou 10 D. 12 Gr.
Les Reichsthalers dites, neuves	14 2 ou 10 14
Les Ecus de France, neufs,	14 9 ou 11 3
Les Ecus dits, vieux	14 11 ou 11 5

Le Marc, pour les essais de l'or, se divise en 24 Carats, ou *Karatten* & le Carat en 12 Grains; ce qui fait en tout 288 Grains pour le Marc.

Le Marc, pour les essais de l'argent, se divise en 16 Loths, & le Loth en 18 Grains; ce qui fait aussi 288 Grains pour le Marc.

Le titre de l'argent ouvré doit être de 12 Loths, ou de 9 Deniers. La marque des essayeurs de Berlin est un Sceptre.

L'Argent de la fabrication de 1764, lequel se compose de Reichsthalers ou Thalers, & de $\frac{1}{2}$, de $\frac{1}{3}$, de $\frac{1}{4}$, de $\frac{1}{5}$, & de $\frac{1}{6}$ de Thaler, est à la taille de 10½ Thalers, par Marc d'argent du titre de 12 Loths, ou de 9 Deniers; de manière qu'en faisant l'essai d'une Thaler de cette fabrication, on y trouve 347 as d'argent fin & 116 as de cuivre, dont la valeur intrinsèque répond à 34 sols & 12 deniers, argent de Hollande. C'est cet argent qu'on nomme en Prusse & en Brandebourg, *argent courant nouveau*.

Le Frederick d'or y est fabriqué à la taille de 35 au Marc, & au titre de 21 Carats 9 Grains; & comme la Banque de Berlin le reçoit sur le pied fixe de 4 livres, il résulte que la livre de Banque de Berlin répond à 31,4^{as} as, poids de troyes de Hollande d'or fin. Il n'est pas possible de déterminer également au juste le contenu d'argent fin de la même livre; mais, en supposant que 100 livres valent 131 Rthlr, argent courant nouveau, chaque Livre répond à 454,5^{as} as d'argent fin, & elle vaut dans ce cas 2 Fl. 5 f. 7 d. argent de Hollande. La proportion de l'or à l'argent sera aussi pour lors comme 1 est à 14½.

Le Marc, poids d'or & d'argent de Berlin, répond, suivant l'observation de M. Kruse, à 4875 As, poids de Troyes de Hollande. Il est, suivant le rapport de M. Tillet, cinq grains plus fort que le Marc de Cologne, & il répond à 7 Onces, 5 Gros & 16 Grains, poids de France, qui font exactement 4875½ As, poids de Hollande. Ainsi l'Auteur Allemand s'accorde parfaitement, avec l'Académicien Français, & l'on ne peut desirer rien de mieux sur un objet de cette nature.

*Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.*
BERLIN.

Le Marc de Berlin se divise au reste comme celui de la ville de Cologne, avec lequel il paroît n'avoir été qu'un seul & même poids dans son origine: il a 16 Loths.

100 Mares de Berlin font 95½ mares, poids de Troyes de Hollande, & 100 Mares de Hollande 105 mares de Berlin.

Le *Centner*, ou Quintal, poids de commerce de Berlin, est composé de 5 Steins ou Pierres, ou de 110 lb, lesquelles répondent à 1043 lb, poids de commerce d'Amsterdam

Le *Stein*, ou la Pierre, y est de 22 lb, & la livre s'y divise comme suit:

<i>Livre.</i>	<i>Mare.</i>	<i>Loth.</i>	<i>Quintelins.</i>	<i>Pfeiling.</i>	<i>Hellers.</i>
1	2	32	128	512	1024
	1	16	64	256	512
		1	4	16	32
			1	4	8
				1	2

Le poids du Last y est fixé à 12 Schlb; le Schlb ou Schipfound à 20 Ltb, & le Lispfound à 14 lb, poids de commerce.

Le Last de froment & de seigle contient 3 Wispels.

Celui d'orge & d'avoine en contient seulement 2. &

Le Wispel ou Wispel se divise de la maniere suivante :

<i>Wispel.</i>	<i>Malter.</i>	<i>Scheffel.</i>	<i>Viertels.</i>	<i>Metrens.</i>	<i>Maßgen.</i>
1	2	24	96	384	1536
	1	12	48	192	768
		1	4	16	64
			1	4	16
				1	4

Le Last d'Amsterdam contient 56½ Scheffels de Berlin.

Ce Scheffel, dont la mesure de seigle pese environ 82 lb, poids de Berlin, est en usage depuis 1716, dans les Etats du Roi de Prusse.

Le *Fuder*, ou Tonneau de vin, contient les mesures suivantes, savoir:

<i>Montroies, Poids, Me- sures, &c.</i>	<i>Fuder. ou Tonneau</i>	<i>Oxhofs. ou Barriques.</i>	<i>Ohms. ou Tierçons.</i>	<i>Eimers. ou Septiers.</i>	<i>Acres.</i>	<i>Muase. ou Quarts.</i>	<i>Oeffels. ou Noeffels.</i>
BERLIN.	1	4	6	12	24	768	1536
		1	1½	3	6	192	384
			1	2	4	128	256
				1	2	64	128
					1	32	64
						1	2

Voici les mesures en usage dans les brasseries de biere:

<i>Gebrande.</i>	<i>Kupen.</i>	<i>Fass.</i>	<i>Tonnen.</i>	<i>Aemgen.</i>	<i>Quarrels.</i>	<i>Oeffels. ou Noeffels.</i>
1	9	18	36	144	3456	6912
	1	2	4	16	384	768
		1	2	8	192	384
			1	4	96	192
				1	24	48
					1	2

100 Quarts de Berlin, soit de vin, soit de biere, font environ 96½ Min-
gles d'Amsterdam.

Le Grand *Hufe*, mesure d'arpentage, a 30 grands Morgens,

Le *Hacken*, ou *Hufe* simple, a 2 grands Morgens, &

Le *Hufe* du pays, *Land-Hufe*, n'en a qu'un.

Le grand *Morgen* est de 400 Ruthes quarrées, qui font 57600 pieds
quarrés, mesure du Rhyn, & ceux-ci 53771 pieds quarrés de
France.

Le petit *Morgen* est seulement de 180 Ruthes quarrées, qui font 25920
pieds quarrés, mesure du Rhyn, & ceux-ci 24197 pieds quarrés de
France.

La *Ruthe* a 12 Pieds, & la *Ruthe* quarrée 14½ pieds quarrés du Rhyn.

L'Aune, *Elle*, est longue de 295½ lignes, mesure de France.

Le Pied, *Fuss*, contient 137½ des mêmes lignes, & nous trouvons
d'après cela, que

100 Aunes de Berlin, répondent à 96½ aunes d'Amsterdam, &

100 Aunes d'Amsterdam, . . . à 103½ aunes de Berlin.

100 Pieds de Berlin font . . . 109 pieds d'Amsterdam, &

100 Pieds d'Amsterdam . . . 91½ pieds de Berlin.

Le Last de Haréngs se compose de 12 Tonnes, ou barrils.

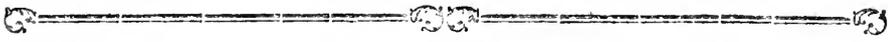
Le Schoek est de 60 pieces, le Zimmer de 40, la Breige de 20, le
Mandel de 15, & le Decher de 10.

Les Changes de Berlin sur les villes suivantes sont:

Sur Amsterdam,	1 Liv. Bco contre	44 f. Bco. pl. ou m.	<i>Monnoies, Poids, Mésures &c.</i> <hr style="width: 100%;"/> BERLIN.
Francfort, S. M.	100 dites.	125 Rthlr. en Louis d'or.	
Leipzig,	1 dite.	30 Gutegr. pl. ou m.	
Hambourg,	1 dite.	43 β. Bco. pl. ou m.	
Londres,	1 dite.	50 £. Sterlings, pl. ou m.	
Paris & Lyon,	1 dite.	98 Sols tournois, pl. ou m.	
Vienne,	1 dite.	110 Xr. Cour. pl. ou m.	

L'Ufance y est comptée pour 14 jours de la date de l'acceptation.

Les Lettres de Change y jouissent, suivant l'édit du Roi de 1751, de trois jours de faveur, moyennant que le dernier ne soit point fête pour les Chrétiens, ou pour les Juifs; attendu que, dans un tel cas, le paiement doit se faire la veille. Il est néanmoins sans conséquence, pour le porteur d'une lettre de change, d'y laisser passer le troisième jour de faveur, pourvu que le protêt, à défaut de paiement, ait lieu le lendemain.



B E R N E.

On tient les écritures dans cette ville du Canton de son nom, en Suisse, par Livres de 20 Sols, & le fol de 12 Deniers; mais on y compte souvent aussi par Livres de 10 Batzes, & le Batze de 4 Kreuzers; quelquefois encore par Couronnes de 25 Batzes, & le Batze de 4 Kreuzers. BERNE.

Voici, au reste, le rapport & la division de ces monnoies:

<i>Couronne.</i>	<i>Livres.</i>	<i>Batzes.</i>	<i>Sols.</i>	<i>Kreützers.</i>	<i>Deniers.</i>
1	2½	25	50	100	600
	1	10	20	40	240
		1	2	4	24
			1	2	12
				1	6

Le Florin, *Guldén*, de Berne, vaut 4 Batzes, ou 8 Sols.

Les monnoies réelles de Berne sont les suivantes, savoir:

D'Or, Le Ducat, de 7 l. f., ou de 70 Batzes.

D'Argent, Le *patacon*, de 3 . 6. ou . 33 dites.

De Billon, Des Pièces de 5 Batzes, qui valent 10 sols, &

Des Pièces de 1 & de ½ Batze, de 1 & de ½ Kreuzer.

D'après un *Mandat*, publié le 12 Fevrier 1744, plusieurs monnoies étrangères y doivent être reçues & comptées aux prix suivants, savoir:

*Monnoies,
Poids, Me-
sures, &c.*

BERNE.

	Batzes.	Livres. & Sols.
La Pistole d'Espagne, ou le Louis vieux de France	125	ou 12 . 10
Le Louis d'or de Noailles	229	ou 22 . 18
Le Louis à la Croix de Malthe.	183	ou 18 . 6
Le Louis au Soleil, ou le Louis neuf de France.	153	ou 15 . 6
Le Mirleton.	122	ou 12 . 4
Les Pistoles vieilles d'Italie & de Savoie	121	ou 12 . 2
Les Ducats de bon poids.	69	ou 6 . 18
<i>D'Argent,</i> Le Bajour.	42	ou 4 . 4
L'Ecu couronné de France	40	ou 4 .
L'Ecu neuf, dit	38½	ou 3 . 17
L'Ecu de Strasbourg, marqué BB	37½	ou 3 . 15
Le Louis blanc, ou Ecu vieux de France	35	ou 3 . 10
L'Ecu blanc, ou le Patacon de poids	33	ou 3 . 6
L'Ecu Bidet, ou celui de Navarre	32	ou 3 . 4
L'Ecu de France marqué JL,	30	ou 3 .
La Piece de 30 Sols de Strasbourg.	14	ou 1 . 4

Cependant, ce règlement ne s'observe que pour les payemens des rentes ou des revenus publics; car l'on regarde ces monnoies, dans le Commerce, comme simples matieres, dont les prix varient suivant les circonstances.

Il y a trois fortes de poids, dit M. Tillet, en usage à Berne; celui des Orfèvres, celui des Marchands & celui des Apothicaires.

Le premier est composé de 8 Onces, ou 16 Loths; chaque once se divise en 476 Grains; ainsi un Loth en contient 238, & le Marc 3808.

Les 8 Onces du poids des Orfèvres répondent à 4648 Grains, poids de France, & ceux-ci à 5141 As, poids de Hollande.

Les 8 Onces ou 16 Loths, du poids des Apothicaires, répondent à 4454 Grains, poids de France, & ceux-ci à 4926 As, poids de Hollande.

La Livre, poids marchand de Berne, est composée de 16 Onces, 32 Loths, ou 128 Quintleins. Elle répond à 2 Mars, 1 Once, ½ Gros & 6 Grains, ou à 9834 Grains, poids de France, & ceux-ci à 10877 As, poids de Hollande.

Il paroît que le poids de commerce varie dans le Canton de Berne, suivant les différentes villes qui en dépendent: voici le détail qu'en donne M. Tillet, d'après les instructions, qui lui ont été envoyées de Berne.

Si l'on suppose, dit-il, que le poids de cette ville est divisé en 10000 parties, il en contient à *Lausanne* 9727, à *Morges* 9729, à *Nion* 10959, à *Romain-Motier* 10271, à *Iverdun* 10326, à *Granson* 9674,

à *Payerne* 9674, à *Gessenay* 10525, à *Vevai* 10995, à *Arau* 9347, *Monnoies*,
à *Thun* 10289, à *Zoffingen* 9528, à *Brouck* 10489, à *Berthoud* 9872, *Poids, Mes-*
& à *Buren* 10326. *ures, &c.*

100 lb, poids marchand de Berne, font 105 $\frac{1}{2}$ lb, poids de com. d'Amst. & BERNE.
100 lb d'Amsterdam, 94 $\frac{1}{2}$ lb de Berne.

La *Mut* ou *mutte*, mesure de bled, se divise comme suit, savoir :

<i>Mutte.</i>	<i>Berner Mafs.</i>	<i>Imm's.</i>	<i>Achterly.</i>	<i>Sechzenerly.</i>				
1	.	12	.	48	.	96	.	192
		1	.	4	.	8	.	16
				1	.	2	.	4
						1	.	2

La mesure, nommée *Berner-mafs*, est un Cylindre d'environ un pied de diamètre, & de 8 pouces de cavité; il mesure 904 $\frac{1}{2}$ pouces cubes de Berne.

Le lait d'Amsterdam répond à 221 $\frac{1}{2}$ Berner-Mafs.

Il y a aussi diverses mesures pour les matieres liquides: la plus grande se nomme *Land-fafs*, ou Futaille du pays: elle contient 6 *Saums*, 24 *Eimers*, ou 600 *Maas* de Berne.

Le *Saum* a 4 *Eimers*, & l'*Eimer* 25 *Maas*.

Le *Maas*, mesure pour les liquides, est aussi un cylindre, de 4 pouces de diamètre & 9 pouces de cavité: il jauge 113 pouces cubes de Berne. 100 *Maas* répondent à 138 $\frac{1}{2}$ mingles d'Amsterdam.

Le Pied de Berne, mesure 130 lignes de France, &

100 Pieds de Berne, font 103 $\frac{1}{2}$ pieds d'Amsterdam.

L'Aune mesure par contre 240 $\frac{1}{2}$ lignes de France, &

100 Aunes de Berne, en font 78 $\frac{1}{2}$ d'Amsterdam.

Le *Juchart*, mesure d'arpentage, est de 5000 pas quarrés: mais il y a deux sortes de *Pas*, dont l'un, pour mesurer les prairies & les terres labourables, n'est que de 6 $\frac{1}{4}$ pieds quarrés; l'autre, pour mesurer les bois & les forêts, est de 9 pieds quarrés.

Le *Juchart* de prairie, mesure donc 31250 pieds quarrés de Berne, qui font 25469 pieds quarrés de France;

Le *Juchart* de forêt, est, d'autre part, de 45000 pieds quarrés de Berne, qui font 36675 pieds quarrés de France.

La Perche, *Klafter*, ou *Ruthe*, est de 6 pieds de Berne.

Les Commerçants de Berne remettent à Geneve & à Basle, pour y être negociées, les lettres de change qu'ils tirent sur l'étranger. Au reste, il n'y a point dans cette ville, des jours de faveur fixés par aucune loi, pour les lettres de change qui y font payables.

Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.

B E T E L F A G U I.

BETELFAGUI.

On compte dans cette ville de l'Arabie, par *Piafres* de 80 *Cabirs*, ou *Karas*. La Piafire y vaut bien près de 2 fl. argent de banque de Hollande.

Les monnoies réelles, dont on fait la plupart des payemens, font des Sequins & des Piafres d'Espagne.

100 Piafres de Betelfagui, répondent à 82 $\frac{74}{100}$ piafres d'Espagne.

100 Piafres d'Espagne, font donc 121 $\frac{1}{2}$ piafres ou 806 $\frac{45}{100}$ Pagodes.

La Piafire d'Espagne, vaut depuis 40 jusqu'à 80 Comassirs, suivant les circonstances.

Le *Comassir* est une monnoie de billon, de peu de valeur.

Le *Bohar*, ou *Bokar*, pese 40 Farcelles, ou 400 Mons.

La *Farcelle*, contient 10 Mons, & le *Mon* 2 Ratteles.

Le Bohar pese environ 750 $\frac{1}{2}$ lb, poids de commerce d'Amsterdam, &

La Farcelle 18 $\frac{3}{4}$ dits.

100 Mons répondent à 187 $\frac{1}{2}$ lb, poids d'Amsterdam.

La Balle de Café, pese ordinairement 14 farcelles de Mecca, & 7 farcelles de Mecca, répondent à 10 farcelles de Betelfagui.

B I L B A O.

BILBAO.

On tient les écritures dans cette ville, à S. Sebastian & à Saint-Ander, en *Reales*, ou Reaux de 34 *Maravedis de Vellon*.

Les autres monnoies sont rapportées à l'article d'Espagne.

A Bilbao l'on se sert de deux quintaux différens, savoir:

Le grand Quintal, *Quintal macho*, est composé de 150 lb, qui répondent à 149 $\frac{1}{2}$ lb, poids de commerce d'Amsterdam; ce quintal est destiné à peser le fer.

Le Quintal simple, dont on pese toutes les autres marchandises, est de 100 lb de Bilbao, qui répondent à 99 $\frac{1}{2}$ lb, poids de commerce d'Amst.

On se sert aussi de ce dernier poids à S. Sebastian; mais à Saint-Ander, du poids ordinaire de Castille, dont il est parlé à l'article d'Espagne.

La *Fanega*, mesure de bled, devrait être égale dans ces trois villes, & semblable au modele déposé à *Avila*, ville de la vieille Castille; mais il se trouve quelque différence, soit dans les mesures en usage dans ces mêmes villes, soit dans la manière dont on s'en sert dans chacune; car le last de froment d'Amsterdam, rend communément à Bilbao 52 fanegas, à S. Sebastian 51 & à Saint-Ander 53, & quelquefois davantage.

Les autres mesures, les changes &c. comme à l'article d'Espagne.

B O L O G N E.

Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.

On compte dans cette ville capitale du Bolognais en Italie, par *Lire* de BOLOGNE 20 Soldi, & le *Soldo* de 12 *Denari*.

La *Lira* se divise aulli en 2 Paoli, ou Giuli, ou en 120 Quatrini.

Le *Paolo* ou *Giulo*, vaut 10 foldi, 60 Quatrini, ou 120 *Denari*.

Le *Soldo*, *Bajocci*, ou *Bolognini*, vaut 6 Quatrini, ou 12 *Denari*.

Le *Scudo*, ou l'Ecu de Change, autrement la *Pezza da otto reali*, vaut 85 Soldi ou Bolognini;

Ainsi, 4 feudi répondent à 17 livres.

On donne deux valeurs à ces monnoies: l'une qui se nomme *Moneta di Banco*, vaut environ 3 p^s davantage que l'autre, nommée *Moneta lunga*.

Voici ce que l'on paye, en ces deux valeurs, pour les monnoies suivantes, favoir:

	<i>Moneta di Banco</i>		<i>Moneta Lunga.</i>
	<i>Lire. Soldi.</i>		<i>Lire. Soldi.</i>
Le Louis d'or vieux de France ou la Pistole d'Espagne, à	17 . 10 ou	18	. .
Les Pistoles d'Italie,	17 . .	17	. 10
Le Sequin de Venise, ou celui de Florence	10 . 5	10	. 10
Le Sequin de Rome	10 . .	10	. 5
L'Ongaro, ou le Ducat de Hongrie	9 . 15	10	. .
L'Ecu d'or de Rome, nommé <i>Corfino</i>	8 . 5	8	. 10
Le Philippe de Milan	5 . 2½	5	. 5

Les monnoies réelles de Bologne, sont comme suit, favoir:

Le *Petrone*, ou *Testono* de 3 paoli, ou 30 foldi Bolognini.

Le *Giustino* de 26 foldi & la *Lira* de 20 foldi, ou Bolognini.

Le *Paolo*, ou *Giulo*, autrement le Paule ou Jule, de 10 foldi.

Le *Marajolo*, de 2 foldi.

Le *Bajocce Bolognino*, ou foldo, qui vaut 6 Quatrini, & enfin,

Le *Bagherono*, qui fait ½ foldo, & vaut 3 Quatrini.

Nous estimons que la *Lire de Banque*, contient 7¹³/₁₀₀ as d'or fin, 107¹/₁₀₀ as d'argent fin, & que la *Lire courante* répond à 6²⁰/₁₀₀ as d'or fin, ou à 105 as d'argent fin; ainsi,

La *Lira moneta di banco*, vaut au pair 10½ fols de Hollande, &

La *Lira moneta lunga* 10½ fols dits.

La Livre, poids de commerce, n'est que de 12 onces, & les

100 lb de Bologne, n'en font qu'environ 73¹/₃ d'Amsterdam.

100 lb d'Amsterdam, répondent à 136²/₃ lb de Bologne.

La *Corba*, mesure de bled, contient 2 Stari, 8 Quartorini, ou 32 Quarticini; la *Corba* de froment pèse 160 lb, poids de Bologne.

Monnoies. Le Last d'Amsterdam, répond à 39¹/₂ Corbes de Bologne, &
Poids Me 100 Corbes font environ 68¹/₂ Muddens d'Amsterdam.
sur. & c. La *Corba*, mesure de vin, est de 60 Boccali, d'nt chacun, plein de vin,
 BOLOGNE. pese 40 onces. & la Corbe 200 lb, poids de Bologne.
 100 Boccali de Bologne, font 103¹/₂ mingles d'Amsterdam, &
 100 Mingles d'Amsterdam, 96¹/₂ Boccali.
 Les *Brassès* de Bologne, dont celle pour les étoffes de laine est de 281¹/₂
 lignes de France, & l'autre pour celles de soie de 264, différent
 l'une de l'autre, d'environ 6¹/₂ p^o; or:
 100 Brassès des premières font 92 aunes d'Amsterdam, &
 100 Brassès des dernières 86¹/₂ dites.
 Le *Pas* de Bologne, est de 5 pieds, de 168¹/₂ lignes de France, chacun.
 100 Pieds de Bologne, répondent à 133¹/₂ pieds d'Amsterdam, &
 100 Pieds d'Amsterdam. . . à 74¹/₂ pieds de Bologne.

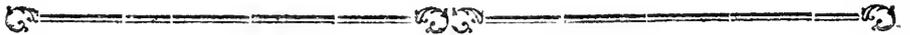
Cours des Changes de Bologne.

Sur Amsterdam,	40 Bolognini Bco,	contre 1 florin bco.
Florence,	106 dits p. ou m.	. 1 duc. de 7 lire.
Lyon & Paris,	87 dits p. ou m.	. 1 écu de 60 sols.
Rome,	98 dits p. ou m.	. 1 scudo de 10 paoli.
Venise,	58 dits p. ou m.	. 1 duc. cour.

Il est d'usage à Bologne de tirer les lettres de change à un ou deux mois de date, sur la France, la Hollande & l'Allemagne; & à plusieurs jours de vue, sur les villes d'Italie.

Les lettres de change s'y doivent payer en argent de banque, lors même qu'elles sont payables en argent courant. Elles n'y jouissent pas d'ailleurs de jours de faveur, attendu que le paiement doit s'en faire le lendemain du jour de l'échéance, & s'il est fête, le surlendemain.

L'Ufo, ou Ufance, s'y compte pour 8 jours après celui de l'acceptation.



B O L Z A N.

BOLZAN. Cette ville du Tirol compte par Florins, *Gulden*, de 60 Kreutzers, & le *Kreutzer* de 4 *Pfenings*.

Le *Reichsthaler* y vaut 1¹/₂ florins, 90 kreutzers, ou 360 pfenings.

Ces monnoies y ont trois valeurs, dont les noms sont, *Moneta del Giro*, *Moneta lunga* & *Mess valuta*, c'est-à-dire argent de change, argent courant, & valeur de foire.

La valeur de change, se fonde sur la Pistole d'or d'Espagne, nommée à Bolzan, *Doppie*, & sur le louis d'or vieux de France, lors qu'on compte l'une ou l'autre, à 5 fl. & 34 kr.

L'Argent courant se compose non-seulement d'écus d'espèce & d'autres monnoies d'argent, de la valeur de 20, 17, 10, 7, & 3 kreutzers, frappées au coin de la maison d'Autriche; mais aussi de plusieurs monnoies étrangères, dont nous parlerons plus bas. Au reste, 100 Rthlr, argent de change, font 132 rthlr, plus ou moins.

Pour ce qui est de la *Valcur de foire*, elle n'est en usage que dans les payemens qui se font pendant les foires qui se tiennent à Bolzan quatre fois l'année. Alors les espèces haussent de 3 à 4 p³, plus ou moins, du cours ordinaire; ou plutôt l'on convient de les y recevoir, en payement de marchandises, à quelque chose de plus que leur valeur; par exemple:

La Pistole, dont le prix ordinaire est 7¹/₂ fl. vaut en foire 7¹/₂ florins.

Le Ducat pareillement, qui vaut 4¹/₂ fl. y est reçu pour 4¹/₂ florins.

Il en est à peu près de même pour les autres monnoies.

Au reste le *Scudo di Cambio*, pour le change sur Venise, vaut 93 kreutzers, argent de change.

Plusieurs monnoies étrangères y sont reçues aux prix suivans, plus ou moins, sçavoir:

		<i>Moneta lunga.</i>	
D'Or,	Le Souverain, ou Severin, à	Fl. 12	22 ¹ / ₂ Xr.
	Le Louis neuf, de France	8	44
	La Pistole d'Espagne & le Louis vieux de France	7	16
	Les Sequins & les Ducats	4	10
D'Argent,	La Genovine, ou le Croifat de Geneve	2	58
	La Piafre de Toscane	2	28
	L'Ecu neuf de France & le Philippe de Milan	2	14
	La Piafre d'Espagne & la Livournine	2	4
	Le Louis vieux de France & les Rixdales des Pais-bas	2	--
	Enfin, le Ducat d'argent de Venise	1	33

Nous estimons que le Florin, argent courant de Bolzan, contient 17¹/₂ as d'or fin, ou 243¹/₂ as d'argent fin, & que sa valeur intrinsèque répond à 24¹/₂ sols, argent de Hollande.

Le *Saum*, poids de commerce, est de 4 Centners, ou de 400 lb.

Le *Centner*, ou quintal de 100 lb, répond à 101¹/₂ lb, poids de com. d'Amst.

La *Muthe*, mesure pour les liquides, & surtout pour l'huile, contient 117¹/₂ lb, poids de commerce d'Amsterdam, de cette dernière liqueur.

L'Aune de Bolzan, *Elle*, est longue de 350¹/₂ lignes, mesure de France.

La Brasse, *Braccio*, l'est de 243¹/₂ dites.

100 Aunes de Bolzan; font environ 114¹/₂ aunes d'Amsterdam.

100 Brasses 79¹/₂ dites.

Cours des Changes de Bolzan sur les villes suivantes, sçavoir:

<i>Monnoies,</i>	Sur Amsterdam,	206 Fl. mon. lunga,	contre	100 Rixd. de beo.
<i>Poids, Me-</i>	Augsbourg,	101 . dits. . . .		100 Fl. courants.
<i>ures &c.</i>	Hambourg,	205 . dits. . . .		100 Rthlr beo.
<u>BOLSAN.</u>	Rome,	100 . dits. . . .		50 Scudi de 10 Paoli.
	Vienne,	99 . dits. . . .		100 Fl. cour. par caisse.
	Venise,	1 Scudo di cambio .		134 Soldi di beo.

Il n'est point d'usage de fournir des lettres de change payables dans Bolzan, hors les tems des foires, lesquelles y sont principalement destinées pour faire les payemens. Mais les lettres de change, payables dans les foires, y doivent être acceptées pendant les douze premiers jours de chaque foire, parce que les payemens en ont lieu depuis le troisieme jusqu'au quinziesme jour, inclusivement. Si, à cette époque, il s'en trouve qui n'aient point été acceptées, ou payées, elles doivent s'y protester le quinziesme jour, avant le coucher du soleil. Il n'y est pas permis, au reste, d'accepter, de payer, ou de faire protester des lettres de change, ou des billets endossés, sous peine, pour ceux qui contreviendront à cette ordonnance, de deux cents écus d'amende.



B O M B A Y.

BOMBAY.

Depuis que les Anglois sont maîtres de cette Isle, ils y font fabriquer des monnoies d'argent, de cuivre & d'étain, lesquelles ont cours seulement dans le Fort de l'Isle & dans les bourgs & villages à trois ou quatre milles aux environs.

Le *Budgrooken*, dont 16 font un *Serafin* ou *Xerafin*, est la plus petite de ces monnoies. Les autres sont :

La *Roupie* de cuivre, dont 24 font une d'argent.

La *Roupie* d'argent, du poids de 240 as, poids de Troyes de Hollande, d'argent, du titre de 11 deniers, 15 grains; ayant par conséquent 232 $\frac{1}{2}$ as d'argent fin, ce qui répond à la valeur de 23 $\frac{1}{4}$ sols, argent de Hollande.

La *Moharre* d'or vaut 12 $\frac{1}{2}$ roupies d'argent, ou 300 roupies de cuivre. 1000 Roupies d'argent de Bombay pèsent 30 lb, 11 onces, 7 Pennyweights, poids de Troyes d'Angleterre. L'Argent de cette monnaie est 10 $\frac{1}{2}$ Pennyweights plus fin que celui de l'argent d'Angleterre.

Le *Tola*, poids de l'or & de l'argent, se divise en 40 *Volls*, ou 600 *Cowls*: il pèse 10 grains: autrement,

32 Tolas & 13 volls sont 1 lb. poids de Troyes d'Angleterre.

20 Tolas 15 volls & 6 cowls, 1 marc, poids de Cologne.

21 Tolas 15 volls & 12 cowls, 1 marc, poids de Troyes de Hollande.

- Le *Candy*, poids de commerce, a 20 *Maunds* ou 800 *Seers*; & le *Monnoies*,
Maund, ou *Mon*, répond à 28 lb, Avoir du poids d'Angleterre, ou à *Poids, Me-*
 26 lb, poids de commerce d'Amsterdam. *ures &c.*
- La *Mora*, mesure de grains, contient 25 *Paras*, ou 500 *Adolmes*. La *BOMBAY.*
Mora de ris pèse 86 $\frac{3}{4}$ lb, 12 onces, 12 $\frac{1}{2}$ Drams, Avoir du poids d'An-
 gleterre, qui répondent à 793 $\frac{1}{2}$ lb, poids de commerce d'Amsterdam.
- L'Aune, ou *Cubit*, répond à $\frac{1}{2}$ Yards d'Angleterre.
- 100 *Cubits* font environ 66 $\frac{1}{4}$ aunes d'Amsterdam.



B O R D E A U X.

- On y tient les écritures en *Livres* de 20 sols, & le *Sol* de 12 *De-*
niers Tournois. *BORDEAUX.*
- L'*Ecu de Change* vaut 3 livres, 60 sols, ou 720 deniers.
- Les autres monnoies comme à l'article de France.
- Le *Quintal*, poids de commerce, est de 100 lb; la livre a 2 mares, 10
 marc 8 onces, & l'once 576 grains.
- 100 lb de Bordeaux font 99 $\frac{1}{2}$ lb, poids de commerce d'Amsterdam.
- Le *Boufféau* de froment pèse environ 122 lb, poids de Bordeaux; cette
 mesure se divise en parties, depuis $\frac{1}{2}$ jusqu'à $\frac{1}{16}$.
- Le Last d'Amsterdam répond à 38 boufféaux de Bordeaux.
- Le *Tonneau* de vin est de 4 barriques: il rend environ 50 *Steekans* à
 Amsterdam, ou 252 Gallons, plus ou moins, en Angleterre.
- La *barrique* contient 32 veltes, ou 10 pots de Bordeaux.
- La *Velte* de Bordeaux est à peu près égale au viertel d'Amsterdam; car
 100 Veltes de Bordeaux font environ 102 $\frac{1}{2}$ viertels ou veltes, ou 39
Steekans, plus ou moins, d'Amsterdam, &
- 100 Pots de Bordeaux répondent à 181 $\frac{1}{2}$ mingles d'Amsterdam.
- La *Piece* d'eau de vie contient 50 veltes de Bordeaux; mais cette liqueur
 s'yachette par barrique de 32 veltes.
- L'*Aune* de Bordeaux est de 44 pouces, ou de 528 lignes de France.
- 100 Aunes de Bordeaux font environ 172 $\frac{1}{2}$ aunes d'Amsterdam, &
 100 Aunes d'Amsterdam . . . 58 dites de Bordeaux
- La *Journée*, mesure d'arpentage, est, dans les environs de Bordeaux,
 de 888 toises quarrées. Elle a 3 *Pougnérées*.
- La *Pougnérée* a 72 *Elvas*, & l'*Esca* 12 pieds & 2 pouces: donc la
Pougnérée a 10656 pieds quarrés, ou 296 toises quarrées.

Cours des principaux changes de Bordeaux, favoir:

Sur Amsterdam, 1 *Ecu* de 60 s. contre 53 *Syls* beo. plus ou moins.

<i>Monnoies, Pis, Aze- sures &c.</i>	Hambourg, 1 dit	26 β bro, plus ou moins.
	Londres, 1 dit	31 § sterl. plus ou moins.
	Madrid, 15 l. 5 fl. pl. ou m.	1 piñole de change.
	Paris & autres villes de France, à	$\frac{1}{2}$ ou 1 p. plus ou moins, de perte ou bénéfice.
<hr/>		
BORDEAUX.		

B R E M E N.

BREMEN.

On compte dans cette ville, dans le Duché de Werne, & dans les Comtés d'Oldenbourg & de Delmenhorst, par *Thaler* de 72 Gros, *Groten*, & le gros de 5 *Schware courant*.

La réduction de ces monnoies se fait de la maniere suivante.

<i>Thaler.</i>	<i>Marc.</i>	<i>Kopfflücke.</i>	<i>Dätgens</i>	<i>Fünriche.</i>	<i>Schilling.</i>	<i>Groten.</i>	<i>Schwaren.</i>
1	2 $\frac{1}{4}$	6	16	18	48	72	360
	1	2 $\frac{3}{4}$	7 $\frac{1}{2}$	8	21 $\frac{1}{3}$	32	160
		1	2 $\frac{3}{4}$	3	8	12	60
			1	1 $\frac{1}{2}$	3	4 $\frac{1}{2}$	22 $\frac{1}{2}$
				1	2 $\frac{3}{4}$	4	20
					1	1 $\frac{1}{2}$	7 $\frac{1}{2}$
						1	5

Le Gros se divise encore en 4 § ou *Pfenings*.

Voici les monnoies réelles de Bremen, favoir :

D'Or, Le *Ducat*, de 2 $\frac{1}{4}$ thalers.

D'Argent, La *Reichsthaler d'Espece*, de 1 $\frac{1}{3}$ thaler courant, les $\frac{1}{2}$ & $\frac{1}{4}$ de rthlr à proportion.

De *Billon*, Le *Kopfflücke* de 12 gros, ou de 60 *Schwares*.

Le *Fünricher* de 4 gros, ou de 20 *Schwares*.

Des Pieces de 6, de 3, de 2, & de 1 gros.

De *Cuivre*, Le *Schware*, de 4 § ou pfenings.

Les monnoies étrangères suivantes ont cours à Bremen, favoir :

Le Carl d'or, le Louis vieux de France, & le Frederick d'or à 5 thal.

Le Ducat de Hollande, & celui d'Empire, à 2 $\frac{3}{4}$ dit.

L'Écu vieux de France, plus ou moins, 1 $\frac{1}{2}$ dit.

L'Argent courant de Bremen est égal à celui de *Convention* : or,

La *Thaler* de Bremen contient 364 $\frac{1}{2}$ as d'argent fin, dont la valeur intrinsèque répond à 36 $\frac{1}{2}$ sols, argent de Hollande.

Le *Mark* ou *Marc*, poids d'or & d'argent, est égal à celui de la ville de Cologne.

La livre, *Pfund*, poids de commerce, répond à 10380 as, poids de Holl.

Le

- Le *Schiffpfund*, ou *Schfß*, est composé de $2\frac{1}{2}$ centners, ou de 290 lb.
 Le *Centner*, ou Quintal, est de 116 lb.
 Le *Lispfund*, ou *Lß* de . . . 14 dites.
 Le *Stein*, ou la Pierre pesant de lin, est de 20 lb.
 Celui de laine & plumes à lit . . . 10 dites.
 La Charge, ou voiture de fer, *Eizerwage*, est de 120 lb.
 La Livre forte, *Pfund Schwer*, est de 300 lb; & dans les messageries
 de 308 lb.
 La Livre ordinaire a 2 marcs, 16 onces, 32 loths, 128 quantins, ou 512 orts.
 100 lb de Bremen font environ 101 lb, poids de commerce d'Amst., &
 100 lb d'Amsterdam . . . 99 lb, poids de commerce de Bremen.
 Le Last se divise en 4 *Quarts*, 40 *Scheffels*, 160 *Viertels*, ou en 640 *Spints*.
 Le Last d'Amsterdam répond à 41 scheffels, mesure de froment de Bremen.
 Le Scheffel de seigle de Bremen, pese 104 lb, poids de cette ville.
 100 Scheffels de Bremen font 263 $\frac{1}{2}$ schepels d'Amsterdam.
 Le *Fuder*, ou tonneau de vin, est de 6 *Ohms*, ou de 4320 *Mengels*.
 L'*Oxhoft*, ou barrique d'eau de vie, contient 30 *Viertels*, ou veltes.
 La *Tonne*, ou barril d'huile de poisson, a 6 *Stechkannes*, ou 96 *mengels*.
 La piece de biere a 48 *Stubgens*, 192 *Quartiers*, ou 768 *mengels*.
 100 *Mengels* de Bremen, font 16 $\frac{2}{3}$ mingles d'Amsterdam.
 100 *Mingles* d'Amsterdam, 600 *mengels* de Bremen.
 L'Aune, *Elle*, est de 2 pieds de Bremen, ou de 256 $\frac{2}{3}$ lignes de France.
 100 Aunes de Bremen font environ 83 $\frac{2}{3}$ aunes d'Amsterdam, &
 100 Aunes d'Amsterdam, 119 $\frac{2}{3}$ aunes de Bremen.
 Le Last de harengs, de sel, & de charbon de terre, est de 12 barrils.
 Le Last de sel grossier, pese environ 4000 lb, poids de commerce de
 Bremen; & c'est d'après cette mesure que l'on regle dans cette ville
 les affrètements des navires.
 Le *Schock* est de 60 pieces, le *Steige* de 20, le *Zimmer* de 40, le *Decher* de 10.

Cours des Changes de Bremen.

Sur Amsterdam,	144 thlr,	plus ou moins,	contre 100 rixd. bco.
Hambourg,	142 thlr,	100 rthlr bco.
Londres,	600 thlr,	100 £ sterl.
Leipzig,	104 thlr,	100 thlr: en louis d'or.

L'Usance des lettres de change tirées sur Bremen de l'Allemagne, est de 15 jours de vue, & celle des lettres de Londres d'un mois de date.

Les lettres de change payables dans Bremen jouissent de 8 jours de faveur, hors celles qui sont à certains jours déterminés de vue, & celles qui sont payables au porteur.

Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.

B R E S I L.

BRÉSIL.

On compte dans cette contrée de l'Amérique méridionale appartenante aux Portugais, par *Rées*, de même qu'en Portugal.

La *Pataque*, monnoie d'argent de Brésil, y vaut 320 rées: elle n'en vaut en Portugal que 240; les $\frac{1}{2}$ & $\frac{1}{4}$ de la pataque à la même proportion respective.

Les monnoies de cuivre de Portugal, gagnent au Brésil 100 p.

Les poids & les mesures y font les mêmes qu'en Portugal.

B R E S L A U.

BRÉSILAU.

On tient les écritures dans cette ville, & dans toute la Silésie, en *Thaler* de 30 gros d'argent, *Silver-groschen*, & le gros de 12 deniers, ou *Denares* courant.

La Livre de banque, *Pfund*, vaut 30 *Gute-groschen*, ou 360 *Pfenings*.

La *Reichsthaler* vaut $1\frac{1}{2}$ thaler de Silésie, ou 32 gros d'argent.

La *Thaler courante*, $1\frac{1}{4}$ thaler de Silésie ou 30 gros d'argent.

La *Thaler de Silésie*, qui vaut 24 gros d'argent, se divise ainsi, favoir:

Thaler de Silésie.	Gulle.	Gute-Grosche.	Silver-Grosche.	Weisse-Grosche.	Kreutzels.	Groschels.	Denares.
ou Florins.	ou Bon Gros.	ou Gros d'Argent.	ou Gros Blancs.				ou Deniers.
1	$1\frac{1}{5}$	19 $\frac{1}{5}$	24	36	72	96	288
	1	16	20	30	60	80	240
		1	$1\frac{1}{4}$	$1\frac{1}{2}$	$3\frac{3}{4}$	5	15
			1	$1\frac{1}{2}$	3	4	12
				1	2	$2\frac{2}{3}$	8
					1	$1\frac{1}{3}$	4
						1	3

Le *Kreutzel* se divise encore en 2 *Dreyers*, & le *Dreyer* en 3 *Hellers*.

On a coutume de compter ces monnoies par *Schock* & par *Marc*: par ex.

Le *Schock* fort, *Schweres-Schock*, de gros d'argent, est de 60 pieces.

Le *Schock* foible, *Leichtes-Schock*, des mêmes gros, n'est que de 40 pieces.

Le *Marc* fort se compose, d'autre part, de 32 gros d'argent, &

Le *Marc* foible de 32 gros blancs.

Le *Marc* simple vaut, au reste, 16 gros d'argent, ou 24 gros blancs.

Pour réduire plus facilement les principales monnoies précédentes, on compte :

3 Reichsthalers d'Espece par . . .	4 thalers courantes.	<i>Monnoies, Poids, Me- sures &c.</i> <hr/> BRESLAU.
4 Thalers courantes	5 thalers de Silésie.	
5 Thalers de Silésie	6 florins.	
6 Florins.	4 thalers courantes.	
4 Bon-Gros, par 15 gros d'argent, ou	15 kreutzels.	
4 Pfenings de Misnie font	5 denares de Silésie.	

Voici les monnoies réelles qui ont cours à Breslau, favoir :

- D'Or,** Le *Frederick* de 5 thlr, & environ $6\frac{2}{3}$ p^o en fus contre l'argent nouveau de Prusse: le double & le $\frac{1}{2}$ Frederick à la même proportion.
 Le *Ducat* de 90 gros d'argent.
- D'Argent,** La *Thaler* courante, de 30 gros d'argent: la $\frac{1}{2}$ & la $\frac{1}{3}$ thlr. à proportion de cette valeur.
- De Billon,** Des Pieces de 4, 2 & 1 bon-gros, ou *Gute-Groschen*.
 Le *Timpfe*, de 18 gros Polonois, à 6 gros d'argent,
 Des Pieces de 6 & 3 gros Polonois, à 2 & 1 gros d'argent.
 Le Gros d'argent, *Silver-Groschen*, autrement gros d'Empire ou *Kreutzer*, qui vaut 3 *Kreutzels*, ou gros Polonois.
- De Cuivre,** Le *Groschel* & le *Denare* de Silésie.

Les monnoies suivantes ont cours à Breslau, favoir :

- Le Louis d'or de France, & la Pistole d'Espagne, à 5 thalers & 10 gros d'arg.
 Les Ducats d'or de bon poids, de tous pays, pl. ou moins, à 90 dits.
 La Reichsthale d'espece de constitution de l'Empire, 45 dits.
 La Reichsthale d'espece de convention 43 dits.
 Le Frederick d'or de Prusse contient $25\frac{2}{3}$ as d'or fin, &
 La Thaler courante de Breslau ayant $347\frac{2}{3}$ as d'argent fin, la valeur intrinsèque de cette dernière répond à $34\frac{1}{2}$ s. argent de Hollande.
 Le Marc, pour les essais de l'or, se divise en 24 carats ou *Karatte*, & le carat en 4 *Grans*, ou en 12 *Grænen*.
 Le Marc, pour les essais de l'argent, est de 16 loths, & le *Loth* de 16 den.

L'Argent œuvré de Breslau est du titre de 12 loths, ou de 9 deniers: la marque de l'essayeur est la figure d'un plat avec la tête de S. Jean Baptiste.

- Le *Marc*, pour peser l'or & l'argent, a 8 onces, ou 16 loths.
 Le *Loth*, se divise en 4 *Quintels*, 16 *Denares*, ou 32 *Hellers*.
 100 Mares de Breslau font $79\frac{2}{3}$ mares, poids de troyes de Hollande.
 Le *Schiffpfund*, ou *Schß*, poids de commerce, est composé de 3 *Centners*, de $16\frac{1}{2}$ *Laeps*, ou *Steins*, ou de 396 lb.
 La livre se divise en 16 onces, 32 loths, 128 quintels, ou 512 denares.
 100 lb, poids de commerce de Breslau, font environ 82 lb, poids de commerce d'Amsterdam.
 100 lb, poids de commerce d'Amsterdam, 122 lb de Breslau.

Monnoies, Le *Malter*, mesure de bled, contient 12 *Scheffels*, 48 *Viertels*, 192 *Poids, Mesures &c.* *Meizen*, ou 768 *Mœffels*.

Le *Last* d'Amsterdam contient = 41 $\frac{3}{4}$ scheffels de Breslau.

100 Scheffels de Breslau font . 258 $\frac{3}{4}$ schepels d'Amsterdam.

L'*Eimer*, mesure de vin, a 20 *Topf*, 80 *Quarts*, ou 320 *Quartiers*.

100 Quarts de Breslau font . . 58 $\frac{1}{2}$ mingles d'Amsterdam.

L'Aune, *Elle*, de Silésie est longue de 255 $\frac{3}{8}$ lignes de France : celle de Breslau est de 243 $\frac{1}{2}$ lignes : or,

21 Aunes de Silésie en font 22 de Breslau.

100 Aunes dites . . . 83 $\frac{1}{2}$ aunes d'Amsterdam, &

100 Aunes de Breslau . . 79 $\frac{3}{8}$ aunes dites.

Le pied de Breslau est égal à celui d'Amsterdam.

Cours des changes de Breslau.

Sur Amsterdam, 1 *ℒ*. bco. contre 44 f. bco. plus ou moins.

Berlin, 1 *ℒ*. bco. . . 30 gute-groschen.

Hambourg, 1 *ℒ*. bco. . . 43 *β* bco. plus ou moins.

Leipzig, 1 *ℒ*. bco. . . 30 gute-groschen cour.

Vienne, 1 *ℒ*. bco. . . 110 xr. cour. plus ou moins.

L'usage des lettres de change est comptée à Breslau pour 14 jours après la date de l'acceptation : la $\frac{1}{2}$ usage est de 8 jours.

Les lettres de change payables dans Breslau jouissent seulement de 3 jours de faveur, en vertu de l'ordonnance du Roi de Prusse de 1751. Mais celles qui sont payables pendant les deux foires qui s'y tiennent tous les ans, doivent être acquittées pendant les derniers quatre jours de chaque foire qui en dure huit, & il est nécessaire, au défaut de paiement, de les faire protester le même jour avant le coucher du soleil.



B R U N S W I C K.

BRUNSWICK. On compte dans cette ville, à Wolfenbutel, à Hanovre, à Lunebourg & dans une partie de la Westphalie, en Allemagne, par *Thaler* de 36 *Marien-Grosche*, chacun de 8 *§* ou *Pfenings*.

Voici comme l'on fait la division de cette monnaie, savoir :



DU COMMERCE. II PART. LIV. I.

<i>Thaler</i>	<i>Florins.</i> ou <i>Courante.</i>	<i>Marien- Guldens.</i>	<i>Gute- Grosche.</i>	<i>Mari n- Grosche.</i>	<i>Gæfgens.</i>	<i>Mathiær.</i>	<i>Pfenings.</i> ou <i>Deniers.</i>	<i>Monnoies; Poids, Mz- sures &c.</i>
1	$1\frac{1}{2}$	$1\frac{2}{3}$	24	36	48	72	288	BRUNSWICK.
	1	$1\frac{1}{3}$	16	24	32	48	192	
		1	$13\frac{1}{3}$	20	$26\frac{2}{3}$	40	160	
			1	$1\frac{1}{2}$	2	3	12	
				1	$1\frac{1}{3}$	2	8	
					1	$1\frac{1}{2}$	6	
						1	4	

Les monnoies réelles de Brunswick, font les suivantes, favoir :

D'Or, Le *Carl*, de 5 thalers; les doubles & les $\frac{1}{2}$ carls, à proportion.

Le *Ducat* de $2\frac{2}{3}$ thalers.

D'Argent, La *Reichsthale d'Espece*, de 48 marien-grosche.

La *Thaler courante*, de 36 dits.

Le Florin, *Gulden*, ou piece de $\frac{2}{3}$, de 24 marien-grosche, les $\frac{1}{2}$ & $\frac{1}{4}$ de florin valent à cette proportion.

De Billon, Des pieces de 3, & de $1\frac{1}{2}$ marien-grosche, de 2 & de $\frac{1}{2}$ gute-grosche, de 6 & de 4 pfenings.

Le Carl d'or est à la taille de 35 au marc d'or du titre de $21\frac{1}{2}$ carats.

La Thaler courante, est à celle de $13\frac{1}{3}$ au marc d'argent de 10 deniers.

Elle vaut au pair $36\frac{1}{2}$ f. argent de Hollande.

Le Marc d'or fin vaut à Brunswick 190 thalers courantes, plus ou moins; & celui d'argent fin en vaut 13, plus ou moins.

L'Argent œuvré de Brunswick est du titre de 12 loths, qui répondent à 9 deniers. La marque de l'essayeur est un Lion.

Le Marc, poids de l'or & de l'argent, est égal à celui de Cologne.

Le *Schiffsfund*, ou *Schib*, poids de commerce, a 20 Lbs, ou 280 lb.

Le *Centner*, ou quintal, pèse 114 lb, le fkein 10 lb, & quelquefois 11 lb.

La livre, *Pfund*, a 2 mares, 32 loths, 128 quentins, ou 512 pfenings.

100 lb, poids de com. de Brunswick, font $94\frac{1}{2}$ lb, poids de com. d'Amst.

100 lb dits d'Amsterdam. 105 $\frac{1}{2}$ lb, poids dits de Brunsw.

Le *Wispel*, mesure de bled, cont. 4 *Scheffels*, 40 *Himtens*, ou 640 *Lachers*.

Le Last d'Amsterdam répond à $93\frac{1}{2}$ Himtens de Brunswick.

Le *Fuder*, ou tonneau, contient 6 *Ahms*, 240 *Stübgens*, ou 1920 *Næffels*.

La Piece, *Stück*, de biere *Moume*, contient 100 stübgens, ou environ 308 $\frac{1}{2}$ mingles, mesure d'Amsterdam.

La Futaille, *fafs*, de biere ordinaire, contient 4 barrils ou 108 stübgens.

L'Huile s'y vend au poids, soit par centners de 114 lb, soit par pipes de 820 lb.

La *Ruthe*, mesure de longueur, est de 16 pieds, de 12 pouces chacun.

L'Aune, *Elle*, est de 2 pieds de Brunswick, ou de 253 lignes de France.

100 Aunes de Brunswick font 82 $\frac{1}{2}$ aunes d'Amsterdam, &

100 Aunes d'Amsterdam . . . 121 aunes de Brunswick.



T R A I T É G É N É R A L

Monnoies, Le Pied de Brunswick est à peu près égal à celui d'Amsterdam.
Poids, Mé- Le Last de harengs se compose de 12 tonnes ou barrils.
sures &c. Le Last de fel & de beurre . de 18 dits.
 BRUNSWICK. Le Grand Millier est de 1200 pieces, & le Millier simple de 1000.
 Le Grand Cent . de 120 dites, & simple Cent de . 100.
 Le Schock est de 60 pieces, le zimmer de 40 & le fteige de 20.

Cours des changes de Brunswick.

Sur Amsterdā, 142 thlr, en carls d'or, contre 100 rixd. beo.
 Hambourg, 141 thlr dits. 100 rthlr. beo.
 Londres, 600 thlr. 100 £ sterling.
 Leipzig, 103 thlr. 100 thlr. en louis bl.

Les changes sur les autres villes de l'Europe se regient à Brunswick d'après ceux qui ont cours à Berlin & à Leipzig.

L'Ufance des lettres de change est de 14 jours de la date de l'acceptation.

Il n'y a point de jours de faveur fixés pour les lettres de change; mais les porteurs peuvent, dans certains cas, en accorder jusqu'à trois.

Les lettres de change payables pendant les deux foires qu'on tient à Brunswick tous les ans, s'acceptent le vendredi de la premiere semaine, & le payement y a lieu le jeudi de la seconde semaine de chacune des foires.



B R U X E L L E S.

BRUXELLES. On tient les écritures dans cette ville, à Anvers & dans le reste des Païs-bas Autrichiens, par Livres, *Pond Vlaams*, de 20 Escalins, *Schelling*, & l'Escalin de 12 Gros, *Groot*; & autrement par florins, *Gulden*, de 20 fois, *Stuivers*, & le fol de 12 deniers ou *Penningen*.

Ces monnoies se divisent de la maniere suivante, savoir :

<i>Livre.</i> ou <i>Lvls.</i>	<i>Rixdales.</i> ou <i>Patacons.</i>	<i>Guldens.</i> ou <i>Florins.</i>	<i>Escalins.</i> ou <i>ſvls.</i>	<i>Stuivers.</i> ou <i>Sols.</i>	<i>Gros.</i> ou <i>ſvls</i>	<i>Deniers.</i> ou <i>Pennings.</i>	<i>Mytens.</i>
1 . . .	2½ . . .	6 . . .	20 . . .	120 . . .	240 . . .	1920 . . .	5760
	1 . . .	2⅔ . . .	8 . . .	48 . . .	96 . . .	768 . . .	2304
		1 . . .	3⅓ . . .	29 . . .	40 . . .	320 . . .	960
			1 . . .	6 . . .	12 . . .	96 . . .	288
				1 . . .	2 . . .	16 . . .	48
					1 . . .	8 . . .	24
						1 . . .	3

D'ailleurs on peut réduire :

- 5 Rixdales par 2 livres, ou 12 florins, &
10 Efcalins par 3 florins, ou 60 fols.

*Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.*
BRUXELLES,

Les monnoies de compte de Brabant ont deux valeurs ; l'une est nommée *Argent permis*, ou de change, & vaut $16\frac{2}{3}$ p³ davantage que l'autre qu'on nomme *Argent courant* : la proportion en est, comme de 7 à 6.

Les monnoies réelles du Brabant & leurs valeurs font les suivantes :

- D'Or,** Le *Souverain*, ou Severin, de 7 fl. 13 f. de ch. ou 8 fl. $18\frac{1}{2}$ f. cour. le double, & le $\frac{1}{2}$ souverain vaut à cette proportion.
Le *Ducat* d'Autriche, de 5 fl. 1 f. de ch. ou 5 fl. 18 f. cour.
- D'Argent,** Le *Ducaton*, ou 3 fl. 1 f. de ch. ou 3 fl. $11\frac{1}{2}$ f. courant : le $\frac{1}{2}$ & le $\frac{1}{4}$ de ducaton, valent à proportion : mais le $\frac{1}{8}$ de ducaton ne vaut que $7\frac{1}{2}$ fols de change, ou $8\frac{3}{4}$ fols courant.
Au reste, le ducaton valoit, avant 1755, 3 florins, argent de change.
La Couronne, *Croon*, de 2 fl. 14 f. de ch. ou 3 fl. 3 f. cour. La $\frac{1}{2}$ couronne vaut à proportion.
- De Billon,** L'Efcalin neuf, *Nieuwe-Schelling*, de 6 f. de ch., ou 7 f. cour. L'Efcalin vieux, *Oude-Schelling*, de $6\frac{3}{4}$ f. courant : il valoit, avant 1749, 7 fols courant.
Les $\frac{1}{2}$ Efcalins vieux n'ont plus cours, & doivent être portés au billon.
Les vieilles monnoies de $4\frac{1}{2}$ & de $2\frac{1}{2}$ fols, ne valent aujourd'hui que 4 & 2 fols courant.
Les nouvelles monnoies de 5, de $2\frac{1}{2}$ & de 1 fols courant, & la *Flaquette*, de $3\frac{1}{2}$ fols courant, forment l'argent courant.
- De Cuivre,** Des *Pieces* de 2 & 1 orts, &
La *Duyte* de 2 deniers, ou penningen, argent courant.

Voici les prix que valent d'ordinaire en Brabant les especes suivantes, favoir :

- Le Louis vieux de France, & la Pistole d'Espagne,
à fl. 9. -- f. de ch. ou fl. 10. 10 f. cour.
- Le Louis neuf dit . . . 10. 18 dit. . . 12. 14 dit.
La Guinée d'Angleterre . . . 11. 8 dit. . . 13. 6 dit.
Le Ducat de Holl. & celui d'Empire 5. 1 dit. . . 5. 18 dit.
L'Ecu neuf de Fr. & la Cour. d'Angl. 2. 15 dit. . . 3. 4 dit.
La Piaftre d'Esp. & la Rixd. de Holl. 2. 8 dit. . . 2. 16 dit.
- Le Marc, pour les essais de l'or, se divise en 24 carats, ou *Karaaten*, ou en 288 grains, & le carat en 12 grains, ou *Greynen*.
- Le Marc, pour les essais de l'argent, est de 12 deniers, ou *Penningen*, ou de 288 grains ; & le denier de 24 grains.

Monnoies, Poids, Mesures &c. On paie dans les hôtels de monnoie du Brabant, le marc d'or fin à 366 fl. 10 f. de change, & le marc d'or de ducats à 358 fl. 10 f. de change. Le marc d'argent fin, à 25 fl. 5 f. de change celui qui n'est pas moins fin que 10 d. 9 gr.; & seulement à 24 fl. 19 f. de change, celui qui est d'un titre plus bas.

BRUXELLES.

On y taille $4\frac{1}{2}\frac{33}{33}$ souverains d'un marc d'or, de 22 carats & $\frac{3}{4}$ d'un grain, dont on déduit $\frac{1}{4}$ d'estelin, pour le remede de poids & $\frac{3}{4}$ d'un grain pour le remede de loi. La matiere nécessaire à cette fabrication ne coûte, au prix fixé de l'or fin, que 334 florins, 7 sols & 32 Mytes de change, & les $44\frac{33}{33}$ souverains valent dans le public 337 flor. 16 sols & 42 mytes de change: il reste donc pour les fraix 3 fl. 9 f. 10 mytes de change, ce qui fait à peu près 1 p^s. Les souverains doubles & les $\frac{1}{2}$ souverains ne diffèrent, dans leur proportion respectife, en rien des simples souverains.

$7\frac{1}{2}$ Ducatons font taillés d'un marc d'argent de 10 deniers & $11\frac{1}{2}$ grains, dont il y a 1 estelin de foiblage & 1 grain d'escharfeté; ils ne coûtent, au prix de l'argent fin fixé dans les hôtels des monnoies de Brabant, que 21 florins, 16 sols & 24 mytes de change, & ils valent dans le public 22 florins, 8 sols & 16 mytes de change; il reste donc pour les fraix, 11 sols & 40 mytes de change, qui répondent à environ $2\frac{1}{2}$ p^s: les $\frac{1}{2}$, les $\frac{1}{4}$, & les $\frac{1}{8}$ de ducaton, font fabriqués dans la même proportion.

$49\frac{5}{8}$ Escalins font taillés d'un marc d'argent de 6 den. & $23\frac{1}{2}$ grains, dont $1\frac{1}{2}$ estelin pour le foiblage & $1\frac{1}{2}$ grain pour l'escharfeté; ils ne coûtent, au prix de 24 fl. 19 f. de change le marc d'argent fin, que 14 florins, 4 sols & 44 mytes de change; & ils valent dans le public, 14 florins, 14 sols & 15 mytes de change: ainsi il reste, pour les fraix de la fabrication, 9 sols & 19 mytes de change, qui répondent à environ $3\frac{1}{2}$ p^s.

$90\frac{39}{33}$ Plaquettes font taillées d'un marc d'argent de 6 deniers & 2 grains dont $1\frac{1}{2}$ plaquette de foiblage, & 2 grains d'escharfeté. L'argent de cette fabrication ne coûte, au prix de 24 fl. 19 f. de change le marc fin, que 12 florins 9 sols & 24 mytes de change; & il vaut dans le public 13 florins, 5 sols & 34 mytes de change: il reste donc 16 f. & 10 mytes de change, pour les fraix; ce qui répond à $6\frac{1}{2}$ p^s.

$51\frac{1}{4}$ Pièces de 5 sols courant, font taillées d'un marc d'argent de 5 deniers, dont une piece de foiblage & 2 grains d'escharfeté: l'argent de cette fabrication ne coûte, au prix de 24 fl. 19 f. de change le marc fin, que 10 fl. 4 f. 22 m. de change, & il vaut dans le public 10 flor. 14 f. & 22 m.: il y a donc, pour les fraix, 10 sols de change qui répondent à environ 5 p^s: les pieces de 2 $\frac{1}{2}$ sols font de la même fabrication.

La Rixdale de change, monnoie de compte, ou imaginaire, répond donc à $33\frac{53}{53}$ as d'or fin, ou à $486\frac{45}{53}$ as d'argent fin; & la rixdale courante

rante à 28^{7/8} as d'or fin, ou à 417^{1/2} as d'argent fin. Elles valent au *Monnoies, Poids, Mesures &c.* pair, l'une 2 fl. 8 f. 10 d. argent de Hollande, & l'autre 2 fl. 1 f. 11 d. du même argent.

La proportion de l'or à l'argent, est ainsi, comme 1 à 14^{1/2}, ou 14¹⁷²²/₁₁₈₃. Le marc de Bruxelles, pour peser l'or & l'argent, y est désigné sous le nom de *poids de Troyes*: il est exactement égal à celui du même nom, & qui sert au même usage à Amsterdam: il se divise, aussi comme ce dernier, en 8 onces, l'once en 8 estelins, ou *Engels*, & l'estelin en 32 as; de maniere qu'il est compté pour 5120 as.

La demi-livre, poids de commerce de Bruxelles, qui se divise en 8 onces, comme le marc poids de troyes, est néanmoins 4³/₈ p^o plus foible que ce dernier; car elle ne répond qu'à 4895 as, & la livre à 9790 as.

Le *Schippondt*, ou Schff, est composé de 3 centners, ou de 300 ff.

Le *Centnaar*, ou quintal, est de 100 ff; & le *Steen*, ou la pierre, de 8 ff.

Le *Waage* se compte pour 165 ff, & la *Charge* ordinaire pour 400 ff.

100 ff, poids de com. de Brabant, font 95¹/₂ ff, poids de com d'Amst. &

100 ff, poids dit d'Amsterdam, . 105 ff, poids dit de Brabant.

Le *Viertel*, mesure de bled, contient 4 muckes: or, le last d'Amsterdam contient environ 37⁶/₇ viertels d'Anvers, ou 25 sacs de Bruxelles.

La Botte de vin contient 152 *Stoopens*; l'*Aam* en contient 50, & la tonne de biere 54.

100 *Stoopens* de Brabant font 265 mingles d'Amsterdam.

L'Aune de Brabant, pour les étoffes de soie, a 307¹/₂ lignes de France, & celle pour les étoffes de laine . 303³/₈; or,

100 Aunes à soie, font 101¹/₂ aunes à laine, ou 100³/₈ aunes d'Amsterd.

100 Aunes à laine, 98¹/₂ aunes à soie, ou 99³/₈ aunes d'Amsterd.

Le Pied de Brabant, qui se divise en 12 pouces, est de 126³/₈ lignes de France.

100 Pieds de Brabant font 100¹/₂ pieds d'Amsterdam, &

100 Pieds d'Amsterdam 99¹/₂ pieds de Brabant.

Cours des changes de Bruxelles.

Sur Amsterdam,	103	£vls de ch. pl. ou m.	contre 100	£vls bco.
Hambourg,	35	ft. dit.	1 thlr. de 2 m bco.
Londres,	36	£vls dit.	1 livre sterling.
Madrid,	94	£vls dit.	1 duc. de cambio.
Paris,	54	£vls dit.	1 écu de 60 f.
Vienne,	102	thlr. dit.	100 thlr. d'espec.

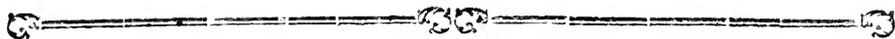
On tire les lettres de change, sur les places ci-dessus, à 1 ou à 2 usances, à 1 ou plusieurs mois de date.

Les lettres de change payables dans Bruxelles, ou dans Anvers, ne jouissent que de 6 jours de faveur, après leur échéance; & en cas de

Monnoies, Poids Me- fures &c. refus de payement, le protêt y doit avoir lieu le fixieme jour, à défaut de quoi, non-seulement les porteurs, mais encore les tireurs des lettres de change en souffrance, perdent le droit qu'ils ont à la charge de l'acceptant.

BRUXELLES.

Les lettres de change, payables à vue, y doivent être acquittées dans les 24 heures de leur présentation.



C A D I X.

CADIX.

On y tient les écritures en *Reales* de 16 *Quartos*, ou de 34 *Maravedis* de platte vieille.

La *Piastre forte* vaut 10½ reales de platte vieille, ou 361¼ maravedis de platte, ou 170 quartos.

La *Piastre de change* s'y compte pour 8 reales de platte vieille, ou 128 quartos.

On y compte aussi la piastre forte pour 8 reales de platte, avec l'agio de 33½ pour cent, plus ou moins; c'est-à-dire qu'on donne 100 piastres fortes pour 133½ piastres de change, plus ou moins.

1000 Piastres fortes pesent à Cadix 117 mares & 2 onces, poids de Castille, & à Amsterdam 109½ mares, poids de troyes de Hollande.

Il est tant parlé dans l'article d'Espagne, des monnoies de compte & réelles de ce Royaume, qu'il nous semble suffisant de dire que toutes ces monnoies ont cours à Cadix, sans aucune différence de nom, ou de valeur.

Le *Quintal*, poids de commerce, est de 4 Arrobes, & l'*Arrobe* de 25 lb.

La livre a 2 mares, 16 onces, ou 256 Adarmes.

100 lb de Cadix répondent, à 93½ lb, poids de commerce d'Amsterdam.

100 lb d'Amsterdam . . . 107½ lb de Cadix.

La *Bota*, ou botte de vin, contient 30 grandes arrobes, *Arrobas mayores*, qui répondent à 57½ veltes d'Amsterdam.

L'*Arroba*, en qualité de mesure pour des matieres liquides, contient 8 *Azumbres*, ou 32 *Quartillos*.

La Pipe d'huile contient 34 petites arrobes, *Arrobas menores*, & rend net, à Amsterdam, environ 780 lb.

La grande arrobe est, par rapport à la petite arrobe, comme 32 font à 25; c'est-à-dire que 25 grandes arrobes en font 32 petites.

Le Sel s'achette à Cadix, par *Lastres* de 4 Cabizes, ou 48 fanegas.

Le *Cahiz* contient 12 fanegas, & la fanega 12 Celemines ou Almudez.

Le *Last* d'Amsterdam contient 51½ fanegas de Cadix; mais il y rend, au moins, 52 fanegas.

100 fanegas de Cadix font environ 53 mudden d'Amsterdam.

La *Vara* de Cadix, qui est égale à celle de Castille, mesure 375^{lignes} *Monnoies, Poids, Mesures, &c.*
 de France; or,
 100 Varas de Cadix font 122¹/₂ aunes d'Amsterdam, &
 100 Aunes d'Amsterdam font 81¹/₂ varas de Cadix.

CADIX.

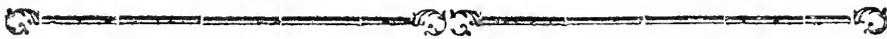
Changes de Cadix sur les villes suivantes, favoir :

Sur Amsterdam, 1 ducat de change pour . 93 8/16 vls beo. pl. ou m.
 Gènes, 124 piaftres simples p. ou m. p. 100 pezze, de 115 foldi
 f. di beo.
 Lisbonne, 1 dit 600 rées. pl. ou moins.
 Livourne, 125 dit. plus ou moins . . . 100 pezze de 8 reales.
 Londres, 1 dit. 39 8/16 sterlings.
 Paris, 1 pistole de change 25 £. 5 f. pl. ou m.
 Sur Madrid & les autres villes d'Espagne à $\frac{1}{2}$ ou 1 p^s, plus ou moins
 de gain ou de perte.

Les lettres de change se tirent ordinairement sur la France, l'Angleterre & la Hollande, à 1 ou à 1¹/₂ usance, à 2 ou 3 mois de date, ou à 60, ou 90 jours de date, & sur l'Italie à plusieurs jours de vue.

L'usance des lettres de change tirées de l'étranger sur Cadix, y est comptée pour 60 jours de date, hors celles qui sont tirées de la France, dont l'usance est d'un mois.

Les jours de faveur, accordés pour le payement des lettres de change, sont fixés à six, passés lesquels, si le porteur manque d'en faire le protêt en cas de refus de payement, il perd son droit contre l'acceptant, & ce dernier venant à faillir, il est responsable de l'événement vis-à-vis du tireur.



LE CAIRE.

On compte dans cette ville capitale de l'Egypte, par *Piaftres* de 33 LE CAIRE.
Medines.

La Piaftre effective vaut 60 medines, & on en donne environ 76 pour une piaftre forte d'Espagne.

Les autres monnoies d'Egypte se trouvent rapportées dans l'article d'Alexandrie: voyez pag. 21.

Presque toutes les marchandises ont des poids différents, dont le *Cantaren*, ou quintal, qui en est le principal, en regle la mesure, favoir :

Le Cantaren, ou quintal ordinaire, pese 100 rotels.
 Celui de l'argent vif & de l'étain, 102 dits.
 Celui de café & de fil de fer. 105 dits.

<i>Monnoies,</i>	Celui de noix muscade, de falseparcille, de dents d'elephant	
<i>Poids, Me-</i>	& de spica celtica,	110 rotéis.
<i>sures &c.</i>	Celui d'amandes & d'autres fruits,	115
<hr/>		
LE CAIRE.	Celui de bois de Fernambouc, & autres bois pour la teinture,	120
	Celui d'arsenic & autres drogues,	125
	Celui de minium, de cinabre &c.	130
	Celui de la gomme d'Arabie, de l'aloës & autres aromates,	133
	Celui de l'arhifeuille.	150

100 Pistoles du Caire répondent à $87\frac{2}{3}$ lb, poids de com. d'Amsterdam.
La *Harsela*, poids à foie, pese 400 drachmes, qui font environ $2\frac{2}{3}$ lb, poids de commerce d'Amsterdam.

L'Aune, *Pik*, du Caire, a 300 lignes de France de longueur.

100 Piks répondent à environ 98 aunes d'Amsterdam.



C A L I C U T.

CALICUT. On compte dans ce Royaume de la côte de Malabar, par *Fanoes* de 16 *Bifes*; mais à Cananor & dans tous les pays septentrionaux de cette côte, on le fait par fanoes de 15 bifes.

Les monnoies réelles du Malabar font des *Fanoes* d'or de la valeur de $5\frac{1}{2}$ sols courans de Hollande, & des *Tarrs* d'argent, dont 16 font un fanoe.

Voici d'autres monnoies qui ont aussi cours dans toute cette côte ;

La Roupie d'or, pesant	30 fanoes, vaut de 55 à 56 fanoes.
Le Sequin de venise, de	9 dits 17 à 18 dits.
La Pagode du Mogol, de	9 dits $15\frac{1}{2}$ à 16 dits.
La Pagode de Madras, de	9 dits $14\frac{1}{2}$ à $15\frac{1}{2}$ dits.
La Pagode de Portonovo, de	9 dits $13\frac{3}{4}$ à 14 dits.
Le Sequin de Turquie, de	9 dits $13\frac{1}{2}$ à 14 dits.
Le <i>St. Thomas</i> vieux, de	9 dits $13\frac{1}{2}$ à 14 dits.
Le <i>St. Thomas</i> neuf, de	8 dits 11 à $11\frac{1}{2}$ dits.
La Roupie d'argent, de	30 dits $4\frac{1}{2}$ à 5 dits.
La Piafre d'Espagne, de	72 dits 9 à 10 dits.

Il y a des fanoes neufs qui perdent environ 2 p^o contre les vieux.

Le *Miscal*, poids d'or & d'argent du Malabar, répond à $11\frac{1}{2}$ fanoes de Calicut, & le *Fanoe* à $7\frac{1}{2}$ as, poids de Hollande.

Le *Kandil*, poids de commerce du Malabar, pese 20 maons, ou mons.

Le *Maon* contient 40 Seiras, & le *Seira* $2\frac{1}{2}$ *Paloins*.

Cependant les Européens y font le *Maon* de 112 *Paloins*, & chaque nation réduit ensuite ce poids en ceux de son propre país de la manière suivante, savoir :

Les Hollandois comptent le *Kandil* pour 500 *l̄b*, poids de com. d'Amst. *Monnoies,*
 Le Maon répond en conséquence à 25 *l̄b*, *Poids, Me-*
 Le Seyra à 10 onces, & le paloin à 4 onces du même poids. *sures &c.*

Les Français & les Anglois comptent, d'autre part, ces poids de la ma-
 niere suivante, favoir: CALICUT.

Le *Kandil* pour 550 *l̄b* de France, ou 600 *l̄b*, avoir du poids d'Angleterre.

Le Maon pour 27½ *l̄b* dites, . ou 30 *l̄b* dites.

Le Seyra pour 11 onces dites, ou 12 onces dites.

L'Aune, *Covit*, ou *Cobit*, de Calicut, est de la longueur d'une demi-
 yard d'Angleterre; ainsi,

100 *Cobits* de Calicut répondent à 66¼ aunes d'Amsterdam, &

100 Aunes d'Amsterdam à 15 *cobits* de Calicut.



CANARIE S.

On compte dans ces Isles de la domination du Roi d'Espagne, par CANARIES.
Reales corrientes de 8 *Quartos corrientes*.

Le *Doblon de plata*, ou la pistole de change, se compte pour 40 real. corr.

Le *Ducado de plata*, ou le ducat de change dit, pour 13½ dites.

Le *Peso de plata*, ou la piañtre de change dit, pour 10 dites.

Voilà pour les monnoies de compte: & nous dirons seulement, quant
 aux monnoies réelles d'Espagne, que

Le *Doblon de oro*, ou la pistole d'or, vaut maintenant aux Canaries
 53½ reales corrientes, & que la piañtre forte y vaut encore 13 reales &
 2¼ quartos corrientes.

Cela suffira pour montrer que le real corriente des Canaries, qui se
 compose de 8 quartos des mêmes Isles, répond à 12¼ quartos, ou 51½ ma-
 ravedis de vellon d'Espagne, & que le real de platte vieille de 16 quar-
 tos d'Espagne, répond à 1¼ real ou à 12 quartos corrientes des Canaries.

Nous estimons que le *real corriente* des Canaries. répond à 35,⅔ as d'ar-
 gent fin, & qu'il vaut au pair environ 3 sols, 8½ deniers, argent courant
 de Hollande.

Le *Quintal*, poids de commerce, est composé de 100 *l̄b*, comme celui
 d'Espagne; mais la livre des Canaries est un peu plus foible que celle
 de Castille; de maniere que

100 *l̄b* des Canaries n'en font que 93½ d'Amsterdam, &

100 *l̄b* d'Amsterdam 107½ *l̄b*, poids des Canaries.

La *Pipa* des Canaries est au contraire plus grande que la pipe ordinaire
 d'Espagne; elle contient 116 gallons d'Angleterre, qui répondent à
 369¼ mingles d'Amsterdam.

Monnoies, Poids, Mesures &c. La Vara y est longue de 38: lignes de France; ainsi,
 100 Varas des Isles Canaries, font 124 $\frac{1}{2}$ aunes d'Amsterdam, &
 100 Aunes d'Amsterdam 80 $\frac{1}{3}$ varas des Canaries.

CANARIES.

C A N É E.

CANÉE. On compte dans cette ville capitale de l'isle de Candie, située dans la mer Mediterranée, par *Piaftres* de 80 *Paras*.
 Le Poids, nommé *Cantaro*, de 100 rottoles, contient 44 okes, qui répondent à 107 lb, poids d'Amsterdam.
 L'*Oke* contient 400 drachmes, & le rottole en contient 176.
 La *Mistale* d'huile pese 8 $\frac{1}{2}$ okes; autrement, 80 mistales d'huile répondent à 236 gallons d'Angleterre, ou à 751 mingles d'Amsterdam.
 L'Aune, *Pik*, mesure 282 $\frac{1}{2}$ lignes de France: or,
 100 Piks font environ 92 $\frac{1}{3}$ aunes d'Amsterdam, &
 100 Aunes d'Amsterdam 108 $\frac{1}{3}$ piks de Canée.

C A R R A R E.

CARRARE. On compte dans cette ville d'Italie par Lire de 20 soldi, & le soldo de 12 denari, *monnetta corrente di Genova*.
 Le marbre qu'on y exploite, se mesure par *Palmi* de 12 *Onces*.
 Cette Palme répond à 108 $\frac{1}{15}$ lignes de France, ou 3 $\frac{1}{3}$ palmi font une yard d'Angleterre Or,
 Le Pied d'Angleterre mesure 15 de ces onces: ainsi,
 100 Palmi de Carrare font 85 $\frac{1}{3}$ pieds d'Amsterdam.

C A S S E L.

CASSEL. On compte dans cette ville, capitale du Landgraviat de Hesse, & dans tout le pais du même nom, par *Thaler* de 32 albus Hessois, & l'*Albus* de 9 *Pfenings*, ou 12 *Hellers*.
 La *Thaler courante* vaut 1 $\frac{1}{2}$ florins d'Empire, *Reichsgulden*, 24 bons-gros, *Gute-groschen*, 32 *Albus Hessois*, 36 *Marien-groschen*, 90 kreufers, 288 pfenings, ou 384 hellers.
 La *Reichsthaler d'espece* vaut 1 $\frac{1}{2}$ thaler courante, ou 2 fl. d'Empire.

Ces monnoies se réduisent plus facilement de cette maniere, savoir :

- 3 Reichsthales d'espece par 4 thalers courantes.
- 2 Thalers courantes par 3 florins d'Empire.
- 4 Albus Hessois par 3 bons-grs, ou gute-groschen, &c
- 8 Albus Hessois par 9 marien-groschen, ou gros de Marie.

Monnoies,
Poids, Mes-
sures &c.

CASSEL.

Les monnoies qui ont plus de cours dans le pais de Hesse, sont
Des pieces de 8, de 4, de 2, de 1. & de 2; *Albus*, de 4 *Hellers*, ou
de 3 *Pfenings*, argent de Hesse.

Depuis l'ordonnance qui fut publiée à Cassel en 1763, les especes sui-
vantes y doivent valoir :

Le Ducat de bon poids	2 thalers & 26 $\frac{1}{2}$ albus.
Le Louis d'or neuf,	6 2
L'Ecu neuf de France	1 16 $\frac{1}{2}$
Le Louis blanc, ou l'Ecu vieux de ce Royaume	1	10 $\frac{1}{2}$

L'Argent ouvré y doit être du titre de 13 loths, ou de 9 den. 18 gr.
Le *Cleuder*, poids de laine, pese 21 lb, & 100 lb de Cassel font envi-
ron 64 lb d'Amsterdam.
Le *Viertel*, mesure de bled, contient 4 himtens, & le *Himten* 4 met-
sèns, chacun de 4 mœllgens.
Le Last d'Amsterdam, contient 20 $\frac{1}{2}$ viertels de Cassel.
Le *Fuder*, ou Tonneau, est de 6 *Ohms*, 120 *quartleins*, ou 480 *Maafs*.
100 *Maafs* de Cassel font 171 $\frac{1}{2}$ mingles d'Amsterdam
L'Aune, *Elle*, de Cassel ; mesure 248 $\frac{1}{2}$ lignes de France ; or,
100 Aunes de Cassel font 81 $\frac{1}{2}$ Aunes d'Amsterdam.
100 Aunes d'Amsterdam font par contre 123 aunes de Cassel.



CETTE VOYEZ MONTPELLIER.



C H I N E.

La maniere de compter dans ce vaste Empire de l'Asie, est par *Lyangs*, CHINE,
ou *Taëls* de 10 mas ; le *Mas* de 10 condorines, & la *Condorine* de 10
Caches.

Le *Lyang*, ou *Taël* d'argent fin, répond, dans sa valeur intrinseque, à
fl. 3. 14 f. de banque de Hollande.

Il n'y a d'autres monnoies réelles à la Chine que de petites pieces de
cuivre mêlé de plomb, qui servent de petite monnoie parmi le peuple Elles
sont rondes, marquées d'un seul côté, & munies d'un cordon un peu

Monnoies, élevé, avec quatre trous dans le milieu: l'usage est de les enfilez dans une corde qui en peut contenir depuis 100 jusqu'à 1000. Le métal dont elles sont fabriquées est composé de 6 parties de cuivre & de 4 parties de plomb, ce qui fait qu'on les peut facilement briser avec les doigts.

CHINE.

L'or, étant regardé à la Chine en qualité de Marchandise, n'y est jamais employé comme monnoie. Il s'y vend contre l'argent dans la proportion de 1 à 13', plus ou moins.

L'or est ordinairement à son plus bas prix à la Chine pendant les mois de Mars, Avril, & Mai.

Quoique l'argent soit souvent employé en qualité de numéraire dans le commerce de la Chine; il n'y est jamais réduit en monnoie effective. On en taille seulement des piéces depuis $\frac{1}{2}$ lyang, jusqu'à 100 lyangs, dont la valeur intrinsèque est déterminée par le poids, l'argent étant du plus fin. Quand on en fait quelque payement, l'on en fait l'essai en jetant au feu la matière, qui est coupée ensuite en morceaux plus minces, avec lesquels l'on paye les plus petites sommes.

Le *Tocque*, poids pour les essais de l'or & de l'argent, se divise en 100 parties.

L'argent, qui n'est pas au-dessus du titre de 80 de ces parties, n'est point reçu dans le commerce de la Chine, où l'on tient l'argent de France pour être de 93 à 95 parties du tocque, celui d'Angleterre de 94 parties, celui des piastres vieilles d'Espagne de 92 parties, & celui des piastres neuves de 90 parties du même tocque; de manière que 100 lyangs pesant d'argent, des monnoies de ces divers pays, sont comptés à la Chine pour 90, 92, 93, 94 ou 95 lyangs d'argent fin, suivant leurs titres respectifs.

Le *Cattî*, poids à peser l'argent, se divise en 16 *Lyangs*, 160 *Tfyen*, 1600 *Fwen*, ou en 16000 *Ly*; & il répond à 2 mares, $3\frac{1}{2}$ onces, poids de France.

Les Portugais nomment le *Lyan*, *Taël*, le *Tfyen*, *Mas*, le *Fwen*, *Condorine*, & le *Ly*, *Cache*.

Le *Pic*, ou *Picul*, poids de commerce de Canton, se compose de 100 cattis, de 16 lyans chacun, & il répond à environ 121 $\frac{1}{2}$ lb, poids de commerce d'Amsterdam.

L'Aune, *Cobre*, de Canton, qui se divise en 10 *Pontes*, ou *Points*, est longue de 158 lignes de France; ainsi,

100 Cobres de Canton sont 51 $\frac{1}{2}$ aunes d'Amsterdam, &

100 Aunes d'Amsterdam 193 $\frac{1}{2}$ cobres de Canton.

Il y a trois sortes de pieds en usage dans la Chine, savoir :

Le Pied du tribunal des mathématiques, qui est long de 147 $\frac{1}{2}$ lig. de Fr.

Le Pied pour l'architecture, nommé *Kongpu*, qui a 143 $\frac{1}{2}$ lignes d.

Le Pied des marchands & des tailleurs, qui mesure 150 lignes d.

100 Pieds de mathématiciens répondent à	117 $\frac{1}{6}$ pieds d'Amsterdam.	<i>Monnoies, Poids, Me- sures &c.</i>
100 Kongpu, ou pieds des architectes à	114 $\frac{3}{4}$ dits.	
100 Pieds des marchands & des tailleurs à	119 dits.	

Le *Ly*, mesure d'arpentage, est de 180 toises ou de 1800 pieds, mesure d'arpentage, qui répondent à 295 $\frac{1}{4}$ toises, ou à 1771 $\frac{1}{33}$ pieds, mesure de France. La *Toise* de la Chine est donc longue de 1417 lignes de pied de Roi, & le *Pied*, mesure d'arpentage, de 141 $\frac{1}{3}$ lignes. Or, 193 $\frac{2}{3}$ *Ly* de la Chine font un degré de l'équateur.

CHINE.

C H Y P R E.

On compte dans cette Isle de l'Asie mineure, appartenante à la Turquie, par *Mines* de 100 aspres, comme en Turquie, dont on pourra également consulter l'article pour les autres monnoies.

CHYPRE.

Le *Cantar*, ou quintal de cette Isle, pèse 100 rotoles.

Le *Rotole* a 12 onces, ou 750 drachmes, qui font environ 4 $\frac{1}{2}$, poids d'Amst.

L'*oke* de Chypre a 400 drachmes, & l'once en a 62 $\frac{1}{2}$

Le poids de *Famaguste*, une de villes de l'Isle, est d'environ 4 p $\frac{2}{3}$ plus fort.

Le *Medimne*, mesure de bled, répond à 2 $\frac{2}{3}$ schepels, mesure d'Amst. : or,

Le Last d'Amsterdam contient 40 Medimnes de Chypre.

Deux autres mesures sont en usage dans le commerce de bled de cette Isle. L'une, appelée *Moofe*, pèse 40 okes de froment. L'autre, nommée *Coffino*, dont les 100 répondent à 73 schepels, mesure d'Amsterdam.

L'huile se vend par rotoles de 2 $\frac{1}{2}$ okes, ou 1000 drachmes.

Le *Cuff* est la mesure ordinaire de vin.

L'Aune, *Pik*, de Chypre, contient 297 $\frac{1}{15}$ lignes de France.

100 Piks de Chypre font 97 $\frac{1}{4}$ aunes d'Amsterdam.

C L E V E S.

On compte dans cette ville & dans le Duché du même nom, dans celui de Juliers, à Bergue, dans la Marche, & généralement dans tout le cercle de la basse *Westphalie*, par *Reichsthales* de 60 sols, ou *Stuivers*, & le sol de 16 *Hellers*, ou de 8 pfenings, argent de Cleves.

CLEVES.

Cette Reichsthale, qu'on nomme pour l'ordinaire *courante*, vaut 2 thalers de Cleves, ou 1 $\frac{1}{2}$ florin d'Empire.

Le Florin d'Empire, *Reichs-Gulden*, vaut 2 florins de Cleves.

La Thaler de Cleves vaut 1 $\frac{1}{2}$ florin de Cleves, ou 4 escalins, ou schelings.

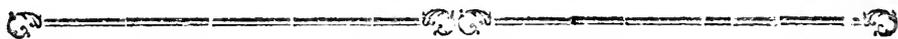
Le Florin de Cleves se divise d'ailleurs de la manière suivante, savoir :

Monnoies, Poids, Me- sures &c.	Florin. de Cleves.	Schilling. ou Eſcalin.	Gute- ou Groſchen.	St. Sols.	Kreutzers.	Fettmængers.	Friſche.	Pfenings.	Hellers.
<u>CLEVES.</u>	1	2 $\frac{2}{3}$	8	20	30	40	80	160	320
		1	3	7 $\frac{1}{2}$	11 $\frac{1}{4}$	15	30	60	120
			1	2 $\frac{1}{2}$	3 $\frac{3}{4}$	5	10	20	40
				1	1 $\frac{1}{2}$	2	4	8	16
					1	1 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{2}{3}$	5 $\frac{1}{3}$	10 $\frac{2}{3}$
						1	2	4	8
							1	2	4
								1	2

On peut autrement réduire ces monnoies de cette manière, favoir :

- 2 Reichsthalers, par 3 florins d'Empire.
- 3 Florins d'Empire, 4 thalers de Cleves.
- 2 Thalers de Cleves, 3 florins de Cleves.
- 3 Florins de Cleves, 8 eſcalins ou ſchellings.
- 2 Eſcalins, 15 fols ou ſtuivers.
- 10 Hellers, 3 pfenings de Brandebourg.

L'argent de Brandebourg ayant cours à Cleves, Juliers, & autres Etats de la domination du Roi de Prusse, nous nous dispensons de répéter ce que nous avons dit touchant ces monnoies dans l'article de Berlin. Le *Laſt*, mesure de bled, est composé de 15 malters, ou de 60 ſcheffels. Le *Scheffel* se divise en 4 viertels, 48 *Kanne*, ou pots. Le Laſt d'Amsterdam contient 65 ſcheffels de Cleves. Le Pied de Cleves est long de 131 lignes du pied de Roi de France. 100 Pieds de Cleves font environ 104 pieds d'Amsterdam, & 100 Pieds d'Amsterdam, 96 $\frac{1}{2}$ pieds de Cleves.



C O B L E N T Z.

COBLENTZ. On compte dans cette ville & dans l'électorat de Treves, en Allemagne, par *Thaler* de 54 *Petermængers* courans.

La *Thaler* courante vaut 1 $\frac{1}{2}$ florin d'Empire ou *Reichsgulden*.
Le Florin d'Empire vaut 12 grands *petermængers*, ou 36 petits *petermængers*.
Les autres monnoies, les poids & les mesures, comme à Cologne.

Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.

C O L O G N E.

COLOGNE.

Dans cette ville & dans l'électorat de son nom, en Allemagne, les monnoies de compte font la *Thaler* d'espece de 80 albus courans, la *Thaler* courante de 78 albus courans, & l'*Albus* de 12 *Hellers*.

La *Thaler* d'Espece vaut aussi $1\frac{1}{2}$ fl. d'Espece, $1\frac{1}{4}$ fl. de Roue, 2 fl. des Seigneurs, $3\frac{1}{3}$ fl. de Cologne, 4 orts, 8 escalins, 20 blaifferts, ou 80 albus courans.

La *Thaler* courante vaut $1\frac{1}{2}$ fl. cour., $3\frac{1}{4}$ fl. de Cologne, ou 19 $\frac{1}{2}$ blaifferts.
 Le Florin d'espece, *Gulden-Spaties*, vaut 13 $\frac{1}{2}$ blaifferts, ou 53 $\frac{1}{3}$ albus cour.
 Le Florin courant, *Gulden-courant*, . . . 13 dits. . . ou 52 dits.
 Le Florin de roue, *Rader-Gulden*, . . . 16 dits. . . ou 64 dits.
 Le Florin des Seigneurs, *Herren-Gulden*, 10 dits. . . ou 40 dits.
 Le Florin de Cologne, *Celnische-Gulden*, 6 dits. . . ou 24 dits.
 L'Ort de la thaler d'espece. 5 dits. . . ou 20 dits.
 L'Escalin d'espece, *Spaties-Schilling*, . . . 2 $\frac{1}{2}$ dits. . . ou 10 dits.

Voici, au reste, la réduction des autres monnoies de cette ville.

<i>Blaifferts.</i>	<i>Albus de roue.</i>	<i>Gæsgens.</i>	<i>Struivers.</i>	<i>Albus cour.</i>	<i>Kreutzers.</i>	<i>Albus légers.</i>	<i>Fetmengers.</i>	<i>Hellers</i>
1 . . .	$1\frac{1}{2}$. . .	$2\frac{2}{3}$. . .	3 . . .	4 . . .	$4\frac{1}{2}$. . .	5 . . .	6 . . .	48
	1 . . .	$1\frac{9}{15}$. . .	2 . . .	$2\frac{2}{3}$. . .	3 . . .	$3\frac{1}{3}$. . .	4 . . .	32
		1 . . .	$1\frac{1}{4}$. . .	$1\frac{2}{3}$. . .	$1\frac{11}{12}$. . .	$2\frac{1}{12}$. . .	$2\frac{1}{2}$. . .	20
			1 . . .	$1\frac{1}{3}$. . .	$1\frac{1}{2}$. . .	$1\frac{2}{3}$. . .	2 . . .	16
				1 . . .	$1\frac{1}{8}$. . .	$1\frac{1}{4}$. . .	$1\frac{1}{2}$. . .	12
					1 . . .	$1\frac{1}{9}$. . .	$1\frac{1}{3}$. . .	10 $\frac{2}{3}$
						1 . . .	$1\frac{1}{5}$. . .	9 $\frac{2}{5}$
							1 . . .	8

Les monnoies principales de Cologne se réduisent aussi comme suit, sçavoir :

39	Thalers d'espece par	. . .	40	thalers courantes.
13	Th. dites.	20	florins courans.
3	Th. dites.	10	florins de Cologne.
4	Th. dites.	5	florins de roue.
4	Th. courantes	13	florins de Cologne.
3	Albus de roue, ou gros,	8	albus courans.

Les monnoies réelles de Cologne font,
 D'Or, Le Ducat d'Empire, qui vaut 3 thalers d'espece.

Monnoies, D'Argent, La *Thaler* d'espece de 80 albus courans.
 Poids, Mesures &c. Le Florin d'espece, ou piece de $\frac{2}{3}$, *Zweydrittelfücke*, de
 53 $\frac{1}{2}$ albus courans; le $\frac{1}{2}$ & le $\frac{1}{4}$ de florin à proportion.
 De Billon, Le *Blaffert* double & simple de 8 & de 4 albus courans.
 Le *Steiver*, ou fol, de 1 $\frac{1}{2}$ albus, ou 16 hellers.
 Le *Fetmanger* de 8 hellers.
 L'*Albus* courant, de 12 hellers.

En 1758, le Magistrat de la ville de Cologne ordonna, par un édit, que les monnoies suivantes vaudroient, savoir:

Le Carolin d'or,	11 fl. --	Xr. ou 7 $\frac{1}{3}$ th. d'espece.
Le Louis d'or neuf de France	11 . -- .	ou 7 $\frac{1}{3}$ dits.
Le Louis d'or vieux dit	9 . -- .	ou 6 dits.
Le Ducat d'or de poids,	5 . -- .	ou 3 $\frac{1}{3}$ dits.
L'Ecu neuf de France	2 . 45 .	ou 1 $\frac{5}{8}$ dits.

Nous estimons, d'après cette ordonnance, que la thaler d'espece de Cologne contient 21 $\frac{5}{16}$ as d'or fin, ou 301 as d'argent fin; que la thaler courante répond à 21 as d'or fin, ou à 293 $\frac{5}{16}$ as d'argent fin, & que leur valeur intrinseque respective s'éleve l'une à 30 $\frac{1}{2}$ sols, & l'autre à 29 $\frac{3}{8}$ sols, argent de Hollande.

Le Marc, ou *Mark*, pour peser l'or & l'argent, répond, suivant M. Tillet, à 7 onces, 5 gros & 11 grains, poids de France, qui font 4869 as, poids de troyes de Hollande. Il se divise comme suit:

Marc.	Onces.	Loths.	Quintins.	Pfenings.	Isches.	Richtpfening-theile.
1 . . . 8 .	16 .	64 . . .	256 .	4352 . . .	65536	
1 . . . 1 .	2 .	8 . . .	32 .	544 . . .	8192	
	1 .	4 . . .	16 .	272 . . .	4096	
		1 . . .	4 . . .	68 . . .	1024	
			1 . . .	17 . . .	256	
				1 . . .	15 $\frac{1}{17}$	

100 Marcs de Cologne font 95 $\frac{1}{16}$ mares, poids de troyes de Hollande.

100 Marcs de Hollande 105 $\frac{1}{16}$ mares de Cologne.

Le *Centner*, ou quintal, poids de commerce de Cologne, est de 106 lb.

La Livre, *Pfund*, se divise en 2 marcs, 32 loths, 128 quintins, ou 512 pfenings.

100 lb, poids de commerce de Cologne font 94 $\frac{1}{4}$ lb d'Amsterdam, &

100 lb, poids de commerce d'Amsterdam 105 $\frac{5}{8}$ lb de Cologne.

Le *Last*, mesure de bled, est composé de 20 *Malters*, ou 480 *Fafs*.

Le Last d'Amsterdam répond à 18 malters de Cologne.

L'*Ohm* de vin contient 26 *Viertels*, 104 *Maas*, ou 416 *Pintges*.

Le Tonneau est compté pour 160 viertels, ou 640 maas.

100 Maas de Cologne font 125 $\frac{5}{8}$ mingles d'Amsterdam.

Il y a à Cologne deux aunes différentes l'une de l'autre. La grande aune,

Grosse-Elle, est de 308 lignes de France de long, & la petite aune, *Monnoies, Poids, Mesures &c.*
Kleine-Elle, de 254 lignes. COLOGNE.
 19 Grandes aunes en font 23 petites: au reste,
 100 Grandes aunes de Cologne font 100 $\frac{1}{2}$ aunes d'Amsterdam, &
 100 Petites aunes . . . 83 $\frac{1}{2}$ dites.

Cours des changes de Cologne.

Sur Amsterdam, 172 thlr. cour. plus ou moins, contre 100 rixd. beo.
 Hambourg, 170 thlr. cour. 100 rthlr. beo.
 Leipzig, 117 thlr. d'esp. 100 thlr. cour.

L'usage des lettres de change payables dans Cologne, est de 14 jours de vue.

Les lettres de change y jouissent, d'ailleurs, de 6 jours de faveur; ainsi le paiement n'est exigible que le sixieme jour après celui de l'échéance; &, en cas de refus de paiement, le protêt doit se faire le même jour s'il n'est pas fête, ou seulement le lendemain si c'en est une.



CONSTANTINOPLE. VOYEZ TURQUIE.



C O P E N H A G U E.

On compte dans cette ville & dans tout le reste du Royaume de Dan-COPENHAGUE.
 nemarc par *Ryksdalers*, de 6 marcs ou *Marken*, & le marc de 16 escalins danois, ou *Skilling Dansk*; quelquefois aussi par *Ryksdalers* de 4 ort, & l'*Ort* de 12 fols ou *Stuivers*, ou de 24 escalins danois; autrement par *Kyksdalers* de 48 fols *lubs*, ou *Stuivers*.

La réduction de ces monnoies de compte est la suivante, favoir;

<i>Ryksdaler.</i>	<i>Dalers.</i>	<i>Markes.</i>	<i>Stuivers.</i>	<i>Skilling.</i>	<i>Fyrkes.</i>	<i>Wittes.</i>	<i>Pfenings</i>
1	1 $\frac{1}{2}$	6	48	96	192	288	1152
	1	4	32	64	128	192	768
		1	8	16	32	48	192
			1	2	4	6	24
				1	2	3	12
					1	1 $\frac{1}{2}$	6
						1	4

Voici les monnoies réelles de Dannemarc:

D'Or, Le Ducat d'espee, de 2 $\frac{1}{2}$ rdlr. ou 15 marcs, pl. ou moins.
 Le Ducat courant, de 2 rdlr. ou 12 dits, prix fixe.

Monnoies, D'Argent, La Ryksdale d'espece de 7³ marcs, ou 59 fols : la $\frac{1}{2}$ rdlr. à proportion.
Poids, Mesures &c. La Couronne, *Kron*, de 34 fols ; la $\frac{1}{2}$ couronne de 17 fols.

COPENHAGUE. De *Billon*, L'*Ebraer*, ou le *Justus Iudex*, de 7 fols, les doubles de 14 f.
 Le *Kopsflück*, de 10 fols, ou 20 escalins danois.
 Le *Rixort, Ryks-Ort*, de 12 fols, ou 24 escalins.
 Des pieces de 15, 10, 8, 4, 2 & 1 escalins danois.
 De *Cuivre*, Des escalins, des $\frac{1}{2}$ & des $\frac{1}{4}$ d'escalin.

Il y a en Dannemarc, indépendamment de ces monnoies, des billets de banque qui en tiennent lieu. Comme il est question de cet objet dans la description que nous donnons de la banque de Dannemarc au premier volume de cet ouvrage, nous nous bornons ici à dire seulement que les billets de banque font de la valeur de 100, de 50, de 10, de 5 & de 1 ryksdales.

Au reste, suivant une ordonnance de l'année 1761, il est permis en Dannemarc de recevoir dans le commerce plusieurs especes étrangères d'or aux prix suivans, favoir :

Le Carolin d'or, pesant	179	essches, à 15 marcs 9 f. lub.
La Guinée d'Angleterre	153 15 . 12 . . .
Le Louis neuf de France	152 15 . . 7 . . .
Le Louis vieux dit, & la pistole	125 72 . 11 . . .
Le Max d'or	119 10 . . 6 . . .
La Moëde de 6400 rées de Portugal	261 27
Le Ducat d'espece	65 7 . . 3 . . .

Le Marc lub. vaut 2 marcs danois, ou 16 fols, ou stüivers.

En 1776, il fut ordonné en Dannemarc une nouvelle fabrication de ryksdales d'espece à la taille de 9 $\frac{1}{4}$ pieces par marc d'argent fin, la ryksdale devant peser 1 lod, 3 orts, 3 pënings, & 10 $\frac{1}{2}$ essches, ce qui répond à 606 $\frac{1}{2}$ as d'argent du titre de 14 lods, qui font 10 $\frac{1}{2}$ deniers. Le prix de cette ryksdale fut fixé à 59 fols lub., ou à 7³ marcs danois, & comme elle contient 530 $\frac{3}{4}$ as d'argent fin, la valeur intrinsèque répond à 2 fl. 13 f. 1 d. argent de Hollande.

Le Ducat courant de Dannemarc est, depuis 1757, à la taille de 85 pieces au marc, avec une légère différence de $\frac{1555}{3775}$ qui se perd dans le remede de poids. Le ducat pese 65 $\frac{28}{100}$ as, d'or du titre de 21 carats & 2 grains, & sa valeur intrinsèque répond, en raison de son contenu d'or fin, qui s'éleve à 57 $\frac{55}{100}$ as, à 4 fl. 4 f. 12 d. argent de Hollande.

Nous trouvons, d'après cela, que le contenu d'or & d'argent de la Ryksdale courante de Dannemarc répond à 28 $\frac{75}{100}$ as, poids de troyes de Hollande d'or fin, & à 431 $\frac{75}{100}$ as d'argent fin : ainsi la valeur intrinsèque de cette ryksdale s'éleve à 2 florins, 3 fols & 3 deniers, argent de Hollande.

Le Marc, pour les effais de l'or, est de 24 carats, ou *Karate*, & le ca- *Monnoies,*
rat de 12 grains. *Poids, Me-*

Le Marc, pour les effais de l'argent, est de 16 *Lods*, ou 288 Grains. *fures &c.*
L'argent œuvré de Copenhague est de 13 lods 6 grains, ou de 10 den. *COPENHAGUE.*

Le Marc de Copenhague, pour peser l'or & l'argent, est p^r plus fort que celui de la ville de Cologne dont il tire son origine. Cependant en Dannemarc l'on ne compte cette différence que pour $\frac{1}{2}$ p^r; nous croyons donc devoir prouver ce que nous avançons ici. Le marc, poids de Dannemarc répond, suivant M. Tillet, à 7 onces, 5^l gros, & 10^l grains, poids de France, qui font 4909 as, poids de troyes de Hollande; or, nous avons montré, dans l'article de Cologne, que le marc, poids de cette dernière ville, répond à 4869 as: il est donc 40 as plus foible que le marc de Dannemarc. Au reste,

Le Marc de Dannemarc est divisé en 16 *Lods*, 64 *Orts*, 256 *Pfenings*, ou 4352 *Effiches*, tout de même que le marc de Cologne.

100 Mares de Dannemarc font 95^l mares, poids de troyes de Hollande.

100 Mares de Hollande . . . 104^l mares de Dannemarc.

Le poids de commerce devoit être en Dannemarc, suivant un édit du Roi, de 6^l p plus fort que le poids de l'or & de l'argent; mais ce dernier est plus foible que le premier, seulement de 5^l p^r; car les 16 lods, qui font la $\frac{1}{2}$ livre, poids de commerce de Dannemarc, répondent, suivant M. Tillet, à 1 marc, 1 gros & 22^l grains, poids de France, qui font 5201^l as, poids de troyes de Hollande.

La Livre, *Pond*, poids de commerce de Dannemarc, qui est composée de 16 *Lods*, de 64 *Quintins*, de 128 *Pfenings*, ou de 256 *Hellers*, répond donc à 10403 as, poids de troyes de Hollande.

Le *Skippond*, ou *Skib*, est composé de 3^l centners, de 20 *Lit*, ou de 310 *lb*.

Le *Centner*, ou quintal, est de 6^l *Lit*, ou de 100 *lb*; le *Lispond*, ou *Lit*, de 16 *lb*.

Le *Vaag* ou *Vog* est de 3 *Bismerpond*, ou de 36 *lb*.

100 *lb*, poids de commerce de Dannemarc, font 101^l *lb* d'Amst., &

100 *lb*, poids de commerce d'Amsterdam, 98^l *lb* de Dannemarc.

Le Poids pour la Médecine est égal à celui qui est en usage à Hambourg.

Le *Last*, mesure de bled, est composé de 12 *Tænde*, de 96 *Skeppels*, ou de 384 *Færrels*: 21 *tænde*, ou barrils, font 1 *last* d'Amsterdam.

Le *Stükfat*, mesure pour les liquides, est de 7^l *Ahms*, ou de 1162^l *Potten*.

Le *Fuder*, ou tonneau, a 2 pipes, 4 *Oxhofis*, ou barriques, ou 6 *ahms*.

L'Ahm se divisé de la maniere suivante, favoir:

<i>Monnoies, Poids, Mé- sures &c.</i>	<i>Ahm.</i>	<i>Anker.</i>	<i>Stubgens.</i>	<i>Kanne.</i>	<i>Potte.</i>	<i>Pœle.</i>
	1 . . . 4	. . . 40	. . . 77½	. . . 155	. . . 620	
		1 . . . 10	. . . 19¾	. . . 38¾	. . . 155	
			1 . . . 1½	. . . 3¾	. . . 15½	
				1 . . . 2	. . . 8	
					1 . . . 4	

COPENHAGUE.

100 Pots de Dannemarc font $81\frac{1}{2}$ mingles d'Amsterdam, &

100 Mingles d'Amsterdam 123½ pots de Dannemarc.

Le Barril de biere, *Oel-Tænder*, contient 136 pots.

Le Last d'huile, de beurre, de harengs & autres articles gras, est composé de 12 barrils à biere, dont chacun doit contenir 14 *Lið*, ou 224 *lb* pesant net, de farine, de beurre, d'huile de poisson, de suif, de fàvon, de viande salée &c.

Le Barril de goudron, *Tær-Tænder*, de Norvege, mesure 120 pots de Dannemarc.

Le Barril, ou *Tænder*, se divise en 4 *Fiarde*, ou en 8 *Skipps*.

La *Mille*, ou lieue danoise, mesure 12000 aunes danoises.

La *Ruthe*, ou Perche, est de 5 aunes, ou de 10 pieds de longueur.

Le *Faun*, ou la toise, est de 6 pieds.

L'Aune, *Allen*, est de 2 pieds danois, ou de $278\frac{1}{2}$ lignes de France.

100 Aunes de Dannemarc font 91 aunes d'Amsterdam, &

100 Aunes d'Amsterdam . . . 110 aunes de Dannemarc.

100 pieds danois font 110½ pieds d'Amsterdam, &

100 Pieds d'Amsterdam, 90½ pieds danois.

Le Last de sel d'Espagne, & celui de charbon de pierre, sont composés de 18 barrils, dont chacun contient 176 pots.

Le Last de sel de France, & celui de chaux, ont 8 barrils, chacun de 144 pots.

L'*Oll*, est compté en Dannemarc pour 80 pieces, le *Skok* pour 60, le *Timmer* pour 40, le *Snefè* pour 20, & le *Deker* pour 10 pieces.

Cours des changes de Copenhague;

Sur Amsterdam, 118 Ryksd. cour. pl. ou m. contre 100 rixd. courant.

Hambourg, 124 dites. 100 rthlr. beo.

Londres, 5 dites. 1 £ sterling.

Les lettres de change se tirent sur ces trois places à 2 mois, ou à 15 jours de date ou de vue. Celles qui sont payables dans Copenhague, y jouissent, après leur échéance, de huit jours de faveur, dans lesquels se comptent les dimanches & les fêtes. Quoique le protêt à défaut de paiement peut s'y faire le huitieme jour de faveur, l'on peut sans préjudice attendre jusqu'au dixieme jour pour en lever l'acte requis.

C O R O M A N D E L.

On se fert dans toute la côte de Coromandel, dans l'Inde, de monnoies de différentes valeurs. Les noms des principales sont la *Pagode*, la *Roupie*, l'*Annas* & le *Fanoïn* ou *Faname*.

La Pagode pèse $71\frac{3}{5}$ as, poids de troyes de Hollande; mais elle ne contient que $61\frac{1}{2}$ as au plus, & $60\frac{1}{2}$ as au moins, d'or fin, & elle vaut, à *Portonovo* 12 fanoïns d'or, à *Godelour* 18, & à *Negapatan* 24; à *Pondicheri* & à *Malipour* 24 Fanoïns d'argent & à *Madras* 36 dits: elle vaut d'ordinaire $3\frac{1}{2}$ roupies, plus ou moins.

La Roupie de compte vaut toujours 16 annas; mais il y a diverses roupies effectives dont nous avons déjà donné l'explication dans l'article de Bengale. Voyez page 30.

L'*Annas*, est une petite monnoie d'argent, & la *Cache* est de cuivre.

Le *Kandil*, ou *Bar*, poids de commerce, se divise ainsi:

<i>Kandil</i> ou <i>Bar</i> .	<i>Mons</i> .	<i>Tolons</i> .	<i>Tarys</i> .	<i>Tukos</i> .	<i>Bis</i> .	<i>Seyras</i> .	<i>Paloins</i> .	<i>Pagodes</i> .
1	. . 20	. $32\frac{1}{3}$. 65	. 130	$162\frac{1}{2}$	800	6500	65000
	1	. $1\frac{5}{8}$. $3\frac{1}{4}$. 6 $\frac{1}{2}$. $8\frac{1}{8}$. 40	. 325	3250
		1	. 2	. . 4	. 5	. $24\frac{1}{3}$. 200	. 2000
			1	. . 2	. $2\frac{1}{2}$. $12\frac{2}{3}$. 100	. 1000
				1	. $1\frac{1}{4}$. $6\frac{2}{3}$. 50	. 500
					1	. $4\frac{12}{3}$. 40	. 400
						1	. $8\frac{1}{3}$. $81\frac{1}{3}$
							1	. 10

Le *Kandil*, ou *Bar* de Coromandel, répond à $450\frac{1}{3}$ fl d'Amsterdam.

Les Français établis dans l'Inde se servent des poids de la côte de Coromandel, dont ils divisent le *kandil* de la manière suivante:

Le *Kandil* en 20 *mons*, en 160 *bis*, ou en 480 fl, poids de France.

Le *Mon* en 8 *bis*, ou en 24 fl; & le *bis* en 3 fl de France.

Les Anglois divisent, de leur côté, ces poids de cette manière, favoir:

Le *Kandil* en 20 *mons*, en 150 *bis*, ou en 500 fl, Avoir du poids d'Angl.

Le *Mon* en $7\frac{1}{2}$ *bis* ou en 25, & le *bis* en $3\frac{1}{2}$ fl, même poids.

Au reste, le poids de Coromandel est 2 p plus fort que celui de Malabar.

Les commerçants Indiens se servent ordinairement des poids de la côte de Coromandel & les divisent comme font les Anglois.

La *Garza*, la *Mercale* & l'*Olke*, sont des mesures pour le ris & autres denrées de Coromandel, mais la différence qui se trouve parmi les mesures de ces mêmes noms dans les divers lieux de cette côte, rend cet objet inexplicable; nous nous bornons donc à observer seulement que

Monnoies, Poids, Mesures, &c. La *Garzà* de Pondicheri contient 600 Mercales ou Mercois, & que la Mercalle de froment pefe environ 24 lb, poids de France.

C O R S E.

CORSE. On compte dans cette Isle, de la dépendance de la couronne de France, par *Livres* de 20 sols, & le *Sol* de 12 *Deniers*: soit valeur tournois de France, soit valeur courante de Genes.

La Livre, poids de commerce de Corse, répond à 7166 as; ainsi, 100 lb de Corse font 69 $\frac{3}{4}$ lb, poids de commerce d'Amsterdam, & 100 lb d'Amsterdam 143 $\frac{1}{2}$ lb, poids de commerce de Corse.

Le *Stajo*, mesure de bled, contient 2 *Mezini*, ou 12 *Bazini*.

Le Lait d'Amsterdam répond à 29 $\frac{3}{4}$ staji de Corse.

Le *Barril*, mesure de vin, contient 2 *Somes*, 12 *Zucches*, 108 *Pintes*, ou 43 $\frac{2}{3}$ *Quarts*.

C R É M O N E. V O Y E Z M I L A N.

C U R A Ç A U.

CURAÇAU. On compte dans cette Colonie Hollandoise de l'Amérique Méridionale, par *Pistres* de 8 *Reales*, *Reaux* ou *Escalins*, *Schelling*, & la reale de 6 sols, ou *Stuivers*: la piastre vaut donc 48 sols.

La Pistole d'or d'Espagne vaut à Curaçau 9 fl. 9 sols, argent courant de Hollande, & elle se compte pour 4 $\frac{1}{2}$ piafres.

La Moëde de Portugal de 6400 rées, y vaut 11 piafres, plus ou moins.

La Livre, poids de commerce de Curaçau, est d'environ 7 $\frac{1}{2}$ p $\frac{8}{10}$ plus forte que celle d'Amsterdam; car

100 lb, poids de commerce d'Amsterdam, font 93 lb de Curaçau.

La Vara d'Espagne est en usage dans cette Isle, ou l'on compte 100 Aunes d'Amsterdam pour 81 Varas.

D A M A S.

DAMAS. On compte dans cette ville capitale de la Syrie, de même qu'à Alep, par *Piafres* de 80 *Aspres*.

Le *Cantaro*, ou quintal, poids de commerce, est de 100 rotoles.
 Le *Rotole*, est de 600 *Pefes*, ou de 400 *Metecales*; l'once a 10 pefes.
 100 Rotoles de Damas font 363 $\frac{1}{2}$ lb, poids de com. d'Amsterdam.
 L'Aune, *Pik*, de Damas, a 258 lignes de France, ou
 100 Piks de Damas, font 84 $\frac{1}{4}$ aunes d'Amsterdam.

Monnoies
 Poids. Me-
 sures &c.

DAMAS.

D A N T Z I C K.

Dans cette ville anféatique & libre sous la protection de la Pologne, DANTZICK.
 les écritures se tiennent en florins, *Gulden*, de 30 gros, ou *Groschen*.
 La *Thaler*, ou écu, est de 3 fl. 90 gros, 90 escalins, ou *Schilling*, ou
 270 *Pfenings*.
 Les monnoies réelles de la ville de Dantziek font,

D'Or, Le *Ducat* de Hollande, qui, suivant une ordonnance du
 Magistrat de l'année 1766, ne devoit valoir que 11 fl.
 vaut 12 fl. plus ou moins.
 D'Argent, La *Reichsthaler* d'espece vieille, vaut 6 fl. plus ou moins.
 De Billon, Le *Schoftack*, ou *Sechfer* de 6 gros; en outre,
 Le *Düngen* de 3 gros, & le gros, ou *Groschen*, de 3 escalins.
 De Cuivre, L'Escalin, ou *Schilling*, dont 3 font un gros.

Voici les principales monnoies étrangères qui ont cours à Dantziek :

Le Ducat d'or, à	fl. 12. -- gros, pl. ou m.
La Guinée & le Louis neuf de France.	25. -- . .
La Rixdale de Holl. & celle à la croix de Bourgogne,	5. 15 . .
Le Rouble vieux,	4. 18 . .
Le Rouble neuf,	4. 15 . .
La Piaftre d'Espagne neuve	5. 12 . .

L'Argent nouveau de Prusse vaut 33 p $\frac{2}{3}$, plus ou moins, davantage
 que celui de Dantziek.

Nous estimons que le florin de compte de Dantziek, contient 5 $\frac{1}{3}$ as
 d'or fin, ou 86 $\frac{2}{3}$ as d'argent fin, & que sa valeur intrinseque répond à
 8 fols, 11 deniers, argent de Hollande.

Le Marc, pour les essais de l'or, est de 24 carats, ou *Karate*, & le carat
 de 12 grains, ou *Græn*: le marc est donc de 288 grains.

Le Marc, pour les essais de l'argent, est de 16 loths, & le *Loth*, de
 16 *Pfenings*, ou deniers; ainsi le marc n'est que de 256 pfenings.

L'Argent œuvré de Dantziek, est du titre depuis 12 loths & 12 pfe-
 nings à 13 loths, & deux croix surmontées d'une couronne font la
 marque de l'essayeur.

Le Marc, poids de l'or & de l'argent, répond suivant l'essai qu'en

Monnaies, a fait M. Tillet, à 7 onces, 5 gros & 3 grains, poids de France, qui
Poids, Me- font 4862 as, poids de troyes de Hollande. Il est peu différent du marc,
ures &c. poids de Cologne, dont il paroît tirer son origine. Il se divise de la
 DANTZICK. maniere suivante, favoir :

<i>Mars.</i>	<i>Onces.</i>	<i>Loths.</i>	<i>Schot ou Karat.</i>	<i>Quintin.</i>	<i>Grane.</i>	<i>Pfenings.</i>	<i>Grozn.</i>
1	8	16	24	64	96	256	288
	1	2	3	8	12	32	36
		1	1½	4	6	16	18
			1	2⅔	4	10⅓	12
				1	1½	4	4½
					1	2⅓	3
						1	1½

100 Mars de Dantzick font 95 mars, poids de troyes de Hollande, &
 100 Mars de Hollande 105½ mars, poids de Dantzick

La Livre, poids à peser le fil d'argent, est composée de 12 onces de
 24 loths.

Le *Schiffsfund*, poids de commerce, est composé de 20 L^{ts}, ou *Lisfund*,
 ou de 320 lb. Le L^{ts} est de 16 lb.

Le *Centner*, ou quintal, est de 7½ L^{ts}, ou de 120 lb.

La Grande Pierre, *Grosse stein*, pour les marchandises grossieres, ou
 volumineuses, est de 3¼ lb, &

La Petite Pierre, *Kleine Stein*, dont on pese les épiceries & autres choses
 fines, de 2¼ lb.

La livre se divise en 2 mars, & elle répond à 9062 as, poids de Holl.

Cependant, la livre en usage chez les Epiciers & les droguistes, ne
 pese, suivant les meilleures observations, que depuis 9034 à 9038 as.
 Quoi qu'il en soit :

100 lb de com. de Dantzick, répondent à 88½ lb, poids de com. d'Amst.

100 lb Amsterdam, 113½ lb de Dantzick.

Le grand *Last*, ou last à Drèche, de la ville de Dantzick, contient 1½ last
 ordinaire, soit de froment, soit de seigle, ou 90 scheffels.

Le *Sak-last*, en usage chez les boulangers, mesure 1½ last, ou 80 scheffels.

Le Last ordinaire, mesure de bled, est composé de 3¼ malter, de 60
 scheffels, de 240 viertels, ou de 960 metze.

Le *Malter*, de 16 scheffels, le *Scheffel*, de 4 viertels & le *Viertel*, de
 4 *Metze*.

Le Last de Dantzick est égal en contenance à celui d'Amsterdam.

36 Sacs d'Amsterdam font par conséquent 60 scheffels de Dantzick.

Le Last de vin se compose de 2 tonneaux, ou de 8 barriques, & il
 contient au surplus les mesures suivantes, favoir :

<i>Last.</i>	<i>Fafs</i> ou <i>Fuder.</i>	<i>Oxhoft.</i>	<i>Ahm.</i>	<i>Anker</i> ou <i>Ancres.</i>	<i>Viertels.</i>	<i>Stofs.</i>	<i>Monnoies, Poids, Mesures &c.</i>
1	2	8	12	48	240	1320	DANTZICK.
	1	4	6	24	120	660	
		1	1½	6	30	165	
			1	4	20	110	
				1	5	27½	
					1	5½	

Le *Stof*, mesure de vin, jauge 86½ pouces cubes de France, & il peut contenir 3 lb, 30½ loths, poids de Dantzick, d'eau de fontaine.

100 Stois, mesure de vin de Dantzick, font 144½ mingles d'Amsterd.

Le *Last*, mesure de biere, est composé de 6 *Fafs*, de 12 barrils, ou *Tonnes*, de 1080 *Stofs*, ou de 4320 *Quartiers*.

Le *Stof*, mesure de biere, jauge 106 pouces cubes de France: il peut contenir 5 lb, 8 loths, 7 8 d'eau de fontaine.

Il y a encore un troisieme *Stof*, mesure à lait, qui jauge 84 pouces cubes de France, & qui contient 3 lb, 29½ loths d'eau de fontaine.

Le *Hube*, mesure d'arpentage, a 30 morgens, ou 9000 ruthes quarrées.

La *Hacken* de Pologne répond à 20 morgens, ou à 6000 ruthes quarrées.

Le *Morgen* est de 300 ruthes quarrées, & le *Seil* de 10 ruthes.

La *Ruthe*, a 7½ aunes; la toise, ou *Faden*, en a 3; l'aune 2 pieds.

Le Pied, *Fufs*, dont le modele principal, déposé dans la maison de ville de Dantzick, mesure 127½ lignes de France, est exactement la moitié de l'aune.

100 Aunes, ou *Elles*, de Dantzick, répondent à 83½ aunes d'Amsterdam.

100 Aunes d'Amsterdam, à 120½ aunes de Dantzick.

100 Pieds de Dantzick font 101½ pieds d'Amsterd., &

100 Pieds d'Amsterdam, 98½ pieds de Dantzick.

Le *Cent* de sel de France, rend d'ordinaire à Dantzick 11½ à 12 *last*.

Le *Cent*, *Honderd*, d'Amsterdam, y mesure seulement 7 *last*.

Le *Last* de France, d'Espagne, de Portugal & d'Ecosse, est composé de 18 barrils, ou *Tonnes*, s'il est chargé dans un navire en grenier; ou seulement de 16 tonnes, s'il est empaqueté en barrils.

Le *Last* de sel de Lunebourg n'est compté que pour 12 barrils.

Le *Last* de Harengs, de miel, de poix, de goudron, & d'autres articles semblables, se compose aussi de 12 barrils.

Le Grand cent, *Groffe hondert*, se compose de 48 *Schock*, ou de 2880 pieces, & le petit cent, *Kleine hondert*, de 120 pieces, le *Ring*, de 240, le *Schock*, de 60, le *Zimmer*, de 40, le *Mandel*, de 15, & enfin le *Decher*, de 10 pieces.

Cours des Changes de Dantzick.

Sur Amsterdam, 420 gros, plus ou moins, pour 1 Lvls de 6 fl. bco.

*Monnoies,
Poids, Me-
sures, &c.*

Hambourg, 180 dites 1 rthlr. d'espere.
Conigsberg, 133 fl. plus ou moins. . . . 100 fl. cour. de Prusse.

DANTZICK.

Il est à remarquer que lors que l'on négocie à Dantzick des lettres sur Hambourg payables en argent de banque, le tireur bonifie au preneur, 1 pour mille sur le change, pour la moins-valeur de la reichsthale de Banque, relativement à la reichsthale d'espere de Hambourg.

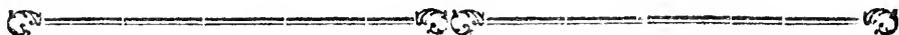
Suivant une ordonnance du Magistrat de Dantzick, de l'année 1766, il n'y est pas permis de faire des spéculations en lettres de change, étant défendu de négocier sur la place une lettre de change qu'on y aura prise précédemment de quelque maison établie dans la même ville.

Les lettres de change se tirent d'ordinaire sur Amsterdam, à 40 ou à 70 jours de date, & sur Hambourg, à 3 ou à 6 semaines de date.

Les lettres de change jouissent après leur échéance, de 10 jours de faveur, ou de 9 seulement si le dixieme est un dimanche, ou jour de fête; & dans l'un ou l'autre cas, le protêt, à défaut de paiement, doit avoir lieu le dernier jour de faveur.

Les lettres de change payables à vue, ou celles dont, à leur présentation, tous les jours de faveur seroient échus, doivent être acquittées dans les 24 heures, après la dite présentation, laquelle peut, dans ce cas, avoir lieu un dimanche, ou jour de fête.

Les lettres de change, qui ont à courir jusqu'à 14 jours, après vue, ne doivent être protestées, en cas de refus de paiement, que le troisieme jour après l'échéance.



D U B L I N.

DUBLIN. On compte en Irlande, par livres, *Pounds*, de 20 chelins, *Shellings*, & le chelin de 12 deniers, *Pences*, valeur d'Irlande, ou *Irish*.

Toutes les monnoies d'Angleterre y ont cours, & leurs valeurs sont plus fortes que celles de l'argent d'Irlande: nous en établirons la différence, en disant que la proportion en est de 13 à 12: par exemple,

La Guinée de 21 chelins sterlings,	vaut en Irlande	22 fh.	9 d.	irrish.
La Couronne de 5 chelins sterlings		5	5 d.	&
La Livre de 20 chelins sterlings		21	8 d.	
Le Chelin sterling.		--	13 d.	

Pour ce qui regarde les monnoies étrangères, elles ont peu de cours en Irlande, ou il est rare d'en voir d'autres que des Portugaises.

La Moëde de Portugal de 6400 rées, vaut 39 fhelings d'Irlande, & celle de 4800 rées, . . . 29 fh. 3 d. irrish.

Nous estimons que la livre d'Irlande contient 140 as d'or fin, ou 2129 as d'argent fin, & qu'elle vaut au pair 10 florins, 3 sols, argent de Hollande.

Les Poids & les Mesures d'Angleterre font d'un usage universel en *Monnoies*,
Irlande, & l'on peut consulter à cet égard l'article de Londres. *Poids, Me-*
ures &c.

DUBLIN.

D U N K E R Q U E.

On compte de trois manieres dans cette ville & dans toute la Flandre *DUNKERQUE*.
française, favoir :

Par *Livres Tournois* de 20 sols, & le *Sol* de 12 *Deniers* tournois.

Par *Florins*, ou *Gouldes*, de 20 *patards* ou *Stuyvers*, & le *Patard*
de 16 deniers, ou *Peninges*.

Par *Livres flamandes*, *Pond Vlaams*, de 20 *escalins*, ou *Schelling*,
& l'*escalin* de 12 gros, *Groot Vlaams*, ou 8vls.

Voici comme l'on fait la réduction de ces monnoies ;

<i>Livres</i> <i>flamandes</i> ou <i>Lvls.</i>	<i>Daalders</i> ou <i>Ecus.</i>	<i>Florins</i> ou <i>Guldens.</i>	<i>Livres</i> <i>Tournois.</i>	<i>Escalins</i> ou <i>Lvls.</i>	<i>Patards</i> ou <i>Stuyvers.</i>	<i>Sols</i> <i>Tournois.</i>	<i>Gros</i> ou <i>Dvls.</i>	<i>Deniers</i> <i>Tournois.</i>	<i>Peningen</i> <i>8vls.</i>
1	2½	6	7½	20	120	150	240	1800	1920
	1	2½	3	8	48	60	96	720	768
		1	1¼	3½	20	25	40	300	320
			1	2⅔	16	20	32	240	256
				1	6	7½	12	90	96
					1	1¼	2	15	16
						1	1⅓	12	12½
							1	7½	8
								1	1⅓

La réduction des principales monnoies ci-dessus, peut aussi se faire de
la maniere suivante :

- 2 *Livres flamandes*, par 5 *écus*, ou 15 *livres tournois*.
- 5 *Daalders*, ou *écus*, 12 *guldens*, ou *florins*.
- 4 *Florins*, . . . 8 *escalins* de *Flandres*.

Nous donnons à ces monnoies, d'après leur rapport actuel avec l'ar-
gent de France, les valeurs suivantes, favoir :

	<i>Or fin</i> ,	<i>Argent fin</i> ,	<i>Argent de Hollande</i> .
La <i>Livre flamande</i> qui contient	48½ as,	ou 696½ as,	vaut fl. 3. 9 f. 12 d.
Le <i>Florin</i>	8 as	. 116 as	. . . 11 . 5 .
La <i>Livre tournois</i>	6½ as	. 92½ as	. . . 9 . 4 .

Le poids de *Dunkerque* est plus léger que celui de France ; car
100 lb de *Dunkerque* ne font que 88½ lb, poids de com. d'*Amst.*, &

Monnoies, 100 fl d'Amsterdam répondent à $113\frac{1}{2}$ fl de Dunkerque.

Poids, Mesures &c. Le bled se mesure par *Razieres*, qui font de deux sortes, l'une appelée *Raziere de Mer*, & l'autre *Raziere de terre*; celle-là est plus grande que celle-ci, dans la proportion de 9 à 8

Le *Last* d'Amsterdam contient $\left[\begin{array}{l} 18 \text{ razieres de mer} \\ 20\frac{1}{2} \text{ razieres de terre} \end{array} \right]$ de Dunkerque.

Le *Moyo*, ou muid de fel de Portugal, rend depuis $3\frac{1}{4}$ jusqu'à 4 razieres de mer à Dunkerque.

170 Razieres de mer font un cent de 28 muids de fel de la Rochelle.

Le *Tonneau* de fel de St. Malo, mesure aussi 8 razieres de mer.

Le *Keel*, de 8 chaldrons de charbon de terre de Newcastle, rend enfin, à Dunkerque, environ 96 razieres de mer.

Le vin & l'eau de vie, se mesurent par *Pots*, ou *Lots*, dont 100 répondent à 190 mingles d'Amsterdam.

L'Huile se vend pareillement par pots dont le poids est $4\frac{1}{2}$ fl d'Amst.

La Pipe d'huile de Séville, rend à Dunkerque 192 pots.

L'*Aune* a 299 $\frac{1}{2}$ lignes de France; ainsi,

100 Aunes de Dunkerque font 98 aunes d'Amsterdam, &

110 Aunes d'Amsterdam . 102 aunes de Dunkerque.

Cours des changes de Dunkerque.

Sur Amsterdam, 179 fl . plus ou moins, pour 100 fl . *bc.*

Bruxelles, 172 *Lvls* 100 *Lvls* de change.

Londres, 23 *Liv.* 10 *f.* *tournois* . . . 1 *liv.* *sterling*.

Paris $\frac{1}{2}$ *p.*, plus ou moins, de gain ou de perte.



E C O S S E.

ECOSSE. Depuis la réunion de ce Royaume à celui d'Angleterre, qui eut lieu l'an 1706, les principales villes de Commerce d'Ecosse, *Edimbourg*, *Glasgow*, *Aberdeen* & autres, font usage des monnoies, des poids & des mesures d'Angleterre. Comme tous ces objets sont détaillés à l'article de Londres, nous nous bornerons à expliquer ici seulement les poids & les mesures dont on a fait de tout tems usage en Ecosse.

La livre Ecossoise, *Pound*, est composée de 12 onces, *Ounces*, qui font 7616 grains, poids de troyes d'Angleterre; or,

92 fl , poids d'Ecosse, font 100 fl , avoir du poids d'Angleterre, la différence est 8 $\frac{1}{2}$ *p.*

90 fl , poids d'Ecosse, font pareillement 119 fl , poids de troyes d'Angleterre, la différence est de 32 $\frac{1}{2}$ *p.*

100 fl , poids d'Ecosse, répondent à 99 $\frac{1}{2}$ fl , poids de com. d'Amst., &

100 fl d'Amsterdam à 100 $\frac{1}{2}$ fl , poids d'Ecosse.

La

La mesure de grains, nommée *Firlot*, est de deux especes. Suivant un *Monnoies, Poids, Mesures, &c.* acte du Parlement d'Ecosse du 19 Fevrier 1618 pour fixer le contenu des *Ecosse.* poids & mesures du Royaume, le firlot de froment doit avoir la capacité de 21 $\frac{1}{4}$ pintes d'Ecosse, & le firlot d'orge de 31 pintes. Ainsi le firlot de froment mesure 2197 $\frac{1}{3}$ pouces cubés d'Angleterre, qui font 1817 pouces cubés de France, & le firlot d'orge 3205 $\frac{1}{2}$ pouces cubés d'Angleterre, qui font 2851 pouces cubés de France; 85 firlots d'orge sont égaux à 124 firlots de froment.

112 firlots de froment d'Ecosse, font 113 } Buschels d'Angleterre.
36 Firlots d'orge 53 }

Le Last d'Amsterdam, contient { 81 firlots de froment } d'Ecosse.
55 $\frac{1}{2}$ firlots d'orge.

La Pinte, mesure pour les liquides, contient, suivant M. Sterling, 103 $\frac{1}{3}$ pouces cubés d'Angleterre, qui font environ 85 $\frac{1}{2}$ pouces cubés de France, & l'eau de riviere qu'elle peut contenir, pese 26180 grains, poids de troyes d'Angleterre; or,

31 Pintes d'Ecosse font 91 pintes à biere d'Angleterre, &
12 Pintes dites . . . 43 pintes à vin d'Angleterre, &
100 Pintes d'Ecosse répondent à 142 $\frac{1}{2}$ mingles d'Amsterdam.

L'Aune d'Ecosse, mesure sur le modele original qui existe à Edimbourg, est longue de 37 $\frac{1}{5}$ pouces d'Angleterre, qui font 419 lignes de pied de Roi de France; ainsi,

30 Aunes d'Ecosse font 31 yards d'Angleterre; &
19 Aunes d'Angleterre 23 aunes d'Ecosse.
100 Aunes d'Ecosse répondent à 137 aunes d'Amsterdam, &
100 Aunes d'Amsterdam à 73 aunes d'Ecosse.

Le Pied d'Ecosse est long de 12 $\frac{1}{5}$ pouces d'Angleterre, qui font 135 $\frac{1}{5}$ lignes de France; or,

180 Pieds d'Ecosse font 181 pieds d'Angleterre.
100 Pieds d'Ecosse . . . 107 $\frac{1}{5}$ pieds d'Amsterdam, &
100 Pieds d'Amsterdam font enfin 92 $\frac{1}{4}$ pieds d'Ecosse.

Le Mille d'Ecosse mesure 59522 pieds Anglois, ou 5586 pieds de France, & suivant les observations de MM. Maupertuis & Bouguers, un degré est composé de 61 $\frac{37}{55}$ milles d'Ecosse; autrement,

101 Milles géographiques font environ 413 milles d'Ecosse, &
118 Milles d'Ecosse font 133 milles d'Angleterre.

L'Acre de terre contient 55353 $\frac{4}{5}$ pieds quarrés anglois, ou 48759 pieds quarrés de France.

84 Acres d'Ecosse répondent à 107 acres d'Angleterre, &
100 Acres d'Ecosse à . . . 63 $\frac{1}{3}$ morgens de Hollande.

Monnoies,
Poids Me-
sures &c.

E L S E N E U R.

ELSENEUR. Ville du Royaume de Dannemarc, située sur le détroit du Sund, fameux passage, qui fait la communication de la mer du Nord, par le Cattegat, avec la mer baltique: on y compte par *Ryksdaler* de 4 orts, & l'*Ort*, de 12 fols lubs, ou 24 *Skilins* danois; ou autrement par *ryksdaler* de 48 fols lubs, nommés aussi *Stuivers*.

Ces monnoies ont trois valeurs différentes, qui portent les noms d'*Espec*, de *Couronne*, & de *Courant*.

La *Valeur d'Espec* est celle de la monnoie, d'après laquelle on compte les droits que les navires y payent, tant pour eux-mêmes, que pour les marchandises dont ils sont chargés, à leur passage par le détroit du Sund, soit en entrant, soit en sortant de la mer baltique.

La *Valeur Couronne* est celle de l'argent vieux de Dannemarc, dont il subsiste encore aujourd'hui des monnoies, qui portent le nom de couronne, qui valoient auparavant 2 marcs danois, ou 32 fols lubs, & qui ont cours maintenant à 34 fols.

La *Valeur courante* est celle qui représente aujourd'hui le numéraire de Dannemarc, lequel numéraire se compose d'especes réelles & de billets de banque: nous en avons donné le détail à l'article de Copenhague.

Quant au rapport mutuel de ces trois valeurs, l'argent d'espec vaut 12¹/₂ pour cent d'avantage que l'argent couronne, & celui-ci est 6¹/₂ pour cent meilleur que l'argent courant; ainsi l'argent courant de Dannemarc est 19¹/₂ pour cent de moindre valeur que l'argent d'espec, qui est en usage pour le paiement des droits du Sund. On peut en faire la réduction de la manière suivante, savoir:

38¹/₂ Rdlr. d'espec, par 432 rdlr. couronne, ou par 459 rdlr. courantes.
48 Rdlr. dites . . . 54 rdlr. dites, la proportion est de 9 à 8.
48 Rdlr. couronne . . . 51 rdlr. courantes, la proportion est 17 à 16.

La *Rosenoble*, monnoie d'or vieille d'Angleterre, est comptée au Sund pour 4 *ryk-dales* & 36 fols lubs d'espec, 5 r. 16 f. couronne, ou pour 5 r. & 32 f. argent courant de Dannemarc.

La *Rixdale* d'espec de la nouvelle fabrication de 1776, est 122¹/₂ pour cent meilleure que la *Ryksdale* courante de Dannemarc; elle vaut 2³/₁₅₉, pour cent d'avantage que la *ryksdale* d'espec dont on compte les droits de Sund à Elseneur.

Voici, au reste, les contenus d'or & d'argent fin, & les valeurs intrinseques & réelles des principales monnoies dont nous avons fait mention dans cet article, savoir:

	<i>As d'or fin.</i>	<i>As d'argent fin.</i>	<i>Argent de Hollande.</i>	<i>Monnoies ; Poids, Mesures &c.</i>
La Rosenable, qui contient . . .	162 $\frac{25}{100}$	ou 2446 $\frac{50}{100}$	vaut fl. 12. 4 f. 10 d.	<hr/> ELSENEUR.
La Ryksd. d'espèce effective de Dann.	35 $\frac{28}{100}$	ou 530 $\frac{70}{100}$. . . 2. 13 . 1	
La Ryksd. d'esp. pour les droits du Sund	34 $\frac{30}{100}$	ou 516 $\frac{75}{100}$. . . 2. 11 . 10	
La Ryksdale couronne . . .	30 $\frac{49}{100}$	ou 458 $\frac{73}{100}$. . . 2. 5 . 14	
La Ryksdale courante . . .	28 $\frac{70}{100}$	ou 431 $\frac{75}{100}$. . . 2. 3 . 3 .	

Le Skfb, ou *Skippond*, poids des villes de la mer baltique, est compté à Elseneur, pour les droits du Sund, seulement pour 300 lb.

Le *Stein*, ou pierre des mêmes villes, pour 30 lb.

Le Berkowits de Russie, aussi pour 300 lb, & le poud pour 30 lb.

Le Centner, ou quintal des ports de la mer baltique, pour 100 lb.

Le Quintal d'Angleterre, pour 112 lb.

Cependant la livre d'Elseneur est du même poids que celle de Copenhague, dont les 100 lb pèsent 101 $\frac{1}{2}$ lb, poids de com. d'Amsterdam.

Voici le rapport des mesures de divers pays, avec celles en usage à Elseneur, telles qu'on les y compte pour la perception des droits du Sund, le last de cette ville étant réputé égal à celui de Hollande.

3 Last de bled de Colberg, Rügenwaldé, Stolpe, Treptaw, Stralfund, & Wolgast, ports de la mer baltique, y sont comptés pour 4 last.

4 Last de Gripwaldé, Wismar, Anciam & Femeren pour 5 last.

5 Last de Heiligenhaven & Rostock pour 6 last.

6 Last de Palwalitz, Stettin, Warnemünde & Swinemünde pour 7 last.

7 Last d'Aufwicht, Lübeck, Setmerbo. & Simerbos, pour 8 last.

16 Czetwer de Russie, ou 14 bolls d'Angleterre, pour 1 last.

Le Cent de 28 muids de sel, de St. Martin, Rochefort, la Rochelle, & l'Isle de Rhé, en France, pour 13 last.

Le même cent de Charante, Bordeaux, Seudres, Brouage, Oleron, Olone, Tremblade & Marennes, pour 12 last.

Le Cent de 10 Charges de Honfleur, Croific, Nantes, Brest, St. Nazaire, Noirmoutier, Ouessant, Rouen, Treguier, & St. Malo, pour 13 last.

13 Razicres de Dunkerque, pour 1 last; & 10 muids du Havre, pour 12 last.

7 Moyos de Cadix, St. Lucar, Lisbonne & Setubal, pour 12 last.

2 Moyos d'Iviça, la Mata & Alicante, & 10 salmes de Cagliari & Trapani pour 1 last.

200 Sardes d'Aurea en Sardaigne, pour 5 last.

28 Moyos, ou 400 maaten de Hollande, pour 7 last. Enfin,

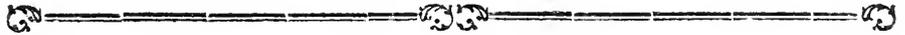
1 Chalder, 1 $\frac{1}{2}$ folder, 2 weighs, 2 tons, 14 buiffons, 16 rosvert,

21 boll, ou 80 buchels d'Angleterre, pour 1 last.

Le Tonneau de vin de France est compté à Elseneur, pour 4 barriques, ou 24 ancras.

La pipe de vin d'Espagne & de Portugal, pour 2 barriques, 3 ahms, ou 12 ancras.

Monnoies, Poids, Mesures &c
 30 Arrobes d'Espagne, ou 25 almudes de Portugal, pour 1 pipe ordin.
 30 Arrobes ou 48 cruches d'huile, pour 1 bote ordinaire.
 Le Poinçon de France, pour 1 $\frac{1}{2}$ barrique, 2 ahms, ou 9 ancras.
 ELSENEUR. La Piece, ou barrique d'eau-de-vie, pour 6 ancras, ou veltes, ou fyrtels.
 Le Tierçon, ou ahm, pour 4 ancras, ou 20 fyrtels.
 L'Ancre, pour 5 veltes, ou 40 pots danois.
 Au reste, le grand cent répond à 120 pieces.
 Le Skok se compte pour 60 pieces, le Zimmer pour 40; le Snés pour 20, le Worf pour 15, le Decker pour 10.
 80 Talls de bordages de Lubeck font compris pour 17200 pieces.
 La Balle de canevas, pour 10 pieces, & la balle de papier pour 10 rames.
 Les autres monnoies, poids & mesures, ainsi que les changes d'Elseneur, font les mêmes qu'à Copenhague.



E M B D E N.

EMBDEN. Ville capitale de la Frise orientale, appartenante au Roi de Prusse. On y tient les comptes de plusieurs manieres, favoir:
 Par *Reichsthale*, de 54 ftuivers, & le *Stuiver* de 10 *Wittens*.
 Par Florins, *Gulden*, de 20 ftuivers, ou de 200 wittens.
 Enfin, par le même florin divisé en 10 schaafs, & le *Schaaf* en 10 wittens.
 La Reichsthale d'espece vaut 4 marcs, ou 72 ftuivers.
 La Reichsthale courante a 3 marcs, ou 54 ftuivers.
 Le Thaler, ou *Stecht-thaler*, ne vaut que 30 ftuivers.
 Le Florin se divise en d'autres monnoies de la maniere suivante, favoir:

Florins.	Mars.	Schellings.	Flinderkes.	Schaafs.	Stuivers.	Groots.	Syfferts.	Oertgens.	Wittens.
1	. 1 $\frac{1}{2}$. 3 $\frac{1}{3}$. 6 $\frac{2}{3}$. 10	. 20	. 26 $\frac{2}{3}$. 40	. 80	200
	1	. 3	. 6	. 9	. 18	. 24	. 36	. 72	180
		1	. 2	. 3	. 6	. 8	. 12	. 24	60
			1	. 1 $\frac{1}{2}$. 3	. 4	. 6	. 12	30
				1	. 2	. 2 $\frac{2}{3}$. 4	. 8	20
					1	. 1 $\frac{1}{3}$. 2	. 4	10
						1	. 1 $\frac{1}{2}$. 3	7 $\frac{1}{2}$
							1	. 2	5
								1	2 $\frac{1}{2}$

La réduction des principales monnoies ci-dessus, peut aussi se faire de cette maniere, favoir:

3 Reichstales d'espece, par 4 reichstales argent courant.
 5 Dites. 12 thalers, ou 18 florins.

5 Reichstales courantes	. 9 dites.
10 Dites	. 27 florins.
2 Thalers.	. 3 dites.
9 Florins.	. 10 marcs.

*Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.*

EMBDEN.

Toutes les monnoies réelles de Brandebourg, qui se trouvent expliquées dans l'article de Berlin, ont cours à Embden. Voici d'ailleurs celles qui roulent dans le commerce de cette dernière ville :

D'Argent, La pièce de $\frac{2}{3}$, ou *Zweydrittelstücke*, de 36 stuivers; les demis & les quarts de ces pièces à proportion.

La *Thaler*, ou *Schlecht-thaler*, de 30 sols

Le Florin de 20 stuivers, les demis & quarts de florin à proportion.

De Billon, Des pièces de $4\frac{1}{2}$, de 3, & de $1\frac{1}{2}$ stuivers.

Des *Flinderke*, des *Schaafs*, des *Syferfs*, des *Ærtgens* & des *Wittens*, dont les valeurs ont été expliquées ci-dessus.

La Compagnie des Indes orientales tient ses écritures, dans cette ville, depuis l'année 1750, en *Bons Frederiks-d'or*, de Prusse, compté chacun à 5 reichsthalers, argent courant.

100 Ryksdales de Hollande, de 50 sols argent courant, font au pair 135 $\frac{1}{2}$ reich-thalers, argent courant d'Embden, en Frederiks d'or; ce qui revient à la même chose que 27 $\frac{1}{2}$ bons Frederiks d'or de Prusse, à 5 Reichsthalers pièce.

Le *Schippondt*, ou *Schß*, poids de commerce, se compose de 300 lb.

Le *Centner*, ou quintal, se divise en 100 lb, & la livre en 32 loths.

100 lb d'Embden répondent à 100 $\frac{1}{2}$ lb, poids de commerce d'Amsterd., & 100 lb d'Amsterdam à 99 $\frac{1}{2}$ lb d'Embden.

Nous remarquerons ici que, dans plusieurs villes de la Frise orientale, la livre se compose de plus ou de moins de loths; par exemple,

A *Greetzyhl*, *Leer*, & *Stickhausen*, elle est de 34 loths.

A *Berum*, *Dornum*, *Ezens*, *Friedebourg*, *Norden* & *Wittmünde*, de 36 loths.

A *Aurich*, la livre particulière est de 34 loths, & celle du poids public de 36.

La Compagnie des Indes orientales se sert du poids de com. d'Amsterdam.

Les bleds se mesurent par barrils, ou *Tonnes*; le barril contenant 4 *Werps*, ou 8 *Scheffels*, ou *Scheppels*, & le scheffel 18 *Kruessès*.

15 Barrils, ou 60 werps, ou 120 scheppels, composent le last d'Embden.

Les Last de autres villes de la Frise se composent d'un plus petit nombre de mesures, qui portent les mêmes noms, savoir :

Le Last de Friedebourg est de 13 barrils, le barril de 4 werps, & le werp de 43 kruessès.

Le Last de Berum, Dornum & Norden, de 14 barrils à 4 werps, & le werp de 42 kruessès.

Monnoies, Poids, Mesures &c. Le Last de Wittmünde, de 14 barrils, le barril de 4 werps, & le werp de 44 krueffes.

EMBDEN.

Le Last d'Embden est en usage, sans la moindre différence dans ses parties, à Greetzyhl, Leer, & Stieckhausen.

Le Last d'Amsterdam contient 15 $\frac{1}{2}$ barrils d'Embden.

100 Scheffels, ou Scheppels d'Embden, répondent à 88 $\frac{1}{2}$ scheppels d'Amst.

L'aune, *Elle*, d'Embden, mesure 297 $\frac{1}{2}$ lignes de France; or,

33 Aunes d'Embden font 32 aunes de Brabant, & nous trouvons que

100 Aunes d'Embden répondent à 97 $\frac{1}{2}$ aunes d'Amsterdam, &

100 Aunes d'Amsterdam à . . . 102 $\frac{1}{2}$ aunes d'Embden.

La Compagnie des Indes se sert toujours de l'aune de Brabant.

Le pied d'Embden mesure 131 $\frac{1}{2}$ lignes de France; ainsi,

100 Pieds d'Embden font 104 $\frac{1}{2}$ pieds d'Amsterdam, &

100 Pieds d'Amsterdam . . . 96 pieds d'Embden.



E R F O R T O U E R F O R D T.

ERFORT.

On compte dans cette ville de Thuringe par *Thaler* de 24 bons-gros, *Oute-groschen*, & le bon-gros de 12 *Pfenings* courans. Les autres monnoies sont les mêmes qui ont cours à Leipzig.

Voici quel est le rapport du poids de cette ville, favoir:

100 lb d'Erfort font 95 $\frac{1}{2}$ lb, poids de commerce d'Amsterdam, &

100 lb d'Amsterdam 104 $\frac{1}{2}$ lb, poids d'Erfort.

Le *Malter*, mesure de bled, contient 4 quartiers, 12 scheffels, ou 48 metzen.

Le *Viertel*, contient 3 scheffels, le *Scheffel* 4 metzen, & le *Metzen* 4 *Magen*.

Le Last d'Amsterdam mesure 4 $\frac{1}{2}$ malters d'Erfort, &

100 Scheffels d'Erfort font 208 $\frac{1}{2}$ scheppels d'Amsterdam.

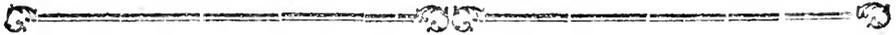
La Grande aune, *Große Elle* d'Erfort, mesure 243 $\frac{1}{2}$ lignes de France.

La Petite aune, *Kleine Elle*, n'en mesure que 179, & le pied 125 $\frac{1}{2}$: or,

100 Grandes aunes d'Erfort font . . . 79 $\frac{1}{2}$ aunes d'Amsterdam.

100 Petites aunes 58 $\frac{1}{2}$ dites.

100 Pieds d'Erfort font enfin . . . 99 $\frac{1}{2}$ pieds d'Amsterdam.



E S P A G N E.

ESPAGNE.

On compte généralement dans ce Royaume, par *Reales* ou Réaux de 34 *Maravedis*.

Mais il y a quatre réaux tout-à-fait différents, dont nous devons

donner l'explication avant de parler des autres monnoies de compte qui y font d'usage. Ces réaux font :

Le *Real de Vellon*, qui vaut $8\frac{1}{2}$ *Quartos*, ou 34 *Maravedis de vellon*; c'est la monnoie dont on se fert le plus dans le Commerce intérieur d'Espagne; c'est la $\frac{1}{16}$ me partie de la piañtre forte.

Le *Real de plata provincial*, qui vaut 17 *quartos*, 34 *Maravedis de plata nueva*, ou 68 *maravedis de vellon*. On nomme aussi ce *real*, *Real de plata nueva*, pour le distinguer de celui qui va suivre: il en faut 10 pour faire la valeur d'une piañtre forte.

Le *Real de plata antiñña*, qui vaut 16 *quartos*, 32 *maravedis de plata nueva*, 34 *Maravedis de plata antiñña*, ou 64 *maravedis de vellon*. c'est le *real de plate vieille* dont on se fert dans le commerce extérieur d'Espagne, dont 10 $\frac{1}{2}$ pieces font une piañtre forte, & 8 une piañtre de change.

Le *Real de plata Mexicano*, qui vaut 21 $\frac{1}{2}$ *quartos*, 34 *Maravedis de plata Mexicanos*, ou 85 *maravedis de vellon*: il en faut 8 pour une piañtre forte.

Les autres monnoies de compte d'Espagne font les suivantes, favoir :

Monnoies en usage dans le Commerce extérieur.

La Pistole de change, *Doblon de plata antiñña*, qui vaut 32 réaux de plate vieille, 60 réaux & 8 *maravedis de vellon*, 1088 *maravedis de plate vieille* ou 2048 *maravedis de vellon*.

La Piañtre de change, *Peso de plata antiñña*, qui vaut 8 réaux de plate vieille: c'est proprement le quart de la valeur de la pistole.

Le Ducat de change, *Lucado de cambio*, ou *Ducado de plata antiñña*, qui vaut 11 réaux & 1 *maravedi de plate vieille*, ou 375 *maravedis de plate vieille*, qui répondent à 705 $\frac{1}{2}$ *maravedis de vellon*.

On divise ordinairement chacune de ces monnoies en 20 parties qu'on nomme *Sueldos* ou sols, & le sol en 12 *Dincros*, ou deniers. On en peut faire la réduction respective de la maniere suivante, favoir :

1 Pistole de change par	.	4	piañtres de change.
375 Dites	.	.	1088 ducats de change.
17 Dites	.	.	544 réaux de plate vieille.
17 Dites	.	.	1024 réaux de vellon.
375 Piañtres de change	.	272	ducats de change.
17 Dites	.	.	136 réaux de plate vieille.
17 Dites	.	.	256 réaux de vellon.
34 Ducats de change	.	.	375 réaux de plate vieille.
289 Dites.	.	.	6000 réaux de vellon.

Monnoies,
Poids, Me-
sures, &c.

Monnoies en usage dans le Commerce intérieur.

La Pistole de change, *Doblon de plata sensillo*, qui vaut 60 réaux de vellon, ou 2040 maravedis de vellon,
 ESPAGNE. La Piafre simple, *Peso provincial*, ou *Peso sensillo*, qui vaut 15 réaux de vellon, ou 510 maravedis de vellon.
 Le Ducat de vellon, *Ducado de vellon*, qui vaut 11 réaux de vellon, ou 374 maravedis de vellon.
 Les monnoies réelles d'Espagne & leurs valeurs actuelles sont les suivantes, favoir :

		<i>Vellon.</i> Réaux. mrs.		
D'Or, *	de 1772	$\left\{ \begin{array}{l} \text{La Quadruple de 4 pistoles, ou Doblon de à 8 Escudos, de } 320 \text{ .} \\ \text{La Double pistole, ou Doblon de à 4 Escudos. } 160 \text{ .} \\ \text{La Pistole, ou Doblon de oro efectivo, } 80 \text{ .} \\ \text{La } \frac{1}{2} \text{ Pistole, ou Escudo de oro efectivo, } 40 \text{ .} \end{array} \right.$		
			D'Argent,	La Piafre d'or, ou <i>Coronilla</i> , ou <i>Medio Escudo de oro</i> , 21 8 $\frac{1}{2}$.
				La Piafre, ou <i>Peso fuerte</i> , <i>Peso duro</i> , ou <i>Escudo de plata</i> . 20 .
				La $\frac{1}{2}$ Piafre, ou <i>Escudo de vellon</i> . 10 .
De Billon,	Le $\frac{1}{4}$ de Piafre, ou <i>Peseta Mexicana</i> . 5 .			
	Le $\frac{1}{8}$ de Piafre, ou <i>Real de plata Mexicano</i> , 2 17 .			
	Le $\frac{1}{5}$ de Piafre, ou <i>Peseta provincial</i> , 4 .			
De Cuivre,	Le $\frac{1}{10}$ de Piafre, ou <i>Real de plata provincial</i> 2 .			
	Le $\frac{1}{20}$ de Piafre, ou <i>Real de vellon efectivo</i> . 1 .			
	L'Ochote, ou double quarto. 8			
	Le Quarto, 4			
	L'Ochavo, 2			
	Le $\frac{1}{2}$ Ochavo se nomme <i>Maravedi</i> , & le $\frac{1}{4}$ d'ochavo, <i>Blanca</i> ; mais il n'existe plus en Espagne ni maravedis ni blancas.			

Comme les Especes étrangères ne peuvent point circuler dans ce royaume en qualité de monnoies, il n'y a que celles qui y sont fabriquées, avec lesquelles l'on puisse faire les payemens quelconques. Ces dernières sont principalement la quadruple & la piafre, dont le poids & le titre respectifs doivent être depuis 1772 sur le pied suivant, favoir :

8 $\frac{1}{2}$ Quadruples sont taillées d'un marc d'or du titre de 22 carats, dont il faut déduire 2 Tomines pour remede de poids & $\frac{1}{12}$ de carat pour remede

* Avant le mois de juillet 1779, les monnoies d'or ci-dessus valoient en Espagne les prix suivans, favoir :

	<i>Celles fabriquées avant 1772.</i>	<i>Celles de la fabrication de 1772.</i>
La Quadruple	301 réaux & 6 mrs de vellon, ou	300 réaux de vellon.
La Double Pistole	150 20	150
La Pistole	75 10	75
La $\frac{1}{2}$ Pistole ou écu d'or	37 22	37 $\frac{1}{2}$

remède de loi. Il reste par ce moyen à chaque pièce 561 $\frac{1}{2}$ grains, poids *Monnoies*, d'or de Castille, qui répondent à 560 $\frac{23}{100}$ as, poids de troyes de Hollande, *Poids, Me-* d'or de 21 $\frac{11}{12}$ carats; ce qui revient à 511 $\frac{60}{100}$ as d'or fin. Il se fabrique *fures &c.* dans cette proportion, du même marc d'or, 17 doubles pistoles, 34 pisto- ESPAGNE. les, ou 68 escudos d'oro.

8 $\frac{1}{2}$ Piaftres font aussi taillées d'un marc d'argent de 10 $\frac{1}{2}$ deniers, dont il y a 2 tomines pour le foiblage & 1 grain d'escharfeté. Chaque piaftre pese donc 539 $\frac{5}{8}$ grains, poids d'argent de Castille, qui répondent à 560 $\frac{23}{100}$ as, poids de troyes de Hollande, d'argent du titre de 10 deniers & 17 grains, & elle contient 499 $\frac{24}{100}$ as d'argent fin, dont la valeur intrinsèque s'éleve à 2 $\frac{1}{2}$ florins, argent de Hollande. Du même marc d'argent font fabriquées 17 pièces de $\frac{1}{2}$ piaftre, 34 d'un quart de piaftre, ou 68 reales de plata Mexicanos.

Nous trouvons, d'après cela, les contenus & les valeurs suivantes des monnoies de compte principales, favoir:

	<i>As d'or fin.</i>	<i>As d'argent fin.</i>	<i>Argent de Hollande.</i>
La Pistole de change, qui contient	96 $\frac{17}{100}$	ou 1505 $\frac{70}{100}$	vaut fl. 7. 10 f. 9 d.
Le Ducat de change	33 $\frac{19}{100}$. 518 $\frac{27}{100}$. . 2. 11. 14.
La Piaftre de change	24 $\frac{15}{100}$. 376 $\frac{85}{100}$. . 1. 17. 11 $\frac{1}{4}$.
Le Réal de plate vieille	3 $\frac{12}{100}$. 47 $\frac{5}{100}$. . . 4. 11.
Le Réal de vellon	1 $\frac{62}{100}$. 25	. . . 2. 8.

La proportion de l'or à l'argent est aujourd'hui en Espagne, comme 1 à 15 $\frac{1}{2}$.

Le *Castellano*, pour les essais de l'or, s'y divise en 24 carats, ou *Quilates*; & le Carat en 4 grains, ou *Granos*: chaque grain se divise en 8 parties, ainsi le castellano se compose de 768 parties.

Le *Marco*, pour les essais de l'argent, se divise en 12 deniers ou *Dineros*, & le denier en 24 grains: le marc a donc 288 grains.

L'argent œuvré doit être en Espagne du titre de 9 deniers. Les essayeurs s'y servent de diverses marques.

Le marc de Castille, poids de l'or & de l'argent, répond, suivant M. Tillet, à 7 onces, 4 gros & 8 grains, poids de France, ce qui revient à 4787 as, poids de troyes de Hollande. Ce marc porte les noms de *Marco de Colonia* (Cologne), *Marco Burgalés*, & *Marco Castellano*; mais ce dernier a prévalu en Espagne, où l'on divise ce même marc en différents poids, les uns destinés pour l'or en particulier, & les autres pour les matières d'argent, comme suit, favoir:

<i>Monnoies, Poids, Me- sures &c.</i>	<i>Marco.</i>	<i>Onzas</i>	<i>Castellans.</i>	<i>Ochavas</i>	<i>Adarmes</i>	<i>Tomines.</i>	<i>Tomines.</i>	<i>Granos</i>	<i>Granos.</i>
						<i>Poids d'argent.</i>	<i>Poids d'or.</i>	<i>Poids d'argent.</i>	<i>Poids d'or.</i>
ESPAGNE.	1	8	50	64	128	384	400	4608	4800
	1	6 $\frac{1}{4}$	8	16	16	48	50	576	600
		1	1 $\frac{7}{8}$	2 $\frac{1}{2}$	2	7 $\frac{17}{32}$	8	92 $\frac{4}{25}$	96
			1	2	1	6	6 $\frac{1}{4}$	72	75
						3	3 $\frac{1}{8}$	36	37 $\frac{1}{2}$
						1	1 $\frac{1}{24}$	12	12 $\frac{1}{2}$
							1	11 $\frac{13}{25}$	12
								1	1 $\frac{1}{24}$

- 100 Marcs de Castille font environ 93 $\frac{1}{2}$ marcs, poids de troyes de Holl.
 100 Marcs de Hollande, . . . 107 marcs de Castille.
- Le Marc, poids de médecine, est de même poids que celui de Castille ; mais il se divise en 8 *Onzas*, 64 *Drachmas*, 192 *Escurpulos*, 384 *Obolos*, 1152 *Caractères*, ou 4608 *Granos*.
- L'Once, *Onza*, pour peser les perles & les diamants, se divise en 140 carats, ou *Quilates*, dont chacun pèse 4 grains, poids de Castille ; ainsi le carat répond à 33 $\frac{1}{4}$ as, poids de troyes de Hollande.
- La Livre, poids de commerce, se compose de 2 marcs ; le poids de chacun est égal au marc de Castille, quoique portant le nom de *Marco de Teja*, ou marc de troyes. La Livre se divise, d'ailleurs, en 16 onces, 256 adarmes, ou en 9216 grains, qui répondent à 9574 as, poids de troyes de Hollande.
- Le *Quintal* est composé de 4 *Arrobas*, ou de 100 lb, poids de Castille, qui répondent à 33 $\frac{1}{2}$ lb, poids de commerce d'Amsterdam, & 100 lb, poids de com. d'Amsterdam, font 107 $\frac{1}{2}$ lb, poids de com. de Castille.
- Le *Cahiz*, mesure de bled, contient 12 *Fanegas*, 48 *Quiartillas*, ou 144 *Celemines*.
- Le Last d'Amsterdam ne devoit répondre qu'à 4 $\frac{1}{4}$ cahizes, ou à 51 *Fanegas* ; mais il y a des ports en Espagne, où il rend depuis 52 jusqu'à 55 fanegas castellanas, soit que les mesures respectives soient véritablement différentes, ou plutôt qu'il y ait diverses manières de s'en servir.
- Le *Moyo*, mesure de vin, contient 16 cantaras, ou 128 azumbres.
- La *Cantara*, ou *Arroba*, contient 8 *Azumbres*, 32 *Quiartillos*, ou 34 lb, poids de Castille d'eau reposée du *Tage*, prise sous les murs de *Toledo*.
- L'Arroba, mesure d'huile, contient 25 lb, poids de Castille de ce liquide : on la divise en $\frac{1}{2}$ & en $\frac{1}{4}$ d'arroba, en livres de 16 onces, en $\frac{1}{2}$ livre & en $\frac{1}{4}$ de livre nommé *Quarteron*, ou *Panilla*.
- Quoique L'Arroba & ses dérivés, soient plutôt des poids que des mesures, on peut les considérer sous ces deux rapports, attendu qu'il y a effectivement des vases dont les contenances respectives d'huile répondent aux poids dont ils portent les noms.

*Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.*

- 100 Steckans d'Amsterdam font 120 arrobes, mesure de vin, ou 155 arrobes, mesure d'huile: au reste, on nomme autrement ces deux arrobes, l'une *Arroba mayor*, l'autre *Arroba menor*.
- La Licue ordinaire d'Espagne, nommée *Legua légal*, est de 5000 pas, ou de 25000 pieds de long, qui font 8333 $\frac{1}{3}$ varas de castille.
- La Licue particuliere des provinces, ou *Legua comun*, est, suivant la mesure la plus généralement adoptée, de 800 Cuerdas, ou 6600 varas.
- La *Cavalleria*, mesure d'arpentage, est un terrain pour semer 60 fanegas de bled.
- La *Yugada* est un autre terrain pour semer 50 fanegas.
- La *Fanegada de bled* est ordinairement regardée comme un terrain ayant 91 $\frac{2}{3}$ varas de long & 73 $\frac{1}{3}$ varas de large, & mesurant en tout 500 Estadales quarrés. Mais il faut un terrain de 600 estadales quarrés pour semer une fanega de froment, & seulement de 400 estadales quarrés pour une d'orge.
- L'*Arançada*, mesure pour les vignes, comprend un terrain ayant 73 $\frac{1}{3}$ varas de long & autant de large, & mesurant 400 Estadales quarrés.
- La *Cuerda* est une mesure de 33 grands palmes de long, ou 8 $\frac{1}{4}$ varas.
- L'*Estadal* est une perche de 11 pieds seulement de long.
- La Toise d'Espagne nommée *Estado*, autrement *Braza* ou *Toéfa*, se divise comme suit:

<i>Estado.</i>	<i>Pafos.</i>	<i>Varas.</i>	<i>Codos.</i>	<i>Pies.</i>	<i>Palmas mayores.</i>	<i>Palmas menores.</i>	<i>Pulgadas.</i>	<i>Dedos.</i>	<i>Lines.</i>
ou	ou	ou	ou	ou	ou	ou	ou	ou	ou
<i>Toise.</i>	<i>Pas.</i>	<i>Aunes.</i>	<i>Coudees.</i>	<i>Pieds.</i>	<i>Grands Palmes.</i>	<i>Petits Palmes.</i>	<i>Pouces.</i>	<i>Doigts.</i>	<i>Lignes.</i>
1	1 $\frac{1}{5}$	2	4	6	8	24	72	96	1152
	1	1 $\frac{2}{3}$	3 $\frac{1}{3}$	5	6 $\frac{2}{3}$	20	60	80	960
		1	2	3	4	12	36	48	576
			1	1 $\frac{1}{2}$	2	6	18	24	288
				1	1 $\frac{1}{3}$	4	12	16	192
					1	3	9	12	144
						1	3	4	48
							1	1 $\frac{1}{3}$	16
								1	12

Cependant le *Codo de Rivera*, dont on se fert dans les arsenaux du Roi d'Espagne, se divise en 8 *Palmas de Ribera*, ou en 24 pouces du pied de Burgos.

La Vara répond à 375 $\frac{2}{3}$ lignes de France; le pied de Burgos en contient 125 $\frac{3}{4}$.

- 100 Varas de Castille font 122 $\frac{2}{3}$ aunes d'Amsterdam, &
 100 Aunes d'Amsterdam . 81 $\frac{2}{3}$ varas de Castille.
 100 Pieds de Burgos font . 99 $\frac{1}{3}$ pieds d'Amsterdam, &
 100 Pieds d'Amsterdam, . 100 $\frac{2}{3}$ pieds de Burgos, ou d'Espagne.

*Monnoies,
Poids. Me-
sures &c.*

ESPAGNE.

Comme dans quelques provinces d'Espagne on se sert de monnoies, de mesures & de poids différents de ceux dont nous avons fait mention dans cet article, l'on trouvera ces objets détaillés dans les articles des noms suivants, *Alicante, Aragon, Barcelonne, Bilbao, Cadix, Galice, Madrid, Malaga, Mallorque, Navarre, Oviedo, Séville, & Valence.*

Cours des changes des principales villes d'Espagne.

Sur Amsterdam,	1 ducat de change, contre	93 $\text{\$}$ vls, plus ou m.
Genes,	120 piaftres de change, pl. ou m.	100 pezze de 5 $\frac{1}{2}$ l. h. b.
Hambourg,	1 ducat de change, . . .	88 $\text{\$}$ vls, pl. ou m.
Lisbonne,	1 piaftre de change, . . .	600 rées, pl. ou m.
Livourne,	122 piaftres dites, pl. ou moins,	100 pezze de 8 reales.
Londres,	1 piaftre dite	39 $\text{\$}$ terl., pl. ou m.

Les lettres de change de France, Angleterre, Hollande, Genes & de tout le Nord, qui font tirées à *Ufo*, ou ufance, qui s'entend à 2 mois, ou à tant de jours de date ou de vue, jouissent de 14 jours de faveur.

L'*Ufance de France* n'est comptée en Espagne que pour 1 mois.

L'*Ufo*, ou ufance, des lettres tirées de Rome, est compté de 90 jours, mais elles n'ont point de jours de faveur, non plus que les lettres de change à vue.

Les lettres non acceptées n'ont point de jours de faveur; il faut tirer le protêt qui doit être remis, & garder la lettre jusqu'à l'échéance. Au cas qu'on voulût l'accepter avant l'expiration du terme, l'acceptant jouiroit alors des jours de faveur. Il y a cependant des exceptions à faire, favoir:

1°. A *Madrid*, l'uso des lettres de Paris, Marseille, Londres, Genes & Livourne, est compté pour 60 jours de la date; & elles ont 14 jours de faveur. L'uso des lettres de Hollande & de Hambourg, est de 2 mois, & mêmes jours de faveur.

2°. A *Cadix*, l'uso des lettres d'Angleterre, de Hollande, de Hambourg & autres païs étrangers, excepté de celles de France, est de 60 jours, & jouissent de 6 jours de faveur. L'uso des lettres de France est de 1 mois, & jouissent des mêmes jours de faveur.

3°. A *Séville*, les ufances & jours de faveur, comme à Madrid.

4°. A *Barcelonne*, l'uso des lettres du dehors est de 60 jours de faveur & elles jouissent de 14 jours de faveur.

5°. A *Bilbao*, l'uso des lettres de France est de 1 mois, & celui des lettres des autres païs étrangers de 2 mois; elles jouissent toutes de 14 jours de faveur; le $\frac{1}{2}$ de mois est de 7 jours, & le $\frac{1}{3}$ mois de 15 jours.

Suivant une vieille loi de Castille, qui est encore dans toute sa force en Espagne, un négociant qui aura accepté une lettre de change, a le droit d'en refuser le payement à l'échéance, au cas qu'il puisse prouver

qu'il n'a point de fonds du tireur, ou de celui pour le compte duquel *Monnoies*, il se fera obligé par son acceptation d'acquitter la même lettre de change. *Poids, Mesures &c.*

ESPAGNE.

ETATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE.

Nous comprenons sous ce nom les provinces de l'Amérique Septentrionale, confédérées pour se procurer l'indépendance. Lorsqu'elles étoient encore soumises à la mere-patrie, les comptes s'y faisoient, de même que dans la Nouvelle Ecosse & le Canada, par *Livres* de 20 *shillings*, & le *Shilling* de 12 deniers ou *Pences*; avec l'unique différence, qui a lieu encore, que dans ces deux dernières provinces la *Livre courante* est seulement 11¹/₂ p² inférieure à la livre sterling, de manière que la guinée de 21 *shillings* sterlings y vaut 23 *shillings* 4 deniers, argent courant de la nouvelle Ecosse; au lieu que, dans les Etats-unis, 100 livres sterlings valoient 133¹/₃ livres, argent courant d'Amérique. Mais, depuis qu'ils ont secoué le joug de l'Angleterre, le Congrès a autorisé la fabrication d'une monnaie de papier qui porte le nom de *Dollar*, dont la valeur a été établie sur celle de la piastre forte d'Espagne, ayant cours en Amérique à raison de 4 *shillings* 6 deniers sterlings, ou de 6 *shillings*, argent vieux courant d'Amérique. Au reste, ce papier-monnaie est maintenant dans un tel discrédit, qu'à la fin de l'année dernière (1779) le cours des changes étoit à Boston sur le pied suivant :

On donnoit sur la France 30 notes, chacune d'un Dollar, pour 1 écu de 60 s. & sur l'Angleterre 61 dites. pour 4 sh. 6 s. ft.

Si un jour ce papier vient à se réaliser, les Etats-unis se verront accablés d'une dette énorme qu'ils ne feront jamais capables d'acquitter. Mais il est plus vraisemblable que dans le cas que les Etats-unis se maintiennent dans leur indépendance actuelle, ils ne payeront pour la note d'un Dollar que ce qu'elle aura valu dans un tems de crise aussi ruineux que celui où ils se trouvent à présent. Au reste, pour ne pas anticiper sur les événements futurs, nous nous bornerons à rapporter ici le cours que doivent avoir, suivant un acte du parlement d'Angleterre publié la fixieme année du regne de la Reine Anne, plusieurs monnoies étrangères en Amérique: suivant cet acte,

		<i>Val. Sterling.</i>	<i>Val. cour. d'Am.</i>
La Piastre Sevillane ou Mexicaine			
vieille pesant	17 pw. 12 gr. doit valoir,	4 sh. 6 s.	ou 6 sh. -- s.
La Piastre péruvienne dite	17 . 12	4 . 5	ou 5 . 10 ³ / ₄
La Piastre Colonne,	17 . 12	4 . 6 ³ / ₄	ou 6 . 1
La Piece de huit	14 --	3 . 7 ¹ / ₄	ou 4 . 9 ² / ₃
La Rixd. à la croix de Bourg	18 . -- ,	4 . 4 ³ / ₄	ou 5 . 10 ¹ / ₃

<i>Monnoies,</i> <i>Poids, Mesures, &c.</i>		<i>Val. Sterling.</i>	<i>Val. cour. d'Am.</i>
Le Ducaton de Brabant pes. 20pw. 21 gr. doit valoir		5 . 6	ou 7 . 4
L'Ecu vieux de France . 17 . 12		4 . 6	ou 6 . --
La Cruzade de Portug. d'arg. 11 . 4		2 . 10 $\frac{1}{4}$	ou 3 . 9 $\frac{2}{3}$
La Piece de 3 fl. de Holl. 20 . 7		5 . 2 $\frac{1}{4}$	ou 6 . 11
La Reichst. d'espece vieille d'Allemagne. 18 . 10		4 . 6	ou 6 . --

Il est très-rare de voir en Amérique des especes réelles d'Angleterre ; & encore moins du papier du gouvernement de la Grande Bretagne, qui n'y est point négociable ; étant au reste à remarquer , que chaque province de l'Amérique se fert, en son particulier, de la monnoie de papier qu'elle fabrique, qui représente le numéraire de ses propres richesses.

On se fert dans toute l'Amérique septentrionale des poids & mesures d'Angleterre. Nous renvoyons donc pour cet objet à l'article de Londres.



F L O R E N C E.

FLORENCE. On tient les écritures en Toscane de diverses manieres, les principales monnoies de compte étant les suivantes, favoir :

Le *Scudo*, dit autrement *Scudo d'oro*, qui vaut 7 $\frac{1}{2}$ lire, 20 soldi d'oro, 90 Crazie, ou 240 denari d'oro.

Le *Ducato*, *Ducatore*, ou *Scudo corrente*, autrement la *Piastra*, qui vaut 7 lire, 20 soldi di ducato, 84 crazie, ou 240 denari di ducato.

La *Pezza*, ou *Pezza da otto Réali*, autrement la *Livornina*, qui vaut 5 $\frac{1}{2}$ lire, 20 soldi di pezza, 69 crazie, ou 240 denari di Pezza.

Le *Testone*, ou *Doppie Lira*, se divise de la maniere suivante, favoir :

<i>Testone.</i>	<i>Lire.</i>	<i>Paoli ou Giuli.</i>	<i>Crazie ou Craffie.</i>	<i>Soldi di lira.</i>	<i>Quatrini.</i>	<i>Denari di lira.</i>
1	2	3	24	40	120	480
	1	1 $\frac{1}{2}$	12	20	60	240
		1	8	13 $\frac{1}{3}$	40	160
			1	1 $\frac{1}{2}$	5	20
				1	3	12
					1	4

Le *Soldo d'oro*, vaut 1 $\frac{1}{4}$ *Soldi di Ducato*, 1 $\frac{7}{8}$ *Soldo di Pezza*, ou 7 $\frac{1}{2}$ *Soldi di lira*.

On peut réduire, au reste, les monnoies ci-dessus, comme suit, favoir :

14 Scudi d'oro par	15 ducati.
23 Dits .	30 pezze da otto réali.
23 Ducati .	28 dites, &
2 Lire . . .	3 paoli ou giuli.

*Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.*

FLORENCE.

La Valeur de l'argent de Florence se nomme *Moneta buona*, & vaut $4\frac{8}{23}$ p^s davantage que la *Moneta lunga* de Livourne, car 23 Lire, moneta buona, valent 24 lire, moneta lunga.

Les monnoies réelles de Toscane font les suivantes, favoir :

- D'Or,** La *Doppia*, qui vaut $11\frac{1}{2}$ lire, & la double *doppia* 23 lire.
 Le *Ruopono*, qui vaut 24 lire.
 Le *Zecchino Gigliato*, de $13\frac{1}{3}$ lire, vaut 160 crazie, avec $\frac{1}{3}$ p^s, plus ou moins.
- D'Argent,** Le *Francescono*, de 2 *Francescini*, vaut 10 Paoli.
 Le *Ducato*, ou la *Piastra*, vaut 7 l. avec un agio de 6 p^s, plus ou moins.
 Le *Tallari della Torre* vieux, ou la *Lanternine*, vaut 6 l. & 4 p^s d'agio.
 La *Pezza della Rosa*, ou la *Livournine*, vaut $5\frac{1}{4}$ l. & 3 p^s d'agio.
- De Billon,** La *Piastrina* double vaut 34 crazie & 2 quatrini, & la simple *Piastrina* . . . 17 . . . 1
 Le *Tistone* vaut 3 paoli, ou 24 crazie.
 Le *Cavaletto* . 2 dites ou 16 dites.
 La *Lira* . . . $1\frac{1}{2}$ dites ou 12 dites.
 Le *Paolo*, ou *Giulo*, . . . 8 dites.
 Le *Crazie* vaut 5 quatrini; le *Soldo* en vaut 2, & le *Quatrino* 4 denari.

Nous estimons que les monnoies de compte de Florence ont les contenus d'or & d'argent & les valeurs suivantes, favoir :

	<i>Or fin.</i>	<i>Argent fin.</i>	<i>Argent de Hollande.</i>
Le Scudo d'oro, qui contient	$40\frac{2}{3}$ as	ou $588\frac{4}{5}$ as,	vaut fl. 2. 18 f. 14 d.
Le Ducato	$37\frac{2}{15}$	$549\frac{3}{5}$ 2 15 . -- .
La Pezza da otto réali	$31\frac{1}{15}$	$451\frac{2}{5}$ 2. 5 . 2
La Lira	$5\frac{4}{15}$	$78\frac{3}{5}$ 7 . 14
La proportion de l'or à l'argent est en Toscane	1 à $14\frac{1}{2}$		

La Livre, poids de l'or & de l'argent, qui se trouve établie aujourd'hui en Toscane, répond, suivant M. Tillet, à 1 marc, 3 onces, $\frac{1}{2}$ gros & 20 grains, poids de France, qui font 7070 as, poids de troyes de Hollande: elle se divise en 12 onces, l'once en 24 deniers, & le denier en 24 grains.

100 Livres de Florence répondent à 138 marcs, poids de troyes de Holl., &

Monnoies, Poids, Mesures, &c. 100 Mares de Hollande répondent à . 72 $\frac{1}{2}$ lb de Florence.
Ce même poids est en usage à *Livourne*: il est plus foible à *Siene* de 18 deniers & 12 grains, & à *Pistoie* de 1 once par livre.

FLORENCE.

La Livre, poids de commerce de Florence, étant 3 p^s plus forte que la précédente, doit répondre à 7282 as, poids de troyes de Hollande.

100 lb, poids de com. de Toscane, font 70 $\frac{1}{2}$ lb, poids de com. d'Amst. & 100 lb d'Amsterdam . . . 141 $\frac{1}{2}$ lb de Florence.

Le *Moggio*, mesure de bled, contient 8 *Sacchi*, ou 24 staja de 50 lb de seigle chacune.

Le Laft d'Amsterdam contient environ 123 $\frac{1}{4}$ staja.

Le *Stajo* de sel est du poids de 72 lb de Florence.

Le *Cogno*, mesure de vin, a 10 *Barili*, 20 *Fiaschi*, 400 *Boccali*, ou 1600 *Quartucci*: le cogno, contenant 20 fiaschi, répond à 33 $\frac{1}{2}$ mingles d'Amsterdam.

L'*Orcio*, ou barril d'huile, contenant 32 boccali, ou *Metadeli*, pese environ 60 lb, poids de commerce d'Amsterdam.

Il ya à Florence deux *Cannes*, dont l'une, qui sert pour les étoffes de soie, mesure 1032 lignes; l'autre, qui est pour les étoffes de laine, est plus longue, ayant 1047 $\frac{1}{2}$ des dites lignes de France. Chaque canne se divise, au reste, en 4 brasses ou *Bracci*, & en 8 *Palmi*: or,

100 Cannes, 400 bracci, ou 800 palmi à soie, font 337 $\frac{1}{4}$ aunes d'Amst.

100 Cannes, 400 bracci, ou 800 palmi à laine, 342 $\frac{1}{4}$ dites.

La Brasse, *Braccio*, mesure d'architecture, est de 243 lignes de France: ainsi,

100 Brasses pour les architectes font environ 193 pieds d'Amsterdam.

La *Soccata*, mesure d'arpentage, a 10 *Stajola*, ou 660 *Pertiche*.

Le *Stajolo* est de 66 pertiche, & le *Pertiche*, ou perche, de 5 brasses.

Cours des changes de Florence.

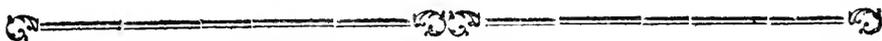
Sur Amsterdam,	1 pezza de 5 $\frac{1}{4}$ lire contre	88 svs beo. pl. ou m.
Bologne,	1 pezza dite . . .	87 bolognini, pl. ou m.
Genes,	1 pezza dite . . .	116 f. hors de beo. pl. ou m.
Lion & Paris,	1 pezza dite . . .	96 fols tournois, pl. ou m.
Madrid,	100 pezze dites . . .	127 piaftres de change.
Milan,	1 pezza dite . . .	126 foldi correnti, pl. ou m.
Naples,	100 pezze dites . . .	114 duc. de Regno, dites.
Rome,	100 francesconi, . . .	105 scudi rom. pl. ou m.
Venise,	100 pezze de 5 $\frac{1}{4}$ l. . .	98 duc. di beo. pl. ou m.
Vienne,	63 foldi pl. ou m. . .	1 fl. cour. par caisse.

Les lettres de change tirées de Rome & de Venise s'acceptent d'ordinaire le samedi de la semaine de leur arrivée à Florence, & se payent deux semaines après le dit jour: ainsi cette usance est de 15 jours.

Les

Les lettres de Bologne font acceptées également un samedi, & elles doivent être payées le samedi suivant, l'usage n'étant que de 8 jours. Comme il n'y a point de jours de faveur déterminés pour les lettres de change payables dans Florence, il faut que le paiement ait lieu à l'échéance avant le départ de la poste pour le lieu d'où elles auront été tirées.

Monnoies,
Poids, Mesures &c.
FLORENCE.



F R A N C E.

On compte dans ce Royaume par Livres de 20 sols, & le Sol de 12 Deniers Tournois. FRANCE.

L'Ecu de change vaut 3 livres, 60 sols, ou 720 deniers tournois; on le divise quelquefois par 20 sols d'or, & le Sol d'or, par 12 Deniers d'or.

Les monnoies réelles de France font les suivantes, savoir :

D'Or, Le double Louis de 48 livres, le louis simple de 24 dites; & le $\frac{1}{2}$ louis de 12.

D'Argent, L'Ecu de 6 livres, le $\frac{1}{2}$ écu, ou petit écu, le $\frac{1}{3}$, le $\frac{1}{6}$ & le $\frac{1}{12}$ d'écu, valent à proportion; savoir 3 l. 24 f. 12 f. & 6 f. tournois.

De Billon, Des pieces de 2, de $1\frac{1}{2}$ & de 1 Sols, & enfin

De Cuivre, Le Liard double, qui vaut $\frac{1}{2}$ sol ou 6 deniers, & le simple liard 3 deniers.

Toutes ces monnoies font de la fabrication commencée en 1726; le poids, le titre & les remedes du louis & de l'écu, font sur le pied suivant.

30 Louis doivent, en vertu de l'ordonnance, être taillés d'un marc d'or du titre de 22 carats, dont il est permis aux maîtres des monnoies de déduire 12 grains pour le remede de poids & $\frac{10}{32}$ de carats, pour remede de loi. Cette opération faite, il résulte que 30 $\frac{10}{32}$ louis pèsent un marc d'or de 21 $\frac{10}{32}$ carats, lesquels, à raison de 24 l. font 721 l. 17 f. 7 d. tournois, & au prix de l'or fin de 784 l. 11 f. 11 $\frac{588}{4}$ deniers, fixé dans les hôtels des monnoies de France, le marc des louis de cette fabrication ne coûte au gouvernement que 707 l. — f. 6 d. Il y a donc 14 l. 17 f. 1 d. pour les frais de la fabrication; ce qui répond à 2 $\frac{1}{2}$ p. Le double louis & le demi-louis font de cette même fabrication.

8 $\frac{3}{32}$ Ecus doivent, suivant les ordonnances, être taillés d'un marc d'argent du titre de 11 deniers, dont les maîtres des monnoies peuvent déduire 36 grains, pour le remede de poids & $\frac{1}{8}$ de denier, pour le remede de loi; il doit résulter de-là que 8 $\frac{3}{32}$ écus font fabriqués d'un marc

Monnoies, Poids, Mesures &c.
FRANCE.
d'argent du titre de 10 $\frac{3}{4}$ deniers, & qu'à raison de 6 livres l'écu, le marc d'argent de cette fabrication rend 50 l. 3 f. 10 d. Or, ce marc d'argent ne coûtant, au prix de 53 l. 9 f. 2 $\frac{3}{4}$ deniers le marc d'argent fin, que 48 l. 1 f. 5 d. il reste pour les frais de la fabrication 2 l. 2 f. 5 d. ce qui répond à 4 $\frac{3}{4}$ p $\frac{5}{8}$. Les $\frac{1}{2}$ écus, les $\frac{1}{3}$, les $\frac{1}{4}$ & les $\frac{1}{5}$ d'écus font de cette même fabrication.

Il convient, au reste, de remarquer que les louis & les écus portent la marque de l'hôtel des monnoies ou ils ont été frappés. Nous avons déjà traité cet objet dans l'introduction de cette seconde partie.

L'Écu de change qui contient 19 $\frac{1}{3}$ as d'or fin, ou 276 $\frac{8}{15}$ as d'argent fin, vaut au pair 27 $\frac{1}{2}$ sols, argent de Hollande.

Comme les especes étrangères ne peuvent pas avoir cours en France, en qualité de monnoies, elles sont reçues dans les hôtels des monnoies du royaume à raison de leurs poids & titre, ainsi que les especes de France vieilles & hors de cours, & les autres matieres d'or & d'argent, en exécution de l'arrêt du Conseil du 15 Septembre 1771, sauf la retenue, quant à celles d'or au-dessous du titre de 21 $\frac{3}{4}$ carats, & quant à celles d'argent au-dessous du titre de 10 deniers, 21 grains, des frais d'affinage, conformément au même arrêt du Conseil, & des droits attribués aux changeurs par un autre arrêt du Conseil du 26 Décembre 1771: le tout extrait des registres du Conseil d'Etat du 15 Mai 1773, suivant le tarif imprimé la même année; favoir:

O R.		Carats. 32mes.	Le Marc.		
			L.	s.	8.
Les Sequins de Venise, & sequins <i>Foundoukli</i>					
de Turquie, à	23.	29.	781.	10.	8.
Les Sequins de Genes	23.	28.	780.	10.	3.
Les Sequins de Florence <i>aux Lys</i> ,	23.	27.	779.	9.	9.
Les Sequins de Florence à l' <i>Effigie</i> ,	23.	25.	777.	8.	11.
Les Sequins de Piémont à l' <i>Annonciade</i> ,	23.	21.	773.	7.	2.
Les Ducats d'Autriche, Hongrie & Boheme,	23.	20.	772.	6.	9.
Les <i>Francs</i> à pied & à cheval, & <i>Agnelets</i> de Fr.	23.	18.	770.	5.	11.
Les Ducats de l'Empereur, de Hambourg, de Francfort & de Dannemarc,	23.	17.	769.	5.	6.
Les Ducats <i>ad legem imperii</i> d'Allemagne, de Hollande & de Prusse	23.	15.	767.	4.	7.
Les Ducats de Pologne & de Suede, & les sequins de Malthe	23.	13.	765.	3.	9.
Les Ducats à l' <i>Aigle déployé</i> de Russie	23.	11.	763.	2.	10.
Les Ducats de Heilé-d'Armanstad, & à la croix de St. André de Russie,	23.	5.	757.	--	3.
Les Sequins de Rome.	22.	21.	740.	13.	4.
Les Ecus d'or de France	22.	16.	735.	1.	2.

	Carats. 32mes.	Le Marc.	Monnoies, Poids, Me- sures &c.
Les Souverains de Flandre & Pais-bas autrichiens, & les Imperiales de Ruffie,	21. 31.	718.	3. 10
Les Guinées d'Angleterre, les Portugaifes & Millerées de Portugal,	21. 30.	717.	3. 5.
Les Pistoles de Geneve & de Florence, & les Ryders de Hollande	21. 29.	716.	3. --
Les Pistoles d'Espagne au balancier, aux armes & à l'effigie,	21. 26.	713.	1. 8.
Les Louis de France avant 1709, de 36½ au marc, les Pistoles du Mexique & les Roupies d'or du Mogol	21. 25.	712.	1. 3.
Les Louis de France de 1716, de 20 au marc, & de 1718 de 25 au marc	21. 22.	709.	-- --
Le Louis de France de 1709 à 1715 de 30 au marc, & les Pistoles d'or de Piémont, depuis 1755.	21. 21.	707.	19. 6.
Les Florins d'or de Brunswick	21. 20.	706.	19. 1.
Les Louis de France de 1723 de 37½ au marc, & les nouvelles Pistoles d'Espagne de la fabrication commencée en 1772.	21. 19.	705.	18. 8.
Les Pistoles du Palatinat,	21. 18.	704.	18. 3.
Les Pistoles du Pérou,	21. 17.	703.	17. 10.
Les Pieces à la Rose de Florence, & les vieilles Pistoles de Piémont	21. 13.	699.	16. 1.
Les Albertus & Ecus d'or de Flandre & des Pais-bas Autrichiens,	21. 9.	695.	14. 4.
Les Ducats courans de Dannemarc, les Onces de Naples, & les Sequins de Tunis	20. 29.	683.	9. 2.
Les Onces de Sicile	20. 5.	658.	18. 9.
Les Zeramabouck de Turquie	19. 21.	642.	11. 10.
Les Pagodes d'or, au croissant des Indes	19. 13.	634.	8. 5.
Les Pagodes d'or, à l'étoile des Indes	19. 5.	626.	14. 11.
Les Florins d'or de Hanovre	18. 21.	609.	18. --
Les Flor. d'or du Rhin & de Hesse-d'Armstadt	18. 17.	605.	16. 4.
Les Florins d'or du Palatinat, de Baviere & d'Anspach.	18. 13.	601.	14. 7.
Les Florins de Bade-Dourlach	18. 5.	593.	11. 1.

A R G E N T.

	Den. gr.	Le Marc.
Les gros Ecus du Palatinat,	11. 19.	52. 10 8.
Les gros Ecus de Nassau-Weilbourg	11. 17.	52. 3. 3.

<i>Monnoies, Poids, Mé- sures &c.</i>		<i>Den. gr.</i>	<i>Le Marc.</i>		
			<i>L.</i>	<i>S.</i>	<i>3</i>
	Les Jetons de France & les Roupies de Pondicheri	11. 10.	50.	17.	3.
	La Vaisselle plate de Paris & les Roupies du Mogol	11. 9.	50.	13.	6.
	La Vaisselle plate foudée de Paris, & le Roupies de Madras.	11. 8.	50.	9.	10.
	Les Roupies d'Arcate des Indes	11. 7.	50.	6.	1.
	La Vaisselle montée de Paris, & les Philippines de Milan.	11. 6.	50.	2.	4.
	La Vaisselle plate de province	11. 5.	49.	18.	8.
	La Vaisselle plate Soudée & la vaisselle montée de province	11. 3.	49.	11.	3.
	Les Couronnes & les shillings d'Angleterre	11. 1.	49.	3.	10.
	Les Ducatons de Liege	11. --	49.	--	1.
	Les vieux écus de France, de 8, 9, 10 & 10 $\frac{1}{2}$ au marc	10. 23.	48.	16.	5.
	Les Ecus de banque de Genes	10. 22.	48.	12.	8.
	Les Ecus de France, les $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{5}$, $\frac{1}{15}$ & $\frac{1}{25}$ d'écu de la fabrication actuelle,	10. 21 $\frac{1}{2}$	48.	10.	10.
	Les Piafres aux deux globes Mexico & sevillanes, les écus de Rome & la piece de huit de Florence	10. 21.	48.	9.	--
	Les Ecus de Piémont	10. 20.	48.	5.	2.
	Les Ducats de Naples & les écus de Suede	10. 19.	48.	1.	6.
	Les Creufades de Portugal	10. 18.	47.	17.	10.
	Les Piafres à l'effigie de la fabrication commencée en 1772	10. 17.	47.	14.	1.
	Les Pieces de 12 Carolins d'Italie.	10. 14.	47.	3.	--
	Les Ecus de Hanovre & de Hambourg	10. 12.	46.	15.	7.
	Les Florins d'Autriche	10. 11.	46.	11.	10.
	Le Double écu de Dannemarc	10. 8.	46.	--	8.
	Les Ducatons & écus de Flandre & des Païs-bas autrichiens, les Rixdalles de Hollande, & les Georgines de Genes	10. 7.	45.	17.	--
	Les Patagons de Geneve	10. 2.	44.	18.	5.
	Les Ecus de Malthe	9. 23.	44.	7.	3.
	Les Ecus de Brunswick & de Ratisbonne, & les Madouines de Genes	9. 22.	44.	3.	7.
	Les anciennes pieces de France, dites de 20, de 10 & de 4 fous, les rixdalles & Couronnes de Dannemarc, & les pieces de douze Tarens de Sicile	9. 21	43.	19.	10.
	Les Ecus ou Rixdalles d'Anspach & de Baviere	9. 20.	43.	16.	1.

	Den.	gr.	Le Marc.	Monnoies, Poids, Me- sures &c.
			L. s.	FRANCE.
Les Ducats de Venise	9.	18.	43. 8.	9.
Les Roubles de Russie	9.	11.	43. 2.	9.
Les Florins de Mayence	8.	23.	39. 18.	2.
Les Florins de Bade-Dourlach	8.	21.	39. 10.	9.
Les Ecus de Lubeck, & les Kopstuck de Hesse- d'Armstad & de Cologne.	8.	19.	39. 3.	4.
Les Ecus de Barceith	8.	18.	38. 19.	7.
Les Florins de Meckelbourg	7.	7.	32. 8.	8.
Les Piaftres de Tunis	6.	8.	28. 4.	3.

A l'égard des autres matieres d'or & d'argent, elles seront payées dans les hôtels des monnoies de France, à proportion de leur titre, l'un à 784 l. 11 f. 11^{3/4} d., le marc fin, l'autre à 53 l. 9 f. 2^{3/4}, le marc fin,

La proportion de l'or à l'argent est donc maintenant en France comme 1 à 14^{2/3}, ou comme 1 à 14^{281/336}

Le Marc, pour les essais de l'or, se divise en France en 24 carats, & le Carat en 32 parties.

Le Marc, pour les essais de l'argent, est de 12 Deniers, ou de 288 grains.

Le Marc, pour peser l'or & l'argent, est nommé poids de Troyes, ou simplement poids de Marc. Pour trouver le rapport de son poids relativement à celui du marc de Hollande, il nous suffit que ce dernier réponde, suivant M. Tillet, à 4629 grains, poids de France: or, le marc de France se divise en 4608 grains; il répond donc à 5096^{1/4} as, poids de Troyes de Hollande. Il se divise, au reste, de la maniere suivante, sçavoir :

Marc.	Onces.	Gros ou Drachmes.	Estelins ou Esterlins.	Deniers.	Mailles.	Felins.	Grains.
1	8	64	160	192	320	640	4608
	1	8	20	24	40	80	576
		1	2 ^{1/2}	3	5	10	72
			1	1 ^{1/5}	2	4	28 ^{1/5}
				1	1 ^{2/3}	3 ^{1/3}	24
					1	2	14 ^{2/3}
						1	7 ^{1/3}

100 Marcs, poids de France, font 99^{5/8} marcs, poids de troyes de Holl. & 100 Marcs de Hollande . . . 100^{1/2} marcs, poids de France.

L'Once, poids pour les perles & les diamants, se divise en 144 carats, ou en 576 grains; le Carat est donc de 4 grains.

La Livre, poids de médecine, est de 12 onces, & se partage comme suit :

<i>Monnoies, Poids, Mesures &c.</i>	<i>Livre.</i>	<i>Marc.</i>	<i>Onces.</i>	<i>Duelles.</i>	<i>Sciliques.</i>	<i>Sextules.</i>	<i>Drachmes.</i>	<i>Srupules.</i>	<i>Grains.</i>
	1	2	12	36	48	72	96	288	6912
		1	6	18	24	36	48	144	3456
<u>FRANCE.</u>			1	3	4	6	8	24	576
				1	1 $\frac{1}{3}$	2	2 $\frac{2}{3}$	8	192
					1	1 $\frac{1}{2}$	2	6	144
						1	1 $\frac{1}{3}$	4	96
							1	3	72
								1	24

197 lb, poids de médecine de France, font 196 lb, poids de médecine de Hollande.

La *Livre*, poids de commerce, est de 2 marcs de France, & elle répond à 10193 $\frac{1}{2}$ as, poids de troyes de Hollande ; elle se divise ainsi :

<i>Livre.</i>	<i>Marc.</i>	<i>Onces.</i>	<i>Gros.</i>	<i>Deniers.</i>	<i>Grains.</i>	<i>Carobes.</i>
1	2	16	128	384	9216	221184
	1	8	64	192	4806	110592
		1	8	24	576	13824
			1	3	72	1728
				1	24	576
					1	24

100 lb, poids de com. de France, font 99 $\frac{1}{2}$ lb, poids de com. de Holl. &

100 lb, poids de commerce de Hollande, 100 $\frac{1}{2}$ lb, poids de France.

Comme dans plusieurs provinces de France l'on se sert de mesures différentes, à tous égards, les unes des autres, elles se trouvent rapportées dans les articles des villes suivantes, savoir : *Bayonne, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Paris, la Rochelle, Rouen, Saint-Malo, Strasbourg & Toulon.*

La *Lieue* ordinaire de France est longue de 2280 toises ; mais la petite lieue est seulement de 2000 toises.

L'*Arpent* de terre mesure 900 toises quarrées, dont chacune est de 36 pieds, ou 144 pouces quarrés.

La *Toise*, est une mesure qui a 6 pieds, 72 pouces, ou 864 lignes de longueur.

Le *Pied*, mieux connu sous le nom de *Pied de Roi*, se divise en 12 pouces ; le *Pouce* en 12 lignes, & la *Ligne* en 10 *Points* : le pied a donc 144 lignes, ou 1440 points ;

100 Pieds de France font 114 $\frac{1}{4}$ pieds d'Amsterdam, &

100 Pieds d'Amsterdam 87 $\frac{1}{4}$ pieds de France.

Cours des changes généraux de France.

			<i>Monnoies, Poids, Me- sures &c.</i>
Sur Amsterdam,	1 écu de 60 f. tourn. contre	53	8vl. pl. ou m.
Geneve,	168 écus dits pl. ou m.	100	écus de Geneve.
Genes,	95 f. tournois, pl. ou m.	1	pezza de 5¼ lire.
Hambourg,	188 écus de 60 f. t. pl. ou m.	100	thlr. bco.
Leipzig,	135 écus dits, pl. ou m.	190	thlr. cour.
Lisbonne,	1 écu dit . . .	480	rées, pl. ou m.
Livourne,	97 f. tournois . . .	1	pezza de 8 reales.
Londres,	1 écu de 60 f. tour.,	30	§ sterl. pl. ou m.
Madrid & Cadix,	15 l. tour. pl. ou m. . .	1	pistol. de change.
Naples,	142 écus de 60 f. pl. ou m.	1	ducato di regno.
Rome,	100 écus dits.	38	feudi di ft. d'oro.
Turin,	1 écu dit.	52	f. de Piémont.
Venise,	100 écus dits.	62	ducati di bco.
Vienne,	55 f. tournois, pl. ou m.	1	fl. cour. de caisse.

L'usage des lettres de change tirées d'Espagne & de Portugal est comptée en France pour 60 jours, & celle des lettres des autres païs, seulement pour 30 jours. On tire d'ailleurs, des lettres de change sur France à diverses échéances, comme d'un ou de plusieurs mois de date, à plusieurs jours de date ou de vue: toutes y jouissent de dix jours de faveur après celui de leur échéance respective, même celles qui y sont payables à certains jours déterminés de date ou de vue. Si le paiement n'a pas lieu le dernier jour de grace ou de faveur, il faut que le protêt se fasse sans aucun délai le dixième jour de faveur, ou la veille de ce jour-là, s'il tombe le dimanche ou quelque jour de fête. En cas de protêt, l'acte en devra être fait en due forme, n'étant pas permis qu'aucun autre acte puisse en tenir lieu, par quelque motif que ce soit.



FRANCFORT SUR MEYN.

On compte à Francfort, Darmstadt, Hanau & Mayence, par *Thaler* FRANCFORT de 90 kreutzers, & le *Kreutzer* de 4 *Pfenings*, & quelquefois par flo- SUR MEYN. rins, *Gulden*, de 60 kreutzers, ou 240 pfenings.

Ces monnoies se divisent les unes par les autres de la maniere suivante, savoir :

<i>Monnoies, Poids, Mesures &c.</i>	<i>Reichsthale d'Espece.</i>	<i>Thaler Courante.</i>	<i>Gulden ou Florins.</i>	<i>Kopfstücke.</i>	<i>Batzen.</i>	<i>Käizer-Groschen.</i>	<i>Albus.</i>	<i>Kreutzers, ou Kreutzers.</i>	<i>Pfenings, ou Deniers.</i>
	1	1½	2	6	30	40	60	120	480
FRANCFORT	1	1½	2	4½	22½	30	45	90	360
SUR MEYN.			1	3	15	20	30	60	240
				1	5	6½	10	20	80
					1	1½	2	4	16
						1	1½	3	12
							1	2	8
								1	4

On peut compter d'une autre maniere :

- 3 Reichsthales d'espece, par 4 thalers courans.
- 2 Thalers 3 florins, &
- 3 Batzen 4 käifer-groschen, ou gros de l'Empereur.

Les monnoies réelles, ainsi que leurs valeurs, sont les suivantes, savoir :

- D'Or, Le *Ducat*, de 2 thalers & 70 kreutzers courans.
- D'Argent, La *Reichsthale* d'espece de constitution, de 2 fl. 13 kreutz.
- La *Reichsthale* d'espece de convention de 2 florins.
- Le florin, ou *Gulden*, de 60 kreutzers.
- Les demis & les quarts de toutes ces monnoies à proportion.
- De Billon, Le *Kopfstücke*, de 20 kreutzers, les $\frac{1}{2}$ & les $\frac{1}{4}$ du kopfstücke, à proportion.
- Le *Kreutzer*, de 4 *Hellers*.

Le Magistrat de la ville de Francfort sur Meyn fit publier en 1765 un édit, portant que l'argent courant de la ville seroit dès lors regardé sur le pied de la monnoie de convention, avec laquelle seulement les lettres de change s'y doivent payer, sous peine d'amende contre ceux qui agiroient autrement. Le même édit fut accompagné d'un tarif, qui fixoit les prix de quelques monnoies étrangères sur le pied suivant, savoir :

Le Carolin d'or, à	6 thlr. 12 kr. ou 9 fl. 12 kr.
Le Louis d'or neuf de France & le louis d'or au soleil,	5 . 80 . ou 8 . 50 .
Le Louis vieux de France	4 . 80 . ou 7 . 20 .
Le Souverain, ou Severin de Brabant	8 . 17 . ou 12 . 17 .
La Pistole d'or d'Espagne	4 . 78 . ou 7 . 18 .
Le Frederic & le Carl d'or	4 . 77 . ou 7 . 17 .
Le Max d'or	4 . 8 . ou 6 . 8 .
Les Ducats de Holl. du Pape & de Brunsvick de 1742.	2 . 69 . ou 4 . 9 .

Le

Le Ducat d'Empire, de Prusse & de Zurich en Suisse,	2 thlr. 70 kr. ou 4 fl. 10 kr.	<i>Monnoies, Poids, Me- sures &c.</i> <hr/> FRANCFORT SUR MEYN.
Le Ducat Kremnitz de Hongrie	2 . 71 . ou 4 . 11 .	
Le Ducat de Russie	2 . 66 . ou 4 . 6 .	
L'Ecu neuf de France	1 . 46 . ou 2 . 16 .	

Nous estimons que la thaler courante de convention contient 25 $\frac{7}{8}$ as d'or fin, ou 364 $\frac{1}{2}$ as d'argent fin & qu'elle vaut par conséquent au pair 36 $\frac{1}{2}$ fols, argent de Hollande.

L'or & l'argent en especes, ou en matiere, y sont pesés par le marc, poids de Cologne.

Le Marc d'or fin, ou de 24 karats, ou de 288 grains, vaut à Francfort environ 286 florins courans de convention.

Le Marc d'argent fin, ou de 16 loths, ou de 288 grains, s'y paye environ 19 florins, 40 kr. courans de convention.

Le *Centner*, ou quintal, est de 100 lb, poids-centner, qui, avec le bon poids, répond à 109 lb, poids ordinaire.

Le *Stein*, ou Pierre, pese seulement 22 lb, poids ordinaire.

La Livre ordinaire a 2 marcs, 16 *Loths*, 128 *Quintins*, 512 *Pfenings*, ou 1024 *Hellers*.

100 lb, poids-centner de Francfort, font 103 lb, poids de com. d'Amst.

100 lb, poids ordinaire dit 94 $\frac{1}{2}$ lb, poids dit.

Le *Malter*, ou l'*Achtel*, mesure de bled, se divise en 4 *Simmers*, 8 *Metzes*, 16 *Sechters*, ou 64 *Gescheids*.

Le Last d'Amsterdam répond à 27 malters de Francfort.

La Piece, *Stük*, de vin, contient 1 $\frac{1}{4}$ *Fuder*, ou tonneau, 7 $\frac{1}{2}$ *Ohms*, 150 *Viertel*s, 600 *Muas*, ou 2400 *Schoppen*.

100 Maas de Francfort font 155 mingles d'Amsterdam.

L'Aune ordinaire, *Elle*, de Francfort, mesure 239 $\frac{1}{2}$ lignes de France.

L'Aune de Paris sert aussi pour mesurer les marchandises de France; & celle de Brabant sert pour les étoffes & toiles de Hollande.

5 Aunes de Paris font 11 Aunes de Francfort, &

32 Aunes de Brabant 41 aunes dites.

100 Aunes de Francfort font 78 $\frac{1}{2}$ aunes d'Amsterdam, &

100 Aunes d'Amsterdam 128 aunes de Francfort.

Le Pied de cette ville est exactement égal à celui de Hambourg; or,

100 Pieds de Francfort font 100 $\frac{5}{8}$ pieds d'Amsterdam, &

100 Pieds d'Amsterdam font 99 $\frac{1}{8}$ pieds de Francfort.

Cours des changes de Francfort.

Sur Amsterdam,	142 thlr. de conv. pl. ou m. contre 100 rixd. bco.
Augsbourg,	100 thlr. dites, 100 thlr. cour.
Geneve,	124 thlr. dites, 100 écus.
Hambourg,	140 thlr. dites, 100 rthlr. bco.

<i>Monnoies, Poids, Me- sures &c.</i>	Sur Leipzig,	99 thlr. de conv. pl. ou m. contre 100 thlr. en l. d'or.
	Lyon & Paris,	76 thlr. dites, 100 écus de 60 f. t.
	Prague & Vienne,	100 thlr. dites, 100 thlr. cour.

**FRANCFORT
SUR MEYN.**

On tire les lettres de change sur la Hollande & sur l'Allemagne, à 14 jours de vue, ou à plusieurs semaines de date; & sur la France, l'Angleterre & l'Italie à 1 ou 2 usances, & souvent même, pour les payemens des foires, sur les villes où il y en a, à certaines époques de l'année.

L'usance des lettres est à Francfort de 14 jours de vue, qui commencent le lendemain de la date de l'acceptation.

Les lettres y jouissent de 4 jours de faveur, lorsque ceux à l'ordre desquels elles ont été tirées, en font eux mêmes les porteurs lors du paiement: les dimanches & les fêtes ne font point compris dans les jours de faveur. Si les lettres de change sont endossées & que le porteur soit un endossé, ou simple commissionnaire du tireur, ou de l'un des endossés, elles ne jouissent point de jours de faveur; le même cas a lieu aussi, lorsque la lettre de change n'a point été acceptée avant le jour de l'échéance, ou quand celui qui la doit payer n'est pas lui-même acceptant, mais seulement domicile de celui qui l'a acceptée, tant lorsque l'acceptant est étranger que lorsqu'étant habitant de Francfort, il en est absent à l'échéance de la même lettre de change. Au reste, les lettres de change à vue, ou à deux, trois, ou quatre jours de vue, ne jouissent dans aucun cas des jours de faveur.

Pendant les deux grandes foires qui se tiennent à Francfort, tous les ans, & dont chacune dure trois semaines, la première de ces semaines est destinée pour les acceptations des lettres de change, & la suivante pour en faire les payemens. Les lettres de change qui ne sont pas encore acceptées le mardi de la seconde semaine de la foire à 9 heures du matin, & celles qui ne sont point payées le samedi de la même semaine avant deux heures après midi, doivent être protestées avant le coucher du soleil de chacun de ces deux jours. Il y a cependant certaines lettres de change, qui ne sont payables que dans la troisième semaine de la foire, laquelle est principalement destinée pour faire les payemens des billets, ou assignations; mais il faut pour que ces lettres de change soient comprises dans cette exception, qu'elles portent, en termes exprès, que le paiement ne devra avoir lieu que la troisième semaine.

FRANCFORT SUR L'ODER. VOYEZ BERLIN.

G A L I C E.

Province d'Espagne, portant le titre de Royaume, dont la Corogne, GALICE. le Ferrol & Vigo font les principales villes qui font commerce. On y compte par *Reales*, ou réaux de 34 *Maravedis de vellon*.

Les autres monnoies font détaillées dans l'article d'Espagne.

On se fert dans cette Province de deux poids différents, dont l'un se nomme *Libra Castellana*, étant égale à la livre de 16 onces, poids de Castille. L'autre est la *Libra Gallega*, laquelle est de 20 onces. La proportion de ces deux livres, est comme 4 à 5 ; car

100 lb, poids de Galice, font 125 lb, poids de Castille: ainsi,

100 lb, poids de Galice, répondent 116 $\frac{2}{3}$ lb, poids de com. d'Amst.

L'*Arroba* de Galice est de 25 lb, chacune de 20 onces.

La *Fanega*, mesure de bled, contient 4 *Ferrados*: le *Ferrado* de froment pèse environ 28 lb, poids de castille, &

Le Last de froment d'Amsterdam rend au Ferrol environ 164 *Ferrados*, mesure de Neda. 100 *Ferrados* de Neda en font 112 de la Corogne.

Le *Moyo*, mesure de vin, contient 4 *Canados*, 16 *Ollas*, 68 *Azumbres*, ou 272 *Quartillos*, chacun de ceux-ci contenant 20 onces de vin.

La *Cantara* de vin, ou *Arroba* de Castille, contient environ 32 $\frac{1}{4}$ lb, poids de Castille: or,

100 *Azumbres* de Galice font 206 $\frac{2}{3}$ mingles d'Amsterdam.

On se fert en Galice de la vara de Castille. Voyez l'article d'Espagne.

Au reste, il est presque impossible de donner un plus grand détail touchant les mesures de Galice, attendu que celles pour le bled, ainsi que celles pour les matieres liquides, font différentes dans chaque district, & même dans chaque ville de cette Province. Nous nous sommes donc bornés à parler ici des principales de ces mesures, qui font le plus généralement reconnues dans la Province.

G A L L I P O L I.

Cette ville de Sicile, compte par *Ducati* de 100 *Grani*.

La Pistole d'or d'Espagne, & le louis d'or vieux de France valent 4 $\frac{1}{2}$ ducati. GALLIPOLI.

Toutes les monnoies de Naples ont cours à Gallipoli.

Monnoies. La *Salma*, mesure d'huile, contient 100 *Staja*, ou 320 *pignatti*
Poids. Mesures &c. La Pipe d'huile contient 2½ *falmi*, & elle pèse environ 800 *lb*, poids
 de commerce d'Amsterdam.

GALLIPOLI.

Le Last pour les affrettemens est de 11 *falmes*.
 Le cours du change de Gallipoli sur Naples est, favoir;
 100 Ducati, plus ou moins, contre 100 Ducati di Regno.



G E N E S.

GENÈS.

On tient les écritures dans cette ville & dans les Etats de la République, en *Lire* de 20 *foldi* & le *Soldo* de 12 *Denari* di lira.

Le *Scudo d'oro* a 20 *foldi* d'oro, & le *foldo* est de 12 *denari* d'oro: il étoit reçu ci-devant dans la banque de St. George, pour 9 *lire* & 8 *foldi*.

Le *Scudo d'oro marche*, vaut 20 *foldi* d'oro marche, & le *foldo* 12 *denari*.

La différence entre ces 2 *scudi*, n'est que d'environ 1 p^c; car 5814 *scudi* d'oro font exactement 5875 *scudi* d'oro marche.

100 *Scudi* d'oro marche font d'autre part 122½ *scudi* d'argent.

Le *Scudo d'oro marche* valoit en argent de banque 9 l. 6 f. 17½ d. ce qui avec l'agio de 15 p^c produisoit 10 l. 13 f. 11½ d. fuori di banco.

100000 *Scudi* d'oro marche font autrement 1069776 *lire* fuori di banco.

Le *Scudo d'argento* vaut 20 *foldi* d'argento, & le *foldo* 12 *denari* d'argento: il valoit 7 l. 12 f argent de banque; & il est compté aujourd'hui de deux manieres. Il vaut 4 l. 10 f. *moneta di cartulario*, ou *de numerato*, pour les ventes de barres d'argent & pour le paiement des droits il vaut 7 l. 4 f. *moneta di Paghe* pour les ventes des piaftres d'Espagne.

La *Piastra*, ou *Pezza*, de 20 *foldi* di pezza, & le *foldo* de 12 *denari*, valoit 5 *lire* di banco, & elle vaut à présent 5 *lire*, 15 *foldi* fuori di banco.

Le *Scudo di Cambio*, de 20 *foldi* di cambio & le *foldo* de 12 *denari*, valoit 4 *lire* di banco, & il vaut maintenant 4 *lire*, 12 *foldi* fuori di banco.

Voici la maniere de faire la réduction de ces monnoies.

5 <i>Scudi</i> d'oro, par	47 <i>lire</i> di banco.
20 <i>Dites</i>	47 <i>scudi</i> di cambio.
38 <i>Dites</i>	47 <i>scudi</i> d'argent.
100 <i>Dites</i>	188 <i>pezze</i> , ou piaftres.
1000 <i>Scudi</i> d'oro marche	1224 <i>scudi</i> d'argent.
10000 <i>Dites</i>	23256 <i>scudi</i> di cambio.
100000 <i>Dites</i>	186048 <i>pezze</i> ou piaftres.
10 <i>Scudi</i> d'argento	19 <i>scudi</i> di cambio.

25 Scudi d'argento	38 pezze ou piaftres.	<i>Monnoies, Poids, Me- fures, &c.</i>
4 Pezze ou Piaftres	5 feudi di cambio.	
19 Dites	90 lire di paghe.	
18 Lire di Paghe	19 lire di banco.	
19 Scudi di cambio	72 lire di paghe.	
45 Lire di cartulario, ou numerato	76 lire di banco.	<u>GENES.</u>

Il y avoit à Genes, avant l'an 1746, une banque fous l'invocation de St. George, laquelle payoit toutes les lettres de change qui n'étoient pas expreffément tirées en valeur fuori di banco; mais depuis cette époque la banque ne fubfifte plus, & les payemens s'y font, foit en valeur *di Permeffo*, foit en valeur *fuori di banco*.

La valeur *di Permeffo*, ou valeur permife, tient aujourd'hui lieu de l'ancienne valeur de l'argent de banque; car elle vaut en effet de même que celui-ci, 15 p^e davantage que la valeur hors de banque. La plupart des payemens des lettres de change s'y font en valeur permife, & on n'en peut excepter que les traites qui font payables en valeur hors de banco.

La valeur *fuori di Banco*, ou valeur hors de banque, fe nomme auffi, *Valuta corrente*, ou *Piccola*; mais elle est plus généralement connue fous le premier nom. Les petits payemens se font en cette valeur, étant celle de l'argent courant du país.

Les monnoies réelles de la République de Genes font les fuivantes, favoir :

D'Or,	La <i>Doppia</i> , qui a cours à	23 l. 12 f. hors de banque.
	Le <i>Scudo d'oro</i>	11 . 16
	Le <i>Zecchino</i>	13 . 10
D'Argent,	Le <i>Scudo d'argento</i> , ou la <i>Genovina</i> de bon poids, à	9 . 10
	Le <i>Scudo</i> , ou la <i>Genovina</i> légère pefant 32½ denari.	9 . --
	Le <i>Scudo di Cambio</i> , ou le <i>S. Giam- batista</i> ,	5 . --
	Le <i>Giorgino</i>	1 . 6
De Billon,	Des pieces de 10. 8 & de 5 foldi, valeur de banque, à 12½ & 6¼ f. corrente.	
	La <i>Madonine</i> simple de 20 foldi corrente, & la madonine double de 40 f. corrente.	
	Le <i>Caboletto</i> , de 6¾ foldi corrente.	
De Cuivre,	Des pieces de 4 de 2 & de 1 foldi, & de 8 & 4 denari corrente, ou hors de banque.	

Plusieurs especes étrangères font courantes dans le commerce, en vertu de l'édit de 1775, au prix fuivans, favoir :

<i>Monnoies,</i>	La Pistole d'Espagne du poids de	146 $\frac{3}{4}$ grains	23 l.	12 f.	hors de banque.
<i>Poids, Me-</i>	Le Sequin de Florence, de	76 dits	13	10	.
<i>sures &c.</i>	Le Sequin de Venise,	76 dits	13	16	.
<u>GENES.</u>	Le Sequin de Rome,	75 dits	13	2	.
	La Lisbonninc, de	13 denari	50	16	.
	La Piaftre vicille d'Espagne de	24 $\frac{1}{2}$ denari	6	10	.

Si le poids de ces monnoies ne répond pas exactement à ce que nous venons de rapporter, il faut en déduire la différence à raison de 4 fols, pour chaque grain que le sequin pésera de moins, & de 3 fols & 8 deniers, pour chaque grain qui manquera au poids fixé de la Doppia, de la Lisbonninc & des autres monnoies d'or de Portugal.

La Livre, pour les essais de l'or, se divise en 24 carats, ou *Carati*, & le carat en 8 parties, ou *Ottavi*.

L'or fin vaut à Genes constamment 961 l. 15 f. 4 $\frac{1}{2}$ denari, & l'on y ajoute 9 p $\frac{2}{3}$, plus ou moins, pour faire de l'argent de banque, ou valeur permise, & ensuite l'on ajoute encore à ce produit l'agio de 15 p $\frac{2}{3}$, pour faire de l'argent courant, ou valeur hors de banque.

La Livre, pour les essais de l'argent, se divise en 12 oncie, & l'*Oncie*, en 24 denari; ce qui fait en tout 288 denari.

L'argent fin se paye toujours à 38 l. 3 f. 8 $\frac{3}{4}$ d. la livre, poids de 12 onces, & l'on y ajoute 10 p $\frac{2}{3}$ plus ou moins, pour en faire de l'argent valeur de numerato, ou di cartulario.

L'once d'argent de piaftre d'Espagne vaut 5 l., 5 f. pl. ou m. *moneta di paghe*.
Le Poids & le titre des monnoies réelles de Genes sont les suivants, favoir:

La Doppia, ou pistole, pefe	6 den.	2 $\frac{3}{4}$ grani d'or,	du titre de 21 $\frac{3}{4}$ carats.
Le Sequin	3	4	de 23 $\frac{3}{8}$ dits.
Le Scudo d'argento	34	21 $\frac{5}{8}$ grani d'arg.	de 11 oncie, 12 denari.
Le Scudo de cambio	18	22	11
Le Georgino	5	8 $\frac{1}{2}$	10

Nous trouvons d'après cela, que le contenu d'or & d'argent des monnoies de compte de Genes, & le pair de leur valeur intrinseque, relativement à l'argent de Hollande, répondent à ce qui suit, favoir:

	<i>Or fin.</i>	<i>Argent fin.</i>	<i>Argent de Hollande.</i>
Le Scudo d'oro marche di permesso, contenant	57 $\frac{3}{8}$ as,	ou 854 $\frac{5}{8}$ as,	vaut 4 fl. 5 f. 8 d.
Le Pezza di permesso, de 115 foldi, fuori di beo.	30 $\frac{1}{2}$	ou 459 $\frac{3}{8}$	2 . 6 . --
Le Scudo di cambio, de 92 foldi, fuori di beo.		367 $\frac{5}{8}$	1 . 16 . 12
La Lira fuori di banco, ou d'argent courant	79 $\frac{3}{8}$		8 .

La proportion de l'or à l'argent se trouve ainsi établie à Genes, dans celle de 1 à 14 $\frac{1}{2}$.

Il y a deux poids dont on se sert principalement à Genes; lesquels y sont nommés, l'un *Peso Grosso*, l'autre *Peso sottile*, celui-ci, sert pour peser l'or & l'argent; celui-là, pour les autres marchandises.

La Livre, *Peso Sottile*, ou poids léger, répond, suivant M. Tillet, à 1 marc, 2 onces, 2 $\frac{1}{2}$ gros & 30 grains, poids de France, & ceux-ci à 6603 as, poids de troyes de Hollande: elle se divise en 8 onces, l'once en 24 deniers, & le denier en 24 grains.

La Livre, *Peso grosso*, ou gros poids, autrement poids de *Cantaro*, répond suivant M. Tillet, à 1 marc, 2 onces, 3 gros & 5 grains, poids de France, & ceux-ci à 6615 as, poids de troyes de Hollande: elle se divise en 12 onces, ou 24 demi-onces.

Le *Cantaro*, poids de commerce de Genes, contient 100 lb, gros poids. Le *Rubbo* est de 25 lb & le *Rotolo* de 1 $\frac{1}{2}$ lb, gros poids.

100 lb, gros poids, font 64 $\frac{1}{2}$ lb, poids de commerce d'Amsterdam, & 100 lb, poids foible, 129 marcs, poids de troyes de Hollande.

Il y a encore dans cette ville trois autres poids différents des deux que nous venons de rapporter ci-dessus. Voici leurs noms & les usages auxquels ils y sont destinés.

1. Le poids fort est employé à la douanne; le cantaro, ou quintal de ce poids, est de 100 rotoles, qui répondent à 108 $\frac{1}{2}$ lb, poids de commerce d'Amsterdam.

2. Le poids de caisse, *Peso di Cassa*, sert pour peser les piaftres & autres espèces:

110 Rotoles de ce dernier poids, n'en font que 100, *Poids fort*.

100 Rotoles, poids de caisse, font 98 $\frac{1}{2}$ lb, poids de com. d'Amst.

3. Le grand poids de la balance sert, seulement pour peser la soie brute; ce poids est 6 $\frac{1}{4}$ pour cent plus fort que le poids de cantaro, qu'on nomme aussi petit poids de la balance.

100 lb, grand poids de la balance, font 68 $\frac{1}{2}$ lb, poids de com. d'Amst.

La *Mina*, mesure de bled, a 8 *Quartes*, ou 96 *Gombettes*.

Le Last d'Amsterdam contient 25 mines de Genes.

Le *Mondino* de sel est égal à 8 mines de bled.

La *Mezzarola*, mesure de vin, a 2 barrili, ou 100 pintes, &

100 Pintes de Genes font égales à 147 mingles d'Amsterdam.

Le *Barrile*, mesure d'huile, se divise en 2 *Mezzi Barrili*; ce barril d'huile pèse net, environ 120 lb d'Amsterdam.

Les Marchands se servent à Genes de trois cannes & d'une brasse différentes l'une de l'autre, savoir:

1. La *Canna grossa*, ou grande canne, sert à mesurer certains draps & certaines toiles de Toscane & de Flandre. Elle est longue de 1168 $\frac{2}{3}$ lignes de France, & se divise en 10 $\frac{1}{2}$ palmi.

2. La *Canna Piccola*, ou petite canne, dont on mesure la plupart des

Monnoies,
Poids, Mes-
ures &c.
GENES.

Monnoies, Poids, Mesures, &c. étoffes & des draps de laine, n'est que de 9 palmi, ou de $1001\frac{7}{10}$ lignes de France.

3°. La Canne pour les toilerics est destinée seulement à l'usage des toiles: elle mesure 10 palmi, ou 1113 lignes de France.

4°. La Brasse, ou *Braccio*, est de $2\frac{1}{2}$ palmes, ou de $259\frac{7}{10}$ lignes de Fr.

GENES.

100 Cannes grandes font	$381\frac{2}{10}$	} Aunes d'Amsterdam.
100 Cannes petites	$327\frac{1}{3}$	
100 Cannes à toiles	$363\frac{2}{3}$	
100 Brasses	$84\frac{7}{8}$	

Le Palme de Gennes ne mesure que $111\frac{3}{10}$ lignes de France.

100 Palmi répondent à $88\frac{1}{3}$ pieds d'Amsterdam, &

100 Pieds d'Amsterdam à 113 palmi de Gennes.

Cours des changes de Gennes.

Sur Amsterdam, 1 pezza de 5 l. 15 f. hors de bco, contre 87 $\frac{3}{4}$ vls bco; plus ou moins.

Cadix & Madrid, 1 scudo d'oro marche di permesso, 620 maravedis de plate, plus ou moins.

Lisbonne, 1 pezza de 5 l. 15 f. hors de bco. 745 rées, pl. ou m.

Livourne, 116 f. hors de bco. pl. ou m. . . . 1 pezza de 8 reali.

Londres, 1 pezza de 5 l. 15 f. hors de bco . . . 49 $\frac{3}{4}$ sterl. pl. ou m.

Lyon & Paris, 1 pezza dite 95 f. tourn. pl. ou m.

Rome, 128 f. hors de bco. pl. ou m. 1 scudo romano.

Venise, 1 scudo di cambio de 4 l. 12 f. h. de bco. 96 f. di b. pl. ou m.

Vienne & Augsbourg, 65 f. hors de bco. 1 fl. courant.

On tire les lettres de change sur les villes ci-dessus, à plusieurs termes longs ou courts; mais particulièrement sur l'Italie & l'Allemagne, à 15 jours de vue, & sur la France, l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre & la Hollande à 60 & 90 jours, à 2 ou 3 mois de date, ou à usance.

L'usance des lettres de change payables à Gennes, est de 2 mois, lorsqu'elles sont tirées de Hollande, d'Espagne, & de Portugal; de 3 mois, si elles le sont d'Angleterre; de 14 jours, si elles le sont de Rome & de Venise; de 8 jours, si elles le sont de Livourne, ou de Milan; & enfin de 22 jours, si elles le sont de Naples.

La loi accorde 30 jours de grace après l'échéance aux lettres de change payables dans Gennes; mais un porteur, à défaut d'acceptation ou de paiement, peut en faire le protêt s'il le veut, le lendemain du jour de la présentation de la lettre de change; mais il est d'usage de ne faire le protêt, à défaut de paiement, que la semaine qui suit celle du jour de l'échéance, un peu avant le départ du courrier pour le lieu d'où la lettre de change aura été tirée.

GENE-

GENEVE.

Les négocians, les banquiers & les changeurs de cette ville tiennent leurs écritures en *Livres* de 20 fols, & le *Sol* de 12 *Deniers*. Mais le Gouvernement & les petits marchands & boutiquiers comptent par *Florins* de 12 fols, & le fol de 4 quarts, ou 12 deniers, argent de Geneve. Nous montrerons mieux les rapports de ces monnoies, par la méthode suivante, favoir :

<i>Ecu.</i>	<i>Livres.</i>	<i>Florins.</i>	<i>Sols.</i>	<i>Sols de Geneve.</i>	<i>Quarts.</i>	<i>Deniers.</i>	<i>Den. de Geneve.</i>
1	3	10½	60	126	504	720	1512
	1	3½	20	42	168	240	504
		1	5½	12	48	68½	144
			1	2½	8½	12	25½
				1	4	5½	12
					1	1½	3
						1	2½

Et on réduit 2 Ecus par 21 florins.
 2 Livres . 7 florins.
 10 Sols . 21 fols de Geneve.
 10 Deniers . 21 fenins, ou deniers de Geneve.

Voici les monnoies réelles de cette ville, ainsi que leurs valeurs :

D'Or, La *Pistole* vicille de 11 livres 10 fols, ou 40 florins 3 fols.
 La *Pistole* neuve de Geneve, de la fabrication de 1752, pe-
 fant 106 grains d'or du titre de 22 carats, à 10 livres,
 ou 35 florins de Geneve.
D'Argent, Le *Bajoir*, à 3 l. 15 f., ou 13 florins 1½ f. de Geneve.
 L'*Ecu*, ou *Patacon*, à 3 l. ou 10 fl. 6 f.
 Des *Pieces* de 10, & de 5 fols, ou de 1 florin, 9 fols &
 de 10½ fols de Geneve.

Quelques especes étrangères ont cours à Geneve, aux prix suivans, pl. ou m.

La <i>Pistole</i> d'Espagne & le louis vieux de France, à	11 l. 11 f.
Le Louis neuf de France & la Guinée d'Angleterre	14 . 13 .
La <i>Moëde</i> , de 6400 rées de Portugal.	25 . -- .
Le <i>Sequin</i> de Venise & le ducat de Hollande.	6 . 10 .
L' <i>Ecu</i> vieux de 6 livres de France	3 . 6 .
L' <i>Ecu</i> neuf dit	3 . 13½

<i>Monnoies,</i>	La Genovine	41. 10 f.
<i>Poids, Me-</i>	L'Ecu d'argent neuf, de Savoye	4 . 5 .
<i>ures &c.</i>	Le Ducat Romain	3 . 15 .

GENEVE.

L'Once, pour les essais de l'or, se divise en 24 carats, & le carat en 24, ou en 32 parties. Le carat d'or fin vaut à Geneve 48 $\frac{1}{2}$ fols, plus ou moins; ce qui fait pour l'once, environ 58 livres 4 fols.

Le Marc, pour les essais de l'argent, se divise en 12 deniers & le denier en 24 grains. Le denier d'argent fin vaut à Geneve environ 54 $\frac{1}{2}$ fols, & le marc 32 livres, 14 fols, plus ou moins.

Le Patacon, ou écu de Geneve, contient, d'après son rapport avec les pistoles d'or, 32 $\frac{33}{100}$ as d'or fin, & il a lui même 467 $\frac{88}{100}$ as d'argent fin, dont la valeur répond à 46 $\frac{3}{4}$ fols, argent de Hollande; ainsi la proportion de l'or à l'argent, est comme 1 à 14 $\frac{13}{5}$.

Le Marc, pour peser l'or & l'argent, se divise en 8 onces, 64 gros, 192 deniers, ou en 4608 grains, qui répondent à 4617 grains, poids de France, & ceux-ci à 5107 as, poids de troyes de Hollande.

100 Marcs de Geneve font 99 $\frac{3}{4}$ mares, poids de troyes de Hollande, & 100 Marcs de Hollande 100 $\frac{1}{4}$ mares de Geneve.

On se sert à Geneve des poids suivans, pour peser les marchandises; favoir:

La Livre, *poids fort*, est de 18 onces, ou de 432 deniers, & elle répond à 11490 as, poids de troyes de Hollande; elle sert pour les marchandises grossieres.

La Livre, *poids foible*, est de 15 onces, 360 deniers, ou 8640 grains, qui répondent à 9575 as. Elle est en usage pour peser la soie & d'autres marchandises fines.

100 lb, poids fort, qui font 120 lb, poids foible, répondent à 111 $\frac{1}{2}$ lb, poids de commerce d'Amsterdam.

La *Coupe*, mesure de grains, contient 110 lb, poids fort de froment.

Le Last d'Amsterdam contient . . . 37 $\frac{1}{2}$ coupes de Geneve.

Le *Char*, mesure de vin, contient 12 fetiers, ou 576 pots.

Le *Setier* se divise en 24 *Quarterons*, ou en 48 *Pots*.

100 Pots de Geneve, font 80 mingles d'Amsterdam.

L'Aune de France de 527 $\frac{1}{2}$ lignes du pied de roi, est en usage à Geneve pour les étoffes de toute espee, particulièrement pour les toiles en gros.

L'Aune de Geneve, mesurant 507 lignes de France, est destinée pour les toiles en détail.

100 Aunes de France, en font 104 de Geneve, ou 172 $\frac{3}{4}$ d'Amsterdam.

100 Aunes de Geneve répondent à 96 $\frac{1}{2}$ aunes de France, ou 165 $\frac{1}{2}$ d'Amst.

Le Pied de Geneve est de 216 $\frac{3}{8}$ lignes de France, de long.

100 Pieds de Geneve font 171 $\frac{3}{8}$ pieds d'Amsterdam, &

100 Pieds d'Amsterdam . 58 $\frac{1}{4}$ pieds de Geneve.

L'Acres de terre du païs de Geneve, est de 40 toises de long & 30 toises de large, la toise y est comptée pour 36 pieds quarrés de France. *Monnoies, Poids, Mesures &c.*

Cours des changes de Geneve, favoir :

GENEVE.

Sur Amsterdam,	1 écu de 3 l. cour. contre 90 d. vls. bco. pl. ou moins.
Leipfig,	11 liv. 15 f. cour. pl. ou m. 1 louis d'or de 5 thlr.
Lyon & Paris,	100 liv. 168 l. de 20 f. tourn. pl. ou m.
Turin,	1 écu dit 86 f. de Piémont, pl. ou m.

L'ufance des lettres de change tirées de Hollande, d'Angleterre & de France, sur Geneve, est de 1 mois de 30 jours; & si elles sont d'Italie & d'Allemagne, l'ufance est de 15 jours de vue. On tire les lettres de change sur l'Italie & l'Allemagne à plusieurs jours de vue; sur la France, l'Angleterre & la Hollande, à deux ufances.

Nous donnerons ici les extraits des art. 3. 8 & 9 du Tit. 18 des réglemens du commerce de Geneve, qui traitent des lettres de change.

Art. III. Les porteurs de lettres de change seront tenus d'en exiger le payement à l'échéance, & à défaut de payement, de les faire protester, pour le plus tard, dans les cinq jours après celui de l'échéance, dans lesquels celui du dimanche ne fera pas compté.

Art. VIII. Les lettres de change qui seront tirées de cette ville (Geneve) à vue, ou à quelque jours de vue, devront être présentées, pour le plus tard, dans deux mois de la date d'icelles, à défaut de quoi elles seront au péril & risque du porteur.

Art. IX. Ceux qui prétendront quelque recours ou garantie contre quelqu'un de cette ville, au fujet de lettres de change par lui tirées, ou endossées, qui auront été protestées ici, seront obligés de faire signifier le protêt & exercer leur action dans huit jours, s'ils sont domiciliés dans cette ville; dans un mois, s'ils demeurent à Lyon, en Suisse, ou en Savoye; dans deux, s'ils sont domiciliés dans quelque autre ville de France, Italie, Allemagne, Flandre & Hollande; dans trois, si c'est en Angleterre, Suede, ou Dannemarc; dans quatre, si c'est en Espagne, ou Portugal.

Et si les lettres ont été protestées hors de cette ville, les délais pour recourir contre quelque bourgeois, ou habitant d'icelle, seront pour les lettres protestées à Lyon, en Suisse ou Savoye, d'un mois; pour celles protestées dans d'autres villes de France, Italie, Allemagne, Flandre, & Hollande, de deux; pour celles protestées en Angleterre, Suede, ou Dannemarc, de trois; & de quatre pour celles protestées en Espagne, ou Portugal, le tout à compter du jour & date des protêts; à faute de ce, les porteurs d'icelles seront déchus du droit qu'ils pouvoient avoir contre les tireurs, ou endosseurs.

*Monnoies,
Poids, Me-
sures, &c.*

G O A.

GOA. Capitale des établissemens des Portugais, dans les Indes orientales. On y compte par *Pardos*, *Tangas*, *Vintins*, & *Bazarucos*, dont le rapport respectif, est le suivant, favoir;

<i>Pardos.</i>	<i>Bons-Tangas.</i>	<i>Mauvais-Tangas.</i>	<i>Bons-Vintins.</i>	<i>Mauvais-Vintins.</i>	<i>Rées.</i>	<i>Bons-Bazarucos.</i>	<i>Mauv. Bazar.</i>
1	4	5	16	20	240	300	360
	1	1 $\frac{1}{4}$	4	5	60	75	90
		1	3 $\frac{1}{2}$	4	48	60	72
			1	1 $\frac{1}{4}$	15	18 $\frac{3}{4}$	22 $\frac{1}{2}$
				1	12	15	18
					1	1 $\frac{1}{4}$	1 $\frac{1}{2}$
						1	1 $\frac{1}{2}$

Les monnoies réelles de Goa font les suivantes, favoir :

D'Or, Le *S. Thomas*, du poids d'un ducat, mais du titre seulement de 18 carats; il n'est reçu à Madras, qu'à celui de 75 toques: il vaut 11 bons-tangas, pl. ou moins.

D'Argent, Le *Pardo-Serafin* vaut 5 bons-tangas, 300 rées, 375 bons-bazarucos, ou 450 mauvais-bazarucos.

Le *Simple Pardo* vaut 4 bons-tangas, comme il est dit ci-dessus.

D'Étain & de Cuivre, des bazarucos bons & mauvais.

Le Sequin de Venise vaut à Goa 11 $\frac{1}{2}$ bons-tangas, pl. ou moins.

La Pagode y vaut 10 bons-tangas, plus ou moins.

La Piaïtre d'Espagne, qui se nomme *Pardo-Real*, vaut 440 rées ou 550 bons-bazarucos.

Le Larin de Perse, vaut 110 bons-bazarucos.

Tous les poids de Portugal pour les marchandises, & sur tout le quintal de 4 arrobas, & l'arrobe de 32 lb, font en usage à Goa, ou l'on se sert aussi des poids indiens suivans, favoir :

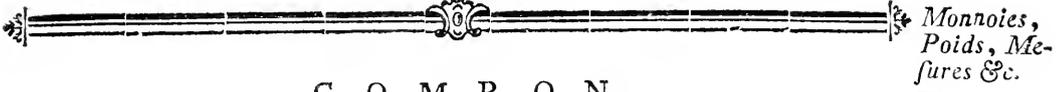
Le *Maund*, pesant 12 lb de Portugal, sert pour le miel, l'huile & le beurre.

Le *Bahar*, qui est de 3 $\frac{1}{2}$ quintaux de Portugal, sert à peser le poivre & autres épiceries

Le *Candil*, se compose de 20 maunds, & le maund de 24 medidas.

C'est avec cette *Medida*, qu'on y mesure le bled, le ris, & les autres denrées: néanmoins le ris s'y vend par *fardos*, ou balles, du poids de 3 $\frac{1}{2}$ maunds.

L'aune appelée *Vara*, ou *Covado*, y est de même longueur que la vara, ou covado de Portugal.



Monnoies,
Poids, Mé-
sures &c.

G O M R O N.

On compte dans cette ville, située dans le Golfe Persique en Asie, G O M R O N.
par *Mamoudis* courans de 20 *Gaffas*.

Le *Toman* vaut 100 mamoudis courans.

Le *Bassi*, ou *Abbassi* neuf, vaut 2 mamoudis courans.

On peut voir à l'article de Perse, les autres monnoies de ce Royaume, dont la plupart ont cours à Gomron.

Le titre de l'argent des mamoudis est extrêmement foible, la matiere en étant composée de $\frac{2}{3}$ d'argent & $\frac{1}{3}$ de cuivre.

100 Mamoudis blancs, ou d'argent, frappés à Avefa, ou Avifa, dans le Chufistan, pesent $71\frac{3}{4}$ miscals, poids de Gomron, qui répondent à 6942 as, poids de troyes de Hollande; ainsi, le mamoudi de Gomron contient 28 as d'argent de Hollande.

Il y avoit auparavant, dans cette ville, des monnoies meilleures que celles d'aujourd'hui, dont les principales étoient des roupies d'argent, du titre de 11 deniers & 6 grains, & des mamoudis d'argent du même titre, dont 8 pieces valoient une piastre d'Espagne, & 16 un sequin de Venise. Mais ces especes sont maintenant extrêmement rares, & on les regarde moins comme monnoies qu'en qualité de marchandise sur laquelle on peut faire quelque profit.

On se sert à Gomron de deux poids, nommés l'un & l'autre *Mon*.

Le grand mon, qui sert à peser les victuailles, répond à $7\frac{1}{2}$ lb, poids de Fr.

Le petit mon, qui est en usage pour les autres marchandises, répond à $6\frac{1}{4}$ lb, poids de France; or,

10 Grands mons sont 12 petits mons, ou 1 mon-bazar de Bengale.

Le Mon-bazar de Bengale répond à $74\frac{3}{8}$ lb, poids de com. d'Amsterdam.

La *Gueze*, ou aune de Gomron, dont 93 font 100 yards d'Angleterre, est de 436 lignes de France; or,

100 Guezes de Gomron font environ $142\frac{1}{2}$ aunes d'Amsterdam.



G O T H E M B O U R G. V O Y E Z S U E D E.



Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.

H A M B O U R G.

HAMBOURG.

On tient les écritures dans cette ville en marcs ou *Mark* de 16 fols lubs, ou *Lübs-Schilling*, & le fol de 12 deniers ou *Pfenings*.

La *Reichsthaler* est de 3 marcs, 48 fols lubs, ou de 576 deniers.

La *Thaler*, ou écu de change, est de 2 marcs, 32 fols lubs, ou 384 deniers.

La Livre de gros, *Pfund-flöemisch*, se divise en 24 escalins ou *Schillings-flöemisch*, & l'escalin en 12 gros, ou *Groot-flöemisch*.

Voici la réduction réciproque de ces monnoies, favoir :

<i>Livre.</i>	<i>Reichsthales.</i>	<i>Thalers.</i>	<i>Marc.</i>	<i>Escalins.</i>	<i>Sols lübs.</i>	<i>Gros.</i>	<i>Dreylings.</i>	<i>Deniers.</i>
1	2½	3¾	7½	20	120	240	720	1440
	1	1½	3	8	48	96	288	576
		1	2	5⅓	32	64	192	384
			1	2⅔	16	32	96	192
				1	6	12	36	72
					1	2	6	12
						1	3	6
							1	2

On peut autrement faire la réduction de ces monnoies, de cette façon :

- 4 Livres de gros par 10 reichsthales ou 30 marcs.
- 2 Reichsthales . 3 thalers ou 6 marcs.
- 8 Escalins, ou 96 gros, 3 marcs ou 48 fols lubs.

Toutes ces monnoies ont dans le commerce deux valeurs, dont l'une se nomme argent de banque ; l'autre est l'argent courant.

L'*Argent de banque* est composé de reichsthales d'espece vieilles d'Allemagne, qui sont reçues par la banque de Hambourg à 1 par mille de bénéfice contre les reichsthales valeur de banque.

La valeur intrinseque de ces monnoies est 24 p^s meilleure que celle de l'argent courant. L'agio qui en détermine la différence, roule de 24 à 26 p^s, plus ou moins.

L'*Argent courant* est proprement celui que la ville de Hambourg fait frapper pour son usage particulier, comme nous le dirons ci-après.

On connoît dans le commerce de cette ville une troisieme valeur de monnoies, qu'on nomme *Leichter-geld*, ou argent léger, laquelle est attribuée à plusieurs especes étrangères, à qui l'on donne une valeur idéale, pour en faire ensuite plus facilement la réduction en argent courant & en argent de banque, par le moyen des agios respectifs qui baissent ou qui haillent chaque jour dans le Commerce. Par exemple, l'on compte :

Les Reichsthalers d'espece de constitution pour	4 marcs, avec	33	} pour cent pl. ou m. de perte contre l'ar- gent de banque.	} <i>Monnoies, Poids, Me- sures, &c.</i> <hr/> HAMBOURG.
Les Reichsthalers d'espece de convention	4 dites	42		
Les Ecus vieux de France	4 dites	38		
Les Florins vieux d'Empire & les pieces fi- nes de $\frac{2}{3}$	2 dites	27		
Les Ducats de Hollande, d'Allemagne, &c.	8 $\frac{1}{4}$ dites	41		
Les Pistoles, les Louis, les Fredericks, les Georges, les Augustes & autres monnoies d'egale valeur.	15 dites	40		

Voici les monnoies réelles de la ville de Hambourg.

D'Or, La *Portugaloese*, ou Portugaise du poids de 10 ducats, dont les neuves valent environ 75 marcs, argent courant, & les vieilles quelques marcs de moins, suivant qu'elles sont usées.

Le *Ducat*, qui vaut 7 marcs argent courant, plus ou moins, les doubles ducats valent le double.

D'Argent, La *Reichsthale* d'espece vieille, qui vaut 3 m. 11 f. courans plus ou moins.

La *Thaler*, de 2 marcs, ou de 32 fols lubes courans.

Le *Mark*, de 16 fols lubes courans.

De Billon, Des pieces de 8, de 4, de 2, de 1 fol, de $\frac{1}{2}$ & de $\frac{1}{4}$ de fols lubes.

Les principales especes étrangères ont cours à Hambourg aux prix suivants, plus ou moins, favoir:

Argent courant.
m. β. s.

Les Louis d'or vieux, la Pistole, le Frederick, le George, l'Auguste &c. à	13	.	.
Le Ducat de Hollande, celui d'Allemagne &c.	7	8	.
Le Ducat de Dannemarc	6	.	.
Le Florin d'or de Hanovre	5	8	.
Les Reichsthalers d'espece de constitution, & celles de Dan- nemarc, & de Suede	3	11	.
La Reichsthale d'espece de convention, & les écus de Hol- lande & de France vieux.	3	5	.
Les autres monnoies connues, tant d'or que d'argent, à proportion.			

Il nous reste à marquer les poids & titres des monnoies que la ville de Hambourg fait fabriquer pour son usage.

67 Ducats y sont taillés d'un marc d'or du titre de 23 carats, 8 grains.

8 Reichsthalers d'espece sont aussi taillés d'un marc d'argent de 14 loths, 4 grains.

11 $\frac{1}{2}$ Rthlrs ou 34 marcs en pieces depuis 2 m. jusqu'à 2 fols lubes, } font taillés
12 Rthlrs ou 36 marcs en pieces d'un fol lub, & } chacun
12 $\frac{1}{2}$ Rthlrs ou 38 marcs en pieces de $\frac{1}{2}$ fol & de $\frac{1}{4}$ de fol. } d'un marc
d'argent de
divers titres.

Monnoies, Poids, Mesures &c. Voici, au reste, les poids & titres respectifs de ces dernières monnoies qui font de la fabrication de l'année 1726, savoir:

		Mars. Loths. Pfenings.			Loths. Gr. ou Den. Gr.	
HAMBOURG.	50 Thalers, ou doubles marcs, pesant	3	14	11	du titre	12 ou 9 .
	100 Mares simples	3	14	11	12 . 9 .
	200 Pieces de 8 sols lubs	4	11	4	10 . 7 12
	400 Pieces de 4 sols lubs	5	3	10	9 . 6 18
	800 Pieces de 2 sols lubs	6	11	9	7 . 5 6
	1600 Pieces de 1 fol lubs	7	6	8	6 . 4 12
	3200 Pieces de $\frac{1}{2}$ fol lubs	10	8	6	4 . 3 .
	6400 Pieces de $\frac{1}{4}$ fol lubs	14	9	3 . 2 6

Nous trouvons, d'après cela, que la reichsthale courante de Hambourg contient 429 as d'argent fin, & que sa valeur intrinseque répond à 2 fl. 2 f. 14 d. argent de Hollande. Pour trouver celle de la reichsthale de banque de Hambourg, on n'a qu'à prendre deux reichsthales d'espece vieille d'Allemagne dont l'une pèsera 608 as d'argent du titre de 14 loths, 4 grains, & dont l'autre n'aura que 600 as d'argent du titre de 14 loths, & l'on trouve que le contenu moyen d'argent fin de ces deux monnoies sera de 532 as, poids de troyes de Hollande, dont la valeur répond à peu près à celle de la rixdale de banque d'Amsterdam. Au reste, lorsque le ducat d'or vaut à Hambourg 2 reichsthales, argent de banque, la reichsthale de banque de Hambourg contient 35 $\frac{54}{100}$ as d'or fin, & la reichsthale courante de la même ville 28 $\frac{66}{100}$ as d'or fin; mais nous devons remarquer que la valeur du ducat y varie tous les jours, & qu'il est difficile de déterminer quelque chose de certain à cet égard.

Le Marc, pour les essais de l'or, se divise en 24 carats ou *Karate*, & le carat en 12 grains ou *Græn*: il a donc 288 grains. L'or se vend par ducats, dont le titre est de 23 $\frac{1}{2}$ carats, la proportion étant de 282 grains d'or fin, qui font égaux à un marc, poids de Cologne, d'or de ce titre, pour 67 ducats en especes; ou, ce qui est la même chose, 47 marcs, poids de Cologne, d'or fin, pour 3216 ducats; or chaque ducat répond à 4 $\frac{14}{100}$ grains d'or fin, & il vaut 96 sols lubs, argent de banque, plus ou moins.

Le Marc, pour les essais de l'argent, se divise en 16 loths, & le *Loth* en 18 grains ou *Græn*: le marc étant également de 288 grains, le marc d'argent fin en barres se paye 28 marcs beo, plus ou moins.

L'argent œuvré est du titre de 12 loths & 3 grains, ce qui répond à 9 deniers & 3 grains, & la marque des essayeurs consiste en trois tours.

Le Marc de Cologne, poids de l'or & de l'argent, dont on se sert dans la ville de Hambourg, répond, suivant M. Tillet, à 7 onces, 5 gros 7 $\frac{1}{2}$ grains, qui font 4866 as, poids de troyes de Hollande. Il se divise, comme celui de la ville de Cologne, en 8 onces, 16 loths, 64 quentins, 256 pfenings, 4352 *Esches*, ou 65536 *Richtpfenings-theile*.

100 Marcs de Hambourg font 95 marcs, poids de troyes de Holl. *Monnoies,*
 100 Marcs de Hollande . 105 $\frac{1}{2}$ marcs de Hambourg. *Poids, Me-*

Les perles & les diamants se peient par carats de 4 grains. Le carat *ures &c.*
 se divise en 4, 8, 16, 32 & 64 parties: le loth, poids de Cologne, *HAMBOURG.*
 répond à environ 71 carats; donc le carat pese 4 $\frac{1}{4}$ as, poids de
 Hollande.

La livre, poids d'Apothicaire, en usage à Hambourg & dans pres-
 que toutes les villes d'Allemagne, est de 12 onces, 96 drachmes, 288
 scrupules, ou 5760 grains. L'once répond à 621 as, poids de Hollande.
 34 lb, poids d'Apothicaire de Hambourg, font 33 lb, poids d'Apothicaire
 de Hollande.

La livre, *Pfund*, poids de commerce, doit répondre, suivant l'ef-
 fai que M. Tillet avoit fait de la $\frac{1}{2}$ livre qu'on lui remit & qui pesoit 7
 onces, 7 gros & 23 grains de France, à 10085 as, poids de troyes
 de Hollande: elle se divise en 16 onces, 32 loths, 128 quentins ou
 512 pfenings.

Le *Schiffpfund*, ou schlb, poids ordinaire du commerce, est composé
 de 2 $\frac{1}{2}$ Centner, 20 Ltb ou 280 lb. Le *Lispfund*, ou Ltb, est donc de
 14 lb: cependant,

Le schlb, poids de voiture, se divise en 20 Ltb ou 320 lb; le Ltb comp-
 té pour 16 lb.

Le Schlb, poids à laine & à plumes de lit, est de 28 steins ou 280 lb:
 le *Stein* est de 10 lb.

Le Schlb, poids à lin, est enfin de 14 steins ou 280 lb, le stein est
 de 20 lb.

Le *Centner*, ou quintal, est de 112 lb, poids de commerce de
 Hambourg.

100 lb de cette ville font 98 $\frac{1}{10}$ lb, poids de commerce d'Amsterdam.

100 lb d'Amsterdam . 102 lb, poids de commerce de Hambourg.

Le *Last*, mesure de froment, de seigle & de pois, contient 3 *Wis-*
pels, 30 *Scheffels*, 60 *Fasf*, 120 *Himtens*, ou 480 *Spint*.

Le *Last* d'orge & d'avoine n'a que 2 *Wispels*, mais il est égal au *last*
 de froment.

Le *Stock* d'orge, qui a 1 $\frac{1}{2}$ *last*, contient les mesures suivantes, favoir;

Stock, Last, Wispels, Scheffels, Fass, Himtens, Spints, Grosse-Maas, Kleine-Maas.

1	.	1 $\frac{1}{2}$.	3	.	30	.	90	.	180	.	720	.	2880	.	5760
		1	.	2	.	20	.	60	.	120	.	480	.	1920	.	3840
				1	.	10	.	30	.	60	.	240	.	960	.	1920
						1	.	3	.	6	.	24	.	96	.	192
								1	.	2	.	8	.	32	.	64
										1	.	4	.	16	.	32
												1	.	4	.	8
														1	.	2

Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.

12 Last de Hambourg font 13 last d'Amsterdam.

Le *Fuder*, ou tonneau de vin, se divise comme suit, favoir.

HAMBOURG.									
<i>Fuder</i> ,	<i>Alms</i> ,	<i>Ankers</i> ,	<i>Eimers</i> ,	<i>Viertels</i> ,	<i>Stübgens</i> ,	<i>Kannen</i> ,	<i>Quartiers</i> ,	<i>Oeffels</i> .	
1	6	24	30	120	240	480	960	1920	
	1	4	5	20	40	80	160	320	
		1	1½	5	10	20	40	80	
			1	4	8	16	32	64	
				1	2	4	8	16	
						1	2	4	
							1	2	
								1	2

100 Viertels, ou veltes de Hambourg, en font $99\frac{3}{4}$ d'Amsterdam, &
100 Stübgens de Hambourg répondent à $304\frac{2}{5}$ mingles d'Amsterdam.

La Barrique, *Oxhoft*, de vin de Bordeaux, rend 62 à 64 stübgens à Hambourg.

L'Eau-de-vie s'y vend par la mesure de 30 viertels ou 60 stübgens.

La pipe d'huile contient net 320 lb , poids de com. de Hambourg de ce liquide.

La Piece d'huile de baleine est de 2 barrils, ou *Tonnen*, dont un contient 32 stübgens, ou environ 224 lb pesant d'huile.

La *Tonne*, ou barril de biere, contient 48 stübgens ou 192 quartiers.

La *Mille*, ou lieue de Hambourg & d'Allemagne, est de 24000 pieds, mesure de Rhin, qui font 23188 pieds de France.

Le *Morgen*, mesure d'arpentage, a 120 ruthes de long, sur 5 de largeur.

La *Ruthe* a 8 aunes, le *Klafter* en a 3, ou 6 pieds de Hambourg.

Le *Faden*, ou toise de Hambourg, est de 80 pouces de hauteur, & d'autant de profondeur.

Le *Mißberger-faden*, ou toise à fumier, a $6\frac{2}{3}$ pieds de hauteur & 8 de profondeur. 5 Toises à fumier font donc 6 toises ordinaires de Hambourg.

L'Aune, *Elle*, de Hambourg a 2 pieds, *Fuff*, 4 quarts, ou 24 pouces ou *Zollen*. L'aune contient 254 lignes de France, le pied en mesure 127. Or,

100 Aunes de Hambourg font 83 aunes d'Amsterdam, &

100 Aunes d'Amsterdam . $120\frac{2}{5}$ aunes de Hambourg;

100 Pieds de Hambourg font $100\frac{2}{5}$ pieds d'Amsterdam, &

100 Pieds d'Amsterdam . $99\frac{2}{5}$ pieds de Hambourg.

Pour mesurer certaines marchandises, on se sert à Hambourg de l'aune de Brabant, dont les 5 font 6 aunes de Hambourg.

Le Last de sel de Lunebourg est compté pour 12 tonnes ou barrils.

Le Last de harengs , de goudron , d'huile de baleine &c. est de *Monnoies, Poids, Mesures &c.*
 12 barrils.
 Le Last de fel de France, d'Espagne & de Portugal est de 18 barrils.
 Le Cent de fel de France rend 11½ à 11¼ last à Hambourg. HAMBOURG.

Le grand millier s'y compte pour 1200 piec.	Le <i>Webe</i> s'y compte pour 72 piec.
Le petit millier, 1000	Le <i>Schock</i> , 60
Le <i>Ring</i> , 240	Le <i>Zimmer</i> , 40
La <i>Grosse</i> , 144	Le <i>Steige</i> , 20
Le grand cent, 120	La douzaine 12
Le petit cent, 100	Le <i>Decher</i> 10

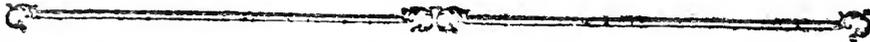
Cours des changes de Hambourg.

Sur Amsterdam, 1 thlr. bco. contre	33½ fols bco. pl. ou m.
Copenhague, 100 rthlr. bco.	130 rdlr. courans, pl. ou m.
Leipzig, 100 rthlr.	145 rthlr., courans.
Lisbonne, 43 8 vls. bco. pl. ou m.	1 cruſ. velho, de 400 rées.
Londres, 34 8 vls. bco. pl. ou m.	1 2 sterling
Madrid &c. 87 8 vls. bco. pl. ou m.	1 ducat de change.
Paris &c. 25 8 vls. bco. pl. ou m.	1 écu de 60 f. tournois.
Venise, 88 8 vls. bco. pl. ou m.	1 ducat bco.
Vienne, 100 rthlr. bco.	146 thlr. cour. par caisse.

On fournit à Hambourg les lettres de change sur les villes ci-dessus, à plusieurs échéances longues ou courtes, & principalement sur l'Allemagne à 6 semaines de date, sur la Hollande à 2 mois de date, & sur France, Espagne, Portugal & Italie à 1, 1½ ou 2 Usances.

L'Usance des lettres d'Allemagne est comptée à Hambourg pour 14 jours depuis & compris la date de l'acceptation; celle des lettres de France & d'Angleterre est d'un mois effectif; celle enfin des lettres d'Espagne, de Portugal & d'Italie est de deux mois effectifs.

Les lettres de change payables dans Hambourg ont 12 jours de faveur, dans lesquels sont compris celui de l'échéance, les dimanches & les fêtes.



H A N O V R E.

On compte dans cet Electorat d'Allemagne par *Thaler* de 36 *Mariengroschen*, chacun de 8 8 ou *pfenings* argent courant. La division de cette *Thaler* se fait de la même maniere que celle de la *Thaler* de Brunswick. HANOVRE.

Monnoies,
Poids, Mesures &c.

HANOVRE.

Voici les monnoies réelles qui ont cours à Hanovre.

D'Or, Le *George* de $4\frac{2}{3}$ thalers.
Le *Ducat* de $2\frac{2}{3}$ thalers.
Le Florin, *Goldgulden*, de 2 thalers.
Les doubles Florins, les demis & les quarts de florins valent à proportion de ce prix.

D'Argent. La *Reichsthaler* d'espece de 48 marien-groschen.
Des pieces de $\frac{2}{3}$, fines & grosses, de 24 marien-Groschen.
Les demis & les quarts de ces pieces valent à proportion.

De Billon. Des pieces de 3, de 2 de $1\frac{1}{2}$ & de 1 *Marien-Groschen*.

Plusieurs monnoies étrangères ont cours à Hanovre aux prix suivans ;

Le Louis d'or neuf de France	.	5	thl.	24	mgr.
La Pistole, le Louis, le Carl & le Frederick d'or.		4		24	
Le Ducat Danois de 12 marcs	.	2		$4\frac{1}{2}$	
L'Ecu neuf de France	.	1		$1\frac{1}{4}$	
Le Ducaton de Hollande	.	1		20	

La fabrication des monnoies de Hanovre est, de même que dans l'Empire, comme suit :

- 67 Ducats, chacun de $2\frac{2}{3}$ thalers, sont taillés d'un marc, poids de Cologne, d'or du titre de 23 carats & 8 grains.
- 72 Florins d'or, chacun de 2 thalers, sont fabriqués d'un marc de même poids, d'or du titre de 18 carats & 10 grains.
- 8 Reichsthaler d'espece sont fabriquées d'un marc de même poids d'argent du titre de 14 loths 4 grains, ou de 10 deniers 16 grains ; ainsi 9 reichsthaler contiennent exactement un marc, poids de Cologne, d'argent fin. Les 9 reichsthaler valent, au reste, 12 thalers courantes ; ou 18 pieces de $\frac{2}{3}$, 36 pieces de $\frac{1}{3}$, ou 72 pieces de $\frac{1}{6}$ ce qui est de même que des $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ & $\frac{1}{8}$ de rhlr. d'espece.
- 12 $\frac{2}{3}$ Thalers courantes, en pieces de 3 marien-groschen, ou de 2 bons-gros, sont fabriquées d'un marc d'argent fin, &
- 12 $\frac{1}{2}$ Thalers, en pieces de 1 bon-gros, sont tirées du même marc d'argent.

La Thaler courante de Hanovre doit contenir $26\frac{24}{100}$ as d'or fin, ou $405\frac{33}{100}$ as d'argent fin, & elle vaut par conséquent au pair $40\frac{1}{2}$ sols, argent de Hollande.

La proportion de l'or à l'argent à Hanovre, est comme 1 à $15\frac{1}{3}$.

L'or & l'argent en especes ou en matiere, la soie & le poil de chameau, se pesent par le marc, poids de Cologne.

Le Marc, pour les essais de l'or, est de 24 carats, ou de 288 grains. *Monnoies, Poids, Mesures &c.*
 Le Marc, pour les essais de l'argent, est de 16 loths, ou de 288 grains.

La Livre forte, *Pfund-schwer*, poids de commerce, est de 3 centners, ou 336 lb.

Le Schff, ou *Schiffpfund*, est de 20 Lfb, ou 280 lb.

Le *Centner*, ou Quintal, est de 8 Lfb, ou 112 lb; & le *Lispfund* de 14 lb.

La Pierre, ou *Stein* de lin, pese 20 lb: celle de laine en pese 10.

La Livre ordinaire a 2 marcs, 16 onces, 32 *Loths*, 128 *Quentins* ou 512 *Artgens*. Elle répond à 10127 as, poids de troyes de Hollande.

100 lb, poids de commerce de Hanovre, font 98½ lb d'Amsterdam &

100 lb d'Amsterdam environ . 101½ lb de Hanovre.

La Livre, poids d'Apothicaire, est de 12 onces, 96 drachmes, 288 scrupules, ou 5760 grains. Elle répond à 7595 as de Hollande.

Le *Last*, mesure de bled, contient 2 *Wispels*, 16 *Malters*, ou 96 *Him:ens* de Brunswick.

Le *Last* d'Amsterdam, répond à 93½ *Him:ens* de Brunswick.

Le *Fuder*, ou tonneau, mesure pour les liquides, contient les mesures suivantes, favoir:

Fuder, Oxhoft, Abms, Eimers, Ancres, Stüb:gens, Kanne ou Maaf, Quartiers, Naffels.

I	.	4	.	6	.	15	.	24	.	240	.	480	.	960	.	1920
I	.	1½	.	3¾	.	6	.	60	.	120	.	240	.	480	.	960
I	.	2½	.	4	.	40	.	80	.	160	.	320	.	640	.	1280
				I	.	1½	.	16	.	32	.	64	.	128	.	256
						I	.	10	.	20	.	40	.	80	.	160
								I	.	2	.	4	.	8	.	16
										I	.	2	.	4	.	8
												I	.	2	.	4
														I	.	2

100 Stüb:gens de Hanovre font 326⅓ mingles d'Amsterdam:

Le Barril à miel, *Honig-Tonne*, contient 25½ stüb:gens & pese 300 lb.

La Piece de biere, *Fass-bier*, a 104 stüb:gens, ou 208 kanne.

La *Mille*, ou lieue de Hanovre, est de 2274 ruthes de Zelle, ce qui répond à 32594 pieds de France.

La *Ruthe* a 16 pieds de long, ou 192 pouces.

Le *Morgen*, mesure d'arpentage, contient 120 ruthes quarrées:

46 Morgens de Hanovre font 35 acres de France.

L'Aune de Hanovre, *Elle*, est de 21½ pouces, ou 258 lignes de France.

Monnoies, Poids, Mesures &c. Le Pied, dont 2 font l'aune de Hanovre, a 12 pouces, 96 parties, ou 144 lignes, qui font 129 lignes de France.

HANOVRE.

100 Aunes de Hanovre font	84 $\frac{5}{16}$ aunes d'Amsterdam, &
100 Aunes d'Amsterdam	118 $\frac{3}{8}$ aunes de Hanovre.
100 Pieds de Hanovre font	102 $\frac{1}{2}$ pieds d'Amsterdam, &
100 Pieds d'Amsterdam	97 $\frac{1}{2}$ pieds de Hanovre.

H E I D E L B E R G.

HEIDELBERG. On compte dans cette ville & dans tout le Palatinat, en Allemagne, par Florins, *Gulden*, de 60 Kreuzers, & le *Kreutzer* de 4 deniers, ou *pfenings*.

Le Florin contient aussi 15 *Batzes*, 20 *Groschen*, ou 30 *Albus*.

La *Thaler* est de 1 $\frac{1}{2}$ florin, & vaut ainsi 45 albus, ou 90 kreutzers.

Les monnoies réelles de ce país font les suivantes :

D'Or, Le *Carolin* de 10 fl. 42 kr.; & le $\frac{1}{2}$ carolin, à proportion.

La Piece d'Or de 5 thalers.

Le Ducat d'Empire de 4 fl. 48 kreutzers.

D'Argent. Des pieces de 24, 20, 15, 10, 4 & 2 kreutzers, dont la valeur est tenue depuis 1765, sur le pied de celle d'argent de convention.

100 lb , poids de commerce de Heidelberg, font 132 $\frac{1}{7}$ lb d'Amsterdam.

Le *Malter*, mesure de bled, a 4 *Simmers*, 8 *Messens*, 16 *Seckters*, ou 64 *Gescheids*.

Le Last d'Amsterdam, mesure 28 $\frac{1}{2}$ malters de Heidelberg.

Le *Fuder*, ou Tonneau, contient 10 ahms, 120 viertels, ou 480 maas.

100 Maas de Heidelberg font 193 $\frac{1}{3}$ mingles d'Amsterdam.

Le Pied de Heidelberg est long de 125 $\frac{1}{2}$ lignes de France.

100 Pieds de Heidelberg font 98 pieds d'Amsterdam, &

100 Pieds d'Amsterdam, 102 pieds de Heidelberg.

L'Aune y est de même longueur qu'à Munich.





H I L D E S H E I M.

Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.

HILDESHEIM.

Grand Evêché d'Allemagne avec titre de Principauté. On y compte comme à Brunswick par *Thalers* de 36 *Marien-Groschen*, chacun de 8 $\frac{1}{2}$ ou *Pfenings* courans.

Les monnoies réelles font des piéces de $\frac{1}{3}$, de la valeur de 24 *marien-groschen*; des deniers & des quarts de ces mêmes piéces; des monnoies de 3 & de $1\frac{1}{2}$ *marien-groschen*: enfin, des *Mathieux* & des *Demis-Mathieux*, de 4 & de 2 deniers ou *pfenings*.

En 1763 le Prince-Evêque y fit battre des monnoies d'or, de la valeur de 5 *thalers*; & d'argent de 24, de 12, de 6, de 3, de 2, & de $1\frac{1}{2}$ *marien-groschen*, à la taille & au titre de l'argent courant de convention.

L'or & l'argent se pesent à Hildesheim, par le marc de Cologne, qu'on divise en 24 carats, ou 288 grains, pour les essais de l'or; & en 12 deniers, ou *pfenings*, ou 288 grains, pour les essais de l'argent.

Le *Schippfund*, ou *Schß*, poids de commerce, est de 20 *Lß* ou 280 *ß*.

Le *Centner*, ou *Quintal*, de 11 *steins*, ou pierres, ou de 110 *ß*.

Le *Lispfund* ou *Lß* de 14 *ß*, & le *Stein* ou pierre de 10 *ß*.

La Livre forte, *Pfundschwer*, répond à 300 *ß* & la *Wage* de fer, à 120 *ß*.

La Livre ordinaire se divise en 2 marcs, 16 onces, 32 loths, 128 quintins, 512 *pfenings*, ou 1024 *hellers*.

100 *ß* de Hildesheim font $94\frac{1}{4}$ *ß*, poids de comm. d'Amsterdam, &
100 *ß* d'Amsterdam font $105\frac{1}{4}$ *ß* de Hildesheim.

Le *Fuder*, mesure de bled, contient $13\frac{1}{2}$ *Malters*, 40 *Scheffels*, ou 80 *Hintems*.

Le Laft d'Amsterdam répond à $112\frac{1}{2}$ *hintems* de Hildesheim.

Le *Fuder*, ou tonneau de vin, est de 4 barriques, 6 *Abms*, 120 *Viertel*, 240 *Stübgens*, 950 *Quartiers*, ou 1920 *Oeffels*.

La Barrique d'huile de poisson, *Oxhoft-tran*, contient 2 *Tonnes*, ou barrils, 12 *stechkane*, ou 192 *mengels*.

Le *Morgen*, mesure d'arpentage, contient 120 ruthes carrées.

La *Ruthe* a 8 aunes, ou 16 pieds de longueur.

L'Aune, *Elle*, a 2 pieds, & elle est de $24\frac{3}{16}$ lignes de France de long.

100 Aunes de Hildesheim font $81\frac{1}{2}$ aunes d'Amsterdam, &
100 Pieds de la même ville font $98\frac{1}{2}$ pieds d'Amsterdam.

Le Laft ordinaire est de 12 barrils ou tonnes.

Le Laft de sel d'Espagne, est composé de 18 barrils.

Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.

HONGRIE.

Presque toutes les monnoies de l'Empire & surtout celles d'Autriche, ont cours dans ce Royaume. Nous en donnerons le détail le plus étendu qu'il sera possible.

La *Reichsthaler* d'Espece d'Empire, qu'on nomme en Hongrie *Egysthaler* vaut 2 Florins, 20 *Chustaken*, ou 40 Gros d'Empire ou *Caszargaras*.
La *Thaler* courante, nommée *Egymagyartaller*, vaut $1\frac{1}{2}$ florin, 15 *chustacken* ou 30 gros d'Empire.

Le Florin d'Empire, *Egyforinth*, ou *Nemecsky-Zlaty* se divise comme suit, favoir:

Egy-forinth, *Chustaken*, *Caszargaras*, *Polturas*, *Kreutzars*, *Penz-Kraslowszki*, *g du Rhin*, *Babka*,

I	.	IO	.	20	.	40	.	60	.	100	.	240	.	720
		I	.	2	.	4	.	6	.	10	.	24	.	72
				I	.	2	.	3	.	5	.	12	.	36
						I	.	$1\frac{1}{2}$.	$2\frac{1}{2}$.	6	.	18
								I	.	$1\frac{2}{3}$.	4	.	12
										I	.	$2\frac{2}{3}$.	$7\frac{1}{3}$
												I	.	3

Voici quelques autres monnoies, qui ont cours en Hongrie:

L'*Uberszky-Zlaty*, ou florin de Hongrie, vaut $17\frac{1}{2}$ gros d'Empire.

Le *Pul Zlaty*, ou le demi Florin d'Empire, vaut 10 gros.

Le *Sesztak* ou *Mariasz*, est une piece de 17 creizers.

Le *Hetes*, ou *Szedmak*, est une autre piece de 7 creizers.

Le *Pataz* est 1 gros simple, dont 4 font 1 gros d'Empire.

La *Babka*, est une petite monnoie qui vaut $\frac{1}{3}$ de denier.

Au reste, le florin d'Empire, vaut 120 gros de Hongrie, dans la Haute Hongrie; & seulement 100 gros, dans la Basse Hongrie.

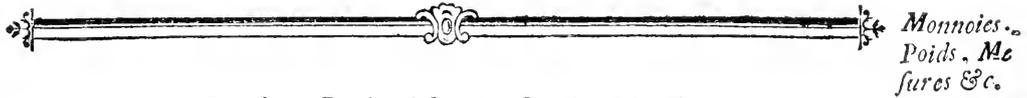
Le Gros d'Empire, vaut dans la Haute Hongrie 6 gros de Hongrie, & seulement 5 dans la Basse Hongrie.

Le Ducat d'or de *Kremnitz* vaut $4\frac{1}{2}$ florins d'Empire; les lettres initiales K. B. qu'on voit dans le ducat de ce nom signifient *Kermecz* & *Banya*, qui veulent dire que l'or de cette monnoie a été tiré des mines de *Kermecz*, ou *Kremnitz* en Hongrie.

67 Ducats y font taillés d'un marc d'or, du titre de 23 carats 9 grains.
25 Florins en pieces de $\frac{1}{2}$ gros, de *polturates*, *kreutzers*, gros simples, sont fabriqués d'un marc d'argent fin, &

30 Florins en pieces de 1 denier ou de 3 *babkas*, du même marc d'argent: chaque monnoie étant de différent titre.

On trouvera dans l'article de Vienne en Autriche ce qui manque au détail des monnoies de Hongrie & de leurs valeurs, ainsi que des poids & mesures de ce Royaume.



Monnoies.
Poids, Mesures &c.

L A J A M A I Q U E.

LA JAMAÏQUE.

On compte dans cette Isle de l'Amérique méridionale, appartenant à l'Angleterre, par Livres, *Pounds*, de 20 *Schellings*, chacun de 12 d. ou *pences*, argent courant, dont la valeur est 40 $\frac{1}{3}$ plus foible que celle de l'argent sterling d'Angleterre; car,

100 Livres sterlings font 140 livres courantes de la Jamaïque.

Le peu d'especes d'or & d'argent d'Angleterre qu'on voit dans cette Isle, y a cours dans le même proportion.

Dans les Isles Angloises *sous le vent*, la livre de compte qu'on divise également en 20 fols, & le fol en 12 deniers, est d'un tiers inférieure à la livre tournois de France; ainsi,

100 Livres tournois font 133 $\frac{1}{3}$ livres des Isles angloises sous le vent.

Dans toutes ces Isles, sans même excepter celle de la Jamaïque, les piastras & les especes d'or de Portugal, font les monnoies les plus abondantes: leurs prix respectifs y font proportionnés aux valeurs des monnoies particulieres de chaque Isle. Les especes d'or & d'argent d'Angleterre y font au contraire très-rares, & l'on n'y voit pas non plus beaucoup de billets de banque de Londres, & d'effets du gouvernement.

Le quintal de 100 lb , poids de la Jamaïque, & des autres Isles angloises, répond à 112 lb , avoir du poids d'Angleterre.

Les mesures pour les bleds, les matieres liquides & les aunages font semblables à celles en usage à Londres.



L E J A P O N.

LE JAPON.

On compte dans cet Empire de l'Asie, de plusieurs manieres, dont la principale est par *Taël*, *Telles* ou *Tayes* de 10 mas, & le *Mas* ou *Maes* par 10 *Kanderines* ou *Conderies*. Le *Taël* est compté par les Hollandois pour 3 $\frac{1}{2}$ florins, qui est à peu près sa valeur.

Les monnoies réelles d'or du Japon font des rouleaux oblongs, dont les poids respectifs déterminent les valeurs. Par Exemple:

L'*Oban* est un lingot d'or pesant 1114 as, poids de troyes de

II PARTIE.

S

Monnoies, Poids, Mesures &c. Hollande, dont le titre répond à 22 carats, & la valeur intrinsèque à environ $14\frac{2}{3}$ ducats, ou 75 fl. 6 f. argent de Hollande.

LE JAPON. Le *Coban*, ou *Coupang*, est une piece d'or pesant 371 as, du titre de 22 carats, qui vaut $4\frac{2}{3}$ ducats ou 25 fl. 2 f. argent de Hollande.

Le *Yebebo*, qui est la plus petite monnoie d'or, vaut environ 5 fl. de Hollande. Cependant l'or du Coban du Japon n'est regardé à Madras que sur le pied de 87 toques, qui répondent seulement à $20\frac{2}{3}$ carats.

Les monnoies d'argent du Japon font des barres, grandes & petites, dont le titre de la matiere répond à 11 deniers. On enveloppe dans du papier un certain nombre de ces barres dont on fait une masse du poids de 50 taëls. On y voit aussi des pieces d'argent qui ressemblent à des feves de toute grandeur. La plus grosse barre d'argent, taillée pour servir de monnoie, est du poids d'environ 4690 as, poids de troyes de Hollande, & la plus petite d'environ 115 as. La valeur intrinsèque de la premiere répond à $21\frac{1}{2}$ fl. celle de l'autre est d'environ $10\frac{1}{2}$ sols, argent de Hollande.

Le *Schuit*, est une monnoie du Japon pesant 3195 as d'argent du titre de 11 deniers, dont la valeur intrinsèque répond à 14 fl. 13 f. argent de Hollande.

La *Cache*, est une monnoie de cuivre percée par le milieu, dont 600 pieces enfilées avec un cordon valent un taël.

La Piastre d'Espagne vaut au Japon environ 74 Conderies.

Le *Pikul* ou *Pecul*, poids de commerce, est composé de 100 *Cuttis*, qui font 130 lb, avoir du poids d'Angleterre, ou $119\frac{2}{3}$ lb d'Amsterdam.

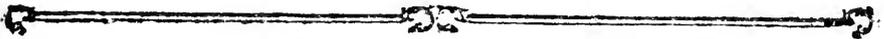
La *Managoga*, mesure de ris, est composée de 10000 *Ikmagogas*.

L'*Ikmagoga* est de 1000 *Ikgogas*; & l'*Ikgoga* de 100 Gantas.

La *Ganta* se divise en 3 *Cocas*, la *Coca* est la plus petite des mesures.

L'*Inck*, ou le *Tattamy*, est une aune de la longueur de $342\frac{1}{2}$ lignes de France.

100 *Inck*, ou *Tattamys*, font $275\frac{2}{3}$ aunes d'Amsterdam.



I S L E S.

ISLES.

On compte généralement dans toutes les Isles de l'Amérique appartenant à la France, par *Livres* de 20 sols, & le *Sol* de 12 *Deniers*, argent courant des Isles; dont la valeur est inférieure à celle de l'argent de France de $50 p\frac{2}{3}$; car,

100 Livres tournois font 150 livres argent courant des Isles.

On se fert dans toutes les Isles françoises du poids de marc de France.

*Monnoies,
Poids, Mesures &c.*

ISLES.

K O N I G S B E R G.

On compte dans cette ville & dans tout le royaume de Prusse, par KONIGSBERG
Florins, *Gulden*, de 30 gros ou *groschen*, courans de Prusse. Il y
a, au reste, plusieurs autres monnoies, dont voici les rapports, favoir;

<i>Thaler</i> , ou <i>Ecu</i> .	<i>Zweydrittelstücke</i> .	<i>Gulden</i> .	<i>Gutegroschen</i> .	<i>Groschen</i> .	<i>Schellinge</i> .	<i>Pfeninge</i> .
ou <i>Piece de 3/4</i> .	ou <i>Florins</i> .	ou <i>Bons-gros</i> .	ou <i>Gros</i> .	ou <i>Escatins</i> .	ou <i>Den</i> .	
1	1 1/2	3	24	90	270	1620
	1	2	16	60	180	1080
		1	8	30	90	540
			1	3 1/4	11 1/4	67 1/2
				1	3	18
					1	6

Indépendamment des monnoies de Brandebourg rapportées à l'article
de Berlin, qui toutes ont cours dans la Prusse, on y voit rouler aussi
les especes suivantes;

Le Ducat de Hollande	.	.	à 9 fl.	1. gr. pl. ou m.
La Reichsthale d'espece	.	.	4	15.
La Reichsthale d'Albert	.	.	4	10.
Le Rouble neuf	.	.	3	20.
La <i>Tympfe</i> , monnoie de bon argent de Prusse,	.	.		18.
Le <i>Szoflak</i> , ou <i>Sechfer</i>	.	.		6.
La <i>Duytke</i> , dite	.	.		3.

Le Marc, pour peser l'or & l'argent, est égal à celui de Dantzick.

La livre, poids de commerce, est égale à celle de Berlin. On la
divise en 16 onces, 32 loths, 128 quantlins, ou 512 pfenings. Le
vieux poids de Konigsberg étoit 23 p² plus foible que celui de Berlin
qu'on nomme poids nouveau de Prusse.

Le *Schiffpfund* ou *Schß* est composé de 3 centners, 20 Lth ou 330 th,
poids nouveau.

Le *Centner*, ou quintal, est de 110 th; & le *Lispfund* de 16 1/2 th.

La grande pierre, *Große Stein*, est de 33 th; la petite pierre, *kleine
stein*, est de 20 th.

Monnoies, Poids. Mesures &c. 100 lb, poids nouveau de commerce de Königsberg, font 94 $\frac{7}{8}$ lb d'Amsterdam, ainsi :

Le Centner de 110 lb de Königsberg répond à 104 $\frac{1}{2}$ lb d'Amsterdam.

KONIGSBERG.

Le *Last*, mesure de bled, est composé de 24 barrils ou *Tonnen*, 56 $\frac{1}{2}$ *Scheffels* nouveaux, 60 *Scheffels* vieux, 240 *Viertels*, ou 960 *Metzens*.

Le *Last* de Königsberg est à peu près égal à celui d'Amsterdam.

Le *Last* de fel d'Espagne & de France est de 18 barrils ou tonnes.

Le Cent, *Honderd*, de fel de Hollande, ne rend à Königsberg que 5 $\frac{1}{2}$ *last*, mesure de fel.

Les mesures pour les matieres liquides, y font les mêmes qu'à Dantzick.

Le *Stof* en est seulement plus petit que dans cette dernière ville ; car,

100 *Stofs* à vin de Dantzick font 119 $\frac{3}{4}$ *stofs* ordinaires de Königsberg, & 100 *Stofs* de Königsberg 120 $\frac{1}{2}$ mingles d'Amsterdam.

L'Aune de Berlin est en usage à Königsberg : elle est de 295 $\frac{3}{8}$ lignes.

L'Aune de Königsberg étoit de 254 $\frac{4}{8}$ lignes, & le pied de 136 $\frac{2}{8}$ lignes.

100 Aunes de Berlin, qui en font 116 de Königsberg, répondent à 96 $\frac{3}{4}$ d'Amsterdam.

100 Pieds de Prusse répondent à 108 $\frac{1}{4}$ pieds d'Amsterdam.

Cours des changes de Königsberg.

Sur Amsterdam,	306 gros, pl. ou m.	contre 1 \mathcal{L} vls. courant.
Berlin . . .	100 thlr. courant . . .	99 thlr. pl. ou m.
Dantzick . .	100 fl. cour . . .	132 fl. pl. ou m.
Hambourg . .	132 gros pl. ou m. . .	1 rthlr. bco.

On tire les lettres de change sur Amsterdam à 71 ou 41 jours de date, sur Hambourg à 6 ou 3 semaines, & sur Berlin & Dantzick à plusieurs jours de vue.

Les lettres payables dans Königsberg ont 3 jours de faveur après celui de leur échéance.





Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.

L E I P Z I G.

On compte dans cette ville, à Dresde & dans tout l'Electorat de Saxe par *Thaler* de 24 bons-gros, *Gute-groschen*, & le bon-gros de 12 deniers ou *Pfenings*, argent courant.

La *Reichsthaler d'Espece* vaut $1\frac{1}{2}$ thaler courante, 2 florins d'Empire, 32 bons-gros, 384 pfenings, ou 768 hellers courans.

Le Florin d'Empire, *Reichsgulden*, vaut 16 bons-gros.

Le Florin de Misnie vaut 21 bons-gros. Le vieux *Schock* est de 20 bons-gros & le nouveau *Schock* en contient 60.

La réduction de ces monnoies peut être faite de la maniere suivante ;

5 Reichsthaler d'espece par	.	4 thalers courantes.
2 Thalers courantes	.	3 florins d'Empire.
7 dites	.	8 florins de Misnie.
5 dites, par 6 vieux schocks de gros,		ou par 2 nouveaux schocks de gros.

Voici les monnoies réelles de Saxe, favoir :

D'Or, L'*Auguste*, de la fabrication depuis 1753, à 5 Thalers : le double-Auguste & le demi-Auguste valent à proportion.

Le Ducat vaut depuis $2\frac{3}{4}$ à $2\frac{5}{8}$ thalers.

Le Florin d'or, *Gold-gulden*, vaut $2\frac{1}{4}$ thalers.

D'Argent, La *Reichsthaler* d'espece, de 32 bons-gros courans.

La Piece de $\frac{2}{3}$, *Zweydrittelstucke*, ou $\frac{1}{2}$ rthlr, de 16 bons-gros.

On nomme aussi cette piece florin, ou *Gulden* ; & le $\frac{1}{4}$ rthlr. $\frac{1}{2}$ florin.

Des pieces de 4, 2 & 1 bons-gros ou *Gute-groschen*.

De Billon. Des pieces de 6, 3 & 1 deniers ou *Pfenings*.

Il y a, au surplus, dans cet Electorat, des monnoies vieilles de la fabrication de Leipzig depuis 1690 jusqu'en 1763, lesquelles portent les même noms que l'argent nouveau courant, quoique celui-ci soit de moindre valeur que celles-là de 11 r^{os} : car l'argent vieux de la fabrication de Leipzig vaut en Saxe depuis 1763, comme suit :

La Reichsthaler d'espece, à $35\frac{1}{2}$ bons-gros, argent nouveau.

Le Florin, ou la piece de $\frac{2}{3}$, à $17\frac{3}{4}$ dits, les autres monnoies à proportion.

Le demi-florin, ou la piece de $\frac{1}{3}$, à $8\frac{3}{8}$ dits, } portion.

*Monnoies,
Poids. Me-
sures &c.*

Il fut ordonné en Saxe, en 1763, que les monnoies étrangères suivantes y auroient cours

LEIPZIG.	Le Louis d'or vieux de France, & la Pistole de Brunswick, de	4 thlr. 20 g. à 5 thlr. — g.	
	Le Ducat d'empire	2	18 $\frac{1}{2}$ à 2 20 $\frac{1}{4}$
	Le Ducat de Crennitz, le Gigliato de Flo- rence & le sequin de Venise	2	19 à 2 20 $\frac{1}{2}$
	Le Ducat de Hollande	2	18 à 2 20
	Le Carolin d'or	6	3 à 6 6
	Le Max d'or	4	2 à 4 4
	Le Souverain	3	4 à 8 9
	L'Ecu neuf de France	1	12 $\frac{1}{2}$ } courant.
	L'Ecu vieux dit	1	9 }

Cependant on échange dans le commerce ces monnoies sur le pied suivant, favoir :

Les Ducats comptés à 2 $\frac{3}{4}$ thalers, gagnent 3 $\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$ pl. ou m.	} Contre l'argent courant nouveau de Saxe.
Les Louis d'or vieux & les pistoles, à 5 thlr., gagnent ou perdent 1 p $\frac{0}{0}$ pl. ou m.	
Les Louis neufs & les Carolins, à 6 $\frac{1}{2}$ thlr., perdent 3 $\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$ pl. ou m.	
Les Max d'or, à 4 $\frac{1}{2}$ thlr., perdent 3 p $\frac{0}{0}$ pl. ou m.	
Les Écus neufs de France, à 1 $\frac{2}{3}$ thlr., perdent 3 $\frac{3}{4}$ p $\frac{0}{0}$ pl. ou m.	

Les payemens des lettres de change se font en Saxe depuis 1763, favoir :

Avec de l'argent courant nouveau de Saxe en pieces grandes & petites.

Avec des Augustes d'or, des Pistoles, des Louis, des Fredericks,
& des Carls, à 5 thlr. piece.

Avec des Louis blancs ou Ecus vieux de France, comptés à 1 $\frac{1}{3}$ thlr.
& sous la déduction de 4 $\frac{1}{4}$ p $\frac{0}{0}$.

La Thaler en Louis d'or contient 25 as d'or fin; & la thaler couran-
te de Saxe est estimée contenir environ 25 $\frac{1}{2}$ as d'or fin, ou 364 $\frac{80}{100}$ as d'ar-
gent fin; ainsi elle répond à environ 36 $\frac{1}{2}$ sols, argent de Hollande.

Nous devons maintenant expliquer les poids & les titres respectifs des
monnoies vieilles & neuves de Saxe, qui ont aujourd'hui cours dans
son commerce.

Celles de la fabrication de Leipzig de 1690, sont à la taille de 8
reichsthales d'espece au marc, poids de Cologne, d'argent du titre de 14
lots 4 grains, qui répond à 10 deniers 16 grains; & a cette proporti-
on les $\frac{1}{2}$, les $\frac{1}{4}$ & les $\frac{1}{8}$ de reichsthales; de maniere que dans un marc d'ar-

gent fin il devoit entrer 9 reichsthales, 12 thalers, 18 florins ou pieces de $\frac{2}{3}$, 36 pieces de $\frac{1}{3}$, ou 72 pieces de $\frac{1}{6}$. Chaque reichsthale de cette fabricatoin valoit avant 1763, 32 gute-grofchen ou bons-gros argent vieux courant de Saxe; & elle vaut depuis cette époque 35 $\frac{1}{2}$ bons-gros, argent nouveau de Saxe, comme nous l'avons déjà remarqué.

Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.

LEIPZIG.

Les monnoies de Saxe de la fabrication de 1763, font sur le pied de celles de convention. On y taille 8 $\frac{1}{2}$ reichsthales d'espece d'un marc, poids de Cologne, d'argent du titre de 13 loths 6 grains, qui répond à 10 deniers; & à cette proportion les $\frac{1}{2}$, les $\frac{3}{4}$ & les $\frac{1}{8}$ de reichsthale: par conséquent il entre dans un marc d'argent fin, 10 reichsthales, 13 $\frac{1}{2}$ thalers, 20 florins ou pieces de $\frac{2}{3}$, 40 pieces de $\frac{1}{3}$, ou 80 pieces de $\frac{1}{6}$. La reichsthale de cette fabrication vaut 32 bons-gros, argent courant nouveau de Saxe.

67 Ducats y font taillés d'un marc d'or du titre de 23 carats 8 grains; & le prix du ducat fut établi à 4 fl. argent vieux, qui font 4 fl. 76 gros, argent nouveau.

72 Florins d'or, *gold-gulden*, font taillés d'un marc d'or, du titre de 18 carats 10 grains; & le prix du florin fut établi à 3 florins, argent vieux; qui font 3 fl. 5 $\frac{1}{4}$ bons-gros, argent nouveau.

Le Marc, pour les états de l'or, se divise en 24 carats, & le carat en 12 grains.

Le Marc, pour les essais de l'argent, se divise en 16 loths, & le *Loth* en 18 grains.

Le Marc de ducats légers de poids, vaut 189 thlr., argent nouveau, plus ou moins.

Le Marc d'argent fin vaut 13 thlr., argent nouveau, plus ou moins.

La proportion de l'or à l'argent est en Saxe comme 1 à 15 $\frac{1}{5}$.

L'argent œuvré dans toute la Saxe est du titre de 12 loths, qui répond à 9 deniers, & la marque des essayeurs consiste en deux épées.

Le Marc, poids de l'or & de l'argent, est nommé *Marc de Cologne*, quoique le marc en usage à *Dresde* soit de 8 as plus foible que celui de la ville de Cologne, n'ayant que 7 onces 5 gros 3 $\frac{1}{2}$ grains, poids de France, qui répondent à 4861 as, poids de troyes de Hollande. Mr. Tillet, qui en a fait l'essai, observe, au surplus, que le marc, poids de *Freyberg*, ville située à six lieues de *Dresde*, est plus foible de 1 $\frac{1}{2}$ grain que le marc de *Dresde*: au reste,

100 Marcs de *Dresde* font 94 $\frac{1}{2}$ marcs, poids de troyes de Hollande, &
100 Marcs de Hollande 105 $\frac{1}{3}$ marcs, poids de *Dresde*.

Le *Centner*, ou quintal, poids de commerce, est de 5 steins, de 110 lb, poids de commerce, de 102 lb, poids de boucherie, de 114 lb, poids des mines, ou de 118 lb, poids d'acier. Il répond à environ 104 lb, poids de commerce d'Amsterdam.

- Monnoies*, Le *Stein*, ou pierre, est de 22 ^{lb}, & la *Wage* de fer de 2 Steins ou 44 ^{lb}.
- Poids, Mesures &c.* La livre ou *Pfund*, se divise en 2 marcs, 32 *loibs*, 128 *quintilems*, 512 *pfenings*, ou 4680 grains.
- LEIPZIG. Le *Wispel*, mesure de bled, a 2 *Malters*, 24 *Scheffels*, 96 *Viertels*, 384 *Metzen*, ou 1536 *Mœffgen*. Le scheffel a 64 mœffgen.
- Le Last d'Amsterdam contient 21 scheffels de Leipzig, ou $27\frac{6}{11}$ scheffels de Dresde; c'est du scheffel de Dresde qu'on se sert en Saxe.
- 16 Scheffels de Leipzig en font 21 de Dresde.
- Le *Fuder* de vin contient 2 ³/₄ *Fass*, 5 *Eimers*, 756 *Kannen*, ou 1512 *Nœffels*.
- Le *Oxboft*, ou barrique de vin de Bordeaux, contient 2 ³/₄ eimers de Leipzig, ou 3 eimers de Dresde.
- L'*Eimer* de Leipzig contient 63 kannen de Leipzig, ou 81 kannen de Dresde.
- L'*Eimer* de Dresde contient 72 kannen de Dresde, ou 56 kannen de Leipzig.
- 100 Mingles d'Amsterdam font $98\frac{4}{5}$ kannen de Leipzig ou $127\frac{1}{5}$ kannen de Dresde.
- Le *Fass*, ou tonneau de biere de Dresde, contient 4 *Tonnen*, ou barrils, ou 420 kannen.
- Le *Fass*, ou tonneau de biere de Leipzig, contient 4 *Tonnen*, ou barrils, ou 300 kannen.
- L'Aune de Dresde, *Elle*, a 2 pieds, 4 quarts, ou 24 pouces; ou $250\frac{2}{15}$ lignes de France.
- Le Pied de Dresde, *Fuff*, a 12 pouces, ou 120 parties, ou $125\frac{5}{7}$ lignes dites.
- L'Aune de Leipzig, qui a 2 pieds, est de $250\frac{6}{15}$ lignes, & le pied de $125\frac{3}{15}$.
- 100 Aunes d'Amsterdam en font $122\frac{1}{5}$ de Leipzig, ou $121\frac{2}{15}$ de Dresde,
- 100 Pieds dits en font . . . $100\frac{11}{15}$ de Leipzig, ou $100\frac{2}{5}$ de Dresde.
- La *Ruthe* de Saxe mesure $15\frac{1}{2}$ pieds de Leipzig, ou $1900\frac{2}{5}$ lignes de France.
- Le *Klafter* a 3 aunes, ou 6 pieds; le *Stab* est de 2 aunes ou 4 pieds.
- Le *Schragen* de bois a 3 klafters de long, 1 klafter de profondeur, ou 27 aunes quarrées.
- La *Mille* de Saxe est, suivant les ordonnances de Saxe, de 2000 ruthes, chacune de 8 aunes de Dresde, qui font 32000 pieds de cette ville: elle répond à 27378 pieds de France.
- L'Acres, ou *Aker*, mesure d'arpentage de Saxe, est de 300 ruthes quarrées.

Cours des changes de Leipzig.

*Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.*

Sur Amsterdam, 142 thlr. cour. nouv. ou en louis d'or, contre	100 rixd. bco.	
Augsbourg, 99 thlr. dites	100 thlr. cour.	LEIPZIG.
Francfort S. M. 99 thlr. dites	100 thlr. cour.	
Hambourg, 143 thlr. dites	100 rthl. bco.	
Londres, 6 thlr. dites	1 £ sterling.	
Lyon & Paris, 75 thlr. dites	100 écus.	
Vienne, 99 thlr. dites	100 thlr. cour.	

Les lettres de change qu'on tire de Leipzig sur les villes sus-mencionnées, font pour la plupart à 1 ou 2 usances.

L'usance est comptée à Leipzig pour 14 jours après celui de la date de l'acceptation. Les lettres qui sont payables dans cette ville, n'ont aucun jour de grace, attendu qu'elles doivent être protéstées, en cas de refus de payement, dans le même jour de l'échéance. Les lettres qui sont payables à vue, peuvent, en cas de besoin, être présentées un jour de fête & même le dimanche, lorsque, sur-tout, c'est un voyageur qui en est le porteur; mais on peut attendre le jour après, pour tirer le protêt à défaut de payement.

Les lettres de change qui sont payables dans Leipzig pendant les foires qui s'y tiennent trois fois l'an, doivent être acceptées à la foire de la nouvel an, dans les quatre premiers jours, quoiqu'il soit d'usage de continuer les acceptations jusqu'au huitième jour de la foire; au lieu qu'aux foires de Pâque & de la St. Michel, qui commencent, l'une le troisième dimanche après Pâque, l'autre le dimanche qui suit le jour de la St. Michel, les acceptations doivent se faire avant 10 heures du matin du vendredi de la première semaine de la foire. Les cinq premiers jours de la seconde semaine de chaque foire sont destinés pour faire le payement des lettres de change; mais on en exige les payemens pour le 12 Janvier pendant la foire de la nouvel an, & pendant celles de Pâque & de la St. Michel pour le jeudi de la seconde semaine de la foire; & en cas de refus de payement, le protêt doit se faire ces jours-là même avant 10 heures du soir.

Enfin, les lettres de change payables dans Leipzig à plusieurs jours, mois ou semaines de date ou de vue après les foires, doivent commencer à courir, suivant l'ordonnance du 21 Fevrier 1754, dès le 16 Janvier pour la foire de la nouvel an, & pour les deux autres foires, dès le lundi après la seconde semaine de chacune des deux autres.



Monnoies,
Poids, Mesures &c.

LIEBAU.

L I E B A U.

On compte dans cette ville, à Mittau & à Windau en Courlande, par *Reichsthalers d'Albert* de 3 florins, ou de 90 gros, ou *Groschen*.

Le Florin, *Gulden*, a 30 gros, le gros 3 escalins ou *Schellings*, ou 18 *pfenings*.

Toutes les monnoies de Prusse ont cours dans le Duché de Courlande. Le *Schiffpfund*, ou Sch tb , poids de commerce, contient 20 L tb , ou 400 tb .

Le *Lispfund* a 20 tb .

100 tb , poids de Courlande, font environ 83 $\frac{3}{4}$ tb poids de comm. d'Amsterd.

On se fert souvent à Liebau des poids de commerce de Lubeck.

Le Last de froment, de seigle, d'orge & de pois a 48 Loofs.

Le Last d'avoine & de dreche contient 60 loofs.

Le Last d'Amsterdam mesure environ 46 $\frac{3}{4}$ loofs de Courlande.

Tout le reste se trouve expliqué à l'article de Konigsberg, où les Courlandois remettent leur papier sur l'étranger pour y être négocié.

L I E G E.

LIEGE. Cette ville, celle de Maestricht & la plus grande partie du Cercle de Westphalie en Allemagne, comptent par florins, *Guldens*, de 20 fols, *Stuivers*, & le fol de 16 deniers, ou *Pennings*, ou de 4 *Oertjes*, nommés aussi *Liards* ou *Aidans*.

Le *Patacon*, ou Ecu, vaut 4 florins, 8 escalins, 80 fols, 320 oertjes, ou 1280 deniers de Liege.

Les monnoies réelles de cette ville, font les suivantes, favoir :

D'Or. Le *Ducat* de 8 $\frac{1}{2}$ florins, ou 17 escalins.

Le Florin d'or, 5 florins courans, ou 10 escalins.

D'Argent. Le *Patacon*, ou Ecu, de 4 fl. 2 $\frac{1}{2}$ l., ou 8 $\frac{1}{4}$ escalins.

L'Escalin, ou *Schelling*, de 10 fols, ou *stuyvers*.

Le $\frac{1}{2}$ Escalin, nommé *Blamuse*, de 5 fols.

Voici les prix de quelques especes étrangères :

Le Souverain de Brabant, vaut environ	25 fl. 10 f.	<i>Monnoies, Poids, Me- sures &c.</i>
La Guinée Angloise & le Louis neuf de France	19 —	
La Rofenoble	18 —	
La Pistole d'Espagne & le Louis vieux de France	15 5	
Le Ducat	8 10	<hr/> L I E G E.
Le Ducaton des Pais-bas	5 5	
L'Ecu neuf de France	4 15	
La Piastre d'Espagne & la Rixdale de Hollande	4 3	

Le Patacon, ou Ecu courant de Liege, contient $33\frac{5}{100}$ as d'or fin, ou $492\frac{1}{100}$ as d'argent fin; & il vaut au pair, environ $49\frac{1}{4}$ sols, argent de Hollande. La proportion de l'or à l'argent est donc à Liege comme 1 à $14\frac{2}{3}$.

Le Marc de Liege, poids de l'or & de l'argent, est 3 as plus fort que celui d'Amsterdam; il a ainsi 5123 as; & au contraire,

La Livre, poids de commerce de Liege, est 4 p^o plus foible que celle de commerce d'Amsterdam, n'ayant que 9884 as.

Le Last de Liege contient 96 *Setiers*; mais il est tant soit peu plus petit que celui d'Amsterdam, qui contient environ $97\frac{1}{4}$ setiers de Liege.

L'Aune mesure $244\frac{1}{2}$ lignes de France, & le pied $12\frac{1}{2}$.

100 Aunes de Liege font $79\frac{2}{100}$ aunes d'Amsterdam, &

100 Pieds dits . $101\frac{1}{2}$ pieds dits.

Les changes roulent à Liege sur le pied suivant, favoir :

Sur Amsterdam 164 fl., plus ou moins, pour 100 fl. courans.

Bruxelles 100 Patacons, plus ou moins, 100 rixd. de change.

Paris 47 Stuivers, plus ou moins, 1 écu de 60 f. tournois.



Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.

L I L L E.

L I L L E. On compte dans cette ville de la Flandre française, soit par *Livres Fla-*
mandes de 20 escalins, & l'*Escalin* de 12 gros; soit par florins, ou *Goul-*
des, de 20 fols, ou *Patards*, & le fol de 12 deniers, ou *Pennings*.

On fait la division de ces monnoies de la maniere suivante, savoir :

<i>Livres Flamandes, Ecus, Florins, Livres tournois, Escalins, Patards, fols tournois, Gros, Deniers, Pennings.</i>																		
I	.	$2\frac{1}{2}$.	6	.	$7\frac{1}{2}$.	20	.	120	.	150	.	240	.	1800	.	1920
		I	.	$2\frac{2}{5}$.	3	.	8	.	48	.	60	.	96	.	720	.	768
				I	.	$1\frac{1}{2}$.	$3\frac{1}{2}$.	20	.	25	.	40	.	300	.	320
						I	.	$2\frac{2}{3}$.	16	.	20	.	32	.	240	.	256
								I	.	6	.	$7\frac{1}{2}$.	12	.	90	.	96
										I	.	$1\frac{1}{2}$.	2	.	15	.	16
												I	.	$1\frac{1}{2}$.	12	.	$12\frac{4}{5}$
														I	.	$7\frac{1}{2}$.	8
																I	.	$1\frac{1}{12}$

On peut faire la réduction des principales de ces monnoies comme suit :

- 2 Livres de gros par 5 écus, 12 florins ou 15 livres tournois,
- 4 Florins 5 livres tournois, &c.
- 3 Livres tournois 8 escalins.

Toutes les monnoies de France ont cours à Lille, sans aucune diffé-
rence, soit dans les noms, soit dans les valeurs. Il y a d'ailleurs dans
cette ville un hôtel des monnoies, qui fabrique pour l'usage de la Flandre
seulement, des pieces d'argent de la valeur de 4 & de 2 livres, de 20,
10 & 5 fols, qui n'ont point cours dans les autres Provinces du
Royaume.

Ces monnoies sont à la taille de $6\frac{1}{2}$ pieces de 4 livres, de 13 dites de
2 livres, ou de 26 livres en livres & en pieces de 20, de 10 & de 5
fols au marc, poids de France, d'argent du titre de 10 deniers & 7
grains, dont le foiblage est de $\frac{1}{15}$ d'une piece de 4 livres, & 2 grains
d'Echarseté.

Nous estimons que la livre de gros, ou livre flamande, argent de
Lille, contient $48\frac{1}{2}$ as d'or fin, ou $696\frac{1}{2}$ as d'argent fin, & qu'elle vaut
conséquemment au pair 3 florins, 9 fols, 10 deniers, argent de
Hollande.

Le poids de commerce de Lille est 14 p² plus foible, que celui de
France.

Le poids d'Anvers, qui y est aussi en usage, sous le nom de *poids fort*, sert pour la soie, la cochenille & autres articles semblables. *Monnoies, Poids, Mesures &c.*

100 lb, poids léger de Lille, font environ 87 lb, poids de comm. d'Amsterd. &
100 lb, poids fort de Lille, 94 lb d'Amsterdam. LILLE.

La mesure pour les bleds est nommée *Raziere* : il y en a deux, dont l'une sert pour mesurer le froment & le seigle, & l'autre pour mesurer l'avoine & les fèves; cette dernière s'appelle *Raziere de Mars*.

Le Last de Lille est composé de 38 razieres de froment, ou de 40 razieres d'avoine: le last d'Amsterdam contient $41\frac{1}{5}$ des premières, ou $43\frac{1}{7}$ des dernières.

L'Eau de vie s'y vend par *Lots*, ou pots.

La Piece de vin de Bourgogne contient 110 pots;

La Barrique de vin de Bordeaux en mesure 105, &

La Pipe d'huile d'Espagne, d'Italie & de Provence 206.

L'huile de lin, de choux & de navets, se vend par barrils de 30 pots.

100 Pots ou lots de Lille font 190 mingles d'Amsterdam.

L'Aune y est $71\frac{1}{2}$ p^o plus courte, qu'à Paris.

100 Aunes de Lille font $100\frac{1}{4}$ aunes d'Amsterdam, &

100 Aunes d'Amsterdam $99\frac{1}{2}$ aunes de Lille.

Changes de Lille sur les villes suivantes, savoir :

Sur Amsterdam	176 florins, contre	100 fl. bco.
Anvers	170 florins	100 fl. de change.
Londres	66 £, ou escalins	1 £. sterling.
Paris	94 £, ou gros	1 écu de 60 f. tournois.

L'Ufance des lettres de change s'y compte pour un mois effectif: les lettres ont, en outre, six jours de faveur après leur échéance, excepté celles qui s'y doivent payer à certains jours préfix. En cas de refus de paiement, le protêt doit avoir lieu le fixieme jour de faveur.

L I S B O N N E.

La maniere de compter en Portugal est très-simple & facile: elle se fait par *Réas*, qui font la plus petite monnoie du Royaume. LISBONNE.

Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.

Voici, au reste, la maniere ordinaire de compter les autres monnoies, favoir :

Millérées, <i>Cruzados-novos</i> , <i>Cruzados-velhos</i> , <i>Tesloens</i> , <i>Reales</i> , <i>Vintems</i> , <i>Rées</i> .	I	.	$2\frac{1}{2}$.	$2\frac{1}{2}$.	10	.	25	.	50	.	1000
LISSBONNE.	I	.	I	.	$1\frac{1}{2}$.	$4\frac{1}{2}$.	12	.	24	.	480
					I	.	4	.	10	.	20	.	400
							I	.	$2\frac{1}{2}$.	5	.	100
									I	.	2	.	40
											I	.	20

Il y a deux fortes de monnoies d'or, dont les plus anciennes, qui furent fabriquées avant 1722, sont plus estimées que les nouvelles, qui ont été fabriquées depuis cette époque. Voici ce que les premières ont valu alors & ce qu'elles valent aujourd'hui, favoir :

Le <i>Dobraon</i> qui valoit 20000 rées, vaut maintenant 24000 rées.	
Le <i>Demi-Dobraon</i> de 10000	. 12000
La Lisbonnine de 4000	. 4800
La Demi-Lisbonnine de 2000	. 2400
La Millérées de 1000	. 1200
Le <i>Cruzado</i> de 400	. 480

Les monnoies de la fabrication nouvelle, sont les suivantes, favoir :

D'Or :	Le <i>Dobraon</i> , de la valeur de	12800 rées, pefe	I once.
	Le $\frac{1}{2}$ <i>Dobraon</i> ou la <i>Moëde</i> de	6400 dits	$\frac{1}{2}$
	Le $\frac{1}{4}$ dit, ou la $\frac{1}{2}$ moëde de	3200 dits	$\frac{1}{4}$
	Le $\frac{1}{8}$ dit, ou l' <i>Escudo</i> de	1600 dits	$\frac{1}{8}$
	Le $\frac{1}{16}$ dit, ou le $\frac{1}{2}$ escudo de	800 dits	$\frac{1}{16}$
	Le <i>Cruzado-Velho</i> , ou $\frac{1}{4}$ d'escudo de	400 dits	$\frac{1}{16}$
D'Argent :	Le <i>Cruzado-novo</i> , de 480 rées; le $\frac{1}{2}$, le $\frac{1}{4}$ & le $\frac{1}{8}$ de cruzado,	valent à proportion.	
	La Piece de 6 vintems, ou de 120 rées.		
	Le <i>Tesloen</i> , ou <i>Toston</i> , de 5 vintems, ou de 100 rées.		
	Des pieces de 60 & de 50 rées.		
De Cuivre :	Des pieces de 5, de 3 & de $1\frac{1}{2}$ rées.		

On fabrique au Bresil, des monnoies d'argent, nommées *Pataques*, qui y valent 320 rées; mais en Portugal elles n'ont cours que pour 240 rées, & à cette proportion, les $\frac{1}{2}$ & les $\frac{1}{4}$ de ces pataques.

La Pataque espagnole, ou la piañtre forte d'Espagne, vaut en Portugal, 810 rées, plus ou moins.

Le marc pour les essais de l'or, se divise en 24 *Quilates* ou carats de 4 grains chacun.

Le titre des monnoies d'or de Portugal, est de 22 carats, celui de l'or ouvré de $20\frac{1}{2}$, & celui de la poudre d'or, de $21\frac{1}{4}$ à 22.

L'Outava d'or monnoié s'y paye environ 1600 rées.
 L'Outava d'or œuvré . 1480 rées.
 L'Outava de poudre d'or . 1560 rées.

*Monnoies,
 Poids, Me-
 sures &c.*

LISBONNE.

1380 Cruzados d'or, chacun de 400 rées, valent au pair 331 ducats de Hollande.

Le Marc pour les essais de l'argent, est de 12 Dinheiros ou deniers, & le *Dinbeiro* de 24 *Grams* ou grains.

La Onça d'argent fin y vaut 980 rées, plus ou moins.

La Onça d'argent œuvré du titre de $10\frac{1}{4}$ deniers, 830 rées, pl. ou m. &

Le Marc de piaffres, $17\frac{1}{2}$ cruzados-velhos, ou 7000 rées, pl. ou m.

1000 Piaffres d'Espagne pesent $117\frac{1}{2}$ marcs, poids de Portugal.

D'un Marc d'or, du titre de 22 carats, font taillés 3 dobraons.

D'un Marc d'argent, du titre de $10\frac{7}{8}$ deniers, font taillés $15\frac{5}{8}$ cruzados novos de 480 rées chacun.

Le Dobraon répond à la valeur intrinseque de $14\frac{333}{1000}$ ducats de Hollande.

Nous estimons que le cruzado de change, de 400 rées, répond aussi à $17\frac{10}{100}$ as d'or fin, ou à $230\frac{24}{100}$ as d'argent fin; & il vaut au pair $23\frac{1}{8}$ tols, argent de Hollande.

La proportion de l'or à l'argent est donc en Portugal, comme 1 à $13\frac{1}{2}$.

Le Marc, poids d'or & d'argent de Portugal, répond suivant l'essai, qu'en a fait M. Tillet, à 7 onces $3\frac{1}{2}$ gros & 34 grains, poids de France, qui rendent 4776 as, poids de troyes de Hollande; & c'est exactement le poids que M. Kruse avoit donné au marc de Lisbonne. Il se divise en 8 *Onças*, 64 *Outavas*, 192 *Escrupulos*, ou 4608 *Grams*, ou grains.

100 Marcs de Portugal font $93\frac{7}{8}$ marcs, poids de troyes de Hollande.

Les Diamants & les pierres précieuses se pesent par *Quilates*, ou carats de 4 grains chacun.

L'Outava de Portugal pese $17\frac{27}{64}$ quilates, & l'onça $139\frac{3}{8}$ dits.

Le *Quintal*, poids de commerce, se compose de 4 arrobas, ou 128 lb.

L'*Arroba* est de 32 lb, la *Libra* de 2 *Marcos*, 16 *Onças*, ou 96 *Outavas*.

100 lb de Lisbonne, font $92\frac{1}{2}$ lb } poids de comm. d'Amsterdam.
 100 lb de Porto . $87\frac{1}{2}$ lb }

Le *Moyo*, mesure pour le bled & le sel, se divise comme suit:

Moyo, Fanegas, Alquieres, Mejos, Quartos, Outavas ou Selenis, Mequias.

1.	15	60	120	240	480	960
	1	4	8	16	32	64
		1	2	4	8	16
			1	2	4	8
				1	2	4
					1	2

Monnoies, Poids, Mesures &c. Le Last d'Amsterdam contient 218 Alqueires de Lisbonne, 177 $\frac{1}{4}$ dits de Porto, 180 dits de Viana, ou 243 $\frac{1}{2}$ dits, des Isles Açores.
 La *Tonelada*, ou tonneau de vin, a 2 *Pipas* ou *Botas*, 52 *Almudes*, 104 *Alquieres* ou *Potes*, 624 *Canhadas*, ou 2496 *Quartillos*.
 La *Pipa* a 26 *Almudes*, & le *Barril*, ou tierçon, 18 *Almudes*.

LISBONNE.

100 *Almudes* font 89 $\frac{7}{8}$ *stekannes* d'Amsterdam, &
 100 *Stekannes* 111 $\frac{1}{8}$ *almudes* de Portugal.

La *Canhada* n'est pas d'égale capacité dans tout le royaume; car celle de Porto est 30 p $\frac{0}{100}$ plus grosse que celle de Lisbonne.

On se sert de deux mesures d'aunage dans cette dernière ville.

La *Vara*, qui est la plus longue, ayant 436 lignes de France, sert pour mesurer certaines toiles en écu: elle se divise en 5 *palmas menores*.

Le *Covado* de Lisbonne, qui est une mesure plus courte que la *Vara*, n'ayant que 300 $\frac{1}{2}$ lignes de France, sert pour mesurer généralement toutes les marchandises. Le *covado* se divise en 3 *palmas craveiros* dont chacun est de 100 $\frac{1}{3}$ lignes de France.

On vend cependant quelques camelots d'Irlande par *Yards* d'Angleterre.

5 *Varas* font 6 *yards* d'Angl., & 20 *yards* font 27 *Covados* de Lisb.

100 *Varas* font 158 $\frac{2}{3}$ aunes d'Amsterdam, & 100 *covados* en font 98 $\frac{1}{2}$.

Le pied de Lisbonne est la moitié d'un *covado*, n'ayant que 150 $\frac{1}{8}$ lignes; ainsi 100 pieds de Lisbonne font 119 $\frac{3}{8}$ pieds d'Amsterdam; cependant le *Covado* de Porto n'est que de 294 $\frac{2}{3}$ lignes de France; ainsi 100 *Covados* de Porto répondent à 96 $\frac{1}{3}$ aunes d'Amsterdam.

Le Last ordinaire de Portugal, lorsque l'on a frété un navire pour charger diverses marchandises pour l'étranger, est composé de 4 caisses de surce, 4 pipes d'huile, 4000 lb de tabac, ou 3000 lb de sumac.

La *Tonelada*, pour les affrètemens d'un port à l'autre de Portugal, ou pour les Colonies, est de 52 *almudes* pour les matières liquides, & de 54 *arrobes* pour les seches.

Cours des changes de Lisbonne.

Sur Amsterdam,	1 cruzado de 400 rées, contre	46 g vls. bco. pl. ou m.
Espagne,	2420 rées, pl. ou m.	1 pistole de change.
France,	460 rées, pl. ou m.	1 écu de 60 f. tournois.
Londres,	1 millerées	65 g sterlings pl. ou m.

L'usage des lettres de change d'Espagne à Lisbonne est de 15 jours de vue; celle des lettres de Londres de 30 jours de vue; celle des lettres de Hollande & d'Allemagne de 2 mois de date; celle des lettres de France de 60 jours de date; celle enfin des lettres d'Italie & d'Irlande, de 3 mois de date.

Les

Les lettres de change tirées de l'étranger sur Portugal, ont 6 jours de grace ou de faveur, si elles ont été acceptées avant l'échéance; & les lettres tirées des Provinces du Royaume & de ses établissemens dans les quatre parties du monde, en ont 15; mais si les lettres n'ont point été acceptées, elles doivent être payées le jour même de l'échéance, ou protestées à défaut de paiement.

Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.
LISBONNE.

L'Usage en Portugal est de payer les lettres de change avec de l'or; mais il n'y a aucune loi qui défende de le faire avec de l'argent.



L I V O U R N E .

On tient les comptes dans cette ville d'Italie par *Pezza da Otto Reali* de 20 soldi, & le *Soldo* de 12 *Denari di Pezza*. La plupart des marchands détailliers y comptent autrement par *Lire* de 20 soldi, à 12 denari di lira: la *Pezza* vaut 6 lire.

Le *Scudo d'oro* vaut $7\frac{1}{2}$ lire, 20 soldi d'oro, ou 240 denari d'oro.

Le *Scudo corrente*, dit autrement *Ducato*, *Ducatone* ou *Piastra*, a 7 lire, 20 soldi di ducato, ou 240 denari di ducato

Le *Teslono*, qui vaut 2 lire, se divise de la maniere suivante, favoir:

Teslono, Lire, Paoli ou Réali, Crazie, Soldi di lira, Quatrini, Denari di lira.

1	.	2	.	3	.	24	.	40	.	120	.	480
		1	.	$1\frac{1}{2}$.	12	.	20	.	60	.	240
				1	.	8	.	$13\frac{1}{3}$.	40	.	160
						1	.	$1\frac{2}{3}$.	5	.	20
								1	.	3	.	12
										1	.	4

Ces monnoies portent les noms de *Moneta buona* & *Moneta lunga*; les valeurs en étant différentes dans la proportion de 24 à 23: ce qui établit en faveur de la *moneta buona* un avantage sur l'autre de $4\frac{2}{3}\frac{1}{2}\frac{1}{2}$. Nous montrerons mieux cette proportion par le détail suivant des monnoies réelles de Toscane, qui sont comptées à Livourne de la maniere suivante, favoir:

La Doppia y vaut	.	23	l.—f.—d.	mon. buona,	ou 24	l.—f.—d.	m. lunga.
Le Rouponno	.	40	— —			ou 41	$9\frac{3}{4}$ —
Le Zequino Gigliato	.	13	6 5			ou 13	18 —
Le Francescono	.	6	13 $2\frac{1}{2}$			ou 6	19 —
La Pezza, ou Livournine	.	5	15 2			ou 6	— —
La Piastrina simple	.	1	8 8			ou 1	10 —

Monnoies, Les dérivés de ces monnoies valent à cette proportion.
Poids, Mesures &c. Voici la valeur de quelques monnoies étrangères, qui ont aussi cours à Livourne.

LIVOURNE.

Le Sequin de Venise vaut 2 pezze 6s. 4d. mon. lunga avec 5 crazie d'agio.
 La Pistole d'Espagne 4 - - avec 1 dit.
 La Lisbonine de 4800 rées 6 - - avec 34½ dits.
 Le Sequin de Rome vaut 13 lire moneta buona, plus ou moins.
 La Piaffre d'Espagne vaut enfin 6 lire 8 foldi moneta buona pl. ou m.

On fait la réduction des monnoies de Livourne comme suit, favoir :

23 Scudi d'oro, par	.	30 pezze, ou livournines.
23 Ducati, ou Ducatoni	∴	28 petites.
345 Piafrini	.	86 dites.
14 Scudi d'oro	.	15 ducati.
23 Lire moneta buona	.	24 lire moneta lunga.

La Livre, pour les essais de l'or, se divise en 24 carati, & le *Carato* en 8 *Octavi*.

L'Ounce d'or fin vaut à Livourne 107 lire moneta buona, plus ou moins.

La Livre, pour les essais de l'argent, se divise en 12 oncie, & l'*Oncie* en 24 *Denari*.

La Livre d'argent fin vaut 88 lire moneta buona, plus ou moins.

La Livre de Piaffres d'Espagne, où il en entre 12½ pieces, vaut 14½ pezze da otto reali, plus ou moins; enfin, 1000 piaffres y pesent environ 79 lb 7 onces.

La Pezza da otto reali de 6 lire moneta lunga, ou de 5¼ lire moneta buona, contient 31½ as d'or fin, ou 451½ d'argent fin, & vaut au pair 45½ fols, argent de Hollande.

La proportion de l'or à l'argent est à Livourne comme 1 à 14½.

La *Libre* ou livre, poids de l'or & de l'argent, se divise en 12 oncie, 288 denari, ou 6912 *Grani*: elle répond à 7070 as, poids de troyes de Hollande.

100 lb, poids d'or & d'argent de Livourne, font 158½ marcs de Hollande.

Le Carat, poids à peser les diamants, est de 4 grani.

La livre, poids de commerce, étant 1 p. plus forte que celle pour l'or & l'argent, doit répondre à 7141 as, poids de troyes de Hollande; ainsi,

100 lb, poids de Livourne, font 69½ lb, poids de comm. d'Amsterd., & 100 lb, poids d'Amsterdam, 144 lb, poids de comm. de Livourne.

Le *Migliajo* est de 10 centinajo, ou 1000 lb. Le *Centinajo* est de 100 lb. Le *Cantaro*, dont se pesent la plupart des marchandises, est composé de 160 lb.

Le Cantaro, poids pour le sucre, est plus foible, n'ayant que 151 lb. *Monnoies, Poids, Mesures &c.*
 Le Cantaro de pierre, alun & fromage d'Angleterre est du même poids de 150 lb.

LIVOURNE.

Le Cantaro de jus de citron & le barril d'eau de vie pesent 120 lb.

Le *Moggio* de bled, de sel, & d'autres denrées seches, mesure 2 rubbi, $7\frac{1}{2}$ facca, $22\frac{1}{2}$ staja, ou 2880 buffoli.

Le *Rubbio* a 1440 *Buffoli*; Le *Sacco* en a 384, & le *Stajo* 128.

Le *Sacco* de froment pelé environ 162 lb de Livourne, & celui de farine 150 lb.

Le Last d'Amsterdam contient $41\frac{1}{3}$ facca.

Le *Barile* de vin a 20 *Fiaschi*, 40 *Buccali*, 80 *Mezzetti*, ou 160 *Quartucci*.

100 *Fiaschi* de Livourne font $176\frac{2}{3}$ mingles d'Amsterdam.

Le *Barile* d'huile n'est que de 16 fiaschi, & il pese 85 lb.

La *Salma* d'huile de Gallipoli, contient $4\frac{3}{4}$ barrile net, mesure de Livourne.

Le *Coppo* d'huile de Lucque répond à 264 lb net.

Les Cannes, brasses, & palmes de Florence, sont en usage à Livourne, sans aucune différence.

Cours des changes de Livourne.

Sur Amsterdam,	1 Pezza da otto reali contre	88 s vls. bco., pl. ou m.
Augsbourg,	100 Pezze dites	285 fl. cour., pl. ou m.
Bologne,	1 Pezza dite	89 bolognini, pl. ou m.
Espagne,	1 Pezza dite	128 piaftres de change, plus ou moins.
Florence,	1 Pezza dite	116 soldi, pl. ou m.
France,	1 Pezza dite	96 fols. tour., pl. ou m.
Hambourg,	1 Pezza dite	85 s vls. bco., pl. ou m.
Lisbonne,	1 Pezza dite	766 rées, pl. ou m.
Londres,	1 Pezza dite	50 d. sterl., pl. ou m.
Mesfine & Palerme	1 Pezza dite	11 tari 10 grani, pl. ou m.
Milan,	1 Pezza dite	128 soldi, pl. ou m.
Naples,	100 Pezze dites	115 duc. di reg., pl. ou m.
Novi,	137 Pezze dites, pl. ou m.	100 scudi d'oro marche.
Rome,	1 Pezza dite	118 s. mon. rom., pl. ou m.
Turin,	1 Pezza dite	83 f. pl. ou m.
Venise,	100 Pezze dites	98 duc. di bco. pl. ou m.
Vienne,	62 soldi mon. buona pl. ou m.	1 fl. courant.

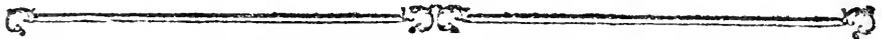
On tire de Livourne les lettres de change sur les villes ci-dessus, à divers termes, dont les plus en usage sont de plusieurs jours de vue,

Monnoies, Poids, Mesures &c. sur l'Italie & l'Allemagne, ou pour les payemens des foires; de 1 usance de 30 jours sur la France; de 1 usance de 60 jours sur l'Espagne, Hambourg & la Hollande; & de 3 mois de date sur l'Angleterre & le Portugal.

LIVOURNE.

L'Usô, ou usance, des lettres de change payables dans Livourne, comprend les échéances suivantes : 2 mois de date pour les lettres d'Amsterdam, Anvers, Hambourg, Cologne & l'Espagne; 30 jours de date, pour les lettres de France; 3 mois de date, pour les lettres d'Angleterre & de Portugal; 20 jours de date, pour les lettres de Naples, Venise, Crémone, Plaisance, Bergame, Mentoue, Reggio & Modene; 5 jours de vue, pour les lettres de Bologne, Florence, Lucque, Pistoie, Siemie, Pise & Ferrare; 8 jours de vue, pour les lettres de Genes, Milan, Turin & Masse; 1 mois de vue, ou 2 mois de date, pour les lettres de Palerme & Mesfine; 1 mois de vue, pour les lettres de Sardaigne; 45 jours de date, pour les lettres d'Avignon; 5 jours de vue, pour les lettres de Peroufè; 27 jours de vue, pour les lettres de Tarente, Bari & Lecce; 10 jours de vue, ou 15 jours de date, pour les lettres de Rome, & 8 jours de vue, pour les lettres des villes de Suisse.

Il y a trois jours dans la semaine destinés pour payer les lettres de change échues, qui, n'ayant aucun jour de faveur, doivent être payées le lundi, le mercredi, ou le vendredi qui se rencontrent à la suite du jour de l'échéance. Si quelqu'un de ces jours-la est fête, le payement d'une lettre de change échue doit se faire la veille d'un de ces trois jours, supposé aussi que ce ne soit pas un jour de fête.



L O N D R E S.

LONDRES. On compte dans toute l'Angleterre par Livres, *Pounds*, de 20 Schillings & le *Schilling* de 12 deniers ou *Pences sterling*: la division de cette livre se fait d'ailleurs de la manière suivante, favoir:

<i>Pound, Marks, Angles, Nobles, Schillings, Pences, Halfpences, Farthings.</i>														
1	.	1½	.	2	.	3	.	20	.	240	.	480	.	960
		1	.	1½	.	2	.	13½	.	160	.	320	.	640
				1	.	1½	.	10	.	120	.	240	.	480
						1	.	6½	.	80	.	160	.	320
								1	.	12	.	24	.	48
										1	.	2	.	4
												1	.	2

Voici qu'elles font les monnoies réelles de ce Royaume :

Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.
LONDRES.

D'Or: La *Guinée* vaut 21 schillings sterlings: il y a des pieces de 5 guinées, de 2 guinées, de $\frac{1}{2}$ & de $\frac{3}{4}$ de guinée; lesquelles valent à proportion de la guinée simple.

D'Argent: La Couronne, *Crown*, de 5 schillings sterlings.

La demi-couronne, de $2\frac{1}{2}$ schillings sterlings.

Le *Schilling*, de 12 deniers sterlings: le $\frac{1}{2}$ fh. sterling à proportion.

Le *Groat* de la valeur de 4 pences sterlings.

Des pieces de 3, de 2 & de 1 pence sterling.

DeCuivre: Le demi-denier, ou *half-pence* ou *hapeny* sterling, de 2 farthings.

Le *Farthing*, de la valeur d'un quart de denier sterling.

Les monnoies d'or de Portugal, qui font les seules especes étrangères qui ont cours en Angleterre, valent constamment les prix suivans, savoir :

Le Dobraon de 2400 rées y vaut 6. 15 fh. — d. sterlings.

La Moëde de 1200 rées . 3. 12 — dits.

Les dérivés de ces deux monnoies valent à proportion de celles-ci.

La Livre d'or fin est en Angleterre de 24 carats, & le carat de 4 grains, dont chacun se divise en 4 quarts.

L'Once d'or de *Standart*, qui est du titre de 22 carats, vaut à présent (Mars 1730.) en monnoies, 3 livres 17 schillings 6 deniers sterlings, & en lingots, 3 livres $17\frac{3}{4}$ à 18 schillings sterlings.

440 Onces d'or de standart répondent à 3661 ducats de Hollande.

L'Once de monnoies d'or de Portugal, dont le titre est de 22 carats, quoiqu'elle se compte seulement pour 21 carats $3\frac{3}{4}$ grains, s'y paye 3 livres 18 schillings sterlings.

280 Onces en monnoies d'or de Portugal font 2323 ducats de Hollande, & 351 Onces d'or de standart, 352 onces d'or en monnoies de Portugal.

La Livre d'argent fin y est de 12 *Ounces*, & chacune de celles-ci de 20 *Pennyweights* ou deniers.

L'Once d'argent de standart, qui est du titre de $11\frac{1}{10}$ onces, vaut aujourd'hui en monnoies d'Angleterre 5 chelins 2 à 3 deniers sterlings, & en barres . . . 5 chelins 3 deniers dits.

65 Onces d'argent de standart répondent à 8 marcs, poids de Cologne, d'argent fin.

Monnoies, Poids. Mesures &c. L'Ounce de piastres vieilles d'Espagne se paye à 5 shillings $1\frac{1}{2}$ denier sterl.,
Et celle des piastres neuves à 5 shillings - deniers dits.

1000 Piastres pèsent environ 868 onces, poids de troyes d'Angleterre.

82 Ounces en piastres répondent à 10 marcs, poids de cologne, d'argent fin, &

145 Ounces d'argent de standart à 148 onces d'argent de piastres.

La fabrication des monnoies d'or & d'argent, est aujourd'hui en Angleterre sur le pied suivant, savoir :

$44\frac{1}{2}$ Guinées sont taillées d'une livre, poids de troyes d'Angleterre, d'or du titre de 22 carats, dont il est permis aux maîtres des monnoies de déduire $\frac{1}{2}$ de carat, pour l'écharfeté; aussi la matiere restante doit être de $21\frac{1}{2}$ carats de finesse.

$12\frac{2}{7}$ Couronnes, ou 62 shillings, sont taillés d'une livre, poids de troyes d'Angleterre, d'argent du titre de $11\frac{1}{10}$ onces, dont il est permis aux maîtres des monnoies de déduire $\frac{1}{7}$ d'once, ou 2 pennyweights, pour l'écharfeté; ainsi la matiere reste sur 11 onces de finesse.

La Livre sterling qui, comme l'on fait, est une monnoie imaginaire, contient dans sa valeur intrinseque $151\frac{11}{100}$ as, poids de troyes de Hollande, d'or fin, & 2300 as d'argent fin, & sa valeur répond à $11\frac{1}{2}$ florins, argent de Hollande. Le rapport de l'or à l'argent, est ainsi en Angleterre, dans la proportion d'environ 1 à $15\frac{1}{5}$.

Les frais de monnoyage qui s'élevent à $\frac{7}{10}$ p^o sur l'or, & à $2\frac{7}{32}$ p^o sur l'argent, sont pour le compte du Gouvernement, lors même que les particuliers portent des matieres d'or & d'argent des titres requis à la Tour de Londres, qui est le seul lieu du royaume où l'on frappe monnoie, pour y ordonner la fabrication de quelque somme que ce soit pour leur propre compte.

La Livre, *Pound*, poids de troyes, dont on se sert en Angleterre, pour peser l'or & l'argent en espee, & les liqueurs, répond suivant l'essai qu'en a fait M. Tillet, à 1 marc, 4 onces, $1\frac{1}{2}$ gros & 1 grain, poids de France, ce qui répond à 7762 as, poids de troyes de Hollande. Cette livre se divise en 12 Ounces, 240 Pennyweights, ou 5760 grains. On divise le Grain en 20 Mites, 480 Droits, 11520 Perlots, ou 276480 Blancs. Les apothicaires, qui se servent aussi de la même livre, la divisent en 12 Ounces, 96 Drams, 288 Scruples, ou 5760 Grains.

L'Ounce, pour peser les perles & les diamants, se divise en 150 carats. Le Carat se divise en 4 grains, ou en parties de $\frac{1}{2}$, de $\frac{1}{4}$, de $\frac{1}{8}$, de $\frac{1}{16}$, de $\frac{1}{32}$ & de $\frac{1}{64}$.

100 lb, poids de troyes d'Angleterre, sont $151\frac{1}{2}$ marcs, poids de troyes de Hollande.

100 Marcs de Hollande font par contre . 66 lb, poids de troyes de Hollande.

Monnoies, Poids, Mesures &c.

Le *Busshel*, ou Boisseau de mer, contient 5 *Pecks*; celui de terre en contient 4 seulement.

LONDRES.

Le *Busshel* de froment pese environ 61 *lb*, & le gallon $7\frac{1}{2}$ *lb*, avoir du poids.

Le Lait d'Amsterdam contient $81\frac{1}{2}$ *Busshels* de terre dont chacun, suivant un acte du Parlement de l'an 1712, doit jauger 2178 pouces cubes d'Angleterre, qui font 1801 pouces cubes de France.

Le *Tonn* de charbon de terre, a 12 *Scores*, ou 240 *Cannesters*; il contient 2 *Keels*, ou 16 *Chaldrons*, mesure de Newcastle.

Le *Keel*, de 8 *chaldrons*, a 6 *scores*, ou 120 *cannesters*.

Le *Score* de charbon de la Tamise est de 21 *Chaldrons*, 84 *Vatts*, 1776 *Busshels* ou 5880 *Pecks*.

Les mesures des vins, de l'eau de vie, & des autres liqueurs, sont les suivantes.

<i>Ton,</i> ou <i>Formeau.</i>	<i>Pipes,</i> ou <i>Buts.</i>	<i>Punchions,</i>	<i>Hogheads,</i> ou <i>Barriques.</i>	<i>Tierces,</i> ou <i>Tierçons.</i>	<i>Barrels,</i> ou <i>Barrils.</i>	<i>Rundlets,</i> ou <i>Kilderkins.</i>	<i>Gallons,</i>	<i>Pottels,</i>	<i>Quarts,</i>	<i>Pints.</i>
1	2	3	4	6	8	14	252	504	1008	2016
	1	$1\frac{1}{2}$	2	3	4	7	126	252	504	1008
		1	$1\frac{1}{2}$	2	$2\frac{2}{3}$	$4\frac{2}{3}$	84	168	336	672
			1	$1\frac{1}{2}$	2	$3\frac{1}{2}$	63	126	252	504
				1	$1\frac{1}{3}$	$2\frac{1}{3}$	42	84	168	336
					1	$1\frac{1}{4}$	$31\frac{1}{2}$	63	126	252
						1	18	36	72	144
							1	2	4	8
								1	2	4
									1	2

L'Huile d'olive se vend par futailles de 236 gallons, dont chacun répond à $7\frac{1}{2}$ *lb*, avoir du poids.

L'Huile de poisson, celle de lin, & de navet, se vendent par tonneau de 252 gallons.

Le Gallon de vin, d'huile d'olive & d'huile de poisson jauge 231 pouces cubes d'Angleterre, ou 191 pouces cubes de France; & l'eau douce qu'il contient, pese 8 *lb*, 5 onces, avoir du poids.

100 Gallons à vin font 318 mingles d'Amsterdam, &

100 Mingles d'Amsterdam $31\frac{1}{3}$ gallons à vin.

La barrique de vin de la Rochelle & des Hauts-Pays en France, contient 46 gallons.

La Botte, ou pipe de vin de Malaga 112 dits.

Celle de vin des Isles Canaries & de Madere 116 dits.

Le *Laft d'Ale*, espece de biere blanche d'Angleterre, est composé de plusieurs mesures; en voici le detail: *Monnoies, Poids, Mesures &c.*

<i>Laft</i>	<i>Hogfheads</i>	<i>Barrels</i>	<i>Kilderkins</i>	<i>Firkins</i>	<i>Gallons</i>	<i>Pottels</i>	<i>Quarts</i>	<i>Pints</i>	LONDRES:
1	8	12	24	48	384	768	1536	3072	
	1	1½	3	6	48	96	192	384	
		1	2	4	32	64	128	256	
			1	2	16	32	64	128	
				1	8	16	32	64	
					1	2	4	8	
						1	2	4	
							1	2	

Le *Laft* de hareng & de favon est composé des mêmes mesures ci-dessus. Le *Tonneau* de biere, *Bier-Ton*, se divise de la maniere suivante.

<i>Ton</i>	<i>Batts</i>	<i>Hogfheads</i>	<i>Barrels</i>	<i>Kilderkins</i>	<i>Firkins</i>	<i>Gallons</i>	<i>Pottels</i>	<i>Quarts</i>	<i>Pints</i>
1	2	4	6	12	24	216	432	864	1728
	1	2	3	6	12	108	216	432	864
		1	1½	3	6	54	108	216	432
			1	2	4	36	72	144	288
				1	2	18	36	72	144
					1	9	18	36	72
						1	2	4	8
							1	2	4
								1	2

Le *Gallon*, mesure de biere, mesure 232 pouces cubes d'Angleterre, qui en font 233 de France; & l'eau douce qu'il contient pese 10 lb 3 onces, avoir du poids d'Angleterre.

77 *Gallons* à biere, en font donc 94 à vin, ou
100 *Gallons* à biere contiennent 388½ mingles d'Amsterdam.

La *Mille* d'Angleterre, suivant un édit de Henri VII. est de 8 *Furlongs*, 1760 *Yards*, ou 5280 pieds (*Feet*) de longueur, qui font 868 pas géométriques, ou 4956 pieds de France: il en faut donc 69¼ pour faire un degré, ou

23 *Milles* géographiques font 106 milles d'Angleterre.

Cette mesure n'est cependant en usage que pour les édifices & bâtimens publics, & pour les routes. La *mille* ordinaire de Londres est de 1666⅔ *yards*, ou 5000 pieds d'Angleterre: 73 milles de Londres font un degré.

Les Anglois comptent en mer 60 milles, ou 20 *Leagues*, pour un degré.

Voici, au reste, la division des principales mesures de longueur qui sont en usage en Angleterre, sçavoir:

<i>Monnoies,</i> <i>Poids, Me-</i> <i>sures &c.</i>	<i>Mile,</i> ou <i>Mille,</i>	<i>Furlongs,</i> ou <i>Stades,</i>	<i>Poles,</i> ou <i>Perches,</i>	<i>Fathoms,</i> ou <i>Toises,</i>	<i>Paces,</i> ou <i>Pas,</i>	<i>Yards,</i> ou <i>Verges,</i>	<i>Cubics,</i> ou <i>Coudets,</i>	<i>Feet,</i> ou <i>Pieds,</i>	<i>Spans,</i> ou <i>Empans,</i>	<i>Palms,</i> ou <i>Palmes,</i>	<i>Inches,</i> ou <i>Pouces.</i>
	1	.8	.320	.880	.1056	.1760	.3520	.5280	.7040	.21120	.63360
LONDRES.	1	.40	.110	.132	.220	.440	.660	.880	.2640	.7920	198
		1	$2\frac{3}{4}$	$3\frac{3}{10}$	$5\frac{1}{2}$	11	$16\frac{1}{2}$	22	66	198	72
			1	$1\frac{1}{2}$	2	4	6	8	24	60	36
				1	$1\frac{2}{5}$	$3\frac{1}{3}$	5	$6\frac{2}{3}$	20	18	13
					1	2	3	4	12	36	18
							1	$1\frac{1}{2}$	2	6	18
								1	$1\frac{1}{3}$	4	12
									1	3	9
										1	3

On se fert a Londres pour mesurer les marchandises, de trois aunes différentes, savoir :

L'Ell est pour mesurer les toiles : sa longueur est de $1\frac{1}{4}$ yards, ou 45 pouces Anglois, qui font $506\frac{2}{10}$ lignes de France.

La Gode, dont on mesure les Bayes, les frises, & autres étoffes des fabriques angloises, mesure $27\frac{1}{2}$ pouces d'Angleterre, qui font 311 lignes de France.

Le Yard est l'aune dont on mesure presque toutes les marchandises. Elle est de 3 pieds, ou 36 pouces d'Angleterre, qui font $405\frac{1}{2}$ lignes, mesure de France.

100 Ells font 125 yards, ou 163 godes d'Angl., ou $165\frac{2}{3}$ aunes d'Amsterd.
100 Aunes d'Amsterdam font $60\frac{1}{2}$ ells, $98\frac{1}{2}$ godes ou $75\frac{1}{2}$ yards d'Angl.

Le Pied d'Angleterre, *English-foot*, contient $135\frac{164}{105}$ lignes de France.

100 Pieds (*Feet*) d'Angleterre font $107\frac{1}{2}$ pieds d'Amsterdam.

100 Pieds d'Amsterd. font par contre $95\frac{2}{3}$ pieds d'Angleterre.

Un autre pied d'Angleterre n'est que de 135 lignes de France de long.

100 de ces deniers pieds font $107\frac{2}{3}$ pieds d'Amsterdam.

100 Pieds d'Amsterdam font enfin $93\frac{1}{4}$ pieds d'Angleterre.

L'Acre de terre d'Angleterre est de 4 *Fardingdeale*, ou 4840 Yards quarrés, ou 38284 pieds quarrés de France.

11 Acres d'Angleterre font donc 13 arpents de France.

On se fert en Angleterre de divers termes propres à désigner certaines quantités de pieces; par exemple :

Le *Hundred*, ou la centaine de poissons secs, est compté pour 124 pieces.

Le Last de Hareng est de 12 barrils de 120 cents, ou de 14400 dites.

Le *Timber* de peaux pour fourrures, de 40 dites.

La Centaine de cuirs, est de 5 scores, ou de 100 dites.

Le Last de petites peaux, est de 10 deckers, ou 200 dites.

Le *Decker* de gands, 10 paires, ou 20 dites.

Le Rouleau de parchemin a 5 deckers, ou 60 dites.

La Balle de papier contient 10 rames, 200 mains, ou 5000 feuilles. *Monnoies,*
 Le Last de poudre à canon est de 24 barrils, dont chacun pèse 100 lb. *Poids, Mesures &c.*
 Le *Chaldron* de charbon est de 36 But'hels.
 Le *Score* de charbon donne a bord du navire 21 chaldrons; mais il en désigne seulement 20. **LONDRES.**
 Le Last de charbon de terre de Newcastle contient 7 $\frac{1}{2}$ chalders; mais celui de Londres & de Yarmouth contient 10 chalders.
 Le Cent de sel répond à 7 last, de 18 barrils chacun, & en tout à 126 barrils.

Cours des changes de Londres.

Sur Amsterdam,	1 £ sterling, contre .	36 § vls., pl. ou m.
Espagne,	40 d. sterlings, pl. ou m.	1 piastre de change.
France,	30 d. sterlings, pl. ou m.	1 écu de 60 sols.
Hambourg,	1 £ sterling.	35 § bco., pl. ou m.
Portugal,	5 fh. 6 d. sterlings, pl. ou m.	1 millerées.
Irlande,	100 £ sterlings.	109 £ Irish, pl. ou m.
Genes,	49 d. sterlings, pl. ou m.	1 pezza de 115 f. fuori di bco.
Livourne,	50 d. sterlings, pl. ou m.	1 pezza da otto reali.
Naples,	44 d. sterlings, pl. ou m.	1 duc. di regno.
Venise,	50 d. sterlings, pl. ou m.	1 duc. di bco.

On tire les lettres de change sur les païs ci-dessus, à plusieurs jours de date, ou de vue; ou à 2 usances, d'un mois chacune, sur la France, la Hollande & Hambourg; à 1 $\frac{1}{2}$ usance, de deux mois chacune, sur l'Espagne & le Portugal; à uso de trois mois sur l'Italie, & à 21 jours de vue sur l'Irlande.

Les lettres de change payables dans Londres à vue, n'y jouissent point des 3 jours de faveur, qu'on y accorde à celles qui y sont payables à plusieurs jours, usances, ou mois de vue, ou de date. Le troisieme jour de faveur étant un dimanche, le payement d'une lettre de change doit en être exigé le samedi; mais en cas de refus de payement, le protêt peut en être différé jusqu'au lundi. La coutume de Londres est, au reste, de différer le protêt d'une lettre de change en souffrance pour défaut de payement jusqu'au premier jour que la poste part pour le lieu d'où la dite lettre de change est tirée après l'échéance du terme, & des jours de faveur de la dite lettre.



Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.

L U B E C.

CUBEC. On y tient les écritures en *Marc*s de 16 escalins ou *Schellings*, & l'Escalin de 12 $\frac{1}{2}$ ou *Pfenings lübs* courans.

La *Reichsthaler* se divise en 3 marcs, ou 48 escalins lübs.

Pour les autres monnoies de Lubec, ainsi que pour le poids pour peser l'or & l'argent, on peut voir l'article de Hambourg.

Le Marc d'argent ouvré doit être du titre de 12 loths, 13 grains, qui font 9 deniers & 3 grains; l'essayeur y appose sa marque, qui consiste en deux aigles.

Le *Schiffpfund*, ou *Schß*, poids de commerce, a $2\frac{1}{2}$ centners, 20 L th , ou 280 sh .
Le *Schß* de plumes à lit, est compté pour 20 L th , ou 320 sh .

Le *Schß*, dans les messageries & les voitures publiques, ou particulières, est compté pour 20 L th ou 320 sh , & dans quelques occasions pour 23 L th ou 322 sh .

Le *Centner*, ou quintal, est de 112 th , le *Lispfund*, ou L th de 16 th , & quelque fois de 14 th .

La Pierre, ou *Stein*, de lin, est de 20 th ; celle de laine & de plumes, de 10 th .

Le barril, ou *Tonne*, de miel & de sel de Lunebourg, est de 280 th .

La Livre, ou *Pfund*, a 2 marcs, 16 onces, 32 loths, ou 128 quantins.

Le *Mark* a 8 onces; *Ponce* 2 loths, ou 8 quantins, le *loth* 4 quantins, & le *Quantin* 4 deniers ou *Pfenings*.

La Pipe d'huile pèse net 820 th , poids de commerce de Lubec.

La Livre de ce dernier poids est $\frac{1}{2}$ p $^{\circ}$ plus légère que la livre, poids de commerce de Hambourg; or,

100 th , poids de commerce de Lubec, font 97 $\frac{1}{2}$ th , poids de comm. d'Amsterd.

Le *Last*, mesure de bled, a 3 drœmts, 24 barrils, ou 96 scheffels.

Le *Drœmt* a 3 barrils, le barril ou *Tonne*, 4 scheffels; & le *Scheffel* 4 *Fœffers*.

Cependant le scheffel d'avoine est 17 p $^{\circ}$ plus grand que celui pour les autres grains; car 63 scheffels d'avoine répondent à 74 scheffels de froment, seigle &c.

Le *Last* de Lubec est environ 1 $\frac{1}{2}$ p $^{\circ}$ plus fort que celui de Hambourg, vu que 69 last de Lubec en font 70 de Hambourg.

Le *Last* d'Amsterdam contient 87 $\frac{1}{2}$ scheffels de froment de Lubec.

Voici les mesures de Lubec, pour les matieres liquides, savoir:

<i>Fuder</i> ,	<i>Abms</i> ,	<i>Viertels</i> ou <i>Veltes</i> ,	<i>Stübgens</i> ,	<i>Kannen</i> ,	<i>Quartiers</i> ,	<i>Plankens</i> ,	<i>Ortes</i> .	<i>Monnoies</i> ,
1	6	120	240	480	960	1920	3840	<i>Poids, Me-</i>
	1	20	40	80	160	320	640	<i>sures &c.</i>
		1	2	4	8	16	32	LUBEC.
			1	2	4	8	16	
				1	2	4	8	
					1	2	4	
						1	2	

Le barril, ou *Tonne*, de biere, contient 48 stübgens, ou 192 quartiers.
L'eau-de-vie se vend par 30 veltes, ou viertels.

100 Stübgens de Lubec font 304½ mingles d'Amsterdam.

La Toise, ou *Faden*, de bois, est de 6 pieds 9½ pouces de long, sur
autant de large.

L'Aune, ou *Elle*, de Lubec, contient 255½ lignes de France, & le
pied 129.

100 Aunes de Lubec font 33½ aunes d'Amsterdam, &

100 Pieds de Lubec font 102½ pieds d'Amsterdam.

Les autres mesures de longueur font les mêmes que celles de Hambourg.

Le *Kieps* est compté pour 600 pieces, le *Wall* pour 30.

Le *Steige* pour 30, Le *Mandel* pour 15, le *Zwalfier* pour 12, & le
Decher pour 10.

Cours des changes de Lubec.

Sur Amsterdam, 120 rthlr. cour. pl. ou m. contre 100 rixd. bco.

Hambourg, 122 rthlr. cour. pl. ou m. 100 rthlr. bco.

ou 100½ rthlr. cour. pl. ou m. 100 rthlr. bco.

Les autres changes de Lubec peuvent être combinés d'après ceux
qui ont cours à Hambourg.

Les lettres de change payables dans Lubec jouissent de 10 jours de
faveur après celui de l'échéance, dans lesquels font compris les di-
manches, & les fêtes.

L U C Q U E.

On compte dans cette Republique d'Italie, par *Lire* de 20 soldi, & ^{LUCQUE}
le *Soldo* de 12 *Denari*; & souvent aussi, par *scudi d'oro* de 20 soldi,
ou de 240 denari d'oro.

Monnoies, La Lire se divise aussi en 10 Bolognini, ou Bajocchi.
Poids, Mesures &c. Le *Scudo d'oro*, appelé autrement *scudo di cambio*, vaut $7\frac{1}{2}$ lire, ou 150 foldi di lira, valeur de Lucque.

LUCQUE. Le *Ducato*, *Ducatore*, ou *Scudo corrente*, vaut 7 lire.
 71 *Ducati della seta*, valent 75 scudi d'oro; ainsi,

Le *Ducato della seta*, vaut 7 lire 18 foldi & 5 a 6 denari, valeur de Lucque

Les monnoies réelles de cette République font, des scudi, des lire & d'autres petites monnoies. Les monnoies de Florence y font très-courantes, & s'y échangent contre l'argent de Lucque, avec 10 pour cent de bénéfice; or,

Le scudo d'oro de $7\frac{1}{2}$ lire de Florence, y vaut $8\frac{1}{4}$ lire.

La Pezza da otto reali de Livourne $6\frac{1}{2}$ dites.

Au contraire la lire de Lucque ne vaut à Livourne que 11 crazie.

Nous estimons donc, que le scudo d'oro de Lucque contient $36\frac{88}{155}$ as d'or fin, ou $535\frac{28}{185}$ as d'argent fin; & vaut conséquemment au pair 2 florins 13 sols & 8 deniers, argent de Hollande.

La Livre de Lucque a 12 onces, ou *oncie*; mais on en connoît deux différentes l'une de l'autre, dont celle pour peser la soie, qu'on nomme *Pessò sottile*, répond à 6943 as de Hollande; l'autre, qui est presque le seul poids dont on se fert dans le commerce de cette République, & qui se nomme *Pessò grosso*, est $11\frac{1}{2}$ p^o plus forte que la première: or,

100 lb Pessò grosso font environ $75\frac{1}{3}$ lb, poids de comm. d'Amsterdam.

100 lb Pessò sottile $67\frac{1}{4}$ lb, poids dits; &

100 lb d'Amsterdam font $132\frac{3}{4}$ lb pessò grosso & 148 lb pessò sottile.

Les Grains s'y mesurent par *Staji*, dont 119 font un last d'Amsterdam.

L'huile s'y vend par une mesure nommée *Coppo*, dont le poids répond à environ 180 lb, poids de commerce d'Amsterdam.

On se fert à Lucque, de deux aunes pour mesurer les marchandises, favoir:

La Brasse, ou *Braccio*, pour les étoffes de soie, laquelle est de $25\frac{6}{11}$ lignes de France.

La Brasse, pour les étoffes de laine, laquelle est de $263\frac{3}{5}$ dites.

La *Canna* est de 4 brasses, ou plutôt 4 brasses font une canna.

100 Brassès à soie font $83\frac{5}{8}$ aunes d'Amsterdam, &

100 Brassès à laine $87\frac{1}{4}$ aunes dites.

Cours des changes de Lucque.

Sur Florence,	110 scudi di cambio, pl. ou m. contre	100 scudi d'oro.	<i>Monnoies, Poids, Me- sures &c.</i>
Genes,	1 dit.	136 f. fuori di bco.	
		plus ou moins.	<u>LUCQUE</u>
Livourne,	6 l. 4 f. plus ou moins	1 pezza da ottor.	
Rome,	98 scudi di cambio, pl. ou m.	100 scudi moneta.	
Venise,	86 scudi dits, pl. ou m.	100 ducati di bco.	



L U N E B O U R G.

On compte aujourd'hui dans le Duché de Lunebourg, par *Thaler* de LUNEBOURG. 24 bons-gros, ou *Gute-groschen*, & le bon-gros de 12 deniers, ou *Pfenings*. Quelquefois aussi par *Thaler*, de 36 *Marien-groschen*, à 3 deniers.

Voici quelles sont les autres monnoies de compte de Lunebourg.

<i>Thaler</i> ,	<i>Gute-Schwere-</i>	<i>Marien-Simples-</i>	<i>Mathier,</i>	<i>Witte,</i>	<i>Pfenings,</i>	<i>Scheffen,</i>			
	<i>Groschen.</i>	<i>Schellings.</i>	<i>Groschen.</i>	<i>Schellings.</i>					<i>ou deniers.</i>
1	24	32	36	48	72	96	288	768	
	1	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	2	3	4	12	32	
		1	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	2 $\frac{1}{4}$	3	9	24	
			1	1 $\frac{1}{2}$	2	2 $\frac{2}{3}$	8	21 $\frac{2}{3}$	
				1	1 $\frac{1}{2}$	2	6	16	
					1	1 $\frac{1}{3}$	4	10 $\frac{2}{3}$	
						1	3	8	
							1	2 $\frac{2}{3}$	

Les Monnoies réelles de Lunebourg sont semblables à celles de Hanovre.
 Les Poids de Lunebourg sont à peu de chose près les mêmes qu'à Ham-
 bourg, car 215 lb de cette dernière ville, n'en font que 214 de
 Lunebourg.
 Le *Wispel*, mesure de bled, contient 20 scheffels, 40 *Himstens*, ou
 160 *Spints*.
 Le *Scheffel* a 2 himstens, ou 8 spints.
 Le Last d'Amsterdam contient environ 47 scheffels de Lunebourg.
 L'Aune, ou *Elle* de Lunebourg, a 2 pieds, qui répondent à 258
 lignes de France.

100 Aunes de Lunebourg font 84 $\frac{5}{16}$ aunes d'Amsterdam, &
 100 Pieds de la même ville 102 $\frac{1}{2}$ pieds d'Amsterdam.

Nous renvoyons à l'article de Hanovre pour toutes les autres mesures
 de longueur.

Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.

L Y O N.

L Y O N. On y tient les écritures, comme dans tout le reste de la France, par Livres de 20 sols, & le Sol de 12 Deniers *tournois*.

L'Ecu de change y vaut 3 livres, ou 60 sols *tournois*. On divise aussi cet écu en 20 sols d'or, & le sol d'or, en 12 deniers d'or.

Nous avons rapporté à l'article de France, les monnoies réelles en usage dans tout le Royaume.

Les poids de commerce de Lyon, sont les trois suivans, favoir :

Le *poids de table*, ou poids de ville, celui à peser la soie, celui de marc.

La Livre, poids de table, se divise en 16 onces qui répondent à 14 onces, poids de marc.

La Livre à soie se divise aussi en 16 onces, qui n'en font que 15, poids de marc.

100 lb, poids de marc de France, font $99\frac{1}{2}$ lb, poids de comm. d'Amsterd.

100 lb, poids de table de Lyon, 93 lb dites.

100 lb, poids à soie de Lyon, $86\frac{1}{2}$ lb dites.

L'Asnée, mesure de bled, a 16 *Bichets*, ou Boisseaux; elle contient environ 354 lb, poids de table de froment.

Le Last d'Amsterdam répond à $15\frac{1}{2}$ asnées de Lyon.

L'Asnée, mesure de vin, est de 88 pots; le pot est égal à la pinte, mesure de Paris; or,

100 Pots de Lyon font $78\frac{1}{2}$ mingles d'Amsterdam.

La Toise a $7\frac{1}{2}$ pieds de long, & le pied $15\frac{1}{4}$ lignes.

L'Aune de Lyon mesure $520\frac{1}{2}$ lignes de pied de Roi.

100 Aunes de Lyon font donc $170\frac{1}{5}$ aunes d'Amsterdam, &

100 Aunes d'Amsterdam $58\frac{1}{2}$ aunes de Lyon.

100 Pieds de Lyon font $120\frac{1}{4}$ pieds d'Amsterdam, &

100 Pieds d'Amsterdam $83\frac{1}{2}$ pieds de Lyon.

Le cours des changes de Lyon est comme à l'article de France.

Pendant les quatre foires, qui se tiennent tous les ans dans la ville de Lyon, on fait les payemens des lettres de change payables à ces époques. L'ouverture de chaque paiement doit se faire, suivant l'article premier du règlement de la place du change de la ville de Lyon, du 2 Juin 1667, le premier jour *non férié*, du mois de Mars au *payement des Rois*, du mois de Juin au *payement de Pâque*, du mois de Septembre au *payement d'Août*, & du mois de Décembre au *payement des Saints*.

Les

Les *acceptations* des lettres de change doivent s'y faire pendant les six premiers jours de chaque *payement* ; il est cependant d'usage d'accepter pendant tout le mois, à cause des lettres qui sont tirées dans le courant du même mois. Le sixième jour des acceptations étant passé, les porteurs des lettres de change, qui n'auront pas été acceptées, pourront les faire protester, faute d'acceptation, pendant le courant du mois, & ensuite les renvoyer, pour en tirer le remboursement avec les frais du retour. Cependant il n'est pas d'usage de prendre le remboursement des lettres de change protestées faute d'acceptation, qu'après en avoir fait tirer le protêt à défaut de payement ; parce qu'il arrive pour l'ordinaire, que le tireur fait les fonds avant la fin du payement ; mais il convient toujours de faire notifier le protêt faute d'acceptation à son cédant, & ainsi des uns aux autres au tireur de la lettre de change en souffrance.

*Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.*

LYON.

L'article IX du règlement dont nous avons fait mention ci-dessus, porte que les lettres de change acceptées payables en *Payement*, qui n'auront pas été payées en tout ou en partie pendant ce tems, jusqu'au dernier jour du mois inclusivement, seront protestées dans les trois jours suivans *non fériés*, sans préjudice de l'acceptation ; & les dites lettres de change, avec les protêts, seront envoyées dans un tems suffisant, pour pouvoir être signifiées à tous ceux & par qui il appartiendra ; savoir : pour toutes les lettres qui auront été tirées du dedans du Royaume dans deux mois ; pour celles qui auront été tirées d'Italie, Suisse, Allemagne, Hollande, Flandres, & Angleterre dans trois mois ; & pour celles d'Espagne, Portugal, Pologne, Suede & Dannemarc dans six mois, du jour de la date des protêts, le tout à peine d'en répondre par le porteur des dites lettres de change.

Les lettres de change payables dans Lyon, hors du tems des *Payemens*, ne jouissent d'aucun jour de faveur, & doivent être payées à l'échéance. En cas que celle-ci tombe en dimanche, ou jour de fête, le payement doit en être fait la veille ; mais le protêt, à défaut de payement, en peut être différé jusqu'au premier jour ouvrier suivant ; le dit protêt doit cependant être tiré avant midi du dernier jour.

Les payemens des lettres de change payables dans Lyon, pendant ou hors les *Payemens*, ont lieu de deux manières ; l'une en argent comptant ; l'autre par *Viremens*, qu'on nomme autrement *Rencontres*, ou *Riscontres*, entre les banquiers, les négociants & les marchands qui ont à recevoir & à faire des payemens quelconques.



Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.

M A D R A S.

MADRAS.

On compte dans cet établissement Anglois, sur la côte de Coromandel, dans l'Inde, par *Pagodes*, de 36 *Fanames*.

Dans le Fort St. George les Anglois font fabriquer des pagodes d'or, des roupies & des fanames, ou fanoins d'argent. On y paye la pagode à $3\frac{1}{2}$ roupies, & la roupie vaut 10 fanames.

La Pagode pèse $71\frac{1}{2}$ as d'or, du titre de $86\frac{1}{2}$ toques, qui répondent à environ $20\frac{7}{15}$ carats. Elle contient donc $61\frac{1}{2}$ as d'or fin, & vaut environ $4\frac{1}{2}$ florins courans de Hollande.

La Pagode sert non-seulement de monnoie; mais souvent aussi de poids. La *Seyra* de Malabar en contient $81\frac{1}{4}$, qui pèsent autant que 24 roupies. Au reste, 907 $\frac{1}{2}$ pagodes pèsent 100 onces, poids de troyes d'Angleterre.

Lorsqu'on échange, ou qu'on vend des piaftres d'Espagne à Madras, les piaftres y sont pesées avec des pagodes, 8 de celles-ci devant peser autant qu'une piaftre: & alors on paie 10 pagodes pour 16 $\frac{1}{2}$ piaftres, plus ou moins. Posons, par exemple, que l'on vende une partie de piaftres du poids de 9636 pagodes, ce qui fera une quantité d'environ 1204 $\frac{1}{2}$ piaftres; la valeur en sera payée avec 730 pagodes, si le prix en a été réglé sur le pied de 16 $\frac{1}{2}$ piaftres par pagodes.

Si l'on vendoit ces mêmes 1204 $\frac{1}{2}$ piaftres contre des roupies, on les préféreroit d'abord par Seyras, & l'on en auroit 100, si les piaftres étoient de bon poids; or 100 seyras pesant de piaftres valent à Madras 2136 roupies, & 2349 $\frac{1}{2}$ à Calcuta dans le Bengale, où la monnoie est 10 pour cent plus foible qu'à Madras. Voici les divers poids en usage à Madras, savoir:

Le *Kandil*, qui sert pour peser toutes les marchandises, contient 20 *Mons*, 160 *Bis*, ou 800 *Seyras*; & l'on divise le seyra par 8 paloins, & le *Paloin* par 8 pagodes.

Le *Kandil* pèse 500 lb, avoir du poids d'Angleterre. Le *Mon* en pèse 25 & le *bis* $3\frac{1}{8}$ du même poids.

Le *Pecul* pèse 132 lb, avoir du poids d'Angleterre.

Le *Hundred*, ou quintal de Madras, répond à 109 $\frac{1}{17}$ lb, avoir du poids, qui font 100 $\frac{1}{2}$ lb, poids de commerce d'Amsterdam.

Le poids dont on se sert à Madras pour peser les galons d'or & d'argent, les soieries & autres marchandises, est 3 pour cent plus foible que le poids de mare de France; & l'or & l'argent, en espèces & en matière, se pèsent à Madras par le poids de troyes d'Angleterre.

Le *Garze*, mesure de bled, contient 400 *Mercalles*, & le *Mercalle* 8 mesures. Le *garze* pèse 8400 lb de froment, avoir du poids d'Angleterre: cette mesure répond à $3\frac{1}{4}$ tonneaux, ou *Tons* d'Angleterre, ou à 100 mons de Bengale.



M A D R I D.

Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.

M A D R I D.

On compte généralement dans cette capitale de l'Espagne & dans les deux Provinces de Castille neuve & vieille, par *Reales de Vellon* de 34 *Maravedis de Vellon*; & quelquefois par *Reales de plata antigua*, de 34 *Maravedis de plata antigua*; mais dans les Trésoreries royales, les écritures se tiennent en *Escudos de Vellon* de 10 reales de vellon, & le real est de 34 maravedis de Vellon.

L'*Escudo de Plata* y est compté pour 15 reales de vellon.

L'*Escudo de oro*, de la vieille fabrication, vaut aujourd'hui 40 reales & 10 maravedis de vellon.

L'*Escudo de oro*, de la fabrication de 1772, ne vaut que 40 reales de vellon.

Le *Peso de plata* vaut 8 reales de plata antigua, ou 15 reales & 2 maravedis de vellon.

Le *Ducado de plata* vaut 11 reales de plata, & celui de vellon, 11 reales de vellon.

Le *Ducado de Cambio* vaut 11 reales & 1 maravedi de plata antigua, ou 20 reales & 25¹/₇ maravedis de vellon. On le divise d'ordinaire en 20 *fueldos* & le *Sueldo* en 12 *Dineros*.

Le *Real de plata antigua* vaut 16 *Quartos*, ou 64 maravedis de vellon.

Le *Real de vellon* ne vaut que 8¹/₂ *quartos*, ou 34 maravedis de vellon.

Les autres monnoies, tant de compte que réelles, dont on se fert à Madrid, sont expliquées à l'article d'Espagne, où l'on trouvera également détaillés les poids & les mesures en usage dans les deux Castilles.

Cours des changes de Madrid.

Sur Amsterdam,	1 ducado de cambio,	contre	94 8 vls. bco, pl. ou m.
Lisbonne,	1 peso de plata	.	600 rées, pl. ou m.
Londres,	1 peso de plata	.	40 d. sterlings, pl. ou m.
Paris,	1 doblon de 32 reales de plata		15 l. 5 s. pl. ou m.

L'uso, ou usance des lettres de change payables à Madrid, se compte pour 60 jours pour les traites de Paris, Londres & Genes; pour 2 mois pour les traites de Hollande & d'Allemagne, & pour 3 mois pour les traites de Rome.

On y accorde 14 jours de faveur aux traites de France, d'Angleterre, de Hollande, lorsqu'elles ont été acceptées avant l'échéance; car, si elles n'ont pas été acceptées, elles ne jouissent point des jours de faveur. Les traites de Rome n'ont aucun jour de faveur.

Monnoies, Poids, Mesures &c
 MADRID. Les lettres de change, tirées de Bilbao sur Madrid, jouissent dans cette dernière ville, de 19 jours de faveur, après leur échéance. Celles des autres villes du Royaume, & celles qui sont tirées de Portugal, n'en jouissent que de 13, lorsque les lettres de change ne sont point à certains jours prefix, ou à simple vue; car dans ces cas celles-ci doivent être acquittées à leur présentation, ou protestées sur le champ, en cas de refus de payement.

 MAGDEBOURG. Voyez BERLIN.

M A L A C A.

MALACA. On compte dans cette ville de l'Inde, appartenante à la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales, par *Rixdales* de 3 escalins, ou *Schellings*, & l'escalin de 8 fols ou *Suuyvers*, ou 24 *Duyten*.

Le Ducaton de Hollande y vaut	.	.	13 escalins.
La Couronne angloise, <i>English Crown</i> ,	.	.	10 dits.
La Piafre d'Espagne	.	.	10 dits.
La Roupie de Bombay & celle de Surate	.	.	5 dits.

On trouve les autres objets expliqués dans l'article de Batavia.

 M A L A G A.

MALAGA. On compte dans cette ville d'Espagne, située dans la Province d'Andalousie, par *Reales de vellon* de 34 *maravedis de vellon*. Voici comment on divise ces monnoies, savoir:

<i>Reales</i>	<i>Quartos</i>	<i>Ochavos</i>	<i>Maravedis</i>	<i>Blancas</i>	<i>Cornados</i>	<i>Dineros</i>
1	8 $\frac{1}{2}$	17	34	68	136	340
	1	2	4	8	16	40
		1	2	4	8	20
			1	2	4	10
				1	2	5
					1	2 $\frac{1}{2}$

Le *Real de plata doble*, qui vaut 16 quãrtos, est égal au real de plate Monnoies, vieille, en usage dans le commerce d'Espagne. Poids, Me-

Le *Ducado de Rey*, est une monnoie imaginaire, de la valeur de 11 reales & 1 maravedi de vellon, ou de 375 maravedis de vellon. sures &c. MALAGA.

Nous renvoyons à l'article d'Espagne pour les autres monnoies, ainsi que pour les poids.

La *Fanega*, mesure de bled, de Malaga, est tant soit peu plus grande que celle de Castille, dont elle tire l'origine; car le last d'Amsterdam ne contient que 48 $\frac{1}{2}$ fanegas de Malaga.

L'*Arroba*, mesure pour les matieres liquides, y est de 8 *Azumbres*, ou de 32 *Quartillos*, chacun.

La *Bota* de vin de Pedro Ximenes contient 53 $\frac{1}{2}$ arrobes.

La *Barrica* de vin de Malaga ne contient que 35 azumbres; & on en compte seulement 34.

La *Bota* d'huile contient 43 arrobes.

La *Vara* de Malaga est égale à celle de Castille.

Le *Last*, qui sert de mesure pour les affrètemens des navires, est de 4 bottes de vin, ou d'huile; de 5 pipes de vin, ou d'huile; de 20 caiffes de citrons; de 22 barrils d'amandes, ou de raisins, pesant chacun 8 arrobes, 32 barrils de 6 arrobes, 44 dits de 4 arrobes, & 88 dits de 2 arrobes, de 50 furons ou *Cercnes* de raisins.

La *Carga* ordinaire de raisins pese 7 arrobes, & elle y est mise en deux furons.

Le barril de raisins, de la contenance de 4 arrobes, en pese 7, plus ou moins.

Pour les changes, les usances & les jours de grace, on peut voir l'article d'Espagne.



M A L L O R Q U E.

On compte dans cette Isle, appartenante à l'Espagne, par *Pesos* de MALLORQUE. 8 reales & le *Real* de 34 *Maravedis*; & autrement par *Libras* de 20 *Sueldos*, & le *Sueldo* de 12 *Dineros*: ce qui revient au même; puisque le peso & la libra ne font qu'une même monnoie.

On s'y sert de deux *Quintaux*, ou *Cantaros*, pour peser les marchandises, dont l'un, nommé *Cantaro Berberesco*, peie 100 *Rotolos*.

Le *Cantaro Mallorquin*, ou *Majorino*, pese d'autre part 104 lb, ou rotolos.

La *Carga*, de 3 quintaux de Mallorque, est de . 312 lb, ou rotolos.

100 lb, ou *Rotolos*, de Mallorque, font 85 lb, poids de comm. d'Amsterd.

Monnoies, La *Quartera*, mesure de bled, contient 3360 pouces cubes de France.
Poids, Me- Le Last d'Amsterdam répond donc à $43\frac{1}{4}$ quarteras.
sures &c. Le *Cortano*, ou *Quartano*, mesure d'huile, y pèse 9 rotolos; or,
 MALLORQUE. 12 Cortanes font 1 *Odro*, qui pètera environ 92 lb, poids de comm.
 d'Amsterdam.

100 Cortanes font au reste $346\frac{2}{3}$ mingles d'Amsterdam.

La *Canna* répond à $1\frac{7}{8}$ yards d'Angleterre, ou à $760\frac{3}{10}$ lignes de France :

100 Cannes de Mallorque font ainsi $248\frac{7}{15}$ aunes d'Amsterdam, &
 100 Aunes d'Amsterdam . $40\frac{1}{4}$ cannes de Mallorque.



M A L T H E.

M A L T H E.

Isle de la mer méditerranée, appartenante à l'ordre des Chevaliers de St. Jean de Jerusalem, plus connus par le nom de Chevaliers de Malthe. On y compte par *Scudi* de 12 *Tari*, & le *Taro* de 20 *Grani*.

Ce *Scudo*, ou Ecu, contient donc 12 tari, 24 carlini, 240 grani, ou 144 piccioli.

Le *Taro* a 2 carlini; le *Carlino* 10 grani, & le *Grano* 6 *Piccioli*.

On donne à ces monnoies deux valeurs, l'une d'argent & l'autre de cuivre: celle-là vaut 50 pour cent davantage que celle-ci.

On n'y voit de monnoies réelles, que des pieces de 8, de 6, de 4 & de $1\frac{1}{2}$ tari, & de 15, de 10, de 5, de 1 & de $\frac{1}{2}$ grani, valeur d'argent.

Il roule cependant dans cette Isle plusieurs monnoies étrangères, dont les valeurs sont comme suit:

La Pistole d'or d'Espagne y vaut	56 tari, val. d'argent, ou	84 tari, val. de cuivre.
Les Sequins & Ducats divers	32 dits .	ou 48 dits.
La Piastre d'Espagne	16 dits .	ou 24 dits.
La Livournine	$15\frac{1}{2}$ dits .	ou $23\frac{1}{4}$ dits.

Nous estimons, d'après cela, que l'Ecu de Malthe, valeur d'argent, contient 27 as d'or fin, ou 382 as d'argent fin; & l'écu de cuivre, 18 as d'or fin, ou 255 as d'argent fin: ainsi,

Le premier vaut au pair $38\frac{1}{4}$ sols, argent de Hollande, &
 Le dernier . $25\frac{1}{2}$ sols dits.

Le Quintal, ou *Cantaro* de Malthe, a 100 rotoli, qui rendent à Livourne 225 lb. qui répondent à $156\frac{1}{3}$ lb d'Amsterdam.

La *Salma*, mesure de bled, fait $3\frac{3}{4}$ sacchi à Livourne.

Le Last d'Amsterdam contient $6\frac{9}{12}$ salmi de Malthe.

 MANHEYM voyez HEIDELBERG.

Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.

MANHEYM.

 M A N T O U E.

On compte dans ce Duché d'Italie, par *Lire* de 20 *foldi*, & le *Soldo* de 12 *Denari*: 6 *lire* font 1 *Scudo*.

La *Livre*, poids de Mantoue, répond à 6854 *as*: ainsi,

100 *lb* de Mantoue font 66 $\frac{2}{3}$ *lb*, poids de commerce d'Amsterdam.

Le *Staro* de froment pèse 80 *lb*, & le last d'Amsterdam en contient 83 $\frac{4}{5}$.
Le *Moggio* d'huile pèse 320 *lb* qui font 3 $\frac{1}{2}$ barrili de Florence, ou environ 93 $\frac{1}{2}$ mingles d'Amsterdam.

Le *Braccio*, ou brassie, a 206 $\frac{1}{2}$ lignes de France de long; or,

100 *Bracci* font 6 $\frac{1}{3}$ aunes d'Amsterdam.

 M A R O C.

Dans ce royaume d'Afrique, à *Taflet*, *Fez*, *Salé*, *Una* & autres états & villes de la partie la plus occidentale de la Barbarie, on se sert pour monnoies du *Xerif* qu'on divise en 8 parties; ou d'une monnoie réelle d'or qu'on nomme *Ducat*, qui vaut 48 blanquilles, & la *Blanquille* 20 *Fluces*.
Le *Ducat* répond à 5 florins, argent de Hollande.

La *Blanquille*, qui est d'argent, vaut donc environ 2 f. 1 $\frac{1}{4}$ *fl* dit.

La *Fluce*, qui est de cuivre, vaut enfin, 1 $\frac{2}{3}$ *fl* dit.

On se sert à Maroc généralement du quintal de 100 *lb* d'Espagne.

Le Quintal de *Fez* de 100 *rotules* répond à environ 143 $\frac{1}{2}$ *lb* d'Amsterd.

Le Quintal d'*Una*, pour peser la laine, répond à 145 $\frac{1}{2}$ *lb* d'Amsterd.

Celui pour les épiceries à 117 $\frac{1}{2}$ & celui pour les bleds à 98 $\frac{1}{2}$ *lb* d'Amsterd.

L'*Almude* de *Salé*, mesure de bled, contient environ 6 $\frac{2}{3}$ *schepels* d'Amst.

On se sert à Maroc de la *Fanegue* & des autres mesures d'Espagne.

La *Canne* de 12 *Coudis* de Maroc mesure environ 224 lignes de France.

100 *Carnes* font donc 73 $\frac{1}{2}$ aunes d'Amsterdam.

Le *Pico Morisco* d'*Una* répond à 293 lignes de France.

100 *Pics* font donc 95 $\frac{2}{3}$ aunes d'Amsterdam.

Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.

MARSEILLE.

M A R S E I L L E.

On y tient les écritures par *Livres, Sols & Deniers* tournois, comme dans toute la France.

L'*Ecu* de change y vaut 3 livres, la livre 20 sols, & le sol 12 deniers. L'*Ecu* avec le quel on règle les prix des noix de galle & du coton brut, ou filé, vaut 64 sols, ou 768 deniers tournois.

Nous avons expliqué les autres monnoies à l'article de France. Quelques monnoies étrangères ont cours à Marseille aux prix suivans, favoir :

Le Dobraon d'or de Portugal de 6400 rées à 42 l. — f.			} plus ou moins.
La Pistoile d'or d'Espagne	19	10	
Les Sequins d'Italie	11	3	
Le marc de Piafres vieilles d'Espagne s'y paye	49	2	
Le marc de Piafres neuves	48	5	

1000 Piafres pesent environ 110 marcs, 1 once & 2 gros, poids de France.

C'est avec ce même marc qu'on pese à Marseille l'or & l'argent, soit en espece, soit en matiere; mais pour les marchandises on se sert du *poids de Table*, qui est 21 $\frac{7}{8}$ pour cent plus foible que le poids de marc de France.

100 lb , poids de table, font 81 $\frac{4}{5}$ lb , poids de commerce d'Amsterdam.

La *Charge* de bled mesure 4 *Emines*, ou 12 *Civadiers*: elle pese 300 lb , poids de table, ou 245 lb de froment, poids de marc.

Le Lait d'Amsterdam, contient environ 18 $\frac{1}{2}$ charges.

La *Millerole* d'huile a 8 *Escandeaux*, dont chacun pese 12 lb .

Cette mesure doit contenir 64 pintes de Paris, ou 100 pintes d'Amsterdam. Elle pese, pleine d'huile, 136 lb , poids de table.

La *Millerole* de vin a 60 pots, qui font 50 mingles d'Amsterdam.

L'Eau de vie se vend au quintal de 100 lb pesant:

La *Velte* de Marseille pese 20 $\frac{1}{2}$ à 21 lb du même poids de table.

Les pieces d'eau de vie sont de différentes grandeurs, y en ayant depuis 700 jusques à 1700 lb pesant d'eau de vie.

La *Canne*, qui se divise en 4 palmes, a 390 lignes de pied de Roi.

100 Cannes répondent à 288 $\frac{2}{7}$ aunes d'Amsterdam.

Le Lait de commerce pour les affrétements, se compte à Marseille pour 28 milleroles, de vin, d'huile, ou pour 5000 lb pesant d'eau de vie, ou d'autres marchandises quelconques.

Cours

Cours des changes de Marseille.

Sur Amsterdam,	1 écu de 60 f. tournois, contre	54 $\frac{1}{2}$ vls. bco., pl. ou m.	<i>Monnoies, Poids, Me- sures &c.</i>
Espagne,	15 l. 3 f. tourn. pl. ou m.	1 pistole de change.	
Genes,	95 f. tourn. pl. ou m.	1 pezza de 5 $\frac{1}{4}$ lire.	MARSEILLE.
Hambourg,	187 écus, pl. ou m.	100 thlr. bco.	
Livourne,	96 f. tourn. pl. ou m.	1 pezza da 8 reali.	
Londres,	1 écu de 60 f. tourn.	31 $\frac{1}{2}$ sterlings.	
Lyon. } Paris, }	$\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{100}$ de gain, ou de perte, à vue.		

L'Ufo, ou Ufance des lettres de change d'Espagne & de Portugal, payables dans Marseille, est compté pour 60 jours; l'ufance des lettres de change, tirées des autres païs, est de 30 jours.

Les lettres de change, payables dans Marseille, jouissent de 10 jours de faveur, suivant l'usage de Paris, & des autres villes de France.

Cet usage y est généralement reçu & suivi; mais il ne peut déroger à la loi de la ville de Marseille, qui ordonne que les lettres de change, qui y sont payables, soient dûement acquittées à l'expiration de leurs échéances.

Les lettres de change, payables à vue dans Marseille, qui ne seront point payées à leur présentation, doivent être protestées avant le dixieme jour de faveur. C'est ordinairement le 9^{me}, ou 10^{me} jour de faveur, que s'en fait le protêt à défaut de payement.

M A S U L I P A T A N.

Ville des Indes Orientales, située dans le Royaume de Golconde, où les Français, les Anglois, & les Hollandois ont des loges, ou factories.

On y compte par *Pagodes*, & par *Roupies* courantes, de 16 *Annas*.

On y fabrique des pagodes d'or, & des roupies d'or & d'argent.

La roupie d'or en vaut 14 d'argent, ou 4 pagodes.

La pagode y est comptée pour 3 $\frac{1}{2}$ roupies courantes.

Cette pagode vaut 3 à 4 p $\frac{0}{100}$ plus que celle de Négapatan.

La roupie d'argent répond à la valeur de $\frac{2}{7}$ pagode de Masulipatan.

La Roupie pèse 231 as d'or, du titre de 23 $\frac{1}{4}$ carats; elle contient donc 228 as d'or fin, qui valent autant que 3 $\frac{1}{2}$ ducats, ou 16 fl. 16 s., argent de Hollande.

La Roupie neuve d'argent, qu'on nomme aussi *Roupie Sicca*, dont 24 $\frac{1}{2}$ pèsent un Seyra, répond à 239 as d'argent du titre de 11 deniers & 15 grains: cette monnoie contient donc 231 as d'argent fin, & elle vaut au pair 23 $\frac{1}{15}$ fols, argent de Hollande.

Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.

Voici maintenant les poids en usage à Masulipatan :

	<i>Kandil</i> ,	<i>Muns</i> ou	<i>Mons</i> ,	<i>Bixes</i> ,	<i>Seyras</i> ,	<i>Neves</i> ,	<i>Daboas</i> .
MASULIPATAN	I	.	20	.	160	.	800 . 12000 . 18000
		I	.	8	.	40	. 600 . 900
				I	.	5	. 75 . 112 $\frac{1}{2}$
						I	. 15 . 22 $\frac{1}{2}$
							I . 1 $\frac{1}{2}$

La Seyra pèse environ 5788 as: ainsi,

100 Seyras font 56 $\frac{1}{3}$ lb, poids de commerce d'Amsterdam.

MAYENCE, voyez FRANCFORT SUR MAYN.
MEMEL, voyez KONIGSBERG.
MESSINE, voyez SICILE.

M E X I Q U E.

MEXIQUE. On compte dans la nouvelle Espagne, au Pérou & dans toutes les autres parties de l'Amérique Espagnole par *Pesos* de 8 reales, & le *Real* de 34 *maravedis de plata Mexicanos*; On compte aussi quelquefois par *Reales*, qu'on divise en 16 parties.

Les monnoies qui y ont cours, sont les suivantes, favoir :

D'O: Le *Doblon* de 8 escudos de oro, qui ont été fabriqués avant l'an 1772, valent 16 $\frac{1}{17}$ pesos, & ceux qui ont été frappés après cette époque, seulement 16 pesos: les demis, les quarts & les huitiemes de cette monnoie valent à cette proportion.

D'Argent: Le *Peso* de 8 reales de plata mexicanos, & les $\frac{1}{2}$, les $\frac{1}{4}$, les $\frac{1}{8}$, & les $\frac{1}{16}$ du peso, valent à cette proportion.

Le *Castellano*, pour les essais de l'or, se divise en 24 quilates, le *Quilate* en 4 Granos, & le *Grano* en 8 parties.

Le *Marc*, pour les essais de l'argent, se divise en 12 dineros, & le *Dinero* en 24 granos; le *Grano* est compté à 8 $\frac{1}{4}$ maravedis; ainsi le marc d'argent se divise en 288 grains, ou 2376 maravedis.

Le Marc, poids d'Espagne, d'argent du titre de 10 $\frac{1}{2}$ deniers, vaut 8 pesos. plus ou moins.

Le Marc fin, d'argent fin, vaut 73 reales de plata, plus ou moins.

Tout l'argent qu'on exploite des mines de la Nouvelle Espagne, est porté au Mexique pour y être monnoyé, ou marqué. On y apporte, par an, environ deux millions de mares d'argent, & on en fabrique 700 mille piastres, indépendamment de ce qu'on ne déclare pas.

Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.
MEXIQUE

Les propriétaires des mines sont tenus de payer, non-seulement les frais de monnoyage, outre le cinquième de tout l'argent nouvellement exploité, mais encore un real pour chaque marc, à titre de droit du Prince.

Les monnoies qu'on fabrique dans le Mexique, sont des Doblones de 8 escudos de oro chacun, à la taille de $8\frac{1}{2}$ pièces, ou en tout 68 escudos de oro, pour un marc d'or, du titre de 22 carats; & de $8\frac{1}{4}$ pesos, ou 68 reales de plata mexicanos, pour un marc d'argent du titre de $10\frac{1}{4}$ deniers.

Nous renvoyons pour l'explication des poids & mesures de l'Amérique Espagnole à l'article d'Espagne.



M I L A N.

On compte dans ce Duché d'Italie, par *Lire* de 20 soldi, & le *Soldo* de 12 *Denari*.

Le *Scudo imperiale*, ou de *Cambio*, vaut 5 lire, 17 soldi, ou 117 soldi imperiali, & le soldo est de 12 denari imperiali

Le *Scudo corrente* vaut 5 lire, 15 soldi, 115 soldi corrente, & le soldo est de 12 denari corrente.

Les monnoies ci-dessus ont deux valeurs, qu'on nomme, l'une *imperiale*, l'autre *corrente*. Pour en connoître mieux la différence, nous remarquerons que le *Filippo*, monnoie réelle de Milan, qui ne valoit avant 1750 que 106 soldi imperiali, vaut aujourd'hui 150 soldi corrente.

C'est donc relativement à ces deux prix, qu'on fait l'évaluation des autres monnoies, dont voici le rapport :

106 Lire, ou soldi imperiali, font	150 lire, ou soldi corrente.
53 Scudi imperiali . . .	8775 soldi corrente.
212 Scudi dits . . .	1775 lire corrente.
1219 dits . . .	1775 scudi corrente.
4 Scudi corrente . . .	23 lire corrente.
15 Scudi . . .	1219 soldi imperiali.
15 Lire corrente . . .	212 soldi imperiali.

Voici d'une autre part les monnoies réelles de Milan; favoir :

<i>Monnoies, Poids, Me- sures &c.</i>	D'Or.	La Doppia, pesant 130 grani, vaut 25 lire, 5 foldi corrente.
	D'Argent.	Le Ducatone, de 26 denari 8 12 dits.
		Le Filippo, de 22½ dits 72 10 dits.
	De Billon.	La Lira vaut 20 foldi.
	Le Parbajello 2½ foldi.	
	Des pieces de 1 foldo.	

Plusieurs monnoies étrangères ont cours à Milan, aux prix suivans.

La Pistole d'Espagne, pesant .	132 grani	. 25 l. 10 s. — d. courant.
Le Louis neuf de France, de	160 dits	. 31 — —
La Dobra, ou Doppia, de Genes, de	132 dits	. 25 78 6
La Doppia de Florence, de	132 dits	. 25 15 0
La Doppia de Rome & de Savoie, de	130 dits	. 25 — —
La Doppia de Mantoue, de	130 dits	. 25 5 —
La Lisbonnine, de	210 dits	. 41 — —
Le Sequin de Venise & de Florence, de	68 dits	. 14 10 —
Le Sequin de Savoie & le Kremnitz, de	68 dits	. 14 7 6
Le Ducat de Vienne & de Hollande, de	68 dits	. 14 5 —
La Genovine, de 31¼ deniers	.	10 5 —
Le Ducaton de Savoie & de Mantoue, de 26 den.	8	9 —
Le Ducaton de Venise, de	25 d. 20 gr.	8 8 —
Le Ducat de Bourgogne & de Florence	26 —	8 7 6
Le Ducaton d'Allemagne	26 —	8 5 —
Le Ducaton de Rome de 1721,	26 —	8 2 6
L'Ecu de Piémont	24 d. 10 gr.	7 12 6
L'Ecu de six francs de France	24 12	7 11 —
La Livournine della Torre	22 4½	6 19 —
La Piafre d'Espagne	22 —	6 16 9
L'Ecu de Bologne	19 20	6 4 —

Si les monnoies d'or ci-dessus, n'étant pas du poids requis, le deficit est au dessus de 4 grains, elles sont hors de cours; mais celles dont l'affoiblissement ne surpasse pas celui des 4 grains de tolérance, doivent payer pour le deficit, savoir: les pistoles 4 sols par grain; les sequins & les ducats kremnitz de Hongrie 4½ sols par grain. Pareillement les monnoies d'argent qui ont perdu du poids ci-dessus, plus de 2 deniers, n'ont plus de cours dans le public: mais celles dont l'affoiblissement toléré ne va pas au-delà de 2 grains, doivent payer, savoir: les piafres d'Espagne 6¼ sols par grain; l'argent de Rome, de Savoie, de Genes. de France, de Bourgogne, d'Allemagne & de Bologne. 6½ sols par grain; les monnoies de Milan, de Venise, de Florence & de Mantoue 6¾ sols par grain.

Les prix & les conditions des monnoies ci-dessus ont été fixés par un Edit qui est encore dans toute sa vigueur; mais l'on y déroge dans

Mouvoies, 100 Braffes à charpente, font $171\frac{1}{2}$ } pieds d'Amsterdam.
Poids, Me- 100 Pieds de Milan . $139\frac{2}{3}$ }

M I L A N.

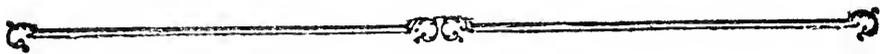
Cours des changes de Milan.

Sur Amsterdam,	59 foldi corr. pl. ou m.,	contre	1 fl. bco.
Genes,	70 foldi imp. pl. ou m. . . .		1 scudo di cambio.
Livourne,	127 foldi corr. pl. ou m. . . .		1 pezza da otto rea.
Londres,	31 lire corr. pl. ou m. . . .		1 livre sterling.
Naples,	112 foldi corr. pl. ou m. . . .		1 ducado di regno.
Paris,	56 foldi imp. pl. ou m. . . .		1 écu de 60 s. tournois.
Rome,	140 foldi corr. pl. ou m. . . .		1 scudo moneta.
Venise,	85 foldi corr. pl. ou m. . . .		1 ducato picco.
Vienne,	70 foldi corr. pl. ou m. . . .		1 florin courant.

On compte à Milan les usances des lettres de change de Venise à 20 jours de date; de Livourne, de Rome & d'Allemagne à 15 jours après l'acceptation; d'Amsterdam à 2 mois de date, & de Londres à 3 mois de date.

Les lettres à vue doivent être payées à Milan à leur présentation; celles à quelques jours de vue & de date, ou à usance, doivent être acceptées & payées le lendemain de l'échéance, à moins que ce jour ne tombe en Dimanche ou Fête; car alors le paiement en est différé jusqu'au premier jour de travail suivant.

Quoiqu'il n'y ait pas de jours de faveur fixés pour les lettres de change payables dans Milan, lorsque les porteurs les présentent aux accepteurs pour en obtenir l'acceptation, & à leur échéance aux acceptans pour s'en procurer le paiement, ils sont tenus de laisser écouler quelques jours s'ils en sont priés par ceux-ci, avant d'en faire le protêt; mais afin que, dans un tel cas, il ne puisse en résulter aucun préjudice pour les porteurs, ils sont tenus de mettre au bas de la lettre de change le *Vu bon* du Notaire de la chambre des marchands, qui y a jointe la date du jour où la lettre a été présentée, afin que l'acceptation, que l'accepteur pourroit ensuite écrire sur la même lettre de change, soit datée du même jour.



M I N O R Q U E.

MINORQUE. Isle de la Méditerranée, dont l'Angleterre est aujourd'hui maîtresse. On y compte par *Libras* de 20 sueldos & le *Sueldo* de 12 *Dineros*. Le *Cantaro* y pese 4 arrobes, $34\frac{3}{4}$ lb *Mayores*, 104 lb *Menores*, ou $91\frac{1}{2}$ lb, avoir du poids d'Angleterre, ou $80\frac{1}{2}$ lb, poids de commerce d'Amsterdam.

La *Libra mayor* pefe 36 onces, & la *Libra menor* en a 12.

100 th d'Amsterdam font $41\frac{1}{4}$ th mayores, ou $123\frac{4}{5}$ th menores.

*Monnoies,
Poids, Me-
fures &c.*

La *Botte* de vin a 4 *Cargas*, la *Carga* 4 *Barriles*, & le *Barril* $5\frac{1}{2}$ *Quar-* MINORQUE.
tillos; elle contient 133 gallons d'Angleterre, qui font $423\frac{2}{5}$ mingles
d'Amsterdam.

M O C C A.

Ville & port de la Mer Rouge dans l'Arabie heureufe. On y compte par *Piaftres* de 80 *Cabirs*, ou *Carattes*. Cette piaftre peut valoir au pair environ 40 à 41 fols, argent courant de Hollande. M O C C A.

On ne fabrique dans cette ville que des *Comaffirs*, qui font une monnoie de Billon de fort peu de valeur, & sujette à beaucoup de changement.

Les monnoies étrangères ne font reçues à Mocca qu'au poids fuivant, favoir :

100 Piaftres d'Espagne valent $121\frac{1}{2}$ piaftres de Mocca, ou $806\frac{4}{5}$ pagodes, &

100 Piaftres de Mocca font feulement $82\frac{7}{43}$ piaftres d'Espagne.

Le *Bokard* ou *Babar* de Mocca contient 15 *Farecelles*, 150 *Maons*, 6000 *Tukeas*, ou 60000 *Coffilas*.

Le *Bokard* pefe 405 th , poids de France, ou $401\frac{1}{2}$ th d'Amsterdam, 7 *Farecelles* de Mocca en font 10 de *Betelfaguy*.

Le *Teman*, mefure pour les matieres liquides, contient 40 *Memeccas*; & le *Memeccda* contient 3 chopines de France, ou 3 pintes d'Angleterre.

100 *Memeccas* font donc 120 mingles d'Amsterdam.

La *Gueze* de Mocca répond à 25 pouces d'Angleterre; le *cobado*, ou *cebit*, à 19.

38 *Guezes* font 50 *cobados*, ou 34 aunes d'Amsterdam.

M O D E N E.

On compte dans ce Duché d'Italie, par *Lire* de 20 *foldi* & le *Soldo* de 12 *Denari*. On nomme auffi le *foldo*, *Bolognini*. M O D E N E.

Le *Ducado* de Modene y eft compté pour 8 lire.

Monnoies, Poids, Mesures &c. Les monnoies réelles de ce duché font les suivantes, favoir :

MODENE. D'Argent: Le *Filippo* de $15\frac{1}{2}$ lire, & le scudo de $3\frac{3}{4}$ lire.
 La *Lira* de 20 soldi, le *Cappelono* de 5, & le *Cappellino* de $2\frac{1}{2}$ soldi.
 Le *Soldo*, ou *Bolognino*, de 12 *Denari*.

Voici maintenant les monnoies étrangères qui ont cours à Modene.

Le Louis vieux de France	. . .	à $5\frac{1}{2}$ lire.
Les Doppies d'Italie	. . .	à 49 dites.
Les Sequins dits	. . .	à 30 dites.
L'Ongaro, ou le ducat de Hongrie	. . .	à $28\frac{1}{2}$ dites.
L'Ecu Romain	. . .	à $16\frac{1}{2}$ dites.
Le Philippe de Milan	. . .	à 15 dites.

Nous estimons que la lira de Modene contient $2\frac{2}{5}$ as d'or fin, ou $36\frac{7}{10}$ as d'argent fin, & qu'elle vaut 3 sols 11 deniers, argent de Hollande. Le *Quintal* y est composé de 100 lb , dont le poids est $6\frac{2}{5}$ pour cent plus foible que celui de Livourne ; de façon que

100 lb de Modene font $67\frac{2}{5}$ poids de commerce d'Amsterdam, &
 100 lb d'Amsterdam $157\frac{2}{5}$ lb de Modene.

Le *Staro*, ou *Stajo*, est la mesure de bled de Modene, dont $41\frac{1}{2}$ font un last d'Amsterdam.

La Brasse, ou *Braccio*, a $21\frac{1}{5}$ palmes de Genes ; ainsi,

100 Brasses de Modene font $92\frac{3}{4}$ aunes d'Amsterdam, &
 100 Aunes d'Amsterdam $107\frac{4}{5}$ brasses de Modene.



M O N T P E L L I E R.

MONTPELLIER. Dans cette ville & à Cette l'on tient les écritures en *Livres* de 20 sols, & le *Sol* de 12 *Deniers tournois*. Les autres monnoies font à l'article de France.

Le *Quintal* qui est composé de 100 lb , se divise en $6\frac{2}{3}$ quarts, le *Quart* est de 15 lb : ce quintal répond à $82\frac{2}{3}$ lb d'Amsterdam.

Le *Setier* de bled contient 2 *Emines*, ou 4 *Quarts*.

Le Last d'Amsterdam contient environ 57 setiers de Montpellier.

Le *Muid* de vin ordinaire a 18 *Setiers*, 24 barils, ou 576 pots.

Le *Muid* de vin muscat contient 3 barriques.

Le Vin du Rhone, s'y vend par *Barals*, dont 5 à $5\frac{1}{2}$ font une piece.

100 Pots

100 Pots de Montpellier font $38\frac{1}{3}$ mingles d'Amsterdam.

*Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.*
MONTEPELLIER

L'Eau de vie de vin s'y vend par *Quintal* de 100 lb.

La *Piece* de cette liqueur pese ordinairement 1400 lb, & répond à environ 70 veltes, en supposant que la velte pese 20 à 21 lb.

La *Charge* d'huile contient 4 *Barals*, 8 *Emines*, 16 *Quarts*, ou 128 *Pots*.

Le *Baral* d'huile pese net environ 69 lb d'Amsterdam.

La *Canne* de 9 palmes a $391\frac{1}{3}$ lignes de longueur.

100 Cannes de Montpellier font donc $291\frac{1}{3}$ aunes d'Amsterdam, &

100 Aunes d'Amsterdam . $34\frac{1}{3}$ cannes de Montpellier.

On compte dans le port de Cette pour les affrètemens ou *Nolissemens* des navires, 4 pieces d'eau de vie, ou 8 barriques de vin de Frontignan, ou 7 pieces de vin du Rhône, pour un *Last*.

Cours des changes de Montpellier & Cette.

Sur Amsterdam, 1 écu de 60 f. contre 54 & vls, bco., plus ou moins.
Lyon & Paris $\frac{1}{2}$ p^o, plus ou moins, de gain ou de perte.

Les lettres de change payables à vue dans Montpellier, y doivent être acquittées à leur présentation. Celles qui y sont payables à certains jours préfix, seront acquittées le lendemain du jour de l'échéance, ou protestées en cas de refus de paiement.

Au reste, à Montpellier, de même que dans toutes les autres villes de Commerce de France, les lettres de change ont dix jours de faveur ou de grace après leur échéance.

M O R É E, voyez PATRASSO.
M O S C O U, voyez RUSSIE.

M U N I C H.

On compte dans tout l'Electorat de Baviere, par Florins, *Gulden*, de M U N I C H; 60 kreutzers, & le *Kreutzer* de 4 deniers, ou *Hellers* courans.

Voici, au reste, comment on divise les principales monnoies de Baviere.

Monnoies, Poids, Me- sures &c.	Thaler,	Gulden,	Batzen,	Keiser - Groschen,	Land - münzen,	Albus,	Kreutzers,	Hellers.
	1	1½	22½	50	36	45	90	360
		1	15	20	24	30	60	240
			1	1½	1½	2	4	16
MUNICH.				1	1½	1½	3	12
					1	1¼	2¼	10
						1	2	8
							1	4

On se fert en Baviere d'une monnoie particuliere qu'on nomme *Schwartzze münze*, ou monnoie noire, dont nous aurons occasion de parler à l'article de Ratisbonne.

Les monnoies réelles de Baviere sont les suivantes, favoir:

D'Or:	Le <i>Carl</i> , qui vaut depuis 1766,	10 fl. 42 kr. les ½ & les ¼ à prop.
	Le <i>Max</i> ,	7 8 les doubles, les ½, &
	Le <i>Ducat</i> ,	4 48 (les ¼ à prop.)
	Le Florin, ou <i>Gold-Gulden</i>	3 9
D'Argent:	La <i>Reichsbale</i> vieille d'Empire qui vaut à présent	2 fl. 24 kr.
	Le Florin, ou <i>Gulden</i> , vieux d'Empire	1 12
	La <i>Reichsbale</i> d'Espece de convention,	2 —
	Le Florin de Convention	1 —
	Des pieces de 30, 24 & 15 <i>Kreutzers</i> & autres petites monnoies.	

Voici encore quelques monnoies qui ont cours en Baviere, favoir:

Le Louis d'or de France	vaut depuis 1766.	10 fl. 24 kr.
Le Ducat Cremnitz de Hongrie & le sequin de Toscane		4 52
Le Ducat de Hollande		4 45
Le Souverain d'or du Brabant		14 14
L'Ecu neuf de France		2 40

La Thaler courante de Baviere contient donc, suivant l'ordonnance de 1766, 22 $\frac{20}{100}$ as d'or fin, ou 304 as d'argent fin, dont la valeur intrinseque répond à 30 $\frac{2}{3}$ sols, argent de Hollande.

Le Marc, poids de l'or & de l'argent de Baviere, est, à $\frac{1}{2}$ grain près, égal au marc, poids de la ville de Cologne.

Le *Centner*, ou quintal de 100 lb de Baviere, répond à 113 $\frac{1}{3}$ lb d'Amsterdam.

L'Aune, ou *Elle*, de Baviere contient 370 $\frac{1}{5}$ lignes, & le pied 98 $\frac{2}{5}$ dits.

100 Aunes de Baviere font donc 121 aunes d'Amsterdam, &
100 Pieds dits 78 $\frac{1}{2}$ pieds dits.



Monnoies,
Poids, Mesures &c.

M U N S T E R.

On compte dans la plupart des Cercles de Westphalie en Allemagne, par *Thalers* de 28 escalins, ou *Schillings*, & l'escalin de 12 *g* ou *Pfenings*. Voici la division de ces monnoies, favoir :

<i>Thaler</i>	<i>Gulden</i>	<i>Blamuser</i>	<i>Schilling</i>	<i>Marien-Groschen</i>	<i>Pfenings</i>	<i>Hellers</i>
1	$1\frac{1}{2}$	8	28	36	336	672
	1	$5\frac{1}{3}$	$10\frac{2}{3}$	24	224	448
		1	$3\frac{1}{2}$	$4\frac{1}{2}$	42	84
			1	$1\frac{2}{7}$	12	24
				1	$9\frac{1}{3}$	$18\frac{2}{3}$
					1	2

Les monnoies réelles qui y ont cours, sont les suivantes, favoir :
 Des Florins, qui valent $18\frac{2}{3}$ escalins, ou 24 marien-groschen.
 Des Marcs, ou $\frac{1}{2}$ florins, $9\frac{1}{2}$ dits ou 12 dits.
 Des pieces de $\frac{1}{12}$, & de $\frac{1}{24}$ thaler ; ainsi que des pieces d'un escalin & de demi-escalin, & des petites monnoies de cuivre, de 1, de 2, de 3, & de 4 deniers.
 L'aune, ou *Elle* de Munster, a $358\frac{2}{5}$ lignes de France.

100 Aunes de Munster font $117\frac{1}{8}$ aunes d'Amsterdam, &
 100 Aunes d'Amsterdam $85\frac{2}{5}$ aunes de Munster.

Nous renvoyons pour les autres mesures & pour les poids, à l'article d'Osnabruck.

N A N C Y.

On compte dans la Lorraine par *Livres* de 20 fols, & le *Sol* de 12 *Deniers*, valeur de Lorraine. L'*Ecu* vaut 3 livres, ou 60 fols.

Il ne reste des anciennes monnoies réelles du pais, que des pieces de $9\frac{1}{4}$ fols, de 2 & de 1 fols ; & des *Liards* qui valent 3 deniers.

D'autre part, toutes les monnoies de France y ont cours, sous le nom d'argent tournois. Cet argent vaut $29\frac{1}{8}$ p^o davantage que celui de Lorraine ; car le Louis d'or, qui vaut en France 24 livres, vaut en Lorraine 31 livres, & à cette proportion les autres monnoies.

Le Poids de Lorraine est égal à celui de marc de France.

Monnoies, 100 *th*, poids de Lorraine, font $99\frac{1}{2}$ *th*, poids de commerce d'Amsterdam.
Poids, Mesures &c. Le *Real* de bled contient 15 boisseaux de Paris: on le divise en 4 *Cartes*, ou en 8 *Imales*.

N A N C Y.

Le Last d'Amsterdam contient $15\frac{1}{2}$ reals de Lorraine.

La mesure de vin & d'eau de vie contient 35 *th* pesant de l'une ou l'autre de ces liqueurs.

L'huile d'olive se vend au *Quintal* pesant 100 *th*.

Le *Journal*, mesure d'arpentage de Lorraine, contient 250 toises quarrées, chaque toise de 10 pieds de Lorraine, & le pied de 127 lignes du pied de Roi de France. Ainsi le Journal mesure 25000 pieds quarrés de Lorraine, qui font 19446 pieds quarrés de France.

3 Arpens de France font donc 5 Journaux de Lorraine, & 100 Pieds de Lorraine font $100\frac{1}{2}$ pieds d'Amsterdam.



N A N T E S.

N A N T E S.

On y compte par *Livres* de 20 sols, & le *Sol* de 12 deniers.

L'*Ecu* de change y est compté pour 60 sols tournois; les autres monnoies sont expliquées à l'article de France.

Le *Tonneau* de froment a 10 fetiers, ou 160 boisseaux; il pese depuis 2200 jusqu'à 2250 *th*, poids de marc.

Le Last d'Amsterdam contient $20\frac{3}{4}$ fetiers de Nantes.

3 Tonneaux font égaux à 28 fetiers de Paris.

Le *Muid* de sel de 52 quartauts, contient environ 58 maaten d'Amsterdam.

Le *Poisson* de vin contient environ 173 mingles d'Amsterdam.

Quoique les *Pieces* d'eau de vie de Bretagne soient de diverses grandeurs, on y vend cette liqueur à raison de 29 veltes.

L'huile de poisson s'y vend, d'autre part, par 30 veltes.

L'*Aune* y mesure 526 lignes; par conséquent,

100 Aunes de Nantes font $171\frac{2}{3}$ aunes d'Amsterdam.

Nous observerons que les petites planches de Norwege se vendent à Nantes par le cent de 124 pieces.

Le Millier de douves est compté pour 1200, ou pour 1275 pieces.

Les changes & les jours de faveur, comme il est expliqué à l'article de France.



Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.

N A P L E S.

On compte dans ce Royaume par *Ducati di Regno* de 10 carlini, & le *Carlino* de 10 Grani. On y divise aussi ce ducat tout simplement par 100 *Grani*; ou autrement par 5 tari, & le *Taro* par 20 grani.

Voici, au reste, les monnoies diverses qui se rapportent au ducat de ce Royaume, savoir:

Ducato di Regno, Tarini, Carlini, Cinquini, Grani, Tornesi, Quartini, Piccioli, Cavalli

1	.	5	.	10	.	40	.	100	.	200	.	300	.	600	.	1200
		1	.	2	.	8	.	20	.	40	.	60	.	120	.	240
				1	.	4	.	10	.	20	.	30	.	60	.	120
						1	.	2½	.	5	.	7½	.	15	.	30
								1	.	2	.	3	.	6	.	12
										1	.	1½	.	3	.	6
												1	.	2	.	4
														1	.	2

Voici maintenant les monnoies réelles de Naples:

D'Or: La *Doppia* de 16 carlini.

L'*Osa* de Sicile de 30 carlini.

D'Argent: Le *Ducato di Regno* de 10 carlini, les $\frac{1}{2}$ ducats à proportion.

Le *Scudo* de Sicile de 12 carlini, le $\frac{1}{2}$ écu à proportion.

Le *Tarino*, ou *Taro*, de 2 carlini, ou 20 grani.

Des pieces de 26, & de 13 grani.

Des simples *Carlini*, & des simples *Grani*.

Les monnoies étrangères qui ont le plus de cours à Naples, sont les suivantes.

La Pistole d'or d'Espagne & le Louis vieux de France à 45½ carlini, pl. ou m.

La Lisbonnise de 4800 rées 74 dits.

Le Sequin de Venise vaut constamment 26½ dits.

Le Sequin de Florence en vaut 26, & celui de Rome 25 dits.

Le Ducato di regno contient environ 27 $\frac{47}{100}$ as d'or fin, ou 413 $\frac{67}{100}$ as d'argent fin, dont la valeur intrinsèque répond à 41½ fols, argent de Hollande.

La Livre, poids de l'or, de l'argent & de plusieurs marchandises fines se divise à Naples en 12 onces; l'once, ou *Oncia*, en 30 Trapefi, & le *Trapefo* en 20 *Acina*. Elle répond, suivant M. Tillet, à 1 marc,

Monnoies, 2 onces, $3\frac{1}{2}$ gros & 27 grains, qui font 6680 as, poids de troyes de *Poids, Me-* Hollande; ainsi,
sures &c.

N A P L E S. 100 lb de Naples font à peu près $130\frac{1}{2}$ marcs, poids de troyes de Hollande, &
100 Mares de Holande . $76\frac{2}{3}$ lb de Naples.

On emploie, ajoute M. Tillet, pour les grosses marchandises, telles que la viande, le poisson, la farine, les fruits, &c., un poids qu'on nomme *Rotolo*, & qui répond à 33 onces, 10 trapefi de la livre de Naples; de manière que 3 rotoli équivalent à 8 livres, 4 onces de Naples, & 9 rotoli à 25 de ces mêmes livres. Le *Rotolo* se divise en $\frac{1}{2}$, en $\frac{1}{3}$, en $\frac{1}{4}$, en $\frac{1}{6}$, en $\frac{1}{8}$ de rotolo; les autres diminutions de ce poids principal se forment avec des onces, des trapefi, & des acina. Le *Rotolo* répond à 3 marcs, 5 onces, $\frac{1}{2}$ gros & 35 grains, poids de France, qui font 18555 as, poids de troyes de Hollande; or,

100 Rotoli de Naples répondent à $180\frac{1}{2}$ lb, poids de commerce d'Amsterd.
100 lb d'Amsterdam . $55\frac{2}{3}$ rotoli de Naples.

Au reste, on se sert pour le commerce de deux quintaux différents.

Le *Cantaro grosso*, ou grand quintal, est composé de 100 rotoli.

Le *Cantaro piccolo*, ou petit quintal, n'est que de 100 lb de Naples.

9 Cantari grosfi font donc 25 cantari piccoli.

Le *Carro* de bled a 36 Tomoli, & le *Tomolo* de froment pese environ 45 rotoli; donc,

Le Last d'Amsterdam contient environ 57 tomoli de Naples.

Le *Carro* de vin a 2 bottes, ou 24 barrils, & le barril a 12 *Carafi*.

La Pipe de vin contient 14 barrils, ou *Barrili*.

100 Carafi de Naples font $61\frac{2}{3}$ mingies d'Amsterdam.

La *Salma*, mesure d'huile, a 10 *Staja*, ou 320 *Pignatti*.

La *Salma* d'huile de Naples pese net, environ 243 lb d'Amsterdam.

La *Salma* de Bari 308 lb, & celle de Gallipoli 285 lb.

On compte, au reste, 11 salmes pour un last ordinaire aux affrétemens des navires.

La Canne de 8 palmi contient $935\frac{1}{2}$ lignes, mesure de France.

100 Cannes de Naples font $305\frac{5}{8}$ aunes d'Amsterdam, &

100 Aunes d'Amsterdam environ $32\frac{3}{4}$ cannes de Naples.

Cours des changes à Naples.

Sur Genes, 100 ducati di regno contre 90 pezze de 115 soldi di bco. pl.
Livourne, 114 duc. di regno. pl. ou m. 100 pezze da 8 reali. (ou m.)
Rome, 126 duc. di reg. pl. ou m. 100 scudi moneta.
Venise, 116 duc. di reg. pl. ou m. 100 ducati di bco.

On a coutume de tirer les lettres de change sur les villes ci-dessus *Monnoies,*
à *Ufo*, ou *Ufance*. *Poids, Mo-*

L'Ufance des lettres de change payables dans Naples, est de 3 jours *ures &c.*
de vue pour celles de Rome; de 20 jours de date pour celles de Flo-
rence; de 22 jours de vue pour celles de Genes & Livourne; de 15
jours de la date de l'acceptation pour celles de Venise; & de 2 mois de
date pour celles d'Espagne. N A P L E S.

Les mêmes lettres de change jouissent, après leur échéance respecti-
ve, de 3 jours de faveur.

N A R V A.

Ville de l'Esthonie, Province de l'Empire Russe. On y tient les écritures par *Roubles* de 10 griwnes, & la *Griwna* de 10 *Copeks*: & autrement par *Reichsthalers* de 80 copeks, ou 52 *Wittens*. N A R V A.

La *Thaler* courante y vaut 65 copeks, ou 64 wittens.

Le Carolin de Suede y roule pour 25 copeks, ou 20 wittens; ainsi,

4 Roubles	font égaux à	5 reichsthalers.
13 Roubles	.	20 thalers courantes.
13 Reichsthalers	.	16 dites.
4 Wittens	.	5 copeks.

Toutes les monnoies de Russie y ont cours sur le pied qu'elles valent à Revel.

Le *Schiffpfund*, ou *Schiff*, poids de commerce, a 10 *Pouids*, 20 *Lb*,
ou 400 *lb*.

La Livre s'y divise en 32 loths, ou 96 *Solotniks*.

Tout s'y pese par le poids de la ville, lequel on réduit après en celui de Russie, qui est environ 14½ pour cent moins pesant que le poids de Narva; car,

7 *Schiff* de Narva font 8 Berkowitz de Russie.

100 *lb* de Narva répondent à 94¾ *lb*, poids de commerce d'Amsterdam, &
100 *lb* d'Amsterdam . . . à 105¾ *lb* de Narva.

Le *Last* de bled contient 24 *Tonnes*, 96 *Viertels*, ou 768 *Kapps*.

Le *Czeiwer* de Russie mesure environ 5 viertels de Narva.

Le *Last* d'Amsterdam contient 72 viertels de Narva.

Le *Last* de sel s'y compte pour 18 tonnes, de 34 *kapps* chacun.

La *Barrique* de vin contient 1½ *ahms*, 6 ances, ou 180 *stofs*.

L'*Abm* a 120 *stofs*; l'ancre, ou *Anker*, en a 30; & le *Stof* se divise en
4 *Quartiers*.

Monnoies, La piece de biere contient 128 fofs.

Poids, Mesures &c

100 Stofs de Narva font 108 $\frac{1}{3}$ mingles d'Amsterdam.

N A R V A.

L'Archine de Russie mesure 315 $\frac{2}{3}$ lignes de France, & L'Aune, ou *Elle*, de Narva est de 265 $\frac{1}{2}$ dites; or,

100 Archines font . 118 $\frac{1}{3}$ aunes de Narva.

100 Aunes de Narva font 86 $\frac{1}{3}$ aunes d'Amsterdam, &

100 Aunes d'Amsterdam 115 $\frac{2}{3}$ aunes de Narva.

N A V A R R E.

NAVARRRE.

Province d'Espagne avec le titre de Royaume, dont Pamplune est la capitale. On y compte par *Reales* de 36 *maravedis*, & souvent même par *Ducados*, & par *Libras*; on divise toutes ces monnoies de la maniere suivante, favoir:

<i>Ducados de Navarra, Libras, Reales, Tarxas, Grosos ou Gruesos, Ochavos, Maravedis, Cornados.</i>														
I	.	6 $\frac{8}{15}$.	10 $\frac{8}{9}$.	49	.	65 $\frac{1}{3}$.	196	.	392	.	784
		I	.	1 $\frac{2}{3}$.	7 $\frac{1}{2}$.	10	.	30	.	60	.	120
				I	.	4 $\frac{1}{2}$.	6	.	18	.	36	.	72
						I	.	1 $\frac{1}{3}$.	4	.	8	.	16
								I	.	3	.	6	.	12
										I	.	2	.	4
												I	.	2

Il n'y a de monnoies réelles propres à cette Province, que des *Maravedis* & des *Cornados*; toutes les autres sont imaginaires. Les monnoies d'Espagne, sont celles qui y ont le plus de cours; en voici les valeurs en argent de Navarre:

Monnoies de compte d'Espagne, Duc., Libr., Reales, Tarxas, Grosos, Mrs.

Le <i>Doblon de plata</i> , de 37 reales de plata	2 $\frac{46}{9}$	ou	19 $\frac{5}{2}$	ou	32	ou	144	ou	192	ou	152
Le <i>Peso de plata</i> , de 8 reales de plata —	4 $\frac{2}{3}$	3	36	48	288						
Le <i>Duc. de Cambio</i> , de 375 mrs de plata	1 $\frac{43}{333\frac{2}{3}}$	6 $\frac{2}{3}$	11 $\frac{1}{3}$	40 $\frac{43}{63}$	63 $\frac{3}{17}$	397 $\frac{1}{17}$					
Le <i>Ducado de Vellon</i> , de 374 mrs de vellon	31 $\frac{81}{65}$	5 $\frac{27}{32}$	26 $\frac{19}{64}$	35 $\frac{1}{16}$	210 $\frac{3}{8}$						
Le <i>Real de plata antigua</i> de 64 mrs de vellon		I	4 $\frac{1}{2}$	6	36						
Le <i>Real de Vellon</i> de 34 mrs de vellon			2 $\frac{5}{8}$	3 $\frac{3}{16}$	19 $\frac{1}{8}$						

Mon

<i>Monnoies réelles d'Espagne,</i>	<i>Duc., Libr., Reales, Tarnas, Gros, Mrs</i>						<i>Monnoies,</i>
							<i>Poids, Mesures &c.</i>
Le <i>Dobl. de orneuf</i> de 8 escud. de oro	$15\frac{3}{4}$	ou 102	ou 1700	ou 765	ou 1020	ou 6120	<i>NAVARRÉ.</i>
Le <i>Escudo de orneuf</i> , ou pistole	$1\frac{3}{4}$	$12\frac{3}{4}$	$21\frac{1}{4}$	$95\frac{5}{8}$	$127\frac{1}{2}$	765	
Le <i>Peso duro</i> , ou la piafre forte		$6\frac{3}{8}$	$10\frac{5}{8}$	$47\frac{1}{8}$	$63\frac{3}{4}$	$382\frac{1}{2}$	
La <i>Peseta Mexicana</i> , ou $\frac{1}{4}$ de piafre		$1\frac{1}{2}$	$2\frac{1}{2}$	$11\frac{1}{4}$	$15\frac{1}{2}$	$95\frac{1}{2}$	
La <i>Peseta Provincial</i> , ou $\frac{1}{5}$ de piafre		$1\frac{1}{5}$	$2\frac{1}{5}$	$9\frac{1}{5}$	$12\frac{1}{5}$	$76\frac{1}{5}$	
Le <i>Real de Plata Mexicano</i> de 85 mrs. de vellon,		$1\frac{1}{8}$	$5\frac{1}{8}$	$7\frac{3}{8}$	$47\frac{1}{8}$		
Le <i>Real de Plata Provincial</i> , de 68 mrs. de vellon,		$1\frac{1}{8}$	$4\frac{1}{2}$	$6\frac{1}{2}$	$38\frac{1}{2}$		
Le <i>Quarto</i> de 4 maravedis de vellon		$1\frac{1}{4}$	
Le <i>Maravedi</i> de vellon		$\frac{1}{8}$	

Nous estimons que le ducat de Navarre contient $32\frac{77}{100}$ as d'or fin, ou $512\frac{35}{100}$ as d'argent fin; & la livre a $78\frac{42}{100}$ as d'argent fin; ainsi,

Le Ducat de Navarre vaut au pair 2 florins $11\frac{1}{4}$ fols 4, argent de Hollande.

La Livre dite 7 $13\frac{1}{2}$ dits.

Le Real 4 $11\frac{1}{3}$ dits.

Les mesures & les poids en usage dans la Navarre font les mêmes que nous avons expliqués à l'article d'Espagne.

N A U M B O U R G.

Cette ville de la Thuringe, Province de Saxe en Allemagne, se fert des mêmes monnoies, poids & mesures, que celle de Leipzig.

Le *Scheffel*, mesure de bled, y est seulement plus petit; car, 5 Scheffels de Leipzig en font 9 de Naumbourg.

Le Last d'Amsterdam contient $37\frac{3}{4}$ scheffels de Naumbourg.

On y tient tous les ans une foire qui commence le 29 Juin, & qui dure 8 jours. Les lettres de change, payables dans cette foire, y doivent être acceptées le 2 Juillet avant midi, & le payement y doit avoir lieu le 5 du même mois avant 1 heure après midi, ou, à défaut d'acceptation & de payement, les protêts respectifs doivent se faire les mêmes jours.



Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.

N I C E.

NICE. On compte dans cette ville d'Italie, appartenant au Roi de Sardaigne, par *Lire* de 20 foldi, & le *Soldo* de 12 *Denari moneta di Savoia*.

Nous renvoyons à l'article de Turin, où l'on trouvera le détail de ces monnoies.

100 lb de Nice font $62\frac{3}{4}$ lb, poids de commerce d'Amsterdam.

Le *Sacco* de bled contient 3 *staja*, ou *Stari*, & le *Stajo* à 16 *Mensinali*.

Le *Last* d'Amsterdam contient environ $75\frac{3}{4}$ *Staja* de Nice.

Le *Rubbio* d'huile y pese 25 lb, qui font $15\frac{3}{4}$ lb d'Amsterdam.

De deux mesures d'aunage, dont on se sert à Nice, l'une nommée *Palmo* a $117\frac{3}{5}$ lignes de France, & l'autre appelée *Raso* contient $243\frac{3}{5}$ lignes dites; or,

100 *Rasi* font 208 palmi de Nice, ou $79\frac{3}{4}$ aunes d'Amsterdam.

100 Aunes d'Amsterdam font $125\frac{3}{4}$ *rasi*, ou $260\frac{2}{5}$ palmi de Nice.

N I G R I T I E.

NIGRITIE. Nous comprenons sous ce nom, non-seulement les païs qui bordent des deux Cotés le fleuve Niger; mais aussi tout ceux qui sont habités par des Negres jusqu'aux extrémités les plus reculées de l'Afrique. Le commerce principal dans ces païs se fait par des échanges d'une marchandise contre une autre marchandise; mais il y a des endroits dans ces contrées, où l'on se sert de certains signes pour représenter les valeurs des choses de moindre prix, l'or y étant regardé comme une marchandise réelle qui n'a de valeur qu'autant que les hommes en estiment & recherchent la matière. Les signes dont on se sert comme monnoie pour représenter la valeur des marchandises, sont sur la côte de Guinée, dans les royaumes de Cougo & d'Angole, des cauris qu'on nomme *Zimbi*, petites coquilles qu'on pêche dans les mers d'Asie aux environs des Isles Maldives, aux Philippines & ailleurs. On compte 2000 *zimbi* pour une *Macoute*.

La *Macoute* signifie le nombre 100, & 10 *macoutes* font le nombre cent. C'est une manière de compter en usage en plusieurs parties de l'Afrique, sur tout à Loango, comme nous l'avons expliqué dans le premier volume de cet ouvrage. On paye aussi les marchandises dans plusieurs parties de l'Afrique, entre autres aux environs du fort de la

Mine, avec des petits morceaux d'or & des barres de fer qui n'ont point de valeur déterminée. Enfin, le poivre sert de monnoie dans l'Abissinie, où d'ailleurs l'on ne connoit aucune espece quelconque d'or ou d'argent. Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.

Les divers peuples Européens établis sur les côtes d'Afrique font usages des poids de leurs païs respectifs dans le commerce qu'ils font avec les naturels du païs. Il n'y a que l'or qu'on y pese par un certain poids nommé *Akey*, qui répond à $\frac{1}{4}$ d'une once, ou à environ 27 as, poids de troyes de Hollande. NIGRITIE.

La *Benda*, poids en usage chez les Negres, répond à 1334 as. Elle se divise en 2 *Benda-offa*, 4 *Egebba*, 8 *Piso*, ou *Eufanno*.

Le *Seron* a $1\frac{1}{2}$ piso, & le piso se divise en $1\frac{1}{2}$ *Quintos*, 2 *Agiraques*, ou 4 *Media-tablas*.

Le *Jactam*, qui est l'aune dont se servent les Negres pour mesurer, principalement les toiles, est long de 1622 lignes de France. Les mêmes Negres se servent pour mesurer quelques étoffes de coton & de laine, de la largeur de la main.

NORWEGE, voyez BERGEN.

N O V E.

Cette ville du territoire de Genes en Italie, compte par *Scudi d'oro marchi* de 20 soldi, & le *Soldo* de 12 *Denari*. NOV 1

Ce scudo est une monnoie imaginaire, qui valoit auparavant à Genes $\frac{3}{4}$ doppia, avec 1 p^o plus ou moins en sus; on comptoit alors, 100 Scudi d'oro pour 101 scudi d'oro marchi, & 100 scudi d'oro marchi, pour 122 $\frac{2}{7}$ scudi d'argento. Mais à présent qu'on paie les lettres de change dans cette République en moneta hors de banque, on y compte,

100 Scudi d'oro marchi par 122 $\frac{2}{7}$ scudi d'argento. Le scudo d'argento a 7 lire & 12 soldi, & on y ajoute 15 pour cent pour faire de l'argent hors de banque.

10000 Scudi d'oro marchi répondent donc à 1069776 lire fuori di bco.

Nous renvoyons à l'article de Genes pour les autres objets qui manquent dans celui-ci.

Les foires qui ont lieu quatre fois l'an à Nove & dans les environs de cette ville, dans le territoire de la République de Genes, attirent de diverses parties de l'Europe, beaucoup de marchands, changeurs & autres commerçans, qui y font de fortes opérations en change.

Monnoies, Poids, Mesures &c. Chaque foire dure 8 à 10 jours, & c'est dans cet espace de tems que doivent être acceptées les lettres de change qui y sont payables. Il est à remarquer que les lettres de change qui ont plus d'un endossement, ne peuvent pas être acceptées, attendu qu'y ayant une loi qui défend les endossements, l'on n'en tolere qu'un.

NOVE.

N U R E M B E R G.

NUREMBERG. On compte dans cette grande ville de commerce, du Cercle de Franconie en Allemagne, par florins, *Gulden*, de 60 kreutzers & le *Kreutzer* de 4 deniers, ou *Pfenings*. On y divise aussi le florin, en 20 escalins, ou *Käysergrofschen*, (gros de l'Empereur) à 12 $\frac{1}{2}$ chacun.

On divise toutes ces monnoies de la maniere suivante :

<i>Reichsthaler d'Espece, Thaler courant, Gulden, Kopfstücken, Batzen, Käysergrofschen, Kreutzers, Pfenings</i>									
I	$\frac{1}{2}$	2	6	30	40	120	480		
	I	$1\frac{1}{2}$	$4\frac{1}{2}$	$22\frac{1}{2}$	30	90	360		
		I	3	15	20	60	240		
			I	5	$6\frac{2}{3}$	20	80		
				I	$1\frac{1}{3}$	4	16		
					I	3	12		
						I	$\frac{1}{2}$		

On peut réduire autrement,

- 3 Reichsthaler d'espece, par 4 thalers courantes.
- 2 Thalers courantes . . . 3 florins, ou 9 kopfstücken.
- 3 Batzen 4 escalins, ou gros de l'Empereur.

On donne à ces monnoies trois valeurs différentes; ce sont celles de l'argent courant, ou de banque; de la monnoie d'or, & de l'argent blanc.

L'argent courant, ou de banque, est composé des monnoies suivantes d'or & d'argent, que reçoit la banque de Nuremberg; savoir: de Carolins à 9 florins, de Louis d'or vieux de France, de pistoles d'Espagne, de reichsthaler d'espece, & de florins de plusieurs Etats, & Villes de l'Empire, au cours des especes sur la place. Il est bon de remarquer que la véritable valeur de l'argent courant, ou de banque de la ville de Nuremberg, est celle de la monnoie de convention, dont les reichsthaler d'espece valent 2 florins, argent courant. C'est avec cette monnoie qu'on fait à Nuremberg les payemens des lettres de change.

La monnoie d'or, ou *moneta d'oro*, consiste en carolins d'or, lorsqu'on compte cette monnoie à 10 florins, dont la valeur est 10 p^o moindre que l'argent courant, ou de banque; ce qui varie chaque jour.

L'argent blanc, ou *moneta bianca*, n'est que la monnaie nouvelle de *Monnoies* ; Nuremberg, consistant en pieces de 30, 15, 12, 6, 4, & 2 kreut- *Poids, Me-* zers, dont la valeur est 20 p^o plus foible que celle de l'argent courant, *ures &c.*
ou de l'argent de banque de cette ville.

NUREMBERG.

Voici quelles sont les monnoies réelles qui y ont cours :

D'Or: Le *Ducat*, de bon poids, à 4 fl. 10 kr. courans, plus
ou moins, ou 5 f. — k. argent bl.
Le Florin, *Gold-gulden* 3 4 3 40
D'Argent: La *Reichsthaler* d'espece vieille 2 13¹/₂ 2 40
La *Reichsthaler* d'esp. de conv. 2 — fixe 2 24
les ¹/₂ & les ¹/₄ de ces deux reichsthalers à proportion.
Des pieces de 15, 12, 7¹/₂, 6, 5, 4, 3, 2¹/₂, 2, 1 kreut-
zer, argent blanc, qui perdent 20 p^o contre l'argent courant.

Voici maintenant la valeur des monnoies étrangères dans Nuremberg :

Le Carolin d'or à 9 fl. 10 kr. cour., ou 11 fl. — kr. arg. blanc.
Il est compté autrement, à 10 mon. d'or avec 9 à 10 p^o d'agio contre cour.
Le Louis nouv. de France à 8 fl. 50 kr. courans, ou 10 fl. 36 kr. arg. blanc.
La Pistole d'Espagne à 7 18 8 45
L'Ecu neuf de France à 2 16 2 43
L'Ecu d'Albert & celui de Bourgogne 2 26
Les pieces de ²/₃ fines, ou *fyne Zweydrittelfstücke* 1 20
Les pieces de 7 & 17 kr. argent de convention à 2 p^o, plus ou moins
de perte contre l'argent courant de Nuremberg.

Le marc d'or fin, c'est à dire de 24 carats, ou *Karatten*, & le carat
de 12 grains, ou *Granen*; ce qui en tout fait pour le marc 288 grains,
vaut à Nuremberg 288 florins courans, plus ou moins.

Le marc d'argent fin, c'est-à-dire de 16 loths, le *Loth* de 4 *Quintleins*,
& ceux-ci de 4 *ſ* ou *pfenings*; ce qui en tout fait pour le marc
256 *ſ*, vaut 20 fl. courans, plus ou moins.

L'argent œuvré de Nuremberg doit être de 13 loths, titre qui revient à
celui de 9 deniers 18 grains, pour pouvoir être marqué par l'essayeur:
la marque est N.

La thaler courante, ou de banque de Nuremberg, contient 25⁸⁰/₁₀₀ as d'or
fin, ou 364⁸⁰/₁₀₀ as d'argent fin; il vaut donc au pair 36¹/₂ fols,
argent de Hollande.

Le Marc, ou *Marken*, poids de l'or & de l'argent, a 8 onces, ou
16 loths; le *Loth* a 4 *Quintleins*, ou 16 *ſ* ou *pfenings*; le marc répond
à 4972 as.

100 Marcs de Nuremberg font 97¹/₂ marcs, poids de troyes de Hollande,
100 Marcs de Hollande, 103 marcs de Nuremberg.

Monnoies. Le *Schifspund*, ou *Schfb*, poids de commerce, s'y compose de 3 cents, ou 300 *fb*.

Poids. Me- fures &c. Le *Centner*, ou quintal, qui est de 100 *fb*, se divise comme suit :

NUREMBERG.

Centner, Pfund ou *fb*, *Marken, Viertelung, Unzen, Loths, Quintleins, Pfenings:*

I	.	100	.	200	.	400	.	1600	.	3200	.	12800	.	51200
		I	.	2	.	4	.	16	.	32	.	128	.	512
				I	.	2	.	8	.	16	.	64	.	256
						I	.	4	.	8	.	32	.	128
								I	.	2	.	8	.	32
										I	.	4	.	16
												I	.	4

100 *fb*, poids de commerce de Nuremberg, font $103\frac{1}{2}$ *fb* d'Amsterdam, & 100 *fb*, poids dit d'Amsterdam . . . 96 $\frac{2}{3}$ *fb* de Nuremberg.

Le *Summer* de froment, seigle, pois, lentilles & bled sarassin, contient 2 *malers*; & le *Malter* 8 *Metzen*, ou 32 *Diebhausen*.

Le *Summer* d'orge & d'avoine a 4 *malers*, ou 32 *metzen*.

Le *Fuder*, ou tonneau de Nuremberg, a deux fortes de mesures, qui font la mesure de cabaret & la mesure de jauge : la différence de l'une à l'autre est dans la proportion de 17 à 16, ou de $6\frac{1}{4}$ p^o : car, 48 *Seidels* à la Jauge font égaux à 51 *feidels* de cabaret.

Le *Fuder* contient 12 *Eimers*, 384 *Viertel*s, ou veltes, 768 *Maas*, ou 1536 *feidels*, mesure de cabaret; au lieu que le même *fuder*, mesuré à la jauge, contient 12 $\frac{1}{2}$ *eimers*, 408 *viertels*, 816 *maas*, ou 1632 *feidels*.

100 *Maas* de cabaret font $88\frac{1}{2}$ *mingles* d'Amsterdam, &

100 *Maas* de jauge . . . 85 $\frac{1}{2}$ *mingles* dits.

Le *Barril*, ou *Tonne* de miel, contient 99 *maas*, & l'ahm 64.

La *Ruthe*, mesure de longueur, se compte quelque fois pour 16 pieds, & quelque fois pour 12.

L'Aune, ou *Elle*, y mesure 292 $\frac{2}{3}$ lignes de France; & le pied, ou *Fuss*, qui a 12 pouces, mesure 134 $\frac{2}{3}$ lignes de France; or,

100 Aunes de Nuremberg font 95 $\frac{5}{6}$ aunes d'Amsterdam, &

100 Aunes d'Amsterdam 104 $\frac{2}{3}$ aunes de Nuremberg.

100 Pieds de Nuremberg font 106 $\frac{2}{3}$ pieds d'Amsterdam, &

100 Pieds d'Amsterdam 93 $\frac{1}{4}$ pieds de Nuremberg.

I Balle de drap à 10 pieces, I *Saum* en a 22, & la piece est de 32 aunes;

I *Vartel* à 45 *barchands*, & I *Barchand* a 22 aunes,

Monnoies. Les monnoies réelles d'Osnabruck font des *Reichshales* d'espece, des *Paids M.* florins, ou *Guldens*, des demi-florins, des pieces de 6, 4, 3, 2, $1\frac{1}{2}$ & 1 *Maïen-groschen*, de 18, 12, 9, 6, 5, 4 & 3 deniers, ou *pfenings*, & des *Goegens*, de $5\frac{1}{4}$ deniers: toutes ces monnoies font d'argent & de Billon. La ville d'Osnabruck fait aussi fabriquer des pieces de cuivre de 5, 4, 3, $1\frac{1}{2}$ & 1 deniers.

On s'y sert du marc poids de cologne pour peser l'or & l'argent.

La Livre forte, ou *Pfund-schwer*, est composée de 300 *fb.*

Le Centner, ou Quintal, est de 108 *fb.* le *Wag-eisen* est de 120 *fb.*

La Livre, ou *pfund*, est de 16 onces, 32 *lobs*, 128 *quentins*, ou 512 *pfenings*; cette livre est égale à la livre, poids de commerce d'Amsterdam.

Le *Last* d'Osnabruck contient 100 *Scheffels*, 400 *Viertels*, ou 1600 *Bechers*.

Le Fuder a 6 *Malers*, 72 *scheffels*, 288 *viertels*, ou 1152 *bechers*.

Le *Last* d'Amsterdam contient $101\frac{2}{3}$ *scheffels* d'Osnabruck.

Voici les mesures pour les matieres liquides:

<i>Fuder,</i>	<i>Abms,</i>	<i>Viertels,</i>	<i>Kannes,</i>	<i>Orts,</i>	<i>Stelfgens</i>
1	6	168	672	2688	10752
	1	28	112	448	1792
		1	4	16	64
			1	4	16
				1	4

La Piece de biere, *Bier-tonne*, mesure 27 *Viertels*, ou veltes.

100 *Kannen* d'Osnabruck font $102\frac{1}{2}$ mingles d'Amsterdam.

100 Mingles d'Amsterdam 97 $\frac{2}{16}$ *kannes* d'Osnabruck.

L'Aune, ou *Elle* ordinaire d'Osnabruck, est de $258\frac{2}{3}$ lignes de France.

L'Aune greque, dont on se sert pour mesurer les toiles, est de $533\frac{2}{3}$ lignes.

100 Aunes ordinaires d'Osnabruck font $84\frac{1}{2}$ aunes d'Amsterdam, &

100 Aunes greques font près de 175 aunes dites.

Le pied mesure $123\frac{4}{5}$ lignes de France.

100 Pieds d'Osnabruck font $98\frac{1}{4}$ pieds d'Amsterdam.

Cours des changes d'Osnabruck.

Sur Amsterdam, 136 *thlr.* en louis d'or, contre 100 *rixd.* courantes de Holl-
Hambourg, 145 *thalers* dits 100 *reichsthalers* *bc.*



O V I E D O.

Ville capitale de la principauté des Asturies en Espagne. On y comp- OVIEDO te par *Reales* de 34 *maravedis de Vellon*.

Les autres monnoies, soit de compte, soit réelles, sont les mêmes qui sont expliquées à l'article d'Espagne.

On se sert dans les Asturies de deux poids; la livre de l'un est composée de 16 onces, & celle de l'autre de 24 onces, poids de Castille; or,

100 lb, poids fort d'Oviedo, sont $93\frac{1}{2}$ lb, poids de commerce d'Amsterd.
100 lb, poids foible dit, $139\frac{7}{15}$ lb, poids dit.

La *Fanega*, mesure de bled des Asturies, est d'un tiers plus grande que celle de Castille; or,

Le Last d'Amsterdam contient environ $58\frac{1}{4}$ fanegas d'Oviedo, & 3 fanegas d'Oviedo font 4 fanegas de Castille.

La *Cantara* de vin des Asturies est $16\frac{2}{3}$ pour cent plus forte que la cantara de 8 azumbres, ou 32 quärtillos de Castille; or, la Cantara de vin d'Oviedo contient $15\frac{2}{5}$ mingles d'Amsterdam.

La *Vara*, ou aune des Asturies, est environ 3 p^o plus longue que celle de Castille, dont 100 font 97 d'Oviedo; or,

100 Varas d'Oviedo font $126\frac{5}{8}$ aunes d'Amsterdam, &
100 Aunes d'Amsterdam 79 varas d'Oviedo.

Oviedo change sur Madrid, à 1 p^o de perte pour le preneur, quelque chose plus ou moins.

P A D O U E.

On compte dans cette ville d'Italie, par *Ducati* de 24 grossi, & le PADOUE *Grosso* de 12 *denari*; souvent aussi par *Lire* de 20 soldi, & le *Soldo* de 12 *denari*, ou *Piccioli* correnti.

Nous renvoyons pour les autres monnoies à l'article de Venise. Le Poids de Padoue est plus fort que le *Peso sottile* de Venise, &

100 lb de Padoue font environ $67\frac{5}{8}$ lb, poids de commerce d'Amsterdam.

La *Brasse*, ou *Braccio*, est de $297\frac{1}{2}$ lignes de France, & le pied de 157 lignes.

Messes. 100 Braffes de Padoue font $97\frac{1}{2}$ aunes d'Amsterdam, &
Poids, Me. 100 Pieds dits égalent $124\frac{1}{2}$ pieds dits.
ſures &c.

P A D O U E.

Voyez pour tout le reste à l'article de Venise.

P A L E R M E, voyez SICILE.

P A R I S.

P A R I S. On compte dans cette capitale de la France, par *Livres* de 20 sols; & le *Sol* de 12 *Deniers Tournois*.

L'Ecu de change y vaut 3 livres, 60 sols, ou 720 deniers tournois.

Les autres monnoies, soit réelles, soit imaginaires, ainsi que les poids, font expliqués à l'article de France.

Le *Muid*, mesure de bled, a 12 setiers, 24 mines, 48 minots, 144 boisseaux, ou 2304 litrons.

Le *Setier* contient 2 mines, 4 minots, 12 boisseaux, ou 192 litrons.

La *Mine* mesure 96 *Litrons*; le *Minot* en mesure 48, & le *Boisseau* 16.

Le Last d'Amsterdam contient 19 setiers de Paris.

Le Boisseau de froment de Paris pese 20 lb, & celui de seigle 19 lb, poids de marc, ou environ, & il jauge, suivant les mémoires de l'Academie Royale des sciences, $644\frac{66}{755}$ pouces cubes.

Le Setier d'avoine a 24 *Boisseaux*, 96 *Piccotins*, ou 384 *Litrons*, ce setier est du double plus grand que celui de froment. Suivant l'ordonnance de 1762 qui fixe la capacité du Boisseau & autres mesures subalternes,

Le Boisseau de Paris doit avoir 8 pouc. $2\frac{1}{2}$ lig. de profondeur & 10 pouces de diametre.

Le Demi-Boisseau	6	5	.	.	3
Le quart de Boisseau	4	9	.	.	6 pou. 9 lign.
Le huitieme de Boisseau	4	3	.	.	5 —
Le Litron	3	6	.	.	3 10
Le demi-Litron	2	10	.	.	3 1

Le *Muid* de sel a 12 setiers, 48 minots, 192 boisseaux, 3072 litrons, ou 49152 *Mesurettes*: il pese environ 4800 lb, poids de marc, & il mesure à la jauge 123774 pouces cubes.

Le *Muid* de charbon de bois a 20 mines, ou sacs, 40 minots, ou 320 boisseaux.

La *Voie* de charbon de terre a 15 minots, 30 demi-minots; 90 Monnoies, boiffeaux, ou 360 quartes.
 Le *Muid* de vin fur la lie mesure 37½ fetiers, & il pefe avec la futaille, Poids, Mesures &c.
 environ 666 lb, poids de marc.
 Le *Muid* de vin transvasé & clair n'a que 56 fetiers.
 Ce fetier comprend d'autres mesures, dont voici les rapports.

P A R I S.

<i>Setier</i>	<i>Quarts</i>	<i>Pintes</i>	<i>Chopines</i>	<i>Demi-fetiers</i>	<i>Poinçons</i>	<i>Roquilles</i>
1	4	8	16	32	64	256
	1	2	4	8	16	64
		1	2	4	8	32
			1	2	4	16
				1	2	8
					1	4

La *Pinte*, qui sert de modele à l'Hôtel de ville de Paris, mesure 47²/₇ pouces cubes, & l'eau de Seine qu'elle contient pefe 30 onces, 3¹/₂ gros, poids de marc.
 On y divise aussi le muid de vin en 2 *Feuilletes*, 3 *Tierçons*, ou 4 *Quartaux*. L'eau de vie s'y vend par *Poinçons* de 27 fetiers.
 Les corps des marchands de la ville de Paris se servent de trois *Aunes* différentes, dont telles sont les dimensions, favoir:
 L'*Aune* pour les étoffes de soie devroit être de 44 pouces, ou 528 lignes; mais elle n'est que de 527¹/₂ lignes,
 L'*Aune* pour les draps & les étoffes de laine a 526²/₅ lignes; enfin,
 L'*Aune* pour les toiles en a 524; de forte que

100 Aunes à soie font	172 ⁷ / ₈	} aunes d'Amsterdam.
100 Aunes à laine .	172	
100 Aunes à toile .	171 ¹ / ₄	

Le *Pied* de Paris s'appelle *Pied de Roi*; il se divise en 12 *Pouces*, 144 *Lignes*, ou 1728 *Points*; ainsi,

100 Pieds de Paris font 114²/₇ pieds d'Amsterdam.
 100 Pieds d'Amsterdam 87¹/₂ pieds de Paris.

La *Lieue* de Paris est de 2000 toises, ou 12000 pieds; il en faut 28¹¹/₁₅ pour un degré de l'équateur.

La *Lieue* ordinaire de France, dont 25 font un degré, est de 2283 toises; & celle de mer, dont 20 font aussi un degré, répond à 2354 toises.

7 *Lieues* ordinaires de France en font près de 8 de Paris, &
 4 *Lieues* de mer répondent à 5 lieues de France.

Monnoies, La *Perche*, pour mesurer les bois, est de $3\frac{2}{3}$ toises, ou 22 pieds.
Poids. Mesures &c. La *Perche*, pour mesurer les terres labourables, est seulement de 3 toises ou 22 pieds.
 La *Toise* a 6 pieds, 72 pouces, ou 864 lignes.

P A R I S.

Cours des changes de Paris.

Sur Amsterdam, 1 écu de 60 sols, contre 53 $\frac{1}{2}$ vls., plus ou moins.
 Espagne, 15 liv. 1 f. pl. ou m. 1 pistole de change.
 Hambourg, 188 écus tournois, pl. ou m. 100 thalers bco.
 Londres, 1 écu dit . 30 $\frac{1}{2}$ sterlings, plus ou moins.
 Lyon, $\frac{1}{2}$ p^o de gain ou perte aux payemens.

L'Usance des lettres de change d'Espagne & de Portugal, est comptée à Paris pour 60 jours; celle des lettres des autres païs est de 30 jours seulement.

Les 10 jours de grace, ou de faveur, dont jouissent les lettres de change payables dans Paris, commencent à courir du lendemain de leur échéance. Il y a cependant des lettres qui n'ont point de jours de faveur, telles que celles à vue, qui doivent être payées dans les 24 heures de leur présentation, & celles à jours préfix, qui doivent être acceptées & payées le jour même fixé pour le paiement.

Les billets, ou obligations portant *valeur reçue en marchandises*, jouissent après leur échéance d'un mois de grace ou de faveur.

Il faut consulter l'article de France pour tout ce qui manque à celui de Paris.



P A R M E.

P A R M E. On compte dans ce Duché d'Italie & dans celui de Plaifance, par *Lire* de 20 soldi & le *Soldo* de 12 *denari*.

Les monnoies réelles font les suivantes, favoir:

D'Or: La *Doppia* de 72 lire & 12 soldi.
 D'Argent: Le *Ducaton* de 24 lire;
 Le *Scudo* de 8 lire & 8 soldi.
 Le *Testono* de 6 lire & 6 soldi.
 Enfin des pièces de 20, de 10 & de 5 *Soldi*.

Le Poids de Parme est 5 p^o plus fort que le *peso fouille* de Genes, & 100 lb de Parme font 67 $\frac{4}{9}$ lb, poids de commerce d'Amsterdam.
 La Brasse, ou *Braccio*, contient 242 $\frac{2}{3}$ lignes de France; or, 100 Brasses de Parme font 79 $\frac{2}{7}$ aunes d'Amsterdam.



P A T R A S.

Monnoies,
Poids. Me-
sures &c.

P A T R A S.

On compte dans cette ville de la presqu'île de la Morée, par *Piastras* de 80 *Aspres*. Voyez pour les autres monnoies l'article de Turquie. Le quintal de Patras pèse 44 *Okes*, 132 lb, 1584 onces, ou 17600 drachmes.

100 lb de Patras font $80\frac{2}{15}$ lb, poids de commerce d'Amsterdam.

La Livre, poids à foie, y est de 15 onces, ou $166\frac{2}{3}$ drachmes.

Le Sac de Corinthes pèse ordinairement 140 lb à Patras & rend ordinairement 118 lb à Zante, & environ 113 lb à Amsterdam.

Les mesures de bled s'appellent *Staro* & *Bachel*; il en faut $35\frac{1}{2}$ des premières, ou $97\frac{1}{2}$ des dernières, pour faire un last d'Amsterdam.

Le *Pik*, ou aune pour les étoffes de laine & les toiles, se nomme *grand Pik*, & celui pour les étoffes de soie *petit Pik*.

100 Grands Piks font 108 petits piks, ou $99\frac{1}{3}$ aunes d'Amsterdam, &c.

100 Petits Piks font $92\frac{1}{3}$ grands piks, ou 92 aunes d'Amsterdam.



P E G U.

P E G U.

On compte ordinairement dans ce Royaume de l'Asie, par *Ticals* d'argent de 16 *Toques*, dont la valeur répond à environ 32 sols, argent de Hollande: il est vrai que les ticals & les toques sont plutôt des mesures pour estimer la finesse de l'or & de l'argent, que des monnoies réelles ou de compte; car, à proprement dire, il n'y en a point d'autres dans ce royaume, que des *Ganzas*, monnoie grossière d'étain mêlé de cuivre, dont la valeur est seulement d'un sol, argent de Hollande.

Les Piastras vieilles d'Espagne, dont on voit une assez forte quantité au Pegu, y ont cours dans la proportion d'environ 160 ticals d'argent fin pour 100 piastras. Au reste, les piastras de même que toutes les autres espèces, ou matières d'argent & d'or, sont regardées dans ce royaume, moins comme des monnoies ayant des valeurs distinctes fixes, que comme une marchandise dont le prix varie d'un moment à l'autre, suivant que les circonstances la font plus ou moins rechercher.

On divise le *Tical* pour les essais de l'or & de l'argent en 16 parties qu'on nomme *Toques*, & ces 16 parties répondent aux 10 toques de Malabar, ou aux 100 toques de la Chine, qui divisent le *Tical* de ces deux pays: or,

Monnoies, Poids, Mesures &c. 15 Toques du Pegu répondent à $9\frac{1}{2}$ toques de Malabar. 1 Tical d'or de 92 $\frac{1}{2}$ toques de la Chine, vaut au Pegu 70 biffes pesant de ganzas, plus ou moins.

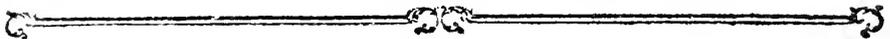
PEGU.

La *Biffè*, poids de commerce du Pegu, se divise en 4 *Agitos*, 8 *Abuccos*, ou 100 *Ticals*.

La Biffè répond à environ 32000 as, poids de troyes de Hollande, & le Tical à 320 as: il y a des poids jusqu'à 30 biffes.

Le Marc, poids de France, répond à $15\frac{23}{55}$ ticals, poids de Pegu, où l'on en compte 16 pour le même marc.

La Corbeille de ris, qui sert de mesure au Pegu, pese 16 biffes, & l'on compte ordinairement 80 corbeilles pour un last de 2 tonneaux.



P E R N A U.

PERNAU. On compte dans cette ville de l'Esthonie, Province de Russie, par *Tbaler* de 64 *Weiffen*, ou 80 *Copeks*, & souvent aussi par *Roubles* de 10 griwnes, & la *Griwna* de 10 copeks.

La Thaler courante n'y vaut cependant que 60 weiffes, ou 75 copeks.

La Thaler, dont on paye les droits, y vaut seulement 45 weiffes, ou 90 gros.

Le Marc de Carélie y vaut 4 weiffes, ou 5 copeks.

Celui de Pernau 3 dits, ou $3\frac{1}{2}$ dits.

Celui de Lithuanie 2 dits, ou $2\frac{1}{2}$ dits.

Enfin le weiffe vaut 6 *Rundstückes* de cuivre: au reste,

8 Roubles font 10 thalers de compte de Pernau, &

3 dits . . . 4 thalers courans de Pernau.

Voyez pour les autres monnoies l'article de Russie & celui de Rével.

Nous estimons que la Thaler de Pernau de 64 weiffes contient $25\frac{1}{2}$ as d'or fin, ou 350 as d'argent fin; elle vaut par conséquent au pair 35 sols argent de Hollande.

Le *Schiffsfund*, ou *Schß*, poids de commerce, a 10 *Lß* ou 400 *ß*.

Le *Centner*, ou quintal, a 120 *ß*, & la livre s'y divise par 16 onces, 32 *Loths*, ou 128 *Quintins*; or,

100 *ß* de Pernau font $84\frac{1}{2}$ *ß*, poids de commerce d'Amsterdam, &

100 *ß* d'Amsterdam 118 $\frac{3}{4}$ *ß*, poids de commerce de Pernau.

Le *Last* de bled y mesure 24 *Tonnes*, 48 *Loofs*, ou 192 *Küllmitz*.

Le *Last* d'Amsterdam contient . . . 46 $\frac{1}{11}$ loofs de Pernau.

Le *Last* de graine de lin contient 12 tonnes, ou 21 loofs.

Le *Last* de sel, y est de 18 tonnes, ou 324 *Küllmitz*.

Le *Lispfund*, ou *Lth*, poids avec lequel les payfans de Pernau achètent le sel, est compté comme 1 külmütz. Monnoies,
Poids, Mesures &c.
Les mesures pour les matieres liquides y font les mêmes qu'à Narva.
L'Aune, ou *Elle* de Pernau, contient 243½ lignes de France; or: P E R N A U

10 Archines de Russie font 13 aunes de Pernau.
100 Aunes de Pernau 79½ aunes d'Amsterdam, &
100 Aunes d'Amsterdam 125½ aunes de Pernau.

P E R S E.

On compte dans ce Royaume de l'Asie, par *Tomans* de 1000 *Dinars-bisti* dont chacun vaut 10 simples *Dinars*. On divise autrement cette monnoie de la maniere suivante; P E R S E

Toman, Abassis, Mamoudis, Zaejiers, Dinars-bisti, Kabesquis, Dinars simples.

1	50	100	200	1000	2000	10000
	1	2	4	20	40	200
		1	2	10	20	100
			1	5	10	50
				1	2	10
					1	5

Voici maintenant les monnoies réelles qui ont cours en Perse.

D'Or: Le *Cherast*, ou *Tola*, de 8 larins d'argent. Comme ces pieces se fabriquent seulement à l'avenement d'un Prince au Trône de Perse, nous les regardons plutôt comme des médailles que comme des monnoies.

D'Argent: Le *Hasaer-Denarie* de . 10 Mamoudis.

Le *Daeszajie* . de . 5 dits.

Le *Larin*, ou *Paenzajie*, de 2½ dits.

De Billon: L'*Abbajer*, ou *Abassis*, de 2 dits.

La *Chodabende*, ou *Mamoudi* simple.

Le *Zaejier*, de la valeur de ½ Mamoudi.

De Cuivre: Le *Kabesquis*, qui vaut 5 dinars simples la piece.

On y compte rarement l'argent, qui pour l'ordinaire est mis & pesé en sacs de 50 tomans, ou 2500 abassis; mais on a la précaution de peser préalablement une quantité d'abassis, par une autre égale quantité d'abassis, afin que le nombre & le poids en soient justes.

100 Mamoudis d'Avesa, ou Avifa, dans le Chulistan, pesent 71¼ miscalles, ou mitigales, qui font environ 6942 as; mais leur titre est extrê-

Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.

P E R S E .

mement foible, attendu qu'il se compose de $\frac{2}{5}$ d'argent & de $\frac{3}{5}$ de cuivre.

Nous estimons donc, que le Toman de Perse contient 2777 as d'argent fin, & qu'il vaut par conséquent au pair 13 florins 17 sols & 11 deniers, argent de Hollande.

Le *Man*, ou *Batman*, poids de Tauris, pese 6 *Rateles*, 300 *Derbemes*, ou 600 *Miscals*, ou Mitigales qui font environ $5\frac{2}{3}$ lb d'Amsterdam.

Le *Batman*, poids de Chahy, ou Cheraï, pese le double de celui de Tauris,

L'*Artaba* de bled contient 25 *Capichas*, ou *Heminas*, 50 *Chenicas*, ou 200 *Sextarios*.

La *Legana* mesure 30 chenicas, ou 120 sextarios.

Le *Collothum* a 25 sextarios, & la *Sabbitha* en a 22.

Le Last d'Amsterdam contient $44\frac{3}{4}$ artabas de Perse.

On y fait usage de trois mesures de longueur.

Le *Gueze* simple contient $279\frac{3}{10}$ lignes de France de long.

Le *Gueze Monkelfe* en a 419 & l'*Arich* 431.

100 Guezes simples de Perse font $91\frac{2}{7}$ aunes d'Amsterdam.

100 Guezes Monkelfe $136\frac{14}{15}$ dites, &

100 Arichs de Perse font $342\frac{1}{10}$ pieds d'Amsterdam.

20 *Parafangas*, ou lieues de Perse font un degré de l'équateur;

La *Parafanga* a donc 3000 pieds géométriques.

P O L O G N E .

POLOGNE.

On compte en général dans ce Royaume, par Florins, *Zloti*, de 30 gros, ou *Grosz*, & le gros de 12 s. La *Thaler* vaut 3 florins; mais les valeurs des monnoies respectives sont différentes dans la grande & dans la petite Pologne, dans la proportion de 2 a 1; car le florin de 30 gros de la petite Pologne vaut 2 florins de 30 gros, argent de la grande Pologne, & à cette proportion les autres monnoies réelles de Pologne, comme suit, favoir:

Dans la petite Pologne. Dans la grande Pologne.

D'Or:	Le <i>Ducat</i> , à	fl. 9 — gr. 8 pl. ou m., ou 18 fl. — gr. - 8	
D'Argent:	Le <i>Reichsbale</i> d'Espece, à 4 —	3 —	
	Les $\frac{1}{2}$, & les $\frac{1}{4}$ rthlr. à proportion.		
De Billon:	Le <i>Tyrise</i> ,	18	1 6
	Le <i>Szestack</i> ,	6	— 12
	Le <i>Trojick</i> ,	3	— 6
	Le <i>Polturac</i> ,	$1\frac{1}{2}$	— 3
De Cuivre:	Le <i>Grosz</i> ,	1	— 2
	Le <i>Szelong</i> ,	— 3	— — 6

Les

Les Ducats & les Reichsthalers de Pologne ont été fabriqués depuis 1766, *ad legem imperii*, & conséquemment 67 ducats sont taillés d'un marc d'or, poids de Cologne, du titre de 23 carats 8 grains; & 8 reichsthalers d'espece sont également taillés d'un marc d'argent, poids de Cologne, du titre de 14 loths, 4 grains, qui répondent à 10 deniers & 16 grains. D'un Marc, poids de Cologne, de cuivre net, sont d'une autre part taillés 120 gros.

*Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.
POLOGNE.*

La Thaler, ou Ecu de Pologne, de 3 florins de bon argent, ou de 6 florins d'argent de la grande Pologne, contient, d'après la valeur des monnoies *ad legem imperii*, $26\frac{84}{135}$ as, poids de troyes de Hollande, d'or fin, ou $405\frac{1}{2}$ as d'argent fin, dont la valeur intrinseque répond à $40\frac{1}{2}$ sols, argent de Hollande.

Le Marc pour peser l'or & l'argent, est de trois fortes en Pologne, favoir: celui de Varsovie, qui répond à 4198 as, poids de troyes de Hollande; celui de Cracovie, qui est de 4138 as, & celui de Vilna en Lithuanie de 4053 as.

100 Marcs de Hollande en font donc 122 de Varsovie, $123\frac{1}{2}$ de Cracovie, & $126\frac{1}{2}$ de Vilna.

La Livre, poids de commerce, est de deux fortes en Pologne, favoir: celle de Cracovie qui, suivant l'essai qu'en a fait M. Tillet sous le nom de livre de Pologne, ou de Varsovie, répond à 1 marc, 5 onces, 2 gros, 12 grains, poids de France, qui font 8455 as, poids de troyes de Hollande: c'est de cette livre qu'on doit faire usage dans toute la Pologne. Mais la véritable livre, poids de Varsovie, répond à 7891 as; la proportion de l'une à l'autre livre étant comme 15 font à 14. Au reste, chacune de ces deux livres se divise en 48 *Skoytéc*.

100 lb, poids de commerce d'Amsterdam, en font $121\frac{1}{2}$ de Cracovie & $130\frac{1}{2}$ de Varsovie.

Le *Last*, mesure de bled de Pologne, contient $28\frac{1}{2}$ mudden d'Amsterd. Le *Korsec*, mesure pour les matieres liquides, contient 16 *Kruskas* ou pots à Cracovie, 28 dits à Lublin, & 24 à Varsovie, à Culm & à Sandomir.

100 *Kruskas* de Culm font . $120\frac{1}{2}$ mingles d'Amsterdam.

L'Aune de Pologne est de . $273\frac{1}{2}$ lignes de France de long.

100 Aunes de Pologne font donc $39\frac{3}{8}$ aunes d'Amsterdam, &

100 Aunes d'Amsterdam . $111\frac{3}{8}$ dits de Pologne.

Il n'y a point de change réglé en Pologne, sur aucune ville de commerce de l'Europe, & les banquiers qui sont établis dans ce Royaume, sont les conditions qu'ils veulent à ceux qui ont besoin de leur ministère pour faire passer leur argent en pays étranger. Au reste, le

Monnoies, ducat de Hollande, qui est ordinairement compté en Pologne pour 18
Poids, Me. florins, argent de la grande Pologne, ou pour 9, argent de Prusse &
fares &c. de la petite Pologne, est la monnoie qui sert dans ce royaume à établir
 les valeurs des autres monnoies étrangères.

POLOGNE.



P O N D I C H E R Y.

PONDICHERY. On compte dans cette fameuse ville, située sur la côte de Coroman-
 del, dont les François étoient maîtres avant la présente guerre, par *Pa-*
godes de 24 fanoins, & le *Fanoïn* de 60 *Caches*.

La *Roupie* vaut 16 annas, & l'*Anna* 30 caches. La roupie se compte
 autrement à 30 fols, & le fol à 11 deniers.

On y fabrique, avec permission de l'Empereur Mogol, les monnoies
 suivantes, savoir:

D'*Or*: La Pagode de 24 Fanoins.

D'*Argent*: La Roupie, de 7 dits.

Le Fanoïn, qui vaut $68\frac{1}{2}$ caches, quoiqu'il soit compté seu-
 lement pour 60 caches.

De *Cuivre*: La Cache.

D'un Seyra, poids de Malabar, d'or du titre de $8\frac{1}{2}$ toques, qui ré-
 pond à $20\frac{2}{3}$ carats, sont taillées $31\frac{1}{4}$ pagodes. Or, $71\frac{1}{2}$ pagodes pèsent
 un marc, poids de France; pareillement $21\frac{1}{3}$ roupies font un marc d'ar-
 gent du titre de $9\frac{1}{8}$ toques de Malabar, qui répondent à $11\frac{1}{2}$ deniers.

La Pagode vaut au prix de $5\frac{1}{4}$ florins le ducat, 3 fl. 11 f. 8 d. argent de Holl.
 La Roupie vaut à 1 florin les 200 as . 1 — 3 — —

Le *Tical*, pour les essais de l'or, se divise en 10 toques, & la toque en
 128 parties.

Pour des lingots d'or, pesant 1000 pagodes du titre de $3\frac{1}{2}$ toques, que
 la Compagnie Française des Indes délivroit à l'hôtel de la monnoie de
 Pondichery, elle recevoit en retour 994 pagodes & 3 fanoins.

Le *Tical*, pour les essais de l'argent, se divise en 10 toques, & la toque en
 100 parties.

La Compagnie payoit à Pondichery pour 100 marcs, poids de Fran-
 ce, de piâtres, de louis blancs & de couronnes d'Angleterre réputés
 du titre de $9\frac{1}{4}$ toques, la somme de 2007 roupies, 3 annas & $6\frac{1}{4}$ *gondas*.
 Le même poids de ducats Hollandois, aux armes de la Compagnie
 Hollandoise des Indes Orientales, produisoit dans l'hôtel de la monnoie,

après déduction faite de tous les frais, la somme de 2034 roupies, 7 *Monnoies,*
annas & 16 gondas. *Poids, Me-*

Les poids, pour peser l'or & l'argent, ne sont autres que les monnoies *ures &c.*
réelles de Pondichery ; car 3 roupies pesent 10 pagodes, & la *PONDICHERY.*
Seyra répond à 24 $\frac{3}{4}$ roupies, à 81 $\frac{1}{4}$ pagodes, à 731 $\frac{1}{4}$ fanoins, ou à
11700 *Nellos*.

L'argent quoique vendu par *Seyras*, est néanmoins pesé à Pondichery
au marc, poids de France, dont les 100 répondent à 88 *seyras*, ce qui
differe de 13 $\frac{7}{11}$ pour cent.

Le *Candil*, poids de commerce de Pondichery, a 20 *Mons*, ou 160 *Bis*.
Il pèse 480 lb, poids de marc de France, qui font 477 $\frac{2}{3}$ lb d'Amsterdam.

Le *Bis* de Malabar contient 40 paloins, & le *Paloin* répond à 8 gros
68 $\frac{1}{2}$ grains de France, qui font 713 as de Hollande.

La *Garssa*, ou *Garça*, mesure du bled & du ris, contient 600
mercales.

Le *Mercal*, qu'on divise en 5 petites mesures, contient environ 8 à 9
litrons de Paris ; il peut contenir 12 lb de froment de bonne qualité.

PORTO, voyez LISBONNE.

P R A G U E.

On compte dans le Royaume de Boheme, par florins, ou *Gulden*, de PRAGUE
60 kreutzers, & le *Kreutzer* de 4 deniers, ou *Pfenings* courans.

La *Reichshale* d'espece contient 1 $\frac{2}{3}$ thaler, 2 florins, 40 *Kaiser-groschen*, ou
gros de l'Empereur, ou gros Bohémiens, 120 kreutzers, ou *Maiey gross*,
160 *Groschels fiedermaus* ou *Chauve-fouris*, 160 deniers blancs, ou *Bili-*
Peniz, ou 480 g.

On compte aussi par Schocks de gros bohémiens, ou *Kopy-grossw-*
Czeslich: le schock se compose de 2 thalers, 3 florins, 60 gros bo-
hémiens, ou 180 kreutzers.

Le Schock simple, ou *Kpy Mffenki*, se compose de 30 gros blancs, ou
Bili-gross, de 70 kreutzers, 210 g blancs, ou 280 g.

La Thaler courante de Prague se divise de la maniere suivante, savoir :

Monnoies, Poids, Me- sures &c.	Thaler,	Florins,	Gros de Boheme,	Kreutzers,	Graefschels,	Deniers blancs,	Deniers.
	1	1½	30	90	120	270	360
		1	20	60	80	180	240
			1	3	4	9	12
PRAGUE.				1	1½	3	4
					1	2½	3
						1	1½

Voici les monnoies qui roulent en Boheme, favoir :

Le Ducat de Kremnitz, ou de Hongrie, à	4 fl.	12 kr.
Le Ducat de l'Impératrice-Reine,	4	10
Le Souverain de Brabant	6	11½
Le Ducat de Hollande	4	7½
La Reichsthaler d'espece de convention	2	—

Les Pieces de la valeur de 20, 17, 10, & 7 kreutzers de la même monnoie de convention, ainsi que des ½ gros de 1½ kreutzers forment la petite monnoie de ce Royaume.

Nous estimons que la thaler courante de Boheme contient $25\frac{77}{100}$ as d'or fin, ou $364\frac{2}{3}$ as d'argent fin, dont la valeur répond à $36\frac{1}{2}$ fols, argent de Hollande.

La proportion de l'or à l'argent est donc comme 1 à $14\frac{11}{17}$.

Le Marc, poids d'or & d'argent de Prague, pese 156 estelins de Hollande; ainsi

100 Marcs de Prague font $97\frac{1}{2}$ marcs, poids de troyes d'Amsterdam.

Le titre de l'argent ceuvré doit être de 12 loths: quelques tours font la marque de l'essayeur.

Le *Centner*, ou quintal, poids de commerce, est composé de 120 lb.

Le *Stein*, ou pierre, est de 20 lb, & la livre de 32 loths.

100 lb de Prague font 104 lb, poids de commerce d'Amsterdam, &

100 lb d'Amsterdam $96\frac{1}{2}$ lb, poids de commerce de Prague.

Le *Strick*, mesure de bled de Boheme, contient 4 viertels, 16 *Maasfels*, ou 192 *Seidels*.

Le *Viertel* a 4 maassels, & le maassiel 12 seidels.

Le *Strick* de Prague mesure 4759 pouces cubes de France; mais celui du reste de la Boheme n'en a que 4600.

Le Last d'Amsterdam contient environ 31 fricks de Prague.

Le *Fass*, ou piece de vin, contient 4 eimers, 123 pintes, ou 512 seidels.

L'*Eimer*, ou setier, a 32 pintes, & la *Pinte* 4 seidels: cette pinte contient 3 lb, $22\frac{1}{2}$ loths d'eau de puits.

100 Pintes de Prague font 160 mingles d'Amsterdam.

L'*Aune*, ou *Elle* de Prague, a $261\frac{2}{3}$ lignes de France de long.

Le Pied en a 133 $\frac{1}{2}$: ainsi,

100 Aunes de Prague font	85 $\frac{3}{8}$	aunes d'Amsterdam, &
100 Aunes d'Amsterdam	116 $\frac{5}{8}$	aunes de Prague.
100 Pieds de Prague font	106 $\frac{1}{8}$	pieds d'Amsterdam, &
100 Pieds d'Amsterdam	96 $\frac{1}{8}$	pieds de Prague.

Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.

PRAGUE.

Cours des changes de Prague.

Sur Amsterdam,	145	thlr, pl. ou m. contre	100 rdl. bco.
Augsb. & Nuremb.	100	fl. pl. ou m.	100 fl. cour.
Breslau,	95	thlr., pl. ou m.	100 thlr. cour. de Pr.
Hambourg,	144	thlr., pl. ou m.	100 rthlr. bco.
Leipzig,	101	thlr., pl. ou m.	100 thlr. en louis d'or.
Venise,	136	fl. pl. ou m.	100 duc. di bco.
Vienne,	101	fl. pl. ou m.	100 fl. cour. par caisse.

L'Ufo, ou Ufance des lettres de change payables dans Prague, se compte ordinairement pour 14 jours après l'acceptation. Les jours de grace & les autres usages de change sont les mêmes à Prague qu'à Vienne dont on trouvera ci-après l'article.



R A T I S B O N N E.

Ville impériale située dans le Cercle de Baviere en Allemagne. On y compte par Florins, ou *Gulden*, de 60 kreutzers, & le *Kreutzer* de 4 deniers ou *Pfenings*, argent courant.

La *Thaler* courante, qui vaut 90 kreutzers, se divise comme suit, savoir :

<i>Thaler</i> , <i>Gulden</i> , courante. ou fl.	<i>Batzen</i> ,	<i>Kaiser - Groschen</i> .	<i>Land - Münzen</i> .	<i>Albus</i> , <i>Kreutzers</i> ,	<i>Pfenings</i> ou <i>Hellers</i> d'or.	<i>Hellers</i> simples.
1 . 1 $\frac{1}{2}$.	22 $\frac{1}{2}$.	30 .	36 .	45 . 90 .	360 .	720
1 .	15 .	20 .	24 .	30 . 60 .	240 .	480
	1 .	1 $\frac{1}{3}$.	1 $\frac{3}{8}$.	2 . 4 .	16 .	32
		1 .	1 $\frac{1}{5}$.	1 $\frac{1}{2}$. 3 .	12 .	24
			1 .	1 $\frac{1}{4}$. 2 $\frac{1}{2}$.	10 .	20
				1 . 2 .	8 .	16
					4 .	8
					1 .	2

Les monnoies ci-dessus, qui sont le plus en usage dans le cercle de Baviere, portent le nom de monnoie blanche, ou *Weisse-münze*, pour

Monnoies, être mieux distinguées de la monnoie noire, ou *Schwartz-müntze*, avec Poids, Mesures &c. laquelle on paye les tributs, contributions, amendes & autres charges civiles, publiques ou particulières. La monnoie noire se compose de celles qui vont suivre, savoir :

RATISBONNE.

La Livre, ou *Pfund* de Ratisbonne, se compose de 41 escalins, ou *Schillings*, 164 gros, ou *Groschen*, 492 ratisbonnines, ou *Regenspurgers*, 1230 deniers, ou *pfenings*, ou 2460 hellers, monnoie noire. Elle répond à 5 $\frac{6}{7}$ florins, monnoie blanche.

Le Denier à livre, ou *Pfund-Pfening*, est de 8 escalins, 32 gros, 96 ratisbonnines, 240 deniers, ou 480 hellers, monnoie noire. Il répond à 1 $\frac{2}{7}$ florins, monnoie blanche.

Les autres monnoies noires ont les valeurs suivantes en monnoie blanche, savoir :

Escalin, Gros, Ratisbonnines, Deniers, Hellers,						Monnoie - Blanche Kreutzers. Den. Hellers		
1	4	12	30	60	8	2	—	—
	1	3	7 $\frac{1}{2}$	15	2	—	—	1 $\frac{2}{7}$
		1	2 $\frac{1}{2}$	5	—	2	—	1 $\frac{5}{7}$
			1	2	—	1	—	—
				1	—	—	—	1 $\frac{1}{7}$

Le Florin de 60 kreutzers, monnoie blanche, vaut ainsi 7 escalins, ou 28 gros, ou 84 ratisbonnines, monnoie noire.

Les monnoies réelles de Ratisbonne font les suivantes, savoir :

D'Or: Le *Ducat* de 4 fl. 10 kr courans, ou monnoie blanche.

D'Argent: Le *Reichshale* d'espece de 2 florins; & les dérivés de cette monnoie à proportion de ce prix.

Voici quelques monnoies qui ont également cours à Ratisbonne; savoir :

Le Carolin, à	10 fl. 42 kr. mon bl.
Le Louis neuf de France	10 . 24 .
Le Max	7 . 8 .
Le Souverain	14 . 14 .
Le Ducat de Hongrie & les Sequins d'Italie	4 . 52 .
Le Ducat de Hollande	4 . 45 .
La Reichshale d'espece de convention	2 . 24 .
L'Ecu neuf de France	2 . 40 .
Le demi Florin de Baviere	— . 30 .
Le <i>Kopflück</i> , argent de convention	— . 24 .

La Thaler courante d'argent de convention contient 2 $\frac{27}{75}$ as d'or fin, ou 364 $\frac{2}{3}$ as d'argent fin; & sa valeur répond à 36 $\frac{1}{2}$ f. argent de Hollande.

La Thaler courante, monnoie blanche de Ratisbonne, contient $22\frac{12}{100}$ Monnoies, as d'or fin; ou 304 as d'argent fin, & sa valeur répond à $30\frac{7}{16}$ f. argent Poils, Mesures &c. de Hollande.

On fait usage à Ratisbonne, dit M. Tillet, de quatre poids différens : le premier est employé à peser l'or; il se subdivise en 12 parties, dont les deux dernières sont égales en pesanteur; & il a une dénomination qui lui est particulière: on l'appelle *Poids de Couronnes*. Il est formé par une pile, qui contient en total 128 de ces couronnes: la pièce principale par conséquent, ou la moitié de cette pile, en représente 64; la pièce d'au-dessous équivalant à 32, & ainsi des autres subdivisions plus faibles à proportion. Le poids total des 128 couronnes répond à 1 marc, 6 onces & 24 grains, poids de France, & ceux-ci à 8946 as, poids de troyes de Hollande.

Le second poids de Ratisbonne sert à peser les ducats. La totalité de ce poids est une petite pile composée de 11 parties, laquelle équivaut en pesanteur à 64 ducats: elle répond à 7 onces, 2 gros, 32 grains, poids de France, & ceux-ci à 4654 $\frac{1}{2}$ as, poids de troyes de Hollande.

Le troisième poids employé pour les matières d'argent, est un marc qui se divise en 8 onces, l'once en demi, quart & huitième d'once: ce huitième est aussi nommé *drachme*, qui se subdivise en demi, quart & huitième de drachme. Ce marc répond à 1 marc & 24 grains, poids de France, ou à 5123 as, poids de troyes de Hollande.

Le quatrième poids dont on fait usage à Ratisbonne pour les matières communes, est une livre de 16 onces: on ne l'emploie cependant pas pour peser le pain: le troisième poids qui est destiné, comme nous l'avons dit, à peser les matières d'argent, est celui dont on se sert lorsqu'il s'agit du pain. Cette livre est composée de 16 onces, l'once se divise en demi, quart & huitième d'once, & ce huitième qu'on nomme aussi *drachme*, se subdivise en demi-drachme, quart, huitième, seizième de drachme, &c. Les 16 onces répondent à 2 marcs, 2 onces, 4 $\frac{1}{2}$ gros & 6 grains; & ceux-ci à 11833 as, poids de troyes de Hollande.

100 Piles de 128 couronnes répond. à 174 $\frac{3}{4}$ marcs, poids de troyes de Holl.
 100 Piles de 64 ducats, à . . . 90 $\frac{9}{7}$ dits.
 100 Marcs, poids d'argent, à . . . 100 $\frac{1}{17}$ dits.
 100 lb, poids de comm. de Ratisb. font 115 $\frac{1}{2}$ lb, poids de com. d'Amsterdam.

L'Argent ouvré de Ratisbonne est du titre de 9 deniers, 18 grains; la marque de l'essayeur consiste en deux clefs.

Le *Centner*, ou quintal de Ratisbonne, se compose de 100 lb: & l'on divise ordinairement la livre en 2 marcs, le marc en 32 loths, le loth en 4 quinteins, & le quintein en 4 deniers, ou pfeenings.

Le *Schaff*, mesure de froment, a 4 meess, 16 vierlings, ou 32 metzers.
 Le *Schaff*, mesure d'Avoine, a 4 meess, 28 vierlings, ou 56 metzers.

Monnoies. Le *Mecff* de froment a 4 vierlings, & celui d'avoine en a 7.
Piils, Mesures &c. Le *Last* d'Amsterdam contient 33 $\frac{2}{7}$ metzens de Ratisbonne.
 La Livre de sel contient 8 schillings, & le *Schilling* 30 *Scheubens*.
 R A T I S B O N N E. Le grand *Eimer*, mesure de vin, a 32 vierrels, 88 köpfle, ou 176 feidels.

L'Eimer de montagne n'a que 68 köpfle, ou 136 feidels.

L'Eimer à biere est seulement de 64 köpfle, ou 128 feidels.

100 Köpfle de Ratisbonne contiennent 108 $\frac{1}{2}$ mingles d'Amsterdam.

L'Aune, ou *Elle* de Ratisbonne, mesure 359 $\frac{1}{2}$ lignes de France.

100 Aunes de Ratisbonne font 117 $\frac{1}{2}$ aunes d'Amsterdam, &

100 Aunes d'Amsterdam . . . 85 $\frac{1}{8}$ aunes de Ratisbonne.



R E V E L.

R E V E L. On compte dans cette ville de l'Esthonie, province de l'Empire Russe, par *Roubles* de 10 *Griwnas*, ou de 100 *Copeks*. Quelquefois aussi par *Reichshales* de 80 copeks, ou de 64 *Wittens*.

Voici comment se fait la réduction de ces monnoies, favoir :

Rouble, Reichshales, Thalers, Carolins de Suede, Griwnas, Wittens, Copeks.

1	•	1 $\frac{1}{4}$	•	1 $\frac{3}{155}$	•	4	•	10	•	80	•	100
		1		1 $\frac{3}{13}$		3 $\frac{1}{5}$		8		64		80
				1		2 $\frac{3}{8}$		6 $\frac{1}{2}$		52		65
						1		2 $\frac{1}{2}$		20		25
								1		8		10
										1		1 $\frac{1}{4}$

Autrement: 4 Roubles par 5 reichshales.
 13 dits . . . 20 thalers.
 13 Reichshales 16 dits.
 4 Witten . . . 5 copeks.

Outre les monnoies réelles de Russie qui sont en usage à Revel, il y en a d'autres particulières qui n'ont cours que dans les provinces de Livonie & d'Esthonie; telles sont: la *Livonine* qui vaut à Revel 96 copeks, les $\frac{1}{2}$ & les $\frac{1}{4}$ de Livonine à proportion, & les pieces de 4 & de 2 copeks de la fabrication de 1757.

Nous estimons, d'après la valeur de ces monnoies, que la reichshale de Revel de 64 wittens contient 25 $\frac{1}{2}$ as d'or fin, ou 349 $\frac{2}{7}$ as d'argent fin, ce qui répond à 35 sols, argent de Hollande.

Le

Le Marc de Revel, poids de l'or & de l'argent, a 16 *Loibs*, 64 *Quintins*, ou 256 *Oertlein*. *Monnoies, Poids, Mesures &c.*

100 Marcs de Revel font $87\frac{1}{2}$ marcs, poids de troyes de Hollande.

REVEL.

Le Schtb, ou *Schifpfund*, poids de commerce, contient 20 Ltb, ou 400 lb.

Le *Centner*, ou quintal, est de 6 Ltb, ou 120 lb; & le *Lispfund*, ou Ltb, de 20 lb.

La Livre, ou *Pfund*, a 16 onces, 32 loths, ou 128 quintins: 19 lb de Revel font 20 lb de Russie; ainsi,

100 lb, poids de commerce de Revel, font $87\frac{1}{2}$ lb d'Amsterdam, &

100 lb, poids de commerce d'Amsterdam, $114\frac{3}{4}$ lb de Revel.

Le *Last* de bled de Revel est de 24 tonnes, ou barrils.

Le Barril, ou *Tonne* de bled, celui de graine de lin & de chaux contiennent 3 loofs.

Le Barril ordinaire de moulin & celui de sel mesurent 4 loofs.

Le *Loof* se divise en 3 *Küllmits*, & le *Küllmits* en 12 stofs.

Le *Last* d'Amsterdam contient 74 loofs, mesure de bled de Revel.

La Barrique, ou *Oxboft* de vin, a $1\frac{1}{2}$ *Abm*, 6 *Ankers*, 180 *Stofs*, ou 720 *Quartiers*.

La Pipe de vin d'Espagne contient 10 ancras; la botte en contient 13.

La Futaille, ou *Fass* de biere & d'eau de vie, mesure 128 stofs.

Le Stof d'huile répond à $2\frac{1}{2}$ lb pesant; il est égal au minge d'Amsterdam.

L'Aune, ou *Elle* de Revel, a 2 pieds, ou 24 pouces, qui répondent à $237\frac{3}{5}$ lignes de France, & le pied à $118\frac{7}{5}$.

3 Archines de Russie font 4 aunes de Revel.

100 Aunes de Revel font $77\frac{8}{5}$ aunes d'Amsterdam, &

100 Aunes d'Amsterdam 129 aunes de Revel.

100 Pieds de Revel font $94\frac{1}{5}$ pieds d'Amsterdam.

Le *Last* de sel de France & d'Espagne est composé de 18 barrils, ou *Tonnes*. Or, $5\frac{1}{3}$ *Last* de cette mesure répondent à 1 hondert de sel d'Amsterdam.

Le *Last* de sel de Lunebourg, celui de chaux, de graine, ou de semence de lin, y font composés de 12 barrils, dont chacun pese 10 pouds de Russie.

Le *Last* de harengs a 12 barrils, ou 48 viertels. Le *Wall* est de 80 pieces.

Cours des changes de Revel.

Sur Amsterdam, 115 copecks, plus ou moins, contre 1 rthlr. cour.

Hambourg, 120 dits 1 rthlr. bco.

Lubeck, 99 dits, plus ou moins, 1 rthlr. cour.

Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.

R I G A.

R I G A.

On compte dans cette ville capitale de la Livonie, province de l'empire Russe, par *Reichsthales d'Albert*, de 90 gros, ou *Groschen*; on y compte quelquefois aussi par Florins, ou *Gulden* de 30 gros.

La *Reichsthale* vaut $1\frac{3}{4}$ florin, 15 marcs, 30 marcs-ferdings, 60 ferdings, ou 90 gros. Le florin vaut 60 gros; le *Marc* en vaut 6; le *Marc-ferding* 3, & le *Ferding* $1\frac{1}{2}$.

La valeur de l'argent *d'Albert* que ces monnoies représentent dans le commerce, étant fondée sur celle des rixdales effectives, vaut environ 36 p^o davantage que la valeur de l'argent de *Ferding*, qui est, à proprement dire, la monnoie courante de Riga.

Les monnoies réelles qui y ont cours, sont les suivantes :

D'Or : Le *Ducat*, de 2 rthlr. 10 gros d'Albert, pl. ou m., qui valent 85 marcs ferdings, ou 170 ferdings courans pl. ou m.

D'Argent : La *Reichsthale* d'Albert de 3 fl. d'Albert vaut 80 ferdings argent courant, plus ou moins. Les $\frac{1}{2}$ & les $\frac{1}{4}$ de reichsthale valent de même à proportion.

Les Reichsthales d'Albert effectives gagnent toujours 2 p^o pl. ou m. lorsqu'on en échange contre de la monnoie courante effective.

La *Livonine* de 70 ferdings vaut 96 copecks.

Des pieces de 5 ferdings, & de 4 & de 2 copecks.

L'Argent de Russie perd environ 14 p^o contre celui de la valeur d'Albert; car la reichsthale d'Albert vaut 114 copecks, plus ou moins.

Voici, au reste, comment on évalue l'argent de Russie à Riga.

Le <i>Rouble</i> vaut dans cette ville	72 ferdings courans.
Le <i>Poltinick</i>	36
Le <i>Polupoltinik</i>	18
La <i>Griwna</i>	3
Le <i>Piat-copeck</i>	4
La <i>Poluscbka</i>	1

Les monnoies Polonoises sont reçues à Riga aux prix suivans :

316 Gros Polonois, plus ou moins, équivalent à la reichsthale d'Albert.

Le *Tympfe* Polonois de 18 gros, y vaut 12 ferdings courans.

Le *Szostack*, ou *Czestac* de 6 gros
 4 dits. |

Le *Trojack* de 3 gros
 2 dits. |

Le *Polturak* 1 dits. |

La Reichsthalé d'Albert contient 35 as d'or fin, ou 506 as d'argent fin, *Monnoies, Poids, Mesures &c.*

Le Marc, poids de l'or & de l'argent, n'est que la demi-livre, poids de commerce de Riga. On l'y divise en 24 carats & le *Karat* en 12 grains, pour l'essai de l'or; & par 16 loths, & le *Loth* par 18 grains, pour l'essai de l'argent. RIGA.

Le Marc d'argent œuvré doit être du titre de 13 loths; la marque de l'essayeur est deux clefs croisées.

100 Mars de Riga font 85 mars, poids de troyes d'Amsterdam.

Le *Schiffsfund*, ou *Schib*, poids de commerce, est composé de 4 loofs, 20 L^{ts}, ou 400 lb.

Le *Loof*, ou quintal, pese 100 lb, & le *Lisfund*, ou L^{ts}, 20 lb.

Le Lait ordinaire est du poids de 72 *Schib*, 48 loofs, 240 L^{ts}, ou 4800 lb.

La Livre, ou *Pfund*, a 2 mars, 16 onces, 32 loths, ou 128 quentleins.

Le *Mark*, ou marc, a donc 8 onces, l'once 2 loths, & le *Loth* 4 Quentleins.

100 lb de Riga font 84 $\frac{2}{3}$ lb, poids de commerce d'Amsterdam, &

100 lb d'Amsterdam 118 $\frac{2}{3}$ dits de Riga.

Le Poud de Russie rend à Riga seulement 39 $\frac{5}{8}$ lb; mais dans les douanes il est compté pour 40 lb, poids de Riga

Le *Last* de seigle est composé de 22 $\frac{1}{2}$ barrils, 45 loofs, ou 270 küllmits; il mesure 15 czetwers, mesure de Russie.

Le *Last* de froment & d'orge est de 24 barrils, 48 loofs, ou 288 küllmits, qui font exactement 16 czetwers de Russie.

Le Lait d'avoine, de pois, & de Drèche est composé de 30 barrils, 60 loofs, ou 360 küllmits, qui mesurent 20 czetwers de Russie.

Le Barril, ou *Tonne*, contient 2 loofs, ou 12 küllmits.

Le *Touf* a 6 küllmits, & le *Küllmit* contient 4 $\frac{2}{3}$ *Kannen*, ou 8 *Stofs*.

Le *Last* d'Amsterdam mesure 44 $\frac{3}{4}$ loofs de Riga.

Le *Fuder*, ou tonneau, a 6 ahms, 24 ancras, 120 viertels, ou 720 stofs.

L'*Ahm* a donc 120 stofs, l'ancre, ou *Anker*, en a 30, & le *Viertel* 6.

La *Wedra* de Russie contient 10 stofs de Riga.

La Botte de vin d'Espagne mesure 12 ancras; la pipe n'en mesure que 9. La Barrique de vin & d'eau de vie de Bordeaux contient 6 ancras, 30 viertels, ou veltes, ou 180 stofs.

L'*Ahm*, ou Tierçon de vin, ou de vinaigre, a 4 ancras, ou 120 stofs.

Le Barril, ou *Tonne* de biere de Hambourg, contient 144 stofs.

Enfin le Barril de biere de Riga mesure 90 stofs.

100 Stofs de Riga font 101 $\frac{1}{2}$ mingles d'Amsterdam.

Monnoies, Poids, Mesures &c. L'Aune, ou *Elle* de Riga, a 2 pieds, ou 24 pouces: elle mesure 243 lignes de France, & le pied 121½; or,

R I G A.	10 Archines de Russie font	13 aunes de Riga.
	100 Aunes de Riga font	79⅓ aunes d'Amsterdam, &
	100 Aunes d'Amsterdam	126 aunes de Riga.
	100 Pieds de Riga, font	96⅔ pieds d'Amsterdam, &
	100 Pieds d'Amsterdam	103⅓ pieds de Riga.

Le Last de sel de France, d'Espagne & de Portugal, mis en grenier, doit rendre 18 barrils, ou *Tonnes*; & 6¼ de ces lasts, répondent à 1 *hundert* de sel, mesure de Hollande.

Le Last de sel dit, mis en barrils, comprend seulement 16 barrils, dont chacun pese 18 L^{ts}, ou 360 lb.

Le Last de sel blanc fin, de graine de lin, de cendres-cassaudes, de harengs, de goudron, de biere &c. est de 12 barrils.

Nous donnerons à notre maniere ordinaire le détail d'un grand nombre de termes dont on se fert à Riga, pour compter diverses marchandises, & leurs valeurs.

Gros hundred, Grosse, Kleine hundred, Schocks, Zimmers, Bands, Steiges, Mandel, Pieces.

1	.	20	.	24	.	48	.	72	.	96	.	144	.	192	.	2880
		1	.	1½	.	2½	.	3½	.	4½	.	7½	.	9½	.	144
				1	.	2	.	3	.	4	.	6	.	8	.	120
						1	.	1½	.	2	.	3	.	4	.	60
								1	.	1½	.	2	.	2½	.	40
										1	.	1½	.	2	.	30
												1	.	1½	.	20
														1	.	15

Cours des changes de Riga.

Sur Amsterdam, 100 rthlrs d'Albert contre 104 rixd. cour. pl. ou m.
Hambourg, 102 rthlrs d'Albert pl. ou m. 100 rthlrs. bco.

Riga n'a point de cours de change direct sur aucune autre place de commerce de l'Europe.



L A R O C H E L L E.

On compte dans cette ville, comme dans toute la France, par *Livres* LA ROCHELLE de 20 sols, & le *Sol* de 12 *Deniers* tournois.

L'*Ecu* de change y vaut 3 livres, 60 sols, ou 720 deniers.

Les autres monnoies, ainsi que les poids, sont les mêmes qu'on trouve expliqués à l'article de France.

Le *Tonneau*, mesure de bled de la Rochelle; contient 42 boisseaux; & le boisseau de froment pese environ 52 lb.

Le *Last* d'Amsterdam contient 38 $\frac{3}{4}$ boisseaux de la Rochelle.

Le *Cent* de sel de la riviere de Sevre au pais d'Aunis dans le Rochelois, se compose de 28 muids, ou 672 boisseaux: le *Muid* est de 24 boisseaux.

Ce même cent de sel rend à Amsterdam 1 $\frac{3}{4}$ hondert, ou 707 maaten.

Le *Muid* de charbon de pierre a 30 *Bailles*, qui font environ 5 $\frac{1}{2}$ last d'Amsterdam: 52 chaldrons de charbon de pierre de Newcastle rendent à la Rochelle ordinairement, 11 muids & 52 bailles.

Les *Pieces* d'eau de vie de 3 barriques de la Rochelle, de Cognac, de l'Isle de Rhé, & de la riviere de Charente, mesurent de 75 à 90 veltes; mais on achette cette liqueur à raison de 27 veltes.

La *Barrique* ordinaire de vin de la Rochelle rend à Hambourg 48 *flüßgen*, & à Amsterdam environ 24 veltes.

L'*Aune* de la Rochelle est de 524 lignes de France.

100 Aunes de cette ville font donc 171 $\frac{1}{2}$ aunes d'Amsterdam.

100 Aunes d'Amsterdam font 58 $\frac{2}{3}$ aunes de la Rochelle.

Les changes & les usages du change, comme à l'article de France.

R O M E.

On y tient les écritures en *Scudi moneta*, ou *Scudi romani*, de 10 ROME paoli, ou *Giuli*, & le *Paolo* de 10 *Bajocchi*.

Voici comment on divise ces monnoies, favoir:

<i>Monnoies, Poids, Mesures &c.</i>	<i>Scudo moneta</i>	<i>Testoni</i>	<i>Paoli ou Giuli</i>	<i>Bajocchi</i>	<i>Quatrini</i>	<i>Mezzi-Quatrini.</i>
I .	3 $\frac{1}{2}$.	10 .	100 .	500 .	1000 .	
I .	3 .	30 .	150 .	300 .	100 .	
	I .	10 .	50 .	100 .	10 .	
		I .	5 .	10 .	2 .	
			I .	5 .	10 .	
				I .	2 .	

R O M E.

Le *Scudo de Stampa d'oro*, ou écu d'Etampe, qui est une monnoie imaginaire, dont on règle le cours du change sur plusieurs villes de commerce, vaut 1525 Mezzi-quatrini, lorsqu'on en paye des lettres de change payables en écus d'étampe; & seulement 1523 mezzi-quatrini, lors que l'on négocie des lettres de change, tirées en écus d'étampe, & qu'on en recouvre le montant. On divise, au reste, cette monnoie en 20 soldi d'oro, & le *Soldo* en 12 *Denari d'oro*.

On compte dans la daterie du Pape, par *Ducati d'oro di Camera*, qu'on divise en 16 Paoli, ou Giuli.

1000 Scudi de stampa d'oro de 1523 mezzi-quatrini, font 1523 scudi moneta.
 40 Dits de 1525 dits 61 dits.
 100 Scudi moneta équivalent à 10 ducati di camera.

Les monnoies réelles de Rome sont les suivantes, favoir :

D'Or :	La <i>Doppia</i> , de	33 paoli ou giuli.
	Le <i>Scudo d'oro</i> , ou $\frac{1}{2}$ doppia	16 $\frac{1}{2}$
	Le <i>Zecchino</i> , ou sequin	20 $\frac{1}{2}$
	les $\frac{1}{2}$, & les $\frac{1}{4}$ de sequin à proportion.	
D'Argent :	La <i>Piastra vieccha</i>	10 $\frac{1}{4}$
	Le <i>Scudo moneta</i> , ou écu romain	10
	Le <i>Testono</i>	3
	La <i>Pupeta</i>	2
De Billon :	Le <i>Paolo</i> & le <i>Giulo</i> , ou le Paul & le Jule, 10 bajocchi; les $\frac{1}{2}$ & les $\frac{1}{4}$ de ces monnoies à proportion.	
	Le <i>Carolino</i> simple (il y en a aussi des doubles)	7 $\frac{1}{2}$
	Le <i>Bajocchello</i> simple (il y en a aussi des doubl.)	2
De Cuivre :	Le <i>Bajoccho</i> de 5 quatrini, ou	10 mezzi-quatrini.
	Le <i>Mezzo Bajoccho</i>	5
	Le <i>Quatrino</i>	2
	Le <i>Mezzo-Quatrino</i>	1

Voici les prix que valent à Rome les monnoies étrangères suivantes :

Les Pistoles de France & d'Espag. (nommées <i>Doppie</i>)	36 paoli	} pl. ou m.	<i>Monnoies, Poids, Me- sures &c.</i>
Le Sequin de Venise & de Florence	20 $\frac{1}{2}$		
L' <i>Ongaro</i> , ou le ducat kremnitz de Hongrie	20		
Le Filippo de Milan	10 $\frac{1}{2}$		
Le Francescono de Toscane	10		
La Livournine	9 $\frac{1}{2}$		
Le Carlino de Naples	7 $\frac{1}{2}$ bajocchi.		

L'Ecu Romain, ou *Scudo moneta*, contient 34 $\frac{1}{4}$ as d'or fin, ou 505 as d'argent fin, & il vaut 50 $\frac{1}{2}$ sols, argent de Hollande.

L'Ecu d'étampe, ou *Scudi di Stampa d'oro*, répond à 52 $\frac{1}{2}$ as d'or fin, ou environ 769 as d'argent fin, & sa valeur est de 76 $\frac{3}{4}$ sols, argent de Hollande.

La Livre Romaine, dont on conserve avec soin l'étalon au Capitole, est composée, suivant M. Tillet, de 12 onces, l'once de 24 deniers, & le denier de 24 grains: elle répond à 1 marc 3 onces $\frac{1}{2}$ gros & 14 grains, poids de France, qui font 706 $\frac{2}{3}$ as, poids de troyes de Hollande. Cette livre, ajoute Mr. Tillet, n'est pas exactement la même dans tous les Etats du Pape. Il y a des endroits où elle est composée de plus de 12 onces; mais quelle qu'en soit l'augmentation, la différence ne tombe que sur la quotité des onces, & non sur l'once même, qui ne varie point. Nous ajouterons que la livre, poids de balance de la ville de Rome, est 2 $\frac{1}{10}$ plus ou moins forte que la livre romaine, dont nous venons de parler, & par conséquent,

100 lb, poids romain, répond. à 137 $\frac{15}{16}$ marcs, poids de troyes de Holl. &
100 lb, poids de balance, à 70 $\frac{1}{2}$ lb, poids de comm. d'Amsterdam.

Au reste, le quintal se compte à Rome de trois manieres, par 100 lb, par 160, & par 250 lb, poids de balance.

Nous remarquerons d'ailleurs, que les marchandises qu'on fait peser au poids de la ville, perdent 4 pour cent de bon poids fourd dont 2 font attribuées pour le droit dû à la chambre des douanes; les 2 autres font pour l'acheteur.

Le *Rubbio*, mesure de bled, contient 4 *Quarti*, 12 *Staja*, ou 16 *Starelli*.
100 Mines de Genes font 42 rubbi de Rome, &

Le Last d'Amsterdam contient 10 $\frac{2}{3}$ rubbi.

La *Bota* de vin a 9 barrili, 288 boccali, 1152 foglietti, ou 4608 cartocci.

Le *Barrile* a 32 boccali; le *Boccalo* 4 foglietti, & le *Foglietto* 4 *Cartocci*.

Le Barril d'huile contient, d'autre part, 28 boccali, 112 foglietti, ou 448 cartocci.

100 Boccali de Rome font 110 mingles d'Amsterdam.

<i>Monnoies</i>	La <i>Canna</i> pour les étoffes de foie & de laine a 8 palmi, ou 882 lign. de France.	
<i>Poids. Me.</i>	La Brasse, ou <i>Braccio</i> , pour le même usage	375 $\frac{2}{15}$ dites.
<i>ures &c.</i>	La <i>Canna</i> pour les toiles	926 $\frac{4}{18}$ dites.
	La Brasse, ou <i>Braccio</i> , pour le même usage	281 $\frac{4}{15}$ dites.

R O M E.

100 Cannes à foie & à laine font	288 $\frac{1}{4}$	} aunes d'Amsterdam.
100 Brassès dites	122 $\frac{5}{6}$	
100 Cannes à toiles	302 $\frac{3}{4}$	
100 Brassès dites	92	

La Canne, mesure de charpente, a 10 palmi, ou 990 lignes de France.
Le Pied Romain contient 130 $\frac{3}{5}$ dites.

100 Pieds Romains font 103 $\frac{2}{3}$ pieds d'Amsterdam, &
100 Pieds d'Amsterdam 96 $\frac{1}{2}$ pieds de Rome.

Cours des changes de Rome.

Sur Amsterdam,	42 bajocchi, pl. ou m. contre	1 fl. bco.
Genes,	1 scudo moneta	128 f. fuori di bco. pl. ou m.
Livourne,	90 bajocchi pl. ou m.	1 pezza da otto reali
Madrid,	1 scudo di stampa d'oro	570 mrs. de plata, pl. ou m.
Milan,	78 scudi di stampa d'oro, pl. ou m.	100 scudi imperiali.
Naples,	100 scudi moneta	127 ducati di regno.
Paris,	1 scudo moneta	106 f. tourn., pl. ou m.
Venize,	63 scudi di stampa d'oro	100 ducati di bco.

On tire de Rome les lettres de change sur les villes ci-dessus, à *Ufo*, ou usance; excepté Paris, sur qui l'on tire à 35 ou 40 jours de date.

Les lettres de change, payables dans Rome à *Ufo* ou usance, y doivent être acceptées le samedi de la semaine qu'on les aura reçues, hors celles du Royaume de Naples, qui s'acceptent le vendredi; & elles doivent être payées 2 semaines après la date de l'acceptation, si elles ont été tirées de quelque ville de l'Etat du Pape, ou 3 semaines après la même époque, lors qu'elles sont tirées du dehors.

Quoique le samedi soit le jour destiné pour faire les payemens des lettres de change; comme elles ne jouissent d'aucun jour de faveur à Rome, les négocians qui ont leur réputation à cœur, n'attendent point, quand elles sont échues, jusqu'à ce jour, pour en faire le payement.

A défaut de payement des lettres de change payables à *Ufo*, il faut en faire le protêt, au plus tard le premier samedi après l'échéance. Les lettres de change, payables à vue, ou à certains jours de date, ou à un rems préfix, doivent être protestées, en cas de refus de payement, le jour même de leur échéance respective.

Com.

Comme tous les payemens au dessus de 10 écus-monnaie, se font à Rome en billets de crédit, ou en assignations sur les Monts de Piété, & sur la Banque du St. Esprit; les banquiers, les négocians & autres particuliers, déposent des gages au Mont de piété, & des especes à la Banque du St. Esprit. On leur y délivre des billets de crédit de la valeur à peu près de celle de leurs dépôts, ou bien on leur y donne le crédit requis en faveur de ceux à qui ils doivent payer les sommes qu'ils sont tenus de folder.

Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.
ROME



R O S T O C K.

On compte dans cette ville du Duché de Mecklenbourg en Allemagne, par *Thaler* de 48 escalins, ou *Schillings*, & l'escalin de 12 deniers, ou *Pfenings*; & souvent par *Marks* de 16 escalins à 12 deniers courans.

Voici la division ordinaire de ces monnoies, favoir :

<i>Thaler</i> <i>courante.</i>	<i>Florins</i> <i>d'Empire.</i>	<i>Florins de</i> <i>Mecklenbourg.</i>	<i>Marken,</i> <i>ou Marks.</i>	<i>Groschen,</i> <i>ou Gros.</i>	<i>Escallins</i> <i>ou Schillings.</i>	<i>Wittens.</i>	<i>Pfenings,</i> <i>ou deniers.</i>
I	1½	2	3	24	48	192	576
	I	1½	2	16	32	128	384
		I	1½	12	24	96	288
			I	8	16	64	192
				I	2	8	24
					I	4	12
						I	3

Les monnoies de Mecklenbourg sont celles qui ont principalement cours à Rostock; l'on y voit circuler aussi depuis 1763 des pieces d'argent, de 32, 16, 4, 2, & 1 escalin, & de 6 & 3 deniers, argent courant de Mecklenbourg-schwerin.

Voici les monnoies étrangères qui ont cours à Rostock.

Le Ducat d'or y vaut	7 marcs	4 ½ pl. ou m ^{es}
Le Louis & le Frederic d'or	12	12 ½
La Piece d'argent de ⅔ argent de constitution de l'Empire	30	30 ½

Lorsqu'on fait des échanges d'argent, ou le trafic d'especes, on compte ces monnoies de la maniere suivante, favoir :

Le Ducat à 2¼ thalers, avec	11	} p ^o de perte contre l'argent courant de Mecklenbourg.
Le Louis & le Frederic à 5 thalers, avec	18	
Les pieces de ⅔, à 2 marcs, avec	6	

*Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.*
ROSTOCK.

La fabrication des monnoies actuelles de Mecklenbourg commença en 1763. On y fabrique d'un marc, poids de Cologne, d'argent fin, $11\frac{1}{2}$ thalers, ou 17 marcs doubles, ou 34 marcs simples, ou la même valeur en d'autres monnoies inférieures, jusqu'à des pieces de 2 escalins; toutes ces monnoies sont plus ou moins alliées, & par conséquent de titres différens. Les pieces de 2, & de 1 marc sont du titre de 9 deniers, les $\frac{1}{2}$ marcs, ou pieces de 8 escalins, ne le sont que de 7 deniers 12 grains, & les autres à proportion.

Au reste, la thaler courante de Mecklenbourg, qui contient $429\frac{16}{100}$ as d'argent fin, vaut au pair 43 sols, argent de Hollande.

Le *Schiffpfund*, ou Schtß, poids de commerce de Rostock, se compose de 20 Lth, ou 320 lb.

Le Schtß, poids de fer & de plomb, ne pese que 280 lb.

La Pierre, ou *Stein* de lin, a 20 lb; celle de laine & de plumes n'en a que 10.

Le Lth, ou *Lispfund*, est toujours compté, pour 16 lb.

La Livre a 2 marcs, 32 *Loths*, ou 64 *Quentleins*.

100 lb de Rostock font $103\frac{2}{3}$ lb, poids de commerce d'Amsterdam, &
100 lb d'Amsterdam $96\frac{2}{3}$ lb de Rostock.

Le *Last*, mesure de bled, s'y compose de 8 *Dreemts*, ou de 96 *Scheffels*.

Le Scheffel de Rostock est plus petit que celui de Mecklenbourg, dont 51 répondent à 61 scheffels de Rostock.

Le Last d'Amsterdam contient $68\frac{3}{4}$ scheffels de Mecklenbourg,
ou $82\frac{1}{4}$ scheffels de Rostock.

Cette ville se sert, pour les matieres liquides, des mêmes mesures que Hambourg.

L'Aune, ou *Elle* de Rostock, est de 2 pieds, qui font $256\frac{2}{5}$ lignes de France.

Le Pied de Mecklenbourg est de . . . 129 lignes.

100 Aunes de Rostock font . . . $83\frac{4}{5}$ aunes d'Amsterdam, &

100 Aunes d'Amsterdam . . . $119\frac{1}{3}$ aunes de Rostock.

100 Pieds de Mecklenbourg font $100\frac{5}{8}$ pieds de Rostock.

100 Pieds d'Amsterdam en font $97\frac{2}{3}$ de Mecklenbourg, ou $98\frac{3}{5}$ de Rostock.





Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.

R O T T E R D A M.

On y compte par florins, ou *Gulden*, de 20 sols, ou *Stuyvers*, & le ROTTERDAM.
fol de 2 gros, ou *Groot*, ou de 16 deniers, ou *Pennings*.
Les autres monnoies, tant de compte que réelles, y font les mêmes qu'à
Amsterdam.

Comme il y a une banque à Rotterdam, ainsi que nous l'avons remar-
qué dans la première partie de cet ouvrage, il y a aussi deux sortes de
monnoies, qui portent les noms d'argent de banque & d'argent cou-
rant, dont les valeurs sont déterminées par l'agio, qui est de $4\frac{1}{2}\%$,
quelque chose haut ou bas.

Voici ce que les monnoies d'Angleterre, qui sont les espèces étran-
gères les plus courantes à Rotterdam, valent dans cette ville.

La Guinée de . . .	21 shillings,	depuis fl. 11 - 10 s. jusqu'à fl. 11 - 12 s.
La Couronne de . . .	5 dits 2 - 16
La Piece de . . .	1 dit - - 11

On fait usage à Rotterdam de deux poids, dont l'un est égal à celui
d'Amsterdam, & l'autre 5 pour cent plus foible : il n'y a que les mar-
chands détailliers qui se servent de ce dernier.

Le Last de bled de Rotterdam se compose de $2\frac{2}{3}$ *Hoeds*, 29 sacs, ou
Sakken, ou 37 *Achtendeelen* : ce last passe pour être égal à celui
d'Amsterdam ; mais dans le vrai il est $3\frac{4}{7}\%$ plus fort ; puisque le last
d'Amsterdam ne contient que 28 sacs de Rotterdam.

L'Eau de vie se vend à Rotterdam par 30 *Viertels*, ou veltes.

L'Huile d'olive, ainsi que l'huile de baleine, se vend par *Tonne*, ou piece
de 340 *stooopen*, dont chacun pese 5 lb, poids léger de cette ville.

Au reste, les autres mesures pour les liquides, ainsi que l'aune, y
sont les mêmes qu'à Amsterdam.

Le Pied de Rotterdam mesure . . . 138 $\frac{1}{2}$ lignes de France. Or,

100 Pieds de Rotterdam font environ 110 pieds d'Amsterdam, &

100 Pieds d'Amsterdam font . . . 91 pieds de Rotterdam.

Les changes roulent à Rotterdam à peu près comme à Amsterdam.

L'Ufo, ou Ufance des lettres de change payables dans Rotterdam,
est seulement de 30 jours de date.

Les jours de grace, ou de faveur, permis par les loix, pour les let-
tres de change payables dans Rotterdam, sont au nombre de six, & en
cas de refus de paiement, on en doit faire le protêt le sixième jour sans

Monnoies, Poids, Mesures &c. faite, excepté lorsque celui-ci échoit pendant la fermeture de la banque; car alors il est d'usage avant de faire protester une lettre de change en souffrance faite de payement, d'attendre jusqu'au troisieme jour après l'ouverture de la banque pour en faire le requis. Les lettres de change payables à vue n'ont point de jours de faveur.

ROTTERDAM.

R O U E N .

R O U E N . On compte dans cette ville, au Havre de Grace, & dans toute la Normandie par *Livres* de 20 sols, & le *Sol* de 12 *Deniers* *tournois*.

L'*Ecu* de change y vaut 3 livres, ou 60 sols *tournois*.

On peut voir les autres monnoies à l'article de France.

On se sert à Rouen de deux poids; l'un est le *poids de Marc*, l'autre le *poids de Vicomté* qui est 6 $\frac{p}{8}$ plus pesant. On fait usage, pour le commerce de laines, de ce dernier poids, dont le quintal de 100 lb . répond, avec le bon poids, à 103 lb , poids de Marc.

100 lb , poids de Vicomté, répondent à 105 $\frac{1}{2}$ lb , poids de com. d'Amst.

Le *Muid*, mesure de bled, a 12 *Setiers*, 24 *Mines*, ou 96 *Boisseaux*: ce muid contient 14 setiers de Paris, & par conséquent 26 $\frac{1}{2}$ sacs d'Amst.

La *Barrique* d'eau de vie contient 120 *Pots*, qui font 164 $\frac{1}{4}$ mingles d'Amst.

Le *Poinçon* de vin a la capacité de 13 boisseaux.

L'*Aune* à mesurer les étoffes de laine & de soie est longue de 516 lignes, celle pour les toiles de 619 $\frac{1}{5}$ lignes, & le *Pied* de Rouen de 120.

100 Aunes à étoffe font . . . 168 $\frac{2}{3}$ aunes d'Amsterdam.

100 Aunes à toile . . . 202 $\frac{1}{2}$ aunes dites.

100 Pieds . . . 95 $\frac{1}{4}$ pieds dits.

Cours des changes de Rouen.

Sur Amsterdam, 1 écu de 60 f. contre 54 $\frac{1}{2}$ vls. bco.

Hambourg, 186 écus, pl. ou m. . 100 rthlr. bco.

Lisbonne, 1 écu . . . 480 rées plus ou moins.

Londres, . 1 écu . . . 31 d. sterlings.

Madrid, . 15 l. 5. f. pl. ou m. . 1 pistole de 32 r. pte.

Les usances & les jours de faveur comme à l'article de France.





*Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.*

R U S S I E.

On compte dans la plus grande partie de ce vaste empire par *Roubles* R U S S I E de 100 *Copecks*. Voici comment on divise ces monnoies.

Roubles, Griwnas, Alins, Grosz, Kopie ou Copecks, Denuschkas, Poluschkas.

I .	10 .	33 $\frac{1}{2}$.	50 .	100 .	200 .	400 .
	I .	3 $\frac{1}{3}$.	5 .	10 .	20 .	40 .
		I .	1 $\frac{1}{2}$.	3 .	6 .	12 .
			I .	2 .	4 .	8 .
				I .	2 .	4 .
					I .	2 .

Les monnoies réelles de Russie font :

- D'Or : L'*Imperial* de 10 roubles, & le $\frac{1}{2}$ imperial de 5 roubles.
Le *Ducat* de 2 $\frac{1}{4}$ roubles ; & le double ducat de 4 $\frac{1}{2}$ roubles.
Des pieces de 2, de 1, & de $\frac{1}{2}$ rouble, dont il y a peu.
- D'Argent : Le *Rouble* de 100 copecks,
Le *Poltinick*, ou demi-rouble, de 50 copecks.
Le *Polupoltinick*, ou quart de rouble, de 25 copecks.
- De Billon : La *Griwne* ou *Griwna*, de 10 copecks.
Le *Piat-kopie* ou *Piat-copeck*, de 5 copecks.
- De Cuivre : Des pieces de 5, de 2 & de 1 copecks, ou *Kopie*.
La *Denuschka* de $\frac{1}{2}$ copeck, &
La *Poluschka* de $\frac{1}{4}$ copeck.

Les monnoies étrangères les plus courantes en Russie font les ducats d'or de Hollande, qui valent 225 copecks, plus ou moins ; les couronnes Angloises qu'on paye à 132 copecks, plus ou moins ; & les rixdales d'Albert, ou les rixdales de Hollande, qu'on reçoit ordinairement au poids ; & rarement à la piece ; 14 rixdales d'Albert doivent peser une livre de Russie, & on en paye 17 roubles & 23 copecks, plus ou moins ; ou pour chaque piece de bon poids, seulement 125 copecks, plus ou moins : il est, au surplus, à remarquer que 100 rixdales d'Albert effectives répondent à environ 6 $\frac{1}{2}$ lb de Russie ; autrement 535 rixdales d'Albert équivalent à 1 poud de 40 lb de Russie.

La Livre de Russie, poids de l'or & de l'argent, se divise en 96 *Solot-nicks* ; & l'on divise de même cette livre pour les essais de l'une & l'autre de ces deux matieres.

Monnoies. 1 Solotnick d'or fin y vaut 2 roubles, 75 copecks, plus ou moins.
Poids. Mesures &c. 1 Solotnick d'argent fin y vaut 19 à 20 copecks, plus ou moins.

R U S S I E.

Les monnoies de Russie font fabriquées sur le pied suivant, favoir :

L'Impérial doit contenir, suivant *l'Ukase* du 23 Novembre 1755, $3\frac{5}{8}$ folotnicks d'or du titre de 88 folotnicks, qui répondent à 22 carats.

D'une livre d'or du titre de 94 folotnicks, ou $23\frac{1}{2}$ carats, sont taillés 117 $\frac{1}{4}$ ducats.

Le Rouble doit contenir $6\frac{1}{2}$ folotnicks d'argent du titre de 76 folotnicks, qui répond à $9\frac{1}{2}$ deniers.

Enfin, d'un poud de 40 lb de Russie de cuivre font fabriqués 16 roubles en petites monnoies.

Le Rouble contient, suivant ce qui est dit ci-dessus, $31\frac{1}{2}$ as d'or fin, ou 430 as d'argent fin, dont la valeur intrinsèque répond à 43 sols, argent de Hollande.

Le *Berckowitz*, poids de commerce, est composé de 10 pouds ou 400 lb.

Le *Poud*, ou *Pud*, pese 40 lb, & la livre se divise en 32 loths, ou 96 folotnicks.

Le *Solotnick* se divise en $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ & $\frac{1}{8}$ parties ; au reste,

100 lb de Russie répondent à $166\frac{1}{4}$ marcs, ou $82\frac{4}{5}$ lb d'Amsterdam.

100 lb, poids de commerce d'Amst., font donc $120\frac{3}{4}$ lb de Russie.

Le *Tzetwer*, ou *Czetwer*, mesure à bled de Russie, se divise en 2 *Osmins*, 4 *Pajacks*, 8 *Czetwericks*, ou 64 *Garnitzen*.

Cette mesure est différente pour la capacité en diverses provinces de Russie, & principalement à Moscow & Nowogorod, le *czetwer* de cette dernière province étant 50 p^o plus grand que celui de Moscovie, d'Archangel & de St. Petersburg. Le *czetwer* des provinces de Plescow & de Pigur est encore plus grand que celui de Nowogorod.

Le Last d'Amsterdam contient environ 15 *czetwers* de St. Petersburg.

La Futaille de vin de St. Petersburg contient 40 *wedras*, ou 3520 *Czarkas*.

La *Wedra* se divise en 8 *kruskas*, & la *Kruska* en 11 *czarkas*.

La Barrique de vin de Bordeaux rend à St. Petersburg 19 *wedras*.

100 *Kruskas* de St. Petersburg font $128\frac{2}{3}$ mingles d'Amsterdam.

L'*Archine*, ou aune de Russie, se divise en 16 *Werschocks*, & elle est longue de $315\frac{5}{8}$ lignes de France ; ainsi,

100 Archines de Russie font $103\frac{1}{14}$ aunes d'Amsterdam, &

100 Aunes d'Amsterdam 97 archines de Russie.

Le Pied de Moscou est plus grand que celui de France, ayant $148\frac{2}{3}$

lignes de pied du Roi; cependant on ne se sert presque pas à St. Peters-*Monnoies,*
bourg de ce pied, mais seulement du pied du Rhyn & de celui d'Angle-*Poids, Me-*
terre, or: *ures &c.*

100 Pieds Anglois de St. Petersbourg font $109\frac{7}{15}$ pieds d'Amsterdam. RUSSIE.
100 Pieds du Rhin, $110\frac{5}{12}$ dits.
100 Pieds de Moscou, $117\frac{1}{3}$ dits.

La *Werste*, ou mille de Russie, mesure 500 *Sachines*, 1500 archines, ou 24000 *Werschocks*: elle répond à 3500 pieds d'Angleterre, ou 3400 pieds du Rhin.

23 Lieues géographiques font 160 werstes de Russie.

La *Deffaëtina*, mesure d'arpentage de Russie, est un terrain de 560 pieds du Rhyn de longueur & 210 pieds de largeur, ou en tout 117600 pieds quarrés du Rhyn.

Cours des changes de St. Petersbourg.

Sur Amsterdam, 1 rouble de 100 cop. contre 40 f cour. plus ou moins.
Hambourg, 1 rouble 38 g lubs bco. pl. ou m.
Londres, 1 rouble 49 d. sterlings, pl. ou m.

Il est extrêmement rare de tirer d'une ville étrangere des lettres de change payables dans St. Petersbourg; mais dans les cas où cela arrive, celles-ci y jouissent de 10 jours de faveur après celui de leur échéance, lors même que les lettres de change seroient échues avant qu'on pût les présenter aux accepteurs pour en obtenir le paiement, faute de les avoir reçues plutôt de l'étranger pour y en faire à tems le requis. Les lettres de change payables à vue n'y jouissent que de 3 jours de faveur, & d'aucun celles qui y sont payables à jours préfix. Le protêt, à défaut de paiement, doit avoir lieu à St. Petersbourg le dernier jour de faveur avant le coucher du soleil, à moins de quelque empêchement, dans lequel cas il peut également s'y faire le lendemain.



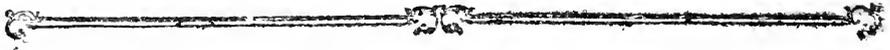
Ste. C R O I X.

On compte dans cette Isle & dans celles de St. Thomas & St. Jean, Ste. CROIX.
toutes trois appartenantes au Roi de Dannemarc, par *Piaſtres*, *Pieces-de-oui* ou *Ryksdutes courantes*, de 8 *Reales*, ou réaux, ou *Bits*. Cette piaſtre équivaut à la piaſtre de change d'Espagne; car une piaſtre

Monnoies, Poids, Mesures &c.
 SL. CROIX.

forte effective d'Espagne vaut 10 reales, ou bits aux Isles Dancifés. Les monnoies réelles qui ont cours dans ces Isles, sont des piaftres Mexicaines, des monnoies d'or de Portugal & d'Angleterre, & des petites monnoies d'argent, ou plutôt de billon qu'on nomme *Réal*, ou *Bit*. Au reste, les billets de 5 ryksdales courantes de Dannemarc de la banque de Copenhague ont cours fans aucune difficulté dans les trois Isles avec 25 p^{ts} d'augmentation dans leur valeur; car ils y sont comptés pour 6^{ts} ryksdales, argent courant de ces trois Isles.

On y fait usage des poids & mesures de Dannemarc, qui sont expliqués à l'article de Copenhague.



St. E U S T A C H E.

St. EUSTACHE. On compte dans cette Isle, à Saba, & dans la partie de l'Isle de St. Martin possédée par les Hollandois, par *Piaftres* de 8 réaux, & le *Réal* de 6 fols ou *Stuivers* courans.

La *Piaftre Gourde* vaut 11 réaux, & cette piaftre est la même que la piaftre forte effective d'Espagne.

La Moëde d'or de Portugal de 6400 rées vaut 11 piaftres courantes.

Ainsi la piaftre courante de St. Eustache contient 24^{ts} as d'or fin, ou 362^{ts}³/₅ as d'argent fin, & vaut 36^{ts}¹/₃ fols, argent de Hollande.

Cependant on la compte d'ordinaire pour 40 fols courans de Hollande; mais cette estimation est uniquement fondée sur le produit des retours des pacorilles qu'on envoie à St. Eustache, dont la piaftre courante rend communément 40 fols courans de Hollande, plus ou moins.

On se sert à St. Eustache du poids de commerce d'Amsterdam, pour toutes les denrées, qui néanmoins souffrent quelque déchet avant qu'elles arrivent en Hollande. On se sert aussi dans cette Isle des mêmes mesures qu'en Hollande.



St. GALL.



St. G A L L.

Monnoies,
Poids, Mes.
ures &c.

On compte dans cette République, alliée des Cantons Suisses, par florins, ou *Gulden* de 60 kreutzers, & le *Kreutzer* de 3 *Hellers*. On divise aussi ce florin en 10 escalins, ou *Sbillings*, 15 *Batszen*, 60 kreutzers, ou 480 hellers.

Ces monnoies ont deux valeurs, dont l'une est celle de l'argent de change, qu'on nomme *Valeur d'Espece*, l'autre est celle de l'argent courant & se nomme *Valeur Courante*.

Les prix des toiles en écriu & le cours des changes sur Amsterdam & Hambourg se reglent en argent valeur d'espece à St. Gall, où l'on compte :

1190 florins d'espece pour	1383 florins courans.
28441 dits	4149 louis d'or vieux de France.

Les monnoies principales de St. Gall sont : la pistole d'Espagne & le Louis d'or vieux de France, qui valent à 6 fl. 36 $\frac{2}{3}$ kreutzers d'espece & qu'on compte à 7 fl. 41 kr. courans en paiement des toiles, & à 7 fl. 58 kr. courans en paiement des lettres de change sur Amsterdam & Hambourg ; cependant ces deux monnoies valent dans le Commerce 8 fl. 18 kr. courans, plus ou moins.

Le Louis d'or neuf de France est fixé à 8 fl. 3 kr. d'espece, & vaut 10 fl. 10 kr. courans, plus ou moins.

Le Ducat est compté à 3 fl. 40 $\frac{1}{2}$ kr. d'espece, & 4 fl. 28 kr. courans, plus ou moins, & a cours, lorsqu'il est de bon poids, pour 4 fl. 40 kr. courans, plus ou moins.

Le Carolin d'or n'a point de valeur déterminée en valeur d'espece ; mais on le compte pour le paiement des toiles & des lettres de change sur Amsterdam & Hambourg, à 10 fl. 8 kr. courans, & pour lors on en fait la réduction en argent d'espece, en comptant 1383 florins courans pour 1190 florins d'espece. Le carolin roulé cependant dans le Commerce à 10 fl. 24 kr. courans, plus ou moins.

La Reichthale d'Albert, ou à la croix de Bourgogne, est fixée à 104 kreutzers d'espece, & vaut 136 kreutzers courans, plus ou moins.

L'Ecu vieux de France est fixé à 108 kr. d'espece & vaut 140 kr. cour. plus ou moins.

L'Ecu neuf de France est aussi fixé à 126 kr. d'espece, & vaut 152 kr. courans, plus ou moins.

On fait la réduction de la plupart de ces monnoies comme suit, savoir :

<i>Monnoies,</i>	15 Reichsthalers d'Alb. ou à la croix de Bourg. par	26 fl. de change.
<i>Poids, Me-</i>	5 Ecus vieux de France	9 dits.
<i>sures &c.</i>	10 Ecus neufs de France	21 dits.
<u>St. GALL.</u>	18 Louis vieux de Fr. ou autant de pistoles d'Esp.	119 dits.
	4149 Carolins d'or	36176 dits.

Nous estimons que le florin d'espece contient $11\frac{40}{100}$ as d'or fin, ou 265 as d'argent fin; & le florin courant $15\frac{20}{100}$ as pl. ou m. d'or fin, ou 220 as pl. ou m. d'argent fin. Leur valeur répond,

Celle du florin d'espece, à $26\frac{1}{2}$ fols, argent de Hollande, &
Celle du florin courant, à 22 dits.

On se fert à St. Gall de deux poids, dont l'un differe de l'autre de $25\frac{2}{3}$ p^{as}.

100 lb, poids fort de St. Gall, répondent à $118\frac{1}{3}$ lb, poids de com. d'Amst.
100 lb, poids foible dit, $94\frac{1}{2}$ lb dit.

On s'y fert aussi de deux aunes, dont l'une differe de l'autre de 30 p^{as}.

100 Aunes pour les toiles font $116\frac{1}{2}$ aunes d'Amsterdam, &
100 Aunes pour les étoffes $89\frac{1}{4}$ aunes dites.

Cours des changes de St. Gall.

Sur Amsterdam,	118 kr. d'espece, pl. ou m. contre	1 rixdale bco.
Hambourg,	119 kr. dite, pl. ou m.	1 rthlr. bco.
Geneve,	126 kr. cour. pl. ou m.	1 écu de 3 liv. cour.
Leipzig,	7 fl. 56 kr. pl. ou m.	1 pistole de 5 thalers.
Lyon & Paris	72 kr. cour. pl. ou m.	1 écu de 60 f. tourn.
Livourne,	120 kr. cour. pl. ou m.	1 pezza da otto réali.
Londres,	9 fl. 52 kr. cour. pl. ou m.	1 £ sterling.
Vienne,	111 fl. cour. pl. ou m.	100 fl. courans.

Les lettres de change payables dans St. Gall en monnoie valeur d'espece ou de change, y doivent être payées avec les especes qui pour cet effet y ont des valeurs fixes en cette monnoie.

L'ufance des lettres de change sur St. Gall est de 15 jours à compter de celui de la présentation; la demi-ufance est de 8 jours, & l'ufance & demie de 23 jours. Ces mêmes lettres ont encore 3 jours de faveur, qui commencent du lendemain du jour de l'échéance. Les lettres de change payables à un plus long ou plus court terme que de $\frac{1}{2}$, 1, ou $1\frac{1}{2}$ ufance, ne jouissent que de 2 jours de faveur.



Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.

S. M A L O.

On compte dans cette ville de Bretagne en France, par *Livres* de 20 S. M A L O fols, & le *Sol* de 12 *Deniers tournois*.

L'*Ecu* de change y est compté pour 60 fols tournois. Les autres monnoies, ainti que les poids, font expliqués à l'article de France.

Le *Tonneau*, mesure de bled, contient environ 17 sacs d'Amsterdam, &

Le *Last* d'Amsterdam contient 2 $\frac{1}{2}$ tonneaux de S. Malo.

L'*Aune* mesure 597 $\frac{1}{2}$ lignes; ainti,

100 Aunes de S. Malo font 195 $\frac{1}{2}$ aunes d'Amsterdam, &

100 Aunes d'Amsterdam . 51 $\frac{1}{4}$ aunes de S. Malo

Le cours des changes & ses usages, comme à l'article de France.

S. PETERSBOURG, voyez RUSSIE.

S. R E M O.

On compte dans cette ville de la République de Genes en Italie, par S. R E M O: *Lire* de 20 *Soldi*, à 12 *Denari moneta corrente*.

Nous avons expliqué les autres monnoies à l'article de Genes.

Les *Sequins* de Genes, de Venise & de Florence y valent 12 lire, 16 *foldi* corrente.

100 *Pezze da otto reali* de Livourne font 552 lire corrente de S. Remo.

D'après cela, nous estimons que la *Lira* de S. Remo contient 5 $\frac{1}{2}$ as d'or fin, & elle vaut au pair 7 fols, argent de Hollande.

S A R D A I G N E.

On compte dans cette Isle de la mer méditerranée, portant le titre S A R D A I G N E: de Royaume, par *Lire* de 20 *foldi*, & le *Soldo* de 12 *Denari*.

On divise aussi cette monnoie en 4 *Reali de Sardaigne*. Le reale vaut 5 *foldi*, ou 60 *denari* de Sardaigne.

Monnoies, Poids, Mesures &c. Plusieurs monnoies d'Italie & d'Espagne ont cours en Sardaigne; mais celles qui y en ont le plus, sont les monnoies de Savoie, dont les Ducs sont maintenant Rois de Sardaigne. Ces monnoies se trouveront détaillées à l'article de Turin.

SARDAIGNE.

Nous estimons que la Lira de Sardaigne contient $7\frac{56}{100}$ as d'or fin, ou $110\frac{58}{100}$ as d'argent fin: elle vaut environ 11 sols, argent de Hollande. Le *Cantarello*, ou quintal, pèse 100 lb, qui font 117 lb de Livourne, & par conséquent $31\frac{1}{2}$ lb, poids de commerce d'Amsterdam. La *Resfiere* de froment a 3 *Starelli*, ou 48 *Imbutti*: or, 100 *Starelli* font 69 *Sacca* de Livourne, ou $55\frac{5}{8}$ sacs d'Amsterdam.

Le *Palmo* de Sardaigne mesure $111\frac{3}{4}$ lignes de France.

Le *Palmo* de Cagliari, . . . 89 $\frac{1}{2}$ dites; or,

100 Palmes de Sardaigne font 124 $\frac{7}{8}$ palmes de Cagliari.
 100 Aunes d'Amsterdam font $\left\{ \begin{array}{l} 113\frac{1}{2} \text{ palmes de Sardaigne.} \\ 141\frac{1}{4} \text{ palmes de Cagliari.} \end{array} \right.$

S A Y D E.

SAYDE. On compte dans cette ville de Syrie, qu'on dit être l'ancienne Sidon; par *Piastres*, ou *Medines* de 30 *Aspres*.

On pourra voir les autres monnoies, à l'article de Turquie.

On se sert à Sayde, de deux sortes de poids; dont l'un, nommé *Rotolo Damaschino*, sert à peser la soie & le fil de coton: il contient 600 drachmes. On pèse avec l'autre, appelé *Rotolo d'Acre*, toutes les autres marchandises.

100 Rotoles damasquins font $78\frac{1}{2}$ rotoles d'Acre, ou . . . 377 $\frac{1}{2}$ lb d'Amst.
 100 Rotoles d'Acre . . . 127 $\frac{2}{3}$ rotoles damasquins, ou 182 $\frac{1}{2}$ lb dites.

L'Aune, ou *Pik* de Sayde, est égale à celle d'Alep.

SETUBAL, voyez LISBONNE.



Monnoies,
Poids, Mes-
sures &c.

S E V I L L E.

On compte dans cette ville de l'Andalousie en Espagne, par *Reales* SEVILLE de 16 *Quartos*, ou de 34 *maravedis de plata antigua*,

On peut voir les autres monnoies en usage à Seville, dans l'article de Cadix & dans celui d'Espagne; de même que les poids, les mesures, les cours des changes &c.

S I A M.

On compte dans ce Royaume de l'Asie, par *Ticals* de 16 bises, & le S I A M : Bise de 9 *Renguis*.

Le Tical, qui contient 4 *Mayons*, a 36 *Renguis*; le *Fouang* en a 18. On y compte aussi souvent de la maniere suivante :

<i>Catti</i> , <i>Taëls</i> ou <i>Tales</i> ,	<i>Ticales</i> ,	<i>Mayons</i> ou <i>Miames</i> ,	<i>Fouangs</i> ,	<i>Cauris</i> .
I 20 80 320 640 512000				
. 1 4 16 32 25600				
 1 4 8 6400			
	 1 2 1600		
		 1 800	

10 *Miames* font 1 taël de la Chine, & par conséquent
10 *Taëls* de Siam font 8 taëls de la Chine.

Voici maintenant les monnoies réelles de ce Royaume :

- D'Or : Le *Tical*, qui vaut 10 ticales d'argent.
- D'Argent : Le *Tical*, le *Mayon* & le *Fouang*, ou *Sompaje*.
- De Plomb : Le *Rengui*.

Les monnoies étrangères suivantes y ont également cours :

La Piastre d'Espagne à 8 mayons : on y échange autrement 2 de ces mêmes piastres contre 3 ticals d'argent.

La Pagode courante de l'Indostan, à 2½ ticals, ou 10 mayons : ainsi, 4 pagodes font 1 tical d'or de Siam.

Le Tical d'or, qui est du poids de 5⅓ pagodes, répond à 380 as, poids de troyes de Hollande, d'or du titre de 79½ toques de la Chine; il contient donc 302 as d'argent fin.

Le Tical d'argent, qui est du même poids, est du titre de 98 toques & contient 372¼ as d'argent fin; ainsi,

Monnoies, Poids, Mesures &c.
 Le Tical d'or de Siam vaut au pair $4\frac{25}{17}$ ducats de Hollande, &
 Le Tical d'argent dit . . . $56\frac{1}{4}$ fols, argent de Hollande.
 Le *Pic*, poids de commerce, a 100 cattis, 2000 taëls, ou 8000 ticals.
 Le *Catti* contient 20 taëls, & le *Taël* 4 ticals.

100 Cattis de Siam font $124\frac{1}{2}$ lb, poids de commerce d'Amsterdam.
 100 lb d'Amsterdam . . . $80\frac{1}{2}$ cattis de Siam.

Le *Chi*, mesure de ris & autres grains, contient 40 festes, ou 1600 sats; la *Seste* a 40 *Sats*; or,

La *Seste* de Ris pese 100 cattis, qui font 125 lb, poids de marc de France, ou 124 lb, poids de commerce de Hollande.

Le *Can*, ou *Canan*, mesure pour les matieres liquides, contient 4 *Leengs*.

Comme on vend à Siam les chits & autres étoffes de coton par piece, on ne se sert guere de mesure d'aunage; mais quand il en faut, on y supplée par le *Ken*, ou coudée.

Pour ce qui est des mesures de longueur, soit pour marquer les distances de lieu, soit pour arpenter la terre, voici celles dont on se sert à Siam.

<i>Roe-neug</i> , <i>Tods</i> , <i>Sen</i> , <i>Voua</i> , <i>Ken</i> :	Ce qui répond à			
	<i>Toises</i> ,	<i>Pieds</i> ,	<i>Pouces</i> ,	<i>Lignes</i> .
I . 20 . 80 . 1600 . 3200	1577	& 4	& 8	& —
I . 4 . 80 . 160	78	- 5	- 4	- —
I . 20 . 40	19	- 4	- 4	- —
I . 2	—	- 5	- 11	- —
I	—	- 2	- 11	- 6

Le *Roe-neug* est la lieue commune de Siam, & la *voua* est la toise du même Royaume.

S I C I L E.

SICILIZ. - On compte à Palerme & à Messine, villes les plus considérables de cette Isle, par *Onze* de 50 tari, & le *Taro* de 20 *Grani*.
 Voici autrement comment on divise ces monnoies.

<i>Onza</i> , <i>Scudi</i> , <i>Firini</i> , <i>Tari</i> , <i>Carlini</i> , <i>Ponti</i> , <i>Granni</i> , <i>Piccioli</i> .
I . $2\frac{1}{2}$. 5 . 30 . 60 . 450 . 600 . 3600
I . 2 . 12 . 24 . 180 . 240 . 1440
I . 6 . 12 . 90 . 120 . 720
I . 2 . 15 . 20 . 120
I . $7\frac{1}{2}$. 10 . 60
I . $1\frac{1}{3}$. 8
I . 6

Les monnoies réelles de Sicile font les suivantes, favoir :

*Monnoies,
Poids. Mes-
ures &c.
SICILE.*

D'Or : L'Onza de 30 tari.

D'Argent : Le Scudo de Sicile, de 12 tari, les $\frac{1}{2}$, les $\frac{1}{3}$, les $\frac{1}{4}$, les $\frac{1}{5}$, & les $\frac{1}{12}$ de scudo y valent à proportion.

Le Carlino de 10 grani.

Les monnoies étrangères suivantes ont cours aussi dans cette Isle.

La Lisbonine de 4800 rées de Portugal à	72 tari.
La Pistole d'or d'Espagne	45
Le Louis d'or vieux de France & les doppies vieilles de Savoie	44
Le Sequin de Venise	26
Le Sequin de Florence	25
La Genovine	13
La Piafre d'Espagne, & le Louis blanc de France	12

L'Onza, monnoie de compte de Sicile, contient environ 83 as d'or fin, ou 1241 as d'argent fin, & vaut au pair 6 florins $4\frac{1}{15}$ sols, argent de Hollande.

On fait usage en Sicile des trois poids suivans, favoir :

Le *Rotolo Grosso*, composé de $2\frac{3}{4}$ livres, ou 33 onces.

Le *Rotolo sottile* de $2\frac{1}{2}$ livres, ou 30 onces.

La *Libre*, ou Livre, se divise en 12 onces.

Le *Cantaro*, ou quintal, peso grosso de 100 rotoli grossi, répond à 110 rotoli sottili, à 275 lb de Sicile, ou à $176\frac{2}{3}$ lb, poids de commerce d'Amsterdam.

Le *Cantaro* peso sottile de 100 rotoli sottili, répond à $90\frac{10}{11}$ rotoli grossi, à 250 lb de Sicile, ou à $160\frac{4}{5}$ lb d'Amsterdam.

100 lb de Sicile font $64\frac{1}{3}$ lb d'Amsterdam.

La *Salma generale*, dont on mesure les bleds & autres denrées, excepté les légumes, contient 16 *Tomoli*, qui rendent seulement à Livourne $11\frac{1}{4}$ staja.

La *Salma grossa*, qui sert uniquement à mesurer les legumes, contient aussi 16 tomoli, ou 64 quarti, ou *Mondili*, mais elle est plus grande; car elle rend à Livourne 14 staja.

45 Salmi grossi font donc 56 salmi generale.

Le Last d'Amsterdam contient $\left\{ \begin{array}{l} 8\frac{1}{2} \text{ salmi grossi, ou} \\ 11 \text{ salmi generale} \end{array} \right\}$ de Sicile.

La *Tonna*, ou le tonneau de vin de Sicile, a 12 salmi; mais ces salmes

Monnoies, Poids, Mesures &c. différent suivant les terroirs de l'Isle. A Messine & à Palerme cette mesure contient 126 cartouches pesant chacune environ 22 à 24 oncie. La salme de Siracuse, est d'un huitieme plus petite; car 8 salmes de Messine en font 9 de Siracuse.

SICILE.

L'huile se vend à Messine avec une mesure nommée *Cassiso*, dont le contenu d'huile pese environ $12\frac{1}{2}$ rotoli grossi, qui répondent à $21\frac{1}{2}$ lb, poids de commerce d'Amsterdam; or,

Le *Milierole* de Marseille contient $5\frac{1}{2}$ cassises de Sicile: on vend ce même liquide à Palerme par cantaro peso grosso de 110 rotoli sottili.

100 Cassisi de Sicile font 950 mingles d'Amsterdam.

La *Canna* de Sicile a 8 palmes & répond à $35\frac{3}{5}$ lignes de France.

100 Canes de Sicile font $280\frac{1}{4}$ aunes d'Amsterdam, &

100 Aunes d'Amsterdam $35\frac{3}{5}$ cannes de Sicile.

Cours des changes de Palerme & de Messine.

Sur Amsterdam, 100 grani, pl. ou m. contre	1 fl. beo.
Livourne, . . $11\frac{1}{2}$ tari, pl. ou m.	1 pezza da otto realli.
Genes, . . . 42 carolini, pl. ou m.	1 scudo d'oro marche.
Naples, . . . 100 scudo di 12 tari, pl. ou m.	120 ducati di regno.
Rome, . . . 13 tari, pl. ou m.	1 scudo moneta de 10 paoli.
Venise, . . . 8 tari, pl. ou m.	1 ducado corrente.

Palerme sur Messine & Messine sur Palerme à $\frac{1}{2}$ 1^o, plus ou moins, de gain ou de perte.

On tire sur Livourne & Genes à usô d'un mois, après l'acceptation, ou de deux mois de la date; sur Rome, Naples & Venise, à 8 ou 15 jours de vue.

L'Usô, ou usance des lettres de change tirées de villes étrangères, sur Palerme & Messine, est de 20 jours, à compter de celui de la date de l'acceptation, & le paiement en doit être fait le lendemain du jour de l'échéance. L'usô des lettres de change tirées de Palerme sur Messine & de Messine sur Palerme, est seulement de 3 jours de vue, le paiement devant en avoir lieu le 4^me jour de la date de l'acceptation.

Les lettres de change, payables à vue dans Messine, ou Palerme, y doivent être payées à la présentation:



Monnoies,
Poids. Me-
sures &c.

S M I R N E.

On compte dans cette ville de l'Asie mineure, par *Piafres* de 120 S M I R N E.
Aspres.

Voici comment on divise ces monnoies :

Piafre, Teminsou Tenins, Paras, Grands Aspres, Minesou Medines, Aspres simples.

I	.	12	.	40	.	80	.	100	.	120
		I	.	3 $\frac{1}{3}$.	6 $\frac{2}{3}$.	8 $\frac{1}{3}$.	10
				I	.	2	.	2 $\frac{1}{2}$.	3
						I	.	1 $\frac{1}{4}$.	1 $\frac{1}{2}$
								I	.	1 $\frac{1}{5}$

Les noms, & les divisions de cette piafre font differens chez cha-
que nation qui frequente cette Echelle du Levant.

Les Anglois & les Suédois, qui nomment cette piafre de même que
les Hollandois, *Leeuwendalder*, ou écu au Lion, la divisent en 80 as-
pres, & les Hollandois en 100 mines.

Les Français & les Venitiens qui l'appellent par son nom, *Piafre*,
la divisent également en 100 mines.

Les Orientaux nomment au contraire la Piafre, *Grouch*, ou *Aslanla*,
& la divisent en 120 aspres.

Les monnoies réelles de Smirne font les mêmes qui se trouveront ex-
pliquées à l'article de Turquie.

A Smirne on vend au poids les piafres d'Espagne, dont on compte
17 pour 150 drachmes; mais il s'en faut de quelque chose que toutes
les piafres répondent à ce poids; pour une somme de 1000 piafres
du poids requis il en faut d'ordinaire 1028; au reste,

100 Piafres d'Espagne de poids, valent à Smirne 198 piafres, pl. ou m. &
100 Sequins, ou ducats de poids, . . . 380 piafres dites, pl. ou m.

Nous estimons donc que la piafre de Smirne contient 19 as d'or fin,
ou 264 as d'argent fin, & qu'elle vaut au pair environ 26 $\frac{2}{3}$ sols, argent
de Hollande.

Le *Cantaar*, ou quintal, poids de commerce de Smirne, se divise de
la maniere suivante, favoir:

Cantaar, Batmans, Scegies, Okkes, Lodras ou Rotoles, Drachmes.

I	.	7 $\frac{1}{2}$.	22 $\frac{1}{2}$.	45	.	100	.	18000
		I	.	3	.	6	.	13 $\frac{1}{3}$.	2400
				I	.	2	.	4 $\frac{2}{3}$.	800
						I	.	2 $\frac{2}{3}$.	400
								I	.	130

Monnoies, Poids, Me. fures &c. Le Cantaar d'étain d'Angleterre, de bois de palmier, de coton, de laine, d'anis, de peau de busle, & de cuirs de Cordouan, est composé seulement de 44 okkes, 100 rotoles légers, ou 17600 drachmes; il ne diffère que de $\frac{1}{4}$ du quintal, poids ordinaire.

S M I R N E.

Le Café se vend à Smirne par 100 okkes.
 Le Mastic par *Kas*, dont chacun pese 70 okkes.
 Le *Seekie* d'opium pese 250 drachmes.
 L'Okke de safran est de 120 dites.

Le Cantaar de 45 okkes fait 114 $\frac{2}{3}$ fl d'Amsterdam, &
 Le Cantaar de 44 okkes . 112 fl dits.

Le *Fortin*, mesure de bled, contient 4 *Quillots*, & $\frac{1}{2}$ de ceux-ci font une charge de Marseille.

Le Last d'Amsterdam contient donc 83 $\frac{1}{3}$ quillots de Smirne.

Le *Pik*, ou aune de Smirne, mesure 296 $\frac{1}{2}$ lignes de France;

100 Piks de Smirne font 97 aunes d'Amsterdam.

100 Aunes d'Amsterdam 103 $\frac{1}{2}$ piks de Smirne.

S T E T I N.

STETIN. On compte dans cette ville de la Poméranie Brandebourgeoise, par *Thaler* de 24 bons gros, ou *Gute-groschen*, & le bon gros de 12 deniers, ou *Fierkens*.

Voici comment on divise cette monnoie, favoir :

<i>Thaler,</i>	<i>Gulden,</i>	<i>Gute-groschen,</i>	<i>Schillings,</i>	<i>Schillings-sundisch,</i>	<i>Dreyers,</i>	<i>Wittens,</i>	<i>Fierkens.</i>
1	1 $\frac{1}{2}$	24	36	72	96	144	288
	1	16	24	48	64	96	192
		1	1 $\frac{1}{2}$	3	4	6	12
			1	2	2 $\frac{2}{3}$	4	8
				1	1 $\frac{1}{3}$	2	4
					1	1 $\frac{1}{2}$	3
						1	2

Toutes les monnoies de Brandebourg, expliquées à l'article de Berlin, sont en usage à Stetin.

Le *Schiffsfund*, ou *Schff*, poids de commerce de Stetin, a 2 $\frac{1}{2}$ centners, 20 *Lfb*, ou 280 fl . Le *Lispfund* pese donc 14 fl .

Le *Centner*, ou quintal, est de 3 *Lfb*, ou 112 fl .

La Pierre, ou *Stein* de laine, y est de 21 fl . La pierre légère pese 10 fl .

100 lb, poids de commerce de Stetin, font $94\frac{17}{20}$ lb d'Amsterdam, & *Monnoies, Poids, Mesures &c.*
 100 lb, poids dit d'Amsterdam, . . . $105\frac{4}{9}$ lb de Stetin.

Le *Last* de cette dernière ville est composé de 3 *wispels*, ou *winspels*,
 6 *Dreemts*, 72 *scheffels*, ou 1152 *Mezzen*.

Le *Wispel* a 24 *scheffels*, le *dreemt* en a 12; or,
 Le *Last* d'Amsterdam contient $56\frac{1}{2}$ *scheffels* de Stetin.

Le *Scheffel* de houblon y pèse cependant 5 lb.

Le Cent de sel de France y rend $9\frac{2}{3}$ *last*, &

Le Cent, ou *honderd* d'Amsterdam, répond à $5\frac{1}{2}$ *last*.

Le *Last* de 18 *barrils* de Hambourg de sel, rend $14\frac{1}{2}$ *barrils*, ou ton-
 nes, à Stetin.

L'Ancre, ou *Anker* ordinaire de 2 *stekans*, ou de 32 *mingles* de Hol-
 lande, mesure 52 *Noeffels* à Stetin.

L'Aune, ou *Elle* de Stetin, contient $288\frac{1}{2}$ lignes de France.

Le Pied de la dite ville, en mesure $125\frac{3}{18}$; or,

100 Aunes de Stetin font $94\frac{3}{11}$ aunes d'Amsterdam, &

100 Aunes d'Amsterdam $106\frac{4}{15}$ aunes de Stetin.

100 Pieds de Stetin font $99\frac{4}{9}$ pieds d'Amsterdam, &

100 Pieds d'Amsterdam $100\frac{2}{3}$ pieds de Stetin.



STOCKHOLM, voyez SUEDE.



STRALSUND.

On compte dans cette ville de la Poméranie Suédoise, par *Thaler* de *STRALSUND*,
 48 escalins, ou *Schillings*, & l'escalin de 12 deniers ou *Pfenings*, &
 souvent même, par florins de Poméranie, ou *Pommersche-Guldens*, de
 24 escalins à 12 deniers.

Voici quels sont les rapports des autres monnoies.

<i>Thaler</i>	<i>Fl. de Poméranie</i>	<i>Markens</i>	<i>Crofschen</i>	<i>Schillings</i>	<i>Sechslings</i>	<i>Wittens</i>	<i>Pfenings</i>							
1	.	2	.	6	.	24	.	48	.	96	.	192	.	576
		1	.	3	.	12	.	24	.	48	.	96	.	288
				1	.	4	.	8	.	16	.	32	.	96
						1	.	2	.	4	.	8	.	24
								1	.	2	.	4	.	12
										1	.	2	.	6
												1	.	3

Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.

Les monnoies réelles qui ont cours a Stralfund, sont les suivantes:

D'Or: L'Adolphe de 5 thalers.

D'Argent: } Des pieces de 16, 8, 4, 2, 1, & $\frac{1}{2}$ gros, ou *Groschen*.
ou Billon. } Des pieces de 32, 16, 8, 4, 2, & 1 escalins, ou *Schillings*.
De Cuivre; Le *Witten* dont 4 font 1 escalin.

Le *Schiffspfund*, ou Sch \textasciitsh , poids de commerce de Stralfund, est de 20 L \textasciitsh , ou 280 lb.

Le *Centner*, ou quintal, est de 3 L \textasciitsh , ou 112 lb, & le L \textasciitsh de 14 lb.

Le *Stein*, ou pierre de laine, est de 10 lb.

100 lb, poids de commerce de Stralfund, font $97\frac{5}{8}$ lb d'Amsterdam, &.
100 lb, poids de commerce d'Amsterdam . $102\frac{1}{2}$ lb de Stralfund.

Les épiciers & autres marchands détailliers s'y servent d'un autre poids, lequel est égal à celui de Cologne; il est $3\frac{1}{2}$ p \textasciitsh plus léger que celui de commerce, dont nous venons de parler.

Le Last, mesure de bled de Stralfund, contient 3 *Dreemts*, 32 barrils, ou *Tonnes*, 96 *Scheffels*, 334 *Fehrts*, ou 1536 *Metzers*.

Le Last d'Amsterdam contient environ $74\frac{2}{5}$ scheffels de Stralfund.

On fait usage pour les matieres liquides de la mesure de Hambourg, nommée *Stübgens*, qui contient 4 pots de Stralfund; or,

24 *Stübgens* de Hambourg, ou 100 pots de Stralfund, font $81\frac{2}{3}$ mingles d'Amsterdam.

L'Aune, ou *Elle* de Stralfund, répond à 258 lignes de France:

Le Pied de Poméranie en contient . . .	129 $\frac{1}{2}$; ainsi,
100 Aunes de Stralfund font . . .	$84\frac{5}{8}$ aunes d'Amsterdam, &.
100 Aunes d'Amsterdam . . .	118 $\frac{3}{5}$ dites de Stralfund.
100 Pieds de Poméranie . . .	102 $\frac{2}{3}$ pieds d'Amsterdam, &
100 Pieds d'Amsterdam . . .	97 $\frac{2}{7}$ pieds de Poméranie.

On compte à Stralfund; le *Wabl* pour 80 pieces; le *Schock* pour 60; le *Steige* pour 20, & le *Mandel* pour 15.

Cours des changes de Stralfund.

Sur Amsterdam, 135 thlr. plus ou moins, contre 100 rthl. courans.
Hambourg, 115 thlr. pl. ou m. 100 rthl. courans.
Stockholm, 134 thlr. pl. ou m. 100 rdhr. espece.





Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.

S T R A S B O U R G.

On compte dans cette ville & dans toute l'Alsace, par *Livres* de 20 STRASBOURG, fols, & le *Sol* de 12 *Deniers Tournois*; quelquefois aussi par *Thaler*, ou écu de 90 *kreutzers*, & le *Kreutzer* de 4 deniers, ou *Pfenings*.

Voici, au reste, le rapport des monnoies vieilles & neuves de cette Province de France.

Ecu, Florins, Livres tournois, Escalins, Batzes, Sols, Kreutzers, Pfenings, Deniers.

l.	1 $\frac{1}{2}$.	3	.	15	.	22 $\frac{1}{2}$.	60	.	90	.	360	.	720
l.	1	..	2	.	10	.	15	.	40	.	60	.	240	.	480
		l.	5	.	7 $\frac{1}{2}$.	20	.	30	.	120	.	240	.	
				l.	1 $\frac{1}{2}$.	4	.	6	.	24	.	48	.	
						l.	2 $\frac{2}{3}$.	4	.	16	.	32	.	
								l.	1 $\frac{1}{2}$.	6	.	12	.	
									l.	..	4	.	8	.	
										l.	..	2	.		

Comme les monnoies de France sont les seules qui aient cours en Alsace, il nous suffit, pour expliquer leur valeur, de dire que le Louis de 24 livres tournois vaut 12 florins, ou 8 écus, & à la même proportion les dérivés de cette monnoie.

Le marc, poids de l'or & de l'argent de Strasbourg, est environ $\frac{7}{8}$ plus fort que celui de Cologne; ainsi,

100 Marcs de Strasbourg font 95 $\frac{4}{5}$ marcs, poids de troyes de Hollande, & 100 Marcs de Hollande . 104 $\frac{3}{4}$ marcs de Strasbourg.

L'Argent ouvré de Strasbourg est du titre de 9 deniers 18 grains.

On s'y sert pour le commerce en gros du poids de marc de France, qui est environ 4 p^{ts} plus fort que le poids de Strasbourg, dont les marchands détailliers font usage.

100 lb, poids de Strasbourg, font 95 $\frac{4}{5}$ lb, poids de commerce d'Amst., & 100 lb d'Amsterdam . 104 $\frac{4}{5}$ lb, poids de Strasbourg.

Le Setier, ou *Sester*, mesure de bled de Strasbourg, se divise en 4 quarts, ou *Vierlings*, ou 16 *Massels*.

Le Setier de la ville est cependant moins grand que celui de la campagne, dont 32 font 33 setiers de Strasbourg.

Le Last d'Amsterdam contient $\left\{ \begin{array}{l} 159 \frac{1}{2} \text{ setiers de la ville, ou} \\ 154 \frac{1}{3} \text{ setiers de la campagne.} \end{array} \right.$
Hh 3

Monnoies, Poids, Mesures &c. La Futaille de vin, ou *Fuder* de Strasbourg, contient 24 tierçons, ou *Obms*, 576 mesures, ou *Muas*, ou 2304 chopines, ou *Schooppen*.

STRASBOURG. 100 Chopines de Strasbourg font $40\frac{1}{2}$ mingles d'Amsterdam.

L'Aune, ou *Elle* de Strasbourg, mesure $238\frac{1}{2}$ lignes de France; on s'y fert aussi de l'aune de Paris de $527\frac{1}{2}$ lignes.

43 Aunes de Paris font	95 aunes de Strasbourg.
100 Aunes de Strasbourg	: 78 aunes d'Amsterdam, &
100 Aunes d'Amsterdam	. $128\frac{1}{4}$ aunes de Strasbourg.

Le Pied de ville de Strasbourg est différent de celui de la campagne: l'un mesure $128\frac{1}{2}$ lignes de France, & l'autre $130\frac{2}{5}$.

24 Pieds de ce dernier en font	25 des premiers, &
100 Pieds d'Amsterdam font	{ $98\frac{1}{4}$ pieds de la ville de Strasbourg.
	{ $95\frac{1}{4}$ pieds de la campagne.

La Perche, ou *Ruthe* de Strasbourg, est longue de 10 pieds.

L'*Arpent* de terre y mesure 24,000 pieds quarrés.

42 Arpens ordinaires de France en font 71 de Strasbourg.

Cours des changes de Strasbourg.

Sur Amsterdam,	. 136 écus, plus ou moins, contre 100 rixd. bco.
Basle,	. . . 165 écus, pl. ou m. . . . 100 thlr. de ch.
Hambourg,	. 185 écus, pl. ou m. . . . 100 rthlr. bco.
Paris, Lyon &c.	$\frac{1}{2}$ p ^o gain ou perte, plus ou moins.

L'uso, ou usance des lettres de change d'Allemagne payables dans Strasbourg, est réputé de 15 jours de vue, & celui des lettres de change de France de 30 jours de date.

Quoiqu'il n'y ait point de jours de faveur déterminés pour les lettres de change payables dans Strasbourg, on peut en accorder sans inconvénient jusqu'à 10, suivant l'usage de toutes les villes de France.



S U E D E.

RUEDE. On compte dans ce royaume par *Riksdubler* de 48 *Skillings*, ou escalins. & l'escalin de 12 deniers, ou *Pennings*, ou *Oeres*. Voici comment on divise les autres monnoies de ce pais, favoir:

Riksdaler, Espèce.	Dahlers, S. M.	Dahlers, K. M.	Mark, S. M.	Shillings, ou Escalins.	Mark, K. M.	Oeres, S. M.	Oeres, K. M.	Oerlein, S. M.	Oerlein, K. M.	Monnoies, Poids, Me- sures &c.
1	6	18	24	48	72	192	576	768	2304	S U E D E.
	1	3	4	8	12	32	96	128	384	
		1	1 $\frac{1}{3}$	2 $\frac{2}{3}$	4	10 $\frac{2}{3}$	32	42 $\frac{2}{3}$	128	
			1	2	3	8	24	32	96	
				1	1 $\frac{1}{2}$	4	12	16	48	
					1	2 $\frac{2}{3}$	8	10 $\frac{2}{3}$	32	
						1	3	4	12	
							1	1 $\frac{1}{3}$	4	
								1	3	

Les monnoies ci-dessus designées par les lettres S. M. qui signifient *Silfver-mynt*, ou monnoies d'argent, ont trois fois la valeur de celles qui sont marquées K. M. ou *Kopper-Mynt*, ou monnoie de cuivre. Jusqu'à l'année 1776, on a toujours compté de ces deux manières dans le royaume de Suede, avec cette seule différence que dans certaines provinces on tenoit les écritures en monnoie d'argent, & en d'autres en monnoie de cuivre.

Voici les monnoies réelles qui ont cours aujourd'hui dans ce royaume, favoir :

D'Or : Le *Ducat*, à 1 riksdahle 46 ß , plus ou moins; les doubles ducats à proportion.

D'Argent : La *Riksdahler* de 48 escalins, à 6 dahlers d'argent, ou 18 dahlers de cuivre : les $\frac{2}{3}$, $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{6}$, $\frac{1}{12}$ & $\frac{1}{24}$ de riksdahler valent à proportion.

De Cuivre : Des pieces de 4, 3, 2, 1 $\frac{1}{2}$, 1, $\frac{3}{4}$ & $\frac{1}{2}$ *Dahler*, monnoie d'argent; ou de 12, 9, 6, 4 $\frac{1}{2}$, 3, 2 $\frac{1}{2}$ & 1 $\frac{1}{2}$ *Dahler*, monnoie de cuivre.

Des pieces de 2 & 1 oeres d'argent, ou de 6 & 3 oeres de cuivre.

Le *Rundfleyke* & le $\frac{1}{2}$ *rundfleyke*, l'un de 1, l'autre de $\frac{1}{2}$ oer de cuivre.

La Fabrication de ces monnoies est sur le pied suivant depuis 1664 :

60 $\frac{1}{2}$ Ducats sont taillés d'un marc d'or du titre de 23 carats 5 grains.

7 $\frac{1}{2}$ Riksdahlers sont fabriquées d'un marc d'argent du titre de 14 lods & 1 grain, qui répondent à 10 deniers & 13 grains : les dérivés de la riksdahler sont dans la même proportion.

180 Dahlers, monnoie d'argent, ou } en planches de la valeur depuis 4 jus-
540 Dahlers, monnoie de cuivre } qu'à $\frac{1}{2}$ dahler monnoie d'argent chacune, ou depuis 12 jusqu'à 1 $\frac{1}{2}$ dahler monnoie de cuivre chaque planche, sont fabriquées d'un skippond de 320 fl , poids de victuailles de cuivre; & enfin,

900 Dahlers, monnoie de cuivre, en pieces frappées & cordonnées de 6 à $\frac{1}{2}$ oere, monnoie de cuivre, sont fabriquées également du même fl de cuivre.

Monnoies, Poids, Mesures &c. • Le Riksdahler d'espece de Suede est de même valeur que la reichthale de banque de Hambourg, qui est égale à la rixdale de 50 sols, argent de banque d'Amsterdam.

S U E D E.

Le Marc, pour les essais de l'or, se divise en 24 carats, ou *Karats*, & le carat en 12 grains: il a donc en tout 288 grains, de même que le Marc pour les essais de l'argent, qui est de 16 lods, & le *Lod* de 18 grains.

L'Argent œuvré est en Suede de $13\frac{1}{2}$ lods, qui répondent à 9 deniers, $22\frac{1}{2}$ grains, dont on déduit $\frac{1}{2}$ lod pour remede d'écharseté.

Le Marc, poids de l'or & de l'argent, est de 16 lods, 64 quentins ou 4384 as.

La Pile pour 32 ducats, poids à peser les ducats, dont M. Tillet, qui l'avoit reçue de Stockholm, fit l'essai, répond à 3 onces, 5 gros, 10 grains, poids de France, & ceux-ci à $2320\frac{1}{2}$ as, poids de troyes de Hollande.

100 Marcs, poids de Suede, font $85\frac{3}{5}$ marcs, poids de troyes de Holl.
100 Piles de 32 ducats répondent à $116\frac{2}{5}$ marcs dits.

La Livre de 32 lods, *Skaalpunt-Victualie wigt*, ou poids des victuailles, qui fut envoyée de Stockholm à M. Tillet, répond, suivant ce Académicien, à 1 marc, 5 onces, 7 gros, 8 grains, poids de France, qui font $8848\frac{1}{2}$ as, poids de troyes de Hollande. Or, cela répond exactement à la mesure de ce poids, fixée en Suede, savoir: de 8848 as pour la livre, poids de victuailles; de $7821\frac{7}{15}$ as pour le *Mark*, poids des mines: de $7450\frac{2}{25}$ pour le mark, poids des villes & de la campagne, & de $7078\frac{2}{3}$ pour le mark, poids d'entrepôt, ou poids de fer. Il y a en outre en Suede un poids particulier destiné uniquement pour la médecine, dont la livre répond à 7416 as, poids de troyes de Hollande.

Des quatre poids de commerce nommés ci-dessus, sont composés,

Le *Skipfund*, ou *Skttb*, qui se divise en 20 *Ltb*, ou 400 *lb*. poids de victuailles, lequel poids sert à peser presque toutes les marchandises.

Le *Skttb* se divise aussi en 20 *Marktb*, ou en 400 *marken*, ou marcs, de chacun des autres poids; dont celui des mines, ou *Bergwerk-wigt*, est en usage pour les mines même; celui pour les villes, ou *Landstaten wigt*, sert dans les villes & la campagne; & celui pour le fer, ou poids d'entrepôt, ou *Tern-wigt* ou *Stapelstad-wigt*, sert uniquement à peser le fer & les marchandises qu'on met en entrepôt.

Le *Centner*, ou quintal, est de 120 *lb*, le *Wuag* de 165 *lb*, le *Sten* de 32 *lb*.

La Livre, *Skaalpunt, victualie-wigt*, est de 32 lods, le *Lod* de 4 quentins ou $276\frac{1}{2}$ as, le *Quintin* de $69\frac{1}{2}$ as. L'*As* de Suede est le même que l'as, poids de troyes de Hollande. Voici, au reste, les rapports de tous les poids de Suede les uns relativement aux autres, & avec le poids de commerce d'Amsterdam.

	Poids des Victuailles, lb.	Poids des Mines, Marcs.	Poids des Villes, Marcs.	Poids de Fer, Marcs.	Poids de Médecine, lb.	Poids d' Amsterd. lb.	Monnoies, Poids, Me- sures &c.
100 lb, poids des victuailles font	- 100	. 113 $\frac{1}{2}$. 118 $\frac{3}{4}$. 125	. 119 $\frac{1}{2}$. 86 $\frac{1}{12}$	S U E D E
100 Marcs, poids des mines, .	- 88 $\frac{2}{3}$. 100	. 105	. 110 $\frac{1}{2}$. 105 $\frac{1}{2}$. 79 $\frac{1}{12}$	
100 Marcs, poids des villes, .	- 84 $\frac{1}{2}$. 95	. 100	. 105 $\frac{1}{4}$. 100 $\frac{1}{2}$. 72 $\frac{1}{2}$	
100 Marcs, poids de fer .	- 80	. 90 $\frac{1}{2}$. 95	. 100	. 95 $\frac{1}{2}$. 68 $\frac{2}{3}$	
100 lb, poids de médecine .	- 83 $\frac{1}{2}$. 94 $\frac{2}{3}$. 99 $\frac{1}{2}$. 104 $\frac{3}{4}$. 100	. 72 $\frac{1}{2}$	
100 lb, poids de com. d'Amsterd.	- 116 $\frac{1}{2}$. 131 $\frac{2}{3}$. 138	. 145 $\frac{1}{2}$. 138 $\frac{3}{4}$. 100	

La *Tunna*, ou barril, mesure de bled, se divise dans les mesures suivantes :

<i>Tunna, Spann, Halfspann, Fierding, Kappe, Kanne, Stop, Quarter, Jungfre.</i>									
1	2	4	8	32	56	112	448	1792	
	1	2	4	16	28	56	224	896	
		1	2	8	14	28	112	448	
			1	4	7	14	56	224	
				1	1 $\frac{3}{4}$	3 $\frac{1}{2}$	14	56	
					1	2	8	32	
						1	4	16	
							1	4	

La *Tunna*, ou barril à bled de Suede, jauge 5 $\frac{1}{2}$ pieds cubes de Suede, qui répondent à 7386 pouces cubes de France. La maniere de s'en servir, qui est différente pour certaines marchandises, rend cette mesure plus ou moins grande dans la proportion que nous allons bientôt remarquer. Nous observerons d'abord que ce barril est une mesure carrée qu'on remplit entierement du grain qu'on y veut mesurer, & qu'au moyen d'un rouleau de bois dont on rafe les extremités du barril, la mesure se trouve parfaitement juste dans toutes ses parties. On accorde ensuite à l'acheteur, en sus de cette mesure, 4 kappes pour chaque barril de froment, seigle, orge, avoine ou pois; 6 kappes pour chaque barril de drèche, & 2 kappes pour chaque barril de sel ou de chaux vive; c'est pourquoi l'on compte ordinairement que,

Le Barril de froment, seigle, orge, avoine, ou pois	contient	63 kannas.
Le Barril de Drèche		66 $\frac{1}{2}$ dites.
Le Barril de sel & de chaux		59 $\frac{1}{2}$ dites.

Le Last d'Amsterdam contient 1115 $\frac{1}{2}$ kannas de Suede.
Le *Fuder*, ou tonneau de 4 barriques, se divise de la maniere suivante, savoir :

<i>Monnoies, Fuder, Pypen, Oxhufwud, Abms, Ambare, Ankares, Kannas, Stops, Qzvariers, Jungfres</i>	I	2	4	6	12	24	360	720	2880	11520
<i>Poids, Mesures &c.</i>	I	2	3	6	12	180	360	1440	5760	
<u>SUEDE.</u>			I	1½	3	6	90	180	720	2880
			I	2	4	60	120	480	1920	
				I	2	30	60	240	960	
					I	15	30	120	480	
						I	2	8	32	
							I	4	16	
								I	4	

La *Kanna*, ou pot, mesure de Suede pour les matieres liquides, jauge 172½ pouces cubes de Suede, qui répondent à 132 pouces cubes de France; l'eau douce qu'elle peut contenir pese 5 lb 27½ lods, poids de victuailles, qui répondent à 81 onces, poids de troyes de Hollande. 100 Kannas de Suede font 220 mingles d'Amsterdam.

Le *Mil* de Suede est compté pour 18000 aunes de Suede, qui répondent à 548½ toises de France, & l'on prétend en Suede que 10½ de ces miles font un degré de l'équateur.

La *Rutbe*, ou Perche, est de 8 aunes, 16 pieds, ou 192 pouces.

Le *Faum*, ou toise, est de 3 aunes, 6 pieds, ou 72 pouces.

L'Aune, ou *Allen*, est de 2 pieds de long, & mesure 263½ lignes de France.

Le *Pied*, ou *Fots*, a 12 pouces, ou 144 lignes. On le divise autrement en 10 pouces, le pouce, ou *Tumb*, en 10 lignes, & la ligne en 10 parties.

100 Aunes de Suede font 86 aunes d'Amsterdam, &

100 Aunes d'Amsterdam 116½ aunes de Suede.

100 Pieds de Suede font 104½ pieds d'Amsterdam, &

100 Pieds d'Amsterdam 95½ pieds de Suede.

Le *Last* de poix, cendres, sel de Lunebourg & biere étrangere, est de 12 barrils.

Le *Last* de goudron & d'huile de baleine est de 13 barrils.

Le *Last* de sel d'Espagne & de France, de 13 barrils.

Le *Last* de harengs & autres poissons est de 12 barrils, ou 12000 harengs.

Le *Last* de lin, chanvre, cordages, suif & houblon, est de 6 Sklb.

Cours des changes de Suede suivant l'ordonnance de 1776.

Sur Amsterdam, 45 § pl. ou m. contre 1 rixdale courante.

Copenhague, 100 rdlr. d'Espece . 124 rdlr. cour. pl. ou m.

Espagne, 47 § pl. ou m. . 1 ducat de change.

Hambourg, 47½ § pl. ou m. . 1 rthlr. bco.

Lisbonne, 22 § pl. ou m. . 1 crusade de 400 rées.

Livourne, 47 § pl. ou m. . 1 pezza da 3 reali.

Londres, 4 rdlr. 15 § pl. ou m. 1 £ sterling.

Paris &c. 25 § pl. ou m. . 1 écu de 60 f. tournois.

Stralsund, 100 rdlr. d'esp. . 133 rthlr. de Poméranie.

Ces changes varient chaque jour, & font toujours plus bas que ci-dessus.

On tire les lettres de change de Stockholm & Gothenbourg sur les villes ci-dessus à plusieurs jours ou mois de date, surtout sur Amsterdam à 35, 40, 65 ou 70 jours de date.

Monnoies,
Poids. Mesures &c.

L'uso, ou usance des lettres de change payables dans Stockholm, est de 1 mois de vue, ou de la date de l'acceptation.

S U E D E.

Les lettres de change payables en Suede ont 6 jours de faveur après leur échéance, suivant l'ordonnance des changes de l'année 1748, qui ordonne d'ailleurs, qu'en cas que le fixieme jour soit un dimanche, ou une fête, le paiement de la lettre doit avoir lieu la veille.

Les lettres de change payables à vue, ou à 2, ou 3 jours de vue, doivent être payées, ou à leur présentation, ou avant les 24 heures du jour de leur échéance.

Les lettres de change payables à mi-mois, c'est à dire à la moitié d'un mois quelconque de l'année, sont payables le 15 du même mois, soit que le mois compte 30 jours, soit qu'il en compte moins ou plus.

Si une lettre de change payable à une échéance longue, ou courte, ou dans un tems préfix, arrive après son échéance, dans le lieu où le paiement doit se faire, elle n'a de jours de faveur, que ceux qu'elle auroit encore à courir depuis l'échéance jusqu'au dernier jour de faveur que la loi accorde, si elle arrivoit avant que tous les jours de faveur fussent écoulés.



S U R A T E.

On compte dans cette grande ville de commerce du royaume de Guzarate dans l'Inde, par *Roupies* de 16 *Annas*, ou de 32 *Ponnes*.

Le *Nil* de roupies est de 100 padens; le *Padan* de 100 courons, ou curons.

Le *Couron*, ou *Curon*, est de 100 lacs, ou leks; & le *Lac*, ou *Lek* de 100000 *Roupies*. Cette maniere de compter est commune à presque toute l'Inde.

Les monnoies réelles qui ont cours principalement à Surate, sont :

D'Or : La *Roupie*, de 4 pagodes, ou de 14 roupies d'argent.

La *Pagode*, qui équivaloit à $3\frac{1}{2}$ roupies d'argent.

D'Argent : La *Roupie*, la $\frac{1}{2}$ & le $\frac{1}{4}$ de roupie.

Le *Mamoudi*, dont $2\frac{1}{2}$ font d'ordinaire une roupie d'argent.

De Cuivre : Le *Pacha*, qui est de même grandeur que la roupie, & qui vaut 68 padens.

Les *Padens* sont des amandes ameres qu'on apporte de Perse, où ce fruit croît dans des buissons qu'on trouve au sommet des rochers; les padens servent de petite monnoie dans tout le royaume de Guzarate.

Monnoies, Poids, Mesures &c. La Roupie d'argent de Surate vaut 10 p^o d'avantage que celle du royaume de Bengale. Nous en avons déjà fait mention dans l'article de cette dernière ville.

SURATE. Les Piaftres d'Espagne ont cours à Surate aux prix suivans, favoir :

100 Piaftres Mexicaines vieilles valent 217 $\frac{3}{4}$ roupies d'argent.
 100 Piaftres Péruviennes dites, . 218 dites.
 100 Piaftres neuves d'Espagne, . 214 dites.

La Pagode d'or de Surate pefe 9 vales, qui répondent à 71 $\frac{2}{3}$ as d'or du titre de 8 $\frac{1}{2}$ dixiemes, ou de 20 $\frac{1}{2}$ carats.

La Roupie d'argent de la dite ville pefe 30 $\frac{1}{2}$ vales, qui répondent à 240 as d'argent du titre de 11 deniers 22 grains.

La Pagode donc, qui contient 60 $\frac{2}{3}$ as d'or fin, vaut au pair $\frac{5}{15}$ de ducat de Hollande, qui font 4 fl. 94 sols, argent de Hollande.

La Roupie d'argent contient 17 $\frac{3}{15}$ as d'or fin, ou 238 as d'argent fin, & vaut au pair environ 23 $\frac{3}{4}$ sols, argent de Hollande.

Le rapport de l'or à l'argent se trouve par conféquent établi à Surate dans la proportion de 1 à 13 $\frac{7}{15}$.

La *Tola*, poids pour pefer l'or & l'argent, est composée de 32 vales; la *Vale* de 3 ruttres, & la *Rutte* de 6 *Chonvels*.

La Piaftre d'Espagne de poids pefe 2 tolas & 9 vales, ou en tout 73 vales.

24 Roupies ficces de Bengale pefent 734 $\frac{1}{17}$ vales, &

24 Roupies de Surate . 732 vales.

Le Marc de France répond à . 646 vales de Surate, &

L'Once, poids de troyes d'Angleterre, à 82 $\frac{1}{2}$ dites.

Le Marc, poids de troyes de Hollande, répond à 649 vales dites.

Le *Kandil*, poids de commerce, s'y compose de 20 mons, 800 feyras, 24000 *Payfas*; & il pefe 690 lb de France.

Le *Mon* contient 40 feyras, & le *Seyra* 30 *payfas*.

100 Seyras de Surate font 95 $\frac{4}{9}$ lb d'Amsterdam, &

100 lb d'Amsterdam . 117 $\frac{1}{17}$ feyras de Surate.

On se fert à Surate de deux mesures, favoir :

La *Gueffe*, ou *Gueze*, qui est la principale, se divise, en 24 *Taffes*, ou *Taffus*, & mesure 305 lignes de France.

Le *Covado*, autre mesure de Surate, est seulement de 209 $\frac{1}{2}$ lignes: on la nomme aussi *Cobido*, ou *Cobit*; or,

11 Gueffes font égales à 16 cobits; d'ailleurs,

100 Gueffes font 99 $\frac{2}{3}$ aunes d'Amsterdam, &

100 Cobits . 68 $\frac{6}{14}$ dites.

Enfin, pour mesurer les marchandises d'Europe, les draps & les étoffes quelconques de laine, on s'y sert du yard d'Angleterre, dont on compte toujours 105 pour 100; ce qui est un avantage de 5 p^o en faveur de l'acheteur. Les François donnent 77 de leurs aunes pour 100 yards. Monnoies.
Poids. Mesures &c.
SURATE.

S U R I N A M.

On compte dans cette Colonie Hollandoise de l'Amérique, ainsi qu'à Surinam, Berbice, Demerari & Essequibo, par florins, ou *Gulden*, de 20 sols, ou *Stuyvers*, & le sol de 12 deniers, ou *Penningen*.

Toutes les monnoies de Hollande y ont cours, avec 20 p^o d'augmentation dans leur numéraire.

Le Ryder de 14 florins de Hollande, y vaut	fl.	16.	16 sols.
Le Ducat de 5 $\frac{1}{2}$ dits.		6.	6
La Piece de 3 florins		3.	12
La Rixdale, ou 2 $\frac{1}{2}$ florins		3.	—
Le Florin simple		1.	4.

Et à cette proportion les autres monnoies de Hollande.

Nous estimons donc, que le florin de Surinam contient 11 $\frac{3}{10}$ as d'or fin, ou 166 $\frac{1}{2}$ as d'argent fin: & il vaut par conséquent au pair 16 sols, 10 $\frac{1}{2}$ deniers courans de Hollande.

Les poids & mesures d'Amsterdam sont en usage à Surinam & dans les autres Colonies.

T O U L O N.

On compte dans cette ville de France, par *Livres* de 20 sols, & le *Sol* de 12 deniers *Tournois*.

L'*Ecu* de change y vaut 3 livres, 60 sols, ou 720 deniers tournois.

On peut voir à l'article de France les autres monnoies.

La Livre, poids de Toulon, est moins pesante que la livre, poids de marc de France, dont elle differe d'environ 14 p^o; or,

100 lb de Toulon font . 87 lb de commerce d'Amsterdam, &
100 lb d'Amsterdam environ 115 lb de Toulon.

Monnoies, La *Charge*, mesure de bled, contient 3 setiers, ou $4\frac{1}{2}$ *Emines*.
 Poids, Me- Le *Last* d'Amsterdam contient $28\frac{1}{2}$ émines.
 sures &c. La *Millerole*, mesure de vin & autres matieres liquides, contient 4 *Esc-*
 candeaux; elle tient 130 lb, poids de marc, d'eau de riviere, &
 mesure 17 gallons d'Angleterre, 68 pintes de Paris, ou $53\frac{2}{3}$ mingles
 d'Amsterdam.

POULON.

Tout le reste est comme à l'article de Marseille.

 T R E V E S, voyez C O B L E N T Z.

 T R I E S T E.

TRIESTE. On compte dans cette ville de l'Istrie, située sur la mer Adriatique, par florins ou *Fiorine* de 60 *Kreutzers*, ou *Crazie*, à 4 deniers, ou *Denari*, souvent aussi par *Lire* de 20 soldi, & le *Soldo* de 12 denari. Le Florin vaut 5 lire, 60 crazie, 100 soldi, ou 240 denari. La Lire vaut 12 crazie; & 5 soldi valent 3 crazie, ou 12 denari.

Ces monnoies portent le nom de valeur courante de Trieste, ou de Vienne.

Voici les monnoies que le gouvernement Autrichien fait frapper pour l'usage du Commerce de Trieste.

D'Or: Le *Ducat*, ou *Zecchino*, qui vaut 4 florins, 10 crazie.

D'Argent: Le *Talaro*, ou reichsthaler d'espece de convention, de 2 florins.

Le *Fiorino* de 60 crazie, & le $\frac{1}{2}$ fiorino de 30 crazie.

Des pieces de 20, 17, 10, 7 & 3 *Kreutzers*, ou *Crazie*.

De Cuivre: Le *Soldo*, ou fol simple, des doubles fols, & des triples fols.

C'est de cette maniere qu'on compte à Trieste ces monnoies, lorsqu'on en paye des lettres de change, & qu'on y acquite les droits dans les douanes; mais elles sont reçues à quelque chose d'avantage dans le commerce, où on paye le ducat $4\frac{1}{2}$ florins courans de Trieste, la piece de 17 crazie 30 fols, celle de 7 crazie 12 fols, & à cette proportion les autres monnoies.

Les Sequins d'Italie valent à Trieste environ 22 lire.

Le Filippo de Milan

11

Le Ducat d'argent de Venise

8

Le Florin, argent courant de Vienne & de Trieste, contient $17\frac{18}{100}$ as d'or *Monnoies*, fin, ou 243 as d'argent fin, & vaut ainsi $24\frac{1}{2}$ fols, argent de Hollande. *Poids, Me-*
 Le Florin, argent courant de Trieste, contient seulement $16\frac{1}{2}$ as d'or *ures &c.*
 fin, ou 230 as d'argent fin, & sa valeur répond à 23 fols, argent de TRIESTE.
 Hollande.

On se sert à Trieste des poids de Venise & de Vienne. Le poids de Vienne sert seulement à peser les marchandises destinées pour l'Allemagne.

On peut voir les pesanteurs de ces poids aux articles de Vienne & Venise.

Le *Staro*, mesure de froment, contient 3 *Pollonicki*.

Le Last d'Amsterdam mesure $39\frac{2}{5}$ stara de Trieste.

L'*Orne*, mesure pour les liquides, contient 36 boccali; il a la même capacité, à peu près, que l'Eimer de Vienne.

L'Orne d'huile, pese 106 à 107 lb de Vienne. Les marchands détailliers vendent ce liquide par le poids fort de Venise.

100 Boccali font $153\frac{1}{2}$ mingles d'Amsterdam.

100 Mingles . $65\frac{1}{2}$ boccali de Trieste.

L'Aune pour les étoffes de laine y mesure $299\frac{6}{15}$ lignes de France.

Celle pour les étoffes de soie . . . 284 dites.

18 Aunes des premières en font 19 des dernières.

100 Aunes à laine font $97\frac{2}{10}$ aunes d'Amsterdam, &

100 Aunes à soie . $92\frac{5}{8}$ dites.

Cours du change de Trieste.

Sur Venise, 97 lire, plus ou moins, contre 100 lire correnti.

Vienne, 100 fl. pl. ou m. . . . 100 fl. courans par caisse.

T R I P O L I.

On compte dans ce Royaume de la côte de Barbarie en Afrique, par *TRIPOLI*
Piafres de 13 *Grimellins*, ou de 52 *Aspres*.

Les *Sultanins* qu'on y fabrique font du plus fin or, & d'un tiers plus pesans que les monnoies de même nom, qu'on fabrique en Egypte.

Toutes les monnoies étrangères ont cours à Tripoli, à raison de leurs poids & titre, le poids pour peser l'or & l'argent en matière & en espèces, se nomme *Matecallo*, & il en faut 50 pour le marc, poids de Venise, qui pese 4970 as de Hollande.

Le *Cantaro*, poids de commerce, pese 100 *Rotoli* de 16 onces, &

Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.

L'Once se divise en 8 termines : elle répond à 168 lb peso sottile de Venise, ou à 103 lb, poids de commerce d'Amsterdam.

Le *Cassiso*, mesure de bled, a 20 *Tiberi*, & rend environ 4 staja à Venise.

Le Lait d'Amsterdam contient $178\frac{2}{5}$ tiberi de Tripoli.

Le *Mataro* d'huile pese 42 rotoli.

7 Matari de Tripoli font 10 *Miri* de Venise.

100 Mingles d'Amsterdam font $5\frac{3}{4}$ matari de Tripoli.

Le Pik, ou aune, mesure $2\frac{1}{5}$ palmes de Genes, ou $244\frac{2}{5}$ lignes de France.

100 Piks de Tripoli font 80 aunes d'Amsterdam, &

100 Aunes d'Amsterdam 125 piks de Tripoli.



T U N I S.

TUNIS. On compte dans cet autre Royaume d'Afrique, voisin de celui de Tripoli, par *Piaftres*, ou pieces de 52 aspres, & l'*Aspre* de 12 *Burbes*, ce qui en tout fait pour la piaftre 624 burbes.

Voici, au reste, les monnoies réelles qui y font en usage.

D'Or : Le *Sultanin*, qui y vaut 100 aspres.

D'Argent : La *Nasara*, monnoie quarrée & informe, 52 aspres.

La *Double*, de 24 aspres.

De Cuivre : La *Burbe*, dont 12 font un aspre.

Plusieurs monnoies étrangères ont aussi cours dans ce Royaume ; comme,

Le Sequin d'or de Venise à . . . 2 piaftres 32 aspres, pl. ou m.

La Genovine d'argent . . . 1 dite 40 dits, pl. ou m.

La Piaftre d'argent d'Espagne . . . 65 aspres, pl. ou m.

Le Giulo de Livourne . . . 6 $\frac{1}{2}$ dits.

Nous estimons donc d'après cela, que la piaftre de Tunis vaut environ 38 sols, argent de Hollande.

L'or, l'argent & les pierres précieuses se pesent par l'Once de 8 *Termines*. Cette once pese $1\frac{1}{4}$ oncia *peso sottile* de Venise.

Le *Cantaro*, ou quintal, poids de commerce, a 100 rotoles.

Le *Rotole* est de 16 onces ; ainsi le cantaro pese 142 lb de Florence, ou $100\frac{1}{2}$ lb, poids de commerce d'Amsterdam.

La *Cassise*, mesure de bled, contient 18 *Weabs*, de 12 *Saws* chacun.

Le Lait d'Amsterdam contient $8\frac{1}{7}$ cassises de Tunis.

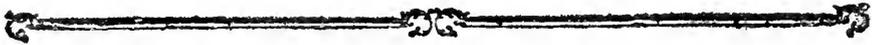
Le *Mataro*, mesure d'huile, contient 2 matares de vin ; il pese 32 rotoles,

toles, & mesure 5 gallons d'Angleterre & répond à 16 mingles d'Amsterdam. Monnoies,
Poids, Mesures &c.

Le *Pik*, ou l'aune, pour les étoffes de laine, mesure $298\frac{3}{10}$ lignes de France. TUNIS.
 Le *Pik*, pour les étoffes de soie, $279\frac{6}{10}$ dites.
 Le *Pik*, pour les toiles, $209\frac{7}{10}$ dites.

45 Piks à laine en font 48 à soie, ou 64 à toile.

100 Piks à laine font	$97\frac{1}{2}$	}	aunes d'Amsterdam.
100 Piks à soie .	$91\frac{1}{3}$		
100 Piks à toile .	$68\frac{1}{2}$		



T U R I N.

On compte en Piémont, en Savoye & dans les autres Etats du Continent appartenans au Roy de Sardaigne, par *Lire*, ou *Livres* de 20 soldi, ou sòls, & le *Soldo*, ou fol de 12 *Denari*, ou deniers. TURIN.

Le *Louis d'or* y vaut 4 écus, 16 livres, 20 sòls d'or, ou 240 deniers d'or,

La *Pistole* est de 3 ducaton, 15 livres, ou 25 florins.

La *Ducaton* vaut 5 livres, 100 sòls, ou 1200 deniers de Piémont.

L'*Ecu simple* vaut 4 livres, 80 sòls, ou 960 dits.

L'*Ecu d'or*, ou la demi-pistole, vaut $7\frac{1}{2}$ livres, ou 150 sòls de Piémont.

Le *Florin* de Savoye ne vaut que 12 sòls, ou 144 deniers de Piémont,

Pour réduire plus facilement ces monnoies, on comptera,

15 Louis d'or, par 16 pistoles, ou 48 ducaton, &

12 Ducaton, par 15 écus simples, ou 100 florins.

Voici le cours des especes réelles vieilles & neuves, fixé par l'ordonnance du 15 Fevrier 1755, sàvoir :

La Pistole d'or neuve, ou *Doppia*, vaut 24 livres de Piémont.

L'Ecu neuf d'argent, ou *Scudo*, 6 dites.

Les demis & les quarts de ces monnoies à proportion.

La Pistole d'or vieille, du poids de $125\frac{1}{2}$ grains, à 16 l. 7 s. 6 d.

La Pistole de 1741 & celle de 1742, de $134\frac{1}{2}$ 18 — —

Le Sequin, ou *Zecchino* de 65 9 15 —

Le Ducaton pesant 24 deniers 20 grains 5 10 —

L'Ecu vieux 21 4 10 —

L'Ecu de 1733 & 1735, de 23 d. 6 grains & 13 granotins 5 — —

Monnoies, Poids, Mesures &c. Voici encore la valeur de quelques monnoies étrangères :

	5 den.	16 gr.	16 l.	12 f.	6 d.
Le Louis d'or vieux de France, du poids de	5	16	16	12	6
Le Louis d'or neuf dit, . . .	6	8	19	16	6
La Pistole d'or d'Espagne, . . .	5	6	16	12	6
Le Ducat de Hollande, . . .	2	17	9	6	8
Le Sequin de Venise, . . .	2	17	9	9	8
Le Sequin de Florence, . . .	2	17	9	9	4
Le Sequin de Genes, . . .	2	17	9	9	—
L'Ecu vieux de France, . . .	20	22	4	10	6
L'Ecu neuf dit, . . .	22	22	4	18	10
La Genovine, ou le Croisat de Genes,	30	—	6	16	10
Le Ducaton de Milan & de Venise,	24	20	5	12	6
La Piastre, ou Francescone de Florence,	21	7	4	12	10
La Piastre vieille d'Espagne, . . .	21	—	4	10	2

Les especes d'or ci-dessus seront considérées de bon poids, toutes les fois qu'elles auront les poids mentionnés, à un grain près plus ou moins, & celles d'argent également, sans égard à 2, 3, ou 4 grains, haut ou bas.

L'Onça, ou once, pour les essais de l'or, se divise en 24 carats, le *Carat* en 24 deniers, & le *Denier* en 24 *Grains*.

L'Once d'or fin vaut 84 lire, plus ou moins.

L'Once pour les essais de l'argent se divise en 12 deniers, & le denier en 24 grains.

L'Once d'argent fin vaut $5\frac{3}{4}$ lire, plus ou moins.

La Pistole d'or neuve de Piémont pèse 7 deniers, 12 grains & 6 granotins; elle est du titre de $21\frac{3}{4}$ carats, & nous trouvons qu'elle contient $181\frac{1}{2}$ as de Hollande d'or fin, qui, en raison du prix des ducats de Hollande, revient à 13 florins & 7 fols, argent de Hollande.

L'Ecu neuf de Piémont pesant 27 deniers, 10 grains & $23\frac{1}{4}$ granotins, est du titre de $10\frac{7}{8}$ deniers, & nous trouvons que son contenu en argent s'éleve à 663 as d'argent fin, qui valent 3 florins $6\frac{2}{3}$ fols de Hollande.

Le rapport de l'or à l'argent est en Piémont dans la proportion de 1 à $14\frac{3}{4}$.

Il y a trois sortes de poids en Piémont, dit M. Tillet. La *Livre*, qui est le poids général; le *Marc*, dont on fait usage spécialement à l'hôtel de la monnaie & parmi les orfèvres; & le poids de Médecine, qui ne sert que pour cet objet.

La livre & le marc sont composés des mêmes onces, mais l'une en contient 12, & l'autre 8. Les onces du poids de médecine sont plus foibles que celles de la livre & du marc; 10 de ces dernières équivalent à 12 des premières. La *Livre* se divise en 12 onces, l'*Once* en 8 octaves, l'*Octave* en 3 deniers, & le *Denier* en 24 grains.

Le *Marc* contient 8 onces, l'once 24 deniers, & le denier 24 grains. *Monnoies,*
Le *Grain* se divise en 24 *Granotins*, & l'on partage ceux-ci dans le *Poids, Me-*
besoin en 24 parties. *sures &c.*

Le poids de médecine est composé de 12 onces, l'once de 8 drach- TURIN.
mes, la *Drachme* de 3 scrupules, & le *Scrupule* de 20 grains.

Après avoir averti, ajoute M. Tillet, que les onces de la livre & du marc de Piémont sont absolument les mêmes, & que celles du poids de Médecine sont plus foibles d'un sixieme que les précédentes, il suffira de donner ici le rapport du marc de Turin avec celui de France. Il paroît que ce marc de Piémont a été primitivement le même que celui de Bruxelles, lequel est aussi celui de tous les Pais-bas & de la Hollande; il n'y a entre eux qu'une différence légère, & qui peut avoir été occasionnée par un défaut de précision dans l'étalonnement. Le marc de Bruxelles est plus fort que le marc de France de 21 grains, & celui de Turin répond à 1 marc 22 $\frac{1}{4}$ grains de France, ou à 5121 $\frac{1}{2}$ grains, poids de troyes de Hollande.

100 Marcs de Turin font . 100 $\frac{1}{4}$ marcs, poids de troyes de Holl. &
100 lb, poids de médecine de Turin, 55 $\frac{1}{2}$ lb, poids d'Apothicaire de Holl.

Le *Carat* dont on pese les diamans & autres pierres précieuses, pese 4 grains, & ces grains sont les mêmes que ceux du marc, poids de Turin.

La *Rubbe*, poids de commerce, est composée de 25 lb, ou 37 $\frac{1}{2}$ marcs de Turin.

100 lb de Turin font 74 $\frac{3}{4}$ lb, poids de commerce d'Amsterdam, &
100 lb d'Amsterdam 133 $\frac{3}{8}$ lb, poids de commerce de Turin.

Le *Sac*, mesure de bled, contient 5 émines, 10 quartiers, ou 40 coupelles.

L'*Emine* a 2 quartiers, & la *Quartiere*, 4 Coupelles.

Le Last d'Amsterdam contient 25 $\frac{2}{3}$ sacs de Piémont.

Le *Carro*, ou *Chariou*, mesure pour les matieres liquides, a 10 brindes.

Le *Brinde*, ou *Brenta*, contient 36 pintes, 72 bocales, ou 144 quartins.

La *Pinte* a donc 2 bocales, & la *Bocale* 2 *Quartins*; ainsi,

100 Pintes de Turin font 131 $\frac{2}{3}$ mingles d'Amsterdam.

Le *Ras*, ou *Raso*, aune de Piémont, mesure 265 lignes de France.

Le Pied de Turin de 12 pouces, en contient 143 $\frac{1}{5}$; or,

100 Ras de Turin font	.	86 $\frac{3}{5}$ aunes d'Amsterdam, &
100 Aunes d'Amsterdam	.	115 $\frac{1}{5}$ ras de Turin.
100 Pieds de Turin font	.	113 $\frac{2}{3}$ pieds d'Amsterdam.
100 Pieds d'Amsterdam	.	88 $\frac{1}{3}$ pieds de Turin.

Monnoies. Outre le pied ordinaire ou compte à Turin le pied géométrique
Poids, Mesures &c. pour 10 pouces, & le pied *Liprand* pour 20 pouces.

La Journée, mesure d'arpentage, contient 100 tavoles, ou tavoli.
 La *Tavola* contient 4 *Trabucs* quarrés; & le trabuc simple mesure 6
 pieds liprands, ou 10 pieds ordinaires de Turin.

TURIN.

Cours des changes de Turin.

Sur Amsterdam, 38 fols pl. ou m.,	contre 1 florin bco.
Genes, . 9 livres 10 fols pl. ou m.	1 sequin, ou zecchino.
Londres, . 19 livres 15 fols, pl. ou m.	1 livre sterling.
Madrid, . 63 fols, pl. ou m.	1 piafre de 8 real. de plate.
Paris, . 51 fols, pl. ou m.	1 écu de 60 fols tournois.
Rome, . 91 fols, pl. ou m.	1 scudo romans de 10 paoli.
Venise, . 84 fols, pl. ou m.	1 ducati di bco.
Vienne, . 45 fols, pl. ou m.	1 florin courant.

On tire les lettres de change de Turin sur les villes ci-dessus à usance, ou à plusieurs mois ou jours de date ou de vue.

L'usance des lettres de change d'Angleterre payables dans Turin, est de 3 mois.

De Hollande, de tout le Nord, d'Espagne, & de Portugal, de 2 mois.

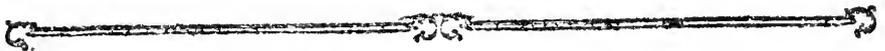
De France de 1 mois; de Genes & Milan, de 8 jours de vue.

De Bergame, Bologne, Venise, Florence, Livourne, Vienne, Augsbourg & de toute l'Allemagne, de 15 jours de vue.

De la Romanie, de Naples & de Sicile, de 21 jours de vue.

Les lettres de change payables dans Turin, ont cinq jours de faveur, & si le dernier tombe en Dimanche, ou jour de fête, le payement a lieu le lendemain, si c'est un jour ouvrable.

Les lettres de change à vue, ou à quelques jours de vue, doivent cependant être payées le jour de l'échéance, & les porteurs sont tenus d'en exiger l'acceptation avant deux mois de la date des dites lettres.



TURQUIE.

TURQUIE. On compte à Constantinople, à Andrinople, & dans plusieurs autres villes & Provinces de l'Empire Ottoman, par *Piafres* de 100 *Mines*, ou *Aspres*.

Le *Jux*, ou *Juk*, se compose de 100000 aspres, &

La *Bourse* contient 500 piafres, argent de Turquie.

Les monnoies réelles de cet Empire, & leurs valeurs sont comme suit:

D'Or:	Le Sequin, ou Sultanin, nommé Foundoucli, de	155 paras.	Monnoies,
	Le Gingerli, ou Zinzerli, autrement Zéramabouck,	83 dits.	Poids, Me-
	Le Touraly, ou Maustaphoury,	105 dits.	sures &c.
D'Argent:	La Piaſtre de Turquie, nommée Grouck,	40 dits.	TURQUIE.
	Le Solota, ou l'Ifelote vieux, de 90 aspres, ou	30 dits.	
	Le Solota, ou l'Ifelote neuf, de 80 dits, ou	26 $\frac{2}{3}$ dits.	
	L'Olik, ou l'Onlick,	10 aspres.	
	Le Beslyk,	5 dits.	
	Le Para, ou le Meidire,	3 dits.	
	L'Aspre à 4 Mœnkir, ou Gieduki, qui est la plus petite monnoie.		

Le Sequin *Foundoucli*, dont le poids répond à 72 $\frac{3}{4}$ as de Hollande, est, suivant l'essai fait en France, d'or du titre de 23 carats $\frac{22}{32}$; le contenu de cette monnoie est ainsi de 72 $\frac{46}{100}$ as d'or fin, dont la valeur, relativement au prix du ducat de Hollande, répond à fl. 5: 6 $\frac{3}{4}$ fois argent courant.

Le *Zéramabouck* est du même poids que le *Foundoucli*; mais le titre de son or n'étant, suivant l'essai fait en France, que de 19 $\frac{1}{2}$, son contenu d'or fin répond seulement à 59 $\frac{15}{100}$ as, & sa valeur intrinsèque, relativement au prix du ducat de Hollande, à fl. 47 s. 11 d. argent courant.

La Piaſtre, ou *Grouck* de Turquie, étant du poids de 552 as d'argent, dont le titre est de 7 deniers, son contenu d'argent fin répond à 322 as, & sa valeur intrinsèque à 32 $\frac{1}{4}$ sols, argent courant de Hollande.

Outre les monnoies réelles de Turquie, il s'en trouve à Constantinople, même en grand quantité, beaucoup d'étrangères, dont les valeurs varient suivant les circonstances; elles valent communément,

Le Sequin de Venise, & le ducat cremnitz de Hongrie	156 paras, pl. ou m.
La Rixdale d'espece d'Allemagne,	80 dits.
La Rixdale au Lion, le <i>Leeuwendaler</i> , ou l' <i>Aslani</i> ,	60 dits.
La Thaler de Vienne de 1758,	70 dits.
Le scudo, ou l'écu de la République de Raguse	50 dits.

La Livre, ou *Cheky*, poids pour l'or & l'argent, se divise en 100 drachmes; la *Drachme* se subdivise en 16 *Kara* ou *Taim*, qui contiennent chacun 4 grains: ainsi cette livre est composée de 1600 kara, ou 6400 grains; &, suivant Mr. Tillet, elle répond à 1 marc, 2 onces, 3 gros, & 28 grains, poids de France, & ceux-ci à 6641 as, poids de troyes de Hollande: or,

100 Cheky de Turquie répondent à 129 $\frac{7}{10}$ mares de Hollande, &
 100 Mars de Hollande à 77 $\frac{10}{100}$ cheky de Turquie.

Le *Cantaar*, ou quintal de Turquie, se compose de 100 rotoles, ou
 Kk 3.

Monnoies, Poids, Mesures &c. de 176 cheky, ou YUSDROMES. Voici comment on en fait la division à Constantinople; favoir :

TURQUIE.	<i>Cantaar,</i>	<i>Batmans,</i>	<i>Okes,</i>	<i>Lodres,</i> ou <i>Rotoles,</i>	<i>YUSDROMES,</i> ou <i>Cbekis,</i>	<i>Metecales,</i> ou <i>Miscals,</i>	<i>Drachmes.</i>					
1	.	$7\frac{1}{3}$.	44	.	100	.	176	.	$11733\frac{1}{3}$.	17600
		1	.	6	.	$13\frac{7}{11}$.	24	.	1000	.	2400
				1	.	$2\frac{3}{11}$.	4	.	$266\frac{2}{3}$.	400
						1	.	$1\frac{10}{11}$.	$117\frac{1}{3}$.	176
								1	.	$66\frac{2}{3}$.	100
										1	.	$1\frac{1}{2}$

100 Rotoles de Constantinople font $113\frac{70}{100}$ lb, poids de comm. d'Amst., & 100 lb d'Amsterdam, . . . $87\frac{90}{100}$ rotoles de Constantinople.

Le *Quillot*, ou *Kisloz*, mesure pour le bled, contient 22 okes pesant de froment, & 4 quillots font 1 *Fortin*, qui pese 2 quintaux.

Le Last d'Amsterdam répond à 83 quillots; autrement, 100 Quillots font . . . 130 *scheepeles* d'Amsterdam.

Le *Meter* & l'*Alme* font des mesures pour les matieres liquides. Le *Meter* d'huile pese 8 okes, & nous trouvons que

100 Almes répondent à 440 mingles d'Amsterdam.

Le *Pik Belledy*, ou petite aune de Constantinople, dont on se fert pour les étoffes de fil & de Coton, mesure $287\frac{1}{2}$ lignes de pied de Roi de France, &

Le *Grand Pik*, pour d'autres marchandises, en mesure $296\frac{1}{2}$.

100 Grands Piks font $103\frac{1}{4}$ piks belledis, ou environ 97 aunes d'Amst.

100 Piks belledis font $92\frac{3}{4}$ aunes d'Amsterdam, &

100 Aunes d'Amsterd. répond. à $\left. \begin{array}{l} 103\frac{1}{2} \text{ grands piks ou} \\ 106\frac{1}{2} \text{ piks belledis} \end{array} \right\}$ de Constantinople.

Les lettres de change sur Amsterdam se négocient à Constantinople, au cours de 28 sols argent courant de Hollande, plus ou moins, pour la piafre de compte de 100 aspres.





Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.

U L M.

On compte dans cette ville du Cercle de la Suabe en Allemagne, par florins, ou *Gulden* de 60 kreutzers, & le *Kreutzer* de 8 *Hellers*, ou 4 *Pfenings* courans.

U L M.

Voici la division des monnoies en usage dans le Cercle de Suabe.

<i>Tbaler</i> ,	<i>Gulden</i> ,	<i>Batzen</i> ,	<i>Groschen</i> ,	<i>Kreutzers</i> ,	<i>Pfenings</i> ,	<i>Hellers</i> .
I .	1½ .	22½ .	30 .	90 .	360 .	720
	I .	15 .	20 .	60 .	240 .	480
		I .	1⅓ .	4 .	16 .	32
			I .	3 .	12 .	24
				I .	4 .	8
					I .	4

Pour le commerce de vin le florin est compté à 35 *shillings*, le *Shilling* à 6 *pfenings*, & le *pfening* à 2 *hellers*.

La *Batze* est aussi comptée pour 14 *pfenings*, ou 28 *hellers*.

Les autres monnoies d'Ulm sont les mêmes qu'à Augsbourg.

Le *Centner*, ou quintal de 100 *th*, répond à 94⅔ *th*, poids de commerce d'Amsterdam.

L'*Immi*, mesure de bled, a 4 *Mittlen*, 24 *Metzen*, ou 96 *Viertelein*.

Le *Last* d'Amsterdam contient 50¼ *mittlen* d'Ulm.

Le *Fuder*, ou tonneau de vin, a 12 *eimers*. L'*Eimer* de cabaret est de 135 *maas*; & l'*eimer*, mesuré à la jauge, de 120 *maas*.

La *Ruthe*, ou Perche, est de 12 pieds, ou 144 pouces, & le *Pouce* de 12 *Scrupels*.

L'Aune, ou *Elle*, est de 252 lignes; le pied en mesure 128⅓.

100 Aunes d'Ulm font 82⅓ aunes d'Amsterdam, &

100 Pieds d'Ulm . 101⅔ pieds d'Amsterdam.



V A L E N C E.

On compte dans le Royaume de Valence en Espagne, par *Libras* de 20 *fueldos*, & le *Sueldo* de 12 *Dineros*, & autrement par *Reales* de *Plata nueva*, de 24 *dineros*. Cette libra, ou livre, est de même valeur que la piastre de change de 8 réaux de plate vieille, ou de 123 *quartos*, ou de 512 *maravedis* de vellon.

VALENCIA.

Monnoies, On distingue trois Réaux différens dans le Royaume de Valence, Poids, Mesures &c. favoir :

VALENCE. Le Réal de plata antigua, ou réal de plate vieille d'Espagne, dont 8 font une livre de Valence, vaut $2\frac{1}{2}$ fols, ou 30 deniers de Valence, & est de même valeur que 16 quãrtos, ou 64 maravedis de Vellon, argent d'Espagne.

Le Réal de plata nueva, dont 10 font une livre de Valence, vaut 2 fols, ou 24 deniers de Valence, & répond à $12\frac{4}{5}$ quãrtos, ou à $51\frac{1}{5}$ maravedis de vellon.

Le Réal de plata Valenciano, dont $13\frac{1}{3}$ font une livre de Valence, vaut $1\frac{1}{2}$ fol, ou 18 deniers de Valence, & répond à $9\frac{2}{3}$ quãrtos, ou à $38\frac{2}{3}$ maravedis de vellon.

Voici la maniere dont on compte les monnoies d'Espagne à Valence.

<i>Monnoies de compte</i>	<i>Libras.</i>	<i>Sueldos.</i>	<i>Dineros.</i>	<i>Mrs. de Vell.</i>
La Pistole de change, de 32 ré. de plate vieille à 4, ou	80,	ou 960,	ou 2048	
La Piastre de change, de 8 dits.	1	20	240	512
Le Ducat de change, de 375 mrs. de plate vieille	$1\frac{1}{27\frac{1}{2}}$	$27\frac{3}{8}$	$330\frac{1}{7}$	$705\frac{1}{7}$
Le Réal de platte vieille, de 16 quãrtos	—	$2\frac{1}{2}$	30	64
Le Réal de vellon, de $8\frac{1}{2}$ quãrtos	—	$1\frac{1}{8}$	$15\frac{1}{8}$	34

Monnoies réelles.

Le Quadruple neuf de la fabrication de 1772, à 21 $\frac{1}{4}$	425	5100	10880
La Pistole effective	5 $\frac{1}{8}$	106 $\frac{1}{4}$	2720
Le $\frac{1}{2}$ quadruple, & la $\frac{1}{2}$ pistole à proportion.			
La Piastre forte effective	$1\frac{2}{8}$	26 $\frac{3}{8}$	318 $\frac{1}{4}$
La $\frac{1}{2}$, & le $\frac{1}{4}$ piastre à proportion.			
La Pefeta provincial de 34 quãrtos	—	5 $\frac{1}{8}$	63 $\frac{1}{4}$
Le Real de plata Mexicano, dont 8 font une piastre forte	$3\frac{4}{12}$	$39\frac{2}{7}$	85
Le Real de plata provincial, dont 10 font une piastre forte	$2\frac{2}{3}$	31 $\frac{1}{8}$	68
les $\frac{1}{2}$ de chacun de ces réaux à proportion.			

On réduit aussi quelques-unes des monnoies ci-dessus, comme suit :

272 Ducats de change, par	375 livres de Valence.
136 Dits	1875 reales de plata nueva.
32 Piastras fortes	425 dits.
32 Pefetas provinciales	85 dits.
4 Réaux de platte vieille	5 dits.

La Livre de Valence contient aujourd'hui $24\frac{8}{100}$ as d'or fin, ou $276\frac{46}{100}$ as d'argent fin, & sa valeur intrinseque répond à $37\frac{2}{3}$ fols, argent de Hollande.

Le *Marco*, poids de l'or & de l'argent de Valence, se compose de *Monnoies*, 8 onces, l'*Onça* de 4 quartos, le *Quarto* de 4 adarmes, & l'*Adarme* Poids, Mesures &c. de 36 grains: il se divise donc en 8 onces, 32 quartos, 228 adarmes, ou en 4603 grains, de même que le *Marco* de Castille, qui est d' $\frac{1}{37}$ moindre que celui de Valence: ainsi ce dernier marc répond à $4756\frac{20}{37}$ grains, poids de Troyes de Castille, & ceux-ci à 4941 as, poids de Troyes de Hollande. Or,

100 Marcs, poids de Valence, font $96\frac{1}{2}$ marcs, poids de Troyes de Hollande.
100 Marcs de Hollande . . . 103 $\frac{5}{8}$ marcs, poids de Valence.

On se sert dans le Royaume de Valence de trois poids de commerce différens, savoir:

Le *Quintal* ordinaire, nommé *Peso Sutil*, est composé de 4 arrobes, ou de 120 lb; l'*Arroba*, ou arrobe, de 30 lb, & la livre, ou *Libra Penbl*, de 12 onces.

C'est avec cette livre que l'on pese le pain, le sucre, les épiceries, le tabac, & autres semblables articles.

Le quintal avec lequel on pese à Valence la farine, est de 4 arrobes, ou de 128 lb; l'arrobe de 32 lb, & la livre de 12 onces.

Le quintal, dit *Peso grueso*, est de 4 arrobes, ou de 144 lb. L'arrobe est de 36 lb, & la livre de 12 onces. Ce poids est le plus en usage dans tout le Royaume de Valence.

La *Libra*, ou livre dont on pese dans ce pais le poisson frais, est composée de 16 onces: l'once est la même que celle du poids de marc de Valence expliqué ci dessus.

La livre dont on pese le gros poisson & le poisson salé, est composée de 18 onces; l'once comme ci-dessus.

La livre enfin, avec laquelle on pese le pain, est de 36 onces.

100 lb, poids ordinaire de 12 onces, font $72\frac{1}{15}$ lb d'Amsterdam, &

100 lb, poids de commerce d'Amsterdam, $138\frac{7}{15}$ lb poids ord. de Valence.

Le *Cahiz*, mesure de bled, se divise en 12 barchillas, ou en 48 celemines.

La *Barchilla* contient 4 celemines, & le *Celemin* se divise en 4 *Quarterones*.

Le celemín de Valence est avec le celemín ordinaire d'Espagne en raison de 12 à 13; c'est à dire que 12 celemines de Castille en font 13 de Valence.

Le Cahiz de Valence de 48 celemines contient donc 3 fanegas $8\frac{4}{15}$ celemines de Castille.

Le last d'Amsterdam contient par contre $14\frac{3}{5}$ cahizes de Valence.

La *Carga*, mesure de vin de Valence, se compose de 15 arrobas, ou *Cantaras*.

L'*Arroba* a 4 azumbres, dont le poids répond à 36 lb (de 12 onces) de Valence.

Monnoies, Poids, Mesures &c. La *Corza*, mesure d'huile, a 12 arrobas, ou *Cantaros*, & l'*Arroba*, qui est la même que celle pour le vin, se divise en $\frac{1}{2}$ & $\frac{1}{4}$ d'arroba.
 VALENCE. La *Vara*, mesure d'aunage de Valence, est de $\frac{1}{17}$ plus longue que celle de Castille; elle est ordinairement divisée en 4 palmes, & doit avoir $407\frac{1}{5}$ lignes de France.

100 Varas de Valence, font donc $133\frac{1}{17}$ aunes d'Amsterdam, &
 100 Aunes d'Amsterdam . . . $75\frac{1}{5}$ varas de Valence.

La *Tugada*, mesure d'arpentage, est de 6 cahizadas, ou de 7200 brazas quarrées.

La *Cahizada* a 6 fanegadas, ou 1200 brazas quarrées.

La *Fanegada* a 200 brazas quarrées.

La *Cuerda* a 25 brazas, ou 45 varas.

La *Braza*, ou *Braza real*, a 9 palmos, ou 81 palmos quarrés.

Valence change avec Madrid à $\frac{1}{2}$ à 1 p^o, plus ou moins, de gain ou perte.



V E N I S E.

V E N I S E. On compte dans cette fameuse ville d'Italie, par *Ducati* de 24 grossi, & le *Grosso* de 12 *Denari di Ducato*, ou *Grossetti*; & souvent aussi par *Lire* de 20 soldi, & le *Soldo* de 12 *Denari di lira*.

Voici comment on divise ces monnoies:

Ducato, *Lire*, *Grossi*, *Soldi* ou *Marchetti*, *Grossiti*, *Denari di lira*.

1	.	6 $\frac{1}{2}$.	24	.	124	.	288	.	1488
	.	1	.	3 $\frac{2}{3}$.	20	.	46 $\frac{1}{3}$.	210
	.		.	1	.	5 $\frac{1}{2}$.	12	.	62
	.		.		.	1	.	2 $\frac{10}{11}$.	12
	1	.	5 $\frac{1}{2}$

On compte autrement:

5 Ducati par	31 lire.
31 Lire	120 grossi.
6 Grossi	31 soldi.

Ces monnoies portent les noms de *Banco Valuta*, de *Corrente Valuta*, & de *Moneta corrente Piccola*.

La *Banco valuta*, ou argent valeur de banque, est la valeur de la monnoie avec laquelle la Banque de Venise tient ses écritures, comme nous l'expliquerons ci-après. Elle est 20 pour cent au-dessus de la valeur courante.

La *Corrente valuta*, ou valeur courante, est celle que la République

fixa en 1686 aux monnoies réelles; favoir: la *Doppia* à 29 lire, le *Monnoies*, *Zecchino* à 17 lire; le *Scudo de la croce* à 9 lire 12 foldi; le *Ducaton*, Poids, Me- ou le *Giustino* à 8 lire 10 foldi; & le *Ducato effettivo* à 6 lire 4 toldi. *ures &c.*
 La Banque de Venise recevoit alors ces monnoies, à ces mêmes prix, VENISE sous la déduction de l'agio qui fut fixé à 20 p^o; car on comptoit alors,

100 Ducati, ou lire di banco, par 120 ducati, ou lire corrente, ou
 5 dits, 6 dits.

La *Moneta corrente piccola*, qui est la monnoie courante actuelle de la République, valoit, avant 1750, environ 29 p^o davantage que l'argent vieux valeur courante. Si l'on vouloit alors réduire l'argent de banque en argent courant *piccolo*, on ajoutoit d'abord à la somme d'argent de banque l'agio de 20 p^o, pour faire de l'argent courant, & ensuite on ajoutoit au produit de la somme principale & de l'agio, encore un agio de 29 p^o, plus ou moins, pour en composer de l'argent courant *piccoli*: on nommoit cette augmentation *sopra-agio*. Mais, en 1750, la République ayant fixé la lira de banque à 9 lire 12 foldi, l'agio de banque y est resté à 54 $\frac{2}{3}$ pour cent, ou, pour nous conformer à l'usage de compter introduit dans le commerce, à 54 $\frac{1}{2}$ pour cent: ainsi,

100 Ducati di banco font 960 lire corrente piccoli.
 31 Dits 48 ducati corrente piccoli.
 31 Lire di banco 48 lire corrente piccoli.

Les monnoies réelles de la République font:

D'Or: La *Doppia*, ou double, à 37 lire 10 foldi.
 Le *Zecchino*, ou sequin, 22 lire avec 1 p^o pl. ou m. d'agio.
 D'Argent: Le *Scudo veneto*, ou *della croce*, à 12 l. 8. f. corr piccoli.
 Le $\frac{1}{2}$ & le $\frac{1}{4}$ scudo à proportion.
 Le *Ducaton*, ou la *Giustina* 11 —
 Le $\frac{1}{2}$ ducaton à proportion.
 Le *Ducato effettivo* 8 —
 Le $\frac{1}{2}$ & le $\frac{1}{4}$ de ducato à proportion.
 De Billon: L'*Ofelle* 3 18
 La *Lirazza* 1 10
 La *Lira* 1 —
 Des pieces de 1, de 10, & de 5 foldi.
 De Cuivre: Le *Soldo*, de — 1
 Le *Bagattini*, ou demi-fol, de — 1

Voici les prix de plusieurs monnoies étrangères, suivant un édit de 1757.

<i>Monnoies,</i>	Les Pistoles d'Italie & d'Espag. & le Louis vieux de France, à	37 l. — s. corr. pic.
<i>Poids, Me-</i>	Le <i>Gigliato</i> , ou Sequin de Florence	21 10
<i>ures &c.</i>	L' <i>Ongaro</i> , ou le Ducat eremnitz de Hongrie	21 —
	La Moëde de Portugal, pesant 129 $\frac{1}{2}$ grani de Venise	38 —
V E N I S E.	Le <i>Scudo Romano</i> , du pontificat de Clément XI	12 —
	La <i>Genovina</i> , ou croifat de Genes	14 10
	Le <i>Filippo di Milano</i>	11 —

L'Oncia d'or fin vaut a Venise 184 lire 16 foldi corr. pic. pl. ou m.
 L'Oncia d'argent fin y vaut 12 8 dits, pl. ou m.

La Banque de Venise dont nous avons donné la description dans la premiere partie de cet ouvrage, tient ses écritures en *Lire grossi*, de 20 *Soldi grossi*, & le *Soldo* de 12 *denari grossi*.

La Lira grossa est comptée pour 10 ducati, ou 62 lire di banco.

Le soldo grosso vaut 12 grossi di banco, & le denaro grosso, 1 grosso di banco.

Pour une somme de 1659 ducati 8 grossi di banco qu'on devra payer, on doit faire écrire en banque 165 lire, 18 foldi & 8 denari.

Au reste, on peut réduire

1 Lira grossa, par	12 ducati corrente, ou 96 lire correnti piccoli.
10 Lire grossi, .	744 lire correnti.
31 Lire grossi, .	480 ducati corrente piccoli.
100 Ducati di Banco,	744 lire correnti
1 Ducato corrente,	8 lire correnti piccoli.
6 Ducati correnti,	31 lire di banco.
31 Ducati correnti,	40 ducati correnti piccoli.
200 Ducati corr. piccoli	961 lire correnti.
240 Ducati corr. piccoli	961 lire di banco.

Voici les poids & les titres des monnoies réelles de la République de Venise:

35 $\frac{1}{2}$ Doppie, ou 68 $\frac{1}{2}$ zecchini, sont taillés d'un marc du plus fin or.

Le Scudo de la croce, pese 1 oncia 9 carati d'argent, du titre de 1056 carati, lequel titre répond à 11 deniers (car on divise le marc en 1152 carati.)

La Giustina, ou Ducatone, pese 3 quarti 27 $\frac{1}{2}$ carati d'argent du même titre ci-dessus.

Le Ducato efectivo, ou d'argento, pese 3 quarti 1 $\frac{1}{2}$ carati d'argent, du titre de 952 carati, qui répond à 9 demers, 22 grains.

Le Ducato di banco de Venise contient 31 $\frac{27}{35}$ as d'or fin, ou 469 $\frac{54}{35}$ as d'argent fin.

Le Ducato corrente piccolo contient 20 $\frac{42}{35}$ as d'or fin, ou 303 $\frac{24}{35}$ as d'argent fin.

Le premier vaut près de 47 sols, & le denier 30 $\frac{1}{2}$ sols argent de Hollande. *Monnoies,*
 Le Mare, ou *Marca*, poids de l'or & de l'argent, a 8 oncie, 32 quarti, *Poids, Mesures &c.*
 1152 carati, ou 4608 grani.

L'Once, ou *Oncia*, a 144 carati, le *Quarto* en a 36; le *Caratti* a 4 grani. VENISE.

100 Marcs, poids de Venise, font 97 $\frac{1}{2}$ marcs, poids de troyes de Hollande.
 100 Marcs de Hollande . 103 marcs de Venise.

Les Apothicaires de Venise se servent du poids médicinal d'Allemagne; qui se trouve expliqué dans l'article de Hambourg.

On se sert dans le commerce à Venise de deux poids, dont l'un est plus fort que l'autre de 58 pour cent. Le poids fort se nomme *Peso grosso*, & le poids foible *Peso sottile*.

La *Carica* a 4 quintaux, ou 400 lb: le *Quintal* est de 100 lb, poids foible.

La Livre, ou *Libra*, poids foible, se compose de 12 onces, 72 *Saggi*; ou 1728 caratti.

100 lb, poids fort de Venise, font 94 $\frac{1}{2}$ lb poids de commerce d'Amsterdam.
 100 lb, poids foible dit, . 61 $\frac{1}{2}$ lb dits.

Les marchandises qu'on pese à Venise avec le poids fort, sont: les cendres à savon, les capres en faumure, les châtaignes, le caviar, les cuirs de Cordouan & de Russie, le fer, l'ivoire, les plumes à lit, les figes, l'iris, les fromages, la craie, le cuivre, la viande, le lin, le poisson, le froment, la noix de galle, le fil, le bronze, le chanvre, le miel, le carouge, la foie de porc, les cordages, la moutarde en poudre, la laine de brebis, le soufre, le fil d'archal de cuivre, le *lignum sanctum*, le laiton, & le fil de laiton, l'huile, les peaux de bœuf, le bui, l'huile de rozat, les raisins, l'acier, l'iris de Florence, la glue, les grains, ou la semence des raisins, la terre rouge, & la terre noire, l'étain & les autres métaux.

On pese avec le poids foible: l'alun, l'anis, l'arsenic, l'orpiment, le coton, la céruse, le borax, le bois de Brésil, la galanga ou le calmus, les capres en vert, la cire à cacheter les lettres, la coriandre, les dattes, le fenouil, la filotelle, la cochenille, la gomme, la colle de poisson, l'indigo, le gingembre, le cumin, les amandes, le mithridate, la noix muscade, la mirrhe, le *Petroleum*, le poivre, la poudre à canon, le mercure, le ris, le crayon, la rubrique ou terre rouge, le sel ammoniac, le salpêtre, la soie, le savon, le séné, la réglisse, les épicerics, la terre verte, la thériaque, la cire, le guede ou pastel en feuilles, les raisins, les griotes seches, l'encens, la semence de vers à soie, les raisins de Damas, la canelle, le gingembre sauvage & le sucre.

Le *Staro*, ou *Stajo*, mesure de froment qui contient 4 quarti, pese 132 lb, & le *Quarto* de la dite mesure environ 33 lb, poids fort.

Mannoies, Le Last d'Amsterdam contient 56 stari, ou staji de Venise.
Poids. Mesures &c. Le *Migliajo* d'huile, qui contient 40 miri, ne pese que 1000 lb, poids fort; mais, à raison de sa capacité, il devoit peser relativement au staro, environ 1210 lb, & le *Mire* 30 $\frac{1}{4}$ lb, poids fort.

V E N I S E .

100 Miri d'huile de Venise contiennent 1326 $\frac{2}{3}$ mingles d'Amsterdam.

Voici les diverses mesures pour les matieres liquides, favoir :

<i>Ampbora, Bigoncie, Quartari, Secchie</i>				} Pesant poids fort de Venise						
				lb	ou	<i>Engistari,</i>				
I	.	4	.	16	.	64	-	256	.	1024
		I	.	4	.	16	-	64	.	256
				I	.	4	-	16	.	64
						I	-	4	.	16
								I	.	4

La Secchie rend environ 6 $\frac{2}{3}$ maas à Vienne; or,

100 Secchie de Venise font 830 mingles d'Amsterdam.

On fait usage a Venise de deux mesures de longueur, nommées toutes deux *Braccio*, ou brasse, dont celle pour les étoffes de laine mesure

295 $\frac{3}{8}$ lignes de France,

& l'autre pour les étoffes de soie, 278 $\frac{1}{2}$ dites;

Le pied en mesure 154; or,

16 Brasses à laine en font	17 à soie.	} aunes d'Amsterdam.
100 Brasses à laine font	96 $\frac{3}{8}$	
100 dites à soie	90 $\frac{1}{2}$	
100 Pieds de Venise font	122 $\frac{1}{2}$ pieds d'Amsterdam, &	
100 Pieds d'Amsterdam	81 $\frac{1}{2}$ pieds de Venise.	

Cours des changes de Venise.

Sur Amsterdam,	1 ducati di banco	contre	90 8 vls. beo, pl. ou m.
Ancone,	100 ducati di beo.	.	93 feudi mon. pl. ou m.
Augsbourg,	100 ducati di beo.	.	96 thlr. de giro. pl. ou m.
Balzano ou Novi,	181 duc. di beo,	pl. ou m.	1 feudo di cambio.
Florence,	100 duc. di beo.	.	79 feudi d'oro, pl. ou m.
Genes,	96 l. di beo, pl. ou m.	.	1 fe. di camb. de 4 $\frac{2}{3}$ l. fuori di beo.
Hambourg,	1 ducato di beo.	.	87 8 vls. beo., pl. ou m.
Leipzig,	100 ducati di beo.	.	126 thlr. cour. ou l. d'or.
Livourne,	100 ducati di beo.	.	102 pezze da otto reali.
Londres,	1 ducato di beo.	.	5 l. sterl. pl. ou m.

Lyon,	60 ducati di bco. pl. ou m.	100 écus de 60 f. tourn.	<i>Monnoies,</i>
Milan,	106 f. di bco. pl. ou m.	1 scudo imp. de 117	<i>Polli. Mè-</i>
			<i>foldi. fiores &c.</i>
Naples, Bari & Lecce,	100 ducati di bco.	117 duc. di reg. pl. ou m.	<i>VENISE.</i>
Nuremberg & Vienne,	100 ducati di bco.	193 fl. cour. pl. ou m.	
Rome,	100 ducati di bco.	61 scudi d'oro pl. ou m.	

On tire ordinairement les lettres de change sur les villes ci-dessus, à Ufo, ou Usance, qui comprend diverses époques, suivant les usages de chaque place.

L'Ufo, ou Usance des lettres de change payables dans Venise, y est compté à 3 mois de date, pour les lettres tirées de Londres; à 2 mois de date, pour celles d'Amsterdam, Anvers & Hambourg; à 20 jours de date, pour celles de Bergame, Milan, Mantoue & Modene; à 15 jours de la date de l'acceptation, pour celles d'Allemagne, de Gènes, Naples, Bari, Lecce; à 10 jours de la date de l'acceptation, pour celles d'Ancone & Rome; à 5 jours de la date de l'acceptation, pour celles de Bologne, Ferrare, Lucque, Florence & Livourne.

Les lettres de change payables dans Venise y jouissent après leur échéance, de 6 jours de faveur, dans lesquels les dimanches & les fêtes ni les tems des fermatures de la banque ne sont point compris, non plus que le vendredi de chaque semaine, jour destiné par la banque pour faire les balances particulières des comptes. Si une lettre de change échoit pendant la fermeture de la banque, le paiement n'en est exigible que le sixième jour après l'ouverture de la banque; & si une autre lettre accomplit son terme, trois jours par exemple avant la dite fermeture de la banque, ces trois jours sont comptés & le paiement en est exigible le troisième jour après l'ouverture de la banque.

Il est défendu par décret du Senat de Venise, d'y payer & d'y protester une lettre de change payable en argent de banque, endossée en faveur d'un autre que celui à l'ordre de qui elle est tirée; ce dernier étant tenu, s'il est étranger, d'envoyer avec la lettre de change sa procuration à son correspondant de Venise, qui en son nom fait, en vertu de la dite procuration, le recouvrement de la dite lettre de change.

Les lettres payables en argent courant ne sont point comprises sous la même règle, pouvant être & payées & protestées, sans le moindre empêchement, quand même elles auroient été endossées à diverses reprises.



Monnoies,
Poids. Me-
sures &c.

V E R O N E.

VERONE. On compte dans cette ville d'Italie, appartenant à la République de Venise, par *Lire* de 20 soldi, & le *Soldo* de 12 *Denari*, *Moneta corrente Piccole di Venezia*.

On peut voir les autres monnoies à l'article de Venise.

On se sert à Verone de deux poids, dont l'un est plus fort que l'autre de $49\frac{1}{2}$ pour cent; ainsi,

100 lb, poids fort de Verone, font $100\frac{7}{12}$ lb, poids de comm. d'Amsterdam.
100 lb, poids foible, . $67\frac{1}{2}$ lb, poids dit.

La *Minella*, mesure de froment, pese environ 60 lb, poids fort de Venise, car 100 minelli font $45\frac{1}{2}$ stari ou staja de la même ville.

Le Last d'Amsterdam contient donc $79\frac{1}{3}$ minelli de Verone.

La *Brenta*, mesure de vin, contient 8 bassi.

L'huile se vend cependant par *Migliajo* de 40 miri, & cette mesure qui contient 1210 lb pesant d'huile net, poids fort de Venise, répond à 1738 lb, poids foible à Verone.

Le même *Migliajo* contient 3 brenta, & 11 bassi, ou en tout 139 bassi; ainsi le *Miro* mesure $3\frac{1}{2}$ Bassi.

100 Bassi de Verone contiennent 380 mingles d'Amsterdam.

La Braffe de Verone & celle à foie de Venise, ne font qu'une même mesure, laquelle répond à $278\frac{1}{2}$ lignes de France, & dont 100 font $90\frac{1}{2}$ aunes d'Amsterdam.

V I E N N E.

VIENNE. On compte dans cette ville capitale de l'Autriche par florins, ou *Gulden*, de 60 kreutzers, & le *Kreutzer* de 4 deniers, ou *Pfenings courans*.

La Reichsthaler d'Espece qui vaut 2 florins, se divise comme suit, favoir:

Reich-

<i>Reichsthaler, Thaler, Gulden, Schillings, Groschen</i>										<i>Monnoies, Poids, Mes- sure: &c.</i>							
<i>d'Espece. courante. ou fl. ou Escalins. ou Gros Kreutzers, Græschel, Pfenings, Hellers.</i>																	
I	.	1 $\frac{1}{3}$.	2	.	16	.	40	.	120	.	160	.	480	.	960	VIENNE
		I	.	1 $\frac{1}{2}$.	12	.	30	.	90	.	120	.	360	.	720	
				I	.	8	.	20	.	60	.	80	.	240	.	480	
						I	.	2 $\frac{1}{2}$.	7 $\frac{1}{2}$.	10	.	30	.	60	
								I	.	3	.	4	.	12	.	24	
										I	.	1 $\frac{1}{3}$.	4	.	8	
												I	.	3	.	6	
														I	.	2	

Les monnoies réelles d'Autriche font les suivantes :

- D'Or : Le *Souverain*, de 12 florins 40 kreutzers; le double *Souverain* à proportion.
- Le *Ducat*, de 4 florins 16 kreutzers.
- D'Argent : La *Reichstale* d'espece, de 2 florins, ou 120 kreutzers.
- Le *Gulden*, ou florin de 60 kreutzers.
- De *Billon* : Des pieces de 20, 17, 10, 7, 3, 1 $\frac{1}{2}$, $\frac{3}{4}$ & $\frac{1}{2}$ kreutzers.
- De *Cuivre* : Le *Kreutzer*, le *Græschel*, le $\frac{1}{2}$ kreutzer & le *Pfening*, ou denier.

Comme ordinairement on compte ces monnoies par jetées de 5 pieces, qu'on nomme *Wurfe*, nous devons remarquer que,

12 Wurfes de pieces de 17 kreutzers,	font 17 florins &
12 dites, de 7	7 dits.

Voici les monnoies étrangères qui ont cours en Autriche, favoir:

La Moëde de Portugal de 6400 rées	fl. 15	40 kr.
Le Louis d'or de France, pesant 1 ducat 54 grains	7	13
La Pistole d'or d'Espagne, dit 1 56	7	17 $\frac{1}{2}$
La Guinée d'Angleterre, 2 21	9	—
Le Ducat kremnitz, le ducat gigliato de Florence & le sequin de Venise,	4	18
Le Ducat de Baviere, & celui du Prince Evêque de Saltzbourg,	4	16
Le Ducat de Hollande & autres ducats ordinaires,	4	14
La Reichsthaler d'espece vieille de constitution,	2	—
La Thaler courante de Prusse, de la fabrication de 1750.,	1	25
L'Ecu vieux de France,	2	—
L'Ecu neuf du même royaume,	2	16
La Piafre vieille d'Espagne,	2	4
La Piafre neuve du même royaume,	2	—
Le Ducaton des Pais-bas,	2	29

<i>Monnoies,</i>	La Piaſtre de Toscane,	fl. 2	28 kr.
<i>Poids, Me-</i>	Le <i>Scudo della Croce</i> de Veniſe,	2	28
<i>ſures &c.</i>	La <i>Giuffina</i> de Veniſe,	2	12
<u>VIENNE.</u>	Le Ducat d'argent de Veniſe,	1	33
	Le Philippe de Milan,	2	12
	Le Scudo de Mantoue,	1	54
	La Rixdale de Hollande,	2	—
	Le Rouble de Ruſſie,	1	41
	L'Ecu Romain juſqu'à Innocent XII incluſivement,	2	26
	L'Ecu d'argent de Genes, ou <i>Genovina</i> ,	2	58

Il faut que ces monnoies aient leur vrai poids pour être admises dans le Commerce, fans quoi il faut les porter au billon.

Le Marc pour les eſſais de l'or ſe diviſe en 24 carats, & le carat en 12 grains.

Le Marc pour les eſſais de l'argent eſt de 16 loths, le *Loth* de 13 *pfenings*.

Le Marc d'or fin vaut 344 fl. & celui d'argent fin 24 fl. plus ou moins.

L'argent cœvré, marqué d'un aigle & de la lettre W. eſt eſſayé ſur 14 loths, ou 10 $\frac{1}{2}$ deniers.

La fabrication des monnoies en Autriche eſt ſur le pied ſuivant, ſavoir :

30 $\frac{2}{3}$ Ducats ſont taillés d'un marc d'or, poids de Vienne, du titre de 23 carats 8 grains, & la valeur de chaque ducat eſt fixée à 4 fl. 12 kr. On y fabrique auſſi des Souverains dont il a été parlé à l'article de Bruxelles.

10 Reichſthales, 20 florins ou pieces de $\frac{2}{3}$, ou 40 pieces de $\frac{1}{3}$, ſont taillées d'un marc, poids de Vienne, d'argent de 13 $\frac{2}{3}$ loths, titre qui répond à celui de 10 deniers.

42 pieces de 20 kreutzers peſent un marc d'arg. de 9 $\frac{1}{2}$ loths, ou 7 deniers.

46 dites de 17 dits . peſent un dit . de 8 $\frac{2}{3}$ 6 $\frac{1}{2}$

72 dites de 10 dits . peſent un dit . de 8 6

86 $\frac{1}{2}$ dites de 7 dits . peſent un dit . de 6 $\frac{13}{16}$ 4 $\frac{13}{16}$

165 dites de 1 dits . peſent un dit . de 5 $\frac{1}{2}$ 4 $\frac{1}{2}$

Et le marc, poids de Vienne, d'argent fin, fabriqué en ces monnoies, vaut dans le public 24 florins.

Comme la fabrication de ces monnoies commença en 1753 en vertu d'un accord, ou convention faite entre les cours de Vienne & de Baviere, c'eſt depuis cette époque que ces monnoies portent en Allemagne le nom d'*Argent de convention*, afin de les diſtinguer des vieilles monnoies, fabriquées ſuivant la loi ou la *conſtitution* de l'Empire.

La Thaler courante de Vienne contient 23 $\frac{26}{100}$ as d'or fin, ou 364 $\frac{83}{100}$ as d'argent fin, & ſa valeur intrinſèque répond à 36 $\frac{1}{2}$ ſols argent de Hollande.

Le Marc de Vienne, poids de l'or & de l'argent, se divise en 16 loths, *Monnoies*; 64 quintels, ou 256 deniers ou *Pfenings*, le *Loth* a 4 *Quintels*, ou 16 *Poids*, *M*-*p*fenings. Ce marc répond, suivant M. Tillet, à 1 marc, 1 once, 1 *gros*, 26 grains, poids de France, qui font 5842 as, poids de troyes de Hollande; il est à peu près 20 p^c plus fort, que le marc poids de la ville de Cologne. VIENNE.

100 Marcs de Vienne font donc $114\frac{7}{10}$ marcs, poids de troyes de Hollande.
100 Marcs de Hollande . $87\frac{2}{5}$ marcs de Vienne.

Le *Saum*, poids de commerce, est composé de 275 lb.

Le *Centner*, ou quintal, est de 100 lb; le *Stein*, ou la pierre, est de 20 lb

La Livre de Vienne, *Pfund*, se divise en 2 marcs, ou 4 *Viertings*; ou quarts.

Le Marc est de 8 onces, 16 loths, 64 quintels, ou 266 pfenings. Ce marc, qui a été aussi essayé par M. Tillet, répond, suivant cet Académicien, à 1 marc, 1 once, 1 gros, 16 grains de France, qui font 5831 as, poids de troyes de Hollande; & la livre répond, par conséquent, à 11662 as; ainsi,

100 lb, poids de Vienne, font $113\frac{2}{5}$ lb, poids de comm. d'Amsterdam, & 100 lb, poids d'Amsterdam, $88\frac{2}{5}$ lb, poids de Vienne.

Le *Muth*, mesure de bled de Vienne, contient 30 *Metzen*, 120 *Viertels*, ou 240 *Achtels*.

La mesure originale de cuivre, portant le nom de *Metze*, est un cylindre de 14 pouces 11 lignes de diamètre, sur 20 pouces 3 lignes de profondeur en dedans; ce qui produit 3537 pouces cubes, mesure de France; ainsi,

Le Last d'Amsterdam contient $44\frac{2}{5}$ metzen de Vienne.

Le *Fuder*, ou Tonneau, mesure pour les matieres liquides, se divise comme suit:

<i>Fuder</i> ,	<i>Eimers</i> ,	<i>Viertels</i> ,	<i>Maas</i> , ou <i>Achtrings</i> ,	<i>Kœpfen</i> ,	<i>Seidels</i> .
1	32	128	1280	2240	5376
	1	4	40	70	168
		1	10	$17\frac{1}{2}$	42
			1	$1\frac{3}{4}$	$4\frac{1}{2}$
				1	$2\frac{2}{5}$

Le *Dreyling*, futaille en usage en Autriche, contient 30 *Eimers*, 120 *Viertels*, 1200 *Maas*, 2100 *Kœpfen*, ou 5040 *Seidels*.

La mesure originale du *Maas*, ou *Achtring* de Vienne, est un cylindre

Mm 2

Monnoies, Poids, Mesures &c. de 43 lignes de large, & 89 lignes de profondeur; elle mesure en tout 74 $\frac{7}{16}$ pouces cubes de France; or,

100 Maas de Vienne font 124 $\frac{1}{2}$ mingles d'Amsterdam.

V I E N N E .

Le *Klafter*, ou toise, mesure 3 aunes, ou 6 pieds de Vienne.

L'aune, *Elle*, est de 344 $\frac{1}{2}$ lignes de France, & le pied, *Schub*, de 142.

100 Aunes de Vienne font 112 $\frac{7}{7}$ aunes d'Amsterdam, &

100 Aunes d'Amsterdam 88 $\frac{5}{8}$ aunes de Vienne.

100 Pieds de Vienne font 112 $\frac{2}{3}$ pieds d'Amsterdam, &

100 Pieds d'Amsterdam 88 $\frac{3}{4}$ pieds de Vienne.

Le *Joch*, mesure d'arpentage d'Autriche, comprend un terrain qu'on peut labourer avec une charrue dans un jour ordinaire: il est compté pour 1600 klafters, ou toises quarrées de Vienne, qui répondent à 56009 pieds quarrés de France.

11 Jochs mesurent donc 19 arpens de France.

Cours des changes de Vienne.

Sur Amsterdam, .	140 thlr. pl. ou moins,	contre 100 rixdales bco.
Augsb. & Nuremb.,	100 fl. pl. ou m.	. 100 fl. courans.
Breslau, .	95 thlr. pl. ou m.	100 thlr.
Francfort, .	100 thlr. pl. ou m.	. 100 thlr. courant de convention.
Hambourg, .	140 thlr. pl. ou m.	. 100 thlr. bco.
Leipzig & Naumb.,	100 thlr. pl. ou m.	. 100 thlr. cour. ou l. d'or
Livourne, .	1 fl. .	64 f. mon. buona plus ou moins.
Londres, .	8 fl. 48 kr. pl. ou m.	1 £ sterling.
Lyon, .	75 thlr. pl. ou m.	. 100 écus de 60 f. tourn.
Milan, .	1 fl. .	70 f. cour. pl. ou m.
Prague, .	100 fl. pl. ou m.	. 100 fl. courans.
Venise, .	124 thlr. pl. ou m.	. 100 ducati di bco.

On tire les lettres de change de Vienne à une ou plusieurs usances, sur les villes d'Allemagne & d'Italie, ou à défaut pour les tems des foires; & sur Amsterdam, Hambourg & Londres à plusieurs mois de date.

L'Usance est à Vienne de 14 jours après l'acceptation; 2 usances, comptent 28 jours, 1 $\frac{1}{2}$ usance 21 jours, & la $\frac{1}{2}$ usance 7 jours seulement, après lesquels les lettres ont encore 3 jours de faveur.

Si le troisieme jour de faveur est dimanche, ou jour de fête, le payement des lettres n'en est exigible que le premier jour ouvrable suivant.

Les lettres de change payables dans Vienne à simple vue, ou à certains jours préfix, n'ont aucun jour de faveur. Les lettres de change payables à la mi-mois, c'est à dire à la mi-Janvier ou Fevrier &c. étoient le 15 du mois qui est exprimé dans la lettre.

Monnoies, Poids, Mesures &c. VIENNE.

W I R T E M B E R G.

On compte dans le Duché de ce nom, situé dans le cercle de Suabe, en Allemagne, par florins, ou *Gulden*, de 23 escalins, ou *Schellings*; & l'escalin de 6 deniers ou *Pfenings* courans.

Voici comment on réduit ces monnoies, favoir :

Thaler, *Gulden*, *Pfunds* ou *Livres*, *Batzes*, *Schellings*, *Kreutzers*, *Pfenings*.

1	.	1½	.	2½	.	22½	.	42	.	90	.	252
		1	.	1½	.	15	.	28	.	60	.	168
				1	.	10½	.	20	.	42½	.	120
						1	.	1½	.	4	.	11½
								1	.	2½	.	6
										1	.	2½

Les monnoies réelles de Wirtemberg sont: le *Carolin*, le *Ducat* & les *Florins* d'Empire, & des pieces de 9, & de 3 batzes, de 18, de 6 escalins, & des kreutzers.

Le *Scheffel*, mesure de bled, a 8 *Simri*, ou 32 vierlings, &

Le *Vierling*, qu'on nomme aussi *Unzen*, contient 8 *Achtiels*.

Le Last d'Amsterdam mesure 18½ scheffels de Wirtemberg.

Le *Fuder*, ou Tonneau de vin, a 6 ohms, ou 96 *Imi*, ou *Tunen*.

L'Ohm contient 16 imis, & l'Imi 10 *Maass*, ou 40 *Schoppen*.

Le Pied de Wirtemberg est de 130 ½ lignes de France.

100 Pieds de Wirtemberg font 103½ pieds d'Amsterdam, &

100 Pieds d'Amsterdam . 96½ pieds de Wirtemberg.

La Petite *Ruthe* de Wirtemberg est longue de 12 pieds du Rhyn.

La Grande *Ruthe*, dite, l'est de 15 pieds dits.

Le Petit *Morgen* mesure seulement 150 grandes ruthes quarrées, dont chacune a 225 pieds quarrés du Rhyn, qui font 31507 pieds quarrés de France.

Le grand *Morgen* contient 400 petites ruthes quarrées, dont chacune

Monnoies, Poids, Mesures &c. a 144 pieds quarrés du Rhyn, qui font 53771 pieds quarrés de France: or,
 47 Grands Morgens de Wirtemberg font 78 arpens de France, &
 36 Petits Morgens dits 35 dits.

W I S M A R.

W I S M A R. On compte dans cette ville du Duché de Mecklembourg, appartenante à la Couronne de Suede, par *Tbaler* de 48 escalins, ou *Schillings* & pescalins de 12 *Pfenings*, ou deniers.

Voici au reste comment on divise ces monnoies, favoir:

<i>Tbaler</i> ,	<i>Gulden</i> ,	<i>Marken</i> ,	<i>Groschen</i> ,	<i>Schillings</i> ,	<i>Wittens</i> ,	<i>Pfenings</i> .
1 .	2 .	3 .	24 .	48 .	192 .	576
	1 .	1½ .	12 .	24 .	96 .	288
		1 .	3 .	16 .	64 .	192
			1 .	2 .	8 .	24
				1 .	4 .	12
					1 .	3

Les monnoies réelles de Wismar font les mêmes qui ont cours à Rostock.
 Le *Schiffpfund*, ou *Schib*, poids de commerce, contient 20 *Lth*, ou 320 *th*, il y a aussi un autre poids de ce même nom, dont on se sert pour peser le plomb & le fer, & qui est seulement de 280 *th*.
 Le *Lispfund*, ou *Lth*, pese 16 *th*. La pierre, ou *Stein* de lin, pese 20 *th*.
 La Pierre, ou *Stein* de laine & de plumes se compose de 10 *th*.
 La Livre a 32 *loths*, ou 128 *quinins*. Le *Loth* est de 4 *Quinins*.

100 *th* de Wismar font 98 *th*, poids de commerce d'Amsterdam, &
 100 *th* d'Amsterdam 102 *th* de Wismar.

Le Laft de Wismar se compose de 8 *Draems*, ou de 96 *scheffels*.

Le Laft d'Amsterdam contient 76½ *scheffels* de Wismar.

L'Aune, ou *Elle* de Wismar, est de 2 pieds, ou de 258½ lignes de France.

100 Aunes de Wismar font . 84½ aunes d'Amsterdam, &
 100 Aunes d'Amsterdam . 118½ aunes de Wismar.
 100 Pieds de Wismar font . 102½ pieds d'Amsterdam, &
 100 Pieds d'Amsterdam . 97½ pieds de Wismar.

Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.

Z A N T E.

On compte dans cette Isle & dans celle de Céfalonie, Isles de la mer Ionniene, appartenantes à la République de Venise, par *Reali* de 100 *Soldi*, ou *Aspri*.

Le *Réal*, est de 10 lire, & la *Lira* de 10 soldi.

Les monnoies réelles suivantes ont cours dans ces Isles.

Le Sequin de Venise, à	.	.	27	lire	3	f.	} plus ou moins.
Le Ducatone, ou la Giustina	.	.	13		10		
Le Ducat effectif de Venise	.	.	10		—		

Le Réal de Zante & de Céfalonie contient environ $26\frac{3}{8}$ as d'or fin, ou 391 as d'argent fin, & nous estimons qu'il vaut au pair autour de $39\frac{1}{8}$ fols, argent de Hollande.

Le poids de Zante & de Céfalonie est égal au poids fort de Venise, dont les 100 lb font $94\frac{1}{2}$ lb, poids de commerce d'Amsterdam.

Le *Bazzillo*, mesure de bled, rend $\frac{1}{2}$ sacco à Livourne.

Le *Cast* d'Amsterdam contient donc $32\frac{1}{2}$ bazzilli.

On peut voir pour les autres mesures l'article de Venise.

Zante & Céfalonie changent sur Venise.

100 Réali, contre 83 ducati 12 grossi di banco, plus ou moins.

Z E L A N D E.

On compte dans cette province de la République de Hollande par florins, ou *Gulden*, de 20 fols, ou *Stuvers*, & le sol de 16 deniers, ou *Pennin-gen*.

La Rixdale, ou *Ryksdalder*, vaut 53 fols, argent de Zélande; mais elle ne vaut dans les autres provinces de la République, principalement dans celle de Hollande, que $51\frac{1}{2}$ à 52 fols, argent courant d'Amsterdam.

Le Ducat d'or de fl. 5. 5 fols de Hollande vaut ordinairement 5 florins 7 fols, argent de Zélande.

Le change d'Amsterdam & des autres villes de Hollande est $1\frac{1}{2}$ à 2 p^o de bénéfice sur l'argent de Zélande qui est d'autant plus faible dans sa valeur intrinsèque.

Les poids & les mesures de Zélande ne different pas de ceux qui sont en usage à Amsterdam.

Monnoies,
Poids, Me-
sures &c.

Z E L L E.

ZELLE. On compte dans cette ville du Duché de Lunebourg en Allemagne par *Tbaler* de 36 *Marien-groschen*, & le *marien-groschen* de 8 deniers, ou *Pfenings* courans, comme à Brunswick.

Les autres monnoies de compte & réelles, font expliquées à l'article de Hannover.

L'argent ouvré de Zelle est du titre de 12 loths, qui répondent à 9 deniers.

La marque de l'essayeur est un cheval avec le chiffre 12.

Voici les divers poids de commerce de cette ville:

<i>Schispfund</i> , ou <i>Schß.</i>	<i>Centners</i> , ou <i>Quintaux.</i>	<i>Steins</i> , de <i>lins.</i>	<i>Lispfunds</i> , ou <i>Lß.</i>	<i>Steins</i> , de <i>laine.</i>	<i>Pfunds</i> , ou <i>ß.</i>
1	2 $\frac{1}{4}$	14	20	28	280
	1	5 $\frac{3}{5}$	8	11 $\frac{1}{5}$	112
		1	1 $\frac{3}{7}$	2	20
			1	1 $\frac{1}{5}$	14
				1	10

12 *Schß* font réputés pour un *last* ordinaire de Zelle.

La livre forte, ou *Schwerpfundt*, y pèse 320 *ß* ordinaires.

La livre ordinaire contient 32 loths, ou 120 quintins.

100 *ß* de Zelle font 98 $\frac{1}{2}$ *ß*, poids de commerce d'Amsterdam, & 100 *ß* d'Amsterdam 101 $\frac{1}{2}$ *ß* de Zelle.

Le *Last*, mesure de bled, y contient 2 $\frac{1}{2}$ *Wispels*, 10 *Scheffels*, 100 *Himzens*, ou 400 *Spints*.

Le *Last* d'Amsterdam contient 93 $\frac{7}{8}$ *himzens* de Zelle.

Le *Stübggen*, principale mesure pour les liquides, a 4 *Quartiers*, ou 16 *Næssels*, & il contient 8 *ß* pesant net d'eau claire.

Le Tonneau, au *Fass* de biere, a 4 barrils, ou *Tonnes*, dont chacun contient 26 *stübgens*.

Le Barril de miel mesure 25 $\frac{1}{2}$ *stübgens*.

100 *Stübgens* de Zelle font 326 $\frac{2}{3}$ mingles d'Amsterdam.

La *Rube*, mesure de longueur, contient 3 aunes de Zelle.

Le *Klafter*, ou la toise, y est de 3 aunes, ou 6 pieds.

L'aune, ou *Elle*, a 2 pieds, & mesure 258 lignes de France: le pied en mesure 129.

100 Aunes de Zelle font	.	84 $\frac{1}{3}$ aunes d'Amsterdam, &	<i>Monnoies, Poids, Me- sures &c.</i> <hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/> <i>ZELLE.</i>
100 Aunes d'Amsterdam	.	118 $\frac{2}{3}$ aunes de Zelle.	
100 Pieds de Zelle font	.	102 $\frac{2}{3}$ pieds d'Amsterdam, &	
100 Pieds d'Amsterdam	.	97 $\frac{2}{3}$ pieds de Zelle.	

Z U R I C H.

On compte dans le Canton de ce nom, en Suisse, par florins, ou *Gulden*, de 60 kreutzers, & le *Kreutzer* de 8 *Hellers*; & autrement, par florins de 40 escalins, ou *Schillings*, & l'escalin de 12 hellers. ZURICH

L'Ecu courant, ou la thaler, qui vaut 1 $\frac{1}{2}$ florin, se divise de la maniere suivante:

<i>Ecu, Fl. d'Empire, Fl. de Zurich, Batzes, Escalins, Kreutzers, Angsters, Hellers.</i>														
1	.	1 $\frac{1}{2}$.	1 $\frac{4}{5}$.	28 $\frac{4}{5}$.	72	.	108	.	432	.	864
		1	.	1 $\frac{2}{5}$.	19 $\frac{1}{5}$.	48	.	72	.	288	.	576
				1	.	16	.	40	.	60	.	240	.	480
						1	.	2 $\frac{1}{2}$.	3 $\frac{3}{4}$.	15	.	30
								1	.	1 $\frac{1}{2}$.	6	.	12
										1	.	4	.	8
												1	.	2

Ces monnoies ont deux valeurs, dont l'une se nomme *valeur courante* & l'autre *valeur de change*: celle-ci vaut 10 p $\frac{2}{5}$ davantage que celle-là.

La *valeur courante* est celle de l'argent du pais: & c'est aussi une valeur déterminée qu'on donne aux especes étrangères; par exemple: le louis d'or vieux de France est à 7 florins, 42 kreutzers; & les autres especes à proportion.

La *valeur de change* est celle dont on fait le payement des lettres de change, en comptant le louis d'or vieux de France à 7 florins seulement, & à proportion les autres especes.

Pour la réduction des monnoies de Zurich, on compte:

5 Ecus par	.	9 florins de Zurich.
5 Florins d'Empire	,	6 florins de Zurich.
10 Florins de change	.	11 florins courans.

Les monnoies réelles de Zurich font les suivantes, savoir:

D'Or: Le *Ducat* qui étant du poids de la $\frac{1}{2}$ pistole, vaut 4 fl. 15 kreutzers.
Et lors qu'il est du poids requis. 4 18

D'Argent: L'Ecu, ou la *Thaler* (dont le $\frac{1}{2}$ & le $\frac{1}{4}$ à prop.) 2 —

Monnoies, Poids, Mesures &c. De *Billon*: La *Batze*, à $2\frac{1}{2}$ escalins, ou $3\frac{3}{4}$ kreutzers.
 Des pieces de 1 escalin, ou *Schilling*, de $\frac{1}{2}$, & de $\frac{1}{4}$ d'escalin, à 12, 6 & 3 hellers.
 Des pieces de 2 *Hellers*.
 Au reste, le Louis d'or neuf de France est fixé à Zurich au prix de 9 fl. 45 kr.
 L'Écu neuf de France l'est aussi à 2 26 $\frac{1}{4}$

ZURICH.

La ville & le Canton de Zurich font fabriquer des especes pour la valeur de $297\frac{1}{4}$ florins de Zurich, d'un marc d'or fin, & $20\frac{1}{2}$ fl. d'un marc d'argent fin; ce qui établit entre l'or & l'argent, la proportion de 1 à $14\frac{1}{2}$.

Le florin, valeur de change de Zurich, contient ainsi 18 as d'or fin, ou environ 261 as d'argent fin; & le florin courant $16\frac{40}{100}$ as d'or fin, ou environ $237\frac{80}{100}$ as d'argent fin: Le florin de change vaut par conséquent $26\frac{1}{3}$ sols, argent de Hollande, & le florin courant $23\frac{2}{3}$ dits.

Le titre de l'or œuvré de Zurich est de $19\frac{1}{2}$ carats, & celui de l'argent œuvré de $13\frac{1}{2}$ loths, ou 10 deniers 3 grains; la marque des essayeurs de cette ville, est la lettre Z.

On se sert à Zurich de deux poids, qu'on nomme l'un poids fort & l'autre poids foible: la livre du poids foible, qui sert seulement à peser la soie, répond à 8822 grains, poids de France, qui font 9758 as, poids de troyes de Hollande. Elle se divise en 2 marcs, 16 onces, ou 32 loths. Le marc de ce poids, qui est celui dont on se sert pour peser l'or & l'argent, en espee & en matiere, répond à 4879 as, poids de troyes de Hollande, il se divise en 8 onces, 16 loths; le *Loth* en 4 quintlis; le *Quintli* en 4 deniers ou fenins, & le *Fenin*, en 17 *As* de Zurich.

La Livre, poids fort, dont se servent les épiciers & autres marchands, est composée de 18 onces, ou 36 loths, & répond par conséquent à 9925 grains, poids de France, qui font 10978 as, poids de troyes de Hollande

8 lb, poids fort, en font 9, poids foible, ou 18 marcs de Zurich.

100 Marcs de Zurich répondent à $95\frac{3}{7}$ marcs, poids de troye de Hollande.
 100 lb, poids fort de Zurich, à $94\frac{1}{2}$ lb, poids de commerce d'Amsterd.
 100 lb, poids foible, dits, à . . . 106 $\frac{1}{5}$ lb, poids de commerce d'Amsterd.

La *Mütte*, mesure de bled, contient 4 *Viertels*, 16 *Vierling*, 36 *Immi*, ou 64 *Mœssli*.

Le *Malter*, mesure à fruits, contient 16 viertels, 64 vierlings, ou 256 mœssli.

Le *Maas*, mesure de sel, contient 4 viertels.

Le viertel de bled mesure à la jauge 1042 $\frac{1}{2}$ pouces cubés de France.
 Le viertel de fruits en mesure 1053 $\frac{1}{2}$, &
 Le viertel de sel 1159 $\frac{1}{2}$

Le Last d'Amsterdam contient donc 141 $\frac{1}{2}$ viertels de bled, ou 139 $\frac{1}{2}$ viertels *Monnoies, Poids, Mesures &c.*
de fruit, ou 126 $\frac{1}{2}$ viertels de sel.

On se fert à Zurich de trois mesures, pour les matieres liquides, favoir: *z u r i c h.*

Le Maas vieux mesure 116 $\frac{3}{4}$ pouces cubes de Zurich, ou 92 pouc. cub. de Fr.

Le Maas nouveau de cabaret est de 105 $\frac{1}{12}$ pou. de Zur., ou 82 $\frac{1}{2}$ pou. de Fr.

Le Maas d'huile est de . . . 86 pou. de Zur., ou 67 $\frac{1}{3}$ pou. de Fr.

100 Maas vieux font donc . . . 153 $\frac{1}{2}$ mingles d'Amsterdam.

100 Maas de cabaret . . . 138 dites, &

100 Maas d'huile . . . 112 $\frac{1}{2}$ dites.

Le Maas n'est, au reste, qu'une partie du Saum, qui est la plus grande des mesures dont on fait usage à Zurich.

Le Saum se divise en 1 $\frac{1}{2}$ eimer, 6 viertels, 48 kopf, 96 maas, 192 quartli, ou 384 stotien. L'Eimer a 4 viertels, & le Viertel 8 Kopf, ou 16 Maas.

L'Aune de Zurich a 2 pieds de Zurich, ou 266 lignes de France.

100 Aunes de Zurich font donc 87 aunes d'Amsterdam, &

100 Aunes d'Amsterdam . . . 115 aunes de Zurich.

100 Pieds de Zurich font 105 $\frac{5}{9}$ pieds d'Amsterdam, &

100 Pieds d'Amsterdam . . . 94 $\frac{3}{4}$ pieds de Zurich.

La Rutbe, ou perche de Zurich, est de 10 pieds de long, & le pied de 10 pouces.

Le Juchart, mesure d'arpentage, est un terrain de 360 ruthes quarrées; or 18 arpens de terre de France, font 19 jucharts de Zurich.

Cours des changes de Zurich.

Sur Amsterdam, 180 fl. de change contre . . . 91 rixd. bco. pl. ou m.

Geneve, 60 fl. de ch. avec $\frac{1}{4}$ p $\frac{3}{4}$ de gain ou p. 100 liv. courantes.

Leipzig, 99 pistoles pl. ou m. . . 100 pistoles, en foire.

Lyon, . . . 100 fl. cour. pl. ou m. . . 250 livres.

Venise, . . . 11 kr. de ch. pl. ou m. . . 1 lira mon. piccola.

Vienne, . . . 106 fl. cour. pl. ou m. . . 100 fl. courans.

On tire les lettres de change à Zurich, sur les villes ci-dessus, à diverses échéances, & principalement à une ou plusieurs usances.

L'Usô, ou Usance des lettres de change de Hollande & d'Allemagne, est de 14 jours après vue: il n'y a, au reste, rien de fixe touchant les jours de faveur.



Monnoies,
Poids, Mesures &c.

A V E R T I S S E M E N T.

Depuis l'impression de l'article de cet ouvrage qui concerne les *Etats-Unis de l'Amérique*, nous avons appris que le Congrès avoit publié la Résolution suivante.

EN CONGRES, le 18 Mars 1780.

Attendu que les *Etats-Unis* se sont vus forcés à entrer en cette Guerre juste & nécessaire, dans un tems où il n'y avoit pas encore de Gouvernements Civils établis d'une manière régulière, & pourvus d'une autorité suffisante pour lever les Taxes par voie légale, ou pour assigner des fonds à l'effet de servir au remboursement des Billets de crédit, que la nécessité des tems les forçoit à faire circuler, & avant que les Puissances de l'*Europe* fussent suffisamment convaincues de la justice de leur Cause ou de l'événement probable de la contestation, pour leur donner du secours ou du crédit: En conséquence de quoi, la quantité de leurs Billets s'augmentant au-delà de la Somme nécessaire pour servir comme moyen de circulation, & des Fonds spécifiques manquant en même tems, sur lesquels la sûreté du remboursement pût se fonder, ils ont vu ces Billets perdre chaque jour de leur valeur, nonobstant tout effort qu'on pût faire pour les soutenir, au point qu'ils sont reçus à présent, comme d'un commun accord, dans la plus grande partie des *Etats-Unis*, du moins à raison de 39 quarantièmes parties au-dessous de leur valeur nominale, & qu'ils continuent de rester dans un état de discrédit, qui porte le plus grand préjudice au bien public, dérange les Finances de l'Etat, & met les plus grandes entraves aux dispositions nécessaires pour la défense de la Patrie: Et attendu qu'aujourd'hui les *Etats-Unis* sont pleinement en droit de remédier à ces maux, leur *Indépendance* étant solidement assurée, leurs Gouvernements Civils établis & en vigueur, & leurs Citoyens remplis d'ardeur à servir la Cause commune; pour lequel effet il est nécessaire de travailler promptement à réduire la quantité du Papier-Monnoie en circulation, ainsi qu'à établir & assigner des Fonds, qui assurent le remboursement ponctuel des Billets.

ACES CAUSES il a été résolu: Que les Etats respectifs continueront de porter au Trésor *Continental*, par la voie des Taxes ou autres, leurs Quotes entières de la Somme de 15 Millions par mois, ainsi qu'elles ont été fixées par la Résolution du 7 Octobre 1769, ce nonobstant au contraire une Clause de la Résolution du 23 Février dernier, pour laisser en arriere deux tiers des dites Quotes: Et que les Etats seront exhortés ultérieurement à pourvoir à ce que l'on continue pareillement à porter au dit Trésor leurs Quotes respectives chaque mois, jusqu'au mois d'Avril 1781 inclusivement: Qu'il fera

reçu de l'Argent & de l'Or en paiement des dites Quotes, à raison d'une *Piastre Espagnole* en *Especies* pour quarante Dollars en Papier des Billets actuellement en circulation: *Monnoies, Poids, Mesures &c.*

Que les dits Billets, à mesure qu'ils entreront au Trésor, ne seront pas remis en circulation, mais détruits, excepté ceux qui y entreront durant les mois de Janvier & de Février, & qui pourront être nécessaires pour payer des Contrats déjà passés: Qu'à mesure que les dits Billets entreront pour être détruits, & qu'il sera établi des Fonds (ainsi qu'il sera dit ci-après) pour le paiement des Billets restans, il en fera mis de nouveaux en circulation, qui cependant ne pourront pas passer, pour quelque raison que ce soit, la vingtième partie de la Somme nominale des Billets, portés en Caisse pour être détruits:

Que les Billets, qui seront mis en circulation, seront rachetables en *Especies* dans six ans d'ici, & porteront en attendant Intérêts à raison de 5 pour cent, également payables en *Especies* lors du remboursement des Billets, ou annuellement au choix du Porteur, aux Bureaux respectifs d'Emprunt du *Continent*, en Lettres de change de bonne valeur courante, tirées par les *Etats-Unis* sur leurs Commissaires en *Europe*, à raison de 4 Shillings 6 Deniers Sterlings par *Dollar*:

Que les dits nouveaux Billets seront assignés sur les Fonds de chaque Etat respectif établis à cet effet: qu'ils seront signés par des Personnes à ce autorisées; & que le crédit de tous les *Etats-Unis* sera engagé pour leur paiement, au cas que quelqu'un des Etats, sur les Fonds duquel ils auroient été affectés, fût mis, par les événemens de la Guerre, hors d'état de les rembourser; lequel engagement des *Etats-Unis*, & celui de tirer des Lettres de change pour le paiement des Intérêts comme ci-dessus, seront exprimés au dos des Billets à mettre en circulation, & signés par un Commissaire, nommé à cet effet par le Congrès: Que la forme des Billets à mettre en circulation sera comme il suit: *Il sera payé au Porteur du présent Billet..... Dollars d'Espagne en Species, le 31 Décembre 1786, avec les Interêts en mêmes Species, à raison de 5 pour cent par an, par l'Etat de..... conformément à un Acte de l'Assemblée législative du dit Etat en date du 1780.* Et la Garantie en dos du Billet sera comme il suit: *Les Etats-Unis garantissent le paiement du Billet ci-contre, & tireront des Lettres de change pour acquitter les Intérêts annuellement, si on le requiert, conformément à une Résolution du Congrès du 18 Mars 1780:*

Que les dits nouveaux Billets seront tirés sous la direction du Conseil de la Trésorerie, en proportion convenable pour chaque Etat respectif, suivant les Quotes à payer par eux chaque mois, comme il a été dit ci-dessus; & qu'ensuite ils seront déposés aux Bureaux d'Emprunt du *Continent* dans les Etats respectifs, où des Commissaires à ce nommés par le Congrès, de concert avec telles Personnes que chaque Etat respectif choisira, vaqueront à la signature des dits Billets; laquelle néanmoins n'aura

Monnoies, Poids, Mesures &c. lieu qu'à mesure de la proportion ci-dessus fixée d'un Billet pour vingt des anciens Billets portés en Caisse pour être détruits, & qui seront déposés à cet effet aux dits Bureaux d'Emprunt :

Qu'à mesure que les dits nouveaux Billets seront signés & complettés, les Etats respectifs, sur les Fonds desquels ils seront affectés, en recevront six dixiemes parties; que les autres resteront à la disposition des *Etats-Unis* & seront portés au crédit des Etats, sur les Fonds desquels ils sont assignés; ce dont les Comptes seront arrêtés conformément à la Résolution du 6 Octobre 1779 :

Que les dits nouveaux Billets seront recevables en paiement des dites Quotes par mois, sur le même pied fixé ci-dessus à l'égard des Espèces; & que les Intérêts en seront portés en compte aux Etats respectifs jusqu'au jour que le paiement en échoit :

Que telle partie des Intérêts des Billets assignés sur chaque Etat, laquelle aura été payée par les *Etats-Unis* en Lettres de change, sera portée à la charge de cet Etat; & que les Comptes en seront réglés conformément à la sus-dite Résolution du 6 Octobre 1779 :

Que, lorsqu'on aura payé les Intérêts de quelqu'un des Billets qu'il a été résolu de mettre en circulation, avant que le Capital en ait été remboursé, un tel Billet sera d'abord échangé pour un autre de la même teneur, & qui portera date à compter de l'expiration de l'année pour laquelle les Intérêts auront été payés :

Que les Etats respectifs seront exhortés à établir des Fonds pour leurs Quotes dans les dits nouveaux Billets; lesquels Fonds soient d'un assez grand rapport pour en éteindre ou rembourser annuellement une fixieme partie, à compter du 1er. Janvier prochain.

Cette résolution n'a rien qui doive surprendre. Nous avons annoncé le discrédit affreux dans lequel étoient tombés les anciens billets du Congrès; les circonstances malheureuses qui cautoient ce discrédit continuant, il étoit naturel d'en prévoir la réduction. (*Voyez ce que nous en avons dit p. 101.*)



I. Table du contenu d'or & d'argent fin des monnoies de compte ou imaginaires de divers païs, & de leur valeur intrinseque en argent effectif de Hollande.

		Contenu		Réduction en	
		D'or fin	D'arg. fin	arg. de Holl.	
		As. 100	As. 100	fl.	s. d.
<i>Aix la Chap.</i>	I Rthl. d'esp. de 8 fl., 12 fl. ou 72 mares cour.	* 28. 40	* 405. —	2.	— 8
	I Rthl. cour. de 6 fl., 9 fl. ou 54 mares courans.	* 21. 30	* 304. —	1.	10. 6
<i>Amsterdam.</i>	I L vls. de 6 fl. 20 fl., ou 240 g vls. beo.	* 86. 22	* 1283. 40	6.	3. 4
	I Rxd. de 50 f. ou 100 g vls. beo.	* 35. 92	* 534. 75	2.	13. 7
	I Fl. de 20 f. ou 40 g vls., ou 320 g beo.	* 14. 37	* 213. 90	1.	1. 6
	I L vls. de 6 f. 20 fl. ou 240 g vls. courans.	82. 20	223 76	6.	2. 6
	I Rxd. de 50 f. ou 100 g vls. courans.	34 25	509. 90	2.	11. —
<i>Aragon, Augsbourg,</i>	I Fl. de 20 f. 40 g vls., ou 320 g courans.	13 70	203 90	1.	— 6½
	I L de 10 réaux 20 f. ou 320 g à présent.	30. 19	470. 22	2	7 —
	I Rthl. de 1½ fl. ou 90 kr. valeur giro,	* 32. 30	463. 29	2.	6. 6
	I Fl. de 60 kr. dite.	* 21. 50	308. 86	1.	10. 15
	I Rthl. de 1½ fl. ou 90 kr. courans.	* 25. 40	364. 80	1.	16. 8
<i>Basle,</i>	I Fl. de 60 kr. courans.	* 16. 90	243 20	1.	4. 6
	I Rthl. de 1½ fl. ou 90 kr. en Louis d'or,	25. 19	—	1.	17. —
	I Rthl. de 1½ fl. ou 90 kr. en argent blanc,	—	* 374. —	1.	10. 6
	I Rthl. de 1½ fl. 3 l. 60 f. ou 10 kr. de charge.	31. 60	456. 42	2.	5. 10
	I Fl. de 15 batzes, ou 60 kr. de change.	17. 55	253. 56	1.	5. 6
<i>Barcelonne.</i>	I Rthl. de 1½ fl. 3 l. 60 f. ou 108 kr. courans.	* 29. —	420. —	2.	2. —
	I Fl. de 15 batzes ou 60 kr. courans.	* 16. —	233. 33	1.	3. 5
	I L de 10 rx. 20 f. ou 240 d. avant 1772.	18. 34	272. 0	1.	7. 4
	Depuis 1772 jusqu'à Juillet 1779.	18 34	268. 87	1.	6. 13
	Depuis Juillet 1779.	17 25	268 87	1.	6. 13
<i>Bergame,</i>	I Scudo de 7 l. ou 140 f. corrente.	23. 17	342. 37	1.	14. 4
	I L de 20 f. ou 240 g corrente.	3. 31	48 91	—	4. 14
<i>Berlin,</i>	I L de 30 gr. argent de banque.	31. 48	454. 57	2.	6. 5
	I Rthl. de 24 gr. en Frks. d'or à 5 Rthle.	15. 19	—	1.	17. —
<i>Berne,</i>	I Rthl. de 24 gr. argent courant.	24. —	347. 43	1.	14. 12
	I L de 10 batzes, 20 f. règlement de 1744.	10. 19	148. 9	—	14. 13
<i>Bologne,</i>	I L de 10 batzes, 20 f. courans.	* 9. 60	* 139 30	—	13 15
	I Scudo de 85 bolognini di cambio.	30. 19	456. 92	2	5. 11
	I L de 2 paoli ou 20 f. ou bolognini di cambio	7. 10	105. 50	—	10. 12
<i>Bolzan,</i>	I L de 2 paoli ou 20 f. correnti.	6 90	* 104. 90	—	10. 8
	I Scudo de 93 kr. arg. de change.	35. 6	—	2.	11. 8
	I Rthl. de 1½ fl. ou 90 kr. de change.	33 93	—	2.	9. 14
	I Rthl. de 1½ fl. ou 90 kr. monnoie longue.	25 77	364. 80	1.	16. 8
<i>Breme,</i>	I Fl. de 60 kr. monnoie longue.	17. 18	243 20	1.	4. 6
	I Fl. de 60 kr. valeur de foire.	* 16. 8	* 233 80	1.	3. 8
	I Rthl. de 72 gr. en Frédéricicks d'or.	25. —	—	1.	16. 12
	I Rthl. de 72 gr. courans.	—	—	1.	16. 8
<i>Breslau,</i>	I L de 30 gr. de banque	31. 48	* 364. 8	2.	6. 5
	I Rthl. de 1½ fl. ou 90 kr. en Frédéricicks d'or.	25. 19	—	1.	17. —
<i>Brunswick,</i>	I Rthl. de 1½ fl. ou 90 kr. courans.	* 24. —	* 347. 43	1	14. 12
	I Rthl. de 24 Ggr. en Carls d'or.	25 19	—	1.	17. —
	I Rthl. de 24 Ggr. courans.	* 25. 5	364. 80	1.	16. 8

		Contenu		Réduction en	
		D'or fin	D'arg. fin	arg. de Holl.	Fl. s. d.
		ls. 100.	As. 100.	Fl. s. d.	
<i>Bruxelles,</i>	1 L vls. de 20 fl. 120 f. ou 240 g vls. de charge.	83 82	1216. 52	6 1. 10	
	1 Rxl. de 8 fl. 48 f. ou 96 g vls. de charge.	33. 53	480. 05	2. 8. 10	
	1 Fl. de 20 fl. 20 g vls. ou 320 g de change.	13. 97	202. 77	1. — 4	
	1 L vls. de 20 fl. 120 f. ou 240 g vls. courans.	71. 85	1040 32	5. 4 1	
	1 Rxl. de 8 fl. 48 f. ou 96 g vls. courans.	28. 74	47. 13	2. 1. 12	
<i>Canaries,</i>	1 Fl. de 20 f. 40 g vls. ou 320 g courans.	1 97	173 38	— 17 5	
	1 Real courant de 8 quarts à présent.	2. 42	37 64	— 3. 12	
	1 Thal. de 30 Albus de Hesse.	25. 2	364. 80	1. 16. 8	
<i>Céde,</i>	1 L'arg. ou tal. de 10 mas, ou 100 condorines.	59 —	780. —	3. 18. —	
<i>Cologne,</i>	1 Thal. de 1/2 fl. d'espece, ou 60 kr. cour. suivant l'ordonnance de 1736.	21. 54	301. —	1. 10. 2	
	1 Thal. de 1 1/2 fl. ou 87 1/2 kr. courans dit.	21. —	293. 47	1. 9. 6	
<i>Copenhague,</i>	1 Rdl. d'espece de la fabric. de 1776.	35. 28	530. 70	2. 13. 1	
	1 Rdl. de 6 marcs ou 96 fl. cour. de Danemarck.	28. 73	431. 75	2. 3 3	
<i>Curacao,</i>	1 Piaſtre de 8 rx. ou 48 f.	28. 13	409 7	2. — 15	
<i>Dantzick,</i>	1 Fl. de 30 gr. courans.	5. 94	86. 81	— 8. 11	
<i>Dublin,</i>	1 L de 20 f. ou 240 d. <i>Irish.</i>	140. 14	2129. 58	10. 13. —	
<i>Dunkerque,</i>	1 L vls. de 6 fl. 20 fl. ou 240 g vls.	48. 23	666 52	3. 9 10	
	1 Ecu de 3 l. 8 fl. 48 f. ou 60 f.	19. 29	278. 01	1. 7. 14	
	1 Fl. de 20 fl. ou 40 g vls.	8 4	116. 9	— 1. 10	
<i>Elfenor,</i>	1 L de 20 f. ou 240 g tournois.	6. 43	92. 87	— 9. 5	
	1 Rosenoble de 4 1/2 ril d'espece.	162. 95	2446. 50	12. 4. 10	
	1 Rfl. d'espece de 48 f. pour les droits du Sund.	34. 30	5 6. 7	2. 11. 10	
	1 Rfl. couronne, de 48 f. couronne. dit.	30. 49	458. 73	2. 5. 14	
<i>Empire,</i>	1 Rdl. courante, de 48 f. courans, dit.	28. 70	431 7.	2. 3. 3	
	1 Rthl. de 2 fl. valeur de constitution.	35. 78	540. 44	2. 14. —	
	1 Thal. de 1 1/2 fl. même valeur.	26. 84	405. 53	2. — 8	
	1 Fl. de 60 kr. même valeur.	17 89	270. 21	1. 7. —	
	1 Rthl. de 2 fl. valeur courante de convention.	— —	486. 16	2. 8. 10	
<i>Espagne,</i>	1 Thal. de 1 1/2 fl. même valeur.	— —	364. 80	1. 16. 8	
	1 Fl. de 60 kr. même valeur.	— —	243. 20	1. 4. 5	
	1 Pistole de 32 rx. de p ^h e, avant 1772.	102. 72	159 18	7 13. —	
	1 Ducat de change de 375 maravedis, dit.	35. 41	527. 5	2. 12. 12	
	1 Piaſtre de 8 rx. de plate, dit.	25. 68	382. 28	1. 18. 4	
	1 Pistole depuis 1772 jusqu'à 1779.	102 72	1505. 70	7 10. 8	
	1 Ducat de change de 375 maravedis, dit.	35. 41	518. 97	2 11. 14	
	1 Piaſtre de 8 rx. de plate, dit.	25 68	3 6. 42	1. 17. 11	
	1 Pistole depuis Juillet 1779.	96. 30	1505. 70	7. 10. 8	
	1 Ducat de change de 375 maravedis dit.	33. 19	518. 97	2. 11. 14	
	1 Piaſtre de 8 rx. de plate. dit.	24. 15	376. 42	1. 17. 11	
<i>Florence,</i>	1 Real de plate vieille, dit.	3. 10	47. 5	— 4. 11	
	1 Real de vellon, dit.	1. 60	25. —	— 2 8	
	1 Scudo d'or de 7 1/2 l. ou 90 crazie.	40. 40	588 80	2. 13. 14	
	1 Ducato de 7 l. ou 140 f., ou 1680 g.	37. 90	549. 60	2. 15. —	
<i>France,</i>	1 L'zza de 5 1/2 l. ou 115 f. moneta buona.	31. 10	451. 40	2 5. 2	
	1 L de 1 1/2 pa d'or, 12 crazie, ou 20 f. moneta buona.	5. 40	78. 62	— 7. 14	
	1 Ecu de 3 l. 60 f. ou 720 g tournois.	19. 54	284 92	1. 8. 8	

		Contenu		Réduction en	
		d'or fin	d'arg. fin	arg. de Holl.	
		As, 100.	As, 100.	Fl.	s. d.
France,	I L. de 20 f. ou 240 q tournois.	6. 51	94. 97	-	9. 8
Francfort sur	Meyn, I Thl. de 1½ fl. ou 22½ batz. de ch.	24. 40	*344. —	1. 14.	7
	I Thl., de 1½ fl. 22½ batzes, ou 90 kr. de conv.	* 25. 70	364. 80	1. 16	8
	I Thl., de 1½ fl. 22½ batzes, ou 90 kr. en louis d'or.	25. —	—	1. 16.	12
Genes,	I Scudo d'oro marche, fuori di bco.	57. 30	854. 52	4. 5.	8
	I Scudo d'argento, de 174½ f. fuori di bco.	46. 81	698. 24	3. 9	13
	I Pezza di banco, de 5 l. di permesso.	33. 75	499. 32	2. 15.	15
	I Pezza de 5½ l. ou 115 f. fuori di bco.	30. 80	459. 37	2. 6.	—
	I Scudo di Cambio de 4½ l. ou 92 f. fuori di bco.	24. 64	367. 50	1. 16.	12
	I £ de 20 f. fuori di bco. ou courans.	5. 35	79. 89	—	8. —
Geneve,	I Ecu de 3 l. 60 f. ou 126. f. de Geneve.	32. 22	467. 98	2. 6.	12
	I Fl. de Geneve de 20 f. de Geneve.	3. 7	44. 57	—	4. 7
Hambourg,	I Rthl., de 3 marcs, 8 ß vls., 48 ß lubs, ou 96 q vls. bco.	* 35. 54	532. —	2. 13.	4
	I Thl. de 2 marcs, 32 ß lubs, ou 64 q vls bco.	* 23. 69	354. 6.	1. 15.	8
	I Rthl. de 3 marcs, ou 48 ß lubs, ou 576 q lubs cour.	* 28. 66	429. —	2. 2.	14
	I Marc de 16 ß lubs, ou 192 q lubs courans.	* 9. 55	143. —	—	14. 5
Hannovre,	I Rthl. de 36 Marien-Groschen courans.	26. 84	405. 33	2. —	9
	I Rthl. de 36 M. Gr. en Georges d'or de 5 Rthl.	25. 19	—	1. 17.	—
Konigsberg,	I Thl. de 24 Ggr. courans de Prusse.	* 24. —	347. 43	1. 14.	12
	I Fl. de 30 gr. courans de Prusse.	* 8. —	115. 81	—	11. 9
Leipzig,	I Thl. de 24 Ggr. courans de Saxe.	* 25. 50	364. 80	1. 16.	8
	I Thl. de 24 Ggr. en Louis d'or à 5 Thl.	25. —	—	1. 16.	12
Liege,	I Thl. de 4 fl. 8 ß, ou 80 f. courans.	33. 57	492. 16	2. 9.	4
	I Fl. de 2 ß, ou 20 f. courans.	8. 39	123. 3	—	12. 5
Lisbonne,	I Millerées de 10 tostoens, ou 1000 rées.	42. 75	577. 10	2. 17.	12
	I Cruz. velho de 4 tostoens, 10 reales, ou 400 rées.	17. 10	230. 84	1. 3.	1
Livourne,	I Pezza de 8 reali, ou 6 lire, moneta lunga.	31. 11	451. 42	2. 5.	2
	I £ de 12 crazie, ou 20 f. moneta lunga.	5. 18	75. 23	—	7. 8
	I £ de 1½ paoli, ou 20 f. moneta buona.	5. 41	78. 50	—	7. 14
Londres,	I £ de 20 f. ou 240 d. sterlings.	151. 11	2295. 21	11. 9.	8
Lubeck,	I Rthl. de 3 marcs, ou 48 ß lubs courans.	* 28. 66	429. —	2. 2.	15
	I Marc de 16 ß lubs courans.	* 9. 55	143. —	—	14. 5
Lucque,	I Scudo d'oro de 7½ l. ou 150 f. di lira.	36. 89	535. 28	2. 13.	8
	I Ducato della fetta de 158¾ f. di lira.	38. 96	565. 43	2. 16.	8
	I £ de 20 f. correnti di Lucca.	4. 92	71. 37	—	7. 2
Madras,	I Pagode de 36 fanoins.	61. 60	—	4. 10.	—
	I Roupie de 10 fanoins.	—	237. 50	1. 3.	12
Malte,	I Scudo de 12 tari d'argent.	* 27. —	*382. —	1. 18.	4
	I Scudo de 12 tari de cuivre.	* 18. —	255. —	1. 5.	8
Mexique,	I Piastre de 8 réaux ou 272 maravedis de plata				
	mexicanos avant 1772.	34. 11	507. 72	2. 10.	12
	Depuis 1772 jusqu'à 1779.	34. 11	499. 94	2. 10.	—
	Depuis le 27 Juillet 1779.	31. 97	499. 94	2. 10.	—
Milan,	I Scudo imperiale de 117 f. imperiali.	41. 4	609 20	3. —	15
	I Scudo corrente de 115 f. correnti.	28. 50	423 10	2. 2.	5
	5 £ ou 100 f. imperiali.	35. —	520. —	2. 12.	—
	5 £ ou 100 f. correnti.	24. 30	368. —	1. 16.	12

		Contenu		Réduction en	
		d'or fin	d'arg. fin	arg. de Holl.	
		As, 100	As, 100	Fl.	s. d.
<i>Modene,</i>	1 \mathcal{L} de 20 f. ou 240 g correnti.	2. 40	36. 70	-	3. 10
<i>Munich,</i>	1 Thl. de $1\frac{1}{2}$ fl. ou 90 kr. depuis 1766.	22. 20	304. —	1. 10.	7
	1 Fl. 20 gr. 24 landmüntze, ou 60 kr. courans.	14. 80	202. 67	1. —	4
<i>Nanci,</i>	1 \mathcal{L} de 20 f. ou 240 g , valeur de Lorraine.	5. 4	73. 53	-	7. 5
<i>Naples,</i>	1 Ducato di regno, de 5 tari, ou 10 carlini.	27. 47	413. 67	2. 1.	5
<i>Navarre,</i>	1 \mathcal{L} de 60 maravedis, à présent.	5. $1\frac{1}{2}$	78. 42	-	7. 14
	1 Ducado de 10 $\frac{3}{8}$ reales, à présent.	32. 77	512. 35	2. 11.	4
	1 Real de 36 maravedis.	3. 1	47. 5	-	4. 12
<i>Nové,</i>	1 Scudo d'oro marche, valeur di bco.	62. 79	928. 97	4. 12.	14
	1 Scudo dit, valeur fuori di bco.	57. 30	854. 65	4. 5.	7
<i>Nuremberg,</i>	1 Thl. de $1\frac{1}{2}$ fl. 30 gr. ou 90 kr. bco. ou cour.	* 25. 80	364. 80	1. 16.	8
	1 Thl. de $1\frac{1}{2}$ fl. 30 gr. ou 90 kr. en Louis d'or.	25. 19	—	1. 17.	—
	1 Thl. de $1\frac{1}{2}$ fl. 30 gr. ou 90 kr. argent blanc.	21. 50	304. —	1. 10.	6
	1 Fl. de 20 gr. ou 60 kr. dit.	14. 50	202. 70	1. —	4
<i>Parme,</i>	1 \mathcal{L} de 20 f. ou 240 g , di Parma.	* 1. 75	* 26. 25	-	2. 10
<i>Pegu,</i>	1 Tical.	—	* 320. —	1. 12.	—
<i>Pernau,</i>	1 Rthl. de 64 weiffes, ou 80 copeks.	25. 20	350. —	1. 15.	—
<i>Perse,</i>	1 Toman de 100 mamoudis.	—	2777. —	13. 17.	11
<i>Pologne,</i>	1 Fl. de la grande Pologne.	4. 47	67. 55	-	6. 12
	1 Fl. de la petite Pologne.	8. 95	135. 11	-	13. 8
<i>Pondicheri,</i>	1 Pagode de 24 fanoins.	60. 60	—	4. 9.	1
	1 Roupie de 16 annas, ou 30 f.	—	230. —	1. 3.	—
<i>Prague,</i>	1 Thl. de $1\frac{1}{2}$ fl. 90 kr. ou 120 gr. courans.	25. 77	364. 80	1. 16.	8
	1 Fl. de 60 kr. ou 80 gr. courans.	17. 18	243. 20	1. 4.	5
<i>Ratisbonne,</i>	1 Thl. de $1\frac{1}{2}$ fl. ou 90 kr. cour. de convention.	25. 77	364. 80	1. 16.	8
<i>Revel,</i>	1 Rthl. de 64 wittens, ou 80 copecks.	25. 50	349. 90	1. 14.	15
<i>Riga,</i>	1 Rthl. d'Albert, de 90 gros.	* 35. —	* 506. —	2. 10.	10
	1 Rthl. courant de 60 ferdings.	* 25. 20	* 371. 25	1. 17.	3
<i>Rome,</i>	1 Scudo di stampa, de 1523 mezzi quatrini.	52. 50	769. 20	3. 16.	14
	1 Scudo di stampa, de 1525 mezzi quatrini.	52. 60	770. 20	3. 17.	—
	1 Scudo monneta, de 1000 mezzi quatrini.	34. 50	505. —	2. 10.	8
<i>Rostock,</i>	1 Rthl. de 3 marc, ou 48 fl lubs courans.	* 29. 40	429. —	2. 2.	15
	1 Marc de 16 fl courans.	* 9. 80	143. —	-	14. 5
<i>Russie,</i>	1 Rouble de 100 copecks en arg. blanc, Ukafede 1755.	31. 50	430. —	2. 3.	—
	1 Rouble de 100 copecks en cuivre.	31. 3	* 423. 64	2. 2.	6
	1 Rouble de 100 copecks en assignations.	* 31. 19	* 425. 74	2. 2.	8
<i>St. Eustache,</i>	1 Piafre de 8 réaux en 48 f. courans.	24. 87	363. 63	1. 16.	5
<i>St. Gall,</i>	1 Fl. de 10 fl , 15 batzes, ou 60 kr. de ch.	18. 40	265. 30	1. 6.	8
	1 Fl. de 10 fl , 15 batzes, ou 60 kr. courans.	* 15. 20	* 220. —	1. 2.	—
<i>St. Remo,</i>	1 \mathcal{L} de 20 f. ou 240 g courans.	* 5. 60	—	-	7. —
<i>Sardaigne,</i>	1 \mathcal{L} de 20 f. ou 240 g di Sardegna.	7. 56	110. 58	-	11. —
<i>Siam,</i>	1 Tical d'or de 8 fouangs, ou 16 bifés.	302. —	—	22. 2.	4
	1 Tical d'argent de 8 fouangs, ou 16 bifés.	—	372. 40	1. 17.	4
<i>Sicile,</i>	1 Onza de 30 tari, ou 600 grani.	83. —	1247. —	6. 4.	2
	1 Ecu de 2 fl. 12 tari, ou 240 grani.	33. 20	496. 40	2. 9.	17
<i>Smirne,</i>	1 Ecu au lion, ou piafre de 100 mines.	* 19. —	* 264. —	1. 6.	6
<i>Straßbourg,</i>	1 Ecu de $1\frac{1}{2}$ fl. 3 l. 15 fl 60 f. ou 90 kr.	19. 54	284. 92	1. 8.	8

		Contenu		Réduction en	
		d'or fin	d'arg. fin.	arg. de Holl.	
		As, 100	As, 100	Fl. s. d.	
Strasbourg,	1 Fl. 2 l. 10 ſ, 15 batzes, 40 f. ou 60 kr.	13. 2	189. 94	19.	—
Suede,	1 Rdl. d'espece de 48 ſ.	* 36. 10	534. —	2. 13.	11
	1 Thl. de 4 marcs, ou 32 oeres, mon. d'argent.	* 6. 2	89. —	8.	15
	1 Thl. de 4 marcs, ou 32 oeres, mon. de cuiv.	* 2. 1	29. 67	3.	—
Surate,	1 Roupie de 16 annas, ou 32 ponnes.	17. 30	238. —	1. 3.	12
Surinam,	1 Fl. de 20 f. ou 320 g.	11. 34	166. 50	16. 10.	½
Trieste,	1 Fl. de 5 l. 60 kr. ou 100 f. cour. de Vienne.	17. 18	243. 20	1. 4.	5
	1 Fl. de 5 l. 60 kr. ou 100 f. cour. de Trieste.	16. 50	* 230. —	1. 3.	—
Turin,	1 Scudo de 3 l. ou 60 f. de Piémont.	45. 37	663. —	3. 6.	5
	1 L de 20 l. ou 240 g.	5. 56	110. 50	11.	4
Turquie,	1 Piaſtre de 100 mines, ou aspres.	* 18. —	268. 33	1. 16.	13
Valence en	Eſpagne, 1 L de 10 rx. ou 20 f. à préſent.	24. 15	376. 85	1. 17.	11
Veniſe,	1 Ducato de 6½ l. 24 gr. ou 124 f. di beo.	31. 77	469. 54	2. 6.	15
	1 Ducato de 6½ ou 124 f. correnti piccoli.	20. 52	303. 24	1. 10.	5
Vienne,	1 Thl. de 1½ fl. 30 gr. ou 90 kr. courans.	25. 94	364. 80	1. 16.	8
	1 Fl. de 20 gr. ou 60 kr.	17. 29	243. 20	1. 4.	5
Zante,	1 Real de 10 l. ou 100 f.	26. 60	* 391. —	1. 19.	2
Zurich,	1 Thl. de 1½ fl. 72 ſ, ou 108 kr. de change.	32. 40	* 468. —	2. 6.	14
	1 Fl. de 40 ſ, ou 60 kr. de change.	18. —	* 260. —	1. 6.	—
	1 Fl. de 40 ſ, ou 60 kr. courans.	16. 36	* 232. —	1. 3.	4
	1 Fl. de 40 ſ, ou 60 kr. en argent blanc.	* 15. 30	218. —	1. 1.	14

Cette marque * indique que le contenu d'or ou d'argent de la monnoie dont est question est sujet à varier.



TABLE II. Du poids, titre & contenu fin des monnoies réelles d'or de divers païs; leur rapport relativement aux Ducats d'or de Hollande, & leur valeur intrinseque réduite en argent de Hollande à raison de $5\frac{1}{2}$ florins par ducat.

	Poids.		Titre.		Contenu		Réduction en		
	As, 100	Ker. gr.	As, 100	A, 100	d'or fin de ducat	arg. de Holl.	Fl.	s.	d.
L'Adolphe d'or de Suede.	138. 80	15. 4	88. 60	1.242	6.	10.	7		
L'Auguste de Saxe.	137. 50	21. 8	124. 10	1.740	9.	2.	11		
Et pesé au marc il contient.	138. 80	21. 8	125. 40	1.758	9.	4.	9		
Le Carl de Brunswick.	138. —	21. 9	125. —	1.753	9.	4.	1		
Et pesé au marc il contient.	138. 80	21. 9	125. 80	1.765	9.	5.	5		
Le Carolin de Baviere, du Palatinat, de Wirtemb.	202. 67	18. $8\frac{1}{2}$	158. —	2.215	11.	12.	9		
Le Cruzado novo de Portugal.	22. $37\frac{1}{2}$	22. —	20. 50	287	1.	10.	2		
Le Cruzado velho dit.	18. 60	22. 1	17. 10	240	1.	5.	3		
Le Doblou. Voyez Espagne.									
Le Dobraon. Voyez Portugal.									
La Doppie neuve de Savoye de 1755.	200. 20	21. 9	181. 50	2.544	13.	7.	2		
Le Ducat de Hollande.	72. 60	23. 7	71. $33\frac{1}{2}$	1. —	5.	5.	—		
Celui d'Empire.	72. 60	23. 8	71. 50	1. —	5.	5.	3		
Celui de Cremnitz de Hongrie.	72. 60	23. 9	71. 80	1. 7	5.	5.	12		
Celui de Hambourg.	72. 60	23. 6	71. 8	997	5.	4.	11		
Celui de Dannemarc vieux, de 1714 à 1717, qui a été réduit à 11 marcs danois.	60. —	21. 2	52. 90	742	3.	17.	15		
Celui de Dannemarc, neuf de 1757, qui vaut maintenant 12 marcs Danois.	65. —	21. 2	57. 40	805	4.	4.	8		
Celui de Suede.	72. 46	23. 5	70. 70	991	5.	4.	1		
Espagne, le Quadruple vieux avant 1772.	560. 24	22. —	513. 55	7.199	37.	15.	15		
Le Quadruple neuf depuis 1772.	560. 24	21. 11	511. 60	7.172	37.	13.	1		
La Pistole, ou Doblou, avant 1772.	140. 6	22. —	128. 38	1.799	9.	8.	15		
La Pistole, ou Doblou, depuis 1772.	140. 6	21. 11	127. 90	1.793	9.	8.	4		
Le Florin d'or de Hannovre, suivant la loi.	67. 50	19. 1	53. 70	753	3.	19.	1		
Celui du Rhyn.	67. 50	18. 9	52. 70	739	3.	17.	10		
Le Frederic d'or de Prusse.	138. 90	21. 9	125. 90	1.764	9.	5.	4		
Le George d'or de Hannovre.	138. 90	21. 9	125. 90	1.764	9.	5.	4		
Le Gigliato de Florence.	72. 60	23. $10\frac{1}{2}$	72. 20	1. 12	5.	6.	4		
La Guinée d'Angleterre, de loi.	174. 50	22. —	159. 97	2.242	11.	15.	7		
Celle avec le remede.	173. 30	22. —	158. 87	2.227	11.	13.	13		
Et autrement.	174. 50	21. 10	159. 42	2.235	11.	14.	11		
Contenu Moyen.	—	—	—	—	—	—	—		
L'Impériale de 10 roubles de Russie, suivant l'Ukase de 1755.	344. 50	22. —	315. 70	4.427	23.	4.	13		
Le Louis vieux de France, suivant la loi.	140. 50	22. —	128. 80	1.805	9.	9.	8		
Le même. avec le remede.	140. —	21. 9	126. 90	1.779	9.	6.	13		
Le même d'après l'essai de Ratisbonne.	138. 80	21. 10	126. 40	1.772	9.	6.	1		
Le Louis neuf de France, de loi.	169. 80	22. —	155. 65	2.182	11.	9.	2		
Le même, avec le remede.	169. 30	21. $8\frac{1}{2}$	153. 3	2.145	11.	3.	4		
Le même, prix moyen.	169. 50	21. $10\frac{1}{2}$	154. 34	2.164	11.	5.	4		
Le même, suivant le Tableau du pair.	169. 80	21. 9	153. 80	2.156	11.	4.	5		

	Poids.		Titre.	Contenu		Réduction en		
	As, 100	Kar. gr.		As, 100	As, 100	Fl.	s.	d.
Le Louis neuf, d'après l'essai de Ratisbonne.	169.	10	21.	8	152. 70	2.141	11.	4. 13
Le même, d'après celui d'Augsbourg.	169.	10	21.	7	152. 10	2.132	11.	1. 14
Le Louis d'or de France au soleil, avec le remède	169.	30	21.	$8\frac{3}{4}$	153. 3	2.145	11.	3. 4
Le même, d'après l'essai de Ratisbonne.	169.	10	21.	6	151. 50	2.114	11.	1. —
Le Louis d'or de Noailles.	254.	30	21.	8	229. 6	3.218	16.	17. 14
Le Louis d'or à la croix de Malthe.	202.	—	21.	8	182. 30	2.556	13.	8. 6
Le Louis d'or de France marqué II.	200.	—	21.	8	180. 50	2.530	13.	5. 10
Le Lys d'or de France.	84.	—	23.	3	81. 3	1.140	5.	19. 11
Le Max d'or de Bavière.	135.	10	18.	8	105. —	1.472	7.	14. 8
Le Mirillon de France, d'après l'essai de Ratisbonne	135.	10	21.	6	121. 20	1.699	8.	18. 6
L'Onze de Sicile, de 50 Tari.	91.	60	21.	9	83. —	1.164	6.	2. 4
La Pégode de Madras, Angloise.	71.	20	20.	$8\frac{5}{8}$	61. 40	— 861	4.	10. 6
La Pistole de Geneve, de 1752.	118.	—	22.	—	108. 20	1.517	7.	19. 4
Celle de Savoye neuve, de 1755.	200.	20	21.	9	181. 50	2.544	13.	7. 2
Celle de Savoye vieille, de 1741 & 1742.	149.	80	21.	9	135. 70	1.902	9.	19. 12
Portugal, le Dobraon de 24000 rées avant 1722.	1119.	$37\frac{1}{2}$	22.	—	1026. —	14.383	75.	10. 4
La Moëde, ou Lisbonnise de 4800 rées.	223.	80	22.	—	205. 20	2.876	15.	2. 2
Le Crusado, de 480 rées.	22.	$37\frac{1}{2}$	22.	—	20. 50	— 287	1.	10. 2
Le Dobraon de 12800 rées depuis 1722.	597.	—	22.	—	547. 25	7.671	40.	5. 7
La Moëde de 6400 rées.	298.	50	22.	—	273. 63	3.836	20.	2. 12
L'Escudo de 1600 rées.	74.	63	22.	—	68. 41	— 959	5.	— 11
La Rotenoble d'Angleterre.	158.	—	23.	10	158. 90	2.200	11.	11. —
La Roupie d'or, du grand Mogol.	231.	—	23.	9	228. 60	3.204	16.	16. 7
Le Ryder de Hollande, de loi.	208.	—	22.	1	191. 39	2.683	14.	1.11 $\frac{1}{2}$
Avec le remède.	207.	—	22.	—	189. 75	2.660	13.	19. 5
Prix moyen.	207.	50	22.	$-\frac{1}{2}$	190. 58	2.672	14.	— 8
D'après le Tableau du pair.	206.	—	22.	—	188. —	2.647	13.	17. 15
Suivant les Recherches sur le Commerce.	207.	2	22.	—	189. 75	2.660	13.	19. 5
Le Sequin de Florence, d'après le Tab. du pair.	72.	50	23.	$10\frac{1}{2}$	72. 20	1. 12	5.	6. 4
De Genes, d'après le Tableau du pair.	72.	70	23.	$10\frac{1}{2}$	72. 30	1. 14	5.	6. 8
De Rome.	72.	20	23.	6	70. 70	— 991	5.	4. 1
De Savoye.	72.	20	23.	$10\frac{1}{2}$	71. 80	1.007	5.	5. 12
De Venise, est réputé.	72.	80	23.	$10\frac{1}{2}$	72. 40	1.016	5.	6. 11
Mais il contient en effet.	72.	82	24.	—	72. 82	1.021	5.	7. 3
Le Souverain, ou Severin de Brabant, simple	116.	—	22.	—	106. 30	1.490	7.	15. 7
Le Severin double, d'après la loi.	231.	80	22.	$-\frac{3}{8}$	213. 15	2.988	15.	13. 12
Avec le remède.	230.	70	22.	—	211. 55	2.966	15.	11. 6
Valeur Moyenne.	231.	20	22.	$-\frac{3}{8}$	212. 35	2.977	15.	12. 9
Le Sultanin de Turquie, de 1723.	72.	75	20.	—	60. 60	— 850	4.	5. —
Le Tical de Siam	380.	—	19.	1	302. —	4.233	22.	4. 8



TABLE III. Du poids, titre & contenu fin des monnoies réelles d'argent de divers païs & leur valeur intrinsèque en argent de Hollande dont le Florin est compté à 200 as d'argent fin.

	Poids.		Titre.		Contenu d'arg. fin.		Réduction en arg. de Holl.	
	As, 100	—	Den.	gr.	As, 100	—	Fl.	s. d.
Le Carlin de Naples, essayé par Newton.	45.	—	10.	23	41.	—	—	4. 2
Le Carolin de Suede.	216.	40	8.	8	150.	30	—	15. 1
Le Chelin, ou Shilling d'Angleterre.	125.	—	11.	—	114.	—	—	11. 7
La Couronne d'argent de Brabant depuis 1755.	616.	—	10.	10	534.	—	2.	13. 6
La Couronne d'Angleterre, (Crown) de loi	626.	—	11.	2 $\frac{2}{3}$	579.	30	2.	17. 15
Avec le remede.	626.	—	11.	—	574.	10	2.	17. 7
Ou autrement.	621.	—	11.	2 $\frac{2}{5}$	—	—	—	—
Prix moyen.	—	—	—	—	576.	70	2.	17. 10
D'après le Tableau du pair.	625.	—	11.	—	573.	—	2.	17. 5
La Demi-couronne.	312.	50	11.	—	286.	50	1.	8. 10
La Couronne Danoise de 4 marcs Danois, essayée par Newton.	464.	—	8.	1	311.	—	1.	11. 2
Une autre Couronne marquée avec le buste du Roi, essayée aussi par Newton.	374.	—	10.	1	313.	—	1.	11. 5
Le Crusade vieux de 1706 & 1707 d'après Newton	361.	—	11.	—	331.	—	1.	13. 2
Le Crusade neuf de Portugal de 480 rées, de 1750.	305.	60	10.	21	276.	—	1.	7. 10
Le même, d'après le Tableau du pair.	304.	—	10.	19	273.	—	1.	7. 5
Le Ducat de Naples essayé par Newton.	453.	—	10.	23	413.	—	2.	1. 5
Le Ducat effectif de Venise.	473.	—	9.	22	391.	—	1.	19. 2
Le Ducaton de Hollande, suivant la loi.	682.	—	11.	7	641.	70	3.	4. 2 $\frac{1}{2}$
Avec le remede.	677.	70	11.	6	635.	30	3.	3. 8
Prix moyen.	—	—	—	—	638.	50	3.	3. 13
Le Ducaton de Brabant depuis 1749, suivant la loi	696.	—	10.	11 $\frac{1}{2}$	608.	30	3.	— 13
Avec le remede.	692.	—	10.	10 $\frac{1}{2}$	602.	10	3.	— 3
Prix moyen.	—	—	—	—	605.	20	3.	— 8
Le Ducaton de Suede suivant la loi.	652.	50	11.	1 $\frac{1}{2}$	601.	50	3.	— 3
Le Ducaton de Savoie.	662.	—	11.	10	630.	—	3.	3. —
L'Ecu neuf de France de 6 livres suivant la loi.	614.	7	11.	—	562.	90	2.	16. 5
Avec le remede.	609.	28	10.	21	552.	16	2.	15. 5
Prix moyen.	—	—	—	—	557.	53	2.	15. 12
D'après le Tableau du pair.	613.	70	10.	21	556.	10	2.	15. 10
D'après l'essai de Ratisbonne.	608.	—	10.	23	555.	—	2.	15. 8
L'Ecu neuf de 3 livres.	304.	64	10.	21	276.	8	1.	7. 10
L'Ecu vieux de France, de loi.	571.	—	11.	—	523.	60	2.	12. 6
Avec le Remede.	566.	—	10.	22	514.	90	2.	10. 8
Prix moyen.	—	—	—	—	519.	26	2.	11. 14
Suivant le Tableau du pair.	571.	—	10.	22	519.	70	2.	11. 15
D'après l'essai de Ratisbonne.	559.	—	11.	—	512.	—	2.	11. 3
Le demi-Ecu vieux, d'après cet essai.	275.	—	10.	23	251.	—	1.	5. 2
Le quart d'Ecu vieux, dit.	133.	—	10.	23	121.	—	—	12. 2
L'Ecu couronné de France, de 1709, suivant la loi.	636.	75	11.	—	583.	70	2.	18. 6

	Poids.	Titre.	Contenu	Rédu. & ton en
	As, 100	Den. gr.	d'arg. fin. As, 100	arg. de Holl. fl. s. d.
1 ^{er} Ecu couronné de France avec le remede. -	631. 75	10. 21	572. 50	2. 17. 4
Prix moyen. -	6. —	—	578. 10	2. 17. 13
L'Ecu de Navarre, de 1718, après le remede.	508. —	10. 22	462. 2	2. 6. 3
L'Ecu Bidet, marqué NL , de 1723, de loi.	491. —	11. —	450. —	2. 5. —
Avec le remede. -	488. —	10. 21	442. —	2. 4. 3
Prix moyen. -	—	—	446. —	2. 4. 10
L'Escalin de Hollande, de 6 fols. -	100. 50	7. 3	59. 60	— 5. 15 $\frac{1}{2}$
Dit, réduit à 5 $\frac{1}{2}$ fols. -	97. —	6. 18	54. 50	— 5. 7 $\frac{1}{4}$
L'Escalin de Flandres, ou Brabant, de 1749. -	103. —	6. 22	59. 30	— 5. 14
L'Escalin d'Angleterre. Voyez chelin. -	—	—	—	—
Le Philippe de Milan. -	580. —	11. 10	551. —	2. 15. 2
Le Florin de Hollande, de 28 fols, d'après Newton	388. —	8. 17	281. —	1. 8. 2
Dit, de 26 fols, d'après le même -	356. —	8. 17	258. —	1. 5. 13
Dit, de 26 fols, d'espece différente -	414. —	7. 8 $\frac{1}{2}$	253. —	1. 5. 5
Dit, de 20 fols, avec le remede. -	219. 50	10. 22 $\frac{1}{2}$	200. —	1. —
Dit, suivant l'essai de Ratisbonne -	219. 5	10. 21	198. —	— 19. 13
Le Florin d'Empire, de Léopold, essai de Ratisb.	297. —	10. 13	260. 90	1. 6. 1
de Joseph, dit. -	299. —	10. 10	259. —	1. 5. 14
de Charles, dit. -	299. 30	10. 13	262. 50	1. 6. 4
Le Florin d'Autriche de convention, de 1750. -	291. 84	10. —	243. 20	1. 4. 6
Le Demi-Florin dit. -	145. 92	10. —	121. 60	— 12. 3
Le Francescone de Toscane, depuis 1747, d'a-	—	—	—	—
près le Tableau du pair. -	570. —	11. —	523. —	2. 12. 6
Le Francescino, ou $\frac{1}{2}$ Francescone. -	285. —	11. —	261. 50	1. 6. 3
La Genovine, ou Croifat de Genes, suiv. le Tableau	—	—	—	—
du pair. -	800. —	11. 9	758. —	3. 15. 13
Le Giorgino de Genes, dit. -	123. —	10. 8	106. —	— 10. 10
La Giustina de Venise. -	584. —	11. —	535. —	2. 13. 8
Le Grouch de Turquie. -	552. —	7. —	322. —	1. 12. 3
Le Kopftucke d'Allemagne, de 20 Xr. de conv.	138. 90	7. —	81. —	— 8. 2
La $\frac{1}{2}$ piece ou 10 Xr. de convention. -	81. —	6. —	40. 50	— 4. 1
Le Larin d'Arabie. -	100. —	10. 21	91. —	— 9. 2
La Livonine de Livonie de l'an 1757. -	555. —	9. 1 $\frac{1}{2}$	419. —	2. 1. 14
La Livournine della Torre, ou Lanternine de	—	—	—	—
Toscane, de Ferdinand II. suivant Newton. -	566. —	11. 1	520. —	2. 12. —
La Livournine della Rosa de Toscane, de Côme III,	—	—	—	—
suivant Newton. -	542. —	11. 1	498. —	2. 9. 13
Le Leeuwendaler, ou Ecu au Lion, de Hollande,	—	—	—	—
suivant Newton. -	569. —	8. 22	423. —	2. 2. 5
Le Louis d'argent, ou louis blanc. Voyez Ecu neuf	—	—	—	—
de France. -	189. —	10. 2	159. —	— 15. 13
La Madonina double de Genes. -	—	—	—	—
Le Marc double de Hambourg de 32 fols lubs,	—	—	—	—
de l'an 1726. -	381. 50	9. —	286. —	1. 8. 10
Le Marc simple dit. -	190. 75	9. —	143. —	— 14. 5
Le Papeta de 2 Paoli de Rome. -	110. —	11. —	101. —	— 10. 2

	Poids.		Titre.		Contenu d'arg. fin.	Réduction en arg. de Holl.	
	As, 100	Den.	gr.	As, 100			Fl. s. d.
Le Patagon de Geneve d'après le Tableau du pair.	562.	—	10.	—	468.	—	2. 6. 13
Dit de 1722 & 1723, suiv. l'essai de Ratisbonne.	563.	—	10.	2	473.	—	2. 7. 5
Le Patagon, ou Patacon de Liege, suiv. Newton.	580.	—	10.	12	507.	50	2. 10. 12
La Patagon de Brabant, suivant Newton.	584.	—	10.	12	511.	—	2. 11. 2
Le Patagon de Berne, 1722-1723.	563.	—	10.	—	469.	—	2. 6. 15
La Pefeta de 4 reales de vellon d'Espagne.	124.	—	9.	23	103.	—	— 10. 5
Le Peso duro. Voyez Piafre.							
La Pezza della Rosa. Voyez Livournine.							
La Piafre d'Espagne, avant l'an 1728.	571.	90	11.	4	532.	—	2. 13. 3
Depuis 1728 à 1772.	560.	24	10.	21	507.	72	2. 10. 12
Depuis 1772.	560.	24	10.	17	499.	94	2. 10. —
La Piece de $\frac{2}{3}$ d'Allemagne. Voyez Zweydritlefstücke.							
Pieces d'argent de divers pays.							
De 3 Batzes ou 12 Xr. de Bâle.	93.	—	5.	6	43.	—	— 4. 5
De 5 Batzes ou 10 sous de Berne.	102.	—	19.	—	76.	—	— 7. 10
De 30 Xr. courans de convention.	145.	92	10.	—	121.	60	— 12. 3
De 20 Xr. dits.	138.	90	7.	—	81.	—	— 8. 2
De 17 Xr. dits.	127.	—	6.	12	68.	90	— 6. 14
De 10 Xr. dits.	81.	—	6.	—	40.	50	— 4. 1
De 7 Xr. dits.	67.	50	5.	1	28.	30	— 2. 7
De 3 Xr. dits. (ou 1 Groschen)	35.	30	4.	3	12.	1	— 1. 3
De 24 ſ Danois, ou 12 sols lubs, de Danemarck.	190.	—	6.	18	107.	—	— 10. 11
De 16 ſ dits, réduits à $7\frac{1}{2}$ sols lubs, de l'an 1713 à 1717 suiv. l'essai de Ratisbonne.	105.	—	7.	11	65.	70	— 6. 9
De 12 ſ dits, réduits à 5 sols lubs, de 1710 à 1724, suiv. l'essai de Ratisbonne.	79.	70	6.	15	44.	—	— 4. 6 $\frac{1}{2}$
De 24 sous de France, suiv. l'essai de Ratisb.	120.	—	10.	22	109.	—	— 10. 14
De 12 sous dits.	59.	—	10.	22	53.	60	— 5. 6
De 21 sous de Geneve, ou $\frac{1}{2}$ livre.	99.	20	9.	—	74.	40	— 7. 7
De 2 sous de Hollande (Dubbelteje)	33.	54	6.	20	19.	10	— 1. 14 $\frac{1}{2}$
De 1 sous dit (Stuiver).	16.	77	6.	20	9.	55	— 15 $\frac{1}{4}$
De 8 sous lubs de Hambourg.	114.	—	7.	12	71.	50	— 7. 2 $\frac{1}{2}$
De 4 sous lubs dit.	63.	50	6.	18	35.	70	— 3. 9
De 2 sous lubs dit.	40.	80	5.	6	17.	80	— 1. 12 $\frac{1}{2}$
De 32 Escalins de Mecklembourg, de 1764.	381.	50	9.	—	286.	—	1. 8. 10
De 16 dits.	190.	75	9.	—	143.	—	— 14. 5
De 8 dits.	114.	—	7.	12	71.	50	— 7. 2
De 5 Sols (Stuivers) courans de Brabant, de 1749.	99.	—	4.	22	40.	50	— 4. 1
Le Timpfe, de 18 gros de Pologne de 1755.	121.	—	6.	4	62.	—	— 6. 3
Le Szofack, de 6 gros dit de 1755.	64.	—	3.	16	19.	50	— 1. 15
Le Trojack, de 3 gros dit de 1754.	32.	61	3.	8	9.	—	— 14
Le Polturack, de 1 $\frac{1}{2}$ gros dit de 1756.	20.	80	2.	8	4.	—	— 6
De 5 Paoli, ou le demi-scudo de Rome.	275.	50	11.	—	252.	50	1. 5. 4
De 15 Xr. de S. Gall, de 1724-1737, essai de Rat.	105.	70	6.	11	56.	90	— 5. 11
La Lira antica de Savoye.	125.	—	10.	22	113.	—	— 11. 5
De 10 oers d'argent, de Suede, de loi.	146.	—	5.	8	64.	90	— 6. 8

	Poids.		Titre.		Contenu d'arg. fin. As., 100	Réduction en arg. de Holl.		
	As.	100	Den.	gr.		fl.	s.	d.
Pieces d'argent de divers pais:								
De 5 oers d'argent, de Suede, de loi. - -	73.	—	5.	8	32. 45	—	3.	4
De 4 oers dits. - - - -	51.	20	3.	18	16. —	—	1.	10
De 1 oer dit. - - - -	25.	—	2.	8	4. 80	—	—	8
De 20 Xr. de Zurich, de 1707-1736: essai de Ratisb.	104.	60	6.	16	58. 10	—	5.	13
De 15 Xr. dit. de 1700-1732, même essai. -	101.	—	6.	14	55. 60	—	5.	9
Pieces vieilles d'argent de l'an 1506 de Lubeck, Hambourg, Lunebourg & Wismar, dont								
11 $\frac{3}{4}$ pieces par marc; la piece. - -	414.	—	10.	21	375. —	1.	17.	8
12 $\frac{3}{4}$ pieces dites dite. - -	397.	—	11.	6	372. —	1.	17.	3
12 pieces dites dite. - -	405.	—	10.	21	367. —	1.	6.	11
La Plaque de Brabant, depuis 1755. - -	56.	—	6.	—	28. —	—	2.	13
Le Rathspräsident d'Aix la Chapelle, de 1752.	129.	—	7	1	75. 70	—	7.	9
La Reichthale d'espece de Bâle, de 1624-1669.	589.	—	10.	12	515. —	2.	11.	8
La Reichthale d'espece de constitution de l'Empire, de 1 $\frac{1}{2}$ thaler, ou 2 florins arg. vieux d'Empire.	608.	—	10.	16	540. 44	2.	14.	2
La Reichthale d'espece de convention d'Alle- magne & d'Aurriche neuve de 1750, qui vaut 1 $\frac{1}{2}$ thaler, ou 2 florins de convention. - -	583.	68	10.	—	486. 40	2.	8.	10
Les Reichthales particulieres des Empereurs, sa- voir de Charles VI, suivant l'essai de Ratisb.	598.	60	10.	13	525. 90	2.	12.	8
La $\frac{1}{2}$ Rthl. dite, ou le florin. - -	299.	30	10.	13	262. 95	1.	6.	4
La $\frac{1}{4}$ Rthl. dite, ou $\frac{1}{2}$ florin. - -	148.	50	10.	12	129. 9	—	13.	—
De Joseph I, suivant l'essai de Ratisbonne. -	593.	—	10.	13	521. —	2.	12.	1
La $\frac{1}{2}$ Rthl. dite, ou le florin. - -	299.	—	10.	10	259. —	1.	5.	14
De Leopold, suivant l'essai de Ratisbonne. -	593.	—	10.	12	519. —	2.	11.	14
Le $\frac{1}{2}$ Rthl. dit, ou le florin. - -	297.	—	10.	13	260. 90	1.	6.	1
Le $\frac{1}{4}$ Rthl. dit, ou le $\frac{1}{2}$ florin. - -	147.	40	10.	13	129. 50	—	12.	15
La Reichthale de Brandebourg, sur le pied de celle de Bourgogne, de 1695, ess. de Ratisb.	608.	—	10.	—	506. 67	2.	10.	11
La Reichthale de Lubeck de 3 marcs, de 1752.	572.	—	9.	—	429. —	2.	2.	14
La Reichthale de Banque, de Hambourg, la plus forte & la meilleure. - -	608.	—	10.	16	540. —	2.	14.	—
La plus foible & la plus mauvaise. - -	600.	—	10.	12	524. —	2.	12.	8
Prix moyen. - - - -	604.	—	10.	14	532. —	2.	13.	3
La Reichthale de Philippe, de loi. - -	717.	—	10.	—	597. 50	2.	19.	12
La Reichthale courante de Prusse depuis 1750 jusqu'à 1764. - - - -	463.	—	9.	—	347. —	1.	14.	12
La $\frac{1}{2}$ Rthl. dite. - - - -	231.	50	9.	—	173. 50	—	17.	6
La Reichthale d'espece de Saxe, de 1755. - -	608.	—	9.	2	460. —	2.	6.	—
La $\frac{1}{2}$ Rthl. dite, de 1755. - - - -	304.	—	9.	2	230. —	1.	3.	—
La $\frac{1}{4}$ Rthl., dite, de 1753. - - - -	152.	—	9.	2	115. —	—	11.	8
La Reichthale neuve d'espece de Saxe. Voyez Reichthale de convention.								
La Reichthale de S. Gall, depuis 1621 à 1624; d'après l'essai de Ratisbonne. - -	580.	70	10.	10	504. —	2.	10.	6
La Reichthale de Schafhausen, depuis 1621 à 1623 d'après l'essai de Ratisbonne. - -	572.	—	10.	9	494. —	2.	9.	6

II. PARTIE.

Pp

	Poids.]	Titre.	Contenu	Réduction en
	As., 100	Den. gr.	d'arg. fin. As., 100	arg. d' Holl. Fl. s. d.
La Reichsthaler de Zurich, depuis 1661 à 1727. d'après l'essai de Ratisbonne. - - -	589. —	10. 8	507. —	2. 10. 11
La Riksdahler d'espece neuve de Suede. - - -	608. 80	10. 13	534. 80	2. 13. 8
La Rixdale d'espece de Hollande de 1622 à 1659.	600. 18.	10. 14	529. 40	2. 13. —
La Rixdale courante de Hollande, & la Rixdale d'Albert, de loi. - - -	584. —	10. 10	506. 90	2. 10. 10
La même, suivant l'essai de Ratisbonne. - - -	580. 80	10. 9	502. 10	2. 10. 3
La Rixdale de Brabant, d'après Newton. - - -	584. —	10. 12	571. —	2. 11. 2
La Kyksdale d'espece neuve de Dannemarc. - - -	606. 51	10. 12	530. 70	2. 13. 1
Le Rouble de Russie de 1759. - - -	543. —	9. 16	437. —	2. 3. 11
La Roupie d'Arcate. - - -	239. —	11. 9 ³ / ₅	227. —	1. 2. 11
De Bombay. - - -	240. —	11. 15	232. 90	1. 3. 4
De Madras. - - -	341. 17	11. 19 ³ / ₅	237. 50	1. 3. 12
De Masulipatan. - - -	239. —	11. 15	231. —	1. 3. 2
De Pondichery. - - -	239. —	11. 13 ¹ / ₂	230. —	1. 3. —
La Roupie Sicca du Mogol. - - -	243. —	11. 22	241. —	1. 4. 2
Le Scudo d'argento de Genes, suiv. le Tabl. du pair.	800. —	11. 9	758. —	3. 15. 13
De S. Giambatista de Genes. - - -	434. —	11. 1	399. —	1. 19. 14
De Savoye, de 1733-1735. - - -	620. —	10. 23	506. —	2. 16. 10
De Savoye, neuf, depuis 1755, suivant le Ta- bleau du pair. - - -	732. —	10. 21	663. —	3. 6. —
De Rome, neuf, depuis 1753. - - -	551. —	11. —	505. —	2. 10. 8
De Venise, ou Scudo della crose. - - -	660. —	11. —	605. —	3. — 8
La Sota de Turquie. - - -	414. —	7. —	241. 50	1. 4. 2
Le Tallari de Florence, suivant Newton. - - -	566. —	11. 1	520. —	2. 12. —
Le Tarin de Naples, suivant le même. - - -	91. —	10. 23	83. —	— 8. 5
Le Testone vieux de Rome, suivant l'essai fait à Genes. - - -	191. —	10. 21	173. —	— 17. 5
Le Testone neuf de Rome, dit - - -	176. —	11. —	161. —	— 16. 2
La Thaler neuve de Bâle, de 30 batzes de Suisse 1765.	486. —	10. 3	410. —	2. 1. —
La Thaler courante de convention de 1 ¹ / ₂ florin, ou de 24 bons-gros. - - -	437. 76	10. —	364. 80	1. 16. 8
La Thaler courante de Berlin, ou de Prusse, de 1750 à 1764. - - -	463. —	9. —	347. —	1. 14. 11
Le Tical de Siam. - - -	380. —	15. 12	372. —	1. 17. 3
Le Toralo de Turquie. - - -	552. —	7. —	322. —	1. 12. 3
Le Zweydrittel-flucke, ou pieces de $\frac{2}{3}$ d'Allema- gne, dont les vieux ont - - -	— —	— —	308. 80	1. 10. 14
Les neufs dits, fabrication de Leipzig. - - -	— —	— —	270. 20	1. 7. —
Le Zweydrittel de Brandenbourg de 1689 à 1700. d'après l'essai de Ratisbonne. - - -	353. —	9. —	265. —	1. 6. 8
Le Zweydrittel de Brunsvick, de 1694 à 1699. dit	360. —	8. 23	268. —	1. 6. 13
Dit, de 1690 à 1693. - - -	319. —	10. 2	268. —	1. 6. 13
Le Zweydrittel de Hanovre, de 1690 à 1692.	324. —	9. 23	269. —	1. 6. 14
Dit de Zelle, de 1690 à 1694. - - -	324. —	9. 22	268. —	1. 6. 13
Le Zweydrittel fin de Lunebourg. - - -	272. —	11. 22	270. 20	1. 7. 2
Dit de Saxe. - - -	286. —	11. 8	270. 20	1. 7. 2

TABLE IV. Des Poids de divers païs pour peser l'or & l'argent; leur poids le plus juste rendu par As de Hollande, & leur rapport relativement aux 100 Marcs d'Amsterdam.

		Rapport des 100 marcs de Hollande nomb. 100	Conte- nu de chaque Poids. As.			Rapport des 100 marcs de Hollande nomb. 100	Conte- nu de chaque Poids. As.	
Amsterdam, . . .	Marc	100.—	5120		Geneve, . . .	Marc	100. 25	5107
	Onces	800.—	640		Hambourg, . . .	Marc	105. 22	4866
Angleterre, poids de troyes lb		65. 93	7766		Hannovre, . . .	Marc	105. 22	4856
	Onces	791. 14	647½		Hollande, . . .	Marc	100.—	5120
Anvers, . . .	Marc	100.—	5120		Japon, . . .	Taëls	654. 6	782½
Augsbourg, . . .	Marc	104. 23	4912		Konigsberg, . . .	Marc	125. 61	4076
Bâle, . . .	Marc	105. 13	4870			Poids de Berlin, M.	105. 2	4875
Berlin, . . .	Marc	105. 13	4875		Leipzig, . . .	Marc	105. 33	4861
Berne, . . .	Marc	99. 59	5141		Liege, . . .	Marc	99. 94	5123
Bombay, . . .	Tolas	2130. 28	240½		Lisbonne, . . .	Marc	107. 20	4776
Bonn, . . .	Marc	105. 24	4865			Oncas,	857. 62	597
Botzen, . . .	Marc	87. 72	5837		Livourne, . . .	Libre	72. 42	7070
Breme, . . .	Marc	105. 13	4874			Oncie	869. 4	589½
Breslau, . . .	Marc	125. 92	4066		Lubeck, . . .	Marc	105. 22	4866
Brunswick, . . .	Marc	105. 39	4858		Magdebourg, . . .	Marc	105. 5	4874
Bruxelles, . . .	Marc	100.—	5120		Malabar, . . .	Seyras	88. 28	5788
Caire, (le) . . .	Rotoles	55. 15	9285		Manheim, . . .	Marc	105. 16	4869
Chine, (la) Taëls, ou Lyangs		656. 30	780½		Milan, . . .	Marc	104. 58	4896
Cologne, . . .	Marc	105. 13	4870		Munich, . . .	Marc	105. 13	4870
Constantinople, . . .	Chekys	77. 10	6641		Naples, . . .	Libre	76. 65	6680
Copenhague, . . .	Marc	104. 30	4909			Oncie,	919. 80	556½
Coromandel, . . .	Seyras	88. 28	5788		Nuremberg, . . .	Marc	102. 97	4972
Cracovie, . . .	Marc	123. 73	4138		Pégu, . . .	Ticales,	1601.—	319½
Damas, . . .	Rotoles	11. 3	16421		Perse, . . .	Miticales,	5285. 16	96½
Dantzic, . . .	Marc	105. 33	4861		Pise, . . .	Libre	72. 52	7060
Dresde & Erford, . . .	Marc	105. 33	4861		Pologne ou de Varfovie, Marc		122.—	4198
Espagne, . . .	Marc	106. 90	4787		Pondichery, . . .	Seyras	88. 45	5788
	Castellanos,	5348. 30	95½		Prague, . . .	Marc	96. 98	5280
Florence, . . .	Libres	72. 42	7070		Ratisbonne, . . .	Marc	100. 18	5123
France, . . .	Marc	100. 50	5097		Riga, . . .	Marc	117. 67	4351
	Onces.	804.—	637		Rome, . . .	Libre	72. 49	7063
Francfort sur Meyn, Marc		105. 13	4870		Ruffie, . . .	Liures	60. 15	8512
Genes, . . .	Liures	77. 54	6603			Solotnicks	5774. 44	88½

TRAITÉ GÉNÉRAL

		Rapport des 100 marcs de Hollande nomb. 100	Conte- nu de chaque Poids. As.			Rapport des 100 marcs de Hollande nomb. 100	Conte- nu de chaque Poids. As.	
Siene, - - -	Libre	73. 33	6982		Venise, - - -	Libre	68. 67	7456
Strasbourg, - - -	Mares	104. 36	4906			March	103. 2	4970
Suede, - - -	Mares	116. 79	4384			Oncie	824. 15	621 $\frac{1}{4}$
Surate, - - -	Tolas	2026. 38	252 $\frac{2}{3}$		Vienne, - - -	Mares	87. 63	5842
Tripoli, - - -	Metecales	5150. 90	99 $\frac{4}{5}$		Wildan, - - -	Mares	126. 32	4053
Tunis, - - -	Onces	780. 49	656		Wirtemberg, - - -	Mares	105. 13	4870
Turin, - - -	Mares	99. 97	5121 $\frac{1}{2}$		Zurich, - - -	Mares	105. —	4876
	Onces	799. —	640 $\frac{1}{8}$					

On peut par le moyen de cette table faire la réduction du poids d'un país quelconque en celui d'un autre país. Par exemple: le marc de France répond à 5097 as, & celui d'Espagne à 4787. On dit si 5097 valent 100 combien vaudront 4787, & l'on trouve par ce moyen que 100 marcs d'Espagne en font 93 $\frac{467}{507}$ de France. Si au contraire l'on dit: 4787 valent 100, combien vaudront 5097, on trouve que 100 marcs de France en font 106 $\frac{2273}{4787}$ d'Espagne.



TABLE V. Des poids de Commerce de divers lieux du monde; leur poids le plus juste rendu par As de Hollande, & leur rapport relativement à cent livres de Commerce d'Amsterdam.

	Rapport de 100 lb de com. de Amsterd. nomb. 100	Cent- nu de chaque Poids. As.		Rapport de 100 lb de com. de Amsterd. nomb. 100	Cent- nu de chaque Poids. As.
Achem, - - - cettis	51. 50	10981	Raffane, - - - lb	144. 69	7105
Aix en Provence, - - lb	120. 85	8506	Batavie, - - - Catti	83. 63	12292
Aix la Chapelle, - - lb	105. 39	9754	Bautzen, - - - lb	113. 97	9210
Alep, Rotoles de 720 Dram.	21. 67	17441	Bayonne, - - - lb	100. 85	10194
Dits, de 700 - - -	22. 29	46123	Bayreuth, - - - lb	95. 45	10770
Dits, de 680 - - -	22. 94	44805	Bergame, - - - poids fort	60. 61	16962
Dits, de 600 - - -	26. —	39534	Bergame, - - - poids leger	151. 51	6785
Okes de 400 Drachmes -	39. —	26356	Bergen en Norvege, - lb	98. 22	10403
Drachmes. - - -	5575. 75	66	Berg-op-Zoom, - - lb	103. 84	9900
Alexandrie, Rotoles, Zaures	52. 30	19656	Berlin, - - - lb	105. 42	9751
Dits, - - - Zaïdines	81. 59	12600	Berne, - - - lb	94. 51	10877
Dits, - - - Forfores	115. 90	8870	Beteflaguy, - - Mon:	53. 32	19281
Mines, - - -	65. 38	15724	Beyersdorf, - - - lb	96. 81	10608
Alexandriette, - - -			Beziers, - - - lb	100. 35	10194
Alicante, - - - Grandes lb	95. 26	10791	Bilbao, - - - lb	100. 85	10194
Petites lb	142. 89	7194	Bizance, - - - lb	100. 85	10194
Altona, - - - lb	101. 98	10080	Bois-le-Duc, - - lb	105. 95	9702
Amberg, - - - lb	82. 37	2480	Bologne, - - - lb	136. 39	5537
Amsterdam, poids de com. lb	100. —	10280	Bolzano, - - - lb	98. 60	10406
Poids de Troye lb	100. 39	10240	Bordeaux, - - - lb	100. 51	10228
Poids d'Apothicaire lb	133. 85	7680	Breme, - - - lb	99. 4	10380
Ancone, - - - lb	147. 11	6988	Breslau, - - - lb	121. 89	8434
Angleterre, poids de troye lb	132. 37	7766	Bresse, - - - lb	150. 95	6810
Avoir du poids lb	108. 91	9439	Bruge, - - - lb	105. 1	9790
Anspach, - - - lb	96. 91	10608	Brunswick, - - - lb	105. 80	9716
Anvers, - - - lb	105. —	9790	Bruxelles, - - - lb	105. 1	9790
Archangel, - - - lb	120. 77	8512	Budiffin, - - - lb	113. 97	9020
Argel, - - - Rotoles	91. 38	11250			
Arfchot, - - - lb	105. 1	9790	Cadix, - - - lb	107. 37	9574
Augsbourg, - - - Grandes lb	100. 59	10220	Caire, (le) - - - Mines	82. 86	12406
Petites lb	104. 51	9836	Caire, (le) - - - Rotoles	114. 41	8985
Auric, - - - poids de ville lb	90. 41	11370	Calais, - - - poids fort, lb	96. 89	10610
Poids particulier lb	99. 46	10336	Calais, - - - poids foible lb	117. 28	8765
Avignon, - - - lb	125. 32	8203	Calenberg, - - - lb	101. 51	10127
			Calicut, - - - Seyras	180. 83	5685
Bâle, - - - lb	100. 85	10194	Camenz, - - - lb	106. 12	9687
Bamberg, - - - lb	101. 75	10103	Campan, - - - lb	105. 4	9787
Barcelonne, - - - lb	159. 88	6430	Canaries, - - - lb	107. 49	9564
Barlette, - - - poids fort lb	58. 28	17608	Candie, Poids fort, - Rotoles	93. 82	10957

	Rapport de 100 lb de com. de Amsterd. nomb. 100	Conte nu de chaque Poids. As.		Rapport le 100 lb de com. de Amsterd. nomb. 100	Conte nu de chaque Poids. As.
Candie, poids foible, Rotoles	144. 48	7115	Elbing, - - - lb	116. 26	8842
Carton en Chine, - Cattis	82. 33	12487	Embsden, - - - lb	99. 46	10336
Caroue, - - - lb	174. 18	5922	Erfordt, - - - lb	104. 66	9822
Caragene, - - - lb	107. 37	9574	Erlang, - - - lb	96. 91	10688
Casfel, - - - lb	156. 2	6589	Espagne, lb de 16 Onces	107. 37	9574
Castille, - - - lb	107. 37	9574	Falmouth, - - - lb	108. 85	9444
Chambéri, - - - lb	115. 16	8927	Fano, - - - lb	148. 25	6934
Chipre, - Rotoles	20. 77	49492	Ferrare, - - - lb	145. 61	7000
Civita-Vecchia, - - - lb	144. 77	7101	Ferrol, - - - lb	85. 90	11967
Caburg, - - - lb	96. 91	10608	Fez, - Rotoles	105. 4	9787
Cologne, - - - lb	105. 54	9740	Flensburg, - - - lb	102. 20	10059
Como, - - - lb	159. 23	6456	Flessingue, - - - lb	106. 7	9692
Constance, - - - lb	104. 66	9822	Florence, - - - lb	141. 17	7282
Constantinople, - Rotoles	37. 95	11688	Forli, - - - lb	149. 99	6854
Copenhague, - - - lb	98. 82	10403	France, Poids de marc - lb	100. 85	10194
Corfou, - - - lb	120. 94	8500	Poids de medecine lb	134. 54	7641
Corogne, - - - lb	85. 90	11967	Francfort sur Meyn, } Poids de quintal, lb } Poids de livre, lb }	97. 3	10595
Coromandel, - - Bisles, Palains	36. 7	28498	Francfort sur l'Oder, - lb	105. 70	9720
Corse, - - - lb	143. 46	7166	Freyberg, suivant Kruse lb	105. 44	9750
Cosnitz, - - - lb	104. 66	9822	Suivant M. Tillet lb	92. 7	11166
Coutray, - - - lb	112. 83	9111	Gaëte, - - - lb	105. 77	9720
Cracovie, - - - lb	121. 58	8455	Gallipoli, - - - Rotoles	167. 48	6138
Crémone, - - - lb	150. 69	6822	Gand, - - - lb	109. 27	9408
Culmbach, - - - lb	95. 45	10770	Genes, Poids de douanne, Rot.	105. 1	9790
Damas, - Rotoles	27. 54	37333	Poids de caisse, Rot.	92. 34	11133
Dannemarc, - - - lb	98. 82	10403	Poids de Cantaro, Rot.	101. 58	10120
Dantzick, - - - lb	113. 44	9062	Poids de zille, fort lb	103. 60	9923
Delft, - - - lb	100. -	10280	Poids de wille, foible lb	143. 98	7140
Deventer, - - - lb	105. 4	9787	Geneve, - poids fort lb	152. 98	6720
Dieppe, - - - lb	99. 94	10286	Poids foible lb	89. 69	11462
Dinkelspühl, - - - lb	100. 78	10200	Gibraltar, - - - lb	107. 62	9552
Dixmude, - - - lb	114. 85	8951	Gœrlitz, - - - lb	105. 67	9728
Dordrecht, - - - lb	100. -	10280	Goldkr. mach, - - - lb	113. 97	9020
Douvres, - - - lb	109. 64	9376	Gothembourg, poids de Viéuaille, - - - lb	95. 21	10797
Dresde, - - - lb	105. 74	9722	Grenade, - poids fort lb	116. 18	8848
Dublin, - - - lb	108. 85	9444	Poids de fer, lb	145. 24	7078
Bankerque, - - - lb	113. 20	9081	Poids fort lb	98. 93	10391
Ecosse, ou Edimbourg, poids vieux lb	100. 12	10268	Poids foible lb	111. 16	9248
Poids neuf. Voy. Angl.			Ironingue, - - - lb	100. 96	10182
Eger, - - - lb	80. 7	12839	Gueldres, - - - lb	105. 83	9714

	Rapport de 100 lb de com de Amsterd. nomb. 100	Conte- nu de chaque Poids. As.		Rapport de 100 lb de com. de Amsterd. nomb. 100	Conte- nu de chaque Poids. As.
Hambourg, poids de comm. lb	101. 93	102851	Londres, avoir des poids lb	108. 85	9444
Poids de cologne lb	105. 54	9740	Poids du Roi, lb	72. 97	14166
Hanovre, poids de comm. lb	101. 51	10127	Poids de Troyes lb	132. 44	7762
Poids de medecine lb	107. 14	9595	Louvain, - - - lb	105. 1	9790
Harbourg, - - - lb	101. 51	10127	Lublin, - - - lb	12. 5	8288
Harlem, - - - lb	100. —	10280	Lucerne, - - - lb	98. 93	10391
Haffart, - - - lb	98. 91	10608	Lucque, poids de comm. lb	132. 71	7746
Havre de Grace, - - - lb	93. 43	11003	Poids de foie lb	143. 0	6943
Haye, (la) - - - lb	100. —	10280	Lubeck, - - - lb	102. 20	10059
Heydelberg, - - - lb	97. 90	10500	Lunebourg, - - - lb	101. 51	10127
Hildesheim, - - - lb	105. 80	9716	Lyon, - - - poids de ville lb	116. 29	8840
Hof, - - - poids fort lb	77. 53	13260	Poids de foie lb	107. 49	9564
Poids foible lb	84. 46	11934	Madere, - - - lb	113. 39	9066
Hollande, poids de comm. lb	100. —	10280	Madras, - - - Bissis	34. 85	29497
Poids de Troyes lb	100. 39	10240	Madrid, - - - lb	107. 37	9574
Poids de Medecine lb	133. 85	7680	Magdebourg, - - - lb	105. 44	9750
Hull, - - - lb	103. 21	9960	Mahon, - - - lb	111. 8	9255
Japon, - - - Cattis	83. 70	12277	Majorque, - - - lb	117. 54	8746
Java, - - - Cattis	82. 47	12466	Malabar, (Côte de) - Bissis	36. 2	28537
Jeroslaw, - - - lb	122. 38	8400	Malaca, - - - Cattis	73. 57	14166
Irlande, avoir du poids lb	90. 71	11333	Malaga, - - - lb	107. 37	9574
Kiel, - - - lb	103. 67	9916	Malte, - - - lb	64. —	16045
Kitzingen, - - - lb	96. 91	10608	Manheim, - - - lb	99. 81	10299
Konigsberg, poids vieux lb	129. 92	7913	Mantoue, - - - lb	149. 98	6854
Poids neuf de Berlin, lb	105. 42	9751	Marseille, - - - lb	122. 99	8359
Krems, - - - lb	87. 21	11787	Massa, - - - lb	141. 64	7258
Lacédémone, - - - Rotoles	109. 27	9408	Mafulipatan, - - - Seyras	177. 0	5788
Lauban, - - - lb	117. 90	8719	Mecque (la) & } Rotoles	106. 73	9632
Leipzig, poids de Viande lb	98. 11	10478	Medine - - - } lb	105. 1	9790
Poids de commerce, lb	105. 80	9716	Mecheln, - - - lb	104. 66	9822
Poids de mines, lb	109. 65	9375	Meiffen, - - - lb	119. 62	8594
Poids d'Acier, lb	113. 50	9057	Memel, - - - lb	96. 48	10655
Leyde, - - - lb	105. 1	9790	Memmingen, - - - lb	155. 52	6610
Liebau, - - - lb	119. 56	8598	Messine, lb de 12 onces -	62. 21	16524
Liege, - - - lb	104. 1	9884	Rotoles de 30 onces	56. 56	18176
Lille, - - - poids fort lb	106. 44	9658	Rotoles de 33 onces	105. 57	9738
Poids foible lb	115. 3	8937	Middelbourg, - - - lb	150. 69	6822
Lindau, - - - lb	107. 55	9558	Milan, - - - peso sottile lb	64. 58	15918
Lintz, - - - lb	87. 21	11787	Peso grosso lb	41. 27	24912
Lisbonne, - - - lb	107. 62	9552	Minorque, - - - poids fort lb	123. 80	8304
Livourne, - - - lb	144. 1	7141	Poids foible lb	37. 32	21545
Lœbau, - - - lb	105. 80	9716	Mocca, - - - Maon	153. 39	6702
			Modene, - - - lb		

	Rapport de 100 lb de comm. d'Amst nomb.100	Conte- nu de chaque Poids. As.		Rapport, de 100 lb de comm. d'Amst nomb.100	Conte- nu de chaque Poids. As.
Russie, - - - lb	120. 77	8512	Syracuse, - - - lb	151. 18	6800
Saint-Ander, lb de 16 onces	107. 17	9592	Syrie, - - - Mines	83. 63	12292
Sainte Croix, - - - lb	98. 96	10388	Tanger, - - - lb	102. 69	10011
S. Eustache, - - - lb	100. —	10280	Teneriffe, - - - lb	107. 59	9555
S. Gall, - - - poids fort lb	84. 51	12164	Tetuan, - - - Rotoles	69. 67	4756
- - - Poids foible lb	106. 22	9678	Thorn, - - - lb	17. 27	8766
S. Lucar, - - - lb	105. 4	9787	Tortose, - - - lb	62. 17	6339
S. Malo, - - - lb	100. 85	10194	Toulon, - - - lb	115. 12	8230
S. Petersbourg, - - - lb	120. 77	8512	Toulouse, - - - lb	118. 80	8653
S. Remo, - - - lb	149. 12	6894	Tournai, - - - lb	113. 45	9061
S. Sebastian, - - - lb	100. 85	10191	Treves, - - - poids fort lb	95. 0	10752
Salé, - - - lb	105. 67	9728	- - - Poids foible lb	145. 32	7074
Saltzbourg, - - - lb	88. 23	11652	Trieste, - - - poids de Vienne lb	97. 94	11690
Saragoffe, - - - lb	158. 52	6485	- - - Poids fort de Venise lb	103. 26	9955
Sayde, - - - Rotoles d'Aere	20. 73	49582	- - - Poids foible de Venise lb	163. 17	6300
- - - Rotoles de Damas	26. 52	38768	Tripoli de Barbarie, - Rot.	97. 13	10584
Sardaigne, - - - lb	123. —	8343	Tripoli de Syrie, - Rotoles	27. 27	3800
Schafhouse, - - - lb	107. 49	9564	- - - Okes	40. 79	25200
Schweinfurt, - - - lb	96. 91	1068	Tunis, - - - Rotoles	99. 54	10328
Scio, - - - lb	99. 71	10310	Turin, - - - lb	133. 85	7680
Seville, - - - lb	107. 17	9592	Ulm, - - - lb	105. 39	9754
Siam, - - - Cattis	80. 50	12760	Valence en Espagne - lb	95. 26	10791
Sicile, - - - poids ordinaire lb	155. 52	6610	- - - Poids fort lb	142. 90	7194
- - - Rotoli sottili lb	162. 21	16524	- - - Poids foible lb	100. 85	10194
- - - Rotoli Grossi lb	56. 56	18176	Valence en Dauphiné, - lb	105. 4	9787
Siene, - - - lb	110. 43	9399	Valenciennes, - - - lb	130. 28	7891
Smirne, - - - Okes	39. 56	26182	Varsovie, - - - lb	103. 26	9955
- - - Rotoles ou Lodres	87. 25	11782	Venise, - - - poids fort lb	163. 17	6300
Speyer, - - - lb	96. 91	10608	- - - Poids foible lb	99. 32	10350
Stade, - - - lb	103. 99	9886	Verone, - - - poids fort lb	148. 47	6924
Stetin, - - - lb	105. 44	9750	- - - Poids foible lb	121. 66	8450
Stockholm, Voy. Suede.			Vibourg, - - - lb	101. 35	10143
Stralsfund, - - - lb	102. 20	10059	Vicence, - - - poids fort lb	145. 32	7074
Strasbourg, - - - poids fort lb	100. 90	10108	- - - Poids foible lb	88. 15	11662
- - - Poids foible lb	104. 78	9811	Vienne, - - - lb	96. 91	10608
Suede, Poids de Viçtuailles lb	116. 18	8848	Vismar, - - - lb	102. 7	10072
- - - Poids de Mines lb	131. 42	7822	Windau, - - - lb	119. 56	8598
- - - Poids des Etats lb	137. 99	7450	Windsheim, - - - lb	96. 91	10608
- - - Poids de Fer lb	145. 24	7078	Wittemberg, - - - lb	105. 54	9740
- - - Poids de Médecine lb	138. 62	7416			
Sumatra, - - - Cattis	38. 74	26538			
Surate, - - - Seyras	16. 83	8799			
Surinam, - - - lb	100. —	10200			

TRAITÉ GÉNÉRAL

			Rapport de 100 lb de comm. d'Amst. nomb. 100	Conte- nu de chaque Poids. As.		Rapport de 100 lb de comm. d'Amst. nomb. 100	Conte- nu de chaque Poids. As.	
Wondfiedel, - -	lb	69. 67	14759	Poids de Médecine:				
Wurtzbourg, - -	lb	103. 57	9926		l'Allemagne, - -	lb	137. 95	7452
Ypres, - - -	lb	114. 73	8960		l'Angleterre, - -	lb	132. 37	7766
Yvica, - - -	lb	106. 72	9633		d'Espagne, - - -	lb	107. 37	9574
Zante & Céfalonie, -	lb	103. 26	9955		de France, de 16 onces	lb	100. 90	10188
Zéelande, - - -	lb	106. 32	9669		dit, de 12 onces	lb	134. 54	7641
Zelle, - - -	lb	101. 51	10127		de Hannover, - -	lb	135. 35	7595
Zirickzée, - - -	lb	113. 2	9081		de Hollande, - -	lb	133. 85	7680
Zittau, - - -	lb	105. 60	9735		de Suede, - - -	lb	138. 62	7316
Zurich, - { poids fort	lb	93. 69	10972		de Turin, - - -	lb	160. 57	6402
Zurich, - { poids foible	lb	105. 40	9753					
Zutphen, - - -	lb	105. 4	9787					
Zwol, - - -	lb	102. 50	10029					

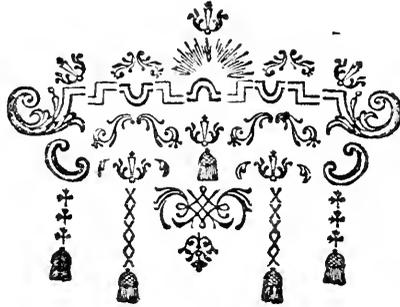


TABLE VI. Des Mesures rondes, ou pour marchandises seches, leur capacité mesurée en pouces cubes du pied de Roi de France, & leur rapport avec le Last, mesure de Bled d'Amsterdam.

Noms des Mesures.	Rapport d'Amst. mesure, nomb. 100 pouc. cub.	Capacité du Last de chaque mesure, 100 pouc. cub.	Noms des Mesures.	Rapport d'Amst. mesure, nomb. 100	Capacité de chaque mesure, 100 pouc. cub.
Abbeville, - - -	Setiers, 19. 2	7736	Auxone, - - -	Emines 7. 13	20629
Achaye, - - -	Medimnos 74. 53	1974	Avignon, - - -	Boisseaux 31. 70	4641
Agen, - - -	Sacs 33. 36	4492	Avila, - - -	Fanegas 51. 5	2881
Aiguillon, - - -	Sacs 41. 4	3585	Azores, (Isles) - - -	Alquiers 243. 59	604
Aire, - - -	Razieres 29. —	5074	Basle, - - -	Sacs 22. 62	6504
Aix la Chapelle, - - -	Fass, 121. 89	1207	Barbesieux, - - -	Boisseaux 95. 9	1547
Alby, mesure de ville	Setiers 25. 2	5879	Barcelonne, - - -	Quarteras 42. 47	3464
Du Territoire d'Alby	Setiers 14. 63	10056	Baugency, - - -	Mines 62. 22	2443
Alckmaer, - - -	Sacke 36. 3	4083	Bautzen, - - -	Scheffels 26. 73	5505
Alexandrie, - - -	Rebibe 18. 57	7920	Bayonne, - - -	Sacs 35. 54	4140
Dit - - -	Quillots 17. 10	8606	Dit - - -	Conques 71. 8	2070
Alicante, - - -	Cassises 11. 85	12420	Beaucaire, - - -	Setiers 48. 5	3062
Dit - - -	Barçillas 142. 15	1035	Beaumont, - - -	Sacs 38. 4	3868
Altenbourg, - - -	Scheffels 20. 75	7089	Beauvais, - - -	Tonneaux 1. 50	97989
Amboise, - - -	Boisseaux 266. 52	552	Bellegarde, - - -	Bichets 14. 26	10315
Amersfordt, - - -	Mudden 16. 1 ¹ / ₂	9186	Bergame, - - -	Stajas 140. 92	1044
Amiens, - - -	Setiers 88. 84	1656	Bergerac, - - -	Pipes 5. 44	27076
Amsterdam, - - -	Last 1. —	147120	Berg-op-Zoom, - - -	Sisters 63. 14	2330
Dit - - -	Mudden 27. —	5449	Berg-Saint-Vinox, - - -	Razieres 20. 60	7140
Dit - - -	Sakken 36. —	4087	Berlin, - - -	Scheffels 56. 50	2604
Dit - - -	Scheepels 108. —	1362	Berne, - - -	Mütt 18. 43	7980
Ancone, - - -	Rubbi 10. 69	13764	Dit - - -	Maff 221. 23	655
Angleterre, - - -	Quarters 10. 21	14408	Bilbao, - - -	Fanegas 51. 6	2881
Dit - - -	Busbels 81. 69	1801	Bingen, - - -	Maltier 15. 4	9784
Annaberg, - - -	Scheffels 74. 70	70009	Blois, - - -	Boisseaux 380. 15	387
Anvers, - - -	Viertels 37. 85	3887	Bois-le-Duc, - - -	Mouvers 20. 52	7170
Apenrade, - - -	Tonen 21. 29	6909	Bologne en Italie - - -	Corbe 39. 55	3720
Archangel, - - -	Czetwers 15. 31	9611	Bomel, - - -	Mudden 18. 2	8165
Arensbourg, - - -	Last — 95	154928	Bommene, - - -	Sacke 38. 8	3863
Argel, - - -	Cassises 9. 13	16112	Bordeaux, - - -	Boisseaux 38. 3	3868
Dit - - -	Tarries 146. 10	1007	Borcken, - - -	Viertels 15. 30	8995
Arles, - - -	Setiers 49. 4	3000	Borna, - - -	Scheffels 26. 32	5588
Arnheim, - - -	Mouvers 22. 2	6681	Boulogne en Picardie, - - -	Setiers 16. 90	8703
Arnstadt, - - -	Maass 16. 25	9052	Bourbor-Lancy, - - -	Boisseaux 256. 75	573
Afchaffenbourg, - - -	Maltier 22. 30	6596	Bourret, - - -	Sacs 28. 60	5144
Aspern, - - -	Sacke 25. 40	5792	Breau, - - -	Cartieres 28. 60	5144
Aubeterre, - - -	Boisseaux 95. 9	1547	Breda, - - -	Viertels 33. 53	4387
Audierne, - - -	Tonneaux 2. —	73492	Bremen, - - -	Scheffels 41. 4	3585
Augsbourg, - - -	Schaff 6. 64	22150	Breslau, - - -	Scheffels 41. 75	3524
Dit - - -	Metzen 53. 13	2769	Bresse, - - -	Quartals 15. 85	9283
Auray, - - -	Boisseaux 76. 7	1934			

TRAITE GENERAL

Noms des Mesures.	Rapport du Last d'Amst. nomb.100	Capacité de chaque mesure pouc.cub.	Noms des Mesures.	Rapport du Last d'Amst. nomb.100	Capacité de chaque mesure pouc.cub.
Brest, Tonneaux	2. 11	69624	Corbie, Setiers	69. 72	2110
Briare, Carfes	209. 27	703	Corfou, Moggi	29. 23	5037
Briel, Sackes	40. 62	3622	Corogne, Ferrados	160. —	919½
Bruges, Hoeden	17. 52	8399	Corfe, Staja	29. 61	4968
Brunsvick, Scheffels	9. 38	15680	Dit, Bacini	355. 36	414
Dit, Himten	93. 83	1568	Cosne, Boisseaux	180. 74	814
Bruxelles, Sacs	25. 3	5879	Creon, Sacs	30. 42	4835
Buckebourg, Himten	91. 95	1600	Creutzenach, Malter	20. 5	7338
Budingen, Achtiels	22. 17	6636	Culenburg, Mudden	21. 2	7000
Bueren, Mudden	21. 2	6999	Dannemarc, Tonnen	20. 98	7013
Butzbach, Malter	13. 42	10960	Dit, Skipp	137. 37	1071
Cadillac, Sacs	33. 37	4409	<i>Pour mesurer le sel,</i>		
Cadix, Fanegas	51. 6	2881	Dantzic, Tonnen	17. 17	8571
Cahors, Cartes	100. 15	1469	Darmstadt, Scheffels	60. —	2452
Calabre, Tomoli	57. 5	2579	Deckendorff, Malter	29. 13	5050
Calais, Setiers	17. 56	8380	Dit, Schaff	3. 6	48064
Campen, Mudden	24. 93	5902	Delft, Vierling	12. 24	12016
Candie, Charges	19. 2	7736	Dit, Hoeden	2. 72	54059
Carcassone, Setiers	35. 3	4200	Dit, Sakken	29. 3	5083
Casal en Monferrat, Pacchi	11. 97	12285	Dit, Achtiend.	87. 9	1689
Cassel, Viertel	20. 45	7196	Delitz, Scheffels	54. 7	2721
Castel-Jaloux, Metzen	327. 66	449	Deux-Ponts, Malter	15. 50	9492
Castel Naudari, Sacs	35. 22	4177	Deventer, Mudden	36. 3	4083
Castelnau-de-Médoc, Setiers	41. 54	3541	Dieppe, Dieppe	28. 52	5157
Castel-Sarrazin, Quartiers	29. 71	4951	Dixmudde, Razieres	30. 55	4819
Castres, Sacs	28. 39	5183	Donawerth, Schaff	7. 3	20940
Chalais, Setiers	25. 36	5802	Dit, Metzen	126. 50	1163
Chalon sur Saone, Boisseaux	95. 9	1547	Dordrecht, Hoeden	3. —	48992
Charité, (la) Biches	15. 85	9283	Dit, Sakken	24. 2	6124
Charolles, Boisseaux	152. 14	967	Dresde, Scheffels	27. 56	5338
Château-neuf sur Loire, Boisseaux	120. 49	1221	Duinen, Sakken	33. 36	4410
Chemnitz, Boiff.	133. 14	1105	Duisbourg, Mowvers	22. 3	6680
Chipre, Scheffels	19. 57	7517	Dunkerque, Razieres	18. 2	8166
Clerac, Medimme	40. —	3678	<i>Mesure d'eau</i>		
Cleve, Sacs	34. 54	4260	<i>Mesure de terre</i>		
Coblentz, Malter	16. 26	9045	Eckernfoerde, Tonnen	21. 60	6815
Coburg, Malter	18. 28	8043	Ecoffe, Quarters	70. 21	14408
Colberg, Simmer	35. 3	4200	<i>Mesure de froment</i>		
Colditz, Scheffels	58. 73	2505	<i>Mesure d'orge</i>		
Cologne, Scheffels	36. 75	4003	Edam, Mudden	27. —	5449
Concarnoth, Malter	18. —	8172	Eglifau, Mütt	31. 94	4606
Condom, Tonneaux	2. 11	69624	Eilenbourg, Scheffels	45. 68	3221
Constantinople, Sacs	41. 4	3585	Eisenach, Viertel	29. 95	4912
Copenhague, Kizloz	83. 12	1770	Eisleben, Scheffels	40. 32	3549
Tonnen	20. 98	7013	Elbing, Last	1. 11	1146984

	Noms des Mesures.	Rapport du Last d'Amst. nomb. 100	Capacité lechaque mesure pouc. cub.		Noms des Mesures.	Rapport du Last d'Amst. nomb. 100	Capacité lechaque mesure pouc. ub.
Embsen, - -	Tonnen	15. 27	9638	G-llar, - -	Himten	79. 39	1853
Dit - - -	Wers	61. 10	2409	Gouda, - -	Sakken	28. 3	5249
Enckhuysen, - -	Mudden	22. 2	6680	Grenade, - -	Sacos	30. 3	4899
Dit - - -	Sakken	44. 4	3340	Gravelines, - -	Reziers	22. 2	6681
Ens, - - -	Metzen	28. 51	5160	Grebenau, - -	Malter	9. 35	5742
Epftein, - -	Malter	30. 7	4892	Grebenstein, - -	Viertels	20. 44	7196
Erfort, - -	Scheffels	51. 88	2836	Greiffswalde, - -	Scheffels	74. 91	1964
Erpach, - -	Malter	20. 95	7022	Gretyl, - -	Tonnen	15. 27	9638
Eschwege, - -	Viertels	20. 44	7196	Dit - - -	Wers	61. 7	2409
Espagne, - -	Fanegas	51. 6	2881	Grimma, - -	Scheffels	28. 22	5213
Dit - - -	Celemines	613. —	240	Grizoles, - -	Sacs	29. 71	4951
Dit - - -	Quartilas	2452. —	60	Groningue, - -	Mudden	33. 3	4454
Eyder Maaff, in Hav.	Tonnen	25. 60	5748	Groffetto, - -	Moggia	5. 27	27888
Eyder Stadt, - -	Tonnen	23. 26	6325	Grünberg, de Hesse,	Malter	10. 47	14053
				Grüntadt, - -	Malter	27. 95	5263
Felsberg, - -	Viertels	76. 36	8995	Gudensberg, - -	Viertels	17. 52	8396
Femeren, - -	Scheffels	77. 55	1897	Gundelheim, - -	Malter	23. 60	6234
Ferrare, - -	Stari	96. 54	1524				
Ferrol, - -	Fanegas	40. —	3678	Hadersbeben, - -	Tonnen	21. 30	6909
Dit, - - -	Ferrados	160. —	919 ¹ / ₂	Hailsbrunn, - -	Malter	9. 66	15222
Flensburg, - -	Tonnen	21. 30	6909	Halle fur la Sâle, - -	Scheffel	36. 75	4003
Fleffingue, - -	Sakken	40. 4	3674	Hambourg, - -	Last	— 92 ¹ / ₂	159360
Florence, - -	Staja	123. 21	1194	Dit - - -	Sacke	13. 85	10624
Franfort fur Meyn, -	Malter	27. 2	5444	Dit - - -	S. heffels	27. 70	5312
Freyberg, - -	Scheffels	26. 93	5463		Tonnen	15. 56	9450
Fridberg, sur le Wett.	Malter	12. 26	12001	Hamelbourg, - -	Malter	17. 1	8618
Friedrickstadt à Slesvig	Tonnen	23. 8	6374	Hanau, - -	Malter	25. 93	5674
Fritzlar, - -	Viertels	19. 24	7646	Hannovre, - -	Himten	93. 82	1563
Fronfac, - -	Sacs	28. 53	5157	Dit Drittel - -	Metzen	281. 48	522 ² / ₃
Fulda, - - -	Malter	17. 29	8506	Harderwick, - -	Mudden	29. 88	4923
				Harlem, - -	Sakken	38. 3	3863
Gaillac, - -	Setiers	21. 2	7000	Harlingen, - -	Mudden	33. 3	4454
Gand, - - -	Halsters	56. 4	2625	Hefelau & Hafeldorf	Tonnen	22. 15	6640
Geiffmar, - -	Tonnen	20. 44	7196	Dits - - -	Himten	88. 62	1660
Gelnhausen, - -	Achtels	22. 93	6415	Havre de Grace, - -	Boiffaux	84. 40	1743
Genes, - - -	Mines	25. 2	5879	Heidelberg, - -	Malter	28. 33	5192
Geneve, - - -	Coupes	37. 58	3915	Heilbronn, - -	Malter	26. 48	5555
Gergeau, - -	Mines	66. 57	2210	Helmershausen, - -	Viertels	20. 44	7196
Gien, - - -	Carses	182. 53	806	Hennebout, - -	Tonneaux	1. 59	92832
Gieffen, - -	Malter	12. 77	11520	Hersfeldt, - -	Viertels	17. 17	8569
Giffhorn, - -	Himten	83. 17	1769	Heusden, - -	Mudden	17. 26	8521
Gimont, - - -	Sacs	20. 2	7349	Hildesheim, - -	Himten	112. 56	1307
Gluckstadt, - -	Tonnen	20. 41	7207	Hirch-Horn, - -	Malter	26. 41	5571
Gœrlitz, - -	Scheffels	20. 67	7118	Hochstraten, - -	Viertels	34. 41	4276
Goes, - - -	Sakken	40. 3	3675	Hohenfolms, - -	Malter	12. 47	11804
Gorcum, - - -	Mudden	17. 26	8521	Hollstein, mes. de Princes	Tonnen	24. 62	5976

TRAITÉ GÉNÉRAL

	Noms des Mesures.	Rapport du Last d'Amst. nombr. 100	Capacité de chaque mesure, pouc. cub.		Noms des Mesures.	Rapport du Last d'Amst. nombr. 100	Capacité de chaque mesure, pouc. cub.
Holstein, <i>mes. de Prince</i>	Scheffels	73. 86	1992	Lorraine, Voy. Nancy.			
<i>Mesure de Gentilb.</i>	Tonnen	22. 16	6640	Londres, - -	Quarters	10. 21	14408
Dit - - -	Himten	88. 62	1660	<i>Mesure de terre</i>	Bushels	81. 69	1801
<i>Mesure de Roi</i>	Tonnen	23. 54	6250	<i>Mesure de mer,</i>	Bushels	65. 36	2251
Dit - - -	Himten	94. 16	1562	Louvain, - -	Mudden	27. —	5449
Homburg en Hesse,	Viertels	16. 36	8995	Luckan, - -	Scheffels	20. 67	7118
Honfleur, - - -	Boisseaux	74. 45	1976	Lucque, - -	Saja	119. 3	1236
Horn, - - -	Sakken	44. 5	3340	Lubben, - -	Scheffels	20. 67	7118
Hull, - - -	Quarters	10. 19	13143	Lubeck, <i>m. de seigle</i>	Scheffels	87. 37	1684
Husum, - - -	Tonnen	19. 94	7379	<i>Mesure de dreche,</i>	Scheffels	74. 91	1964
				<i>Mesure d'avoine,</i>	Scheffels	74. 38	1978
Ingolstadt, - -	Schuff	2. 82	52109	Lunebourg, - -	Scheffels	46. 91	3136
Irlande, - - -	Quarters	10. 21	14408	Dit - - -	Himten	93. 83	1568
Iseltain, - - -	Mudden	20. 2	7349	Lyon, - - -	Anées	15. 21	9670
Kaiserslautern, - -	Malter	24. 18	6084	Macon, - - -	Anées	11. 41	12893
Kiel, - - -	Tonnen	24. 62	5976	Madere, - - -	Alquieres	260. 39	565
Dit - - -	Scheffels	73. 86	1992	Magdebourg, - -	Scheffels	56. 49	2604
Konigsberg, <i>mes. vieill.</i>	Scheffels	60. —	2452	Majorque, - - -	Quarters	43. 42	3388
<i>mes. nouv.</i>	Scheffels	56. 50	2604	Malaga, - - -	Fanegas	48. 14	3056
Krautheim, - - -	Malter	15. 14	9721	Mathe, - - -	Salmes	10. 96	13429
Ladenbourg, - - -	Malter	28. 33	5192	Manfredonia, - -	Carrés	1. 55	94730
Laland, - - -	Tonnen	21. 23	6929	Manheim, - - -	Malter	28. 33	5192
Langensalza, - - -	Scheffels	67. 98	2164	Mantoue, - - -	Stari	83. 84	1756
Lanion, - - -	Tonneaux	1. 90	77360	Maran, - - -	Tonneaux	2. 11	69624
Lavenbourg, - - -	Seeke	17. 6	8624	Marema di Sienna, -	Moggio	5. 47	26857
Lautrech, - - -	Malter	22. 1	6684	Marseille, - - -	Charges	18. 46	7968
Lavaur, - - -	Setiers	21. 2	7000	Mas d'Aginois, - -	Sacs	36. 57	4023
Leer, - - -	Tonnen	15. 26	9638	Matrick, - - -	Setiers	128. 71	1143
Dit - - -	Verps	61. 6	2409	Mayence, - - -	Malter	30. 7	4892
Leerdam, - - -	Mudden	17. 26	8521	Mecheln, - - -	Viertels	34. 54	4260
Leide, - - -	Sakken	44. 5	3340	Mecklenbourg, - -	Scheffels	68. 75	2140
Leipzig, - - -	Scheffels	21. —	7006	Meissen, <i>mes. de ville</i>	Scheffels	27. 66	5338
Leuwarden, - - -	Mudden	33. 3	4454	<i>Mes. de Jurisdiction.</i>	Scheffels	28. 49	5161
Libau, - - -	Loof	46. 59	3158	Melfungen, - - -	Viertels	16. 35	8995
Libourne, - - -	Sacs	35. 4	4199	Memel, - - -	Scheffels	60. 29	2440
Lich, - - -	Astel	30. 46	4810	Mergenthal, - - -	Malter	15. 14	9721
Liebenaw en Hesse, -	Viertels	20. 41	7196	Mersebourg, - - -	Scheffels	16. 72	8799
Liege, - - -	Setiers	97. 48	1509	Dit - - -	Heinzes	33. 44	4400
Lille, - - -	Rozieres	41. 5	3584	<i>Mesures Juives,</i>	Letch	20. 43	7200
Linz, - - -	Metzen	22. 81	6450	Dites - - -	Epha	102. 17	1440
Lippe, (Comté de) -	Scheffels	68. 33	2153	Dites - - -	Seab	306. 50	480
Lisbonne, - - -	Alquieres	217. 96	675	Dites - - -	Gomor	1021. 67	144
Dit - - -	Moyos	3. 63	40500	Dites - - -	Cap	1839. —	80
Livourne { dit - - -	Sacca	41. 8	5581	Middelbourg, - - -	Sakken	41. 54	3542
	Saja	23. 25	1154	Milan, - - -	Moggio	21. 9	6976

	Noms des Mesures.	Rapport du Last d'Amst. nomb. 100	Capacité de chaque mesure, pouc. cub.		Noms des Mesures.	Rapport du Last d'Amst. nomb. 100	Capacité de chaque mesure, pouc. cub.
Livourne, - -	<i>Staja</i>	168. 71	872	Nimegue, - -	<i>Mouwers</i>	21. 77	6758
Dit - - -	<i>Starelli</i>	337. 43	436	Nice, - - -	<i>Staja</i>	75. 76	1942
Miltenberg, - -	<i>Malter</i>	19. 62	7496	Noirmoutier, - -	<i>Tonneaux</i>	2. —	73492
Minden, - - -	<i>Malter</i>	18. 83	7812	Nordhaufen, - -		67. 86	2168
Modene, - - -	<i>Staja</i>	41. 54	3541	Nuremberg, - -	<i>Summers</i>	8. 77	16775
Moissac, - - -	<i>Sacs</i>	30. 3	4899	Numbourg, - -	<i>zchets</i>	27. 46	5358
Montauban, - -	<i>Sacs</i>	30. 43	4835	Ober-Rosback, - -	<i>Malter</i>	12. 93	11378
Dit - - -	<i>Setiers</i>	13. 58	10830	Oefel, (Isle de) - -	<i>Last</i>	— 95	154928
Montfort, - - -	<i>Mudden</i>	21. 2	7000	Oldenbourg fur la Hunte	<i>Tonnen</i>	16. 38	8985
Montpellier, - -	<i>Setiers</i>	57. 4	2579	Oppenheim, - -	<i>Malter</i>	26. 30	5595
Dit - - -	<i>Emines</i>	114. 9	1289	Orleans, - - -	<i>Muids</i>	7. 61	19340
Montreuil, - - -	<i>Boisseaux</i>	342. 14	430	Oschats, - - -	<i>Scheffels</i>	25. 99	5661
Morlaix, - - -	<i>Tonneaux</i>	2. 2	73492	Osnabruck, - - -	<i>Himten</i>	101. 67	1447
Dit - - -	<i>Boisseaux</i>	55. 10	2670	Ostende, - - -	<i>Razieres</i>	16. 62	8853
Mosbach sur le Neker,	<i>Malter</i>	23. 60	6234	Ost-Grise, - - -	<i>Last</i>	1. 11	132804
Muhlhaufen, - -	<i>Viertels</i>	57. 99	2537	Oudewater, - - -	<i>Mudden</i>	21. 2	7000
Munich, - Schaff ou	<i>Scheffels</i>	8. 5	18282	Oviedo, - - -	<i>Fanegas</i>	38. 30	3841
Munickendam, - -	<i>Mudden</i>	27. —	5449	Dit, Mesure Cast. - -	<i>Fanegas</i>	51. 6	2881
Munzenberg, - -	<i>Malter</i>	13. 42	10960	Paris, - - -	<i>Muid</i>	1. 59	92831
Muyden, - - -	<i>Mudden</i>	22. 2	6680	Dit - - -	<i>Setiers</i>	19. 2	7736
Dit, - - -	<i>Sakke</i>	44. 5	3340	Dit - - -	<i>Boisseaux</i>	228. 22	6143
Nancy, - - -	<i>Reales</i>	15. 23	9660	Mesure d'Avoine	<i>Setiers</i>	9. 51	15471
Dit - - -	<i>Cartes</i>	60. 92	2415	Paffau, - - -	<i>Schaf</i>	1. 52	96570
Nantes, - - -	<i>Tonneaux</i>	2. 4	12203	Dit - - -	<i>Sechsling</i>	9. 14	16095
Dit - - -	<i>Setiers</i>	20. 38	7220	Patras, - - -	<i>Stara</i>	35. 54	4140
Naples, - - -	<i>Carri</i>	1. 59	92844	Dit - - -	<i>Bachels</i>	97. 49	1509
Dit - - -	<i>Tomoli</i>	57. 5	2579	Pegau, - - -	<i>Scheffels</i>	34. 37	4280
Narbonne, - - -	<i>Setiers</i>	39. 71	3705	Perigueux, - - -	<i>Boisseaux</i>	95. 9	1547
Narden, - - -	<i>Mudden</i>	22. 2	6680	Pernau, - - -	<i>Tonnen</i>	23. 4	6385
Dit - - -	<i>Sakken</i>	44. 5	3340	Dit - - -	<i>Loofs</i>	46. 8	3192
Narva, - - -	<i>Tonnen</i>	18. —	8172	Mesure de Gr. de lin	<i>Tonnen</i>	26. 34	5586
Naumbourg, - - -	<i>Scheffels</i>	37. 80	3892	Perse, - - -	<i>Arrobas</i>	44. 77	3286
Neckar-Gemund, - -	<i>Malter</i>	28. 34	5192	Piémont, - - -	<i>Sacca</i>	27. 42	5366
Neckars-Elz., - -	<i>Malter</i>	23. 60	6234	Pirna, - - -	<i>Scheffels</i>	25. 72	5505
Négrepelisse, - -	<i>Setiers</i>	12. 4	12222	Plauen, - - -	<i>Scheffels</i>	18. 92	7778
Dit - - -	<i>Sacs</i>	24. 8	6111	Pleffe, - - -	<i>Viertels</i>	19. 67	7528
Négrepont, - - -	<i>Kizlos</i>	96. 22	1529	Pologne, - - -	<i>Last</i>	— 95	154700
Nérac, - - -	<i>Sacs</i>	33. 37	4409	Pont-L'abbé, - - -	<i>Tonneaux</i>	2. 2	73492
Neubourg, - - -	<i>Schaff</i>	2. 61	56289	Port-Louis, - - -	<i>Tonneaux</i>	1. 55	94766
Dit - - -	<i>Meizen</i>	62. 74	2345	Porto, - - -	<i>Alqueires</i>	177. 25	830
Nevers, - - -	<i>Boiff.</i>	152. 14	967	Pouille, - - -	<i>Tomoli</i>	57. 5	2579
Newcastel, - - -	<i>Quartiers</i>	10. 21	14408	Prague, - - -	<i>Strich</i>	30. 92	4759
Neda en Galice, - -	<i>Ferrados</i>	162. 3	908	Dit - - -	<i>Viertels</i>	123. 63	1190
Nidda, - - -	<i>Malter</i>	10. 90	13493	Mesure du pays, - -	<i>Strich</i>	33. 98	4690
Nieuport, - - -	<i>Razieres</i>	17. 52	8391				

	Noms des Mesures.	Rapport du Last d'Amst. nomb. 100	Capacité de chaque mesure, pouc. cub.		Noms des Mesures.	Rapport du Last d'Amst. nomb. 100	Capacité de chaque mesure, pouc. cub.
Stralsund, - - -	Scheffels	74. 91	1964	Ulrichstein, - - -	Malter	10. 47	14053
Dit - - -	Tonnen	21. 97	5892	Umfstadt, - - -	Malter	26. 64	5523
Strasbourg, m. de ville	Sesters	159. 22	924	Utrecht, - - -	Mudden	25. 2	5879
Mes. de campagne	Sesters	154. 38	953	Vacha, - - -	Viertels	18. 5	8151
Straubing, - - -	Schaff	3. 23	45508	Valence en Espagne, -	Cassises	14. 60	10080
Dit - - -	Vierling	64. 66	2275	Dite	Barfellas	175. 20	840
Suede, - - -	Tonnen	19. 92	7386	Valenciennes, - - -	Nyurs	40. 62	3622
Mesure de bled	Tonnen	17. 70	8310	Vannes, - - -	Tonneau	1. 90	77360
Mesure de drecbe	Tonnen	16. 77	8771	Venise, - - -	Staja	36. —	4086
Mes. de eaux & desel	Tonnen	18. 75	7848	Venlo, - - -	Mouvers	21. 62	6805
Mesure ordinaire	Kappor	636. 88	231	Verdun, - - -	Bichets	15. 21	9670
Dite - - -	Kanas	1114. 55	132	Verone, - - -	Minelli	79. 14	1859
Sully, - - -	Carles	182. 53	806	Viana, - - -	Alqueires	170. —	865 $\frac{1}{2}$
Tallemont, - - -	Sacs	31. 69	4642	Vianen, - - -	Mudden	20. 2	7349
Tarascone, - - -	Charges	51. 5	2882	Vienne en Autriche,	Muth	1. 38	106110
Tarragone, - - -	Setiers	51. 69	2846	Dite - - -	Metzen	41. 60	3537
Ter-Tolen, - - -	Sakken	37. 53	3920	Dite - - -	Viertels	166. 40	884
Ter-Veer, - - -	Sakken	39. 4	3768	Villemur, - - -	Sacs	29. 71	4951
Tiel, - - -	Mudden	21. 2	7000	Villeneuve d'Agnois,	Boisseaux	35. 88	4100
Tœningen, - - -	Tonnen	24. 2	6124	Vilshofen, - - -	Schaff	3. —	49072
Tœndern, - - -	Tonnen	18. 74	7819	Vismar, - - -	Scheffels	76. 23	1930
Tongres, - - -	Mudden	15. 1	9799	Waldkapel, - - -	Viertels	16. 35	8995
Torgau, - - -	Scheffels	44. 10	3336	Wandfried, - - -	Viertels	20. 44	7196
Tornhout, - - -	Viertels	34. 70	4240	Weilbourg, - - -	Achtels	26. 33	5587
Tortose, - - -	Quartos	32. 86	4477	Weimar, - - -	Scheffels	32. 77	4490
Toscane, - - -	Moggia	5. 48	26857	Weissenfelds, - - -	Scheffels	16. 64	8841
Toulon, - - -	Charges	6. 34	23206	Wernigerode, - - -	Scheffels	55. 12	2669
Dit - - -	Emines	28. 53	5157	Wesop, - - -	Mudden	22. 2	6680
Toulouse, - - -	Setiers	26. 2	5653	Dit - - -	Sakken	44. 4	3340
Tournon, - - -	Sacs	39. 62	3713	Wetter, - - -	Malter	7. 93	18551
Tournus, - - -	Bichets	11. 88	12378	Wetzlar, - - -	Malter	12. 46	11804
Tours, - - -	Boisseaux	271. 44	542	Vimpffen, - - -	Malter	23. 60	6234
Tressfurt, - - -	Viertels	27. 78	5295	Winchester, - - -	Bushels	82. 75	1778
Treptau, - - -	Scheffels	58. 73	2505	Windau, - - -	Loofs	46. 59	3158
Trieste, - - -	Stara	39. 39	3735	Wintherthur, - - -	Viertels	120. 62	1219 $\frac{1}{2}$
Tripoli de Barbarie, -	Cassises	8. 93	16472	Dit, mesure d'avoine	Viertels	105. 63	1392 $\frac{2}{5}$
Dit - - -	Tibéri	178. 63	824	Wisbaden, - - -	Malter	30. 8	4892
Tunis, - - -	Cassises	8. 14	18051	Witgenstein, - - -	Malter	13. 44	10946
Turin, - - -	Sacci	25. 39	5795	Wittenberg, - - -	Scheffels	55. 12	2669
Dit - - -	Staja	76. 16	1932	Witzenhauen, - - -	Viertels	17. 52	8396
Dit - - -	Mines	152. 32	966	Wolfhague, - - -	Viertels	20. 44	7196
Ulm, - - -	Tray,	12. 70	11584	Wolgast, - - -	Scheffels	72. 1	2043
Dit - - -	Miulen	50. 80	2896	Worcum, - - -	Sakken	23. 52	6254
Dit - - -	Metsen	304. 80	483	Worms, - - -	Malter	27. 95	5263

TRAITÉ GÉNÉRAL

	Noms des Mesures.	Rapport		Capacité dechaque mesure. pouc.cub.		Noms des Mesures.	Rapport		Capacité dechaque mesure. pouc.cub.
		du Last d'Amst. nomb.100	dechaque mesure. pouc.cub.				du Last, d'Amst. nomb.100	dechaque mesure. pouc.cub.	
Wurtzen, - -	Scheffels	41. 33	3560		Zierenberg, - -	Viertels	20. 44	7196	
Wyck te Duerstede, - -	Mudden	20. 20	7349		Zirich-Zee, - -	Sakke	37. 53	5920	
Yarmouth, - -	Quarters	11. 19	13143		Zurich, - -	Mütte	55. 28	4170	
Zante, - -	Bazzili	82. 19	1790		Dit - -	Viertels	141. 12	1042 $\frac{1}{2}$	
Zelle, - -	Scheffels	9. 38	15680		Dit, mesure de sel, - -	Viertels	126. 88	1159 $\frac{1}{2}$	
Dit - -	Himten	93. 83	1568		Zwickau, - -	Scheffels	43. 51	3581	
Ziegenheim, - -	Viertels	21. 85	6733		Zwingenberg, - -	Malter	23. 60	6234	
					Zwolle, - -	Sakke	26. 3	5653	



TABLE VII. Des Mesures pour les matieres liquides; leur contenance mesurée par pouces cubes de France, & leur rapport avec l'Aam de 21 Veltes, mesure d'Amsterdam.

	Noms des Mesures.	Rapport de l'Aam d'Amst. N. 1000		Contenance de chaque mes. pouc.cub.		Noms des Mesures.	Rapport de l'Aam d'Amst. N. 1000		Contenance de chaque mes. pouc.cub.	
		N. 1000	pouc.cub.				N. 1000	pouc.cub.		
Achaye, - - -	Metretes	3.	889	1974		Okes	116.	364	66	
Altona, de 32 Stubgen	Tonnes	2.	314	5844		Viertels	18.	355	413	
Amsterdam, - - -	Aams	1.	—	7680		Maaff	73.	412	103	
Dit - - -	Stekan	8.	—	960		Cette. Voy. Montpellier.				
Dit - - -	Viertels	21.	—	366		Champagne, - - -	Queue	—	423	18161
Dit - - -	Stoopen	64.	—	120		Dite - - -	Quartaut	1.	692	4540
Dit - - -	Mingles	128.	—	60		Cognac, - - -	Barrique	—	874	8786
Dit - - -	Pintes	256.	—	30		Dit - - -	Veltes	23.	631	325
Ancone, - - -	Boccali	106.	667	72		Cologne, sur le Rhyn,	Obm	—	978	7849
Anjou, - - -	Pipe	—	376	20428		Dite - - -	Viertels	25.	430	302
Anvers, - - -	Stoopen	48.	302	159		Dite - - -	Maaff	101.	728	75½
						Dite - - -	Pinnger	406.	880	19
Basle, mesure vieille	Pots	97.	215	79		Constantinople, - -	Alms	29.	91	264
Dit, mesure neuve	Pots	121.	905	63		Culm, - - -	Stofs	106.	175	72½
Barcelonne, - - -	Cargas	1.	5	7640						
Bari, mesure d'huile	Salme	—	921	8340		Dannemarc, - - -	Aam	1.	18	7548
Dit - - -	Staja	9.	210	834		Dit, mesure de biere	Tønder	1.	150	6624
Bayonne, - - -	Veltes	16.	516	465		Mes. de goudron du Nord	Tønder	1.	314	5844
Berlin, Quart ou	Maaff	132.	414	58		Dit, mesure de vin	Anker	4.	70	1887
Berne, - - -	Maaff	92.	371	83½		Dit - - -	Kannen	80.	—	97½
Blois, - - -	Queue	—	376	20428		Dit - - -	Potten	160.	—	48½
Dit - - -	Quartauts	1.	504	5107		Dit - - -	Pøle	600.	—	12
Bologne, - - -	Corbes	2.	65	3720		Dantzig, mes. de biere	Stofs	66.	207	116
Dite - - -	Boccali	123.	871	62		Dit, mesure de vin	Stofs	88.	786	86½
Bordeaux, - - -	Barrique	—	610	12000		Dit, mesure de lait	Stofs	91.	429	84
Dite - - -	Veltes	20.	480	375		Dijon, - - -	Queue	—	375	20428
Dite - - -	Pots	70.	459	109		Dit - - -	Quartaut	1.	504	5107
Bourgogne, - - -	Queue	—	370	20736		Dresde, mes. de biere	Tonnen	1.	550	4956
Bremen, - - -	Stubgen	48.	—	160		Dite, mes. ordinaire	Eimer	2.	260	3398
Dit - - -	Mengel	768.	1	10		Dite - - -	Ankres	4.	520	1699
Breslau, - - -	Eimers	2.	742	2800		Dite, grande mesure	Kanen	108.	475	70½
Dit - - -	Quarts	219.	429	35		Dite, petite mesure	Kanen	162.	712	47½
Brunsvick, - - -	Stubgen	41.	514	185		Dite, mes. ordinaire	Nesfel	325.	424	23½
Dit - - -	Quartiers	166.	56	46¼		Dunkerque, - - -	Pots	67.	369	114
Cadix, mesure de Vin	Arrobas	9.	673	794		Ecosse, - - -	Pintes	89.	825	85½
Dit - - -	Azumbres	77.	778	99¼		Eglifau, - - -	Maaff	116.	364	66
Dit, mesure d'huile	Arrobas	12.	387	620		Espagne, - - -	Bota	—	322	23820
Dit - - -	Quarteras	49.	548	155		Dite - - -	Pipa	—	396	21392
Canaries, - - -	Pipa	—	347	22156		Dite, mesure de vin	Arrobas	9.	672	794
Candie, mesure d'huile	Mistalis	13.	641	563		Dite - - -	Azumbres	7.	380	99¼

	Noms des Mesures.	Rapport de l'Amfl. N. 1000	Contenance de chaque mes. pouc. cub.		Noms des Mesures.	Rapport de l'Amfl. N. 1000	Contenance de chaque mes. pouc. cub.
Espagne, mesure d'huile	Arrobes	12. 387	620	Hongrie, mesure ordin.	Anthals	3. 14	2548
Dite	Quarteras	49. 548	155	Haute-Hongrie - } Mesure de vin	Eimers	2. 8	3824
Ferrare, - - -	Maffelli	1. 860	4128	Basse-Hongrie, - } Mesure de vin	Eimers	2. 677	2868
Dite	Secchie	14. 880	516	ltzehoe, - - -	Tonnen	1. 314	5844
Florence, mes. d'huile	Barili	4. 788	1604	Konigsberg, - - -	Stofs	106. 175	72 $\frac{1}{2}$
Dite, mesure de vin	Barili	3. 830	2005	Dit, Quarts ou	Maaff	132. 719	58
Dite	Fiaschi	76. 800	100	Leipzig, - - -	Eimers	2. 8	3824
Dite	Boccali	153. 600	50	Dit	Ancre	4. 17	1912
Francfort sur Meyn, -	Ohm	1. 33	7456	Dit, mesure de biere	Tonnen	1. 687	4552
Dit	Viertels	20. 870	37 $\frac{1}{2}$	Dit, mesure à la jauge	Kannen	108. 475	70 $\frac{1}{2}$
Dit	Maaff	83. 480	93	Dit, mesure de cabaret	Kannen	106. 524	60 $\frac{1}{16}$
Dit	Schoppen	333. 913	23	Dit, mesure ordinaire	Nafel	253. 48	30 $\frac{1}{2}$
Gallipoli, - - -	Salma	— 989	7766	Dit, mesure de Dresde	Kannen	167. 712	47 $\frac{1}{2}$
Genes, mesure d'huile	Barili	2. 373	3236	Lille, - - -	Lots	67. 368	114
Dite	Rubbi	17. 819	431	Lisbonne, - - -	Almudes	8. 930	860
Dite, mesure de vin	Barili	1. 765	4351	Dite	Alqueires	17. 860	430
Dite	Pinte	88. 276	87	Dite	Canadas	107. 160	71 $\frac{1}{2}$
Geneve, - - -	Setiers	3. 333	23 $\frac{1}{4}$	Dite	Quartillos	428. 640	17 $\frac{1}{2}$
Dite	Quarts	80. —	96	Livourne, mes. d'huile	Barili	4. 788	1604
Dite	Pots	160. —	48	Dite, mesure de vin	Barili	3. 620	2118
Gotha, - - -	Stübgens	44. 912	171	Dite	Fiaschi	72. 453	106
Dit	Kanen	89. 825	85 $\frac{1}{2}$	Dite	Boccali	144. 906	53
Dit	Nafel	359. 300	21 $\frac{1}{2}$	Londres, mesure de vin	Tun	— 160	18136
Hambourg, - - -	Alm	1. 52	7300	Dite, mesure d'huile	Tun	— 17	4580
Dit	Ancre	4. 208	1825	Dite, mesure de vin	Hogsheads	— 64	12034
Dit	Eimers	5. 260	1460	Dite, mes. de biere, Ale	Hogsheads	— 680	11193
Dit	Viertels	21. 41	365	Dite, mes. de biere ordin.	Hogsheads	— 610	12592
Dit	Stübgens	42. 82	182 $\frac{1}{2}$	Dite, même mesure	Gallons	32. 960	233
Dit	Kannen	84. 164	91 $\frac{1}{4}$	Dite	Pints	263. 690	29 $\frac{1}{2}$
Dit	Quartiers	168. 328	45 $\frac{1}{8}$	Dite mes. de vin, } d'huile d'olive & } d'huile de baleine. }	Gallons	40. 210	191
Dit	Oeffels	336. 656	23	Dite	Pints	321. 680	23 $\frac{3}{8}$
Dit, mesure de biere	Tonnen	— 877	8760	Lubeck, - - -	Viertels	21. 41	355
Dit, mes. d'huile de bal.	Tonnen	1. 315	5840	Dit	Stübgens	42. 82	182 $\frac{1}{2}$
Hanovre, - - -	Eimers	2. 449	3156	Dit	Kannen	84. 164	91 $\frac{1}{4}$
Dite	Ancre	3. 918	1960	Dit	Quartier	168. 328	45 $\frac{1}{8}$
Dite	Stübgens	39. 184	196	Dit	Planken	336. 656	23
Dite, Maaff ou	Kannen	78. 368	98	Lucques, mes. d'huile	Copi	1. 520	5034
Dite	Quartiers	156. 736	49	Lyon, - - -	Pots	162. 417	47 $\frac{1}{2}$
Dite, mesure de miel	Tonnen	1. 537	4998				
Dite, mesure de biere	Tonnen	1. 507	5006				
Heidelberg, - - -	Viertels	16. 516	465				
Dit	Maaff	56. 64	116 $\frac{1}{4}$				
Hongrie, mesure ordin.	Eimers	2. 80	3696				

	Noms des Mesures.	Rapport de l'Amst. N. 1000	Conte- nance de chaq. mes. pouc. cub.		Noms des Mesures.	Rapport de l'Amst. N. 1000	Conte- nance de chaq. mes. pouc. cub.	
Macon, - - -	Queue	—	376	20428	Paris, - - -	Chopines	325. 80	23 $\frac{1}{2}$
Dit - - -	Quartants	5.	504	5107	Dit - - -	Poissons	1300.320	5 $\frac{1}{2}$
Mallorque, mes. d'huile	Quartan.	36.	923	208	Pernau, - - -	Stofs	118. 154	65
Mantoue, mes. d'huile	Moggia	1.	368	5614	Porto, - - -	Canadas	81. 702	94
Marseille, mes. de vin & d'huile } Dite, mesure d'huile	Milleroles	2.	557	3010	Pola en Italie, - - -	Salma	1. 10	7604
Dite, mesure de vin,	Escand.	10.	204	752	Pouille, (la) - - -	Staja	9. 890	777
Massa, mesure d'huile	Pots	153.	600	50	Dite - - -	Eimer	2. 500	3072
Mavence, - - -	Barili	4.	300	1786	Prague, - - -	Pint	80. —	96
Messine, mes. de vin	Maaff	81.	702	94	Dit - - -	Seidel	320. —	24
Dit, mesure d'huile	Salmes	1.	763	4357	Raisbonne, grand. mes.	Eimer	1. 324	5721
Minorque, - - -	Cassifi	17.	627	435 $\frac{1}{2}$	Dite, mesure de montagne	Eimers	1. 737	4421
Dite - - -	Barriles	4.	836	1588	Dite, mesure mediocre	Eimer	1. 846	4161
Mocca, - - -	Quartillos	26.	575	289	Dite, mesure ordinaire	Viertels	42. 925	179
Montpellier, mes. de vin.	Alneccas	106.	667	72	Dite - - -	Koepse	118. 154	65
Dit - - -	Setiers	4.	510	1703	Dite - - -	Seidel	236. 306	32 $\frac{1}{2}$
Dit - - -	Barals	6.	14	1277	Revel, - - -	Aneres	4. 267	1800
Dit, mesure d'huile	Pots	144.	906	53	Dit - - -	Stofs	128. —	60
Dit - - -	Barals	4.	85	1880	Rhé, (Isle de) - - -	Barrique	—	70
Dit - - -	Quartals	16.	340	470	Riga, - - -	Aneres	4. 197	1830
Dit - - -	Pots	130.	720	59	Dit - - -	Stofs	125. 902	61
Naples, mesure d'huile	Salma	—	821	9359	Rochelle, (la) - - -	Barrique	—	874
Dite - - -	Staja	8.	206	936	Dite - - -	Veltes	23. 63	325
Naples, mes. de vin & d'eau de vie } Dite - - -	Barili	3.	452	2225	Rome, mesure ancienne	Amphore	5. 626	1370
Narva, - - -	Carasse	207.	568	37	Dite, mesure moderne	Boccali	116. 364	66
Nice, mesure d'huile	Stofs	118.	154	65	Dite - - -	Foglietti	465. 456	16 $\frac{1}{2}$
Nord, mes. de goudron	Rubbi	18.	28	426	Rotterdam, - - -	Stoopen	59. 535	129
Nuremberg, - - -	Tonnen	1.	314	5844	Rouen, - - -	Barrique	—	779
Dit, mesure à la jauge,	Eimer	2.	268	3385	Russie, - - -	Hederos	12. 367	621
Dit, mesure de cabaret	Maaff	144.	906	53	Dite - - -	Kruskas	98. 936	77
Dit - - -	Seidel	289.	812	26 $\frac{1}{2}$	Schafhaufe, - - -	Maaff	116. 364	66
Dit - - -	Maaff	153.	600	50	Sicile, - - -	Cassifi	13. 474	570
Nuys, - - -	Seidel	307.	200	25	Stetin, - - -	Nessel	207. 564	37
Dit - - -	Queue	—	376	20428	Stralsund, - - -	Stüben	39. 184	196
Oneglia, mes. d'huile	Quartants	1.	504	5107	Dit - - -	Potten	156. 736	49
Orleans, - - -	Barili	2.	455	3128	Strasbourg, - - -	Obm	3. 305	2324
Dit - - -	Queues	—	376	20428	Dit, Chopine ou	Maaff	79. 339	96 $\frac{1}{2}$
Dit - - -	Quartants	1.	504	5107	Suede, - - -	Schoppen	317. 354	24 $\frac{1}{2}$
Osnabruck, Maaff ou	Kannen	124.	878	61 $\frac{1}{2}$	Dite - - -	Eimer	1. 939	3960
Paris, - - -	Setiers	20.	317 $\frac{1}{2}$	378	Dite - - -	Anker	3. 878	1980
Dit - - -	Quartes	81.	270	94 $\frac{1}{2}$	Dite - - -	Kannas	58. 182	132
Dit - - -	Pintes	162.	540	47 $\frac{1}{2}$	Dite - - -	Stoopen	116. 364	66
					Toulon, - - -	Millerol.	2. 385	3220
					Dit - - -	Escand.	9. 540	805

Noms des Mesures.	Rapport de l'Aam- d'Amst. N. 1000	Conte- nance de chaq.mes. pouc.cub.	Noms des Mesures.	Rapport de l'Aam- d'Amst. N. 1000	Conte- nance de chaq.mes. pouc.cub.
Tricste, mes. d'huile	Ornes	2. 320	3310	Vienne, - - -	5 - -
Dite, mesure de vin	Boccali	83. 478	92	Dite - - -	- - -
Tripoli, mesure d'huile	Matari	6. 755	1137	Maass	102. 811
Tunis, mesure d'huile	Matari	8. 33	956	Scidels	411. 244
Dit, mesure de vin	Matari	16. 66	471	Maass	116. 12
Turin, mesure de vin	Brentes	2. 700	2814	Stüßgen	35. 229
Dit - - -	Rubbes	16. 202	474	Stüßgen	39. 184
Dit - - -	Pintes	97. 215	79	Quartier	156. 736
Valence, - - -	Cantaros	13. 403	573	Maass	83. 478
Venise, mesure d'huile	Migliajo	— 241	31840	Maass	93. 317
Dite - - -	Miri	9. 648	795	Maass	113. 442
Dite, mesure de vin	Bigoncie	— 964	7968	Mesures Juives, Bath ou	Epha
Dite - - -	Socchie	15 422	498	Dite - - -	Seah
Dite - - -	Engbiflar	246. 747	31 $\frac{1}{8}$	Dite - - -	Hin
Veronne, - - -	Brente	2. 104	3650	Dite - - -	Cab
Dite - - -	Basse	33. 684	228	Dite - - -	Log
Vienne, - - -	Eimer	2. 570	2988	Dite - - -	Capb



TABLE VIII. Les Mesures de Longueur, ou d'Aunage; leur longueur mesurée au plus juste en lignes du pied de roi, mesure de France, & leur rapport avec les 100 aunes d'Amsterdam.

	Noms des Mesures.	Rapport des 100 aunes d'Amst. nomb. 100	Longueur de chaque mesure, lignes 100		Noms des Mesures.	Rapport des 100 aunes d'Amst. nomb. 100	Longueur de chaque mesure, lignes 100	
Abbeville, - -	Aunes	58. 40	524. —		Bergen en Norvege,	Ellen	109. 97	278. 26
Aix la Chapelle, - -	Ellen	103. 38	296. —		Berg-op-Zoom, - -	Ellen	99. 67	307. —
Alep, - - -	Piks	102. 7	299. 80		Berlin, - - -	Ellen	103. 52	295. 60
Alexandrie, - - -	Piks	102. —	300. —		Berne, - - -	Ellen	127. 45	240. 10
Alicante, - - -	Varas	90. 80	337. —		Beyersdorf, - - -	Ellen	104. 65	192. 40
Altona, - - -	Ellen	120. 47	254. —		Bilbao, - - -	Varas	81. 12	377. 20
Dit, mesure de Brabant	Ellen	99. 84	306. 50		Bilefeldt, - - -	Ellen	118. 1	259. 30
Amberg, - - -	Ellen	82. 66	370. 20		Bologne, m. de soierie	Bracci	115. 91	264. —
Amsterdam, - - -	Ellen	100. —	306. —		Dite, mesure de lainage	Bracci	108. 70	281. 50
Ancone, - - -	Bracci	107. 44	284. 80		Bonne, - - -	Ellen	123. 19	248. 40
Angleterre, - - -	Yards	75. 46	105. 50		Botzen, - - -	Ellen	87. 35	350. 30
Dite, mesure de toiles	Ells	60. 36	506. 90		Dite - - -	Bracci	125. 56	243. 70
Dite mes. de bayes & frise	Goedes	98. 35	311. —		Bordeaux, - - -	Aunes	57. 95	528. —
Dite mes. pour tapisserie	Ells	100. 66	324. 11		Brabant, - - -	Aunes	99. 84	306. 50
Anspach, - - -	Ellen	112. 50	272. —		Braunan, - - -	Ellen	88. 82	314. 50
Anvers, mes. longue	Aunes	99. 42	307. 80		Breda, - - -	Ellen	99. 68	307. —
Dit, mes. courte	Aunes	100. 86	303. 40		Breme, - - -	Ellen	119. 34	256. 40
Aragon, - - -	Varas	87. 60	349. 30		Brescia, - - -	Bracci	147. 47	207. 50
Archangel, - - -	Archibines	97. 2	315. 40		Breslau, - - -	Ellen	125. 51	243. 80
Aracl, mesure longue	Piks	110. 87	276. —		Dit, mesure de Silésie	Ellen	119. 86	255. 30
Dit, mesure courte	Piks	147. 8	207. —		Bretagne, - - -	Aunes	51. 24	97. 20
Arras, - - -	Aunes	98. 90	309. 40		Bruges, - - -	Aunes	99. 42	307. 80
Angsboung, mes. long.	Ellen	113. 25	270. 00		Dit, mes. de toilerie	Aunes	95. 21	21. 40
Dit - mesure courte	Ellen	116. 53	262. 60		Brunsvick, - - -	Ellen	120. 95	253. —
Aurich, - - -	Ellen	102. 58	298. 30		Buxelles, mes. long.	Aunes	99. 42	307. 80
Avignon, - - -	Cannes	35. 48	362. 40		Dite, mesure courte	Aunes	100. 86	303. 40
Dit - - -	Aunes	59. 14	517. 40		Budissin, - - -	Ellen	119. 86	255. 30
Basle, - - -	Aunes	58. 55	522. 60		Burgos, - - -	Varas	8. 40	375. 90
Dit, mesure courte	Ellen	106. 86	241. 20		Buxtude, - - -	Ellen	108. 60	253. —
Bamberg, - - -	Ellen	94. 59	323. 50		Cadix, - - -	Varas	81. 40	375. 90
Bantam, - - -	Cobidos	137. 22	223. —		Pour toiles m. de Brabant	Aunes	99. 42	307. 80
Barcelonne, - - -	Cannes	43. 93	696. 60		Caen, - - -	Aunes	58. 40	524. —
Baruth, - - -	Ellen	114. 95	266. 20		Cagliari, - - -	Rasi	125. 77	243. 30
Batavia, - - -	Cobidos	137. 22	223. —		Caire, (le) - - -	Pick	02. —	300. —
Bautzen, - - -	Ellen	119. 86	255. 30		Calais, - - -	Aunes	58. 40	524. —
Bayone, - - -	Aunes	78. 10	391. 80		Calenberg, - - -	Ellen	118. 60	258. —
Bengale, - - -	Cobidos	145. 16	210. 80		Calicut, - - -	Cornus	150. 96	20. 70
B. rgame, - - -	Bracci	105. 34	290. 50		Cambrai, - - -	Aunes	96. 37	317. 60

Noms des Mesures.	Rapport des 100 aunes d'Amst. nomb. 100	Longueur de chaque mesure, lignes 100	Noms des Mesures.	Rapport des 100 aunes d'Amst. nombre 100	Longueur de chaque mesure, lignes 100		
Canaries, - - -	<i>Varas</i>	80. 32	381. —	Erfurt, <i>mesf. longue</i>	<i>Ellen</i> 125. 57	243. 70	
Candie, - - -	<i>Piks</i>	108. 32	282. 50	Dit, <i>mesfure courte</i>	<i>Ellen</i> 170. 95	179. —	
Canton en Chine, - -	<i>Cobidos</i>	193. 67	158. —	Erlangen, - - -	<i>Ellen</i> 104. 65	292. 40	
Carlsbad, <i>mesf. longue</i>	<i>Ellen</i>	101. 93	300. 20	Espagne, - - -	<i>Varas</i>	81. 40	375. 90
Dit, <i>mesf. courte</i>	<i>Ellen</i>	116. 66	262. 30	Fermo, - - -	<i>Bracci</i>	105. 15	291. —
Carthagene, - - -	<i>Varas</i>	82. 48	371. —	Ferrare, <i>m. de lainage</i>	<i>Bracci</i>	103. 17	296. 60
Caschau, - - -	<i>Ellen</i>	114. 39	267. 50	Dite, <i>mesf. de soieries</i>	<i>Bracci</i>	109. 75	278. 80
Cassel, - - -	<i>Ellen</i>	122. 99	248. 80	Flensburg, - - -	<i>Ellen</i>	120. 47	254. —
Castille, - - -	<i>Varas</i>	81. 40	375. 90	Florence, <i>mesf. de lainage</i>	<i>Cannes</i>	29. 21	1047. 40
Celle, - - -	<i>Ellen</i>	118. 60	258. —	Dite - - -	<i>Bracci</i>	116. 88	261. 80
Chambery, - - -	<i>Rasi</i>	120. 14	254. 70	Dite - - -	<i>Palmi</i>	233. 76	130. 90
Chine, - - -	<i>Cobidos</i>	193. 67	158. —	Dite, <i>mesfure de soieries</i>	<i>Cannes</i>	29. 65	1032. —
Chipre, - - -	<i>Piks</i>	102. 79	297. 70	Dite - - -	<i>Bracci</i>	118. 60	258. —
Christiania, - - -	<i>Allen</i>	109. 97	278. 26	Dite - - -	<i>Palmi</i>	237. 20	129. —
Coblentz, - - -	<i>Ellen</i>	123. 69	247. 40	Forli, - - -	<i>Bracci</i>	112. 21	272. 70
Coburg, - - -	<i>Ellen</i>	117. 74	259. 90	Francfort sur Meyn, -	<i>Ellen</i>	127. 93	239. 20
Cologne, <i>mesf. longue</i>	<i>Ellen</i>	99. 35	308. —	Dit, <i>mesf. de Brabant</i>	<i>Ellen</i>	99. 84	306. 50
Dite, <i>mesf. courte</i>	<i>Ellen</i>	120. 24	254. 50	Dit, <i>mesf. de Paris</i>	<i>Aunes</i>	58. 13	526. 40
Constance, <i>mesf. long.</i>	<i>Ellen</i>	92. 86	329. 50	Francfort sur l'Oder,	<i>Ellen</i>	104. 5	294. 10
Dite, <i>mesfure courte</i>	<i>Ellen</i>	99. 90	306. 30	Freyberg en Saxe, -	<i>Ellen</i>	121. 82	251. 20
Constantinople, <i>m. long.</i>	<i>Piks</i>	103. 17	296. 60	Gand, - - -	<i>Ellen</i>	99. 41	307. 80
Dite - - - <i>m. cour.</i>	<i>Piks</i>	106. 54	287. 20	Dit <i>mesf. de toileries</i>	<i>Aunes</i>	95. 21	321. 40
Copenhague, - - -	<i>Allen</i>	109. 97	278. 26	Genes, <i>long. de 10$\frac{1}{2}$ pal.</i>	<i>Cannes</i>	26. 19	1168. 60
Corfou, - - -	<i>Piks</i>	120. 28	254. 40	<i>Mesf. de toileries de 3$\frac{1}{2}$ pal.</i>	<i>Cannes</i>	27. 49	1113. —
Corse, - - -	<i>Palmi</i>	275. 92	110. 90	Genes, <i>mesf. courte de 9$\frac{1}{2}$ p.</i>	<i>Cannes</i>	30. 55	1001. 70
Cracovie, <i>mesf. neuve</i>	<i>Aunes</i>	111. 88	273. 50	Dite <i>mesf. de 2$\frac{1}{2}$ palm.</i>	<i>Bracci</i>	117. 83	259. 70
Cremona, - - -	<i>Bracci</i>	112. 21	272. 70	Dite, <i>mesfure ordin.</i>	<i>Palmi</i>	274. 93	111. 30
Culmbach, - - -	<i>Ellen</i>	112. 71	272. 50	Geneve, - - -	<i>Aunes</i>	60. 36	507. —
Damas, - - -	<i>Piks</i>	118. 60	258. —	Dite, <i>mesf. de France</i>	<i>Aunes</i>	58. 1	527. 50
Dannemarc, - - -	<i>Allen</i>	109. 97	278. 26	Gibraltar, - - -	<i>Varas</i>	81. 40	375. 90
Dantzic, - - -	<i>Ellen</i>	120. 28	254. 40	Glatz, - - -	<i>Ellen</i>	117. 78	259. 80
Delft, - - -	<i>Ellen</i>	100. —	306. —	Goa, - - -	<i>Cobidos</i>	100. 62	304. 10
Dresde, - - -	<i>Ellen</i>	121. 96	250. 90	Gerlitz, - - -	<i>Ellen</i>	122. 48	249. 90
Dublin, - - -	<i>Piks</i>	67. 36	506. 90	Gottingen, - - -	<i>Ellen</i>	118. 60	258. —
Dit, - - -	<i>Yards</i>	75. 46	405. 50	Gomron, } - - -	<i>Piks</i>	113. 21	270. 30
Dusseldorff, - - -	<i>Ellen</i>	127. 93	239. 20	Gothenbourg, - - -	<i>Cobidos</i>	71. 86	125. 80
Dunkerque, - - -	<i>Aunes</i>	102. 7	299. 80	Gretz, - - -	<i>Quezes</i>	70. 18	436. —
Ecosse, <i>vicille mesure</i>	<i>Ells</i>	73. 3	419. —	Guastalla, - - -	<i>Ellen</i>	116. 26	263. 20
Edimbourg, - - -	<i>Ells</i>	72. 65	421. 20	Guben, - - -	<i>Ellen</i>	80. 35	380. 80
Einbeck, - - -	<i>Ellen</i>	118. 60	258. —	Gueldre, - - -	<i>Bracci</i>	101. 29	502. 10
Eibirg, - - -	<i>Ellen</i>	122. 16	250. 50		<i>Ellen</i>	103. 27	296. 50
Emden, - - -	<i>Ellen</i>	102. 96	297. 20		<i>Ellen</i>	104. 8	294. —

Noms des Mesures.	Rapport des 100 aunes d'Amst. nomb. 100.	Longueur de chaque mesure, lignes 100.	Noms des Mesures.	Rapport des 100 aunes d'Amst. nombre 100.	Longueur de chaque mesure, lignes 100.		
Guinée, - - -	Jackans	18. 87	1622.—	Lisbonne, mesure courte	Palmas	314. 82	97. 20
Gundelfingen, - - -	Ellen	117. 65	260. 10	Livourne, m. de lainage	Cannes	29. 22	1047.40
Halle, mesure longue	Ellen	103. 52	295. 60	Dite - - -	Bracci	116. 88	251. 80
Dite, mesure courte	Ellen	120. 84	253. 20	Dite - - -	Palmi	233. 76	130. 90
Hambourg, - - -	Ellen	120. 47	254. -	Dite, mes. de soieries	Cannes	29. 65	1032.—
Dit, mes. de Brabant	Ellen	99. 84	306. 50	Dite - - -	Bracci	118. 60	258.—
Hameln, - - -	Ellen	118. 60	258.—	Dite - - -	Palmi	237. 36	129.—
Hanovre, - - -	Ellen	118. 60	258.—	Lœbau, - - -	Ellen	122. 11	250. 60
Harbourg, - - -	Ellen	118. 60	258.—	Londres, - - -	Tards	75. 46	405. 50
Harlem, - - -	Ellen	94. 85	322. 60	Dite, mes. de toileries	Ells	60. 37	506. 90
Hafecfurt, - - -	Ellen	102. 3	299. 90	Dite, m. de bayes & frif.	Godes	98. 39	311.—
Havre de Grace, - - -	Aunes	58. 40	524.—	Louvain, mes. longue	Ellen	99. 41	307. 80
Haye, (la) - - -	Ellen	100.—	306.—	Dite, mesure courte	Ellen	100. 86	303. 40
Hildesheim, - - -	Ellen	123. 24	248. 30	Lubec, - - -	Ellen	119. 63	255. 80
Hirschberg, - - -	Ellen	119. 86	255. 30	Lucque, { m. de lainage	Bracci	114. 5	268. 30
Hof, - - -	Ellen	108. 32	282. 50	{ m. de soieries	Bracci	119. 30	256. 50
Jägerndorf, - - -	Ellen	121. 43	252.—	Lunnebourg, - - -	Ellen	118. 60	258.—
Japon, - - -	Inkes	36. 32	842. 50	Lyon, - - -	Aunes	58. 79	520. 50
Java, - - -	Cobidos	137. 22	223.—	Madere, - - -	Varas	62. 96	486.—
Jerusalem, - - -	Piks	100. 62	304. 10	Madras, - - -	Cobidos	150. 96	202. 70
Ingolstadt, - - -	Ellen	86. 69	353.—	Madrid, - - -	Varas	81. 40	375. 90
Inspruck, - - -	Ellen	87. 80	348. 50	Magdebourg, - - -	Ellen	103. 51	295. 60
Irlande. Voy. Angl.				Mahon, - - -	Cannes	43. 12	709. 60
Kaufbeuern, - - -	Ellen	117. 2	261. 50	Malaga, - - -	Varas	81. 40	375. 90
Kempten, - - -	Ellen	101. 59	301. 20	Mallorque, - - -	Cannes	40. 25	760. 30
Kiel, - - -	Ellen	120.—	255.—	Malthe, - - -	Cannes	50. 80	993. 50
Kitzingen, - - -	Ellen	115. 78	264. 30	Manheim, - - -	Ellen	123. 74	247. 30
Kœnigsberg, - - -	Ellen	120. 9	254. 80	Mantoue, - - -	Bracci	148. 40	206. 20
Krems, - - -	Ellen	92. 28	331. 60	Marroc, - - -	Covados	136. 91	223. 50
Lacedemone, - - -	Piks	150. 96	202. 70	Marseille, - - -	Cannes	34. 38	890.—
Langensalfa, - - -	Ellen	119. 44	256. 20	Dite, mes. de toileries	Aunes	58. 99	518. 70
Lauban, - - -	Ellen	122. 45	249. 90	Mastrick, - - -	Ellen	100. 99	303.—
Leide, - - -	Ellen	101. 6	302. 80	Mayence, - - -	Ellen	125. 77	243. 30
Leipzig, - - -	Ellen	122. 11	250. 60	Mecque, (la) - - -	Cobidos	100. 62	304. 10
Leutkirche, - - -	Ellen	98. 23	311. 50	Mecheln, - - -	Ellen	100. 86	303. 40
Liege, - - -	Ellen	125. 15	244. 50	Memel, - - -	Ellen	120. 28	254. 40
Lille, - - -	Aunes	100. 13	305. 60	Menningen, - - -	Ellen	98. 39	311.—
Lisbonne, - - -	Varas	62. 96	486.—	Mesfine, - - -	Cannes	35. 65	858. 40
Dite - - -	Covados	101. 93	300. 20	Dite - - -	Palmi	285. 18	107. 30
Dite, mesure longue	Palmas	305. 80	100. 7	Middelbourg, - - -	Ellen	100.—	306.—
				Milan, mes. de lainage	Bracci	102. 7	299. 80
				Dit, mes. de soieries	Bracci	128. 68	237. 80
				Mindelheim, - - -	Ellen	109. 29	280.—

Noms des Mesures.		Rapport des 100 aunes d'Amst. nomb. 100.	Longueur de chaque mesure, lignes 100.		Noms des Mesures.		Rapport des 100 aunes d'Amst. nomb. 100.	Longueur de chaque mesure, lignes 100.
Minden, - - -	Ellen	119. 25	256. 60	Paderborn, - - -	Ellen	127. 93	239. 20	
Minorque, - - -	Cannes	43. 12	709. 60	Padoue, - - -	Bracci	102. 93	297. 30	
Mocca, - - -	Guezes	108. 70	281. 50	Palerme, - - -	Cannes	35. 65	858. 40	
Dit - - -	Cobidos	142. 99	214. —	Dite - - -	Palmi	285. 20	107. 30	
Modene, - - -	Bracci	107. 82	283. 80	Paris, mes. de soieries	Aunes	58. 1	527. 50	
Montpellier, - - -	Cannes	34. 32	891. 60	Dite, mes. de lainage	Aunes	58. 13	526. 40	
Morlaix, - - -	Aunes	51. 24	597. 20	Dite, mes. de toileries	Aunes	58. 40	524. —	
Morée, (la) - - -	Piks	150. 96	202. 70	Parme, - - -	Bracci	126. 29	242. 30	
Moscovie, - - -	Archines	97. 2	315. 40	Patras, mes. de soieries	Piks	108. 66	281. 60	
Munchberg, - - -	Ellen	112. 71	271. 50	Dite, mes. de lainage	Piks	100. 62	304. 10	
Munich, - - -	Ellen	82. 68	370. 10	& toileries }				
Munster, - - -	Ellen	85. 38	358. 40	Peking, - - -	Peking	193. 67	158. —	
Munden, - - -	Ellen	118. 6	259. 20	Pernau, - - -	Ellen	125. 82	243. 20	
Namur, - - -	Ellen	104. 8	294. —	Perse, - mesure de roi	Guezes	73. 3	419. —	
Nantes, - - -	Aunes	58. 56	526. —	Dite - - -	Guezes	109. 65	279. 30	
Naples, - - -	Cannes	32. 72	935. 20	Perugia, - - -	Bracci	106. 77	286. 60	
Dite - - -	Palmes	261. 76	116. 90	Picardie, - - -	Aunes	82. 80	369. 60	
Narva, - - -	Ellen	115. 39	265. 20	Piémont, - - -	Rasi	115. 91	264. —	
Dit - - -	Archines	97. 2	315. 40	Pise, - - -	Palmi	231. 29	132. 30	
Naumbourg, - - -	Ellen	122. 11	250. 60	Plaisance, - - -	Bracci	106. 14	287. 50	
Negrepont, - - -	Piks	112. 1	273. 20	Pologne, mesure neuve	Ellen	111. 88	273. 50	
Neuenbourg, & - - -	Ellen	62. 4	493. 20	Pondicheri, - - -	Cobits	150. 96	202. 70	
Neufchatel en Suisse } - - -	Ellen	104. 65	292. 40	Pontremoli, - - -	Bracci	99. 97	306. 10	
Neuhoff, - - -	Ellen	102. 3	299. 90	Porto, - - -	Covados	103. 94	294. 40	
Neustad sur l'Aisch, - - -	Ellen	102. 3	299. 90	Posen, - - -	Ellen	121. 19	252. 50	
Nice, - - -	Rasi	125. 17	243. 30	Prague, - - -	Ellen	116. 84	261. 90	
Dite - - -	Palmi	261. 54	117. —	Presbourg, - - -	Ellen	123. 69	247. 40	
Nienbourg, - - -	Ellen	118. 60	258. —	Provence, - - -	Canes	34. 43	888. 90	
Nimegue, - - -	Ellen	104. 8	294. —	Queda, - - -	Cobidos	150. 96	202. 70	
Nordlingen, - - -	Ellen	113. 4	270. 70	Ragufe, - - -	Aunes	134. 51	227. 50	
Norvege, - - -	Allen	109. 97	278. 26	Ratisbonne, - - -	Ellen	85. 12	359. 50	
Nuremberg, - - -	Ellen	104. 65	292. 40	Ratzebourg, - - -	Ellen	118. 60	258. —	
Ochsenfurt, - - -	Ellen	118. 79	257. 60	Ravenne, - - -	Bracci	102. 68	298. —	
Oldenbourg sur la Hunte, - - -	Ellen	118. 84	257. 50	Ravensberg, - - -	Ellen	100. 43	304. 70	
Oran, - - -	Varas	81. 40	375. 90	Recanati, - - -	Bracci	103. 76	294. 90	
Dit, mes. de lainage	Pikos	100. 62	304. 10	Regge, - - -	Bracci	130. 30	234. 85	
Osnabruck, - - -	Ellen	118. 33	258. 60	Revel, - - -	Ellen	128. 95	237. 30	
Dit, mesure de toilerie	Ellen	114. 24	266. 70	Rhode, - - -	Piks	91. 32	335. 10	
Ostende, - - -	Aunes	98. 71	310. —	Riga, - - -	Ellen	125. 93	243. —	
Osterode, - - -	Ellen	118. 60	258. —	Rimini, - - -	Bracci	107. 82	283. 80	
Oudenarde, - - -	Ellen	103. 38	296. —	Rochelle, (la) - - -	Aunes	58. 40	524. —	
				Rome, mes. de toilerie	Cannes	33. 3	926. 40	

	Noms des Mesures.	Rapport des 100 aunes d'Amst. nomb. 100.	Lon- gueur d. chaque mesure, lignes 100.		Noms des Mesures.	Rapport des 100 aunes d'Amst. nombre 100.	Lon- gueur de chaque mesure, lignes 100.
Rome, <i>mes. dite de toil.</i>	Bracci	108. 74	281. 40	Stetin, - -	Ellen	106. 7	288. 50
Dite, <i>mes. de Marchand</i>	Cannes	34. 70	882. —	Stockholm, - -	Ellen	116. 26	263. 20
Dite - - -	Bracci	81. 40	375. 90	Stralfund, - -	Ellen	118. 60	258. —
Dite - - -	Palmi	277. 42	110. 30	Strasbourg, - -	Ellen	128. 25	238. 60
Dite, <i>mesure ancienne</i>	Aunes	115. 91	264. —	Dit, <i>mes. de France</i>	Aunes	58. 4	527. 20
Rostock, - - -	Ellen	119. 35	256. 40	Straubingen, - -	Ellen	85. 36	358. 50
Rothembourg sur la Tr.	Ellen	117. 74	259. 90	Suede, - - -	Ellen	116. 26	263. 20
Rotterdam, - - -	Ellen	100. —	306. —	Suisse, - - -	Ellen	114. 95	266. 20
Rouen, <i>mes. de lainages</i>	Aunes	59. 30	516. —	Surate, - - -	Guesfès	100. 33	305. —
& <i>toileries</i> }				Dite - - -	Cobidos	145. 88	209. 75
Dite, <i>mesure de toileries</i>	Aunes	49. 42	619. 20	Teneriffe, - - -	Varas	81. 40	379. 50
Roverede, <i>mes. de soie</i>	Aunes	92. 67	330. 20	Thorn, - - -	Ellen	121. 19	252. 50
Dite <i>mes. de lainage & toil.</i>	Aunes	108. 70	281. 50	Tolede, - - -	Varas	84. —	364. 30
Ruremonde, - - -	Ellen	100. 62	304. 10	Tortose, - - -	Cannes	43. 37	705. 60
Russie, - - -	Archines	97. 2	315. 40	Toulon, - - -	Cannes	35. 60	859. 60
Saltzbourg, <i>mes. de soie</i>	Ellen	85. 98	355. 90	Toulouse, - - -	Cannes	37. 92	807. —
Dit, <i>mes. de toiles</i>	Ellen	68. 64	445. 80	Tournai, - - -	Aunes	111. 48	274. 50
S. Gall, <i>mes. de lainage</i>	Ellen	112. 5	273. 10	Trente, { <i>m. de lainage</i>	Ellen	102. —	300. —
Dit, <i>mes. de toileries</i>	Ellen	86. 10	355. 40	{ <i>m. de soier.</i>	Ellen	112. 78	271. 30
S. Malo, - - -	Aunes	51. 24	597. 20	Treves, - - -	Ellen	123. 69	247. 40
S. Petersbourg, - - -	Archines	97. 2	315. 40	Trevigo, - - -	Bracci	102. 93	297. 30
Saragoffe, - - -	Canes	33. 32	918. 40	Trieste, <i>mes. de lainage</i>	Ellen	102. 14	299. 60
Savoie, - - -	Rafi	125. 77	243. 30	Dite, <i>mes. de soieries</i>	Ellen	107. 75	284. —
Schafhouse, - - -	Ellen	114. 39	267. 50	Tripoli de Barbarie,	Piks	124. 95	244. 90
Schmiedeberg, - - -	Ellen	123. 74	247. 30	Tripoli de Sirie, -	Piks	100. 65	304. —
Schweinfurt, - - -	Ellen	118. 33	258. 60	Troppau, - - -	Ellen	121. 42	252. —
Scio, <i>mes. longue</i>	Piks	100. 62	304. 10	Troye, - - -	Aunes	87. 1	351. 70
Dite, <i>mesure courte</i>	Piks	104. 54	292. 70	Tunis, <i>mes. de lainage</i>	Piks	102. 58	298. 30
Sardaigne, - - -	Rafi	125. 77	243. 30	Dite, <i>mes. de soieries</i>	Piks	109. 44	279. 60
Dite - - -	Palmi	274. 93	111. 30	Dit, <i>mes. de toileries</i>	Piks	145. 92	209. 70
Seville, - - -	Varas	81. 40	375. 90	Turquie, <i>mes. longue</i>	Piks	103. 18	296. 60
Siam, - - -	Ken	71. 83	426. —	Dite, <i>mesure courte</i>	Piks	106. 51	287. 50
Dit - - -	Cobidos	150. 96	202. 70	Turin, - - -	Rafi	114. 44	267. 40
Sicile, - - -	Cannes	35. 65	858. 40	Ulm, - - -	Ellen	121. 43	252. —
Dite - - -	Palmi	285. 18	107. 30	Valence en Espagne,	Varas	75. 93	403. —
Sidon, - - -	Piks	114. 18	268. —	Valenciennes, - -	Aunes	104. 79	292. —
Sienna, { <i>mes. de toileries</i>	Bracci	114. 99	256. 10	Varsovie, <i>mes. neuve</i>	Ellen	111. 88	275. 50
{ <i>mes. de lainage</i>	Bracci	182. 80	167. 40	Venise, <i>mes. de lainage</i>	Bracci	103. 52	295. 60
Silésie, - - -	Ellen	119. 86	255. 30	Dite, <i>mes. de soieries</i>	Bracci	109. 99	278. 20
Smirne, - - -	Piks	103. 17	296. 60	Verden, - - -	Ellen	118. 60	258. —
Solothurn, ou Solure,	Ellen	125. 56	243. 70	Verone, - - -	Bracci	109. 99	278. 20
Speyer, - - -	Ellen	125. 41	244. —				
Stade, - - -	Ellen	118. 60	258. —				

TRAITÉ GÉNÉRAL

		<i>Noms des Mesures.</i>	<i>Rapport des 100 aunes d'Amst. nombre 100.</i>	<i>Lon- gueur de chaque mesure, lignes 100.</i>				<i>Noms des Mesures.</i>	<i>Rapport des 100 aunes d'Amst. nombre 100.</i>	<i>Lon- gueur de chaque mesure, lignes 100.</i>
Vicence, - -		<i>Bracci</i>	100. 79	303. 60	Xativa, =	-	<i>Varas</i>	77. 53	394. 70	
Vienne, - -		<i>Ellen</i>	88. 82	344. 50	Ypres, -	-	<i>Aunes</i>	98. 71	310. —	
Vismar, - -		<i>Ellen</i>	118. 41	258. 40	Zelle, -	-	<i>Ellen</i>	118. 60	258. —	
Waldenbourg en Silésie		<i>Ellen</i>	119. 36	255. 30	Zittau, -	-	<i>Ellen</i>	121. 14	252. 60	
Warendorf, - -		<i>Ellen</i>	118. 1	259. 30	Zurich, =	-	<i>Ellen</i>	115. 4	266. —	
Windsheim, - -		<i>Ellen</i>	104. 67	292. 40						
Wittemberg, - -		<i>Ellen</i>	102. 51	298. 50						
Wurtzbourg, - -		<i>Ellen</i>	118. 93	257. 30						

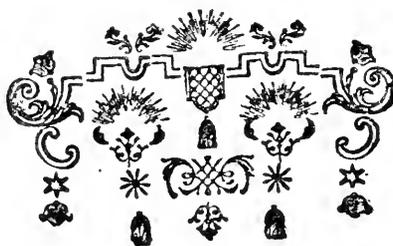
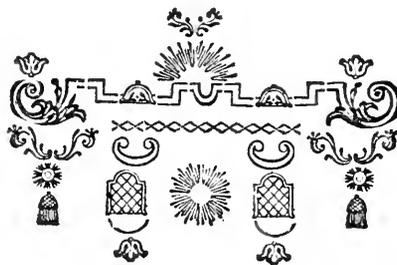


TABLE IX. Des Mesures de longueur, & principalement des pieds de divers lieux, leur longueur la plus juste exprimée par lignes de pied de Roi, de France, & leur rapport à 100 pieds de 11 pouces d'Amsterdam.

Noms des Mesures.	Rapport des 100 Pieds d'Amst. nombre	Longueur de chaque mesure, lignes	Noms des Mesures.	Rapport des 100 Pieds d'Amst. nombre	Longueur de chaque mesure, lignes
	100.	100.		100.	100.
Aix la Chapelle, - -	Pieds 98. 5	128. 50	Castille, mes. de Burgos	Pieds 100. 56	125. 30
Amsterdam, - - -	Pieds 100. —	126. —	Dite - - -	Palmos 140. —	90. —
Dit - - -	Ruthes 7. 72	1631. 50	Celle, - - -	Ruthes 6. 10	2064. —
Angleterre, - - -	Poles 5. 65	2230. —	Dite - - -	Pieds 97. 67	129. —
Dite - - -	Fathoms 15. 53	810. 96	Chine, mes. de march.	Pieds 84. —	150. —
Dite - - -	Paces 18. 64	675. 80	Dite, mes. de Mathem.	Pieds 85. 31	147. 70
Dite, mesure ordin.	Pieds 93. 22	135. 16	Dite, mes. d'Architecture	Kongpu 88. 5	143. 10
Dite, mesure moyenne	Pieds 92. 33	135. —	Dite, mes. d'Arpentage	Pieds 88. 92	141. 70
Anspach, - - -	Pieds 95. 45	132. —	Cleves, - - -	Pieds 96. 18	131. —
Antioche, - - -	Pieds 66. 60	189. 20	Cologne, - - -	Pieds 103. 28	122. —
Anvers, - - -	Pieds 99. 53	126. 60	Constantinople, - -	Pieds 40. 12	314. —
Augsbourg, - - -	Pieds 95. 21	131. 30	Copenhague, - - -	Pieds 90. 56	139. 13
Avignon, - - -	Pieds 114. 55	110. —	Cracovie, - - -	Pieds 79. 74	158. —
Babilone, - - -	Sub. Sc 38. 56	326. 60	Danemarck, - - -	Ruthes 9. 5	1391. 30
Basle, - - -	Ruthes 5. 96	2115. 20	Dit - - -	Faum 15. 10	834. 78
Dite mes. de ville & decamp.	Pieds 95. 3	132. 20	Dit - - -	Pieds 90. 56	139. 13
Baviere, - - -	Pieds 127. 75	98. 60	Dantzic, - - -	Pieds 99. 5	127. 20
Berlin, - - -	Pieds 91. 77	137. 30	Dit - - -	Ruthes 66. 4	1908. —
Berne, - - -	Pieds 96. 9	130. —	Dijon, - - -	Pieds 90. 52	139. 20
Besançon, - - -	Pieds 91. 96	137. 10	Dole, - - -	Pieds 79. 70	158. 30
Bologne, - - -	Pas 14. 98	841. —	Dordrecht, - - -	Pieds 78. 95	159. 60
Dite - - -	Pieds 74. 91	168. 20	Dresde, - - -	Pieds 100. 40	125. 50
Bremen, - - -	Pieds 98. 28	128. 20	Ecosse, - - -	Pieds 92. 71	135. 90
Breilau, - - -	Pieds 100. —	126. —	Egypte, - - -	Derah 51. 24	245. 90
Bresse, - - -	Brasses 60. 72	207. 50	Electorat de Saxe,	Ruthes 66. 30	1900. 40
Briel, - - -	Pieds 84. 79	148. 60	Embden, - - -	Pieds 95. 96	131. 90
Bruck, - - -	Pieds 102. 77	122. 60	Erfurt, - - -	Ruthes 7. 19	1751. 40
Brunsvick, - - -	Pieds 99. 6	126. 50	Dit - - -	Pieds 100. 72	125. 10
Dit Suivant l'Almanach	Pieds 100. —	126. —	Eyderstadt, - - -	Pieds 95. 96	131. 30
Bruxelles, - - -	Pieds 97. 67	129. —	Ferrol, coëo de Ribera } de 8. Palmos ou 24 }	Pouces 50. 28	250. 60
Buxthude, - - -	Pieds 97. 67	129. —	Florence, - - -	Pertiches 10. 37	1215. —
Cagliari, - - -	Palmi 140. 31	89. 80	Dite, mes. d'architecture	Pieds 51. 85	243. —
Caire, (le) - - -	Derah 51. 24	245. 90	France, - - -	Toises 14. 58	864. —
Calenberg, - - -	Pieds 97. 21	129. 60	Dite - - -	Perche 4. 86	2592. —
Dit - - -	Ruthes 6. 7	2073. 60	Dite, mesure de Roi.	Pieds 87. 50	144. —
Carrara, - - -	Palmes 116. 56	108. 10			
Castille, - - -	Toefas 16. 76	751. 80			

Noms des Mesures.	Rapport des 100 Pieds d'Amst. nombre 100.	Longueur de chaque mesure, lignes 100.	Noms des Mesures.	Rapport des 100 Pieds d'Amst. nombre 100.	Longueur de chaque mesure, lignes 100.		
Franconie, - -	Ruthes	7. 55	1669. 60	Lubeck, - -	Pieds	97. 67	129. —
Francfort sur Mayn, -	Pieds	99. 21	127. —	Lunnebourg, - -	Ruthes	6. 10	2064. —
Genes, - -	Palmi	113. 20	111. 30	Dit - - -	Pieds	97. 67	129. —
Geneve, - -	Pieds	58. 25	216. 30	Lyon, - - -	Pieds	87. 17	151. 50
Gibraltar, - -	Pieds	100. 56	125. 30	Macon, - - -	Pieds	85. 2	148. 20
Giessen, - -	Pieds	95. 45	132. —	Magdebourg, - -	Pieds	100. 24	125. 70
Goes, - - -	Pieds	94. 81	132. 90	Manheim, - - -	Pieds	9. 79	128. 60
Gettingen, - -	Pieds	97. 67	129. —	Mantoue, - - -	Brasses	61. 10	206. 20
Gota, - - -	Pieds	98. 82	127. 50	Mastrick, de 10 pouces	Pieds	101. 20	124. 50
Grece, - - -	Pieds	92. 78	135. 80	Mayence, - - -	Pieds	94. 38	133. 50
Grenoble, - -	Pieds	83. 33	151. 20	Mecheln, - - -	Pieds	101. 69	123. 90
Groningen, - -	Pieds	97. 50	129. 50	Mecklembourg, - -	Pieds	97. 67	129. —
Halle, - - -	Pieds	95. 45	132. —	Middelbourg, - -	Pieds	94. 74	133. —
Hambourg, - -	Ruthes	6. 20	2032. —	Milan, - - -	Brasses	58. 17	216. 60
Dit - - -	Pieds	99. 21	127. —	Dit - - -	Pieds	71. 59	176. —
Hanovre, - -	Ruthes	6. 10	2064. —	Moscovie, - - -	Pieds	84. 96	148. 30
Harlem, - -	Pieds	97. 67	129. —	Mumpelgarde, - -	Ruthes	6. 18	2038. 40
Haye, (la) - -	Pieds	87. 50	144. —	Dite - - -	Pieds	98. 90	127. 40
Herfordern, - -	Pieds	96. 18	131. —	Munich, - - -	Pieds	127. 79	98. 60
Heydelberg, - -	Pieds	102. 2	123. 50	Naples, - - -	Palmi	107. 78	116. 90
Hildesheim, - -	Ruthes	6. 34	1987. 20	Neufchatel, - - -	Pieds	94. 74	133. —
Dit - - -	Pieds	101. 45	124. 20	Nuremberg, - - -	Ruthes	5. 84	2155. 20
Holftein, - -	Pieds	95. 24	132. 30	Dit - - -	Pieds	93. 54	134. 70
Inspruck, - -	Pieds	89. 48	140. 80	Oldenbourg, - -	Pieds	95. 96	131. 30
Irlande, - -	Ruthes	4. 44	2835. —	Osnabruck, - -	Pieds	101. 78	123. 80
Kœnigsberg, - -	Pieds	92. 38	136. 40	Padoue, - - -	Pieds	80. 25	157. —
Leide, - - -	Pieds	90. 66	139. —	Palerme, - - -	Palmi	117. 80	107. 30
Leipzig, mes. mediocre	Pieds	100. 72	125. 10	Paris, - - -	Toises	14. 58	864. —
Dit, mes. d'Architecture	Pieds	100. 56	125. 30	Dit, mesure de Roi	Pieds	87. 50	144. —
Liege, - - -	Pieds	98. 82	127. 50	Parme, - - -	Brasses	52. —	242. 30
Lisbonne, - -	Pieds	83. 94	150. 10	Pavie, - - -	Brasses	60. 58	208. —
Dite, - mes. longue	Palmi	125. 16	100. 67	Perse, - - -	Arisch	29. 77	431. —
Dite, mesure courte	Palmi	129. 63	97. 20	Plaisance, - - -	Brasses	52. —	242. 50
Londres, - -	Rods	5. 65	2230. —	Poméraise, - - -	Pieds	97. 30	129. 50
Dite, mes. ordinaire	Pieds	93. 22	135. 16	Prague, - - -	Pieds	94. 17	133. 80
Dite, mesure moyenne	Pieds	93. 33	135. —	Ratzebourg, - -	Pieds	97. 67	129. —
Louvain, - -	Pieds	99. 53	126. 60	Regge, - - -	Brasses	53. 65	234. 85
Lorraine, - -	Ruth	6. 35	1984. —	Revel, - - -	Pieds	106. 15	118. 70
Dite - - -	Pieds	99. 21	127. —	Rhyn, - - -	Ruthes	7. 54	1669. 60

	Noms des Mesures.	Rapport des 100 Pieds d'Amst. nombre 100.	Lon- ueur de chaque mesure, lignes 100.		Noms des Mesures.	Rapport des 100 Pieds d'Amst. nombre 100.	Lon- ueur de chaque mesure, lignes 100.	
Rhyn, - - -	Pieds	90. 56	139. 13		Stockholm, - - -	Pieds	95. 74	131. 60
Riga, - - -	Pieds	103. 70	121. 50		Stralfund, - - -	Pieds	100. 56	125. 30
Rimini, - - -	Brasses	52. 28	241. —		Strasbourg, mes. de ville	Pieds	98. 23	128. 27
Rome, mes. ancienne	Pieds	95. 45	132. —		Dit, mes. de campagne	Pieds	96. 26	130. 90
Dite, mesure nouvelle	Pieds	96. 48	130. 60		Toledo, - - -	Pieds	100. 56	125. 30
Dite - - -	Palmi	127. 28	99. —		Turin, - - -	Pieds	87. 99	143. 20
Dite, mes. d'architect.	Cannes	12. 73	990. —		Ulm, - - -	Pieds	98. 36	128. 10
Rostock, - - -	Pieds	98. 28	128. 20		Urbain, - - -	Pieds	80. 25	157. —
Rotterdam, - - -	Pieds	90. 97	138. 50		Utrecht, - - -	Pieds	104. 21	121. —
Rouen, - - -	Pieds	105. —	120. —		Venise, - - -	Pieds	81. 82	154. —
Russie, mes. du Rhyn	Pieds	90. 56	139. 13		Verden, - - -	Pieds	97. 67	129. —
Dite, mes. d'Angleterre	Pieds	93. 33	135. —		Verone, - - -	Pieds	81. 82	154. —
Samos, - - -	Pieds	32. 14	153. 40		Vienne en Dauphiné,	Pieds	88. 11	143. —
Savoie, - - -	Pieds	105. —	120. —		Vienne en Autriche,	Pieds	88. 73	142. —
Saxe, - - -	Ruthes	6. 63	190. 40		Wittenberg, - - -	Pieds	41. 17	306. —
Sedan, - - -	Pieds	102. 44	123. —		Wurtemberg, grande	Ruthe	6. 3	2087. —
Sardaigne, { mes. de Sard.	Palmi	113. 21	111. 30		Dit - - - Petite	Ruthe	7. 54	1669. 50
Sardaigne, { mes. de Cagl.	Palmi	140. 31	89. 80		Zelle, - - -	Pieds	97. 67	129. —
Siam, - - -	Ken	29. 58	426. —		Zirickzée, - - -	Pieds	91. 57	137. 60
Silésie, - - -	Ruthes	6. 58	1914. 70		Zurich, - - -	Pieds	94. 73	133. —
Suede, - - -	Ruthes	5. 98	2105. 60		Dit - - -	Ruthes	9. 47	1330. —
Dite - - -	Faum	15. 95	789. 60		Dit - - -	Klafter	15. 24	826. —
Dite - - -	Pieds	95. 74	131. 60					
Suisse, - - -	Pieds	94. 73	133. —					
Stade, - - -	Pieds	97. 67	129. —					
Stetin, - - -	Pieds	100. 56	125. 30					



T R A I T É G É N É R A L

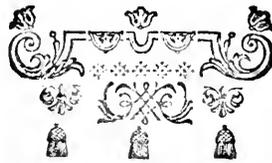
T A B L E X. *Les Mesures d'arpentage de divers païs, mesurées en pieds carrés de France, & leur rapport relativement à 100 Morgens ou Journées, mesure d'arpentage de Hollande.*

	Noms des Mesures.	Rapport des 100 morgens de Holl.	Chaque mesure contient pieds carrés.		Noms des Mesures.	Rapport des 100 morgens de Holl.	Chaque mesure contient pieds carrés.
Amsterdam, - -	Morgen	100	77016	Nuremberg, - -	Morgen	171 $\frac{2}{5}$	8402
Angleterre, - -	Acres	201 $\frac{1}{5}$	38284	Oostfrieze, Diemt ou	Morgen	143 $\frac{1}{5}$	53771
Dit Fardingdeales		804 $\frac{7}{10}$	9571	Rhyn, mes. de campagne	Morgen	477 $\frac{2}{5}$	16131
Basle, - - -	Juchart	255	30206	Dit, - mes. de bois	Morgen	358 $\frac{1}{10}$	21508
Berlin, - grands	Morgen	143 $\frac{1}{5}$	53771	Dit, mes. de vignes	Morgen	515 $\frac{3}{5}$	14936
Dit - petits	Morgen	318 $\frac{1}{4}$	24197	Dit - -	Thauen	636 $\frac{1}{2}$	12099
Berne, m. de campagne	Juchart	302 $\frac{2}{5}$	25469	Dit - -	Jucharte	954 $\frac{4}{5}$	8066
Dit, mesure des bois	Juchart	210	36675	Russie, - - -	Deffaetin.	70 $\frac{1}{5}$	109783
Dannemarc, - -	Pflüge	46 $\frac{1}{2}$	167296	Saxe, - - -	Aecker	147 $\frac{2}{5}$	52249
Dantzig, - - -	Morgen	146 $\frac{1}{5}$	52668	Dite, mes. de Dresde	Morgen	295	26124
Ecosse, - - -	Acres	157 $\frac{9}{10}$	48765	Schleswig, - -	Pflüge	46 $\frac{1}{5}$	167296
Erfurt, - - -	Morgen	309 $\frac{1}{10}$	24851	Silésie, perch carrées ou	Ruthes	4356	176 $\frac{1}{2}$
Espagne, Brazas ou	Toefas carrées	282627 $\frac{1}{2}$	27 $\frac{1}{2}$	Strasbourg, - -	Arpens	401 $\frac{1}{10}$	19164
Florence, - -	Soccate	163 $\frac{9}{10}$	46986	Suede, mes. d'arpentage	Tuna	164 $\frac{7}{10}$	46772
Dite - - -	Stajoli	1639 $\frac{1}{10}$	4698	Suisse, - - -	Fauxes	123 $\frac{7}{10}$	62239
France, - - -	Arpens	237 $\frac{7}{10}$	32400	Dite, - Poses ou	Morgen	247 $\frac{7}{10}$	31120
Dite, mesure du Roi	Arpens	159 $\frac{1}{10}$	48400	Dite, perches carrées ou	Ruthes	31677 $\frac{1}{2}$	143 $\frac{1}{2}$
Dite, - grande mes.	Arpens	192 $\frac{1}{2}$	40000	Vaux, (Pais de) -	Poses	233 $\frac{1}{10}$	33008
Franconie, - -	Morgen	223 $\frac{4}{5}$	34414	Dit - - -	Arpens	302 $\frac{2}{10}$	25468
Geneve, - - -	Journées	157 $\frac{1}{3}$	48960	Vienne, - - -	Jochen	137 $\frac{1}{2}$	56009
Hambourg, - -	Morgen	64 $\frac{1}{2}$	119477	Wittemberg, mes. gr.	Morgen	143 $\frac{1}{4}$	53771
Hanovre, - - -	Morgen	312 $\frac{2}{5}$	24653	Dit, - mes. courte	Morgen	244 $\frac{2}{5}$	31507
Hildesheim, - -	Morgen	337 $\frac{1}{2}$	22834	Zurich, mes. d'arpent.	Juchart	250 $\frac{4}{5}$	30709
Irlande, - - -	Acres	124 $\frac{1}{5}$	62014	Dit, - mes. de bois	Juchart	225 $\frac{7}{10}$	34121
Lorraine, - - -	Journals	396 $\frac{1}{10}$	19446	Dit, - Reben ou	Juchart	282 $\frac{1}{10}$	27297

TABLE XI. Des Mesures de distance de divers lieux, leur rapport relativement à un degré de l'Equateur, & leur étendue mesurée en Pas géométriques & en Pieds de France.

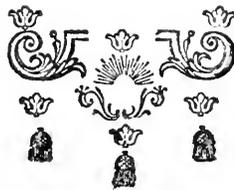
Rapport d'un degré de l'Equateur.		Chaque mesure contient		Rapport d'un degré de l'Equateur.		Chaque mesure contient			
Noms des Mesures.	Leur quantité.	Pas géométriques.	Pieds de France.	Noms des Mesures.	Leur quantité.	Pas géométriques.	Pieds de France.		
Allemagne, - -	Meilen	17 $\frac{7}{10}$	3384	19324	Hambourg, - -	Meilen	14 $\frac{7}{10}$	4061	23188
Dit, mes. géograph.	Meilen	15	4000	22842	Hollande, - -	Milles	19	3158	18033
Angleterre, - -	Miles	69 $\frac{1}{10}$	868	4956	Hongrie, - -	Meilen	13 $\frac{1}{2}$	4500	15698
Dite, mes. de Londr.	Miles	73	822	4693	Inde, (1°) - -	Lieues	30	2000	11421
Dite, mes. de mer.	Miles	60	1000	5711	Irlande, - -	Miles	40	1500	8566
Dite, - mes. dite	Leagues	20	3000	1713	Italie, - -	Mille	60	1000	5711
Arabie, - -	Milles	56 $\frac{1}{2}$	1059	6046	Lithuanie, - -	Meilen	12 $\frac{4}{10}$	4822	27536
Bourgogne, - -	Lieues	19 $\frac{7}{10}$	3045	17391	Pais-bas, mes. de terre.	Milles	19 $\frac{1}{2}$	3051	17422
Brandebourg, - -	Meilen	10 $\frac{5}{10}$	5707	32594	Dit, mes. de mer	Milles	20	3000	17132
Danemarck, - -	Mil	14 $\frac{7}{10}$	4061	23188	Perse, Parasangas ou	Lieues	22 $\frac{2}{3}$	2700	15418
Ecosse, - -	Miles	40	1500	8566	Pologne, - -	Milles	20	3000	17132
Dite, de 5952 pieds	Miles	61 $\frac{3}{4}$	978	5586	Prusse, - -	Meilen	14 $\frac{37}{100}$	4176	23850
Espagne, - -	Leguas	26 $\frac{1}{4}$	2286	13052	Rome, mes. ancienne	Stades	604 $\frac{3}{8}$	99	567
Flandres, - -	Milles	177 $\frac{3}{10}$	3384	19324	Dite, - moderne	Milles	60	100	5711
France, - -	Lieues	25	2400	13705	Russie, - -	Werste	104 $\frac{3}{10}$	575	3285
Dite, de 2000 toises	Lieues	28 $\frac{5}{10}$	2101	12000	Saxe, - -	Meilen	12 $\frac{29}{100}$	4882	27878
Dite, de 2500 dites	Lieues	22 $\frac{8}{10}$	2627	15000	Silésie, - -	Meilen	17 $\frac{8}{100}$	3493	19945
Dite, mes. de mer	Milles	20	3000	17132	Suede, - -	Mile	10 $\frac{4}{100}$	5761	32900
Dite, mes. gauloise	Lieues	50 $\frac{3}{10}$	1191	6804	Suisse, - -	Meilen	13 $\frac{3}{10}$	4512	25765
Grece, (ancienne)	Stade	724 $\frac{1}{4}$	83	473	Turquie, - -	Berri	66 $\frac{2}{3}$	900	5140

Le degré de l'Equateur est compté ici d'après MM. Maupertuis & Bouguers pour 57106 toises, chacune de 6 pieds de France de long.



T A B L E XII. *Des poids respectifs des matieres, mesurées sur un corps dont la capacité est relative à un pouce cube, mesure de France.*

	7073 grains, poids de France, ou	7819 as, poids de Hollande.
L'Or pese	7073	7819
Le Vif-argent	5048	5580
Le Plomb	4277	4728
L'Argent	3844	4249
Le Cuivre	3343	3701
Le Laiton	3184	3520
Le Fer	2976	3290
L'Etain ordinaire	2752	3042
L'Etain Anglois	2704	2989
La Pierre d'aimant	1840	2034
Le Diamant	1307	1445
Le Marbre blanc	1006	1112
La Pierre à fusil	800	884
La Pierre de taille	744	822
La Brique	677	748
Le Sable	593	655
La Chaux, ou le Plâtre	453	501
La Biere	379	420
L'Eau de mer,	377	417
L'Eau de fontaine ou de puits	372 $\frac{1}{2}$	412
Le Vin	365	404
L'Eau de pluie	355	393
La Cire	353	391
L'Eau de vie	348	385
L'Huile de baleine	344	381
L'Huile d'Olive	342	378
Le Sel bien séché	307	340
Le Froment	291	322
Le Seigle	274	303
L'Orge	233	258
L'Avoine	179	198





TRAITÉ GÉNÉRAL

D U

COMMERCE.



SECONDE PARTIE.

LIVRE SECOND.

Opérations de Change & de Négoce.

La connoissance des Monnoies, des Poids & des Mesures des différens pays est indispensable pour quiconque veut faire de bonnes entreprises de Commerce. Sans cela on est arrêté à chaque pas ; on n'a point de marche certaine, & l'on court toujours risque de faire de fausses spéculations.

Convaincus de cette vérité, nous sommes entrés dans de longs détails sur ces objets dans le premier Livre de ce Volume, & nous les avons présentés à nos lecteurs d'une manière simple & claire, afin qu'ils puissent sans effort acquérir une connoissance si essentielle à tout négociant. Quiconque la possède bien a déjà fait un pas avancé dans la carrière du Commerce & peut se promettre que ses entreprises lui tourneront à bien ; mais s'il veut tirer le plus grand avantage possible de ses spéculations, il doit encore se mettre en état de profiter des circonstances favorables qui arrivent souvent dans les Changes.

Pour rendre la chose plus sensible, supposons qu'un négociant ait fait des achats de marchandises dans une ville de Commerce où il doit remettre des fonds pour en payer la valeur. Y enverra-t-il du papier

Opérations de Change & de Négoce. direct, ou y en remettra-t-il d'indirect (*)? Lequel de ces deux partis lui rendra plus de bénéfice? Il n'en fait rien, & à cet égard il opere au hazard s'il n'a fait une étude du Change & s'il ne s'est mis en état d'en combiner avec justesse les différences en diverses places. Cependant cette combinaison des Changes est souvent ou ignorée ou négligée par beaucoup de négocians, & elle est faite par d'autres sur des principes faux ou erronnés qui les empêchent de bien saisir la vraie méthode d'un arbitrage, d'ailleurs simple & facile à trouver. Pour mettre les premiers en état de tirer un meilleur parti des occasions qu'ils peuvent avoir d'opérer dans les changes; & rendre aux derniers leurs opérations plus aisées, nous allons établir dans l'Article premier de ce second Livre des principes raisonnés, clairs & faciles pour trouver le pair du Change de deux villes de Commerce, & pour savoir quel Change on pourra faire entre deux places par l'entremise d'une troisième. Dans le second article de ce même Livre, nous donnerons quelques explications relatives à la méthode la plus aisée de faire des calculs sur les prix, les frais & les conditions d'achat & de vente de plusieurs marchandises.

Comme cet ouvrage est destiné également à instruire ceux qui n'ont que de foibles notions du Commerce, & à servir de recueil aux personnes versées dans cette science, & censées par cette raison n'ignorer rien de ce qui concerne l'arithmétique, ces derniers ne trouveront pas mauvais que nous donnions ici préalablement une explication de la Regle Conjointe dont nous nous servirons dans tous les calculs que nous ferons dans le cas de faire ci-après.

La Regle Conjointe, compliquée pour quelqu'un qui n'a pas assez de connoissance du rapport des monnoies & des changes de divers pais, ou qui ne possède de l'arithmétique que les quatre regles qu'on apprend aux écoles, est un calcul simple d'arithmétique, dont toute la difficulté consiste dans l'arrangement des parties, & qui ne coûte aucune peine dès qu'on en a saisi la marche qui est clairement exposée dans l'exemple suivant.

On demande: Combien 1000 roubles font-elles de réaux de veilon, si l'on tire de Petersbourg sur Amsterdam au change de 39 sols par rouble, argent courant de Hollande, supposé que l'agio contre l'argent de banque soit dans cette dernière ville à $104\frac{1}{2}$ pour cent, & que le Change d'Amsterdam sur Madrid se trouve à 90 gros de banque par ducat de change?

Posez d'abord à votre droite les 1000 roubles, ainsi

1000 Roubles.

(*) Le papier direct est celui qui est payable dans la ville même où on le remet; l'indirect est, au contraire, celui qu'on remet pour être négocié à une place de change différente de celle où la lettre doit être acquittée.

Dites ensuite: un rouble vaut 39 sols courans de Hollande, & posez le chiffre 1 au côté gauche, & 39 à la droite;

*Opérations
de Change
& de Né-
goce.*

1 Rouble vaut . . .	1000 Roubles.
	39 sols courans.

Comme 20 sols font 1 florin, vous mettez 20 à la gauche, & 1 à la droite, toujours en forme de colonne :

1 Rouble vaut . . .	1000 Roubles.
	39 sols courans.
20 Sols	1 florin.

L'agio contre l'argent de banque étant à $104\frac{1}{2} p\frac{2}{5}$, en doublant ce nombre pour éviter la fraction, vous direz: 209 florins courans valent 200 florins de banque, & posez ainsi,

1 Rouble vaut . . .	1000 Roubles.
	39 sols courans.
20 Sols courans . . .	1 florin courant.
209 Florins courans . . .	200 florins de banque.

Le florin de banque contenant 40 gros, & 90 gros faisant la valeur d'un ducat de change, ces deux parties doivent être rangées à la suite des précédentes, de la manière suivante :

1 Rouble vaut . . .	1000 Roubles.
	39 sols courans.
20 Sols courans . . .	1 florin courant.
209 Florins courans . . .	200 florins de banque.
1 Florin de banque . . .	40 gros de banque.
90 Gros de banque . . .	1 ducat de change.

Le ducat de change vaut 20 réaux $25\frac{15}{17}$ maravedis de vellon; mais, pour éviter les fractions, il faut dire: 367 ducats de change font 18000 réaux de vellon, & poser cette partie au-dessous des autres comme suit, favoir :

1 Rouble vaut . . .	1000 Roubles.
	39 sols courans.
20 Sols courans . . .	1 florin courant.
209 Florins courans . . .	200 florins de banque.
1 Florin de banque . . .	40 gros de banque.
90 Gros de banque . . .	1 ducat de change.
367 Ducats de change . . .	18000 réaux de vellon.

Toutes les parties de la règle dont on cherche la solution étant

Opérations placées comme dessus, il faut réduire, autant qu'il est possible, les nombres de Change des deux colonnes pour rendre la multiplication de chacune moins pénible. On pourra, par exemple, ôter les 20 sols de la colonne gauche & substituer un 2 aux 40 gros de la colonne droite qu'on barrera pour éga-
 3000. ler les deux parties, puis qu'on ne compte que 2 fois 20 dans 40. On barrera aussi les 90 gros de la colonne gauche & en faisant la même chose des 18000 réaux de celle de la droite, on y substituera le nombre 200 : car 90 fois 200 font exactement 18000, voici un exemple de cette méthode.

NB. Nous plaçons entre deux étoiles les nombres qu'il faut barrer en opérant avec la plume.

	1000.
I.	39.
20.	I.
209.	200.
I.	2. *40.*
90.	I.
867.	200. *18000.*

Comme il n'est pas possible de réduire dans des nombres plus petits les 209 & 867 qui subsistent dans la colonne gauche, il faut les multiplier l'un par l'autre, & il en faut faire de même des nombres 1000, 39, 200, 2 & 200 de la colonne droite; après quoi il faut diviser le produit de celle-ci par le produit de celle-là : ce qui résultera de cette opération fera des réaux de vellon, & le quotient étant multiplié par 34, & le produit divisé par le diviseur, il en proviendra des maravedis. En voici l'exemple:

		1000.	
I.	.	39.	
20.	.	I.	
209.	.	200.	
I.	2.	*40.*	
90.	.	I.	
867.	.	200. *18000.*	
1672.	1000.	<i>multipliés</i>	<i>par 39.</i>
1254.	<i>font</i>	39000.	<i>par 200.</i>
1463.	-	3900000.	<i>par 2.</i>
181203	-	7800000.	<i>par 200.</i>
<i>Diviseur.</i>	-	1560000000.	
<i>Somme à diviser</i>	.	3120000000,	<i>par 181203 le diviseur.</i>
		1307970	<i>produit 17218 r^x. 9 mrs.</i>
		395490	
		330840	
		1496370	
<i>Quotient</i>		46746	<i>multiplié par 34.</i>
<i>Donne</i>		1589364	<i>qui divisé par le diviseur a produit les 9 mrs.</i>

Cette regle pourroit se faire aussi d'une maniere plus abrégée, si au lieu de réduire les sols de Hollande en florins, on les réduisoit en gros. En voici l'exemple :

Opérations de Change & de Négoce.

	1000 Roubles.
1 Rouble vaut	39 f. ou 78 s. vls. cour.
209 s. vls. courans.	200 s. vls. bco.
90 s. vls. bco.	1 ducat.
867 Ducats	18000 réaux de vellon.

On ne pourroit dans ce cas retrancher que les 90 s de la colonne gauche, & il faudroit substituer dans celle de la droite les 200 qui correspondent aux 18000 réaux, comme suit,

		1000.
I.	.	78.
209.	.	200.
90.	.	I.
867.	.	200. *18000.*
Diviseur 181203.		3120000000 la somme à diviser

Produit comme à la page précédente 17218 réaux & 9 mrs. de vellon.

Telle est la regle conjointe dont nous ferons usage dans la suite, mais d'une maniere courte & plus propre à montrer la nature de l'opération qu'à la détailler.



A R T I C L E I.

Opérations de Change.

§. I. Quoique la ville d'Amsterdam soit regardée comme la première pour le Commerce, elle ne l'est certainement pas pour les opérations de banque. Paris & quelques autres villes en Europe peuvent lui disputer à juste titre la prépondérance dans ce genre de négoce. Malgré cela, les grandes affaires qu'Amsterdam fait dans l'étranger la mettent dans le cas de donner souvent la loi aux autres places de change. La supériorité qu'a acquise cette ville par son Commerce sur toutes celles de l'Europe, est démontrée par les Changes avantageux qu'elle en obtient; il ne faut, pour en être convaincu, que jeter un coup d'œil sur le tableau raisonné que nous donnerons ci-après du pair des monnoies de change de quelques places avec celles en usage à Amsterdam; tableau que nous avons fait sur la

Opérations de Change & de Négoce. valeur intrinsèque des monnoies, en égalant la valeur de l'or à celle de l'argent dans le rapport que ces deux métaux ont aujourd'hui l'un avec l'autre en Hollande.

AMSTERDAM.

AMSTERDAM a principalement des changes ouverts avec Paris en France, Madrid en Espagne, Lisbonne en Portugal, Venise, Gennes, Livourne en Italie, Londres en Angleterre, Hambourg en Allemagne. Or, pour établir le pair du change d'Amsterdam sur chacune de ces villes, il est naturel de chercher en premier lieu, la valeur intrinsèque tant de l'or que de l'argent de chaque monnoie dans laquelle on établit le change dans les endroits respectifs. Nous avons rassemblé cette valeur intrinsèque des monnoies dans la Table I du Livre I de ce Volume, où nous avons dit que,

Contenu

D'or fin. d'argent fin.

Le Florin de banque de 40 s vls d'Amsterdam a	$14\frac{37}{100}$ as,	ou	$213\frac{90}{100}$ as.
L'Ecu de France de 60 sols tournois	$19\frac{54}{100}$	-	$284\frac{92}{100}$
Le Ducat d'Espagne de 375 mrs. de plate vieille	$33\frac{19}{100}$	-	$518\frac{97}{100}$
Le Crusade de Portugal de 400 rées	$17\frac{10}{100}$	-	$230\frac{54}{100}$
Le Ducat de 6 $\frac{1}{2}$ lire de banque de Venise	$31\frac{77}{100}$	-	$469\frac{54}{100}$
La Pezza de Gennes de 5 $\frac{1}{2}$ lire fuori di banco	$30\frac{80}{100}$	-	$459\frac{37}{100}$
La Pezza da 8 reali de Livourne	$31\frac{11}{100}$	-	$451\frac{44}{100}$
La Livre sterling d'Angleterre	$151\frac{11}{100}$	-	$2295\frac{21}{100}$
La Thaler de Hambourg de 2 marcs bco.	$23\frac{69}{100}$	-	$354\frac{67}{100}$

Cette valeur intrinsèque connue, nous devons chercher à établir pour chacune de ces monnoies sa valeur relative à l'argent de banque de Hollande. Pour cela, il faut commencer par distinguer deux valeurs dans chaque monnoie; savoir, celle en or & celle en argent; ensuite prendre le prix moyen de ces deux valeurs pour déterminer la parité des monnoies qu'il ne seroit pas possible de trouver sans cette méthode, qui est aussi simple que claire & facile à saisir: car la proportion entre l'or & l'argent étant différente en chaque pays, & néanmoins l'or & l'argent en matière y ayant des valeurs déterminées proportionnées à celles des monnoies d'or & d'argent qui y sont admises, il s'ensuit naturellement que, pour établir une parfaite parité entre les monnoies étrangères, il faut calculer non-seulement leur poids & la finesse de la matière dont elles sont composées, mais aussi le rapport qu'il y a entre l'or & l'argent dans les pays auxquels elles appartiennent. Voici donc qu'elle est cette parité fondée sur ce rapport:

	<i>Parité relative à l'or, à l'argent.</i>	<i>Prix moyen.</i>	<i>Opérations de Change & de Né- goci.</i>
L'Ecu de France répond à .	$54\frac{3}{4} \text{ \& } 53\frac{2}{7} \text{ \&}$ ou à $53\frac{23}{112} \text{ \&}$	vls. bco.	AMSTERDAM.
Le Ducat d'Espagne .	$93\frac{1}{2} - 97\frac{1}{2}$	$95\frac{7}{4}$ dits.	
Le Crusade de Portugal .	$47\frac{3}{5} - 43\frac{1}{6}$	$45\frac{23}{5}$ dits.	
Le Ducat de Venise .	$38\frac{2}{3} - 37\frac{17}{11}$	$38\frac{5}{4}$ dits.	
La Pezza de Genes : .	$85\frac{15}{11} - 85\frac{19}{11}$	$85\frac{17}{11}$ dits.	
La Pezza de Livourne . .	$36\frac{3}{5} - 34\frac{2}{3}$	$35\frac{1}{2}$ dits.	
La Livre d'Angleterre . .	$35 \text{ \& } - 35 \text{ \& } 9\frac{1}{2} \text{ \&}$	$35 \text{ \& } 47\frac{3}{5} \text{ \&}$ vls. bco.	
La Thaler d'Hambourg .	$32\frac{1}{2} \text{ ft.} - 33\frac{5}{12} \text{ ft.}$	$33\frac{1}{12} \text{ ft.}$ bco.	

Telle est la parité des Changes de la ville d'Amsterdam sur les Etats & villes nommés ci-dessus. Toutes les fois donc que le cours du Change sur quelque place que ce soit, se trouvera plus bas que le pair, ce sera une marque qu'il y a plus de tireurs que de preneurs, & par une conséquence assez sensible & presque toujours vraie, il fera à présûmer que la balance du Commerce d'Amsterdam avec cette place, est plutôt en sa faveur qu'à son désavantage. Il faut cependant faire attention que si l'on tire une lettre de change sur une place à un terme de deux ou trois mois, on reçoit un change plus bas, en raison de l'intérêt qui correspond au tems que le preneur doit attendre le remboursement du montant de la lettre de change dans l'endroit où le paiement doit s'en faire. Cet intérêt est compté à Amsterdam sur environ 3 p^o l'an; car, en supposant que le change d'une lettre payable à Paris à vue soit à 53 s, il sera à 52 $\frac{3}{4}$ à un mois de date, 52 $\frac{1}{2}$ à deux mois & à 52 $\frac{1}{4}$ à trois mois: cette proportion est pourtant sujette à varier, & il n'est pas rare de voir entre le papier court & celui à trois mois une différence dans le Change de $\frac{1}{2}$ s & quelquefois aussi d' $\frac{1}{4}$ s entre des lettres à deux & d'autres à trois mois de date. Au reste, le Change est un objet qu'il n'est pas possible de fixer; car, indépendamment des circonstances ordinaires qui le font varier chaque jour, le crédit dont jouit sur la place le tireur d'une lettre de change ne laisse pas d'influer sur le Change. Les circonstances qui font ordinairement varier le Change d'un jour à l'autre, sont, ou une trop forte abondance, ou une grande rareté de papier sur une place. L'une fait baisser, l'autre hausser le Change. Mais rien ne cause une révolution plus sensible & souvent plus funeste que l'altération des monnoies.

Quand le papier abonde, il est prudent, si on peut le faire, d'envoyer le sien à une ville où l'on saura qu'il est recherché, plutôt que de s'exposer à perdre gros dans le Change, en le négociant sur la place dans cette circonstance. Il faut pour cet effet trouver dans le rapport des Changes de plusieurs places, celui qui promet le plus grand avantage, non-seulement dans la négociation de son papier, mais aussi dans l'objet

Opérations
de Change
& de Né-
goce.

AMSTERDAM.

des retours qu'on en doit recevoir. Nous allons en donner des exemples qui rendront sensible l'avantage de la méthode dont nous parlons.

1er Cas. Le papier sur l'Espagne se trouve en trop grande abondance à Amsterdam, où il s'en est négocié une partie sur Madrid au change de 90 s. Le papier court de Paris est par contre recherché à 53 s pendant qu'on cote le Change dans cette dernière ville sur Madrid à 15 l. 3 s. la pistole, à usé & demi. On demande quel est le cours que pourroit faire un négociant d'Amsterdam, si envoyant à Paris son papier sur l'Espagne il en obtenoit la négociation au cours indiqué, & s'il en fournissoit à court la valeur sur son banquier dans cette ville? *Réponse*: $92\frac{1}{4}$ s.

$$\begin{array}{r} \text{Operation:} \\ 1088. \\ \quad *60.* \quad *12.* \quad 4. \\ \hline \end{array} \qquad \begin{array}{r} 75. \quad *375.* \\ 101. \quad s \quad *303.* \\ \hline 53. \end{array}$$

Diviseur 4352.

401475. *Produit* $92\frac{1}{4}$ s.

Cette règle, comme l'on voit, est simple & facile à exécuter; elle seroit plus compliquée, ou plutôt plus embarrassante, si les changes d'Amsterdam sur Paris & de Paris sur Madrid avoient des fractions; comme par exemple $52\frac{1}{2}$, $53\frac{1}{2}$ s, ou 15 l. 1 s. 6 s. Mais il y a une autre règle qu'on peut nommer universelle, parce qu'elle est applicable à toutes les opérations du genre de celle-ci, règle qui, par la facilité de son exécution, pourra peut-être mieux servir à quelques personnes que celle que nous venons de donner pour exemple. La voici:

Il faut multiplier le Change de Paris sur Madrid, d'abord les livres en sols, & ceux-ci en quarts de sols. Le produit en doit être également multiplié par le Change d'Amsterdam sur Paris. A la somme qui en proviendra, on ajoutera premièrement $\frac{1}{3}$, ensuite $\frac{1}{5}$; après quoi on additionnera toute la quantité, de laquelle il faudra prendre 2 par mille qu'on ajoutera au total, dont on retranchera trois chiffres.

Exemple: 15 l. 3 s. font 303 sols ou 1212 quarts de sols, qui multipliés par 53

$$\begin{array}{r} \text{Donnent} \quad 64236. \\ \text{Ajoutez} \quad . \quad 21412 \text{ pour } \frac{1}{3} \\ \quad \& \quad . \quad 6424 \text{ pour } \frac{1}{5} \\ \hline 92072. \\ \text{Ajoutez encore} \quad 184 \text{ pour } 2 \text{ par mille.} \\ \hline \end{array}$$

Produit 92256. Ce qui répond à $92\frac{1}{4}$ s!

2e. Cas. Le papier sur Bordeaux est recherché à Amsterdam, où l'on donne $53\frac{1}{4}$ s à 2 usances, tandis qu'on marque de Bayonne que le

papier sur Bilbao y est beaucoup demandé. Ce dernier ne vaut à Amsterdam que $91\frac{1}{4}$ g à usô, ce qui fait seulement $91\frac{1}{2}$ g pour celui à usô & demi. Là-dessus, A d'Amsterdam remet à C de Bayonne son papier sur Bilbao, le charge de le négocier pour le mieux, & d'en envoyer le produit en especes à B de Bordeaux, sur qui il se rembourse avec avantage, le change étant de $53\frac{3}{4}$ g à un mois de date. C de Bayonne négocie le Bilbao à 15 l. 5 f. & en remet le produit en especes à B de Bordeaux. Les frais de transport des especes de Bayonne à Bordeaux, provision & courtage à Bayonne, & provision à Bordeaux font ensemble un objet de 1 p^o. On demande quel change reviendra à A d'Amsterdam pour son papier sur Bilbao. *Réponse*: $92\frac{1}{2}$ g .

*Opérations
de Change
& de Négoce.*
AMSTERDAM

<i>Opération:</i>	I.	375.	<i>maravedis de plats.</i>
	1088.	305.	<i>sols tournois.</i>
	101.	5.	<i>*100.* pour cent.</i>
	480.	24.	427.
			<i>gros de banque.</i>

Diviseur 2637312. 244190625. *Produit* $92\frac{1}{2}$ g .

Ces deux cas sont applicables à une opération simple de Commerce qui seroit faite de la maniere suivante: A d'Amsterdam fait acheter des marchandises dans une ville de France, pour le remboursement desquelles il indique à B une maison à Paris ou à Bordeaux sur laquelle il puisse tirer ses traites. A l'échéance de celles-ci, A, qui doit en faire les fonds à C de Paris ou de Bordeaux, trouvant que le papier sur l'une & l'autre de ces villes lui coûteroit trop cher, lui remet de celui sur l'Espagne qui lui promet plus d'avantage; en effet, ce dernier étant négocié comme il est dit ci-dessus, il y trouve un bénéfice raisonnable. Tous les autres cas que nous expliquerons ci-après, peuvent être appliqués à des spéculations de Commerce dans le même sens que nous venons de montrer.

3^e Cas. On remet à Paris du papier sur Cadix, qui ne vaut à Amsterdam que 91 g , pour être négocié dans la premiere de ces villes, & s'en faire les retours sur une des places de l'Europe où le change sera le plus avantageux. Ce papier se négocie à Paris à 15 l. 2 f. 6 d. & on en reçoit le produit sur Hambourg à 188 l. lequel se négocie à Amsterdam à $33\frac{3}{4}$ f. On demande quel change produira par cette voie le papier sur Cadix? *Réponse*: $92\frac{1}{2}$ g .

<i>Opération:</i>	I.	375.	<i>maravedis de plate.</i>
	2175.	605.	<i>sols tournois.</i>
	20.	1.	<i>livre tournois.</i>
	188.	5.	<i>*100.* marcs banco.</i>
	4.	133.	<i>sols bco.</i>

Diviseur 1636352. 150871875. *Produit* $92\frac{1}{2}$ g .

Opérations de Change & de Négoce. 4^e Cas. On remet à Bordeaux du papier sur St. Sébastien, qui coûte à Amsterdam 91 $\frac{3}{4}$ s, & on en demande les retours sur Londres. Ce papier se négocie à Bordeaux, à 15 l. 4 s. & l'on en reçoit pour retour de celui sur Londres au change de 30 $\frac{1}{2}$ s sterlings, qui se négocie à Amsterdam à 35 s 3 s bco. On demande quel change rendra par cette voie le papier sur St. Sébastien? Réponse: 93 $\frac{1}{2}$ s.

AMSTERDAM.

<i>Opération:</i> I. *1088.* *272.* 63. *240.* *48.* 16. *240.* 48.	5.*15.* *75.* *375.* <i>maravedis de plate.</i> 19. *76.* *304.* <i>fols tournois.</i> 121. <i>deniers sterlings.</i> 423. <i>gros de bco.</i>
--	---

Diviseur 52224.

4862385. Produit 93 $\frac{1}{2}$ s.

5^e Cas. On remet à Marseille du papier sur Séville, qui coûte à Amsterdam 90 s; lequel papier est négocié dans la première de ces villes à 15 l. 1 s. 6 s, & du produit on reçoit des remises sur Livourne à 95 s. qui se négocient à Amsterdam à 84 s. On demande: quel change fera-t-on par cette voie du papier sur Séville? Réponse: 91 $\frac{7}{8}$ s.

<i>Opération:</i> I Ducat *2176.* 544. *95.* 19.	75. *375.* <i>maravedis de plate.</i> 603. <i>fols tournois.</i> 21. *84.* s de gros bco.
--	---

Diviseur 10336.

949725. Produit 91 $\frac{7}{8}$ s.

6^e Cas. On remet à Bordeaux du papier sur Lisbonne, qui coûte à Amsterdam 45 s, & il y est négocié à 460 rées, dont on fait les retours en papier sur Amsterdam à 53 s. On demande quel change fera le papier sur Lisbonne? Réponse: 46 $\frac{1}{2}$ s.

<i>Opération:</i> I Cruzade *460.* 23.	20. *400.* rées. 53. s de gros bco.
---	--

Diviseur 23.

1060. Produit 46 $\frac{1}{2}$ s.

Règle universelle. Multipliez les 53 s de gros par 400, & divisez - en le produit par 460 rées, ou le change de Bordeaux sur Lisbonne.

7^e Cas. Le papier sur Venise ne pouvant être négocié à Amsterdam qu'à 86 s, on le remet à Marseille, où il est placé à 98 fols, & les retours s'en font en papier sur Amsterdam au change de 54 s. On demande quel change fera le papier sur Venise? Réponse: 88 $\frac{1}{2}$ s.

<i>Opération:</i> I Ducat de banque *60.* f. *30.* 5.	49. *98.* <i>fols tournois.</i> 9. *54.* <i>deniers de gros.</i>
--	---

Diviseur 5.

441. Produit 88 $\frac{1}{2}$ s.

Regle universelle. Multipliez les 54 g de gros, ou le change de Mar seille sur Amsterdam par les 93 fols, ou le change entre Marseille & Venise, & divisez - en le produit par 60.

8e Cas. On demande de Lyon du papier sur Genes, qui coûte à Amsterdam 80 g. Ce papier est négocié à Lyon à 93 fols & les retours s'en font sur Amsterdam à 53 g. On demande quel change fera le papier sur Genes? Réponse: 82½ g.

<p>Opération: 1 Pezza *60.* g 20.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>Diviseur 20.</p>	<p>31. *93.* fols tournois. 53. deniers de gros banco.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>1643. Produit 82½ g.</p>
---	--

Regle universelle. Elle est la même que celle du cas 7e. On doit voir que l'opération que nous venons de faire est la même chose que cette regle.

9e Cas. Le papier sur Livourne qu'on remet à Paris, parce qu'on ne peut le placer à Amsterdam qu'à 83 g; se négocie à 97 fols, dont les retours sont faits de Paris sur Amsterdam au change de 52½ g. On demande quel change fera le papier sur Livourne? Réponse: 85½ g.

<p>Opération: 1 Pezza 240.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>Diviseur 240.</p>	<p>97. fols tournois. 211. g de gros bco.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>20467. Produit 85½ g.</p>
---	--

Regle universelle. Elle est la même que celle du Cas 7e.

10e Cas. On remet à Nantes du papier sur Londres, pris à Amsterdam à 34 g 3 g, lequel est négocié à Nantes à 31 g, & on en fait les retours de Nantes sur Amsterdam à 54 g. On demande quel change fera par cette voie le papier sur Londres? Réponse: 34 g 10 g.

<p>Opération: 1 Livre 31. *12.*</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>Diviseur 31.</p>	<p>20. *240.* g sterlings. 54. g de gros bco. 1. g vls. bco.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>1080. Produit 34 g 10 g.</p>
---	--

Regle universelle. Elle est aussi simple que l'opération, car on peut multiplier les 54 g de gros par 20, & en diviser le produit par 31.

11e Cas. Le papier sur Hambourg étant recherché à Bayonne, on y en remet d'Amsterdam à 32½ f., lequel est négocié à Bayonne à 25½ g lubs, & on fait remise du produit sur Amsterdam à 53½ g. On demande quel change fera par cette voie le papier sur Hambourg? Réponse: 33½ f.

Opérations
de Change
& de Né-
goce.

Opération: 1 Tbaler
102. 51
2.

3. *16.* *32.* § lubs bco de Hambourg.
213. § de gros bco. d'Amst.
1. sol bco.

Diviseur 51.

1704. Produit 33 $\frac{2}{3}$ sols.

AMSTERDAM.

Regle universelle. On peut faire cette opération d'une maniere encore plus simple: multipliez les 53 $\frac{1}{4}$ § de gros, ou le change de France avec Amsterdam, par 16, & divisez-en le produit par 25 $\frac{1}{2}$ § lubs, ou par le change de Bayonne avec Hambourg.

12e Cas. On remet à Cadix du papier sur Paris, pour en avoir des retours sur Amsterdam. Il coûte dans cette dernière ville 52 $\frac{1}{4}$ §, & est négocié à 151. 1 f. à Cadix, où les retours sur Amsterdam coûtent 93 $\frac{3}{8}$ §. On demande quel change fera par cette voie le papier sur Paris? Réponse: 54 §.

Opération. 1 Ecu
301.
3000. *50.* 25.

60. sols tournois.
544. *1088.* maravedis de plate.
747. § de gros bco.

Diviseur 7525.

406368. Produit 54 §.

Regle universelle. Multipliez les 93 $\frac{3}{8}$ § de gros, ou le change de Cadix sur Amsterdam, par 174; ajoutez-y 8; & divisez-en le produit par les 301 sols, ou par le change de Cadix sur Paris.

13e Cas. On remet à Madrid du papier sur Cadix qui n'a coûté à Amsterdam que 90 §: il y est négocié à $\frac{1}{2}$ p^o de perte, & les retours en ont lieu de Madrid sur Amsterdam à 94 §. On demande quel change produit par cette voie le papier sur Cadix, en comptant que la provision & le courtage à Madrid, l'escompte & le courtage à Amsterdam, coûtent 1 $\frac{1}{2}$ p^o? Réponse: 92 $\frac{1}{2}$ §.

Opération: 1 Ducat
102. 51

94. § de gros bco.
50. *100.* §

Diviseur 51.

4700. Produit 92 $\frac{1}{2}$ §.

14e Cas. Le papier sur Lisbonne étant recherché à Madrid & peu demandé à Amsterdam, où il ne vaut que 44 $\frac{1}{2}$ §, on en remet à Madrid où il est négocié à 600 rées la piafre, & on en fait les retours à Amsterdam à 94 §. On demande quel change fera par cette voie le papier sur Lisbonne? Réponse: 45 $\frac{7}{16}$ §.

Opération. 1 Cruzade
600. 3
375.

2. *400.* rées.
272. maravedis de plate.
94. § de gros bco.

Diviseur 1125.

51136. Produit 45 $\frac{7}{16}$ §.

Regle universelle. Multipliez le change entre Madrid & Amsterdam par $290\frac{1}{4}$, & divifez en le produit par le change entre Madrid & Lisbonne.

Opérations de Change & de Négoce.

15e Cas. On prend à Amsterdam du papier fur Venife à $34\frac{3}{4}$ § qu'on remet à Madrid, où il est négocié à 127 p^o, & on en reçoit de retour des lettres fur Amsterdam à 94 §. On demande quel change fera par cette voie le papier fur Venife? *Réponse*: $86\frac{1}{16}$ §.

AMSTERDAM

<p><i>Opération.</i> *100* 25 <i>Ducati.</i></p> <p style="text-align: center;">I.</p> <p style="text-align: center;">375.</p> <hr style="width: 80%; margin: auto;"/> <p><i>Diviseur</i> 9375.</p>	<p style="text-align: right;">127. <i>piaftres de change.</i></p> <p style="text-align: right;">68. *272.* <i>maravedis de plate.</i></p> <p style="text-align: right;">94. § <i>de gros bco.</i></p> <hr style="width: 80%; margin: auto;"/> <p style="text-align: right;">811784. <i>Produit</i> $86\frac{1}{16}$ §,</p>
---	---

Regle universelle: Multipliez les 127 piaftres, ou le change entre l'Espagne & Venife, par 7, & enfuite par les 94 §, ou le change entre l'Espagne & Amsterdam; ajoutez-y 3 pour cent, & de ceux-ci encore $\frac{1}{2}$, & retranchez trois chiffres.

16e Cas. Le papier fur Livourne, pris à Amsterdam à 83 §, est négocié à Barcelone à 124 p^o, & les retours s'en font fur Amsterdam à 94 §. On demande quel change produira le papier fur Livourne? *Réponse*: $84\frac{2}{16}$ §.

<p><i>Opération.</i> *100* 25 <i>Pezze.</i></p> <p style="text-align: center;">I.</p> <p style="text-align: center;">375.</p> <hr style="width: 80%; margin: auto;"/> <p><i>Diviseur</i> 9375.</p>	<p style="text-align: right;">31. *124.* <i>piaftres de change.</i></p> <p style="text-align: right;">272. <i>maravedis de plate.</i></p> <p style="text-align: right;">94. § <i>de gros bco.</i></p> <hr style="width: 80%; margin: auto;"/> <p style="text-align: right;">792608. <i>Produit</i> $84\frac{2}{16}$ §.</p>
--	---

Regle universelle. Elle est la même que celle du cas 15e.

17e Cas. On demande de Cadix à Amsterdam du papier fur Genes au change de $80\frac{1}{2}$ §, lequel est négocié à Cadix à 121 p^o, & les retours en ont lieu fur Amsterdam à $93\frac{1}{2}$ §. On demande quel change s'établira pour le papier fur Genes? *Réponse*: $82\frac{1}{16}$ §.

<p><i>Opération:</i> *100* 25 <i>Pezze.</i></p> <p style="text-align: center;">I.</p> <p style="text-align: center;">*750.* 375.</p> <hr style="width: 80%; margin: auto;"/> <p><i>Diviseur</i> 9375.</p>	<p style="text-align: right;">121. <i>piaftres.</i></p> <p style="text-align: right;">34. *68.* *272.* <i>maravedis de plate:</i></p> <p style="text-align: right;">187. § <i>de gros bco.</i></p> <hr style="width: 80%; margin: auto;"/> <p style="text-align: right;">769318. <i>Produit</i> $82\frac{1}{16}$ §.</p>
---	--

Regle universelle. Elle est la même que celle du cas 15e.

18e Cas. Un négociant d'Amsterdam remet à Bilbao du papier fur Londres, qui lui coûte 34 § 9 §, lequel se négocie à Bilbao à $38\frac{1}{2}$ §, &

Opérations de Change & de Négoce. il reçoit pour les retours du papier sur Amsterdam à 94 s. On demande quel change produira par cette voie le papier sur Londres?
Réponse: 35 s 5 s.

AMSTERDAM.	<i>Opération: 1 Livre.</i> 77. *375.* 75 *12.*	4. *48.* *240.* s sterling. 544. maravedis de plate. 94. s de gros bco. 1. s vls bco.
	<i>Diviseur 5775.</i>	<i>204544. Produit 35 s 5 s.</i>

Regle universelle. Multipliez le change entre Bilbao & Amsterdam par $14\frac{1}{2}$ & ôtez du produit $\frac{1}{4} p\%$; divisez ensuite ce qui reste par le change entre Bilbao & Londres. Le quotient sera multiplié par 12 pour faire des deniers de gros.

19^e Cas. Le papier sur Hambourg étant recherché à Cadix, on y en remet d'Amsterdam à $32\frac{1}{2}$ f.; il est négocié à Cadix à 88 s, & on en fait les retours en lettres sur Amsterdam au change de 93 s. On demande quel change fera par cette voie le papier sur Hambourg? Réponse: $33\frac{1}{2}$ f.

	<i>Opération: 1 Thaler</i> *88.* 11 *2.*	4. *8.* *64.* s de gros bco. de Hambourg. 93. s de gros bco. d'Amsterdam. 1. fol bco.
	<i>Diviseur 11.</i>	<i>372. Produit 33$\frac{1}{2}$ f. bco.</i>

Regle universelle. Pour faire encore plus facilement cette opération, on multipliera les 93 s de gros, ou le change de Cadix avec Amsterdam, par 8, & ensuite par 4; & on en divisera le produit par 88 s vls bco. ou le change de Cadix avec Hambourg.

20^e Cas. Un négociant d'Amsterdam remet à Lisbonne du papier sur Paris qui lui coûte 52 s, lequel y est négocié à 460 rées, & il reçoit en retour du papier sur Amsterdam à $46\frac{1}{2}$ s. On demande quel change produira le papier sur Paris? Réponse: $53\frac{3}{8}$ s.

	<i>Opération. 1 Ecu</i> *1600.* *80.* 16	23. *460.* rées. 37. *185.* s de gros.
	<i>Diviseur 16.</i>	<i>851. Produit 53$\frac{3}{8}$ s.</i>

Regle universelle. Multipliez les 460 rées, ou le change de Lisbonne sur Paris, par les $46\frac{1}{2}$ s, ou le change de Lisbonne sur Amsterdam; & divisez-en le produit par 400.

21^e Cas. On remet à Lisbonne du papier sur Madrid, qui coûte à Amsterdam 92 s. Il est négocié dans la première de ces villes à 2390 rées,

rées, & on en fait les retours en papier sur Amsterdam à 46 s. On de- *Opérations*
 mande quel change s'établira par cette voie pour le papier sur Madrid? *de Change*
& de Né-
goce.
AMSTERDAM.
goc.

Opération: 1 Ducat 75. *375.* *maravedis de plate.*
 1088. 239. *2390.* *rées.*
 400. *40.* *20.* 4. 23. *46.* *s de gros bco.*

Diviseur 4352. 412275. *Produit 94 1/4 s.*

Regle universelle. Multipliez le change entre Lisbonne & Madrid par celui entre Lisbonne & Amsterdam; ôtez-en premierement 1/3 & ensuite 1 1/2 p/o, & retranchez du produit trois chiffres.

22^e Cas. Le papier sur Venise pris à Amsterdam à 35 1/2 s, est négocié à Lisbonne à 750 rées, & le produit en est remis en lettres sur Amsterdam à 46 1/4 s. On demande quel change produira le papier sur Venise? *Réponse: 37 2/3 s.*

Opération: 1 Ducat de bco. 15. *75.* *750.* *rées.*
 1600. *160.* 32. 187. *s de gros bco.*

Diviseur 32. 2805. *Produit 87 2/3 s.*

Regle universelle. Multipliez le change entre Lisbonne & Venise, par le change entre Lisbonne & Amsterdam, & divisez-en le produit par 400.

23^e Cas. On demande de Lisbonne du papier sur Genes, qui coûte à Amsterdam 80 1/4 s, & qui est négocié dans la première de ces villes à 724 rées: les retours s'en font sur Amsterdam à 46 s. On demande quel change donnera par cette voie le papier sur Genes? *Réponse: 33 1/4 s.*

Opération: 1 Pezza 181. *724.* *rées.*
 400. *100.* 50. 23. *46.* *s de gros bco.*

Diviseur 50. 4163. *Produit 33 1/4 s.*

Regle universelle. Elle est la même que celle du cas 22^e.

24^e Cas. On tire d'Amsterdam sur Lisbonne à 46 s, & on y remet en provision du papier sur Livourne qui a coûté dans la première de ces villes 82 s, & qui est négocié dans la seconde à 740 rées. On demande quel change s'établira pour le papier sur Livourne? *Réponse: 85 1/15 s.*

Opération: 1 Pezza 37. *740.* *rées.*
 400. *20.* 10. 23. *46.* *s de gros bco.*

Diviseur 10. 851. *Produit 85 1/15 s.*

Opérations
de Change
& de Né-
goce.

AMSTERDAM.

Regle universelle. Elle est la même que celle du cas 220.

25^e Cas. On remet à Lisbonne du papier sur Londres qui coûte à Amsterdam 34 § 3 §, & qui est négocié dans la première de ces villes à 65 $\frac{7}{8}$ § : on reçoit en retour du papier sur Amsterdam à 46 §. On demande quel change aura produit ainsi le papier sur Londres ?
Réponse : 34 § 11 §.

<p>Opération: 1 Livre sterling. 20. *240.* § sterlings. 527. 20. *8000.* rées. *400.* 46. de § gros de bco. *12.* 1. § bco.</p> <hr style="width: 50%; margin-left: 0;"/> <p>Diviseur 527. 18400. Produit 34 § 11 §.</p>	
--	--

Regle universelle. On peut faire plus facilement cette opération en multipliant les 46 § de gros bco. par 50, & en divisant le produit par les 65 $\frac{7}{8}$ § sterlings.

26^e Cas. On ordonne de Lisbonne d'y remettre du papier sur Hambourg, qui vaut à Amsterdam 32 $\frac{1}{2}$ f. On en tire le produit sur Lisbonne à 45 §, & l'on négocie dans cette dernière ville le Hambourg à 43 $\frac{1}{4}$. On demande quel change produira le papier sur Hambourg ?
Réponse : 33 $\frac{1}{2}$.

<p>Opération: 1 Tbaler 173.</p> <hr style="width: 50%; margin-left: 0;"/> <p>Diviseur 173.</p>	<p>64. § bco. de Hambourg. 90. sols bco. d'Amsterdam.</p> <hr style="width: 50%; margin-left: 0;"/> <p>5760. Produit 33$\frac{1}{2}$ §.</p>
--	--

Regle universelle. Elle est la même que celle du cas 190.

27^e Cas. On remet à Genes du papier sur Paris, qui coûte à Amsterdam 52 $\frac{3}{4}$ § ; ce papier est négocié dans la première de ces villes à 91 sols, & on fait les retours sur Amsterdam à 81 $\frac{1}{2}$ §. On demande quel change produira par cette voie le papier sur Paris ?
Réponse : 53 $\frac{3}{4}$ §.

<p>Opération: 1 Ecu *182.* 91</p> <hr style="width: 50%; margin-left: 0;"/> <p>Diviseur 91.</p>	<p>30. *60.* sols tournois. 163. § de gros bco.</p> <hr style="width: 50%; margin-left: 0;"/> <p>4890. Produit 53$\frac{3}{4}$ §.</p>
---	--

Regle universelle. Multipliez les 81 $\frac{1}{2}$ § de gros, ou le change de Genes sur Amsterdam par 60, & divisez-en le produit par les 91 sols, ou le change de Genes sur Paris.

28^e Cas. Le papier sur l'Espagne étant abondant à Amsterdam où il vaut 90 $\frac{1}{2}$ §, & demandé à Genes, on y remet du Madrid qui s'y négocie à 625 maravedis de plate, par scudo d'oro marche, & on en tire le

montant sur Genes à 83 §. On demande quel change fera par cette voie le papier sur Madrid? Réponse: $92\frac{11}{16}$ §.

Opérations
de Change
& de Né-
goce.

<p>Opération: 1 Ducat. 3. *15. *75. *375. *mrs. de plate. *625. *125. *25. *5. 101. 1.</p>	<p>1. scudo d'oro marche. 188. pesse de $5\frac{3}{4}$ lire. 83. § de gros bco.</p>
<p>Diviseur 505.</p>	<p>46812. Produit $92\frac{11}{16}$ §.</p>

AMSTERDAM

Regle universelle. Multipliez les 83 § de gros, ou le change d'Amsterdam sur Genes, par 705, & divisez - en le produit par les 625 maravedis, ou par le change de Genes sur Madrid.

29e Cas. On tire d'Amsterdam sur Genes à 83 §, & on y remet en provision du papier sur Lisbonne qui coûte dans la premiere ville $44\frac{3}{4}$ § & qui est négocié dans la seconde à 730 rées. On demande quel change fera par cette opération le papier sur Lisbonne? Réponse: $45\frac{1}{2}$ §.

<p>Opération: 1 Cruzade *730. *73.</p>	<p>40. *400. * rées. 83. § de gros bco.</p>
<p>Diviseur 73.</p>	<p>3320. Produit $45\frac{1}{2}$ §.</p>

Regle universelle. Multipliez le change entre Genes & Amsterdam par 400, & divisez - en le produit par le change entre Genes & Lisbonne.

30e Cas. On remet à Genes du papier sur Livourne, qui coûte à Amsterdam 83 §, & qui est négocié dans la premiere de ces villes à 119 f. f. di bco. On s'en rembourse sur celle - ci à 82 §. On desire favoir comment s'établira par cette voie le papier sur Livourne? Réponse: $84\frac{13}{16}$ §.

<p>Opération: 1 Pezza 115.</p>	<p>119. soldi fuori di bco. 82. § de gros bco.</p>
<p>Diviseur 115.</p>	<p>9758. Produit $84\frac{13}{16}$ §.</p>

Regle universelle. Elle est aussi simple que l'opération même.

31e Cas. Le papier sur Venise ne pouvant être négocié à Amsterdam qu'à 84 §, on le remet à Genes, où il se négocie à 96 f. bco. & on en reçoit le produit en lettres sur Amsterdam à 83 §. On demande quel change fera par cette voie le papier sur Venise? Réponse: $85\frac{3}{4}$ §.

<p>Opération: 1 Ducat *96. *24. *6 5. 1.</p>	<p>31. *124. * soldi di bco. 1. scudo di cambio. *4. * pesse de 115 f. 83. § de gros bco.</p>
<p>Diviseur 30.</p>	<p>2573. Produit $85\frac{3}{4}$ §.</p>

Opérations de Change & de Négoce. *Regle universelle.* Multipliez le change entre Genes & Venise, par le change entre Genes & Amsterdam, & divisez-en le produit par 120.

32^e Cas. On a des remises à faire à Genes, & on en fait avec du papier sur Londres, qui coûte à Amsterdam 34 fl 3 s , & qui se négocie dans la premiere de ces villes à 47 s sterlings. Si le change de Genes sur Amsterdam se trouvoit à cette époque à $82\frac{1}{4}$ s , on desire savoir quel change seroit le papier sur Londres, si on en recevoit des retours à ce même change? *Réponse*: 35 fl .

AMSTERDAM.

<i>Opération</i> : 1 Livre. 47. *4.* *12.* <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <i>Diviseur</i> 47.	5. *60.* *240.* s sterlings. 1. <i>pezza</i> de $5\frac{3}{4}$ <i>lire</i> . 329. s de gros <i>bco</i> . 1. fl <i>vl</i> s. <i>bco</i> . <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> 1645. <i>Produit</i> 35 fl .
--	---

Regle universelle. Multipliez le change entre Genes & Amsterdam par 20 & divisez-en le produit par le change entre Genes & Londres.

33^e Cas. On remet à Genes du papier sur Hambourg qui coûte à Amsterdam 32 s , lequel est négocié dans la premiere ville à 81 s , & elle en fait des retours sur Amsterdam à 83 s . On demande à quel change reviendra le papier sur Hambourg? *Réponse*: $32\frac{3}{4}$ fl .

<i>Opération</i> : 1 Thaler. 81. *2.* <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <i>Diviseur</i> 81.	32. *64.* s <i>vl</i> s. <i>bco</i> . de Hambourg. 83. s de gros <i>bco</i> . d'Amsterd. 1. <i>sol</i> <i>bco</i> . <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> 2656. <i>Produit</i> $32\frac{3}{4}$ fl .
--	---

Regle universelle. Multipliez le change entre Genes & Amsterdam par 32, & divisez-en le produit par le change entre Genes & Hambourg.

34^e Cas. On tire d'Amsterdam sur Livourne à $84\frac{1}{4}$ s , & on remet dans cette derniere ville du papier sur Marseille, qui n'ayant coûté dans la premiere que 52 s , est négocié à Livourne à 94 $\frac{1}{2}$ sols. On demande à combien reviendra le change entre Marseille & Amsterdam? *Réponse*: $53\frac{1}{4}$ s .

<i>Operation</i> : 1 Ecu *189.* 63. *4.* <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <i>Diviseur</i> 63.	5. *20.* *60.* <i>f</i> . <i>tournois</i> . 2. <i>pezzo</i> de 8 <i>reali</i> . 337. s de gros <i>bco</i> . <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> 3370. <i>Produit</i> $53\frac{1}{4}$ s .
---	---

Regle universelle. Multipliez les $84\frac{1}{4}$ s de gros, ou le change d'Amsterdam sur Livourne, par 60, & divisez-en le produit par les 94 $\frac{1}{2}$ sols, ou par le change de Livourne sur Marseille,

35e Cas. On remet à Livourne du papier sur Cadix, qui a coûté à Amsterdam 91 $\frac{1}{2}$ g , & qui est négocié dans la première de ces villes à 124 $\frac{1}{2}$ p g . On en reçoit pour les retours du papier sur Amsterdam à 85 g . On demande à combien revient le change entre cette dernière ville & Cadix? *Opérations de Change & de Négoce.*
Réponse: 94 $\frac{1}{2}$ g .

AMSTERDAM

<p><i>Opération:</i> 1 Ducat 272. *124.* 31. 1.</p> <hr style="width: 100%;"/> <p><i>Diviseur</i> 8432.</p>	<p>375. <i>maravedis de plate.</i> 1. <i>piastre de plate.</i> 25. *100.* <i>pezze de 8 reali.</i> 85. $\frac{1}{2}$ <i>de gros bco.</i></p> <hr style="width: 100%;"/> <p>796875. <i>Produit</i> 94 $\frac{1}{2}$ g.</p>
--	--

Regle universelle. Multipliez les 85 g de gros, ou le change entre Livourne & Amsterdam, par 1103, & divisez - en le produit par 912, ou par le change de Livourne sur Cadix multiplié par 8.

36e Cas. Obligé de faire des fonds à Livourne, on y remet du papier sur Lisbonne qui coûte à Amsterdam 45 g & qui se négocie dans la première de ces villes à 750 rées. Si on se faisoit faire des retours sur Amsterdam à 87 g , on demande à quel change reviendrait le papier sur Lisbonne?
Réponse 46 $\frac{2}{3}$ g .

<p><i>Opération:</i> 1 Cruzade *750.* *15.* 5.</p> <hr style="width: 100%;"/> <p><i>Diviseur</i> 5.</p>	<p>8. *400.* <i>rées.</i> 29. *87.* $\frac{1}{2}$ <i>de gros bco.</i></p> <hr style="width: 100%;"/> <p>232. <i>Produit</i> 46 $\frac{2}{3}$ g.</p>
--	--

Regle universelle. Elle est la même que celle du cas 29e.

37e Cas. Le papier sur Venise étant demandé à Livourne, on y en remet qui coûte à Amsterdam 86 g : il y est négocié à 97 p g & on en fait les retours sur Amsterdam à 86 $\frac{1}{2}$ g . On demande quel cours établit cet arbitrage entre Amsterdam & Venise? *Réponse* 88 $\frac{1}{7}$ g .

<p><i>Opération:</i> 97 Ducats *2.* 1.</p> <hr style="width: 100%;"/> <p><i>Diviseur</i> 97.</p>	<p>50. *100.* <i>pezze de 8 reali.</i> 173. $\frac{1}{2}$ <i>de gros bco.</i></p> <hr style="width: 100%;"/> <p>8650. <i>Produit</i> 88 $\frac{1}{7}$ g.</p>
---	---

Regle universelle. Multipliez le change entre Livourne & Amsterdam par 100, & divisez - en le produit par le change entre Livourne & Venise.

38e Cas. On tire d'Amsterdam sur Livourne à 85 g , & on en fait la provision en papier sur Genes, qui coûte dans la première de ces villes 81 g & qui est négocié dans la seconde à 118 foldi f. di bco. On demande quel change produira le papier sur Genes? *Réponse* 83 $\frac{1}{3}$ g .

Opérations
de Change
& de Né-
goce.

Opération: 1 Pezza
118. 59.

Diviseur 59.

115. soldi fuori di bco.
43. *86.* § de gros bco.

4945. Produit $35\frac{1}{16}$ §.

AMSTERDAM.

Regle universelle. Elle est aussi simple que l'opération même.

39e Cas. On remet à Livourne du papier sur Londres qui vaut à Amsterdam 34 § 8 ¢, & qui est négocié dans la première de ces villes à 49 § sterlings, dont on fait les retours sur Amsterdam à 87 ¢. On demande quel change reviendra pour le papier sur Londres? Réponse: 35 § 6 ¢.

Opération: 1 Livre.
49.
12.

Diviseur 49.

20. *240.* § sterlings.
87. § de gros bco.
1. § vls. bco.

1740. Produit 35 § 6 ¢.

Regle universelle. Elle est la même que celle du cas 18e.

40e Cas. On demande de Livourne du papier sur Hambourg, qu'on remet d'Amsterdam au change de $32\frac{3}{4}$ f. On se rembourse de la valeur sur la première de ces villes au change de 86 ¢. On demande à quel change reviendrait le papier sur Hambourg, s'il se négocioit à Livourne à 82 ¢? Réponse: $33\frac{1}{2}$ f.

Opération: 1 Thaler
82. 41
2.

Diviseur 41.

16. *32.* *64.* § vls. bco. à Hambourg.
86. § de gros bco. à Amsterdam.
1. fol bco. à Amsterdam.

1376. Produit $33\frac{1}{2}$ f.

Regle universelle. Multipliez le change entre Amsterdam & Livourne par 32, & divisez-en le produit par le change entre Livourne & Hambourg.

41e Cas. On remet à Venise du papier sur Lyon qui coûte à Amsterdam $52\frac{1}{4}$ §, lequel s'y négocie à 62 p^o, & les retours en sont faits sur Amsterdam à 88 ¢. On demande quel change fera par cette voie le papier sur Paris? Réponse: $54\frac{2}{16}$ ¢.

Opération. *100.* 25 Ecus.
1.

Diviseur 25.

62. ducati di bco.
22. *88.* § de gros bco.

1364. Produit $54\frac{2}{16}$ ¢.

Regle universelle. Multipliez le change entre Venise & Lyon par celui entre Venise & Amsterdam; & retranchez deux chiffres du produit.

42^e Cas. Le papier sur l'Espagne étant très-abondant à Amsterdam, on remet à Venise de celui sur Cadix à 92 s; il y est négocié à 128 p^o & les retours en sont faits sur Amsterdam à 89 s. On demande quel change produit le papier sur Cadix? *Réponse*: 95 $\frac{7}{8}$ s.

Opérations de Change & de Négoce.
AMSTERDAM.

<p><i>Opération</i>: 1 Ducat. 272. *128.* 32. 1.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p><i>Diviseur</i> 8704.</p>	<p>375. <i>maravedis de plate.</i> 1. <i>piastre de change.</i> 25. *100.* <i>ducats di bco.</i> 89. s <i>de gros bco.</i></p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>834375. <i>Produit</i> 95$\frac{7}{8}$ s.</p>
---	--

Regle universelle. Multipliez les 89 s, ou le change entre Venise & Amsterdam, par 138, & déduisez-en 1 par mille. Ensuite, divisez le produit par 128 piastres, ou par le change entre Venise & Cadix.

43^e Cas. On tire d'Amsterdam sur Venise à 87 s, & on y remet en provision du papier sur Lisbonne qui a coûté dans la première ville 44 s, & qui se négocie dans la seconde à 770 rées par ducat. On demande quel change fera par cette voie le papier sur Lisbonne? *Réponse*: 45 $\frac{1}{2}$ s.

<p><i>Opération</i>: 1 <i>Cruzado.</i> *770.* 77.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p><i>Diviseur</i> 77.</p>	<p>40. *400.* <i>rées.</i> 87. s <i>de gros bco.</i></p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>3480. <i>Produit</i> 45$\frac{1}{2}$ s.</p>
--	--

Regle universelle. Elle est la même que celle du cas 29^e.

44^e Cas. On reçoit avis de Venise que le papier sur Genes y est demandé; on y en remet qui coûte à Amsterdam 82 s, & la négociation en ayant été faite à 96 soldi par scudo, on en fait les retours sur Amsterdam à 88 s. On demande quel change aura produit le papier sur Genes? *Réponse*: 85 $\frac{1}{2}$ s.

<p><i>Opération</i>: *4* <i>Pezze.</i> 1. *124.* 31.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p><i>Diviseur</i> 31.</p>	<p>5. <i>scudi di cambio.</i> 24. *96.* <i>soldi di bco.</i> 22. *88.* s <i>de gros bco.</i></p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>2640. <i>Produit</i> 85$\frac{1}{2}$ s.</p>
---	--

Regle universelle. Multipliez les 96 f. par les 88 s; ajoutez-y 8 pour mille, & ôtez en deux chiffres.

45^e Cas. On remet à Venise du papier sur Livourne qui a coûté à Amsterdam 84 s, lequel est négocié dans la première de ces villes à 2 p^o

Opérations de perte, on en fait les retours sur Amsterdam à 89 g. On demande de Change & de Négoce. quel change produit par cette voie le papier sur Livourne? *Réponse: 87½ g.*

AMSTERDAM.

*Opération: *102* 51 Pezze. 50. *100.* ducati di banco.*
 I. 89. g de gros bco.

Diviseur 51. 4450. Produit 87½ g.

Regle universelle. Multipliez le change entre Venise & Amsterdam par 100, & divisez-en le produit pour les 102 pezze, ou le change entre Venise & Livourne.

46e Cas. On remet à Venise du papier sur Londres qui a coûté à Amsterdam 34 § 9 g, & est négocié à 50 § dans la premiere de ces villes, d'où l'on reçoit de retour le produit sur Amsterdam à 88½ g. On demande quel change s'établit par ce moyen entre Amsterdam & Londres? *Réponse: 35 § 6 g.*

*Opération: 1 Livre *5.* *60.* *240.* § sterlings.*
 50. *10.* 2. I. ducato di bco.
 4. 71. *355.* § de gros bco.
 12. I. § vls bco.

Diviseur 2. 71. Produit 35 § 6 g.

Regle universelle. Elle est la même que celle du cas 10e.

47e Cas. On remet à Venise du papier sur Hambourg qui a coûté à Amsterdam 32½ g; ce papier étant négocié dans la premiere de ces villes à 34½ §, les retours en font faits sur la derniere à 37½ g. On demande quel change fait par cette voie le papier sur Hambourg? *Réponse: 33 f.*

Opération: 1 Thaler 64. § vls. bco. de Hambourg.
 339. *2.* *4.* ducati di bco.
 2. 175. § de gros bco. d'Amsterd.
 2. I. f. bco. d'Amsterdam.

Diviseur 339. 11200. Produit 33 f.

Regle universelle. Elle est la même que celle du cas 19e.

48e Cas. On remet à Londres du papier sur Bordeaux qui coûte à Amsterdam 52¼ §, lequel est négocié dans la premiere de ces villes à 30½ § & on en fait les retours sur la derniere à 35 § 5 g. On demande quel change s'établit par cette voie entre Bordeaux & Amsterdam? *Réponse: 54 g.*

Opé-

Opération: 2 <i>Ecus.</i> *240.* 48. <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> Diviseur 96.	61. 8 <i>sterlings.</i> 85. *425.* 8 pour 35 5 5 8. <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> 5185. <i>Produit</i> 54 8.
---	--

*Opérations
de Change
& de Né-
goce.*

AMSTERDAM

Regle universelle. On peut autrement multiplier les 35 5 5 8, ou les 425 8 de gros bco. qu'ils font, par les 30½ 8 sterlings, cours du change de Londres sur Bordeaux; & le produit en doit être divisé par 20.

49^e Cas. Le papier sur l'Espagne étant recherché à Londres, on y en remet de celui sur Bilbao qui coûte à Amsterdam 92 8: il y est négocié à 38½ 8, & on en fait les retours sur cette dernière ville à 35 f. 11 8. On demande quel change produira le papier sur Bilbao? *Réponse:* 95 8.

Opération: 1 <i>Ducat</i> 2176. *240.* 48. <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> Diviseur 104448.	75. *375.* <i>maravedis de platte.</i> 307. 8 <i>sterlings.</i> 431. 8 <i>de gros bco.</i> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> 9923775. <i>Produit</i> 95 8.
--	---

Regle universelle. Multipliez les 431 8 de gros, ou les 35 5 11 8, par les 38½ 8 sterlings; ôtez du produit 8, & divisez ensuite celui-ci par 174.

50^e Cas. On tire d'Amsterdam sur Londres au change de 35 f. 8 8, & on y remet pour provision du papier sur Porto, qui a coûté à Amsterdam 44½ 8, & est négocié à Londres à 64½ 8. On demande quel change s'établit par cette voie entre Amsterdam & Porto? *Réponse:* 46 8.

Opération: 1 <i>Cruzade</i> *2000.* 5. *240.* *60.* 20. <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> Diviseur 100.	1. *400.* <i>rées.</i> 43. *129.* 8 <i>sterlings.</i> 107. *428.* 8 <i>de gros bco.</i> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> 4601. <i>Produit</i> 46 8.
--	---

Regle universelle. On peut faire cette opération d'une autre manière. Multipliez les 44½ 8 de gros par 64½ 8 sterlings, ou le change d'Amsterdam par celui de Londres, & divisez - en le produit par 600.

51^e Cas. On remet à Londres du papier sur Genes qui a coûté à Amsterdam 81 8, lequel étant négocié dans la première de ces villes à 47 8 sterlings, on reçoit pour retour du papier sur la dernière à 35 f. 9 8. On demande quel change s'établit par cette voie entre Genes & Amsterdam? *Réponse:* 34 8.

Opération: 1 <i>Pezza</i> *240.* 80. <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> Diviseur 80.	47. 8 <i>sterlings.</i> 143. *429.* 8 <i>de gros bco.</i> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> 6721. <i>Produit</i> 84 8.
---	--

II. PARTIE.

Yy

Opérations
de Change
& de Né-
goce.

AMSTERDAM.

Regle universelle. Elle est la même que celle du cas 48e.

52e Cas. Le papier sur Livourne étant recherché à Londres, on y en remet d'Amsterdam à $83\frac{1}{2}$ s; il est négocié à Londres à 49 s, & on reçoit en retour du papier sur Amsterdam à 35 s 6 s. On demande quel change établit cet arbitrage entre Amsterdam & Livourne? Réponse: 37 s.

<p>Opération: 1 Pezza *240.* 40</p> <hr style="width: 100%;"/> <p>Diviseur 40.</p>	<p>49. s sterlings. 71. *426.* s de gros bco.</p> <hr style="width: 100%;"/> <p>3479. Produit 37 s.</p>
--	---

Regle universelle. Elle est la même que celle du cas 48e.

53e Cas. L'abondance de papier sur Venise fait prendre le parti à un négociant d'Amsterdam d'en envoyer une partie à Londres qui lui coûte $86\frac{1}{4}$ s; ce papier est négocié dans cette dernière ville à $50\frac{1}{4}$ s & on reçoit en retour du papier sur Amsterdam à 35 f. 5 s. On demande quel change s'établit entre Amsterdam & Venise? Réponse: 89 s.

<p>Opération: 4 Ducati di bco. *240.* *48* 16.</p> <hr style="width: 100%;"/> <p>Diviseur 64.</p>	<p>67. *201.* s sterlings. 85. *425.* s de gros bco.</p> <hr style="width: 100%;"/> <p>5695. Produit 89 s.</p>
---	--

Regle universelle. Elle est la même que celle du cas 48e.

54e Cas. On tire d'Amsterdam sur Londres à 35 s 4 s, & on en fait tirer le produit de Londres sur Hambourg à 34 s, parce que le change d'Amsterdam sur cette dernière ville n'est qu'à $32\frac{1}{2}$ f. On demande quel change s'établit par ce moyen entre Amsterdam & Hambourg? Réponse: $35\frac{1}{4}$ f.

<p>Opération: 1 Thaler. *408.* 51. *2.*</p> <hr style="width: 100%;"/> <p>Diviseur 51.</p>	<p>32. *64.* s vs bco. de Hambourg. 53. *424.* s de gros bco. d'Amsterd. 1. f. bco. d'Amsterdam.</p> <hr style="width: 100%;"/> <p>1696. Produit $33\frac{1}{4}$ f.</p>
--	--

Regle universelle. Elle est la même que celle du cas 19e.

55e Cas. On remet à Hambourg du papier sur Bordeaux à $52\frac{1}{4}$ s, qui est négocié dans la première de ces villes à 26 s lubs, & on en fait les retours sur Amsterdam à $33\frac{1}{2}$ f. On demande quel change s'établit par cette voie entre Amsterdam & Paris? Réponse: $54\frac{7}{8}$ s.

<p>Opération: 1 Ecu. *32.* 16.</p> <hr style="width: 100%;"/> <p>Diviseur 16.</p>	<p>13. *26.* s lubs bco. de Hambourg. 67. s de gros bco. d'Amsterd.</p> <hr style="width: 100%;"/> <p>871. Produit $54\frac{7}{8}$ s.</p>
---	--

Regle universelle. Multipliez les $33\frac{1}{2}$ f. bco., ou le change de Ham- *Opérations*
bourg sur Amsterdam par les 26 fl lubs, ou par le change de Bordeaux *de Change*
sur Hambourg; & divisez - en le produit par 16. *& de Né-*
goce.

56e Cas. On tire d'Amsterdam sur Hambourg à $33\frac{3}{4}$ f. & l'on fait tirer par contre sur Cadix à 90 fl en même tems que le cours de la premiere ville sur cette derniere se trouve à 91 fl . On demande quel est celui qui s'établit entre ces deux villes par cet arbitrage?
Réponse: $95\frac{7}{8}$ fl .

<i>Opération:</i> 1 Ducat *256.* 128.	45. *90.* fl vls. bco. de Hambourg. 267. fl de gros bco. d'Amsterd.
<i>Diviseur</i> 128.	12015. <i>Produit</i> $93\frac{7}{8}$ fl .

Regle universelle. On peut, d'une autre maniere, multiplier les $33\frac{3}{4}$ f. bco., ou le change d'Amsterdam sur Hambourg, par les 90 fl de gros bco., ou le change de cette derniere ville sur Cadix; ensuite en diviser le produit par 32.

57e Cas. Le papier sur Lisbonne étant très-abondant à Amsterdam où le change de cette ville se trouve à 45 fl , on le remet à Hambourg où il est négocié à $44\frac{3}{4}$ fl , & on reçoit en retour du produit du papier sur Amsterdam à $33\frac{1}{4}$ f. On demande quel change procure par cette voie le papier sur Lisbonne? *Réponse:* $46\frac{1}{2}$ fl .

<i>Opération:</i> 4 Cruzades. 128.	179. fl vls. bco. de Hambourg. 133. fl de gros bco. d'Amsterd.
<i>Diviseur</i> 512.	23807. <i>Produit</i> $46\frac{1}{2}$ fl .

Regle universelle. Elle est la même que celle du cas 56e.

58e Cas. On remet à Hambourg du papier sur Genes, qui vaut à Amsterdam 80 fl , lequel est négocié dans la premiere de ces villes à 79 fl , & les retours en ont lieu en papier sur Amsterdam à $33\frac{3}{4}$ fl . On demande quel cours établit cet arbitrage entre Amsterdam & Genes?
Réponse: 83 fl .

<i>Opération:</i> 1 Pezza. 256.	79. fl vls. bco. de Hambourg. 269. fl de gros bco. d'Amsterd.
<i>Diviseur</i> 256.	21251. <i>Produit</i> 83 fl .

Regle universelle. Elle est la même que celle du cas 56e.

Opérations de Change & de Négoce. 59^e Cas. On prend à Amsterdam du papier sur Livourne à 83 $\frac{1}{2}$ g , & on le remet à Hambourg où étant négocié à 82 $\frac{3}{4}$ g , on en reçoit le produit en papier sur Amsterdam au change de 33 $\frac{1}{4}$ f . On demande quel cours établit cet arbitrage entre Amsterdam & Livourne? Réponse: 86 $\frac{1}{2}$ g .

AMSTERDAM.

Opération: 4 Pesse.
128.

Diviseur 512.

331. g vls. bco. de Hambourg.
133. g de gros bco. d'Amsterd.

44023. Produit 86 $\frac{1}{2}$ g .

Regle universelle. Elle est la même que celle du cas 56^e.

60^e Cas. Le papier sur Venise étant recherché à Hambourg, on y en remet d'Amsterdam à 86 $\frac{1}{2}$ g ; il est négocié dans la seconde de ces villes à 89 $\frac{1}{4}$ g , & les retours en ont lieu sur la dernière à 33 $\frac{3}{8}$ g . On demande quel cours s'établit par cet arbitrage entre Amsterdam & Venise? Réponse: 88 $\frac{15}{16}$ g .

Opération: 4 Ducati.
256.

Diviseur 1024.

341. g vls. bco. de Hambourg.
267. g de gros bco. d'Amsterd.

91047. Produit 88 $\frac{15}{16}$ g .

Regle universelle. Elle est la même que celle du cas 56^e.

61^e Cas. On remet à Hambourg du papier sur Londres pris à Amsterdam à 33 g 11 g , lequel est négocié dans la première de ces villes à 33 g 2 g . Si les retours s'en font sur la dernière à 33 $\frac{1}{4}$. On demande quel change s'établira entre Amsterdam & Londres? Réponse: 34 g 5 $\frac{1}{2}$ g .

Opération: 1 Livre sterling. 199. *398.* g vls. bco. de Hambourg.
126. 63. 133. g de gros bco. d'Amsterd.

Diviseur 63.

26467. Produit 34 g 5 $\frac{1}{2}$ g .

Regle universelle. Il faut multiplier les 398 g , (qui font les 33 g 2 g) par les 33 $\frac{1}{4}$ g , & en diviser le produit par 384. Ce qui en proviendra fera des g , & le quotient multiplié par 12, & divisé par le diviseur (384) produira les g de gros banco.

62^e Cas. Le papier sur Vienne ne pouvant être négocié à Amsterdam qu'à 34 $\frac{1}{2}$ f ., on le remet à Hambourg où il est placé à 144 p^{o} , & on se fait faire des retours sur la seconde de ces villes à 33 $\frac{1}{2}$. On demande quel change s'établit par cette voie entre Amsterdam & Vienne? Réponse: 34 $\frac{1}{2}$ f . bco.

<p>Opération: *144* 48 <i>Tbaler.</i> 25. *50.* *100.* <i>rtblr. bco. de Hambourg.</i></p> <p style="margin-left: 40px;">*2.* 1.</p> <p style="margin-left: 40px;">*2.* 1.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>Diviseur 48.</p>	<p style="text-align: right;">Opérations de Change & de Né- goce.</p> <p style="text-align: right;">1. *3.* <i>tbaler bco. dit.</i></p> <p style="text-align: right;">67. <i>sols bco. d'Amsterdam.</i></p> <hr style="width: 80%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> <p style="text-align: right;">1675. <i>Produit</i> 347 $\frac{7}{8}$ <i>f. bco.</i></p>
--	--

AMSTERDAM.

Regle universelle. Il faut multiplier le change de Hambourg sur Amsterdam par 150, & en diviser le produit par le change de Hambourg sur Vienne.

63^e Cas. On remet à Hambourg du papier sur Breslau, pris à Amsterdam à 42 $\frac{3}{4}$ f. Il est négocié dans la première de ces villes à 42 f., & les retours en ont lieu sur la dernière à 33 $\frac{1}{2}$ f. On demande quel cours établit cet arbitrage entre Amsterdam & Breslau? *Réponse:* 44 $\frac{1}{2}$.

<p>Opération: 1 <i>Livre bco.</i></p> <p style="margin-left: 40px;">*64.* 32.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>Diviseur 32.</p>	<p>21. *42.* <i>flubs bco. de Hambourg.</i></p> <p style="margin-left: 40px;">67. <i>sols bco. d'Amsterdam.</i></p> <hr style="width: 80%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> <p style="text-align: right;">1407. <i>Produit</i> 44 $\frac{1}{2}$.</p>
---	---

Regle universelle. Multipliez le change de Hambourg sur Breslau, par le change de Hambourg sur Amsterdam, & divisez en le produit par 32.

Il y a un autre arbitrage qui diffère en quelque chose de celui dont nous venons de donner 63 exemples; il consiste à remettre d'un papier quelconque à une place étrangère pour y être négocié, & à s'en procurer les retours sur une autre place étrangère. Les exemples suivans en exposent clairement la méthode.

1^{er} Exemple. Du papier sur Cadix, qui ne vaut à Amsterdam que 91 $\frac{1}{2}$, est remis à Paris pour y être négocié & en avoir les retours sur une place de l'Europe dont le change sera plus avantageux. Le papier sur Cadix est négocié à Paris à 15 l. 2 f. 6 d.; les retours en sont faits sur Hambourg au change de 188, & ils sont négociés à Amsterdam à 33 $\frac{1}{4}$ f. On demande quel change produira le papier sur Cadix? *Réponse:* 92 $\frac{1}{2}$.

<p>Opération: 1 <i>Ducat.</i></p> <p style="margin-left: 40px;">2176.</p> <p style="margin-left: 40px;">*20.* 1.</p> <p style="margin-left: 40px;">188.</p> <p style="margin-left: 40px;">4.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>Diviseur 1636352.</p>	<p style="text-align: right;">375. <i>maravedis de platte.</i></p> <p style="text-align: right;">605. <i>sols tournois.</i></p> <p style="text-align: right;">1. <i>liere tournois.</i></p> <p style="text-align: right;">5. *100.* <i>marcs bco.</i></p> <p style="text-align: right;">133. <i>sols bco. d'Amsterdam.</i></p> <hr style="width: 80%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> <p style="text-align: right;">150871875. <i>Produit</i> 92 $\frac{1}{2}$.</p>
---	---

2^e Exemple. Il y a à Londres une forte demande de papier sur l'Espagne. On y remet du Madrid qui coûte à Amsterdam 91 $\frac{1}{2}$, avec

Opérations de Change & de Négoce. ordre d'en faire les retours en papier court sur cette dernière ville au-dessus de 35 fl 3 fl , ou à défaut sur Paris, au mieux possible. La négociation du Madrid se fait à Londres à 33 fl sterlings, & les retours en ont lieu en papier court sur Paris à 30 fl sterlings, lequel est négocié à Amsterdam à 53 $\frac{1}{4}$ fl bco. On demande quel change fera par cette voie le papier sur Madrid? *Réponse*: 93 fl .

AMSTERDAM.

<i>Opération</i> : 1 Ducat.	25. *125.* *375.*	<i>mrs. de plate.</i>
	272. 136.	19. *38.* fl sterlings.
	120. *40.* 8.	213. fl de gros bco.
<i>Diviseur</i> 1088.		101175. <i>Produit</i> 93 fl .

3^e *Exemple*. Le papier sur Porto en Portugal ne pouvant pas être négocié à Amsterdam, où l'on n'en offre que 44 $\frac{1}{4}$ fl bco., on le remet à Londres où on le négocie à 64 $\frac{1}{2}$ fl sterlings, & d'où l'on fait les retours sur Bilbao à 38 fl sterlings. Ce papier est négocié à Amsterdam à 92 $\frac{1}{2}$ fl , & l'on desire savoir quel change fera par cette voie le papier sur Porto? *Réponse*: 45 $\frac{3}{5}$ fl .

<i>Opération</i> : 1 Cruzade.		*400.* rées.
	2000. *5.*	43. *129.* fl sterlings.
	38. 19.	68. *136.* *272.* <i>mrs. de plate.</i>
	750. *375.* 125.	37. *185.* fl de gros bco.
<i>Diviseur</i> 2375.		108188. <i>Produit</i> 45 $\frac{3}{5}$ fl .

4^e *Exemple*. On a du papier sur Venise qu'on ne peut négocier à Amsterdam qu'à 87 fl , & on le remet à Vienne où il est négocié à 28 p cs de bénéfice. On en reçoit de retour du papier sur Hambourg, qui a coûté à Vienne 141 p cs & qui est négocié à Amsterdam à 33 f. bco. On demande quel change fera par cette voie le papier sur Venise? *Réponse*: 39 $\frac{7}{8}$ fl .

<i>Opération</i> : *100.* Ducati di bco.	128. t blr . cour. de Vienne.
141. 47.	*100.* r tblr . bco. de Hamb.
2.	*3.* t blr . bco. di cs .
1.	33. *66.* fl de gros bco.
<i>Diviseur</i> 47.	4224. <i>Produit</i> 39 $\frac{7}{8}$ fl .

§ II. La France à plusieurs places qui font un commerce très-considérable en Change. Les principales de ces places sont Paris, Bordeaux, Lyon & Marseille. Elles ont des cours de Change ouverts, particulièrement avec Hambourg, Leipzig & Vienne en Allemagne, Madrid & quelques autres villes en Espagne, Geneve en Suisse, Genes, Naples, Livourne, Rome & Turin en Italie, Lisbonne en Portugal, Londres en

Angleterre, Amsterdam & quelques autres villes en Hollande. La France donne le certain pour l'incertain aux cinq dernières de ces places, & elle reçoit le certain pour l'incertain des huit premières. Or, pour établir la parité des changes sur celles-ci par la valeur intrinsèque des monnoies de France, nous commencerons par rapporter les contenus d'or & d'argent des monnoies de chaque pays dont nous voulons chercher le pair du change, pour en fixer ensuite la vraie parité. Nous avons dit à la Table I. du Livre I. de ce volume que,

Opérations de Change & de Négoce.
FRANCE.

	<i>Contenu</i>	
	<i>D'or fin.</i>	<i>d'argent fin.</i>
L'Ecu de France de 60 sols tournois a . . .	19 $\frac{54}{100}$ as ou	284 $\frac{92}{100}$ as.
La Pistole d'Espagne de 1088 mrs. de platte vieille	96 $\frac{30}{100}$ -	1505 $\frac{70}{100}$ -
La Reichthale de banque de Hambourg de 3 marcs, de 48 β lubs, de 8 β vls, ou de 96 β vls. bco.	35 $\frac{54}{100}$ -	532 - -
La Thaler courante de Leipzig	25 $\frac{50}{100}$ -	364 $\frac{80}{100}$ -
Le Florin courant de caisse de Vienne	25 $\frac{94}{100}$ -	364 $\frac{80}{100}$ -
L'Ecu de Geneve	32 $\frac{22}{100}$ -	467 $\frac{98}{100}$ -
La Pezza de 5 $\frac{3}{4}$ lire fuori di bco. de Genes	30 $\frac{80}{100}$ -	459 $\frac{37}{100}$ -
Le Ducato di regno de Naples	27 $\frac{47}{100}$ -	413 $\frac{67}{100}$ -
La Pezza da otto reali de Livourne	31 $\frac{31}{100}$ -	451 $\frac{42}{100}$ -

Le contenu d'or & d'argent de chacune de ces monnoies étant divisé par le contenu d'or & d'argent de la monnoie de France, on trouvera les parités suivantes, favoir :

	<i>Parité relative</i>		
	<i>à l'or,</i>	<i>à l'argent</i>	<i>Prix moyen.</i>
100 Ecus de Geneve, valent	164 $\frac{9}{10}$ écus	164 $\frac{1}{4}$ écus	164 $\frac{23}{5}$ écus.
100 Ducats de Naples	140 $\frac{7}{12}$ -	145 $\frac{1}{6}$ -	145 $\frac{7}{6}$ -
100 Thaler de Leipzig	130 $\frac{1}{2}$ -	128 -	129 $\frac{1}{4}$ -
100 Rthlr. bco. de Hambourg	181 $\frac{13}{15}$ -	186 $\frac{13}{15}$ -	184 $\frac{1}{4}$ -
100 Marcs bco. de Hambourg	181l.17f.6d.	186l.14f.2d.	184l.5f.10d.
1 Pistole d'Espagne	14l.15f.8d.	15l.17f.1d.	15l.6f.4d.
1 Florin courant de Vienne	79 $\frac{2}{3}$ fols	77 fols	78 $\frac{2}{3}$ fols.
1 Pezza da 8 reali de Livourne	95 $\frac{1}{2}$ -	95 $\frac{1}{2}$ -	95 $\frac{1}{2}$ -
1 Pezza de 5 $\frac{3}{4}$ lire de Genes	94 $\frac{7}{12}$ -	96 $\frac{3}{4}$ -	95 $\frac{2}{3}$ -

Telle est la parité des changes entre la France & les pays ci-dessus.

Opérations dénommés auxquels elle donne l'incertain pour le certain, suivant la
de Change variation des changes. On voit d'abord que toutes les fois que le change
& de Né- de ces places est au-dessous du pair, la France y gagne, & qu'elle y
goce. perd par la même raison toutes les fois qu'il est au-dessus. Dans le

FRANCE. dernier cas, si un négociant établi en France a de fortes sommes à se rem-
 bourser sur quelques-unes de ces places, il ne trouve des preneurs qu'à
 un change défavorable pour lui; mais il a un moyen de parer à
 cet inconvénient; c'est de négocier ses traites dans une ville où le
 Change lui soit plus favorable. Ceux qui sont versés dans cette partie
 de Commerce, ne sont point embarrassés dans ces conjonctures;
 montrons aux autres par des exemples sensibles & leurs ressources &
 la manière d'en profiter.

1^e Cas. Le papier sur Geneve ne pouvant pas être négocié à Lyon où
 il vaut seulement 168 p^o, on le remet à Leipzig où il est négocié à 111 l.
 10 s. par Louis d'or de 5 thaler, & d'où les retours en ont lieu sur
 Lyon à 33 p^o de bénéfice. On demande quel change produira par cette
 voie le papier sur Geneve? *Réponse*: 173½ écus.

<p><i>Opération.</i> 1 *230.* 23. *100.*</p> <hr style="width: 50%; margin-left: 0;"/> <p><i>Diviseur</i> 23.</p>	<p>*100.* écus de Geneve. 6. *60.* sols. 5. thaler de Leipzig. 133. écus de France.</p> <hr style="width: 50%; margin-left: 0;"/> <p>3990. <i>Produit</i> 173½ écus.</p>
--	--

Regle universelle. Multipliez le change entre Leipzig & la France
 par 5, & divisez-en le produit par le change entre Geneve &
 Leipzig.

2^e Cas. On remet à Hambourg du papier sur Geneve pris à Paris à
 166 p^o; il est négocié dans la première ville à 87 s., & on en fait les
 retours sur la dernière à 189 l. On demande quel change produira par
 cette voie le papier sur Geneve? *Réponse*: 171¼ p^o.

<p><i>Opération:</i> 1 32. *100.* *3.*</p> <hr style="width: 50%; margin-left: 0;"/> <p><i>Diviseur</i> 32.</p>	<p>*100.* écus de Geneve. 87. s vls bco. de Hambourg. 1. marc bco. dit. 63. *189.* livres tournois. 1. écu de France.</p> <hr style="width: 50%; margin-left: 0;"/> <p>5481. <i>Produit</i> 171¼ p^o.</p>
--	--

Regle universelle. Multipliez le change entre Geneve & Hambourg par
 celui entre Hambourg & Paris, & divisez-en le produit par 96.

3^e Cas;

3e Cas. Le papier sur Geneve étant demandé à Livourne & peu recherché à Paris où l'on n'en peut faire que 167 p^o, on y en remet qui est négocié à 95 p^o & les retours s'en font de Livourne sur Paris à 98 sols. On demande quel change produit par cette voie le papier sur Geneve? Réponse: 172 p^o.

Opérations
de Change
& de Né-
goce.

FRANCE

<p>Opération: *95.* 19. I. *60.* 3.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>Diviseur 57.</p>	<p>I. *20.* *100.* écus de Geneve. 100. pesse de Livourne. 98. sols tournois. I. écu de France.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>9800. Produit 172 p^o.</p>
---	---

Regle universelle. Multipliez le change entre Livourne & Paris par 500 & divisez-en le produit par le change entre Geneve & Livourne, après avoir multiplié celui-ci par 3.

4e Cas. Le papier sur Geneve continuant à être peu demandé à Paris, on en remet à Genes, où il est négocié à 94½ p^o & d'où les retours s'en font sur Paris à 97 sols. On demande quel change produit par cette voie le papier sur Geneve? Réponse: 171½ p^o.

<p>Opération: 189. I. *60.* 3.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>Diviseur 567.</p>	<p>5. *100.* écus de Geneve. 200. pesse de Genes. 97. sols tournois. I. écu de France.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>97000. Produit 171½ p^o.</p>
---	--

Regle universelle. Elle est la même que celle du cas précédent.

5e Cas. On remet à Livourne du papier sur Naples pris à Marseille à 140 p^o; ce papier est négocié dans la premiere de ces villes à 112 p^o & les retours en ont lieu sur la derniere à 96 sols. On demande quel change produira par cette voie le papier sur Naples? Réponse: 142⅙ p^o.

<p>Opération: *112.* 7. I. *60.* *3.*</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>Diviseur 7.</p>	<p>5. *100.* ducats de Naples. 100. pesse de Livourne. 2. *6.* *96.* sols tournois. I. écu de France.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>1000. Produit 142⅙ p^o.</p>
--	--

Regle universelle. Elle est la même que celle du cas 3e.

6e Cas. Il y a à Genes de la demande de papier sur Naples; on y en remet de Paris à 140½ p^o qu'on négocie dans la premiere ville à 104 foldi fuori di bco. & on en reçoit de retour du papier sur la derniere à 95

Opérations fols. On demande quel change produira le papier sur Naples?
de Change Réponse: 143 p^o.
& de Né-
goce.

FRANCE.

Opération: 1.
 115. 23.
 60. 3.

Diviseur 69.

5. *100.* ducats de Naples.
 104. soldi fuori di bco. de Genes.
 95. sols tournois.
 1. écu de France.

 9860. *Produit* 143 p^o.

Regle universelle. Elle est la même que celle du cas 3^e.

7^e Cas. Le papier sur Leipzig abondant à Lyon, on en remet à Geneve, où il est négocié à 11 livres 12 fols. Les retours en ont lieu de cette dernière ville sur Lyon à 169 p^o. On demande quel change fera par cette voie le papier sur Leipzig? Réponse: 130²/₃ p^o.

Opération: 5.
 60. 15.
 100.

Diviseur 75.

100. thaler de Leipzig.
 58. *232.* sols de Geneve.
 1. écu de Geneve.
 169. écus de France.

 9802. *Produit* 130²/₃ p^o.

Regle universelle. Après avoir réduit en fols le change de Leipzig sur Geneve, multipliez-le par le change de Geneve sur Lyon, & divisez-en le produit par 300.

8^e Cas. Le papier sur Leipzig n'ayant aucune demande à Paris où le change est à 130 p^o, on le remet à Hambourg où il est négocié à 141 p^o, & les retours en ont lieu sur Paris à 183 livres. On demande quel change fera par cette voie le papier sur Leipzig? Réponse: 133¹/₃ p^o.

Opération: 141.
 100.

Diviseur 141.

100. thaler de Leipzig.
 100. riblr. bco. de Hambourg.
 183. écus de France.

 18800. *Produit* 133¹/₃ p^o.

Regle universelle. Multipliez le change de Hambourg sur Paris par 100, & divisez-en le produit par le change entre Leipzig & Hambourg.

9^e Cas. On remet à Vienne du papier sur Leipzig pris à Paris à 129 p^o: il est négocié dans la première de ces villes à 1 p^o de bénéfice, & les retours ont lieu de celle-ci sur la dernière à 79 fols. On demande quel change s'établira par cette voie pour le papier sur Leipzig? Réponse: 133 p^o.

<p>Opération: *100.* I. 60.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>Diviseur 60.</p>	<p>*100.* thaler de Leipzig. 101. thaler de Vienne. 79. fols tournois. I. écu de France.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>7979. Produit 133 p^o.</p>	<p>Opérations de Change & de Né- goce.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>FRANCE.</p>
---	---	---

Regle universelle. Multipliez le change entre Leipzig & Vienne par celui entre Vienne & Paris, & divisez-en le produit par 60.

10e Cas. Le papier sur Hambourg n'ayant point de preneurs à Lyon, on le remet à Leipzig, où il est négocié à 142 p^o, & on s'en fait faire les retours sur Lyon même à 133 p^o. On demande quel change produira le papier sur Hambourg? *Réponse:* 188⁷/₈ p^o.

<p>Opération: *100.* *100.* 50.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>Diviseur 50.</p>	<p>*100.* rthl. bco. de Hambourg. 71. *142.* thaler de Leipzig. 133. écus de France.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>9443. Produit 188⁷/₈ p^o.</p>	
--	---	--

Regle universelle. Multipliez le change entre Hambourg & Leipzig, par le change entre Leipzig & la France, & divisez-en le produit par 100.

11e Cas. On remet de Marseille à Cadix du papier sur Hambourg, qui a été pris dans la première ville à 185 écus, & qui est négocié dans la seconde à 88 s; on en fait les retours de Cadix à Marseille au change de 15 l. 3 f. la pistole. On demande quel change produira le papier sur Hambourg? *Réponse:* 189⁷/₈ p^o.

<p>Opération: I. 88. *1088.* 34. *60* *3.*</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>Diviseur 2992.</p>	<p>5. *100.* rthl. bco. de Hambourg. *32.* *96.* s vls. bco. dit. 375. mrs. de platte vieille. 303. fols tournois. I. écu de France.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>568125. Produit 189⁷/₈ p^o.</p>	
---	---	--

Regle universelle. Commencez par réduire en fols le change de France sur l'Espagne & multipliez-le par 1875. Multipliez ensuite le change entre Hambourg & l'Espagne par 34, & vous terminerez cette opération en divisant le produit de la première multiplication par celui de la seconde.

12e Cas. Le papier sur Hambourg étant fort recherché à Livourne on y en remet de Paris à 186 p^o, qui y est négocié à 81 s. Les retours s'en font de Livourne sur Paris à 97 fols. On demande quel change produira par cette voie le papier sur Hambourg? *Réponse:* 191⁵/₈ p^o.

Opérations
de Change
& de Né-
goce.

FRANCE.

Opération: I.

81.

I.

60. *3.*

Diviseur 81.

5. *100.* rthlr. bco. de Hambourg.

32. *96.* 8 vls. bco. dit.

I. pezza de Livourne.

97. sols tournois.

I. écu de France.

15520. Produit 191 $\frac{5}{8}$ p $\frac{0}{0}$.

Regle universelle. Multipliez le change entre Livourne & Paris par 160, & divifez-en le produit par le change entre Hambourg & Livourne.

13^e Cas. Le papier fur Hambourg étant recherché à Vienne, on y en remet de Paris qui coûte 185 $\frac{1}{2}$ écus: il y est négocié à 142 p $\frac{0}{0}$ & on en fait les retours fur Paris à 79 sols. On demande à quel change reviendra le papier fur Hambourg? *Réponse:* 190 $\frac{5}{16}$ p $\frac{0}{0}$.

Opération: *100.*

I.

60. 30.

Diviseur 30.

100. rthlr. bco. de Hambourg.

71. *142.* tblr. de Vienne.

79. sols tournois.

I. écu de France.

5709. Produit 190 $\frac{5}{16}$ p $\frac{0}{0}$.

Regle universelle. Multipliez le change entre Hambourg & Vienne par celui entre Vienne & Paris, & divifez - en le produit par 60.

14^e Cas. Le papier fur Madrid n'ayant aucune demande à Paris, où il est à 14 l. 15 f. la pistole, on le remet à Hambourg, où il se négocie à 88 q, & on en reçoit pour retour du papier fur Paris à 189 livres. On demande à quel change revient le papier fur Madrid? *Réponse:* 15 l. 1 f. 7 d.

Opération: I Pistole

375. 125.

32.

100. 25.

Diviseur 3125.

34. *1088.* mrs. de plattevieille.

22. *88.* q vls. bco. de Hamb.

I. marc bco. dit.

63. *189.* livres de France.

47124. Produit 15 l. 1 f. 7 d.

Regle universelle. Multipliez le change entre l'Espagne & Hambourg, par celui entre Hambourg & la France, & divifez - en le produit par 1103. Le quotient devra être multiplié par 20 & divisé par le même diviseur pour faire des sols; puis on multipliera le quotient des sols par 12 pour en faire des deniers.

15^e Cas. On remet à Livourne du papier fur Cadix qui a coûté à Marseille 15 l.; il est négocié dans la premiere de ces villes à 28 p $\frac{0}{0}$ de

perte; & les retours s'en font sur la dernière à 98 fols. On demande quel change fera par cette voie le papier sur Cadix? *Réponse: 15 l. 6 f. 3 d.*

Opérations de Change & de Né-

<i>Opération: 1 Pistole</i>	<i>*4.* *1088.* mrs. de platte vieille.</i>	
<i>*272.*</i>	<i>1. piastre de change.</i>	
<i>*128.* *32.* 16.</i>	<i>5. *100.* pesse de Livourne.</i>	
<i>I.</i>	<i>49. *98.* sols tournois.</i>	
<i>*20.*</i>	<i>1. livre de France.</i>	
<hr/>		
<i>Diviseur 16.</i>	<i>245. Produit 15 l. 6 f. 3 d.</i>	

FRANCE.

Regle universelle. Multipliez le change entre Livourne & Marseille par 20, & divisez-en le produit par le change entre Livourne & Cadix. Le quotient en doit être ensuite multiplié par 20 pour en faire des fols, & puis par 12 pour en faire des deniers.

16e Cas. On demande de Genes à Paris du papier sur Madrid qui a coûté dans la seconde de ces villes 14 l. 17 f., & dont on tire le montant sur Genes à 97 fols; d'après cela on demande à combien reviendrait à Paris le change du papier sur Madrid s'il se négocioit à Genes à 650 marave: dis de platte le scudo d'oro marche? *Réponse: 15 l. 2 f. 3 d.*

<i>Opération: 1 Pistole</i>	<i>272. *1088.* mrs. de platte vieille.</i>	
<i>*650.* 325.</i>	<i>1. scudo d'oro marche di perm.</i>	
<i>101.</i>	<i>*100.* scudo d'oro.</i>	
<i>*100.*</i>	<i>94. *188.* pesse de Genes.</i>	
<i>I.</i>	<i>97. sols tournois.</i>	
<i>*20.* 5.</i>	<i>1. livre de France.</i>	
<hr/>		
<i>Diviseur 164125.</i>	<i>2480096. Produit 15 l. 2 f. 3 d.</i>	

Regle universelle. Multipliez le change entre Genes & Paris par 100; ajoutez au produit 2544, & divisez le tout par le change entre Genes & l'Espagne. Pour réduire le quotient en fols, il faudra le multiplier par 20, & ensuite par 12 si vous voulez le réduire en deniers.

17e Cas. On remet à Leipzig du papier sur Vienne en Autriche, qui a coûté à Lyon 77 fols; ce papier est négocié à Leipzig à $\frac{1}{2}$ p^o de bénéfice & les retours s'en font de là sur Lyon à 132 p^o. On demande quel cours s'établit par cette voie entre Lyon & Vienne? *Réponse: 79 $\frac{1}{2}$ fols.*

<i>Opération: *200.* 50 Tblr. de Vienne.</i>	<i>201. tblr. de Leipzig:</i>
<i>*100.* 5.</i>	<i>33. *132.* écus de France.</i>
<i>I</i>	<i>3. *60.* sols tournois.</i>
<hr/>	
<i>Diviseur 250.</i>	<i>1909, Produit 79 $\frac{1}{2}$ fols.</i>

Regle universelle. Multipliez le change entre Leipzig & Lyon par 3;
Zz 3

Opérations de Change & de Négoce. ajoutez au produit $\frac{1}{2}$ p^o pour le bénéfice du change entre Vienne & Leipzig, & divisez - en le produit par 5. Si au lieu de bénéfice dans le change entre Vienne & Leipzig, il y avoit de la perte, il faudroit déduire le $\frac{1}{2}$ p^o, au lieu de l'ajouter au produit du change entre Leipzig & Lyon.

18^e Cas. Le papier sur Vienne ne pouvant pas être négocié à Paris, on le remet à Hambourg, où il l'est à 141 p^o, & les retours s'en font de cette dernière ville sur Paris à 188 p^o. On demande quel change fera par cette voie le papier tiré de Paris sur Vienne? *Réponse*: 80 fols.

<i>Opération</i> : *141.* 47 tblr. de Vienne. *100.* I. <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <i>Diviseur</i> 47.	*100.* rthlr. bco. de Hamb. 188. écus de France. 20. *60.* fols tournois. <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> 3760. <i>Produit</i> 80 fols.
--	--

Règle universelle. Multipliez le change entre Hambourg & Paris par 60 & divisez - en le produit par le change entre Vienne & Hambourg.

19^e Cas. On remet à Livourne du papier sur Vienne pris à Paris à 78 fols, & il y est négocié à 63 soldi mon. buona: les retours s'en font de Livourne sur Paris à 98 f. On desire favoir quel change produira par cette voie le papier sur Vienne? *Réponse*: 80 $\frac{1}{2}$ fols.

<i>Opération</i> : *2.* tblr. de Vienne. I. 115. I. <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <i>Diviseur</i> 115.	3. florins de Vienne. 63. 1 ldi mon. buo. de Liv. I. pezza da otto reali. 49. *98.* fols tournois. <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> 9250. <i>Produit</i> 80 $\frac{1}{2}$ fols.
--	--

Règle universelle. Multipliez le change entre Vienne & Livourne, premierement par 3, puis par le change entre Livourne & Paris; & divisez - en le produit par 230.

20^e Cas. On remet à Hambourg du papier sur Livourne qui a coûté à Marseille 95 fols; il est négocié dans la première de ces villes à 82 s, & on en reçoit de retour du papier sur Marseille à 189 livres. On desire favoir quel change reviendra entre Marseille & Livourne? *Réponse*: 96 $\frac{2}{3}$ fols.

<i>Opération</i> : I Pezza de Livourne. *32.* 16. *100.* 5. I. <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <i>Diviseur</i> 80.	41. *82.* s vls bco. de Hamb. I. marc bco. dit. 189. livres de France. *20.* fols tournois. <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> 7749. <i>Produit</i> 96 $\frac{2}{3}$ fols.
--	---

Regle universelle. Multipliez le change entre Livourne & Hambourg, par celui entre cette derniere ville & Marfeille, & divifez - en le produit par 160. *Opérations de Change & de Négocie.*

21e. Cas. On remet à Cadix du papier sur Livourne pris à Bordeaux à 96 fols, lequel est négocié dans la premiere de ces villes à 29 p^o de bénéfice, & les retours en ont lieu sur la derniere à 15 livres 5 fols. On demande quel change produira le papier sur Livourne? *Réponse*: 98 $\frac{2}{3}$ fols. FRANCE.

<p><i>Opération:</i> *100.* 20 <i>Pesze de Livourne.</i> 129. <i>piastres de change.</i> I. *1088.* 4.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p><i>Diviseur</i> 80.</p>	<p>61. *272.* <i>mrs. de plate vieille.</i> *305.* <i>fols tournois.</i></p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>7869. <i>Produit</i> 98$\frac{2}{3}$ fols.</p>
---	--

Regle universelle. Multipliez le change entre Livourne & Cadix par celui entre Cadix & Bordeaux après avoir réduit ce dernier en fols; & divifez - en le produit par 400.

22e Cas. Le papier sur Livourne étant peu recherché à Paris, même à 94 fols, on le remet à Vienne, où il est négocié à 62 f mon. buo. & les retours s'en font de cette derniere ville sur Paris à 79 fols. On demande quel change produira par cette voie le papier sur Livourne? *Réponse*: 97 $\frac{2}{3}$ fols.

<p><i>Opération:</i> I <i>Pesza de Livourne.</i> *62.* 31. 3. I.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p><i>Diviseur</i> 93.</p>	<p>115. <i>foldi mon. buona.</i> I. <i>florin de Vienne.</i> *2.* <i>tblr. cour. dite.</i> 79. <i>fols tournois.</i></p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>9085. <i>Produit</i> 97$\frac{2}{3}$ fols.</p>
--	--

Regle universelle. Multipliez le change entre Vienne & Paris par 230 & divifez - en le produit par le change entre Livourne & Vienne après avoir multiplié celui-ci par 3.

23e Cas. On tire de Marfeille sur Genes à 97 fols, & on remet en provision à cette derniere ville du papier sur Livourne pris à 97 $\frac{1}{2}$ fols, qui y est négocié à 118 foldi fuori di bco. On demande quel change produira par cette voie le papier sur Livourne? *Réponse*: 99 $\frac{1}{2}$ fols.

<p><i>Opération:</i> I <i>Pesza de Livourne.</i> 115. I.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p><i>Diviseur</i> 115.</p>	<p>118. <i>foldi f. di bco. de Genes.</i> I. <i>pezza de Genes.</i> 97. <i>fols tournois.</i></p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>11446. <i>Produit</i> 99$\frac{1}{2}$ fols.</p>
--	---

Opérations de Change & de Négoce. *Regle universelle.* Elle ne peut pas être plus simple que l'opération même.

24^e Cas. Le papier sur Genes étant trop abondant à Marseille, on le remet à Cadix, où il est négocié à 660 mrs. de platte, & d'où l'on en fait les retours sur Marseille même à 15 livres, la pistole. On demande quel change reviendra pour le papier sur Genes? *Réponse:* 97 $\frac{3}{4}$ fols.

<i>Opération:</i> *188.* 47 <i>Pezze de Genes.</i> I. *1088.* 272. I.	101. <i>scudo d'oro marche di perm.</i> 165. *660.* <i>mrs. de platte.</i> 15. <i>livres de France.</i> 5. *20.* <i>f. tournois.</i>
<i>Diviseur</i> 12784.	1249875. <i>Produit</i> 97 $\frac{3}{4}$ <i>f.</i>

Regle universelle. Multipliez le change entre Genes & Cadix, d'abord par celui entre cette dernière ville & Marseille, & ensuite par 4; & vous en diviserez le produit par 405.

25^e Cas. On remet à Livourne du papier sur Genes, pris à Paris à 95 fols, lequel est négocié dans la première de ces villes à 116 soldi f. di bco., les retours en sont faits de celle-ci sur Paris à 98 fols. On demande à quel change reviendra le papier sur Genes? *Réponse:* 97 $\frac{1}{2}$ fols.

<i>Opération:</i> 1 <i>Pezza de Genes.</i> *116.* 58. I.	115. <i>soldi fuori di banco.</i> 1. <i>pezza de Livourne.</i> 49. *98.* <i>fols tournois.</i>
<i>Diviseur</i> 58.	5635. <i>Produit</i> 97 $\frac{1}{2}$ <i>fols.</i>

Regle universelle. Multipliez le change entre Livourne & Paris par 115 & divisez - en le produit par le change entre Genes & Livourne.

Quand le change direct n'est pas assez favorable pour en pouvoir retirer un avantage honnête, il convient alors de se faire faire les retours sur une place étrangère. La marche qu'il faut suivre dans ce cas, est tracée dans les exemples suivans, pour ceux de nos lecteurs qui peuvent avoir occasion d'en faire usage.

Exemple I. On remet à Hambourg du papier sur Leipzig pris à Paris à 129 p $\frac{0}{10}$; il est négocié à Hambourg à 142 p $\frac{0}{10}$, & les retours s'en font de cette ville à Paris avec du papier sur Madrid à 89 s, lequel papier se négocie à Paris à 15 livres 5 fols la pistole. On demande quel change produira par cette voie le papier sur Leipzig? *Réponse:* 133 $\frac{1}{11}$ p $\frac{0}{10}$.

<p>Opération. *142.* 71. I. 89. *1088.* *68.* 17. *60.* *6.* I.</p>	<p>5. *50.* *100.* <i>tblr. cour. de Leipzig.</i> 25. *100.* <i>tblr. bco. de Hambourg.</i> I. *16.* *96.* <i>℥ vls. bco. dit.</i> 375. <i>mrs. de platte vieille.</i> 305. <i>sols tournois.</i> I. <i>écu de France.</i></p>	<p>Opérations de Change & de Né- gosc. FRANCE</p>
<hr/>		
<p>Diviseur 107423.</p>	<p>14296875.</p>	<p>Produit $133\frac{1}{17} 1^{\circ}$.</p>

Exemple II. On remet à Cadix du papier fur Genes pris à Paris à 89 $\frac{1}{2}$ sols, lequel est négocié dans la première de ces villes à 650 mrs. le scudo d'oro marche: on reçoit de Cadix en retour du papier fur Amsterdam à 90 ℥, lequel est négocié à Paris à 54 ℥. On demande quel change produira par cette opération le papier fur Genes? Réponse: 93 $\frac{1}{4}$ sols.

<p>Opération: *188.* 47 <i>Pesze de Genes.</i> I. *375.* *15.* *54.* *27.* 3.</p>	<p>101. <i>scudo d'oro marche.</i> 13. *325.* *650.* <i>mrs. de plate vieille.</i> 10. *90.* <i>℥ vls. bco. d'Amsterd.</i> I. *15.* *60.* <i>sols tournois.</i></p>
<hr/>	
<p>Diviseur 141.</p>	<p>13130. <i>Produit 93$\frac{1}{4}$ sols.</i></p>

Exemple III. On remet à Lisbonne du papier fur Madrid, pris à Paris à 15 l. 4 f. lequel est négocié dans Lisbonne à 2400 rées. On en reçoit de retour du papier fur Londres à 65 ℥, qui est négocié à Paris à 30 ℥. On demande quel change produira par cette voie le papier fur Madrid? Réponse: 15 l. 12 f.

<p>Opération: I <i>Pistole.</i> *1000.* *5.* I. *30.* *15.* 5.</p>	<p>6. *12.* *2400.* <i>rées.</i> 13. *65.* <i>℥ sterlings.</i> I. *3.* <i>livres de France.</i></p>
<hr/>	
<p>Diviseur 5.</p>	<p>78. <i>Produit 15 l. 12 f.</i></p>

§ III. L'ANGLETERRE dont le Commerce s'est élevé au plus haut point de splendeur où il puisse jamais atteindre, n'a qu'une seule place de change, qui est Londres. Cette ville a des cours de change réglés avec Amsterdam & quelques autres villes de Hollande, avec Hambourg, avec diverses villes de France, d'Espagne & de Portugal, & avec Genes, Livourne, Naples & Venise en Italie. Londres donne le certain pour l'incertain à Amsterdam & à Hambourg, & il donne l'incertain pour le certain aux autres pays & villes que nous venons de nommer. Il faut donc commencer par établir le pair des monnoies de change de chacun de ces pays & villes, relativement à la monnoie courante d'Angleterre. Nous avons dit dans la Table I. du Livre I. de ce volume que:

Opérations
de Change
& de Né-
gocié.

LONDRES.

	<i>Contenu</i>	
	<i>D'or fin.</i>	<i>d'argent fin.</i>
La Livre de 240 g sterlings, a . . .	$151\frac{11}{100}$ as,	ou $2295\frac{21}{100}$ as.
L'Ecu de France de 60 sols tournois, . .	$19\frac{54}{100}$ -	$284\frac{92}{100}$ -
La Piafre actuelle de 272 mrs. de platte vieille	$24\frac{15}{100}$ -	$376\frac{42}{100}$ -
Le Millerées de Portugal	$42\frac{25}{100}$ -	$577\frac{10}{100}$ -
La Pezza de Genes de $5\frac{3}{4}$ lire fuori di bco.	$30\frac{80}{100}$ -	$459\frac{37}{100}$ -
La Pezza da 8 reali de Livourne	$31\frac{11}{100}$ -	$451\frac{48}{100}$ -
Le Ducato di regno de Naples	$27\frac{47}{100}$ -	$413\frac{67}{100}$ -
Le Ducato di banco de Venise	$31\frac{27}{100}$ -	$469\frac{54}{100}$ -

En calculant les valeurs des contenus d'or & d'argent de chacune de ces monnoies par la valeur des contenus d'or & d'argent de la livre de 240 g sterlings, on trouvera que la parité des changes de Londres sur les pais & villes ci-dessus, est comme suit :

Parité relative
à l'or, à l'argent. Prix moyen.

L'Ecu de France vaut	31 g $29\frac{7}{8}$ g ou $30\frac{7}{16}$ g sterlings.
La Piafre d'Espagne	$38\frac{3}{8}$ - $39\frac{3}{8}$ - $38\frac{7}{8}$ -
Le Millerées de Portugal	$61\frac{1}{4}$ - $60\frac{3}{8}$ - $60\frac{13}{16}$ -
La Pezza de Genes	$48\frac{7}{8}$ - 48 - $48\frac{7}{16}$ -
La Pezza de Livourne	$49\frac{3}{8}$ - $47\frac{1}{4}$ - $48\frac{5}{8}$ -
Le Ducat de Naples	$43\frac{5}{8}$ - $43\frac{1}{4}$ - $43\frac{7}{16}$ -
Le Ducat de banque de Venise	$50\frac{3}{8}$ - $49\frac{1}{8}$ - $49\frac{3}{4}$ -

Cette parité connue, comme les changes varient d'un jour à l'autre, du plus au moins, ou du moins au plus, suivant les circonstances, il faut chercher dans la combinaison des changes de Londres sur les divers lieux rapportés ci-dessus, lequel peut être le plus avantageux; ensuite de quoi on pourra opérer avec la place dont le change promet le mieux. Nous allons faire suivre ici plusieurs cas qui peuvent s'offrir en ce genre aux négocians de Londres.

1er Cas. On remet à Madrid du papier sur Paris pris à Londres à 30 g ; ce papier est négocié à 15 l. à Madrid qui en fait les retours sur Londres à 39 g sterlings. On demande quel change fera par cette voie le papier sur Paris? Réponse: $31\frac{1}{2}$ sterlings.

<p>Opération: 1 Ecu 15 l. ou *300.* 5. *272.* 1.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p style="text-align: center;">Diviseur 5.</p>	<p>1. *60.* sols tournois. 4. *1088.* maravedis de platte. 39. ₤ sterlings.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p style="text-align: center;">156. Produit 31$\frac{1}{2}$ ₤ sterl.</p>	<p>Opérations de Change & de Né- gocc.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p style="text-align: center;">LONDRES</p>
---	---	--

Regle universelle. Multipliez le change entre Madrid & Londres par 4, & divifez-en le produit par les livres du change entre Paris & Madrid ; ou, fi ce dernier change est en fols, multipliez par 240 le change entre Madrid & Londres, & divifez - en le produit par celui entre Paris & Madrid, réduit auffi en fols.

2^e Cas. On remet à Lisbonne du papier fur Bordeaux pris à Londres à 29 $\frac{1}{2}$ ₤ sterlings, & négocié à 460 rées dans la premiere de ces villes, qui en fait les retours fur la derniere à 67 ₤ sterlings. On demande quel change produira par cette voie le papier fur Bordeaux ?
Réponse: 30 $\frac{13}{16}$ ₤ sterlings.

<p>Opération: 1 Ecu. *1000 * 50.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p style="text-align: center;">Diviseur 50.</p>	<p>23. *460.* rées. 67. ₤ sterlings.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p style="text-align: center;">1541. Produit 30$\frac{13}{16}$ ₤.</p>	
--	--	--

Regle universelle. Multipliez les deux changes, favoir; celui entre Bordeaux & Lisbonne par celui entre Lisbonne & Londres, & retranchez du produit trois chiffres de la droite.

3^e Cas. Le papier fur Marseille étant beaucoup demandé à Genes on y en remet de Londres au change de 29 $\frac{1}{4}$ ₤. Il y est négocié à 96 fols, & les retours s'en font de Genes fur Londres à 49 ₤. On demande quel change reviendra par cet arbitrage pour le papier fur Marseille ?
Réponse: 30 $\frac{5}{8}$ ₤ sterlings.

<p>Opération: 1 Ecu. *96.* 8. 1.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p style="text-align: center;">Diviseur 8.</p>	<p>5. *60.* sols tournois. 1. pezza de Genes. 49. ₤ sterlings.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p style="text-align: center;">245. Produit 30$\frac{5}{8}$ ₤.</p>	
---	---	--

Regle universelle. Multipliez le change entre Genes & Londres par 60, & divifez - en le produit par le change entre Marseille & Genes.

4^e Cas. On tire de Londres fur Livourne à 49 $\frac{1}{2}$ ₤ & on remet à cette derniere ville en provision du papier fur Lyon qui a coûté 29 $\frac{5}{8}$ ₤, & qui y est négocié à 97 fols. On demande quel cours s'établit par cette opération pour le papier fur Lyon à Londres ? *Réponse:* 30 $\frac{1}{2}$ ₤ sterlings.

Opérations
de Change
& de Né-
gocié.

LONDRES.

Opération:	1 Ecu.	30. *60.* sols tournois.
	97.	1. pezza de Livourne.
	2.	99. § sterlings.
Diviseur	97.	2970. Produit 30½ §.

Regle universelle. Elle est la même que celle du cas 3e.

5e Cas. On remet à Naples du papier sur Paris pris à Londres à 30½ § : ce papier étant négocié à 140 p^o dans la première place, & celle-ci en faisant des retours sur la dernière à 44 § sterlings, on demande quel change produira par cette voie le papier sur Paris ?
Réponse: 31½ § sterlings.

Opération:	*140.* 7 Ecus.	5. *100.* ducats de Naples.
	1.	44. § sterlings.
Diviseur	7.	220. Produit 31½ §.

Regle universelle. Ajoutez deux zéros au change entre Naples & Londres, & divisez-en le produit par le change entre Paris & Naples.

6e Cas. Venise ordonne à Londres de lui remettre du papier sur Lyon à 30 § sterlings & d'en prendre sur elle le rembours. Ce papier se négocie à 62 ducats à Venise, sur qui Londres tire à 50 § sterlings. On desire savoir quel cours fera par cette opération à Londres le papier sur Lyon ?
Réponse: 31 § sterlings.

Opération:	*100.* *2.* 1 Ecu.	31. *62.* ducats de Venise.
	1.	1. *50.* § sterlings.
Diviseur	1.	31. Produit 31 §.

Regle universelle. Multipliez les deux changes; savoir, celui entre Lyon & Venise, par celui entre Venise & Londres, & retranchez deux chiffres du produit.

7e Cas. On remet à Paris du papier sur Madrid, pris à Londres à 37¼ § sterlings, lequel est négocié à 15 l. dans la première de ces villes, qui en fait les retours à Londres au change de 30¼ § sterlings. On demande quel cours revient par cet arbitrage pour le papier sur Madrid ?
Réponse: 38½ § sterlings.

Opération:	4 Piastras.	5. *15.* livres tournois.
	12. 1	173. § sterlings.
Diviseur	16.	615. Produit 38½ §.

Regle universelle. Multipliez le change entre Madrid & Paris par celui entre Londres & Madrid, & divisez-en le produit par 12.

*Opérations
de Change
& de Né-
goce.*

8e Cas. Londres devant faire des fonds à Lisbonne, y remet du papier sur Madrid qui lui coûte 38 $\frac{1}{2}$ sterlings la piaftre. Ce papier se négocie à 2385 rées la pistole à Lisbonne, où le change sur Londres se trouve à cette époque à 66 $\frac{1}{2}$ sterlings. On desire favoir quel change produiroit par une pareille opération le papier sur Madrid, si l'on en recevoit pour retour de Lisbonne du papier sur Londres?

LONDRES.

Réponse: 39 $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$ sterlings.

<p><i>Opération:</i> 4 Piaftres. *1000.* *200.* 100.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p><i>Diviseur</i> 400.</p>	<p>477. *2385.* rées. 33. *66.* $\frac{1}{2}$ sterlings.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>15741. <i>Produit</i> 39 $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$.</p>
--	--

Regle universelle. Multipliez le change de Lisbonne sur Madrid par celui entre Londres & Lisbonne.

9e Cas. On remet à Genes du papier sur Cadix qui a coûté à Londres 36 $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$ sterlings; il est négocié à 650 maravedis de platte dans la premiere de ces villes, qui en fait les retours à la derniere à 48 $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$ sterlings. On demande quel change fera par cet arbitrage le papier sur Cadix?

Réponse: 38 $\frac{1}{2}$ sterlings.

<p><i>Opération:</i> 1 Piaftre. *650.* *325.* 65. 101. *4.* 1.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p><i>Diviseur</i> 6565.</p>	<p>34. *68.* *272.* maravedis de platte. 1. scudo d'oro marche. 188. pezze de Genes. 39. *195.* $\frac{1}{2}$ sterlings.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>249288. <i>Produit</i> 38 $\frac{1}{2}$ sterl.</p>
---	--

Regle universelle. Multipliez le change entre Londres & Genes par 528 & ajoutez 4 au produit, que vous diviserez par le change entre Genes & Cadix.

10e Cas. On tire de Londres sur Livourne à 49 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$ & l'on y remet en provision du papier sur Cadix qui a coûté dans la premiere ville 37 $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$ & qui est négocié dans la seconde à 127 p^{es}. On veut favoir à quel cours reviendra par cette opération à Londres le change sur Cadix?

Réponse: 38 $\frac{5}{8}$ $\frac{1}{2}$ sterlings.

<p><i>Opération:</i> 127 Piaftres. 1.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p><i>Diviseur</i> 127.</p>	<p>100. pezze de Livourne. 49. $\frac{1}{2}$ sterlings.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>4900. <i>Produit</i> 38 $\frac{5}{8}$ $\frac{1}{2}$ sterl.</p>
---	--

Opérations
de Change
& de Né-
gocié.

LONDRES.

Regle universelle. Elle ne peut être plus simple que l'opération.

11^e Cas. On remet à Paris du papier sur Lisbonne pris à Londres à 66 $\frac{1}{4}$ sterlings: ce papier étant négocié à 450 rées dans la première de ces villes, qui en fait les retours sur la dernière à 30 $\frac{1}{4}$ sterlings, on demande quel cours s'établit par cet arbitrage pour le papier sur Lisbonne? Réponse: 67 $\frac{1}{4}$ sterlings.

<i>Opération:</i> 1 <i>Millerées.</i> *450.* 9. *4.* 1. <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <i>Diviseur</i> 9.	5. *250.* *1000.* rées. 1. écu de France. 121. $\frac{1}{4}$ sterlings. <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> 605. <i>Produit</i> 67 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{4}$.
---	---

Regle universelle. Elle est comme l'opération, en ne réduisant pas les nombres principaux.

12^e Cas. On tire de Londres sur Madrid à 39 sterlings, & on y remet en provision du papier sur Lisbonne qui a coûté 65 sterlings dans la première ville, & qui se négocie à 2360 rées dans la seconde. On demande quel cours reviendra par cette opération pour le papier sur Lisbonne? Réponse: 66 $\frac{1}{8}$ sterlings.

<i>Opération:</i> 1 <i>Millerées.</i> *2360.* *236.* 59. 1.	100. *1000.* rées. 1. *4.* piastres de change. 39. $\frac{1}{8}$ sterlings. <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> 3900. <i>Produit</i> 66 $\frac{1}{8}$ $\frac{1}{8}$.
<hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <i>Diviseur</i> 59.	

Regle universelle. Elle est comme l'opération, en ne réduisant pas les nombres principaux.

13^e Cas. On remet à Genes du papier sur Lisbonne, pris à Londres à 65 $\frac{1}{4}$ sterlings. Il y est négocié à 740 rées, & les retours s'en font sur Londres à 49 $\frac{1}{4}$ sterlings. On demande quel change produit par cet arbitrage le papier sur Lisbonne? Réponse: 66 $\frac{2}{16}$ sterlings.

<i>Opération:</i> 1 <i>Millerées.</i> *740.* 74. *4.* 1.	25. *100.* *1000.* rées. 1. <i>pezza de Genes.</i> 197. $\frac{1}{8}$ sterlings. <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> 4925. <i>Produit</i> 66 $\frac{2}{16}$ $\frac{1}{8}$.
<hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <i>Diviseur</i> 74.	

Regle universelle. Elle est comme l'opération même, les nombres principaux non réduits.

14^e Cas. On remet à Livourne du papier sur Lisbonne qui a coûté 64 $\frac{3}{8}$ sterlings à Londres, d'où l'on prend le remboursement sur Livourne

à 50 s sterlings. Ce papier étant négocié dans cette ville-ci à 750 rées, on desire favoir quel cours il fera par cet arbitrage? Réponse: $66\frac{2}{3}$ s sterlings.

Opérations
de Change
& de Né-
gocié.

<p>Opération: 1 Millerées. 4. *20.* *1000.* rées. *750.* *15.* 3. 1. <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> Diviseur 3.</p>	<p style="text-align: right;">LONDRES.</p> <p style="text-align: right;">1. pezza de Livourne. 50. s sterlings. <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> 200. Produit $66\frac{2}{3}$ s.</p>
---	--

Regle universelle. Elle est comme l'opération, les nombres principaux non réduits.

15^e Cas. On remet à Marseille du papier sur Genes qui a coûté $48\frac{3}{4}$ s sterlings à Londres; il y est négocié à 96 f. & les retours s'en font sur cette dernière ville à 31 s sterlings. On demande quel change établit cette opération pour le papier sur Genes? Réponse: $49\frac{3}{4}$ s sterlings.

<p>Opération: 1 Pezza *60.* 5. <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> Diviseur 5.</p>	<p style="text-align: right;">3. *96.* sols tournois. 31. s sterlings. <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> 248. Produit $49\frac{3}{4}$ s sterl.</p>
--	---

Regle universelle. Elle est comme l'opération même; mais il ne faut pas réduire les nombres principaux.

16^e Cas. On tire de Londres sur Cadix à $38\frac{3}{4}$ s sterlings, & l'on remet pour provision du papier sur Genes qui coûte dans la première ville $48\frac{3}{4}$ s, & qui se négocie dans la seconde à 128 p^o. On desire favoir quel cours cet arbitrage établit entre Genes & Londres? Réponse: $49\frac{3}{4}$ s sterlings.

<p>Opération: *100.* *25.* 5 Pezze. *4.* 1. <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> Diviseur 5.</p>	<p style="text-align: right;">3. *32.* *128.* piastres d'Espagne. 31. *155.* s sterlings. <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> 248. Produit $49\frac{3}{4}$ s sterl.</p>
---	--

Regle universelle. Multipliez le change entre Genes & Cadix par celui entre Cadix & Londres, & retranchez deux chiffres à la droite du produit.

17^e Cas. On remet à Lisbonne du papier sur Genes pris à Londres à $47\frac{1}{4}$ s sterlings. Il y est négocié à 720 rées, & les retours s'en font sur Londres à $67\frac{1}{2}$ s sterlings. On demande quel cours s'établit par cette opération entre Londres & Genes? Réponse: $48\frac{3}{4}$ s sterlings.

21^e Cas. On tire de Londres à 50½ £ sur Venise, où l'on remet en provision du papier sur Naples à 43 £ , lequel papier s'y négocie à 115 p^o. On demande quel cours s'établit par cette voie entre Naples & Londres? Réponse: 43½ £ sterlings. Opération de Change & de Négoce.

Opération: *115.* 23 Ducats. 10. *50.* *100.* ducats de Venise.	101. £ sterlings.
2. 1.	
Diviseur 23.	1010. Produit 43½ £ .

Regle universelle. Ajoutez deux zeros au change entre Venise & Londres, & divisez-le par le change entre Naples & Venise.

22^e Cas. On remet à Paris du papier sur Venise, pris à 46¼ £ à Londres, & on s'en rembourse à 29½ £ sur la première de ces villes, où le papier sur Venise se négocie à 160 p^o, on demande quel change produit par cette voie le papier sur Venise? Réponse: 47½ £ sterlings.

Opération: *100.* 5 Ducats. 1. *20.* *160.* écus de France.	239. £ sterlings.
8. 1.	
Diviseur 5.	239. Produit 47½ £ .

Regle universelle. Comme celle du cas 20^e.

23^e Cas. On tire de Londres sur Livourne à 47 £ sterlings; & on y remet en provision du papier sur Venise pris dans la première de ces villes à 47½ £ sterlings, & négocié dans la seconde à 97 p^o. On demande quel change produira par cette voie le papier sur Venise? Réponse: 48½ £ sterlings.

Opération: 97 Ducats. 100. pezze.	47. £ sterlings.
1.	
Diviseur 97.	4700. Produit 48½ £ .

Regle universelle. Elle ne peut être plus simple que l'opération.

24^e Cas. On remet à Genes du papier sur Venise pris à Londres à 48½ £ sterlings, lequel s'y négocie à 96 f. di bco. & on en fait les retours de Genes sur Londres à 48 £ sterlings. On demande quel change s'établit par cette voie entre Londres & Venise? Réponse: 49½ £ .

Opération: 1 Ducat. 124. soldi bco. de Venise.	1. scudo di cambio de Genes.
96. *2.* 1.	
5.	2. *4.* pezze de Genes.
1.	1. *48.* £ sterlings.
Diviseur 5.	248. Produit 49½ £ .

Opérations de Change & de Négoce. **Regle universelle.** Multipliez le change de Londres sur Genes par 99 $\frac{1}{2}$ & divisez - en le produit par le change entre Venise & Genes.

25^e Cas. On remet à Naples du papier sur Venise qui coûte à Londres 50 g sterlings; il est négocié à 14 p $\%$ de bénéfice dans la premiere ville, & l'on fait de là les retours sur Londres à 45 g sterlings. On demande quel cours s'établit par cette voie entre Londres & Venise?
Réponse: 51 $\frac{3}{10}$ g .

Opération: *100.* *50.* 10 Ducats. 57. *114.* ducats de Naples.
I. 9. *45.* g sterlings.

Diviseur 10.

513. *Produit* 51 $\frac{3}{10}$ g .

Regle universelle. Multipliez les deux changes l'un par l'autre, & retranchez deux chiffres du produit.

Indépendamment des cas que nous venons de rapporter concernant le simple arbitrage entre Londres & les diverses places avec lesquelles cette ville a des cours de change réglés, nous donnerons quelques exemples d'arbitrage plus compliqués pour nous conformer à la méthode que nous avons suivie dans les deux paragraphes précédens.

Exemple I. On remet à Bayonne du papier sur Madrid qui a coûté à Londres 38 $\frac{1}{4}$ g sterlings; il est négocié à 15 l. 5 s. dans la premiere de ces villes, qui en fait les retours en papier sur Amsterdam à 54 g de gros bco., lequel papier se négocie ensuite à Londres à 34 g 6 g bco. On demande quel change s'établit par cette voie entre Londres & Madrid? *Réponse:* 39 $\frac{3}{4}$ g sterlings.

Opération: I Piastre. I. *272.* maravedis de platie.
1088. *4.* I. 305. sols tournois.
60. I. 3. *27.* *54.* g vls. bco. d'Amsterdam.
414. *207.* 23. I. *60.* *240.* g sterlings.

Diviseur 23.

915. *Produit* 39 $\frac{3}{4}$ g .

Exemple II. On remet à Amsterdam du papier sur Paris qui coûte à Londres 29 $\frac{1}{4}$ g sterlings; il est négocié à 53 g dans la premiere ville, qui en fait les retours en papier sur Hambourg à 32 $\frac{1}{4}$ f. & ce papier est négocié à Londres à 33 g 9 d. vls. bco. On demande quel change s'établit par cette voie entre Paris & Londres? *Réponse:* 30 $\frac{11}{16}$ g sterlings.

Opération: I Ecu. 53. g vls. bco. d'Amsterdam.
131. 128. g vls. bco. de Hambourg.
405. 27. 16. *240.* g sterlings.

Diviseur 3537.

108544. *Produit* 30 $\frac{11}{16}$ g sterlings.

Exemple III. On remet à Bordeaux du papier sur Amsterdam, pris à *Opérations* Londres à 34 § 3 d., lequel est négocié à 54 § dans la première *de Change* ville, qui en fait les retours à cette dernière en papier sur Lisbonne à § de N^o 460 rées; ce dernier papier est négocié à Londres à 67 §. On demande *de N^o* quel change s'établit par cet arbitrage entre Londres & Amsterdam? *goc.* LONDRES

Réponse: 35 § lubs.

Opération: 1 Livre.
67.
460. 23.
1.
12.

1. *20.* *240.* § sterlings.
1000. rées.
1. écu de France.
54. § de gros bco. d'Amst.
1. § vls. d'Amsterdam.

Diviseur 1541.

54000. *Produit* 35 § lubs.

Exemple IV. On remet à Amsterdam du papier sur Hambourg pris à Londres à 33 § 9 d.; il est négocié à 33 §, dans la première ville, qui remet en retour du papier sur Paris à 53 § de gros bco. Ce papier étant négocié à Londres à 30 § sterlings, on veut savoir quel change fera par cette opération le papier sur Hambourg? *Réponse:* 34 § 3 § vls bco.

Opération: 1 Livre sterling. 1. *2.* *20.* *240.* § sterlings.

30. 3.
1.
66. 33.
12. 1.

1. écu de France.
53. § de gros bco. d'Amst.
64. § vls. bco. de Hamb.
1. § vls. bco. de Hamb.

Diviseur 99.

3402. *Produit* 34 § 3 §.

§. IV. HAMBOURG est une des principales places de change de l'Europe. Elle donne le certain pour l'incertain à Amsterdam, à Paris, à Copenhague, à Leipzig, à Vienne & à plusieurs autres villes d'Allemagne: & elle change l'incertain contre le certain avec Bordeaux & quelques autres villes de France, avec Madrid & plusieurs autres villes d'Espagne; avec Londres, Lisbonne & Venise. Nous avons dit dans la Table I. du Livre I. de ce volume: que,

	<i>Contenu</i>	
	<i>d'or fin.</i>	<i>d'argent fin.</i>
La Reichsthal de 48 § lubs ou 96 § vls bco. de Hambourg a	35 $\frac{54}{100}$	as ou 532 as.
L'Écu de France de 60 sols tournois.	19 $\frac{54}{100}$	- 284 $\frac{98}{100}$ -
Le Ducat d'Espagne de 375 mrs. de platte.	33 $\frac{19}{100}$	- 518 $\frac{27}{100}$ -
La Livre sterling d'Angleterre.	151 $\frac{11}{100}$	- 2295 $\frac{81}{100}$ -
Le Cruzade de 400 rées de Lisbonne.	17 $\frac{10}{100}$	- 230 $\frac{84}{100}$ -
Le Ducat de banque de Venise.	31 $\frac{77}{100}$	- 469 $\frac{54}{100}$ -

Opérations de Change & de Négoce. En calculant donc les valeurs de ces monnoies d'après leurs contenus respectifs, nous trouvons la parité suivante des changes entre Hambourg & les Etats & villes nommés ci-dessus, favoir :

HAMBOURG.

Parité relative à l'or, à l'argent. Prix moyen.

La Livre sterling de Londres, vaut	34 fl $\frac{1}{8}$ s	34 fl $6\frac{1}{8}$ s	ou	34 fl $5\frac{1}{8}$ s .
L'Ecu de France,	26 $\frac{3}{4}$ fl lubs,	25 $\frac{5}{8}$ fl lubs	ou	26 fl lubs.
Le Ducat d'Espagne,	89 $\frac{5}{8}$ s vls.,	93 $\frac{5}{8}$ s vls.	ou	91 $\frac{5}{8}$ s vls.
Le Cruzade de Portugal,	46 $\frac{1}{8}$ —	41 $\frac{1}{8}$ —	ou	43 $\frac{7}{8}$ —
Le Ducat de Venise,	85 $\frac{7}{8}$ —	84 $\frac{3}{4}$ —	ou	85 $\frac{5}{8}$ —

Cette parité établie, les changes variant suivant les circonstances, il convient de favoir profiter de celles-ci lorsqu'elles sont assez favorables pour procurer un bénéfice honnête. L'arbitrage fondé sur la combinaison des changes étant le meilleur moyen dont on puisse faire usage pour opérer avec sûreté, nous continuerons à suivre notre méthode en proposant quelques cas sur le change de Hambourg.

1er Cas. On remet à Bordeaux du papier sur Madrid pris à Hambourg à 89 $\frac{1}{2}$ s , lequel est négocié à 15 l. 10 s. dans la première de ces villes, d'où les retours sont faits sur la dernière au change de 26 fl lubs. On demande quel change fait par cette opération le papier sur Madrid ?
Réponse : 92 $\frac{5}{8}$ s .

<i>Opération :</i>	1 Ducat.	125.*375.*	<i>maravedis de platte.</i>
	2176.	544.	31. <i>livres tournois.</i>
	3.	1.	13. *52.*
			s vls. <i>cco. de Hamb.</i>
	<hr/>		
<i>Diviseur</i>	544.	50375.	<i>Produit</i> 92 $\frac{5}{8}$ s .

Regle universelle. Multipliez les deux changes, favoir celui entre Madrid & Bordeaux en livres, par celui entre Bordeaux & Hambourg en fl lubs; déduisez 8 p $\frac{0}{100}$ du produit, & divisez ce qui reste par 4.

2e Cas. Le papier sur Londres étant recherché à Bayonne, on y en remet de Hambourg à 34 fl 4 s : il est négocié à 30 s sterlings à Bayonne, d'où l'on en fait les retours sur Hambourg à 26 $\frac{3}{4}$ fl lubs. On demande combien produit par cet arbitrage le papier sur Londres ?
Réponse : 35 fl 2 s vls *cco.*

Opérations
de Change
& de Né-
goce.

HAMBOURG.

Opération :	1 Ecu.	2. *4.*	*20.*	*60.*	<i>sols tournois.</i>
	305.			1088.	<i>maravedis de platte.</i>
	375.	*125.*	*25.	91.	<i>§ vls. bco. de Hamb.</i>
	2.	1.		1.	<i>§ lubs bco. de Hamb.</i>
Diviseur	7625.			198016.	Produit 25 $\frac{3}{4}$ § lubs.

Regle universelle. Multipliez le change entre Bilbao & Hambourg par 87 & ajoutez 3 au produit, que vous diviserez par le change entre Bilbao & Bayonne en réduisant auparavant les livres en sols.

6e Cas. On remet à Madrid du papier sur Lisbonne qui a coûté à Hambourg 43 $\frac{1}{4}$ § ; on l'y négocie à 2320 rées, & le retour en a lieu de Madrid sur Hambourg à 89 § vls. On demande quel cours fera par cette opération le papier sur Lisbonne ? Réponse : 44 $\frac{1}{2}$ § vls. bco.

Opération :	1 Cruzade.	*5.*	*400.*	<i>rées.</i>
	2320.	29.	1088.	<i>maravedis de platte.</i>
	375.	75.	89.	<i>§ vls. bco. de Hamb.</i>
Diviseur	2175.		96832.	Produit 44 $\frac{1}{2}$ §.

Regle universelle. Multipliez le change entre Madrid & Hambourg par 1160 & ajoutez-y 47. Vous diviserez ensuite le produit par le change entre Lisbonne & Madrid.

7e Cas. Ayant à faire des fonds à Bilbao, on y remet du papier sur Londres pris à Hambourg à 33 § 8 § vls, lequel se négocie à 38 § sterlings à Bilbao, d'où les retours s'en font sur Hambourg à 90 § vls. On desire savoir quel change fera par cette voie le papier sur Londres ? Réponse : 34 § 4 § vls.

Opération :	1 Livre.	2. *4.*	*20.*	*240.*	<i>§ sterlings.</i>
	38.	19.		272.	<i>maravedis de platte.</i>
	375.	*75.*	5.	6. *90.*	<i>§ vls. bco. de Hamb.</i>
	12.	1.		1.	<i>§ vls. bco. dit.</i>
Diviseur	95.			3264.	Produit 34 § 4 §.

Regle universelle. Multipliez le change entre Hambourg & Bilbao par 14 $\frac{1}{2}$, & divisez-en le produit par le change entre Bilbao & Londres.

8e Cas. On remet à Lisbonne du papier sur Bordeaux pris à Hambourg à 2 § lubs ; il est négocié à 460 rées dans la première de ces villes, & on en fait les retours de là sur Hambourg à 46 § vls. On demande quel cours fera par cette voie le papier sur Bordeaux ? Réponse : 26 $\frac{7}{8}$ § lubs.

<p><i>Opération: 1 Ecu.</i></p> <p style="padding-left: 20px;">*400.* *20.* 10.</p> <p style="padding-left: 40px;">2.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p><i>Diviseur 20.</i></p>	<p>23. *460.* rées.</p> <p>23. *46.* 8 vls. bco.</p> <p style="padding-left: 40px;">1. § lubs de Hamb.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>529. <i>Produit</i> 26$\frac{7}{18}$ §.</p>	<p><i>Opérations</i> <i>de Change</i> <i>& de Né-</i> <i>gocié.</i></p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>HAMBOURG.</p>
--	--	--

Regle universelle. Multipliez les deux changes l'un par l'autre ; & prenez le huitieme du produit dont vous retrancherez deux chiffres à la droite.

9e Cas. On tire de Hambourg sur Lisbonne à 44 $\frac{3}{4}$ 8 vls, & l'on remet en provision du papier sur Madrid qui a coûté 89 8. vls. Ce papier étant négocié à Lisbonne à 2380 rées, on demande quel change fera par cet arbitrage le papier sur Bayonne? *Réponse:* 91 $\frac{3}{4}$ 8.

<p><i>Opération: 1 Ducat.</i></p> <p style="padding-left: 20px;">1088.</p> <p style="padding-left: 20px;">*1600.* *80.* 16.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p><i>Diviseur 17408.</i></p>	<p>75. *375.* maravedis de platte.</p> <p>119. *2380.* rées.</p> <p style="padding-left: 40px;">179. 8 vls. bco. de Hamb.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>1597575. <i>Produit</i> 91$\frac{3}{4}$ 8.</p>	
---	--	--

Regle universelle. Multipliez les deux changes, favoir le nombre de rées du change entre Madrid & Lisbonne, par le nombre de 8 vls du change entre Madrid & Hambourg ; cela fait, divisez-en le produit par 688, puis le quotient par 17.

10e Cas. On remet à Lisbonne du papier sur Londres qui a coûté à Hambourg 33 § 9 8 vls ; il y est négocié à 66 8 sterlings, & les retours se font de la premiere de ces villes sur la derniere à 46 8 vls. On desire favoir quel change produira par cette opération le papier sur Londres? *Réponse:* 34 § 10 8.

<p><i>Opération: 1 Livre.</i></p> <p style="padding-left: 20px;">*66.* 33.</p> <p style="padding-left: 20px;">*400.* *2.* 1.</p> <p style="padding-left: 20px;">*12.* 1.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p><i>Diviseur 33.</i></p>	<p>10. *20.* *240.* 8 sterlings.</p> <p>5. *1000. rées.</p> <p>23. *46.* 8 vls. bco. de Hamb.</p> <p style="padding-left: 40px;">1. § vls. bco. dit.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>1150. <i>Produit</i> 34 § 10 8.</p>	
---	---	--

Regle universelle. Multipliez le change entre Hambourg & Lisbonne par 50, & divisez-en le produit par le change entre Lisbonne & Londres.

11e Cas. On tire de Hambourg sur Londres à 34 § 3 8 & l'on y remet en provision du papier sur Bordeaux, pris à Hambourg à 25 § lubs, lequel y est négocié à 29 $\frac{3}{4}$ 8 sterlings. On demande quel change fera par cette voie le papier sur Bordeaux? *Réponse:* 25 $\frac{15}{16}$ § lubs.

Opérations
de Change
& de Né-
goce.

HAMBOURG.

Opération: 4 *Ecus.*
240. 80.
2.

Diviseur 640.

119. § *sterlings.*
137. *411.* § *vls. bco. de Hamb.*
1. § *lubs bco. dit.*
16303. *Produit 25 $\frac{1}{2}$ § lubs.*

Regle universelle. Multipliez les § *sterlings* du change entre Londres & Bordeaux par les § *vls* du change entre Hambourg & Londres, & divisez-en le produit par 40.

12^e Cas. Le papier sur Cadix étant trop abondant à Hambourg & au change de 91 §, on le remet à Londres, où il se négocie à 39 $\frac{1}{2}$ § *sterlings*, & d'où les retours en sont faits à Hambourg au change de 34 § 6 § *vls*. On demande quel change s'établira par cet arbitrage pour le papier sur Cadix? *Réponse*: 93 $\frac{7}{8}$ § *vls*.

Opération: 1 *Ducat.* 25.*75.* *375.* *maravedis de platte.*
544. 79. § *sterlings.*
240. *48.* *16.* 8. 207. *414. § *vls. bco. de Hamb.*
Diviseur 4352. 408820. *Produit 93 $\frac{7}{8}$ §.*

Regle universelle. Multipliez les § *sterlings* du change entre Cadix & Londres par les § *vls.* du change entre Hambourg & Londres, doublez ensuite la somme, & vous en deduirez 1 $\frac{1}{2}$ par mille; & ce qui restera fera divisé par 29.

13^e Cas. Ayant à faire des fonds à Londres, on y remet du papier sur Porto qui a coûté à Hambourg 44 § *vls*; ce papier est négocié à 66 § *sterlings* à Londres où le change sur Hambourg se trouve à cette époque à 34 § 4 § *vls* à court. On desire favoir quel cours auroit établi l'arbitrage pour le papier sur Porto, si les retours en avoient eu lieu de Londres sur Hambourg à ce dernier change? *Réponse*: 45 $\frac{5}{8}$ §.

Opération: 1 *Cruzade.* 1.*2.* *400.* *rées.*
1000. 5 11. *66.* § *sterlings.*
240. *120.* *30.* 5. 103. *412.* § *vls. bco. de Hamb.*
Diviseur 25. 1133. *Produit 45 $\frac{5}{8}$ §.*

Regle universelle. Multipliez les § *sterlings* du change entre Londres & Porto par les § *vls.* du change entre Hambourg & Londres, & divisez-en le produit par 50.

14^e Cas. On remet à Londres du papier sur Venise pris à Hambourg à 85 § *vls*: il y est négocié à 51 § *sterlings* & les retours en

en font faits sur la dernière à 34 § 3 q vls. On demande quel cours s'établit par cette voie pour le papier sur Vienne? Réponse: 87 $\frac{1}{2}$ q .

Opérations
de Change
& de Né-
goce.

Opération: 1 Ducat. *240.* 80.	17. *51.* q sterlings. 411. q vls. bco. de Hamb.	HAMBOURG
Diviseur 80.	6987.	Produit 87 $\frac{1}{2}$ q vls.

Regle universelle. Multipliez les q sterlings du change entre Londres & Venise par les § vls. du change entre Hambourg & Londres, & divisez - en le produit par 20.

15^e Cas. On tire de Hambourg sur Venise à 36 q vls, & l'on y remet pour provision du papier sur Marseille qui a coûté 25 $\frac{1}{4}$ § lubs dans la première ville, & qui se négocie à 62 p c dans la seconde. On desire savoir quel change cet arbitrage produit pour le papier sur Marseille? Réponse: 26 $\frac{21}{32}$ § lubs.

Opération: *100.* 50 Ecus. I. *2.* I.	31. *62.* ducats bco. de Venise. 43. *86.* q vls. bco. de Hamb. I. § lubs bco. dit.	HAMBOURG
Diviseur 50.	1333.	Produit 26 $\frac{21}{32}$ § lubs.

Regle universelle. Multipliez les deux changes, savoir celui entre Marseille & Venise par celui entre Hambourg & Venise; prenez la moitié du produit de cette multiplication, & retranchez - en deux chiffres à la droite.

16^e Cas. On remet à Venise, où l'on a quelques payemens à faire, du papier sur Londres pris à Hambourg à 33 § 6 q vls. Ce papier se négocie à 50 q sterlings à Venise, où le change sur Hambourg se trouve à cette époque à 36 q vls. On desire savoir quel change auroit fait le papier sur Londres si l'on s'en étoit fait faire les retours de Venise sur Hambourg? Réponse: 34 § 5 q .

Opération: 1 Livre. *50.* 5. I. *12.* I.	2. *20.* *240.* q sterlings. I. ducat de Venise. 86. q vls. bco. de Hamb. I. § vls. bco. dit.	HAMBOURG
Diviseur 5.	172.	Produit 34 § 5 q .

Regle universelle. Multipliez le change entre Venise & Hambourg par 20, & divisez - en le produit par les q sterlings du change entre Londres & Venise.

Opérations de Change & de Négoce. On a dû voir par ce que nous avons dit déjà, combien ces simples arbitrages d'une place sur l'autre par la médiation d'une troisième, sont avantageux. Il est néanmoins évident qu'une opération qui seroit faite entre quatre places ou plus, seroit plus avantageuse encore. Nous avons rendu la chose sensible à ceux de nos lecteurs qui font le moins versés en cette matière, dans les exemples que nous en avons donnés précédemment. Il fera bon, malgré cela, de faire suivre ici deux autres exemples de notre méthode, applicables aux circonstances des changes de *HAMBOURG*.

Exemple I. On prend à *Hambourg* du papier sur *Bordeaux* au change de $25\frac{1}{2}$ fl lubs, & on le remet au change de 189 livres à *Paris*, où il est négocié à 1 p $\frac{5}{8}$ de bénéfice. *Paris* remet en retour du papier sur *Amsterdam* au change de 54 g de gros de banque, & ce papier est négocié à *Hambourg* à $32\frac{3}{4}$ sols. On veut savoir combien aura produit par cette Opération le papier sur *Bordeaux*? *Réponse*: $26\frac{3}{4}$ g .

<i>Opération</i> : *2.* 1 <i>Ecus</i> . *16.* 1. *100.* 25. 100. *3.* 1. *262.* 131.	51. fl lubs <i>bc.</i> de <i>Hamb.</i> 1. <i>marc bc.</i> dit. 189. livres <i>tournois</i> . 101. <i>dites</i> . 9. *27.* *54.* g de gros <i>bc.</i> d' <i>Amst.</i> 1. *4.* *64.* *128.* fl lubs <i>bc.</i> de <i>Hamb.</i>
<i>Diviseur</i> 327500.	8770941. <i>Produit</i> $26\frac{3}{4}$ g .

Exemple II. On remet à *Londres* du papier sur *Lisbonne* pris à *Hambourg* à 43 g vls, lequel y est négocié à 66 g sterlings. *Londres* fait les retours en papier sur *Madrid* à 38 g sterlings, & ce papier se négocie à *Hambourg* à 39 g vls. On demande quel change produira cet arbitrage pour le papier sur *Lisbonne*? *Réponse*: $44\frac{1}{16}$ g .

<i>Opération</i> : 1 <i>Cruzado</i> . *1000.* 5. *33.* 19. *375.* 125.	1. *2.* *400.* <i>rées</i> . 22. *66.* g <i>sterlings</i> . 272. <i>ms.</i> de <i>platte</i> . 39. g vls. <i>bc.</i> de <i>Hamb.</i>
<i>Diviseur</i> 11875.	532576. <i>Produit</i> $44\frac{1}{16}$ g .

ALLEMAGNE. § V. Après *Amsterdam*, *Paris* & les autres villes de *France*, *Londres* & *Hambourg*, il n'y a point de places en *Europe* dont le Commerce en change soit aussi considérable que celles de *Leipzig*, *Francfort sur Meyn*, *Augsbourg*, *Nuremberg*, *Vienne* & quelques autres d'*Allemagne*. Quoiqu'on se serve dans ces villes de monnoies différentes, il y en a une

qui a prévalu sur les autres pour le paiement des lettres de change, & cette monnoie est celle qu'on nomme *argent de convention*. A Leipzig & dans plusieurs des autres villes nommées ci-dessus, on fait quelque fois les payemens en *Louis d'or* sur le pied de 5 thaler courantes le Louis; mais cet usage se perd peu à peu & finira sans doute à la longue. Cependant en réduisant les monnoies des divers pays avec lesquels les villes d'Allemagne ont des changes réglés, en celle de convention ayant cours dans ces mêmes villes, nous adopterons, pour établir la parité des mêmes changes, l'usage de compter 5 thaler pour un Louis; c'est le moyen de fixer la valeur intrinsèque en or de chaque thaler, qui varie chaque jour suivant la hausse ou la baisse du prix de l'or, relativement à l'argent. Presque toutes les villes d'Allemagne sus-mentionnées donnent l'incertain pour le certain à Amsterdam, Hambourg, Londres, Lyon, Bolzan & Venise; ainsi, nous devons chercher d'abord la parité des changes sur chacune de ces places. Nous avons dit à la Table I. du Livre I. de ce volume que

Opérations de Change & de Navigation.
ALLEMAGNE.

	<i>Contenu</i>	
	<i>d'or fin.</i>	<i>d'argent fin.</i>
La Thaler de convention de 1½ florins, a	— as,	ou 364 ⁸⁰ / ₁₀₀₀ as.
La Thaler en louis d'or, à 5 thaler chacun,	25	— —
La Rixdale de banque d'Amsterd., de 50 sols bco.	35 ⁹² / ₁₀₀₀	— 534 ⁷⁵ / ₁₀₀₀
La Reichsthaler de banque de Hambourg,	35 ⁵⁴ / ₁₀₀₀	— 532 —
La Livre sterling d'Angleterre,	151 ¹¹ / ₁₀₀₀	— 2295 ²¹ / ₁₀₀₀
L'Ecu de France de 3 livres,	19 ⁵⁴ / ₁₀₀₀	— 284 ⁹² / ₁₀₀₀
La Reichsthaler de Bolzan de 90 kreutzers monnoie longue,	25 ⁷⁷ / ₁₀₀₀	— 364 ⁸⁰ / ₁₀₀₀
Le Ducat de banque de Venise,	31 ⁷⁷ / ₁₀₀₀	— 469 ⁵⁴ / ₁₀₀₀

La parité des changes étant calculée sur le contenu tant d'or que d'argent de chacune de ces monnoies, il en résulte que :

	<i>Parité relative à l'or, à l'argent.</i>	<i>Prix moyen.</i>
100 Reichsthalers de banque d'Amst., valent	143 ⁶⁸ / ₁₀₀₀ , 146 ⁵² / ₁₀₀₀ ou 147 ¹³ / ₁₀₀₀	thlr.
100 Reichsthalers de banque de Hambourg,	142 ¹⁶ / ₁₀₀₀ , 145 ⁸³ / ₁₀₀₀ ou 144 —	dites
1 Livre sterling,	6 ⁴ / ₁₀₀₀ , 6 ²² / ₁₀₀₀ ou 6 ¹⁷ / ₁₀₀₀	dites
100 Ecus de France,	78 ¹⁶ / ₁₀₀₀ , 78 ¹⁰ / ₁₀₀₀ ou 78 ¹³ / ₁₀₀₀	dites
100 Reichsthalers de Bolzan, mon. longue,	103 ⁸ / ₁₀₀₀ , 100 — ou 101 ⁵⁴ / ₁₀₀₀	dites
100 Ducats de banque de Venise,	127 ⁸ / ₁₀₀₀ , 128 ⁷¹ / ₁₀₀₀ ou 127 ⁹² / ₁₀₀₀	dites

Opérations de Change & de Négoce. Les opérations en banque sont fréquentes en Allemagne, plus même que dans aucun autre pays de l'Europe. Rien n'y contribue autant que le grand commerce d'espèces qui se fait dans presque toutes les grandes villes de cet Empire. Comme il y a un prodigieux nombre de monnoies différentes dans leurs poids & leurs titres, quoique portant presque toutes le même nom, la connoissance de chacune de ces monnoies est une science particulière, dont ceux qui la possèdent tâchent de tirer le meilleur parti possible. Ce sont pour la plupart des juifs qui s'occupent de ce Commerce, & quoique le bénéfice qu'ils retirent de chaque opération soit fort borné, ils savent le multiplier de manière à s'enrichir. Au reste, toutes ces monnoies particulières ne regardent que le Commerce intérieur de l'Allemagne. Nous avons déjà vu qu'il y a dans le Commerce extérieur de cet Empire une monnoie qui a prévalu sur toutes les autres, surtout pour le réglément des changes étrangers, & nous en avons établi les parités; il ne nous reste donc plus maintenant qu'à rapporter quelques cas & quelques opérations, qui présenteront aux négocians d'Allemagne un tableau simulé des bénéfices qu'ils peuvent faire dans ces mêmes changes.

ALLEMAGNE.

1er Cas. On remet de Leipzig à Amsterdam du papier sur Hambourg qui, pris dans la première ville à 140 p^o, est négocié dans la seconde à 33½ f. & dont les retours se font sur Leipzig à 142 p^o. On demande quel change s'établit par cette opération entre Leipzig & Hambourg? Réponse: 142¾ p^o.

Opération:

2. 1.
2.
50.
100. 1.

Diviseur 100.

1. *100.* rixl. bco. de Hambourg.
3. thaler dites.
67. f. bco. de Hollande.
1. rixdale bco. de Hollande.
71. *142.* thaler de Leipzig.

14271. *Produit* 142¾ p^o.

Regle universelle. Multipliez le change entre Hambourg & Amsterdam premièrement par 3, puis par le change entre Hambourg & Leipzig: & vous prendrez la moitié du produit, dont vous couperez deux chiffres à la droite.

2e Cas. Le papier sur Lyon ne pouvant être négocié à Leipzig qu'à 76 p^o, on le remet à Amsterdam où on le négocie à 53¼ f, & d'où les retours en font faits sur Leipzig à 146 p^o. On demande quel cours fera par cette voie à Leipzig le papier sur Lyon? Réponse: 77¾ p^o.

Opération:

4. 2.
100.
100. 1.

Diviseur 200.

1. *100.* écus de France.
213. f. de gros bco. de Holl.
1. rixdale bco. dite.
71. *146.* thaler de Leipzig.

15549. *Produit* 77¾ p^o.

Regle universelle. Multipliez le change entre Amsterdam & Lyon, par celui entre Amsterdam & Leipzig; & coupez deux chiffres du produit.

Opérations de Change & de Négoce.

3^e Cas. Un négociant de Leipzig remet à Amsterdam du papier sur Londres qui lui coûte 6 thaler par livre sterling; ce papier est négocié à 35 $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$ %, dans Amsterdam d'où les retours ont lieu sur Leipzig à 145 p^o. On demande quel change fera par cette voie le papier sur Londres? *Réponse:* 6 thlr. 4 $\frac{3}{4}$ gros.

ALLEMAGNE.

<i>Opération:</i>	
1 Livre sterling.	427. $\frac{3}{4}$ de gros bco. d'Amst.
100.	1. rixdale bco. dit.
100.	145. thlr. cour. de Leipzig.
<i>Diviseur</i> 10000.	61915. <i>Produit</i> 6 thlr. 4 $\frac{3}{4}$ gros.

Regle universelle. Elle est comme l'opération.

4^e Cas. On remet de Francfort sur Meyn à Amsterdam du papier sur Venise qui a coûté 120 thaler; il est négocié à Amsterdam à 86 $\frac{3}{4}$ & les retours en sont faits sur Francfort à 144 p^o. On demande quel cours s'établira dans cette dernière ville pour le papier sur Venise? *Réponse:* 123 $\frac{13}{16}$ p^o.

<i>Opération:</i>	
1.	1. *100.* ducati di bco. de Venise.
100. 1.	86. $\frac{3}{4}$ de gros bco. d'Amst.
100. 25.	1. rixdale bco. dit.
<i>Diviseur</i> 25.	36. *144.* thlr. cour. de Francfort.
	3096. <i>Produit</i> 123 $\frac{13}{16}$ p ^o .

Regle universelle. Multipliez le change entre Amsterdam & Venise par celui entre Amsterdam & Francfort; & retranchez deux chiffres de la droite du produit.

5^e Cas. Augsbourg ayant à remettre des fonds à Hambourg, y envoie du papier sur Amsterdam qu'il a payé 141 p^o. Ce papier se négocie à 33 $\frac{3}{4}$ à Hambourg où le change sur Augsbourg se trouve à cette époque à 144 p^o. On demande quel cours se feroit établi à Augsbourg pour le papier sur Amsterdam par un arbitrage de cette nature? *Réponse:* 145 $\frac{1}{2}$ p^o.

<i>Opération:</i>	
1.	1. *100.* rixdales bco. d'Amst.
33.	50. f. bco. dit.
3. 1.	1. thaler bco. de Hamb.
100. 1.	2. rthlr. bco. dite.
<i>Diviseur</i> 33.	48. *144.* thlr. cour. d'Augsbourg.
	4800. <i>Produit</i> 145 $\frac{1}{2}$ p ^o .

Opérations de Change & de Négoce. *Regle universelle.* Multipliez le change entre Hambourg & Augsbourg par $33\frac{1}{3}$, & divisez - en le produit par le change entre Amsterdam & Hambourg.

ALLEMAGNE.

6e Cas. On remet de Francfort à Hambourg du papier sur Londres pris dans la première ville à 6 thlr. & négocié dans la seconde à $34\frac{1}{2}$ s. Les retours s'en faisant de Hambourg sur Francfort à 144 p^o, on demande quel cours établit cette opération entre Francfort & Londres? Réponse: 6 th. 19 kreutzers.

<i>Opération:</i>	1 Livre sterling.	207. *414.* s. vls. bco. de Hamb.
	96. *48.* 1.	1. rthlr. bco. dite.
	100.	3. *144.* thlr. cour. de Francf.
<i>Diviseur</i>	100.	621. Produit 6 th. 19 kr.

Regle universelle. Multipliez les s. vls. du change entre Londres & Hambourg, par le change entre Hambourg & Francfort; prenez ensuite la moitié du produit & à cette moitié vous ajouterez 1 p^o de ce même produit. Cette moitié & ce 1 p^o réunis, vous en retrancherez les deux chiffres de la droite, & vous multiplierez ce qui restera par 90 pour faire des kreutzers.

7e Cas. Augsbourg tire sur Lyon à 111 fl. pour 100 écus & remet son papier à Hambourg, où il est négocié à 26 s lubs & d'où les retours se font sur Augsbourg à 143 p^o. On demande quel change revient à Augsbourg pour le papier sur Lyon? Réponse: 116 fl. 11 $\frac{1}{4}$ kr.

<i>Opération:</i>	1.	1. *100.* écus de France.
	48. 16.	13. *26.* s lubs bco. de Hamb.
	100. 1.	1. rthlr. bco. dit.
	2. 1.	143. thlr. d'Augsbourg.
<i>Diviseur</i>	16.	1. *3.* florins cour. dits.
		1859. Produit 116 fl. 11 $\frac{1}{4}$ kr.

Regle universelle. Multipliez le change entre Hambourg & Lyon, par celui entre Hambourg & Augsbourg, & divisez - en le produit par 32.

8e Cas. Le papier sur Venise ne pouvant être négocié à Leipzig qu'à 119 thlr., on le remet à Hambourg où on le négocie à 34 s vls, & d'où les retours se font sur Leipzig à 142 p^o. On demande quel change s'établit par cet arbitrage entre Leipzig & Venise? Réponse: 124 $\frac{1}{2}$ p^o.

Opération:

$$\begin{array}{r} \text{I.} \\ *96.*24.*12.*4. \\ *100.* \text{I.} \\ \hline \text{Diviseur } 4. \end{array}$$

$$\begin{array}{r} \text{I. } *100.* \text{ ducati di bco. de Venise.} \\ 7.*21. *84.* \text{ \& vls. bco. de Hamb.} \\ \text{I. rthlr. bco. dit.} \\ 71.*142.* \text{ thlr. cour. de Leipzig.} \\ \hline 497. \text{ Produit } 124\frac{1}{4} \text{ p}^{\circ}. \end{array}$$

Opérations
de Change
& de Né-
gocce.

ALLEMAGNE.

Regle universelle. Multipliez le change entre Hambourg & Venise par celui entre Hambourg & Leipzig, & divisez - en le produit par 96.

9e Cas. On remet de Leipzig à Lyon du papier sur Amsterdam qui a coûté dans la première ville 140 p^o & est négocié dans la seconde à 53 $\frac{1}{2}$. Les retours en étant faits de Lyon sur Leipzig à 77 thlr. pour 100 écus, on demande quel cours établit cette opération entre Leipzig & Amsterdam? Réponse: 145 $\frac{1}{3}$ p^o.

Opération:

$$\begin{array}{r} \text{I.} \\ 53. \\ *100.* \text{I.} \\ \hline \text{Diviseur } 53. \end{array}$$

$$\begin{array}{r} \text{I. } *100.* \text{ rixdales bco. d'Amsterdam.} \\ 100. \text{ \& de gros bco. dit.} \\ \text{I. écu de France.} \\ 77. \text{ thlr. cour. de Leipzig.} \\ \hline 7700. \text{ Produit } 145\frac{1}{3} \text{ p}^{\circ}. \end{array}$$

Regle universelle. On ajoute deux zeros au change entre Lyon & Leipzig, & on en divise le produit par le change entre Lyon & Amsterdam.

10e Cas. On remet d'Augsbourg à Lyon du papier sur Hambourg pris à Augsbourg à 140 p^o & négocié à 188 écus à Lyon, d'où les retours se font sur Augsbourg à 77 p^o. On demande quel change s'établit par cette voie entre Augsbourg & Hambourg? Réponse: 144 $\frac{3}{4}$ p^o.

Opération:

$$\begin{array}{r} *100.* \text{I.} \\ *100.* 25. \\ \hline \text{Diviseur } 25. \end{array}$$

$$\begin{array}{r} \text{I. } *100.* \text{ thlr. bco. de Hamb.} \\ 47.*188.* \text{ écus de France.} \\ 77. \text{ thlr. cour. d'Augsb.} \\ \hline 3618. \text{ Produit } 144\frac{3}{4} \text{ p}^{\circ}. \end{array}$$

Regle universelle. Multipliez le change entre Lyon & Hambourg par celui entre Lyon & Augsbourg, & retranchez du produit deux chiffres de la droite.

11e Cas. Le papier sur Londres ne pouvant être négocié à Vienne à 5 th. 88 kr., on le remet à Paris où il est négocié à 29 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$ & d'où les retours ont lieu sur Vienne à 77 p^o. On demande quel cours fait par cette opération à Vienne le papier sur Londres? Réponse: 6 th. 17 kr. cour.

Opérations
de Change
& de Né-
goce.

ALLEMAGNE.

Opération: 1 Livre.

239.

100. 5.

Diviseur 1195.

12. *240.* 8 sterlings.

3. écus de France.

77. thlr. cour. de Vienne.

7392. Produit 6 th. 17 kr.

Regle universelle. Multipliez le change entre Paris & Vienne par $2\frac{2}{5}$ & divisez-en le produit par le change entre Paris & Londres.

12e Cas. Leipzig remet à Marseille du papier sur Venise au change de 124 p $\frac{0}{5}$; il y est négocié à 99 sols, & les retours en ont lieu sur Leipzig à 78 p $\frac{0}{5}$. On demande quel cours s'établit par cet arbitrage entre Leipzig & Venise? Réponse: 128 $\frac{7}{15}$ p $\frac{0}{5}$.

Opération:

1.

60. *20.* 10.

100. 1.

Diviseur 10.

1. *100.* ducati di bco. de Venise.

33. *99.* sols tournois.

1. écu de France.

39. *78.* thlr. cour. de Leipzig.

1287. Produit 128 $\frac{7}{15}$ p $\frac{0}{5}$.

Regle universelle. Multipliez le change entre Venise & Marseille par celui entre Marseille & Leipzig, & divisez-en le produit par 60.

13e Cas. On remet de Vienne à Londres du papier sur Amsterdam qui a coûté dans la première ville 141 p $\frac{0}{5}$ & qui est négocié à 34 § 6 § à Londres. Les retours en étant faits sur Vienne à 6 th., on desire savoir quel change établit cette opération entre Vienne & Amsterdam? Réponse: 145 p $\frac{0}{5}$.

Opération:

1.

414. *207.* 69.

1.

Diviseur 69.

50. *100.* rixdales bco. d'Amst.

100. 8 vls. bco. dites.

1. livre sterling.

2. *6.* thlr. cour. de Vienne.

10000. Produit 145 p $\frac{0}{5}$.

Regle universelle. Ajoutez quatre zeros au change entre Londres & Vienne, & divisez-le par le change entre Londres & Amsterdam réduit en 2 vls de gros bco.

14e Cas. Le papier sur Hambourg étant trop abondant à Vienne où il ne vaut que 138 p $\frac{0}{5}$, on le remet à Londres où il est négocié à 33 § 1 §, & d'où les retours en sont faits sur Vienne à 6 thlr. 4 kr. On demande quel cours établit cette opération dans cette dernière ville pour le papier sur Hambourg? Réponse: 142 $\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{5}$.

Opéra-

<p><i>Opération:</i></p> <p>I.</p> <p>407.</p> <p>I.</p> <p>90. *9.* 3.</p> <hr/> <p><i>Diviseur</i> 1221.</p>	<p>10. *100.* thlr. bco. de Hambourg.</p> <p>32. *96.* $\frac{1}{2}$ vls. bco. dits.</p> <p>I. livre sterling.</p> <p>544. kreutzers de Vienne.</p> <p>I. thlr. cour. de Vienne.</p> <hr/> <p>174080. <i>Produit</i> 142$\frac{1}{2}$ 1$\frac{2}{3}$.</p>	<p><i>Opérations</i> de Change & de Né- goce.</p> <hr/> <p>ALLEMAGNE.</p>
--	--	---

Regle universelle. Multipliez le nombre de kreutzers du change entre Londres & Vienne par 106 $\frac{2}{3}$, & divisez-en le produit par le nombre de $\frac{1}{2}$ vls bco. du change entre Londres & Hambourg.

15^e Cas. On remet de Francfort à Londres du papier sur Bordeaux, pris dans la premiere ville à 75 p $\frac{2}{3}$ & négocié à 30 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$ sterl. dans la seconde, d'où les retours se font sur Francfort à 6 thlr. 6 kr. On demande quel cours établit cet arbitrage entre cette derniere ville & Bordeaux? *Réponse:* 77 $\frac{1}{15}$ p $\frac{2}{3}$.

<p><i>Opération:</i></p> <p>2.</p> <p>*240.* *24.* 4.</p> <p>*90.* 9.</p> <hr/> <p><i>Diviseur</i> 72.</p>	<p>I. *10.* *100.* écus de France.</p> <p>61. $\frac{1}{2}$ sterlings.</p> <p>91. *546.* kreutzers de Francf.</p> <p>I. thaler courante dite.</p> <hr/> <p>5551. <i>Produit</i> 77$\frac{1}{15}$ p$\frac{2}{3}$.</p>
--	---

Regle universelle. Multipliez le change entre Londres & Bordeaux par le montant des kreutzers du change entre Londres & Francfort, & divisez-en le produit par 216.

16^e Cas. Leipzig remet à Londres du papier sur Venise à 122 p $\frac{2}{3}$, lequel y est négocié à 50 s. Les retours se faisant de Londres à Leipzig à 6 thlr. 4 kr., on demande quel change revient dans cette derniere ville pour le papier sur Venise? *Réponse:* 126 p $\frac{2}{3}$.

<p><i>Opération:</i></p> <p>I.</p> <p>*240.* *24.* 3.</p> <p>*90.* 9.</p> <hr/> <p><i>Diviseur</i> 27.</p>	<p>I. *10.* *100.* ducati di bco. de Venise.</p> <p>50. $\frac{1}{2}$ sterlings.</p> <p>63. *544.* kreutzers.</p> <p>I. thlr. cour. de Leipzig.</p> <hr/> <p>3400. <i>Produit</i> 126 p$\frac{2}{3}$.</p>
--	---

Regle universelle. Elle est la même que celle du cas 15^e.

17^e Cas. Le papier sur Amsterdam étant fort recherché à Venise, on y en remet de Vienne qui a coûté 142 p $\frac{2}{3}$; il y est négocié à 85 s & l'on en fait les retours de Venise sur Vienne à 125 p $\frac{2}{3}$. On demande quel change produit par cette opération à Vienne le papier sur Amsterdam? *Réponse:* 147 p $\frac{2}{3}$.

Opérations
de Change
& de Né-
goce.

ALLEMAGNE.

Opération :

1.
35. 17.
100. 1.

Diviseur 17.

1. *100.* rixdales bco. d'Amsterdam.

100. $\frac{1}{2}$ de gros bco. dit.

1. ducato di bco. de Vienne.

25. *125.* thlr. cour. de Venise.

2500. Produit 147 $\frac{1}{2}$.

Regle universelle. Ajoutez deux zéros au change entre Vienne & Venise, & divisez-le par le change entre Venise & Amsterdam.

18^e Cas. On demande de Venise du papier sur Londres; on y en remet de Francfort au change de 6 thlr. 8 kr., qui y est négocié à 48 $\frac{1}{2}$ sterlings & les retours s'en font de Venise sur Francfort à 126 p $\frac{1}{2}$. On demande quel cours établit cette opération dans cette dernière ville pour le papier sur Londres? Réponse: 6 th. 27 kr.

Opération: 1 Livre.

48. *4.* 2.

100. 5.

Diviseur 10.

1. *12.* *240.* $\frac{1}{2}$ sterlings.

1. ducato di bco. de Venise.

63. *126.* thlr. cour. de Francf.

63. Produit 6 th. 27 kr.

Regle universelle. Multipliez le change entre Venise & Francfort par $\frac{2}{3}$; & divisez-en le produit par le change entre Venise & Londres.

Rien de plus simple que la manière d'opérer dans les cas que nous venons de mettre sous les yeux de nos lecteurs. Mais il est des circonstances où, pour améliorer le change, il convient de faire l'arbitrage par la médiation de deux places ou plus. L'opération est alors un peu plus compliquée; mais, comme on a déjà dû voir, avec un peu d'attention on en vient facilement à bout. Donnons ici deux exemples pour répandre un nouveau jour sur cet objet.

Exemple I. A de Nuremberg ayant à faire à B de Leipzig des fonds sur lesquels il risquerait de perdre 1 p $\frac{1}{2}$ dans le change, remet du papier sur Londres au change de 6 thaler à C d'Amsterdam qui le négocie à 34 $\frac{1}{2}$ 6 $\frac{1}{2}$. Celui-ci en fait les retours à A en papier sur Vienne à 33 sols, & ce papier qu' A remet à B est négocié à Leipzig avec $\frac{1}{2}$ p $\frac{1}{2}$ de bénéfice. On demande quel change fait A de Nuremberg pour son papier sur Londres? Réponse: 6 th. 27 kr.

Opération: 1 Livre sterling.

2. 1,

33. 11.

200.

Diviseur 2200.

207. *414.* $\frac{1}{2}$ de gros bco. d'Amst.

1. s. bco. dit.

1. thaler cour. de Vienne.

67. *201.* th. de Leipzig.

13869. Produit 6 th. 27 kr.

Exemple II. On remet de Leipzig à Hambourg du papier sur Paris pris dans la première ville à $74\frac{3}{4}$ thlr.; il est négocié dans la seconde à 187 écus, & les retours sont faits de Hambourg à Leipzig en papier sur Venise pris au change de 83 $\frac{3}{8}$ vls. On remet ce second papier de Leipzig à Augsbourg où il se négocie à 24 p $\frac{2}{5}$ de bénéfice; & l'on s'en rembourse de la première de ces villes sur la seconde à 1 p $\frac{2}{5}$ de bénéfice. On demande quel cours fera par cette opération le papier sur Paris?
Réponse: $77\frac{7}{8}$ p $\frac{2}{5}$.

Opérations de Change & de Négoce.
 ALLEMAGNE.

Opération:

187.
 1.
 83.
 100. I.
 100. I.

I. *100.* écus de France.
 I. *100.* rthlr. bco. de Hamb.
 96. $\frac{3}{8}$ vls. bco. dit.
 I. ducato di bco. de Venise.
 24. thlr. cour. d'Augsbourg.
 101. thlr. cour. de Leipzig.

Diviseur 15521.

1202304. *Produit* $77\frac{7}{8}$ p $\frac{2}{5}$.

§ VI. GENEVE, *Basle, St. Gall*, villes de Suisse, & *Bolzan* dans le Tirol, sont des places de change qui font un grand négoce de banque, mais surtout Geneve qui tient à juste titre un rang distingué parmi les principales places de change de l'Europe. Geneve donne le certain pour l'incertain à Amsterdam, à Lyon & à Paris, à Londres & à Turin; & reçoit le certain pour l'incertain de Leipzig, Genes & Livourne. Basle ne donne l'incertain pour le certain qu'à Livourne seulement. St. Gall donne pareillement l'incertain pour le certain à Amsterdam, à Augsbourg, à Geneve, à Hambourg, à Paris & Lyon, à Londres, à Livourne & à Vienne. Enfin, Bolzan donne l'incertain pour le certain à Amsterdam, à Hambourg, à Londres & à Vienne. Nous avons dit dans la Table I. du Livre I. de ce volume que:

Contenu d'or fin. d'argent fin.

L'Ecu de Geneve de 3 liv. ou 126 f. de Geneve, a $32\frac{2}{5}$ as, ou $467\frac{2}{5}$ as.
 La Rthlr. de Basle de $1\frac{1}{2}$ fl. ou 108 kr. de change, $31\frac{6}{7}$ - $456\frac{4}{7}$
 La dite, . . . de $1\frac{1}{2}$ fl. ou 106 kr. courans, 29— - 420—
 Le Florin de St. Gall de 60 kr. de change, . $18\frac{4}{7}$ - $265\frac{4}{7}$
 Le dit, . . . de 60 dits courans, . $15\frac{6}{7}$ - 220—
 Le Florin de Bolzan de 90 kr. monnaie longue, $17\frac{4}{7}$ - $243\frac{4}{7}$

Opérations
de Change
& de Né-
goce.

SWITSE.

	<i>Contenu</i>
	<i>d'or fin. d'argent fin.</i>
La Rixdale de 2½ fl. ou 50 f. bco. de Hollande, a	35 $\frac{0}{100}$ as, ou 534 $\frac{75}{100}$ as.
La Rthlr., de 96 & vls bco. de Hambourg, .	35 $\frac{54}{100}$ - 532—
La Livre sterling de Londres,	151 $\frac{11}{100}$ - 2295 $\frac{21}{100}$
L'Ecu de France, de 60 f. tournois,	19 $\frac{54}{100}$ - 284 $\frac{92}{100}$
L'Ecu de Turin de 60 f. de Piémont,	45 $\frac{37}{100}$ - 663—
La Pezza de Genes,	50 $\frac{80}{100}$ - 459 $\frac{37}{100}$
La Piaffe de Livourne,	31 $\frac{11}{100}$ - 451 $\frac{24}{100}$
Le Ducato di bco. de Venise,	31 $\frac{77}{100}$ - 469 $\frac{54}{100}$
La Thaler courante de Leipzig & d'Augsbourg, .	25— - 364 $\frac{80}{100}$
La Thaler courante de 1½ fl. de Vienne,	25 $\frac{0}{100}$ - 364 $\frac{80}{100}$

En calculant les contenus d'or & d'argent de ces monnoies pour trouver la parité des changes de chaque Etat & ville nommés ci-dessus & de l'autre part, on trouve que :

Parité relative
à l'or, à l'argent. Prix moyen.

100 Pezze de Genes font, 95 $\frac{3}{5}$, 98 $\frac{1}{5}$ ou 96 $\frac{7}{8}$ écus de Geneve.
100 Pezze de Livourne, 96 $\frac{1}{2}$, 96 $\frac{1}{2}$ ou 96 $\frac{1}{2}$ dits.
100 dites de la même ville, 98 $\frac{2}{5}$, 98 $\frac{0}{10}$ ou th. de ch. de Basle.
Geneve & Basle donnant à Amsterdam

le certain pour l'incertain.

1 Ecu de Geneve répond à 89 $\frac{3}{4}$, 87 $\frac{1}{2}$ ou 88 $\frac{5}{8}$ & vls. bco. d'Amft.
100 Thlr. de change de Basle, à 87 $\frac{27}{100}$, 85 $\frac{25}{100}$ ou 88 $\frac{63}{100}$ rdlr. bc.

Au reste :

1 Rixdale bco. d'Amsterdam fait 117 kr., 121 kr. ou 1 kr. de ch. de St. Gall.
1 Rthlr. bco. de Hambourg, 116 - 120 - ou 118 dits.
100 Fl. cour. d'Augsb. & Leipzig 109 $\frac{7}{8}$ fl. 110 $\frac{1}{2}$ fl. ou 110 $\frac{1}{4}$ fl. cour. de St. Gall.
100 Fl. cour. de Vienne, 113 $\frac{4}{5}$ fl. 109 $\frac{3}{5}$ fl. ou 111 $\frac{1}{7}$ fl. dits.
1 Livre sterling de Londres, 9 $\frac{5}{8}$ fl. 10 $\frac{2}{8}$ fl. ou 10 $\frac{1}{8}$ fl. dits.
1 Ecu de France de 60 f. tournois 77 $\frac{1}{8}$ kr. 77 $\frac{3}{8}$ kr. ou 77 $\frac{1}{2}$ kr. cour. dit.
1 Pezza de Genes, 127 $\frac{1}{4}$ kr. 127 $\frac{3}{4}$ kr. ou 127 $\frac{1}{2}$ kr. dits.
1 Pezza de Livourne, 122 $\frac{3}{4}$ kr. 123 $\frac{1}{4}$ kr. ou 123 kr. dits.
100 Rixd. bco. d'Amsterdam, 209 fl. 220 fl. ou 214 $\frac{1}{2}$ fl. m.l. de Bolzan.
100 Rthlr. bco. de Hambourg, 206 $\frac{7}{8}$ fl. 218 $\frac{7}{8}$ fl. ou 212 $\frac{7}{8}$ fl. dits.
1 Livre sterling de Londres, 8 $\frac{3}{8}$ fl. 9 $\frac{2}{8}$ fl. ou 9 $\frac{2}{8}$ fl. dits.

Rien de plus évident qu'en combinant les changes de deux places, on peut souvent opérer d'une manière plus avantageuse qu'en négociant simplement les traites sur la place où le petit nombre des preneurs peut faire baisser considérablement le papier. Tout ce que nous avons dit sur ce sujet rend la chose sensible & pour ainsi dire palpable; cependant nous donnerons encore quelques cas en faveur des quatre villes dont est question dans ce paragraphe.

Opérations de Change & de Négoce.
SUISSZ.

1^{er} Cas. On remet de Geneve à Amsterdam du papier sur Livourne pris dans la première ville à 94 p^o & négocié dans la seconde à 85 s vls. Les retours s'en faisant d'Amsterdam sur Geneve au change de 37 s, on demande quel cours établit cette opération à Geneve pour le papier sur Livourne? Réponse: 97 $\frac{11}{16}$ p^o.

<i>Opération :</i>	100. <i>pezze de Livourne.</i>
I.	85. s vls. <i>bc. d' Amsterdam.</i>
37.	I. <i>écu de Geneve.</i>
Diviseur 87.	8500. <i>Produit 97$\frac{11}{16}$ p^o.</i>

Regle universelle. Elle ne peut être plus simple que l'opération.

2^e Cas. Le papier sur Genes étant recherché à Turin, on y en remet qui a coûté à Geneve 94 $\frac{1}{4}$ p^o, & est négocié à Turin à 9 $\frac{1}{2}$ lire par sequin. Les retours en étant faits de Turin sur Geneve à 84 f. de Piémont, on demande quel change établit cet arbitrage entre Geneve & Genes? Réponse: 96 $\frac{3}{4}$ p^o.

<i>Opération :</i>	25. *100.* <i>pezze de Genes.</i>
I.	115. <i>soldi f. di bc. de Genes.</i>
270. 27.	19. *190.* <i>sols de Piémont.</i>
84. 21.	I. <i>écu de Geneve.</i>
Diviseur 567.	54625. <i>Produit 96$\frac{3}{4}$ p^o.</i>

Regle universelle. Multipliez le change entre Genes & Turin par 42 $\frac{3}{4}$, & divisez-en le produit par le change entre Turin & Geneve.

3^e Cas. Le papier sur Amsterdam étant à Geneve à 86 s vls. est remis à Paris où il est négocié à 54 s vls., & les retours en sont faits sur Geneve à 164 écus. On demande quel cours fait le papier sur Amsterdam à Geneve? Réponse: 88 $\frac{1}{2}$ s vls. : ce qui fait un bénéfice de 2 $\frac{1}{2}$ p^o.

<i>Opération :</i>	*100.* 25 <i>Ecus de Geneve.</i>
I.	41. *164.* <i>écus de France.</i>
25.	54. <i>s vls. bc. d' Amst.</i>
Diviseur 25.	2214. <i>Produit 88$\frac{1}{2}$ s.</i>

Opérations de Change & de Négoce. *Regle universelle.* Multipliez les deux changes, favoir celui entre Geneve & Paris par celui entre Amsterdam & cette derniere ville, & retranchez deux chiffres de la droite du produit.

RUISSE.

4^e Cas. On remet à Paris du papier sur Leipzig pris à Geneve à 11 liv. 9 sols, & négocié à 76 p^o à Paris, d'où les retours se font sur Geneve à 166 p^o. On demande quel change fait par cette voie le papier sur Leipzig? *Réponse: 11 livres 17 sols 9 s de Geneve.*

Opération: 1 Louis.

76. 19.

166. 83.

1.

Diviseur 1577.

5. thaler de Leipzig.

25. *100.* écus de France.

50. *100.* écus de Geneve.

3. livres dites.

18750. *Produit 11 l. 17 s. 9 s.*

Regle universelle. Commencez par multiplier le change entre Leipzig & Paris, par celui entre Paris & Geneve; cela fait, divisez 150000 par le produit de cette multiplication, & le résultat de cette division fera des livres de Geneve.

5^e Cas. Basle remet du papier sur Livourne au change de 94 p^o à Geneve, où il est négocié à 94 p^o & d'où les retours se font sur Basle à 95 p^o. On desire favoir quel change fera par cette voie à Basle le papier sur Livourne? *Réponse: 97 1/2 p^o.*

Opération:

100. 1.

96. *48.* 12.

Diviseur 12.

1. *100.* pesse de Livourne.

47. *94.* écus de Geneve.

25. *100.* thlr. de change de Basle.

1175. *Produit 97 1/2 p^o.*

Regle universelle. Ajoutez deux zeros au change entre Livourne & Geneve, & divisez -le par le change entre Geneve & Basle.

6^e Cas. Le papier sur Amsterdam étant recherché à Augsborg, on y en remet de St. Gall au change de 119 kr. de change; ce papier étant négocié à 140 p^o dans la seconde de ces villes & les retours en ayant lieu sur la dernière au change de 13 p^o de bénéfice, on desire favoir quel change fera par cette voie le papier sur Amsterdam? *Réponse: 122 1/2 kreutzers de change.*

*Opération: *100.* *5.* 1 Rixā. bco. d'Amst. 7. *140.* thlr. cour. d'Augsbourg.*

2. 1.

100. 5.

1383. 461.

1.

Diviseur 2305.

3. fl. dis.

113. fl. cour. de St. Gall.

119. *238.* *1190.* fl. de change de St. Gall.

1. *3.* *60.* kreutz. de change dit.

282387. *Produit 122 1/2 kr. de ch.*

Opérations
de Change
& de Né-
goce.

EUISSE.

Opération:

I.
33.
3.
100. I.

I. *100.* rixd. bco. d'Amsterdam.
50. f. bco. d'Amsterdam.
I. thlr. bco. de Hamb.
2. thlr. bco. dits.
205. fl. de Bolzan.

Diviseur 99.

20500. Produit 207 fl. 4 kr.

Regle universelle. Multipliez les florins du change entre Bolzan & Hambourg par $33\frac{1}{3}$ & divisez en le produit par les sols du change entre Amsterdam & cette dernière ville.

100 Cas. On remet de Bolzan à Vienne du papier sur Hambourg au change de 202 fl., lequel se négocie à 140 p^s à Vienne d'où les retours se font sur Bolzan à 101 p^s. On demande quel cours s'établit par cet arbitrage entre Bolzan & Hambourg? *Réponse:* 207 fl. 55 kr.

Opération:

100. I.
2. I.
101.

I. *100.* thlr. bco. de Hambourg.
70. *140.* thlr. cour. de Vienne.
3. thlr. cour. dits.
100. fl. de Bolzan.

Diviseur 101.

21000. Produit 207 fl. 55 kr.

Regle universelle. Multipliez le change entre Vienne & Hambourg par 150, & divisez en le produit par le change entre Vienne & Bolzan.

Nous nous bornons à ces dix cas, qui doivent suffire à ceux de nos lecteurs qui desireroient simplement de se mettre au fait des règles simples d'arbitrage. Nous ajouterons quelques exemples d'opérations plus compliquées pour ceux qui font du change un objet de spéculation, & notamment pour les personnes qui font le négoce de change & de banque dans les villes de Suisse & de Tirol ci-dessus dénommées.

Exemple I. On remet de Geneve à Paris du papier sur Londres, pris dans la première ville à 50 s, & négocié à $29\frac{3}{4}$ s sterlings dans la seconde, d'où l'on remet en retour à Geneve du papier sur Amsterdam à 54 s vls. bco. Ce dernier papier étant négocié à Geneve à 33 s, on demande quel change produira cette opération à Geneve pour le papier sur Londres? *Réponse:* $48\frac{1}{2}$ s sterlings; bénéfice $3\frac{1}{4}$ p^s.

Opération: I Ecu de Geneve. II. *22.* *38.* s vls. bco. d'Amst.
54. 27. I. écu de France.
4. I. 119. s sterlings.

Diviseur 27.

1309. Produit $48\frac{1}{2}$ s st.

Exemi.

Exemple II. Basle ayant abondamment du papier sur Livourne, qui ne vaut que 94 p^o, il le remet à la négociation à Vienne, où il produit 64 f. m. buona & d'où les retours lui sont faits en papier sur Hambourg au change de 138 p^o. Basle négocie ce dernier à 90 p^o, & l'on desire savoir ce que celui sur Livourne lui produira par le moyen de cet arbitrage? *Réponse:* 96²/₃ p^o.

Opérations de Change & de Négoce.
S U I S S E.

<i>Opération:</i>	25. *100.* pesze de Livourne.
1.	115. soldi moneta buona.
64. *16.* *4.* 2.	1. fl. cour. de Vienne.
3.	1. *2.* thlr. dits.
138. 69.	25. *100.* rthlr. bco. de Hamb.
90. 9.	5. *10.* *100.* thlr. de change de Basle.
<hr/>	<hr/>
<i>Diviseur</i> 3726.	359375. <i>Produit</i> 96 ² / ₃ th. de cb.

Exemple III. Le papier sur Lyon étant recherché à Leipzig, on y en remet de St. Gall au change de 72 kr. cour. & 2 p^o d'agio: il y est négocié à 76 p^o, & Leipzig remet en retour du papier sur Vienne à ¹/₂ p^o de perte. Ce dernier étant négocié à St. Gall au change de 112 fl. cour. p^o, on desire savoir quel cours établit cette opération entre cette dernière ville & Lyon? *Réponse:* 72 kr. cour. & 5¹/₂ p^o d'agio.

<i>Opération:</i>	*100.* 1 <i>Ecus de France.</i>	76. thlr. cour. de Leipzig.
201.	1. *2.* *200.* thlr. cour. de Vienne.	3. fl. dits.
2. 1.		112. fl. cour. de St. Gall.
100. 5.	3. *60.* kr. cour. dits.	
1.		
<hr/>	<hr/>	<hr/>
<i>Diviseur</i> 1005.		76608. <i>Produit</i> 72 kr. & 5 ¹ / ₂ p ^o .

Exemple IV. On remet de Bolzan à Amsterdam du papier sur Livourne, pris dans cette première ville à 55 p^o & négocié à 85 s vis dans la seconde, d'où les retours ont lieu en papier sur Venise au change de 88 s. Ce dernier papier se négociant à Bolzan à 130 soldi di bco le scudo, l'agio de l'argent giro contre la moneta lunga de Bolzan étant à 32 p^o, on demande quel change fait cet arbitrage entre ces deux dernières villes? *Réponse:* 53 p^o. Bénéfice 4 p^o.

<i>Opération:</i>	20. *100.* fl mon. buo. de Bolzan.
132. 3.	100. fl. giro de Bolzan.
1.	5. *20.* *60.* kreutzers giro.
93. 31.	130. soldi bco. de Venise.
124. 31.	*88.* s vis. bco. d' Amsterdam.
85. 17.	1. pezza de Livourne.
<hr/>	<hr/>
<i>Diviseur</i> 49011.	2600000. <i>Produit</i> 53 pezza.

*Opérations
de Change
& de Né-
goci.*

ITALIE.

§ VII. Rome, Naples, Turin, Venise, Genes & Livourne font les villes principales d'Italie pour le commerce de change. De tout tems elles en ont fait un très-étendu avec les autres places de l'Europe, auxquelles elles donnent le certain pour l'incertain, ou l'incertain pour le certain, selon l'usage reçu depuis long-tems & suivant le stile convenu entre elles. Rome donne l'incertain pour le certain à Amsterdam, Lyon, Livourne, Venise & plusieurs autres villes d'Italie; Naples donne aussi l'incertain pour le certain à Rome, Venise & Livourne; Turin à Amsterdam, Vienne & d'autres villes d'Allemagne, à Paris, Londres Geneve, Rome, Venise, Genes & Livourne; Venise à Lyon, Genes, Bolzan; Genes à Naples, Livourne, & Rome; enfin, Livourne à Vienne seulement; car cette ville donne à toutes les autres le certain pour l'incertain. Nous avons dit dans la Tab. I. du Liv. I. de ce volume, que:

*Contenu
d'or fin. d'argent fin.*

Le scudo di stampa de 1523 mezziquatrin de Rome a	$52\frac{50}{100}$	ou	$769\frac{20}{100}$	as.
Le même scudo de 1525 dits.	$52\frac{60}{100}$	ou	$770\frac{20}{100}$	
Le scudo moneta de 100 bajocchi.	$34\frac{50}{100}$	ou	505—	
Le ducato di regno de Naples.	$27\frac{47}{100}$	ou	$413\frac{67}{100}$	
La lire de Turin de 20 sols de Piemont.	$5\frac{56}{100}$	ou	$110\frac{60}{100}$	
Le ducato de 124 foldi di bco. de Venise.	$31\frac{77}{100}$	ou	$469\frac{54}{100}$	
Le zecchino de Genes de 270 foldi fuo. di bco.	$72\frac{17}{100}$	ou	$1078\frac{51}{100}$	
Le scudo de cambio de Genes de 92 foldi dits.	$24\frac{64}{100}$	ou	$367\frac{50}{100}$	
La pezza da otto reali de Livourne.	$31\frac{11}{100}$	ou	$451\frac{40}{100}$	
La lira de 20 foldi moneta buona de Livourne.	$5\frac{41}{100}$	ou	$78\frac{50}{100}$	
Le florin de banque d'Amsterdam.	$14\frac{37}{100}$	ou	$213\frac{00}{100}$	
La livre sterling de Londres.	$151\frac{11}{100}$	ou	$2295\frac{51}{100}$	
L'écu de 60 sols tournois de France.	$19\frac{54}{100}$	ou	$284\frac{20}{100}$	
Le florin courant de Vienne.	$17\frac{29}{100}$	ou	$243\frac{20}{100}$	
L'écu de 60 sols de Geneve.	$32\frac{28}{100}$	ou	$467\frac{20}{100}$	
Le scudo de cambio de Bolzan de 93 kr.	$35\frac{60}{100}$	—	—	

En calculant chaque contenu des monnoies ci-dessus on trouve la parité suivante des changes de chacune des fix villes d'Italie que nous venons de nommer, favoir :

*Opérations
de Change
& de Né-
goce.*

*Parité relative Prix moyen,
à l'or, à l'argent.*

ITALIE!

100 Ecus de Lyon font à Rome.	37 $\frac{1}{4}$ ou 37	fc. di ft.	37 $\frac{1}{8}$	fc. di ftam.
100 Ducati di bco. de Venise.	60 $\frac{1}{2}$ - 61	-	60 $\frac{3}{4}$	dits.
1 Florin bco. d'Amsterdam.	41 $\frac{1}{2}$ - 42 $\frac{1}{4}$	bajocchi	41 $\frac{7}{8}$	bajocchi.
1 Pezza da otto reali de Livourne.	90 $\frac{1}{8}$ - 89 $\frac{3}{8}$	-	89 $\frac{3}{4}$	dits.

100 Ecus, monnoie de Rome, font
à Naples, 125 ou 122 $\frac{1}{8}$ ducats 124 ducats.

100 Ducati di bco. de Venise. 115 $\frac{3}{8}$ - 113 $\frac{3}{8}$ - 114 $\frac{1}{2}$ dits.

100 Pezze da otto reali de Livourne 113 $\frac{1}{4}$ - 109 $\frac{1}{8}$ - 111 $\frac{3}{8}$ dits.

1 Livre sterling de Londres vaut
à Turin, 19l. 19f. 9d. ou 20l. 15 $\frac{1}{2}$ f. - 20l. 7f. 7d. de Piem.

1 Zecchino de 270f. de Genes 9l. 10f. 9d. - 9l. 15 $\frac{1}{4}$ f. - 9l. 13d. —

1 Florin banco d'Amsterdam 38 $\frac{1}{4}$ fols, 38 $\frac{3}{4}$ fols ou 38 $\frac{1}{2}$ fols de Piem.

1 Ecu de France de 60 fols tournois 51 $\frac{3}{4}$ - 51 $\frac{1}{2}$ - ou 51 $\frac{5}{8}$ —

1 Ecu de Geneve de 60 fols 85 $\frac{1}{4}$ - 84 $\frac{3}{4}$ - ou 85 —

1 Scudo moneta de Rome 91 $\frac{1}{4}$ - 91 $\frac{1}{2}$ - ou 91 $\frac{3}{8}$ —

1 Ducat bco. de Venise 84 - 85 - ou 84 $\frac{1}{2}$ —

1 Pezza da otto reali de Livourne 82 $\frac{1}{4}$ - 81 $\frac{3}{4}$ - ou 82 —

100 Ecus de 60 f. de France font
à Venise, 61 $\frac{1}{2}$ ou 60 $\frac{1}{2}$ ducats 61 ducats.

1 Scudo de cambio de Genes 96 - 97 foldi 96 $\frac{1}{2}$ foldi.

1 Scudo de cambio de Bolzan 139 - — - 139 .

1 Scudo moneta de Rome vaut
à Genes, 129 ou 126 $\frac{1}{2}$ foldi 127 $\frac{1}{4}$ foldi f. di bco.

1 Ducato di regno de Naples 102 $\frac{1}{2}$ - 103 $\frac{1}{2}$ - 103 dits.

1 Florin courant de Vienne 64 $\frac{1}{2}$ - 61 - 62 $\frac{3}{4}$ dits.

1 Florin courant de Vienne vaut
à Livourne, 64 ou 62 foldi 63 f. m. b.

Opérations de Change & de Négoce. La parité des changes ainsi établie & connue, il convient de donner quelque regles d'arbitrage qui puissent servir aux négocians d'Italie pour tirer de la combinaison des changes l'avantage que les circonstances leur peuvent offrir.

ITALIE.

1^{er} Cas. On remet de Rome à Genes du papier sur Lyon pris dans la premiere ville à 36 scudi stampa pour 100 écus & négocié à 96 sols dans la seconde, d'où les retours sont faits sur Rome à 126 l. fuori di bco. On demande quel cours établit cet arbitrage entre cette derniere ville & Lyon? *Réponse: 37 $\frac{3}{4}$ sc. di stampa d'oro pour 100 écus.*

<p><i>Opération:</i></p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: right;">I.</td> <td style="width: 50%; text-align: left;">25. *100.* écus de France.</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">*96.*</td> <td style="text-align: left;">5. *15.* *60.* sols tournois.</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">*126.*</td> <td style="text-align: left;">115. soldi fuori di bco. de Genes.</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">63.</td> <td style="text-align: left;">I. scudo moneta de Rome.</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">61.</td> <td style="text-align: left;">10 *20.* *40.* scudi di stampa d'oro.</td> </tr> </table> <hr style="width: 50%; margin-left: 0;"/> <p><i>Diviseur</i> 3843.</p>	I.	25. *100.* écus de France.	*96.*	5. *15.* *60.* sols tournois.	*126.*	115. soldi fuori di bco. de Genes.	63.	I. scudo moneta de Rome.	61.	10 *20.* *40.* scudi di stampa d'oro.	<hr style="width: 50%; margin-left: 0;"/> <p style="text-align: right;"><i>Produit</i> 37$\frac{3}{4}$ p^o.</p>
I.	25. *100.* écus de France.										
96.	5. *15.* *60.* sols tournois.										
126.	115. soldi fuori di bco. de Genes.										
63.	I. scudo moneta de Rome.										
61.	10 *20.* *40.* scudi di stampa d'oro.										

Regle universelle. Multipliez le change entre Lyon & Genes par celui entre Genes & Rome; & le produit servira de diviseur à 452459.

2^e Cas. Le papier sur Amsterdam étant trop abondant à Rome où on ne peut le négocier qu'à 43 bajocchi, on le remet à Venise où il est négocié à 86 s. Les retours en étant faits sur Rome à 64 p^o, on desire favoir quel change fait par cette voie à Rome le papier sur Amsterdam? *Réponse: 45 $\frac{1}{2}$ bajocchi.*

<p><i>Opération:</i></p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: right;">I Fl. bco.</td> <td style="width: 50%; text-align: left;">I. *40.* s. bco. d'Amsterdam</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">*86.*</td> <td style="text-align: left;">I. ducat bco. de Venise.</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">*100.*</td> <td style="text-align: left;">32. *64.* scudi di stampa de Rome.</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">*40.*</td> <td style="text-align: left;">61. scudi moneta.</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">I.</td> <td style="text-align: left;">I. *100.* bajocchi.</td> </tr> </table> <hr style="width: 50%; margin-left: 0;"/> <p><i>Diviseur</i> 43.</p>	I Fl. bco.	I. *40.* s. bco. d'Amsterdam	*86.*	I. ducat bco. de Venise.	*100.*	32. *64.* scudi di stampa de Rome.	*40.*	61. scudi moneta.	I.	I. *100.* bajocchi.	<hr style="width: 50%; margin-left: 0;"/> <p style="text-align: right;"><i>Produit</i> 45$\frac{1}{2}$ baj.</p>
I Fl. bco.	I. *40.* s. bco. d'Amsterdam										
86.	I. ducat bco. de Venise.										
100.	32. *64.* scudi di stampa de Rome.										
40.	61. scudi moneta.										
I.	I. *100.* bajocchi.										

Regle universelle. Multipliez le change entre Venise & Rome par 61 & divisez - en le produit par le change entre Venise & Amsterdam.

3^e Cas. Rome ayant à faire des fonds à Genes, y remet du papier sur Venise au change de 61 p^o. Ce papier y est négocié à 96 l. bco. par scudo, & les retours se font de Genes à Rome à 124 soldi. Cela posé, on veut favoir sur quel pied reviendra dans cette derniere ville le papier sur Venise? *Réponse: 62 $\frac{7}{8}$ p^o.*

<p><i>Opération :</i></p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: right;">1.</td> <td style="width: 50%;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">*96.*</td> <td style="text-align: right;">*12.* 3.</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">*124.*</td> <td style="text-align: right;">1.</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">61.</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="border-top: 1px solid black;"></td> </tr> </table> <p><i>Diviseur</i> 183.</p>	1.		*96.*	*12.* 3.	*124.*	1.	61.				<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;"></td> <td style="width: 50%; text-align: left;">100. <i>ducats di bco. de Venise.</i></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">1.</td> <td style="text-align: left;">*124.* <i>soldi di bco. dit.</i></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">23.</td> <td style="text-align: left;">*92.* <i>soldi fuori di bco. de Genes.</i></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: left;">1. <i>scudo moneta de Rome.</i></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">5.</td> <td style="text-align: left;">*40.* <i>scudo di stampa d'oro.</i></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="border-top: 1px solid black;"></td> </tr> </table> <p style="text-align: center;">11500. <i>Produit</i> 62$\frac{7}{8}$ <i>ducats.</i></p>		100. <i>ducats di bco. de Venise.</i>	1.	*124.* <i>soldi di bco. dit.</i>	23.	*92.* <i>soldi fuori di bco. de Genes.</i>		1. <i>scudo moneta de Rome.</i>	5.	*40.* <i>scudo di stampa d'oro.</i>			<p><i>Opérations de Change & de Né- goce.</i></p> <hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> <p style="text-align: center;">I T A L I E,</p>
1.																								
96.	*12.* 3.																							
124.	1.																							
61.																								
	100. <i>ducats di bco. de Venise.</i>																							
1.	*124.* <i>soldi di bco. dit.</i>																							
23.	*92.* <i>soldi fuori di bco. de Genes.</i>																							
	1. <i>scudo moneta de Rome.</i>																							
5.	*40.* <i>scudo di stampa d'oro.</i>																							

Regle universelle. Multipliez le change entre Venise & Genes par celui entre Genes & Rome, & la somme du produit servira de diviseur à 748065.

4^e Cas. On remet de Rome à Venise du papier sur Livourne au change de 91 bajocchi: ce papier se négocie à 2 p^o de perte à Venise d'où les retours ont lieu sur Rome au change de 64 1^o. On demande quel cours fera par cette voie à Rome le papier sur Livourne? *Réponse:* 95 $\frac{5}{8}$ bajocchi.

<p><i>Opération :</i></p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: right;">*102.*</td> <td style="width: 50%; text-align: left;">51 <i>Pesce de Livourne.</i></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">*100.*</td> <td style="text-align: left;">1.</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">*40.*</td> <td style="text-align: left;">*5.* 1.</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">1.</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="border-top: 1px solid black;"></td> </tr> </table> <p><i>Diviseur</i> 51.</p>	*102.*	51 <i>Pesce de Livourne.</i>	*100.*	1.	*40.*	*5.* 1.	1.				<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;"></td> <td style="width: 50%; text-align: left;">1. *100* <i>ducats di bco. de Venise.</i></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">4.</td> <td style="text-align: left;">*32.* *64.* <i>scudi di stampa de Rome.</i></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: left;">61. <i>scudi moneta.</i></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">20.</td> <td style="text-align: left;">*100.* <i>bajocchi.</i></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="border-top: 1px solid black;"></td> </tr> </table> <p style="text-align: center;">4880. <i>Produit</i> 95$\frac{5}{8}$ <i>bajocchi.</i></p>		1. *100* <i>ducats di bco. de Venise.</i>	4.	*32.* *64.* <i>scudi di stampa de Rome.</i>		61. <i>scudi moneta.</i>	20.	*100.* <i>bajocchi.</i>			
102.	51 <i>Pesce de Livourne.</i>																					
100.	1.																					
40.	*5.* 1.																					
1.																						
	1. *100* <i>ducats di bco. de Venise.</i>																					
4.	*32.* *64.* <i>scudi di stampa de Rome.</i>																					
	61. <i>scudi moneta.</i>																					
20.	*100.* <i>bajocchi.</i>																					

Regle universelle. Multipliez le change entre Venise & Rome par 152 $\frac{1}{2}$, & divisez - en le produit par le change entre Livourne & Venise.

5^e Cas. On tire de Naples sur Venise au change de 118 p^o & on remet en provision du papier sur Rome qui a coûté dans la première ville 125 p^o & qui se négocie dans la seconde à 60 p^o. On desire savoir à combien reviendra par cette opération à Naples le papier sur Rome? *Réponse:* 129 p^o.

<p><i>Opération :</i></p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: right;">61.</td> <td style="width: 50%;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">*60.*</td> <td style="text-align: right;">3:</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">*100.*</td> <td style="text-align: right;">1.</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="border-top: 1px solid black;"></td> </tr> </table> <p><i>Diviseur</i> 183.</p>	61.		*60.*	3:	*100.*	1.			<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;"></td> <td style="width: 50%; text-align: left;">1. *100.* <i>scudi moneta de Rome.</i></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">2.</td> <td style="text-align: left;">*40.* <i>scudi di stampa d'oro.</i></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: left;">100. <i>ducats di bco. de Venise.</i></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: left;">118. <i>ducats di regno de Naples.</i></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="border-top: 1px solid black;"></td> </tr> </table> <p style="text-align: center;">23600. <i>Produit</i> 129 p^o.</p>		1. *100.* <i>scudi moneta de Rome.</i>	2.	*40.* <i>scudi di stampa d'oro.</i>		100. <i>ducats di bco. de Venise.</i>		118. <i>ducats di regno de Naples.</i>			
61.																				
60.	3:																			
100.	1.																			
	1. *100.* <i>scudi moneta de Rome.</i>																			
2.	*40.* <i>scudi di stampa d'oro.</i>																			
	100. <i>ducats di bco. de Venise.</i>																			
	118. <i>ducats di regno de Naples.</i>																			

Regle universelle. Multipliez le change entre Venise & Naples par 65, ajoutez au produit 70, & divisez - le par le change entre Rome & Venise.

6^e Cas. Le papier sur Venise étant rare & demandé à Livourne, on y en remet de Naples au change de 115 1^o: ce papier y est négocié à 3 p^o de bénéfice, & les retours se font de Livourne à Naples à 115 1^o. On demande quel change s'établit par cette arbitrage entre Naples & Venise? *Réponse:* 118 $\frac{1}{2}$ 1^o.

Opérations
de Change
& de Né-
gocié.

ITALIE.

Opération:

100. 1.
100. 20.

Diviseur 20.

1. *100.* ducati di bco. de Venise.
103. pezze de Livourne.
23. *115.* ducati di regno de Naples.
2369. Produit 118½ p^o.

Regle universelle. Multipliez le change entre Venise & Livourne par celui entre Livourne & Naples, & retranchez deux chiffres à la droite du produit.

7^e Cas. On remet de Naples à Rome du papier sur Livourne, pris dans la première ville au change de 113 1^o, & négocié à 90 bajocchi dans la seconde, d'où les retours se font sur Naples à 128 p^o. On demande quel cours revient à cette dernière ville pour le papier sur Livourne?
Réponse: 115½ 1^o.

Opération:

1.
100. 1.
100. *10.* 5.

Diviseur 5.

1. *100.* pezze de Livourne,
9. *90.* bajocchi de Rome.
1. scudo moneta.
64. *128.* ducati di regno de Naples.
576. Produit 115½ p^o.

Regle universelle. Multipliez le change entre Livourne & Rome par celui entre cette dernière ville & Naples, & retranchez deux chiffres du produit.

8^e Cas. Turin tire sur Genes à 9 l. 9 f. & remet en provision du papier sur Amsterdam à 37 sols, qui est négocié dans la première de ces villes à 84 ½ vls. bco. On desire savoir quel cours établit cet arbitrage entre Turin & Amsterdam? *Réponse:* 38½ sols de Piémont.

Opération:

1 Florin. 1. *4.* *40.* ½ vls. bco. d'Amsterdam.
84. *28.* *7.* 1. 115. soldi f. di bco. de Genes.
270. *30.* 3. 1. *7.* *63.* *189.* sols de Piémont.

Diviseur 3.

115. Produit 38½ sols de Piem.

Regle universelle. Multipliez le change entre Turin & Genes par 17 & ajoutez 7 au produit, que vous diviserez ensuite par le change entre Genes & Amsterdam.

9^e Cas. Le papier sur Londres étant recherché à Genes, on y en remet de Turin à 13 l. 19 f. la livre qui y est négocié à 48 ½ sterlings, & dont l'on fait les retours de Genes sur Turin à 9 l. 5 f. le zecchino. On demande quel change s'établit par cette opération entre Turin & Londres? *Réponse:* 20 l. 15½ f. de Piémont la livre sterling.

<p>Opération: I Livre.</p> <p style="padding-left: 20px;">*48.* I.</p> <p style="padding-left: 20px;">*270.* *54.* *18.* I.</p> <p style="padding-left: 20px;">*20.* *4.*</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>Diviseur 72.</p>	<p>I. *5.* *240.* $\frac{1}{2}$ sterlings de Londres.</p> <p style="padding-left: 20px;">23. *115.* soldi fuori di bco. de Genes.</p> <p style="padding-left: 20px;">65. *195.* sols de Piémont.</p> <p style="padding-left: 20px;">I. I. livre de Piémont.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>1495. Produit 20 l. 15 s. 3 d.</p>	<p>Opérations de Change & de Négoce.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>ITALIE</p>
---	--	--

Regle universelle. Reduisez en sols le change entre Turin & Genes, & multipliez-le par 5; après quoi vous ajouterez 22 au produit, & cela fait, vous le diviserez par le change entre Londres & Genes.

100 Cas. On remet de Turin à Geneve du papier sur Genes à 9 l. 5 s. pour y en faire la négociation. Elle se fait à 96 p^o, & les retours ont lieu de Geneve sur Turin à 86 f. l'écu. On desire savoir quel cours s'établit par cet arbitrage entre cette dernière ville & Genes? Réponse: 9 livres 13 sols 11 $\frac{1}{2}$ de Piémont le zecchino.

<p>Opération: I Zecchino.</p> <p style="padding-left: 20px;">115.</p> <p style="padding-left: 20px;">*100.* *10.* 5.</p> <p style="padding-left: 20px;">I.</p> <p style="padding-left: 20px;">*20.* 5.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>Diviseur 2875.</p>	<p>27. *270.* s. fuori di bco. de Genes.</p> <p style="padding-left: 20px;">I. pezza de 5$\frac{3}{4}$ lire.</p> <p style="padding-left: 20px;">24. *96.* écus de Geneve.</p> <p style="padding-left: 20px;">43. *86.* sols de Piémont.</p> <p style="padding-left: 20px;">I. livre dite.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>27864. Produit 9 l. 13 s. 11 $\frac{1}{2}$.</p>	
--	--	--

Regle universelle. Multipliez le change entre Genes & Geneve par celui entre cette dernière ville & Turin; ajoutez-y 6, & divisez ensuite le produit par 852.

110 Cas. On prend à Turin du papier sur Lyon au change de 50 $\frac{1}{2}$ sols par écu, pour le remettre à Geneve où il est négocié à 168 p^o, & d'où les retours sont faits sur Turin au change de 38 sols par écu. On demande quel cours reviendra par cette opération entre cette dernière ville & Lyon? Réponse: 52 $\frac{3}{4}$ sols de Piémont.

<p>Opération: *168.* 21 Ecus de France.</p> <p style="padding-left: 20px;">I.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>Diviseur 21.</p>	<p>I00. écus de Geneve.</p> <p style="padding-left: 20px;">II. *88.* sols de Piémont.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>1100. Produit 52$\frac{3}{4}$ sols.</p>	
---	---	--

Regle universelle. Ajoutez deux zeros au change entre Geneve & Turin & divisez-le après cela par le change entre Lyon & Turin.

120 Cas. On tire de Turin sur Paris au change de 52 sols, & l'on y remet en provision du papier sur Geneve au change de 85 $\frac{1}{4}$ sols, lequel est négocié à Paris à 169 p^o. On demande quel change fera à Turin par cette opération le papier sur Geneve? Réponse: 88 sols de Piémont.

Opérations
de Change
& de Né-
goce.

<i>Opération:</i> *100.* 25 <i>Ecus de Geneve.</i> <div style="text-align: right; margin-right: 20px;">I.</div> <hr style="width: 80%; margin: 5px auto;"/> <i>Diviseur</i> 25.	169. <i>écus de France.</i> 13. *52.* <i>sols de Piémont.</i> <hr style="width: 80%; margin: 5px auto;"/> 2197. <i>Produit 33 sols de Piem.</i>
--	---

ITALIE.

Regle universelle. Elle est comme celle du cas 7e.

13e *Cas.* Turin ayant en abondance du papier sur Livourne qu'il ne peut pas négocier au cours du change qui se note à $80\frac{1}{4}$ sols, il le remet à Livourne même qui, après en avoir fait le recouvrement, en fait les retours à Turin en papier sur Geneve au change de 96 p^o. Ce papier étant négocié à Turin à 87 sols par écu, on demande quel change fera par cette voie le papier sur Livourne? *Réponse:* $83\frac{1}{2}$ sols de Piémont.

<i>Opération:</i> 100.* 25 <i>Pezze de Livourne.</i> 24. *96.* <i>écus de Geneve.</i> <div style="text-align: right; margin-right: 20px;">I.</div> <hr style="width: 80%; margin: 5px auto;"/> <i>Diviseur</i> 25.	87. <i>sols de Piémont.</i> <hr style="width: 80%; margin: 5px auto;"/> 2088. <i>Produit 83½ s.</i>
---	--

Regle universelle. Elle se fait comme celle du cas 7e.

14e *Cas.* On remet de Venise à Genes du papier sur Paris à 59 ducati, lequel se négocie à 96 sols tournois la pezza dans Genes, qui en fait les retours à Venise à 96 foldi di bco. Quel change fera donc par cette arbitrage à Venise le papier sur Paris? *Réponse:* $60\frac{1}{2}$ ducati di bco. les 100 écus.

<i>Opération:</i> <div style="text-align: right; margin-right: 20px;">I.</div> *96.* I. <div style="text-align: right; margin-right: 20px;">4. I.</div> <div style="text-align: right; margin-right: 20px;">I.</div> <hr style="width: 80%; margin: 5px auto;"/> *124.* 31. <i>Diviseur</i> 31.	25. *100. <i>écus de France.</i> 15. *60.* <i>sols tournois.</i> <div style="text-align: right; margin-right: 20px;">I. <i>pezza de 5¼ l. f. di bco.</i></div> <div style="text-align: right; margin-right: 20px;">5. <i>scudi di cambio de Genes.</i></div> <div style="text-align: right; margin-right: 20px;">I. *96.* <i>foldi di bco. de Venise.</i></div> <div style="text-align: right; margin-right: 20px;">I. <i>ducats di bco. de Venise.</i></div> <hr style="width: 80%; margin: 5px auto;"/> 1875. <i>Produit 60½ ducati.</i>
--	--

Regle universelle. Multipliez le change entre Paris & Genes par $60\frac{1}{2}$, & divisez - en le produit par le change entre Venise & Genes.

15e *Cas.* Venise, après avoir tiré sur Rome à 60 p^o, y remet en provision du papier sur Genes qui lui coûte $94\frac{1}{2}$ foldi, & qui est négocié dans Rome à 128 foldi par scudo moneta longa. On demande quel change produira par cette opération à Venise le papier sur Genes? *Réponse:* $97\frac{1}{2}$ ducati.

Opéra-

<p><i>Opération:</i> I. <i>Scudo de cambio.</i></p> <p style="margin-left: 2em;">*128.* *32.* *8.* I.</p> <p style="margin-left: 2em;">61.</p> <p style="margin-left: 2em;">*60.* 3.</p> <p style="margin-left: 2em;">I.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p><i>Diviseur</i> 183.</p>	23.	<p>*92.* <i>f. f. di bco. de Genes.</i></p> <p style="margin-left: 2em;">I. <i>scudo moneta de Rome. Opérations de Change & de Ne-</i></p> <p style="margin-left: 2em;">5. *40.* <i>scudi di stampa.</i></p> <p style="margin-left: 2em;">5. *100.* <i>duc. di bco. de Venise. gocc.</i></p> <p style="margin-left: 2em;">31. *124.* <i>soldi di bco. dit.</i></p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>17725. <i>Produit</i> 97$\frac{1}{3}$.</p>
--	-----	---

ITALIE.

Regle universelle. Multipliez le change entre Genes & Rome par celui entre Rome & Venise; & vous diviserez 748065 avec le produit que vous aura donné cette multiplication.

16e *Cas.* On remet de Genes à Naples du papier sur Rome qui a coûté 125 soldi à Genes, & qui est négocié à Naples à 90 p^o. Les retours ayant lieu de cette ville-ci sur la première à 126 p^o, on desire savoir quel change fera par cette voie à Genes le papier sur Rome?
Réponse: 130 $\frac{2}{3}$ *soldi fuori di bco. le scudo moneta.*

<p><i>Opération:</i> 100 <i>Scudi moneta de Rome.</i></p> <p style="margin-left: 2em;">*100.* *10.* *5.* I.</p> <p style="margin-left: 2em;">I.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p><i>Diviseur</i> 100.</p>	63.	<p>*126.* <i>ducats de Naples.</i></p> <p style="margin-left: 2em;">9. *90.* <i>pezze de Genes.</i></p> <p style="margin-left: 2em;">23. *115.* <i>soldi fuori di bco.</i></p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>13041. <i>Produit</i> 130$\frac{2}{3}$ <i>f.</i></p>
---	-----	---

Regle universelle. Multipliez le change entre Rome & Naples, par celui entre cette dernière ville & Genes, ajoutez-y 20; & divisez-en le produit par 87.

17e *Cas.* Genes ayant beaucoup de papier sur Naples en remet une partie au change de 88 p^o à Venise, où ce papier est négocié à 115 p^o, & d'où les retours se font sur Genes à 95 sols bco.; on demande quel cours établit cet arbitrage pour le papier sur Naples?
Réponse: 90 $\frac{1}{12}$ p^o.

<p><i>Opération:</i></p> <p style="margin-left: 2em;">*115.* 23.</p> <p style="margin-left: 2em;">I.</p> <p style="margin-left: 2em;">*95.* 19.</p> <p style="margin-left: 2em;">*5.* I.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p><i>Diviseur</i> 437.</p>	4.	<p>*20.* *100.* <i>ducats de Naples.</i></p> <p style="margin-left: 2em;">20. *100.* <i>duc. di bco. de Venise.</i></p> <p style="margin-left: 2em;">124. <i>soldi di bco. dit.</i></p> <p style="margin-left: 2em;">I. <i>scudo di cambio de Gen.</i></p> <p style="margin-left: 2em;">4. <i>pezze de 115 soldi.</i></p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>39680. <i>Produit</i> 90$\frac{1}{12}$ p^o.</p>
--	----	---

Regle universelle. Multipliez le change entre Naples & Venise, par le change entre Venise & Genes, & le produit servira à diviser la somme de 992000.

Opérations de Change & de Négoce. 18^e Cas. Livourne tire à 84 $\frac{1}{2}$ sur Amsterdam où il remet du papier fur Vienne qui lui a coûté 63 soldi m. b. & qui y est négocié à 40 p^o de bénéfice. On desire favoir quel change produit cet arbitrage à Livourne pour le papier fur Vienne? *Réponse*: 65 $\frac{1}{2}$ soldi moneta buona.

ITALIE.

Opération: 3 Fl. de Vienne.

140. 7.

I.

84. *42.* 21.

Diviseur 441.

1. *2.* thaler cour. de Vienne.

5. *100.* rdlr. bco. d'Amsterdam.

50. *100.* $\frac{1}{2}$ vls. bco. dit.

115. soldi mon. buo. de Liv.

28750. Produit 65 $\frac{1}{2}$ soldi m. b.

Regle universelle. Multipliez le change entre Vienne & Amsterdam, par celui entre Amsterdam & Livourne, & le produit servira à diviser la somme de 766667.

Indépendamment des regles de simple arbitrage que nous venons de donner, nous devons, pour nous conformer à la méthode que nous avons suivie dans les paragraphes précédens, donner quelques exemples d'opérations de change entre quatre places.

Exemple I. Rome remet à Naples du papier fur Livourne au change de 91 bajocchi, lequel s'y négocie à 14 p^o de bénéfice; Naples remet en retour du papier fur Venise au change de 116 p^o, lequel est négocié à Rome à 64 scudi di stampa: on demande quel change fait à Rome par cette opération le papier fur Livourne? *Réponse*: 95 $\frac{7}{8}$ bajocchi.

Opération: *100.* 1 Pezza de Livourne.

116. 29.

100. I.

40. 5.

I.

114. ducats de Naples.

1. *100.* ducats bco. de Venise.

2. *8.* *64.* scudi di stampa de Rom.

61. scudi moneta dit.

1. *100.* bajocchi dit.

Diviseur 145.

13908. Produit 95 $\frac{7}{8}$ baj.

Exemple II. Naples remet à Genes du papier fur Rome pris dans la premiere ville à 122 p^o & négocié dans la seconde à 130 l. fuo. di bco. le scudo: Genes fait les retours à Naples avec du papier fur Livourne au change de 116 soldi f. di bco. Ce dernier papier étant négocié à Naples à 14 p^o d'agio, on desire favoir quel cours aura fait à Genes le papier fur Rome? *Réponse*: 127 $\frac{3}{4}$ p^o.

Opération:

I.

116. *58.* 29.

100. I.

Diviseur 29.

1. *100.* scudi moneta de Rome.

65. *130.* l. fuori di bco. de Genes.

1. pezza de 3 réali de Livourn.

57. *114.* ducati di regno de Naples.

3705. Produit 127 $\frac{3}{4}$ p^o.

Exemple III. Il y a une telle abondance de papier sur Venise à Turin, *Opérations* qu'on ne peut le négocier qu'à 82 sols de Piémont; cela étant on le remet à *de Change* Genes où il est négocié à 96 soldi bco. le scudo, & d'où l'on fait *& de Né-* les retours à Turin en papier sur Livourne au change de 116 f. fuo. di *goce.* bco. Ce papier étant négocié à 84 sols de Piémont à Turin, on *ITALIE* demande quel change fera par cette voie dans cette dernière ville le papier sur Venise? *Réponse:* 86 sols de Piémont le ducat.

<p><i>Opération:</i></p> <p style="padding-left: 20px;">1 Ducat.</p> <p style="padding-left: 40px;">*96.* *24.* *6.* 1.</p> <p style="padding-left: 40px;">1.</p> <p style="padding-left: 20px;">*116.* 58.</p> <p style="padding-left: 40px;">1.</p> <hr style="width: 25%; margin-left: 0;"/> <p><i>Diviseur</i> 58.</p>	<p>31. *124.* soldi di bco. de Venise.</p> <p style="padding-left: 20px;">1. scudo di cambio de Genes.</p> <p>23. *92.* soldi f. di bco. dit.</p> <p style="padding-left: 20px;">1. pezza de Livourne.</p> <p>7. *14.* *34.* sols de Piémont.</p> <hr style="width: 25%; margin-left: 0;"/> <p>4991. <i>Produit</i> 86 sols de Piém.</p>
--	--

Exemple IV. A de Venise ayant des fonds à faire à B de Livourne, lui remet du papier sur Rome qu'il a pris à 63 scudi di stampa & qu'il fait négocier à Livourne à 90 bajocchi. Dans l'entrefaite B s'étant remboursé de ses avances sur A, fait à celui-ci les retours du papier sur Rome en lettres de change sur Genes au change de 116 soldi f. di bco. Ces lettres de change étant négociées par A de Venise à 96 soldi di bco. On demande combien aura valu à ce dernier son papier sur Rome? *Réponse:* 4 $\frac{1}{4}$ p $\frac{2}{3}$ de bénéfice.

<p><i>Opération:</i></p> <p style="padding-left: 20px;">1.</p> <p style="padding-left: 40px;">*96.* *24.* *6.* 1.</p> <p style="padding-left: 20px;">*116.* 29.</p> <p style="padding-left: 40px;">1.</p> <p style="padding-left: 20px;">*100.* 1.</p> <p style="padding-left: 40px;">61.</p> <hr style="width: 25%; margin-left: 0;"/> <p><i>Diviseur</i> 1769.</p>	<p>1. *100.* ducati di bco. de Venise.</p> <p>31. *124.* soldi di bco. dit.</p> <p>23. *92.* soldi fuo. di bco. de Genes.</p> <p style="padding-left: 20px;">1. pezza de Livourne.</p> <p>15. *90.* bajocchi de Rome.</p> <p style="padding-left: 20px;">1. scudo moneta dit.</p> <p>10. *40.* scudi di stampa dit.</p> <hr style="width: 25%; margin-left: 0;"/> <p>106950. <i>Produit</i> 60$\frac{1}{2}$ scudi di st. bénéfice 4$\frac{1}{4}$ p$\frac{2}{3}$.</p>
--	---

Exemple V. On remet de Genes à Livourne du papier sur Venise pris dans la première ville à 98 soldi di bco., & négocié dans la seconde à 98 ducati; Livourne en fait les retours à Genes en papier sur Rome au change de 92 bajocchi, & ce papier se négocie à Genes à 128 soldi f. di bco. Ces différentes opérations terminées, on desire favoir quel change produit à Genes le papier sur Venise? *Réponse:* 95 soldi. *Benef.* 3 $\frac{1}{8}$ p $\frac{2}{3}$.

Opérations
de Change
& de Né-
goce.

TABLE.

Opération: I Scudo.
128. *64.* 16.
92. I.
100. I.
I.

Diviseur 16.

I. *92.* soldi fuo. di bco. de Genes.
I. *100.* bajocchi de Rome.
I. pezza de 8 reali de Liv.
49. *98.* ducati di bco. de Venise.
31. *124.* soldi di bco. dit.

1519. Produit 95 soldi di bco.

Exemple VI. On remet de Livourne à Naples du papier sur Venise pris dans la premiere ville à 101 p^o & négocié dans la seconde à 117 ducati di regno ; Naples remet en retour à Livourne du papier sur Rome au change de 124 ducati di regno, lequel papier y est négocié à 90 bajocchi. On demande quel cours fera à Livourne le papier sur Venise? Réponse: 104 $\frac{7}{8}$ p^o.

Opération:
100. I.
124. *62.* 31.
I.
90. *9.* 3.

Diviseur 93.

I. *100.* ducati di bco. de Venise.
39. *117.* ducati di regno de Naples.
5. *10.* *100.* scudi mon. de Rome.
50. *100.* bajocchi dit.
I. pezza da 8 reali de Liv.

9750. Produit 104 $\frac{7}{8}$ p^o.

ESPAGNE.

§. VIII. L'Espagne a un commerce de change très-étendu, auquel toutes les nations de l'Europe sont intéressées, soit directement, soit indirectement. La balance de son Commerce lui étant fort défavorable, elle doit payer à ces nations une solde considérable en especes ; & il résulte ordinairement de-là que son change est au-dessous du pair en raison des frais que coûte le transport des matieres d'Espagne pour les autres Etats de l'Europe. Ce Royaume a quatre places principales de change, qui sont, Madrid, Cadix, Seville & Bilbao. Ces places donnent le certain pour l'incertain à Paris, Amsterdam, Londres, Hambourg & Lisbonne ; & l'incertain pour le certain, à Genes & Livourne seulement. Nous avons dit dans la Table I. du Livre I. de ce volume que :

Contenu
d'or fin. d'argent fin.

La Piafre de change de 8 réaux de platte d'Espagne a 24 $\frac{15}{100}$ as, ou 376 $\frac{42}{100}$ as.

La Pezza de 5 $\frac{1}{4}$ lire de Genes, . . . 30 $\frac{80}{100}$ — 459 $\frac{37}{100}$

La Pezza da 8 reali de Livourne, . . . 31 $\frac{11}{100}$ — 451 $\frac{42}{100}$

Voici donc les parités des changes d'Espagne sur Genes & Livourne. *Opérations de Change & de Négoce.*

	<i>Parité relative à l'or, à l'argent.</i>	<i>Prix moyen.</i>	
100 Pezze de Genes répondent à	127 $\frac{53}{100}$	ou 122 $\frac{3}{100}$, 124 $\frac{78}{100}$	piastres.
100 Pezze de Livourne,	128 $\frac{32}{100}$	ou 119 $\frac{96}{100}$, 124 $\frac{32}{100}$	dites.

ESPAGNE

Au reste, nous avons établi les changes d'Amsterdam, de France, de Londres, & de Hambourg sur l'Espagne dans les articles respectifs de ces villes, où nous avons dit que,

Le Ducat de change de 375 maravedis vaut au pair 95 $\frac{7}{8}$ *vs. bco. d'Amst.*
 ou 91 $\frac{5}{8}$ *vs. bco. de Hamb.*
 La Pistole de change de 32 réaux de platte vieille, 151.6.1.4 *vs. de France.*
 La Piastre de change de 8 réaux dits, 38 $\frac{3}{4}$ *vs. sterlings.*

Comme la réduction de ces monnoies de compte en argent courant d'Espagne est pénible pour ceux qui ne sont pas bien versés dans la connoissance des monnoies de ce Royaume, nous avons cru faire plaisir à nos lecteurs de leur donner les quatre tables suivantes; favoir:

- 1^o Une table de la réduction des pistoles de change en piastres, en ducats de change & en réaux de vellon.
- 2^o Une table de la réduction des piastres de change en pistoles, en ducats de change & en réaux de vellon.
- 3^o Une table de la réduction des ducats de change en pistoles, en piastres de la même monnoie & en réaux de vellon.
- 4^o Une table de la réduction des réaux de vellon en pistoles, piastres & ducats de change.

On fait que la pistole de change vaut 1033 maravedis de platte vieille.
 ou 2048 maravedis de vellon.
 La piastre de change 272 maravedis de platte vieille.
 ou 512 maravedis de vellon.
 Le ducat de change 375 maravedis de platte.
 ou 705 $\frac{15}{17}$ maravedis de vellon.

Pour réduire plus facilement ces ducats en réaux de vellon, on peut multiplier la somme des ducats par 2076 $\frac{1}{2}$ & retrancher du produit deux chiffres, dont il ne restera plus qu'à prendre $\frac{1}{3}$ pour avoir le nombre des maravedis. D'une autre part, si l'on veut faire des ducats, il faudra multiplier les réaux de vellon par 48 $\frac{1}{2}$ & retrancher du produit trois chiffres qu'on multipliera ensuite par 20 pour faire des sols & par 12 pour faire des deniers.

TRAITÉ GÉNÉRAL

TABLE I. De la Réduction des Pistoles de change en Piafres de change, Ducats de change & Réaux de vellon.

Pistol.	Rx.	Mrs.	Font.	Piafres.	Rx.	Mrs.	Ducats.	Sols.	Den.	Vellon	
										Reaux.	Mrs.
10000	—	—	—	40000	—	—	29013	6	8	602352	32
9000	—	—	—	36000	—	—	26112	—	—	542117	22
8000	—	—	—	32000	—	—	23210	13	4	481882	12
7000	—	—	—	28000	—	—	20309	6	8	421647	2
6000	—	—	—	24000	—	—	17408	—	—	361411	26
5000	—	—	—	20000	—	—	14506	13	4	301176	16
4000	—	—	—	16000	—	—	11605	6	8	240941	6
3000	—	—	—	12000	—	—	8704	—	—	180705	30
2000	—	—	—	8000	—	—	5802	13	4	120470	20
1000	—	—	—	4000	—	—	2901	6	8	60235	10
900	—	—	—	3600	—	—	2611	4	—	54211	26
800	—	—	—	3200	—	—	2321	1	4	48188	8
700	—	—	—	2800	—	—	2030	18	8	42164	24
600	—	—	—	2400	—	—	1740	16	—	36141	6
500	—	—	—	2000	—	—	1450	13	4	30117	22
400	—	—	—	1600	—	—	1160	10	8	24094	4
300	—	—	—	1200	—	—	870	8	—	18070	20
200	—	—	—	800	—	—	580	5	4	12047	2
100	—	—	—	400	—	—	290	2	8	6023	18
90	—	—	—	360	—	—	261	2	4 ³ / ₄	5421	6
80	—	—	—	320	—	—	232	2	1 ¹ / ₂	4818	28
70	—	—	—	280	—	—	203	1	10 ¹ / ₂	4216	16
60	—	—	—	240	—	—	174	1	7 ¹ / ₄	3614	4
50	—	—	—	200	—	—	145	1	4	3011	26
40	—	—	—	160	—	—	116	1	1	2409	14
30	—	—	—	120	—	—	87	—	9 ¹ / ₂	1807	2
20	—	—	—	80	—	—	58	—	6 ¹ / ₂	1204	24
10	—	—	—	40	—	—	29	—	3 ¹ / ₄	602	12
9	—	—	—	36	—	—	26	2	3	542	4
8	—	—	—	32	—	—	23	4	2 ¹ / ₂	481	30
7	—	—	—	28	—	—	20	6	2 ¹ / ₄	421	22
6	—	—	—	24	—	—	17	8	2	361	14
5	—	—	—	20	—	—	14	10	1 ³ / ₄	301	6
4	—	—	—	16	—	—	11	12	1 ¹ / ₄	240	32
3	—	—	—	12	—	—	8	14	1	180	24
2	—	—	—	8	—	—	5	16	— ¹ / ₂	120	16
1	—	—	—	4	—	—	2	18	— ¹ / ₄	60	8
—	51	—	—	3	7	—	2	16	2 ¹ / ₄	58	12
—	30	—	—	3	6	—	2	14	4 ¹ / ₂	56	16
—	29	—	—	3	5	—	2	12	4 ³ / ₄	54	20
—	28	—	—	3	4	—	2	10	9	52	24
—	27	—	—	3	3	—	2	9	11 ¹ / ₂	50	28
—	26	—	—	3	2	—	2	7	1 ¹ / ₂	48	32

DU COMMERCE. II PART. LIV. II. TAB. I. 415

<i>Piflol.</i>	<i>Rx.</i>	<i>Mrs.</i>	<i>Font.</i>	<i>Piaftres.</i>	<i>Rx.</i>	<i>Mrs.</i>	<i>Ducats.</i>	<i>Sols.</i>	<i>Den.</i>	<i>Vellon</i>	
										<i>Réaux.</i>	<i>Mrs.</i>
—	25	—	—	3	1	—	2	5	3 ³ / ₄	47	2
—	24	—	—	3	—	—	2	3	6 ¹ / ₄	45	6
—	23	—	—	2	7	—	2	1	8 ³ / ₄	43	10
—	22	—	—	2	6	—	1	10	10 ¹ / ₄	41	14
—	21	—	—	2	5	—	1	18	—	39	18
—	20	—	—	2	4	—	1	16	3 ¹ / ₄	37	22
—	19	—	—	2	3	—	1	14	5 ¹ / ₂	35	26
—	18	—	—	2	2	—	1	12	7 ¹ / ₂	33	30
—	17	—	—	2	1	—	1	10	9 ³ / ₄	32	—
—	16	—	—	2	—	—	1	9	—	30	4
—	15	—	—	1	7	—	1	7	2 ¹ / ₂	28	8
—	14	—	—	1	6	—	1	5	4 ¹ / ₂	26	12
—	13	—	—	1	5	—	1	3	6 ³ / ₄	24	16
—	12	—	—	1	4	—	1	1	9	22	20
—	11	—	—	1	3	—	—	19	11 ¹ / ₄	20	24
—	10	—	—	1	2	—	—	18	1 ¹ / ₂	18	28
—	9	—	—	1	1	—	—	16	3 ³ / ₄	16	32
—	8	—	—	1	—	—	—	14	6	15	2
—	7	—	—	—	7	—	—	12	8 ¹ / ₄	13	6
—	6	—	—	—	6	—	—	10	10 ¹ / ₂	11	10
—	5	—	—	—	5	—	—	9	1	9	14
—	4	—	—	—	4	—	—	7	3	7	18
—	3	—	—	—	3	—	—	5	5 ¹ / ₄	5	22
—	2	—	—	—	2	—	—	3	7 ¹ / ₂	3	26
—	1	—	—	—	1	—	—	1	9 ¹ / ₄	1	30
—	—	33	—	—	—	33	—	1	9	1	28 ¹ / ₂
—	—	32	—	—	—	32	—	1	8 ¹ / ₂	1	26 ¹ / ₄
—	—	31	—	—	—	31	—	1	7 ⁷ / ₈	1	24 ³ / ₈
—	—	30	—	—	—	30	—	1	7 ¹ / ₄	1	22 ¹ / ₂
—	—	29	—	—	—	29	—	1	6 ¹ / ₂	1	20 ³ / ₈
—	—	28	—	—	—	28	—	1	6	1	18 ¹ / ₄
—	—	27	—	—	—	27	—	1	5 ¹ / ₂	1	16 ⁷ / ₈
—	—	26	—	—	—	26	—	1	4 ² / ₅	1	15
—	—	25	—	—	—	25	—	1	4	1	13 ¹ / ₆
—	—	24	—	—	—	24	—	1	5 ¹ / ₃	1	11 ¹ / ₄
—	—	23	—	—	—	23	—	1	5 ³ / ₄	1	9 ³ / ₄
—	—	22	—	—	—	22	—	1	5 ¹ / ₂	1	7 ¹ / ₂
—	—	21	—	—	—	21	—	1	1 ¹ / ₂	1	5 ¹ / ₂
—	—	20	—	—	—	20	—	1	2 ² / ₅	1	3 ³ / ₄
—	—	10	—	—	—	10	—	—	6 ³ / ₅	—	18 ² / ₅
—	—	9	—	—	—	9	—	—	5 ¹ / ₄	—	17
—	—	8	—	—	—	8	—	—	5 ¹ / ₈	—	15 ¹ / ₈
—	—	7	—	—	—	7	—	—	4 ³ / ₈	—	13 ¹ / ₄
—	—	6	—	—	—	6	—	—	3 ³ / ₄	—	11 ³ / ₄
—	—	5	—	—	—	5	—	—	3 ¹ / ₄	—	9 ³ / ₄
—	—	4	—	—	—	4	—	—	2 ¹ / ₂	—	7 ¹ / ₂
—	—	3	—	—	—	3	—	—	2	—	5 ¹ / ₄
—	—	2	—	—	—	2	—	—	1 ¹ / ₂	—	3 ⁷ / ₈
—	—	1	—	—	—	1	—	—	—	—	1 ¹ / ₂

TABLE II. De la réduction des Piafres de change en Pistoles, Ducats de change & Réaux de vellon.

Piafres.	Rx.	Mrs.	Font.	Pistol.	Rx.	Mrs.	Ducats.	Sols.	Den.	Vellon	
										Réaux.	Mrs.
50000	—	—	—	12500	—	—	36266	13	4	752941	6
40000	—	—	—	10000	—	—	29013	6	8	602352	32
30000	—	—	—	7500	—	—	21760	—	—	451764	24
20000	—	—	—	5000	—	—	14506	13	4	301176	16
10000	—	—	—	2500	—	—	7253	6	8	150588	8
9000	—	—	—	2250	—	—	6538	—	—	135529	14
8000	—	—	—	2000	—	—	5802	13	4	120470	20
7000	—	—	—	1750	—	—	5077	6	8	105411	26
6000	—	—	—	1500	—	—	4352	—	—	90352	32
5000	—	—	—	1250	—	—	3626	13	4	75294	4
4000	—	—	—	1000	—	—	2901	6	8	60235	10
3000	—	—	—	750	—	—	2176	—	—	45176	16
2000	—	—	—	500	—	—	1450	13	4	30117	22
1000	—	—	—	250	—	—	725	6	8	15058	28
900	—	—	—	225	—	—	652	16	—	13552	32
800	—	—	—	200	—	—	580	5	4	12047	2
700	—	—	—	175	—	—	507	14	8	10541	6
600	—	—	—	150	—	—	435	4	—	9035	10
500	—	—	—	125	—	—	362	13	4	7529	14
400	—	—	—	100	—	—	290	2	8	6023	18
300	—	—	—	75	—	—	217	12	—	4517	22
200	—	—	—	50	—	—	145	1	4	3011	26
100	—	—	—	25	—	—	72	10	8	1505	30
90	—	—	—	22	16	—	65	5	7 $\frac{1}{2}$	1355	10
80	—	—	—	20	—	—	58	—	6 $\frac{1}{2}$	1204	24
70	—	—	—	17	16	—	50	15	5 $\frac{1}{2}$	1054	4
60	—	—	—	15	—	—	43	10	4 $\frac{3}{4}$	903	18
50	—	—	—	12	16	—	36	5	4	752	32
40	—	—	—	10	—	—	29	0	3 $\frac{1}{4}$	602	12
30	—	—	—	7	16	—	21	15	2 $\frac{1}{2}$	451	26
20	—	—	—	5	—	—	14	10	1 $\frac{1}{2}$	301	6
10	—	—	—	2	16	—	7	5	— $\frac{3}{4}$	150	20
9	—	—	—	2	8	—	6	10	6 $\frac{3}{4}$	135	18
8	—	—	—	2	—	—	5	16	— $\frac{3}{4}$	120	16
7	—	—	—	1	24	—	5	1	6 $\frac{1}{2}$	105	14
6	—	—	—	1	16	—	4	7	— $\frac{1}{2}$	90	12
5	—	—	—	1	8	—	3	12	6 $\frac{1}{2}$	75	10
4	—	—	—	1	—	—	2	18	— $\frac{1}{4}$	60	8
3	—	—	—	—	24	—	2	3	6 $\frac{1}{4}$	45	6
2	—	—	—	—	16	—	1	9	— $\frac{1}{6}$	30	4
1	—	—	—	—	8	—	—	14	6 $\frac{1}{2}$	15	2

Les réaux & les maravedis comme dans la première table.

TABLE III.

TABLE III. De la réduction des Ducats de change en Pistoles, Piaſtres de change, & en Réaux de vellon.

Ducats.	Sols.	Den.	Font	Pistol.			Piaſtres.			Vellon	
				Rx.	Mrs.		Rx.	Mrs.		Réaux.	Mrs.
160000	—	—		34466	29	6	137867	5	6	2076124	19 ¹ / ₄
90000	—	—		31020	7	2	124080	7	2	1868512	3 ³ / ₄
80000	—	—		27573	16	32	110294	—	32	1660899	22 ¹ / ₂
70000	—	—		24126	26	28	96507	2	28	1453287	6 ¹ / ₂
60000	—	—		20680	4	24	82720	4	24	1245674	25 ¹ / ₂
50000	—	—		17233	14	20	68933	6	20	1038062	9 ¹ / ₂
40000	—	—		13786	24	16	55147	—	16	830149	23 ¹ / ₂
30000	—	—		10340	2	12	41360	2	12	622837	12 ¹ / ₂
20000	—	—		6893	12	8	27573	4	8	415224	31
10000	—	—		3446	22	4	13786	6	4	207112	15 ¹ / ₂
9000	—	—		3102	—	24	12408	—	24	186851	7 ¹ / ₂
8000	—	—		2757	11	10	11029	3	10	166089	32 ¹ / ₂
7000	—	—		2412	21	30	9650	5	30	145328	24 ¹ / ₂
6000	—	—		2068	—	16	8272	—	16	124567	16 ¹ / ₂
5000	—	—		1723	11	2	6893	3	2	103806	7 ¹ / ₂
4000	—	—		1378	21	22	5514	5	22	83044	33 ¹ / ₂
3000	—	—		1034	—	8	4136	—	8	62283	25 ¹ / ₂
2000	—	—		689	10	28	2757	2	28	41522	16 ¹ / ₂
1000	—	—		344	21	14	1378	5	14	20761	8 ¹ / ₂
900	—	—		310	6	16	1240	6	16	18685	4 ¹ / ₂
800	—	—		275	33	18	1102	7	18	16608	33 ¹ / ₂
700	—	—		241	8	20	965	—	20	14532	29 ¹ / ₂
600	—	—		206	25	22	827	1	22	12456	25 ¹ / ₂
500	—	—		172	10	24	689	2	24	10380	21 ¹ / ₂
400	—	—		137	27	26	551	3	26	8304	17 ¹ / ₂
300	—	—		103	12	28	413	4	28	6228	12 ¹ / ₂
200	—	—		68	29	30	275	5	30	4152	8 ¹ / ₂
100	—	—		34	14	32	137	6	32	2076	4 ¹ / ₂
90	—	—		31	—	22	124	—	22	1868	17 ¹ / ₂
80	—	—		27	18	12	110	2	12	1660	30 ¹ / ₂
70	—	—		24	4	2	96	4	2	1453	9 ¹ / ₂
60	—	—		20	21	26	82	5	26	1245	23
50	—	—		17	7	16	68	7	16	1038	2 ¹ / ₂
40	—	—		13	25	6	55	1	6	830	15 ¹ / ₂
30	—	—		10	10	30	41	2	30	622	28 ¹ / ₂
20	—	—		6	28	20	27	4	20	415	7 ¹ / ₂
10	—	—		3	14	10	13	6	10	207	20 ¹ / ₂
9	—	—		3	3	9	12	3	9	186	29
8	—	—		2	24	8	11	—	8	166	3
7	—	—		2	13	7	9	5	7	145	11 ¹ / ₂
6	—	—		2	2	6	8	2	6	124	19 ¹ / ₂
5	—	—		1	23	5	6	7	5	103	27 ¹ / ₂
4	—	—		1	12	4	5	4	4	83	1 ¹ / ₂
3	—	—		1	1	3	4	1	3	62	9 ¹ / ₂

Ducats.	Sols.	Den.	Font.	Pistol.	Rx.	Mrs. Piafres.	Ra.	Mrs.	Vellon	Rcaux.	Mrs.	Ymes.
2	—	—	—	—	22	2	2	6	2	41	17 ³ / ₄	
I	—	—	—	—	11	1	1	3	1	20	25	15
—	19	—	—	—	10	16 ¹ / ₄	2	2	16 ¹ / ₄	19	24	10
—	18	—	—	—	9	3 ¹ / ₂	1	1	31 ¹ / ₂	18	23	5
—	17	—	—	—	9	12 ³ / ₄	1	1	12 ³ / ₄	17	22	—
—	16	—	—	—	8	28	1	—	28	16	20	12
—	15	—	—	—	8	9 ¹ / ₄	1	—	9 ¹ / ₄	15	19	7
—	14	—	—	—	7	24	—	7	24	14	18	2
—	13	—	—	—	7	5 ³ / ₄	—	7	5 ³ / ₄	13	16	14
—	12	—	—	—	6	21	—	6	21	12	15	9
—	11	—	—	—	6	2 ¹ / ₄	—	6	2 ¹ / ₄	11	14	4
—	10	—	—	—	5	17 ¹ / ₂	—	5	17 ¹ / ₂	10	12	16
—	9	—	—	—	4	32 ³ / ₄	—	4	32 ³ / ₄	9	11	11
—	8	—	—	—	4	14	—	4	14	8	10	6
—	7	—	—	—	3	29 ³ / ₄	—	3	29 ³ / ₄	7	9	1
—	6	—	—	—	3	10 ¹ / ₂	—	3	10 ¹ / ₂	6	7	13
—	5	—	—	—	2	25 ³ / ₄	—	2	25 ³ / ₄	5	6	8
—	4	—	—	—	2	7	—	2	7	4	5	3
—	3	—	—	—	1	22 ¹ / ₄	—	1	22 ¹ / ₄	3	3	15
—	2	—	—	—	1	3 ³ / ₄	—	1	3 ³ / ₄	2	2	10
—	I	—	—	—	—	18 ³ / ₄	—	—	18 ³ / ₄	1	1	5
—	—	11	—	—	—	17 ³ / ₈	—	—	17 ³ / ₈	—	—	32
—	—	10	—	—	—	15 ⁵ / ₈	—	—	15 ⁵ / ₈	—	—	29
—	—	9	—	—	—	14 ¹ / ₈	—	—	14 ¹ / ₈	—	—	26
—	—	8	—	—	—	12 ¹ / ₈	—	—	12 ¹ / ₈	—	—	23
—	—	7	—	—	—	10 ¹ / ₈	—	—	10 ¹ / ₈	—	—	20
—	—	6	—	—	—	9 ³ / ₈	—	—	9 ³ / ₈	—	—	17
—	—	5	—	—	—	7 ¹ / ₈	—	—	7 ¹ / ₈	—	—	14
—	—	4	—	—	—	6 ¹ / ₈	—	—	6 ¹ / ₈	—	—	11
—	—	3	—	—	—	4 ¹ / ₈	—	—	4 ¹ / ₈	—	—	8
—	—	2	—	—	—	3 ¹ / ₈	—	—	3 ¹ / ₈	—	—	5
—	—	I	—	—	—	1 ² / ₈	—	—	1 ² / ₈	—	—	2

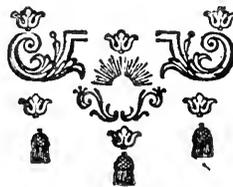


TABLE IV. De la réduction des Réaux de vellon en Pistoles, Piafres & Ducats de change.

Vellon		Font.	Pistol.	R.v.	Mrs.	Piafres.	R.v.	Mrs.	Ducats.	Sols	Den.
Reaux.	Mrs.										
1000000	—	16601	18	—	—	66406	2	—	48166	13	4
900000	—	14941	13	—	—	59765	5	—	43350	—	—
800000	—	13281	8	—	—	53125	—	—	38533	6	8
700000	—	11621	3	—	—	46484	3	—	33716	13	4
600000	—	9960	30	—	—	39843	6	—	28900	—	—
500000	—	8300	25	—	—	33203	1	—	24083	6	8
400000	—	6640	20	—	—	26562	4	—	19266	13	4
300000	—	4980	15	—	—	19921	7	—	14450	—	—
200000	—	3320	10	—	—	13281	2	—	9033	6	8
100000	—	1660	5	—	—	6640	5	—	4816	13	4
90000	—	1494	4	17	—	5976	4	17	4335	—	—
80000	—	1328	4	—	—	5312	4	—	3853	6	8
70000	—	1162	3	17	—	4648	3	17	3371	13	4
60000	—	996	3	—	—	3984	3	—	2890	—	—
50000	—	830	2	17	—	3320	2	17	2408	6	8
40000	—	664	2	—	—	2656	2	—	1926	13	4
30000	—	498	1	17	—	1992	1	17	1445	—	—
20000	—	332	1	—	—	1328	1	—	903	6	8
10000	—	166	—	17	—	664	—	17	481	13	4
9000	—	149	13	8 $\frac{1}{2}$	—	597	5	17 $\frac{1}{2}$	433	10	—
8000	—	132	26	—	—	531	2	—	385	6	8
7000	—	116	6	25 $\frac{1}{2}$	—	464	6	25 $\frac{1}{2}$	337	3	4
6000	—	99	19	17	—	398	3	17	289	—	—
5000	—	83	—	8 $\frac{1}{2}$	—	332	—	8 $\frac{1}{2}$	240	16	8
4000	—	66	13	—	—	265	5	—	192	13	4
3000	—	49	25	25 $\frac{1}{2}$	—	199	1	25 $\frac{1}{2}$	144	10	—
2000	—	33	6	17	—	132	6	17	90	6	8
1000	—	16	19	8 $\frac{1}{2}$	—	66	3	8 $\frac{1}{2}$	48	3	4
900	—	14	30	4 $\frac{1}{4}$	—	59	6	4 $\frac{1}{4}$	43	7	—
800	—	13	9	—	—	53	1	—	38	10	8
700	—	11	19	29 $\frac{3}{4}$	—	46	3	29 $\frac{3}{4}$	33	14	4
600	—	9	30	25 $\frac{1}{2}$	—	39	6	25 $\frac{1}{2}$	24	18	—
500	—	8	9	21 $\frac{1}{4}$	—	33	1	21 $\frac{1}{4}$	24	1	8
400	—	6	20	17 $\frac{3}{4}$	—	26	4	17 $\frac{3}{4}$	19	5	4
300	—	4	31	12 $\frac{3}{4}$	—	19	7	12 $\frac{3}{4}$	14	9	—
200	—	3	10	8 $\frac{1}{2}$	—	13	2	8 $\frac{1}{2}$	9	12	8
100	—	1	21	4 $\frac{1}{4}$	—	6	5	4 $\frac{1}{4}$	4	16	4
90	—	1	15	27 $\frac{5}{8}$	—	5	7	27 $\frac{5}{8}$	4	4	8 $\frac{5}{8}$
80	—	1	10	17	—	5	2	17	3	17	—
70	—	1	5	6 $\frac{3}{8}$	—	4	5	6 $\frac{3}{8}$	3	7	5 $\frac{1}{8}$
60	—	—	31	29 $\frac{3}{4}$	—	3	7	29 $\frac{3}{4}$	2	17	9 $\frac{3}{4}$
50	—	—	26	19 $\frac{1}{2}$	—	3	2	19 $\frac{1}{2}$	2	2	2
40	—	—	21	8 $\frac{1}{2}$	—	2	5	8 $\frac{1}{2}$	1	18	6 $\frac{1}{2}$

Vellon		Font.	Pistol.	Rx.	Mrs.	Piaſtres.	Rx.	Mrs.	Ducats.	Sols.	Den.
Réaux.	Mrs.										
30	—		—	15	$31\frac{7}{8}$	I	7	$31\frac{7}{8}$	I	8	$10\frac{4}{5}$
20	—		—	10	$21\frac{1}{4}$	I	2	$21\frac{1}{4}$	—	19	$5\frac{1}{5}$
10	—		—	5	$12\frac{5}{8}$	—	5	$10\frac{5}{8}$	—	9	$7\frac{1}{5}$
9	—		—	4	$26\frac{1}{15}$	—	4	$26\frac{2}{5}$	—	8	8
8	—		—	4	$8\frac{1}{2}$	—	4	$8\frac{1}{2}$	—	7	8
7	—		—	3	$24\frac{2}{5}$	—	3	$24\frac{2}{5}$	—	6	9
6	—		—	3	$6\frac{3}{8}$	—	3	$6\frac{3}{8}$	—	5	$9\frac{1}{4}$
5	—		—	2	$22\frac{5}{8}$	—	2	$22\frac{5}{8}$	—	4	$9\frac{3}{4}$
4	—		—	2	$4\frac{1}{4}$	—	2	$4\frac{1}{4}$	—	3	$10\frac{3}{4}$
3	—		—	1	$20\frac{2}{5}$	—	1	$20\frac{2}{5}$	—	2	$10\frac{3}{4}$
2	—		—	1	$2\frac{1}{8}$	—	1	$2\frac{1}{8}$	—	1	$11\frac{1}{8}$
1	—		—	—	$18\frac{1}{15}$	—	—	$19\frac{1}{15}$	—	—	$11\frac{1}{8}$
—	17		—	—	$9\frac{1}{2}$	—	—	$9\frac{1}{2}$	—	—	$5\frac{1}{4}$

Nous avons indiqué dans les paragraphes reſpectifs d'Amſterdam, de France, de Londres & de Hambourg, pluſieurs *Cas* qui peuvent avoir lieu pour les changes entre ces villes & celles d'Eſpagne, & dont ces dernières peuvent également profiter. Nous nous bornerons donc à expoſer les deux cas ſuivans relatifs à Genes & Livourne.

1^{er} *Cas*. On remet de Cadix à Amſterdam du papier ſur Livourne pris dans la première de ces villes à 123 p^o & négocié dans la ſeconde à 83 $\frac{1}{2}$ vls. bco. Les retours en étant faits d'Amſterdam en papier ſur Cadix à 90 $\frac{1}{2}$ vls bco., on demande quel cours ſ'établit par cette opération entre Cadix & Livourne? *Réponſe*: 127 $\frac{1}{2}$ p^o.

Opération :

I.
90. *9.* 3.
272. 136.

5. *10.* *100.* *peſſe de Livourne.*
83. $\frac{1}{2}$ vls. bco. d'Amſterdam.
125. *375.* *mrs. de platte vieille.*
1. *piaſtre de change.*

Diviſeur 408.

51875. *Produit* 127 $\frac{1}{2}$ p^o.

Règle univerſelle. Multipliez le change entre Amſterdam & Livourne par 138 & retranchez 11 du produit que vous diviſerez par le change entre Amſterdam & Cadix.

2^e *Cas*. On tire de Cadix ſur Londres au change de 36 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$ ſterlings, & pour en faire les fonds l'on y remet du papier ſur Genes pris à 124 p^o & négocié à Londres à 47 $\frac{1}{2}$ ſterlings. On demande quel change fera par le moyen de cet arbitrage à Cadix le papier ſur Genes? *Réponſe*: 128 $\frac{3}{4}$ p^o.

<i>Opération:</i>		<i>Opérations de Change & de Négoce.</i>
1.	100. <i>pesse de Genes.</i>	
73.	47. $\frac{1}{2}$ <i>sterlings de Londres.</i>	
	2. <i>piastres de change d'Espagne.</i>	
<i>Diviseur</i> 73.	9400. <i>Produit</i> 128 $\frac{3}{4}$ p $\frac{1}{2}$.	ESPAGNE.

Regle universelle. Ajoutez deux zeros au change entre Londres & Genes; & vous le diviserez ensuite par le change entre Londres & Cadix.

Les arbitrages par le moyen de quatre places convenant quelquefois mieux que les changes directs, ou les arbitrages simples, aux négocians des villes d'Espagne, nous allons en donner aussi deux exemples.

Exemple I. On remet de Madrid à Amsterdam du papier sur Genes pris dans la première ville à 122 p $\frac{1}{2}$ & négocié à 84 $\frac{1}{2}$ vls bco. dans la seconde, qui fait les retours à Madrid avec du papier sur Lisbonne au change de 45 $\frac{1}{2}$ vls bco. Ce dernier papier étant négocié à Madrid au change de 2350 rées, on desire savoir quel change aura produit par cette voie le papier sur Genes à Madrid ? *Réponse:* 127 $\frac{1}{11}$ p $\frac{1}{2}$.

<i>Opération:</i>		
1.	2. *100.* <i>pesse de Genes.</i>	
45. *9.* 3.	28. *84.* $\frac{1}{2}$ <i>vls. bco. d'Amsterdam.</i>	
2350. 47.	30. *400.* <i>rées de Portugal.</i>	
	4. <i>piastres de change d'Esp.</i>	
<i>Diviseur</i> 141.	17920. <i>Produit</i> 127 $\frac{1}{11}$ p $\frac{1}{2}$.	

Exemple II. On remet de Cadix à Naples du papier sur Livourne au change de 122 p $\frac{1}{2}$. Ce papier est négocié à 14 p $\frac{1}{2}$ de bénéfice à Naples qui prend en retour du papier sur Genes au change de 90 p $\frac{1}{2}$, qu'il remet à Cadix, où il est négocié à 124 p $\frac{1}{2}$. On demande quel cours revient par cette opération à Cadix pour son papier sur Livourne ? *Réponse:* 127 $\frac{1}{5}$ p $\frac{1}{2}$.

<i>Opération:</i>		
100. 1.	1. *100.* <i>pesse de Livourne.</i>	
100. *10.* 5.	57. *114.* <i>ducats de Naples.</i>	
100. 25.	9. *90.* <i>pesse de Genes.</i>	
	31. *124.* <i>piastres de change d'Esp.</i>	
<i>Diviseur</i> 125.	15903. <i>Produit</i> 127 $\frac{1}{5}$ p $\frac{1}{2}$.	

§ IX. Lisbonne & Porto font les seules villes de Portugal qui fassent un négoce en change avec l'Etranger: encore n'y a-t'il que Lisbonne qui ait des changes réglés avec les places principales de l'Europe. Cette

Opérations de Change & de Négoce. ville donne l'incertain pour le certain, à Madrid, Paris, Genes & Livourne; & le certain pour l'incertain à Amsterdams, Londres & Hambourg. Nous avons dit dans la Table I du Livre I de ce Volume que:

PORTUGAL.

	<i>Contenu</i>	
	<i>d'or fin.</i>	<i>d'argent fin.</i>
1000 Rées de Portugal ont	42 $\frac{7}{100}$	as ou 577 $\frac{10}{100}$ as.
1 Pistole de 32 réaux de platte d'Espagne	96 $\frac{3}{100}$	- 1505 $\frac{7}{100}$ -
1 Ecu de 60 sols de France,	19 $\frac{5}{100}$	- 284 $\frac{9}{100}$ -
1 Pezza de 5 $\frac{3}{4}$ lire de Genes,	30 $\frac{8}{100}$	- 459 $\frac{3}{100}$ -
1 Pezza de 8 reali de Livourne,	31 $\frac{1}{100}$	- 451 $\frac{4}{100}$ -

Voici les parités des changes que nous trouvons en calculant les valeurs de ces monnoies, savoir:

	<i>Parité relative</i>	<i>Prix moyen.</i>
	<i>à l'or, à l'argent.</i>	
1 Pistole de change d'Espagne vaut 2253 rées, 2609 rées, ou 2431 rées.		
1 Ecu de France de 60 sols tournois, 457 dits 494 dits, - 475 $\frac{1}{2}$ dits.		
1 Pezza de 5 $\frac{3}{4}$ lire de Genes, 720 dits 796 dits, - 758 dits.		
1 Pezza de 8 reali de Livourne, 728 dits 782 dits, - 755 dits.		

Nous allons expliquer quelques cas qui peuvent se présenter aux négocians de Lisbonne pour les mettre à même de profiter des circonstances que la combinaison des changes peut quelquefois leur procurer.

1^{er} Cas. On remet de Lisbonne à Londres du papier sur Bilbao pris dans la première ville à 2300 rées, & négocié à 39 $\frac{1}{2}$ sterlings dans la seconde, d'où l'on fait les retours en papier sur Lisbonne, au change de 66 $\frac{1}{2}$ sterlings. On demande quel cours s'établit par cette opération entre cette dernière ville & Bilbao? Réponse: 2364 rées.

<i>Opération:</i>	1 Pistole.	2. *4.* piastres de change.
	I.	13. *39.* $\frac{1}{2}$ sterlings.
	66. *22.* II.	1000. rées de Portugal.
<i>Diviseur</i> II.		26000. Produit 2364 rées.

Règle universelle. Multipliez le change entre Londres & Bilbao par 4000; & divisez le produit de cette multiplication par le change entre Londres & Lisbonne.

2^e Cas. On tire de Lisbonne sur Amsterdam au change de 46 $\frac{1}{2}$ vls. & l'on y remet en provision du papier sur Paris pris à 450 rées dans la

premiere ville & négocié à 53 8 vls. dans la seconde. On veut favoir quel cours fait par cette opération le papier sur Paris à Lisbonne? Réponse: 461 rées.

Opérations de Change & de Négoce.

<p>Opération: 1 Ecu de France. *46.* 23.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>Diviseur 23.</p>	<p>53. 8 vls. bco. d'Amsterdam. 200. *400.* rées de Portugal.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>10600. Produit 461 rées.</p>
--	---

PORTUGAL.

Regle universelle. Elle est comme l'opération, mais sans réduire aucun nombre.

3^e Cas. Le papier sur Genes ne pouvant être négocié à Lisbonne qu'au change de 745 rées, on le remet à Cadix où il est négocié à 28 p^o de bénéfice & d'où l'on en fait les retours à Lisbonne au change de 2400 rées. On demande quel cours s'établit par cet arbitrage entre Lisbonne & Genes? Réponse: 768 rées.

<p>Opération: *100.* 1 Pezza de Genes. *4.* 1.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>Diviseur 1.</p>	<p>128. piastras d'Espagne. 6. *24* *2400* rées de Portugal.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>768. Produit 768 rées.</p>
---	--

Regle universelle. Multipliez le change entre Lisbonne & Cadix par celui entre Cadix & Genes, & divisez le produit par 400.

4^e Cas. On remet de Lisbonne à Paris du papier sur Livourne pris à 739 rées dans la premiere ville & négocié à 95 sols dans la seconde: le produit en étant tiré de Lisbonne sur Paris à 480 rées, on desire favoir quel change fera par cette voie le papier sur Livourne? Réponse: 760 rées.

<p>Opération: 1 Pezza de Livourne. *60.* 1.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>Diviseur 1.</p>	<p>95. sols tournois. 8. *480.* rées de Portugal.</p> <hr style="width: 80%; margin-left: 0;"/> <p>760. Produit 760 rées.</p>
--	---

Regle universelle. Elle est comme l'opération, mais sans diminuer les nombres principaux.

Voici encore deux exemples des arbitrages entre quatre places, qui peuvent aussi être utiles aux négocians de Lisbonne?

Exemple I. On remet de Lisbonne à Cadix du papier sur Genes pris à 720 rées dans la premiere ville & négocié à 126 p^o dans la seconde; qui en fait les retours à Lisbonne avec du papier sur Londres acheté

	Contenu		Opérations
	d'or fin.	d'argent fin.	de Change & de Négoce.
La Ryksdale courante de Dannemarc a . . .	28 $\frac{78}{100}$	ou 431 $\frac{75}{100}$	as.
La Riksdahle d'espece de 48 ß de Suede, . . .	36 $\frac{10}{100}$	-	534—
Le Rouble de 100 copecks de Russie, ukase de 1755.	31 $\frac{50}{100}$	-	450—
La Reichsthaler d'Albert de Riga, . . .	35—	-	506—
Le Florin de 30 gros de Konigsberg, . . .	8—	-	115 $\frac{35}{100}$
Le Florin de 30 gros de Dantzick, . . .	5 $\frac{94}{100}$	-	86 $\frac{81}{100}$
La Livre banco de Berlin, . . .	31 $\frac{43}{100}$	-	454 $\frac{57}{100}$
La Thaler de 24 bons-gros de Stetin, . . .	24—	-	347 $\frac{43}{100}$
La Thaler de 48 ß de Stralfund, . . .	25 $\frac{40}{100}$	-	364 $\frac{30}{100}$
La Reichsthaler courante de 48 ß lubs de Lubeck, . . .	28 $\frac{66}{100}$	-	429—
La Reichsthaler de Rostock & de Wismar, . . .	29 $\frac{42}{100}$	-	429—
La Livre de 2 $\frac{2}{5}$ rdlr. 6 fl. ou 120 f. bco. d'Amsterdam, . . .	86 $\frac{22}{100}$	-	1283 $\frac{40}{100}$
La Livre de 2 $\frac{2}{5}$ rdlr. 6 fl. ou 120 f. courans dit, . . .	82 $\frac{20}{100}$	-	1223 $\frac{76}{100}$
La Reichsthaler de 48 ß lubs bco. de Hambourg, . . .	35 $\frac{54}{100}$	-	532—
La Reichsthaler de 48 ß lubs courans dit, . . .	28 $\frac{67}{100}$	-	429—
La Livre sterling d'Angleterre, . . .	151 $\frac{11}{100}$	-	2295 $\frac{35}{100}$
La Thaler courante de convention, . . .	25—	-	364 $\frac{30}{100}$

ETATS DU NORD

Nous calculons d'après cela la parité des changes des villes de Commerce du Nord nommées ci-dessus, comme suit, savoir :

D'un côté :	Parité relative à l'or, à l'argent.	Prix moyen.
100 Rixdales courantes d'Amsterdam font		
à <i>Coppenbague</i> , . . .	119 ou 118 ou 118 $\frac{1}{2}$	rdlr. cour.
100 Reichsthalers banco de Hambourg, . . .	123 $\frac{1}{2}$ - 123 $\frac{1}{4}$ - 123 $\frac{3}{8}$	dites.
1 Livre sterling de Londres, . . .	5 $\frac{1}{2}$ - 5 $\frac{1}{3}$ - 5 $\frac{1}{3}$	dites.
1 Rixdale courante d'Amsterdam fait		
à <i>Stockholm</i> , . . .	45 $\frac{1}{2}$ - 45 $\frac{3}{4}$ - 45 $\frac{5}{8}$	ß esp.
1 Reichsthaler banco de Hambourg, . . .	47 $\frac{1}{3}$ - 47 $\frac{2}{3}$ - 47 $\frac{1}{2}$	dits.
1 Livre sterling de Londres, . . .	4 $\frac{1}{4}$ - 4 $\frac{1}{2}$ - 7 $\frac{1}{4}$	dits.
1 Livre de gros courante d'Amsterdam		
fait à <i>Konigsberg</i> , . . .	308 - 317 - 312 $\frac{1}{2}$	gros.
1 Rthlr. banco de Hambourg, . . .	133 $\frac{1}{4}$ - 137 $\frac{3}{4}$ - 135 $\frac{1}{2}$	dits.

Opérations
de Change
& de Né-
goci.

ÉTATS DU
NORD.

D'un côté :

	<i>Parité relative à l'or, à l'argent.</i>	<i>Prix moyen.</i>
1 Livre de gros banco d'Amsterdam fait à <i>Dantzick</i> ,	435 $\frac{1}{2}$ ou 443 $\frac{1}{2}$ ou 439 $\frac{1}{2}$ gros.	
1 Rthlr. banco de Hambourg,	179 $\frac{1}{2}$ - 183 $\frac{3}{4}$ - 181 $\frac{1}{8}$ dits.	
100 Rxdlr. bco. d'Amsterdam, à <i>Stetin</i> ,	149 $\frac{2}{3}$ - 154 - 151 $\frac{1}{2}$ thlr.	
100 Rthlr. bco. de Hambourg,	148 $\frac{1}{8}$ - 153 $\frac{1}{8}$ - 150 $\frac{3}{8}$ dits.	
100 Rdlr. bco. d'Amsterdam, à <i>Stralsund</i> ,	141 $\frac{1}{2}$ - 146 $\frac{1}{2}$ - 144 thlr.	
100 Rdlr. bco. de Hambourg,	139 $\frac{7}{8}$ - 145 $\frac{7}{8}$ - 142 $\frac{7}{8}$ dits.	
100 Rdlr. bco. d'Amsterdam, à <i>Rostock</i> & <i>Wismar</i> .	122 $\frac{1}{2}$ - 124 $\frac{3}{4}$ - 123 $\frac{3}{4}$ thlr.	
100 Rthlr. bco. de Hambourg,	120 $\frac{7}{8}$ - 124 - 122 $\frac{7}{8}$ dits.	
100 Rdlr. courantes d'Amsterdam, à <i>Lubeck</i> ,	119 $\frac{1}{2}$ - 118 $\frac{7}{8}$ - 119 $\frac{11}{16}$ rthlr.	
100 Rthlr. bco. de Hambourg,	124 - 124 - 124 dits.	

D'un autre côté,

1 Rouble de <i>St. Petersbourg</i> , ukafe de 1755.	46 f. 42 $\frac{1}{4}$ f. ou 44 $\frac{1}{8}$ f. cour. d'Amst.
1 Dit,	42 $\frac{1}{2}$ fl 38 $\frac{7}{8}$ fl ou 39 $\frac{11}{16}$ fl lubs bco. de Hamb.
1 Dit,	50 fl 45 fl ou 47 $\frac{1}{2}$ fl sterl. à Londres.
1 Rthlr. d'Albert de <i>Riga</i> ,	102 $\frac{1}{2}$ rdlr. 99 $\frac{1}{2}$ rdlr. ou 100 $\frac{7}{8}$ rdlr. cour. d'Amst.
1 Dite,	98 $\frac{1}{2}$ rthlr. 95 $\frac{1}{8}$ rthlr. ou 96 $\frac{11}{16}$ rthlr. bco. de Hamb.
1 Livre bco. de <i>Berlin</i> ,	43 $\frac{3}{4}$ f. 42 $\frac{1}{2}$ f. ou 43 $\frac{1}{8}$ f. bco. d'Amst.
1 Dite,	42 $\frac{1}{2}$ fl 41 fl ou 41 $\frac{1}{4}$ fl lubs bco. de Hamb.
1 Dite,	50 fl 47 $\frac{1}{2}$ fl ou 48 $\frac{3}{4}$ fl sterlings.
1 Dite,	30 $\frac{1}{4}$ gg. 30 gg. ou 30 $\frac{1}{8}$ g. groschen de Leipz.
1 Dite,	113 $\frac{1}{2}$ xr. 112 $\frac{1}{2}$ xr. ou 112 $\frac{1}{2}$ xr. cour. de Francf.

Nous avons dit plus haut que parmi les villes de Commerce du Nord, il s'en trouve quelques-unes, comme Berlin, Dantzick, Königsberg & Riga, qui font des opérations de change souvent avantageuses avec d'autres places étrangères: on va s'en convaincre par les exemples qui vont suivre.

Exemple I. BERLIN tire sur Francfort sur Meyn au change de 110 kreutzers par livre, & y remet pour provision du papier sur Amsterdam pris au change de 45 f. bco., lequel ne pouvant être négocié à Francfort est

envoyé à Leipzig où il produit 140 p^o; mais cette dernière ville en fait les retours à Francfort en espèces qui perdent, tous les frais deduits, $\frac{1}{2}$ p^o seulement. On demande quel bénéfice aura fait Berlin au moyen de cette opération pour son papier sur Amsterdam? Réponse: 3 $\frac{2}{3}$ p^o.

ÉTATS DU
NORD.

<i>Opération:</i>	I Livre de Berlin.	II. *110.* kr. cour. de Francfort.
	90. 9.	I. tblr. cour. dit.
	201.	IO. *200.* tblr. cour. de Leipzig.
	140. 7.	100. rdlr. bco. d'Amsterdam.
	I.	50. sols bco. dit.

Diviseur 12663.

550000.

Produit 43 $\frac{7}{8}$ f.
Bénéfice 3 $\frac{2}{3}$ p^o.

Exemple II. A de Dantzick fait faire un paiement en ducats de Hollande à 4 fl. 14 kr. par B de Vienne, qui s'en rembourse au change de 142 p^o sur C d'Amsterdam, à qui A en fait les fonds au change de 420 gros, pendant que le cours des ducats cordonnés est à Dantzick à fl. 12. La provision, les courtages & ports de lettres de B & C s'élevont à 1 p^o, & l'on veut savoir quel prix auront coûté à A de Dantzick les ducats qu'il aura fait payer à Vienne? Réponse: fl. 11. 11 gros; ce qui, relativement au cours des ducats à Dantzick, fait une différence de 2 $\frac{1}{8}$ p^o en faveur d'A.

<i>Opération:</i>	I Ducat.	127. *254.* kreutzers de Vienne.
	90. 18.	I. thaler courante dit.
	142. 71.	I. *100.* rixdales bco. d'Amsterd.
	12. 6.	I. *5.* livres de gros bco. dit.
	I.	7. *14.* *420.* gros de Dantzick.
	20. I.	I. florin dit.
	100. I.	101. florins.

Diviseur 7668.

89789. Produit 11 fl. 21 gr.

Exemple III. On remet de Königsberg à Leipzig du papier sur Amsterdam pris dans la première de ces villes au change de 310 gros, & négocié dans la seconde à 132 p^o; celle-ci en fait les retours à Königsberg en papier sur Berlin au change de 30 bons-gros, lequel papier se négocie à Königsberg à 132 p^o. On demande quel change produira à cette dernière ville son papier sur Amsterdam? Réponse: 301 gros. Résulte de bénéfice 3 p^o.

Hhh ↓

Opérations
de Change
& de Né-
goci.

ETATS DU
NORD.

Opération: 5 Livres bco.

100. 25.

1.

30. 1.

100. 25.

1.

Diviseur 3125.

3. *12.* rxdl. cour. de Hollande.

33. *132.* thlr. cour. de Leipzig.

24. gute-groschen dit.

1. livre bco. de Berlin.

132. thlr. cour. de Prusse.

3. *90.* gros de Prusse.

940896. Produit 301 gros.

Exemple IV. Riga remet à Konigsberg du papier sur Amsterdam qu'il a pris à 5 p^o & qui est négocié à 312 gros à Konigsberg, qui en fait les retours à Riga en *Kreutzthalers* ou écus à la croix de Bourgogne, achetés à Konigsberg à 130 gros & vendus à Riga à 91 gros. Les frais s'élevant en tout à 1 p^o, on desire savoir quel bénéfice revient de cette opération au spéculateur de Riga? *Réponse*: 5 $\frac{1}{8}$ p^o.

Opération: *100.* 1 Rthlr. d'Albert.

12. 1.

1.

130. *5.* 1.

1.

101.

Diviseur 101.

105. rxd. cour. d'Amsterd.

1. *5.* livres cour. dites.

1. *26.* *312.* gros de Prusse.

1. kreutzdaler.

91. gros de Riga.

1. *100.* dits.

9555. Produit 94 $\frac{3}{8}$ gros pour
rthlr. d'Alb. de 90 gros, ce qui
fait 5 $\frac{1}{8}$ p^o de bénéfice.

Au reste, les especes étant d'une nécessité indispensable dans tous les ports de la mer Baltique, les opérations de l'exemple IV ci-dessus, s'y font en général plus fréquemment que celles des combinaisons des changes étrangers. Les regles que nous avons données tant dans ce paragraphe que dans les précédens suffiront à tout lecteur intelligent pour le mettre en état de connoître cette partie, & d'opérer avec une juste confiance toutes les fois qu'il en aura occasion. Terminons cet article par quelques tables des rapports des changes de trois places différentes; c'est le moyen d'en faire connoître les parités au premier coup d'œil.



TABLE I. De la Combinaison des Changes entre Amsterdam, Paris & Madrid.

Cours des Changes entre Amsterdam & Paris.

	51 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$	51 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$	51 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{4}$	51 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$	51 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$	51 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{4}$	51 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{4}$	51 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{4}$
Paris & Madrid.	Amsterdam & Madrid.	Amsterdam & Madrid.	Amsterdam & Madrid.	Amsterdam & Madrid.	Amsterdam & Madrid.	Amsterdam & Madrid.	Amsterdam & Madrid.	Amsterdam & Madrid.
No. sols.	$\frac{1}{2}$ sols. 16 mes.	$\frac{1}{2}$ sols. 16 mes.	$\frac{1}{2}$ sols. 16 mes.	$\frac{1}{2}$ sols. 6 mes.	$\frac{1}{2}$ sols. 16 mes.	$\frac{1}{2}$ sols. 16 mes.	$\frac{1}{2}$ sols. 16 mes.	$\frac{1}{2}$ sols. 16 mes.
14. 10.	84. 15.	85. 2.	85. 6.	85. 9.	85. 12.	86. —	86. 3.	86. 6.
— 11.	85. 4.	85. 7.	85. 10.	85. 14.	86. 1.	86. 4.	86. 8.	86. 11.
— 12.	85. 9.	85. 12.	85. 15.	86. 2.	86. 6.	86. 9.	86. 12.	87. —
— 13.	85. 13.	86. 1.	86. 4.	86. 7.	86. 11.	86. 14.	87. 1.	87. 5.
— 14.	86. 2.	86. 5.	86. 9.	86. 12.	86. 15.	87. 3.	87. 6.	87. 9.
— 15.	86. 7.	86. 10.	86. 13.	87. —	87. 4.	87. 7.	87. 10.	87. 14.
— 16.	86. 11.	86. 15.	87. 2.	87. 5.	87. 9.	87. 12.	87. 15.	88. 3.
— 17.	87. —	87. 3.	87. 7.	87. 10.	87. 13.	88. 1.	88. 4.	88. 7.
— 18.	87. 5.	87. 8.	87. 12.	87. 15.	88. 2.	88. 6.	88. 9.	88. 12.
— 19.	87. 10.	87. 13.	88. 1.	88. 4.	88. 7.	88. 11.	88. 14.	89. 1.
15. —	87. 14.	88. 2.	88. 5.	88. 8.	88. 12.	88. 15.	89. 2.	89. 6.
— 1.	88. 3.	88. 7.	88. 10.	88. 13.	89. 1.	89. 4.	89. 7.	89. 11.
— 2.	88. 8.	88. 11.	88. 15.	89. 2.	89. 5.	89. 9.	89. 12.	89. 15.
— 3.	88. 12.	89. 1.	89. 4.	89. 7.	89. 10.	89. 14.	90. 1.	90. 4.
— 4.	89. 1.	89. 5.	89. 9.	89. 12.	89. 15.	90. 3.	90. 6.	90. 9.
— 5.	89. 6.	89. 9.	89. 13.	90. —	90. 4.	90. 7.	90. 11.	90. 14.
— 6.	89. 10.	89. 14.	90. 1.	90. 5.	90. 8.	90. 12.	91. —	91. 3.
— 7.	89. 15.	90. 2.	90. 6.	90. 10.	90. 13.	91. 1.	91. 4.	91. 8.
— 8.	90. 4.	90. 7.	90. 11.	90. 14.	91. 2.	91. 6.	91. 9.	91. 13.
— 9.	90. 9.	90. 12.	91. —	91. 3.	91. 7.	91. 10.	91. 14.	92. 2.
— 10.	90. 13.	91. 1.	91. 4.	91. 8.	91. 12.	91. 15.	92. 3.	92. 6.
	52 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$	52 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$	52 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{4}$	52 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$	52 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$	52 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{4}$	52 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{4}$	52 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{4}$
14. 10.	86. 10.	86. 13.	87. 1.	87. 4.	87. 7.	87. 11.	87. 14.	88. 1.
— 11.	86. 15.	87. 2.	87. 5.	87. 9.	87. 12.	88. —	88. 13.	88. 6.
— 12.	87. 3.	87. 7.	87. 10.	87. 14.	88. 1.	88. 4.	88. 8.	88. 11.
— 13.	87. 8.	87. 12.	87. 15.	88. 2.	88. 6.	88. 9.	88. 13.	89. —
— 14.	87. 13.	88. 1.	88. 4.	88. 7.	88. 11.	88. 14.	89. 1.	89. 5.
— 15.	88. 1.	88. 5.	88. 9.	88. 12.	88. 15.	89. 3.	89. 6.	89. 10.
— 16.	88. 5.	88. 10.	88. 14.	89. 1.	89. 4.	89. 8.	89. 11.	89. 15.
— 17.	88. 11.	88. 15.	89. 2.	89. 6.	89. 9.	89. 13.	90. —	90. 3.
— 18.	89. —	89. 4.	89. 7.	89. 11.	89. 14.	90. 1.	90. 5.	90. 8.
— 19.	89. 5.	89. 8.	89. 2.	89. 15.	90. 3.	90. 6.	90. 10.	90. 13.
15. —	89. 10.	89. 13.	90. 1.	90. 4.	90. 8.	90. 11.	90. 15.	91. 2.
— 1.	89. 15.	90. 2.	90. 6.	90. 9.	90. 12.	91. —	91. 3.	91. 7.
— 2.	90. 4.	90. 7.	90. 10.	90. 14.	91. 1.	91. 5.	91. 8.	91. 12.
— 3.	90. 8.	90. 12.	90. 15.	91. 3.	91. 6.	91. 10.	91. 13.	92. 1.
— 4.	90. 13.	91. —	91. 4.	91. 7.	91. 11.	91. 14.	92. 2.	92. 5.
— 5.	91. 2.	91. 5.	91. 9.	91. 12.	92. —	92. 3.	92. 7.	92. 10.
— 6.	91. 7.	91. 10.	91. 14.	92. 1.	92. 5.	92. 8.	92. 12.	92. 15.
— 7.	91. 11.	91. 15.	92. 2.	92. 6.	92. 9.	92. 13.	93. —	93. 4.
— 8.	92. —	92. 4.	92. 7.	92. 11.	92. 14.	93. 2.	93. 5.	93. 9.
— 9.	92. 5.	92. 8.	92. 12.	92. 15.	93. 3.	93. 7.	93. 10.	93. 14.
— 10.	92. 10.	92. 13.	93. 1.	93. 4.	93. 8.	93. 11.	93. 15.	94. 3.

TRAITÉ GÉNÉRAL

Cours des Changes entre Amsterdam & Paris.

		53 s.	53½ s.	53¾ s.	53⅞ s.	53⅞ s.	54 s.	54¼ s.	54½ s.
<i>Paris & Madrid.</i>		<i>Amsterdam & Madrid.</i>	<i>Amsterdam & Madrid.</i>	<i>Amsterdam & Madrid.</i>	<i>Amsterdam & Madrid.</i>	<i>Amsterdam & Madrid.</i>	<i>Amsterdam & Madrid.</i>	<i>Amsterdam & Madrid.</i>	<i>Amsterdam & Madrid.</i>
<i>liv. sols.</i>	<i>gros. 16mes.</i>	<i>gros. 16mes.</i>	<i>gros. 16mes.</i>	<i>gros. 16mes.</i>	<i>gros. 16mes.</i>	<i>gros. 16mes.</i>	<i>gros. 16mes.</i>	<i>gros. 16mes.</i>	<i>gros. 16mes.</i>
14.	10.	88. 5.	88. 8.	88. 11.	88. 5.	89. 2.	89. 5.	89. 9.	89. 12.
—	11.	88. 5.	88. 13.	89. —	89. 4.	89. 7.	89. 10.	89. 14.	90. 1.
—	12.	88. 14.	89. 2.	89. 5.	89. 8.	89. 12.	89. 15.	90. 3.	90. 6.
—	13.	89. 3.	89. 7.	89. 10.	89. 13.	90. 1.	90. 4.	90. 7.	90. 11.
—	14.	89. 8.	89. 12.	89. 15.	90. 2.	90. 6.	90. 9.	90. 12.	91. —
—	15.	89. 13.	90. —	90. 4.	90. 7.	90. 11.	90. 14.	91. 1.	91. 5.
—	16.	90. 2.	90. 5.	90. 9.	90. 12.	91. —	91. 3.	91. 6.	91. 10.
—	17.	90. 7.	90. 10.	90. 14.	91. 1.	91. 4.	91. 8.	91. 11.	91. 15.
—	18.	90. 12.	90. 15.	91. 3.	91. 6.	91. 9.	91. 13.	92. —	92. 4.
—	19.	91. 1.	91. 4.	91. 7.	91. 11.	91. 14.	92. 2.	92. 5.	92. 9.
15.	—	91. 5.	91. 9.	91. 12.	92. —	92. 3.	92. 7.	92. 10.	92. 14.
—	1.	91. 10.	91. 14.	92. 1.	92. 5.	92. 8.	92. 12.	92. 15.	93. 2.
—	2.	91. 15.	92. 3.	92. 6.	92. 10.	92. 13.	93. —	93. 4.	93. 7.
—	3.	92. 4.	92. 7.	92. 11.	92. 14.	93. 2.	93. 5.	93. 9.	93. 12.
—	4.	92. 9.	92. 12.	93. —	93. 3.	93. 7.	93. 10.	93. 14.	94. 1.
—	5.	92. 14.	93. 1.	93. 5.	93. 8.	93. 12.	93. 15.	94. 3.	94. 6.
—	6.	93. 3.	93. 6.	93. 10.	93. 13.	94. 1.	94. 4.	94. 8.	94. 11.
—	7.	93. 7.	93. 11.	93. 15.	94. 2.	94. 6.	94. 9.	94. 13.	95. —
—	8.	93. 12.	94. —	94. 3.	94. 7.	94. 11.	94. 14.	95. 2.	95. 5.
—	9.	94. 1.	94. 5.	94. 8.	94. 12.	94. 15.	95. 3.	95. 7.	95. 10.
—	10.	94. 6.	94. 10.	94. 13.	95. 1.	95. 4.	95. 8.	95. 11.	95. 15.
		54.	54½.	54¾.	54⅞.	54⅞.	54 s.	54¼.	54½.
14.	10.	89. 15.	90. 3.	90. 6.	90. 9.	90. 13.	91. —	91. 3.	91. 7.
—	11.	90. 4.	90. 8.	90. 11.	90. 14.	91. 2.	91. 5.	91. 8.	91. 12.
—	12.	90. 9.	90. 13.	91. —	91. 3.	91. 7.	91. 10.	91. 13.	92. 1.
—	13.	90. 14.	91. 2.	91. 5.	91. 8.	91. 12.	91. 15.	92. 2.	92. 6.
—	14.	91. 3.	91. 7.	91. 10.	91. 13.	92. 1.	92. 4.	92. 7.	92. 11.
—	15.	91. 8.	91. 12.	91. 15.	92. 2.	92. 6.	92. 9.	92. 12.	93. —
—	16.	91. 13.	92. 1.	92. 4.	92. 7.	92. 11.	92. 14.	93. 2.	93. 5.
—	17.	92. 2.	92. 5.	92. 9.	92. 12.	93. —	93. 3.	93. 7.	93. 10.
—	18.	92. 7.	92. 10.	92. 14.	93. 1.	93. 5.	93. 8.	93. 12.	93. 15.
—	19.	92. 12.	92. 15.	93. 3.	93. 6.	93. 10.	93. 13.	94. 1.	94. 4.
15.	—	93. 1.	93. 4.	93. 8.	93. 11.	93. 15.	94. 2.	94. 6.	94. 9.
—	1.	93. 6.	93. 9.	93. 13.	94. —	94. 4.	94. 7.	94. 11.	94. 14.
—	2.	93. 11.	93. 14.	94. 2.	94. 5.	94. 9.	94. 12.	95. —	95. 3.
—	3.	94. —	94. 3.	94. 7.	94. 10.	94. 14.	95. 1.	95. 5.	95. 8.
—	4.	94. 5.	94. 8.	94. 12.	94. 15.	95. 3.	95. 6.	95. 10.	95. 13.
—	5.	94. 10.	94. 13.	95. 1.	95. 4.	95. 8.	95. 11.	95. 15.	96. 2.
—	6.	94. 15.	95. 2.	95. 6.	95. 9.	95. 13.	96. —	96. 4.	96. 7.
—	7.	95. 4.	95. 7.	95. 11.	95. 14.	96. 2.	96. 5.	96. 9.	96. 12.
—	8.	95. 9.	95. 12.	96. —	96. 3.	96. 7.	96. 10.	96. 14.	97. 1.
—	9.	95. 14.	96. 1.	96. 5.	96. 8.	96. 12.	96. 15.	97. 3.	97. 6.
—	10.	96. 3.	96. 6.	96. 10.	96. 13.	97. 1.	97. 4.	97. 8.	97. 12.

TABLE II. De la Combinaison des Changes entre Amsterdam, Paris & Londres.

Cours des Changes entre Londres & Paris.

	29 s.	29½ s.	29¾ s.	29⅞ s.	29⅘ s.	29½ s.	29¾ s.	29⅞ s.
Amsterdam & Londres.	Amsterdam & Paris.	Amsterdam & Paris.	Amsterdam & Paris.	Amsterdam & Paris.	Amsterdam & Paris.	Amsterdam & Paris.	Amsterdam & Paris.	Amsterdam & Paris.
l. s. vls.	s vls. 32 mes.	s vls. 32 mes.	s vls. 32 mes.	s vls. 32 mes.	s vls. 32 mes.	s vls. 32 mes.	s vls. 32 mes.	s vls. 32 mes.
33. 1.	48. —	48. 6.	48. 12.	48. 18.	48. 26.	49. —	49. 6.	49. 14.
— 2.	48. 2.	48. 10.	48. 16.	48. 22.	48. 30.	49. 4.	49. 10.	49. 18.
— 3.	48. 6.	48. 14.	48. 20.	48. 26.	49. 2.	49. 8.	49. 14.	49. 22.
— 4.	48. 10.	48. 18.	48. 24.	48. 30.	49. 6.	49. 12.	49. 18.	49. 26.
— 5.	48. 14.	48. 22.	48. 28.	49. 2.	49. 10.	49. 16.	49. 22.	49. 30.
— 6.	48. 18.	48. 26.	49. —	49. 6.	49. 14.	49. 20.	49. 26.	50. 2.
— 7.	48. 22.	48. 30.	49. 4.	49. 10.	49. 18.	49. 24.	49. 30.	50. 6.
— 8.	48. 26.	49. —	49. 8.	49. 14.	49. 22.	49. 28.	50. 2.	50. 10.
— 9.	48. 30.	49. 4.	49. 12.	49. 18.	49. 24.	50. —	50. 6.	50. 14.
— 10.	49. 2.	49. 8.	49. 16.	49. 22.	49. 28.	50. 4.	50. 10.	50. 18.
— 11.	49. 6.	49. 12.	49. 20.	49. 26.	50. —	50. 8.	50. 14.	50. 22.
34. —	49. 10.	49. 16.	49. 24.	49. 30.	50. 4.	50. 12.	50. 18.	50. 26.
— 1.	49. 14.	49. 20.	49. 28.	50. 2.	50. 8.	50. 16.	50. 22.	50. 30.
— 2.	49. 18.	49. 24.	49. 30.	50. 6.	50. 12.	50. 20.	50. 26.	51. 2.
— 3.	49. 22.	49. 28.	50. 2.	50. 10.	50. 16.	50. 24.	50. 30.	51. 5.
— 4.	49. 26.	50. —	50. 6.	50. 14.	50. 20.	50. 28.	51. 2.	51. 10.
— 5.	49. 30.	50. 4.	50. 10.	50. 18.	50. 24.	51. —	51. 6.	51. 14.
— 6.	50. —	50. 8.	50. 14.	50. 22.	50. 28.	51. 4.	51. 10.	51. 18.
— 7.	50. 4.	50. 12.	50. 18.	50. 26.	51. —	51. 8.	51. 14.	51. 22.
— 8.	50. 8.	50. 16.	50. 22.	50. 30.	51. 4.	51. 12.	51. 18.	51. 26.
— 9.	50. 12.	50. 20.	50. 26.	51. 2.	51. 8.	51. 16.	51. 22.	51. 30.
— 10.	50. 16.	50. 24.	50. 30.	51. 6.	51. 12.	51. 20.	51. 26.	52. 2.
— 11.	50. 20.	50. 28.	51. 2.	51. 10.	51. 16.	51. 23.	51. 30.	52. 5.
35. —	50. 4.	50. 30.	51. 6.	51. 12.	51. 20.	51. 26.	52. 2.	52. 8.
— 1.	50. 28.	51. 2.	51. 10.	51. 16.	51. 24.	51. 30.	52. 6.	52. 12.
— 2.	51. —	51. 6.	51. 14.	51. 20.	51. 28.	52. 2.	52. 10.	52. 16.
— 3.	51. 4.	51. 10.	51. 18.	51. 24.	52. —	52. 6.	52. 14.	52. 20.
— 4.	51. 8.	51. 14.	51. 22.	51. 28.	52. 4.	52. 10.	52. 18.	52. 24.
— 5.	51. 12.	51. 18.	51. 26.	52. —	52. 8.	52. 14.	52. 22.	52. 28.
— 6.	51. 16.	51. 22.	51. 30.	52. 4.	52. 12.	52. 18.	52. 26.	53. 2.
— 7.	51. 20.	51. 26.	52. 2.	52. 8.	52. 16.	52. 22.	52. 30.	53. 4.
— 8.	51. 22.	51. 30.	52. 6.	52. 12.	52. 20.	52. 26.	53. 2.	53. 8.
— 9.	51. 26.	52. 2.	52. 10.	52. 16.	52. 24.	52. 30.	53. 6.	53. 12.
— 10.	51. 30.	52. 6.	52. 12.	52. 20.	52. 28.	53. 2.	53. 10.	53. 16.
— 11.	52. 2.	52. 10.	52. 16.	52. 24.	53. —	53. 6.	53. 14.	53. 20.
36. —	52. 6.	52. 14.	52. 20.	52. 28.	53. 4.	53. 10.	53. 18.	53. 24.
— 1.	52. 10.	52. 18.	52. 24.	53. —	53. 8.	53. 14.	53. 22.	53. 28.
— 2.	52. 14.	52. 22.	52. 28.	53. 4.	53. 12.	53. 18.	53. 26.	54. —
— 3.	52. 18.	52. 26.	53. —	53. 8.	53. 15.	53. 22.	53. 30.	54. 4.
— 4.	52. 22.	52. 30.	53. 4.	53. 12.	53. 18.	53. 26.	54. 2.	54. 8.
— 5.	52. 26.	53. 2.	53. 8.	53. 16.	53. 22.	53. 30.	54. 6.	54. 12.
— 6.	52. 30.	53. 4.	53. 12.	53. 20.	53. 26.	54. 2.	54. 10.	54. 16.
— 7.	53. 2.	53. 8.	53. 16.	53. 24.	53. 30.	54. 6.	54. 14.	54. 20.
— 8.	53. 6.	53. 12.	53. 20.	53. 28.	54. 2.	54. 10.	54. 18.	54. 24.

TRAITE GÉNÉRAL

Cours des Changes entre Londres & Paris.

	30 s.	30 $\frac{1}{2}$ s.	30 $\frac{1}{4}$ s.	30 $\frac{3}{4}$ s.	30 $\frac{1}{2}$ s.	50 $\frac{1}{2}$ s.	30 $\frac{1}{4}$ s.	30 $\frac{3}{4}$ s.
<i>Amsterdam & Londres.</i>	<i>Amsterdam & Paris.</i>	<i>Amsterdam & Paris.</i>	<i>Amsterdam & Paris.</i>	<i>Amsterdam & Paris.</i>	<i>Amsterdam & Paris.</i>	<i>Amsterdam & Paris.</i>	<i>Amsterdam & Paris.</i>	<i>Amsterdam & Paris.</i>
6. s. vls.	8vls. 32mes.	8vls. 32mes.	8vls. 32mes.	8vls. 32mes.	8vls. 32mes.	8vls. 32mes.	8vls. 32mes.	8vls. 32mes.
33. 1.	49. 20.	49. 26.	50. 2.	50. 8.	50. 14.	50. 22.	50. 28.	51. 2.
— 2.	49. 24.	49. 30.	50. 6.	50. 12.	50. 18.	50. 26.	51. —	51. 6.
— 3.	49. 28.	50. 2.	50. 10.	50. 16.	50. 22.	50. 30.	51. 4.	51. 10.
— 4.	50. —	50. 6.	50. 14.	50. 20.	50. 26.	51. 2.	51. 8.	51. 14.
— 5.	50. 4.	50. 10.	50. 18.	50. 24.	50. 30.	51. 6.	51. 12.	51. 18.
— 6.	50. 8.	50. 14.	50. 22.	50. 28.	51. 2.	51. 10.	51. 16.	51. 22.
— 7.	50. 12.	50. 18.	50. 26.	51. —	51. 6.	51. 14.	51. 20.	51. 28.
— 8.	50. 16.	50. 22.	50. 30.	51. 4.	51. 10.	51. 18.	51. 24.	52. —
— 9.	50. 20.	50. 26.	51. 2.	51. 8.	51. 14.	51. 22.	51. 28.	52. 4.
— 10.	50. 24.	50. 30.	51. 6.	51. 12.	51. 18.	51. 26.	52. —	52. 8.
— 11.	50. 28.	51. 2.	51. 10.	51. 16.	51. 24.	51. 30.	52. 4.	52. 12.
54. —	51. —	51. 6.	51. 14.	51. 20.	51. 28.	52. 2.	52. 8.	52. 16.
— 1.	51. 4.	51. 10.	51. 18.	51. 24.	52. —	52. 6.	52. 12.	52. 20.
— 2.	51. 8.	51. 14.	51. 22.	51. 28.	52. 4.	52. 10.	52. 16.	52. 24.
— 3.	51. 12.	51. 18.	51. 26.	52. —	52. 8.	52. 14.	52. 20.	52. 28.
— 4.	51. 16.	51. 22.	51. 30.	52. 4.	52. 12.	52. 18.	52. 24.	53. —
— 5.	51. 20.	51. 26.	52. 2.	52. 8.	52. 16.	52. 22.	52. 28.	53. 4.
— 6.	51. 24.	51. 30.	52. 6.	52. 12.	52. 20.	52. 26.	53. —	53. 8.
— 7.	51. 28.	52. 2.	52. 10.	52. 16.	52. 24.	52. 30.	53. 4.	53. 12.
— 8.	52. —	52. 6.	52. 14.	52. 20.	52. 28.	53. 2.	53. 8.	53. 16.
— 9.	52. 4.	52. 10.	52. 18.	52. 24.	53. —	53. 6.	53. 12.	53. 20.
— 10.	52. 8.	52. 14.	52. 22.	52. 28.	53. 4.	53. 10.	53. 16.	53. 24.
— 11.	52. 12.	52. 18.	52. 26.	53. —	53. 8.	53. 14.	53. 20.	53. 28.
35. —	52. 16.	52. 23.	52. 30.	53. 4.	53. 12.	53. 18.	53. 24.	54. —
— 1.	52. 20.	52. 28.	53. 2.	53. 10.	53. 16.	53. 24.	53. 28.	54. 6.
— 2.	52. 24.	53. —	53. 6.	53. 14.	53. 20.	53. 28.	54. —	54. 10.
— 3.	52. 28.	53. 4.	53. 10.	53. 18.	53. 24.	54. —	54. 4.	54. 14.
— 4.	53. —	53. 8.	53. 14.	53. 22.	53. 28.	54. 4.	54. 8.	54. 18.
— 5.	53. 4.	53. 12.	53. 18.	53. 26.	54. —	54. 8.	54. 12.	54. 22.
— 6.	53. 8.	53. 16.	53. 22.	53. 30.	54. 4.	54. 12.	54. 16.	54. 26.
— 7.	53. 12.	53. 20.	53. 26.	54. 2.	54. 8.	54. 16.	54. 20.	54. 30.
— 8.	53. 16.	53. 24.	53. 30.	54. 6.	54. 12.	54. 20.	54. 24.	55. 2.
— 9.	53. 20.	53. 28.	54. 2.	54. 10.	54. 16.	54. 24.	54. 28.	55. 6.
— 10.	53. 24.	54. —	54. 6.	54. 14.	54. 20.	54. 28.	55. 2.	55. 10.
— 11.	53. 28.	54. 4.	54. 10.	54. 18.	54. 24.	55. —	55. 8.	55. 14.
36. —	54. —	54. 8.	54. 14.	54. 22.	54. 28.	55. 4.	55. 12.	55. 18.
— 1.	54. 4.	54. 12.	54. 18.	54. 26.	55. —	55. 8.	55. 16.	55. 22.
— 2.	54. 8.	54. 16.	54. 22.	54. 30.	55. 4.	55. 12.	55. 20.	55. 26.
— 3.	54. 12.	54. 20.	54. 26.	55. 2.	55. 8.	55. 16.	55. 24.	55. 30.
— 4.	54. 16.	54. 24.	54. 30.	55. 6.	55. 14.	55. 20.	55. 28.	56. 2.
— 5.	54. 20.	54. 28.	55. 2.	55. 10.	55. 18.	55. 24.	56. —	56. 6.
— 6.	54. 24.	55. —	55. 6.	55. 14.	55. 22.	55. 28.	56. 4.	56. 12.
— 7.	54. 28.	55. 4.	55. 10.	55. 18.	55. 26.	56. —	56. 8.	56. 16.
— 8.	55. —	55. 8.	55. 14.	55. 22.	55. 30.	56. 4.	56. 12.	56. 20.

TABLE III

TABLE III. De la Combinaison des Changes entre Amsterdam, Hambourg & Paris.

Cours des Changes entré Hambourg & Paris ou Bordeaux.

	184½ p ^g ou 26 § l.	185 p ^g ou 25½ § l.	185½ p ^g ou 25¾ § l.	186 p ^g ou 25½ § l.	186½ p ^g ou 25¼ § l.	187 p ^g ou 25¼ § l.	187½ p ^g ou 25½ § l.	188 p ^g ou 25½ § l.
Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Paris.	Amsterdam & Paris.	Amsterdam & Paris.	Amsterdam & Paris.	Amsterdam & Paris.	Amsterdam & Paris.	Amsterdam & Paris.	Amsterdam & Paris.
§ l. 16 mes.	§ l. 16 mes.	§ l. 16 mes.	§ l. 16 mes.	§ l. 16 mes.	§ l. 16 mes.	§ l. 16 mes.	§ l. 16 mes.	§ l. 16 mes.
32. —	52. 1.	51. 14.	51. 12.	51. 10.	51. 8.	51. 5.	51. 3.	51. 1.
— 1.	52. 2.	52. —	51. 14.	51. 11.	51. 9.	51. 7.	51. 5.	51. 3.
— 2.	52. 4.	52. 2.	51. 15.	51. 13.	51. 11.	51. 9.	51. 6.	51. 4.
— 3.	52. 5.	52. 3.	52. 1.	51. 15.	51. 12.	51. 10.	51. 8.	51. 6.
— 4.	52. 7.	52. 5.	52. 3.	52. —	51. 14.	51. 12.	51. 10.	51. 7.
— 5.	52. 9.	52. 6.	52. 4.	52. 2.	52. —	51. 13.	51. 11.	51. 9.
— 6.	52. 10.	52. 8.	52. 6.	52. 3.	52. 1.	51. 15.	51. 13.	51. 11.
— 7.	52. 12.	52. 10.	52. 7.	52. 5.	52. 3.	52. 1.	51. 14.	51. 12.
— 8.	52. 14.	52. 11.	52. 9.	52. 7.	52. 4.	52. 2.	52. —	51. 14.
— 9.	52. 15.	52. 13.	52. 11.	52. 8.	52. 6.	52. 4.	52. 2.	51. 15.
— 10.	53. 1.	52. 14.	52. 12.	52. 10.	52. 8.	52. 5.	52. 3.	52. 1.
— 11.	53. 2.	53. —	52. 14.	52. 12.	52. 9.	52. 7.	52. 5.	52. 3.
— 12.	53. 4.	53. 2.	52. 15.	52. 13.	52. 11.	52. 9.	52. 6.	52. 4.
— 13.	53. 6.	53. 3.	53. 1.	52. 15.	52. 13.	52. 10.	52. 8.	52. 6.
— 14.	53. 7.	53. 5.	53. 3.	53. —	52. 14.	52. 12.	52. 10.	52. 7.
— 15.	53. 9.	53. 7.	53. 4.	53. 2.	53. —	52. 13.	52. 11.	52. 9.
33. —	53. 11.	53. 8.	53. 6.	53. 4.	53. 1.	52. 15.	52. 13.	52. 11.
— 1.	53. 12.	53. 10.	53. 8.	53. 5.	53. 3.	53. 1.	52. 14.	52. 12.
— 2.	53. 14.	53. 11.	53. 9.	53. 7.	53. 5.	53. 2.	53. —	52. 14.
— 3.	53. 15.	53. 13.	53. 11.	53. 8.	53. 6.	53. 4.	53. 2.	52. 15.
— 4.	54. 1.	53. 15.	53. 12.	53. 10.	53. 8.	53. 5.	53. 3.	53. 1.
— 5.	54. 3.	54. —	53. 14.	53. 12.	53. 9.	53. 7.	53. 5.	53. 3.
— 6.	54. 4.	54. 2.	54. —	53. 13.	53. 11.	53. 9.	53. 6.	53. 4.
— 7.	54. 6.	54. 4.	54. 1.	53. 15.	53. 13.	53. 10.	53. 8.	53. 6.
— 8.	54. 8.	54. 5.	54. 3.	54. 1.	53. 14.	53. 12.	53. 10.	53. 7.
— 9.	54. 9.	54. 7.	54. 4.	54. 2.	54. —	53. 13.	53. 11.	53. 9.
— 10.	54. 11.	54. 8.	54. 6.	54. 4.	54. 1.	53. 15.	53. 13.	53. 11.
— 11.	54. 12.	54. 10.	54. 8.	54. 5.	54. 3.	54. 1.	53. 4.	53. 12.
— 12.	54. 14.	54. 12.	54. 9.	54. 7.	54. 5.	54. 2.	54. —	53. 14.
— 13.	55. —	54. 13.	54. 11.	54. 9.	54. 6.	54. 4.	54. 2.	53. 15.
— 14.	55. 1.	54. 15.	54. 13.	54. 10.	54. 8.	54. 6.	54. 3.	54. 1.
— 15.	55. 3.	55. 1.	54. 14.	54. 12.	54. 9.	54. 7.	54. 5.	54. 2.
34. —	55. 5.	55. 3.	55. —	54. 13.	54. 11.	54. 9.	54. 6.	54. 4.

TRAITÉ GÉNÉRAL

Cours des Changes entre Hambourg & Paris ou Bordeaux.

	188½ p ^g ou 25¼ fl.	189 p ^g ou 25½ fl.	189½ p ^g ou 25¾ fl.	190 p ^g ou 25½ fl.	190½ p ^g ou 25¾ fl.	191 p ^g ou 25½ fl.	191½ p ^g ou 25¾ fl.	192 p ^g ou 25 fl.
<i>Amsterdam & Hamb.</i>	<i>Amsterdam & Paris.</i>	<i>Amsterdam & Paris.</i>	<i>Amsterdam & Paris.</i>	<i>Amsterdam & Paris.</i>	<i>Amsterdam & Paris.</i>	<i>Amsterdam & Paris.</i>	<i>Amsterdam & Paris.</i>	<i>Amsterdam & Paris.</i>
<i>fl. 16 mes.</i>	<i>fls. 16mes.</i>	<i>fls. 16mes.</i>	<i>fls. 16mes.</i>	<i>fls. 16mes.</i>	<i>fls. 16mes.</i>	<i>fls. 16mes.</i>	<i>fls. 16mes.</i>	<i>fls. 16mes.</i>
32. —	50. 15.	50. 13.	50. 11.	50. 8.	50. 6.	50. 4.	50. 2.	50. —
— 1.	51. —	50. 14.	50. 12.	50. 10.	50. 8.	50. 6.	50. 4.	50. 2.
— 2.	51. 2.	51. —	50. 14.	50. 12.	50. 9.	50. 7.	50. 5.	50. 3.
— 3.	51. 4.	51. 1.	50. 15.	50. 13.	50. 11.	50. 9.	50. 7.	50. 5.
— 4.	51. 5.	51. 3.	51. 1.	50. 15.	50. 13.	50. 10.	50. 8.	50. 6.
— 5.	51. 7.	51. 5.	51. 2.	51. —	50. 14.	50. 12.	50. 10.	50. 8.
— 6.	51. 8.	51. 6.	51. 4.	51. 2.	51. —	50. 14.	50. 11.	50. 9.
— 7.	51. 10.	51. 8.	51. 6.	51. 3.	51. 1.	50. 15.	50. 13.	50. 11.
— 8.	51. 12.	51. 9.	51. 7.	51. 5.	51. 3.	51. 1.	50. 15.	50. 12.
— 9.	51. 13.	51. 11.	51. 9.	51. 7.	51. 4.	51. 2.	51. —	50. 14.
— 10.	51. 15.	51. 13.	51. 10.	51. 8.	51. 6.	51. 4.	51. 2.	51. —
— 11.	52. —	51. 14.	51. 12.	51. 10.	51. 8.	51. 5.	51. 3.	51. 1.
— 12.	52. 2.	52. —	51. 14.	51. 11.	51. 9.	51. 7.	51. 5.	51. 3.
— 13.	52. 4.	52. 1.	51. 15.	51. 13.	51. 11.	51. 9.	51. 6.	51. 4.
— 14.	52. 5.	52. 3.	52. 1.	51. 15.	51. 12.	51. 10.	51. 8.	51. 6.
— 15.	52. 7.	52. 5.	52. 2.	52. —	51. 14.	51. 12.	51. 10.	51. 7.
33. —	52. 8.	52. 6.	52. 4.	52. 2.	51. 15.	51. 13.	51. 12.	51. 9.
— 1.	52. 10.	52. 8.	52. 5.	52. 3.	52. 1.	51. 15.	51. 13.	51. 11.
— 2.	52. 12.	52. 9.	52. 7.	52. 5.	52. 3.	52. —	51. 14.	51. 12.
— 3.	52. 13.	52. 11.	52. 9.	52. 6.	52. 4.	52. 2.	52. —	51. 14.
— 4.	52. 15.	52. 12.	52. 10.	52. 8.	52. 6.	52. 4.	52. 1.	51. 15.
— 5.	53. —	52. 14.	52. 12.	52. 10.	52. 7.	52. 5.	52. 3.	52. 1.
— 6.	53. 2.	53. —	52. 13.	52. 11.	52. 9.	52. 7.	52. 5.	52. 2.
— 7.	53. 3.	53. 1.	52. 15.	52. 13.	52. 11.	52. 8.	52. 6.	52. 4.
— 8.	53. 5.	53. 3.	53. 1.	52. 14.	52. 12.	52. 10.	52. 8.	52. 5.
— 9.	53. 7.	53. 4.	53. 2.	53. —	52. 14.	52. 11.	52. 9.	52. 7.
— 10.	53. 8.	53. 6.	53. 4.	53. 1.	52. 15.	52. 13.	52. 11.	52. 9.
— 11.	53. 10.	53. 8.	53. 5.	53. 3.	53. 1.	52. 15.	52. 12.	52. 10.
— 12.	53. 11.	53. 9.	53. 7.	53. 5.	53. 2.	53. —	52. 14.	52. 12.
— 13.	53. 13.	53. 11.	53. 8.	53. 6.	53. 4.	53. 2.	53. —	52. 13.
— 14.	53. 15.	53. 12.	53. 10.	53. 8.	53. 6.	53. 3.	53. 1.	52. 15.
— 15.	54. —	53. 14.	53. 12.	53. 9.	53. 7.	53. 5.	53. 3.	53. —
34. —	54. 2.	53. 15.	53. 13.	53. 11.	53. 9.	53. 6.	53. 4.	53. 2.

TABLE IV. De la Combinaison des Changes entre Amsterdam, Londres & Madrid.

Cours des Changes entre Londres & Madrid, Cadix &c.

	36 s.	36½ s.	36¼ s.	36⅜ s.	36½ s.	36⅝ s.	36¼ s.	36⅞ s.
<i>Amsterdam & Londres.</i>	<i>Amsterdam & Madrid.</i>	<i>Amsterdam & Madrid.</i>	<i>Amsterdam & Madrid.</i>	<i>Amsterdam & Madrid.</i>	<i>Amsterdam & Madrid.</i>	<i>Amsterdam & Madrid.</i>	<i>Amsterdam & Madrid.</i>	<i>Amsterdam & Madrid.</i>
<i>l. s. vls.</i>	<i>l. vls. 16mes.</i>	<i>l. vls. 16mes.</i>	<i>l. vls. 16mes.</i>	<i>l. vls. 16mes.</i>	<i>l. vls. 16mes.</i>	<i>l. vls. 16mes.</i>	<i>l. vls. 16mes.</i>	<i>l. vls. 16mes.</i>
33. 8.	83. 9.	83. 13.	84. 3.	84. 8.	84. 12.	85. 1.	85. 5.	85. 10.
— 9.	83. 12.	84. —	84. 6.	84. 11.	84. 15.	85. 4.	85. 9.	85. 13.
— 10.	84. —	84. 3.	84. 9.	84. 14.	85. 2.	85. 7.	85. 12.	86. —
— 11.	84. 3.	84. 7.	84. 12.	85. 1.	85. 5.	85. 10.	85. 15.	86. 4.
34. —	84. 6.	84. 11.	85. —	85. 4.	85. 9.	85. 14.	86. 2.	86. 7.
— 1.	84. 9.	84. 14.	85. 3.	85. 8.	85. 12.	86. 1.	86. 6.	86. 10.
— 2.	84. 13.	85. 1.	85. 6.	85. 11.	85. 15.	86. 4.	86. 9.	86. 13.
— 3.	85. —	85. 5.	85. 9.	85. 14.	86. 2.	86. 7.	86. 12.	87. 1.
— 4.	85. 3.	85. 8.	85. 12.	86. 1.	86. 5.	86. 10.	87. —	87. 4.
— 5.	85. 7.	85. 11.	86. —	86. 4.	86. 8.	86. 14.	87. 3.	87. 8.
— 6.	85. 10.	85. 15.	86. 3.	86. 8.	86. 12.	87. 1.	87. 6.	87. 11.
— 7.	85. 13.	86. 2.	86. 6.	86. 11.	86. 15.	87. 4.	87. 9.	87. 14.
— 8.	86. —	86. 5.	86. 9.	86. 14.	87. 2.	87. 7.	87. 12.	88. 1.
— 9.	86. 4.	86. 8.	86. 12.	87. 5.	87. 6.	87. 10.	87. 15.	88. 4.
— 10.	86. 7.	86. 12.	87. —	87. 2.	87. 9.	87. 14.	88. 2.	88. 7.
— 11.	86. 10.	86. 15.	87. 3.	87. 8.	87. 12.	88. 1.	88. 6.	88. 10.
35. —	86. 14.	87. 2.	87. 6.	87. 11.	88. —	88. 4.	88. 9.	88. 14.
— 1.	87. 1.	87. 6.	87. 10.	87. 14.	88. 3.	88. 8.	88. 12.	89. 1.
— 2.	87. 4.	87. 9.	87. 13.	88. 2.	88. 6.	88. 11.	89. —	89. 5.
— 3.	87. 8.	87. 12.	88. —	88. 5.	88. 10.	88. 14.	89. 3.	89. 8.
— 4.	87. 11.	87. 15.	88. 3.	88. 8.	88. 13.	89. 2.	89. 6.	89. 11.
— 5.	87. 14.	88. 3.	88. 7.	88. 11.	89. —	89. 5.	89. 10.	89. 14.
— 6.	88. 2.	88. 6.	88. 10.	88. 14.	89. 3.	89. 8.	89. 13.	90. 2.
— 7.	88. 5.	88. 9.	88. 14.	89. 2.	89. 6.	89. 11.	90. —	90. 5.
— 8.	88. 8.	88. 13.	89. 1.	89. 5.	89. 10.	89. 14.	90. 3.	90. 8.
— 9.	88. 11.	89. —	89. 4.	89. 8.	89. 13.	90. 2.	90. 6.	90. 11.
— 10.	88. 15.	89. 3.	89. 8.	89. 12.	90. 1.	90. 5.	90. 10.	90. 15.
— 11.	89. 2.	89. 7.	89. 11.	89. 15.	90. 4.	90. 8.	90. 13.	91. 2.
36. —	89. 5.	89. 10.	89. 14.	90. 3.	90. 7.	90. 12.	91. —	91. 5.
— 1.	89. 9.	89. 13.	90. 1.	90. 6.	90. 11.	90. 15.	91. 4.	91. 8.
— 2.	89. 12.	90. —	90. 5.	90. 9.	90. 14.	91. 2.	91. 7.	91. 12.
— 3.	89. 15.	90. 4.	90. 8.	90. 12.	91. 1.	91. 5.	91. 10.	91. 15.
— 4.	90. 3.	90. 7.	90. 11.	91. —	91. 4.	91. 9.	91. 14.	92. 2.
— 5.	90. 6.	90. 11.	91. —	91. 4.	91. 8.	91. 12.	92. —	92. 6.
— 6.	90. 9.	90. 14.	91. 3.	91. 7.	91. 11.	91. 15.	92. 4.	92. 9.
— 7.	90. 13.	91. 1.	91. 6.	91. 11.	91. 15.	92. 3.	92. 7.	92. 12.
— 8.	91. —	91. 5.	91. 9.	91. 14.	92. 2.	92. 7.	92. 11.	93. —
— 9.	91. 3.	91. 8.	91. 13.	92. 2.	92. 6.	92. 11.	92. 15.	93. 3.
— 10.	91. 6.	91. 11.	92. —	92. 5.	92. 9.	92. 14.	93. 3.	93. 7.
— 11.	91. 10.	91. 15.	92. 4.	92. 9.	92. 13.	93. 2.	93. 7.	93. 11.

TRAITÉ GÉNÉRAL

Cours des Changes entre Londres & Madrid, Cadix &c.

	37 $\frac{1}{2}$ s.	37 $\frac{1}{2}$ s.	37 $\frac{1}{2}$ s.	37 $\frac{1}{2}$ s.	37 $\frac{1}{2}$ s.	37 $\frac{1}{2}$ s.	37 $\frac{1}{2}$ s.	37 $\frac{1}{2}$ s.
<i>Amsterdam & Londres.</i>	<i>Amsterdam & Madrid.</i>	<i>Amsterdam & Madr. d.</i>	<i>Amsterdam & Madrid.</i>	<i>Amsterdam & Madrid.</i>	<i>Amsterdam & Madrid.</i>	<i>Amsterdam & Madrid.</i>	<i>Amsterdam & Madrid.</i>	<i>Amsterdam & Madrid.</i>
s. & vls.	s vls. 16mes.	s vls. 16mes.	s vls. 16mes.	s vls. 16mes.	s vls. 16mes.	s vls. 16mes.	s vls. 16mes.	s vls. 16mes.
33. 8.	85. 14.	86. 3.	86. 8.	86. 12.	87. —	87. 5.	87. 10.	87. 15.
— 9.	86. 1.	86. 6.	86. 11.	87. —	87. 4.	87. 9.	87. 14.	88. 2.
— 10.	86. 5.	86. 10.	86. 15.	87. 3.	87. 8.	87. 12.	88. 1.	88. 6.
— 11.	86. 8.	86. 13.	87. 1.	87. 6.	87. 11.	87. 15.	88. 4.	88. 9.
34. —	86. 11.	87. —	87. 4.	87. 9.	87. 14.	88. 3.	88. 8.	88. 12.
— 1.	86. 15.	87. 4.	87. 7.	87. 13.	88. 2.	88. 6.	88. 11.	88. 15.
— 2.	87. 3.	87. 7.	87. 11.	88. —	88. 5.	88. 9.	88. 14.	89. 3.
— 3.	87. 6.	87. 10.	87. 14.	88. 3.	88. 8.	88. 13.	89. 2.	89. 7.
— 4.	87. 9.	87. 14.	88. 2.	88. 6.	88. 11.	89. —	89. 5.	89. 10.
— 5.	87. 12.	88. 1.	88. 5.	88. 9.	88. 15.	89. 3.	89. 8.	89. 14.
— 6.	88. —	88. 4.	88. 8.	88. 13.	89. 2.	89. 7.	89. 11.	90. 1.
— 7.	88. 3.	88. 8.	88. 12.	89. —	89. 5.	89. 10.	90. —	90. 5.
— 8.	88. 7.	88. 11.	88. 15.	89. 4.	89. 8.	89. 13.	90. 3.	90. 8.
— 9.	88. 10.	88. 15.	89. 3.	89. 7.	89. 12.	90. 1.	90. 6.	90. 11.
— 10.	88. 13.	89. 2.	89. 6.	89. 11.	89. 15.	90. 4.	90. 9.	90. 15.
— 11.	89. 1.	89. 5.	89. 9.	89. 14.	90. 3.	90. 8.	90. 13.	91. 2.
35. —	89. 4.	89. 9.	89. 13.	90. 1.	90. 6.	90. 11.	91. —	91. 5.
— 1.	89. 8.	89. 12.	90. —	90. 5.	90. 10.	90. 14.	91. 3.	91. 8.
— 2.	89. 11.	90. —	90. 4.	90. 8.	90. 13.	91. 2.	91. 7.	91. 11.
— 3.	89. 14.	90. 3.	90. 7.	90. 11.	91. —	91. 5.	91. 10.	91. 15.
— 4.	90. 2.	90. 7.	90. 10.	90. 15.	91. 4.	91. 8.	91. 13.	92. 2.
— 5.	90. 6.	90. 10.	90. 14.	91. 3.	91. 7.	91. 12.	92. 1.	92. 6.
— 6.	90. 9.	90. 13.	91. 1.	91. 6.	91. 10.	91. 15.	92. 4.	92. 9.
— 7.	90. 12.	91. 1.	91. 5.	91. 9.	91. 14.	92. 3.	92. 8.	92. 13.
— 8.	91. —	91. 4.	91. 8.	91. 13.	92. 1.	92. 6.	92. 11.	93. —
— 9.	91. 3.	91. 8.	91. 11.	92. —	92. 5.	92. 10.	92. 15.	93. 4.
— 10.	91. 6.	91. 11.	91. 15.	92. 4.	92. 8.	92. 13.	93. 1.	93. 7.
— 11.	91. 10.	91. 14.	92. 2.	92. 7.	92. 11.	93. 1.	93. 6.	93. 10.
36. —	91. 13.	92. 2.	92. 6.	92. 11.	92. 15.	93. 5.	93. 9.	93. 14.
— 1.	92. —	92. 5.	92. 9.	92. 14.	93. 2.	93. 8.	93. 13.	94. 1.
— 2.	92. 4.	92. 8.	92. 12.	93. 2.	93. 6.	93. 11.	94. —	94. 4.
— 3.	92. 7.	92. 12.	93. —	93. 6.	93. 9.	93. 15.	94. 4.	94. 8.
— 4.	92. 11.	92. 15.	93. 3.	93. 9.	93. 13.	94. 3.	94. 8.	94. 11.
— 5.	92. 14.	93. 3.	93. 7.	93. 12.	94. —	94. 6.	94. 11.	94. 15.
— 6.	93. 2.	93. 6.	93. 10.	94. —	94. 4.	94. 10.	94. 15.	95. 3.
— 7.	93. 5.	93. 9.	93. 13.	94. —	94. 7.	94. 13.	95. 2.	95. 6.
— 8.	93. 8.	93. 13.	94. 1.	94. 4.	94. 7.	94. 13.	95. 2.	95. 6.
— 9.	93. 12.	94. —	94. 4.	94. 11.	94. 10.	95. —	95. 6.	95. 11.
— 10.	93. 15.	94. 4.	94. 8.	94. 15.	95. 2.	95. 4.	95. 9.	95. 14.
— 11.	94. 3.	94. 7.	94. 13.	95. 2.	95. 6.	95. 8.	95. 14.	96. 2.
						95. 11.	96. 1.	96. 6.

Cours

Cours des Changes entre Londres & Madrid, Cadix &c.

	38 $\frac{1}{2}$ s.	38 $\frac{1}{4}$ s.	38 $\frac{1}{2}$ s.	38 $\frac{1}{4}$ s.	38 $\frac{1}{2}$ s.	38 $\frac{1}{4}$ s.	38 $\frac{1}{2}$ s.	38 $\frac{1}{4}$ s.
<i>Amsterdam & Londres.</i>	<i>Amsterdam & Madrid.</i>	<i>Amsterdam & Madrid.</i>	<i>Amsterdam & Madrid.</i>	<i>Amsterdam & Madrid.</i>	<i>Amsterdam & Madrid.</i>	<i>Amsterdam & Madrid.</i>	<i>Amsterdam & Madrid.</i>	<i>Amsterdam & Madrid.</i>
<i>s. & vls.</i>	<i>s vls. 16 mes.</i>	<i>s vls. 16 mes.</i>	<i>s vls. 16 mes.</i>	<i>s vls. 16 mes.</i>	<i>s vls. 16 mes.</i>	<i>s vls. 16 mes.</i>	<i>s vls. 16 mes.</i>	<i>s vls. 16 mes.</i>
33. — 8.	88. 3.	88. 8.	88. 12.	89. 1.	89. 6.	89. 10.	89. 15.	90. 4.
— 9.	88. 7.	88. 11.	89. —	89. 4.	89. 9.	89. 14.	90. 2.	90. 7.
— 10.	88. 10.	88. 15.	89. 3.	89. 8.	89. 13.	90. 1.	90. 6.	90. 11.
— 11.	88. 14.	89. 2.	89. 7.	89. 12.	90. —	90. 5.	90. 10.	90. 14.
34. —	89. 1.	89. 6.	89. 10.	89. 15.	90. 4.	90. 8.	90. 13.	91. 2.
— 1.	89. 4.	89. 9.	89. 14.	90. 3.	90. 7.	90. 12.	91. 1.	91. 5.
— 2.	89. 8.	89. 13.	90. 1.	90. 6.	90. 11.	91. —	91. 4.	91. 9.
— 3.	89. 11.	90. —	90. 5.	90. 10.	90. 14.	91. 3.	91. 8.	91. 13.
— 4.	89. 15.	90. 4.	90. 8.	90. 13.	91. 2.	91. 7.	91. 11.	91. —
— 5.	90. 2.	90. 7.	90. 12.	91. 1.	91. 5.	91. 10.	91. 15.	92. 4.
— 6.	90. 6.	90. 11.	90. 15.	91. 4.	91. 9.	91. 14.	92. 2.	92. 7.
— 7.	90. 9.	90. 14.	91. 3.	91. 8.	91. 13.	92. 1.	92. 6.	92. 11.
— 8.	90. 13.	91. 2.	91. 6.	91. 11.	92. —	92. 5.	92. 10.	92. 14.
— 9.	91. —	91. 5.	91. 10.	91. 15.	92. 4.	92. 8.	92. 13.	93. 2.
— 10.	91. 4.	91. 9.	91. 14.	92. 2.	92. 7.	92. 12.	93. 1.	93. 6.
— 11.	91. 7.	91. 12.	92. 1.	92. 6.	92. 11.	92. 15.	93. 4.	93. 9.
35. —	91. 11.	92. —	92. 5.	92. 9.	92. 14.	93. 3.	93. 8.	93. 13.
— 1.	91. 14.	92. 2.	92. 8.	92. 13.	93. 2.	93. 7.	93. 11.	94. —
— 2.	92. 2.	92. 7.	92. 12.	93. —	93. 5.	93. 10.	93. 15.	94. 4.
— 3.	92. 5.	92. 10.	92. 15.	93. 4.	93. 9.	93. 14.	94. 3.	94. 7.
— 4.	92. 9.	92. 14.	93. 3.	93. 7.	93. 12.	94. 1.	94. 6.	94. 11.
— 5.	92. 12.	93. 1.	93. 6.	93. 11.	94. —	94. 5.	91. 10.	94. 15.
— 6.	93. —	93. 5.	93. 10.	93. 15.	94. 3.	94. 8.	94. 13.	95. 2.
— 7.	93. 3.	93. 8.	93. 13.	94. 2.	94. 7.	94. 12.	95. 1.	95. 6.
— 8.	93. 7.	93. 11.	94. 1.	94. 6.	94. 11.	94. 15.	95. 4.	95. 9.
— 9.	93. 10.	93. 15.	94. 4.	94. 9.	94. 14.	95. 3.	95. 8.	95. 13.
— 10.	93. 14.	94. 3.	94. 8.	94. 13.	95. 2.	95. 7.	95. 11.	96. —
— 11.	94. 1.	94. 6.	94. 11.	95. —	95. 5.	95. 10.	95. 15.	96. 4.
36. —	94. 5.	94. 10.	94. 15.	95. 4.	95. 9.	95. 14.	96. 3.	96. 8.
— 1.	94. 8.	94. 13.	95. 2.	95. 7.	95. 12.	96. 1.	96. 6.	96. 11.
— 2.	94. 12.	95. 1.	95. 6.	95. 11.	96. —	96. 5.	96. 10.	96. 15.
— 3.	94. 15.	95. 4.	95. 9.	95. 14.	96. 3.	96. 8.	96. 13.	97. 2.
— 4.	95. 3.	95. 8.	95. 13.	96. 2.	96. 7.	96. 12.	97. 1.	97. 6.
— 5.	95. 6.	95. 11.	96. —	96. 5.	96. 10.	96. 15.	97. 4.	97. 9.
— 6.	95. 0.	95. 15.	96. 4.	96. 9.	96. 14.	97. 3.	97. 8.	97. 13.
— 7.	95. 13.	96. 2.	96. 7.	96. 12.	97. 1.	97. 6.	97. 12.	98. 1.
— 8.	96. 1.	96. 6.	96. 11.	97. —	97. 5.	97. 10.	97. 15.	98. 4.
— 9.	96. 4.	96. 9.	96. 14.	97. 3.	97. 9.	97. 14.	98. 3.	98. 8.
— 10.	96. 8.	96. 13.	97. 2.	97. 7.	97. 12.	98. 1.	98. 6.	98. 11.
— 11.	96. 11.	97. —	97. 5.	97. 11.	98. —	98. 5.	98. 10.	98. 15.

TRAITÉ GÉNÉRAL

TABLE V. Des Combinaisons des Changes entre Amsterdam, Londres & Lisbonne.

Cours des Changes entre Londres & Lisbonne.

	64 s.	64½ s.	64¾ s.	64⅞ s.	64⅞ s.	64⅞ s.	64⅞ s.	64⅞ s.
<i>Amsterdam & Londres.</i>	<i>Amsterdam & Lisbonne.</i>	<i>Amsterdam & Lisbonne.</i>	<i>Amsterdam & Lisbonne.</i>	<i>Amsterdam & Lisbonne.</i>	<i>Amsterdam & Lisbonne.</i>	<i>Amsterdam & Lisbonne.</i>	<i>Amsterdam & Lisbonne.</i>	<i>Amsterdam & Lisbonne.</i>
£ s. d.	8vls. 32mes.	8vls. 32mes.	8vls. 32mes.	8vls. 32mes.	8vls. 32mes.	8vls. 32mes.	8vls. 32mes.	8vls. 32mes.
33. — 8.	43. 3.	43. 6.	43. 8.	43. 11.	43. 14.	43. 16.	43. 19.	43. 22.
— 9.	43. 6.	43. 9.	43. 12.	43. 14.	43. 17.	43. 20.	43. 23.	43. 25.
— 10.	43. 10.	43. 13.	43. 15.	43. 18.	43. 21.	43. 23.	43. 26.	43. 29.
— 11.	43. 13.	43. 16.	43. 19.	43. 21.	43. 24.	43. 27.	43. 30.	44. —
34. —	43. 17.	43. 19.	43. 22.	43. 25.	43. 28.	43. 30.	44. 1.	44. 4.
— 1.	43. 20.	43. 23.	43. 26.	43. 28.	43. 31.	44. 2.	44. 4.	44. 7.
— 2.	43. 23.	43. 26.	43. 29.	44. —	44. 2.	44. 5.	44. 8.	44. 11.
— 3.	43. 27.	43. 30.	44. —	44. 3.	44. 6.	44. 9.	44. 11.	44. 14.
— 4.	43. 30.	44. 1.	44. 4.	44. 7.	44. 9.	44. 12.	44. 15.	44. 18.
— 5.	44. 2.	44. 4.	44. 7.	44. 10.	44. 13.	44. 15.	44. 18.	44. 21.
— 6.	44. 5.	44. 8.	44. 11.	44. 13.	44. 16.	44. 19.	44. 22.	44. 24.
— 7.	44. 9.	44. 11.	44. 14.	44. 17.	44. 20.	44. 22.	44. 25.	44. 28.
— 8.	44. 12.	44. 15.	44. 17.	44. 20.	44. 23.	44. 26.	44. 29.	44. 31.
— 9.	44. 15.	44. 18.	44. 21.	44. 24.	44. 26.	44. 29.	45. —	45. 3.
— 10.	44. 19.	44. 22.	44. 24.	44. 27.	44. 30.	45. 1.	45. 3.	45. 6.
— 11.	44. 22.	44. 25.	44. 28.	44. 31.	45. 1.	45. 4.	45. 7.	45. 10.
35. —	44. 26.	44. 28.	44. 31.	45. 2.	45. 5.	45. 8.	45. 10.	45. 13.
— 1.	44. 29.	45. —	45. 3.	45. 5.	45. 8.	45. 11.	45. 14.	45. 17.
— 2.	45. —	45. 3.	45. 6.	45. 9.	45. 12.	45. 14.	45. 17.	45. 20.
— 3.	45. 4.	45. 7.	45. 9.	45. 12.	45. 15.	45. 18.	45. 21.	45. 24.
— 4.	45. 7.	45. 10.	45. 13.	45. 16.	45. 19.	45. 21.	45. 24.	45. 27.
— 5.	45. 11.	45. 14.	45. 16.	45. 19.	45. 22.	45. 25.	45. 28.	45. 30.
— 6.	45. 14.	45. 17.	45. 20.	45. 23.	45. 25.	45. 28.	45. 31.	46. 3.
— 7.	45. 17.	45. 20.	45. 23.	45. 26.	45. 29.	46. —	46. 3.	46. 6.
— 8.	45. 21.	45. 24.	45. 27.	45. 29.	46. —	46. 3.	46. 6.	46. 10.
— 9.	45. 24.	45. 27.	45. 30.	46. 1.	46. 4.	46. 7.	46. 9.	46. 13.
— 10.	45. 28.	45. 31.	46. 1.	46. 4.	46. 7.	46. 10.	46. 13.	46. 17.
— 11.	45. 31.	46. 2.	46. 5.	46. 8.	46. 11.	46. 14.	46. 16.	46. 20.
36. —	46. 3.	46. 5.	46. 8.	46. 11.	46. 15.	46. 17.	46. 20.	46. 24.
— 1.	46. 6.	46. 9.	46. 12.	46. 15.	46. 18.	46. 20.	46. 23.	46. 27.
— 2.	46. 9.	46. 12.	46. 15.	46. 18.	46. 21.	46. 24.	46. 27.	46. 30.
— 3.	46. 13.	46. 16.	46. 19.	46. 22.	46. 24.	46. 27.	46. 30.	47. 1.
— 4.	46. 16.	46. 19.	46. 22.	46. 25.	46. 28.	46. 31.	47. 2.	47. 5.
— 5.	46. 20.	46. 23.	46. 25.	46. 28.	46. 31.	47. 2.	47. 5.	47. 8.
— 6.	46. 23.	46. 26.	46. 29.	47. —	47. 3.	47. 6.	47. 9.	47. 11.
— 7.	46. 26.	46. 29.	47. —	47. 3.	47. 6.	47. 9.	47. 12.	47. 15.
— 8.	46. 30.	47. 1.	47. 4.	47. 7.	47. 10.	47. 13.	47. 15.	47. 18.
— 9.	47. 1.	47. 4.	47. 7.	47. 10.	47. 13.	47. 16.	47. 19.	47. 22.
— 10.	47. 5.	47. 8.	47. 11.	47. 14.	47. 16.	47. 19.	47. 22.	47. 25.
— 11.	47. 8.	47. 11.	47. 14.	47. 17.	47. 20.	47. 23.	47. 26.	47. 29.

Cours des Changes entre Londres & Lisbonne.

	65 s.	65½ s.	65¼ s.	65⅞ s.	65⅞ s.	65⅞ s.	65¼ s.	65¼ s.
<i>Amsterdam & Londres.</i>	<i>Amsterdam & Lisbonne.</i>	<i>Amsterdam & Lisbonne.</i>	<i>Amsterdam & Lisbonne.</i>	<i>Amsterdam & Lisbonne.</i>	<i>Amsterdam & Lisbonne.</i>	<i>Amsterdam & Lisbonne.</i>	<i>Amsterdam & Lisbonne.</i>	<i>Amsterdam & Lisbonne.</i>
<i>l. s. vls.</i>	<i>l. s. vls. 32mes.</i>	<i>l. s. vls. 32mes.</i>	<i>l. s. vls. 32mes.</i>	<i>l. s. vls. 32mes.</i>	<i>l. s. vls. 32mes.</i>	<i>l. s. vls. 32mes.</i>	<i>l. s. vls. 32mes.</i>	<i>l. s. vls. 32mes.</i>
33. — 8.	43. 25.	43. 27.	43. 30.	44. 1.	44. 3.	44. 6.	44. 9.	44. 11.
— 9.	43. 28.	43. 31.	44. 1.	44. 4.	44. 7.	44. 10.	44. 12.	44. 15.
— 10.	43. 31.	44. 2.	44. 5.	44. 8.	44. 10.	44. 13.	44. 16.	44. 18.
— 11.	44. 3.	44. 6.	44. 8.	44. 11.	44. 14.	44. 15.	44. 19.	44. 22.
34. —	44. 6.	44. 9.	44. 12.	44. 15.	44. 17.	44. 20.	44. 23.	44. 25.
— 1.	44. 10.	44. 13.	44. 15.	44. 18.	44. 21.	44. 24.	44. 26.	44. 29.
— 2.	44. 13.	44. 16.	44. 19.	44. 22.	44. 24.	44. 27.	44. 30.	45. —
— 3.	44. 17.	44. 20.	44. 22.	44. 25.	44. 28.	44. 30.	45. 1.	45. 4.
— 4.	44. 20.	44. 23.	44. 26.	44. 29.	44. 31.	45. 2.	45. 5.	45. 7.
— 5.	44. 24.	44. 26.	44. 29.	45. —	45. 3.	45. 6.	45. 8.	45. 11.
— 6.	44. 27.	44. 30.	45. 1.	45. 3.	45. 6.	45. 9.	45. 12.	45. 15.
— 7.	44. 31.	45. 1.	45. 4.	45. 7.	45. 10.	45. 12.	45. 15.	45. 18.
— 8.	45. 2.	45. 5.	45. 8.	45. 10.	45. 13.	45. 16.	45. 19.	45. 22.
— 9.	45. 6.	45. 8.	45. 11.	45. 14.	45. 17.	45. 20.	45. 22.	45. 25.
— 10.	45. 9.	45. 12.	45. 15.	45. 17.	45. 20.	45. 23.	45. 26.	45. 29.
— 11.	45. 13.	45. 15.	45. 18.	45. 21.	45. 24.	45. 26.	45. 29.	46. —
35. —	45. 16.	45. 19.	45. 22.	45. 24.	45. 27.	45. 30.	46. 1.	46. 4.
— 1.	45. 19.	45. 22.	45. 25.	45. 28.	45. 31.	46. 2.	46. 4.	46. 7.
— 2.	45. 23.	45. 26.	45. 29.	45. 31.	46. 2.	46. 5.	46. 8.	46. 11.
— 3.	45. 26.	45. 29.	46. —	46. 3.	46. 6.	46. 8.	46. 11.	46. 14.
— 4.	45. 30.	46. 1.	46. 4.	46. 6.	46. 9.	46. 12.	46. 15.	46. 18.
— 5.	46. 1.	46. 4.	46. 7.	46. 10.	46. 13.	46. 16.	46. 18.	46. 21.
— 6.	46. 5.	46. 8.	46. 10.	46. 13.	46. 16.	46. 19.	46. 22.	46. 25.
— 7.	46. 8.	46. 11.	46. 14.	46. 17.	46. 20.	46. 22.	46. 25.	46. 28.
— 8.	46. 12.	46. 15.	46. 17.	46. 20.	46. 23.	46. 26.	46. 29.	47. —
— 9.	46. 15.	46. 18.	46. 21.	46. 24.	46. 27.	46. 30.	47. —	47. 3.
— 10.	46. 19.	46. 22.	46. 24.	46. 27.	46. 30.	47. 1.	47. 4.	47. 7.
— 11.	46. 22.	46. 25.	46. 28.	46. 31.	47. 2.	47. 4.	47. 7.	47. 10.
36. —	46. 26.	46. 28.	46. 31.	47. 2.	47. 5.	47. 8.	47. 11.	47. 14.
— 1.	46. 29.	47. —	47. 3.	47. 6.	47. 9.	47. 12.	47. 14.	47. 17.
— 2.	47. 1.	47. 3.	47. 6.	47. 9.	47. 12.	47. 15.	47. 18.	47. 21.
— 3.	47. 4.	47. 7.	47. 10.	47. 13.	47. 16.	47. 18.	47. 21.	47. 24.
— 4.	47. 7.	47. 10.	47. 13.	47. 16.	47. 19.	47. 22.	47. 25.	47. 28.
— 5.	47. 11.	47. 14.	47. 17.	47. 20.	47. 23.	47. 26.	47. 28.	47. 31.
— 6.	47. 14.	47. 17.	47. 20.	47. 23.	47. 26.	47. 29.	48. —	48. 3.
— 7.	47. 18.	47. 21.	47. 24.	47. 27.	47. 30.	48. —	48. 3.	48. 6.
— 8.	47. 21.	47. 24.	47. 27.	47. 30.	48. 1.	48. 4.	48. 7.	48. 10.
— 9.	47. 25.	47. 28.	47. 31.	48. 2.	48. 5.	48. 8.	48. 10.	48. 13.
— 10.	47. 28.	47. 31.	48. 2.	48. 5.	48. 8.	48. 11.	48. 14.	48. 17.

TRAITÉ GÉNÉRAL

Cours des Changes entre Londres & Lisbonne.

	66 s.	66½ s.	66¾ s.	66⅞ s.	66⅞ s.	66⅞ s.	66¾ s.	66¾ s.
<i>Amsterdam & Londres.</i>	<i>Amsterdam & Lisbonne.</i>	<i>Amsterdam & Lisbonne.</i>	<i>Amsterdam & Lisbonne.</i>	<i>Amsterdam & Lisbonne.</i>	<i>Amsterdam & Lisbonne.</i>	<i>Amsterdam & Lisbonne.</i>	<i>Amsterdam & Lisbonne.</i>	<i>Amsterdam & Lisbonne.</i>
§. & vls.	§vls. 32mes.	§vls. 32mes.	§vls. 32mes.	§vls. 32mes.	§vls. 32mes.	§vls. 32mes.	§vls. 32mes.	§vls. 32mes.
33. 8.	44. 14.	44. 17.	44. 19.	44. 22.	44. 25.	44. 28.	44. 30.	45. 1.
— 9.	44. 18.	44. 20.	44. 23.	44. 26.	44. 28.	44. 31.	45. 2.	45. 4.
— 10.	44. 21.	44. 24.	44. 27.	44. 29.	45. —	45. 3.	45. 5.	45. 8.
— 11.	44. 25.	44. 27.	44. 30.	45. 1.	45. 3.	45. 6.	45. 9.	45. 12.
34. —	44. 28.	44. 31.	45. 2.	45. 4.	45. 7.	45. 10.	45. 12.	45. 15.
— 1.	45. —	45. 2.	45. 5.	45. 8.	45. 11.	45. 13.	45. 16.	45. 19.
— 2.	45. 3.	45. 6.	45. 9.	45. 11.	45. 14.	45. 17.	45. 20.	45. 22.
— 3.	45. 7.	45. 9.	45. 12.	45. 15.	45. 18.	45. 20.	45. 23.	45. 26.
— 4.	45. 10.	45. 13.	45. 16.	45. 18.	45. 21.	45. 24.	45. 27.	45. 29.
— 5.	45. 14.	45. 17.	45. 19.	45. 22.	45. 25.	45. 28.	45. 30.	46. 1.
— 6.	45. 17.	45. 20.	45. 23.	45. 26.	45. 28.	45. 31.	46. 2.	46. 5.
— 7.	45. 21.	45. 24.	45. 26.	45. 29.	46. —	46. 3.	46. 5.	46. 8.
— 8.	45. 24.	45. 27.	45. 30.	46. 1.	46. 3.	46. 6.	46. 9.	46. 12.
— 9.	45. 28.	45. 31.	46. 1.	46. 4.	46. 7.	46. 10.	46. 13.	46. 15.
— 10.	45. 31.	46. 2.	46. 5.	46. 8.	46. 11.	46. 13.	46. 16.	46. 19.
— 11.	46. 3.	46. 6.	46. 8.	46. 11.	46. 14.	46. 17.	46. 20.	46. 22.
35. —	46. 6.	46. 9.	46. 12.	46. 15.	46. 18.	46. 20.	46. 23.	46. 26.
— 1.	46. 10.	46. 13.	46. 16.	46. 18.	46. 21.	46. 24.	46. 27.	46. 30.
— 2.	46. 13.	46. 16.	46. 19.	46. 22.	46. 25.	46. 28.	46. 30.	47. 1.
— 3.	46. 17.	46. 20.	46. 23.	46. 25.	46. 28.	46. 31.	47. 2.	47. 5.
— 4.	46. 20.	46. 23.	46. 26.	46. 29.	47. —	47. 3.	47. 5.	47. 8.
— 5.	46. 24.	46. 27.	46. 30.	47. —	47. 3.	47. 6.	47. 9.	47. 12.
— 6.	46. 28.	46. 30.	47. 1.	47. 4.	47. 7.	47. 10.	47. 13.	47. 15.
— 7.	46. 31.	47. 2.	47. 5.	47. 8.	47. 10.	47. 13.	47. 16.	47. 19.
— 8.	47. 3.	47. 5.	47. 8.	47. 11.	47. 14.	47. 17.	47. 20.	47. 23.
— 9.	47. 6.	47. 9.	47. 12.	47. 15.	47. 18.	47. 20.	47. 23.	47. 26.
— 10.	7. 10.	47. 12.	47. 15.	47. 18.	47. 21.	47. 24.	47. 27.	47. 30.
— 11.	47. 13.	47. 16.	47. 19.	47. 22.	47. 25.	47. 27.	47. 30.	48. 1.
36. —	47. 17.	47. 20.	47. 22.	47. 25.	47. 28.	47. 31.	48. 2.	48. 5.
— 1.	47. 20.	47. 23.	47. 26.	47. 29.	48. —	48. 3.	48. 5.	48. 8.
— 2.	47. 24.	47. 27.	47. 29.	48. —	48. 3.	48. 6.	48. 9.	48. 12.
— 3.	47. 27.	47. 30.	48. 1.	48. 4.	48. 7.	48. 10.	48. 13.	48. 16.
— 4.	47. 31.	48. 2.	48. 5.	48. 7.	48. 10.	48. 13.	48. 16.	48. 19.
— 5.	48. 2.	48. 5.	48. 8.	48. 11.	48. 14.	48. 17.	48. 20.	48. 23.
— 6.	48. 6.	48. 9.	48. 12.	48. 15.	48. 17.	48. 20.	48. 23.	48. 26.
— 7.	48. 9.	48. 12.	48. 15.	48. 18.	48. 21.	48. 24.	48. 27.	48. 30.
— 8.	48. 13.	48. 16.	48. 19.	48. 22.	48. 25.	48. 27.	48. 30.	49. 1.
— 9.	48. 16.	48. 19.	48. 22.	48. 25.	48. 28.	48. 31.	49. 2.	49. 5.
— 10.	48. 20.	48. 23.	48. 26.	48. 29.	49. —	49. 3.	49. 6.	49. 8.
— 11.	48. 23.	48. 26.	48. 29.	49. —	49. 3.	49. 6.	49. 9.	49. 12.

Cours des Changes entre Londres & Lisbonne.

	67 s.	67½ s.	67¼ s.	67½ s.	67½ s.	67½ s.	67¼ s.	67½ s.
<i>Amsterdam & Londres.</i>	<i>Amsterdam & Lisbonne.</i>	<i>Amsterdam & Lisbonne.</i>	<i>Amsterdam & Lisbonne.</i>	<i>Amsterdam & Lisbonne.</i>	<i>Amsterdam & Lisbonne.</i>	<i>Amsterdam & Lisbonne.</i>	<i>Amsterdam & Lisbonne.</i>	<i>Amsterdam & Lisbonne.</i>
<i>8 s. vls.</i>	<i>8 vls. 32 mes.</i>	<i>8 vls. 32 mes.</i>	<i>8 vls. 32 mes.</i>	<i>8 vls. 32 mes.</i>	<i>8 vls. 32 mes.</i>	<i>8 vls. 32 mes.</i>	<i>8 vls. 32 mes.</i>	<i>8 vls. 32 mes.</i>
33. 8.	45. 4.	45. 6.	45. 9.	45. 12.	45. 14.	45. 17.	45. 20.	45. 22.
— 9.	45. 7.	45. 10.	45. 13.	45. 15.	45. 18.	45. 21.	45. 23.	45. 26.
— 10.	45. 11.	45. 13.	45. 16.	45. 19.	45. 22.	45. 24.	45. 27.	45. 30.
— 11.	45. 14.	45. 17.	45. 20.	45. 22.	45. 25.	45. 28.	45. 31.	46. 1.
34. —	45. 18.	45. 21.	45. 23.	45. 26.	45. 29.	46. —	46. 2.	46. 5.
— 1.	45. 21.	45. 24.	45. 27.	45. 30.	46. —	46. 3.	46. 6.	46. 9.
— 2.	45. 25.	45. 28.	45. 31.	46. 1.	46. 4.	46. 7.	46. 9.	46. 12.
— 3.	45. 29.	45. 31.	46. 2.	46. 5.	46. 8.	46. 10.	46. 13.	46. 16.
— 4.	46. —	46. 3.	46. 6.	46. 8.	46. 11.	46. 14.	46. 17.	46. 19.
— 5.	46. 4.	46. 7.	46. 9.	46. 12.	46. 15.	46. 18.	46. 20.	46. 23.
— 6.	46. 7.	46. 10.	46. 13.	46. 16.	46. 18.	46. 21.	46. 24.	46. 27.
— 7.	46. 11.	46. 14.	46. 16.	46. 19.	46. 22.	46. 25.	46. 28.	46. 30.
— 8.	46. 15.	46. 17.	46. 20.	46. 23.	46. 26.	46. 28.	46. 31.	47. 2.
— 9.	46. 18.	46. 21.	46. 24.	46. 26.	46. 29.	47. —	47. 3.	47. 6.
— 10.	46. 22.	46. 24.	46. 27.	46. 30.	47. 1.	47. 4.	47. 6.	47. 9.
— 11.	46. 25.	46. 28.	46. 31.	47. 2.	47. 4.	47. 7.	47. 10.	47. 13.
35. —	46. 29.	47. —	47. 2.	47. 5.	47. 8.	47. 11.	47. 14.	47. 16.
— 1.	47. —	47. 3.	47. 6.	47. 9.	47. 12.	47. 14.	47. 17.	47. 20.
— 2.	47. 4.	47. 7.	47. 10.	47. 12.	47. 15.	47. 18.	47. 21.	47. 24.
— 3.	47. 8.	47. 10.	47. 13.	47. 16.	47. 19.	47. 22.	47. 24.	47. 27.
— 4.	47. 11.	47. 14.	47. 17.	47. 20.	47. 22.	47. 25.	47. 28.	47. 31.
— 5.	47. 15.	47. 18.	47. 20.	47. 23.	47. 26.	47. 29.	48. —	48. 2.
— 6.	47. 18.	47. 21.	47. 24.	47. 27.	47. 30.	48. —	48. 3.	48. 6.
— 7.	47. 22.	47. 25.	47. 28.	47. 30.	48. 1.	48. 4.	48. 7.	48. 10.
— 8.	47. 25.	47. 28.	47. 31.	48. 2.	48. 5.	48. 8.	48. 11.	48. 13.
— 9.	47. 29.	48. —	48. 5.	48. 6.	48. 8.	48. 11.	48. 14.	48. 17.
— 10.	48. 1.	48. 3.	48. 6.	48. 9.	48. 12.	48. 15.	48. 18.	48. 21.
— 11.	48. 4.	48. 7.	48. 10.	48. 13.	48. 16.	48. 18.	48. 21.	48. 24.
36. —	48. 8.	48. 11.	48. 13.	48. 16.	48. 19.	48. 22.	48. 25.	48. 28.
— 1.	48. 11.	48. 14.	48. 17.	48. 20.	48. 23.	48. 26.	48. 29.	48. 31.
— 2.	48. 15.	48. 18.	48. 21.	48. 24.	48. 26.	48. 29.	49. —	49. 3.
— 3.	48. 18.	48. 21.	48. 24.	48. 27.	48. 30.	49. 1.	49. 4.	49. 7.
— 4.	48. 22.	48. 25.	48. 28.	48. 31.	49. 2.	49. 5.	49. 7.	49. 10.
— 5.	48. 26.	48. 28.	48. 31.	49. 2.	49. 5.	49. 8.	49. 11.	49. 14.
— 6.	48. 29.	49. —	49. 3.	49. 6.	49. 9.	49. 12.	49. 15.	49. 18.
— 7.	49. 1.	49. 4.	49. 7.	49. 9.	49. 12.	49. 15.	49. 18.	49. 21.
— 8.	49. 4.	49. 7.	49. 10.	49. 13.	49. 16.	49. 19.	49. 22.	49. 25.
— 9.	49. 8.	49. 11.	49. 14.	49. 17.	49. 20.	49. 23.	49. 25.	49. 28.
— 10.	49. 11.	49. 14.	49. 17.	49. 20.	49. 23.	49. 26.	49. 29.	50. —
— 11.	49. 15.	49. 18.	49. 21.	49. 24.	49. 27.	49. 30.	50. 1.	50. 4.

TRAITÉ GÉNÉRAL

TABLE VI. De la Combinaison des Changes les plus ordinaires entre Amsterdam, Hambourg & Londres.

Cours des Changes entre Amsterdam & Londres.

	34 ₤.	34 ₤ 1 ℂ.	34 ₤ 2 ℂ.	34 ₤ 3 ℂ.	34 ₤ 4 ℂ.	34 ₤ 5 ℂ.	34 ₤ 6 ℂ.	34 ₤ 7 ℂ.
Hambourg & Londres.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.
ℂ. & vls.	₤. 16mes.	₤. 16mes.	₤. 16mes.	₤. 16mes.	₤. 16mes.	₤. 16mes.	₤. 16mes.	₤. 16mes.
32. —	34. —	34. —	—	—	—	—	—	—
— 1.	33. 14.	33. 14.	—	—	—	—	—	—
— 2.	33. 13.	33. 14.	33. 15.	—	—	—	—	—
— 3.	33. 11.	33. 13.	33. 14.	33. 15.	—	—	—	—
— 4.	33. 10.	33. 11.	33. 13.	33. 14.	33. 15.	—	—	—
— 5.	33. 9.	33. 10.	33. 11.	33. 13.	33. 14.	34. 1.	—	—
— 6.	33. 7.	33. 9.	33. 10.	33. 11.	33. 13.	33. 15.	34. 1.	—
— 7.	33. 6.	33. 7.	33. 9.	33. 10.	33. 11.	33. 12.	33. 15.	34. —
— 8.	33. 5.	33. 6.	33. 7.	33. 8.	33. 10.	33. 12.	33. 14.	33. 15.
— 9.	33. 3.	33. 4.	33. 6.	33. 7.	33. 8.	33. 11.	33. 12.	33. 14.
— 10.	33. 2.	33. 3.	33. 4.	33. 6.	33. 7.	33. 10.	33. 12.	33. 12.
— 11.	33. —	33. 2.	33. 3.	33. 4.	33. 6.	33. 8.	33. 11.	33. 12.
33. —	32. 15.	33. —	33. 2.	33. 3.	33. 6.	33. 7.	33. 10.	33. 11.
— 1.	32. 14.	32. 15.	33. —	33. 2.	33. 4.	33. 6.	33. 8.	33. 10.
— 2.	32. 12.	32. 14.	32. 15.	33. —	33. 3.	33. 6.	33. 7.	33. 8.
— 3.	32. 11.	32. 12.	32. 15.	32. 15.	33. 2.	33. 4.	33. 6.	33. 7.
— 4.	32. 10.	32. 11.	32. 14.	32. 15.	33. —	33. 3.	33. 4.	33. 5.
— 5.	32. 9.	32. 10.	32. 12.	32. 14.	32. 2.	33. 2.	33. 3.	33. 4.
— 6.	32. 7.	32. 9.	32. 11.	32. 14.	32. 15.	33. —	33. 2.	33. 3.
— 7.	32. 6.	32. 7.	32. 10.	32. 12.	32. 14.	32. 15.	33. —	33. 2.
— 8.	32. 5.	32. 6.	32. 9.	32. 11.	32. 12.	32. 14.	32. 15.	33. —
— 9.	32. 3.	32. 5.	32. 7.	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 14.	32. 15.
— 10.	32. 2.	32. 3.	32. 6.	32. 8.	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 14.
— 11.	32. 1.	32. 2.	32. 5.	32. 7.	32. 8.	32. 10.	32. 11.	32. 12.
34. —	32. —	32. 1.	32. 2.	32. 5.	32. 7.	32. 8.	32. 10.	32. 11.
— 1.	—	32. —	32. 1.	32. 3.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 10.
— 2.	—	—	32. —	32. 2.	32. 5.	32. 6.	32. 7.	32. 8.
— 3.	—	—	32. —	32. 1.	32. 3.	32. 5.	32. 6.	32. 7.
— 4.	—	—	—	32. —	32. 2.	32. 5.	32. 6.	32. 7.
— 5.	—	—	—	32. —	32. 1.	32. 3.	32. 5.	32. 6.
— 6.	—	—	—	—	32. —	32. 2.	32. 3.	32. 5.
— 7.	—	—	—	—	—	32. 1.	32. 2.	32. 3.
—	—	—	—	—	—	32. —	32. 1.	32. 2.
—	—	—	—	—	—	—	32. —	32. 1.

Cours des Changes entre Amsterdam & Londres.

	34 Ɔ 8 Ɔ.	34 Ɔ 9 Ɔ.	34 Ɔ 10 Ɔ.	34 Ɔ 11 Ɔ.	35 Ɔ.	35 Ɔ 1 Ɔ.	35 Ɔ 2 Ɔ.	35 Ɔ 3 Ɔ.
Hambourg & Londres.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.
Ɔ. Ɔ vls.	Ɔ. Ɔ vls.	Ɔ. Ɔ vls.	Ɔ. Ɔ vls.	Ɔ. Ɔ vls.	Ɔ. Ɔ vls.	Ɔ. Ɔ vls.	Ɔ. Ɔ vls.	Ɔ. Ɔ vls.
32. 7.	34. —	34. —	—	—	—	—	—	—
— 8.	33. 15.	33. 15.	—	—	—	—	—	—
— 9.	33. 14.	33. 14.	34. —	—	—	—	—	—
— 10.	33. 12.	33. 12.	33. 15.	34. —	—	—	—	—
— 11.	33. 11.	33. 12.	33. 13.	33. 15.	34. —	—	—	—
33. —	33. 9.	33. 11.	33. 12.	33. 13.	33. 15.	34. —	—	—
— 1.	33. 8.	33. 9.	33. 11.	33. 12.	33. 13.	33. 15.	34. —	—
— 2.	33. 7.	33. 8.	33. 9.	33. 11.	33. 12.	33. 13.	33. 14.	34. —
— 3.	33. 5.	33. 7.	33. 8.	33. 9.	33. 11.	33. 12.	33. 13.	33. 14.
— 4.	33. 4.	33. 5.	33. 7.	33. 8.	33. 9.	33. 11.	33. 12.	33. 13.
— 5.	33. 3.	33. 4.	33. 5.	33. 7.	33. 8.	33. 9.	33. 10.	33. 12.
— 6.	33. 1.	33. 3.	33. 4.	33. 5.	33. 7.	33. 8.	33. 9.	33. 10.
— 7.	33. —	33. 1.	33. 3.	33. 4.	33. 5.	33. 6.	33. 8.	33. 9.
— 8.	32. 15.	33. —	33. 1.	33. 3.	33. 4.	33. 5.	33. 6.	33. 8.
— 9.	32. 14.	32. 15.	33. —	33. 1.	33. 3.	33. 4.	33. 5.	33. 6.
— 10.	32. 12.	32. 13.	32. 15.	33. —	33. 1.	33. 3.	33. 4.	33. 5.
— 11.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 15.	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 4.
34. —	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 15.	33. —	33. 1.	33. 2.
— 1.	32. 8.	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 15.	33. —	33. 1.
— 2.	32. 7.	32. 8.	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 15.	33. —
— 3.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 15.
— 4.	32. 5.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 13.
— 5.	32. 3.	32. 5.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 10.	32. 11.	32. 12.
— 6.	32. 2.	32. 3.	32. 5.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 10.	32. 11.
— 7.	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 5.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 9.
— 8.	32. —	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 5.	32. 6.	32. 7.	32. 8.
— 9.	—	32. —	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 5.	32. 6.	32. 7.
— 10.	—	—	32. —	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 5.	32. 6.
— 11.	—	—	—	32. —	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 5.
35. —	—	—	—	—	32. —	32. 1.	32. 2.	32. 3.
— 1.	—	—	—	—	—	32. —	32. 1.	32. 2.
— 2.	—	—	—	—	—	—	32. —	32. 1.
— 3.	—	—	—	—	—	—	—	32. —

TRAITÉ GÉNÉRAL

Cours des Changes entre Amsterdam & Londres.

	35 ₤ 4 s.	35 ₤ 5 s.	35 ₤ 6 s.	35 ₤ 7 s.	35 ₤ 8 s.	35 ₤ 9 s.	35 ₤ 10 s.	35 ₤ 11 s.	
Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.
ft. 16mes.	ft. 16mes.	ft. 16mes.	ft. 16mes.	ft. 16mes.	ft. 16mes.	ft. 16mes.	ft. 16mes.	ft. 16mes.	ft. 16mes.
3.	34. —	—	—	—	—	—	—	—	—
4.	33. 14.	34. —	—	—	—	—	—	—	—
5.	33. 13.	33. 14.	34. —	—	—	—	—	—	—
6.	33. 12.	33. 13.	33. 14.	33. 15.	—	—	—	—	—
7.	33. 10.	33. 12.	33. 13.	33. 14.	33. 15.	—	—	—	—
8.	33. 9.	33. 10.	33. 12.	33. 13.	33. 14.	33. 15.	34. 1.	—	—
9.	33. 8.	33. 9.	33. 10.	33. 11.	33. 13.	33. 14.	33. 15.	34. —	—
10.	33. 6.	33. 8.	33. 9.	33. 10.	33. 11.	33. 13.	33. 14.	33. 15.	—
11.	33. 5.	33. 6.	33. 8.	33. 9.	33. 10.	33. 11.	33. 13.	33. 14.	—
—	33. 4.	33. 5.	33. 6.	33. 7.	33. 9.	33. 10.	33. 11.	33. 12.	—
1.	33. 2.	33. 4.	33. 5.	33. 6.	33. 7.	33. 9.	33. 10.	33. 11.	—
2.	33. 1.	33. 2.	33. 4.	33. 5.	33. 6.	33. 7.	33. 9.	33. 10.	—
3.	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 4.	33. 5.	33. 6.	33. 7.	33. 9.	—
4.	32. 15.	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 4.	33. 5.	33. 6.	33. 7.	—
5.	32. 13.	32. 15.	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 3.	33. 5.	33. 6.	—
6.	32. 12.	32. 13.	32. 14.	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 3.	33. 5.	—
7.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 14.	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 3.	—
8.	32. 9.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 14.	33. —	33. 1.	33. 2.	—
9.	32. 8.	32. 9.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 14.	33. —	33. 1.	—
10.	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 14.	33. —	—
11.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 14.	—
—	32. 5.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	—
1.	32. 3.	32. 4.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 11.	32. 12.	—
2.	32. 2.	32. 3.	32. 4.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 11.	—
3.	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 4.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 9.	—
4.	32. —	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 4.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	—
5.	—	32. —	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 4.	32. 6.	32. 7.	—
6.	—	—	32. —	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 4.	32. 6.	—
7.	—	—	—	32. —	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 4.	—
8.	—	—	—	—	32. —	32. 1.	33. 2.	32. 4.	—
9.	—	—	—	—	—	32. —	32. 1.	32. 2.	—
10.	—	—	—	—	—	—	32. —	32. 1.	—
11.	—	—	—	—	—	—	—	32. —	—

TABLE

TABLE VII. De la Combinaison des Changes entre Amsterdam, Hambourg & Venise, & Genes, & Livourne, & Madrid, & Lisbonne.

Cours des Changes entre Amsterdam & Venise, & Genes, & Livourne.

	80 s.	80 $\frac{1}{2}$ s.	80 $\frac{1}{4}$ s.	80 $\frac{3}{8}$ s.	80 $\frac{1}{2}$ s.	80 $\frac{1}{4}$ s.	80 $\frac{3}{8}$ s.	80 $\frac{1}{2}$ s.
<i>Hambourg & Venise.</i>	<i>Amsterdam & Hamb.</i>	<i>Amsterdam & Hamb.</i>	<i>Amsterdam & Hamb.</i>	<i>Amsterdam & Hamb.</i>	<i>Amsterdam & Hamb.</i>	<i>Amsterdam & Hamb.</i>	<i>Amsterdam & Hamb.</i>	<i>Amsterdam & Hamb.</i>
g vls.	fl. 16mes.	fl. 16mes.	fl. 16mes.	fl. 16mes.	fl. 16mes.	fl. 16mes.	fl. 16mes.	fl. 16mes.
75.	34. —	33. 15.	34. —	33. 15.	34. —	34. 1.	34. —	34. —
—	33. 14.	33. 13.	33. 14.	33. 15.	33. 14.	33. 15.	34. —	33. 15.
—	33. 12.	33. 11.	33. 12.	33. 13.	33. 12.	33. 13.	33. 14.	33. 13.
76.	33. 11.	33. 10.	33. 10.	33. 11.	33. 10.	33. 11.	33. 12.	33. 13.
—	33. 9.	33. 8.	33. 9.	33. 10.	33. 9.	33. 10.	33. 11.	33. 11.
—	33. 7.	33. 6.	33. 7.	33. 8.	33. 7.	33. 8.	33. 9.	33. 9.
—	33. 5.	33. 4.	33. 5.	33. 6.	33. 5.	33. 6.	33. 7.	33. 8.
77.	33. 4.	33. 3.	33. 4.	33. 5.	33. 4.	33. 5.	33. 6.	33. 7.
—	33. 2.	33. 1.	33. 2.	33. 3.	33. 2.	33. 3.	33. 4.	33. 5.
—	33. —	32. 15.	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 3.	33. 4.	33. 5.
78.	32. 14.	32. 14.	32. 14.	32. 15.	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 3.
—	32. 13.	32. 12.	32. 13.	32. 14.	32. 13.	32. 14.	32. 15.	33. 1.
—	32. 11.	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 14.
—	32. 9.	32. 8.	32. 9.	32. 10.	32. 9.	32. 10.	32. 11.	32. 12.
—	32. 8.	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 8.	32. 9.	32. 10.	32. 11.
79.	32. 6.	32. 5.	32. 6.	32. 7.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 9.
—	32. 4.	32. 4.	32. 4.	32. 5.	32. 4.	32. 5.	32. 6.	32. 7.
—	32. 3.	32. 2.	32. 3.	32. 4.	32. 3.	32. 4.	32. 5.	32. 6.
—	32. 1.	32. —	32. 1.	32. 2.	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 4.
80.	32. —	32. —	32. —	32. —	32. —	32. —	32. —	32. —
g vls.	81 s.	81 $\frac{1}{2}$ s.	81 $\frac{1}{4}$ s.	81 $\frac{3}{8}$ s.	81 $\frac{1}{2}$ s.	81 $\frac{3}{8}$ s.	81 $\frac{1}{4}$ s.	81 $\frac{3}{8}$ s.
76.	34. —	33. 15.	33. 15.	34. —	33. 15.	34. —	33. 15.	34. —
—	33. 14.	33. 13.	33. 14.	33. 14.	33. 15.	33. 14.	33. 15.	33. 14.
—	33. 12.	33. 11.	33. 12.	33. 13.	33. 12.	33. 13.	33. 14.	33. 13.
77.	33. 10.	33. 9.	33. 10.	33. 11.	33. 10.	33. 11.	33. 12.	33. 13.
—	33. 8.	33. 8.	33. 8.	33. 9.	33. 8.	33. 9.	33. 10.	33. 11.
—	33. 7.	33. 6.	33. 7.	33. 7.	33. 8.	33. 7.	33. 8.	33. 9.
—	33. 5.	33. 4.	33. 5.	33. 6.	33. 5.	33. 6.	33. 7.	33. 8.
78.	33. 3.	33. 3.	33. 3.	33. 4.	33. 3.	33. 4.	33. 5.	33. 6.
—	33. 2.	33. 1.	33. 2.	33. 2.	33. 3.	33. 2.	33. 3.	33. 4.
—	33. —	32. 15.	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 3.	33. 4.	33. 5.
79.	32. 14.	32. 13.	32. 14.	32. 15.	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 3.
—	32. 13.	32. 12.	32. 13.	32. 14.	32. 13.	32. 14.	32. 15.	33. 1.
—	32. 11.	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 14.
—	32. 9.	32. 8.	32. 9.	32. 10.	32. 9.	32. 10.	32. 11.	32. 12.
—	32. 8.	32. 7.	32. 8.	32. 8.	32. 9.	32. 8.	32. 9.	32. 10.
80.	32. 6.	32. 5.	32. 6.	32. 7.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 9.
—	32. 4.	32. 4.	32. 4.	32. 5.	32. 4.	32. 5.	32. 6.	32. 7.
—	32. 3.	32. 2.	32. 3.	32. 4.	32. 3.	32. 4.	32. 5.	32. 6.
—	32. 1.	32. —	32. 1.	32. 2.	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 4.
81.	32. —	32. —	32. —	32. —	32. —	32. —	32. —	32. —

TRAITÉ GÉNÉRAL

Cours des Changes entre Amsterdam & Venise, & Genes, & Livourne.

	82 s.	82½ q.	82¼ s.	82¾ s.	82½ s.	82½ q.	82¾ q.	82¾ s.
<i>Hambourg & Italie.</i>	<i>Amsterdam & Hamb.</i>	<i>Amsterdam & Hamb.</i>	<i>Amsterdam & Hamb.</i>	<i>Amsterdam & Hamb.</i>	<i>Amsterdam & Hamb.</i>	<i>Amsterdam & Hamb.</i>	<i>Amsterdam & Hamb.</i>	<i>Amsterdam & Hamb.</i>
s. vls.	fl. 16mes.	fl. 16mes.	fl. 16mes.	fl. 16mes.	fl. 16mes.	fl. 16mes.	fl. 16mes.	fl. 16mes.
77. —	33. 15.	34. —	33. 15.	34. —	33. 15.	34. —	34. 1.	34. —
—	33. 13.	33. 14.	33. 13.	34. —	33. 13.	33. 14.	33. 15.	34. —
—	33. 12.	33. 12.	33. 12.	33. 14.	33. 13.	33. 14.	33. 15.	34. —
—	33. 10.	33. 11.	33. 10.	33. 12.	33. 11.	33. 12.	33. 13.	34. —
78. —	33. 8.	33. 9.	33. 10.	33. 11.	33. 11.	33. 12.	33. 13.	33. 14.
—	33. 6.	33. 7.	33. 8.	33. 11.	33. 11.	33. 12.	33. 13.	33. 14.
—	33. 5.	33. 6.	33. 6.	33. 9.	33. 10.	33. 11.	33. 11.	33. 12.
—	33. 3.	33. 4.	33. 5.	33. 7.	33. 8.	33. 9.	33. 10.	33. 10.
79. —	33. 1.	33. 2.	33. 3.	33. 5.	33. 6.	33. 7.	33. 8.	33. 9.
—	33. —	33. 1.	33. 1.	33. 4.	33. 5.	33. 5.	33. 6.	33. 7.
—	32. 14.	32. 15.	33. —	33. 2.	33. 3.	33. 4.	33. 5.	33. 5.
—	32. 12.	32. 13.	32. 14.	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 3.	33. 4.
80. —	32. 11.	32. 12.	32. 12.	32. 15.	33. —	33. —	33. 1.	33. 2.
—	32. 9.	32. 10.	32. 11.	32. 13.	32. 14.	32. 15.	33. —	33. —
—	32. 8.	32. 8.	32. 9.	32. 12.	32. 12.	32. 13.	32. 14.	32. 15.
—	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 12.	32. 13.
81. —	32. 4.	32. 5.	32. 6.	32. 8.	32. 9.	32. 10.	32. 11.	32. 11.
—	32. 3.	32. 4.	32. 4.	32. 7.	32. 8.	32. 8.	32. 9.	32. 10.
—	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 5.	32. 6.	32. 7.	32. 7.	32. 8.
—	32. —	32. —	32. 1.	32. 4.	32. 4.	32. 5.	32. 6.	32. 7.
82. —	—	—	32. —	32. 2.	32. 3.	32. 4.	32. 4.	32. 5.
—	—	—	—	32. —	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 4.
—	—	—	—	—	32. —	32. —	32. 1.	32. 2.
s. vls.	83 s.	83½ q.	83¼ q.	83¾ q.	83½ q.	83½ q.	83¾ q.	83¾ q.
78. —	34. —	34. —	34. —	34. —	34. —	34. —	34. —	34. —
—	33. 15.	33. 14.	33. 15.	33. 15.	33. 15.	33. 15.	34. —	34. —
—	33. 13.	33. 12.	33. 13.	33. 14.	33. 15.	33. 15.	34. —	34. —
—	33. 11.	33. 10.	33. 11.	33. 12.	33. 13.	33. 14.	33. 14.	33. 15.
79. —	33. 10.	33. 9.	33. 11.	33. 12.	33. 13.	33. 14.	33. 14.	33. 15.
—	33. 8.	33. 9.	33. 9.	33. 10.	33. 11.	33. 12.	33. 13.	33. 14.
—	33. 6.	33. 7.	33. 8.	33. 9.	33. 9.	33. 10.	33. 11.	33. 12.
—	33. 4.	33. 5.	33. 6.	33. 7.	33. 8.	33. 9.	33. 9.	33. 10.
80. —	33. 3.	33. 4.	33. 4.	33. 5.	33. 6.	33. 7.	33. 8.	33. 8.
—	33. 1.	33. 2.	33. 2.	33. 4.	33. 4.	33. 5.	33. 6.	33. 7.
—	33. —	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 3.	33. 4.	33. 4.	33. 5.
—	32. 14.	32. 15.	32. 15.	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 3.	33. 3.
81. —	32. 12.	32. 13.	32. 14.	32. 15.	32. 15.	33. —	33. 1.	33. 2.
—	32. 11.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 14.	32. 15.	32. 15.	33. —
—	32. 9.	32. 10.	32. 11.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 14.	32. 15.
—	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 10.	32. 11.	32. 11.	32. 12.	32. 13.
82. —	32. 6.	32. 7.	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 10.	32. 11.	32. 11.
—	32. 4.	32. 5.	32. 6.	32. 7.	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 10.
—	32. 3.	32. 4.	32. 4.	32. 5.	32. 6.	32. 7.	32. 7.	32. 8.
—	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 3.	32. 4.	32. 5.	32. 6.	32. 7.
—	32. —	32. —	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 3.	32. 4.	32. 5.
83. —	—	—	32. —	32. —	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 3.
—	—	—	—	—	32. —	32. —	32. 1.	32. 2.

Cours des Changes entre Amsterdams & Venise, & Genes, & Livourne.

	84 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$.	84 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$.	84 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$.	84 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$.	84 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$.	84 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$.	84 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$.	84 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$.
	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.
	$\frac{1}{2}$ vs.	$\frac{1}{2}$ vs.	$\frac{1}{2}$ vs.	$\frac{1}{2}$ vs.	$\frac{1}{2}$ vs.	$\frac{1}{2}$ vs.	$\frac{1}{2}$ vs.	$\frac{1}{2}$ vs.
	$\frac{1}{2}$ vs.	$\frac{1}{2}$ vs.	$\frac{1}{2}$ vs.	$\frac{1}{2}$ vs.	$\frac{1}{2}$ vs.	$\frac{1}{2}$ vs.	$\frac{1}{2}$ vs.	$\frac{1}{2}$ vs.
79.	34. —	33. 14.	33. 15.	34. —	33. 14.	33. 15.	34. —	33. 14.
—	33. 14.	33. 13.	33. 13.	33. 14.	33. 15.	34. —	33. 14.	33. 15.
—	33. 13.	33. 11.	33. 12.	33. 13.	33. 13.	33. 14.	33. 14.	33. 15.
80.	33. 11.	33. 9.	33. 10.	33. 11.	33. 12.	33. 12.	33. 12.	33. 13.
—	33. 9.	33. 8.	33. 8.	33. 9.	33. 10.	33. 11.	33. 11.	33. 13.
—	33. 8.	33. 6.	33. 7.	33. 7.	33. 8.	33. 9.	33. 9.	33. 11.
—	33. 6.	33. 4.	33. 5.	33. 6.	33. 7.	33. 8.	33. 8.	33. 10.
81.	33. 4.	33. 3.	33. 3.	33. 4.	33. 5.	33. 6.	33. 6.	33. 8.
—	33. 3.	33. 1.	33. 2.	33. 3.	33. 4.	33. 5.	33. 5.	33. 6.
—	33. 1.	33. —	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 3.	33. 2.	33. 5.
—	32. 15.	32. 14.	32. 14.	32. 15.	33. —	33. 1.	33. 1.	33. 3.
82.	32. 14.	32. 12.	32. 13.	32. 14.	32. 15.	33. —	33. —	33. 2.
—	32. 12.	32. 11.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 14.	32. 14.	33. —
—	32. 11.	32. 9.	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 13.	32. 14.
—	32. 9.	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 10.	32. 11.	32. 11.	32. 13.
—	32. 7.	32. 6.	32. 7.	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 10.	32. 11.
83.	32. 6.	32. 4.	32. 5.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 8.	32. 10.
—	32. 4.	32. 3.	32. 3.	32. 4.	32. 5.	32. 6.	32. 7.	32. 8.
—	32. 3.	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 4.	32. 5.	32. 6.	32. 7.
—	32. 1.	32. —	32. —	32. 3.	32. 4.	32. 5.	32. 6.	32. 7.
84.	32. —	32. —	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 3.	32. 4.	32. 5.
	85 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$.	85 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$.	85 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$.	85 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$.	85 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$.	85 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$.	85 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$.	85 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$.
80.	34. —	34. —	34. —	34. —	33. 15.	34. —	33. 15.	34. —
—	33. 14.	33. 15.	33. 14.	33. 15.	33. 14.	33. 15.	33. 15.	34. —
—	33. 12.	33. 13.	33. 12.	33. 13.	33. 12.	33. 13.	33. 14.	33. 14.
81.	33. 11.	33. 11.	33. 11.	33. 11.	33. 11.	33. 12.	33. 12.	33. 13.
—	33. 9.	33. 10.	33. 10.	33. 10.	33. 10.	33. 11.	33. 10.	33. 11.
—	33. 7.	33. 8.	33. 8.	33. 8.	33. 9.	33. 10.	33. 9.	33. 9.
—	33. 6.	33. 6.	33. 7.	33. 6.	33. 7.	33. 8.	33. 7.	33. 8.
—	33. 4.	33. 5.	33. 6.	33. 6.	33. 7.	33. 8.	33. 7.	33. 8.
82.	33. 2.	33. 3.	33. 4.	33. 5.	33. 5.	33. 6.	33. 6.	33. 6.
—	33. 1.	33. 2.	33. 2.	33. 3.	33. 4.	33. 5.	33. 5.	33. 6.
—	32. 15.	33. —	33. 1.	33. 1.	33. 2.	33. 3.	33. 4.	33. 5.
—	32. 14.	32. 14.	32. 15.	33. —	33. 1.	33. 1.	33. 2.	33. 3.
83.	32. 12.	32. 13.	32. 14.	32. 14.	32. 15.	33. —	33. 1.	33. 1.
—	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 13.	32. 14.	32. 15.	33. —
—	32. 9.	32. 10.	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 13.	32. 14.
—	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 10.	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 13.
84.	32. 6.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 10.	32. 10.	32. 11.
—	32. 4.	32. 5.	32. 6.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 10.
—	32. 3.	32. 3.	32. 4.	32. 5.	32. 6.	32. 6.	32. 7.	32. 8.
—	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 3.	32. 4.	32. 5.	32. 6.	32. 6.
85.	32. —	32. —	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 3.	32. 4.	32. 5.

TRAITÉ GÉNÉRAL

Cours des Changes entre Amsterdams & Venise, & Genes, & Livourne.

	86 g.	86 $\frac{1}{2}$ g.	86 $\frac{1}{4}$ g.	86 $\frac{3}{8}$ g.	86 $\frac{1}{2}$ g.	86 $\frac{5}{8}$ g.	86 $\frac{3}{4}$ g.	86 $\frac{7}{8}$ g.
<i>Hambourg & Italie.</i>	<i>Amsterdam & Hamb.</i>	<i>Amsterdam & Hamb.</i>	<i>Amsterdam & Hamb.</i>	<i>Amsterdam & Hamb.</i>	<i>Amsterdam & Hamb.</i>	<i>Amsterdam & Hamb.</i>	<i>Amsterdam & Hamb.</i>	<i>Amsterdam & Hamb.</i>
g vls.	fl. 16mes.	fl. 16mes.	fl. 16mes.	fl. 16mes.	fl. 16mes.	fl. 16mes.	fl. 16mes.	fl. 16mes.
81. —	33. 15.	34. —	33. 15.	34. —	33. 15.	34. —	33. 15.	34. —
—	33. 14.	33. 14.	33. 13.	33. 14.	33. 13.	33. 14.	33. 13.	33. 14.
—	33. 12.	33. 13.	33. 13.	33. 14.	33. 13.	33. 15.	34. —	33. 15.
—	33. 10.	33. 11.	33. 12.	33. 13.	33. 13.	33. 13.	33. 14.	33. 15.
82. —	33. 9.	33. 9.	33. 10.	33. 11.	33. 12.	33. 13.	33. 13.	33. 14.
—	33. 7.	33. 8.	33. 9.	33. 9.	33. 10.	33. 11.	33. 11.	33. 13.
—	33. 5.	33. 6.	33. 7.	33. 8.	33. 8.	33. 9.	33. 9.	33. 10.
—	33. 4.	33. 5.	33. 5.	33. 6.	33. 7.	33. 8.	33. 8.	33. 9.
83. —	33. 2.	33. 3.	33. 4.	33. 4.	33. 5.	33. 6.	33. 7.	33. 8.
—	33. 1.	33. 1.	33. 2.	33. 3.	33. 4.	33. 4.	33. 5.	33. 6.
—	32. 15.	33. —	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 3.	33. 4.	33. 4.
—	32. 13.	32. 14.	32. 15.	33. —	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 3.
84. —	32. 12.	32. 13.	32. 13.	32. 14.	32. 15.	33. —	33. —	33. 1.
—	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 13.	32. 14.	32. 15.	33. —
—	32. 9.	32. 9.	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 13.	32. 14.
—	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 9.	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 12.
85. —	32. 6.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 9.	32. 10.	32. 11.
—	32. 4.	32. 5.	32. 6.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 9.
—	32. 3.	32. 3.	32. 4.	32. 5.	32. 6.	32. 6.	32. 7.	32. 8.
—	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 3.	32. 4.	32. 5.	32. 6.	32. 6.
86. —	32. —	32. —	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 3.	32. 4.	32. 5.
g vls.	87 g.	87 $\frac{1}{2}$ g.	87 $\frac{1}{4}$ g.	87 $\frac{3}{8}$ g.	87 $\frac{1}{2}$ g.	87 $\frac{5}{8}$ g.	87 $\frac{3}{4}$ g.	87 $\frac{7}{8}$ g.
81. —	34. 1.	—	—	—	—	—	—	—
82. —	33. 15.	34. —	34. —	34. —	34. —	—	—	—
—	33. 13.	33. 14.	33. 15.	34. —	34. —	—	—	—
—	33. 12.	33. 12.	33. 13.	33. 14.	33. 15.	33. 15.	34. —	33. 15.
—	33. 10.	33. 11.	33. 11.	33. 12.	33. 13.	33. 14.	33. 15.	33. 15.
83. —	33. 8.	33. 9.	33. 10.	33. 11.	33. 11.	33. 12.	33. 13.	33. 14.
—	33. 7.	33. 7.	33. 8.	33. 9.	33. 10.	33. 11.	33. 11.	33. 12.
—	33. 5.	33. 6.	33. 7.	33. 7.	33. 8.	33. 9.	33. 10.	33. 10.
—	33. 3.	33. 4.	33. 5.	33. 6.	33. 7.	33. 7.	33. 8.	33. 9.
84. —	33. 2.	33. 3.	33. 3.	33. 4.	33. 5.	33. 6.	33. 6.	33. 7.
—	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 3.	33. 3.	33. 4.	33. 5.	33. 6.
—	32. 15.	33. —	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 3.	33. 3.	33. 4.
—	32. 13.	32. 14.	32. 15.	33. —	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 3.
85. —	32. 12.	32. 12.	32. 13.	32. 14.	32. 15.	32. 15.	33. —	33. 1.
—	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 12.	32. 13.	32. 14.	32. 15.	32. 15.
—	32. 9.	32. 9.	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 12.	32. 13.	32. 14.
—	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 9.	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 12.
86. —	32. 6.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 9.	32. 10.	32. 11.
—	32. 4.	32. 5.	32. 6.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 9.
—	32. 3.	32. 3.	32. 4.	32. 5.	32. 6.	32. 6.	32. 7.	32. 8.
—	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 3.	32. 4.	32. 5.	32. 6.	32. 6.
87. —	32. —	32. —	32. 1.	32. 2.	32. 3.	32. 3.	32. 4.	32. 5.

Cours des Changes entre Amsterdam & Lisbonne.

44 $\frac{1}{8}$ $\frac{1}{2}$	44 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$	44 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$	44 $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$	44 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$	44 $\frac{5}{8}$ $\frac{1}{2}$	44 $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{4}$
--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------

Cours des Changes entre Amsterdam & Venise, & Genes, & Livourne, & Espagne.

		88 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$	88 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$	88 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$	88 $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$	88 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$	88 $\frac{5}{8}$ $\frac{1}{2}$	88 $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{4}$
Hamb. & Lisbonne.	Hambourg. & Italic.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.
$\frac{1}{2}$ vls.	$\frac{1}{2}$ vls.	fl. 16mes.	fl. 16mes.	fl. 16mes.	fl. 16mes.	fl. 16mes.	fl. 16mes.	fl. 16mes.
1. 82.	82.	34. —	33. 14.	34. —	33. 15.	34. —	33. 14.	34. —
— 83.	83.	33. 14.	33. 13.	33. 14.	33. 14.	33. 15.	33. 14.	33. 15.
— —	—	33. 13.	33. 11.	33. 13.	33. 13.	33. 14.	33. 13.	33. 14.
— —	—	33. 11.	33. 10.	33. 11.	33. 11.	33. 12.	33. 11.	33. 12.
— —	—	33. 10.	33. 8.	33. 10.	33. 10.	33. 12.	33. 10.	33. 13.
2. 84.	84.	33. 8.	33. 6.	33. 8.	33. 8.	33. 10.	33. 8.	33. 11.
— —	—	33. 6.	33. 5.	33. 7.	33. 6.	33. 9.	33. 7.	33. 9.
— —	—	33. 5.	33. 3.	33. 6.	33. 5.	33. 8.	33. 6.	33. 8.
— —	—	33. 3.	33. 2.	33. 5.	33. 4.	33. 6.	33. 5.	33. 6.
— —	85.	33. 2.	33. —	33. 3.	33. 2.	33. 5.	33. 4.	33. 5.
— —	—	33. —	32. 15.	33. 1.	33. 2.	33. 3.	33. 2.	33. 3.
— —	—	32. 15.	32. 13.	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 1.	33. 2.
— —	—	32. 13.	32. 12.	32. 15.	32. 15.	33. —	33. 1.	33. 2.
— —	85.	32. 12.	32. 10.	32. 13.	32. 14.	32. 15.	32. 15.	33. —
— —	—	32. 10.	32. 9.	32. 11.	32. 11.	32. 13.	32. 14.	32. 14.
— —	—	32. 9.	32. 7.	32. 10.	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 13.
— —	—	32. 7.	32. 6.	32. 8.	32. 8.	32. 10.	32. 11.	32. 11.
— —	87.	32. 6.	32. 4.	32. 7.	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 10.
— —	—	32. 4.	32. 3.	32. 5.	32. 5.	32. 7.	32. 8.	32. 8.
— —	—	32. 3.	32. 3.	32. 4.	32. 4.	32. 5.	32. 6.	32. 7.
		44 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$	44 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$	44 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$	44 $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$	44 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$	44 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{8}$	44 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$
		88 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$	89 $\frac{1}{2}$	89 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$	89 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$	89 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{4}$	89 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{2}$	89 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{4}$
3. 83.	83.	33. 15.	34. —	34. —	34. —	34. —	34. —	34. —
— 84.	84.	33. 13.	33. 14.	33. 15.	33. 14.	33. 15.	33. 14.	33. 15.
— —	—	33. 12.	33. 12.	33. 13.	33. 12.	33. 14.	33. 12.	33. 13.
— —	—	33. 10.	33. 11.	33. 12.	33. 12.	33. 13.	33. 11.	33. 12.
— —	—	33. 9.	33. 9.	33. 10.	33. 10.	33. 11.	33. 9.	33. 10.
— —	85.	33. 7.	33. 8.	33. 8.	33. 9.	33. 10.	33. 8.	33. 9.
— —	—	33. 5.	33. 6.	33. 7.	33. 8.	33. 8.	33. 9.	33. 10.
— —	—	33. 4.	33. 5.	33. 5.	33. 6.	33. 7.	33. 6.	33. 7.
— —	—	33. 2.	33. 3.	33. 4.	33. 5.	33. 5.	33. 6.	33. 7.
— —	86.	33. 1.	33. 1.	33. 2.	33. 3.	33. 4.	33. 3.	33. 4.
— —	—	32. 15.	33. —	33. 1.	33. 1.	33. 2.	33. 3.	33. 4.
— —	—	32. 14.	32. 14.	33. —	33. —	33. 1.	33. 1.	33. 2.
— —	—	32. 12.	32. 13.	32. 15.	32. 14.	33. 1.	33. 1.	33. 2.
— —	—	32. 11.	32. 11.	32. 14.	32. 14.	32. 15.	33. —	33. 1.
— —	87.	32. 11.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 14.	32. 14.	32. 15.
— —	—	32. 9.	32. 10.	32. 11.	32. 11.	32. 12.	32. 12.	32. 14.
— —	—	32. 8.	32. 8.	32. 9.	32. 10.	32. 11.	32. 11.	32. 12.
— —	—	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 8.	32. 11.	32. 11.	32. 12.
— —	—	32. 5.	32. 5.	32. 6.	32. 7.	32. 9.	32. 10.	32. 11.
— —	88.	32. 3.	32. 4.	32. 5.	32. 6.	32. 8.	32. 8.	32. 9.
— —	—	32. 3.	32. 4.	32. 5.	32. 5.	32. 7.	32. 8.	32. 9.

TRAITE GÉNÉRAL

Cours des Changes entre Amsterdam & Lisbonne.

44 $\frac{1}{2}$ s.	44 $\frac{1}{2}$ s.	45 s.	45 $\frac{1}{2}$ s.	45 $\frac{1}{2}$ s.	45 $\frac{3}{4}$ s.	45 $\frac{3}{4}$ s.
---------------------	---------------------	-------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

Cours des Changes entre Amsterdam & Venise, & Genes, & Livourne & Espagne.

		89 $\frac{1}{2}$ s.	89 $\frac{1}{2}$ s.	90 s.	90 $\frac{1}{2}$ s.	90 $\frac{1}{4}$ s.	90 $\frac{3}{4}$ s.	90 $\frac{3}{4}$ s.
<i>Hambourg & Lisbonne</i>	<i>Hambourg & Italie & Espagne.</i>	<i>Amsterdam & Hamb.</i>	<i>Amsterdam & Hamb.</i>	<i>Amsterdam & Hamb.</i>	<i>Amsterdam & Hamb.</i>	<i>Amsterdam & Hamb.</i>	<i>Amsterdam & Hamb.</i>	<i>Amsterdam & Hamb.</i>
s. vls.	s. vls.	fl. 16mes.	fl. 16mes.	fl. 16mes.	fl. 16mes.	fl. 16mes.	fl. 16mes.	fl. 16mes.
42. —	84. —	33. 15.	34. —	33. 15.	34. —	—	—	—
—	—	33. 14.	33. 15.	33. 14.	33. 14.	—	—	—
—	85. —	33. 12.	33. 13.	33. 14.	33. 14.	33. 15.	34. —	—
—	—	33. 11.	33. 11.	33. 12.	33. 13.	33. 14.	33. 14.	33. 15.
—	—	33. 9.	33. 10.	33. 11.	33. 11.	33. 12.	33. 13.	33. 14.
—	—	33. 8.	33. 8.	33. 9.	33. 10.	33. 10.	33. 11.	33. 12.
43. —	86. —	33. 6.	33. 7.	33. 7.	33. 8.	33. 9.	33. 10.	33. 10.
—	—	33. 4.	33. 5.	33. 6.	33. 7.	33. 7.	33. 8.	33. 9.
—	—	33. 3.	33. 4.	33. 4.	33. 5.	33. 6.	33. 7.	33. 7.
—	—	33. 1.	33. 2.	33. 3.	33. 4.	33. 4.	33. 5.	33. 6.
—	87. —	33. —	33. 1.	33. 1.	33. 2.	33. 3.	33. 3.	33. 4.
—	—	32. 14.	32. 15.	33. —	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 3.
—	—	32. 13.	32. 14.	32. 14.	32. 15.	33. —	33. —	33. 1.
—	—	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 13.	32. 14.	32. 15.	33. —
44. —	88. —	32. 10.	32. 11.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 13.	32. 14.
—	—	32. 8.	32. 9.	32. 10.	32. 11.	32. 11.	32. 12.	32. 11.
—	—	32. 7.	32. 8.	32. 8.	32. 9.	32. 10.	32. 10.	32. 11.
—	—	32. 5.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 8.	32. 9.	32. 10.
—	89. —	32. 4.	32. 5.	32. 5.	32. 6.	32. 7.	32. 8.	32. 8.
—	—	32. 2.	32. 3.	32. 4.	32. 5.	32. 5.	32. 6.	32. 7.
—	—	32. 1.	32. 2.	32. 2.	32. 3.	32. 4.	32. 5.	32. 5.
—	—	32. —	32. —	32. 1.	32. 2.	32. 2.	32. 3.	32. 4.
45. —	90. —	—	—	32. —	32. —	32. 1.	32. 2.	32. 2.
		45 $\frac{1}{2}$ s.	45 $\frac{1}{2}$ s.	45 $\frac{3}{4}$ s.	45 $\frac{1}{2}$ s.	45 $\frac{3}{4}$ s.	45 $\frac{1}{2}$ s.	45 $\frac{3}{4}$ s.
		90 $\frac{3}{4}$ s.	90 $\frac{3}{4}$ s.	90 $\frac{3}{4}$ s.	91 s.	91 $\frac{1}{2}$ s.	91 $\frac{1}{4}$ s.	91 $\frac{3}{4}$ s.
42. —	85. —	33. 14.	33. 15.	34. —	34. 1.	—	—	—
—	—	33. 13.	33. 13.	33. 14.	33. 15.	34. —	34. —	—
43. —	86. —	33. 11.	33. 12.	33. 13.	33. 13.	33. 14.	33. 15.	34. —
—	—	33. 10.	33. 10.	33. 11.	33. 12.	33. 13.	33. 13.	33. 14.
—	—	33. 8.	33. 9.	33. 10.	33. 10.	33. 11.	33. 12.	33. 12.
—	—	33. 6.	33. 7.	33. 8.	33. 9.	33. 9.	33. 10.	33. 11.
—	87. —	33. 5.	33. 6.	33. 6.	33. 7.	33. 8.	33. 9.	33. 9.
—	—	33. 3.	33. 4.	33. 5.	33. 6.	33. 6.	33. 7.	33. 8.
—	—	33. 2.	33. 3.	33. 3.	33. 4.	33. 5.	33. 6.	33. 6.
—	—	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 3.	33. 3.	33. 4.	33. 5.
44. —	88. —	32. 15.	33. —	33. —	33. 1.	33. 2.	33. 3.	33. 3.
—	—	32. 13.	32. 14.	32. 15.	33. —	33. —	33. 1.	33. 2.
—	—	32. 12.	32. 13.	32. 13.	32. 14.	32. 15.	33. —	33. —
—	—	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 13.	32. 14.	32. 15.
—	89. —	32. 9.	32. 10.	32. 10.	32. 11.	32. 12.	32. 13.	32. 13.
—	—	32. 8.	32. 8.	32. 9.	32. 10.	32. 10.	32. 11.	32. 12.
—	—	32. 6.	32. 7.	32. 7.	32. 8.	32. 9.	32. 10.	32. 10.
—	—	32. 5.	32. 5.	32. 6.	32. 7.	32. 7.	32. 8.	32. 9.
—	90. —	32. 3.	32. 4.	32. 5.	32. 5.	32. 6.	32. 7.	32. 7.
—	—	32. 2.	32. 2.	32. 3.	32. 4.	32. 5.	32. 5.	32. 6.
—	—	32. —	32. 1.	32. 2.	32. 2.	32. 3.	32. 4.	32. 5.
—	—	—	32. —	32. —	32. 1.	32. 2.	32. 2.	32. 3.
—	91. —	—	—	32. —	32. —	32. 1.	32. 1.	32. 2.

TRAITE GÉNÉRAL

TABLE VIII. De la Combinaison des Changes entre Amsterdam, Hambourg & Allemagne.

Cours des Changes entre l'Allemagne & Amsterdam.

	140 $\frac{1}{4}$ p $\%$	140 $\frac{1}{2}$ p $\%$	140 $\frac{3}{4}$ p $\%$	141 p $\%$	141 $\frac{1}{4}$ p $\%$	141 $\frac{1}{2}$ p $\%$	141 $\frac{3}{4}$ p $\%$	142 p $\%$
<i>Hambourg & Allem.</i>	<i>Amsterdam & Hamb.</i>	<i>Amsterdam & Hamb.</i>	<i>Amsterdam & Hamb.</i>	<i>Amsterdam & Hamb.</i>	<i>Amsterdam & Hamb.</i>	<i>Amsterdam & Hamb.</i>	<i>Amsterdam & Hamb.</i>	<i>Amsterdam & Hamb.</i>
<i>pour Cent.</i>	<i>ft. 16mes.</i>	<i>ft. 16mes.</i>	<i>ft. 16mes.</i>	<i>ft. 16mes.</i>	<i>ft. 16mes.</i>	<i>ft. 16mes.</i>	<i>ft. 16mes.</i>	<i>ft. 16mes.</i>
135.	32. 1.	32. —	—	—	—	—	—	—
—	32. 2.	32. 1.	—	—	—	—	—	—
—	32. 3.	32. 2.	32. 1.	32. —	—	—	—	—
—	32. 4.	32. 3.	32. 2.	32. 1.	32. —	—	—	—
136.	32. 5.	32. 4.	32. 3.	32. 2.	32. 1.	32. —	—	—
—	32. 6.	32. 5.	32. 4.	32. 3.	32. 2.	32. 1.	32. —	—
—	32. 7.	32. 6.	32. 5.	32. 4.	32. 3.	32. 2.	32. 1.	32. —
—	32. 8.	32. 7.	32. 6.	32. 5.	32. 4.	32. 3.	32. 2.	32. 1.
137.	32. 9.	32. 8.	32. 7.	32. 6.	32. 5.	32. 4.	32. 3.	32. 2.
—	32. 10.	32. 9.	32. 8.	32. 7.	32. 6.	32. 5.	32. 4.	32. 3.
—	32. 11.	32. 10.	32. 9.	32. 8.	32. 7.	32. 6.	32. 5.	32. 4.
—	32. 11.	32. 11.	32. 10.	32. 9.	32. 8.	32. 7.	32. 6.	32. 5.
138.	32. 12.	32. 11.	32. 11.	32. 10.	32. 9.	32. 8.	32. 7.	32. 6.
—	32. 13.	32. 12.	32. 11.	32. 11.	32. 10.	32. 9.	32. 8.	32. 7.
—	32. 14.	32. 13.	32. 12.	32. 12.	32. 11.	32. 10.	32. 9.	32. 8.
—	32. 15.	32. 14.	32. 13.	32. 12.	32. 12.	32. 11.	32. 10.	32. 9.
139.	33. —	32. 15.	32. 14.	32. 13.	32. 12.	32. 12.	32. 11.	32. 10.
—	33. 1.	33. —	32. 15.	32. 14.	32. 13.	32. 12.	32. 12.	32. 11.
—	33. 2.	33. 1.	33. —	32. 15.	32. 14.	32. 13.	32. 12.	32. 12.
—	33. 3.	33. 2.	33. 1.	33. —	32. 15.	32. 14.	32. 13.	32. 13.
140.	33. 4.	33. 3.	33. 2.	33. 1.	33. —	32. 15.	32. 14.	32. 13.
—	33. 5.	33. 4.	33. 3.	33. 2.	33. 1.	33. —	32. 15.	32. 14.
—	33. 6.	33. 5.	33. 4.	33. 3.	33. 2.	33. 1.	33. —	32. 15.
—	33. 7.	33. 6.	33. 5.	33. 4.	33. 3.	33. 2.	33. 1.	33. —
141.	33. 8.	33. 7.	33. 6.	33. 5.	33. 4.	33. 3.	33. 2.	33. 1.
—	33. 9.	33. 8.	33. 7.	33. 6.	33. 5.	33. 4.	33. 3.	33. 2.
—	33. 10.	33. 9.	33. 8.	33. 7.	33. 6.	33. 5.	33. 4.	33. 3.
—	33. 11.	33. 10.	33. 9.	33. 8.	33. 7.	33. 6.	33. 5.	33. 4.
142.	33. 12.	33. 11.	33. 10.	33. 9.	33. 8.	33. 7.	33. 6.	33. 5.
—	33. 13.	33. 12.	33. 11.	33. 10.	33. 9.	33. 8.	33. 7.	33. 6.
—	—	—	—	33. 11.	33. 10.	33. 9.	33. 8.	33. 7.
—	—	—	—	33. 12.	33. 11.	33. 10.	33. 9.	33. 8.
143.	—	—	—	33. 13.	33. 12.	33. 11.	33. 10.	33. 9.
—	—	—	—	33. 13.	33. 13.	33. 12.	33. 11.	33. 10.
—	—	—	—	33. 14.	33. 13.	33. 12.	33. 11.	33. 10.
—	—	—	—	33. 15.	33. 14.	33. 13.	33. 12.	33. 11.
144.	—	—	—	—	33. 14.	33. 13.	33. 12.	33. 11.
—	—	—	—	—	33. 15.	33. 14.	33. 13.	33. 12.

Cours des Changes entre Amsterdam & l'Allemagne.

	142 $\frac{1}{4}$ 1/2	142 $\frac{1}{2}$ 1/2	142 $\frac{3}{4}$ 1/2	143 1/2	143 $\frac{1}{4}$ 1/2	143 $\frac{1}{2}$ 1/2	143 $\frac{3}{4}$ 1/2	144 1/2
Hambourg ? Allem.	Amsterd. & Hambourg.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.
our Cent.	fl. 16mes.	fl. 16mes.	fl. 16mes.	fl. 16mes.	fl. 16mes.	fl. 16mes.	fl. 16mes.	fl. 16mes.
37.	32. 1.	32. —	—	—	—	—	—	—
—	32. 2.	32. 1.	—	—	—	—	—	—
—	32. 3.	32. 2.	32. 1.	32. —	—	—	—	—
—	32. 4.	32. 3.	32. 2.	32. 1.	32. —	—	—	—
38.	32. 5.	32. 4.	32. 3.	32. 2.	32. 1.	32. 1.	—	—
—	32. 6.	32. 5.	32. 4.	32. 3.	32. 2.	32. 1.	52. 1.	—
—	32. 7.	32. 6.	32. 5.	32. 4.	32. 3.	32. 2.	32. 1.	32. 1.
—	32. 8.	32. 7.	32. 6.	32. 5.	32. 4.	32. 3.	32. 2.	32. 2.
39.	32. 9.	32. 8.	32. 7.	32. 6.	32. 5.	32. 4.	32. 3.	32. 2.
—	32. 10.	32. 9.	32. 8.	32. 7.	32. 6.	32. 5.	32. 4.	32. 3.
—	32. 11.	32. 10.	32. 9.	32. 8.	32. 7.	32. 6.	32. 5.	32. 4.
—	32. 12.	32. 11.	32. 10.	32. 9.	32. 8.	32. 7.	32. 6.	32. 5.
40.	32. 13.	32. 12.	32. 11.	32. 10.	32. 9.	32. 8.	32. 7.	32. 6.
—	32. 13.	32. 13.	32. 12.	32. 11.	32. 10.	32. 9.	32. 8.	32. 7.
—	32. 14.	32. 13.	32. 13.	32. 12.	32. 11.	32. 10.	32. 9.	32. 8.
—	32. 15.	32. 14.	32. 13.	32. 13.	32. 12.	32. 11.	32. 10.	32. 9.
41.	33. —	32. 15.	32. 14.	32. 13.	32. 13.	32. 12.	32. 11.	32. 10.
—	33. 1.	33. —	32. 15.	32. 14.	32. 14.	32. 13.	32. 12.	32. 11.
—	33. 2.	33. 1.	33. —	32. 15.	32. 14.	32. 14.	32. 13.	32. 12.
—	33. 3.	33. 2.	33. 1.	33. —	32. 15.	32. 14.	32. 14.	32. 13.
—	33. 4.	33. 3.	33. 2.	33. 1.	33. —	32. 15.	32. 14.	32. 14.
—	33. 5.	33. 4.	33. 3.	33. 2.	33. 1.	33. —	32. 15.	32. 14.
—	33. 6.	33. 5.	33. 4.	33. 3.	33. 2.	33. 1.	33. —	32. 15.
—	33. 7.	33. 6.	33. 5.	33. 4.	33. 3.	33. 2.	33. 1.	33. —
—	33. 8.	33. 7.	33. 6.	33. 5.	33. 4.	33. 3.	33. 2.	33. 1.
—	33. 9.	33. 8.	33. 7.	33. 6.	33. 5.	33. 4.	33. 3.	33. 2.
—	33. 10.	33. 9.	33. 8.	33. 7.	33. 6.	33. 5.	33. 4.	33. 3.
—	33. 11.	33. 10.	33. 9.	33. 8.	33. 7.	33. 6.	33. 5.	33. 4.
4.	33. 12.	33. 11.	33. 10.	33. 9.	33. 8.	33. 7.	33. 6.	33. 5.
—	—	33. 11.	33. 11.	33. 10.	33. 9.	33. 8.	33. 7.	33. 6.
—	—	33. 12.	33. 12.	33. 11.	33. 10.	33. 9.	33. 8.	33. 7.
—	—	33. 13.	33. 12.	33. 11.	33. 11.	33. 10.	33. 9.	33. 8.
—	—	33. 14.	33. 13.	33. 12.	33. 11.	33. 11.	33. 10.	33. 9.
5.	—	33. 15.	33. 14.	33. 13.	33. 12.	33. 11.	33. 11.	33. 10.
—	—	—	—	—	—	—	—	33. 11.
—	—	—	—	—	—	—	—	33. 11.
—	—	—	—	—	—	—	—	33. 11.
—	—	—	—	—	—	—	—	33. 12.
—	—	—	—	—	—	—	—	33. 12.
—	—	—	—	—	—	—	—	33. 13.
—	—	—	—	—	—	—	—	33. 13.
—	—	—	—	—	—	—	—	33. 14.
—	—	—	—	—	—	—	—	33. 14.
—	—	—	—	—	—	—	—	33. 15.
—	—	—	—	—	—	—	—	33. 15.

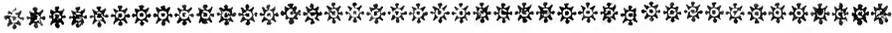
Cours des Changes entre Amsterdam & l'Allemagne

	146 $\frac{1}{4}$ p ^s	146 $\frac{1}{2}$ p ^s	146 $\frac{3}{4}$ p ^s	147 p ^s	147 $\frac{1}{4}$ p ^s	147 $\frac{1}{2}$ p ^s	147 $\frac{3}{4}$ p ^s	148 p ^s
Hambourg & Allem.	Hambourg & Italie.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.
pour Cent	fl. 16mes.	fl. 61mes.	fl. 16mes.	fl. 16mes.	fl. 16mes.	fl. 16mes.	fl. 16mes.	fl. 16mes.
40.	32. 1.							
41.	32. 2.	32. 1.						
	32. 3.	32. 2.						
	32. 4.	32. 3.	32. 1.					
	32. 5.	32. 4.	32. 2.	32. 1.				
42.	32. 5.	32. 5.	32. 3.	32. 2.	32. 1.			
	32. 6.	32. 5.	32. 4.	32. 3.	32. 2.	32. 1.		
	32. 7.	32. 6.	32. 5.	32. 4.	32. 3.	32. 2.	32. 1.	
	32. 8.	32. 7.	32. 6.	32. 5.	32. 4.	32. 3.	32. 2.	32. 1.
43.	32. 9.	32. 8.	32. 7.	32. 6.	32. 5.	32. 4.	32. 3.	32. 2.
	32. 10.	32. 9.	32. 8.	32. 7.	32. 6.	32. 5.	32. 4.	32. 3.
	32. 11.	32. 10.	32. 9.	32. 8.	32. 7.	32. 6.	32. 5.	32. 4.
	32. 12.	32. 11.	32. 10.	32. 9.	32. 8.	32. 7.	32. 6.	32. 5.
44.	32. 13.	32. 12.	32. 11.	32. 10.	32. 9.	32. 8.	32. 7.	32. 6.
	32. 14.	32. 13.	32. 12.	32. 11.	32. 10.	32. 9.	32. 8.	32. 7.
	32. 15.	32. 14.	32. 13.	32. 12.	32. 11.	32. 10.	32. 9.	32. 8.
	32. 15.	32. 15.	32. 14.	32. 13.	32. 12.	32. 11.	32. 10.	32. 9.
45.	33. 1.	33. —	33. 15.	32. 14.	32. 13.	32. 12.	32. 11.	32. 10.
	33. 2.	33. 1.	33. —	32. 15.	32. 14.	32. 13.	32. 12.	32. 11.
	33. 3.	33. 2.	33. 1.	33. —	32. 15.	32. 14.	32. 13.	32. 12.
46.	33. 4.	33. 3.	33. 2.	33. 1.	33. —	33. 15.	32. 14.	32. 13.
	33. 5.	33. 4.	33. 3.	33. 2.	33. 1.	33. —	33. 15.	32. 14.
	33. 6.	33. 5.	33. 4.	33. 3.	33. 2.	33. 1.	33. —	33. 15.
	33. 7.	33. 6.	33. 5.	33. 4.	33. 3.	33. 2.	33. 1.	33. —
47.	33. 8.	33. 7.	33. 6.	33. 5.	33. 4.	33. 3.	33. 2.	33. 1.
	33. 9.	33. 8.	33. 7.	33. 6.	33. 5.	33. 4.	33. 3.	33. 2.
	33. 10.	33. 9.	33. 8.	33. 7.	33. 6.	33. 5.	33. 4.	33. 3.
	33. 11.	33. 10.	33. 9.	33. 8.	33. 7.	33. 6.	33. 5.	33. 4.
48.	33. 12.	33. 11.	33. 10.	33. 9.	33. 8.	33. 7.	33. 6.	33. 5.
	33. 13.	33. 12.	33. 11.	33. 10.	33. 9.	33. 8.	33. 7.	33. 6.
	33. 14.	33. 13.	33. 12.	33. 11.	33. 10.	33. 9.	33. 8.	33. 7.
				33. 12.	33. 11.	33. 10.	33. 9.	33. 8.
				33. 13.	33. 12.	33. 11.	33. 10.	33. 9.
				33. 14.	33. 13.	33. 12.	33. 11.	33. 10.
				33. 15.	33. 14.	33. 13.	33. 12.	33. 11.
49.					33. 15.	33. 14.	33. 13.	33. 12.

TRAITÉ GÉNÉRAL

Cours des Changes entre Amsterdam & l'Allemagne.

Hambourg & Allem.	148¼ 1/2%	148½ 1/2%	148¾ 1/2%	149 1/2%	149¼ 1/2%	149½ 1/2%	149¾ 1/2%	150 1/2%
pour Cent.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.	Amsterdam & Hamb.
	fl. 16mes.	fl. 16mes.	fl. 16mes.	fl. 16mes.	fl. 16mes.	fl. 16mes.	fl. 16mes.	fl. 16mes.
142.	32. 1.							
143.	32. 2.	32. 1.						
	32. 3.	32. 2.	32. 1.					
	32. 4.	32. 3.	32. 2.	32. 1.				
	32. 5.	32. 4.	32. 3.	32. 2.	32. 1.			
144.	32. 6.	32. 5.	32. 4.	32. 3.	32. 2.	32. 1.		
	32. 7.	32. 6.	32. 5.	32. 4.	32. 3.	32. 2.	32. 1.	
	32. 7.	32. 7.	32. 6.	32. 5.	32. 4.	32. 3.	32. 2.	32. 1.
	32. 8.	32. 7.	32. 7.	32. 6.	32. 5.	32. 4.	32. 3.	32. 2.
145.	32. 9.	32. 8.	32. 8.	32. 7.	32. 6.	32. 5.	32. 4.	32. 3.
	32. 10.	32. 9.	32. 8.	32. 8.	32. 7.	32. 6.	32. 5.	32. 4.
	32. 11.	32. 10.	32. 9.	32. 8.	32. 8.	32. 7.	32. 6.	32. 5.
	32. 12.	32. 11.	32. 10.	32. 9.	32. 8.	32. 8.	32. 7.	32. 6.
146.	32. 13.	32. 12.	32. 11.	32. 10.	32. 9.	32. 8.	32. 8.	32. 7.
	32. 14.	32. 13.	32. 12.	32. 11.	32. 10.	32. 9.	32. 8.	32. 8.
	32. 15.	32. 14.	32. 13.	32. 12.	32. 11.	32. 10.	32. 9.	32. 9.
	33. —	32. 15.	32. 14.	32. 13.	32. 12.	32. 11.	32. 10.	32. 9.
147.	33. —	33. —	32. 15.	32. 14.	32. 13.	32. 12.	32. 11.	32. 10.
	33. 1.	33. —	33. —	32. 15.	32. 14.	32. 13.	32. 12.	32. 11.
	33. 2.	33. 1.	33. —	33. —	32. 15.	32. 14.	32. 13.	32. 12.
	33. 3.	33. 2.	33. 1.	33. —	33. —	32. 15.	32. 14.	32. 13.
148.	33. 4.	33. 3.	33. 2.	33. 1.	33. —	33. —	32. 15.	32. 14.
	33. 5.	33. 4.	33. 3.	33. 2.	33. 1.	33. —	33. —	32. 15.
	33. 6.	33. 5.	33. 4.	33. 3.	33. 2.	33. 1.	33. 1.	33. —
	33. 7.	33. 6.	33. 5.	33. 4.	33. 3.	33. 2.	33. 1.	33. 1.
149.	33. 8.	33. 7.	33. 6.	33. 5.	33. 4.	33. 3.	33. 2.	33. 1.
	33. 9.	33. 8.	33. 7.	33. 6.	33. 5.	33. 4.	33. 3.	33. 2.
	33. 9.	33. 9.	33. 8.	33. 7.	33. 6.	33. 5.	33. 4.	33. 3.
	33. 10.	33. 9.	33. 9.	33. 8.	33. 7.	33. 6.	33. 5.	33. 4.
150.	33. 11.	33. 10.	33. 9.	33. 9.	33. 8.	33. 7.	33. 6.	33. 5.
	33. 12.	33. 11.	33. 10.	33. 9.	33. 9.	33. 8.	33. 7.	33. 6.
	33. 13.	33. 12.	33. 11.	33. 10.	33. 9.	33. 9.	33. 8.	33. 7.
	33. 14.	33. 13.	33. 12.	33. 11.	33. 10.	33. 9.	33. 9.	33. 8.
151.	33. 15.	33. 14.	33. 13.	33. 12.	33. 11.	33. 10.	33. 9.	33. 9.
		33. 15.	33. 14.	33. 13.	33. 12.	33. 11.	33. 10.	33. 9.
			33. 15.	33. 14.	33. 13.	33. 12.	33. 11.	33. 10.
				33. 15.	33. 14.	33. 13.	33. 12.	33. 11.
152.					33. 15.	33. 14.	33. 13.	33. 12.
						33. 15.	33. 14.	33. 13.
							33. 15.	33. 14.
								33. 15.



ARTICLE II.

Opérations de Négoce.

On entend communément par *Opérations de Négoce* la spéculation *Opérations* qu'on fait d'une marchandise quelconque achetée dans une ville *de Change* de Commerce, pour être transportée & vendue dans une autre ville. *& de Négoce.* Dans ce sens *Opérer* signifie mettre en exécution la spéculation qu'on aura entreprise. Mais ici, par *Opérations de Négoce*, nous entendons l'art de calculer avec justesse & précision la valeur des marchandises sur lesquelles on veut spéculer. Une manière bien simple pour procéder avec sûreté dans une *Opération de Négoce* est de chercher d'abord, au moyen d'un compte simulé, les prix des marchandises & les frais d'embarquement; on s'informe de ce que coûteront le fret & l'assurance, quelles seront les conditions de la vente des dites marchandises; après quoi, comparant les poids ou mesures, & les monnoies des deux pays, il sera facile d'opérer avec exactitude, au moyen de la règle conjointe qui simplifie singulièrement le raisonnement. Voici trois exemples de ces sortes d'opérations qui suffiront à nos lecteurs pour comprendre la méthode qu'il leur conviendra de suivre en pareille occasion, tous les cas se ressemblant à cet égard.

Exemple I. On se propose d'acheter à Bordeaux une partie de sucre terré dont le prix a baissé à 59 livres tournois le quintal, poids net; en ajoutant à ce prix les frais d'embarquement & la commission à Bordeaux, on trouve que le sucre coûte rendu à bord du navire 50 livres tournois le quintal de 100 \mathfrak{W} , (*) poids brut de France, qui répondent à environ 99 \mathfrak{W} , poids de Commerce d'Amsterdam. Le change sur cette dernière ville se trouve alors à Bordeaux à $5\frac{1}{2}\text{ s}$, & l'agio entre l'argent de banque & l'argent courant à Amsterdam à $4\frac{1}{2}\text{ p}\%$; le fret, l'assurance, les frais du déchargement & la commission coûteront 6 $\text{p}\%$; les conditions pour la vente des sucres étrangers dans cette ville font 2 $\text{p}\%$ de bon poids, 1 $\text{p}\%$ de tare sur le poids brut après en avoir déduit le bon poids, & 2 $\text{p}\%$ sur le prix de la vente. Tout cela combiné, on desire savoir à combien reviendra à Amsterdam la livre de sucre qu'on pourroit vendre au prix de $13\frac{3}{4}\text{ s}$. *Réponse* à $12\frac{1}{4}\text{ s}$ vls.

(*) Le prix d'achat d'une marchandise se règle sur son poids net, c'est à-dire après qu'on a déduit du poids brut la tare & les autres conditions relatives au poids. C'est pourquoi, pour faire un calcul juste, on établit d'abord, au moyen d'un compte simulé, à combien revient un tel poids brut d'une telle marchandise, ce dernier poids devant rendre dans le lieu de la destination de cette marchandise le même poids brut, proportion gardée de la différence qu'il y a entre les deux poids. C'est la méthode que nous avons suivie dans ces calculs.

Opérations
de Change
& de Né-
goci.

100.	*2.*	1.	17.*	*51.*	*102.*	I. livre de sucre.
100.	50.			59	*118.*	pour 2 p ^o de bon poids à Amsterd.
99.	33.			1.	*50.*	pour 18 p ^o de tare, dit,
						livres tournois, prix auquel les
						100 fl , poids brut de Bordeaux,
						coûtent mises à bord.
6.	*3.*	I.			107. fl .	vls. bco, change de 53½ fl pour 3 liv.
200.	100.				209.	pour l'agio de 4½ p ^o à Amsterdam.
100.			17.*	*51.*	*102.*	pour les 2 p ^o de rabais sur le prix
						de la vente.
100.				53.	*106.*	pour fret, asfur. frais & commis.

D. 1650000000 20209510189 produit 12¼ fl courans la fl

Regle universelle. Multipliez les 50 livres, ou le prix du quintal, poids brut de sucre à Bordeaux, par 53½ fl ou le change, ensuite le produit de cette multiplication par 104½ ou l'agio, puis le produit de cette seconde multiplication par 106, ou par le tant pour cent à quoi s'éleveront le fret, l'assurance, les frais & la commission d'Amsterdam, calculé sur le montant principal de la vente du sucre dans cette dernière ville. En divisant ce dernier produit par 2419213 vous aurez exactement pour quotient le prix coûtant de la livre, poids net, du sucre à Amsterdam.

Exemple II. On fait acheter à Londres une partie de poivre brun qui coûte de premier achat 11¼ fl sterlings la livre poids net, mais qui ne revient mis à bord du navire qu'à 10¼ fl la fl de Londres, poids brut, dont 100 font environ 92 fl d'Amsterdam. Le change entre Londres & Amsterdam se trouve alors à 35 fl par livre sterling; d'une autre part, le fret, l'assurance, les droits & frais de déchargement coûtent 6½ p^o à Amsterdam où l'on accorde seulement pour tare 4 fl par balle de poivre, ce qui répond à 1½ p^o du poids brut; & 2 p^o de rabais sur le prix de la vente: tout cela supposé, on demande combien coûtera chaque livre de poivre, poids net d'Amsterdam, qui pourra être vendue à 25 fl vls bco à Londres? Réponse 22½ fl

Opération.

92				I.	*100.*	I fl de poivre.
300.	*60.*	20.	61.	*305.*		fl , poids de Londres.
10.				107. fl .		pour le 1½ p ^o de tare à Amsterd.
						107. fl sterlings, prix de 10¼ fl que coûte
						la livre poids brut de poivre mise à bord.
240.	*12.*	4.	7.*	*21.*	*420.*	vls. change de 35 fl par liv. sterling.
100.	I.		17.*	*51.*	102.	pour les 2 p ^o de rabais sur l'argent.
200.	100.				213.	pour les 6½ p ^o de frais, & assurance,
						commission &c. à Amsterdam.

D. 7360000.

165439869. Produit 22½ fl vls. bco.

Il résulte de cette opération que le poivre acheté à Londres à $11\frac{1}{2}$ £ Opérations sterlings la lb poids net revient à Amsterdam à $22\frac{1}{2}$ fl . bco la lb , de Change poids net de cette dernière ville. Ce qui établit la proportion de 2 fl . £ de Né- bco. pour 1 £ sterling. Voici une règle universelle qui rend l'opération ^{gocce.} encore plus facile que celle ci-dessus :

Règle universelle. Multipliez les 420 fl . ou les gros du change entre Londres & Amsterdam par les $10\frac{1}{7}$ £ sterlings, ou le prix auquel la livre de poivre, poids brut, mis à bord, revient à Londres; le produit qui en résultera sera ensuite multiplié par $106\frac{1}{2}$, ou par le tant pour cent auquel s'éleveront les frais de déchargement à Amsterdam, fret, assurance, & commission; & le produit total de ces deux multiplications divisé par 21292 vous donnera les $22\frac{1}{2}$ fl . dits.

Exemple III. Une partie de laine en suin achetée à Séville, à divers prix, après avoir été lavée & mise en balles & chargée à Cadix pour Amsterdam, coûte rendue à bord 102 réaux de platte vieille l'arrobe de 25 lb , poids brut de Cadix, qui répondent à $23\frac{1}{3}$ lb , poids de Commerce d'Amsterdam; le change entre cette dernière ville & Cadix est à 90 fl . bco; le fret, l'assurance, les frais de décharge, la commission & le ducroire des acheteurs montent à 7 p $\%$ à Amsterdam, où l'on accorde pour conditions 4 fl , plus ou moins, de *réfaction*; & 12 fl , plus ou moins, de *tare*, pour chaque balle pesant environ 200 lb , ce qui fait à peu près 8 p $\%$ du poids brut; ensuite 24 fl pour 175 fl , de *Déduction*, ce qui répond à $13\frac{5}{7}$ p $\%$; enfin 21 mois de *bonification* d'intérêt à raison de 14 florins pour 114, & 1 p $\%$ de *rabais* en sus, ce qui fait ensemble $13\frac{2}{3}$ p $\%$. Toutes ces conditions supposées, on desire savoir à combien reviendra la lb de laine, une qualité avec l'autre? (*) *Réponse*: à $26\frac{1}{2}$ fl . la lb .

Opération.

			I. lb de laine
100.	25.	27.	*108.* pour 8 p $\%$ réfaction & tare.
700.	175.	199.	*796.* pour les 24 lb par 175 fl .
187.	11.	204.	*816.* réaux, à 102 rxles $23\frac{1}{3}$ lb d'Amf.
	I.	I.	*17.* *34.* maravedis de platte.
375.	*75.*	25.6.	*18.* *90.* fl vls, pour le change.
40.	*2.*	I.	I. florin bco. d'Amsterdam.
700.	175.		793. fl . pour les 21 mois & 1 p $\%$.
100.	25.		107. fl . pour 7 p $\%$ de frais.
	I.	I.	*20.* sols de banque.

D. 5263671875.

139506753438 Produit $26\frac{1}{2}$ fl . bco.

(*) Pour bien entendre ceci, il faut savoir qu'on fait en Espagne de chaque partie de laine des assortimens de qualités, qui se vendent à divers prix dans l'Etranger.

Opérations de Change & de Négoce. *Regle universelle.* Multipliez les 102 réaux de platte (ou le prix de chaque arrobe de laine par 8; & multipliez-en le produit par 108 (ou par la réfaction & la tare à raison de tant pour cent); multipliez encore le produit qui en reviendra par 98 8 ou par le cours du change; multipliez enfin ce dernier produit par 107, ou par le tant pour cent à quoi peuvent s'élever les frais; & le produit de toutes ces multiplications sera divisé par 32020918.

par exemple, la partie dont il est question ici étoit de 60 balles, dont il y avoit

40 R	pesant 12300 88	qui, vendues à 35 f. la 88,	produisirent fl. 21525. —
12 F	. . . 3400	à 25	" 4250. —
8 S	. . . 2300	à 15	" 1725. —

60 Balles pesant 18000 88, poids brut, produisirent à Amsterdam Bco. fl. 27500. —

Ces mêmes 18000 88, poids brut, coûtèrent à 26½ f. la 88 . . . 23850. —

Il y eut donc de bénéfice dans la partie 15½ p. 88, ou Bco. fl. 3650. —





TRAITÉ GÉNÉRAL

D U

COMMERCE.

SECONDE PARTIE.

LIVRE TROISIÈME,

Maximes & usages généraux de Commerce.

Tout homme qui embrasse la profession de Négociant doit se faire un devoir de bien connoître les Maximes & les usages les plus généralement adoptés par les nations commerçantes de l'Europe. Son intérêt & son honneur lui en font également une loi. Plus l'un & l'autre lui sont chers, plus il doit sentir combien il lui est essentiel d'accumuler les connoissances & les qualités relatives à son état. Nos lecteurs verront d'abord combien ces Maximes & Usages peuvent leur être utiles; nous nous en occuperons dans le premier Article de ce troisième Livre; & dans le second Article qui termine notre Ouvrage, nous traiterons des Ordonnances & Usages concernant les Assurances & le Règlement des Avaries. La méthode que nous suivrons est nouvelle, mais nous osons penser qu'elle n'en sera pas moins agréable. Au moins sommes-nous persuadés que de toutes celles qu'on avoit inventées, il n'en est aucune d'aussi bien fondée. Nous regrettons seulement que les bornes de cet ouvrage ne nous permettent pas d'approfondir autant que nous le désirerions un objet aussi important.

ARTICLE I.

Maximes générales de Commerce.

*Maximes
& usages
de Com-
merce.*

Le Commerce étant fondé sur des principes qui tirent leur origine de la réciprocité des besoins qu'ont les hommes entre eux, il est naturel que ceux qui se consacrent à un état aussi utile à la société qu'est celui de Négociant, suivent de certaines règles qui, par leur marche uniforme, soient en quelque façon le garant de la réussite de leurs entreprises. Quiconque entreprend quelque Commerce, a donc un intérêt particulier & personnel de prendre de sages précautions pour qu'il en résulte des avantages réels pour lui ; il doit surtout veiller à ce qu'il ne soit pas victime de sa bonne foi à l'égard de ceux avec qui il fait Commerce, étant obligé souvent de traiter avec des personnes qu'il ne connoît que de nom & de réputation, & qu'il ne lui est pas possible de mieux connoître. Il seroit impossible d'indiquer les règles de conduite à suivre dans toutes les circonstances qui ont lieu dans le Commerce, ces circonstances étant non moins nombreuses & aussi variées que les branches qui forment l'ensemble de ce qu'on appelle Commerce sont différentes. Or, il est aussi peu possible de compter toutes les branches & ramifications du Commerce, que de dire de combien de rayons se compose un cercle.

C'est ce qui faisoit dire à un Négociant respectable d'Amsterdam, qui en mourant tout récemment a laissé à ses héritiers une fortune brillante, fortune qu'il devoit à son habileté & à un travail assidu pendant une longue suite d'années, en faisant le Commerce le plus étendu & le plus varié qu'ait peut-être jamais fait aucune maison de Commerce : „ qu'il apprenoit tous les jours quelque chose de nouveau & qu'il avançoit toujours de quelques pas dans la science du Commerce.”

Nous ne pouvons donc qu'indiquer ici quelques règles & maximes générales auxquelles s'astreignent strictement les Négocians les plus capables. Nous les rangerons sous divers chefs que nous diviserons en paragraphes, afin qu'il soit plus facile de les consulter quand il en sera besoin.

§. I. Caractère du Commerce & qualités du Négociant.

Il faudroit avoir bien peu de connoissance du Commerce pour ignorer que sans lui les hommes seroient encore dans la plus affreuse barbarie. Le Commerce les attache les uns aux autres par une utilité reciproque & fait taire chez eux toutes les autres passions morales & physiques pour faire place à l'inxérêt qui en est la base & le mobile. Par exemple, que deux nations soient en guerre & tâchent de se faire mutuellement tout le mal possible, cela n'empêchera pas que deux négocians de l'une & l'autre nation, n'entretiennent une correspondance amicale, pleine de bonne foi & de sincérité, sans égard à la haine & l'animosité qui divisent leurs concitoyens. Le Commerce a un caractère particulier qui le distingue des autres professions dont les hommes s'occupent. Il influe d'ailleurs si singulièrement sur les sentimens & les inclinations de l'homme, que de hautain & fier qu'il étoit, il le rend tout d'un coup souple, liant & serviable. Par le Commerce l'homme apprend à réfléchir, à avoir de la probité & des mœurs, à être prudent & réservé dans ses propos & ses actions. Sentant la nécessité d'être sage & honnête pour bien réussir, il fuit le vice, ou du moins il a un extérieur plein de décence & de gravité, afin de ne pas faire juger mal de lui à ceux qui ont intérêt de le connoître; il n'oseroit s'afficher dans la crainte de nuire à son crédit; ainsi la Société ne souffre pas d'un scandale dont peut-être elle auroit à se plaindre sans cela. Tels sont les effets du Commerce sur la plupart de ceux qui embrassent cet état & qui ont l'ambition de s'y distinguer. Mais tous ceux qui se livrent au Commerce sont-ils bien capables d'en remplir comme il faut les devoirs? Tous sont-ils propres à la profession de Négociant? C'est ce qu'il est bon de développer ici.

*Maximes
& usages
de Com-
merce.*

Il y a deux especes d'hommes de caractères entierement opposés, qui ne sont rien moins que propres pour être négocians. Les premiers sont trop faciles & trop confians, & se livrent trop légèrement aux entreprises qui offrent la moindre perspective de réussite; nonchalans & peu soucieux sur l'état de leurs affaires, ils n'en voient le dérangement que lorsqu'il n'est plus tems d'y remédier; ou bien lorsqu'ils s'aperçoivent de quelque désordre dans leurs affaires, ils n'ont pas le courage d'en rechercher la cause pour y mettre ordre au plutôt. Contens de se tirer de l'embarras où ils se trouvent dans le moment, ils n'y pensent plus dès qu'il est passé, & loin que ce soit pour eux une leçon, ils ne tardent pas à retomber dans un embarras pire que le premier, & peut-être plus funeste.

La seconde espece d'hommes que nous regardons comme peu propres pour le Commerce, est tout-à-fait différente de la première par le ca-

Maximes & usages de Commerce. caractère. Ce sont des gens extrêmement fonceux, soupçonneux & pleins de méfiance pour tous ceux qui les entourent. Sans cesse ils ont dans l'esprit qu'on les trompe ou qu'on veut les tromper. Entreprennent-ils une affaire ? ils sont continuellement ou tourmentés par la crainte d'un mauvais succès, ou follement livrés à l'espoir d'un grand gain. Si l'affaire devient mauvaise, ils tombent dans un noir chagrin qui affecte singulièrement leur santé ; si, au contraire, elle tourne bien, ils se livrent à une joie immodérée, mais cette joie est de courte durée ; elle fuit dès qu'ils font réflexion que l'affaire auroit pu être encore meilleure, si elle eût été mieux ménagée, ou si le correspondant à qui on en avoit confié la gestion eût été plus actif, ou même plus fidele. Jamais satisfaits, toujours tyrannisés par l'envie d'accumuler richesses sur richesses, ces infortunés, victimes d'une cupidité insatiable, traînent une vie continuellement agitée & ne connoissent point de repos.

L'état de Négociant ne convient nullement à ces deux especes d'hommes ; les uns manquant des talens & de l'activité nécessaires pour prévenir les événemens malheureux ; les autres n'ayant ni patience ni courage pour supporter ceux auxquels on ne peut parer, quelque prudent & habile que l'on soit.

Au contraire, l'état de Négociant est une occupation agréable & douce pour qui a l'esprit & le caractère propres pour le Commerce. La première chose que doit faire celui qui veut être Négociant, c'est d'acquérir dans la science du Commerce les connoissances nécessaires pour la pouvoir professer avec succès. A un jugement sain & capable de beaucoup de réflexion, il doit ajouter beaucoup d'activité dès qu'il s'agit d'exécuter ce qu'il a résolu de faire. Il faut qu'il sache se posséder aussi bien dans la perte que dans le gain, sans se livrer dans l'un ou l'autre cas, ou à une affliction ou à une joie immodérée. Il doit de toute nécessité savoir perdre parce, qu'il y est exposé par son état ; car en prenant de sages tempéramens ce même état lui procure presque toujours les moyens de se tirer d'affaire. Assidu à ses devoirs, le Négociant doit les remplir avec un soin tout particulier, mais sans en être esclave. Il peut partager son tems aisément entre son bureau & ses amis, s'occuper dans l'un toutes les fois qu'il a de l'ouvrage sans faire attention ni à l'heure ni au moment, & goûter ensuite avec les autres les douceurs de la vie en se livrant à la joie & aux plaisirs innocens que procure la société.

Il y a des païs où le Négociant est tellement assidu à son bureau qu'il y est toujours le premier rendu & le dernier parti, soit qu'il ait ou n'ait pas à travailler. Dans d'autres païs le Négociant n'entre dans son bureau que pour expédier son courrier & pour signer les lettres que ses commis ont préparées. S'il s'agissoit de décider laquelle de ces deux façons de se comporter est la meilleure, nous ne balancerions pas un moment à nous déclarer en faveur de la première, comme la plus conforme à l'esprit de Commerce ;

ependant il pourroit se faire que nous nous trompassions dans notre jugement ; car on ne peut rien conclure là-dessus , à cause que les divers genres d'occupation du Négociant influent essentiellement & sur sa maniere de vivre & même sur son caractère. *Maximes & usages de Commerce.*

§. II. Principaux genres d'occupation du Négociant.

L'Etat de Négociant est le plus grand & le plus noble de tous ceux qui ont le Commerce pour objet. Bien différent du marchand qui ne fait qu'acheter & vendre une ou quelques marchandises dont il fait constamment le trafic , il est très-rare que le Négociant n'embrace un grand nombre d'articles ; son esprit actif & inventif réfléchit , médite sur différens objets alternativement , les envisage de toutes les manieres & réussit ordinairement à démêler ceux dont il peut retirer plus de bénéfice. D'une autre part , la maniere de travailler du Négociant & celle du Marchand sont tout-à-fait différentes. Celui-ci doit connoître parfaitement la marchandise dont il fait Commerce ; il faut qu'il la voie , qu'il la goûte , qu'il la prépare , & veille à ce qu'elle soit entretenue en bon état , qu'enfin il la vende lui-même. Le Négociant , au contraire , n'a besoin ni de voir ni de connoître intuitivement les marchandises qui sont l'objet de ses spéculations ; il suffit qu'il en connoisse théoriquement les qualités principales ; il en fait ordinairement la vente par un Courtier ou par un Commissionnaire affidé.

Le Négociant ne spécule pas seulement sur les marchandises dont il a besoin pour faire le Commerce du país qu'il habite ; il parcourt beaucoup d'autres branches de négoce , suivant que son intérêt & les circonstances l'invitent à le faire. On ne sauroit faire l'énumération des branches dans lesquelles se divise le Commerce ; mais on peut ranger dans quatre classes les genres d'occupations auxquels se livrent ordinairement les Négocians : savoir , la *Commission* ; la *Spéculation en marchandises* ; la *Banque* ; les *Assurances*. Il est des Négocians qui sont en même tems Commissionnaires , Spéculateurs , Banquiers , & Assureurs ; d'autres ne sont que l'une , ou deux , ou trois de ces quatre choses.. Entrons dans quelque détail sur les maximes à suivre dans chacune de ces occupations.

§. III. De la Commission.

Tous les Négocians sont disposés à faire le Commerce de Commission parce qu'il est le plus sûr & le plus commode , & qu'il exige moins de peine & de soucis. On peut dire aussi qu'il est généralement parlant le plus avantageux de toutes les branches de Commerce ; mais,

Maximes & usages de Commerce. pour cela, il faut savoir se conduire de manière que l'on ne perde pas d'un côté ce qu'on gagne de l'autre. Pour bien comprendre ceci, il faut savoir que le Commerce de Commission est purement un Commerce de confiance. Si le Négociant Commissionnaire ne connoît point les facultés de son commettant, il ne doit point exécuter les ordres qu'il en a reçu, sans, au préalable, avoir pris de bonnes informations sur sa solidité. Si, sans avoir pris cette précaution, le Commissionnaire exécute les ordres d'un Commettant qu'il ne connoît pas, il s'expose à être dupé de la confiance qu'il lui accorde, & quand même il ne le seroit pas, & que le Commettant n'abuseroit pas de la bonne foi de son Commissionnaire, la conduite de celui-ci seroit avec raison taxée d'imprudence par tous les Négocians. Mais il ne suffit pas toujours à un Commissionnaire qui travaille sagement de connoître seulement les facultés, c'est-à-dire les moyens pécuniaires de ses Commettans; il doit encore savoir la nature de leurs entreprises & si elles ne sont pas au-dessus de leurs moyens. (*) Il doit aussi, autant qu'il est possible, connoître leur humeur & leur caractère, afin de prendre dans la correspondance le style & le ton qui leur conviennent; enfin, le Commissionnaire doit étudier la marche des affaires, & tâcher d'acquérir la sagacité requise pour pouvoir distinguer s'il convient de se livrer entièrement aux desirs de ses Commettans, ou s'il n'est pas plus convenable de s'y prêter avec réserve, en n'exécutant leurs ordres que successivement & avec précaution, prenant garde néanmoins de ne pas leur faire soupçonner qu'on agit ainsi par méfiance.

Parmi les Négocians qui font le Commerce de commission, il en est peu qui aient le tact assez fin pour discerner quand ils doivent accorder ou refuser leur confiance à leurs Commettans. Il n'est pas rare de les voir se confier aveuglément à des gens qui ne le méritent nullement, tandis qu'ils rejettent les commissions de ceux qui seroient les plus exacts à remplir leurs engagements; aussi ne tirent-ils pas à beaucoup près l'avantage qu'ils tireroient de leur état s'ils le connoissoient mieux qu'ils ne font. Il est aussi des circonstances où un Commissionnaire gagne plus à ne pas effectuer les ordres de ses Commettans qu'il ne feroit en les exécutant, quoiqu'il sembleroit qu'il n'y auroit point d'inconvénient pour lui à le faire. Ces circonstances sont de nature à ne pouvoir pas être facilement définies; nous parlons de ces crises dangereuses qui arrivent quelquefois dans le Commerce, dont il est difficile de connoître la cause avant d'en avoir éprouvé les effets. Une des causes le plus connues, parce

(*) C'est une chose trop notoire, pour être ignorée des Négocians, que tel spéculateur avec de grands moyens pécuniaires peut être regardé comme peu solide, si l'on fait attention au nombre, à la nature, aux circonstances des entreprises de Commerce qu'il fait, & qu'un simple boutiquier qui règle son négoce sur ses petits fonds lui est préférable.

qu'elle est visible & fondée sur une expérience fréquente, c'est le tems où le papier est dans un tel discrédit que celui des meilleures maisons est pris dans la place où l'on travaille avec une retenue trop sensible pour ne pas influencer sur le crédit public & particulier. Dans une pareille conjoncture un Commissionnaire prudent ne s'empresse pas d'exécuter les ordres de ses Commettans; il attend que le crédit renaisse, & lors même qu'il est parfaitement rétabli, il marche lentement & pas à pas, se gardant de faire dans une seule fois toutes les expéditions que ses commettans lui ordonnent.

Le crédit est une chose qui ne s'établit qu'avec le tems, & qui au contraire se perd dans une minute: c'est une fleur qui se développe avec lenteur & qui parvient rarement au degré de beauté dont elle est susceptible; dans tous les tems il faut en avoir le plus grand soin, crainte qu'elle ne se flétrisse. Chaque négociant doit avoir du crédit en proportion de ses facultés; sans cela, il n'est guere possible qu'il entreprenne quelque affaire, ou s'il en entreprend quelqu'une, il succombera sous le fardeau de ses engagements, au moment qu'il s'y attendra le moins. Le moyen d'acquérir du crédit est simple, mais on ne peut pas dire qu'il soit facile; parce que 1^o. il faut commencer à travailler avec des fonds suffisans & faire en sorte d'acquérir de la considération pour son papier chez les principaux Négocians. 2^o. il faut donner des preuves qu'on a assez de capacité & de talens pour bien s'acquitter des devoirs qu'impose la qualité de Négociant; 3^o. il faut enfin se faire connoître au public sous un point de vue avantageux en montrant qu'on a des mœurs & que l'on mène une vie sage & réglée. Les moyens pour conserver le crédit sont, à quelque chose près, les mêmes que pour l'acquérir. Disons encore, que le Négociant doit être très-prudent & très-circonspect dans ses entreprises, qu'il n'en doit faire aucune qui ne soit reconnue pour bonne & solide; qu'il doit enfin être d'une exactitude scrupuleuse dans le payement non-seulement des lettres de change & autres effets payables dans un tems préfix, mais aussi des billets & assignations pour montant de marchandises dont le tems du payement est limité par des conventions particulières, sans être fixé à un certain jour.

Quand nous disons que le Négociant, pour conserver son crédit, doit n'entreprendre que des affaires reconnues pour bonnes & solides, nous prétendons insinuer qu'il doit éviter de s'engager dans un Commerce, où il courroit évidemment risque de perdre sa fortune. Nous supposons qu'un Commissionnaire soit chargé d'une entreprise considérable par des Commettans dont les moyens ne sont pas proportionnés à l'importance de la commission. Il ne connoît pas cette circonstance ou n'en a qu'une connoissance vague; n'importe, cela ne l'arrête pas, & il ne balance pas un moment à mettre en exécution l'ordre de ses Commettans. Cependant ceux-ci réussissent mal dans leur spéculation, qui étant

Maximes & usages de Commerce. traversée par quelque événement imprévu, les met dans l'impuissance de satisfaire à leurs engagements; & de cette façon le Commissionnaire est jeté dans un embarras dont il est rare qu'il se tire avec honneur. D'une autre part, quoique la spéculation soit suivie d'un heureux succès, il peut arriver que les débours dans lesquels elle constitue le Commissionnaire soient beaucoup au-delà de la masse de papier qu'il a le crédit de faire négocier sur la place. Ce crédit montant rarement jusqu'au niveau des facultés du Commissionnaire, & le dépassant encore plus rarement, il est très-difficile qu'il se tire de l'embarras où il se doit trouver en pareille conjoncture, s'il n'a d'autres moyens que son crédit pour remplir ses engagements. Il y a des affaires qui dans le fond sont bonnes, solides & très-convenables pour certains Commissionnaires, qui seroient dangereuses, peut-être même funestes pour d'autres; cela dépend des facultés des uns & des autres; il est donc essentiel de les bien consulter avant de faire quelque entreprise, & l'on ne peut prendre trop de soin pour n'en faire que de bonnes & d'une solidité reconnue.

Les devoirs du Commissionnaire envers ses Commettans, quoique connus par beaucoup de ceux qui liront cet ouvrage, doivent néanmoins être développés ici pour ceux qui les ignorent. Voici donc ce que les loix & les usages de Commerce prescrivent à cet égard.

En matière de commission, le premier de tous les devoirs pour le Commissionnaire consiste en ce qu'il soit exact à exécuter l'ordre, on *mandat*, qu'il a accepté. Le plus grand nombre des affaires qui se font entre Commerçans se traitent par la voie des commissions, soit de ville à ville dans un même Etat, soit de nation à nation; sans cette ressource le Commerce seroit bien languissant & extrêmement resserré; mais aussi, d'une autre part, il seroit bien dangereux s'il n'étoit soutenu par la ferme confiance qu'un Commissionnaire exécutera fidèlement & strictement l'ordre qu'il a accepté. Le Commerce ne subsiste que par le crédit & la confiance, & le nœud principal de l'un & de l'autre est la fidélité que se doivent réciproquement les Commerçans dans l'exécution des ordres qu'ils reçoivent. S'il étoit permis de s'en écarter, tant soit peu, à moins de motifs bien graves, il n'y auroit plus de fureté; car dans la nécessité où l'on est journellement de s'adresser à des gens qu'on n'a jamais vus, & dont on ne connoît ni le génie ni le caractère, personne n'oseroit le faire si le commissionnaire pouvoit impunément se jouer des ordres qu'il reçoit; ne les point exécuter du tout ou ne les exécuter qu'en partie; y ajouter ou retrancher à sa fantaisie, & ne faire en tout cela que ce que son intérêt propre & personnel lui insinueroit. Dans cette supposition, la voie des commissions étant si périlleuse, comme il n'y auroit personne qui ne fût exposé à une ruine totale par la licence que pourroient se donner les Commissionnaires, il faudroit de toute nécessité, que cette branche de Commerce cessât, & chacun étant obligé à faire ses affaires

par lui-même, le Commerce général seroit fans force ni vigueur. De là vient qu'on regarde comme constant dans toutes les places du monde où il y a de l'honneur & de la bonne foi, qu'un Commissionnaire est tenu d'exécuter strictement l'ordre qu'il a accepté. C'est la premiere regle qu'on enseigne aux Commerçans, celle aussi à laquelle on se tient plus rigoureusement, à cause des conséquences qu'entraîneroit le moindre relâchement à cet égard. Sans cela il se feroit des infidélités journalieres; chaque Commissionnaire ne manqueroit pas de s'excuser tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, & toujours sur des cas imprévus qui seroient devenus des obstacles à l'exécution de la Commission dont ils se feroient chargés. Ce seroit un germe perpétuel de contestations où l'on verroit sans cesse les Commettans & les Commissionnaires aux prises.

*Maximes
& usages de
Commerce.*

Mais s'il est vrai que celui qui accepte une commission est tenu de la remplir, il ne l'est pas moins que le Commissionnaire n'est point responsable de l'inexécution de la commission, dès qu'il y a apporté tous ses soins; qu'il a été fidele à ses ordres autant qu'il a été en lui; en un mot, dès qu'il n'a rien négligé de ce qu'un homme exact peut faire quand les choses sont à sa disposition; mais s'il est arrêté par des obstacles qui viennent d'ailleurs; si, après s'être donné les mouvemens convenables, il ne lui est pas possible de remplir la commission, il en est quitte dès qu'il a instruit son Commettant de ces obstacles, afin que celui-ci puisse le procurer par ailleurs les objets dont il a besoin. Les loix civiles & politiques de toutes les nations sont formelles là-dessus & concourent à établir les regles que nous venons d'indiquer comme les fondemens des devoirs respectifs auxquels on est tenu dans le Commerce.

Une regle aussi généralement adoptée par les Commerçans, c'est qu'un Commissionnaire n'est pas obligé d'effectuer une commission dont il a accepté l'ordre, s'il a des preuves que son commettant n'auroit pas de moyens pour payer le montant des marchandises qu'il lui auroit demandées. Le Commissionnaire peut même faire plus en pareille circonstance: c'est que quand même il auroit exécuté l'ordre de son Commettant, quand même les marchandises seroient embarquées dans un navire déjà mis en mer, & qu'il en auroit envoyé le connoissement avec les autres documens, il pourroit envoyer un double connoissement & une procuration à un autre Négociant de la ville où demeure le Commettant & ordonner la saisie des marchandises qu'il auroit expédiées, lors même que ces marchandises seroient déjà débarquées, pourvu toutefois qu'elles n'eussent pas encore été mises en magasin. Il y a cependant des païs où l'on peut faire saisir les marchandises déjà mises en magasin, ou obliger les receveurs à en donner caution suffisante: ceci dépend des loix & usages de chaque païs, & il est bon de s'y conformer.

Un Commissionnaire n'est nullement responsable de la mauvaise issue

*Maximes
& usages de
Commerce.*

d'une expédition qu'il auroit faite à un Commettant, quand il n'y a ni de son fait, ni de sa faute, ni de sa négligence, les marchandises pouvant arriver en mauvais état au lieu de leur destination, quoique le Commissionnaire soit irréprochable dans toutes les choses qui ont dépendu de lui. Il y a deux manieres d'exécuter une commission, l'une par soi-même l'autre par un tiers. Dans le premier cas, le Commissionnaire est tenu de répondre lui-même de la bonne qualité de la marchandise lors du chargement; car il n'est pas naturel qu'il réponde de l'état où elle pourra être quand elle arrivera au lieu de sa destination. Dans le second cas, le Commissionnaire, chargé par son Commettant de faire exécuter un ordre dans un port différent de celui où il demeure, n'est tenu à autre chose qu'à transmettre ce même ordre au Commissionnaire qui doit l'exécuter. Le premier de ces Commissionnaires est proprement un Commissionnaire passif, & le second, un Commissionnaire actif; celui-ci est comprable de sa gestion à celui-là, & ce dernier est obligé, s'il en est requis, de prouver au Commettant qu'il a transmis fidelement ses ordres au Commissionnaire actif.

Le droit qu'un Commissionnaire recouvre sur le montant des marchandises qu'il expédie à son commettant, se nomme communément *Commission*; quelques-uns l'appellent *Provision*, quoique ce dernier terme ne s'emploie guere qu'en opérations de banque. La Commission sur marchandises est différente suivant les pais & les usages admis entre les Négocians; en général c'est 2 p^o, mais il y a des pais où on la monte jusqu'à 5 p^o; en d'autres le Commissionnaire prend 2 p^o sur certains articles, 2½ & 3 p^o sur quelques autres articles. Nous n'entrerons pas dans le détail de ces différentes manieres, puisque nous avons donné dans le premier volume tous les exemples qu'on peut desirer sur cet objet; mais nous ferons ici une question qui se présente naturellement, savoir: s'il est permis à un Commissionnaire de charger sur le prix d'une marchandise qu'il aura achetée par l'ordre & pour le compte du Commettant à qui il en fait l'expédition, autre chose que la Commission qui lui est due de droit, ou qui lui est allouée par l'usage, ou enfin dont il a été fait une convention particuliere entre le Commissionnaire & son Commettant. Pour nous, nous ne faisons pas difficulté de dire que le Commissionnaire qui agit ainsi, ne répond nullement à la confiance de son Commettant, quoique nous n'ignorions pas qu'il y a des marchandises dont la simple commission de 2 p^o ne paye pas à beaucoup près au Commissionnaire les peines qu'il se donne pour les expédier. Mais il y a un cas où le Commissionnaire peut, sans injustice, gagner quelque chose sur le prix de la marchandise qu'il envoie à son Commettant; c'est ce que nous verrons bientôt dans le paragraphe suivant.

§. IV. *Spéculations en marchandises.**Maximes
& usages de
Commerce.*

Il y a deux principales manières de faire le Commerce de spéculation, l'une sans sortir de chez soi, en y achetant les marchandises qu'on y trouve lorsqu'elles sont à un bas prix & en les y vendant lorsque les prix en sont hauts; l'autre, en pays étranger, soit en y envoyant les marchandises qu'on a chez soi, soit en y en faisant venir celles dont on y a besoin, soit d'une autre manière quelconque.

Dans le premier cas le spéculateur est maître de garder tout le tems qu'il veut sa marchandise, qu'il vend avec profit ou avec perte suivant le prix courant de la place, à un Négociant ou aux détaillistes du pays; il peut même, s'il travaille en commission, expédier cette marchandise à son Commettant au prix de la place, du jour qu'il lui en annonce l'achat, & c'est dans ce cas où il très-permis au Commissionnaire de gagner quelque chose sur le prix que lui coûte la marchandise qu'il expédie à son Commettant, en outre de sa Commission; car en faisant payer cette marchandise peut-être beaucoup au-delà de ce qu'elle lui coûte, il ne fait aucune injustice à son commettant dès qu'il se tient au prix courant de ladite marchandise sur la place au moment qu'il la lui expédie; rien de plus clair & rien aussi de plus légitime que ce gain. Dans une telle circonstance le Commissionnaire fait deux rôles, tout-à-fait différens sans être incompatibles, savoir, de vendeur & d'acheteur; il est vendeur de sa marchandise, parce qu'il l'a voit achetée pour en tirer du bénéfice à l'occasion; & il en est acheteur parce qu'en vertu de l'ordre de son commettant d'en acheter une partie au prix courant, il peut se donner la préférence à lui-même, toutes choses égales; d'ailleurs, entre sa propre marchandise & celle qu'il auroit pu se procurer d'un autre vendeur.

Avant de faire une spéculation quelconque en pays étranger il est nécessaire de beaucoup réfléchir, par la raison que les premières idées étant presque toujours fort séduisantes, elles peuvent en imposer facilement au spéculateur qui ne se donne pas la peine de considérer les choses sous leurs différentes faces. Une spéculation superficielle est presque toujours éblouissante & trompeuse; les avantages que promet au premier coup d'œil une entreprise font tellement illusion qu'on s'abuse entièrement sur les suites funestes qu'elle peut avoir, & quand on succombe, on est tout étonné comment cela peut être. Pour spéculer avec sagesse, il faut d'abord penser au tems que doit durer l'entreprise & aux révolutions qui peuvent arriver dans le prix de l'article qui fait l'objet de la spéculation, avant qu'il arrive au lieu de sa destination; ensuite il faut calculer le prix & les frais que ce même article pourra coûter dans l'endroit d'où on

Maximes & usages de Commerce. le tirera ; l'intérêt du montant de l'argent pour le tems qu'on en fera en débours ; le déchet ou la moins-valeur que la marchandise pourra éprouver entre l'époque de l'achat & celle de la vente & de la livraison. En mettant tous ces objets en ligne de compte, en les combinant & les calculant avec justice, on laissera encore, entre le prix auquel la marchandise revient rendue au lieu de sa destination, & celui auquel on espere l'y vendre, une marge assez spacieuse pour noter le bénéfice. Ceci s'applique également aux trois genres de spéculation auxquels se livrent ordinairement les Négocians ; savoir, 1°. d'acheter dans leur propre país des marchandises pour les envoyer à leur compte dans une ville étrangere où ils savent qu'elles sont beaucoup recherchées ; 2°. de faire acheter d'autres marchandises en país étranger pour les faire venir & vendre chez eux ; 3°. d'ordonner à leur Commissionnaire dans une ville étrangere d'expédier pour leur compte un tel article à une autre ville étrangere ou ils comptent le faire vendre avec bénéfice. De ces trois genres de spéculation nous ne voyons que les deux premiers auxquels on puisse raisonnablement s'arrêter, le dernier ne pouvant être avantageux au spéculateur que dans des cas extraordinaires, ou dans des circonstances qui arrivent rarement. Cependant nous allons faire quelques observations qui serviront à balancer le fort & le foible de ces trois sortes de spéculation.

Au premier coup d'œil la premiere a de quoi séduire. Le Négociant trouve quelquefois chez lui des momens favorables pour acheter à très-bon marché une marchandise dont il fait que le débit est assez courant dans une ville étrangere dans le tems même qu'on n'en a pas un pressant besoin ; il en fait aussitôt une spéculation qui peut lui être très-avantageuse, mais qui aussi peut lui être préjudiciable si elle n'est pas favorisée par les circonstances ; il n'en faut qu'une ordinairement pour qu'une spéculation soit bonne ou mauvaise ; & cette circonstance est l'abondance ou la rareté plus ou moins grande de la marchandise dont on spécule quand elle arrivera dans le lieu où l'on compte en faire la vente. Dans le cas de la rareté, le bénéfice est assuré, & il est plus ou moins grand selon qu'on a bien ou mal combiné la spéculation par rapport au prix d'achat de la marchandise. Dans le cas de l'abondance, au contraire, la perte est certaine si l'on veut brusquer la vente de la marchandise, soit pour faire de l'argent, soit dans la crainte qu'elle dépérisse si on la veut garder dans un magasin durant quelque tems.

La seconde maniere de spéculer offre à ce dernier égard un avantage plus certain que la premiere, moyennant que la spéculateur ait soin de s'assurer de la vente de la marchandise dont il y a disette chez lui, avant d'en ordonner l'achat & l'expédition au lieu où il compte se la procurer à meilleur marché ; mais s'il néglige cette précaution, s'il se propose

feu-

seulement de tirer tout le parti qu'il pourra de la marchandise, quand il l'aura dans son pouvoir, il court le même risque pour la vente que court celui qui envoie une marchandise hors de chez lui pour son compte, quand, comme nous venons de l'observer, la rareté ou l'abondance en sont telles que les prix s'en ressentent d'une manière sensible. Outre cet inconvénient, qui par lui-même est de la plus grande importance pour le succès d'une spéculation, il y en a un autre très-grand dans la manière que l'achat & l'expédition se font par le Commissionnaire dont le spéculateur se sert; car si celui-ci ne lui a point limité le prix qu'il doit payer pour les marchandises, ainsi que pour le fret & l'assurance, & que ces objets soient au-dessus de ce que le spéculateur a supposé qu'ils pourroient coûter, la spéculation est dès-lors en défaut, & dès cet instant on peut la regarder comme manquée.

*Maximes
& usages de
Commerce.*

La troisième manière de spéculer, outre les inconvénients dont nous venons de parler, en a d'autres très-grands qui lui sont propres; c'est, d'une part, de mettre le spéculateur dans la nécessité d'employer deux Commissionnaires, à la bonne foi desquels il doit confier ses intérêts, tant pour l'achat que pour la vente des marchandises; & d'une autre part, de payer une double commission; ce qui fait une différence notable, qu'on ne peut récupérer qu'au moyen d'une économie fort grande dans les autres frais, notamment dans la manière de faire les payemens des marchandises sur lesquelles on a spéculé. Ce dernier objet est un des plus importans pour le bon succès d'une spéculation; car on trouve souvent dans les changes des ressources très-favorables, & d'autant plus avantageuses pour ceux qui en savent profiter, qu'il y a peu de simples spéculateurs qui y aient recours, soit qu'ils ne puissent ou ne veuillent pas user de ce moyen, soit qu'ils ne soient pas à portée d'avoir, pour le choix du papier, les ressources qu'ont les Banquiers & les Négocians qui sont en banque aussi bien qu'en spéculation de marchandises. Ceux-ci, par cette raison, sont dans le cas de faire de plus grands bénéfices que les premiers dans une spéculation quelconque, & particulièrement dans la troisième espèce de celles dont nous venons de parler. Voyons maintenant quelles sont les maximes que doit suivre le Banquier pour réussir dans sa partie.

§. V. Banque.

Deux sortes de Négocians sont ordinairement le Commerce de Change. Les uns s'occupent uniquement du Change, & sont pour cette raison appelés Banquiers; les autres sont des Négocians qui, ayant continuellement des remboursemens à prendre sur l'Etranger & des remises à y faire, ont des porte-feuilles bien garnis de papier sur les principales places de l'Europe, dont ils profitent quand l'occasion s'en présente. C'est

Maximes & usages de Commerce. un moyen de rendre leurs spéculations plus avantageuses qu'elles ne seroient, si après avoir fait acheter quelques marchandises dans l'Etranger, ils en faisoient tirer le montant sur eux par leurs Commissionnaires.

Cette maniere de travailler, des Négocians spéculateurs, est très-bien entendue, & doit mettre infailliblement ceux qui la suivent en état de faire la loi aux autres spéculateurs qui font le même Commerce en marchandises qu'eux, mais qui ne peuvent pas, comme eux, faire des remises aux Commissionnaires étrangers dont ils se servent pour faire le payement de leurs marchandises. Supposons que deux Négocians d'Amsterdam donnent ordre, chacun séparément, à leur Commissionnaire de Bordeaux, d'acheter une partie de vin pour leur compte, & que les deux achats se fassent au même prix : un des Négocians en fait tirer le montant sur lui-même par son Commissionnaire, à 3 usances au change de 54 $\frac{1}{2}$ vls; l'autre remet à son Commissionnaire le montant des vins achetés, en papier payable à court dans Bordeaux, au change de 52 $\frac{1}{2}$ vls. La différence de ces deux changes est de 4 p $\frac{1}{2}$ en faveur du dernier Négociant; le premier n'a, au contraire, que le foible avantage de ne point déboursfer de l'argent pendant les trois mois qu'ont à courir les lettres de change, ce qui, en comptant l'intérêt à 4 p $\frac{1}{2}$ par an ne fait qu'un objet de 1 p $\frac{1}{2}$; il est donc notoire, toutes choses d'ailleurs égales, que le vin lui revient 3 p $\frac{1}{2}$ plus cher qu'au Négociant qui a joui de 4 p $\frac{1}{2}$ dans le Change. Bien plus, il y a pour celui-ci des occasions de profiter encore davantage sur les Changes : c'est quand il peut avoir du papier indirect pour remettre à son Commissionnaire. Dès qu'il sait bien combiner les Changes, il est rare qu'il ne trouve pas quelques places où il lui soit plus avantageux de faire négocier son papier que dans la sienne. Cette dernière maniere d'opérer dans les Changes est utile non-seulement au Négociant qui fait Commerce de marchandises, mais au Banquier qui ne se mêle que de la Banque.

La *Banque* proprement dite, est une branche du Commerce général, qui comprend trois parties. La première est un Commerce de spéculation que font les Banquiers, quand la combinaison des Changes leur laisse entrevoir qu'il y a du bénéfice à faire. La seconde est un Commerce de commission avantageux & sûr pour le Banquier, lorsque ses Commettans lui remettent de l'argent ou de bons effets pour payer les Lettres de Change qu'ils ont domiciliées chez lui, ou pour qu'il leur fasse des retours en Lettres de Change, ou de toute autre maniere. La troisième partie de la Banque est un Commerce d'acceptation; c'est le plus dangereux & par conséquent celui qui mérite le plus d'attention. Ce Commerce peut être envisagé sous deux faces; l'une regarde les acceptations auxquelles se foumet le Banquier pour compte d'un tiers, sur qui il prend, lui Banquier, son remboursement dans le cas où ce tiers ne puisse pas lui faire les fonds avant l'échéance des traites qu'il aura acceptées. Par

exemple: Un Négociant de Cadix fait acheter du chanvre à Riga & ordonne à son Commissionnaire dudit lieu, d'en tirer le montant sur une maison d'Amsterdam à laquelle il fait des fonds avant que les traites tirées sur elle par le Commissionnaire de Riga soient échues, ou bien il ordonne à ladite maison de prendre son remboursement sur lui-même, payable dans Cadix, ou dans une autre place quelconque. La seconde face sous laquelle peut être considéré le Commerce d'acceptations, regarde les acceptations auxquelles se prête le Banquier par complaisance, ou par arrangement avec son Commettant, à qui il accorde un crédit, eu limité, ou illimité. Cette manière de travailler n'est pas mauvaise en elle-même, tant que le Commettant n'en abuse pas, & que le Banquier, de son côté, ne lui accorde pas trop de facilité; car si elle dégénère en *Navette*, (*) chose à laquelle le Banquier doit bien prendre garde, il faut qu'il en arrête le cours au plutôt, en retirant à son Commettant le crédit qu'il lui avoit accordé.

*Maximes
& usages de
Commerce.*

Indépendamment de cette maxime, sur laquelle doivent strictement se régler tout Banquier & tout Négociant qui se mêlent d'acceptations, il y en a plusieurs autres qui ne sont pas moins dignes d'attention. Telle est celle de ne point se surcharger d'acceptations à découvert, pour ne pas donner lieu de juger que l'on n'a pas assez consulté la fortune qu'on possède; car plus un papier est abondant sur une place de Commerce, plus il attire l'attention de celui qui en est possesseur: aussitôt que celui-ci s'en aperçoit, il compare la somme du papier qui circule à la solidité qu'il suppose à celui sur qui il est tiré, & dès qu'il voit que la mesure du crédit est outrepassée, il n'a rien de plus pressé que de le publier, & souvent même de décrier le papier qui court. Telle est aussi la maxime d'avoir toujours un fond mort en caisse pour subvenir aux cas imprévus & ne pas se trouver dans l'embarras quand des Lettres de Change tirées sur quelqu'un qui n'y fait pas honneur, retournant avec protêt, on se trouve dans l'alternative ou d'y satisfaire sur le champ, ou de suspendre ses payemens. Telle est enfin la maxime essentielle & indispensable à tout Négociant qui veut conserver son crédit: d'être exact à remplir ses engagements, de façon, s'il est possible, qu'il ne soit jamais en retard, pas même d'un jour.

Le Banquier, ainsi que le Négociant qui travaille en banque, ne peuvent manquer à suivre ces maximes, sans s'exposer à s'en repentir tôt ou tard. On doit, au surplus, être bien vérifié dans les loix & usages du Change de chaque

(*) Le terme de *Navette* est employé par les Négocians pour désigner un Commerce continuel de traites & retraites entre deux maisons, qui, pour soutenir leur crédit, tirent réciproquement l'une sur l'autre des Lettres de Change de confiance, dont elles font de l'argent pour faire face à leurs engagements les plus pressés. C'est là un Commerce ruineux, qu'il est impossible de suivre longtems, les frais & les provisions accumulées à chaque opération faisant monter l'argent à un intérêt trop haut, pour qu'on puisse y satisfaire dans un Commerce ordinaire.

Maximes pais avec lequel on entretient des liaisons, & principalement dans les loix
Usages de & usages de la place où l'on travaille. Aussi exact à s'y conformer soi-même
Commerce. qu'à les faire observer à ceux avec qui on a à traiter, on ne doit s'en écarter par aucune considération; ce seroit se manquer à soi-même ou à ceux pour le compte de qui on opere. Supposons qu'un Banquier soit porteur d'une Lettre de Change dont le terme est échu jusqu'au dernier jour de grace; il la fait présenter à l'acceptant; celui-ci étant son ami particulier, lui persuade que, s'il veut attendre jusqu'au lendemain, il pourra la lui payer; l'envie de lui sauver l'affront d'un protêt, fait qu'il se laisse toucher aux prières de son ami, & il ne fait point protester la Lettre de Change. Cependant l'acceptant ne lui tient point parole & manque peu de tems après. Qu'arrive-t-il? le Banquier perd son droit de Change contre lui, & il est tenu de répondre de l'évenement qui en résultera, à celui pour compte duquel il auroit dû se faire payer le montant de la Lettre de Change, ou, à ce défaut, la faire protester à l'échéance du dernier jour de grace. Nous avons exposé, dans le premier Livre de ce Volume, les usages particuliers à chaque lieu pour le paiement des Lettres de Change; l'on y pourra recourir toutes les fois que besoin en fera. Nous pourrions ici entrer dans un long détail touchant les loix & usages qui concernent les Lettres de Change; mais cela nous mèneroit trop loin; nous rapporterons seulement quelques maximes générales qui doivent être connues indispensablement de tous les Négocians.

Les termes des Lettres de Change sont arbitraires, pourvu qu'on y énonce les noms du Tireur, de l'Accepteur & du Preneur; ensuite la somme, comment & par qui la valeur en a été payée au Tireur; enfin, la date & le terme du paiement. Le porteur d'une Lettre de Change est tenu de la faire présenter à celui sur qui elle est tirée & qu'on nomme *Accepteur*, (*) & sur le refus de celui-ci de l'accepter, il doit la faire protester par un Notaire ou par ceux qui ont droit de faire le protêt dans la place où la Lettre de Change est payable. Ce protêt pour défaut d'acceptation, sert, si l'on veut, à obliger le Tireur à rendre la valeur de la Lettre de change, ou à faire donner des suretés qu'elle sera payée à l'échéance. Le porteur doit donc, sans perdre de tems, envoyer copie du protêt à celui de qui il a reçu la Lettre de Change. Le même Porteur peut intervenir dans une Lettre de Change qui se trouve en souffrance pour défaut d'acceptation, & l'accepter pour compte, soit du Tireur, soit du Preneur ou de quelqu'un des Endosseurs. Celui qui accepte une Lettre de Change sous protêt, a une action contre celui pour compte de qui il l'accepte. Il est obligé dans ce cas, de l'en avertir au plutôt & de lui

(*) Nous entendons par *Accepteur* celui qui n'a pas encore accepté, & *Acceptant*, celui qui a déjà accepté une lettre de change. Ces deux mots sont cependant employés indifféremment dans le Commerce.

remettre copie de l'acte d'intervention pour qu'il lui serve de regle. Dans la concurrence des personnes qui veulent accepter une Lettre de Change sous protêt, l'on préfère 1°. celui qui en a ordre de la personne pour compte de laquelle la Lettre de Change est tirée; 2°. celui qui a le même ordre du Tireur, 3°. celui sur qui la Lettre de Change est tirée, s'il l'accepte sous protêt pour compte du Tireur ou du Preneur. 4°. Celui qui veut l'accepter pour honneur du Tireur est préféré à ceux qui ne veulent accepter que pour honneur des Endosseurs; 5°. dans la concurrence de plusieurs qui veulent accepter d'une même manière, le Porteur est préféré après celui sur qui la Lettre est tirée; 6°. celui qui accepte sous protêt pour honneur d'un premier Endosseur, est préféré à celui qui n'accepte sous protêt que pour honneur d'un des Endosseurs suivans. L'on ne peut accepter une Lettre de Change sous protêt pour honneur de quelqu'un, si l'on a de lui défense de le faire.

*Maximes
& usages de
Commerce.*

Le Tireur n'est pas libéré par l'acceptation de la Lettre de Change, & il demeure obligé jusqu'à ce qu'elle soit réellement & effectivement payée. Si le Porteur néglige à l'échéance de faire les diligences, ou s'il accorde quelque délai à l'acceptant, le Tireur n'en doit pas souffrir. Le Porteur d'une Lettre de Change, est donc obligé à l'échéance, ou au plus tard dans les délais ordinaires des lieux, d'exiger le paiement de la Lettre de Change, ou de la faire protester; d'en notifier le protêt, & de poursuivre ceux contre qui il prétend exercer sa garantie dans les délais ordonnés, à peine d'être non-recevable. Ce protêt, pour être valable, doit être fait suivant l'usage du lieu où la Lettre de Change est payable, & non suivant l'usage du lieu d'où la Lettre de Change a été tirée. Le Porteur ne peut jamais recourir contre ses cédans, sans leur exhiber un protêt en regle du non-paiement de la Lettre de Change. Le Porteur qui n'est pas propriétaire de la Lettre de Change protestée faute de paiement, ne peut que la renvoyer à celui de qui il la tient, & répéter de lui les frais de protêt & sa provision. Le Porteur propriétaire de la Lettre de Change protestée faute de paiement, peut se faire payer, outre la somme principale, les frais du protêt, sa provision, le courtage, & les intérêts jusqu'au jour qu'il fera remboursé du capital. L'Acceptant, le Tireur & les Endosseurs lui sont tous obligés solidairement, c'est-à-dire au paiement du total sans aucun bénéfice de division ni discussion; de sorte que le Porteur peut agir contre celui d'entr'eux qu'il veut, & ensuite retourner aux autres, & même il peut agir en même tems & tout-à-la-fois contre tous (*). Aucuns de

(*) Nous supposons A. Tireur d'une Lettre de Change de 4000 florins, protestée pour non-paiement, failli avant le terme de l'échéance de la dite Lettre; B. Acceptant, failli aussi à cette même époque; C. Preneur & premier Endosseur, failli pareillement. D. Porteur de cette Lettre, se déclare créancier chirographaire de tous les trois pour autant qu'ils pourront lui payer jusqu'au remboursement complet du capital avec les dépens & intérêts. Il commence par attaquer d'abord la masse de B Acceptant, dont il

Maximes & usages de Commerce. ceux qui ont accepté, tiré, endossé une Lettre de Change, ne peuvent être déchargés de leur obligation, quoiqu'ils n'aient accepté, tiré & endossé que par commission (*). Le Porteur d'une Lettre de Change protestée faute de paiement, peut, avec la permission du juge, faire saisir les effets de ceux qui y sont obligés. L'Acceptant d'une Lettre de Change ne peut pas obliger le Porteur d'en recevoir le paiement avant l'échéance; mais dès qu'il peut être contraint de faire le paiement, il peut obliger le Porteur à le recevoir, nonobstant le délai que l'usage ou les réglemens accordent au dernier pour faire les diligences. Pour exiger le montant d'une Lettre de Change, il faut qu'elle soit payable à celui qui en demande le paiement, ou par le texte de la lettre, ou par endossement, ou par transport de celui qui en a le droit, ou par procuration. Si celui à qui la Lettre de Change est payable a manqué, ses créanciers, ou celui pour compte de qui elle est remise, peuvent obtenir du Juge le pouvoir d'exiger le paiement. Celui qui paye une Lettre de Change doit connoître celui qui en reçoit le montant, autrement il risque de ne pas payer valablement. Celui qui reçoit le montant d'une Lettre de Change est garant de la vérité des endossements & de la Lettre de Change elle même, sauf son recours contre les auteurs.

Voilà les maximes généralement adoptées par les Négocians de toute l'Europe. Il nous reste maintenant à faire quelques remarques touchant la manière dont un Banquier doit se comporter lorsque l'acceptant d'une Lettre de Change dont il est porteur & propriétaire, vient à faillir, & quel est celui contre qui il doit d'abord avoir recours, dans le cas où il y ait plusieurs Endosseurs. L'usage le plus universel dans ces occasions est, que le Porteur s'adresse à son Cédant, à qui il remet un compte de retraite dans lequel il fait entrer le capital, les frais du protêt, sa provision & le courtage de retraite dont le Porteur se rembourse sur lui. Le Cédant agit, de son côté, de la même manière, excepté qu'il ne peut point passer une nouvelle commission dans le compte qu'il remet à celui de qui il tient la Lettre de Change, qui en fait de même par rapport à son Cédant jusqu'à ce que la Lettre remonte à son Tireur. Cependant le Preneur de la Lettre de Change ne peut présenter à ce dernier qu'un seul compte de retraite, comme si celle-ci

se fait rembourser 60 p^g, que ce dernier est convenu de payer à ses créanciers, & se réserve le droit de poursuite contre A, Tireur, & au besoin contre C, Endosseur pour les 40 p^g restans. Il se fait payer de la masse du premier 30 p^g, & il obtient les 10 p^g restans de celle de C; au moyen de quoi il se tire d'affaire sans aucune perte. Il y en auroit une pour lui si les masses d' A, B & C n'étoient pas en état de payer tout ce qu'il auroit à prétendre d'elles.

(*) Les Preneurs & les Endosseurs des Lettres de Change, qui en prennent quelques-unes par commission d'un tiers, ont la prudence de les faire à l'ordre de celui pour compte duquel ils l'ont prise, au moyen de quoi ils ne sont plus sujets à aucune responsabilité vis-à-vis des Porteurs.

eût eu lieu directement de la place où la Lettre de Change auroit dû être payée, sur celle d'où elle étoit tirée; car le Tireur n'est pas tenu de payer un compte de retraite, dans lequel on lui passeroit individuellement tous les remboursemens que les Endosseurs auroient pris les uns sur les autres, en remontant du dernier au premier. Il est seulement obligé de payer un pareil compte qu'on pourroit lui présenter dans le cas où la place d'où la Lettre de Change est tirée n'auroit point de Changes directs sur celle où elle auroit dû être acquitée. Indépendamment de l'embarras que cette méthode doit causer nécessairement aux endosseurs, elle est sujete à de grands inconvéniens pour ces derniers, particulièrement quand les Lettres du Change ont couru un grand nombre de places; car si les frais & les pertes des retraites des divers Endosseurs sont trop considérables pour qu'on puisse les faire entrer dans le cours du Change direct de la place où le paiement auroit dû avoir lieu sur celle d'où la Lettre a été tirée, & que le Tireur refuse de solder toutes ces non-valeurs, il seroit injuste que le Preneur en supportât la perte. Il seroit, à notre avis, plus simple & plus naturel que le Porteur d'une Lettre de Change protestée pour non-paiement, remît au Tireur lui même le compte de retraite dans la manière indiquée ci-dessus, accompagné de la Copie de l'acte de protêt, & qu'il se rembourât directement sur lui du montant. Dans le cas où le Tireur ne seroit pas en état d'acquiter la retraite, le Porteur pourroit avoir recours contre le premier Endosseur & au besoin contre le second, & successivement jusqu'au dernier de tous. Mais ordinairement les Porteurs trouvent plus commode & plus aisé de se faire payer par leur Cédant, ou de tirer sur lui le montant du compte de retraite de la Lettre de Change protestée pour non-paiement.

On ne sauroit croire combien de maisons de Commerce ont été surprises en pareille circonstance, & obligées de suspendre leurs payemens, réduites à perdre par là leur considération & leur crédit. En effet, un Négociant reçoit de fortes remises de l'Etranger en Lettres de Change payables dans l'Etranger ou sur le lieu de son établissement; obligé pour lors de faire divers payemens, il fait négocier ou escompter par d'autres Négocians les Lettres pour se faire les fonds dont il a besoin: cependant, par un malheur imprévu, il arrive que les Acceptans des Lettres de Change négociées & escomptées viennent à faillir avant ou au moment de l'échéance; & ceux qui en sont les Porteurs font faire le protêt de non-paiement & s'adressent à leurs Cédans qui, à la présentation, sont tenus de leur en payer la valeur ou de se déclarer insolvables. Un pareil malheur peut arriver à la maison la plus accréditée, si elle n'a pas soin de se conserver toujours en caisse un fond mort pour parer aux événemens pareils à celui que nous venons de rapporter.

Au reste, pour le dire en passant, les Négocians ne font un Commerce

*Maximes
& usages
de Com-
merce.*

*Maximes
& usages
de Com-
merce.*

d'Escompte, que lorsqu'ils ont un fonds mort dont ils pensent n'être pas obligés de disposer de longtems. Autrement ils trouvent plus d'avantage de verser leur argent dans le Commerce, dont l'intérêt, quelque petit qu'il soit, leur rapporte ordinairement plus que celui de l'escompte des Lettres de Change. Les Banquiers font souvent aussi ce Commerce; mais il n'y a que des capitalistes qui ont une grande abondance d'argent, dont ils ne savent comment placer la plus grande partie, à qui il puisse convenir de faire le Commerce d'Escompte, qui, d'ailleurs, ne leur donne presque aucun embarras.

§. VI. Commerce d'Assurances.

Le Commerce d'Assurances est proprement un Commerce de spéculation dont toute la difficulté consiste à bien comparer les pertes auxquelles exposent les risques qu'on veut courir, avec les Primes qu'on en doit retirer. On fait que la *Prime* est le prix que l'Assureur reçoit de l'Assuré en compensation des risques qu'il prend sur lui pour les sommes stipulées dans le contrat d'Assurance, qu'on appelle *Police*. Cette Prime doit donc être proportionnée aux risques que court l'Assureur, pour que celui-ci trouve dans ce Commerce un bénéfice honnête. Les risques de l'Assureur, quoique de diverses sortes, peuvent être considérés sous ces trois points de vue; savoir, 1^o. pour la perte totale de l'objet assuré, sauf les avaries; 2^o. pour la perte totale dudit objet, ainsi que pour les Avaries, qui monteront à 3, 5, ou 10 p^o, plus ou moins, de la valeur de la chose assurée, suivant les conditions de la Police; 3^o. pour les grosses Avaries auxquelles l'objet assuré doit contribuer au prorata de sa valeur, lorsque le contingent à supporter par ledit objet, monte pour le moins à 3 p^o de sa valeur. Il y a une quatrième espèce de risque que courent quelquefois les Assureurs, surtout en tems de guerre entre deux ou plusieurs nations de l'Europe; il consiste à répondre seulement des risques de mer des objets qu'on veut assurer; dans ce cas on insère dans la Police cette clause: *franc de molestie*; c'est à dire que l'assureur ne se rend point responsable des vexations que les navires & marchandises peuvent souffrir de la part des Puissances belligérantes, ni des risques qui en peuvent résulter. Au surplus, les risques sont plus ou moins grands, chacun dans leur genre, suivant que les saisons, les qualités des choses qu'on veut assurer, la difficulté & la longueur de la traversée & les autres circonstances concourent à augmenter le danger.

Ce sont là des choses qu'un Assureur prudent ne doit jamais perdre de vue; jamais il ne doit signer aucune Police qu'il ne voie bien si les Primes compensent le danger. Dès qu'on a quelque théorie du Commerce & de la navigation, on ne peut être embarrassé pour le calcul que cela exige, & on peut se livrer au Commerce d'Assurance avec l'espérance bien fondée d'y réussir, à moins qu'il ne survienne quelqu'un de ces

ces cas extraordinaires, qui dans ce genre de Commerce, comme dans tous les autres, peuvent exposer un Négociant à des pertes irréparables. *Maximes & usages de Commerce.* Le premier argument que doit se faire l'Assureur, est que sur un nombre donné de risques, dans le cours ordinaire des choses, il y en a un, deux, trois ou davantage qui peuvent tourner mal. Cela considéré, il voit du premier coup d'œil en quelle raison les mauvaises chances font avec les bonnes, & règle en conséquence la Prime qu'il doit exiger pour un pareil risque. De plus, un Assureur intelligent tâche d'avoir part à un certain nombre d'Assurances, pour se couvrir de toute perte, en cas qu'il y en ait quelqu'une qui ait un mauvais succès. Cette maxime de partager les risques est fort bien entendue: il est bon aussi de ne signer des Polices que pour des sommes modiques & à peu près égales; un Assureur prudent & sage ne s'écarte de ce système que très-rarement, c'est-à-dire quand on lui présente une Police à signer dont le risque est pour ainsi dire à l'abri de tout événement, par sa nature & ses circonstances. On ne peut donner à l'égard des Assurances aucune règle sûre à l'Assureur pour le diriger dans l'occasion; on pourroit tout au plus lui mettre sous les yeux des cas qui arrivent plus ou moins fréquemment; mais cela nous meneroit trop loin, & ce seroit une chose peu utile pour la plupart de nos lecteurs. Nous terminerons donc ce paragraphe en montrant, d'un côté, les devoirs de l'Assuré à l'égard de l'Assureur, & d'un autre côté, la manière dont un Assureur honnête doit se comporter vis-à-vis de l'Assuré en qui il a de la confiance.

Le Négociant qui fait une expédition maritime dont il veut assurer le montant, se sert ordinairement du ministère d'un Courtier en Assurances pour se procurer des Assureurs solides, qui se chargent de tous les risques de ladite expédition. Le Courtier en trouve sans peine dès que les conditions sont raisonnables; il se charge du soin de dresser la Police, qu'il délivre à l'Assuré après que l'assurance est remplie, & il est en droit d'exiger aussitôt de celui-ci le montant de la Prime, en répondant, de son côté, du paiement de ladite Prime à l'Assureur. La manière de faire la déclaration des marchandises en faisant faire une Assurance quelconque, se trouve prescrite par les ordonnances sur les Assurances. Au reste, l'Assuré est tenu de faire part aux Assureurs, par le ministère du Courtier qui a fait l'Assurance, des nouvelles qu'il recevra concernant l'expédition, en tant qu'elles pourront intéresser les Assureurs, par exemple: l'arrivée du navire sur lequel se trouve la marchandise assurée, au port de sa destination, ou, par cas fortuit, dans quelque autre; la livraison de ladite marchandise en bon ou mauvais état; le naufrage du navire, s'il a le malheur de périr, ou toute autre circonstance relative à l'Assurance. L'Assuré, ou celui qui reçoit par son ordre ou autrement la marchandise assurée, en cas que ladite marchandise arrive avec avarie au port de sa destination, ou

*Maximes
& usages de
Commerce.*

en quelque autre lieu que ce soit, doit en avoir autant de soin que si elle le regardoit uniquement, ou si c'étoit lui qui en eût couru les risques; il doit bonifier, vendre la marchandise & disposer du tout de la manière la plus convenable aux Assureurs, ou à qui appartiendra. En cas de vente de la marchandise avariée, il faut qu'elle se fasse de la manière la plus authentique & qu'elle soit constatée par des documens en bonne règle, dressés sur les lieux mêmes où le naufrage sera arrivé. Ces documens doivent contenir trois choses essentielles; 1^o. la déclaration du Capitaine & de l'Equipe du navire naufragé, ou dont le chargement se trouve avoir souffert des avaries, en tout ou en partie; 2^o. la déclaration des experts nommés par le Magistrat pour reconnoître la marchandise & taxer le prix qu'elle auroit valu si elle fût arrivée saine ou sans avarie; 3^o. les actes de la vente publique de la marchandise avariée, lesquels doivent déclarer le produit de ladite vente & les frais extraordinaires qu'elle a occasionnés, comme il sera expliqué ci-après.

Les Assureurs, de leur côté, sont tenus, toutes les fois qu'on leur présente des documens qui font foi des avaries ou de la perte d'une marchandise sur laquelle ils ont pris quelques risques, de vérifier par eux-mêmes ou par quelque personne entendue dans la pratique des Assurances, le compte de régleme des pertes, que le Courtier aura dressé en vertu des documens que l'Assuré lui aura délivrés. Les Assureurs ne doivent pas faire traîner le remboursement des pertes, sous prétexte de quelque irrégularité ou défaut peu essentiel dans les documens; car s'ils ont affaire à des gens d'honneur & de probité, ils auroient mauvaise grace de les chicanner & de ne leur pas payer ce qui leur seroit loyalement dû. Les loix favorisent, autant qu'il est possible, les Assureurs, parce que leur état les expose à être victimes de la fraude & de la mauvaise foi; mais un Assureur est bien peu estimable, lorsqu'abusant de la faveur des loix à son égard, il ne paye qu'après y avoir été contraint, sa quotité d'une perte que l'Assuré lui a prouvée, & qu'il fait devoir payer de gré ou de force. Cependant nous sommes obligés de dire ici, que malheureusement il n'est pas rare de trouver des Assureurs peu délicats sur cet article. Il est probable que cela n'arriveroit pas si dans le choix d'un état, ces hommes-là consultoient leur inclination & leur goût plutôt que leurs convenances personnelles ou celles de leurs parens. En effet, il n'est que trop ordinaire de voir des gens qui se mêlent de faire le Commerce d'Assurance sans le connoître & sans avoir un système combiné qui puisse les conduire avec un certain degré de sûreté au but qu'ils se proposent; aussi, dans les événemens malheureux, les voit-on les premiers à contester le payement de ce qui est dû à l'Assuré, & perdre la tête au point d'oublier les obligations qu'ils se sont imposées en signant les polices d'Assurance dont ils ont pris sur eux les risques. De tels Assureurs, ainsi que ceux qui, sans avoir des capitaux suffisans, ont

la témérité d'exposer la fortune d'honnêtes Négocians en se chargeant de risques dont ils savent qu'ils ne seroient pas en état de répondre en cas que les choses tournassent à mal, de tels Assureurs, dis-je, se couvrent d'opprobre & ne méritent pas de tenir rang parmi des Négocians dont la conduite doit avoir pour base la droiture & la bonne-foi. Puissent-ils échouer dans toutes leurs entreprises, & , écrasés du mépris & de l'indignation publique, servir de leçon à tous ceux qui seroient tentés de les imiter.

*Maximes
& usages de
Commerce.*

Les maximes que nous venons d'expliquer, comme devant servir de regles aux Négocians, Commissionnaires, Spéculateurs, Banquiers & Assureurs, peuvent également être adoptées par ceux qui font équiper des navires pour faire le Commerce de fret; en effet, ce Commerce n'est proprement qu'une spéculation, & l'on peut en conséquence appliquer aux navires ce que nous avons dit des marchandises. dont les prix montent ou baissent en proportion de la quantité; en sorte que toutes les fois qu'il y a une concurrence trop forte de navires dans un port quelconque, les frets y doivent tellement tomber que les propriétaires des navires n'en retirent pas seulement les frais d'équipement, & dans ce cas ce Commerce ne peut leur convenir en aucune manière. Il en est de même de plusieurs autres genres de Commerce qui, tenant, comme ceux dont nous venons de parler, à la spéculation, sont sujets aux mêmes inconvéniens.

A R T I C L E II.

Ordonnances & Usages touchant les Assurances & le Règlement des Avaries.

§. I. **L'**Assurance est un contrat par lequel des particuliers, qu'on nomme *Assureurs*, ou une Société ou Compagnie d'Assurance, se chargent des risques d'une expédition maritime, en s'obligeant aux pertes & dommages qui peuvent arriver sur mer à un navire ou aux marchandises de son chargement pendant son voyage, soit par tempête, naufrage, échouement, abordage, changement de route, de voyage ou de vaisseau; soit par feu, prise, pillage, embargo par ordre de quelque Prince, déclaration de guerre, représailles, & généralement toutes sortes de fortunes de mer; moyennant une somme spécifiée de $\frac{3}{4}$, 1, 2, 3, 4, 5, jusqu'à 10 p^o & même davantage, suivant les cas & circonstances, & selon les risques plus ou moins grands; laquelle somme doit être payée comptant par l'Assuré à l'Assureur, dès que celui-ci a signé la Police d'Assurance. Cette somme s'appelle *Prime*, en terme d'Assu-

Maximes & usages de Commerce. rance. Il faut cependant observer que, s'il arrivoit quelque changement de route, de voyage ou de vaisseau sans l'agrément des Assureurs, ceux-ci ne seroient plus tenus dès-lors de répondre des risques non plus que des dommages, qui, dans ces cas, seroient censés arriver par la faute des Assurés. Pour prévenir l'abus que pourroient faire de cette liberté, des hommes de mauvaise foi, les Ordonnances sur les Assurances déclarent nulle toute assurance dont les conditions n'auroient point été exactement observées par l'Assuré. Chaque Etat & chaque ville ayant des Ordonnances particulières, & le nombre en étant très-grand, il n'est pas possible de les placer ici; c'est pourquoi nous pensons ne pouvoir mieux faire que de donner tout au long celles d'Amsterdam, cette ville ayant droit de servir de modele là-dessus aux autres places par le vaste Commerce qu'elle fait depuis plusieurs siècles dans toutes les parties de l'univers; mais, pour ne pas laisser ignorer à nos lecteurs les usages différens qui ont force de loi en d'autres pays, nous les ferons observer dans des notes qui seront au-dessous des Ordonnances sur les Assurances d'Amsterdam, cette méthode nous paroissant la plus propre pour présenter sous un seul point de vue les Ordonnances des différens endroits.

Quoique ces Ordonnances expliquent suffisamment les genres de dommages & avaries que les navires & marchandises peuvent éprouver, tant à la charge des Assureurs que des Assurés, elles n'expliquent pas assez nettement la manière de faire le règlement des avaries. De là naissent une infinité de différends, non-seulement entre les Assureurs & les Assurés, mais entre les Négocians qui ont fait l'Assurance par commission & ceux par ordre & pour compte de qui ils l'ont faite. Pour concilier les sentimens des uns & des autres, nous avons cru nécessaire de donner des exemples de plusieurs cas arrivés en matière d'Avaries, & de la manière que les réglemens en ont été faits à Amsterdam; & afin de pouvoir traiter cet important objet avec la justice & la précision nécessaires, nous avons eu recours aux lumières de M. ANGELY, Négociant de cette ville, d'une expérience & d'une capacité reconnues, surtout dans la partie qui concerne les loix & usages relatifs aux Assurances & aux Réglemens des Avaries. Il a eu la complaisance de nous communiquer un Mémoire touchant ce dernier objet, qu'il avoit composé pour lui-même & qu'il veut bien nous permettre de donner au public. Nous allons auparavant rapporter en entier les Ordonnances d'Amsterdam touchant les Assurances avec les amplifications requises, en y ajoutant les notes que nous avons faites relativement aux Ordonnances & Usages sur ce même objet dans plusieurs places de l'Europe.

§. II. *Ordonnances de la ville d'Amsterdam, touchant les Assurances & les Avaries.**Maximes
& usages de
Commerce.*

Art. 1. **P**remierement il est ordonné que toutes les clauses & conditions stipulées dans les Polices d'Assurance, lesquelles seront contraires à la présente Ordonnance, seront réputées nulles & sans valeur, quand même les contractans auroient renoncé à ladite Ordonnance.

Art. 2. L'instrument de l'Assurance, ou la Police, devra contenir le nom du navire qui doit partir ou faire voile de ce país pour d'autres país ou Etats, ou d'un país étranger pour celui-ci ou quelque autre, comme aussi le nom du maître du navire, ou du Capitaine qui devra le commander, à moins qu'on ne l'ignore, auquel cas il en fera nécessairement fait mention dans la Police; & il y sera spécifié aussi le nom de celui qui a donné l'ordre ou l'avis, ainsi que la date de la lettre d'ordre ou d'avis (a): le tout sous peine de nullité. Et ne sera ladite Assurance susceptible de ristorne, à moins que le nom du chargeur du navire ou de celui qui en a l'administration, ainsi que le nom de celui à qui il est assigné, ne soient expressément énoncés dans la Police. On sera tenu aussi de déclarer dans ladite Police le lieu d'où le vaisseau ou les vaisseaux partent, & le lieu où ils doivent aller. Le tout sous peine de nullité & non-valeur des obligations énoncées dans l'Assurance, si la faute vient de la part de l'Assuré. Autrement, celui-ci pourroit se pourvoir contre celui qui a dressé la Police, s'il arrivoit que la faute ou le manquement vinssent de lui. Cependant, à l'égard du lieu du chargement, on ne sera obligé d'en faire mention que dans le cas où les marchandises seront chargées en un autre lieu que celui d'où l'Assurance doit commencer; mais pour les Assurances à faire sur le corps du navire, ainsi que sur l'argent prêté à la Grosse, tant sur marchandises que sur navires, il ne sera pas nécessaire de marquer le lieu du chargement.

Art. 3. On pourra aussi faire assurer sur marchandises & sur navires déjà partis du lieu de leur chargement, pourvu que le tems du départ soit stipulé dans la Police, (*) mais sans y ajouter cette clause: *N'importe que le navire soit parti plutôt ou plus tard*, laquelle clause il est expressément défendu d'insérer dans la Police. Si l'Assuré n'a eu aucun avis du départ du navire, il devra déclarer qu'il l'ignore, & exprimer dans la Police la date & le lieu de la lettre d'ordre ou d'avis, sous

(a) L'Usage à Amsterdam & dans toutes les autres villes de Commerce de l'Europe, est de nommer dans la Police seulement la personne ou les personnes qui ordonnent au Courtier de faire l'Assurance, ou qui la font elles-mêmes; & l'on y ajoute quelques fois ces mots. *pour son propre compte ou pour celui d'un autre*, & en tems de guerre ceux-ci: *pour compte neutre, ou pour compte de qui appartiendra*, suivant qu'on exige que l'Assurance soit faite.

(*) Nous en donnerons des formules à la fin de ce volume.

*Maximes
& usages de
Commerce.*

peine de nullité. De plus, ledit Assuré fera obligé, en cas de malheur ou de perte, d'affirmer par serment son ignorance, ce qui, au reste, n'empêchera pas que les Assureurs ne soient admis à prouver le contraire; & s'ils en donnent des preuves convaincantes, non-seulement les Assurés n'auront rien à répéter contre les Assureurs; mais ils seront encore condamnés à leur payer double Prime, en outre des frais de procédure & autres faits par eux pour constater lesdites preuves, indépendamment du droit que pourra avoir Mr. le Grand-Officier de sévir contre de tels Assurés comme contre des faussaires.

Amplification dudit Article 3, du 28 Janvier 1775.

On pourra aussi faire assurer sur des navires ou marchandises déjà parties des lieux d'où les Assureurs veulent bien que les risques commencent pour eux, moyennant qu'on énonce dans la Police le tems auquel ces navires ou marchandises sont partis: & s'il arrive que, l'Assuré ayant fait énoncer sur la Police d'Assurance le tems du départ, on vienne à découvrir que ces navires ou marchandises étoient partis avant cette date, les Assurés ne seront pour lors responsables d'aucune perte; mais ils seront obligés de restituer la Prime d'Assurance après en avoir déduit un pour cent. D'une autre part, si l'Assuré ne fait absolument rien de ce départ, soit par lettre ou autrement, il devra faire énoncer dans la Police qu'il ignore ledit départ, & donner la date précise de la lettre d'ordre ou d'avis & des dernières nouvelles qu'il a eues du navire ou des marchandises, sous peine qu'il ne soit pas fait droit sur ladite Police.

Et si l'Assuré a fait mettre dans la Police d'Assurance qu'il en ignoroit le départ, & qu'ensuite il se trouve que le navire ou les marchandises étoient parties avant la date qu'il a donnée de l'ordre ou de l'avis, alors l'Assuré sera tenu personnellement, en cas de perte ou de dommage, de confirmer par serment son ignorance, s'il a lui-même donné ordre de faire assurer, ou autrement celui par qui l'ordre ou l'avis pour l'Assurance aura été donné, ou encore ceux qui se sont chargés de faire soigner l'Assurance, soit pour leur propre compte, soit par commission, & enfin ceux qui l'ont sollicitée ou effectuée.

Et dans le cas où les Assureurs pourront donner de bonnes preuves qu'on a usé de mauvaise foi, & qu'une personne ou plus des ci-dessus dénommés ont eu connoissance du départ, ils ne pourront en aucune manière être actionnés par les Assurés, en vertu de la Police; & si la perte a déjà été payée, celui qui l'aura reçue en fera restitution aux Assureurs; bien plus, les coupables seront obligés de payer aux Assureurs une nouvelle Prime, de même que tous les frais faits, tant pour avoir des preuves, que pour procéder contre eux, selon la taxe que voudront bien en

faire les Commissaires; le tout sans préjudicier au droit qu'a Monsieur le Grand Officier, de poursuivre les coupables comme faulxaires. *Maximes
& usages
de Com-
merce.*

Art. 4. Par lieux circumjacens de l'endroit où commence l'Assurance, on entend non seulement les lieux du chargement, mais encore les anes, ports, fanaux, bassins, balises ou autres signaux, quels qu'ils puissent être, jusqu'à ce que les vaisseaux les aient passés entierement.

Art. 5. Le risque des Assureurs sur les marchandises commencera du moment que lesdites marchandises auront été transportées sur le quai ou le rivage, pour de là être chargées sur les bateaux, barques ou alleges qui les porteront à bord des navires qui les doivent transporter; & continuera ledit risque jusqu'au moment où les navires étant arrivés au lieu de leur destination, les marchandises assurées en auront été déchargées & portées sur le quai ou le rivage. Mais, dans le cas où les Assurés négligeroient de faire décharger leurs marchandises, ou jugeroient à propos de se servir du navire comme de magasin, le risque des Assureurs cessera quinze jours après l'arrivée du navire, à moins que, par des empêchemens & obstacles légitimes, il n'y ait pas eu moyen d'en faire la décharge dans cet intervalle, ce qui, en cas de malheur ou de perte, devra être prouvé. (b).

Quant au corps ou casque du navire, le risque de l'Assureur datera du moment que le Capitaine aura commencé à charger les marchandises, ou qu'il aura pris son lest pour le voyage assuré, & finira vingt-un jours après l'arrivée du navire au lieu de sa destination & plutôt s'il est entierement déchargé; (c) mais si l'Assurance sur le casque du navire est pour l'allée & le retour, le risque continuera toujours à courir jusqu'à ce que le voyage assuré soit totalement fini.

Art. 6. L'Assuré sur cargaison ou marchandises, ne permettra au Capitaine qu'il a assuré, d'entrer dans aucun port que ce soit, que ceux désignés dans la Police, ni de changer en aucune façon son voyage, sous peine de nullité de l'Assurance, quand bien même il seroit spécifié dans

(b) Les risques sur les marchandises commencent dans presque toutes les Ordonnances de l'Europe, comme dans cet Article 5, excepté en Angleterre, où la loi porte que le risque commence seulement au moment que la marchandise aura été chargée dans le navire; en sorte que les Assureurs de Londres ne repondent pas des accidens qui peuvent arriver aux marchandises, en les transportant de terre au navire par des alleges ou autres barques quelconques. Au contraire, à Londres, ainsi qu'à Hambourg, les risques ne finissent pour les Assureurs qu'après le déchargement de la marchandise à terre, sans limitation de tems pour ce déchargement. Le terme en est limité à 15 jours à Anvers; à 14 jours à Stockholm & à Copenhague.

(c) Les risques sur les casques des navires finissent, suivant les ordonnances en usage à Hambourg, après le déchargement entier du navire sans limitation de tems. A Stockholm le tems en est fixé à 21 jours après son arrivée au port de sa destination; à Copenhague, au 15^e. jour; & à Londres le risque finit 24 heures après l'arrivée du navire au port de sa destination.

Maximes la Police: Avec permission de toucher & d'entrer dans les ports, quelque usage de part que ce soit (d). Néanmoins, le Capitaine peut, quand la nécessité du Commerce, l'y oblige, entrer dans d'autres ports que celui de sa destination; s'il ne le fait pas, & que ce soit sans ordre de l'Assuré, l'Assurance demeure valide, sauf le recours de l'Assureur sur le Capitaine; mais si l'Assurance étoit faite pour compte de l'Armateur ou Propriétaire, une telle Assurance seroit de nulle valeur.

Art. 7. Il sera permis de faire assurer le casque d'un navire, y compris toutes les mâtures & vergues, les cordages dormans & courans, les ancres, cables, voiles, canons, munitions de guerre & de bouche, sans rien excepter, même la Prime d'Assurance, l'argent déboursé à la main, & enfin tout ce qu'a coûté le navire jusqu'à ce qu'il soit en mer. Il sera libre au propriétaire ou à l'Assuré de taxer dans la police, mais pas au-dessus de la valeur réelle, le navire entier avec tous ses agrès, ou simplement la part qu'il y a; & s'il n'y a point de taxation faite dans la Police, & qu'en cas de dommage ou Avarie, les parties ne se trouvaient pas d'accord sur la valeur du navire, ou si le dit navire se trouvoit avoir été taxé au-dessus de sa juste valeur, les Commissaires feront maîtres d'en faire la taxation, avec injonction aux parties de s'y soumettre. Les Assureurs pourront produire leurs raisons & soutenir leurs droits (e).

Art. 8. Lorsqu'on veut se faire assurer sur le corps ou le casque d'un navire entièrement de bois de sapin, il faut expressément le stipuler dans la Police & déclarer que ce navire est construit de sapin, sans quoi l'Assureur ne seroit tenu de rembourser que la moitié de l'Avarie ou du dommage qui pourroit survenir. Quant au reste, on devra se conformer à ce qui a été statué dans le précédent article, concernant les Assurances sur le corps ou casque du navire.

Art. 9.

(d) L'ordonnance de France déclare que l'Assureur sera déchargé du risque qu'il aura pris, sans être obligé de restituer la Prime, si l'Assuré envoie, sans son consentement, un navire à un port plus éloigné que celui de sa destination; mais qu'au contraire, si le port est plus proche, l'Assurance devra avoir son plein effet. Les Ordonnances d'Angleterre donnent aux navires pleine liberté de toucher dans tel port que les Capitaines voudront pendant leur voyage pour le lieu de leur destination, sauf les cas où l'Assuré auroit, de dessein pré-néité, fait entrer le navire dans un port différent de la destination, sans en avoir rien fait savoir aux Assureurs, pour se dispenser de leurs payer une augmentation de Prime; & tout de même, lorsque l'Assurance a lieu pour compte de quelqu'un des propriétaires des navires; car, dans ces cas, l'Assurance seroit de nulle valeur.

(e) En Espagne, il n'est permis d'Assurer que les $\frac{2}{3}$ de la valeur du casque du navire dans les voyages pour l'Amérique; mais on n'observe pas cette loi, & l'on y peut faire assurer toute la valeur du casque. L'ordonnance de France permet de faire assurer les $\frac{3}{4}$ de la valeur du navire & de toutes ses appartenances; celles de Hambourg & de Stockholm permettent d'assurer toute la valeur; celle de Rotterdam les $\frac{7}{8}$ seulement, & celle de Middelbourg la moitié.

Art. 9. Les Assurances sur effets, denrées & marchandises, especes, or, argent, bijoux, perles & autres bijouteries, allant ou venant par terre ou pour riviere, (dont la formule de police se trouve à la fin de ce volume N^o. 5.) se régleront entre les parties ainsi qu'elles jugeront à propos, bien entendu néanmoins qu'on ne dérogera en rien à la présente Ordonnance. Les bateliers pourront faire assurer leurs bâtimens. *Maximes & usages de Commerce.*

Art. 10. Cependant, sous la dénomination générale d'effets, denrées & marchandises, l'on ne comprendra ni or ni argent monnoyé & non monnoyé, joyaux, perles, & autres bijouteries, non plus que les munitions de guerre & les armes; & pour cette raison, quiconque voudra se faire assurer sur ces sortes d'articles, sera obligé d'en faire une mention expresse dans la Police; & s'il s'en trouve d'empaquetés parmi d'autres marchandises, il le devra déclarer. Autrement l'Assurance sera réputée & censée nulle & sans valeur (f).

Art. 11. Il est permis aussi de faire assurer sur vaisseaux, effets, marchandises, denrées, péris, pris, pillés, volés ou arrêtés, même après que le malheur sera arrivé, moyennant que la connoissance n'en soit pas venue au propriétaire qui fait assurer au moment qu'il a donné le dernier ordre pour l'Assurance, non plus qu'à celui qui exécute l'Assurance, ou au correspondant, ou au courtier, ou à tout autre chargé de ladite Assurance, jusqu'à ce quelle soit effectuée (g).

Art. 12. Mais si depuis le naufrage, la prise, vol, pillage ou arrêt du vaisseau ou des marchandises, il s'est écoulé assez de tems pour que celui qui a fait assurer ait pu en avoir connoissance, soit par mer ou par terre en comptant un mille & demi de chemin par heure, l'Assurance sera censée nulle, à moins que l'Assuré, ou son Commissionnaire pour soigner l'Assurance, ne puisse prouver & affirmer par serment, qu'avant la confection de l'Assurance, il ignoroit entierement la perte ou le dommage survenus (b).

Art. 13. Les Mâtres, Pilotes, Matelots, Equipages de guerre, ou autres qui seront à bord des vaisseaux, ne pourront point faire assurer leurs gages ou salaires; mais bien leur rançon contre les pirates, ainsi, que les marchandises qu'ils ont prises ou qu'ils devront prendre avec eux.

(f) Voyez aussi l'article 34, & les notes que nous y avons ajoutées.

(g) La même ordonnance est dans toute sa force à Londres.

(b) L'ordonnance de France fixe à une heure & demi par lieue le tems qu'il faut pour qu'un Assuré qu'on soupçonneroit de mauvaise foi, ait pu connoître la perte d'une chose qu'il aura fait assurer: cependant, lorsqu'on fait insérer dans la Police ces mots; pour toutes bonnes ou mauvaises nouvelles, l'Assurance est valide. Les statuts de Gênes donnent deux milles d'Italie par heure pour faire les preuves qu'un Assuré auroit pu être instruit du naufrage; & la *Recopilacion de Leye* d'Espagne ne donne pour le même effet qu'une lieue par heure.

Maximes & usages de Commerce. L'on ne fera aucune Assurance sur gageures ou paris sur voyages, ou autres semblables inventions; ces cas ne seroient point admis en justice. L'on ne fera pas non plus assurer sur casque ou sur marchandises, que le navire ne soit préalablement rendu à l'endroit d'où les risques doivent commencer à courir, à moins qu'il ne soit dit expressément dans la Police, que le navire n'est point encore arrivé audit lieu; & cela sous peine de nullité.

Art. 14 Quant aux Assurances sur la personne du Capitaine, sur l'Équipage & les Passagers contre les infidèles ou pirates, les Assureurs seront tenus de payer la somme assurée sitôt que les traites pour le paiement de leur rançon auront été acceptées, ou plutôt si l'on est informé que la personne ait été relâchée & envoyée en pays chrétien, bien entendu qu'il sera prouvé que toute la somme assurée pour la rançon aura été effectivement payée; & si la personne est rachetée à moindre prix, on rendra l'excédant aux Assureurs.

Art. 15. On pourra faire assurer les deniers provenant du fret & de l'Avarie ordinaire, déduction faite des gages de l'Équipage & autres fais auxquels on devoit subvenir dans le voyage, & ce pour autant qu'on peut juger raisonnablement que le navire peut perdre ou gagner pendant sondit voyage, & qu'on le pourra prouver, soit par la charte-partie, soit par le manifeste, ou par des connoissemens; & si l'on veut faire assurer sur le fret d'un navire chargé de marchandises pour le propre compte du propriétaire, on devra en faire la taxation sur la Police; & en cas de contravention, comme aux articles 7 & 22 (i).

Art. 16. Quiconque voudra faire assurer sur navire & cargaison, avec intention, en cas de prise par les ennemis, de racheter l'un & l'autre ou d'en payer la rançon, sera obligé d'en faire mention expresse dans la Police en désignant la somme qu'il a fixée au Capitaine du navire, ou autre en ayant le commandement, pour la rançon ou le rachat dudit navire & de la cargaison. Dans ce cas, les Assureurs continueront à courir le risque du navire & de la cargaison, quoique déjà rançonnés, jusqu'au lieu de leur destination & de leur décharge, & seront tenus en outre de bonifier la somme & les frais d'élargissement de la personne qui aura été retenue comme otage de la rançon, ce qui pour lors sera réparti sur le navire & la cargaison en maniere d'Avarie grosse; & pour prévenir toute question & difficulté, on suivra cette regle: Si un navire est pris & rançonné en deçà de la moitié du voyage, les marchandises seront comptées sur le pied qu'elles auront coûté avec tous les frais jusqu'à bord, y compris la Prime d'Assurance; mais, si c'est à plus de mi-chemin, les marchandises seront estimées sur le pied qu'elles seront

(i) Dans tous les autres pays on permet d'assurer le fret en entier avec les avaries ordinaires & la Prime d'Assurance.

vendues. Quant au navire il fera également compté suivant la valeur & la taxation spécifiées dans la Police, soit qu'il ait été pris avant ou après avoir fait la moitié du chemin. *Maximes
& usages de
Commerce.*

Art. 17. Le gain imaginaire qu'on pourroit se flatter de faire sur certaines entreprises doit être taxé dans la Police; l'on doit spécifier sur quels effets l'on se promet ce gain, & l'on ne pourra pas exiger la ristorne de la Prime sur ces effets (k).

Art. 18. On pourra faire Assurer pour un an par forme de Police contre les risques du feu, sur les corderies, raffineries, brasseries, moulins & autres bâtimens servant aux fabriques, avec les effets, matériaux ou ustensiles en dépendans, tant au dedans qu'au dehors du païs, comme aussi sur les maisons & magazins.

Amplification dudit Article 18, du 28 Janvier 1775.

L'on pourra aussi faire assurer contre les risques du feu, sur des plantages, corderies, raffineries, moulins, fabriques d'eau de vie, brasseries, fabriques d'imprimeries de coton, de teinture & autres sans exception aucune, avec tous les outils & ustensiles; comme aussi sur des magazins, des maisons, des loges &c. L'on peut encore faire assurer sur les meubles & décorations qui sont dans lesdits bâtimens, de même que sur toutes les denrées & marchandises qu'ils peuvent contenir, de quelque nature qu'elles soient, n'importe que ces bâtimens soient situés dans ou hors le païs; & toutes ces Assurances seront effectuées selon la Police d'Assurance N^o. 4.

L'on pourra de même faire assurer sur tout objet d'intérêt, moyennant que l'objet soit effectif, & que cet objet & le risque qu'on courra sur ledit objet soient limités & expliqués dans le contrat d'Assurance, & l'on pourra passer des obligations particulières de pareilles Assurances sur des papiers timbrés, si l'on manque de Polices octroyées, moyennant que les parties conviennent ensemble qu'elles seront aussi bien liés par une Assurance faite sur ledit papier timbré que par une autre qui le seroit sur une Police octroyée, en conformité de la taxation énoncée à l'Article 60^e. de l'Ordonnance du petit sceau de l'an 1744. En cas de perte, on sera tenu de faire voir l'intérêt stipulé par contrat, aussi bien que le montant de la perte soufferte, sous peine non-seulement de ne pouvoir actionner les Assureurs, mais même de ne pouvoir les obliger à rembourser la Prime.

(k) L'ordonnance de Stockholm permet de faire assurer jusqu'à 50 p^g au-delà de la véritable valeur de la marchandise. Celle de Copenhague permet pour les voyages de l'Amérique de faire assurer au retour le double de la valeur des marchandises envoyées lors de l'allée. A Middelbourg on a la même permission; mais à Rotterdam quand on ignore le véritable montant des marchandises attendues de retour de l'Amérique, on le règle à 10 p^g de plus que le montant des marchandises qu'on y auroit envoyées.

Maximes & usages de Commerce. Art. 19. On pourra aussi faire assurer sur deniers donnés à grosse aventure ou sur garantie du voyage, confiés à un Navigateur, Capitaine ou autre personne qui s'embarque pour quelque trajet, en y comprenant l'intérêt, moyennant que la somme donnée à la grosse aventure & l'intérêt soient expressément énoncés dans la Police; sans quoi l'Assurance sera censée ne s'étendre que sur le capital qui aura été fourni.

S'il arrivoit quelque dommage, comme naufrage, prise ou détention du navire par amis ou ennemis, ou que le dit navire périt entierement, dans ce cas l'Assuré n'auroit besoin que de prouver que le malheur est réellement arrivé au navire; &, pour se faire rembourser, que de montrer simplement le contrat, pourvu toutefois que ledit assuré en recevant son paiement remette entre les mains des Assureurs la cession de l'acte à la charge du navigateur emprunteur, en y joignant toutes les pièces & preuves qui peuvent y avoir rapport, l'Assuré étant, au surplus, tenu de mettre dans la Police le nom de celui à qui l'argent à la grosse aura été confié, le nom du navire sur lequel il doit faire le voyage, le nom du Capitaine, ainsi que celui de l'endroit où doit aller le Navire, & ce sous peine de nullité. Mais si, durant le cours du voyage, le Capitaine va ailleurs qu'au lieu de sa destination sans le consentement de l'emprunteur, en cas de malheur, l'Assureur sera tenu de satisfaire à son engagement.

Mais si l'argent à la grosse a été confié au Capitaine & que celui-ci change son voyage par ordre de ses armateurs, à la première nouvelle qu'en aura reçu l'Assuré, il sera obligé d'en donner connoissance aux Assureurs; & quant à l'augmentation de la Prime, ils pourront en convenir ensemble, ou s'en remettre à la décision de Messieurs les Commissaires; sans quoi les Assureurs seront déchargés en cas de perte, l'Assuré conservant son recours contre le Capitaine seulement, comme responsable de l'argent qui lui a été confié.

Art. 20. Si un Capitaine essuie en route quelque malheur au casque de son navire, & que, pour sauver le navire & continuer sa route, il soit obligé de négocier les deniers qui ont été donnés à la grosse sur son navire, celui qui aura donné l'argent sera libre d'en faire assurer le montant avec l'intérêt, quand même il seroit notoire que les Armateurs en corps ou quelques-uns d'entre eux auroient fait assurer, avant ou après, le navire entier ou leurs portions respectives.

Art. 21. Toute Assurance faite sur marchandises surchargées, tant au lieu de leur destination qu'ailleurs, de risques à la grosse, sera déclarée nulle & sans valeur avec confiscation de la Prime au profit de l'Assureur, & sous peine de correction arbitraire. Si cependant celui qui s'est chargé d'argent à la grosse, envoie plus de marchandises que le capital mis à la grosse, il pourra se faire assurer pour cet excédant aussi bien que pour l'Avarie grosse. Mais le bailleur ou prêteur d'argent à la grosse pourra faire assurer en entier l'intérêt qu'il a à la grosse aventure, moyen-

nant qu'il ait soin de faire spécifier clairement sur tous les connoissemens & manifestes du chargement, la livraison & la réception des deniers risqués à la grosse sur lesdites marchandises, en y mentionnant expressément la date & le lieu, à qui & pour compte de qui ils ont été comptés. *Maximes & usages de Commerce.*

Ceci s'entend seulement de l'argent donné ici, ou aux Colonies d'Amérique &c. pour ici. Si l'Assurance se faisoit en d'autres places, la chose devoit être constatée par le contrat de grosse aventure.

Mais si celui qui charge les navires a donné ses ordres pour l'Assurance & que l'Assurance ait été arrêtée & conclue avant qu'il y ait eu de l'argent prêté à la grosse aventure, pour lors celui qui se fera chargé de l'argent transportera par forme d'avis le droit de cette Police ou Assurance à celui qui contracte à la grosse, &, en cas de contravention, non-seulement l'Assuré ne pourra rien exiger en vertu de cette Police, mais la Prime qu'il aura payée restera aux Assureurs.

Les Assurances sur argent prêté à grosse aventure sur marchandises sont franches de toute Avarie grosse, & par leur nature exemptes de rabais dans le prix des marchandises si elles se gâtent (1).

Amplification dudit Article 21, du 28 Janvier 1756.

Toute Assurance sur des marchandises déjà complètement chargées de prêt à la grosse aventure, tant au lieu du chargement qu'ailleurs, faite par un propriétaire, ou par son commissionnaire, ou de la part de l'un ou de l'autre, est déclarée nulle & de nulle valeur; la Prime en sera confiscuée au profit de l'Assureur, & il y aura en outre peine arbitraire contre le propriétaire ou son commissionnaire; mais en cas que les marchandises chargées se trouvent valoir davantage que le montant de la somme prise à prêt de grosse aventure, alors il sera permis au propriétaire ou au Commissionnaire de faire assurer le surplus de même que le montant de l'Avarie grosse, sans s'exposer à aucune peine ou amende pour ce surplus.

Il sera permis par contre au prêteur de deniers à la grosse aventure, ou à son ayant-cause, de faire assurer avec le capital de son argent prêté à la grosse, l'intérêt d'icelui, la Prime même y comprise.

Mais sous le nom général d'effets, marchandises, & denrées ou autres choses susceptibles d'intérêts, sans rien excepter, les contrats de grosse aventure ne seront point compris. Celui qui voudra se faire assurer sur de l'argent donné à la grosse aventure, le devra spécifier clairement dans les Polices.

Et si quelqu'un attendant des retours sans savoir en quoi ils consisteront, se fait assurer sous les noms généraux non-seulement d'effets,

(1) Les loix & Ordonnances de France & d'Espagne déclarent que les prêteurs d'argent à la grosse contribueront aux Avaries grosses en proportion des sommes qu'ils auront prêtées.

*Maximes
& usages de
Commerce.*

denrées & marchandises, & de ce qui lui peut appartenir dans la cargaison, sans exception aucune, mais encore & spécialement sur les lettres de grosse aventure, cette Assurance sera valable aussi à l'égard de l'intérêt de l'argent donné à la grosse aventure; mais en ce cas le remboursement n'aura point lieu, à moins que l'Assuré ne fasse serment qu'il n'avoit aucun intérêt direct ou indirect tant dans les marchandises que dans l'argent à grosse aventure qui étoient dans le navire.

Si, avant que le prêt à la grosse aventure soit conclu, un propriétaire ou expéditionnaire de marchandises a donné des ordres pour faire l'Assurance, & que celle-ci ait été d'abord faite en toutes règles, cette Assurance sera nulle pour autant qu'elle dépasse la valeur des marchandises chargées; en conséquence la Prime devra être rendue, à condition que l'Assureur jouira d'un demi pour cent.

Toute Assurance sur contrat de grosse est exempt d'Avarie grosse, & du rabais que le déchet des marchandises peut occasionner dans leur valeur.

Art. 22. L'on pourra faire assurer en plein sur tous effets, denrées, marchandises, sans exception, de même que sur or, argent, bijoux, perles, joyaux, y compris les frais jusqu'à bord & la Prime d'Assurance. On ne taxera point dans la Police les marchandises & effets dont on pourra produire le véritable achat ou la valeur; mais pour les articles de productions particulières ou de fabriques, ou ceux qui par troc ou autres circonstances peuvent s'acquérir ou s'obtenir au-dessus ou au dessous du prix courant, & dont on ne pourroit, comme ci-dessus, produire aucune facture en règle, avec justification de l'intérêt, ils pourront être taxés dans la Police avec la Prime d'Assurance & tous les frais jusqu'à bord. Autrement, cette taxation sera remise à l'examen & à la décision des Commissaires, & les Assureurs pourront faire valoir leurs prétentions.

Art. 23. Si quelqu'un faisoit assurer sur des marchandises qu'ensuite il n'enverroit pas, ou qu'il ne feroit pas charger, ou qui ne lui seroient pas envoyées; ou, si ce qu'il auroit fait charger se trouvoit valoir moins que le prix énoncé dans la Police, dans ces cas on pourra exiger le remboursement ou de la Prime totale de l'Assurance, ou l'excédant, en abandonnant un demi pour cent à l'Assureur; & si les marchandises avoient déjà été roulées sur le quai & chargées sur des barques, bateaux ou alleges, pour être mises à bord des vaisseaux pour lesquels on les destine, & que lesdites marchandises fussent revenues, on bonifiera un pour cent aux Assureurs.

De même, l'on pourra faire le remboursement de la Prime d'Assurance faite sur le corps d'un navire; mais s'il arrive que le voyage sur lequel on aura fait l'Assurance soit suspendu, on payera aux Assureurs un pour cent, pour ristorne & risques courus (*m*).

(*m*) Dans tous les autres pays la ristorne ne coûte que $\frac{1}{2}$ p^t.

Par contre, si, en cas de dommage ou Avarie, on pouvoit prouver, par documens ou autrement, que la somme assurée excède la valeur des marchandises, les Assureurs ne seroient tenus qu'à bonifier la valeur des dites marchandises embarquées, & si elles étoient de la nature de celles dont on ne peut fournir aucune facture ou ordre avec justification d'intérêt, & qui pour cette raison doivent être taxées dans la Police, on s'en tiendrait à l'évaluation, & l'excédant seroit remboursé.

*Maximes
& usages de
Commerce.*

Art. 24. Dans les ristornes, comme dans les Avaries & dommages, les Assureurs partageront également, comme ayant signé dans la même Police, quand bien même il y auroit de la différence dans les dates (n).

Mais, si l'on a employé & signé plus d'une Police d'Assurance pour une même partie de marchandises & les intérêts, ce sera la première Police en date par laquelle a commencé l'Assurance sur les marchandises, qui fera foi du montant de la somme assurée pour la valeur des effets ou marchandises, & l'on n'aura point égard aux Polices subséquentes; en sorte que la réduction tombera sur la Police de plus fraîche date, & cela aura lieu pour les ristornes comme pour les Avaries & dommages.

Art. 25. Si quelqu'un des Assureurs vient à manquer, l'Assuré pourra de nouveau faire assurer par un autre la portion pour laquelle l'Assureur manquant aura signé, tant sur bonnes que mauvaises nouvelles, en faisant signifier par l'huissier de la Chambre d'Assurance, au domicile de l'Assureur manquant ou au curateur nommé, qu'on renonce à son Assurance (o).

Amplification dudit Article 25 du 23 Janvier 1756.

Si un Assureur vient à manquer, ou sans cela si l'Assuré le trouve bon, il sera libre à ce dernier, n'importe qu'il ait de bonnes ou de mauvaises nouvelles, de se faire assurer de nouveau, soit pour le tout, soit pour une partie, & dans la nouvelle Police de comprendre la Prime & les frais de la première Assurance, moyennant qu'il en fasse donner connoissance par l'huissier de la Chambre au premier Assureur, ou, en cas de faillite, à ceux qui ont la direction de ses affaires; moyennant aussi que l'Assuré cede au second Assureur tout droit & prétention légitime qu'il pourroit avoir sur le premier Assureur, ou, en cas de faillite, sur ce qu'il pourroit prétendre en justice sur ses effets.

(n) Cet article est en usage en d'autres pays que la Hollande, nonobstant une vieille loi observée de tems immémorial à Arvers, qui porte qu'au cas qu'on ait trop assuré, ou qu'il y ait eu diverses Assurances faites dans diverses places sans aucune fraude, la première en date sera valide, & les derniers Assureurs se contenteront de $\frac{1}{2}$ p^o de ristorne.

(o) Cette Ordonnance est en usage dont toutes les autres places de l'Europe.

*Maximes
& usages
de Com-
merce.*

Art. 26. Si quelques Rois, Princes, Potentats ou Seigneurs, arrêtoient, retenoient ou s'emparoiérent dans leurs domaines d'un navire assuré, dans l'incertitude si ledit navire fera relâché, & si après sa détention il fera en état de poursuivre son voyage jusqu'à sa destination, les armateurs & chargeurs qui se feront fait assurer, seront tenus, quand bien même la détention du navire & des effets précieux qu'il pourroit renfermer leur seroit préjudiciable, d'attendre six mois avant de pouvoir faire l'abandon desdits effets, c'est-à-dire six mois après que l'Huissier de la Chambre d'Assurance qui doit être chargé de l'exploit, aura fait part de l'événement à la majeure partie des Assureurs qui seront sur le lieu; ce délai de six mois aura lieu en cas que cet accident soit arrivé en Europe & dans les limites désignées dans l'Article 39 suivant; mais dans le cas où ledit accident auroit eu lieu au-delà desdites limites, l'abandon ne se fera qu'après un an révolu, à compter du jour de l'intimation: cependant il sera libre aux Assurés de prendre des sûretés vis-à-vis des Assureurs, par voie de caution & d'hipothèque, autrement il faudra s'en rapporter à la décision des Commissaires; mais cela n'empêche pas que les Assurés ne soient tenus, soit par eux-mêmes, soit par leurs correspondans, de protéger les marchandises & de faire enforte de les faire délivrer, ayant la liberté de faire reverser les effets sur un ou plusieurs navires pendant lesdits termes; & alors les frais, l'équipement, l'augmentation du fret, ainsi que le dépérissement & le dommage causés par la détention tomberont à la charge des Assureurs au prorata de leur signature.

Art. 27. A l'égard des marchandises volumineuses & sujettes à se gâter promptement, les Assurés ne seront pas tenus d'attendre, pour en faire l'abandon, que les six ou douze mois ci-dessus dits soient écoulés; mais, suivant la conjoncture & la convenance de leurs affaires, ils pourront faire toutes les diligences possibles, en ayant soin, néanmoins, de donner avis à la majeure partie des Assureurs de ce qui est arrivé, comme a déjà été dit.

Art. 28. Si un navire assuré devenoit hors d'état de servir, ou si les navires assurés ou autres effets venoient à être pris & pillés par les ennemis, ou qu'ils fussent évidemment gâtés, perdus & sans espérance de recouvrement, l'Assuré seroit en droit d'en faire l'abandon aux Assureurs; ceux-ci auront trois mois pour le remboursement de la somme assurée.

Art. 29. S'il arrivoit qu'un navire ou des marchandises assurées restassent en arriere & que depuis l'Assurance & le départ du navire il se fût écoulé un an & jour sans que l'on en eût reçu de nouvelles, tant au lieu du chargement qu'à celui du déchargement, ce qui s'entend des voyages intérieurs d'Europe, des Isles Canaries, toute la Méditerranée, le Levant, l'Archip.

l'Archipel & les lieux adjacens; (*p*) alors le navire ou les marchandises seront censés perdus & l'on en pourra exiger le paiement des Assureurs trois mois après que l'intimation leur en aura été faite. Pour les places plus éloignées on attendra désormais deux ans. *Maximes & usages de Commerce.*

Amplification dudit Article 29, du 28 Janvier 1756.

Si un vaisseau assuré reste un an & jour après l'Assurance, & la date de son départ du lieu où il a chargé, sans que l'on en ait entendu parler, ni au lieu du chargement, ni au lieu de sa destination, un tel vaisseau & les marchandises qu'il contenoit seront réputées perdues, dans la supposition que le voyage se fasse en Europe, à la Côte de Barbarie, aux Isles Canaries, sur toute la Méditerranée, au Levant, dans l'Archipel ou aux environs, comme aussi au Groënland & au Détroit de Davis; l'on en pourra donner connoissance à l'Assureur, & trois mois après l'intimation en demander le paiement. Pour les endroits plus éloignés que ceux ci-dessus, ce ne sera désormais qu'après deux ans que le vaisseau sera censé perdu & qu'on pourra se pourvoir contre les Assureurs.

Il sera pourtant permis à l'Assuré de demander à l'Assureur la consignation de la somme convenue à la chambre d'Assurance, six mois après le départ des navires ou des marchandises, pour les ports situés en Europe, en Barbarie, aux Isles Canaries, dans toute la Méditerranée, les Echelles du Levant, l'Archipel & aux environs; & pour ce qui est du Groënland & du Détroit de Davis, l'Assuré pourra exiger ladite consignation après que le dernier navire sera arrivé de ces pêcheries dans quelque port de ce pays-ci. Il pourra faire la même demande un an après le départ des vaisseaux pour les endroits situés au-delà desdites limites; & en cas que les vaisseaux & les effets assurés arrivassent ensuite à leur destination, ou qu'il vint des nouvelles certaines qu'ils seroient entrés dans quelque port, ce dont il faudra donner aux Commissaires des preuves satisfaisantes, on rendra à l'Assureur les deniers consignés, desquels deniers l'Assuré payera à l'Assureur 4 pour cent par

(*p*) L'ordonnance de Hambourg porte que, lorsqu'on aura été trois mois sans avoir des nouvelles d'un navire allant d'un port à l'autre de l'Europe, les Assureurs seront tenus de payer 92 p. de deux mois après que l'abandon de la marchandise assurée leur aura été intimé de la part de l'Assuré par le Courtier. Mais si l'Assureur refuse de payer dans le cours d'un an & deux mois depuis le départ du navire, après ce tems révolu l'Assuré aura le droit d'exiger 100 p. de la somme assurée sans aucune déduction, & il peut même, s'il n'a pas de confiance dans l'Assureur, l'obliger après les trois mois à lui donner caution pour le remboursement des sommes qu'il a à prétendre de lui. Suivant la *Recopilacion de Leyes* en usage en Espagne, on doit attendre un an & demi depuis le jour du départ d'un navire dont on ignore le sort, pour se faire payer des Assureurs les sommes assurées.

Maximes & usages de Commerce. an, à commencer du jour de la consignation jusqu'à celui que les Assureurs recevront ou pourront recevoir lesdits deniers, de manière pour- tant que si les navires ou marchandises arrivoient après un an & jour ou deux ans respectifs expirés, ou qu'après ledit tems il vint des nouvelles certaines que le navire est dans tel ou tel port, l'intérêt des deniers consignés cesseroit avec l'expiration de l'an & jour ou des deux ans respectifs, joints aux trois mois mentionnés dans cet Article. Et dans tous ces cas les frais de la consignation seront pour le compte des Assureurs, & ils ne pourront pas monter au-delà d'un quart pour cent.

Art. 30. Quand les pertes & dommages auront eu lieu dans les limites de l'Europe, comme a été dit dans l'Article précédent, on aura tout au plus 18 mois pour intenter action de dommage & Avarie grosse sur lesdits navires & marchandises, & si c'est au-delà desdites limites, on n'aura que trois ans pour se pourvoir contre les Assureurs & les actionner, après quoi les Assurés seront déboutés de leurs droits.

Art. 31. Quant aux Avaries grosses concernant les marchandises dont est parlé dans l'Article 9, ainsi que celles qui vont ou viennent par terre ou sur les rivières, on doit les faire signifier ou intimer aux Assureurs dans la moitié du tems fixé dans l'Article 30, sous peine d'être débouté ou déchu de son droit.

Art. 32. Lorsqu'un navire ou des marchandises assurées viennent à périr ou se gâter naturellement & sans accident étranger, l'Assureur n'en demeure plus responsable.

Art. 33. Quand on fait Assurer sur le casque ou corps d'un navire pour l'allée & le retour des Indes Occidentales, de la Guinée, du Cap-vert, du Détroit, & d'autres endroits plus éloignés, si, après que le navire a fait plusieurs fois son Commerce en entier ou par partie, on en envoie le produit ou les retours sur un ou plusieurs autres navires au grand avantage de l'Assuré, & si ledit Assuré prolonge tellement son Commerce avec son navire, que ledit navire devienne hors d'état de naviguer, ou qu'il periclite de quelque autre manière; ou si encore des navires frétés par mois, après avoir bonifié & gagné beaucoup au-delà de leur affrettement, viennent à périr à la vue du pays ou aux embouchures des rivières, soit par la tempête, soit par l'incapacité où étoit le navire de naviguer, & que dans l'un ou l'autre de ces cas les Assureurs soient condamnés à payer ledit navire sur l'estimation qui en aura été faite lorsqu'il a été mis en mer, quoique le navire ne vaille pas la moitié ou même le tiers de ce que les Assureurs l'ont payé ou remboursé, & de ce qu'il auroit valu si, après un heureux voyage, il eût été mis en vente; dans ces cas les Commissaires sont autorisés à faire tel arrangement qu'ils jugeront & estimeront convenable.

Art. 34. Quiconque se fait Assurer sous la dénomination générale de marchandises & denrées, ou toutes choses en quoi pourroit consister

l'intérêt de l'Assuré, sans rien excepter, s'il se trouve que le risque ait couru sur laines, chanvre, lin, morue seche, harengs, grains, graines rondes ou plates, sucre, pois, fèves, livres, fromage & papier, l'Assuré ne peut rien exiger des Assureurs, si les Avaries sont au-dessous de dix pour cent; & il est défendu expressément d'établir dans la Police aucune clause à ce contraire (q).

*Maximes
& usages de
Commerce.*

Mais si quelqu'un se fait assurer sur quelques-unes de ces marchandises en exprimant dans la Police que le risque court sur quelques-uns desdits effets ou marchandises, pour lors les Assureurs ne seront exempts des Avaries qu'autant qu'elles seront au-dessous de trois pour cent (r).

Amplification dudit Article 34. du 28 Janvier 1756.

Et seront compris dans ce que nous appelons Avaries au-dessous de

(q) L'Ordonnance de France veut que les marchandises sujettes au *Lecage* soient exprimées dans la police, à défaut de quoi la perte ou le dommage qui pourroient provenir de tempêtes ou autres événemens, seroient à la charge de l'Assuré. Elle excepte seulement de cette règle les marchandises de retour d'un païs étranger quelconque. L'ordonnance de Hambourg ne permet pas de comprendre sous le nom de marchandises, les bleds, raisins, prunes, vitriol, poisson sec, œcre, chanvre, lin, cordages non goudronnés, poudre & plomb, canons & balles, armes, mousquets, & pistolets, pierres à fusil, salpêtre, brai & goudron, bois de construction & autres matériaux pour les navires, & tout autre article qu'une nation défendrait aux peuples neutres de transporter chez une autre nation avec laquelle elle seroit en guerre. L'ordonnance de Suede enjoint de nommer dans la Police, les bijoux, perles & autres choses précieuses, or & argent monnoyé ou non monnoyé, de même que les marchandises sujettes à se corrompre & celles que nous avons nommées ci-dessus, & en outre des pelletteries, livres, papiers & semences. La *Recopilacion* des loix maritimes des Indes Occidentales en Espagne, porte que l'on ne doit pas entendre sous le nom général de marchandises, les animaux, les esclaves, navires, munitions navales, les frets & l'artillerie

(r) Les Assureurs d'Amsterdam ne font aucun cas de cette exception; car, quoiqu'on ait soin d'exprimer dans la Police, que le risque court sur quelque-une des marchandises nommées ci-dessus, ils y déclarent néanmoins qu'ils ne se rendent pas responsables des avaries au-dessous de 10 p^s. Il y a même plus: c'est que les Assureurs d'Amsterdam ne veulent pas se charger du risque des avaries sur les fromages. Ceux de Hambourg ne font pas les mêmes difficultés à cet égard, & prennent sur eux les risques des Avaries sur les fromages, même de 3 p^s & en sus. Dans les Polices d'Assurance signées par les Compagnies d'Assurance de Londres, les grains, poissons, tabacs, & cuirs sont déclarés francs d'Avarie simple, à moins que le navire ne fasse naufrage & qu'il ne s'en suive une grosse Avarie. Les Assureurs particuliers ne mettent dans le nombre des marchandises franches d'Avarie que les grains & le poisson. Toutes les Assurances faites en Angleterre sur sucres, rum, chanvre & lin, sont franches d'Avarie au-dessous de 5 p^s, à moins qu'il n'y ait eu Avarie grosse ou que le navire ait fait naufrage.

Maximes & usages de Commerce. dix & de trois pour cent respectifs, énoncés dans cet Article, non seulement l'avarie ou déchet ordinaire des marchandises, mais aussi les frais nécessaires à la bonification desdites marchandises & à la justification de la perte, sans y ajouter aucune Avarie grosse.

Ainsi les Assureurs seront tenus de payer l'Avarie grosse séparément; mais aucune Avarie grosse ne fera pour le compte des Assureurs, à moins que, sans y comprendre quelques frais pour l'instruction & les dépêches nécessaires, elle monte au moins à un pour cent; mais si l'Avarie grosse excède par elle-même un pour cent, sans ces accessoires, alors on y ajoutera les frais légitimes.

Art. 35. Les Avaries ou dommages qui durant le cours du voyage surviendront par accident étranger aux marchandises, seront réparties sur le capital brut que pourroient faire lesdites marchandises sur le lieu de leur destination, si elles étoient saines & en bon état. D'une autre part, il sera permis aux chargeurs, propriétaires ou consignataires de faire assurer le fret de ces marchandises, tel qu'il se payeroit si elles arrivoient heureusement, à condition pourtant que les Assureurs, qui ont ainsi assuré, seront tenus de payer le montant seulement, & pas plus, de l'Avarie arrivée aux dites marchandises; & en cas d'une perte totale, on pourra exiger la ristorne de celui qui a assuré sur le fret.

Amplification dudit Article 35, du 23 Janvier 1756.

L'Avarie ou dommage survenu aux marchandises par quelque accident imprévu dans le cours du voyage ou après leur arrivée au lieu de leur destination, sera répartie sur le capital brut, au prorata de la valeur que ces marchandises feroient réputées valoir rendues à leur destination. Mais, par contre, il sera permis aux Assureurs, chargeurs, propriétaires ou consignataires, de faire assurer le dommage qu'ils doivent supporter dans le transport des marchandises avariées & les frais ordinaires qu'ils doivent payer comme si les marchandises étoient saines & arrivées heureusement, en sorte que les Assureurs qui auront assuré là-dessus, seront tenus de payer autant pour cent pour les sommes signées par eux, qu'il sera payé pour les dommages ou avaries survenus aux marchandises.

Et si, en cas de perte totale, le fret & les frais ordinaires n'ont pas été payés, cette Prime d'Assurance sera remboursée & il sera alloué à l'Assureur un demi-pour cent de la Prime.

Mais, s'il arrive que la perte ne soit pas totale & que l'on puisse sauver une partie des marchandises chargées, on tiendra compte à l'Assureur du fret & des frais ordinaires sur les marchandises chargées qui n'ont pas péri, & dont on n'a payé ni le fret ni les autres frais ordinaires.

Art. 36. Les Assurés seront aussi tenus de donner connoissance aux

Assureurs de toutes les nouvelles qu'ils recevront des navires ou des marchandises assurées, concernant les malheurs, arrêts ou dommages qui pourront leur survenir, & il sera tenu copie authentique desdites nouvelles suivant les lettres originales, par le Secrétaire ou Huissier de la Chambre d'Assurance, pour être communiquée aux Assureurs lorsqu'ils le désireront, mais à leurs propres frais. D'une autre part, les Assurés, pour prévenir ou réparer les pertes, malheurs & détention, feront en droit d'exiger des Assureurs, au prorata de leur signature, telle somme qu'on jugera convenable suivant l'exigence du cas.

*Maximes
& usages de
Commerce.*

Et s'il arrive que les Assurés manquent ou négligent de faire ledit rapport aux Assureurs, ils seront obligés de leur bonifier tous les frais, dommages ou intérêts causés par cette négligence, lesquels frais &c. seront réglés par les Commissaires comme ils aviseront bon être, suivant les circonstances.

Amplification dudit Article 36, du 28 Janvier 1756.

Les Assurés seront aussi tenus de donner connoissance aux Assureurs de toutes les nouvelles qu'ils recevront des navires ou des marchandises assurées, concernant les malheurs, arrêts ou dommages qui leur pourront survenir; & il sera tenu copie authentique desdites nouvelles suivant les lettres originales, par le Secrétaire ou Huissier de la Chambre des Assurances, pour être communiquée aux Assureurs lorsqu'ils le désireront, & à leurs propres frais. D'une autre part, les Assurés, pour prévenir ou réparer les pertes, malheurs & détention, feront en droit d'exiger des Assureurs, au prorata de leur signature, telle somme qu'on jugera convenable suivant l'exigence du cas.

Et s'il arrive que les Assurés manquent ou négligent de faire ledit rapport aux Assureurs, ils seront obligés de leur bonifier tous les frais, dommages ou intérêts causés par leur négligence, lesquels frais &c. seront réglés par les Commissaires, comme ils aviseront bon être, suivant les circonstances.

Ordonnent en outre Nos Seigneurs de la Régence, pour prévenir les abus plus amplement mentionnés dans l'Ordonnance du 25 Janvier 1640, ainsi que dans la confirmation plus récente d'icelle datée du 24 Janvier 1701: que tout abandon, insinuation & autorisation, concernant le fait des Assurances, ne seront désormais faits, passés ou signifiés que par le Secrétaire ou l'Huissier de la Chambre des Assurances, faisant prohibition expresse à tous Notaires, Courtiers & autres de faire aucun de ces actes sous peine de nullité de tous ceux qu'ils auroient passés, & qu'il ne soit point fait droit sur iceux; sous peine encore aux contrevenans de vingt-cinq florins d'amende, au profit de qui appartiendra.

Art. 37. Toutes les Primes d'Assurance, soit pour l'allée seulement,

Maximes & usages de Commerce. soit pour l'allée & le retour en même tems, quelque haut qu'elles puissent monter, seront payées comptant aussitôt après la signature de la Police (s).

On fera aussi tenu de payer comptant la Prime d'Assurance faite pour chaque mois, pour autant de mois qu'il sera stipulé par la Police d'Assurance, & pour les autres mois on se tiendra aux conditions dont on sera convenu; mais, pour le plus tard, on payera à la fin du voyage & à l'arrivée du navire au lieu de sa destination.

Mais au cas que l'Assureur ait confié la Prime au Courtier, il ne pourra avoir de recours que sur lui; d'une autre part, si le Courtier ou un autre viennent à manquer, sans que l'Assuré leur ait payé la Prime, celui-ci est alors tenu de la payer à l'Assureur.

Art. 38. Et pour éviter toute supercherie de la part des Courtiers & autres qui demanderoient ou solliciteroient quelque Assurance, il leur est enjoint de n'employer aucune Police qui ne soit octroyée & signée du Secrétaire, & de garder copie de tout ce qui y sera ajouté & écrit à la main, sous peine de perdre leur salaire ordinaire & le quadruple au profit des pauvres, & de subir telle autre peine que Messieurs les Commissaires trouveront à propos de leur infliger.

Art. 39. Les courtiers & autres qui feront faire quelque Assurance, seront obligés pour le bénéfice de leur courtage, d'en garder les copies chez eux, suivant l'Article précédent, pour les exhiber à la Chambre des Assurances, & en donner des copies authentiques pour le besoin des intéressés, sous peine d'amende pécuniaire s'il résulteroit ou pouvoit résulter par la suite quelque dommage de ce qu'ils auroient négligé de garder des copies en due forme.

Le Courtage de l'Assurance, qui, suivant une ancienne pratique, est payé par les Assureurs seulement, sera $\frac{1}{4}$ pour cent pour chaque voyage: pour ce bénéfice les Courtiers seront obligés de répondre de la Prime (t).

Les Courtiers & autres seront autorisés à faire comparoître leurs Principaux devant les Commissaires des Assurances, pour le paiement de la Prime qu'ils auront déboursée, au cas qu'on leur en refuse le remboursement, & ne seront point obligés de se désister de la Police avant le paiement, mais pourront la garder comme hypothèque.

Les Courtiers ou autres qui soignent les Assurances, ne pourront eux-mêmes être assureurs.

(s) La Compagnie d'Assurance de Copenhague exige expressément que la Prime soit payée avant qu'on en délivre la Police à l'Assuré. A Hambourg les Assureurs regardent les Courtiers qui leur font signer la Police comme leurs débiteurs relativement aux Primes.

(t) A Hambourg, à Londres, en France & en Espagne, l'Assuré paye le courtage au Courtier qu'il emploie pour faire l'Assurance.

Amplification dudit Article 39, du 16 Avril 1745.

*Maximes
& usages
de Com-
merce.*

Le Courtage de l'Assurance qui, selon une ancienne pratique, se paye seulement par l'Assureur, fera pour chaque voyage un quart pour cent, & par contre les Courtiers seront obligés de livrer à l'Assureur, la Prime convenue, dès que la Police sera signée, sous peine pour le Courtier d'être responsable de cette Prime comme l'Assuré même; bien entendu pourtant que dans ce cas l'Assureur sera tenu avant la fin de la seconde semaine après la conclusion de l'Assurance, de faire sommer le Courtier de lui solder la somme créditée sous peine de perdre son droit contre lui, & en outre de subir la confiscation d'un quart de la Prime convenue, au profit des pauvres. Et le Courtier sera tenu, en ce cas, de faire citer la semaine suivante l'Assuré devant les Commissaires de la Chambre d'Assurance pour le paiement de la Prime, & sur cela les Commissaires feront droit en conformité de l'article 55^e. de cette Ordonnance, & l'Assuré sera condamné à payer à l'Assureur 8 pour cent d'intérêt, à compter du jour de la sentence jusqu'à celui du paiement; & les sentences rendues à cet égard donneront droit à une exécution prompte, & seront exécutées sous caution nonobstant appelation & réformation. L'on rendra de même prompte justice au Courtier contre l'Assuré, en cas que le Courtier ait déboursé la Prime; & celui-ci ne sera pas obligé d'exhiber la Police d'Assurance avant qu'il lui soit fait droit, mais il la pourra garder comme une hypothèque. D'un autre côté, si le Courtier négligeoit de citer l'Assuré dans la semaine d'après celle où l'Assureur auroit payé la Prime convenue en conséquence d'une assignation, ledit Courtier resteroit responsable de la Prime d'Assurance, & perdroit la moitié du courtage qu'il doit gagner, à la décharge de l'Assureur.

Art. 40. De plus, il est statué que tout ce qui est contenu dans cette Ordonnance doit s'entendre de toutes les Assurances qui seront contractées & conclues dans la ville d'Amsterdam, soit que les Assureurs demeurent dans ou hors de la ville, soit que l'intérêt ou le risque soient pour compte d'habitans ou étrangers, amis ou ennemis, qui, à cet égard, seront tous regardés comme ayant choisi leur domicile dans cette ville; c'est pourquoi toutes les pertes & Avaries seront réglées par les Commissaires suivant le contenu de cette Ordonnance, à moins que l'Avarie grosse n'eût été précédemment réglée juridiquement hors du pays, à l'endroit de la destination du navire.

Art. 41. Et s'il arrive qu'on ait inféré ou stipulé quelque chose dans la Police, qui ne fût pas réglé par cette Ordonnance, ces clauses ou stipulations resteront à la décision des Commissaires.

*Maximes
& usages de
Commerce.*

Art. 42. Et attendu que les cas d'où peuvent résulter des avaries grosses sont si variés & dépendent de tant de circonstances, qu'il est impossible de les déterminer ou de les prévoir dans une Ordonnance, ces sortes de cas sont abandonnés à la décision des Commissaires pour les régler & décider selon le droit, la raison & la justice.

Art. 43. Tous les différends qui surviendront dans cette ville entre les parties pour cause d'Assurance seront portés en première instance par-devant les Commissaires des Assurances, & ensuite réglés par eux suivant la présente Ordonnance. Les mêmes Commissaires décideront aussi toutes les questions qui s'éleveront au sujet des Avaries, suivant la teneur de l'Article précédent.

Art. 44. Les Commissaires pourront aussi, en vertu de cette Ordonnance, décider tous les différends provenant pour cause d'Assurances faites hors de cette ville, dès qu'ils seront de la compétence de la Chambre d'Assurance ou de la Bourse de cette ville.

Art. 45. De tous les différends qui seront portés par-devant les Commissaires pour cause de dommage ou Avarie, lesdits Commissaires auront pour leurs soins & peines $\frac{1}{3}$ de florin sur chaque cent florins, en ce compris le salaire du Secrétaire; cet argent sera déboursé & payé par le demandeur.

Art. 46. Pareillement lesdits Commissaires jouiront d'un pour mille sur les capitaux qui entreront en contribution d'une avarie grosse, ainsi que sur les sommes assurées, dans les différends qui pourront s'élever touchant les Primes.

Art. 47. Lorsque les Commissaires seront suffisamment instruits par l'exhibition des Polices, connoissemens, cargaisons, certificats en forme ou autres preuves valides de la signature des Polices, que le navire ou les marchandises ont effectivement souffert du dommage, trois mois après que l'intimation de la perte aura été faite (v), lesdits Commissaires pourront ordonner que les deniers demandés soient déposés au total ou en partie, avec permission de pouvoir disposer de ces deniers sous caution suffisante de les restituer avec les intérêts à huit pour cent, au cas qu'on juge dans la suite que cette restitution doit avoir lieu; & cela supposé, il sera préalablement donné au défendeur, s'il le demande, copie du tout, & il lui sera accordé un jour pour se défendre, avant que les Commissaires disposent du dépôt.

Art. 48.

(v) Les Assureurs de Hambourg sont tenus de rembourser à l'Assuré 98 p^{ts} deux mois après que les preuves de la perte de la chose assurée auront été faites. Il est d'usage à Londres qu'en cas de perte totale les Compagnies payent 98 p^{ts} huit jours après que les preuves en ont été faites, & les Assureurs particuliers dans un mois après ladite époque. A Copenhague on paye les pertes deux mois après qu'on en a fait le réglemeut; & à Stockholm on n'a qu'un mois pour le payement après le réglemeut.

Art. 48. Quand quelqu'un, après avoir été cité pour pertes, ne comparoitra pas dans l'espace de trois jours, pour demander copie, ou jour pour être entendu dans sa défense, il fera procédé contre lui par premier, second & troisieme défauts, & le troisieme défaut prononcé, les Commissaires le condamneront soit provisionnellement, soit définitivement, ainsi qu'ils le jugeront convenable.

*Maximes
& usages de
Commerce.*

Art. 49. On pourra appeler devant les Echevins de cette ville des sentences définitives rendues par les Commissaires, ainsi que des Avaries grosses qu'ils auront réglées; & alors on fera tenu de le faire dans l'espace de dix jours; mais on ne pourra appeler d'aucun jugement provisionnel.

Art. 50. Tous les Assureurs seront obligés, dès que les Commissaires des Avaries & Assurances auront fait & réglé quelque répartition de pertes, de payer & solder sur le champ ces pertes, à défaut de quoi l'Assureur devra payer à l'Assuré un intérêt de huit pour cent par an depuis que cette répartition aura été faite & notifiée, jusqu'à l'entier paiement des deniers auxquels les Commissaires auront condamné les Assureurs.

Art. 51. Les dépêches & sentences des Commissaires seront exécutées, de même que s'exécutent journellement celles de Messieurs les Echevins.

Art. 52. Il fera procédé dans la susdite Chambre de trois en trois jours par premier, second & troisieme défaut, contre les non-comparans cités pour raison de perte ou dommage. Les parties qui n'auront point comparu à la premiere citation payeront six sols, après la seconde, douze, & le troisieme défaut prononcé, il fera procédé contre eux, comme est dit à l'Article 48. Lesdites amendes, pour défaut de comparution, seront payées par les demandeurs, mais seront portées en compte aux non-comparans.

Art. 53. Quant aux citations pour raison d'Avarie grosse, il fera procédé de huit jours en huit jours jusqu'à la dernière citation inclusivement; après quoi les Commissaires procéderont contre les non-comparans pour le montant de leur intérêt, suivant la taxation qui en aura été faite dans le manifeste, & selon ce que la justice & l'équité leur prescriront. Les non-comparans ne pourront appeler de leur sentence; & pour ce qui regarde les amendes, on s'en tiendra à ce qui est statué dans l'article précédent.

Art. 54. Tout négociant fera tenu de faire une déclaration exacte du prix de ses marchandises, pour qu'il soit spécifié sur le billet de citation; & si les Commissaires le jugent à propos, ils pourront obliger le demandeur de constater la vérité de sa déclaration par un serment solennel.

Amplification dudit Article 54, du 28 Janvier 1756.

Et les maîtres de navire seront tenus de faire une déclaration en due

II. PARTIE.

XXX

*Maximes
& usages de
Commerce.*

forme, des avaries qui leur seront survenues pendant le chargement du navire ou durant le cours du voyage, & cela aussitôt après le chargement du navire ou après leur arrivée au lieu de leur destination, pour envoyer au plutôt ladite déclaration avec les pièces justificatives dans cette ville, afin que l'on y règle l'Avarie grosse. Et au cas qu'une telle Avarie grosse eut été réglée judiciairement à l'endroit où s'est terminé le voyage ou l'affrètement, pour lors les Capitaines seront obligés de la répéter ainsi que le fret, des consignataires, & en cas de refus, ou bien si ladite Avarie grosse doit être réglée ici, ils réserveront ladite Avarie sur les connoissemens en donnant quittance du fret; & dans le premier cas ils feront les protestations nécessaires & enverront tout de suite ici le protêt, pour qu'on puisse répéter l'Avarie des chargeurs ou affréteurs; faute de quoi, les Capitaines seront mis hors de cour & déchus de leurs prétentions à l'Avarie, contre les négocians d'ici, qui n'ont fait charger des marchandises que par commission & pour compte étranger.

Amplification des Articles 53 & 54, du 23 Janvier 1775.

Et à l'égard de l'Avarie grosse, chacun sera tenu de donner la note de toutes ses marchandises effets & denrées avec le juste prix de chacune, ainsi qu'il est dit dans les billets de citation; & pour se procurer cette note on procédera de huit jours en huit jours. Si après la troisième citation, les chargeurs ou consignataires ne délivrent pas la note, ou s'ils ne comparoissent pas pour justifier leur refus de manière que les juges en soient satisfaits, les Commissaires procéderont à l'évaluation de l'intérêt, & ils le régleront comme ils jugeront à propos: ceux qui n'auront point donné la note requise, ou qui n'auront point justifié leur refus de comparoître, seront condamnés, en outre de ce qu'ils devront porter de la perte de l'Avarie grosse, à payer cent florins d'amende au profit des pauvres de la diaconie de cette ville, amende que les Diacres seront maîtres de faire effectuer; pourquoi les Commissaires leur feront remettre un extrait dudit appointement; & ne pourront lesdits refusans ou non-comparans appeler de la dite taxation.

Tous ceux qui donneront leurs notes d'Avarie grosse seront tenus de les confirmer par serment solennel, s'ils en sont requis par les Commissaires, & si quelqu'un, après avoir été cité deux fois par l'huissier de la Chambre sur l'ordre des Commissaires pour confirmer par serment la note qu'il a donnée, ne comparoît pas, ou si comparoissant il refuse de prêter le serment requis, les Commissaires procéderont à l'évaluation de l'intérêt, comme il a été dit ci-dessus; & le non-comparant ou refusant sera condamné par appointement, en outre de ce qu'il doit porter de la perte de l'Avarie grosse, à payer, comme dessus, cent florins d'amende au profit des pauvres de la diaconie, amende que les Diacres seront maîtres de faire effectuer; pourquoi les Commissaires leur feront remettre

un extrait dudit appointement; & ne pourront lesdits condamnés appeler de ladite taxation. *Maximes & usages de Commerce.*

Art. 55. Et afin que toutes les Primes d'Assurance confiées par l'Assureur aux Courtiers ou autres puissent être payées promptement, les Commissaires sont autorisés à prononcer contre ceux qui seroient en retard au premier & second défaut, savoir d'un jour à l'autre, & après le second défaut à faire droit.

Amplification dudit Article 55, du 28 Janvier 1756.

Et toutes les condamnations pour le paiement des Primes confiées & déboursées dont est fait mention tant dans cet article que dans les 37 & 39^{mes}. seront censées & réputées en argent comptant, sans qu'il soit besoin d'actionner & poursuivre ultérieurement les condamnés.

Art. 56. Comme les contrats d'Assurance sont censés & estimés comme contrats de bonne foi, d'où la fraude & la tromperie doivent être exclues, si, malgré cela, il arrivoit qu'il s'y trouvât quelque fraude, tromperie, ou supercherie de la part tant de l'Assuré que de l'Assureur, du maître de Navire, du Capitaine ou tel autre que ce soit; non-seulement ils ne profiteront pas de leur tromperie ou supercherie, mais ils seront responsables des pertes, dommages & intérêts par eux causés, & punis corporellement pour servir d'exemple à ceux qui seroient tentés de faire comme eux, & même mis à mort comme pirates & voleurs publics, s'il arrive qu'ils soient coupables de quelque malversation ou supercherie insigne; le tout suivant les Ordonnances de ce pais.

Art. 57. Lorsque les Commissaires seront convaincus que quelqu'un fera coupable de quelque malversation, par exemple: d'avoir fait assurer sur des navires ou marchandises qu'il savoit sûrement périés ou prises, ou saisies; ou sur une même Police d'avoir d'abord de bonne foi fait signer pour une certaine somme, & ensuite de mauvaise foi pour une autre somme; en pareil cas les Commissaires seront obligés de renvoyer ces affaires & les parties par devant Messieurs de la justice de cette ville & de leur faire remettre tous les documens & papiers qui leur auront été remis à eux-mêmes par les parties.

Art. 58. Dans toutes les Assurances & Réassurances qui se feront désormais sur divers navires, pour quelque portion que ce puisse être, ou sur différentes marchandises chargées sur divers navires, on sera obligé de se servir de Polices particulieres & séparées, sous peine de nullité & de non-valeur pour toutes Polices où il seroit énoncé que l'Assurance ou la Réassurance sont pour plus d'un navire ou pour plusieurs portions dans différens navires, ou encore pour diverses marchandises chargées sur divers navires; en conséquence il ne sera fait aucun droit sur pareilles Polices.

Art. 59. Aucun libraire, imprimeur ou autre de cette ville ne pourra

Maximes & usages de Commerce. imprimer ni vendre des Polices d'Assurance sans sceau, sous peine d'une amende de trois cents florins. Le présent Article a été abrogé par l'Amplification du 28 Janvier 1756.

Art. 60. Aucun Assureur ou Assuré ne pourra signer ou faire signer que sur des Polices munies d'un sceau convenable, & signées du Secrétaire de la Chambre d'Assurance, auquel il sera payé trois fols pour chaque sceau, sous peine de trois cents florins d'amende, en outre de l'amende ordonnée par le Placard & l'Ordonnance du petit sceau contre ceux qui frauderont les droits ordinaires du pais.

Art. 61. Aucun Courtier ou autre ne fera signer aucune Assurance ou Réassurance que sur une police scellée conformément à l'Ordonnance, sous peine de 100 florins d'amende pour la première fois, de 100 florins d'amende & de suspension de six semaines pour la seconde fois, & de 200 florins & de cassation, s'ils sont surpris en contravention une troisième fois.

Et par l'Amplification du 28 Janvier 1775 il a été statué que: L'on pourra dorenavant faire & effectuer toutes les Assurances & Réassurances en conformité de la publication de L. N. & G. P. les Seigneurs Etats de cette Province du 13 Novembre 1773, sur papier écrit à la main & sans timbre; cela pourra même se faire de bouche; mais à condition que l'Assuré, & ceux qui soignent l'Assurance pour lui, seront tenus en tels cas au plus tard dans la quinzaine après l'Assurance effectuée, d'en dresser ou faire dresser une Police d'Assurance sur papier timbré dument octroyé & signé par le Secrétaire de la Chambre d'Assurance, & de la faire signer au moins par un des Assureurs qui ont signé l'Assurance faite sur papier écrit à la main & sans timbre; ou qui se sont engagés de bouche, laquelle Police sera faite selon les formules placées à la fin de ce volume.

Le tout en conformité de la susdite publication, & sous les amendes & peines décernées par l'Ordonnance du Petit Sceau & par la Publication plus récente contre les contrevenans respectifs, soit Assurés, soit Courtiers & autres. Et pour chaque Police, il sera adjugé, comme par le passé, trois fols au Secrétaire.

§. III. *Règlement, qui devoit avoir lieu en vertu des Ordonnances sur les Assurances, concernant les Pertes, Dommages & Avaries simples sur les marchandises; & les Avaries grosses.*

Les pertes que doivent supporter les Assureurs pour les objets dont ils prennent les risques à leur charge, sont de quatre especes; savoir: 1^o. la perte totale de la marchandise ou de l'objet assuré, de quelque maniere qu'elle arrive; 2^o. l'Avarie ou le Dommage simple qui survient par cas fortuit à la marchandise assurée; 3^o. l'Avarie grosse que fait un navire, avarie à laquelle la marchandise doit contribuer au prorata de sa valeur, lors même qu'elle n'auroit reçu aucun dommage & qu'elle seroit en bon état; 4^o. enfin, l'Avarie simple & l'Avarie grosse ensemble (*).

(*) Il y a trois sortes d'Avaries, savoir: l'Avarie simple, l'Avarie grosse; & l'Avarie

Rien de plus simple que le Règlement en cas de perte totale; il consiste uniquement à se faire payer par les Assureurs 98 p^o de la somme assurée après leur avoir exhibé des preuves de cette perte; mais le règlement des autres cas, loin d'être aussi simple, est très-complicqué & par cette raison plus difficile à faire. Tous les négocians sont d'accord qu'il n'y a pas de matière plus épineuse en fait d'Assurance, que des avaries à régler. Cependant les contestations sur cet objet ne sont pas rares entre les Assureurs & les Assurés; & presque toujours, ces contestations viennent de la mauvaise foi de quelqu'une des parties; elles n'en sont que plus difficiles à juger dans des pays où la loi n'ayant rien statué de bien positif sur les Avaries, les jugemens doivent en quelque sorte être arbitraires. Cependant il ne devoit y avoir qu'un principe fixe, stable & juste, qui, en cas de différend entre les Assureurs & les Assurés, servit à établir clairement leurs droits respectifs. Il existe ce principe & se trouve dans les Ordonnances de la Chambre d'Assurance de la ville d'Amsterdam, à l'Article 35^e. qui ordonne que la perte qui résulte de la vente de la marchandise dans son état d'Avarie, sera répartie sur le capital brut, c'est-à-dire sur le prix qu'auroit valu ladite marchandise si elle fût arrivée saine au lieu de sa destination. On va voir combien ce principe est juste & équitable & l'on comprendra sans peine comment on peut perdre sur une marchandise qui arrive endommagée, quand même elle n'eût donné ni perte ni profit si elle fût arrivée saine, & quoiqu'on ait fait assurer tout le montant de la facture, la Prime comprise. Comme les exemples ajoutent beaucoup à la clarté des raisonnemens, on va en faire suivre plusieurs, & ils seront tels qu'ils répondront à tous les cas possibles.

A.

Pour cet effet il est nécessaire d'établir d'abord un compte de vente d'une partie de marchandises venues de Bordeaux en bon état, qu'on supposera avoir coûté avec les frais jusqu'à bord, fl. 9000, somme qu'on

ordinaire. Par Avarie simple l'on n'entend rien de plus que le dommage qu'occasionne le mauvais tems à une marchandise ou à tout autre objet durant le cours du voyage du navire qui les porte, lequel dommage est supporté uniquement par la marchandise ou l'objet avariés. Par Avarie grosse on entend la perte fortuite ou volontaire que fait un navire pour le bien & la conservation du chargement, & cette perte est répartie sur tous les objets dont est composé ledit chargement & même sur le casque & les appartenances du navire. Enfin, l'Avarie ordinaire consiste dans les frais que font les navires dans les ports où ils chargent & déchargent, tels que le pilotage, l'ancrage & autres frais de port, le fret des allèges pour le transport des marchandises soit de terre au navire, soit du navire à terre, lesquels frais, & tous autres compris sous le nom d'Avaries ordinaires, sont & doivent être supportés par le navire seul. Il faut dire cependant qu'on paye ordinairement au navire, pour le dédommager de ces frais, 10, 15, 20, ou 30 p^o, plus ou moins, du montant du fret qu'on est convenu de payer par la charte-partie; dans quelques pays même, outre le fret & les avaries ordinaires, la marchandise doit porter la moitié, les deux tiers ou les trois quarts des frais ou Avaries ordinaires du navire, suivant les conventions énoncées dans la charte-partie.

Maximes & usages de Commerce. y a fait assurer, & censée vendue à l'arrivée pour . . . fl. 10000
Frais à déduire.

Fret, chapeau, Avarie & ports de lettres suivant le connoissement.	fl. 470.	" "
Droits d'entrée à tant par tonneau ou par quintal	150.	" "
Prime à 1 p ^o / ₅ de la valeur.	80.	" "
Bateaux & frais de décharge.	12.	" "
Port au poids & livraison.	24.	" "
Tonnelage.	8.	" "
Courtage à $\frac{1}{2}$ p ^o / ₅ de la valeur.	50.	" "
Ports de lettres & menus frais.	6.	" "
Commission de vente à 2 p ^o / ₅	200.	" "
	<hr/>	1000.
Produit net de la marchandise.		<u>9000.</u>

B.

On suppose que cette marchandise s'est avariée pendant le voyage au point qu'elle n'a valu en vente publique que. . . . fl. 5100.

Frais ordinaires.

Fret, chapeau, Avarie & ports de lettres.	358. 10.
Droits d'entrée à tant par tonneau ou par quintal.	120.
La Prime 1 p ^o / ₅ de la valeur.	60.
Bateaux & frais de décharge.	12.
Port au poids & livraison.	18.
Tonnelage ou rabatage.	8.
Courtage à $\frac{1}{2}$ p ^o / ₅	25. 10.
Ports de lettres & menus frais.	6.
Commission de vente à 2 p ^o / ₅	102.
	<hr/>
	710.
	<hr/>
	fl. 4390.

Frais extraordinaires à déduire, occasionnés par le dommage, comme salaire pour bénéficier la marchandise, frais judiciaires, courtage de taxation, frais & droits de vente publique, ensemble.

100.

Produit net de la marchandise avariée. fl. 4290.

Sur cette somme il y a pour l'Assuré une perte de fl. 4710 qu'il a à répéter des Assureurs; ce qu'il fait de la manière suivante, conformément à l'Article 35^e. favoir :

C.

*Maximes
& usages de
Commerce.*

La marchandise arrivée saine auroit valu suivant la taxation judiciaire, ou par la vente de la partie saine, un capital brut de fl. 10000.
Elle n'a été vendue dans son état d'Avarie que fl. 5100.
Dédruit les frais extraordinaires à l'occasion du dommage. 100.

5000.
Perte fl 5000.

Ces fl. 5000, en proportion des fl. 10000, font 50 p^o qui étant répartis sur la somme assurée de fl. 9000, répondent à fl. 4500.
Produit de la marchandise avariée suivant le compte B. ci-dessus fl. 4290.
Perte qui résulte pour l'Assuré. 210.

Balance fl. 9000.

Cette perte de fl. 210, que souffre l'Assuré, vient de ce que les frais ordinaires se payant par pièce, ou au tonneau, ou au poids, ils ne diminuent pas comme font ceux qui se payent tant pour cent de la valeur, en proportion du dommage qui survient à la marchandise, comme l'exposé des deux comptes-ci dessus le fait voir.

D.

<i>Frais ordinaires qu'auroit fait la marchandise si elle fût arrivée sans dommage.</i>	<i>Ceux qu'elle a faits dans son état d'Avarie.</i>	<i>Ceux qu'elle auroit dû faire à la charge des Assureurs dans la proportion du dommage souffert.</i>
Le fret avarie &c. fl. 470 =	. . . fl. 58 = 10	. . . fl. 239 = 14
Droits d'entrée 230 =	. . . 180.	. . . 117. 6.
Frais de décharge. 12 =	. . . 12.	. . . 6. 6.
Port au poids & livraison 24 =	. . . 18.	. . . 12. 5.
Tonnelage. . . 8	. . . 8.	. . . 4. 2.
Courage. . . 50.	. . . 25 = 10	. . . 25. 10.
Ports de lettres . . 6.	. . . 6.	. . . 3. 1.
Commission. . . 200.	. . . 108.	. . . 102.
<u>fl. 1000.</u>	<u>fl. 710.</u>	<u>fl. 510.</u>
	Diminution obtenue . . . 290.	Diminution pro- portionnelle 490.

La diminution proportionnelle étant de fl. 490 & l'obtenue de fl. 290 seulement, voici une perte manifeste de fl. 200 qui regarde personnellement

Maximes l'Assuré, s'il n'apas eu soin de faire assurer sur cette partie les frais ordinaires. *Usages de Commerce.* Il perd aussi fl. 10 sur les frais extraordinaires; ce qui vient de ce qu'en déduisant les fl. 100 à quoi montent ces frais extraordinaires de la vente brute de la marchandise saine, au lieu qu'ils ne devoient l'être que sur fl. 9000, valeur absolue de cette marchandise rendue à bord, & somme assurée; (*) à la rigueur, cela pourroit se faire: on suit cependant la première méthode, quoique l'article 35 ne l'ordonne pas formellement; mais, comme l'objet ne peut être de grande conséquence pour l'Assuré, il convient de ne pas insister là-dessus pour ne pas rendre l'opération plus compliquée.

Pour montrer d'une manière encore plus sensible que les Assureurs sur marchandises ne doivent participer dans les frais ordinaires & extraordinaires qu'en proportion de la valeur que conserve la marchandise avariée, & que tout ce qui se paye de plus par l'Assuré est perte pour lui, supposons qu'on fasse assurer un chargement de seigle destiné pour Lisbonne, coûtant rendu à bord fl. 12000. Le spéculateur affrete un navire pour fl. 4000 pour le transport de ce seigle, qui à l'arrivée se trouve gâté par l'eau de mer, au point que le juge de Police de la ville en défend la vente & ordonne qu'il sera transporté & jeté dans un endroit qu'il indique, laquelle

(*) Toute cette matière est parfaitement bien développée; mais cette manière de répartir les frais extraordinaires sur la valeur qu'auroit eu la marchandise si elle sût arrivée saine à sa destination, au lieu de le faire sur la valeur de la marchandise lors du chargement, a des raisons qu'il me paroît convenable d'exposer ici. L'article 34, à la seconde période, permet de joindre à la perte ou dommage effectif de la marchandise ou autre objet quelconque assuré, les frais extraordinaires d'autant plus qu'ils sont indispensablement causés par le dommage, & qu'ils sont faits pour prouver ce même dommage, l'évaluer & le modifier. Il s'ensuit donc que ces frais étant toujours regardés comme faisant partie du dommage même, ils doivent être répartis conjointement avec le dommage sur le capital brut & supportés en partie par l'Assuré, qui, pour l'excédent dont il se trouve lui-même être assureur, jouit tout de même que les autres assureurs du bénéfice (*beneficering*) de la marchandise ou de l'objet assuré qui donne lieu aux frais extraordinaires. C'est d'ailleurs souvent un avantage pour l'Assuré d'être autorisé par l'Article 34 à porter ces mêmes frais sur le compte du dommage ou de la perte, attendu que c'est un moyen pour élever cette perte ou dommage au terme où ils doivent monter pour que l'Assuré puisse en exiger le remboursement des Assureurs, c'est-à-dire à 3 ou 10 p^{cs}. Par exemple si le dommage n'alloit qu'à 2 $\frac{1}{2}$ ou 9 $\frac{1}{2}$ p^{cs}, ou même à 2 $\frac{1}{5}$ ou 9 $\frac{1}{5}$, l'Assuré prétendroit vainement à se faire rembourser de cette perte; mais si les frais montoient au $\frac{1}{4}$ ou seulement au $\frac{1}{8}$ qui manqueroit, il seroit alors en droit de réclamer le remboursement du dommage, ce quart ou ce seizième complétant le terme fixé par l'Ordonnance, qui là-dessus s'explique clairement. Ce seroit, au surplus, une double perte pour l'Assureur, si, d'une part, quand l'Assuré n'auroit pas besoin des frais extraordinaires pour établir sa réclamation des dommages de 3 ou de 10 p^{cs}, suivant la condition de l'Assurance, il lui étoit libre d'en faire un calcul séparé; & si, d'une autre part, quand il ne pourroit pas établir son droit sans cela, il lui étoit permis de réunir les frais à la perte. (*Note d'un des principaux Courtiers de l'Assurance d'Amsterdam.*)

laquelle opération coûte encore fl. 400 de frais extraordinaires que le propriétaire doit payer outre le fret convenu, ce qui avec le déboursé de la cargaison monte à fl. 16400. Or, il est évident que n'ayant fait assurer que f. 12000, il ne peut demander à ses Assureurs que cette somme qui est une perte totale; il auroit donc dû, pour se mettre entièrement à couvert, ainsi qu'indique l'Article 35, faire assurer le montant de la facture fl. 12000.

*Maximes
& usages de
Commerce.*

Le fret. fl. 4000.
Les frais extraordinaires. 400.

4400.

Total qui dans ce cas auroit été payé par les Assureurs, fl. 16400.

Ce qui est vrai pour un grand objet & pour le total, l'est aussi pour un petit objet & pour une partie; desorte que le propriétaire de la marchandise venue de Bordeaux (Voyez Cas A) auroit dû, pour ne rien perdre, faire assurer le montant de la facture, la Prime comprise, fl. 9000.

Sur la partie des frais ordinaires qui se payent autant ou à peu près quand la marchandise arrive endommagée que lorsqu'elle arrive saine, ainsi que s'exprime l'Article 35. 400.

Sur la partie des frais extraordinaires qui tombe à la charge de l'Assuré par la manière dont la répartition s'en fait, ainsi qu'il a été dit ci-devant, 20.

Total de l'Assurance à faire pour être à couvert . . . fl. 9420.

D'où résulte l'arrangement suivant:

E.

Valeur de la marchandise arrivée saine, suivant la taxation légale. fl. 10000.
Valeur de la marchandise dans son état d'Avarie. fl. 5100
Dont à déduire les frais extraordinaires . . . 100

5000.

Perte qui en résulte, fl. 5000.

Lesquels fl. 5000 en proportion de la somme de fl. 10000, répondent à 50 p^{ts}, qui répartis sur fl. 9000. assurés sur la marchandise, font fl. 4500.
Sur fl. 400 assurés sur cette partie de frais ordinaires & extraordinaires que les assureurs doivent payer, font 210.
Produit net de la marchandise avariée, retiré par l'Assuré, tous frais déduits suivant le compte B. 4290.

Balance, fl. 9000.

Maximes & usages de Commerce. De cette façon le spéculateur n'auroit perdu ni gagné sur son entreprise en ce qui concerne l'Avarie survenue. Il y a cependant une difficulté qui vient de ce qu'on ne peut pas prévoir quelle somme il faudra précisément faire assurer sur cette partie des frais ordinaires & extraordinaires; puisque cela dépend de la diminution plus ou moins forte qu'on pourra obtenir sur ces frais, relativement à l'Avarie. Mais la loi y a pourvu, puisque, dans le cas d'une perte totale, où il n'y a aucuns frais à payer, elle ordonne la ristorne de l'Assurance qui auroit été faite sur ces frais, ce qui doit avoir également lieu pour une partie, comme pour le tout: ainsi, pour se mettre entièrement à couvert, on peut faire assurer toute cette partie des frais ordinaires qui se paye à peu près autant sur la marchandise endommagée à l'endroit de sa destination, que quand elle y arrive sans Avarie; mais, comme en faisant trop assurer sur ces frais on s'expose aux recherches que l'Assureur sur lesdits frais ne manque pas de faire pour ne payer justement que le tant pour cent de la somme qui auroit dû être assurée & se faire ristorner le reste, ce qui ne peut se faire que par un compte calculé à produire de la part de l'Assuré, compte toujours embarrassant, spécialement quand l'Avarie se règle chez l'Etranger; la voie la plus courte & la plus simple pour l'Assuré qui veut se couvrir de la perte à souffrir sur les frais ordinaires & extraordinaires, est d'en faire assurer le montant, ou une somme quelconque, sous la dénomination de *Profit imaginaire*, ce qui n'emporte ni compte à produire ni ristorne à faire, soit que la marchandise périsse entièrement, soit qu'elle arrive seulement avariée. L'Assureur sur profit imaginaire paye les mêmes pour cent que celui qui a assuré la marchandise; la loi ne dit rien, à la vérité, là-dessus; mais c'est un usage que personne ne conteste.

Supposé que la marchandise venue de Bordeaux (du *Cas A*) n'eût coûté avec les frais jusqu'à bord que fl. 7000, somme assurée, il en seroit résulté qu'étant arrivée en bon état à sa destination, le spéculateur y auroit gagné fl. 2000, suivant le compte A; mais, comme elle se trouve avariée de 50 p^o, il est tout naturel qu'il ne peut plus gagner que fl. 1000 sur la partie saine.

R.

Valeur de la marchandise arrivée saine.	:	:	fl. 10000.
Vente dans son état d'Avarie.	.	.	fl. 5100.
Déduit les frais extraordinaires.	:	..	100.
			<hr/> 5000.
			<hr/> Perte fl. 5000.

Laquelle somme de fl. 5000. en proportion de fl. 10000, est 50 p^o, qui répondent sur la somme assurée de fl. 7000, valeur de la marchandise

Lors du départ, à	fl. 3500.	<i>Maximes & usages de Com- merce.</i>
Sur les frais ordinaires & extraordinaires assurés, de fl. 420,	210.	
Produit net de la marchandise avariée suivant le <i>Cas A</i>	4290.	
L'Assuré ne retire que	<u>fl 8000.</u>	

au lieu que la marchandise étant arrivée sans accident elle auroit produit fl. 9000.

Si, au contraire, la marchandise avoit coûté fl. 11000 rendue à bord, somme assurée, & qu'elle fût parvenue à sa destination en bon état, elle auroit donné fl. 2000 de perte; mais étant endommagée de 50 p^o; elle ne peut perdre que fl. 1000; c'est ce qu'établit la démonstration suivante.

G.

Valeur de la marchandise arrivée saine à sa destination,	fl. 10000.
Idem dans son état d'Avarie.	fl. 5100.
Frais extraordinaires à déduire.	100.
	<u>5000.</u>
	<u>Perte fl 5000.</u>

Lesquels fl. 5000, en proportion de la somme de fl. 10000, font 50 p^o, qui répondent sur la somme assurée de fl. 11000, à fl. 5500. Sur les frais ordinaires & extraordinaires de fl. 420 . . . 210. Produit net de la marchandise avariée suivant le *Cas A*. . . 4290. L'Assuré ne retire que. fl. 10000.

Ces deux cas occasionnent souvent des contestations entre les Assurés & les Assureurs. Dans le premier, ce sont les Assurés qui prétendent qu'ayant fait assurer le montant total de leurs effets, les Assureurs sont tenus de les mettre dans le même état où ils auroient été sans l'Avarie survenue. Dans le second cas, les Assureurs soutiennent de leur côté que le bon ou mauvais Commerce que peut faire un spéculateur ne les regarde pas, & qu'en cas de dommage, ils ne sont pas tenus de mettre l'Assuré dans la même situation où il auroit été si la marchandise sur laquelle il y auroit eu de la perte fût arrivée saine; & , par conséquent, qu'ils ne sont tenus de payer que 50 p^o du capital brut de fl. 10000. qu'auroient valu les effets arrivés en bon état, & non 50 p^o de fl. 11000, somme assurée, en risonnant cependant les fl. 1000 qui auroient été assurés de trop au jugement des Assureurs (*). Ce raisonnement n'a que trop prévalu,

(*) Cela n'a cependant jamais lieu, les assureurs se garderoient bien d'offrir la ristorne de fl. 1000, dont ils auroient effectivement couru les risques jusqu'à l'arrivée de la marchandise au port de sa destination. *Note d'un Courtier en Assurance.*

*Maximes
& usages de
Commerce.*

tout faux & injuste qu'il est, comme le démontrent les deux exposés ci-dessus en faisant voir combien le principe de réglemeut établi par l'Article 35 est judicieux & bien apperçu, puisqu'il renferme une vérité constante, savoir: que la partie de la marchandise, soit saine, soit endommagée, qui n'est pas portée au marché, (*) ne peut donner ni perte ni profit; (†) & de cette vérité en découle une autre bien sensible, savoir: que dans le cas où il y auroit eu du bénéfice, le propriétaire gagne moins qu'il n'eût fait, comme, dans le cas contraire, il perd aussi moins; & que, dans les deux cas, les Assureurs ne perdant jamais que l'Avarie des sommes qu'ils ont signées, ils ne sont pas fondés de réclamer, comme ils font dans cette dernière circonstance, la loi contenue dans l'Art. 23 qui dit: *En cas de dommage, les Assureurs ne seront tenus de le payer que d'après la valeur réelle de la marchandise embarquée, & non sur la somme assurée si elle montoit au-delà.* Par cette valeur on ne doit entendre que celle à laquelle la marchandise monte d'achat & de frais, ou par taxation dans la Police lors de son chargement, & non celle qu'elle peut avoir, plus ou moins, quand elle est arrivée au lieu de sa destination (§). L'Article 23 porte seulement sur cette partie de la somme que le spéculateur auroit pu faire assurer au-delà du montant de l'achat & frais jusqu'à bord & qu'il ne pourroit pas justifier par la facture origi-

(*) Les vins, les eaux de vie, les huiles & d'autres matières liquides qui ont souffert un coulage considérable, le sel qui a été fondu par l'eau de la mer, le bled arrivé gâté qu'on est obligé de jeter à la mer, n'arrivent pas au lieu de leur destination. *Note de M. Angely.*

(†) Il y a une distinction à faire entre une marchandise arrivée à sa destination toute entière, mais avariée de 50 p³; & une autre dont la moitié auroit été jetée en mer ou se seroit perdue tout-à-fait pendant le voyage; car, dans le premier cas, la marchandise avariée doit payer le fret, les droits d'entrée, les frais de déchargement & autres frais ordinaires, tout de même que la marchandise saine; au lieu que dans le second cas la marchandise n'arrivant pas au port de sa destination, il seroit absurde de lui faire supporter ces frais là. Aussi, dans le réglemeut des pertes, ces deux cas diffèrent totalement; attendu que dans l'un l'on établit pour base suivant l'article 35. le capital brut que la marchandise saine auroit valu au lieu de sa destination; & que dans l'autre on règle la perte d'après la valeur de la marchandise au lieu de son chargement. *Note d'un Courtier en Assurance.*

(§) Ce raisonnement est très-plausible & fort séduisant, & les démonstrations qui le précédent présentent un calcul juste & réfléchi, qui seroit vrai si le système sur lequel ces démonstrations paroissent fondées étoit suivi dans la pratique, ou pouvoit l'être. Mais l'obligation de l'Assureur n'étant & ne pouvant être que de tenir l'Assuré franc de tout dommage de mer jusqu'à la concurrence de la somme assurée, il y satisfait, en cas de perte sur la marchandise, s'il met l'Assuré dans la position où il auroit été si la marchandise lui fût parvenue saine; c'est-à-dire que l'Assuré gagne si la marchandise arrive au lieu de la destination dans un tems favorable pour en faire la vente, ou qu'il perd en cas qu'elle y arrive dans un tems contraire. Or, dès que la taxation de la valeur de la marchandise saine, faite par des experts compétens & préposés pour cet effet, prouve qu'il y auroit eu une perte de fl. 2000, si ladite marchandise eût été vendue au moment de son arrivée au lieu de sa destination, l'Assuré n'est pas en droit de prétendre que l'assureur lui paye cette perte. *Note d'un Courtier en Assurances.*

nale ; par exemple : si le propriétaire de la marchandise mentionnée dans la démonstration G avoit fait assurer fl. 12000, au lieu de fl. 11000, sans expliquer qu'il y avoit fl. 1000 pour profit imaginaire, il est clair que dans ce cas les Assureurs ne seroient tenus qu'à 50 p^o de fl. 11000 & à risterner la Prime des fl. 1000 excédans. Pour prévenir ces difficultés, les propriétaires peuvent toujours faire taxer dans la Police la valeur qu'ils veulent donner aux effets qu'ils font assurer, en stipulant qu'ils ne seront pas tenus de produire des factures en cas de perte ou dommage.

*Maximes
& usages de
Commerce.*

La loi permet cette taxation, parce qu'elle est nécessaire dans plusieurs cas, principalement pour les propriétaires & les fabricans qui, envoyant des denrées de leur cru, & des ouvrages de leurs manufactures, n'ont ni compte d'achat ni facture à produire ; mais il ne faut pas confondre cette taxation avec celle qui doit se faire quand la marchandise arrive avariée au lieu de sa destination. La première fixe la valeur de la marchandise lors du départ, valeur qu'on peut faire assurer en plein (Art. 7 & 22) & la seconde fixe la valeur de cette même marchandise quand elle est arrivée en bon état.

Les Avaries grosses pouvant varier dans une infinité de circonstances que les Ordonnances n'ont pu prévoir ni fixer, par l'Article 42^e. la décision en est réservée à MM. les Commissaires de la Chambre d'Assurance d'Amsterdam. Les Ordonnances statuent seulement que lorsque les Avaries grosses surviennent en deça de la moitié du voyage, c'est la valeur de l'achat & les frais qui y contribuent, & qu'en delà c'est seulement le produit net de la marchandise qui doit y contribuer. Quoique la loi ne s'explique pas davantage, on ne doit pas craindre de s'en écarter en jugeant que ce n'est que dans le cas où les marchandises restent saines qu'elles doivent contribuer de leur valeur jusqu'à bord, quand l'Avarie grosse survient avant la moitié de la route, & non quand elle a lieu au-delà ; car rien, ce semble, de plus naturel & en même tems de plus équitable que la marchandise ne contribue dans quelque cas que ce soit, qu'en raison de la valeur qu'elle conserve & produit. Il paroît cependant que les idées contraires prévalent ; on en pourroit même citer plusieurs exemples un entre autres qui vient d'être donné récemment par la Chambre d'Assurance d'Amsterdam. Il s'agissoit d'un chargement de sel pris à . . . & destiné pour la Baltique. Le navire, après avoir fait des Avaries grosses entre au Texel, de là vient à Amsterdam, où la cargaison aux deux tiers fondue se décharge, se vend & ne produit que fl. . . . Comme l'Avarie grosse est arrivée en deça de la moitié du voyage, MM. les Commissaires, après s'être fait rendre compte de la valeur de la cargaison de sel à son départ, qui étoit de fl. . . . ont fait contribuer cette somme à ladite Avarie grosse. On ne pense pas que, dans le principe, la loi l'ait entendu ainsi, & l'on ne peut guère concevoir comment l'usage d'un tel règlement s'est introduit. Donnons.

*Maximes
& usages
de Com-
merce.*

un exemple qui montre d'une manière convainquante, que ce jugement n'est rien moins que raisonnable & juste; & pour cet effet supposons un navire chargé à Bordeaux pour Amsterdam de 150 barriques de prunes communes montant avec les frais jusqu'à bord à fl. 5000, & 150 tonneaux de vin montant à 18000. que ce navire étant forcé de relâcher dans le port de l'Orient pour réparer ses dommages, y fasse une Avarie grosse de fl. 9000, & que le navire arrivé à Amsterdam, les prunes se trouvent gâtées au point qu'on n'en retire que fl. 1000, ce qui laisse sur cette partie de la cargaison une perte au propriétaire ou à l'Assureur de fl. 4000. ou 80 p^o. Cependant ces prunes contribuent à l'Avarie grosse de fl. 5000.
Les vins arrivés sans dommage 18000.
Le navire suivant la taxation 7000.

fl. 30000.

Ces fl. 30000 contribuant (au prorata de chaque somme) à couvrir les fl. 9000, montant de l'avarie grosse, il s'en suit que les fl. 5000, valeur des prunes, doivent contribuer pour fl. 1500, qui étant ajoutés aux fl. 4000, montant de la perte sur ces prunes, forment une perte de fl. 5500. Ainsi il en coûte au propriétaire ou à ses Assureurs 110 p^o tandis que les vins & le navire ne perdent que 30 p^o. Cette perte si disproportionnée dans un malheur commun provient uniquement de ce que ce navire n'auroit pas atteint la moitié de sa route, car s'il eût été plus avancé lors de son désastre, voici quel arrangement il s'en seroit suivi:
Produit des Prunes dans leur état de dommage, fl. 1000.
Des vins, en supposant qu'ils n'eussent ni gagné ni perdu, 18000.
Le Navire, 7000.

fl. 26000.

Pour couvrir fl. 9000 il faut faire contribuer ces fl. 26000, dont fl. 9000 font 34⁸/₁₀₀ 1^o & ceux ci

sur fl. 1000 pour les prunes	fl. 346. 3.
18000 pour le vin	6230. 15. 8.
7000 pour le navire	2423. 1. 8.
<u>fl. 26000.</u>	<u>fl. 9000.</u>

Or, dans ce cas l'avarie simple des prunes & l'avarie grosse auroient ensemble causé une perte de fl. 4346. 3.

Le règlement des avaries grosses entre les Assurés & les Assureurs ne doit pas, selon l'Article 34 des Ordonnances, être confondu avec celui du dommage survenu à la marchandise; mais il doit être fait séparément.

Comme la loi ne détermine pas sur quel capital ces Avaries doivent être réparties, il en résulte des jugemens arbitraires, tantôt à l'avantage, tantôt au désavantage des Assureurs. Cependant il est assez généralement en usage de répartir l'Avarie grosse sur le montant de la facture ou de la valeur taxée dans la police. Ce parti est le plus court & le moins embarrassant; mais est-il bien équitable dans tous les cas? Développons ceci par des exemples: supposons d'abord une Avarie grosse de fl. 900 à la charge de la marchandise venue de Bordeaux (*compte A*). *Maximes
& usages de
Commerce.*

H.

Valeur de la marchandise en bon état suivant la taxation	fl. 10000.
Vente de la marchandise avariée.	fl. 5100.
Frais extraordinaires à déduire.	100.
	5000.
	Perte fl. 5000.

Lesquels à répartir sur le capital brut de fl. 10000, font 50 p^o, qui sur la somme assurée de fl 9000, répondent à fl. 4500.
 Avarie grosse de fl. 900, à répartir sur le montant de la facture fl. 9000, ou la valeur taxée fait 10 p^o qui sur fl. 9000, somme assurée, répondent à fl. 900.

A la charge des Assureurs 60 p ^o de la somme de fl. 9000. ou	fl. 5400.
Perte dans les frais ordinaires & extraordinaires.	210.
Produit de la marchandise avariée	fl. 4290.
Déduit l'Avarie grosse payée.	900.
	3390.
L'Assuré retire en tout & pour tout	fl. 9000.

Cette balance n'est juste & bonne que parce que le propriétaire n'auroit gagné ni perdu sur cette entreprise, & que le montant de la facture se trouve être précisément la somme assurée, & ce que cette marchandise auroit produit si elle fût arrivée saine à sa destination. Dans le cas où, suivant la Démonstration F, la marchandise n'auroit rendu à bord que fl. 7000, somme assurée, & qu'outre le dommage assuré, elle eût encore contribué de fl. 900 pour Avarie grosse, il en résulteroit, en se conformant au principe ci-dessus, l'arrangement suivant

I.

La perte à répartir sur le capital brut de fl. 10000. est 50 p^o de la somme:

Maximes & usages de Commerce. assurée de fl. 7000, ou fl. 3500.
 Avarie grosse, fl. 900, à répartir sur fl. 7000, valeur de la
 marchandise lors du chargement suivant la facture ou la taxation
 12 $\frac{1}{2}$ p $\frac{100}{1000}$ de la somme assurée de fl. 7000. fait les mêmes 900.

Ensemble à la charge des Assureurs 62 $\frac{1}{2}$ p $\frac{100}{1000}$ sur fl. 7000, ou fl. 4400.
 Perte sur les frais ordinaires & extraordinaires. 210.
 Produit de la marchandise avariée. fl. 4290.
 Déduit l'Avarie grosse payée. 900.
3390.

L'Assuré retireroit. fl. 8000.

Et il gagneroit fl. 1000. sur son entreprise, comme il auroit fait s'il n'y eût point eu d'Avarie grosse; ce qui n'est pas juste, étant évident que ce profit doit y participer au prorata. Cette méthode est donc défectueuse. Voici la véritable lorsque la marchandise laisse du profit, quoiqu'elle ait essuyé du dommage.

K.

La perte sur le capital brut de fl. 10000. est 50 p $\frac{100}{1000}$ qui,
 répartir sur la somme assurée de fl. 7000, font fl. 3500.
 Avarie grosse fl. 900 à répartir sur fl. 8000, que la mar-
 chandise auroit rendus au propriétaire s'il n'y eût pas
 eu d'Avarie grosse 11 $\frac{1}{4}$ p $\frac{100}{1000}$. lesquels sur
 la somme assurée de fl. 7000, font 787. 10.
 Ensemble à la charge des Assureurs 61 $\frac{1}{4}$ p $\frac{100}{1000}$ sur fl. 7000. fl. 4287. 10.
 Perte sur les frais ordinaires & extraordinaires. 210.
 Produit de la marchandise endommagée. fl. 4290.
 Déduit l'Avarie grosse payée. 900.
3390.

L'Assuré retireroit fl. 7887. 10.

Par conséquent fl. 122. 10. de moins que si la marchandise fût arrivée sans Avarie grosse, ce qui est juste, cette somme étant le prorata ou les 11 $\frac{1}{4}$ p $\frac{100}{1000}$ de fl. 1000 de profit à ladite Avarie grosse. Cependant cette méthode n'est pas bonne lorsqu'il y a eu de la perte sur la marchandise, comme dans la démonstration G: le résultat en étant comme suit.

L.

L.

*Maximes
& usages
de Com-
merce.*

La Perte à répartir sur le capital brut de fl. 10000, est 50 p ^o , qui sur la somme assurée de fl. 11000. répondent à	fl. 5500.
Avarie grosse de fl. 900, à répartir sur fl. 9000 que la marchandise auroit rendus sans ladite Avarie grosse, 10 p ^o , qui, sur la somme assurée de fl. 11000, font	fl. 1100.
A la charge des Assureurs 60 p ^o sur fl. 11000. ou	fl. 6600.
Perte sur les frais ordinaires & extraordinaires.	210.
Produit de la marchandise avariée.	fl. 4290.
Déduit l'Avarie grosse payée.	900.
	<u>3390.</u>
L'Assuré retireroit en tout.	<u>fl. 10200.</u>

Ainsi ce seroit fl. 200 de plus que si la marchandise fût arrivée sans Avarie grosse, & il ne perdrait sur son entreprise que fl. 800, au lieu qu'il devoit perdre fl. 1000; mais cela peut s'arranger en faisant la répartition de l'Avarie grosse sur le montant de la facture, ou sur la valeur taxée dans la Police; ce qui donne la solution suivante:

M.

La perte à répartir sur le capital brut de fl. 10000 est 50 p ^o , qui, sur la somme assurée de fl. 11000, répondent à	fl. 5500.
Avarie grosse de fl. 900 à répartir sur le montant de la facture ou valeur taxée de fl. 11000, est 8 ² / ₁₁ p ^o , qui, sur la somme assurée de fl. 11000, font	.900.
A la charge des Assureurs 58 ² / ₁₁ p ^o sur fl. 11000. ou	fl. 6400.
Perte sur les frais ordinaires & extraordinaires.	210.
Produit de la marchandise avariée.	fl. 4290.
Déduit l'Avarie grosse payée.	900.
	<u>3390.</u>
L'Assuré retire donc seulement	<u>fl. 10000.</u>

Et il perd fl. 1000, comme en effet il doit perdre. Ainsi les exemples que nous venons de donner concourent tous à prouver que le montant des Avaries grosses doit être réparti sur le capital net qu'auroit produit la marchandise tant par la vente de la partie avariée que par le recouvrement du dommage, quand ce capital surpasse la valeur de la facture ou celle taxée dans la Police; & les *pour cent* qui en résultent,

*Maximes
& usages
de Com-
merce.*

pour couvrir ladite Avarie grosse, doivent être payés par les Assureurs de la somme signée, soit que la marchandise arrive endommagée ou saine. Ces exemples montrent aussi que lorsque le produit que la marchandise avariée ou saine rend au lieu de sa destination est moindre que le montant de la facture, ou de la valeur taxée dans la police, l'Avarie grosse doit alors se répartir sur ce dernier capital. Cette distinction est compliquée & difficile à saisir dans bien des occasions, la loi, comme on a déjà dit, n'ayant rien statué là-dessus; car les articles 16 & 54 des Ordonnances portent seulement sur les valeurs à déclarer, pour pouvoir ajuster & répartir l'Avarie grosse entre les marchandises & le navire, ainsi que le déignent les billets de citation de la teneur suivante:

N. N. êtes sommés pour la première fois par les Nobles Seigneurs Commissaires des Assurances & Avaries de comparoître Mardi 7 Août 1781 à 10 heures matin à la Chambre d'Assurance, à l'occasion de l'Avarie grosse concernant le navire nommé Capitaine dans son voyage d'Amsterdam à & du chargement dudit navire; & il vous est enjoint de marquer la quantité, qualité, pièces, poids & juste valeur de vos marchandises, reçues par le navire dudit Capitaine; comme elles ont valu au tems de la décharge en déduisant le fret, les droits d'entrée & autres menus frais, spécifiant en particulier la valeur de chaque marchandise séparément; sans quoi, si vous manquez à l'une ou l'autre de ces choses, après trois sommations, lesdits Seigneurs Commissaires procéderont à la taxation de votre intérêt & au règlement de l'Avarie grosse, avec condamnation à l'amende, dont on ne pourra appeler. Le tout suivant l'Amplification des Articles 53 & 54 de l'Ordonnance en date du 31 Janvier 1775.

N. N. êtes sommés pour la première fois par les Nobles Seigneurs Commissaires des Assurances & Avaries de comparoître Mardi 7 Août 1781 à 10 heures matin à la Chambre d'Assurance, à l'occasion de l'Avarie grosse concernant le navire nommé Capitaine dans son voyage d'Amsterdam à & du chargement dudit navire; & il vous est enjoint de marquer la quantité, qualité, pièces, poids & juste valeur de vos marchandises, reçues par le navire dudit Capitaine, comme elles ont valu au tems du chargement, spécifiant en particulier la valeur de chaque marchandise séparément, sans quoi, si vous manquez à l'une ou l'autre de ces choses, après trois sommations, lesdits Seigneurs Commissaires procéderont à la taxation de votre intérêt & au règlement de l'Avarie grosse, avec condamnation à l'amende, dont on ne pourra appeler. Le tout suivant l'Amplification des Articles 53 & 54 de l'Ordonnance en date du 31 Janvier 1775.

N.B. La Prime d'Assurance ne doit pas être déduite de la valeur des marchandises. D'une autre part, la déclaration doit être signée par les interpellés; & de plus, suivant ladite Amplification de l'Ordonnance,

confirmée par serment, au refus de quoi l'intérêt sera taxé & les inter- *Maximæ*
pellés condamnés à l'amende dont est fait mention dans la même Ampli- *& usages de*
fication, & on n'admettra point d'appel de cette amende. *Commerce.*

La premiere formule est envoyée à chacun des intéressés lorsque l'avarie grosse est survenue au de-là, & la seconde quand elle a eu lieu en deça de la moitié du voyage.

Le réglemeut avec les Assureurs des pertes qui proviennent tant par Avarie grosse que par dommage sur une marchandise qui ne parvient pas à sa destination, mais est vendue en chemin, est tout simple: la perte qui résulte du compte de vente, tous les frais & l'Avarie grosse déduits, se répartit sur le montant de la facture ou sur la somme taxée dans la Police, & le tant pour cent qui provient de cette répartition est payé par les Assureurs au prorata des sommes qu'ils ont signées.

Il a été réglé depuis peu une perte réelle qui renferme à peu près tous ces cas, suivant le compte qui en a été rendu au propriétaire. Il s'agissoit de 8510 bouteilles vin de champagne chargées à Rouen pour St. Petersbourg, montant rendues à bord, suivant la facture, à la somme assurée de fl. 13000.

Compte de recouvrement du dommage de l'Avarie grosse de 8510 bouteilles vin de champagne chargées à Rouen dans le Navire N: N: Capne. NN. allant à St. Petersbourg, savoir:

Exposé de la premiere perte à la relâche du navire à Carlskroon pour y faire quelque réparation.

1096 Bouteilles endommagées & gâtées, vendues à Carlskroon, qui ont produit net suivant le compte Rdlr. 60. 19 ß, argent de Suede, faisant au change de 43 ß, 67 rixdales 20 sols, argent de Hollande, ou fl. 168. 10 f. courans

100 bouteilles trouvées vuides

1189 cassées.

2385. bouteilles dont la valeur proportionnelle à celle de

8510 bouteilles montant suivant la facture à fl. 13000, est fl. 3643. 7.

Déduit le produit de 1096 bouteilles vendues à Carlskroon,

comme dessus. fl. 168. 10.

Reste pour fl. 3474. 17.

Maximes Transport de l'autre part. fl. 3474. 17.
Usages de Commerce.

Ajouter les frais suivans payés à Carlskroon

A la Compagnie des plongeurs. . .	Rdlr. 310.45.10.
Divers frais à Stockholm.	45. 2. 2.
Salaire d'un Tonnelier envoyé d'Elfeneur pour bénéficier ledit vin.	89 . . .
Commission des débours & de la correspon- dance de la maison d'Elfeneur qui s'y est employée.	55. 28 :
Ports de lettres à Carlskroon.	5. 18. 8.
	<u>Rdlr. 505. 46. 8.</u>

Qui, à 43 $\frac{1}{2}$ font Rixd. 564. 40. de Hollande, ou fl. 1412.

Ports de lettres & documens de Carlskroon. 3. 11.

1415. 17.

Premiere perte fl 4890. 8.

Laquelle perte doit être répartie sur le montant de la facture
de fl. 13000. qui, étant la somme assurée, donne les mêmes fl. 4890. 8. . .

Exposé de la seconde perte à St. Petersbourg.

Il a été rechargé à Carlskroon	6125 Bouteilles,
Rabais 5 p $\frac{1}{2}$, déchet ordinaire pour cassage,	305 dito.
Reste pour	<u>5820 bouteilles</u>

Lesquelles étant arrivées saines, auroient valu suivant la
taxation juridique à 170 copecks la bouteille. R \circ . 9894;
Mais n'ont été vendues dans leur état d'avarie,
suivant l'acte judiciaire, que R \circ . 5510. 96.

Frais extraordinaires.

Salaire aux ouvriers. R \circ .	87.
Pour inspection & taxation. 111.70	-
Frais de vente publiq. & doc. 110.	

308.70.

5202.26.

Seconde perte. . . R \circ . 4691.74. fl. 4890. 8. . .

Transport de l'autre part.	Ro. 4691.74. fl. 4890. 8.	<i>Maximes & usages de Commerces.</i>
Lesquels Ro. 4691.74. à répartir sur le capital brut de		
Ro. 9894, font $47\frac{2}{3}$ p ^o , qui en proportion de la somme assurée		
de fl. 13000, répondent à	<u>4434.15.</u>	
	fl. 9325. 3.	

Exposé de la troisieme perte.

Avarie grosse pour la portion dudit vin suivant le compte	
fourni Ro. 253.13. à 40. sols par Rouble, fl. 506. 7.	
La Prime de fl. 1250, Assurance sur l'Avarie grosse	
de Carlskroon à Petersbourg à $1\frac{1}{2}$ p ^o & police. . 20.15.	
	<u>Troisieme perte. fl. 527. 2.</u>
A répartir sur le montant de la facture de fl. 13000; ce qui	
étant la somme assurée donne les mêmes.	<u>527. 2.</u>
	<u>Perte & Avarie grosse fl. 9852. 5.</u>
Lesquels fl. 9852. 5 f. sur fl. 13000, font	fl. 75. 15 p ^o
Dont a déduire 2 p ^o lorsque la perte excède 50 p ^o . 2.	
Reste pour.	<u>fl. 73. 15 p^o</u>
Lesquels fl. 73. 15 f. pour cent florins, répartis sur	
les fl. 13000 assurés, font.	fl. 9587. 10.

Dont a déduire pour frais &c.

La Prime de fl. 1250, assurée de Carlskroon	
à St. Petersbourg.	fl. 20.15.
Port des documens & lettres.	3.11.
Courtage du réglemant de la perte à $\frac{1}{4}$ p ^o	32.10.
Commission, idem, de fl. 9587. 10. à 1 p ^o	95.17.
	<u>152.13.</u>
	<u>Produit net que retire l'Assuré fl. 9434.17.</u>

Ce compte présente six observations à faire.

- 1^o. Que la perte de la partie de vin vendue, ou restée à Carlskroon, a été répartie sur la somme proportionnelle du montant de la facture, ainsi que la partie de l'Avarie grosse & les frais qui ont été payés à la Compagnie des Plongeurs & autres.
- 2^o. Que la perte provenant du dommage de la partie arrivée à St. Petersbourg a été répartie sur le capital brut de ce qu'elle aurait valu y étant arrivée en bon état, suivant l'Art. 35.

*Maximes
& usages de
Commerce.*

- 3°. Que le reste de l'avarie grosse, indépendamment de ce qui a été payé à la Compagnie des Plongeurs, a été réparti sur le prorata du montant de la facture, sans égard s'il y auroit eu de la perte ou du profit sur cette entreprise.
- 4°. La perte qui se monte à $75\frac{3}{4}$ p^o est réduite à $73\frac{3}{4}$, parce qu'il est d'usage, quoique la loi ne l'ordonne pas, de déduire 2 p^o, dès que la perte se monte au-dessus de 50 p^o. On a imaginé de demander 1 p^o lorsque la perte alloit juste à 50 p^o; aujourd'hui des Assureurs veulent deux; on ne doit pas laisser introduire cette mauvaise coutume.
- 5°. Il est porté $\frac{1}{4}$ p^o de la somme assurée au profit du courtier qui dresse & règle le compte avec les Assureurs; c'est l'usage.
- 6°. La commission y est passée à 1 p^o de la somme recouvrée; bien des personnes cependant en portent deux, surtout pour des voyages de long cours, comme de l'Amérique en Europe, ce qui est assez généralement d'usage.

FIN DE L'OUVRAGE.

FORMULES DE POLICES D'ASSURANCE.

No. I. Nous soussignés assurons à vous ou à tout autre à qui pourroit appartenir, tant au total qu'en partie, soit ami, soit ennemi, personne excepté, à savoir chacun de nous pour la somme de pour laquelle somme nous avons signé les présentes; le corps ou casque du navire (que Dieu veuille garder) avec l'artillerie, les munitions, agrès & dépendances dudit navire appartenant à vous susdit ou à quelque autre; ledit navire appelé commandé par le Capitaine ou tel autre qui commanderoit en sa place en qualité de Capitaine ou de Patron; duquel navire nous prenons à notre charge les risques, périls & fortunes, de l'heure & jour qu'on a commencé à le charger de marchandises, ou bien de l'heure & jour qu'il aura pris son lest pour le voyage, la présente Assurance devant finir 21 jours après que ledit navire sera arrivé au dernier endroit où il doit être déchargé; l'Assurance finira même plutôt si ledit navire est totalement déchargé avant l'expiration dudit terme de 21 jours; permis au Capitaine ou aux Patrons pour le bien & l'avantage dudit voyage de faire voile en avant, en arrière, à droite, à gauche & de tel côté qu'ils aviseront & jugeront convenable; lesdits risques auxquels nous nous soumettons, consistant en tous les périls de mer, gros tems, feu & vent, arrêt du navire par amis ou ennemis, détention d'icelui de la part de Rois, Reines, Princes, Seigneurs & Particuliers, par lettres de marque & de contremarque, pertes par négligence des Capitaines & Matelots, baratterie desdits matelots, & tous les autres périls & aventures que ledit navire peut essuyer, sans que l'Assuré y contribue; périls prévus ou imprévus, ordinaires ou extraordinaires,

*Formules
de Polices
d'Assu-
rance.*

aucun excepté; nous mettant dans tous ces cas en votre place; & nous soumettant à payer à vous Assuré, ou à votre Commis, tout le dommage que vous aurez souffert; savoir, chacun de nous, au prorata de la somme pour laquelle il aura signé la présente, aussi bien le premier que le dernier Assureur; & cela dans le courant de trois mois après que nous aurons été dûment informés de la perte ou du dommage. Et en pareil cas, nous vous donnons, à vous Assuré, ou à tout autre, plein pouvoir de prêter la main pour sauver & bénéficier ledit navire & tous ses agrès & dépendances, soit perte ou profit pour nous, & même de le vendre & d'en distribuer les deniers, si le cas l'exige, sans qu'il soit besoin pour cela de demander notre consentement ou permission; nous soumettant à payer les frais qui seront faits à cette fin, aussi bien que le dommage qui en aura pu résulter, soit qu'on en sauve, ou non, quelque chose. Pour ce qui est du compte des frais, on ajoutera foi au serment de celui qui aura fait ledit compte, sans le contredire en quoi que ce soit. Et moyennant qu'il nous soit payé, argent comptant, pour la prime de cette Assurance pour cent, nous nous engageons à tout ce que dessus sous la garantie de nos personnes & biens tant venus qu'à venir, renonçant, comme gens d'honneur, à toute chicane & exception qui seroient contraires à la présente police; nous soumettant réciproquement au jugement de la Chambre d'Assurance & avarie de cette ville pour toutes les contestations qui pourroient survenir tant pour les dommages que pour la Prime & l'amélioration d'icelle; & dans le cas où nous demeurerons hors de la juridiction de cette Chambre, nous faisons, pour l'effet des présentes, élection de domicile en la maison de celui qui pour lors sera Secrétaire de ladite Chambre. Ainsi conclu à Amsterdam, le Et la présente police est signée par moi premier Assureur soussigné.

No. 2. Nous soussignés assurons à vous, ou à tout autre à qui pourra appartenir, en tout ou en partie, soit ami, soit ennemi, personne excepté, à savoir chacun de nous pour la somme de pour laquelle nous avons signé les présentes; les effets, denrées & marchandises de quelque sorte ou fortes qu'ils soient, corruptibles ou incorruptibles, sans en excepter aucun, soit déjà chargés, ou encore à charger sur le navire (que Dieu veuille garder) appelé commandé par le Capitaine ou tel autre qui feroit voile en sa place en qualité de Capitaine ou Patron, sans égard à la manière dont les noms du navire & du Capitaine pourroient être écrits, orthographiés ou épelés; desquelles marchandises nous nous chargeons par la présente de courir les risques, périls & fortune depuis l'heure & le jour que vous ou votre Commis les aurez fait porter sur le quai ou le bord du canal pour de là être transportées sur des bateaux, barques ou allées à bord dudit navire, & lesdits risques dureront jusqu'à ce que ledit navire soit arrivé au lieu de sa destination, & que lesdits effets & marchandises aient été déchargés sans aucun dommage ou perte, & mis librement & paisiblement à terre au pouvoir de vous Assuré, ou de quelque autre ayant commission de votre part; à condition que ledit déchargement se fasse dans la quinzaine après l'arrivée du navire au lieu de sa destination, à moins que par quelque empêchement ou obstacle légitime l'on ne puisse faire ledit déchargement dans cet intervalle; ce qui, en cas de malheur ou de perte, devra être prouvé; & ledit navire pourra aller en avant ou en arrière, à droite, à gauche & de tous les côtés, & aborder, soit volontairement, soit par nécessité, à tels ports ou rades que le Capitaine ou le Patron jugeront à propos pour le bien & l'avantage dudit voyage: & s'ils sont obligés de décharger lesdits effets du navire pour les recharger dans un ou plusieurs autres, grands ou petits (ce qu'ils pourront faire de leur propre autorité sans demander notre consentement ou permission) nous continuerons à courir les risques desdits effets, comme s'ils n'avoient jamais été déchargés; consistant lesdits risques en tout péril de mer, gros tems, feu & vent, arrêt du navire par amis ou ennemis, détention d'icelui de la part de Rois & Reines, Princes, Seigneurs & particuliers; lettres de marques & contremarques, friponnerie ou manque de soin des Capitaines & Matelots, & tous autres périls & événements, prévus ou imprévus, ordinaires ou extraordinaires, aucun excepté; nous

*Formules
de Polices
d'Assu-
rance.*

mettant dans tous ces cas à votre place pour vous garantir de toute perte & dommage, & payer à vous Assuré, ou à votre Commis, toute la perte que vous aurez soufferte; à savoir, chacun de nous au prorata de la somme pour laquelle il aura signé la présente, aussi bien le premier que le dernier Assureur, promettant faire ledit paiement sans aucun rabais, dans le cours de trois mois, moyennant que nous soyons dûment informés de ladite perte ou dommage: & si la chose à lieu, nous donnons à vous Assuré & à tout autre, pleine puissance, soit profit ou perte pour nous, de faire en sorte de sauver & bénéficier lesdits effets, de les vendre & d'en distribuer les deniers, s'il est besoin, sans nous demander pour cela notre agrément ou permission, & nous payerons les frais faits en conséquence, soit qu'on ait ou n'ait pas sauvé quelque chose, & l'on ajoutera foi au compte des frais sur le serment de celui qui aura fait ledit compte, sans rien y contredire. Et, moyennant qu'il nous soit payé en argent comptant pour la prime de cette Assurance pour cent, nous nous engageons à tout ce que dessus, sous la garantie de nos personnes & biens, tant venus qu'à venir, renonçant, comme gens d'honneur, à toute chicane & exception à ce contraïres, nous soumettant réciproquement au jugement de la Chambre d'Assurance & Avarie de cette ville pour toutes les contestations qui pourroient survenir concerant les pertes & les Primes avec les intérêts. Et dans le cas où nous demeurerions hors de la juridiction de ladite chambre, nous faisons élection de domicile, pour l'effet des présentes, en la maison de celui qui pour lors sera Secrétaire de cette dite Chambre. Ainsi conclu à Amsterdam le Et la présente est signée par moi premier Assureur soussigné.

No. 3. Nous soussignés assurons à vous ou à tel autre à qui pourroit appartenir, à savoir, chacun de nous pour la somme de pour laquelle somme nous avons signé la présente moyennant qu'il sera permis durant tout le cours du voyage au Capitaine ou à son Commis d'aborder partout & en tout lieu, de faire voile pour telle place ou país qu'il lui plaira, en repartir & faire voile de nouveau, avancer ou rétrograder, s'arrêter de rechef, décharger, charger & recharger selon le bon plaisir du Capitaine ou de son Commis, au sçu ou à l'insçu des Assurés & de leur Commis, & cela sur le corps de la personne de faisant voile pour sur le navire nommé (que Dieu veuille garder) ayant pour Capitaine. Et s'il arrivoit malheur audit navire, ou qu'il n'achevât pas le voyage, nous continuerons à courir le même risque sur tel autre vaisseau ou vaisseaux sur lequel ou lesquels ledit pourra s'embarquer pour finir le voyage ci-dessus mentionné, le dit risque étant à notre charge aussi bien par terre que par eau; mais nous ne nous engageons à ce risque qu'autant que ledit seroit pris, amené, emprisonné & rançonné par telles nations comme pourroient être, des Turcs, Mores, Barbaresques & autres pirates infideles, & dans le cas où la chose arriveroit, nous promettons de payer promptement & sans rabais à l'Assuré ou au porteur de la présente, chacun la somme entiere pour laquelle nous avons signé pour le rachat & délivrance du lit & tous les frais faits en conséquence, & cela aussitôt qu'on nous aura informé & donné des preuves qu'il est délivré, ou que, les traites faites en conséquence, les lettres de change auront été acceptées; & même plutôt s'il appert que la personne rachetée soit déjà arrivée en país chrétien; bien entendu pourtant que, si la rançon coûte moins, le surplus sera rendu aux Assureurs: de manière que l'argent pour lequel nous avons donné notre seing servira seulement à son rachat, sa délivrance & à tout ce qui y a rapport, & rien de plus; & pour l'accomplissement de ce qui vient d'être dit, nous obligeons nos personnes & biens venus & à venir, nous soumettant réciproquement au jugement de la Chambre d'Assurance & d'Avarie pour toutes les contestations qui pourroient survenir à l'occasion tant des dommages que des Primes & intérêts d'icelles; & dans le cas où nous demeurerions hors de la juridiction de ladite Chambre, nous faisons élection de domicile, pour l'effet des présentes, dans la maison de celui qui sera alors Secrétaire de ladite Chambre. Le tout fait de bonne foi & sans ruse ni artifice.

Ainsi

Ainsi conclu à Amsterdam le La présente signée par moi premier Assureur soussigné. *Formules de Polices d'Assurance.*

N^o. 4 Nous soussignés assureurs à vous ou à tout autre à qui pourra appartenir en tout ou en partie, soit ami, soit ennemi, à savoir chacun de nous pour la somme de pour laquelle somme nous avons signé la présente; nous assureurs la maison. le terrain ou le fonds sur lequel elle pose non compris dans cette Assurance, ladite maison située & placée & avec ladite maison nous assureurs tous les meubles & ustensiles qu'elle contient & en outre tous ceux qui pourroient y être portés & déposés dans tout le tems que durera la présente Assurance; nous assureurs de plus tous les effets, denrées & marchandises de quelque nature & qualité qu'ils soient, aucun excepté, qui sont déjà dans ladite maison, ou qui y seront portés dans le cours de ladite Assurance. Et il sera libre à l'Assuré d'y mettre toutes & quantes fois il voudra, telle quantité qu'il lui plaira d'effets, denrées & marchandises, & de les en ôter de même à sa volonté.

Et cette Assurance est contre le feu, de quelque façon que ladite maison soit incendiée, soit par la foudre ou par le feu ordinaire, par la négligence, la faute ou la méchanceté de quelques domestiques, voisins, ennemis, voleurs & tous autres, quels qu'ils soient, & de quelque manière que le feu ait été mis ou occasionné, soit prévue ou imprévue, ordinaire ou extraordinaire, sans exception quelconque. Ladite Assurance est aussi contre tous les dommages qui doivent être censés, réputés & regardés comme une suite de l'incendie, par exemple: le dépérissement ou le déchet des choses assurées, par l'eau dont on se seroit servi pour éteindre le feu; le vol ou l'égarement de certains objets durant l'incendie, ou en fouillant dans les décombres.

Et cette Assurance sera pour mois, à commencer le à midi pour finir le à même heure. Ladite maison étant évaluée à la somme de fl. les meubles à la somme de fl. les ustensiles à la somme de fl. & les effets, denrées & marchandises à la somme de fl. évaluation que nous approuvons.

Et en cas de dommage, l'on ne pourra exiger de l'Assuré que la présente police avec des preuves de l'incendie & des suites d'icelui, comme a été dit ci-devant, lesquelles preuves seront suffisantes pour constater la perte.

A l'égard de la maison & des ustensiles, l'évaluation en sera faite par deux personnes neutres, commises par le juge de l'endroit où la maison assurée est située, & dans le cas où il n'y auroit point de Juge dans ledit endroit, ladite évaluation sera faite par deux personnes neutres commises par ceux qui auront ou exerceront quelque office ou charge sur le lieu, & ceux-ci manquant, on se tiendra à la déclaration sous serment de l'Assuré même, ou de celui, ou de ceux qui ont eu la direction de ce qui est incendié, gâté, ou perdu, & ladite déclaration spécifiera quelle somme est nécessaire pour remettre les choses en même état qu'elles étoient avant l'incendie.

Et à l'égard des meubles, il suffira de l'attestation sous serment de l'Assuré, ou de celui ou ceux qui en avoient la direction.

Quant à ce qui concerne les denrées, effets & marchandises, il faudra exhiber les livres, notes ou registres, ou d'autres documens valables, ou si, par événement, ils sont égarés (ce qui devra être déclaré avec serment par l'Assuré même ou par celui ou ceux qui ont ou ont eu la direction ou le maniement des affaires) on ajoutera foi à la déclaration sous serment de l'Assuré même, ou de celui ou ceux qui ont la direction ou le maniement des affaires, ou qui l'avoient des choses qui ont été ou consumées par le feu, ou gâtées ou perdues, comme il arrive dans ces sortes d'événemens, ainsi qu'il a été dit.

Lequel dommage sera entièrement payé par nous: chacun au prorata de la somme pour laquelle il aura signé, sans en rien rabattre, avec toutes les dépenses qu'il aura fallu faire à l'occasion de l'incendie, sans aucune déduction quelconque; & nous payerons le tout un mois après qu'on nous aura dûment informés du malheur. & condition qu'il nous sera payé en argent comptant pour la prime de cette Assu-

Formules de Polices d'Assurance. rance. . . . pour cent; & ces Assurances ne seront susceptibles ni de rissorne ni d'abandon.

Et pour l'accomplissement de la présente, nous engageons nos personnes, & nos biens venus & à venir, renonçant, engens d'honneur, à toute chicane & exception qui pourroient y être contraires, & nous soumettant pour toutes les questions qui pourroient s'élever à l'occasion des clauses ci-dessus énoncées, au jugement de la Chambre d'Assurance & Avarie de cette ville, faisant élection de domicile, pour l'effet des présentes, dans le cas où nous demeurerions hors de la juridiction de la dite Chambre, dans la maison de celui qui pour lors sera Secrétaire de la même Chambre.

Ainsi fait à Amsterdam le La présente signée par moi, premier Assureur soussigné.

No. 5. Nous soussignés assurons à vous ou à tout autre à qui pourra appartenir, en tout ou en partie, soit ami, soit ennemi, personne excepté, à savoir chacun de nous pour la somme de pour laquelle il a signé la présente.

Les déjà envoyés ou à envoyer par la poste prochaine ou emballés, empaquetés en caisse, sac ou boîte, marqués & numérotés comme suit :		Les déjà chargés ou encore à charger sur le navire partant pour emballés ou empaquetés en caisses ou futailles, marquées & numérotées comme suit :
--	--	--

dont par les présentes nous prenons à notre charge les risques, périls & fortune, à commencer de l'heure & du jour que lesdits effets assurés auront été remis ou portés au bureau de la poste, au chariot, bateau, ou autre lieu où il est d'usage de recevoir lesdits effets assurés, & qu'on nous en aura donné connoissance: & notre risque durera jusqu'à ce que les objets assurés soient arrivés, comme dessus, à sans aucune perte ou dommage, & qu'ils aient été mis librement & sans opposition au pouvoir des Assurés ou de leurs Commis, ou qu'ils aient été remis à leur adresse; & l'Assuré ne sera tenu pour constater sa propriété ou la valeur des articles assurés que de présenter simplement cette Police d'Assurance dont, en cas de perte ou d'Avarie, nous serons pleinement satisfaits, quoique lesdits articles vaudroient ou coûteroient plus ou moins qu'ils ne sont évalués, l'évaluation & la taxe en ayant été faites de notre consentement réciproque à la somme de fl. elles serviront de réglemeut dans tous les cas; & si par événement ou accident dans le cours du voyage, avec les effets assurés, il est nécessaire de changer de route & d'employer d'autres voitures & bâtimens, les Assurés & tous autres seront censés avoir la puissance de le faire selon l'exigeance des cas & pour la plus grande utilité & sûreté de la chose, y étant expressément autorisés par la présente, ainsi qu'à aider à sauver & bénéficier lesdits effets, & même les vendre & en distribuer l'argent s'il en est besoin, sans requérir notre consentement; nous payerons aussi les frais faits pour cela ainsi que les dommages qui s'en seront suivis, soit qu'on n'ait ou n'ait pas sauvé quelque chose, & l'on ajoutera foi au compte des frais sur le serment de celui qui aura fait ledit compte, sans y rien contredire. Au reste, lesdits risques consistent en tous périls tant sur mer que sur terre, tempête, feu, vent, arrêt par amis ou ennemis, détention par Rois, Reines, Princes, Seigneurs & particuliers, lettres de marque ou contremarque; négligence ou friponnerie des postillons, commis de bureaux, écrivains, équipage du navire, voituriers, zuberistes, hôtes, cabales, brigands & voleurs & tous autres périls & accidens qui pourroient, en quelque manière que ce soit, arriver auxdits effets, tant prévus qu'imprévus, ordinaires qu'extraordinaires, aucuns exceptés; nous mettant en tous ces cas à la place de l'Assuré, pour le garantir de toutes pertes & dommages qu'il pourroit éprouver, un chacun de nous au prorata de la somme pour laquelle il a signé la présente, aussi bien le premier Assureur que le dernier, nous engageant à payer à lui Assuré ou à son chargé de procuration, dans le cours de trois mois après que nous

avons été duement informés, lesdites pertes & dommages. sans diminution quelconque; *Formules*
 pourvu qu'il nous soit payé, argent comptant, pour Prime de la présente Assu- *de Polices*
 rance. . . pour cent; pour quoi nous engageons & soumettons nos personnes, & nos *d'Assu-*
 biens venus & à venir, renonçant, comme gens d'honneur, à toutes chicanes & ex- *rance.*
 ceptions à ce contraires; & nous soumettant réciproquement pour tous les différends
 qui pourroient s'élever entre nous à l'occasion tant des dommages que des Primes &
 des intérêts d'icelles, au jugement de la Chambre des Assurances & Avaries de cette
 ville, faisant élection de domicile pour l'effet des présentes, dans le cas où nous demeu-
 rerions hors de la juridiction de ladite Chambre, dans la maison de celui qui pour
 lors sera Secrétaire de la même Chambre. Ainsi arrêté à Amsterdam

le
 La présente signée par moi premier Assureur soussigné,

F I N.





T A B L E D E S M A T I E R E S

D U S E C O N D V O L U M E.

L I V R E P R E M I E R.

*Des Monnoies, des Poids, des Mesures & des Changes des principaux Etats & Villes
de Commerce dans les quatre parties du monde, par ordre alphabétique.*

I N T R O D U C T I O N.			
	Pag.		
Amsterdam.	2	Canée.	70
Achem.	16	Carrare.	<i>ibid</i>
Acre.	17	Cassel.	<i>ibid</i>
Aix-la Chapelle.	<i>ibid</i>	Cette.	71
Alep.	19	Chine.	<i>ibid</i>
Alexandrie.	20	Chypre.	73
Alicante.	21	Cleves.	<i>ibid</i>
Amérique.	23	Coblentz.	74
Ancone.	<i>ibid</i>	Cologne.	75
Anvers.	24	Constantinople.	77
Aragon.	<i>ibid</i>	Copenhague.	<i>ibid</i>
Argel.	25	Coromandel.	81
Augsbourg.	26	Corse.	82
Barcelone.	30	Cremone.	<i>ibid</i>
Basle.	32	Curaçau.	<i>ibid</i>
Bassano.	35	Damas.	<i>ibid</i>
Bassora.	<i>ibid</i>	Dantzick.	83
Batavia.	37	Dublin.	86
Bayonne.	38	Dunkerque.	87
Bender - Abassi.	<i>ibid</i>	Ecosse.	88
Bengale.	<i>ibid</i>	Elfenour.	90
Bergame.	40	Emden.	92
Bergen.	42	Erfort.	94
Berlin.	43	Espagne.	<i>ibid</i>
Berne.	47	Etats-unis de l'Amérique.	101
Betelfagui.	50	Florence.	102
Bilbao.	<i>ibid</i>	France.	105
Bologne.	51	Francfort sur Meyn.	111
Bolzan.	52	Francfort sur l'Oder.	115
Bombay.	54	Galice.	<i>ibid</i>
Bordeaux.	55	Gallipoli.	<i>ibid</i>
Bremen.	56	Genes.	116
Brefil.	58	Geneve.	121
Breslau.	<i>ibid</i>	Goa.	124
Brunswick.	60	Gomron.	125
Bruxelles.	62	Gothenbourg.	<i>ibid</i>
Cadix.	66	Hambourg.	126
Caire (le)	67	Hanovre.	131
Calicut.	68	Heidelberg.	134
Canaries.	69	Hildesheim.	135
		Hongrie.	136
		Jamaïque.	137

II. Partie.

B b b b

T A B L E

Japon.	Pag.	137	Pegu.	Pag.	205
Isles.		138	Pernau.		206
Konigsberg.		139	Perfe.		207
Leipfig.		141	Pologne.		208
Liebau.		146	Pondichery.		210
Liege.		<i>ibid</i>	Porto.		211
Lille.		148	Prague.		<i>ibid</i>
Lisbonne.		149	Ratisbonne.		213
Livourne.		153	Revel.		216
Londres.		156	Riga.		218
Lubec.		164	Rochelle (la).		221
Lucque.		165	Rome.		<i>ibid</i>
Lunebourg.		167	Rostock.		225
Lyon.		468	Rotterdam.		227
Madras.		170	Rouen.		228
Madrid.		171	Ruffie.		229
Magdebourg.		172	Stc. Croix.		231
Malaca.		<i>ibid</i>	St. Eustache.		232
Malaga.		<i>ibid</i>	St. Gall.		233
Malloïque.		173	St. Malo.		235
Malthe.		174	St. Petersbourg.		<i>ibid</i>
Manheim.		175	St. Remo.		<i>ibid</i>
Mantoue.		<i>ibid</i>	Sardaigne.		<i>ibid</i>
Maroc.		<i>ibid</i>	Sayde.		236
Marseille.		176	Setubal.		<i>ibid</i>
Mafulipatan.		177	Seville.		237
Mayence.		178	Siam.		<i>ibid</i>
Memel.		<i>ibid</i>	Sicile.		238
Messine.		<i>ibid</i>	Smirne.		241
Mexique.		<i>ibid</i>	Stetin.		242
Milan.		179	Stockholm.		243
Minorque.		182	Stralfund.		<i>ibid</i>
Mocca.		183	Strasbourg.		245
Modene.		<i>ibid</i>	Suede.		246
Montpellier.		184	Surate.		251
Morée.		185	Surinam.		253
Moscou.		<i>ibid</i>	Toulon.		<i>ibid</i>
Munich.		<i>ibid</i>	Treves.		254
Munster.		187	Trieste.		<i>ibid</i>
Nancy.		<i>ibid</i>	Tripoli.		255
Nantes.		188	Tunis.		256
Naples.		189	Turin.		257
Narva.		191	Turquie.		260
Navarte.		192	Ulm.		263
Naumbourg.		193	Valence.		<i>ibid</i>
Nice.		194	Venife.		266
Nigritie.		<i>ibid</i>	Verone.		272
Nove.		195	Vienné.		<i>ibid</i>
Norvege.		<i>ibid</i>	Wirtemberg.		277
Nuremberg.		196	Wismar.		278
Osnabruck.		199	Zante.		279
Oviedo.		201	Zélande.		<i>ibid</i>
Padoue.		<i>ibid</i>	Zelle.		280
Palerme.		202	Zurick.		281
Paris.		<i>ibid</i>			
Parne.		204			
Patras.		205			
			Avertiffement qui concerne les Etats-unis de l'Amérique.		284

DES MATIÈRES.

TABLE I. Du Contenu d'or & d'argent fin des Monnoies de Compte ou imaginaires de divers païs & de leur valeur intrinseque en argent effectif de Hollande. 287

— II. Du poids, titre & contenu fin des monnoies réelles d'or de divers païs, leur rapport relativement aux Ducats d'or de Hollande & leur valeur intrinseque reduite en argent de Hollande à raison de 54 florins par Ducat. 292

— III. Du poids, titre & contenu fin des monnoies réelles d'argent de divers païs, & leur valeur intrinseque en argent de Hollande dont le florin est compté à 200 as d'argent fin. 294

— IV. Des poids de divers païs pour peser l'or & l'argent, leur poids le plus juste rendu par as de Hollande, & leur rapport relativement aux 100 marcs d'Amsterdam. 299

— V. Des poids de Commerce de divers lieux du monde, leur poids le plus juste rendu par as de Hollande & leur rapport relativement à cent livres de Commerce d'Amsterdam. 301

— VI. Des mesures rondes, ou pour marchandises seches, leur capacité mesurée en pouces cubes du pied de Roi de France, & leur rapport avec le last, mesure de bled d'Amsterdam. 307

— VII. Des mesures pour les matieres liquides, leur contenance mesurée par pouces cubes de France, & leur rapport avec l'Aam de 21 veltes, mesure d'Amsterdam. 315

— VIII. Des Mesures de longueur ou d'aunage; leur longueur mesurée au plus juste en lignes du pied de Roi, mesure de France & leur rapport avec les 100 annés d'Amsterdam. 319

— IX. Des mesures de longueur & principalement des pieds de divers lieux; leur longueur la plus juste, exprimée par lignes de pied de Roi de France & leur rapport à 100 pieds de 11 pouces d'Amsterdam. 325

— X. Mesures d'arpentage de divers païs, mesurées en pieds carrés de France, & leur rapport à 100 Morgens ou Journées, mesure d'arpentage de Hollande. 328

— XI. Des Mesures de distance de divers lieux, leur rapport relativement à un degré de l'Equateur, & leur étendue mesurée en pas Géométriques & en pieds de France. 329

— XII. Des poids respectifs des matieres, mesurées sur un corps dont la capacité est relative à un pouce cube, mesure de France. 330

LIVRE SECOND.

OPÉRATIONS DE CHANCE ET DE NEGOCE. 331

ART. I. Opérations de change.

§ I. Change d'Amsterdam. 335

§ II. Change de France. 358

§ III. Change d'Angleterre. 369

§ IV. Change de Hambourg. 379

§ V. Change d'Allemagne. 386

§ VI. Change de Suisse. 395

§ VII. Change d'Italie. 402

§ VIII. Change d'Espagne. 412

TABLE I. De la Réduction des Pistoles de change en Piafres de change, Ducats de change & Réaux de Vellon. 414

— II. De la Réduction des Piafres de change en Pistoles, Ducats de change & Réaux de vellon 416

— III. De la Réduction des Ducats de change en Pistoles, Piafres de change, & en Réaux de vellon. 417

— IV. De la Réduction des Réaux de vellon en Pistoles, Piafres & Ducats de change. 419

§ IX. Change de Portugal. 421

§ X. Change des Etats du Nord. 424

TABLE I. De la Combinaison des changes entre Amsterdam, Paris & Madrid. 429

— II. De la Combinaison des changes entre Amsterdam, Paris & Londres. 431

— III. De la Combinaison des changes entre Amsterdam, Hambourg & Paris. 433

— IV. De la Combinaison des changes entre Amsterdam, Londres & Madrid. 435

— V. De la Combinaison des changes entre Amsterdam, Londres & Lisbonne. 438

— VI. De la Combinaison des changes les plus ordinaires entre Amsterdam, Hambourg & Londres. 442

— VII. De la Combinaison des changes entre Amsterdam, Hambourg & Venise, & Genes, & Livourne, & Madrid & Lisbonne. 445

— VIII. De la Combinaison des changes entre Amsterdam, Hambourg & Allemagne. 452

ART. II. Opérations de Négoce. 457

LIVRE TROISIEME.

MAXIMES ET USAGES GÉNÉRAUX DU COMMERCE. 462

ART. I. Maximes générales du Commerce. 462

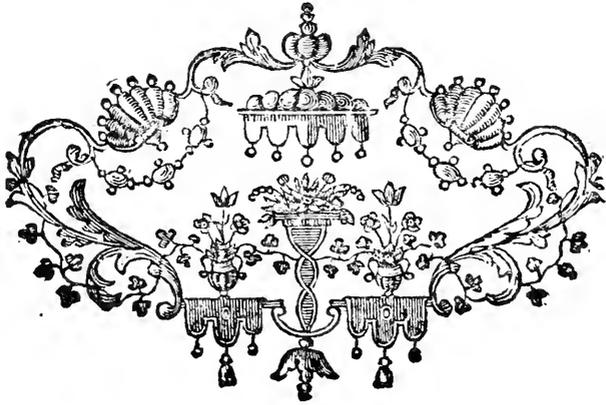
§ I. Caractere du Commerce & Qualités du Négociant. 463

Bbbb 2

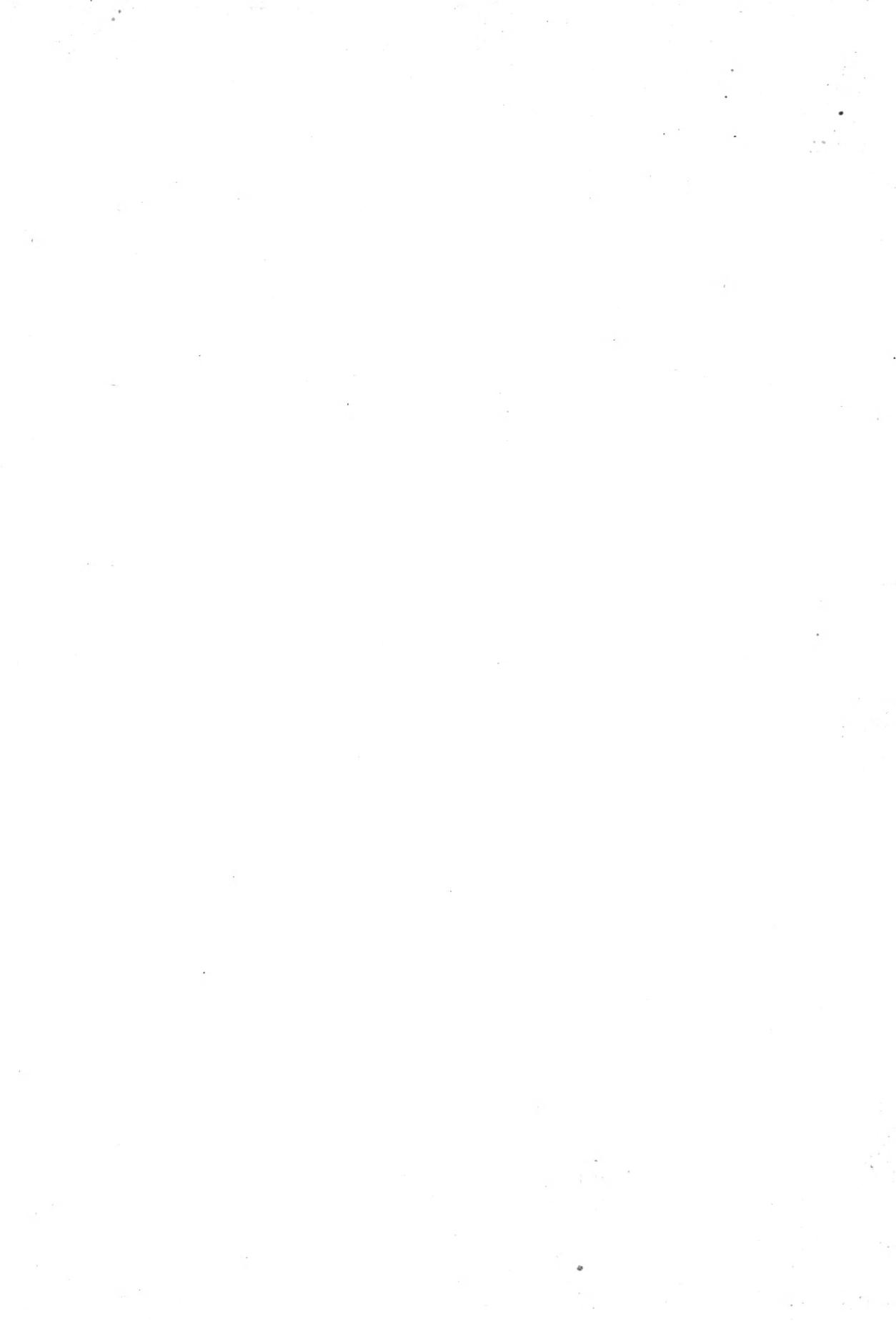
TABLE DES MATIERES.

<p>§ II. Principaux genres d'occupation du Négociant. 465</p> <p>§ III. De la Commission. <i>ibid</i></p> <p>§ IV. Spéculation en marchandises. 469</p> <p>§ V. Banque. 473</p> <p>§ VI. Commerce d'Assurance. 480</p> <p>ART. II. <i>Ordonnances & Usages touchant les Assurances & le règlement des Avaries.</i></p> <p>§ I. Ce qu'on doit entendre par Assurance,</p>	<p>Assureurs, Assurés, Primes &c. 483</p> <p>§ II. Ordonnances de la ville d'Amsterdam touchant les Assurances & les Avaries. 485</p> <p>§ III. Règlement qui devrait avoir lieu en vertu des Ordonnances sur les Assurances, concernant les Pertes, Dommages & Avaries, simples sur les marchandises; & sur les Avaries grosses. 508</p> <p>Formules des Polices d'Assurance. 526</p>
--	--

F I N.









111

